

## **Chirurgie de Pierre Franco de Turriers en Provence composée en 1561.**

### **Contributors**

Nicaise E. 1838-1896.  
Franco Pierre ca., 1500-ca., 1575.  
Royal College of Physicians of Edinburgh

### **Publication/Creation**

Paris : F. Alcan, 1895.

### **Persistent URL**

<https://wellcomecollection.org/works/xm3dw7cd>

### **Provider**

Royal College of Physicians Edinburgh

### **License and attribution**

This material has been provided by This material has been provided by the Royal College of Physicians of Edinburgh. The original may be consulted at the Royal College of Physicians of Edinburgh. where the originals may be consulted.

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.

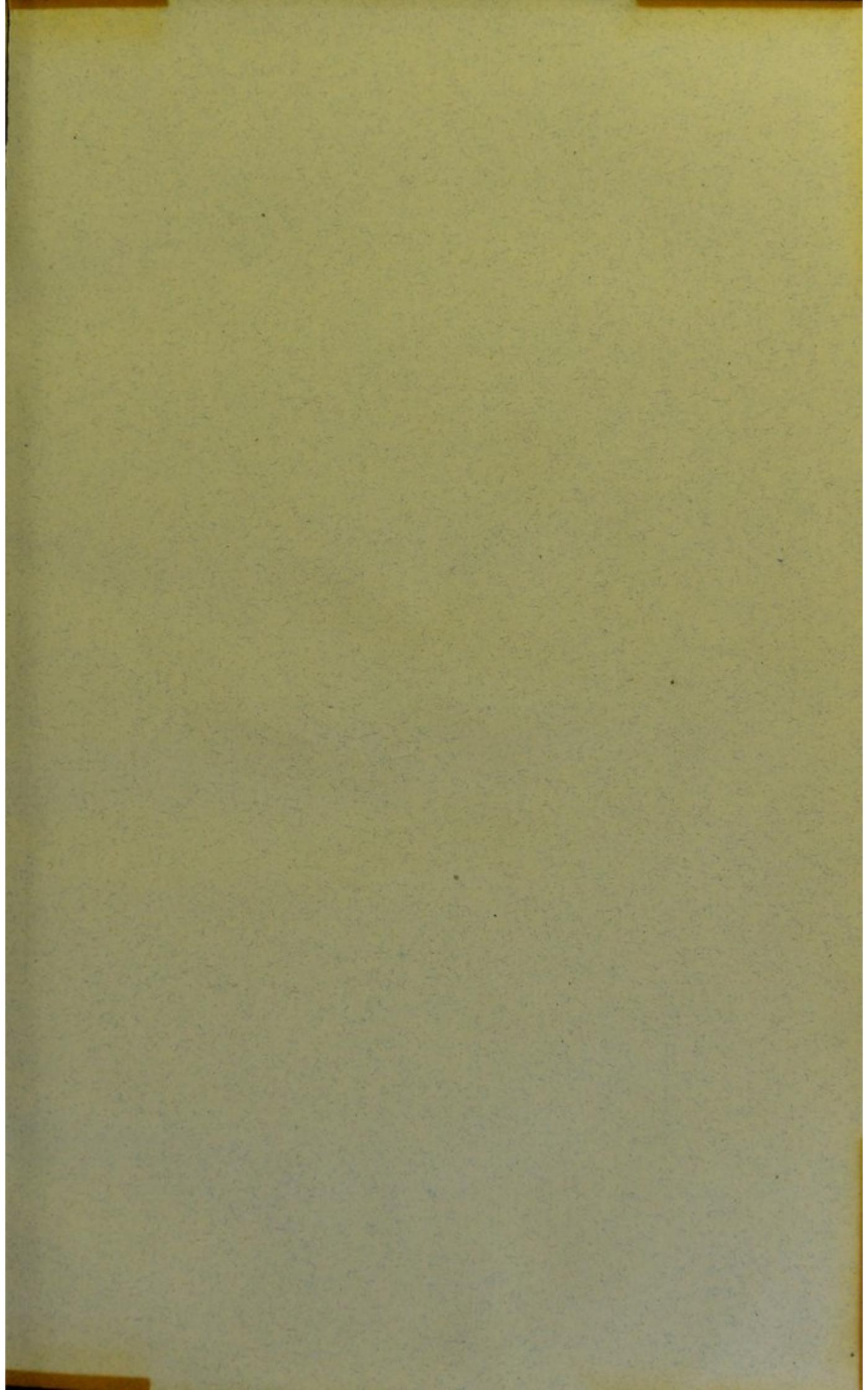


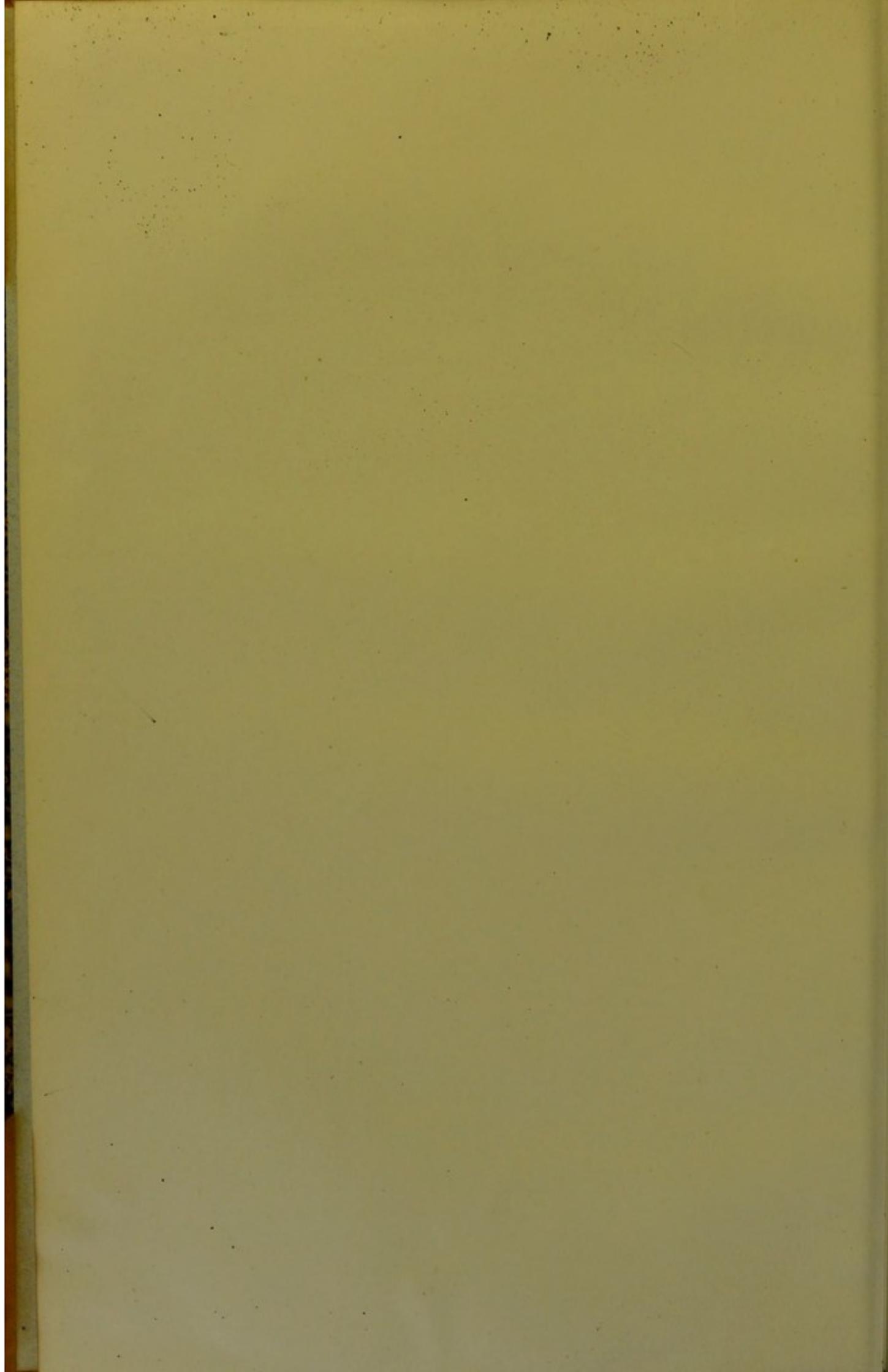
Wellcome Collection  
183 Euston Road  
London NW1 2BE UK  
T +44 (0)20 7611 8722  
E [library@wellcomecollection.org](mailto:library@wellcomecollection.org)  
<https://wellcomecollection.org>

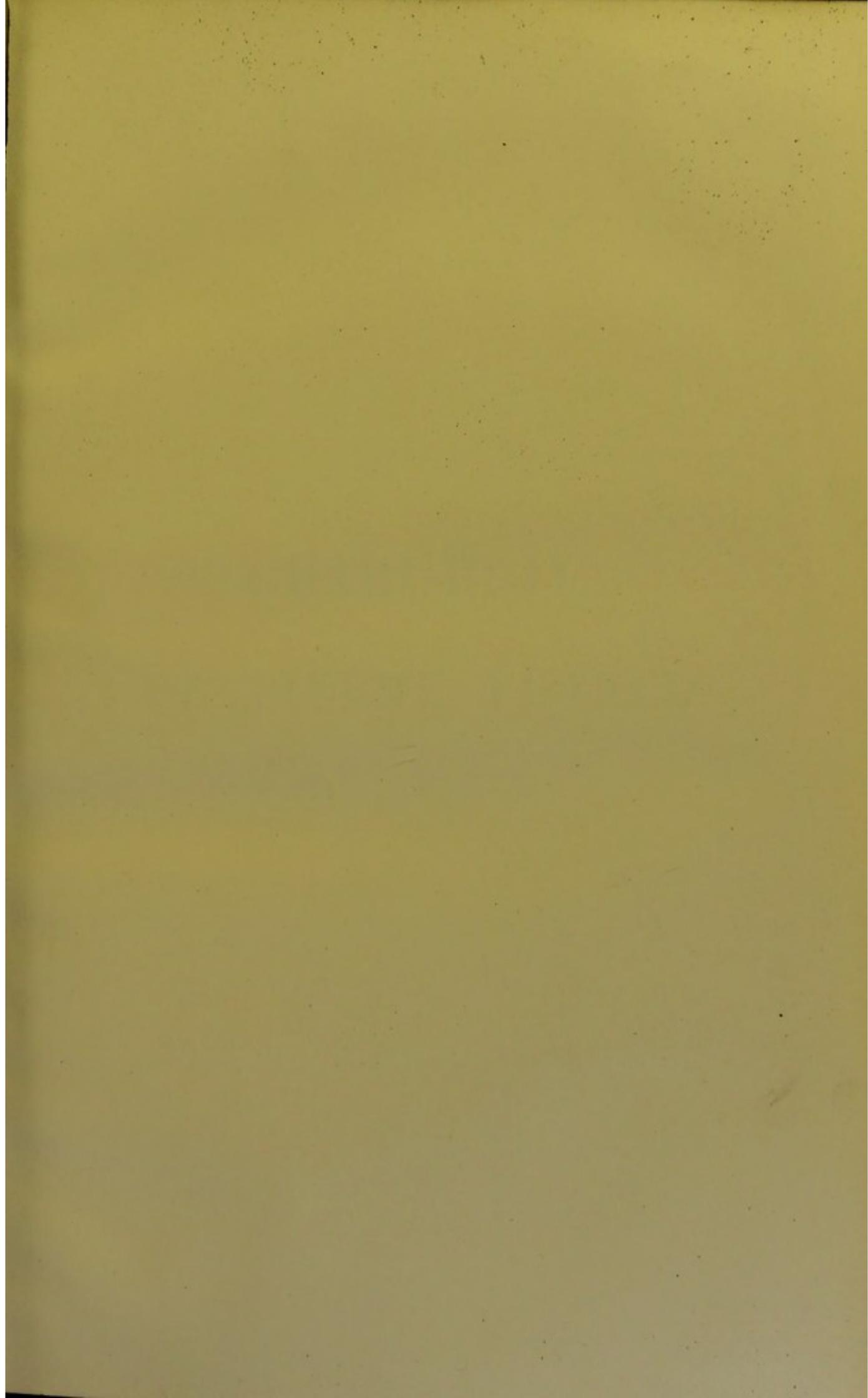


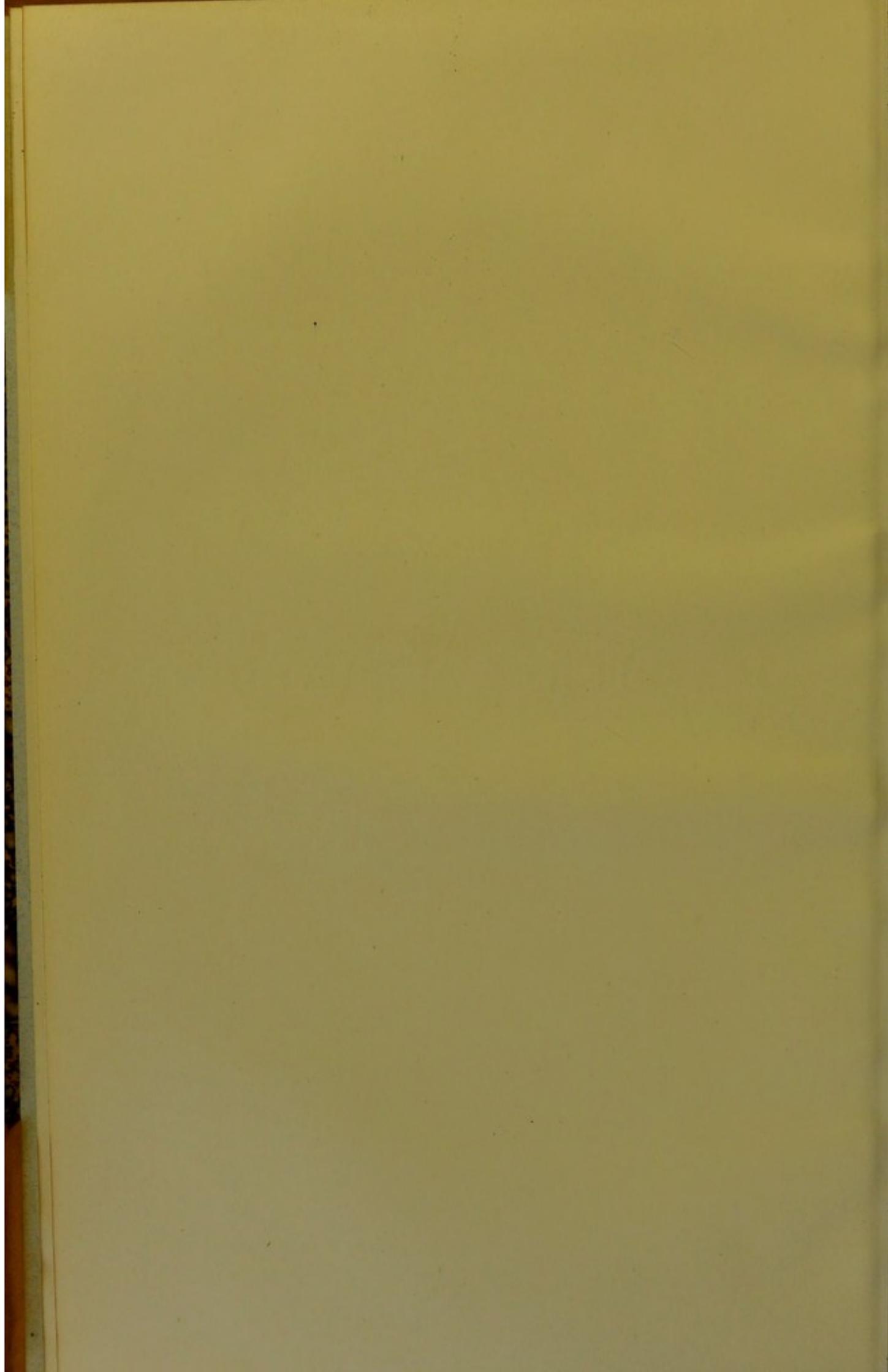
*Feb 10. 1*

R39345









**CHIRURGIE**

**DE PIERRE FRANCO**

---

COULOMMIERS

Imprimerie PAUL BRODARD.

---

# CHIRURGIE DE PIERRE FRANCO

DE TURRIERS EN PROVENCE

COMPOSÉE EN 1564

NOUVELLE ÉDITION

AVEC UNE INTRODUCTION HISTORIQUE  
UNE BIOGRAPHIE ET L'HISTOIRE DU COLLÈGE DE CHIRURGIE

PAR

E. NICAISE

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE  
PROFESSEUR AGRÉGÉ A LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS, CHIRURGIEN DE L'HÔPITAL LAENNEC  
ANCIEN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE



---

PARIS

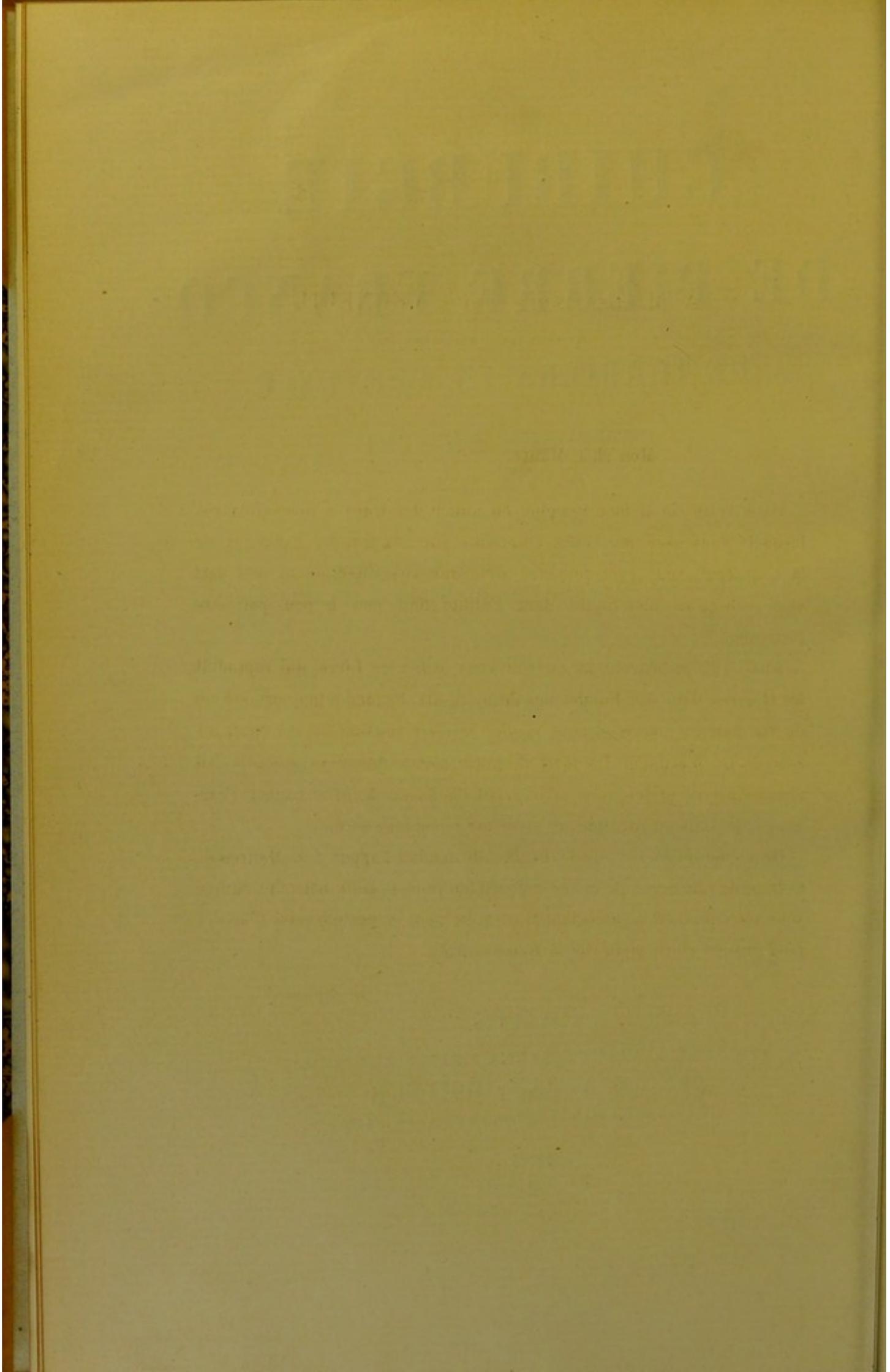
ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET C<sup>ie</sup>

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

—  
1895

Tous droits réservés.



A M. LE PROFESSEUR VERNEUIL

MEMBRE DE L'INSTITUT

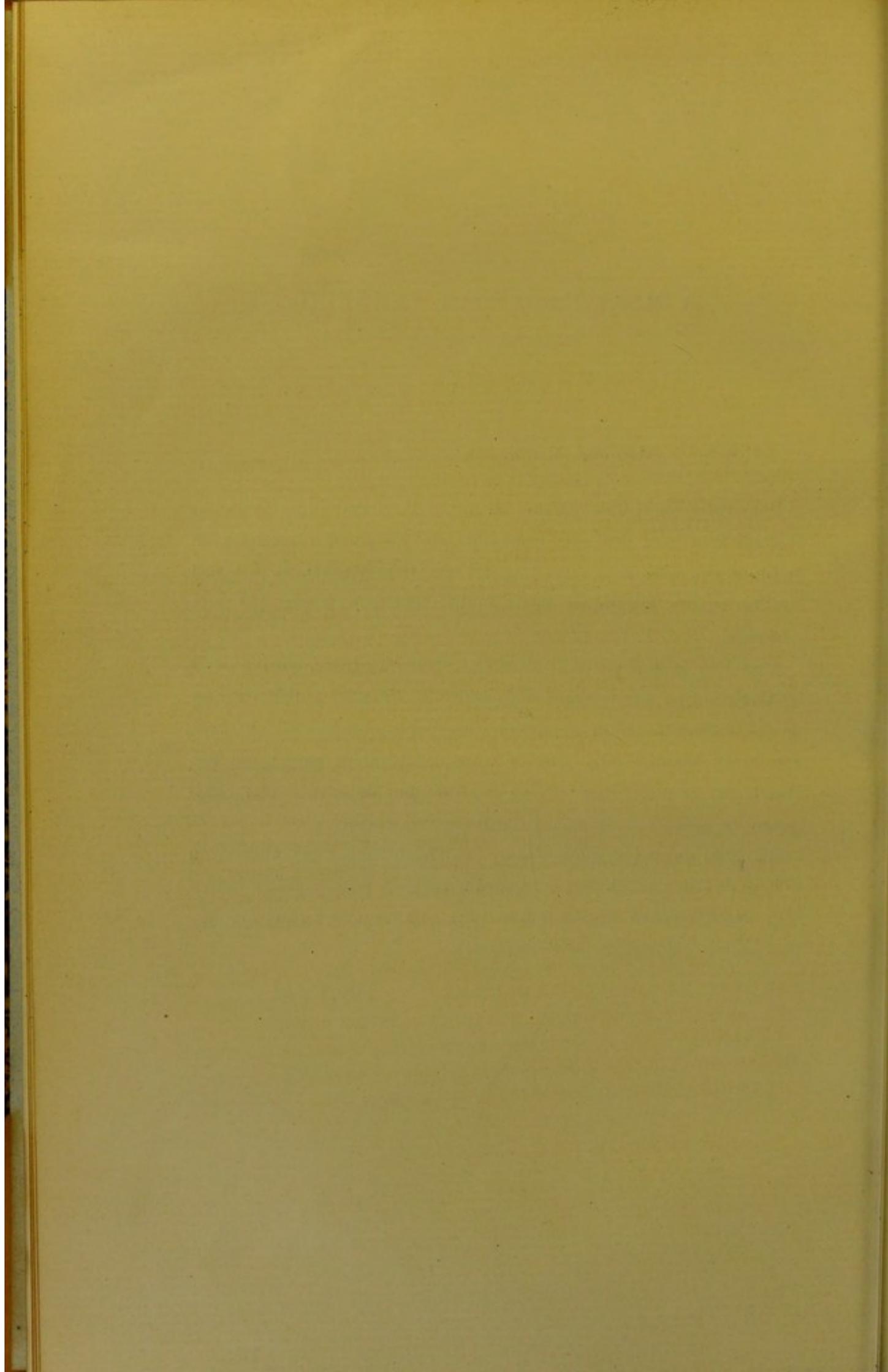
Mon cher Maître,

Dans votre vie si bien remplie, au milieu des travaux incessants par lesquels vous avez mis votre empreinte sur les grandes questions de la Chirurgie, vous avez toujours prêté une vive attention et pris part aux recherches historiques dont l'utilité finit peu à peu par être reconnue.

Aussi suis-je heureux de pouvoir vous dédier ce Livre, qui reproduit les Œuvres d'un des Fondateurs de notre art. Franco a toujours été un de vos auteurs favoris et vous vouliez rééditer vous-même ses ouvrages avec le D<sup>r</sup> Warmont. La mort de votre collaborateur vous ayant fait abandonner ce projet, vous m'avez fait l'honneur de m'en confier l'exécution; je vous en exprime ici toute ma reconnaissance.

De même qu'au xvi<sup>e</sup> siècle Franco demandait l'appui des Maîtres du Collège de Chirurgie, de même aujourd'hui je mets cette nouvelle édition sous votre protection, associant ainsi votre nom respecté à celui d'un des plus grands chirurgiens de la Renaissance.

D<sup>r</sup> NICAISE.



## AVANT-PROPOS

---

Lorsque j'ai commencé mes études historiques, je les ai portées vers les origines les plus éloignées de la Chirurgie française, c'est ainsi que j'ai publié une nouvelle édition de la *Grande Chirurgie* de Guy de Chauliac, et la *Chirurgie* de Mondeville, l'ouvrage le plus ancien de notre littérature chirurgicale, en même temps que je donnais un résumé de la Médecine et de la Chirurgie au moyen âge.

Mais ces origines éloignées ne sont pas celles que l'on considère généralement; on s'est habitué sur ce sujet à s'arrêter au xvi<sup>e</sup> siècle. C'est ainsi que Richerand écrivait en 1825 : « La chirurgie française naquit au xvi<sup>e</sup> siècle, des travaux de deux hommes de génie, Ambroise Paré et Pierre Franco <sup>1</sup>. » — On ne peut nier l'influence considérable du xvi<sup>e</sup> siècle sur la Chirurgie française, mon *Introduction* l'établira une fois de plus; mais si on voulait s'arrêter à ce siècle, ce serait commettre une erreur et une injustice. Il est vrai que Mondeville était resté inconnu, et que Guy de Chauliac n'occupait plus la place à laquelle il avait droit; on s'en tenait donc à l'opinion exprimée par Richerand et qui a été répétée depuis. — Aujourd'hui il est démontré que Guy de Chauliac et Mondeville sont les Fondateurs de la Chirurgie didactique, et il serait facile de trouver la trace des écrits de Guy jusque dans les livres de la fin du xviii<sup>e</sup> siècle.

Au xvi<sup>e</sup> siècle, la Renaissance et la Réforme font sentir leur influence dans toutes les branches de l'esprit humain, tout est revu, modifié, amélioré, quelquefois transformé sous l'incitation de l'esprit nouveau.

La Chirurgie subit de profondes modifications; si plusieurs auteurs ont écrit que la thérapeutique reste timide, que les topiques sont encore trop souvent préférés à l'acte chirurgical, ceci ne s'applique qu'à quel-

1. Richerand, 1825. *Histoire des progrès récents de la chir.*, Paris, p. x.

ques chirurgiens spéculatifs, tels que J. de Vigo, et aussi un peu à Fabrice d'Aquapendente et à Fabrice de Hilden; mais à côté d'eux, il y a des praticiens, barbiers ou inciseurs de bon aloi, qui font quantité d'opérations et ont créé un arsenal presque formidable.

La base de la *Chirurgie didactique* est toujours dans les travaux des chirurgiens du xiv<sup>e</sup> siècle et en particulier dans ceux de Guy de Chauliac, dont les éditions se multiplient, mais le xvi<sup>e</sup> siècle, en développant la *Chirurgie opérative*, vient compléter l'œuvre du xiv<sup>e</sup>.

L'étude des origines de la Chirurgie française ne peut donc être complète qu'en réunissant la Chirurgie du xiv<sup>e</sup> siècle à celle du xvi<sup>e</sup>. L'exposé de cette dernière a été commencé par Malgaigne, dans l'Introduction dont il a fait précéder les *Œuvres d'A. Paré*. Mais il restait à la compléter par l'histoire de Franco, que Malgaigne avait laissée intentionnellement de côté. Il dit en effet (*Introd.*, p. 270) : « Je ne veux pas faire ici l'histoire de ce beau génie chirurgical; c'est une vie scientifique si bien remplie qu'elle mérite d'être écrite à part. »

Comme je voulais précisément achever l'exposé des origines de la Chirurgie française, ce fut avec empressement que j'acceptai la proposition de M. le professeur Verneuil de publier une nouvelle édition de Franco. Fidèle à la méthode que j'ai déjà suivie, je résolus d'étudier les points principaux de la chirurgie du xvi<sup>e</sup> siècle, en prenant ce chirurgien, pour pivot de cette étude.

Je crois, en effet, ainsi que je le dis dans ma préface de *Guy de Chauliac*, que pour bien connaître une époque, un des meilleurs procédés est de choisir un de ses auteurs principaux, de reproduire ses œuvres, d'en faire une étude aussi complète que possible en y rattachant l'histoire des doctrines médicales régnantes, celle de l'enseignement et celle des livres de l'époque dont il s'agit. — C'est le procédé que j'ai suivi pour étudier le moyen âge avec Guy de Chauliac et Mondeville.

Sans doute ce procédé n'est pas rapide, car chaque étape demande un long temps; mais dans l'état actuel de nos connaissances sur l'histoire de la Chirurgie, je pense qu'il est préférable de procéder ainsi, par analyse. En agissant de même pour le xvii<sup>e</sup> et pour le xviii<sup>e</sup> siècle, on finira par être mieux fixé sur la marche progressive de la science. Dans l'exposé historique dont je parle, il ne s'agit pas de faire des biographies, mais de montrer l'état de la science, de voir les résultats, les progrès, les différences qu'il y a avec les époques antérieures et celles qui suivent.

Les œuvres de Franco venant s'ajouter à celles de Mondeville, de Guy de Chauliac et d'A. Paré, nous aurons les *Traité*s des quatre Fon-

dateurs de notre Chirurgie. Rendre hommage à de tels hommes, l'honneur de leur pays, c'est faire œuvre patriotique.

Dans l'Introduction qui va suivre, je dirai d'abord quelques mots des événements politiques des xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles, si intimement liés à l'histoire des chirurgiens, puis je donnerai un résumé de la littérature chirurgicale, en indiquant les ouvrages principaux et entrant dans quelques développements au sujet de ceux d'entre eux qui ont eu le plus d'influence sur la marche de la Chirurgie; ensuite nous parlerons de l'enseignement de cette science et des diverses classes de praticiens. L'examen des moyens d'instruction étant fait, nous verrons quelles étaient les doctrines régnautes, et quel était l'état de quelques-unes des principales questions, enfin viendra la biographie de Franco. — Cet exposé sera incomplet, ce ne sera qu'une ébauche, un plan, auquel on pourra facilement faire des additions et des rectifications et donner une suite si l'on veut.

Ici, comme dans mes travaux précédents, j'ai utilisé autant que possible les *miniatures* et les *gravures anciennes*, car, ce sont en général des documents historiques parlants, d'une réelle importance et d'une interprétation facile.

Enfin, je terminerai par un résumé de l'*Histoire du collège de Chirurgie*, qui est si peu connue et même défigurée. Elle sera suivie de la reproduction de quelques pièces justificatives.

De cette façon, par la réunion des *Introductions historiques* mises en tête des éditions de Guy de Chauliac et de Mondeville, avec celle du livre de Franco, nous aurons un *Essai* sur l'histoire de la Chirurgie française s'étendant jusqu'à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle. — A mesure que l'on avance dans ces études, on y trouve un tel attrait, un tel intérêt, que l'on se laisse envahir de plus en plus, et ce qui, au début, ne devait être qu'une occupation passagère, finit par absorber tous les instants et par devenir l'objet presque exclusif de vos travaux.

Je rappellerai quelles sont les questions traitées dans les Introductions :

Dans celle de la *Grande Chirurgie* de GUY DE CHAULIAC ON TROUVE :

I. *Le moyen âge dans ses rapports avec les Sciences* : — Première période (v<sup>e</sup>-ix<sup>e</sup> s.); — Deuxième période (x<sup>e</sup>-xii<sup>e</sup> s.); — Troisième période (xiii<sup>e</sup> s.), la *Pré-Renaissance*; — Quatrième période (xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> s.); — L'Eglise pendant le moyen âge.

II. *La Médecine et la Chirurgie avant le xiv<sup>e</sup> siècle*. — Doctrines médicales. — Auteurs cités par Guy, leurs livres. — a. La médecine

avant le moyen âge. — 1° D'Hippocrate à Galien. — 2° Galien, ses doctrines médicales. — *b.* La Médecine au moyen âge. — 1° Première période du moyen âge. — 2° La Médecine arabe. — 3° L'École de Salerne. — 4° L'École de Bologne. — 5° Médecins du XIV<sup>e</sup> siècle cités par Guy de Chauliac.

III. *Essais sur la Médecine et la Chirurgie au XIV<sup>e</sup> siècle.* — 1° Université de Montpellier. — 2° Université de Paris. — 3° Enseignement médical au XIV<sup>e</sup> siècle et titres médicaux. — 4° Des doctrines médicales au XIV<sup>e</sup> siècle. — 5° De la pratique de la Chirurgie au XIV<sup>e</sup> siècle. — 6° De la Pharmacie et de la Matière médicale au XIV<sup>e</sup> siècle.

IV. *Biographie de Guy de Chauliac, etc.* — Résumé historique du XV<sup>e</sup> siècle. — Résumé historique des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. — *Glossaires* : Glossaire des substances médicamenteuses; — Glossaire et description des Instruments de chirurgie.

L'Introduction de la *Chirurgie* de MONDEVILLE comprend : — I. La Chirurgie à Paris au XIV<sup>e</sup> siècle. — II. L'enseignement de la Chirurgie à Paris au XIV<sup>e</sup> siècle. — III. De la suppuration et du traitement des plaies d'après Mondeville. — IV. Des origines de la Chirurgie française. — V. Biographie de H. de Mondeville. — VI. Auteurs cités par Mondeville. — VII. La Chirurgie de Mondeville... IX. Pièces justificatives sur l'histoire des Chirurgiens de Paris. — Addition aux synonymes de l'antidotaire, etc. <sup>1</sup>.

Dans cette réédition, le texte de Franco est accompagné de *Notes*

1. E. NICAISE, *La Grande Chirurgie de Guy de Chauliac*, composée en l'an 1363, revue et collationnée sur les manuscrits et imprimés latins et français, avec des notes, une introduction sur le moyen âge, sur la vie et les œuvres de Guy de Chauliac, etc. — Paris. F. Alcan, 1890.

*Propos général des plaies et solutions de continuité*, par Guy de Chauliac. — Rev. de chir., 1891.

*Les Écoles de médecine et la fondation des Universités au moyen âge.* — Rev. scientifique, 1891.

*Les origines de la Faculté de médecine de Montpellier*, in journal l'*Université de Montpellier*, 1891.

*L'enseignement de la Médecine au moyen âge.* Rev. scientifique, 1891.

*La Pharmacie et la matière médicale au XIV<sup>e</sup> siècle.* Rev. scientifique, 1892.

*L'anatomie et la physiologie au XIV<sup>e</sup> siècle.* Rev. de chir., 1893.

*Chirurgie de maître Henri de Mondeville*, chirurgien de Philippe-le-Bel, composée de 1306 à 1320. Traduction française avec des notes, une introduction et une biographie, publiée sous les auspices du Ministère de l'instruction publique par E. Nicaise, avec la collaboration du D<sup>r</sup> S<sup>r</sup> Lager et de F. Chavannes. Paris. F. Alcan, 1893.

*De l'antisepsie dans le traitement de la phtisie au XVIII<sup>e</sup> s.* Rev. de chir., 1892.

*Premiers statuts des chirurgiens de Paris*, 1893. (Hommage à la Soc. de chir., à l'occasion de son cinquantenaire.)

*Mondeville et le traitement des plaies au XIV<sup>e</sup> s.* Rev. de chir., 1894.

*Le 400<sup>e</sup> anniversaire de Paracelse* (Paracelse chirurgien). Rev. de chir., 1894.

*A propos d'un nouveau procédé de ligature.* Rev. de chir., et Bul. Acad. de méd., 1894.

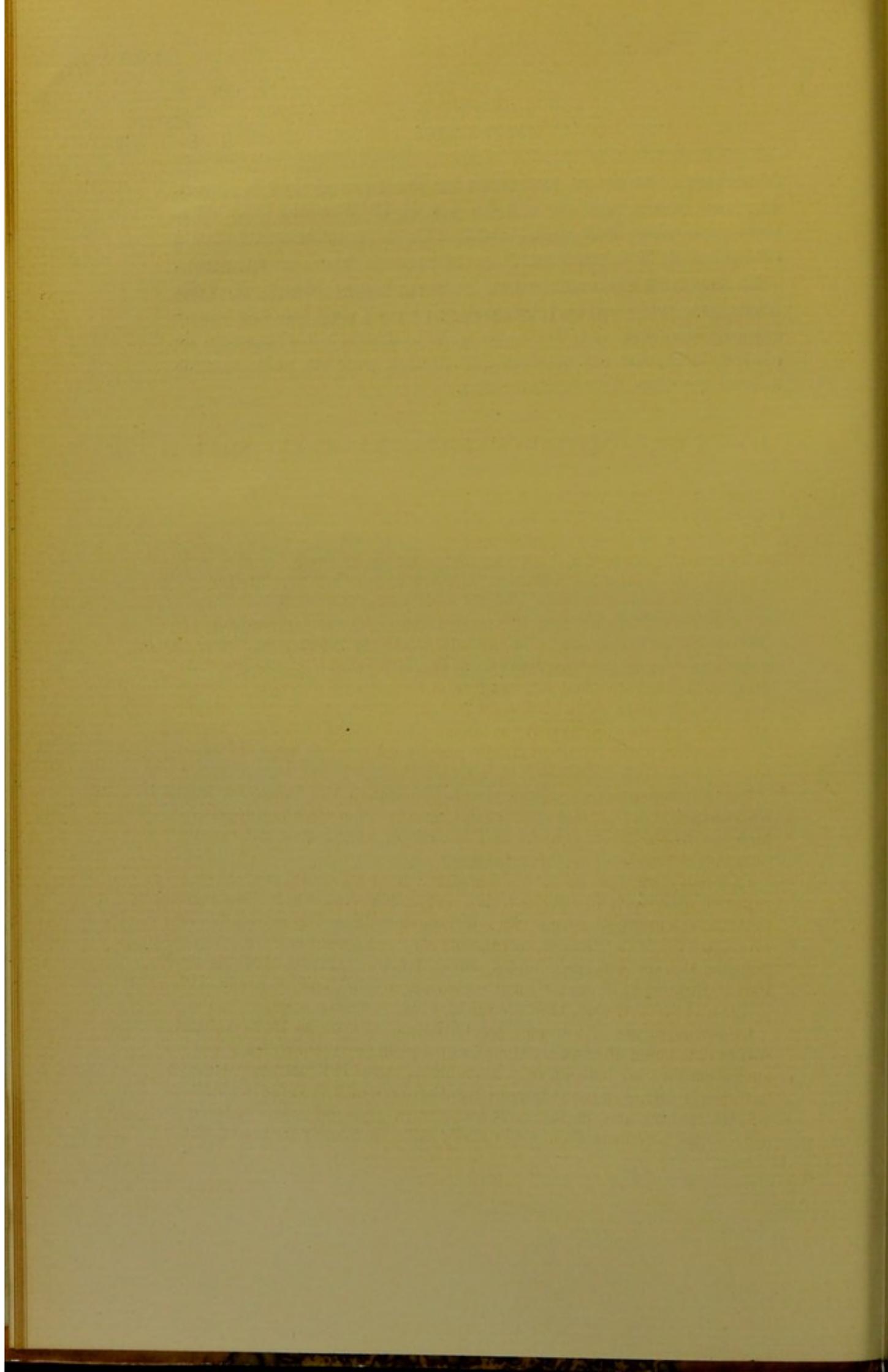
*Des consultations entre médecins au XIV<sup>e</sup> s.;* Rev. scientifique, 1894.

---

*historiques et critiques*, placées au bas des pages et dont la plupart, d'un réel intérêt, ont été rédigées par le D<sup>r</sup> Warmont (W.). Elles montrent combien était vaste l'érudition de ce savant modeste. C'est à l'obligeance de M. le professeur Verneuil que nous devons ces documents.

En terminant cet avant-propos, j'adresse à mon éditeur, M. Félix Alcan, avec qui je suis en relations depuis bientôt vingt ans, mes remerciements cordiaux pour les soins qu'il a donnés à cet ouvrage. Je remercie également son secrétaire, M. Gravet, pour ses utiles conseils dans les questions d'art et d'exécution.





## INTRODUCTION

---

### I. — NOTES POLITIQUES SUR LES XV<sup>e</sup> ET XVI<sup>e</sup> SIÈCLES

---

L'influence des événements politiques sur le développement des sciences est manifeste, mais jamais celle-ci ne fut plus marquée qu'aux xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles; d'autant plus que le mouvement d'indépendance des esprits, qui avait commencé au xiii<sup>e</sup>, s'était accentué dans les siècles suivants.

Parmi ces événements nous citerons d'abord la prise de Constantinople par les Turcs, en 1453, qui força les savants grecs à se réfugier en Europe, où ils apportèrent de précieux manuscrits; en même temps ils enseignèrent le grec, dont la connaissance se généralisa et devint assez répandue pendant le xvi<sup>e</sup> siècle. Ceci permit de lire les œuvres des anciens dans le texte original, sans être obligé d'avoir recours aux traductions venant de l'arabe; de plus, les principaux ouvrages grecs furent traduits en latin ou dans les langues nationales; la science était ainsi vulgarisée.

Vers la même époque, la découverte de l'imprimerie vint favoriser le travail d'émancipation des peuples et vulgariser, dans des proportions qui dépassèrent toute prévision, les connaissances littéraires et scientifiques qui formaient l'héritage des civilisations gréco-latines.

La gravure sur bois est inventée au commencement du xv<sup>e</sup> siècle, l'imprimerie est découverte en 1436; quelques années plus tard, elle est rendue pratique et se développe ensuite dans les grandes villes. Elle est introduite à Rome en 1465, — à Milan et Venise, en 1469, — Lucerne et Paris, 1470, — Bologne, Ferrare, Florence, Naples, Pavie, Trévise, 1471, — Lyon, Messine, Parme, Utrecht, 1473, — à Gênes, en Angleterre, Belgique, Espagne, 1474, — Bâle, 1475, — Russie, 1486, — Suède, 1493, — Écosse, 1508.

La découverte de l'Amérique, par Christophe Colomb en 1492, augmenta encore l'excitation des esprits. Ajoutons qu'à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, les arts et les lettres offraient en Italie un éclat merveilleux, et que la Renaissance italienne influença et dirigea en partie le mouvement révolutionnaire, qui se montrait en Europe dans les arts, les lettres et les sciences. Cette influence fut hâtée et activée par les guerres d'Italie, de Charles VIII et de Louis XII. On peut même

dire que la civilisation française spécialement prit une part plus rapide à la Renaissance, par suite du contact des Français avec l'Italie, au moment même où l'imprimerie vulgarisait les œuvres de l'antiquité.

En outre, dans ces deux siècles, il y eut de fréquentes et graves épidémies et des guerres nombreuses. On assista aux dernières péripéties de la guerre de Cent ans, aux guerres d'Italie, à celles de Charles-Quint et aux guerres religieuses, amenées par la Réforme de Luther. Ces événements réagirent sur la pratique de la médecine et de la chirurgie.

Le xvi<sup>e</sup> siècle, mélange de splendeurs et de misères, de science et d'ignorance, nous montre encore les progrès de l'astrologie, de la sorcellerie et de la magie, favorisés par la crédulité des foules et des grands. Aux bûchers élevés par les guerres religieuses, s'ajoutèrent ceux des malheureux accusés de sorcellerie.

Au milieu de tous ces événements, les sciences et les lettres firent des progrès et la culture de l'esprit fut poussée très loin. Pour ce qui concerne les sciences médicales et particulièrement la Chirurgie, si le xv<sup>e</sup> siècle n'a pas réalisé de progrès sensibles, il a préparé ceux qui se sont accomplis pendant le xvi<sup>e</sup>. En Médecine, la plupart des auteurs se sont laissé absorber par le culte de l'antiquité, et n'ont fait que changer de maître, devenant les adeptes de Galien au lieu d'être ceux des Arabes; Platon aussi remplaçait Aristote; ceux-là n'avaient pas recouvré encore leur indépendance. D'autres, au contraire, ont suivi la voie déjà indiquée par François Bacon au xiii<sup>e</sup> siècle et que précisa Roger Bacon (1561-1626) à la fin du xvi<sup>e</sup>.

C'est pendant la période que nous étudions, surtout pendant le xvi<sup>e</sup> siècle, que les Chirurgiens de Saint-Côme ont réorganisé leur Collège, au milieu de luttes opiniâtres et continues, dans lesquelles, bien souvent, l'autorité royale a dû intervenir. Comme les noms des rois sont invoqués constamment dans les pièces justificatives, il est utile de donner ici quelques mots sur chacun d'eux.

Au commencement du xv<sup>e</sup> siècle, la France est sous le triste règne de Charles VI (1380-1422), qui en 1383 avait sévi durement contre les Parisiens, pour les punir de la révolte des Maillotins; tous les privilèges des corporations furent supprimés, les chirurgiens et les barbiers durent demander au roi le renouvellement des leurs.

La guerre de Cent ans se continue, pour prendre fin en 1453, grâce au réveil du sentiment national personnifié dans Jeanne d'Arc, qui fait sacrer le roi Charles VII à Reims, en 1429. Henri VI d'Angleterre qui s'était fait sacrer à Paris en 1431, est obligé d'abandonner le continent, tandis que Charles VII (1422-1461) entre lui-même à Paris en 1436.

Louis XI (1461-1483) fonda des Universités à Valence, Bourges, Besançon, et des Écoles de médecine dans d'autres villes. En 1464, il établit les Postes, qui ne servent d'abord qu'au roi et au pape, mais sont mises en 1506 à la disposition des particuliers. L'Université de Paris avait déjà établi des relais sur les grandes routes du royaume, pour faciliter la correspondance de ses étudiants avec leurs familles, et sans doute les rapports des Universités catholiques entre elles.

Avec Charles VIII (1483-1498) commencent les guerres d'Italie, que

Louis XII (1498-1515) continue malgré leur insuccès matériel. Ces guerres eurent une grande influence morale; elles hâtèrent le développement de la Renaissance en France et en Europe et marquèrent la fin du moyen âge.

François I<sup>er</sup> (1515-1547) a protégé les arts, les lettres et les sciences, et en particulier la Chirurgie. Il a fondé le Collège de France en 1530 et y a créé une chaire de Chirurgie qui fut confiée à Vidus Vidius, recommandé par ses traductions d'Hippocrate.

C'est pendant le règne de François I<sup>er</sup> qu'éclata la Réforme de Luther en 1517; il en résulta bientôt des guerres religieuses dans toute l'Europe. En Suisse, elles commencèrent en 1529, 1531; mais la Réforme n'y fit des progrès qu'après Calvin. Celui-ci résida une première fois à Genève de 1536 à 1538; il y revint en 1541, et c'est à partir de ce moment que datent son autorité et la diffusion de ses doctrines en Suisse. En France, eut lieu en 1545, le massacre des Vaudois, qui occupaient alors un petit pays dans les Alpes de Provence, en Vaucluse. Ce sont ces faits qui ont amené Franco à quitter la Provence et à se réfugier en Suisse.

A François I<sup>er</sup> succéda Henri II (1547-1559), qui soutint les protestants d'Allemagne et occupa les trois évêchés, Metz, Toul et Verdun. Il voulait sévir contre les protestants de France, lorsqu'il mourut. François II (1559-1560), continua la persécution contre les réformés; mais c'est en 1562, sous Charles IX (1560-1574), que commencèrent réellement les guerres religieuses, véritables guerres civiles qui durèrent trente-deux ans (1562-1594), ayant été interrompues sept fois et marquées par la Saint-Barthélemy en 1572. Ces guerres ont donc continué sous Henri III (1574-1589); elles se terminèrent sous Henri IV (1589-1610), qui rendit l'édit de Nantes en 1598.

Nous devons signaler enfin parmi les événements politiques de cette période, l'adoption du *calendrier Grégorien* en 1582, à la place du calendrier Julien. Le pape Grégoire XIII décida que le 5 octobre de l'année 1582 deviendrait le 15. La réforme Grégorienne fut adoptée aussitôt dans tous les pays catholiques, plus tard chez les protestants: en Angleterre, seulement en 1752. La différence entre les deux calendriers était de dix à onze jours; il y a lieu d'en tenir compte dans l'appréciation des dates, selon qu'elles appartiennent à l'*ancien* ou au *nouveau style*. Les Russes et les chrétiens du rite grec gardent encore le calendrier Julien, et la différence entre celui-ci et le calendrier grégorien est aujourd'hui de douze jours, c'est-à-dire que le calendrier russe est de douze jours en retard (V. *Guy de Chauliac*, éd. 1890, p. xv.)

Il est à remarquer aussi que la *date du commencement de l'année* a varié; sous la première race l'année commençait le 1<sup>er</sup> mai; sous la deuxième, le jour de Noël, et sous la troisième, le jour de Pâques. Un édit de Charles IX, de 1564, fixe le commencement de l'année au 1<sup>er</sup> janvier.

## II. — LITTÉRATURE CHIRURGICALE

DES XV<sup>e</sup> ET XVI<sup>e</sup> SIÈCLES

La découverte de l'imprimerie a modifié complètement les conditions de publication des livres et a amené une révolution dans toutes les littératures.

Au temps des manuscrits, le nombre des livres nouveaux, quoique plus grand qu'on ne le suppose quelquefois, était relativement restreint. Avec l'imprimerie, il s'accrut très rapidement, de manière à pouvoir former au XVI<sup>e</sup> siècle, des bibliothèques considérables. On était loin des rares collections du XV<sup>e</sup>.

On sait ce qu'était la bibliothèque de la Faculté de Médecine de Paris, en 1395 (*G. de Chauliac*, édit. 1890, p. I, LI, LVI); on connaît quelques inventaires de bibliothèques particulières : Chereau et Garnier en citent chacun un.

A la mort de maître Pierre Cardonnel<sup>1</sup>, chanoine de Paris et médecin, le 13 décembre 1438, on a trouvé dans sa Bibliothèque plusieurs ouvrages de médecine sans nom d'auteur, une partie d'Avicenne, Isaac, le *Lilium medicinae*, la *Rosa Anglica*, J. de Saint-Amand, les *Aphorismes*, Rhazès *ad Almanasorem*, Gilles de Corbeil, le *Passionnaire*, Serapion, le *Tacuin*, la *Pratique* d'Alexandre, un *Traité de Mesuë*, Averrhoès, un livre de Galien, enfin la *Chirurgie* de Lanfranc, et celle de G. de Salicet.

M. Garnier, archiviste de la ville de Dijon, a trouvé dans l'inventaire d'un apothicaire, Amyot Salsmanner, dit Blaise, 10 nov. 1402, une Bibliothèque comprenant : Mesuë, les *Pandectes* de Mathæus Sylvaticus, Nicolaus, la *Rosa Anglica*, Arnaud de Villeneuve, Tornamine, Averrhoès, Guillaume de Plaisance, Lanfranc, une partie d'Avicenne, le *Viatique* de Constantin, le *Circa instans* de Platearius, J. de Saint-Amand, Rhazès (*opuscules*), les *Aphorismes*, Serapion, Gérard de Solo, Macer Floridus et plusieurs livres anonymes.

Ces citations suffisent pour montrer ce qu'étaient au commencement du XV<sup>e</sup> siècle, les bibliothèques d'hommes instruits.

La littérature chirurgicale est loin d'avoir la même importance, selon qu'on la considère au XV<sup>e</sup> ou au XVI<sup>e</sup> siècle. Après Guy de Chauliac, la Chirurgie n'a guère de représentants attitrés, qu'en Italie. En France, on peut citer Balescon de Tarente, de Montpellier; en Italie, où la Chirurgie reste honorée dans les

<sup>1</sup> Chereau, 1864. *Biblioth. d'un méd. au XV<sup>e</sup> s.* Paris, in 8°. — Daremberg, 1870. *Hist. des Sc. méd.*, t. I., p. 317.

centres universitaires, nous trouvons Nicolas de Florence, Pierre d'Argelata, Bertapalia. Mais les ouvrages composés au xv<sup>e</sup> siècle ne sont guère que des commentaires des Arabes.

Le xvi<sup>e</sup> siècle, à son origine, n'est que la continuation du xv<sup>e</sup>, les ouvrages de chirurgie viennent encore d'Italie, nous citerons surtout ceux de Jean de Vigo, Marianus Sanctus, Bérenger de Carpi, Michel-Ange Blondus. A côté de ces hommes, adonnés spécialement à la Chirurgie, nous trouvons des médecins qui l'ont cultivée également et ont contribué à ses progrès, tels Galeatius de Sainte-Marie, Guainer, Arculanus, Barthelemi de Montagnana, Mathieu de Gradi, Gatinaria, Benivieni. En Allemagne, des ouvrages sont publiés par Brunswig, de Gersdorf, Paracelse, Conrad Gessner, Würtzius, etc.; en France, par Vidus Vidius, A. Paré, Franco, etc.

A côté des travaux des Chirurgiens universitaires, on voit apparaître ceux d'une nouvelle classe de praticiens, dont l'action a commencé à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, ce sont les Chirurgiens indépendants, les *Opérateurs*, les *Maitres*, comme dit Franco, les *periodeutes*, les *barbiers*, les *inciseurs*, les *herniaires*, etc., opérateurs hardis, qui ont fait faire à la Chirurgie ses plus grands progrès pendant le xvi<sup>e</sup> siècle; mais bien peu ont laissé des écrits. A ces hommes appartiennent A. Paré, Franco et Würtzius.

En dehors des livres produits par les Chirurgiens dont nous venons de parler, la littérature chirurgicale s'augmentait des ouvrages des anciens, que des hommes dévoués avaient traduits d'après les originaux, abandonnant les traductions des Arabes.

Telles sont les ressources avec lesquelles l'imprimerie vulgarisait toutes les connaissances médicales, préparant ainsi les esprits à profiter de l'observation de la nature, au lieu de s'en tenir à la lettre des écrits des anciens, dont la méthode scolastique ne permettait pas de s'écarter.

Nous ne pouvons indiquer tous les livres de Chirurgie qui ont été publiés pendant la période que nous étudions, le nombre en est considérable.

Pour ce qui concerne les Incunables seulement, le D<sup>r</sup> Stockton-Hough a publié en 1889 un relevé des ouvrages médicaux successivement imprimés jusqu'en 1500 et 1505, et est arrivé au chiffre de 1574 publications. Si l'on recherche quels sont les livres qui ont été imprimés les premiers, on retrouve presque exclusivement les manuscrits dont on usait au moment de la découverte de l'imprimerie; il n'y a qu'un petit nombre de livres nouveaux. Comme le fait remarquer Daremberg, les Grecs sont très rares, les Latins sont représentés par Celse, les Arabes abondent, les Salernitains sont également nombreux et fournissent des ouvrages de recettes.

Celse avait été retrouvé en 1443; jusque-là, il n'avait été connu que de quelques savants isolés. Paul d'Egine fut découvert de nouveau vers la même époque. Aetius, inconnu dans le xv<sup>e</sup> siècle, est retrouvé par parties dans le xvi<sup>e</sup>. Les Traités de chirurgie d'Hippocrate, avec les Commentaires de Galien, sont inconnus dans le xv<sup>e</sup> siècle; ils ne paraissent que tard dans le xvi<sup>e</sup>. Ce

1. Stockton-Hough, 1889. *Incunabula medica*. Trenton, in 4°.

siècle a donné aux auteurs Grecs la place qui leur était due et que les Arabes avaient continué à occuper après la découverte de l'imprimerie.

Afin de mettre mieux en évidence la marche et les progrès de la littérature chirurgicale, je donnerai l'indication des principaux livres de chirurgie, qui ont paru depuis l'emploi de l'imprimerie, jusque vers la fin du xvi<sup>e</sup> siècle; j'indiquerai aussi complètement que possible les ouvrages publiés en langue française.

A cette liste j'ajouterai une analyse sommaire des traités généraux qui ont eu la plus grande importance. Puis, pour compléter l'examen des moyens d'étude que l'on avait alors, je parlerai de l'enseignement de la médecine. Viendra ensuite l'exposé des résultats obtenus et des principaux progrès réalisés par la mise en œuvre de ces différents moyens d'instruction.

Au sujet de l'*Index chirurgical*, au lieu de dresser une liste par ordre chronologique, mélangeant ainsi les productions de chaque pays, j'ai préféré grouper les ouvrages, selon la nationalité des auteurs; d'autant que dans les livres d'une même nationalité, il y a un fonds commun qui se distingue souvent de celui des livres d'une nationalité voisine. Je diviserai les livres en six groupes, selon qu'ils viennent des Grecs ou des Latins, des Arabes, des Italiens, des Hollandais, Anglais, etc., des Allemands et enfin des Français.

### *Index des livres de chirurgie.*

#### I. — AUTEURS GRECS ET LATINS.

Avant le xvi<sup>e</sup> siècle, les Grecs n'étaient connus que par les traductions des Arabes. Mais l'étude du grec et la découverte de nouveaux manuscrits ont permis de les lire dans leur texte même. Des ouvrages ont été publiés en grec, un plus grand nombre ont été traduits du grec en latin, et certains ont été traduits en langue vulgaire, en français, etc.

##### HIPPOCRATE.

- 1483. *Libel. de Esse aegrorum*, Paduae. (S. H.)
- 1483. *Aphorismi*, Venetiis.
- 1483. *Liber regiminis acutorum*, Venetiis.
- 1483. *Liber epidemiarum*, Venetiis.
- 1483. *De natura fetus*, Venetiis.
- 1483. *Lex.; Jusjurandum*, Venetiis (S.-H.).
- 1483. *Liber pronosticorum*, Venetiis.
- 1494. *Sententiae c. Galeni Com.*, Florentiae.  
     *De natura hominis*, Romae (Stockton Hough).  
     *De insomniis* (S.-H.).
- 1537. *Les Prédications*, trad. par PIERRE VERNET, Lyon.
- 1542. *Le Pronostic ou les Présaiges*, trad. par PIERRE VERNET, Lyon.
- 1555. *Les trois premiers livres d'Hippocrate* (Les ulcères, les fistules, les plaies de tête). Trad. du grec par FRANÇOIS LEFÈVRE, illustré des *Commentaires* de VIDUS VIDIVS, Paris, in-16. Veuz et approuvez par les docteurs de la Fac. de méd.

- 1560. *Le médecin chirurgien d'Hippocrate le Grand*, Paris, in-16. (Selon Ackermann, c'est une trad. franç. de l'*Officine*.)

## GALIEN.

- 1494. *Historia de Philosoph.* (grec), Venetiis.  
 — 1500. *De methodo medendi* (grec).  
 — 1500. *Ad Glauconem* (grec), Venetiis.  
 — 1483. *Articella. Isagage Johannit.* Venetiis.  
 — 1488. *Aggreg. ad medicinam*, Brixiae.  
 — 1490. *Opera*, Venetiis.  
 — 1492. *Introductio seu medicus*.  
 — 1496. *De medicinae principiis*, Venetiis.  
 — 1498. *De temperamentis*, Venetiis.  
 — 1498. *De bono corporis habitu*, Venetiis.  
 — 1500. *De affect. locorum notitia*, Venetiis.  
     *Liber dictus Tegni* (S.-H.).  
     *In aphor. Hippocratis* (S.-H.).  
 — 1540. *Les tumeurs contre nature*, trad. par PIERRE TOLET, Lyon.  
 — 1541. *Les os, l. 2<sup>e</sup> du mouvem. des muscles*, trad. par JEAN CANAPPE.  
 — 1513. *Articella*.  
     *De l'art curatoire, 2<sup>e</sup> l. à Glaucon.*  
     *La méthode thérapeutique, le 3<sup>e</sup> à Hieron.*  
 — 1564. *De la dissection des muscles*, trad. par DALECHAMPS, Lyon in-8<sup>o</sup>.  
 — 1566. *Traité de l'usage des parties*, trad. par DALECHAMPS, Lyon, in-8<sup>o</sup>.  
 — 1566-1572. *Administrations anatomiques*, trad. par DALECHAMPS, Lyon, in-12.  
 CAELIUS AURELIANUS. 1567. *Acutarum passionum libri tres*, Lyon, in-8<sup>o</sup>, avec les notes de JACQUES DALECHAMPS. — A peu près contemporain de Galien, a écrit en latin.  
 AETIUS. 1534. *Les huit prem. livres de sa medecine*, en grec, Venise.  
 — 1535. *De re medica*, trad. en latin par CORNARIUS, Basil. in-fol.  
 PAUL D'ÉGINE. 1489. *Opera*, Lyon (S.-H.). — Éd. 1528, 1538, grec; — 1540. franc. par TOLET.  
 CELSUS. 1478. *De re medica*, Florentiæ. — Celse, inconnu pendant le moyen âge, et dont le manuscrit venait d'être découvert de nouveau, a eu 5 éditions de 1478 à 1497 (S.-H.).

## II. — AUTEURS ARABES.

Parmi les ouvrages qui ont eu les premiers les honneurs de l'imprimerie, sont les livres des Arabes, dont plusieurs ont eu un grand nombre d'éditions. Nous n'indiquerons que les principaux.

- RAZÈS. 1481. *Le Mansoury*. Mediolani.  
 — 1486. *Totum continens*, Brixiae. — Il y a 20 éditions de parties diverses des œuvres de Razès de 1481 à 1506 (S.-H.).  
 ALBUCASIS. 1497. *Chirurgia c. aliis*, Venetiis. — Il y a 6 éditions d'œuvres diverses de 1471 à 1497 (S.-H.).  
 AVICENNE. 1473. *Canonis Libri V.* Papiæ.

— 1484. *Cantica de medic.* Venetiis. S.-H. indique 43 éditions de parties diverses des œuvres d'Avicenne de 1472 à 1500.

AVENZOAR. 1490. *Teissir*, Venetiis.

— 1467. *De curatione lapidis*, Venetiis. — 4 éditions diverses de 1490 à 1497.

AVERROES. 1482. *Colliget*, Venetiis. — Il y a 5 éditions de 1482 à 1500.

### III. — AUTEURS ITALIENS.

Les œuvres chirurgicales des Italiens sont les plus importantes de celles qui paraissent pendant les XIII<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles; au XVI<sup>e</sup> ils contribuent aussi pour une bonne part aux progrès de la Chirurgie, d'autant plus que dans leurs Universités, on n'avait pas exclu la Chirurgie, comme l'avait fait la Faculté de Paris; ce qui du reste avait développé le Collège de Saint-Côme et amené la formation d'une Ecole de Chirurgie, en face de l'Ecole de médecine.

Nous citerons pendant le XIII<sup>e</sup> siècle, Roger, Brun, Roland, Theodoric, G. de Salicet, Gentilis Fulginus, Lanfranc; — au XIV<sup>e</sup>, Dinus de Garbo († 1327), Nicolaus Falcutius († 1412); — au XV<sup>e</sup>, Pierre de Argelata († 1423), Montagnana († 1460), M. de Gradi († 1472), Bertapaglia, Gatinaria († 1496); — au XVI<sup>e</sup>, Benivieni († 1502), J. de Vigo († 1520), Bérenger de Carpi († 1550), Marianus Sanctus, puis les Chirurgiens qui s'occupent *des plaies par armes à feu*, Ferri, Maggi, Rota, Botal; enfin Rosetini et Fioravanti, Fallope, le Bichat du XVI<sup>e</sup> siècle. — Dans ce siècle, les principaux progrès sont venus de France et d'Allemagne; nous avons cependant à signaler deux ouvrages didactiques importants, la *Chirurgie* de Jean de Vigo en 1513, et à la fin du siècle en 1592, l'ouvrage remarquable de Fabrice d'Aquapendente.

ROGERIUS. 1498. *Cyrurgia*, Venetiis.

BRUNUS. 1490. *Chirurgia magna*, Venetiis.

ROLANDUS. 1498. *Cyrurgia*, Venetiis.

THEODORICUS. 1498. *Cyrurgia*, Venetiis.

G. DE SALICET. 1474. *La ciroxia*, Venetiis (S.-H.).

— 1492. *La cirurgie* de., trad. par NICOLE PREVOST, Lyon, in-4°. — Il y a 17 éditions de 1474 à 1506, dont 3 en français : 1492, 1503, 1506 (S.-H.).

GENTILIS FULGINAS. 1499. *De fracturis*, Venetiis. — Il y a 23 éditions de parties diverses de 1473 à 1499 (S.-H.).

DINUS DE GARBO. 1485. *Chirurgia c. Ponderibus*, Ferrare. — 8 éditions de 1485 à 1499 (S.-H.).

NICOLAUS FALCUTIUS (de Falconiis, de Florence). 1490. *Sermonum liber scientiae medicinae NICOLAI FLORENTINI doctoris excellentissimi, qui continet octo sermones*, Venetiis, 7 vol. — 9 éditions de parties diverses de 1481 à 1500.

LANFRANC. 1490. *Chirurgia magna et parva*, Venetiis, in-fol.

ALANFRANC OU LANFRANC. 1490. *Cyrurgie*, trad. par G. YVOIRE, de Lyon. — Lyon, in-4°. — Il y a 10 éditions de la *Chirurgia* de 1480 à 1500, dont 2 en français, 1480, 1490, 1 en espagnol, 1 en flamand (S.-H.).

- PIERRE DE ARGELATA. 1480. *Chirurgiae libri sex*, Venetiis, in-fol. — 6 éditions de 1480 à 1499, dont une en espagnol (S.-H.).
- MONTAGNANA BARTH. 1497. *Selectiorum operum in quibus ejusdem consilia variique tractatus alii, ... continentur, liber unus et alter*, Venetiis, in-fol. — Il y a 9 éditions de parties diverses de 1474 à 1500.
- MONTAGNANA. 1589. *De herpete, phagedaena, sphacelo et cancro*, Venetiis, in-4<sup>o</sup>.
- M. DE GRADI. 1471. *Practica seu commentaria in nonum Rhazis ad Almansorem* (1<sup>re</sup> édit. de 1471 à Pavie).  
— 1494. *Expositiones super vicesimam Fen tertii canonis Avicennae*. Milan, in-4<sup>o</sup>. — Il y a 10 éditions de parties diverses de 1471 à 1502 (S.-H.).
- BERTAPAGLIA. 1490. *Chirurgia seu recollectae super quartam canonis Avicennae*, Venetiis.
- GATINARIA. 1504. *De curis aegritudinum particularium sive expositio in nonum Almansoris*, Lugduni, in-4<sup>o</sup>.
- BENIVIENI. 1507. *De abditis nonnullis ac mirandis morborum et sanationum causis*, Florentia, in-4<sup>o</sup>.
- J. DE VIGO. 1514. *Practica in arte chirurgica copiosa continens novem libros*, Romae, in-fol.  
— 1525. *Pratique de chirurgie du très excel. D<sup>r</sup> en méd. J. de V.*, nouvellement traduite en françois par NICOLAS GODIN, Lyon, in-4<sup>o</sup>.
- BERENGER DE CARPI. 1518. *De cranii fractura tractatus*, Bononiae, in-4<sup>o</sup>.
- MARIANUS SANCTUS. 1531. *Compendium in chirurgia*, Lyon, in-8<sup>o</sup>.  
— 1535. *Libellus aureus de lapide a vesica per incisionem extrahenda*, Venetiis, in-8<sup>o</sup>.
- FERRI. 1552. *De sclopetorum sive archibusorum vulneribus*, libri III. — *Corollarium de sclopeto ac similibus tormentorum pulvere*. — *De caruncula sive callo, quae cervici vesicae innascitur*, Romae, in-4<sup>o</sup>. — Cautérise les plaies par armes à feu, emploie les bougies contre les carnosités du col de la vessie.
- MAGGI. 1552. *De vulnerum bombardarum et sclopetorum globulis illatorum et de eorum symptomatum curatione tractatus*, Bononiae, in-4<sup>o</sup>.
- F. ROTA. 1555. *De tormentariorum vulnerum natura et curatione liber*, Bononiae, in-4<sup>o</sup>.
- L. BOTAL. 1560. *De curandis vulneribus sclopetorum*, Lugd., in-8<sup>o</sup>. — Petit volume avec plusieurs fig. d'instruments.
- ROSETINI. 1561. *Compendio di tutta la cirurgia* per PIETRO et LUDOVICO RESETINI medici. Di nuovo ristampeto e M. LEONARDO FIERAVANTI medico et chirurgo, Venetia, s. d. — Préface datée de 1561. — Donne le nom de *gamaut* aux bistouris.
- FALLOPE. 1563. *Libelli duo, alter de ulceribus, alter de tumoribus praeter naturam*. Venetiis, in-4<sup>o</sup>.
- ANDRÉ DE LA CROIX. 1573. *Chirurgiae JOANNIS ANDREAE A CRUCE, Veneti medici, libri septem*. Venetiis, 1573, fig.
- FABRICE D'AQUAPENDENTE. 1592. *Pentateuchus chirurgicus*, Francof., in-8<sup>o</sup>.  
— 1617. *Opera chirurgica in duas partes divisa*. Patavii, in-fol., fig.  
— 1674. *Œuvres chirurgicales*, contenant le Pentateuque chirurgical et les opérations manuelles, trad. du latin, Lyon, in-16. — Comprend les tumeurs, plaies, ulcères, fractures, luxations et opérations chirurgicales. — Ce qui distingue l'œuvre de

Fabrice d'Aquapendente, c'est que dans les descriptions il s'appuie non sur les Arabes ou sur les traductions des grecs venant de l'arabe, mais sur les textes grecs eux-mêmes ou leurs traductions directes, et sur Guy de Chauliac. Ce livre donne une idée assez exacte de ce qu'était la Chirurgie à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle pour les chirurgiens universitaires, beaucoup plus timides que les chirurgiens jurés, que les barbiers-chirurgiens et les inciseurs de l'École de Franco.

#### IV. — AUTEURS ANGLAIS, ESPAGNOLS ET DES PAYS-BAS.

L'Angleterre a eu au xvi<sup>e</sup> s. un chirurgien remarquable, Gale (1507-1586), le Paré de l'Angleterre; l'Espagne a eu quelques bons chirurgiens, entre autres, Daza Chacon, Nunnez, Aguero, Fragoso; en Portugal, on doit citer Amatus Lusitanus; les Pays-Bas étaient une des contrées les plus lettrées de l'Europe, riche en hommes de science.

GILBERTUS ANGLICUS. 1510. *Compend. totius medicine*, Lugduni, in-4<sup>o</sup>.

GADDESSEN († 1350). — 1492. *Rosa anglica*, Ticini, in-fol.

GUTIEREZ († 1497). — 1494. *De potu in lapidis praeservatione*, Tolède.  
— 1498. *Cura de la piedra*, Toledo, in-fol.

AMIGUET. 1501. *Lectura feta per lo reverend mestre en medicina sobre lo tractat segon de R. mestre Guido, lo cual tracta de apostemos en general*, Barcelone. — Commentaire sur un chapitre de Guy de Chauliac.

ARCAEUS. 1574. *De recta curandorum vulnerum ratione libri duo*, in-8<sup>o</sup>, avec les notes de LOUIS NOMMIUS. — Inventa un baume célèbre.

ANDREA ALCAZARIS. 1575. ANDREAE ALCAZARIS medici ac Chirurgi Guadalaxarensis in amplissima Salmanticensi Academia Chirurgiae facultatis primi professoris *Chirurgiae, Libri sex*, Salmanticae, 1575, in-fol. — Traite des plaies et du morbo gallico.

VESALE. 1543. *De humani corporis fabrica libri septem*, Basiliae, in-fol. fig.

— 1559. Traduction française, Paris (Malgaigne, A. Paré. p. CCLXV).

— 1569. *Les portraicts anatomiques de toutes les parties du corps humain*, ensemble l'abbregé d'ANDRÉ VESALE et l'explication d'iceux accompagnée d'une déclaration anatomique par JACQUES GREVIN, méd. à Paris; Paris, in-fol.

— 1569. *Chirurgia magna*, Venetiis, in-8<sup>o</sup>. — Elle comprend 7 livres : luxat., fract., plaies, ulcères, tumeurs, antidotaire. Les fig. sont les mêmes que dans Tagault. Elle a été publiée par PROSPER BORGARUCCI, disciple de Vésale; ce n'est guère qu'une compilation.

CORNELIUS SCHYLANDRUS. 1577. *Practica chirurgiae brevis et facilis*, Antverpiae, in-8<sup>o</sup>.

— Petit livre par demandes et réponses (Doctor-Chirurgus), sur les plaies, ulcères, apostèmes, fract. et luxat. et la préparat. des médicaments.

#### V. — AUTEURS ALLEMANDS.

Les ouvrages qui suivent sont d'un grand intérêt historique, ils permettent de se rendre compte de l'état de la Chirurgie en Allemagne au xvi<sup>e</sup> siècle, et de la place importante qu'elle a le droit d'occuper par son originalité, car elle se distingue de la Chirurgie française et de la Chirurgie italienne de cette même

époque. Nous avons rapproché ces différents ouvrages, quoiqu'ils aient été publiés à des dates éloignées les unes des autres; mais il est certain qu'ils ont un fond commun de doctrine qui les réunit et qu'il y avait intérêt à mettre en relief.

H. VON PFOLSPRUNDT. 1460. *Buch der Bündth-Ertzenei*, publié par HAESER et MIDDENDORFF, Berlin, 1868. — Résumé par FRÖLICH in *Deutsch. militärärztl. Zeitschr.*, 1874, Heft. II.

BRUNSWIG. 1497. *Buch der Cirurgia*, Strassburg, fig. coloriées.

— 1513. *Das Buch der Wundartzney*, Strasbourg (avec le traité de pharmacie), fig. non coloriées. — L'édition de 1497 contient des figures d'instruments et d'opérations; je crois que c'est la première fois que ces illustrations se trouvent dans un ouvrage de médecine. Je reproduis deux de ces dessins; (fig. 6) l'un qui représente une planche d'instruments divers; (fig. 7) l'autre la préparation des onguents, etc., et des huiles bouillantes.

GERSDORFF. 1517. *Feldbuch der Wundartzney*, fig., Strasbourg.

— 1542. *De Chirurgia et corporis humani anatomia*. Francfort. Je n'ai pu trouver ce livre.

PARACELSE. 1536. *Der grossen Wundartzney...* Frankf. 4°.

— 1573. *Chirurgia magna*. Nunc recens a JOSQUINO DALHEMIO latinitate donata. Argentorati, fol.

— 1593. *La grande Chir.*, trad. par DARIOT, in-4°.

— 1573. *Chyrurgia minor quam alias Bertheoneam* intitulavit. Ex versione GERARDI DORU.

— 1613. *Petite chir. ou Bertheonee*, trad. par DANIEL DU VIVIER, Paris.

W. RYFF. 1542. *Kleinere chirurgie*, Strassburg.

— 1545. *Gross chirurgie oder vollkommene Wundartzney*. Frankf. in-fol. — Comprend 5 parties, puis vient : *Letzte Theyl der grossen teutschen Chirurgie oder vollkommenen Wundartzney*. — L'édition de 1559-1562 comprend 608 p. in-fol. — Ryff a beaucoup écrit; c'était surtout un compilateur; il reproduit la plupart des fig. de Brunswig et de Gersdorff.

JEAN DE PARIS. 1552. *Ein new Wundartzney*, Francfort. — Petit manuel pour le traitement des plaies, par les onguents et les emplâtres, etc., a 46 petites pages.

LANGE († 1563) 1554. *Medicinalium epistolarum miscellanea*. Basil., in-4°.

CONRAD GESNER. 1555. *De chirurgia scriptores optimi quique veteres et recentiores, plerique in germania antehac non editi, nunc primum in unum conjuncti volumen*, Tiguri, in-fol. — Comprend Tagault, Jacobus Hallerius, Marianus Sanctus, Angelus Bologninus, Michaelis Angelus Blondus, Maygius, Ferrius, Langus, Galenus, Oribasus, Jacobus Dondus, etc., et se termine par des observat. de C. Gesner.

WUERTZ FÉLIX. 1563. *Practica der Wundartzney*, darin allerlei schädliche Misbräuche des Wundartzes abgeschafft werden, etc. Basel.

— 1672. *La Chirurgie pratique* de F. W., traduit de l'allemand en français par le sieur SAUVIN, docteur en médecine, Paris.

FABRICE DE HILDEN. 1606. *Observationum et curationum chirurgicarum centuriae*, Basel.

— 1669. *Observations chirurgiques*, tirées des centuries, épîtres, traités, etc., traduites par le D<sup>r</sup> TH. BONNET, Genève, in-4°.

xvi<sup>e</sup> siècle, présente un intérêt historique, c'est un type des livres qui vont paraître dans le xvii<sup>e</sup> et qui sont surtout des recueils d'observations. Déjà, il y en avait dans les œuvres d'A. Paré, et c'est ce qui constitue aujourd'hui une bonne partie de leur valeur. Le livre de Hilden est exclusivement formé d'observations. Il est à rapprocher du Pentateuque de F. d'Aquapendente : chacun d'eux représente un type différent de la littérature chirurgicale de cette époque.

#### VI. — AUTEURS FRANÇAIS.

Parmi les auteurs français, nous signalerons Balescon de Tarente au xv. Au xvi<sup>e</sup>, nous voyons un certain nombre de médecins instruits, surtout de Lyon et de Montpellier, consacrer leurs connaissances et leur temps au développement de la Chirurgie en France, en donnant des traductions françaises des auteurs grecs et aussi de la *Chirurgie* de Guy de Chauliac. A celle-ci travaillent S. Champier, Falcon, Canappe et L. Joubert; à ces savants nous ajouterons les noms de Tolet, de Vidus Vidius, et de Dalechamps.

Vers le milieu du xvi<sup>e</sup> siècle commencent à paraître des ouvrages originaux, la *Chirurgie* de Tagault, qui n'est qu'une paraphrase de Guy de Chauliac, l'*Anatomie* de Ch. Étienne et de la Rivière; la *curation des maladies vénériennes* de Thierry de Hery; les premiers livres d'A. Paré, le *Petit Traité des hernies* de Franco, etc.

De plus comme la Faculté de médecine de Paris s'était engagée à faire des cours de Chirurgie aux barbiers, plusieurs médecins de cette Faculté ont publié des *Traité*s de chirurgie, œuvres élémentaires sans aucune valeur, comprenant en général cinq livres : les tumeurs, les ulcères, les plaies, les fractures et les luxations en général, avec une thérapeutique d'emplâtres et d'anodins; tels sont les ouvrages de Flesselles, Gourmelen, Fernel, Reulin, Fierabras, La Framboisière, Riolan, etc.

A la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, paraissent les *Œuvres complètes* d'A. Paré, puis les livres de ses élèves, Guillemeau, Pigray, etc.

Les travaux de chirurgie les plus remarquables sont dus aux chirurgiens opérateurs, simples barbiers ou inciseurs, A. Paré, Th. de Hery, Franco.

Dans tous ces ouvrages, il n'y a pas de *Traité* didactique proprement dit; aussi la *Grande Chirurgie* de Guy de Chauliac a-t-elle continué à être le livre dans lequel chacun puisait, soit pour s'instruire, soit pour rédiger un opuscule. C'est ainsi qu'elle a eu 52 éditions pendant les xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles.

GORDON (B. DE). 1542. *Opus liliū medicinae inscriptum*, etc., Paris.

— 1495. *Lys en medecine*, trad. française faite en 1377 par un anonyme.

BALESCON DE TARENTE. 1490. *Philonium pharmaceuticum et chirurgicum de medendis omnibus*, Venetiis.

S. CHAMPIER. 1531. *Le myrouel des appothiquaires... les lunectes des cyrurgiens et barbiers*, Lyon.

GODIN. 1538. *La chirurgie militaire très utile à tous chirurgiens*, translätée du latin en français par Maitre JEAN BLONDEL. Gand, 1553, in-12.

- P. TOLET. 1540. *La chirurgie de Paul d'Egine*, trad. en français. Lyon, in-8°  
 — Tolet pense qu'il faut faire des traductions françaises pour instruire les chirurgiens, mais il ne tient pas que ceux-ci apprennent le grec et le latin, parce qu'ils seraient égaux en savoir aux médecins, « ce que les médecins ne doivent vouloir ». Il parle de l'envahissement des charlatans étrangers.
- TAGAULT. 1543. *De chirurgica institutione libri quinque*. Parisiis.  
 — 1549, 1580. Traduit en français. Lyon.
- VIDUS VIDIVS OU GUIDO GUIDI. 1544. *Chirurgia à graeco in latinum a se conversa, cum commentariis propriis et Galeni*. Paris, in-fol.  
 — 1555. *Les anciens et renommés auteurs de la med. et chir.*, trad. par un D<sup>r</sup> en méd. Lyon. — Contient des livres d'Hippocrate (— des ulcères, des plaies de tête, des fractures, de l'officine du médecin, des articulations, — de Galien (de fasciis liber), — de Oribase (de laqueis et machinamentis libellus).
- Ch. ÉTIENNE. 1545. *De dissectione partium corporis humani libri tres. Una cum figuris et incisionum declarationibus a STEPHANO RIVERIO, chirurgo, compositis*. Parisiis, in-fol.  
 — 1546. *De la dissection du corps humain*, trad. française. Paris, in-fol.

## A. PARÉ.

- 1545. *La méthode de traiter les playes faictes par hacquebutes, etc.*, in-8°, 61 f.  
 — 1550. *Briefve collection de l'administration anatomique*, in-8°, 96 f.  
 — 1552. *La manière de traicter les playes faictes tant par hacquebutes que par flèches*, in-8, 80 f.  
 — 1561. *La méthode curative des playes et fractures de la teste humaine, etc.*, in-8, 226 f.  
 — 1561. 28 février. *Anatomie universelle du corps humain*.  
 — 1561. 15 avril. *Anatomie universelle du corps humain*, revue avec J. ROSTAING DU BIGNOSC, aussi chir. juré à Paris. in-8°, 277 f.  
 — 1564. *Dix livres de la chirurgie* (playes de hacquebutes, playes de flèches, des fractures, des contusions, des caries, des gangrenes et mortifications, des chaudepisses, des pierres, de la suppression d'urine), in-8°, 234 f.  
 — 1568. *Traicté de la peste, de la petite verolle et rougeolle, de la lépre*. in-8°, 235 p.  
 — 1572. *Cinq livres de chirurgie*, in-8°.  
 — 1573. *Deux livres de chirurgie* (de la génération de l'homme, etc., des monstres), in-8°, 519 p.  
 — 1575. *Les œuvres de M. A. Paré*, le tout divisé en 26 livres. in-fol, 945 p. — D'autres éditions des œuvres complètes parurent en 1579, 1585, 1598, 1607, etc.; Malgaigne signale treize éditions, la dernière en 1685. — En 1582, Guillemeau publia une édition latine des œuvres d'A. Paré :
- PH. DE FLESSELLES. 1547. *Introduction de chirurgie rationele*. Paris, in-8°.
- THIERRY DE HERY. 1552. *La méthode curatoire de la maladie vénérienne par TH. DE HERY, lieuten. gén. du premier barbier du roy*. Paris, in-8°.
- 1552. *Opuscules de divers auteurs médecins*, redigez ensemble pour le proufit et utilité des chirurgiens. Comprend le ch. singulier de Guidon, des parties de la composit. des médicam. et des tumeurs de Galien, — la phlébotomie, etc. Lyon, in-16.
- P. FRANCO. 1556. *Petit Traité des hernies*. — Lyon.  
 — 1561. *Traité très ample des hernies*. — Lyon.
- A. CHALMETEUS. 1560. *Enchiridion chirurgicum externorum morborum remedia*. Paris. in-8° (1<sup>re</sup> édit.)

- 1627. *Enchiridion practicum medico chirurgicum, sive de internorum externorum que morborum curatione*. Genève.
- A. CHAUMETTE. 1571. *Enchiridion ou livret portatif pour les chirurgiens*, contenant des remèdes des maladies externes, par A. Ch., chirurgien; traduit du latin. — Lyon, in-8°. Petit manuel de chirurgie sur les tumeurs, plaies, ulcères, fract. et luxat., vérole, qui aurait eu près de 30 édit. et aurait servi longtemps de vade mecum aux étudiants (Chereau).
- GOURMELEN. 1566. *Synopseos chirurgiae libri sex. Lutetiae*. 48 f.
- 1571. *Le sommaire de toute la chirurgie*, contenant six livres, par G., doct. en med. traduit par ANDRÉ MALESIEU, chirurg. à Paris — Paris. C'est un court résumé.
- 1580. *Chirurgiae artis libri III. Parisiis*. Traite brièvement des opérations.
- 1647. *Œuvres chirurgicales*. Paris, in-8°. — Contient : *Le guide des chirurgiens*. — *Le sommaire de la chirurgie*. — *Réplique à une apologie publiée par A. PARÉ*. — *Avertissements et conseils à Messieurs de Paris pour se préserver de la peste*.
- LE PAULMIER. 1569. *Traicté de la nature et curation des plaies de pistolle, harquebouse et autres bastons a feu*, ensemble les remèdes des combustions et brulures externes et superficielles, par Le P., docteur en médecine à Paris. — Caen. — Petit vol. intéressant; rejette pour le traitement des plaies l'emploi de la chaleur humide, les suppuratifs, les caustiques et les corrosifs; parle des complications des plaies et de l'infection purulente, etc. Il critique la pratique d'A. Paré.
- JACQUES DALECHAMPS. 1610. *Chirurgie française recueillie par J. D., augmentée par GEAN JIBAUT, chir. juré à Paris*. Paris — Contient les œuvres de Paul d'Égine, des fragments de Hippocrate, Celse, Aëce, Avicenne, Albucasis et Riolan; le tout en faveur des compagnons et maîtres chir. — La 1<sup>re</sup> édit. est de 1570, Lyon, in-8°.
- L. JOUBERT. 1570. *Traité des arbusades*. Paris, in-8°.
- FERNEL. 1579. *La chirurgie de F.* translattée de latin en français par SIMEON DE PROVANCHIERES, méd. à Sens, Paris. — A la fin se trouve : *La methode chirurgique de Provanchieres*, méd. à Sens. Sens, 1579 (quelques pages).
- REULIN. 1579. *La chirurgie de Dr R.*, méd. de Bordeaux. Paris. in-8°. — Comprend 5 livres, généralités, tumeurs, ulcères, plaies, fractures et luxat. en gén. — Ouvrage élémentaire pour les barbiers.
- ROUSSEL. 1581. *Traité nouveau de l'Hysterotomatie ou enfentement césarien*. Paris. in-8°;
- 1582. Trad. latine avec appendice par BAUHIN, Bâle.
- 1590. *Cesarei partus assertio historiologica* FR. ROSSETTO auth. Parisiis, in-8°, p. 207.
- H. FIERABRAS. 1583. *Méthode briefve et facile pour aisement parvenir à la vraye intelligence de la chirurgie*, par maistre HERVÉ FIERABRAS, doct. en méd. Paris, in-16; généralités sur les choses naturelles; petit livre sans valeur.
- 1647. Id, revu par JEAN DE MONTIGNY.
- GUILLEMEAU. 1594. *La chirurgie française recueillie des anciens medecins et chirurgiens*. Paris, in-fol.
- 1598. *Œuvres de Chirurgie*, Paris, in-fol.
- N. DE LA FRAMBOISIÈRE. 1595. *Les canons requis pour pratiquer méthodiquement la chir.* par N. de la F. Doct. en méd. Paris. — Opuscule de 35 feuillets sur les cinq livres de la chir.
- GUY DE CHAULIAC. *La Grande Chirurgie. Dans le xv<sup>e</sup> siècle, 14 éditions*; 5 édit. franc., dont. 2 de N. PANIS, 1478, 1490, et 1 de S. CHAMPIER, 1498; puis les édit. de 1485

- et 1498. — 5 édit. latines, 1490, 1497, 1498, 2 en 1499; — 2 édit. ital., 1480, 1493; — 2 édit. catal., 1492, 1498.
- Dans le XVI<sup>e</sup> siècle, 38 éditions : 49 édit. franç., dont 2 édit. CHAMPIER, 1503, 1508; 4 édit. de FALCON, 1520, 1534, 1537, 1559; 9 édit. de CANAPPE, 2 de 1538, une en 1541, 1550, 1554, 1562, 1571, 2 en 1578; 4 édit. de JOUBERT, 1579, 1580, 1592, 1598; — 10 édit. latines, 1513, 1519, 1537, 1546, 3 en 1559, 2 en 1572 et l'édit. latine de JOUBERT en 1585; — 3 édit. ital. 1505, 1521, s. d.; — 3 édit. flamandes, 1507, 1553, 1560; — 2 édit. espagnoles de FALCON, 1574, 1596; un édit. anglaise, 1541<sup>1</sup>.
- RIOLAN. 1669. *Chirurgie* de RIOLAN, doct. en méd., traduite en français par M. B. D. M. Paris. — L'édit. latine est de 1601. — Petit volume comprenant les 5 traités habituels : tumeurs, plaies, ulcères, fract. et luxat., vérole.
- THEVET. 1603. *Les erreurs et abus ordinaires commis au fait de la chir.* Poitiers, in-8°.
- JAQUES DE MARQUE. — S. l n. d. *Methodique introduction à la chirurgie.* Extraite des bons auteurs par JAQUES DE MARQUE, maître barbier chir. à Paris. — Première et seconde partie. Dédié à la Communauté des maîtres du dit art en ceste dite ville. Paris. — Il remercie la Communauté de l'avoir admis en présence de MM. les Doct. en la Fac. de méd., et il remercie également ceux-ci de leurs leçons. Il invoque l'arrêté du 16 juillet sur les privilèges de la communauté, et se réjouit d'avoir vu son livre, dans les officines des barbiers chir., dans les mains des serviteurs.
- 1609. *Paradoxe, ou traité médullaire auquel est amplement prouvé que la moelle n'est pas la nourriture des os.* Paris in-8°.
- PIGRAY. 1628. *Epitome des préceptes de med. et de chir.* p. 288. (1<sup>re</sup> édit. de 1610).
- DE COURVAL. 1610. *Satyre contre les charlatans et pseudo médecins empyriques.* En laquelle sont amplement découvertes les ruses et tromperies de tous Theriacleurs, Alchimistes, Chimistes, Paracelsistes, Distillateurs, Extracteurs de quintessences, Fondateurs d'or potable, Maîtres de l'élixir et telle pernicieuse engeance d'imposteurs. En laquelle d'ailleurs sont refutées les erreurs, abus et impietez des IATROMAGES ou médecins magiciens qui usent de charmes, billets, parolles, caracteres, invocations de demons, et autres détestables et diaboliques remedes, en la cure des maladies, par M<sup>e</sup>. THOMAS SONNET, SIEUR DE COURVAL, Docteur en médecine, Paris 1610. — Les ouvrages de ce genre abondaient.

### *Principaux traités de chirurgie des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles.*

Parmi les nombreux ouvrages que nous venons de citer, il en est quelques-uns qui doivent nous arrêter davantage, à cause du rôle plus considérable qu'ils ont joué, ou des données nouvelles qu'ils ont introduites dans la science et la pratique. Certains livres que nous n'avons pas cités trouveront leur indication dans la *Chirurgie* de Franco à propos des questions spéciales auxquelles ils se rapportent.

#### 1<sup>o</sup> NICOLAS DE FLORENCE

*Nicolas de Florence* (1357-1430), appelé encore *Nicolas de Falconiis*, *Nicolaus Falcutius* a écrit, à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, un ouvrage très volumineux fait

1. Guy de Chauliac, *La Grande Chirurgie*, édit. 1890, p. 169.

d'après les Arabes, surtout d'après Avicenne et Razès. Il traite à la fois de la médecine et de la chirurgie; le discours VII porte spécialement sur l'anatomie et la chirurgie. Il n'y a d'original que quelques observations perdues dans la masse des citations. Cet auteur ne parle ni de Lanfranc, ni de Mondeville, ni de Guy de Chauliac. — On le trouve édité en 1481 (Papiae), en partie du moins :

*Sermonum liber scientiæ medicinæ Nicolai Florentini, Venetiis, 1490.*

Nicolas se plaint des empiriques qui se mêlent de chirurgie et particulièrement du traitement des luxations et des fractures. Son œuvre, comme celle de quelques autres auteurs, tire son importance de la pénurie des travaux à cette époque. On est obligé d'avoir recours à eux pour recueillir quelques données sur la marche et l'état de la science.

On peut faire à peu près les mêmes remarques à propos de Balescon de Tarente.

### 2° BALESCON DE TARENTE

*Balescon* ou *Valescus de Tarente*, après avoir étudié et pratiqué à Lisbonne, vint à Montpellier où il enseigna la médecine et la chirurgie. En 1418, il publie le *Philonium pharmaceuticum et chirurgicum*, suivi d'un court *Traité de chirurgie*. L'auteur s'appuie sur Galien, les Arabes et les Arabistes.

Dans le *Philonium* qui est divisé en sept parties, à cause des sept plaies de N. S. J. C., Balescon touche à peine à quelques questions de chirurgie. Il conseille aux médecins soigneux de leur bonne réputation de ne pas abaisser la cataracte et de laisser cela aux jeunes praticiens ambulants. — Le *Traité de chirurgie* offre peu d'intérêt; à propos des morsures par les chiens enragés, il rapporte que dans le Béarn, on précipite immédiatement dans la mer ceux qui ont été mordus, on les y lave et on leur en fait boire de l'eau. C'est la coutume que l'on suivait également en Normandie du temps de Mondeville (V. Mondeville, 1893, p. XLIII, 447).

Balescon se plaint de la pénurie des livres, il dit qu'il y a peu d'élèves dans l'Université, et peu de chirurgiens lettrés en Gascogne, mais seulement des ignorants et des barbiers. Ceux-ci du reste, à part la Confrérie de Saint-Côme de Paris, accaparent la chirurgie en France, en Angleterre et en Allemagne; au xv<sup>e</sup> siècle, la chirurgie trouve son principal refuge en Italie.

### 3° PIERRE D'ARGELATA

*Pierre d'Argelata* († 1423). Pendant qu'en France la chirurgie était délaissée dans les Facultés de Paris et de Montpellier, l'Italie continuait à l'enseigner dans les Facultés de Bologne, de Padoue, etc., et l'on n'y considérait pas comme indigne quiconque s'en occupait. A côté des chirurgiens, des médecins renommés ne dédaignaient pas de l'enseigner et d'en traiter dans leurs ouvrages.

Pierre d'Argelata (qu'il ne faut pas confondre avec Pierre d'Arelata dont parle Guy de Chauliac) était maître ès arts et en médecine, en même temps que chirurgien. Il enseignait la chirurgie à Bologne, au commencement du xv<sup>e</sup> siècle.

cle, en lisant et commentant le 3<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> Fen du 4<sup>e</sup> Canon d'Avicenne, qui traitent des apostèmes, des plaies et ulcères; c'était donc un arabiste. Mais il est de l'école de Guy, et montre assez d'indépendance et d'esprit critique.

Il a écrit un *Traité de chirurgie* en six livres, à une date inconnue et d'après le plan de Guy de Chauliac, auquel il emprunte beaucoup sans le citer souvent; son ouvrage renferme quelques observations personnelles, surtout dans le livre III, *Des plaies en particulier*.

P. d'Argelata se distingue des chirurgiens universitaires qui l'ont précédé, par la hardiesse relative de sa pratique et de ses opérations; il osait agir et employer le rasoir, au lieu de s'en tenir aux simples topiques. C'est en effet au xv<sup>e</sup> siècle que commence la chirurgie opératoire; car jusque-là un petit nombre de chirurgiens seulement avaient osé opérer, tels Mondeville et Guy de Chauliac.

Le chirurgien de Bologne est partisan de la suture des plaies, même dans les plaies de tête, mais il rejette celle des nerfs; il a trépané le crâne et le tibia, a opéré les hernies, la pierre, a traité la fistule à l'anus par l'incision avec le scalpel. Il dilatait le col de la matrice (vagin) avec un *speculum* pour faciliter l'extraction du fœtus mort, ainsi que le recommande Guy de Chauliac.

Daniel Mollière (de Lyon) a fait remarquer qu'il pratiquait le drainage avec des canules métalliques perforées. On l'a considéré comme ayant parlé le premier du bubon inguinal consécutif aux ulcères du pénis, et comme ayant décrit la recherche de la fluctuation, mais ces choses sont déjà dans Mondeville.

P. d'Argelata est mort en 1423 ou 1433, son livre a été imprimé à Venise en 1480 et a eu plusieurs éditions.

#### 4<sup>e</sup> BERTAPAGLIA

*Bertapaglia* († 1460) appartient comme P. d'Argelata à la première moitié du xv<sup>e</sup> siècle; il professait à Padoue vers 1424.

C'est encore un arabiste; dans son *Traité de chirurgie* il suit et commente le quatrième Canon d'Avicenne: « Sunt recollecte habite super quarto Avicenne ab egregio et singulari doctore Magistro Leonardo Bertapaglia et ibi sunt mirabilia secreta habita ab eo et per me experta ». Il fait moins d'opérations que P. d'Argelata et préfère trop souvent les topiques; il préconise un raptorium (caustique) particulier contre le cancer, et une sorte de feutre contre les hémorragies. Cependant il décrit un *Procédé de ligature* que Malgaigne attribuait à Dionis et qu'A. Cooper a renouvelé: « Attire la veine avec un crochet de fer, isole-la, lie avec un fil de lin. Perce la veine avec une aiguille munie d'un fil, enroule le fil autour et fais nœud sur nœud. (V. plus loin p. LXXVI).

Il traite les ulcères variqueux en cautérisant et liant les veines, ce que recommandait déjà Guy. A propos des maladies des os, il décrit diverses espèces de *scies*, entre autres la scie ronde du trépan, avant de Vigo (V. *Guy de Chauliac*, p. 268, 695). — Il parle de la résection des côtes, déjà employée avant lui dans l'empyème (Guy, p. 282). Dans les *plaies de l'intestin* il pratique la suture du pelletier même sur les plaies de l'*intestin grêle*, qui étaient considérées comme incurables par les chirurgiens du xiv<sup>e</sup> siècle; pour la suture

des parois abdominales, il préfère les cordes à boyau ramollies dans l'eau, aux fils de soie ou de lin.

Il n'est donc pas tout à fait exact de dire qu'il ne faisait pas d'opérations. Mais il opérât rarement, abandonnant généralement les opérations aux barbiers et aux coureurs, comme faisaient à son époque presque tous les chirurgiens universitaires. Il savait peu d'anatomie et fait remarquer qu'il a assisté à l'anatomie d'un cadavre en 1429 et à celle d'une matrice en 1430.

Dans son livre, Bertapaglia suit presque exactement Avicenne; ce sont les mêmes divisions, les mêmes en-têtes de chapitres: aussi donne-t-il en profusion les mots arabes. C'est un commentaire du 3<sup>e</sup> Fen du 4<sup>e</sup> Canon. L'ouvrage est divisé en 7 traités: des apostèmes, des plaies, des ulcères, de la solution de continuité des nerfs, de la solution de continuité des os, du pronostic d'après les signes célestes, des antidotes.

Le sixième Traité est à remarquer, c'est un indice du rôle que jouait alors l'*Astrologie* et de son influence même auprès des professeurs des universités. Tous cependant n'y ajoutaient pas la même foi; nous reviendrons plus loin sur ce Traité.

L'ouvrage de Bertapaglia a été imprimé à Venise avec les *Chirurgies* des auteurs des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles; il a eu une édition en 1497.

*Auteurs allemands.* Dès le XV<sup>e</sup> siècle l'Allemagne a pris une part active à la Chirurgie.

Le premier auteur en date est HEINRICH VON PFOLSPRUNDT, Bruder des deutschen Ordens, qui a écrit en 1440 le *Buch der Bündth-Ertznei*. C'est à H. HAESER et à MIDDELDORFF que nous devons la connaissance de ce livre (Berlin, G. Reimer, 1868, p. 180). — FRÖLICH en a donné un résumé in *Der deutschen militär-ärztlichen Zeitschrift*, Heft 11. On y trouve un chapitre sur l'autoplastie et un autre sur les plaies par armes à feu.

##### 5<sup>e</sup> BRUNSCHWIG.

Brunschwig ou Braunschweig a laissé un Traité de chirurgie, *Buch der Cirurgia*, qui a été imprimé à Strasbourg en 1497. Il a eu plusieurs éditions et a été traduit de l'allemand en hollandais. Le livre de Brunschwig est divisé en sept Traités, qui décrivent les plaies, les fractures, les luxations et les antidotes. C'est surtout une compilation pour laquelle l'auteur emprunte beaucoup à Razès et à Guy de Chauliac.

On y trouve cependant des notions sur les plaies par armes à feu, dont Frölich a donné une analyse (« Militärrarzt », Beilage zur Wr. med. Wochenschr., 1873, n<sup>o</sup> 15).

Brunschwig était aussi pharmacien et a écrit un ouvrage volumineux sur l'*Art de distiller*, 1500.

Son Traité de chirurgie présente une grande importance historique, car c'est, croyons-nous, le premier Traité qui renferme des figures d'instruments, depuis la découverte de l'imprimerie. Ceux-ci sont assez nombreux, on y trouve des pinces de divers genres pour enlever les corps étrangers des plaies, les balles, etc. Ces figures ont été reproduites par la plupart des auteurs qui

ont suivi, par Gersdorff, par Ryff, etc. Nous en donnons deux, à propos de l'arsenal chirurgical (p. LXXX et LXXXI); elles sont extraites de l'édition de 1513 (fol. xxv et fol. cxviii).

#### 6° GERSDORF.

Gersdorf (Hans von), chirurgien de Strasbourg, a acquis une grande expérience dans les camps et a formulé une méthode de traitement des plaies qui s'éloignait de celle suivie en Italie et en France, et qui a fini par être adoptée dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Il a publié, vingt ans après Brunshwig, en 1517, son *Feldbuch der Wundarzney*, dont on aurait publié (?) une traduction latine à Francfort en 1542. S'il a beaucoup emprunté aux Arabes et à Guy de Chauliac, ce chirurgien a cependant une grande originalité et son œuvre mérite d'attirer l'attention de l'historien.

Le nombre des amputations qu'il a pratiquées est considérable; il peut se vanter, dit Puschmann, d'en avoir fait 200 environ. Le procédé qu'il employait était supérieur à ce qu'on faisait avant lui, aussi a-t-on dit qu'il taillait des lambeaux pour recouvrir les os. Ce n'est pas tout à fait exact, mais sa manière tendait à ce résultat. Comme les autres chirurgiens, il appliquait un lien constricteur au-dessus de la ligne d'amputation, seulement, avant de serrer le lien, la peau était fortement rétractée en haut, de sorte que, la section de l'os achevée, on avait une sorte de capuchon qui venait recouvrir la surface de l'os; c'était un progrès considérable sur la simple section « en saucisson », de la peau et des os. — Il ne se sert pas du fer rouge pour arrêter l'hémorragie, il place un hémostatique particulier (*Blutstellung*), et recouvre le tout par une vessie d'animal, traitant en résumé la plaie par les rafraichissants au lieu du fer rouge. Dans les plaies par armes à feu, il dilate le trajet avec les ciseaux dilatatoires (*Meissel*), mais au lieu d'injecter de l'huile bouillante, il se sert d'huile chaude non brûlante, et recouvre la plaie de coton trempé dans l'huile.

Ce livre, comme celui de Brunshwig, renferme des figures nombreuses; puis des appareils très intéressants pour le traitement des raideurs articulaires et des fractures; j'ai reproduit un de ces derniers dans la *Chirurgie* de Guy de Chauliac (p. 695).

Gersdorf donne une figure d'ensemble représentant une amputation de jambe; c'est, je crois, la première figuration d'une telle opération.

Gründner a analysé la *Chirurgie* de Gersdorf dans *Geschichte der Chir.* (Breslau, 1839, p. 242).

#### 7° PARACELSE.

*Paracelse* (1494-1541)<sup>1</sup> personnifie diverses tendances de son époque. Jusqu'à lui tous les livres reproduisent les mêmes doctrines, les mêmes dogmes; on suit les auteurs arabes, et Galien tel qu'ils l'ont transmis. Déjà des protestations isolées s'étaient élevées contre l'omnipotence du médecin de Pergame; on peut

1. Nicaise. 1894, *Le 400<sup>e</sup> anniversaire de Paracelse* (Rev. de chir., p. 246).

citer celles d'Abano et de Mondeville. Mais Paracelse est un des premiers qui attaquent hardiment les doctrines des anciens. En 1527, il fait brûler sur la place de Bâle les œuvres de Galien et d'Avicenne. Peut-être rêve-t-il de jouer, en médecine, le rôle de Luther dans la religion; on pourrait le croire en voyant les efforts qu'il tente parfois pour chercher à faire de la médecine une chose spéculative, révélée, pour l'exercice de laquelle on n'a besoin que du don de Dieu. Il rejette la doctrine des humeurs et il la remplace par celle, moins compréhensible, du sel, du soufre et du mercure. Il est d'ailleurs superstitieux comme on l'était alors et croit à l'astrologie, à la magie, au diable, etc.

Il vante les bienfaits de l'alchimie, que du reste il connaissait mieux que toute autre chose, et dont il s'est servi pour étudier certains médicaments, et inventer quelques formules plus scientifiques que celles qui étaient employées avant lui.

Dans sa *Chirurgie* il a montré qu'il avait aussi des qualités d'observateur; mais la méthode d'observation était trop lente et ne répondait pas à son tempérament fougueux et impatient, aussi l'a-t-il peu pratiquée.

Il rejette la suture des plaies, dont les praticiens d'Allemagne abusaient. La nature réunit les plaies, dit-il, par un baume naturel, la *mumie*, la *synovie*, dénominations dont l'origine et le sens échappent; il s'agit probablement de la lymphe plastique. Mais tout en rejetant la suture, il ne veut pas que les plaies suppurent.

Ce qu'il dit des accidents des plaies est à remarquer, nous y reviendrons plus loin, ainsi que sur ce qu'il dit des plaies par armes à feu.

Dans les fractures, il repousse l'emploi des attelles et des coussins; il les remplaçait par deux anneaux à diamètre variable, reliés par des tiges verticales; on pourrait peut-être rapprocher cette pratique des tendances actuelles dans le traitement des fractures.

Paracelse était plutôt médecin et chimiste que chirurgien, aussi serons-nous assez bref. Parmi ses nombreux travaux, s'en trouvent deux qui traitent de la chirurgie. — Sa *Grande* et sa *Petite Chirurgie* marquent une séparation entre les ouvrages du moyen âge et ceux qui vont suivre.

Ces livres n'ont pas eu une grande influence, car ils ne sont pas didactiques et il n'y est guère question des opérations chirurgicales. Cette œuvre n'en marque pas moins une date dans l'histoire de la chirurgie.

La *Grande* et la *Petite Chirurgie* écrites en allemand ont été traduites assez tard; il y eut une traduction latine en 1573 et une traduction française, faite par Dariot en 1593.

Paracelse a eu des élèves qui ont fait fructifier certaines idées qu'il avait émises et que son esprit mobile et impatient l'avait empêché de cultiver. L'un de ses adeptes les plus fervents fut Würtz, homme modeste, qui a été en réalité un des premiers chirurgiens du XVI<sup>e</sup> siècle.

8<sup>e</sup> WÜRTZ<sup>1</sup>.

Würtz (1514-1575). Tous les historiens s'accordent à distinguer trois hommes parmi les chirurgiens du XVI<sup>e</sup> siècle, Ambroise Paré, Pierre Franco, Felix Würtz ou Wurtzius, Wirtz. Tous les trois ont fait faire à la Chirurgie des progrès considérables et tous les trois étaient à l'origine des hommes de peu d'instruction, de simples opérateurs ou apprentis barbiers. Ils se sont élevés peu à peu au-dessus des autres, et l'histoire les a placés au premier rang des chirurgiens de leur temps.

L'histoire de notre grand Ambroise Paré n'est plus à faire, Malgaigne lui a rendu pleine justice.

Franco et Würtz, placés sur des théâtres plus modestes, ont passé presque inaperçus de leur vivant, mais ils ont laissé des *petits livres*, écrits après trente ou trente-sept ans de pratique, et la postérité s'est aperçue bientôt qu'ils étaient les véritables auteurs des principales découvertes chirurgicales du XVI<sup>e</sup> siècle.

Il y a donc lieu, à une époque où l'on cherche à rendre justice aux gloires passées, de rappeler ce que fut l'œuvre de Franco et celle de Würtz. Aussi suis-je heureux de pouvoir accomplir le vœu de Malgaigne, disant que la vie de Franco « est une vie scientifique si bien remplie qu'elle mérite d'être écrite à part » (Malg., *Int.*, p. 270), et de placer notre chirurgien provençal, auprès des premiers fondateurs de notre chirurgie, Mondeville et Guy de Chauliac.

Pour ce qui concerne Würtz, l'étude que j'entreprends sur le XVI<sup>e</sup> siècle devrait renfermer un large exposé de son œuvre; mais on comprendra que je ne puisse donner qu'un sommaire de ce qu'a fait le chirurgien de Zürich et non de Bâle (Brunner), qui a été glorifié au XVII<sup>e</sup> siècle par Helmontius et Ettmüller et à notre époque par Courvoisier et Brunner.

L'on sait peu de choses sur la vie de Würtz; il est né à Zürich de 1500 à 1510 où il a étudié, puis il a visité Nuremberg, Padoue, Rome, et enfin s'est fixé dans sa ville natale. Il fut un partisan de Paracelse, qui avait vingt ans de plus que lui; ses œuvres portent manifestement l'empreinte de cet homme extraordinaire; il fut aussi l'ami de Conrad Gesner, et c'est grâce à l'influence de ce dernier que Würtz a écrit sa *Chirurgie*, en 1563, après trente-sept ans de pratique, ce qui suppose qu'à douze ans notre auteur était déjà apprenti chirurgien; il fut placé très jeune chez un barbier de Zürich.

Würtz était un praticien modeste, n'ayant pas fait d'études théoriques, ne connaissant pas l'anatomie, ignorée, dit-il, des chirurgiens allemands. Il se plaint qu'il n'y ait pas d'École de chirurgie, et critique vivement la pratique des chirurgiens de son temps, ignorants et audacieux, qui saignent trop, suturent trop les plaies, les sondent, les tourmentent, y appliquent des cautères, le fer rouge, des cataplasmes, qui *amputent trop souvent*. Il s'élève contre *l'abus des machines et des instruments*, « inventés plutôt pour l'ostentation.

1. Trélat. 1866. Würtz in *Conférences historiques*, p. 237. — C. Brunner. 1890. *Biographische Notizen über den Zürcher chirurgen Felix Wirtz* (*Archiv. f. Klin. Chir.*, Bd XL, Heft. 2. — C. Brunner. 1891. *Die Zunft der Schärer* (XVI Jahrhundert), p. 12. Zürich.

car ce grand apprêt d'instruments arrangés sur une table accable bien souvent l'arché déjà irrité, qui est lui seul l'esprit de vie ».

Son livre n'est pas d'un érudit, les chapitres sont un peu confus, mais il dénote un chirurgien honnête, soigneux, bon observateur, prudent, non ménager de son temps. Les détails cliniques et symptomatiques dans lesquels il entre sont d'une réelle importance, c'est de la nouveauté; c'est la première fois que les plaies, et leurs complications, leurs suites, sont étudiées de cette façon. Si Würtz avait pu s'appuyer sur des études préalables, il eût du premier coup fait une révolution considérable dans l'histoire des plaies.

La *Chirurgie* de Würtz, écrite en allemand, a paru en 1563; une seconde édition fut publiée par Rodolphe Würtz; il y en eut en tout 18 (Brunner). Riolan la fit traduire en français en 1646.

Je crois ne pouvoir mieux faire, pour donner une idée de l'œuvre de Würtz, que de reproduire les en-têtes des chapitres de son livre, en y ajoutant à l'occasion un petit sommaire. Le lecteur jugera, par comparaison, de tout ce qu'il y a de nouveau et d'original dans ce travail.

La *Chirurgie* de Würtz<sup>1</sup> est divisée en quatre parties.

#### PREMIÈRE PARTIE.

*Des pernicieux abus et grands erreurs pratiqués jusques à présent en la Chirurgie.*

CHAP. I. — *De l'origine des sciences et de quelle sorte de plaies il se traite dans ce livre.*

Avant le péché l'homme avait la préséance infuse, après il dut travailler pour connaître les choses. — Würtz ne s'occupe ici que des plaies importantes.

CHAP. II. — *L'origine des abus et des erreurs en la Chirurgie.*

On n'étudie pas assez, on acquiert trop facilement la science et la maîtrise.

CHAP. III. — *Des erreurs qui se commettent en la suture ou cousture des playes.*

On suture trop les plaies dont le fond doit se cicatriser avant les bords, on enferme le pus. Il critique ceux qui après la suture dilatent les espaces qui sont entre les points, et qui mettent une tente trop grosse. — Quand on suture, il faut laisser deux orifices, un à chaque extrémité de la suture, l'un pour introduire l'onguent brun et donner de l'air à la plaie, l'autre pour évacuer la matière. — Il recommande les bandages au lieu des sutures, très inutiles et dommageables, excepté en quelques plaies particulières.

Würtz admet qu'il doit y avoir suppuration des humeurs qui arrivent à la partie blessée, suppuration due à l'affaiblissement de la faculté concoctrice de cette partie. Comme le pus produit ne doit pas séjourner dans la plaie, il ne faut pas en unir les bords. — « N'épargnez pas les onguents, mais mettez-en autant et davantage qu'il s'y pourra engendrer de matière, afin que la pourriture de celle-ci ne surmonte pas les forces de ceux-là. »

1. *La chirurgie pratique de Félix Wurtzius*, chirurgien très habile et très fameux à Basle, nouvellement revue et corrigée, selon les manuscrits de l'auteur, par RUDOLPHE WURTZIUS son frère, chirurgien à Strasbourg, traduit de l'allemand en français par le sieur SAUVIN, docteur en médecine, nouvelle édition; Paris, Laurent d'Houry, 1689.

CHAP. IV. — *Des défauts qui se commettent en arrêtant l'hémorrhagie des blessures avec caustiques actuels ou autres.*

Würtz blâme énergiquement l'emploi du fer rouge, des mélanges caustiques, du coton allumé; il rapporte plusieurs observations d'accidents, etc. Il recommande l'emploi de gros champignons desséchés (sorte d'amadou), du coton trempé dans des liqueurs astringentes, de l'alun brûlé, du bandage; il ne parle pas de la ligature des vaisseaux. — Sonder les plaies le moins possible.

CHAP. V. — *Des accidents qui arrivent aux blessés à cause de la phlébotomie, selon que d'aucuns s'en servent.*

Würtz critique l'abus de la saignée dans les plaies, ce qui augmente les dangers du malade; il ne croit pas à la saignée révulsive, ni qu'elle empêche le flux des humeurs qui viennent de la tête.

Dans ces critiques Würtz ne cite aucun nom, il paraît s'attaquer surtout à la foule des Chirurgiens peu instruits.

CHAP. VI. — *Des abus qui se font en sondant les plaies récentes et les bandant dès le commencement.*

CHAP. VII. — *Des tentes, plumaceaux, compresses et bandages, comment on doit s'en servir, principalement es plaies profondes.*

CHAP. VIII. — *De certains abus qui se commettent touchant les emplâtres, cataplasmes de farines, fomentations, etc.*

Würtz rejette les cataplasmes dans les plaies récentes, il insiste sur les inconvénients de cette chaleur humide.

CHAP. IX. — *Le plus grand abus des Chirurgiens est de ne pas connaître ni les maladies, ni de pouvoir rendre raison de leurs médicaments.*

Würtz se plaint de l'ignorance des Chirurgiens. « Mais, hélas! où sont-elles les Écoles de Chirurgie? Où la peut-on apprendre? Il y a des examens à subir dans plusieurs villes, mais les questions sont apprises par cœur comme des perroquets. »

## SECONDE PARTIE.

*Des plaies en particulier, depuis la tête jusques aux pieds et des abus qui se commettent en leur cure et la vraie méthode de les panser.*

Würtz se défend de garder aucun secret, car de son temps on croyait encore aux secrets et plusieurs cherchaient à entretenir cette croyance pour abuser le public. Würtz expose surtout ce qu'il a vu, plutôt que de reproduire ce que les autres ont dit. Son livre est en effet une œuvre absolument originale.

CHAP. I. — *Ce que doit savoir un Chirurgien.*

Il doit savoir l'anatomie. Il s'en trouve aujourd'hui fort peu, « principalement entre nous autres Allemands », qui la connaissent; il doit savoir la valeur des signes, les qualités des médicaments, etc.

CHAP. II. — *Ce qu'il faut éviter à un Chirurgien tant de son côté, que du blessé.*

Il doit éviter l'ivrognerie, le jeu, etc.

CHAP. III. — *De la diète qu'un blessé doit observer.*

Est partisan d'une alimentation modérée, du vin; si le blessé ne peut manger, on lui donnera des clystères nourrissants. — Il décrit le consommé en vase clos, la marmite norvégienne d'aujourd'hui.

CHAP. IV. — *Des trois principaux symptômes qui accompagnent les blessures, à savoir : affaiblissement de l'estomac, rétention d'urine et stipticité du ventre.*

CHAP. V. — *Comment il faut faire les bandages et autres opérations.*

Ne pas laisser la plaie exposée à l'air, à cause de la froidure. — Ne pas souffler son haleine sur la plaie, principalement le matin à jeun, elle engendre grande putréfaction. — Ne pas laver la plaie, ni exprimer le sang qui est entre ses lèvres. — Würtz dit qu'on trouve chez des marchands des bandes tissues expressément, qui ont des bords de chaque côté, mais elles ne valent rien.

CHAP. VI. — *Des plaies de la tête, comment le Chirurgien y doit procéder et le blessé se gouverner.*

Raser la peau, sonder peu la plaie; aucune suture, elles sont fort dangereuses. Ne pas employer de matières grasses; sur la plaie, un petit linge bien propre, plan, un ou deux plumasseaux fins; sur le dernier on peut mettre un peu d'onguent céphalique, puis l'emplâtre céphalique et le bandage. N'extraire d'esquille, que si elle est complètement séparée. — Si une esquille pique le cerveau, en enlever une partie après avoir agrandi la plaie.

CHAP. VII. — *De quelques autres accidents et observations, es plaies de la tête.*

CHAP. VIII. — *Des accidents qui demeurent après la guérison des blessures de la tête, comme de la douleur, — et la composition de l'onguent cephalique.*

Würtz traite des inflammations et des abcès tardifs, qu'il faut inciser et même trépaner. Il dit qu'il ne faut tant manier, ni sonder, ni tourmenter une plaie. Ce chapitre est particulièrement intéressant.

CHAP. IX. — *Des blessures de la face, du front, des yeux, des oreilles, du nez, des joues, des lèvres, etc. Comme il les faut panser et guérir sans difformités ni cicatrices.*

Cherche la réunion sans suppuration, emploie la suture et les dessiccatifs.

CHAP. X. — *Des blessures du col.*

CHAP. XI. — *Des plaies du thorax ou de la poitrine.*

Il recommande ici la suture qu'il rejette pour les plaies des membres; le sang et le pus trouvent moyen de disparaître, dit-il. Il injecte dans les plaies de l'onguent vert sarcotique, et applique dessus l'emplâtre de Paracelse ou magnétique qui prévient la suppuration. Il considère son mode de traitement comme une méthode nouvelle; il fut vivement attaqué par Fabrice de Hilden.

CHAP. XII. — *De quelques accidents des blessures du thorax.*

Ne pas sonder ces plaies, ni y placer de tentes, qui peuvent tomber dans la poitrine; seringuer des décoctions aromatiques ou vineuses. — Contre la corruption du poumon avec haleine fétide, il préconise un secret non pareil; c'est un médicament de préparation compliquée, dont un des actes comprend une digestion de 8 à 9 jours, avec chaleur égale continue, puis on en donne 3 gouttes dans de l'eau de roses!

CHAP. XIII. — *Des blessures du ventre inférieur et des parties contenues en icelui.*

Ne pas sonder les plaies. Recoudre l'intestin, le laver avec du lait où l'on a fait bouillir des semences d'anis. — Rapporte une observation de plaie de la vessie guérie, laquelle était regardée jusqu'alors comme incurable.

CHAP. XIV. — *Des blessures des bras et des jambes, des fractures des os et des luxations.*

Pour les plaies simples, les tenir propres, les laver seulement avec du vin, et de l'eau et du sel. Pas de sutures, en général; si on en fait, user de fil de soie double, plutôt que de chanvre. — Ne pas se hâter d'enlever les parties plus ou moins détachées; les plaies des jointures forcent quelquefois à l'amputation.

N'a jamais vu de plaie guérir sans suppuration, « veu que je ne suis qu'un simple chirurgien, non pas un docte et expérimenté médecin ».

Parle de la consommation et atrophie de la partie, par blessure de la moelle des os. — Dans les plaies par piqûre, pas de suture, injecter de l'onguent sarcotique. —

Dans les plaies avec fracture, conserver le membre si possible. — Dans les plaies des doigts, pas de suture, ni de tente, éviter la synovie (V. p. LXIV) et la gangrène; — si le gros tendon du pouce est coupé, le recoudre, mais non pas la plaie. — Würtz recommande la suture des tendons dans plusieurs cas. — Il rejette les cataplasmes chauds, les bouillies, même par-dessus les emplâtres; ils engendrent la suppuration; ils sont bons seulement pour mûrir un abcès.

CHAP. XV. — *Des blessures aux ongles et de leur cure.*

Dans la contusion, ne pas couper le bout du doigt, ainsi que plusieurs font. — S'il y a un corps étranger, en situation douteuse, ne pas être « avide d'incision prématurée ».

CHAP. XVI. — *Des blessures des mains, des doigts, etc., où l'os de la partie est offensé, coupé ou brisé.*

Dans les plaies avec fracture, recouvrir la plaie avec l'emplâtre rouge, qui résiste merveilleusement à la suppuration et à la pourriture des fractures; compresses sur l'emplâtre, puis placer les attelles et bander.

CHAP. XVII. — *Des distorsions des jointures.*

Oindre avec onguent de dialthea, par-dessus mettre l'emplâtre rouge, des attelles et bander.

CHAP. XVIII. — *Des douleurs et tumeurs qui viennent aux genoux.*

CHAP. XIX. — *Des abcès qui viennent au-devant des genoux.*

CHAP. XX. — *De l'érysipèle phlegmoneux appelé d'aucuns la Rosa.*

CHAP. XXI. — *De diverses fluxions qui tombent des parties supérieures sur les genoux et de leur cure.*

CHAP. XXII. — *Des blessures faites d'armes à feu et des erreurs qui s'y commettent (V. p. LX).*

CHAP. XXIII. — *La vraie méthode de guérir les coups d'armes à feu, d'éteindre leur inflammation; les onguents propres et la préparation du salpêtre à cet effet (V. p. LXI).*

CHAP. XXIV. — *Des fractures et premièrement des abus qui se commettent en leurs bandages.*

Würtz blâme ceux qui posent les appareils et attelles sans faire de réduction.

CHAP. XXV. — *La vraie méthode de bander et guérir les fractures, d'éviter les douleurs, les tumeurs et autres symptômes.*

Sa description de la réduction et des moyens de maintenir les os, etc., est bonne, mais inférieure à ce que dit Guy de Chauliac. — Würtz recommande, dans les fractures avec plaie, une *grande propreté*, « n'avoir ni manches pendantes, ni choses semblables, et surtout avoir les mains bien nettes »; il ne parle pas des coussins.

CHAP. XXVI. — *Des fractures avec plaies.*

Ne pas amputer avec précipitation; — placer des attelles, les modifier dans chaque cas de façon à pouvoir panser la plaie. Würtz dit que plusieurs *amputent immédiatement*, ce qui est mauvais; attendre plusieurs jours, dix jours, avant d'amputer. — Il signale l'enflure, l'atrophie des membres après les fractures.

CHAP. XXVII. — *Des fractures du bras au-dessus ou au-dessous du coude.*

CHAP. XXVIII. — *Des fractures en longueur de l'os, non de travers, qui sont proprement des fentes, ou quand l'os n'est qu'éclaté.*

### TROISIÈME PARTIE

*Des symptômes qui surviennent aux plaies, la manière de les prévoir et prévenir, avant qu'ils soient arrivés, les pronostics que l'on en peut faire, et la méthode de les guérir, quand ils se sont déjà emparés de la plaie : DOCTRINE INCONNUE ET QUI N'A ÉTÉ DÉCRITE D'AUCUN AUTEUR.*

Le livre de Würtz est une œuvre personnelle, mais cette partie est celle qui a le plus d'importance; son livre est déjà si concis, qu'on ne peut guère le résumer, il faut lire l'original.

CHAP. I. — *Des signes diagnostiques, c'est-à-dire qui nous font connaître les accidents en général.*

CHAP. II. — *Du sommeil et du repos des blessés, ce qu'il en faut conjecturer.*

CHAP. III. — *Des douleurs des blessures, leurs causes, pronostiques et remèdes.*

CHAP. IV. — *Du pus et de la matière des plaies et ce qu'elle signifie.*

« Toutes les plaies en général viennent premièrement à suppuration, pour séparer moyennant la chaleur naturelle, l'impur d'avec ce qui est net. » — La matière vient en partie du membre blessé, lequel ne faisant pas bonne digestion et assimilation du sang qui lui est distribué pour sa nourriture, engendre ces excréments qui sont le pus. — Les médicaments topiques peuvent être aussi cause de la formation du pus. — Würtz décrit plusieurs variétés de pus et vante ses onguents et ses emplâtres qui produisent un bon pus.

CHAP. V. — *De la synovie des plaies, ou fluxions de l'humeur alimentaire des parties blessées (V. p. LXIV).*

CHAP. VI. — *De la fausse synovie, ou fluxions qui lui ressemblent et sont compliquées avec elle.*

CHAP. VII. — *Du sang caillé et corrompu, tant ès parties internes qu'externes, par blessures ou autrement.*

Danger de la présence du sang dans les cavités; mais « il ne faut pas être honteux, si vous n'êtes pas assez capable, de consulter un médecin bien expert ». — Il faut dissoudre le sang caillé et le faire sortir par l'urine, les selles, la sueur, au moyen de médicaments.

CHAP. VIII. — *De certains accidents qui peuvent arriver par le sang extravasé et caillé dans le corps, et les moyens d'y remédier.*

Prévenir la corruption du sang, dans la poitrine par exemple, par des remèdes chimiques, du mercure, etc.

CHAP. IX. — *Du sang extravasé, corrompu et contenu ès parties extérieures et qui se doit évacuer par remèdes topiques.*

La suppuration étant inévitable, mieux vaut opérer de suite, contrairement à ce qu'il propose lorsque le sang est dans la poitrine. Faire une incision avec bonne lancette ou bistouri, mettre une tente avec Egyptiac et alun brûlé.

CHAP. X. — *De l'hémorrhagie des plaies, ce qu'elle signifie et comment il s'y faut comporter (V. p. LXXIV).*

CHAP. XI. — *Des tumeurs et cicatrices scyrrheuses qui demeurent après la guérison d'une plaie.*

CHAP. XII. — *Des plaies des jointures mal guéries, et qui par l'ignorance des chirurgiens ont estropié la partie, bien que d'elles-mêmes ne le devaient pas faire, et comment on se doit gouverner pour y remédier.*

CHAP. XIII. — *Des accidents qui arrivent aux blessures par causes externes, comme de la chaleur du soleil, ou froidure de l'air, qui dessèchent les plaies, et comme il s'y faut comporter.*

CHAP. XIV. — *Des tumeurs qui viennent sur les pieds et sur les mains, après quelque blessure ou quelque coup.*

CHAP. XV. — *Des autres espèces de tumeurs qui arrivent après que les blessures sont guéries, ce qu'elles signifient et comment il les faut traiter.*

CHAP. XVI. — *Des accidents qui viennent aux blessures à raison de quelque indisposition du corps, comme de quelque virulence vénérienne, ou à raison des purgations menstruelles aux femmes.*

CHAP. XVII. — *De la fièvre symptomatique et particulière, ou de l'inflammation des plaies, dite en allemand Wundtsucht (v. p. LXVII).*

CHAP. XVIII. — *De la seconde espèce d'inflammation ou de fièvre, dite la bile, tremblement ou érysipèle des plaies, les moyens de la connaître et de la guérir.*

CHAP. XIX. — *De la troisième espèce d'inflammation ou fièvre des plaies, appelée l'inquiétude.*

CHAP. XX. — *D'un autre accident qui survient aux plaies et ressemble presque à l'inflammation ou fièvre des plaies susdites.*

CHAP. XXI. — *De la squinancie des plaies, appelée en allemand die Braune, comme elle se connaît et se doit guérir (V. p. LXVII).*

CHAP. XXII. — *Des convulsions, spasme, paralysie, apoplexie, et autres semblables accidents des plaies. La manière d'y remédier et de les prévenir.*

CHAP. XXIII. — *De l'atrophie ou consommation des membres blessés, et ce qu'un chirurgien y doit faire.*

#### QUATRIÈME PARTIE.

*De tous les Baumes, Onguents, Emplâtres, Huiles, Potions vulnérinaires et autres remèdes nécessaires aux blessures, desquels on a fait mention ci-devant, leurs compositions et la méthode de s'en servir.*

CHAP. I. — *Des Baumes et onguents sarcotiques, emplâtres et huiles et de l'onguent brun, duquel nous avons fait mention si souvent.*

CHAP. II. — *Des emplâtres en général, et de l'Opodeldoch, de l'emplâtre de Paracelse ou sarcotique et du défensif.*

CHAP. III. — *Description de l'opiate anodine ou LAUDANUM OPIATUM.*

CHAP. IV. — *Des médicaments pour arrêter l'hémorrhagie tant des blessures que du nez.*

CHAP. V. — *Des décoctions ou potions vulnérinaires et médicaments internes, dédiés aux blessures tant en général qu'en particulier. Leurs compositions et comment il en faut user.*

CHAP. VI. — *Des injections, tentes et cautères pour les plaies.*

#### 9<sup>e</sup> JEAN DE VIGO.

*Jean de Vigo (1460-1520)* est un des principaux chirurgiens instructeurs du XVI<sup>e</sup> siècle; lorsqu'il publia sa *Practica Copiosa* en 1513, il y avait longtemps qu'un traité de chirurgie n'avait été écrit.

Le succès du livre de J. de Vigo fut considérable; il aurait eu 21 éditions en moins de trente ans; il est vrai que l'auteur occupait une situation privilégiée auprès du pape Jules II. Puis il donne un chapitre nouveau, de peu de valeur d'ailleurs sur les plaies par armes à feu, et un autre sur le mal vénérien. Le reste de son livre est pris dans Avicenne et dans Guy de Chauliac, qui est largement mis à contribution.

La *Chirurgie* de J. de Vigo est moins étendue que celle de Guy. Après quelques pages d'anatomie, il ne traite que des apostèmes, des plaies, des ulcères, et termine par des chapitres divers sur le mal vénérien, etc. A propos de la hernie pleine d'eau (hydrocèle), il donne comme un des signes la transparence, « quand on regarde avec la chandelle on aperçoit une clarté semblable à une vessie de porc pleine d'eau ».

Dans le traitement des plaies il recommande la suture, en ayant soin de laisser un orifice pour l'écoulement du pus. Dans les fractures du crâne avec plaie, il préfère les raspatoires (rugines) au trépan. « Les anciens, dit-il, ont baillé la forme de plusieurs instruments comme trépan, maillets de fer, malines et plusieurs autres, lesquels sont périlleux ». Mais dans sa *Petite chirurgie*, parue en 1517, c'est-à-dire quatre ans plus tard, il tient un langage différent. Il décrit des « instruments par lesquels on doit percer la table des os de la tête, instruments quasi divinement trouvés de nouveau, desquels la figure n'est point parvenue en nos mains ». Il s'agit de trépan, qui sont figurés dans André de la Croix<sup>1</sup>.

Jean de Vigo, le dernier des arabistes, s'éloigne peu des chirurgiens du xiv<sup>e</sup> siècle, sauf par les deux chapitres du traitement des plaies par armes à feu et du mal vénérien. Il opère peu et accumule les formules de recettes. A propos de la hernie il dit : « Les cirurgiens prudens et discrez les laissent communément aux vagabonds qui courent de païs en païs et pareillement l'extraction de la pierre en la vessie et la cure de catarette par opération manuelle. » Il est loin, comme on le voit, de Franco et de Würtz. Son livre est aussi de beaucoup inférieur à celui de Fabrice d'Aquapendente. J. de Vigo n'a attaché son nom à aucune découverte chirurgicale, il reste de lui l'*emplâtre dit de Vigo* dont l'emploi est fréquent.

Les deux *Chirurgies* de J. de Vigo ont été presque immédiatement traduites en français; la traduction de Nicolas Godin a paru à Lyon en 1525; une autre édition « avec des additions marginales sur ung chacun chappitre » a paru à Paris en 1530.

#### 10° GUY DE CHAULIAC.

*La Grande Chirurgie* de Guy de Chauliac. — Parmi les livres qui ont servi le plus à l'instruction des chirurgiens, pendant les xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles, il faut citer la *Grande Chirurgie* de Guy de Chauliac, pour la France du moins, car les Italiens ont continué à se servir beaucoup des Arabes, en particulier d'Avicenne et de Razès.

En dehors des copies manuscrites, la *Grande Chirurgie* eut 14 éditions dans le xv<sup>e</sup> siècle et 38 dans le xvi<sup>e</sup>, soit 52 éditions; les Commentaires, les Abrégés, eurent 4 éditions dans le xv<sup>e</sup> siècle et 13 dans le xvi<sup>e</sup>.

Aux éditions de Guy de Chauliac il faut ajouter celles de la *Chirurgie* de Tagault qui n'est qu'une paraphrase de celle de Guy; ce livre eut un grand succès avec ses éditions latines et françaises.

A Montpellier, *Jean Falcon*, qui professait la chirurgie, publie dès 1515 et 1520 des gloses sur la chirurgie de Guy, et une traduction française. — A Lyon, *Canappe*, qui professait également la chirurgie, publie en 1538 une nouvelle traduction. A Montpellier encore, *Laurent Joubert* publie une nouvelle traduction en 1579.

A l'étranger, l'œuvre de Guy de Chauliac était également très répandue;

1. André de la Croix, *Chirurgiae universalis opus absolutum*. Venise 1573, in fol.

elle fut traduite en hollandais, dès 1507. Dans la préface de l'édition hollandaise de 1553, *Josse van Sterthem* dit (p. cxxxiv) que la chirurgie de Guy est la meilleure qu'il ait trouvée ou connue pour bien exposer et bien apprendre la science et l'art de chirurgie. — *Jean Falcon* avait, dit-il, porté le même jugement sur cette œuvre.

Tous les bons auteurs, ajoute-t-il, qui ont succédé à Chauliac lui reconnaissent une telle autorité que souvent ils citent ses sentences et les allèguent, à l'appui de leurs propres enseignements. *Pierre d'Argelata*, de Bologne, a composé la plus grande partie de son livre avec l'ouvrage de Guido; de même *Jean de Vigo*. — *Berenger de Carpi* l'appelle le grand Guido. *Jérôme de Brunswick* lui emprunte aussi la majeure partie de son livre. *Gualter Ryf*, dans sa chirurgie, en fait aussi un grand éloge.

Van Sterthem réunit ces témoignages en faveur de Guy, parce que, dit-il, quelques nouveaux esprits ont eu l'audace de le blâmer injurieusement. « Ainsi fit un certain *Pierre Volckholst* dans la préface d'une nouvelle chirurgie d'un certain *Paracelse* ». — Dans une édition hollandaise de 1646, le D<sup>r</sup> Nieustadt dit encore que la chirurgie de Guy est toujours un livre nécessaire aux jeunes chirurgiens et qu'ils doivent le lire et le relire. *Mingelousaux* répète le même jugement en 1683.

On voit par ces citations de quelle autorité jouissait Guy, mais à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, il perd sa prépondérance. Un livre nouveau, conçu à peu près sur le même plan que sa *Chirurgie*, à part l'absence des généralités, paraît en Italie et contrebalance l'influence de Guy : *Fabrice d'Aquapendente* écrit son *Pentateuque*, en s'appuyant directement sur les travaux des anciens, sans passer par l'intermédiaire des Arabes. Il met à contribution tout ce qui a paru dans le xvi<sup>e</sup> siècle des livres d'Hippocrate, de Celse, de Galien, de Paul d'Égine, etc., en y joignant le résultat de sa propre expérience, et ce qu'il a trouvé dans quelques livres originaux contemporains.

### III. — ENSEIGNEMENT ET PRATIQUE DE LA CHIRURGIE

PENDANT LES XV<sup>e</sup> ET XVI<sup>e</sup> SIÈCLES

Dans l'extrait précédent de la littérature chirurgicale, on voit quels sont les livres qui pouvaient servir à l'instruction des étudiants. Mais y avait-il d'autres moyens de s'instruire, l'enseignement oral de la chirurgie était-il organisé?

Nous allons d'abord dire quelques mots des *Établissements d'enseignement*, puis après l'exposé des moyens d'instruction, nous verrons quelles étaient les *praticiens* qui exerçaient la chirurgie. Dans le chapitre suivant nous relaterons quelques-uns des *progrès* qui ont été réalisés.

Pendant le xv<sup>e</sup> et le xvi<sup>e</sup> siècles, les Princes et l'Église continuèrent à fonder des Universités où l'on enseignait la théologie et les arts; plusieurs comprenaient en outre le décret et la médecine.

Pour donner une idée du mouvement général des études j'indiquerai les Universités créées aux xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles; celles qui avaient été établies antérieurement sont énumérées dans Guy de Chauliac (p. XII).

En *France* nous trouvons les universités de Dôle, 1422; Poitiers, 1431; Caen, 1436; Valence, 1454; Mantes, 1461; Bourges, 1463; Bordeaux, 1472; Reims, 1548; Besançon, 1564; Douai, 1572; Pont-à-Mousson, 1572;

En *Suisse*, Lausanne, 1536; Genève, 1569.

En *Allemagne*, Leipzig, 1409; Rostock 1419; Bâle, 1439; Trèves, 1454; Fribourg, 1456; Greifswald, 1456; Ingolstadt, 1472; Tubingue, 1477; Mayence, 1477; Wittenberg, 1502; Francfort-sur-l'Oder, 1506; Marbourg, 1527; Königsberg, 1544; Dillingen, 1554; Iéna, 1558; Helmstadt, 1576; Altdorf, 1576; Wurzburg, 1582.

En *Autriche*, Ofen, 1463; Olmutz, 1573; Graetz, 1585; Cracovie, 1400.

En *Italie*, Turin, 1412; Florence, 1438; Catane, 1445; Palerme, 1482; Macerata 1540; Messine, 1548.

En *Espagne et Portugal*, Saragosse, 1474; Alcalá, 1499; Seville, 1504; Tolède, 1520; Beza, 1533; Compostella 1534; Grenade, 1540; Ossuna et Gaudia, 1549; Almagro, 1552; Orhuela, 1555; Terragone, 1572; Evora, 1578; Oviedo, 1580; Barcelone, 1596.

Dans le *Nouveau-Monde*, Lúna, 1551; Mexico, 1553.

En *Angleterre*, St-Andrew, 1411; Glasgow, 1451; Aberdeen, 1494; Edimbourg, 1583; Dublin, 1591.

Dans les *pays scandinaves*, Copenhague, 1475; Upsal, 1476.

Dans les *Pays-Bas*, Louvain, 1426; Leyde, 1575; Franeker, 1585 (Puschmann).

Le nombre des universités est donc assez considérable. Mais il ne faut pas les comparer avec celles de nos jours; comme le fait remarquer Puschmann, qui a particulièrement étudié le xvi<sup>e</sup> siècle, dans les nouvelles universités il n'y avait souvent qu'un professeur de médecine. La Faculté de médecine de Paris n'avait au xvi<sup>e</sup> siècle que deux professeurs. Celle de Würzbourg en 1587 avait trois chaires, dont une de chirurgie dans laquelle le professeur traitait, pendant la première année, des tumeurs d'après Galien; pendant la seconde des ulcères et des plaies d'après Galien, Hippocrate et les Arabes; pendant la troisième des fractures et des luxations encore d'après Galien et Hippocrate; de plus il devait enseigner la matière médicale et montrer les plantes officinales, et en hiver enseigner l'anatomie et la physiologie.

Les universités du xvi<sup>e</sup> siècle diffèrent d'ailleurs des grandes universités du moyen âge; celles-ci étaient cosmopolites, telles les Universités de Bologne, Padoue, Montpellier, Paris; c'étaient des universités de la chrétienté, placées sous la juridiction de l'Église et dont les diplômes étaient valables *urbi et orbi*. Au contraire les nouvelles Universités sont plus locales; fondées la plupart par les princes elles dépendent davantage de l'État. Elles sont par cela même moins riches que les anciennes, lesquelles étaient pourvues par l'Église de riches prébendes.

Puschmann<sup>1</sup> donne quelques renseignements intéressants sur l'état des universités, leurs revenus, le traitement des professeurs et la conduite des étudiants, de même que sur les étudiants ambulants. Si les professeurs n'étaient pas nombreux, il en était de même des étudiants dans certaines Facultés de Médecine, qui différaient en cela des Facultés de Théologie, des Arts et de Décret. C'est ainsi, que pendant une certaine période, il y eut rarement plus de 4 à 6 étudiants à Leipzig; Bâle comptait en 1556, 2 professeurs et 2 étudiants; à Erfurt on ne fit de 1392 à 1520 que cinq docteurs en médecine, contre 120 en théologie et 20 en droit.

Beaucoup d'étudiants allemands suivaient les universités étrangères, de Paris, Montpellier, Bologne, Padoue; ils allaient à Montpellier et à Padoue pour étudier la médecine. La bibliothèque d'Erlangen possède un manuscrit latin de Guy de Chauliac qui a été copié en 1411 à Montpellier par Jean Fravenburg de Hesse, lequel a rapporté son manuscrit en Allemagne.

J'ai dit qu'il ne fallait pas juger des Facultés anciennes, d'après celles d'aujourd'hui; l'enseignement s'y faisait dans des conditions tout à fait différentes. Si nous prenons comme exemple la Faculté de Médecine de Paris, nous voyons qu'à l'origine, elle n'avait pas de local, étant réunie avec la Faculté des Arts; en 1369 elle acquit une petite maison rue de la Bucherie, puis l'agrandit à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, mais sans avoir encore de salle assez grande pour faire les réunions générales; elle construisit son premier amphithéâtre rue de la Bucherie, en 1604.

Quant à l'enseignement, rien ne fut organisé avant 1505; jusque-là il était laissé à la volonté de chaque docteur régent. Le cours se faisait soit chez les

1. Puschmann, 1889. *Geschichte der medicinischen Unterrichts*, p. 266.

professeurs ou à Notre-Dame, aux Mathurins, dans les Collèges libres. Ce ne fut qu'en 1503 que la Faculté désigna deux professeurs; il devaient faire le cours pendant un an, ensuite ils étaient remplacés par d'autres. L'un traitait des *choses naturelles* et des *choses non naturelles*, c'est-à-dire de l'anatomie et de la physiologie, de l'hygiène et de la diététique. L'autre des *choses contre nature*, c'est-à-dire de la pathologie, de la matière médicale et de la thérapeutique.

Nous ajouterons qu'au XVI<sup>e</sup> siècle, l'*enseignement libre* était très florissant dans les Collèges établis pour recevoir les étudiants, malgré les entraves que la Faculté cherchait à y apporter. C'est ainsi que Sylvius, ayant institué un cours libre payant, au collège de Tricquet, très suivi par les étudiants, la Faculté obtint que le professeur fût suspendu parce qu'il n'avait pris de grades dans aucune université. Sylvius se rendit à Montpellier, où il se fit recevoir docteur, puis revint à Paris et se présenta à la Faculté pour obtenir le titre de bachelier.

Alors le 27 janvier 1535 les docteurs assemblés statuèrent que ceux qui professaient la médecine dans les collèges libres, pourraient la professer également dans les écoles de l'Université et recevoir l'honoraire de leurs leçons. Ce décret paraît avoir été fait pour Jean Fernel qui enseignait dans le collège de Cornouaille et pour J. Sylvius qui, comme nous venons de le voir, professait au collège de Tricquet. La Faculté faisait ainsi rentrer dans son orbite les médecins instruits qui faisaient de l'enseignement libre à côté d'elle; c'est ainsi qu'agissait de son côté le Collège de chirurgie.

Le cours lui-même différait totalement de ceux d'aujourd'hui. Le professeur portant le nom de *Lecteur*, faisait une *Lecture* d'un auteur déterminé puis l'accompagnait de *Commentaires*. Ou bien il lisait ou dictait ses propres *Cahiers*, rédigés par lui-même et y ajoutait également des commentaires.

Dans ce que nous venons de rapporter, on voit qu'il n'est pas question de l'*enseignement de la chirurgie*. Elle était encore trop déconsidérée et de trop peu d'importance, puis on jugeait que le chirurgien n'avait pas besoin d'un enseignement théorique, il lui suffisait d'être habile de la main. C'est la doctrine contre laquelle Mondeville a déjà lutté vigoureusement.

Cependant toutes les Facultés de médecine ne pensaient pas de même.

En Italie pendant les XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, la chirurgie fut toujours enseignée dans les Facultés en même temps que la médecine. A Bologne, Pierre d'Argelata, au commencement du XV<sup>e</sup> siècle fait des lectures sur le 4<sup>e</sup> Canon d'Avicenne; à Padoue, Bertapaglia commente également le 4<sup>e</sup> Canon; à Pavie, Mathieu de Gradi commente le 9<sup>e</sup> livre de Rasès et le 3<sup>e</sup> Canon; après lui Gateneria commente aussi le 9<sup>e</sup> livre de Razès. Pendant le XVI<sup>e</sup> siècle, la chirurgie est encore enseignée dans les écoles italiennes, par Benivieni à Florence, J. de Vigo à Rome, Brassavole à Ferrare; mais à part J. de Vigo qui suit Avicenne, les professeurs ont, pour la plupart abandonné les Arabes et les Arabistes; à cette époque les écoles de Padoue et de Venise, l'emportent sur celles de Bologne et de Rome.

A Montpellier, Balescon de Tarente enseigne la chirurgie en même temps que la médecine au commencement du XV<sup>e</sup> siècle; en 1490 la Faculté institue un cours de chirurgie pour les barbiers, cours qui fut fait par Griffius et Jean

Falcon, ce qui a amené ce dernier à publier ses éditions de Guy de Chauliac (Guy, p. cxxxvi); ce n'est qu'en 1597 que fut instituée une chaire de chirurgie pour les élèves de l'université.

A Paris, la chirurgie était encore plus dédaignée par la Faculté; en 1350, celle-ci avait défendu de nouveau à ses élèves de s'en occuper; en 1493, en 1498 et 1499, elle consent à faire des cours de chirurgie et d'anatomie élémentaires aux barbiers. En 1634 seulement, elle institue un cours de chirurgie pour ses élèves.

D'après ce qui précède on voit que l'enseignement de la chirurgie était à peu près nul, car on ne peut attacher de valeur aux cours élémentaires faits aux barbiers.

Mais à côté de la Faculté de médecine il y avait la Confrérie et le Collège de Saint-Côme, qui au xvi<sup>e</sup> siècle devint une véritable *École de chirurgie*. C'est auprès des membres de cette communauté que l'étudiant apprenait la chirurgie. Il entrait soit chez un chirurgien, soit chez un barbier chirurgien, comme apprenti, garçon ou clerc, ce dernier nom désignant ceux qui se plaçaient chez les maîtres en chirurgie. Cet apprentissage commençait généralement de treize à quinze ans (P. justif. p. clviii). Le maître, devenait le guide de son apprenti, son protecteur et le présentait pour l'obtention des grades. L'étudiant voyait tous les jours des malades, tenait la boutique et apprenait la théorie dans les livres, de plus il suivait les cours des maîtres de Saint-Côme. Ne voulant pas scinder ce qui a trait au Collège, je reviendrai sur ce point en faisant l'histoire de cette Communauté.

L'étude de la chirurgie était encore rendue plus difficile par les obstacles que les médecins mettaient journellement au développement du collège. Craignant de voir les chirurgiens s'élever à leur niveau, ils voulaient les maintenir dans l'ignorance et leur refuser les moyens de s'instruire dans les doctrines et dans la théorie, de façon qu'ils ne soient que de simples empiriques, obligés d'avoir recours au médecin, en toute occasion, pour le diagnostic et les indications thérapeutiques.

Dans mon introduction à la *Chirurgie* de Guy de Chauliac, j'ai déjà eu l'occasion de parler de cette disposition d'esprit de certains hommes qui ne veulent pas que la science soit vulgarisée; selon eux elle doit rester le privilège de quelques initiés (p. cxlvii). Cette doctrine avait déjà des adeptes du temps d'Aristote; on complétait par un enseignement oral dit *acroamatique*, ce que le court résumé manuscrit, destiné au vulgaire, ne renfermait pas; on laissait du vague dans les descriptions, de façon que l'initié seul pût comprendre. Ce principe avait encore des partisans au xvi<sup>e</sup> siècle, entre autres L. Joubert. Ceci ne l'a pas empêché d'être attaqué par des médecins qui lui reprochaient de s'être livré à un travail indigne de lui en publiant une édition d'un ouvrage de Chirurgie, fut-ce même de Guy de Chauliac; on vit même des chirurgiens lui reprocher d'avoir publié cette édition en français, ce qui permettait aux barbiers de la lire; d'autres ajoutaient qu'au moins il aurait dû donner les formules des médicaments en latin, ce qu'avaient fait Falcon et Canappe. Isaac Joubert, fils de Laurent, répondit facilement et dignement à toutes ces attaques, dans sa préface aux Annotations de Guy de Chauliac.

Déjà Canappe avait fait justice de semblables tendances et s'indignait contre la Faculté de Paris, qui voyait avec déplaisir abattre ainsi une à une les barrières de la science. Il taxe d'une basse envie « aucuns médecins qui se plaignaient qu'en communiquant la science aux barbiers, *c'était leur ôter à eux le pain des mains*. Or ce n'est pas de maintenant que règne ceste envie, s'écrie-t-il, ou plutôt si j'ausois dire, ceste avarice et insatiable cupidité d'aucuns. Je croy qu'ils ont peur qu'on ne sache trop ou autant ou plus que eulx, ou plutôt que terre ne leur défaille ». Dans une épître à Rondelet, il termine ainsi : « Laissons aux chirurgiens et aux barbiers leur besogne, jamais Galien à Rome n'eut voulu les en dépouiller. »

Malgré tous ces obstacles, des traductions nombreuses furent publiées ainsi que nous avons vu ; les apprentis chirurgiens purent s'instruire par la lecture, de plus les guerres nombreuses qui marquèrent cette époque leur fournirent les moyens d'apprendre la pratique, car un grand nombre se firent accepter comme chirurgiens dans les compagnies ; le développement de la Chirurgie y gagna.

Notre index bibliographique montre que les premiers travaux originaux furent publiés vers le milieu du siècle et portèrent précisément sur les plaies par armes à feu.

En résumé, *l'enseignement de la chirurgie* est bien restreint, il n'y a que les livres, l'apprentissage et le service dans les armées ; à Paris, l'étudiant a les cours irréguliers du collège de Saint-Côme ; dans quelques grandes villes de Province se sont fondées aussi des Ecoles de Chirurgie (Toulouse). Après ces remarques sur les établissements d'enseignement, avant de parler des *diverses classes de chirurgiens*, disons quelques mots de l'*Officine* ou de la *Boutique*.

De toute antiquité le médecin chirurgien avait une *officine* publique, ouverte à tous, où les malades venaient pour le consulter, pour se faire panser ou opérer. Hippocrate, dans son livre *De l'officine du médecin* et dans celui *Du Médecin*, expose ce qu'était l'officine<sup>1</sup>. Cette coutume s'est perpétuée et jusqu'au xviii<sup>e</sup> siècle il y eut des chirurgiens qui conservèrent l'officine. Au moyen âge elle portait le nom de *boutique*, mais en 1613, le Collège de Chirurgie, trouvant le nom trop peu relevé, décida que dorénavant les Boutiques seraient nommées *Études*.

Les maîtres chirurgiens pouvaient placer au-devant de leur maison, comme signe distinctif, l'enseigne de saint Côme et saint Damien avec trois boîtes au-dessous (fig. 11)<sup>2</sup>. Le licencié en chirurgie, qui peut ouvrir boutique, n'a pour enseigne que les trois boîtes. L'enseigne des barbiers consiste en trois bassins.

Dans un arrêt du Conseil d'État du 12 avril 1749, on trouve encore un article ainsi conçu : « Art. 8. — Chacun des maîtres en chirurgie, graduez ou non graduez, sera tenu de faire mettre sur la porte de la maison où il demeurera, son nom et sa qualité : comme aussi d'avoir une salle basse au rez de-chaussée de sa dite maison, où il y aura toujours un de ses élèves au moins, pour donner en son absence les soins nécessaires à ceux qui en auront besoin. »

1. Pétrequin. 1878. *Chirurgie d'Hippocrate*, t. II, p. 3. — Littre, *Œuvres complètes d'Hippocrate*, t. III, p. 262, et t. IX, p. 498.

2. Dubreul. 1639. *Théâtre des antiquités de Paris*, p. 274.

Le chirurgien devait donc avoir des aides, des *clercs*, dont le nombre d'abord limité, a varié ensuite selon l'importance de sa clientèle. Les barbiers, qui faisaient de la petite chirurgie, avaient aussi une boutique avec des serviteurs. Les clercs des maîtres en chirurgie réunis aux garçons des barbiers-chirurgiens formaient un nombre assez considérable d'étudiants. Mais tous n'avaient pas la même instruction, beaucoup étaient illettrés; les clercs qui étudiaient en même temps aux écoles des arts étaient les plus instruits. Les cours de chirurgie étaient, en outre, assez souvent suivis par des étudiants de la Faculté de médecine.

Il en était déjà ainsi, en 1312, du temps de Mondeville, membre de la Confrérie de Saint-Côme, alors à ses débuts. Il nous apprend qu'il enseignait dans plusieurs écoles, et dans les Collèges libres dont quelques-uns existaient. Il ajoute qu'il avait un nombreux auditoire qu'il ne faisait pas payer, ce qui n'était pas la règle générale. « J'enseignais, dit-il, publiquement dans les écoles, sans rétribution, devant la plus noble et la plus grande assemblée d'étudiants en médecine et d'autres personnes distinguées (*Mond.*, p. 4, 89, 492).

Parmi ses élèves il y en avait qui connaissaient les principes généraux de la Médecine, d'autres qui étaient déjà instruits en Chirurgie, d'autres qui étaient illettrés, mais animés du désir d'apprendre, auxquels il paraissait s'intéresser beaucoup. Lanfranc avait fait son cours quelque temps avant lui et dans des conditions analogues.

Au xv<sup>e</sup> et au xvi<sup>e</sup> siècles, les étudiants devaient être plus nombreux qu'au temps de Mondeville, à cause des guerres et de l'extension prise par la Chirurgie; de plus les malades s'adressaient plus souvent aux chirurgiens, aux mires-chirurgiens et aux barbiers-chirurgiens, qu'aux physiciens.

L'instruction chirurgicale dépendait surtout de l'initiative individuelle et de la qualité du maître auquel on était attaché. En effet, ce sont précisément les chirurgiens qui sont sortis des Officines qui ont fait faire à la Chirurgie du xvi<sup>e</sup> siècle ses principaux progrès; les uns ont commencé par être barbiers, les autres ont été des opérateurs, des inciseurs, des coureurs, tels les lithotomistes, les herniaires, etc. Avec eux c'est une Chirurgie nouvelle et hardie qui fait son apparition.

**DES PRATICIENS.** Il reste à voir maintenant quelles sont les qualités de ceux qui, profitant des ressources dont nous venons de parler, exerçaient la Chirurgie.

A côté des physiciens, des médecins clercs, Docteurs régents de la Faculté de médecine, lesquels étaient peu nombreux et n'exerçaient pas la Chirurgie, il y avait les maîtres de la Confrérie de Saint-Côme et Saint-Damien qui visitaient les malades; mais ceux-ci par dignité, voulant se rapprocher des médecins, finirent par abandonner aux barbiers quelques petites opérations, et par refuser de se déranger en toutes circonstances. Au xiv<sup>e</sup> siècle, on les désigne sous le nom de Médecins-chirurgiens, de Mires (*Myres*, *Myrrhes*), mot qui a un sens différent selon les pays. Des lettres-patentes de 1363 et de 1372, les nomment *cirurgiens* et *mires jurez*, gens de grand état et de grand salaire.

Un document de 1601, du Collège de Chirurgie, leur donne aussi le nom de Myrrhes : « Le Collège royal des *Maîtres Myrrhes chirurgiens jurez* à Paris... » — Du Breul, dans le *Théâtre des antiquités de Paris* parle de la confrérie des *maîtres Myrrhes*, c'est-à-dire *médecins-chirurgiens* à Paris. Quesnay et d'autres pensent que ces mires étaient des praticiens qui traitaient aussi bien par l'opération manuelle que par les médicaments.

En dehors des chirurgiens de Saint-Côme qui formaient une corporation spéciale à Paris, composée alors d'un petit nombre de membres, de quinze à vingt-cinq, le nombre des praticiens était considérable. Généralement la chirurgie et la barberie étaient réunies, et les barbiers chirurgiens formaient des *corporations*, dont les maîtres obtenaient des municipalités la *licence* d'exercer la Chirurgie. **Quand les chirurgiens étaient assez nombreux**, ils se séparaient des barbiers et formaient une corporation à part. C'est ce qui eut lieu à Toulouse au xvi<sup>e</sup> siècle. En 1517 il s'y fonda une *Communauté des Compagnons de l'Office de Chirurgie et Barberie*, sous le patronage de saint Côme et saint Damien, pour continuer entre eux l'étude de la Chirurgie; car l'Université et l'École de médecine de la cité avaient déclaré qu'il n'y avait rien de plus vil que la chirurgie, opinion que partageaient les Écoliers en médecine. Les compagnons de l'office de chirurgie obtinrent une salle pour faire les anatomies, de même que les médecins; ils subvenaient eux-mêmes aux frais occasionnés par le *Collège de Chirurgie*, qui existait donc en dehors de l'École de médecine et qui donnait des Lettres de maîtrise. En 1605, Henri IV installe un Lecteur du Collège de Chirurgie, avec le titre de *Docteur régent en Chirurgie et en Pharmacie*.

Semblable organisation existait dans d'autres grandes villes.

A Paris, il y avait un grand nombre de *barbiers chirurgiens*, qui depuis le xiv<sup>e</sup> siècle obtenaient des maîtres de Saint-Côme la licence d'exercer. Plus tard, au xvi<sup>e</sup> siècle, l'examen des barbiers fut modifié par l'adjonction des docteurs en médecine. — Le collège de Saint-Côme donnait encore des certificats de *chirurgus operator*; ces derniers étaient des spécialistes pour les hernies, pour la pierre, etc.; il y avait aussi des charlatans de toute sorte, dont nous parlerons plus bas.

Quand dans une ville le nombre des praticiens n'était pas assez considérable pour former une corporation, ou bien quand celle-ci n'offrait pas des garanties suffisantes, le conseil de la ville constituait un jury chargé d'examiner le candidat. Voici par exemple quelles étaient les conditions à remplir pour obtenir une Licence de chirurgien à Avignon (*Chir. G. de Ch.*, p. LX).

Un nommé Salomon de Nétri, de la nation juive, demandant à pouvoir exercer, à Avignon, la Chirurgie qu'il étudie depuis plusieurs années dans cette ville, le viguier d'Avignon, le 10 août 1460, délégua, pour l'examiner, Michel Piandi, maître ès arts et licencié en médecine, physicien et médecin du légat du Saint-Siège à Avignon et Guillaume de Anquithilli, barbier chirurgien et maître juré dans la ville d'Avignon, à cause de son habileté dans l'art de la Chirurgie.

Le 21 du même mois, en présence de maître Estienne Posieux, notaire public et sieur Clavaire, de la Cour temporelle, et des témoins soussignés, Maître

Michel, physicien, et Guillaume, chirurgien, examinèrent en une seule séance non interrompue, le susdit Salomon Mossé de Nétri, sur l'art de Chirurgie et rendirent compte de cet examen au viguier dans un rapport écrit et signé par eux, dont la teneur suit :

« En vertu de la commission à nous donnée par magnifique seigneur messire de Montdragon, viguier de la ville d'Avignon, nous avons examiné soigneusement Salomon Mossé de Nétri, juif de nation, tant sur la théorie que sur la pratique de l'art chirurgical, selon la doctrine et les canons anciens et modernes, et nous affirmons lui avoir reconnu une aptitude suffisante, spécialement dans la théorie, qui est la directrice de la pratique. C'est pourquoi nous le déclarons apte à pratiquer toutes les opérations chirurgicales sur le corps humain, conformément aux principes de l'art chirurgical. Toutefois comme la Chirurgie est le remède extrême de la médecine, selon la doctrine de Johannin et d'Avicenne (section IV, livre 1<sup>er</sup>, chapitre 1<sup>er</sup>), et qu'il présuppose l'emploi des tisanes et surtout de la diète, qui d'après les canons conviennent aux malades dans un grand nombre de cas, pour mettre sa responsabilité à couvert, quand son intervention sera nécessaire, il devra s'adjoindre un médecin qui l'aidera de ses conseils. »

Ce rapport est approuvé par le viguier, qui donne ensuite à Maître Salomon l'autorisation d'exercer l'art de la Chirurgie à Avignon et partout ailleurs.

« Alors le seigneur Viguier ayant vu, lu, entendu et compris le rapport des dits sieurs Michel, physicien et Guillaume, maître chirurgien, attendu que la demande de Salomon de Nétri lui paraissait juste, etc. ; concéda et attribua au dit Mossé la faculté d'exercer l'art de la Chirurgie dans la ville d'Avignon et ailleurs et le requit de prêter serment, la main posée sur le livre de la loi de Moïse, écrit en hébreu, sans tromperie et sans fraude. De quoi ledit Mossé de Nétri demanda qu'il lui fût permis de faire dresser un ou plusieurs titres authentiques par moi, notaire public sous-signé.

« Fait à Avignon dans le palais de la cour temporelle, près les archives de la Trésorerie de la dite cour, etc. »

Voici donc un exemple des précautions prises par les municipalités, quand il n'y avait pas de Collège de chirurgie ou de Communauté de maîtres chirurgiens.

De plus, un grand nombre de praticiens exerçaient la chirurgie sans licence et on leur laissait la liberté d'agir, ainsi que le prouve le document suivant rapporté par M. Bayle :

« Le 12 octobre 1441, par devant maître Gilles Rastelli, notaire à Avignon, comparaissent maître Guido Rastelli, broquier (fabricant de seaux, de brocs), Pierre de la Thouroye, sergent de la cour temporelle, et sa femme Catherine. Celle-ci est affligée d'une grave infirmité du sein, et par acte authentique, maître Guido s'engage à la guérir radicalement avec l'aide de Dieu. De leur côté, Pierre de la Thouroye et sa femme promettent de lui payer une somme de 12 florins, après guérison duement constatée par des médecins et autres personnes compétentes ». Ce Guido était un rebouteur et il opérait au grand jour, par devant notaire.

Quoiqu'il y eût à Avignon des chirurgiens licenciés, la Chirurgie était pratiquée encore par des barbiers, ainsi que le prouvent divers actes et documents

(*Guy de Ch.*, p. LXII) et par toutes sortes de charlatans qui sont désignés dans un règlement du pape Grégoire XIII, du 21 novembre 1577, concernant l'Université d'Avignon.

L'article 9 dit : « Nemo, nisi doctor hujus vel alterius celebris academiae, intra civitatem Avenionis medicam facultatem profiteatur artemve exercito et proinde *pharmacopolae, chirurgi, myropolae, tonsores, aliptes, renunctores, obstetrices*, omnes que empirici a medicina facienda prohibentur<sup>1</sup>. »

Il faut ajouter encore à cette liste, des astrologues, des sorciers, des alchimistes, et ceux qui soignent au nom des Saints et de Dieu; parmi ces charlatans se trouvaient beaucoup de femmes (V. De Courval, p. XXI).

Malgré la tolérance dont nous avons donné une preuve plus haut, très souvent on prenait des arrêtés contre ceux qui pratiquaient la Chirurgie sans licence. Quelquefois aussi on intervenait contre les juifs : D'après une ordonnance de Ferdinand I<sup>er</sup> d'Aragon, du 23 juillet 1415 : aucun juif, mâle ou femelle ne pourra exercer la médecine ou la chirurgie, ni la pharmacie, à l'égard des chrétiens. »

Parmi cette foule de praticiens, nous devons donner une mention particulière aux *opérateurs* ou *Maitres*, nom sous lequel on désignait ceux qui pratiquaient les opérations délaissées par les maîtres en Chirurgie : hernies, pierre, cataracte, etc.; en un mot toutes les opérations dont les conséquences pouvaient être graves ou mortelles. Ces opérations si importantes étaient en effet abandonnées par les chirurgiens, et Heister, dans ses *Institutions de Chirurgie* peut dire encore, au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle : « Nos chirurgiens avaient honteusement abandonné les plus belles et les plus difficiles opérations de leur art aux empyriques et aux charlatans qui inondaient alors l'Allemagne, se contentant ordinairement eux-mêmes de savoir guérir une plaie de peu de conséquence, faire une saignée, ouvrir un abcès, ou remettre au plus un os dévié ou cassé. Il en était très peu qui osassent, je ne dis pas entreprendre les opérations qui exigent plus d'habileté, mais à qui la pensée en fût même venue. » — Ce que dit Heister des chirurgiens allemands pouvait s'appliquer à beaucoup d'autres.

Si les chirurgiens avaient abandonné ces opérations, c'était, dit Franco, « non point pour ce qu'ils méprisassent l'œuvre, ni l'ouvrier, mais d'autant qu'ils estimoyent telles choses estre de grande importance et subiette à calomnie. » Cependant le danger à courir n'était pas le même pour tous, car Franco ajoute : « S'il advient que un patient meure entre les mains du *médecin*, il est toujours excusé en partie; aussi est l'*apothicaire*; le *chirurgien* qui exerce ceste partie, est aussi excusé aucunement. Mais *nous*, si ce qu'aurons entrepris

1. *Pharmacopolae*, vendeurs de drogues, charlatans.

*Myropolae*, marchands de parfums;

*Tonsores*, barbiers ou plutôt tondeurs d'animaux qui guérissaient *au secret*;

*Aliptes*, ceux qui frictionnent, les baigneurs d'huile, de parfums; ils formèrent les *barbiers étuvistes*;

*Renunctores*, les renoueurs, les rhabilleurs;

*Obstetrices*, les accoucheuses, les matrones (*Guy de Ch.*, p. LXIII).

ne succède toujours si heureusement qu'on voudroit, tant s'en fault que nous soyons aucunement supportez, qu'on nous appellera *meurtriers* et *bourreaux*, avec contrainte bien souvent de gagner les champs. »

Franco ajoute (p. 7) : « Non que j'ignore que les meschancetez de plusieurs de *nostre art*, accompagnez d'ignorance, ne soyent cause que ceste partie de chirurgie est tant mesprisée : car estans ignorans et se connoissans tels, ausent ce néantmoins sans aucune crainte de Dieu, ny des hommes, entreprendre de guérir toutes sortes de maladies curables et incurables, moyennant qu'ils puissent attraper argent du pauvre simple peuple : lequel ils séduisent et enchantent par leurs meneries et belles paroles, au grand dommage des pauvres patients, qui sont menés bien souvent à la mort par tels *affronteurs*, qui commettent infinis larrecins en mettant en avant leurs superstitions et charmes... Parquoy je suis contraint de faire icy maintenant un récit d'aucunes des tromperies et pilleries qu'ils commettent. Comme pour avoir pensé une hernie, attrapèrent outre leur loyer accordé, un linceul : et pour la pierre, une nappe : et des cataractes, deux serviettes ou deux couvre-chef : disans que ce leur appartient, ce qui est faux. Outre ce fault donner argent, aux uns treize liards, ou treize blancs, ou treize sols, ou plus, selon les gens auxquels ils ont à faire. »

Franco nous donne ici un tableau assez fidèle de la Chirurgie du xvi<sup>e</sup> siècle dans les provinces; il est affligé de telles pratiques et de telles ignorances, mais : « Bien est vray, dit-il, que telles villenies ne doivent estre cause qu'un tel art tant profitable et nécessaire, soit mesprisé et obscurcy ».

Il considère comme un grand malheur que les chirurgiens aient recours à tels opérateurs, « ainsi que nous voyons en aucunes villes par les chirurgiens jurés, qui ont leurs *rabilleurs* (comme ils disent) estimans estre deshonneurs de reduire un article luxé, ou une fracture. » C'est avec raison qu'il soutient que si les médecins et les chirurgiens étaient plus instruits, il y aurait moins de charlatans. « Il seroit fort expédient que les médecins principalement eussent vraye connoissance de ces choses, afin que quand ils verroyent faire telles opérations, ils peuvent reprendre librement le *maitre* en ce qu'il auroit failli et mesme devant l'opération lui donner entendre que s'il fait faute, qu'elle sera fort bien connue. Ainsi faisant suis assuré qu'on ne trouverait pas tant de *maistres* pour pratiquer principalement aux bonnes villes, au contraire, si les dessus dits n'ont la connoissance, le *maitre* leur fera facilement entendre que l'œuvre a été bien faite : et toutefois sera au contraire ».

Par ceci nous avons donc une idée exacte de certains opérateurs du xvi<sup>e</sup> siècle.

Parmi les *Maitres*, les uns restaient dans une contrée, qu'ils parcouraient selon les besoins; ceux-ci étaient plus honnêtes. D'autres se rendaient de ville en ville, visitant des pays où ils n'étaient pas connus, ne traitant généralement qu'une maladie. Les uns exploitaient le traitement des hernies, d'autres celui de la pierre, de la cataracte, des fractures, des luxations, enfin d'autres étaient de simples arracheurs de dents, des vendeurs de remèdes merveilleux, de secrets, tels les *triacleurs*, les *drameurs*. Les provinces étaient parcourues aussi par des compagnons barbiers, par des étudiants mendiants.

Parmi les *opérateurs spécialistes*, disons quelques mots de ceux qui pratiquaient l'*autoplastie*, qui traitaient la *hernie*, la *pierre*, etc.

L'*autoplastie* est pratiquée au milieu du xv<sup>e</sup> siècle (1442) par la famille des *Branca*, de Sicile, qui faisaient la rhinoplastie, Branca le père en prenant un lambeau sur la face, le fils en le prenant sur le bras. Des Branca, l'*autoplastie* passa dans les mains d'une autre famille de Calabre. Mais vers la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, Tagliacozzi s'empara de cet art, le perfectionna et le fit entrer dans la pratique de la Chirurgie générale.

L'*autoplastie* était d'ailleurs employée par un certain nombre de chirurgiens, entre autres par Pfolsprundt, en Allemagne, vers le milieu du xv<sup>e</sup> siècle; Franco l'a pratiquée également.

La rhinoplastie aurait été rendue fréquemment nécessaire par les ravages dus à la syphilis, d'après Puschmann. Il raconte, sous forme anecdotique, que la perte du nez pouvait aussi être le résultat d'une condamnation : une ordonnance de l'empereur Frédéric II punissait de cette peine les adultères et les mères qui livraient leur fille à la prostitution. Une ordonnance de police d'Augsbourg, de l'année 1276, ordonnait qu'on coupât le nez aux « demoiselles ambulantes ou coqueteuses », si elles se promenaient dans la rue pendant le jeûne et le samedi soir, sauf cependant quand de nobles étrangers se trouvaient dans la ville<sup>1</sup>.

L'*opération de la hernie* fut exploitée par un grand nombre de charlatans, plus ou moins habiles, mais toujours avec ablation du testicule; cela dura jusque vers le milieu du xvii<sup>e</sup> siècle et même plus tard. Mais avant cette époque on commençait déjà à délaissier les *herniers* et leurs secrets, parce qu'on remplaçait la cure radicale par l'emploi des *brayers* et parce que, lorsqu'on y avait recours, on devait conserver le testicule. Dionis raconte que des charlatans, opérateurs de hernies, prétendaient conserver le testicule, mais l'enlevaient néanmoins et le faisaient disparaître rapidement en le jetant sous la table, où un chien dressé *ad hoc* attendait ce morceau friand.

Au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, Benedetti a fait connaître le procédé d'un empirique espagnol, dans lequel on suturait le sac herniaire en conservant le testicule. Franco a aussi indiqué un procédé avec conservation de la glande; mais c'est A. Paré qui a le plus formellement condamné l'ablation du testicule; du reste, il ne pratiquait pas l'opération de la hernie.

Les herniotomistes ambulants qui eurent le plus de succès furent les *Norsini*, originaires de Norsia; leur réputation dura du xv<sup>e</sup> siècle jusqu'au milieu du xvi<sup>e</sup>; quelques-uns d'entre eux pratiquèrent aussi la lithotomie. Le nombre des opérations qu'ils faisaient était extraordinaire; voici en effet ce que l'on trouve dans Fabrice d'Aquapendente (1617), qui rejetait l'opération et conseillait l'usage du brayer. « Je le conseille d'autant plus volontiers que ces jours passés, parlant de cela avec le sieur Horace de Norscie, opérateur très expert en cette matière, il me dit que devant quelques années, il en taillait ordinairement plus de deux cens par an; mais qu'à présent il n'en taillait pas seule-

1. Puschmann. 1889. *Geschichte des medicinischen Unterrichts*, p. 256.

ment vingt. Dequoy lui demandant raison, il me répondit que c'estoit parce que la plupart guérissent en portant le brayer, avec un médicament adstringent<sup>1</sup>. »

L'opération de la pierre fut aussi pratiquée pendant longtemps par les chirurgiens ambulants, qui tous prétendaient se servir d'un procédé spécial et inconnu des autres. Parmi les *inciseurs* ou lithotomistes, la famille des Collot conserva cette spécialité pendant plus d'un siècle. Sans parler de Germain Collot, et de l'opération douteuse pratiquée sur l'archer de Bagnolet, sous Louis XI, nous voyons Laurent Collot, lithotomiste royal en 1556; il transmet son prétendu secret à son fils. Les Collot obtiennent plus tard de pratiquer à l'hôpital de la Charité; mais Jérôme Collot († 1684) laisse surprendre son secret par des chirurgiens, qui constatèrent qu'il ne s'agissait que du grand appareil légèrement modifié et connu de tous. François Collot, mort vers 1707, avait réuni les matériaux d'un ouvrage qui fut publié par Senac, en 1727 : *Traité de l'opération de la taille*. En 1754, un Philippe Collot est encore opérateur du roi (Chereau).

Quoique l'opération de la taille fût décrite dans plusieurs ouvrages, en particulier dans le livre de Franco, on attribuait cependant la préférence à l'opération prétendue secrète faite par les spécialistes et on regrettait que le procédé des Collot ne fût pas connu. Henri IV donna même 6000 écus pour que Pineau, allié par mariage à la famille des Collot, et par là possesseur du secret, fit un cours sur l'opération de la taille au *Collège des chirurgiens*, afin d'apprendre cette opération à d'autres qui se rendraient ensuite dans diverses parties du royaume. Et cependant, je le répète, l'opération était admirablement décrite par Franco.

A côté des chirurgiens ambulants et des spécialistes qui opéraient honnêtement, il y avait, avons-nous dit, une foule de charlatans et d'abuseurs, d'affronteurs qui prétendaient faire les mêmes opérations, par un procédé secret, également; qui opéraient les hernies en enlevant le testicule, tout en affirmant qu'ils le conservaient ainsi que raconte Dionis, ou qui faisaient l'opération de la pierre en tirant un calcul de leur manche et ne pratiquant qu'une incision sur la peau du périnée. Mingelousaulx, dans son édition de la *Chirurgie* de Guy de Chauliac de 1683 (t. II, p. 739), rapporte un fait des plus intéressants, qui montre jusqu'où pouvait aller l'audace de ces charlatans et la crédulité du public et des hommes instruits.

Par contre, nous voyons au xv<sup>e</sup> siècle, des chirurgiens qui, au début, n'étaient que des inciseurs, faire faire à la Chirurgie plus de progrès que les chirurgiens titrés, soit en inventant des méthodes opératoires comme Franco, soit en faisant des plaies une étude attentive et complète comme Würtz; tandis qu'à côté d'eux un barbier chirurgien, A. Paré, relevait la Chirurgie par sa valeur personnelle, par ses écrits et par la haute situation à laquelle il arrivait.

*Chirurgiens militaires.* — Les guerres nombreuses des xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles,

1. Fabrice d'Aquapendente. 1674. *Œuvres chirurgicales*, p. 730.

et l'emploi des armes à feu ont grandi l'importance de la Chirurgie et amené des modifications et des progrès dans sa pratique. Nous parlons ailleurs des plaies par armes à feu; ici nous voulons dire quelques mots des chirurgiens militaires <sup>1</sup>.

Il n'y avait pas alors de service sanitaire organisé comme aujourd'hui, chaque capitaine, chaque seigneur s'assurait d'un ou de plusieurs chirurgiens. C'étaient généralement des hommes jeunes, ni maîtres en médecine, ni maîtres en chirurgie, mais des apprentis chirurgiens, des barbiers; c'est ainsi qu'A. Paré a commencé, n'étant encore qu'apprenti barbier-chirurgien.

Le recrutement des chirurgiens militaires était difficile.

Le chirurgien anglais Gale (1507-1586?), qui a servi dans les armées et que l'on a dénommé le Paré de l'Angleterre (Dezeimeris), dépeint l'état déplorable de la chirurgie militaire à cette époque. A son arrivée à l'armée près de Montreuil, en 1544, sous Henri VIII, il trouva comme usurpant le titre et les fonctions de chirurgiens, des châteleurs de truies, d'autres de chevaux, des chaudronniers de campagne, des savetiers. Avec de tels hommes la plupart des blessés succombaient; on appela alors quelques chirurgiens habiles pour remédier à ces désastres et trouver la cause de la gravité des plaies les plus légères. Nous reconnûmes ainsi, dit-il, que ces affronteurs n'avaient aucune instruction; l'un appliquait sur les plaies « une vilénie propre à graisser les pieds des chevaux »; d'autres faisaient avec la poix de cordonnier et la rouille de vieux chaudrons un onguent qu'ils appelaient merveilleux.

Cette citation d'un témoin oculaire et d'un chirurgien suffit pour montrer l'état dans lequel se trouvait la chirurgie militaire. Mais heureusement il n'en était pas toujours ainsi, car les travaux de Brunschwig, de Gersdorf, de Paré, Maggi et tant d'autres du XVI<sup>e</sup> siècle, prouvent qu'il y eut dans les armées beaucoup d'hommes intelligents et dévoués, bons observateurs, qui traitèrent les blessés avec soin et perfectionnèrent l'art.

1. Voir : H. Mollière. 1888. *De l'assistance aux blessés avant l'organisation des armées permanentes*, Lyon.

Thomas. *Lectures sur l'histoire de la Médecine. La Chirurgie militaire au XV<sup>e</sup> et au XVI<sup>e</sup> siècles.*

#### IV. — DE QUELQUES QUESTIONS DE CHIRURGIE AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE

---

Après ce que nous avons dit sur la littérature médicale et sur l'enseignement, nous allons passer rapidement en revue l'état dans lequel se trouvaient certaines branches de la médecine, pour nous arrêter plus longuement sur quelques questions de chirurgie.

Au sortir du moyen âge, les esprits que l'étude n'avait pas encore cultivés étaient surtout dominés et dirigés par les impressions, les sentiments, les croyances. On avait la foi, cela dispensait de travail et de raisonnement.

On avait pensé qu'après la découverte de l'imprimerie, les manifestations de la crédulité populaire et de la superstition seraient moins nombreuses et moins grossières; il n'en fut rien. C'est plutôt l'inverse qu'on observa, car c'est au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècles que la sorcellerie et la magie furent à leur apogée et que les abuseurs de toutes sortes pullulèrent. Il y avait des charlatans pour tous les genres de crédulité populaire. Les uns exploitant ceux qui croyaient à l'influence directe de Dieu, au don de Dieu, les autres ceux qui croyaient à l'influence des saints, du diable, des magiciens, des devins, des sorciers.

Dans un ordre d'idées plus élevées, si l'on examine l'ensemble des doctrines qui dominent la médecine, on constate de notables différences avec les temps du moyen âge. Dans ceux-ci comme encore pendant le XV<sup>e</sup> siècle, le galénisme régnait seul, et le galénisme des Arabes; de plus les esprits étaient dominés par la scolastique et l'attachement à la lettre. Pour ces adeptes, la science était arrivée à son achèvement et tout devait s'adapter et se plier à la lettre admise.

Cependant des marques d'indépendance s'étaient déjà manifestées, elles vont s'accroître pendant le XV<sup>e</sup> siècle, pour se généraliser et s'affirmer nettement pendant le XVI<sup>e</sup>. Néanmoins on n'est pas arrivé au temps où la réforme de la médecine pourra s'accomplir, mais on commence à la préparer de tous côtés, en étudiant et faisant avancer chacune des différentes parties des sciences médicales, et en recherchant des sources d'instruction plus précises et plus sûres que celles sur lesquelles on s'était appuyé jusqu'alors.

La tâche à accomplir pour réformer la médecine, était, en effet, considérable, il fallait :

1<sup>o</sup> Retrouver les livres du passé, remonter du galénisme arabe au galénisme de Galien, et de l'hippocratisme galénique à l'hippocratisme de Cos;

2° Réagir contre le principe d'autorité, imposé par tout ce qui enseignait, et dirigeait, mais sans vouloir remplacer la tyrannie des Arabes par le despotisme des Grecs (Boyer);

3° Développer et perfectionner l'art d'observer et de juger, en s'appuyant sur l'étude de la nature et l'examen des malades;

4° Renouveler et même créer l'anatomie et la physiologie;

5° Déterminer les rapports de la médecine avec l'anatomie et la physiologie normales et pathologiques.

Ce programme n'était pas pour être achevé pendant le xvi<sup>e</sup> siècle, celui-ci ne pouvait qu'en préparer la réalisation.

Le xv<sup>e</sup> diffère peu des siècles précédents au point de vue des doctrines et de l'état de la médecine. Les premiers livres imprimés montrent bien qu'il est resté tout entier sous l'influence du galénisme arabe.

Au xvi<sup>e</sup> siècle, les anciens sont devenus tout-puissants et ont remplacé les Arabes; mais en même temps les esprits s'étaient affranchis. Les grandes épidémies de la fin du xv<sup>e</sup> siècle et du commencement du xvi<sup>e</sup>, se rapportant à des maladies non décrites, ont prouvé aux orthodoxes que Galien n'avait pas tout vu, ni tout dit, et qu'il restait quelque chose à faire. On revint ainsi peu à peu à l'examen de la nature, à l'observation des malades, selon la vraie doctrine hippocratique.

C'est le moment de rappeler l'énergique interjection de Mondeville dès 1312, en face du servilisme des esprits assujettis à Galien: « Ce serait, dit-il, une absurdité et presque une hérésie de croire que Dieu, glorieux et sublime, ait accordé à Galien un sublime génie, à condition qu'aucun mortel après lui ne découvrirait rien de nouveau. Quoi! Dieu aurait ainsi abandonné une partie de sa puissance! Dieu n'a-t-il pas donné en propre à chacun de nous comme à Galien un génie naturel? Misérable serait notre esprit, si nous ne devions connaître que ce qui a été découvert avant nous. »

Paracelse va plus loin et voulant imiter Luther, il brûle en 1527, sur la place publique de Bâle, les œuvres de Galien et d'Avicenne. Ce fait dévoile l'état des esprits et montre que le règne absolu de Galien avait cessé.

Quant aux *doctrines humorales*, qui depuis tant de siècles font la base de la médecine, elles conservent encore leur importance, il n'y a rien à mettre à la place, l'état de l'anatomie, de la physiologie et de l'anatomie pathologique ne le permet pas. Il faudra pendant longtemps se livrer à un travail analytique avant de formuler de nouvelles doctrines.

Si la publication des livres nouveaux amena rapidement la diffusion des connaissances scientifiques et hâta l'instruction et l'éducation du grand nombre, elle développa en même temps les bonnes et les mauvaises choses; la sorcellerie, l'astrologie prirent plus d'importance qu'aux époques antérieures.

Nous dirons d'abord quelques mots des *Sciences prétendues* qui n'ont d'autre appui que la crédulité et la superstition, puis nous parlerons des *Sciences vraies*.

D'après les principes de l'*astrologie*, l'homme est considéré comme une miniature de l'univers, il est le petit monde ou *microcosme*, en face de l'uni-

vers ou grand monde, *megacosme*. Les planètes et les signes du zodiaque sont placés dans l'espace pour nous-mêmes, et chacun d'eux est chargé de gouverner une partie de notre corps. Il s'agissait alors dans les maladies d'observer et de calculer les mouvements et les aspects des astres, pour déterminer sous quelle influence le corps de l'homme se trouvait présentement et ce qu'il convenait de faire. On avait établi des calendriers et des almanachs qui indiquaient jour par jour sous quelle influence le corps se trouvait, selon l'état des astres au moment de la naissance par exemple, ou selon qu'on prenait un autre point de départ. *L'astrologie judiciaire*, ainsi qu'on la nommait<sup>1</sup>, joua un rôle considérable et aida merveilleusement les charlatans et les malins.

Il est inutile d'y insister longuement. Je rappellerai cependant que l'Université a admis l'influence des astres sur les actions des hommes, sur la production des maladies, etc., et que la Faculté de médecine a été qualifiée de *Facultas saluberrima medicinae et astrologiae*.

Pour prouver l'importance qu'avait prise l'astrologie, il nous suffira de citer deux exemples. Vers le milieu du xv<sup>e</sup> siècle, BERTAPAGLIA, de Padoue, dans son livre de Chirurgie, renfermant sept traités, en consacre un tout entier, le sixième, au *Pronostic d'après les signes célestes*. Ce traité contient sept chapitres qui traitent du pronostic des plaies selon la situation du soleil, celle des planètes, des signes célestes, selon la sympathie et l'antipathie des signes et selon les jours critiques, etc. Toutes choses que le médecin doit connaître et sur lesquelles le malade interroge et veut une réponse précise.

Au xvi<sup>e</sup> siècle, NOSTRADAMUS, qui ne réussissait pas dans l'exercice régulier de la médecine, s'improvisa devin vers l'âge de cinquante ans et fit des prophéties. Il publia ses prédictions sous forme de quatrains rimés qu'il divisa en centuries et qu'il publia à Lyon et à Avignon<sup>2</sup>. Sa popularité grandit rapi-

1. Cette expression d'astrologie judiciaire représente moins exactement ce dont il s'agit que l'expression latine *astronomia judicialis*. En effet il ne s'agit pas ici de l'astrologie dans ses rapports avec l'étude des astres en eux-mêmes, de l'astronomie proprement dite, mais de l'astrologie relative aux *jugements* que l'on peut tirer de l'état des astres à un moment donné, d'où le nom d'*astronomie judiciaire* (*astronomia judicialis*).

Parmi le nombre considérable de travaux qui ont été publiés sur ce sujet, je donne ici l'indication de quelques-uns, cela suffira pour montrer l'importance du rôle que certains lui faisaient jouer :

Abano (Pierre d'). 1473. *Hippocratis Cœi de medicorum astrologia*, libellum in latinum translatum, Mantuae, in-4°.

Eschiud (Jean). 1489. *Summa astrologiae judicialis*, Venetiis, in-fol.

Argoli (André). 1490. *Astrolabii quo primi mobilis motus deprehenduntur canones*, in-4°.

Grünpeckius (Jos.). 1508. *Speculum naturalis et propheticæ visionis*, Nuremb., in-4°.

Collimitius (George). 1531. *Artificium de applicatione astrologiae ad medicinam*, Argentorati, in-8°.

Haffurt (Jean). 1533. *Nova medicinae methodus curandi morbos ex mathematica desumpta*, etc., Haganae, in-4°.

Scholl (Jacques). 1537. *Astrologiae ad medicinam applicatio brevis*, etc., Argentorati, in-4°.

Gauricus (Lucas). 1546. *Super diebus criticis axiomata*, etc., Romae, in-fol.

Jean d'Espagne. 1548. *Epitome totius astrologiae judicialis*, Norimb., in-4°.

Bruhesen (Pierre). 1550. *Grand almanach perpétuel*, Bruges, in-4°.

Boderius (Thomas). 1555. *De ratione et usu dierum criticorum opus*, etc., Paris, in-4°.

Rantzeau (Henri). 1590. *Calendarium Ranzonianum tam ad usum medicorum quam astrologorum*, Hamb. in-fol.

2. Nostradamus. 1667. *Les vraies centuries et propheties de maistre M. N.*, suivant les prem. édit. imprimées à Avignon en 1555 et à Lyon en 1558. Amsterdam, in-12.

ment et il fut appelé à Paris par Henri II et par Catherine de Médicis; plus tard il fut consulté également par Charles IX.

Dans les éditions de Mondeville et de Guy de Chauliac, j'ai insisté plus longuement sur les relations des différentes parties du corps avec les signes du Zodiaque, et sur le compte qu'il fallait en tenir lorsqu'il s'agissait de pratiquer une saignée ou une opération quelconque sur telle ou telle région, j'y renverrai donc le lecteur (V. *Mondeville*, p. 499, 665; *Guy de Chauliac*, p. 13, LXVI, 559).

L'astrologie n'était pas seule à bénéficier de la crédulité du peuple et des grands. La foule croyait à tous les charlatans, clercs ou laïques, qui prétendaient avoir des *secrets* pour le traitement des maladies ou un procédé particulier pour faire les opérations.

Ainsi les procédés d'opération de la pierre, comme nous l'avons vu plus haut, étaient complètement décrits par Franco, malgré cela on se portait vers ceux qui affirmaient avoir une méthode que personne ne connaissait. Ces spécialistes finirent par obtenir d'exercer leur industrie à l'hôpital de la Charité.

Les *Saints* jouissaient aussi d'une grande faveur, plusieurs étaient considérés comme ayant le pouvoir de guérir certaines maladies. Mondeville, dans son livre si curieux, fait le récit du rôle de saint Éloi dans les fistules.

La *magie* et la *sorcellerie* étaient également en honneur. J'en dirai quelques mots pour montrer combien il est difficile de porter un jugement d'ensemble sur cette époque, au milieu de ces manifestations si nombreuses et si diverses de l'esprit humain.

La sorcellerie, que l'on peut définir une *opération attribuée par la superstition ou par la crédulité à l'invocation ou au pouvoir des démons*, suppose la croyance aux esprits, aux démons, aux diables. Ces êtres surnaturels intervenaient dans toutes les actions; la magie envahissait toutes les sciences, la médecine surtout. On admettait que le corps de l'homme pouvait devenir la possession du diable et des démons; de là des *possédés*, de là aussi la nécessité de chasser le diable du corps, d'*exorciser*. Le xvi<sup>e</sup> siècle croyait à l'existence de ces puissances intelligentes et invisibles, et leur attribuait la production des phénomènes dont la cause échappait.

Ce que Gabriel Naudé écrivait en 1625, à une époque où le monde était encore rempli de magiciens, de sorciers et d'enchanteurs, sur les dangers que pendant les siècles d'ignorance couraient ceux qui étaient plus instruits, pouvait encore s'appliquer en partie au xvi<sup>e</sup> siècle: Nous voyons qu'auparavant que les humanités et bonnes lettres eussent été rendues communes et traitables à chacun par la félicité de notre dernier siècle, tous ceux qui s'amusaient à les cultiver et polir étaient réputés *grammairiens* et *hérétiques*; ceux qui pénétraient davantage en la connaissance des causes de la nature passaient pour *Adiaphorites* et *irréligeux*; celui qui entendait mieux la langue hébraïque, estoit pris pour un *mahométan*, et ceux qui recherchaient les mathématiques ou sciences moins communes, soupçonnés comme *enchanteurs* et *magiciens*, quoy que ce fut une pure calomnie fondée sur l'ignorance du vulgaire, ou sur l'envie qu'il a toujours coutume de porter à la vertu des grands personnages par le peu de rap-

ports qu'il y a de leurs mœurs aux siens ». (Naudé, *Apologie pour les grands personnages qui ont été faussement soupçonnés de magie*, Paris, 1625, in-8°, ch. II, III.)

C'est surtout au temps de Catherine de Médicis que la magie et la sorcellerie prirent une influence néfaste; que les magiciens et les sorciers, par leur entente avec le diable, furent capables de produire quantité de phénomènes bons ou mauvais. La superstition semblait vouloir faire échec aux progrès scientifiques qui s'accomplissaient tous les jours; tant il est vrai, dit Chereau, que l'amour du merveilleux n'est point incompatible avec les progrès de la science et la culture de l'esprit.

D'ailleurs beaucoup de médecins de cette époque croyaient au diable et au démon, tels Paracelse, Fernel, A. Paré, Plater — Weir, tout en croyant au diable, écrivit en 1557 un ouvrage remarquable dans lequel il prit courageusement la défense des possédés et des sorcières, démontrant que la plupart n'étaient que des malades. Ce livre vient d'être réédité par le D<sup>r</sup> Bourneville.

Jean Wier, 1563, *Histoires, disputes et discours*, six livres; plus *Deux Dialogues* de TH. ERASTRE. Paris, 2 vol.

Une des premières réformes qui vint troubler l'immuabilité des doctrines régnantes, ce fut celle que proposa en 1514, Brissot, jeune docteur de la Faculté de Paris. D'après la doctrine de la révulsion admise alors, on devait, dans les maladies, pratiquer la saignée sur des veines situées du côté opposé à la maladie, ainsi que l'avait préconisé Archigène, dont les auteurs arabes avaient adopté la doctrine.

Brissot découvrit que Galien était d'un avis opposé, et s'appuyant sur son autorité, il osa saigner du même côté que le mal et obtint un grand succès. Cette simple proposition souleva des tempêtes; la doctrine de Brissot fut adoptée par l'École de Paris, mais elle fut frappée d'anathème par l'Université de Salamanque, qui décida qu'il ne serait permis à aucun médecin de saigner, dans la pleurésie, du côté de la douleur. La nouvelle doctrine fut dénoncée comme impie et ses sectaires flétris du nom de *Luthériens de la médecine*. Charles-Quint rendit même un arrêt qui défendait de saigner autrement que par le passé, c'est-à-dire du côté opposé à la maladie. Néanmoins Galien triompha, mais en fin de compte, la saignée fut pratiquée indifféremment d'un côté ou de l'autre. Franco adopta la doctrine de Brissot et toujours il conseilla d'agir du côté de la maladie.

Le XVI<sup>e</sup> siècle vit aussi le commencement de la *réforme de la matière médicale*. La plupart des médicaments avaient été empruntés jusqu'alors au règne végétal, mais à mesure que l'alchimie fit des progrès, des substances minérales pénétrèrent dans la thérapeutique; Paracelse en a employé un certain nombre. En même temps se perfectionnaient les formules thérapeutiques, d'où on commençait à éliminer les matières étrangères introduites pendant le moyen âge, sous l'influence des Arabes.

Mais ces changements n'étaient pas l'occasion de moins de luttes que n'en amenaient les autres réformes. Nous avons vu ce qui s'était passé à propos de la saignée; la lutte fut autrement vive lorsqu'il s'agit de l'*antimoine*, elle dura

plus d'un siècle. Importé vers le milieu du xvi<sup>e</sup> siècle, il fut accepté par la Faculté de Montpellier, repoussé par les médecins de Paris. La Faculté le proscrivit par un décret du 3 août 1566; ce n'est que le 29 mars 1666 qu'elle leva sa proscription. Le Parlement rendit alors un arrêt qui permettait l'emploi du vin émétique. Cet exemple suffit pour montrer quelle était la résistance opposée à toute réforme.

Ce qui précède fait voir combien étaient grandes les divergences entre les partisans des doctrines diverses. A côté des galénistes qui formaient la masse, d'autres s'appuyaient principalement sur l'astrologie, sur l'alchimie, quelques-uns sur la magie et la sorcellerie. En outre la médecine orthodoxe avait de rudes combats à livrer contre tous les irréguliers, contre la médecine populaire, si puissante alors, et dont on trouve encore à notre époque de nombreux vestiges.

Heureusement qu'à côté de ceux qui se laissaient aller à leurs impressions et à leur fanatisme, il y avait de véritables chercheurs. De nombreux savants s'étaient partagé l'étude des diverses parties de la médecine, l'anatomie fit des progrès considérables avec Gonthier-d'Andernach, Sylvius, Ch. Étienne, Vésale surtout et Fallope, etc., tellement qu'on a pu appeler le xvi<sup>e</sup> siècle, le *siècle de l'anatomie*; on préparait la découverte de Harvey. — La *Botanique* fut étudiée par beaucoup de médecins; l'*anatomie pathologique* prit naissance avec Benivieni.

En un mot, la méthode scolastique commençait à être remplacée par la méthode expérimentale, par l'observation de la nature; les malades furent examinés sans idées préconçues et l'on publia des recueils d'observations. Ce fut la tâche de la fin du xvi<sup>e</sup> et de tout le xvii<sup>e</sup> siècle, et grâce à ces matériaux on pourra plus tard donner des maladies une description plus exacte.

La somme de travail accomplie par le xvi<sup>e</sup> siècle fut considérable, aussi Cuvier se remémorant tout ce que ce siècle avait fait, a-t-il pu écrire avec justesse : « Tout ce que l'esprit humain pouvait faire avec les moyens légués par l'antiquité, le moyen âge et le xv<sup>e</sup> siècle, a été exécuté par le xvi<sup>e</sup>. Mais on y manquait de la logique d'induction qui devait remplacer la scolastique, qui repose sur un principe établi par l'autorité et non par l'observation. Se reposant sur un syllogisme elle prétendait, au moyen d'une série de syllogismes, établir tout son système. Bacon vint et fit voir que l'autorité est un principe tout à fait illusoire dans les sciences. »

Au milieu de cette effervescence et de cette activité qui se porte sur tous les sujets, la *Chirurgie* ne reste pas en arrière, et le xvi<sup>e</sup> siècle est pour elle une ère de progrès, ainsi qu'il ressort déjà de citations faites plus haut; j'y ajouterai les opinions émises par Blandus, Béranger de Carpi et Lange qui en exposant l'état dans lequel elle se trouvait, font voir quel a été le chemin parcouru.

La Chirurgie était, en effet, dans une triste situation : en Italie Blandus semblait vouloir prendre exemple sur Gaddesden, qui était resté le type du grand charlatan du grand monde, méprisant les malades et leur extorquant de l'or. En même temps, il tenait la science pour achevée : « Il est plus louable,

disait-il, de se tromper avec Galien et Avicenne que d'acquérir de la gloire avec les autres. »

Bérenger de Carpi se plaint du charlatanisme des chirurgiens tels que Blandus, et de l'ignorance commune des médecins et des chirurgiens.

« De nos jours, dit-il (Malg., p. 194), les médecins dédaignent le titre de chirurgiens; cependant, quand il s'agit d'empocher l'argent, ils avouent qu'ils savent la chirurgie. Mais ils déclarent qu'ils n'ont pas le courage nécessaire pour les opérations; et pour avoir part au bénéfice ils amènent avec eux de pauvres petits chirurgiens (chirurgulos), et ainsi l'aveugle mène l'aveugle, et tous deux tombent dans la fosse. Et cependant, que la paix soit avec eux, mais ils ne sont pas médecins; car les vrais médecins sont ceux qui disposent des trois ressources de l'art; et comme dit Guy de Chauliac, jusqu'au temps d'Avicenne tous les médecins étaient physiciens et chirurgiens à la fois. Mais je crois bien qu'il y en aurait beaucoup de ceux dont je parle qui feraient les opérations s'ils savaient les faire; et la meilleure raison pourquoi ils n'opèrent point, c'est qu'ils ne savent pas. Il n'y a en effet de chirurgiens habiles que ceux qui sont adonnés à l'art dès leur enfance.... Mais ceux-là sont rares aujourd'hui, et surtout parmi les lettrés; aussi y a-t-il disette de chirurgiens, et comme dit Hippocrate, beaucoup en prennent le nom et peu en connaissent l'œuvre. Et ainsi mieux vaut encore s'en fier aux physiciens présents qu'aux chirurgiens, tourbe ignorante et indigeste qui ne sait de quel côté se tourner. »

Lange qui écrivait vers le milieu du xvi<sup>e</sup> siècle († 1565), fait également un tableau assez triste de la Chirurgie en Allemagne; mais il y avait aussi des exceptions dans ce pays, car l'Allemagne fit faire des progrès à la Chirurgie pendant le xvi<sup>e</sup> siècle.

Lange fait remarquer que l'Allemagne a commencé tard les études médicales; la plus ancienne Université, celle de Prague, est de 1347; il y avait peu de manuscrits et jusqu'à l'imprimerie, l'Allemagne a manqué des auteurs grecs et latins.

Les chirurgiens de notre siècle, dit-il, pour avoir vu une fois le boucher éventrer un veau ou un porc, ignorants de toute anatomie, ne craignent pas de s'en aller brûler et tailler sur le corps des mortels; aussi leur ignorance éclate partout....

J'ai vu de mes yeux à Ansberg, ajoute-t-il, un chirurgien verser dans une blessure de l'onguent populeum chauffé dans une poêle et tout bouillant; et comme je lui demandais la raison d'une pareille méthode il répondit qu'il fallait souffrir pour guérir. A quoi le patient s'écria tout en pleurs: « Certes ce n'est pas de la souffrance que tu me fais endurer, c'est de la torture. » Deux jours après j'étais obligé de lui amputer le membre.

Lange montre combien les Juifs exploitaient l'ignorance et la crédulité populaire; la noblesse d'ailleurs n'avait pas de meilleurs médecins que le peuple. En Allemagne comme en France, les astrologues intervenaient dans le traitement des maladies, et les fractures et les luxations étaient très mal soignées.

En France, la Chirurgie n'était pas cultivée dans les Universités — comme cela avait lieu en Italie, où les chirurgiens cherchaient souvent à obtenir le

grade de docteur en médecine; — elle était représentée presque partout par les barbiers chirurgiens, et à Paris seulement par une école spéciale, le Collège de Saint-Côme. Celui-ci, soutenu par François I<sup>er</sup>, avait fait des progrès et acquis une grande réputation. Mais si les maîtres en médecine des Facultés dédaignaient cet art, un grand nombre de jeunes gens s'y étaient adonnés en entrant comme apprentis chez les maîtres en chirurgie et chez les barbiers chirurgiens. On constate donc au xvi<sup>e</sup> siècle un mouvement favorable à la Chirurgie, lequel paraît dû en partie à un plus grand souci de la Chirurgie militaire et à la fréquence des guerres. Les Facultés sont obligées d'en tenir compte, celle de Montpellier, dès 1490, avait ouvert des cours pour les garçons des barbiers chirurgiens. A Paris, la Faculté de médecine fit aussi des cours aux apprentis barbiers chirurgiens, dans le but, il est vrai, d'abaisser le Collège de Chirurgie. A Toulouse il s'est formé en 1517, à côté de l'École de médecine, une École de chirurgie pour les « compagnons de l'office de cirurgie et barberie », car là comme presque partout la chirurgie et la barberie étaient réunies. — De plus, comme les chirurgiens des Facultés refusaient toujours de faire une thérapeutique active, d'opérer les hernies, la pierre, les cataractes, le nombre des chirurgiens ambulants et des spécialistes augmenta; et parmi cette quantité de praticiens, il s'en trouva qui avaient du génie chirurgical. L'œuvre de plusieurs est restée inconnue malheureusement, mais l'histoire a pu rendre justice à quelques-uns; nous avons déjà cité Franco et Würtz.

Dans ce qui précède, j'ai essayé de donner une idée générale du xvi<sup>e</sup> siècle, de cette époque complexe, encore barbare, aux mœurs parfois violentes, qui succède au moyen âge dont elle garde encore l'empreinte, et qui est le point de départ de réformes dans toutes les branches de l'esprit humain, en particulier dans la médecine et la chirurgie; c'est en ce siècle que commence véritablement la chirurgie active avec les « opérateurs », surtout avec Franco. La valeur chirurgicale de cette époque est confirmée par Daremberg qui s'exprime ainsi : « Disons à l'honneur des chirurgiens du xv<sup>e</sup> siècle que s'ils n'ont pas su s'affranchir entièrement des préjugés de leur temps, ils sont cependant beaucoup moins superstitieux et plus positifs que les médecins. Au xvi<sup>e</sup> siècle, nous trouvons également des *maîtres en chirurgie* plus instruits que les *docteurs en médecine*. »

Voyons maintenant quel était l'état des principales questions de la Chirurgie vers la fin du xvi<sup>e</sup> siècle. Pour ce qui est de celles qui sont particulièrement traitées par Franco, nous en parlerons dans le cours du livre.

#### 1<sup>o</sup> Du traitement des plaies.

Pendant plusieurs siècles les principes qui ont guidé le traitement des plaies et le choix des topiques employés ont peu varié; Mondeville au xiv<sup>e</sup> siècle avait essayé, mais en vain, de les modifier, en démontrant que *la suppuration des plaies était un accident pathologique et non une phase nécessaire*. Il s'en faut cependant que chacun employât les mêmes moyens, mais en ne considérant que les principaux ouvrages, on constate qu'il y avait surtout deux sectes

de Chirugiens; les uns voulant faire suppurer les plaies dès le début, et employant alors les *digestifs*, les *suppuratifs*; les autres cherchant la réunion immédiate, soit pour imiter la nature, soit dans la crainte de l'air et employant les *dessiccatifs* <sup>1</sup>.

Le traitement était méthodique et voulait être pathogénique; il comprenait *trois points*, le *pansement de la plaie* elle-même (topiques et bandages), l'application de *défensifs* autour de la plaie, et un *traitement général*.

Ce dernier consistait dans l'emploi de la saignée et des purgations, selon les cas; puis l'hygiène et le régime du blessé étaient établis avec soin; souvent enfin on administrait une potion vulnéraire. Ce traitement général avait pour but de prévenir les complications. Il a donné lieu à des discussions sans fin, car les Médecins prétendaient que seuls ils avaient le droit de l'ordonner, et que toujours alors les Chirugiens devaient les appeler. — Franco avait accepté cette subordination.

Les *défensifs* ou *répercussifs* sont des médicaments (blanc d'œuf, huile rosat, etc.) que l'on applique autour de la plaie, sur le membre, pour empêcher les humeurs chaudes d'arriver des autres parties du corps dans la plaie.

Quant au *pansement de la plaie* elle-même, un fois les corps étrangers enlevés, le sang arrêté, il varie selon que ses lèvres sont rapprochées ou non. Ceux qui prétendent que toute plaie doit suppurer, la recouvrent d'étoupes imbibées de blancs d'œuf, et plus tard d'autres suppuratifs.

Mais le traitement le plus généralement recommandé par les arabistes consiste à rapprocher les lèvres de la plaie, au moyen de sutures, en laissant un orifice pour l'écoulement du pus; puis à recouvrir la plaie avec une poudre rouge, à la fois hémostatique et incarnative, dont la composition varie; la poudre est employée seule ou mélangée avec du blanc d'œuf; par-dessus on met ou non un linge fin, puis des étoupades, le tout imbibé encore de blanc d'œuf. D'autres comme Mondeville se contentent d'imbiber les plumasseaux avec du vin. On applique ensuite le bandage.

Tel est le *premier pansement*, qu'on doit laisser en place pendant trois ou quatre jours. Au *second pansement*, si la plaie n'est pas consolidée, Guy de Chauliac la lave avec du vin ou de l'eau-de-vie, et la recouvre de plumasseaux imbibés de vin et exprimés.

Souvent après le premier pansement on recouvre la plaie d'un onguent ou d'un emplâtre, qui varie avec chaque chirurgien, Mondeville employait un emplâtre composé de suc d'ache etc., cire, résine et térébenthine; Guy de Chauliac, un onguent composé de poudre rouge et de térébenthine.

Ce qui précède s'applique aux plaies qui ne doivent pas suppurer et qui

1. Consulter pour complément :

Wolzendorf. 1877. *Der Aberg und Wunderglaube in der Chirurgie früherer Jahrhunderte*. (Berl. Klin. Wochenschr., p. 532, 625).

Wolzendorf. 1877. *Die locale Behandlung frischer Wunden im 15, 16, und 17 Jahrhundert*. (Deutsche Zeit. f. Chir., t. VIII, p. 261).

Pagel. 1891. *Wundbehandlung im Altertum und Mittelalter* (Deutsche med. Zeitung, n° 94).

Nicaise. 1894. *Mondeville et le traitement des plaies au XIV<sup>e</sup> siècle* (Revue de chirurgie).

arrivent à cicatrisation sans suppuration, mais souvent, les plaies, après avoir été pansées comme nous venons de le dire, suppuraient.

On peut regretter pour l'histoire de la chirurgie que les principes de Mondeville sur le traitement des plaies, et ses idées sur la suppuration, n'aient pas été développés et vulgarisés. La marche de la chirurgie eût pu en être différente, à en juger d'après la révolution qui a suivi l'emploi de la méthode antiseptique. Des idées analogues à celles de Mondeville ont été soutenues plus tard par César Magatus et par Beloste, mais sans que la voix de ces deux célèbres chirurgiens ait eu un long écho. Ce qui a prédominé pendant longtemps ce sont : la recherche d'une suppuration prolongée, l'emploi des tentes et la fréquence des pansements, deux à trois par jour.

Il faut remarquer que le traitement d'une même plaie variait, selon qu'elle était à telle ou telle période de sa marche vers la cicatrisation ; le même pansement n'était pas continué depuis le commencement jusqu'à la fin.

Quand la plaie ne suppuraient pas, on n'avait recours qu'à deux sortes de topiques, les *incarnatifs* pour aider le travail de réparation et les *cicatrisatifs* pour achever ce travail, pour obtenir la formation d'une écorce sur la cicatrice.

Quand la plaie suppuraient, la succession des topiques était plus nombreuse ; au début, les *digestifs* ou *maturatifs* amenaient la digestion des humeurs que la région modifiée par la blessure était devenue incapable de digérer. Il s'agissait ensuite d'éliminer les matières digérées, les superfluités, c'était le rôle des *mondificatifs*. Ceux-ci enlevaient donc les superfluités et le pus, toutes choses qui gênent et prolongent le traitement, car les plaies ne guérissent qu'après avoir été modifiées et desséchées, ou en d'autres termes quand le travail de suppuration et d'élimination est achevé. Alors les matières nutritives qui arrivent à la plaie peuvent commencer à engendrer de bonne chair.

C'est à ce moment que l'on remplace les mondificatifs par les *incarnatifs*, lesquels ont pour but de favoriser la formation de cette chair.

Quand celle-ci est suffisante, les incarnatifs ou régénératifs sont remplacés à leur tour par les *consolidatifs* ou sigillatifs qui doivent favoriser et amener la formation de la cicatrice et de l'écorce (épidermisation de sa surface). Ces principes dénotent une étude attentive de la marche de la plaie. Il y en a certains que les modernes auraient pu conserver dans le traitement des plaies qui suppurent ; car on voit quelquefois de nos jours un même pansement appliqué à des plaies différentes et pendant toute leur durée.

Le choix des médicaments à employer dans chaque période était considérable, je renvoie pour ce sujet aux ouvrages de Mondeville et de Guy de Chauliac. Le premier fait remarquer aux chirurgiens ignorants de son temps, qu'*aucun médicament appliqué sur une plaie ne s'y fixe ou ne se convertit en la substance du membre ou de la plaie.*

Le traitement des plaies, tel qu'il est exposé dans Guy de Chauliac, a continué d'être employé par les chirurgiens des xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles, par *Pierre d'Argelata*, *Bertapaglia*, etc.

*Jean de Vigo* suit exactement les règles posées par Guy de Chauliac ; dans la suture, il insiste sur la nécessité de laisser un orifice pour l'écoulement du

pus; il recommande le cérat de bétouine et de minium, et pour la cicatrisation l'emplâtre de minium.

A. *Paré* suit également les mêmes principes dans le traitement des plaies ordinaires. Le premier jour il applique : blanc d'œuf, bol arménien, aloès; le lendemain un emplâtre de Janua ou de Gratia Dei. Si la plaie est profonde il y met un digestif; il emploie ensuite les incarnatifs et les cicatrisatifs. A. *Paré* ne discute nulle part la question de la suppuration des plaies, comme l'a fait *Mondeville*.

*Fabrice de Hilden* appartient à la même école que les chirurgiens que nous venons de citer.

*Paracelse* s'écarte de la voie suivie par les chirurgiens précédents. Le corps renferme, dit-il, un baume naturel, qui varie dans chaque tissu et qui est l'agent de la réparation; il ne faut pas le troubler, par conséquent il ne faut pas faire suppurer les plaies. Il rejette la suture, et l'emploi du blanc d'œuf, du bol, de la farine; il se sert de dessiccatifs, lave les plaies avec le vinaigre rosat, emploie des médicaments minéraux plus qu'on ne le faisait avant lui, et aussi des herbes macérées dans l'huile; il y a d'ailleurs beaucoup de contradictions dans ses descriptions. — Il faut mondifier les plaies par le lèchement, l'urine, le vin salé dans lequel on fait cuire des herbes vulnéraires, l'eau salée, l'eau alumineuse, le miel mêlé avec du sel, etc.

*Würtz*, disciple de *Paracelse*, ne suit pas non plus la pratique des chirurgien du moyen âge; il n'est pas partisan des sutures, des topiques compliqués; il rejette les cautères, ainsi que les cataplasmes qui donnent une chaleur humide préjudiciable. Il critique vivement la pratique des chirurgiens de son temps et de son pays surtout, qui amputent trop précipitamment, dans les fractures compliquées par exemple. Il est pour les pansements non irritants, fréquemment renouvelés.

*Würtz* considère la suppuration des plaies comme inévitable; elle est due à la diminution de la faculté concoctrice de la partie blessée, et comme le pus ne doit pas séjourner dans la plaie, il ne faut pas en unir les bords. Malgré cette doctrine, il panse les plaies avec des dessiccatifs, le vin vulnéraire, l'eau-de-vie, l'eau salée, l'œnomel, puis les onguents, les emplâtres de *Paracelse*; il ne veut ni corps gras, ni cataplasme.

Contre l'hémorrhagie il repousse énergiquement l'emploi du fer rouge et des caustiques; il recommande les champignons secs (amadou), du coton trempé dans des liqueurs astringentes, de la poudre d'alun brûlé; et un bandage; il ne dit rien de la ligature des vaisseaux.

A côté du traitement des plaies recommandé par les principaux chirurgiens, et que nous venons d'indiquer, il y avait les traitements adoptés par la médecine populaire, dont nous n'avons pas à nous occuper. *Wolzenhof* a publié sur ce sujet un article intéressant.

## 2<sup>o</sup> Des plaies par armes à feu.

L'emploi de la poudre à canon a amené de grands changements non seulement dans les guerres, mais aussi dans la pratique de la chirurgie. Cette

influence ne se fait pas sentir dans le xiv<sup>e</sup> siècle, Guy de Chauliac ne parle pas des plaies par armes à feu. L'auteur le plus ancien qui en traite est Pfolsprundt dans son manuscrit de 1460, puis viennent Brunschwig, Gersdorf et Jean de Vigo.

La première mention que l'on trouve en France de la poudre à canon est de 1338, au siège de Puignillaume (Du Cange). Mariano prétend que les Maures qui défendaient Algésiras se servirent du canon en 1343; en 1346 les Anglais se seraient servis de bombarbes à Crécy. En Italie comme en Espagne le canon aurait été connu au xiv<sup>e</sup> siècle; mais il servait surtout contre les fortifications. C'est au xv<sup>e</sup> siècle que l'*arquebuse* apparaît. Le religieux de Saint-Denis qui a écrit l'histoire de Charles VI, rapporte à l'an 1414 le premier usage en France des armes à feu portatives, chargées avec des balles de plomb (Malgaigne).

D'après Frölich, *Pfolsprundt* traitait les plaies faites par la poudre avec du lait de femme ou de chèvre, des herbes aromatiques, des potions vulnéraires, etc. Il agrandissait la plaie avec de l'éponge serrée, de la gentiane, de la moelle de sureau ou des raves desséchées; il enlevait la balle avec une « sonde », ses instruments d'ailleurs étaient peu nombreux; l'hémorragie était arrêtée avec des tampons de coton chargés d'agents stiptiques, avec de la fiente d'âne, etc.

*Marcellus Cumanus* vers 1495, dans ses annotations manuscrites à la chirurgie de P. d'Argelata consacre deux lignes à la douleur des plaies par armes à feu (Frölich).

*Brunschwig*, en 1497, admet dans sa *Chirurgie*, que les plaies par armes à feu sont empoisonnées non par le projectile, mais par la poudre. Dans la plaie en seton il conseille de promener un cordon dans le trajet pour nettoyer la plaie et enlever la poudre, puis d'y enfoncer une tente faite d'un morceau de lard et d'attendre la suppuration. On trouve dans son livre la figure de plusieurs instruments pour l'extraction des balles (Voir fig. 6, p. LXXX).

*Gersdorf* (1517) dilate le trajet des plaies avec des ciseaux dilatatoires (sorte de lithotome double); il y injecte de l'*huile chaude non brûlante* et recouvre la plaie de coton trempé dans l'huile. Dans les amputations, il ne cautérise pas le moignon. Son livre donne la figure de plusieurs instruments pour l'extraction des balles; quelques-uns se trouvent déjà dans la *Chirurgie* de Brunschwig.

Il est à remarquer que les premiers chirurgiens qui ont parlé des plaies par armes à feu ne les traitaient pas par les caustiques, comme ont fait ensuite plusieurs chirurgiens français et italiens. Ces plaies ayant été parfois suivies d'accidents graves, les chirurgiens avaient supposé qu'elles étaient empoisonnées, ce qui en avait conduit plusieurs à les traiter par la cautérisation.

*Jean de Vigo* donne, dans sa *Chirurgie* parue en 1514, un chapitre qui traite « des plaies faites de hacquebute, de bombardes et d'instruments semblables ».

Pendant longtemps cet auteur fut considéré comme le premier qui ait parlé des plaies par armes à feu, ce fut même une des raisons du succès de

son livre. Plus tard on reconnut que Brunshwig en avait parlé en 1497, alors la priorité lui échet. Enfin Frölich montra que Pfolsprundt en avait déjà traité en 1460, la priorité remonta encore. Ceci est un exemple de ce que sont les questions de priorité, surtout quand il s'agit des auteurs du moyen âge. On pourrait trouver des exemples analogues par centaines, aussi est-ce bien souvent s'aventurer que d'affirmer une priorité.

J. de Vigo divise les plaies en trois espèces : dans la première il y a contusion faite par la balle qui est ronde; — dans la seconde il y a combustion à cause du feu, *vulnus ignitum vel combustum*; — la troisième espèce est vénéneuse, à cause de la poudre, *vulnus venenosum*; nous avons vu que telle était aussi l'opinion de Brunshwig.

J. de Vigo conseille de traiter la plaie par le cautère actuel de préférence, ou à son défaut par l'onguent égyptiac ou l'huile de sambuc bouillante. Après la cautérisation on mettra un défensif autour de la plaie, et elle-même sera pansée selon les règles ordinaires : d'abord par des digestifs ou suppuratifs, puis par des mondificatifs, pour finir en incarnant et en cicatrisant. Si la balle est restée dans le membre, on fera une incision pour l'extraire; de même si la plaie est trop étroite, on l'agrandira avec un instrument bien tranchant.

*Bérenger de Carpi*, dans son livre *sur les fractures du crâne*, rattache les accidents des plaies par armes à feu à la contusion et à la combustion, et applique dès le début un onguent « admirable » contre la brûlure.

*Paracelse* (1536) admet qu'il y a brûlure par la poudre à canon, et que cette brûlure est plus difficile à éteindre à cause du soufre et du salpêtre. Pour abaisser la chaleur que laisse également le boulet d'arquebuse il faut avant tout user d'un *médicament refroidissant*. On injectera dans la plaie avec une seringue du vinaigre rosat, des suc de morelle, de joubarbe, du *suc d'écrevisses*; le meilleur est le vinaigre rosat et le suc d'écrevisses, mêlés, et injectés avec une seringue; le suc d'écrevisses fut très populaire. Paracelse admet en outre que la chaleur s'accompagne de certaine vénénosité métallique qu'il combat par des topiques et des breuvages.

Würtz (1563) consacre deux chapitres aux plaies par armes à feu. Le premier a pour titre : *Des blessures faites d'armes à feu et des erreurs qui s'y commettent*. Würtz développe l'opinion de Paracelse. Il dit que les balles déterminent de l'inflammation et une escharre; il repousse les injections rafraîchissantes telles qu'on les pratique avec l'huile ou les onguents et préfère d'autres réfrigératifs; de même il ne veut pas du séton, ni des explorations trop violentes et trop prolongées avec les tire-balles.

Le second chapitre traite de : *la Vraie méthode de guérir les plaies d'armes à feu, d'éteindre leur inflammation, les onguents propres et la préparation du salpêtre à cet effet*.

Il recommande pour chercher et extraire la balle de placer le blessé de façon que l'ouverture de la plaie soit en face de la balle. Pour apaiser l'inflammation, on emploiera des réfrigératifs faits non avec de l'huile, mais avec du miel; on en fera des injections fréquentes, quatre ou cinq, avec une seringue; puis on mettra dans la plaie une tente de gomme tragacante et par-dessus un emplâtre de Paracelse. Par la bouche, Würtz fait prendre une

potion spéciale, de salpêtre préparé, et de l'eau fraîche; mais l'eau cuite serait meilleure.

Si la douleur et l'ardeur de la plaie persistent, il faut en conclure que celle-ci est empoisonnée du fait de la balle, ou du mauvais état général du malade, alors Würtz ordonne de l'eau-de-vie, de la thériaque, des sudorifiques; puis des topiques variés, du suc d'écrevisses, des onguents, etc.; il n'approuve pas l'emploi du camphre.

Würtz termine son chapitre par une phrase qui montre le progrès des idées nouvelles. A propos de l'observation du malade il dit : « L'expérience n'a point de fin, ni de bornes, car l'on peut trouver tous les jours de nouveaux secrets de la nature, que moi ni beaucoup d'autres ne peuvent pas savoir ».

A. Paré a publié en 1545, son livre sur les plaies par arquebuses. Il les pansait d'abord avec l'huile de sambuc bouillante, mais en 1536 il fut contraint par le hasard, faute d'huile, de ne pas cautériser les plaies, ce qui n'eut qu'un bon résultat. Il en conclut que les plaies n'étaient pas vénéneuses et il se contenta de les panser avec de l'huile plutôt chaude que tiède, réservant le cautère actuel et l'huile bouillante, pour le cas où il y aurait une grande hémorrhagie. Bientôt après il traita les plaies avec l'huile de petit chien, employée depuis longtemps par un chirurgien italien qui lui vendit sa recette. Il en continua l'usage jusqu'au siège de Rouen, en 1563, où un grand nombre de blessés furent atteints de pourriture d'hôpital; il le remplaça alors par l'onguent égyptiac.

Maggi, de Bologne (1477-1552), note que les blessés ne sentent pas de chaleur, que leurs habits ne sont pas brûlés; de plus, dans des expériences qu'il a faites, il a pu tirer des coups d'arquebuse dans des paquets de poudre sans les enflammer. Aussi, ne croit-il pas à la brûlure des plaies par la poudre.

Lange, de Silésie (1485-1565), admet également qu'il n'y pas de combustion; les plaies sont simplement contuses, et il conseille l'huile rosat.

Pour Botal les plaies ne sont pas vénéneuses.

Mais Rota, de Bologne, qui meurt en 1558, préconise le traitement de J. de Vigo. Il en est de même du Napolitain Ferri (1515-1595), qui considère les plaies comme vénéneuses et les cautérise avec l'huile bouillante.

Comme on le voit il y avait deux méthodes dans le traitement des plaies par armes à feu : les uns considérant les plaies comme vénéneuses, les cautérisaient sur toute leur surface, méthode préconisée par J. de Vigo, Rota et Ferri, suivie un moment par A. Paré; les autres, les considérant comme des plaies contuses ordinaires, ou des plaies atteintes de brûlure par la poudre ou la balle, employaient de l'huile peu chaude, ou les rafraichissants, ou des moyens divers, mais ne cautérisaient pas, ainsi faisaient Pfolsprundt, Brunschwig, Gersdorf (huile chaude non brûlante), Bérenger de Carpi, Paracelse, Würtz, Lange, A. Paré, Maggi, Botal.

Tel était le traitement des plaies par armes à feu dans la dernière moitié du XVI<sup>e</sup> siècle.

### 3<sup>o</sup> *Complications des plaies.*

L'étude des complications des plaies n'est abordée que superficiellement dans les ouvrages du moyen âge. On y trouve signalés, la *dyscrasie des plaies*, l'*apostème*, l'*altération*, le *spasme* et les *convulsions*, la *paralysie*, la *syncope*; sur les *fièvres* quelques mots seulement. Les progrès sur ce point sont à peu près nuls, jusqu'à Paracelse et Würtz surtout, qui le premier a insisté longuement sur les *fièvres traumatiques*. Il parle également des lésions du crâne consécutives aux plaies de tête, des déformations et des atrophies des membres après les plaies, etc.

Avant d'aller plus loin nous devons remarquer qu'il faut distinguer des complications immédiates et des complications secondaires.

L'absence d'anesthésie et de moyens d'hémostase suffisants ont été cause que parfois les amputés mouraient pendant l'opération, soit par excès de la douleur, par syncope, en présentant des convulsions, disent les chirurgiens, soit par hémorrhagie; Fabrice d'Aquapendente, Fabrice de Hilden ont vu des cas de ce genre. On a signalé aussi l'état de stupeur survenant après les blessures, ce que nous appelons le *shock*, et ce qui était déjà considéré comme une contre-indication à une intervention immédiate.

Parmi les *complications secondaires*, nous avons à considérer les suivantes :

I. — On dit qu'il y a *dyscrasie* d'une plaie, quand on voit apparaître dans cette plaie ou autour d'elle une légère rougeur, un peu de chaleur, de tuméfaction, de douleur; tous ces symptômes sont peu intenses, légers (Mondeville).

II. — Quand il y a *apostème* (inflammation avec tuméfaction) de la plaie, les symptômes susdits sont augmentés, exaspérés, persévérants, puis des fièvres surviennent (Mondeville), car un apostème chaud est pour le corps, comme une source de fièvre, comme un fourneau (Galien).

III. — L'*altération de la plaie*, c'est la suppuration; la plaie peut être altérée sans apostème préalable. Mondeville admet cinq causes à la formation du pus dans les plaies : le contact prolongé de l'air, un flux violent d'humeurs vers la plaie, un état de faiblesse du membre blessé qui n'oppose pas de résistance aux superfluités venant d'ailleurs, une nourriture trop abondante ou de mauvaise qualité, et enfin l'application d'un médicament suppuratif.

IV. — Les *spasmes* et les *convulsions*, dont la description comprend le *tétanos*, sont plus longuement étudiés. Je rappelle les convulsions signalées par les auteurs, qui se produisaient pendant les amputations et qui étaient quelquefois suivies de mort immédiate.

V. — Viennent ensuite la *paralysie*, la *douleur*, la *syncope*. Ces complications sont, avec les spasmes et les convulsions décrites par tous les auteurs.

Les *fièvres* sont seulement signalées, mais sans détails. Mondeville parle d'une fièvre éphémère qui peut se montrer dans les deux ou trois premiers jours d'une plaie; si elle se prolonge jusqu'au quatrième, cela devient plus

grave, c'est alors une fièvre putride ou de suppuration. Il admet que cette fièvre reconnaît pour cause « une putréfaction des liquides fluides » (p. 626).

Ces connaissances sont stationnaires pendant les xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles; au xvi<sup>e</sup>, des progrès sont accomplis, ébauchés par Paracelse, développés par Würtz et aussi par A. Paré.

Paracelse admet qu'il y a des personnes dont le *regard* malin et vénéneux peut amener des accidents aux plaies; que celles-ci peuvent être empoisonnées par la *sueur* d'une autre personne et son *haleine*, surtout par celle du matin à jeun.

A côté de cela, Paracelse parle des accidents dus à des *instruments salis* par l'usage ou malpropres, qu'il distingue des armes empoisonnées volontairement. Il insiste d'ailleurs sur la propreté.

Parmi les accidents des plaies, il signale la fièvre, la peste, la fièvre putride, la dysenterie des plaies (hémorrhagies), et ce qui était nouveau, la formation à leur surface de peaux semblables à celles qui se produisent dans la gorge, c'est la diphtérie des plaies, la pourriture d'hôpital.

Mais Paracelse était trop mobile et trop pressé pour observer bien et pendant longtemps ses malades; ces qualités nous les trouvons chez Würtz, observateur sagace et patient.

Würtz recommande la *propreté* aux chirurgiens, que surtout ils ne touchent les plaies qu'avec des mains nettes, qu'ils évitent les manches pendantes qui traînent sur les plaies.

Pour Würtz « toutes les plaies en général viennent premièrement à suppuration, pour séparer moyennant la chaleur naturelle, l'impur d'avec ce qui est net ». La matière ou le pus provient surtout du membre blessé, lequel ne faisant pas bonne digestion, agglutination et assimilation du sang qui lui est distribué pour sa nourriture, engendre les excréments qui sont le pus. Mais les médicaments topiques peuvent augmenter la quantité du pus; aussi Würtz vante-t-il les onguents et les emplâtres qui produisent un bon pus.

VI. — Parmi les complications des plaies signalées au xvi<sup>e</sup> siècle, il en est une dont l'interprétation est encore aujourd'hui entourée d'obscurité. Il s'agit de l'écoulement d'une prétendue *synovie*, d'une sécrétion désignée sous le nom de « *Glied-Wasser* », littéralement « *eau articulaire* ». Littré dit que le mot *synovie* fut forgé par Paracelse; le *Dictionnaire de Nysten* ajoute que Paracelse lui attribue différentes significations, le prenant tantôt au sens physiologique pour la *liqueur nutritive de chaque partie*, tantôt au sens pathologique pour la maladie des articulations, ou même pour toute autre maladie.

Paracelse a encore donné à un autre mot, celui de *mumie*, un sens analogue à celui qu'il attribuait au mot *synovie*. Ceci suggère à Daremberg (t. I, p. 437) la note suivante, assez confuse d'ailleurs :

« Si *mumie* signifiait autre chose qu'une humeur visqueuse des chairs ou une liqueur balsamique hypothétique qu'il appelle *mercure doux*, ce serait la lymphe plastique, mais cette lymphe semble plutôt désignée très vaguement, dans d'autres chapitres, sous le nom de *synovie* ou *humeur visqueuse des nerfs* (tendons). Paracelse regarde son épanchement comme un accident qu'il faut

combattre, et qui se rapporte peut-être aux fausses membranes auxquelles il donne quelque part le nom d'*esquinancie des plaies* ».

D'un autre côté nous trouvons dans les lettres de Lange, édit. de 1605, les remarques suivantes sur les expressions employées par les chirurgiens allemands : Celse a appelé *melitera* le liquide qui suinte des ulcères de mauvaise nature, quand les nerfs (tendons) voisins des articulations ont été lésés, principalement près des genoux. Nos chirurgiens, dit Lange, l'appellent de ce mot stupide, *eau des articulations* (*Gliedwasser*), bien que de toutes les articulations du corps on ne retirerait pas autant de liquide, qu'une plaie enflammée en donne en 24 heures. Mais nos imbéciles, craignant que cette liqueur nécessaire aux articulations ne s'en échappe, bouchent la blessure avec de la bourre, recouverte d'un monceau de compresses, si bien que la sanie ne peut s'en écouler » (Malg., p. 499).

Tout ceci est toujours bien confus. Voyons maintenant ce que nous trouvons dans les traités de chirurgie du XVI<sup>e</sup> siècle. Paracelse (traduct. Dariot, p. 19) dit que, quand un membre est blessé, si les *glaires* commencent à couler, le membre deviendra tabide et ne guérira pas, à moins qu'il ne s'engendre une égale quantité de la matière qui a coulé. Plus loin (p. 60) il donne un chapitre intitulé : *Comment il faut arrêter le flux des glaires blanches*. Ce flux est dû, soit à la luxure et désobéissance du malade, soit à un mauvais bandage et à des topiques intempestifs.

Würtz en dit un peu plus dans son chapitre : *De la synovie des plaies ou fluxion de l'humeur alimentaire des parties blessées*. Il établit d'abord que c'est à tort que quelques chirurgiens croient que la synovie est le flux par la plaie du gluten articulaire. Ce n'est autre chose, dit-il, que l'écoulement par la plaie de l'humeur alimentaire qui sert à l'entretien des nerfs (tendons), veines, artères et autres parties spermatiques. Cet écoulement continue jusqu'à ce que les parties blessées puissent digérer et retenir leur aliment. L'écoulement est quelquefois de longue durée et peut affaiblir tout le corps et amener la mort; quelquefois il ronge et ulcère les nerfs (tendons), faisant des trous partout où il passe.

Würtz rapporte l'observation d'un homme blessé au doigt et atteint de synovie; les tendons furent rongés; la main et le bras ulcérés jusqu'au coude, enfin le malade mourut par la négligence de son chirurgien.

L'humeur qui coule par la synovie ne se convertit jamais en pus, dit Würtz, qui considère que le chirurgien ne doit pas s'effrayer devant cette complication. Le traitement doit consister surtout en bandages bien faits, et en l'application de son onguent brun (pierre de vitriol, etc.), recouvert d'un emplâtre de Paracelse. Cependant, il ne blâme point les *secrets particuliers* que Dieu a donné à qui il lui plaît pour ce sujet et pour d'autres.

Dans un chapitre suivant, Würtz traite : *De la fausse synovie ou fluxions qui lui ressemblent et sont compliquées avec elle*. Il ne renferme rien qui puisse nous éclairer.

Wolzendorff<sup>1</sup> dans un article sur les complications des plaies aux XVI<sup>e</sup> et

1. Wolzendorff. 1879. *Ueber die accidentellen Wundkrankheiten im 16 und 17 Jahrhundert*. (Rohlf's deutschen Archiv., für Geschichte der Medizin, p. 23).

xvii<sup>e</sup> siècles a parlé de ce singulier phénomène. Il rapporte que pour Pfolsprundt le *Gliedwasser* est de nature chaude et a besoin de couler pendant un certain temps. Si on l'arrête trop tôt, soit par des emplâtres ou d'autres moyens, l'humeur se putréfie. Il faut donc la laisser couler pendant 5 à 7 jours.

Paracelse parle souvent du *Gliedwasser* et l'attribue à un mauvais traitement de la plaie, dit Wolzendorff, qui reproduit aussi l'opinion de Würtz.

Fabrice de Hilden s'étonne que cette affection importante n'ait été décrite que par les Allemands. Il a publié sur ce sujet une longue monographie, dans laquelle il compare le *Gliedwasser* au *melicera* (et non *melitera*) de Celse et le décrit ainsi : le membre blessé se tuméfie, devient chaud et douloureux, le malade a de la fièvre, de la céphalalgie, de la soif, de l'irritation, des vomissements et des douleurs de reins. La plaie prend un aspect plombique et présente des bourgeons fongueux et bleuâtres; elle secrète non du pus, mais un liquide fluide plus ou moins filant. L'ichor ou sérum ne se transforme pas en pus, mais s'écoule en nature, et cela en telle abondance que Fabricius a vu des cas dans lesquels en plusieurs jours il s'écoulait plusieurs livres de serum. Cette complication accompagne de préférence les plaies articulaires. Le *Gliedwasser* se termine de plusieurs façons, il peut y avoir soudure osseuse des extrémités articulaires, formation de fistules osseuses qui guérissent après élimination de parcelles osseuses; souvent l'os est perforé de part en part (Hilden); très fréquemment la mort survient par le fait d'une débilitation et d'un amaigrissement progressif.

Wolzendorff, dans un autre article qu'il a publié quelque temps après sur les maladies des os et des articulations aux xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles, considère le *Gliedwasser* comme représentant la carie, en s'appuyant sur l'opinion de Fabricius<sup>1</sup>.

Il est difficile de se faire une idée sur ce que ces descriptions confuses veulent indiquer. J'ai rapporté toutes les opinions afin de renseigner le lecteur pour le cas où il trouverait ces expressions sous ses yeux.

Il semble que les auteurs ont parlé de choses différentes; ainsi l'observation de Würtz rapportée plus haut, avec des perforations multiples de la peau, pourrait s'appliquer à une plaie entretenue par la nécrose d'un tendon, dont l'élimination est si lente et s'accompagnait quelquefois d'une sécrétion séro-muqueuse et même d'infection purulente; d'autres cas se rapportent probablement à des tumeurs blanches avec fistules, ou à des caries, ainsi que le dit Wolzendorff.

VII. — Parmi les complications des plaies, Paracelse cite encore la *dysenterie des plaies* (Dariot) ou hémorragies des plaies. — Il ne s'agit pas des plaies récentes, mais des plaies en traitement. — On conçoit que les *hémorragies secondaires* devaient être fréquentes, puisqu'on ne faisait pas de ligature et que l'on cautérisait les vaisseaux. — Würtz, l'auteur qui s'occupe le plus de toutes les complications des plaies, les attribue aux déchirures faites par le chirurgien qui sonde les plaies trop brutalement, aux tentes mal placées, à des corps

1. Wolzendorff. 1880. *Ueber Knochen und Gelenkkrankheiten im 16 und 17 Jahrhundert*. (Deutsche Zeitschrift f. Chir., t. XII, p. 83).

étrangers, à des esquilles, aux bandages mal faits; il les traite par des astringents, de l'amadou et la compression au moyen d'un bandage soigné.

IX. — La *squinancie des plaies* est appelée en allemand *die Bräune*. C'est un accident souvent mortel, peu connu et peu décrit, dit Würtz. Il ressemblerait à la squinancie qui vient à la gorge. Paracelse dit qu'il a vu des plaies, desquelles on pouvait détacher une escarre comme une peau rôtie. — D'après les descriptions données par Würtz, il s'agit là probablement de la *pourriture d'hôpital*, et non de la diphthérie véritable des plaies. Cet auteur dit que cette complication est assez commune dans les armées et que la gangrène la suit ordinairement. — Il est possible du reste que sous ce nom se trouvent confondues et la diphthérie des plaies et la pourriture d'hôpital. Würtz parle assez longuement du traitement. Il recommande de laver la plaie avec l'eau de sel ammoniac et le vinaigre rosat. Il faut choisir les médicaments minéraux qui conviennent, car « telle maladie veut tel médicament et ne souffre pas l'autre. Et c'est en quoy on peut donner la gloire à la chimie qui nous éclaircit de toutes ces particularités ». — C'est là une doctrine qui vient de Paracelse et qui s'est développée plus tard.

X. — *Des fièvres symptomatiques des plaies.*

Jusqu'à Würtz les *fièvres traumatiques* n'ont pas fixé particulièrement l'attention des auteurs; Mondeville en dit quelques mots; deux siècles plus tard Paracelse les signale, mais c'est Würtz le premier, croyons-nous, qui les observe attentivement et en donne une description plus étendue, mais encore bien confuse; nous en exposerons le résumé.

*De la fièvre symptomatique et particulière ou de l'inflammation des plaies, dite en allemand WUNDSUCHT.*

Würtz décrit cette fièvre telle qu'il l'a observée, dit-il, sans y ajouter chose quelconque qu'il ait tirée d'autres auteurs. — Il y a trois sortes d'inflammation ou fièvre des plaies :

La première est appelée le *frisson*, ou le *feu*, ou *fièvre des plaies*, elle commence par un frisson (rigueur) de tout le corps suivi de chaleur et ardeur;

La seconde espèce est appelée la *cholère* ou *érysipèle des plaies*, elle commence aussi avec frisson et tremblement, mais n'est pas suivie de chaleur; il y a douleur dans la plaie, les parties voisines sont livides et pleines de sang;

La troisième est appelée *inquiétude* ou *anxiété*, à cause du tourment qu'on endure dans la plaie seulement.

Ces trois espèces de fièvre n'ont jusqu'ici, dit Würtz, été traitées à fond par aucun auteur; personne n'en a donné les symptômes; cependant ce sont les accidents les plus dangereux qui puissent arriver aux blessés. La plupart des chirurgiens ne font pas de différence entre ces trois espèces. « De là vient qu'on voit tant de blessés mourir par les mains des chirurgiens, qui ne savent pas leur métier et ne connaissent en façon quelconque ce mal. »

La première espèce (qui paraît renfermer l'*infection purulente*) est fréquente dans les plaies de tête. C'est le plus dangereux des accidents qui accompagnent les plaies, et on peut avec raison le comparer à la *peste*, car il y a frisson, ardeur et douleurs. (Quelques chirurgiens ont en effet désigné cette fièvre

sous le nom de *peste des plaies*.) Cette fièvre survient surtout quand le blessé a perdu beaucoup de sang. Le patient a ordinairement du délire (phrénésie); on observe des rémissions, pendant lesquelles on croit que le malade va guérir; le teint change et devient pâle.

Würtz attribue cette fièvre symptomatique à ce que l'inflammation de la plaie appelée Bräune rentre dans le corps : « le malade est infecté et empoisonné des accidents de la plaie ». Dans le traitement on tiendra compte des quartiers de la lune; il faut faire suer le malade, donner une eau-de-vie spéciale, dont Würtz indique la composition, mettre de l'onguent brun dans la plaie, etc.

Le Paulmier, en 1569, à propos des complications des plaies et de la grande mortalité des blessés du siège de Rouen, et des batailles de Dreux et de Saint-Denis, écrit dans son mémoire *sur les playes de pistolle* un passage<sup>1</sup> qui se rapporte manifestement à l'*infection purulente* : « C'est chose bien estrange, mais qui advient toutes fois et a esté veue par ci-devant souvent en ceste maladie (fièvre) : une subtile et infecte sanie pénétrer et s'insinuer occultement de la plaie, aux uns jusqu'au foye, aux autres jusqu'aux poulmons, aux autres jusqu'à l'extrémité du pied ou de la jambe ou de quelque autre partie du corps fort esloignée de la playe et exciter illec quelque abscez, lequel se rompoit devant la mort et jettoit de la boue très fœtide : ou après la mort étoit trouvé plein de sanie au-dedans, le corps estant ouvert par les chirurgiens pour y rechercher la cause de mort inopinée en tant petite maladie. »

A. Paré, dans sa réponse à Le Paulmier qui l'avait vivement attaqué fait voir qu'il a observé aussi cette complication avec les abcès internes.

*De la seconde espèce d'inflammation ou de fièvre dite la bile, tremblement ou erysipèle des plaies.*

Würtz l'a toujours entendu appeler la *cholère*, ou *bile*, ou la *terreur des plaies*; pour lui, il ne trouve d'autre nom à lui donner que celui d'*anthrax*. Cet accident est grave, moins que le précédent et se guérit de la même manière. Il commence par un frisson, puis la plaie devient douloureuse, on y observe une petite escarre noire, etc. Würtz recommande encore de faire suer et de donner de l'eau-de-vie. — L'erysipèle des plaies est sans doute compris dans cette variété.

*De la troisième espèce d'inflammation ou fièvre des plaies, appelée inquiétude.* Elle est moins grave que les deux précédentes, surtout que la première ou *grande inflammation*; souvent elle la précède. Elle est caractérisée par des petits frissons et des douleurs dans la plaie et les parties voisines. Le traitement consiste en onguent brun, emplâtre opodeldoch, et à l'intérieur de l'opiat anodin ou Laudanum.

Würtz étudie encore beaucoup d'accidents qui accompagnent ou suivent les plaies; je n'ai voulu ici que signaler les principaux. Mais on ne peut se dispenser de lire ses chapitres.

<sup>1</sup> 1. Le Paulmier. 1569. *Traité de la nature et curation des playes de pistolle, Harquebouse, et autres bastons a feu*, Caen.

La voie tracée par Würtz n'a pas été suivie par ses successeurs, et il faudra attendre encore longtemps avant de voir, dans les Traités de chirurgie, un chapitre sur les fièvres traumatiques.

#### *4<sup>e</sup> De l'amputation des membres.*

La lecture des ouvrages des chirurgiens universitaires des xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles tend à faire croire que les grandes opérations étaient rares, et en particulier les amputations des membres. C'est l'opinion émise par Malgaigne dans son édition d'A. Paré (t. II, p. 232). En lisant au contraire les travaux des chirurgiens qui n'appartenaient pas aux Facultés, on voit que les opérations étaient assez fréquentes et que quelques-uns même en abusaient. Au xvi<sup>e</sup> siècle la chirurgie opérative fit, en effet, de grands progrès dans les mains des chirurgiens barbiers, des chirurgiens militaires et des « opérateurs » ou *Maitres* de bon aloi, qu'il faut distinguer des périodeutes charlatans. Du reste, il n'y a qu'à considérer l'arsenal chirurgical du xvi<sup>e</sup> siècle; le nombre considérable d'instruments qui le compose dénote une grande activité chirurgicale.

L'opinion admise doit donc être modifiée; grâce aux chirurgiens dits de second ordre, la chirurgie était active.

Il faut ajouter que trop souvent cette chirurgie active était suivie d'accidents graves; beaucoup d'opérés mouraient d'hémorrhagie ou succombaient aux complications des plaies que Würtz nous fait connaître.

Si certains chirurgiens n'osaient pas entreprendre les opérations graves, c'était non seulement pour ménager leur réputation, mais parce qu'ils ne connaissaient pas l'anatomie; les barbiers, les chirurgiens militaires, les périodeutes, étaient généralement tout aussi ignorants, mais ils avaient l'audace; de plus occupant une situation inférieure, le poids de leur responsabilité leur pesait moins. Ajoutons que l'emploi des armes à feu avait modifié la chirurgie, et que souvent le fracas des os rendait les amputations inévitables.

Aux époques précédentes, quelques chirurgiens étaient déjà entrés dans la voie d'une chirurgie plus active, ainsi nous voyons Mondeville, au commencement du xiv<sup>e</sup> siècle, préconiser l'amputation, non seulement dans les cas de gangrène, mais encore dans plusieurs autres circonstances. La description qu'il en donne est à peu près identique à celle des chirurgiens du xvi<sup>e</sup> siècle.

Le chirurgien se précautionnera, dit-il, de médicaments hémostatiques « et surtout de grosses aiguilles quadrangulaires munies de fil fort, pour lier l'artère, s'il le faut ». Le membre sera serré par deux bandes, l'une placée au point où se termine la gangrène, l'autre au point où commence la partie saine; deux aides le maintiendront. Le lien supérieur a pour but non seulement d'arrêter le sang, mais d'engourdir le membre par la compression des nerfs; de plus on élèvera le membre si c'est possible, afin de diminuer l'écoulement du sang. Le chirurgien divisera ensuite circulairement toute la chair jusqu'à l'os, avec un couteau de fer ou d'or très chaud; l'incision passera entre les deux ligatures, c'est-à-dire entre la partie gangrenée et la partie saine. Puis, avec un linge humide ou un morceau de cuir, on recouvrira la chair, afin qu'elle ne soit pas blessée au moment de la section de l'os. — Après

la ligature des gros vaisseaux on fera le premier pansement avec des médicaments hémostatiques; pour le second, on suivra les préceptes ordinaires.

Mondeville fait une courte comparaison entre l'amputation dans la jointure et celle qui est faite dans la continuité de l'os; il constate la gravité plus grande des amputations par rapport aux désarticulations, « ce qu'on attribue généralement aux lésions de la moelle osseuse ». Pour éviter la suppuration de la moelle, il conseille de l'extraire de l'os au moment de l'opération.

La description de l'amputation dans la *Chirurgie* de Guy de Chauliac est à peu près celle qui est donnée par Mondeville, sauf qu'il n'est pas parlé de la ligature de l'artère; pour arrêter le sang Guy emploie le fer rouge ou l'huile bouillante, puis la poudre rouge hémostatique et la compression. — Jean de Vigo fait de même.

Gersdorf a décrit en 1517 un procédé qui représente un progrès notable sur ceux qui l'ont précédé. Il place deux liens constricteurs comme le faisait Mondeville, en laissant entre eux l'espace d'un travers de doigt pour le lieu de l'incision. Ce qui constitue le progrès, c'est qu'avant de placer le lien supérieur, il fait rétracter la peau fortement en haut, afin qu'après la section de l'os, la peau puisse former un capuchon (*Strumpf*) pour recouvrir la chair et l'os. — En effet, après la section de l'os, Gersdorf fait attirer la peau en bas par un aide qui en maintient les bords rapprochés au-dessous de l'os, puis avec une bande mouillée, *il enveloppe le membre jusqu'à la section*, de manière que les chairs s'appliquent bien à l'os<sup>1</sup>.

Gersdorf ne suture pas les lèvres de la peau et ne cautérise pas la surface du moignon; il dit qu'il ne faut pas craindre le sang et il l'arrête par un topique hémostatique (*Blutstellung*) de sa composition, qui est analogue aux poudres hémostatiques de Mondeville et de Guy de Chauliac. Par-dessus, on met un fort tampon, puis le tout est enfermé dans une vessie de bœuf ramollie et fendue, de façon à bien recouvrir le moignon; elle est solidement fixée par des lacs. Par ce pansement on n'a pas en général à s'inquiéter de l'hémorragie. Si un vaisseau persiste à saigner, on devra le toucher avec le cautère actuel. Grâce à ce procédé, Gersdorf put, dit Puschmann, se vanter d'avoir fait environ 200 amputations.

Comme on le voit, dans le procédé de Gersdorf, il n'y a pas de lambeau, ainsi que certains historiens l'ont dit, mais un court manchon cutané dû à la rétraction préalable de la peau. C'était déjà un grand progrès, de même que la suppression de l'huile bouillante et du cautère actuel, remplacés par l'ancienne poudre hémostatique avec poils de lièvre et blancs d'œuf.

Walter Ryff donne la même description que Gersdorf et dit qu'avec « son procédé » il a guéri tous ses opérés.

La figure ci-contre (fig. 1) extraite du livre de Gersdorf, représente une amputation de jambe au moment de la section de l'os (*serratura*). Quoiqu'elle ne reproduise pas exactement ce que devait être alors une amputation, elle n'en présente pas moins un grand intérêt. L'artiste du reste a limité son sujet au moment où l'on sectionne l'os, ainsi que le montre le mot « *serratura* »,

1. Rose. 1889. *Ein deutscher Operationssaal in 15 Jahrh.* (Berl. Klin. Wochen.).

mis en haut du dessin. Cette figure est la première représentation d'une amputation.

Le procédé d'amputation décrit par Franco comporte quelques modifica-

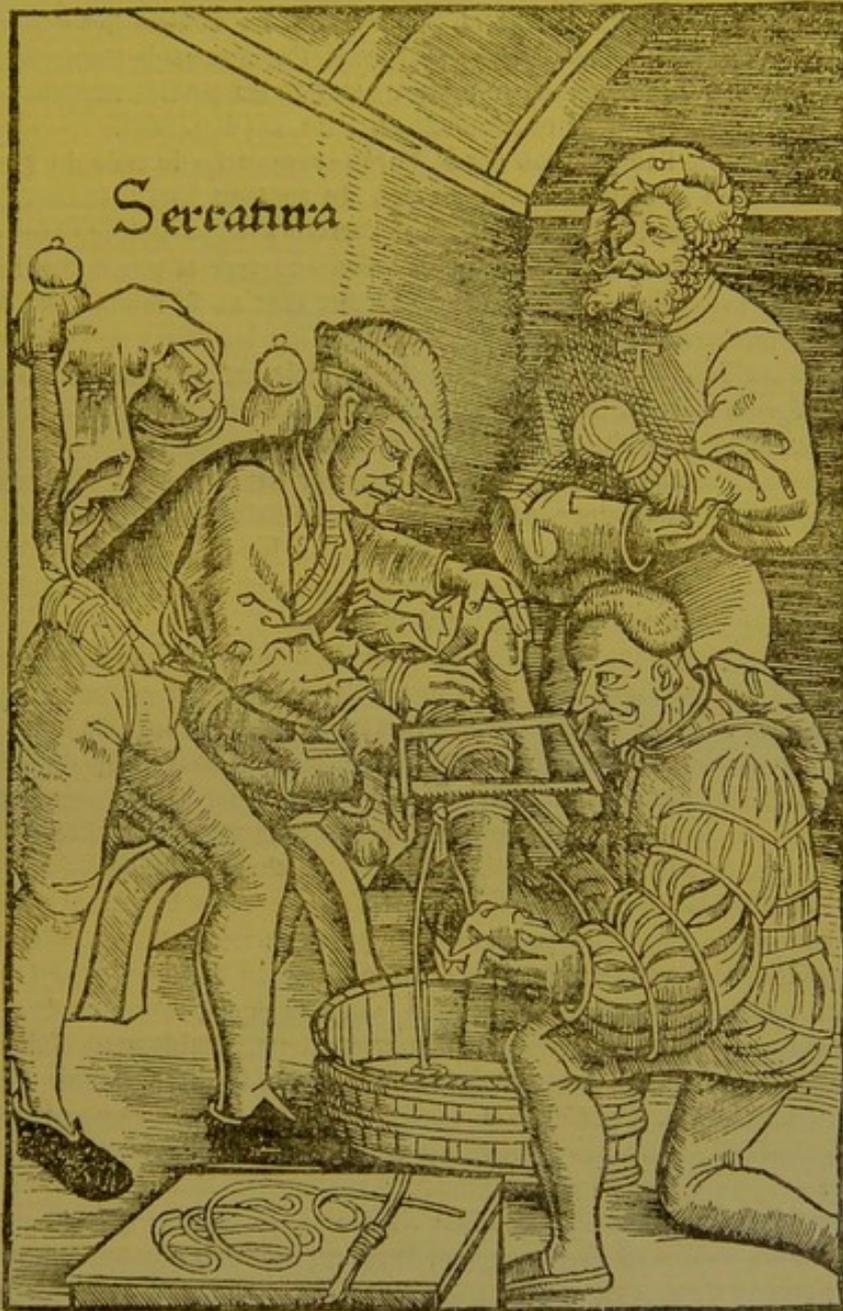


Fig. 1. Une amputation au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle (Extrait du *Feldbuch der Wundarzney* de Gersdorf, 1517).

tions qui ont leur importance : le membre est solidement fixé sur une sorte de banc jusque près du point à scier; ceci afin de faciliter l'opération et sur-

tout la manœuvre de la scie, laquelle pourrait être rendue impossible par les mouvements désordonnés du malade causés par la douleur. Avant de placer le lien constricteur, la peau est fortement tirée en haut, de même, avant de scier l'os, on attire vers le haut les muscles coupés, afin qu'ensuite l'os soit recouvert par les chairs et par la peau. La section des chairs est faite avec un rasoir ou un couteau incandescent, l'hémorrhagie est arrêtée par le cautère actuel. Ainsi Franco rétracte deux fois les parties molles vers le haut : avant d'inciser la peau et avant de scier les os (V. p. 263).

La description de l'amputation par A. Paré se rapproche de celle de Franco ; sauf qu'il emploie le couteau froid, au lieu du couteau incandescent. Quant à l'hémorrhagie, dans l'édition de 1552, il l'arrête avec le cautère, dans l'édition de 1564, il recommande de saisir les vaisseaux avec la pince dite Bec de Corbin, de les tirer hors de la chair et de les lier avec un fil double (fig. 4).

Ensuite il fait quatre points de suture en croix sur les lèvres de la plaie pour les rapprocher légèrement. La surface de la plaie est saupoudrée avec bol arménien, farine volatile, poix résine, et recouverte de charpie sèche, d'étoupes trempées en oxycrat et d'un bandage qui remonte assez haut.

S'il survient une hémorrhagie après le premier pansement, celui-ci enlevé, A. Paré conseille une ligature médiante, le vaisseau étant serré par l'anse d'un fil introduit dans la plaie avec une aiguille, et dont les deux bouts sont liés sur la peau, une compresse étant placée entre le nœud et la peau. Cette ligature est représentée dans une figure de Guillemeau (fig. 5).

Fabrice d'Aquapendente rééditant un procédé de Jean de Vigo fait l'amputation dans les parties mortifiées, à un pouce des parties saines, puis cautérise la partie morte restante, jusqu'à ce que le patient sente la force du feu.

Fabrice de Hilden fait tirer la peau et les muscles en haut avant d'appliquer le lien constricteur et encore avant de scier l'os, ainsi que le recommande Franco ; puis les parties molles sont recouvertes d'un manchon de cuir qui les protège contre la scie et permet de rétracter les chairs, afin que l'on puisse couper l'os plus haut. Après la section de l'os, les vaisseaux sont cautérisés avec le fer rouge, la plaie est recouverte de poudre hémostatique et d'étoupes ; un défensif est appliqué sur le membre ; enfin le moignon est enfermé dans une vessie de bœuf dont le fond est ramolli, selon la pratique de Gersdorf, et le tout est maintenu par des bandes qui compriment convenablement. Fabrice de Hilden se servait du couteau incandescent pour faire les amputations. Comme moyen hémostatique, il préférait le cautère dans les amputations nécessitées par la gangrène ; dans les autres cas, il liait les vaisseaux avec un fil de chanvre.

Pendant le xvi<sup>e</sup> siècle, l'amputation circulaire ne fut pas le seul procédé employé pour l'ablation des membres. Dans ce qui précède on a remarqué que ce procédé a été perfectionné afin d'éviter la conicité du moignon : Gersdorf a rétracté la peau avant de faire l'incision et a enveloppé le membre avec une bande afin de combattre la rétraction des parties molles après l'opération ; Franco a recommandé de rétracter les chairs une seconde fois au moment de la section de l'os. Mais ce n'est pas dans ce siècle que paraissent les amputations à lambeaux.

En dehors de la méthode circulaire, on a vu des chirurgiens employer des moyens plus grossiers, tels la section du membre avec un ciseau et un maillet, ou par l'action de grandes tenailles incisives, ou par l'action d'une guillotine.

Fabrice de Hilden rapporte des observations de malades ainsi traités<sup>1</sup>.

*Amputation au moyen d'un ciseau et d'un maillet.* — M<sup>e</sup> Clout, barbier, près de Cologne, ayant à soigner en 1578 un jeune homme qui avait eu la main fracassée par un mousquet, plaça le membre sur un billot (fig. 2, d'après

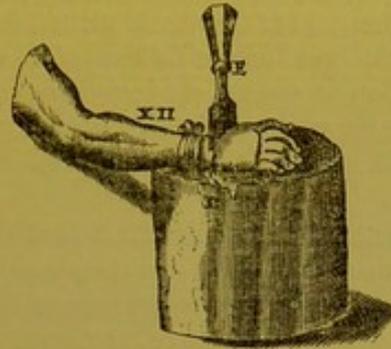


Fig. 2. — Amputation au moyen d'un ciseau; — E, le ciseau (scalprum); — D, billot en bois; un lien arrête le sang et amortit la douleur.

Scultet, ainsi que la suivante), et à l'imitation de Leonard Botal, il posa un ciseau à l'endroit choisi pour la section et, par un fort coup de maillet donné sur le ciseau, la main fut emportée. Ce procédé barbare que propose aussi Scherckius est très douloureux et produit des esquilles osseuses et quelquefois des fentes des os, qui vont jusqu'à la première jointure (Hilden).

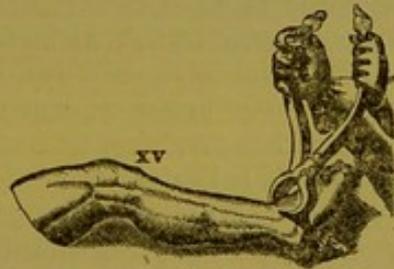


Fig. 3. — Amputation par des tenailles incisives (forceps).

*Amputation au moyen de tenailles incisives.* — D'autres se sont servis de grandes tenailles incisives, ainsi que le montre la figure ci-dessus (fig. 3). Les inconvénients sont les mêmes qu'avec l'emploi du ciseau, les parties molles sont mal coupées, les portions fibreuses surtout, et les os donnent beaucoup d'esquilles.

*Amputation par la guillotine<sup>2</sup>.* — Ce procédé, proposé par Maggi, a été

1. Fabrice de Hilden. 1669. *Observations chirurgiques*, p. 497.

2. Wernher. 1878. *Zur Geschichte grosser Chir. Operationen etc. Geschichte der Gliederablösungen*, I Th. Von den ältesten Zeiten bis zur Gründung der Acad. roy. de Chir. (*Rohlf's Archiv. f. Gesch. d. Med.*, p. 132).

adopté par Botal qui a inventé un appareil pour l'exécuter. F. de Hilden en décrit un qui semble être celui de Botal. Il se compose de « deux larges couteaux, desquels on met l'un, entre deux colonnes de bois, attaché à un tronc immobile, duquel le tranchant regarde en haut. L'autre est mis dessus, entre ces deux colonnes, en sorte que les deux tranchants viennent exactement à se rencontrer, et pour empêcher que celui de dessus ne tombe, il est retenu par une raie qui est faite aux deux colonnes, afin qu'il puisse aisément descendre de haut en bas sans aller de côté ni d'autre; et afin qu'en tombant il coupe le membre net par sa pesanteur, on le charge de plomb, ou bien on le frappe d'un grand coup de maillet, afin que l'œuvre se fasse d'un seul coup, mais la chose va mieux si le couteau tombe comme cet instrument duquel on bat le pavé. »

Ce procédé singulier, très vanté par Botal, inconnu; je crois dans l'histoire de la guillotine aurait été mis plusieurs fois en pratique par M<sup>e</sup> Jaques Cognomine, chirurgien du roi.

Plus tard, les amputations bénéficièrent des connaissances anatomiques acquises par les chirurgiens; comme le lien circulaire primitif était insuffisant pour produire l'ischémie, le garrot et le tourniquet de J.-L. Petit, furent des progrès. Mais le chirurgien ne fut maître de l'amputation que le jour où la connaissance du trajet des artères fut assez répandue, pour que les aides pussent les comprimer directement avec les doigts, loin du lieu de l'amputation.

#### 5° *Ligature des vaisseaux sanguins.*

L'absence de moyens hémostatiques suffisants a arrêté le développement de la chirurgie opératoire, pendant plusieurs siècles; l'absence d'anesthésie générale agit dans le même sens. Ce qui retardait l'emploi général de la ligature, c'était l'ignorance de l'anatomie et de la circulation sanguine, et surtout la routine. Cependant quelques chirurgiens, suivant des préceptes donnés par les auteurs grecs et latins, pratiquaient la ligature dans certains cas. Pendant le moyen âge, plusieurs procédés furent proposés; mais on employait surtout le cautère actuel, ou des poudres hémostatiques diverses. C'est A. Paré qui a essayé de systématiser l'emploi de la ligature dans les amputations, fait considérable qui a contribué justement à la gloire du grand chirurgien. Mais déjà, avant lui, Mondeville avait recommandé formellement l'emploi de la ligature dans les amputations. Dans les hémorrhagies des plaies ordinaires, A. Paré conseillait, la compression, la ligature et certains topiques hémostatiques.

Si la ligature était à peine usitée, les procédés pour l'exécuter étaient cependant assez nombreux; ce qui manquait ce n'était donc ni le procédé, ni l'indication, mais l'idée de s'en servir.

Avant de décrire ces procédés, nous rappellerons quels étaient les différents moyens hémostatiques en usage au xvi<sup>e</sup> siècle, lesquels avaient été légués par les siècles antérieurs.

Les procédés variaient selon l'importance du vaisseau et selon les chirurgiens. On peut les ranger en cinq groupes : la compression, les médicaments hémostatiques, la cautérisation, la ligature du vaisseau, la suture de la plaie.

1. *La compression.* — On la pratique avec des étoupes ou avec l'extrémité du

doigt appliqué sur le point saignant, quand un vaisseau peu volumineux donne seul. S'il y a plusieurs petits vaisseaux ouverts, on comprimera la plaie avec des tentes ou des étoupes imbibées de blanc d'œuf, de vin, ou de vinaigre et d'eau.

II. *Médicaments hémostatiques.* — Ils conviennent dans les plaies non réunies ou avec perte de substance; on emploie des médicaments simples ou des remèdes composés qui varient selon l'importance de l'écoulement sanguin. On les applique directement sur la plaie, et on en saupoudre des plumasseaux d'étoupe imbibés de blancs d'œuf, de vin, de vinaigre. J'en indiquerai seulement quelques-uns.

Pour les vaisseaux peu volumineux, Mondeville recommande la poudre suivante : Chaux vive, 3 p., encens, 2 p., sang-dragon, 1 p.

Si le sang vient de vaisseaux plus importants on a alors recours au *Remède de Galien* : Encens blanc gommeux, 2 p.; Aloès, 1 p.; Poils de lièvre et Blanc d'œufs, q. s., jusqu'à consistance de miel.

Guy de Chauliac employait fréquemment la *poudre rouge* suivante : Bol d'Arménie, 1 p.; Galles frites, 1 p.; Sang-Dragon, Encens, Aloès, Mastic, de chacun 1/3 de p.; poils de Lièvre découpés, 1/4 de p. (Voir *Mondeville*, p. 242, 351; *Guy de Chauliac*, p. 236, 621).

Les poudres hémostatiques de J. de Vigo, la « Blutstellung » de Gersdorf et de Walther Ryff, la poudre de Fabrice de Hilden (p. 508), sont analogues aux précédentes. C'est toujours un mélange de poudres astringentes et caustiques, de blanc d'œufs et de poils de lièvre ou de cerf.

III. La *cautérisation* des orifices des vaisseaux et des surfaces saignantes est toujours très employée dans les xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles, et même au xvii<sup>e</sup> par Fabrice de Hilden. On la faisait profonde et on la pratiquait avec le fer rouge, la couperose, le vitriol, l'arsenic sublimé, ou l'huile bouillante. Benivieni (1440-1502) emploie tantôt le fer rouge, tantôt la ligature.

Gersdorf employait le cautère actuel quand les poudres hémostatiques étaient insuffisantes. La cautérisation s'exécutait avec des cautères olivaires peu volumineux qu'on enfonçait dans la lumière du vaisseau ouvert.

IV. *Ligature des vaisseaux.* — Les procédés en sont nombreux, mais ils n'étaient pas de pratique courante et constante pour bon nombre de chirurgiens, même après la recommandation faite par A. Paré; témoin les objections de Gourmelen et la pratique de Fabrice de Hilden.

La ligature ne commence à se généraliser qu'à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle; au xviii<sup>e</sup> siècle, J.-L. Petit est encore partisan de la compression. Quant à l'hémostase provisoire pendant l'opération, elle est d'origine récente et contemporaine de la méthode antiseptique; l'*hémostase pré-opératoire* (compression, Garrot), l'a précédé de beaucoup.

Voyons maintenant quels sont les différents procédés de ligature.

*Procédé ancien. Ligature médiate.* — Avec une aiguille on passe un fil sous l'extrémité du vaisseau, on serre fortement et on noue. Généralement dans ce cas, le fil traversait la peau et on faisait le nœud en dehors, sur la peau; la description ci-dessus extraite des auteurs anciens, est du reste insuffisante.

*Procédé d'Avicenne.* — On isole l'artère, on l'attire avec un crochet, on l'entoure d'un fil de soie qu'on serre fortement.

*Procédé de Lanfranc.* — On incise la peau et la chair extérieure jusqu'aux extrémités des vaisseaux que l'on attire, puis on les *tord* et on les lie. Le nœud est dans la plaie.

Mondeville s'oppose à ce qu'on fasse le nœud dans la plaie, à cause de la difficulté de l'enlever; Guy ne s'en inquiète pas, il le laisse tomber.

*Procédé de Mondeville.* — Voulant le nœud en dehors, sur la peau, il modifie le procédé de Lanfranc. Il sépare dans la plaie le nerf et le vaisseau, puis il lie celui-ci avec la chair et la peau, de façon que le nœud soit au dehors, facile à enlever. C'est un procédé recommandé plus tard par A. Paré (fig. 5).

*Second procédé de Mondeville.* — Il propose un autre procédé dans lequel le nœud est dans la plaie, mais facile à enlever par une disposition du fil (p. 352).

*Procédé de Bertapaglia* († 1460<sup>1</sup>). — Attirer la veine avec un crochet de fer, inciser la chair qui recouvre le vaisseau afin de le dénuder, le lier avec un fil de lin. Afin que la ligature soit plus solide, percer la veine avec une aiguille

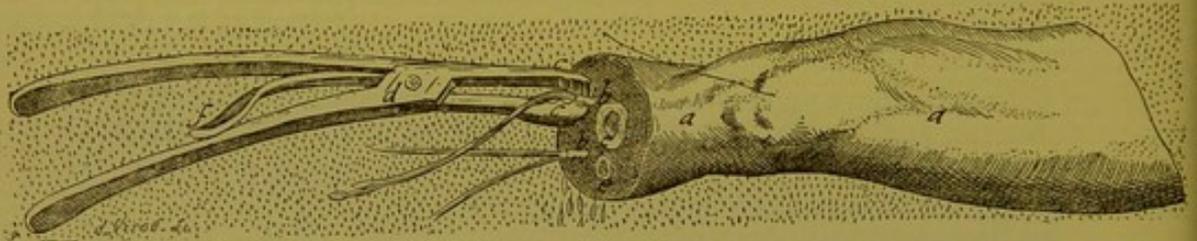


Fig. 4. — *Ligature d'artère selon le procédé d'A. Paré.* — *a*, Cuisse d'où la jambe est coupée; — *b, b*, vaisseaux d'où le sang coule; — *c*, les deux extrémités du Bec de corbin qui pincet le vaisseau pour l'attirer et le lier après; — *d*, le Bec de corbin; — *e*, les os de la jambe; — *f*, le ressort du Bec de corbin (Guillemeau).

armée d'un fil, enrouler le fil autour d'elle et faire un double nœud. Laisser la ligature en place jusqu'à ce qu'elle tombe.

Le procédé employé par Bertapaglia pour empêcher le nœud de glisser sous l'influence de la pression du sang est ingénieux. L'idée qui l'a conduit à cette modification est venue dans la suite à d'autres chirurgiens. Dionis propose de transfixer l'artère avec un des bouts du fil armé d'une aiguille, quand le premier nœud est terminé. A. Cooper a mis également en pratique la transfixion de l'artère, mais en traversant celle-ci au-dessous du nœud, du côté ischémié. Enfin, dans ces derniers temps, le D<sup>r</sup> Millot Carpentier a eu la même idée: il transfixe le vaisseau avec un fil de catgut double et les deux chefs sont croisés et serrés.

Le procédé de consolidation et de sûreté proposé par Bertapaglia est, à l'époque actuelle, appliqué à la ligature des pédicules dans l'ablation des tumeurs abdominales, dans l'opération de la cure radicale des hernies, donnant ainsi naissance à toute une série de procédés nouveaux.

*Procédé de Bolognini.* — Dans le cas où l'hémorrhagie vient d'une petite

1. Nicaise. 1894. *A propos d'un nouveau procédé de ligature* (Bull. Acad. de méd., p. 617).

veine, visible sous la peau, Bolognini use du procédé suivant : « Cum acu et serico perforetur sub et supra venam et ligetur vena. » (Malg., *Int.*, p. CLXXXIII).

*Procédé d'A. Paré.* — Saisir le vaisseau avec une pince dite Bec de corbin, le tirer et l'amener hors de la chair, puis le bien lier avec un bon fil qui soit en double (fig. 4).

*Autre procédé d'A. Paré.* — Il l'employait dans les hémorragies consécutives (fig. 5). Dans ce cas, il s'agit, comme le montre la figure, d'une ligature

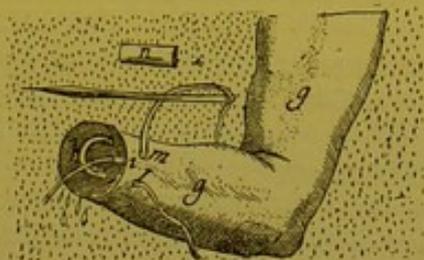


Fig. 5. — *Ligature médiate d'après Mondeville et A. Paré.* — *g*, le bras, dont le poignet a été extirpé; — *h*, orifice du vaisseau d'où sort le sang; — *i*, le vaisseau; — *l*, le lieu où se doit faire le premier point d'aiguille, à côté du vaisseau; il faut commencer à piquer sur la peau du bras, sans du tout tirer le fil; — *m*, sortie du second point d'aiguille, lequel doit commencer de l'autre côté du vaisseau, par dedans le bras et sortir sur la peau; — *n*, une petite compresse, laquelle doit être mise et apposée entre les deux susdits points, comme vers la lettre *i*, puis nouer les deux bouts du fil dessus, assez fermement. Telle petite compresse sert que le fil ne coupe la peau, et comprime davantage le vaisseau, sans faire douleur (Guillemeau).

médiate, le vaisseau est serré par l'anse d'un fil dont les deux bouts sont liés sur la peau, une compresse étant placée entre le nœud et la peau. C'est exactement le procédé déjà décrit par Mondeville.

*Suture de la plaie.* — C'était un des procédés les plus employés pour arrêter les hémorragies, en dehors de toute ligature.

Mondeville parle de la *suture des extrémités des vaisseaux*, mais sans autre détail. Guy discute ce point en quelques mots et dit : « Et si nous ne les cousons séparément, ce sera ensemble avec la chair ».

*Suture ordinaire.* — La suture à points séparés est employée quand l'écoulement du sang ne se fait pas en jet; par-dessus la suture on fait de la compression avec des plumasseaux imbibés de vin chaud et un bandage.

*Suture du pelletier.* — Quand l'écoulement est en jet et considérable, on fait la suture du pelletier à points profonds, serrés et rapprochés. C'est toujours un excellent moyen dans certains cas.

Rappelons, à propos de l'*hémostase provisoire*, l'usage d'un lien constricteur, sorte de garrot, au-dessus du lieu d'amputation; quelques chirurgiens recommandaient aussi l'élévation du membre.

Comme on le voit, les chirurgiens avaient à leur disposition un certain nombre de procédés, j'ai indiqué les diverses raisons qui en ont retardé l'emploi. Mais on est toujours étonné lorsqu'on voit un fait aussi net, aussi simple que la ligature directe d'A. Paré ne pas arriver à vaincre la résistance opposée par l'esprit de routine. D'un autre côté, en se plaçant au point de vue philosophique, il est incontestablement avantageux pour l'homme que son

cerveau ne cède pas à toute impulsion de changement. Il y avait cinq cents ans aussi que la seringue était découverte lorsqu'on a songé à en généraliser l'emploi; mille exemples pourraient suivre; néanmoins on doit regretter que la volonté de progresser ne soit pas aussi forte que le désir du statu quo.

### 6° De l'obstétricie.

Au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, les accouchements étaient dans les mains des sages femmes, auxquelles les chirurgiens s'adressaient depuis longtemps, ainsi que nous le voyons dans Guy de Chauliac et d'autres auteurs. Les dangers de cette situation, étant donnée l'ignorance des sages femmes, conduisirent les chirurgiens à s'occuper de cette partie de leur art. Les livres qui parurent d'abord ne renfermaient rien de nouveau et reproduisaient ce qui était dit dans les auteurs grecs, latins et arabes, mais l'attention était attirée sur ce sujet important. C'est le rôle que remplirent les ouvrages suivants,

Eucharius Rösslin publia en 1513 : *Der Swangeren Frawen und Hebamen Rosegarten*, qui eut de nombreuses éditions et traductions, entre autres une en français : *Livre de divers travaux d'enfantements de femmes*, traduction faite du latin par P. Bienassis, Paris, 1536.

Walther Reiff publia en 1545 une imitation du livre de Rösslin : *Frawen Rosengarten*, Francfort.

Un troisième travail, destiné aux sages femmes, est dû à Jacques Rueff, et paraît à Zurich en 1554.

En même temps que ces livres appelaient l'attention des chirurgiens sur la pratique des accouchements, le réveil des études anatomiques eut pour résultat une connaissance plus complète des organes de la femme; c'est ainsi que Franco mit à contribution les recherches de Ch. Étienne, publiées en 1545<sup>1</sup>. L'obstétricie, dans la première moitié du xvi<sup>e</sup> siècle, était au dire de Siebold (t. II, p. 72), dans le même état qu'avant Jésus-Christ, mais les chirurgiens s'adonnèrent à sa pratique, et quelques-uns, en ayant fait l'objet exclusif de leurs études, obtinrent de grands succès. L'action des sages femmes n'en fut pas diminuée, seulement dans les cas graves, elles avaient recours aux chirurgiens. L'époque pendant laquelle les accouchements furent principalement aux mains des chirurgiens fut nommée l'époque chirurgicale, et elle dura jusqu'au milieu du xviii<sup>e</sup> siècle (Siebold), date à laquelle l'obstétricie fut séparée de la chirurgie dans plusieurs pays.

Les chirurgiens du xvi<sup>e</sup> siècle revinrent à la *version podalique*, pratique déjà suivie dans l'antiquité (Celse, Soranus), puis abandonnée, laquelle permettait d'amener l'enfant vivant, « dans les cas où la vie de la mère et celle de l'enfant étaient en danger » (Siebold). La *version*, dont Rösslin venait de signaler les avantages, fut alors pratiquée et nettement préconisée par A. Paré en 1550. C'était un progrès considérable. A. Paré ne s'attribue pas la priorité, car il déclare qu'il a vu employer la version par Thierry de Hery et Nicole Lembert, maîtres barbiers et chirurgiens, mais il cherche à la vulgariser.

1. Ch. Étienne. 1545. *De dissectione partium corporis humani*. Paris, in-fol.

Franco, en 1561, la décrivit à son tour, sans citer A. Paré, qu'il avait copié, et pendant longtemps, il fut considéré comme l'inventeur de la pratique nouvelle. Néanmoins, Franco eut le mérite de vulgariser la version podalique et l'étude des accouchements. L'obstétricie acquit donc en France une grande importance au XVI<sup>e</sup> siècle, et ces doctrines nouvelles se répandirent rapidement, surtout en Allemagne où le terrain était préparé par les travaux que nous avons signalés.

Si Franco n'a fait que suivre A. Paré, à propos de la version podalique, il a, croyons-nous, la priorité pour l'emploi du speculum dans l'extraction de l'enfant vivant.

Siebold dit (p. 85) que la manière d'extraire l'enfant avec le speculum matricis, appartient bien à Franco : Un speculum à *longues branches* est introduit jusque dans la cavité de la matrice, puis on cherche à y amener soit la tête, soit les pieds de l'enfant, et à « le bien approcher du dehors, en tirant toujours petit à petit le speculum. » Comme le fait remarquer Siebold, Franco par cette manœuvre n'était pas éloigné de l'invention du *forceps*, qui a été imaginé un siècle plus tard en Angleterre.

Les doctrines de Paré et de Franco eurent une grande influence sur les progrès de l'obstétricie, et leur pratique resta définitivement dans l'art.

En même temps, on se préoccupa de l'instruction des sages femmes, dont le rôle n'était guère diminué par l'intervention des chirurgiens accoucheurs. A Paris, le *Collège des chirurgiens* fut chargé, dès le XVI<sup>e</sup> siècle, de leur enseignement et de leurs examens, organisation qui fut complétée plus tard au XVIII<sup>e</sup> siècle, par l'installation de l'Hôpital des cliniques.

### 7<sup>e</sup> Arsenal chirurgical.

Le nombre des instruments que l'on trouve figurés dans les livres du XVI<sup>e</sup> siècle est considérable<sup>1</sup>. La plupart étaient connus depuis longtemps; mais il fallait la découverte de la gravure et de l'imprimerie pour les vulgariser, car les manuscrits renfermaient peu de figures, et celles qu'on y trouvait

1. Consulter : Brunshwig. 1497. *Dis ist das Buch der Cirurgie*. Strasbourg.
- H. Gersdorff. 1515. *Feldbuch der Wundartzney*. Strasbourg.
- G. Ryff. 1559. *Gross Chirurgie*, Franckfurt a. M., in-fol.
- André de la Croix. 1573. *Chirurgiæ universalis opus absolutum*. Venise, in-fol.
- A. Paré. 1575. *Œuvres*. Paris, in-fol.
- Scultet. 1633. *Armamentarium chirurgicum*. Ulmæ, in-fol.
- Arneman. 1796. *Instrum. de chir.* Göttingue, in-8°.
- Channing. 1773. *Albucasis de chirurgia*. Oxonii, in-4°.
- Rudtorffer. 1817. *Instr. de chir.* Vienne.
- Savenko. 1824. *Note sur la chir. dans les premiers âges*, etc. (Rev. med., hist. et philos., t. VI, p. 127).
- Kuhn. 1828. *De instrum. chir. veteribus* etc., in opuscula Academica medica, 2 vol., Lipsiæ.
- Vulpes. 1847. *Illustrazione di tutti gli strumenti chirurgici scavati in Ercolane e in Pompei*. Napoli.
- Sichel. 1866. *Nouv. recueil de pierres sigillaires*. Paris.
- Scoutetten. 1867. *Hist. des instr. de chir., trouvés à Herculanum et à Pompei*. Paris.
- Nicaise. 1890. *Des instrum. de chir.* (in. *Chir. de Guy de Chauliac*, éd., 1890, p. 686).
- Deneffe. 1893. *Étude sur la trousse d'un chirurgien gallo-romain du III<sup>e</sup> siècle*. 66 p., 9 pl. Anvers, in-8°.

étaient généralement insuffisantes. Albucasis est l'auteur qui en a reproduit le plus grand nombre, que l'on retrouve dans l'édition de Channing et que Leclerc a représentées au trait. Lors des fouilles d'Herculanum et de Pompéi, on a reconnu que bien des instruments avaient une origine ancienne. Mais au

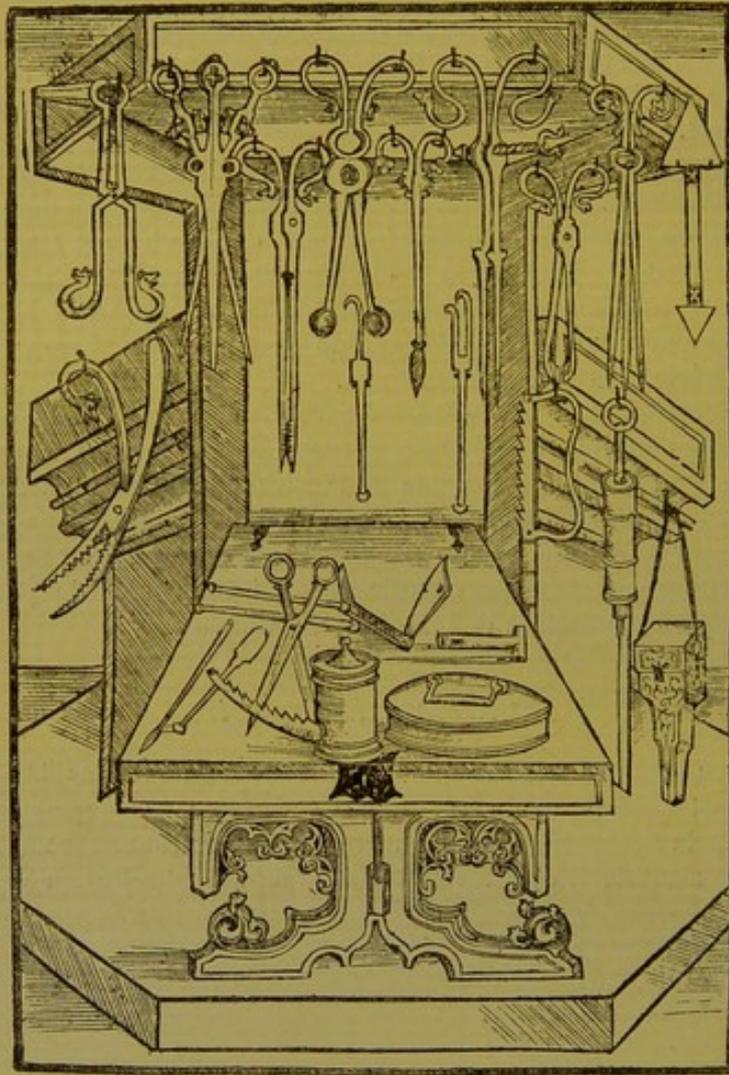


Fig. 6. — Planche d'instruments de l'année 1497 (Chir. de Brunswick).

xv<sup>e</sup> et au xvi<sup>e</sup> siècles, il a fallu en inventer un certain nombre, pour aller à la recherche des balles, et pour répondre aux opérations nouvelles entreprises contre les calculs vésicaux, etc. ; les trépan ont été perfectionnés, etc.

Je ne puis entrer dans le détail de ces instruments, malgré l'importance du sujet ; je ferai remarquer seulement que leur nombre indique une chirurgie assez active. Würtz trouve même que l'on faisait abus d'étalage d'instruments, prétendant qu'on cherchait ainsi à en imposer au malade, que souvent on effrayait.

Les premiers livres de médecine imprimés ne renfermaient pas de figures,

il faut arriver en 1497 pour en trouver dans le *Traité de Brunshwig*; c'est, je crois, le premier qui en renferme. Ceci m'a déterminé à reproduire une planche de ce livre (folio XXV), où se trouvent réunis un certain nombre d'instruments suspendus autour d'une table ou posés sur elle. On y trouve des tire-balles qu'on a attribués à des auteurs venus après Brunshwig. On y voit des speculums, perforateurs, pinces, ciseaux, érignes, ciseaux-dilata-



Fig. 7. — Préparation des onguents et emplâtres.

toirs, explorateurs, pince à bec de corbin, rasoir, scie, maillet, seringue-trousse, etc. (fig. 6).

Une autre figure du même livre (f. CXVIII, fig. 7), du chapitre des emplâtres, nous montre le garçon apothicaire en train de procéder à la confection de ceux-ci. Cette curieuse figure, nous rappelle par ses costumes, que nous sommes à une époque bien éloignée de la nôtre.

Après le livre de Brunshwig, les figures deviennent fréquentes dans les *Traités*, nous signalerons surtout celles du livre de Gersdorf, de la *Grande Chirurgie* de W. Ryff, du livre d'André de la Croix et de la première édition des œuvres d'A. Paré.

Dans l'édition de Guy de Chauliac, j'ai donné la description et le dessin d'un grand nombre d'instruments employés à ces époques, j'y renvoie le lecteur.

*8° Anesthésie.*

Il n'est pas question de l'anesthésie générale dans les xv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles ; aucun moyen n'est trouvé, en dehors de la constriction du membre, au-dessus du point à opérer, laquelle amène un peu de stupeur locale.

Walther Ryff, vers 1540, rappelle ce qu'ont écrit Theodoric et Guy de Chauliac :

On imbibait une éponge neuve avec de l'opium, des suc de Morelle, Jusquiame, Mandragore, Lierre arborescent, Ciguë et Laitue, on la faisait sécher au soleil, puis au moment du besoin, on l'imbibait d'eau chaude et on la faisait respirer au malade jusqu'à ce que le sommeil vint. On le réveillait avec une autre éponge imbibée de vinaigre et placée sous le nez ; ou bien on lui mettait, du jus de Rue et de Fenouil dans les narines et les oreilles.

Quelquefois on a essayé d'endormir le malade en lui faisant prendre de l'opium.

## V. — BIOGRAPHIE DE FRANCO

---

La biographie de Franco sera courte, car malheureusement on ne sait de lui que ce qui se trouve dans ses ouvrages. Des recherches que les Docteurs Roux et de Quervain ont eu l'obligeance de faire à ma prière dans les Archives de Berne et de Lausanne, sont restées peu fructueuses (V. p. cii). — Des renseignements que je dois à la complaisance de M. Lieutaud, de Valone, très versé dans l'histoire de la Provence, il résulte que les registres de l'état civil de Turriers n'ont été conservés que depuis 1754 et que les registres des Notaires de Turriers ne remontent qu'à 1650.

Franco est né à Turriers en Provence, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Sisteron, département des Basses-Alpes. La date de sa naissance est inconnue. Il dit en 1556 qu'il a trente ans de pratique; en supposant qu'il ait commencé à exercer vers l'âge de vingt ans, car alors on commençait jeune, on peut admettre qu'il est né entre 1500 et 1505. — Son nom a été légèrement modifié; le nom provençal est Francou, Francoul, Francone; aujourd'hui, m'écrit M. Lieutaud il y a encore beaucoup d'homonymes qui portent le nom de Francoul, Francou.

Ses études ont dû être sommaires; il s'est mis en apprentissage chez un barbier, ou chez un opérateur; il parle d'un chirurgien herniaire, comme ayant été un de ses maîtres (p. 59), c'est la seule fois qu'il fasse allusion à ses éducateurs. Il paraît probable qu'il n'a pas fait d'études théoriques, et qu'il n'a pas suivi les cours d'une Université, soit italienne, soit française; son instruction fut donc presque exclusivement pratique; du reste dans ses livres il se montre bien plus sous l'aspect d'un chirurgien praticien, que sous celui d'un chirurgien spéculatif.

Connaissait-il la langue latine? La première édition de sa chirurgie est une œuvre exclusivement pratique, dans laquelle se trouvent un certain nombre de formules en latin. Dans l'édition de 1561, il y a de fréquentes citations latines, toutes les formules de médicaments sont également en latin; de plus il décrit l'opération de Marianus Sanctus dont le *Libellus aureus* n'avait pas été traduit. Aussi Albert a-t-il admis comme possible, ainsi que Warmont, que Franco connût la langue latine. Il est vrai que le latin dont il s'agit était d'une étude assez facile, surtout pour un provençal. Mais en résumé, on ne peut guère se prononcer sur ce point, d'autant plus qu'au xvi<sup>e</sup> siècle beaucoup

d'auteurs s'adjoignaient des collaborateurs pour la traduction des ouvrages grecs ou latins.

D'ailleurs Franco trouvait dans les ouvrages en langue française le moyen de s'instruire; il pouvait avoir des traductions de livres d'Hippocrate (1537), de Galien (1540), de la *Chirurgie* de G. de Salicet (1492), de celles de Lanfranc (1490), de J. de Vigo (1525), de Paul d'Egine (1540), de l'*Anatomie* de Ch. Étienne (1546), puis la *Brieve collection anatomique* d'A. Paré de 1550, et les livres de T. de Hery (1552), de Vidus Vidius (1555), et les traductions de Guy de Chauliac qui se sont succédé depuis 1478; les principaux livres étaient les deux *Traité*s de chirurgie didactique en langue française, de G. de Chauliac (éd. de Canappe) et de J. de Vigo. Telles étaient les sources où Franco a pu puiser; dans le courant de ce livre nous indiquerons les ouvrages dont il s'est servi plus spécialement. Mais on sent à la lecture de ses œuvres, qu'il a surtout fait son instruction lui-même, par l'observation du malade, par l'expérience des opérations, par ses études anatomiques.

Franco n'a pas toujours habité le même pays, mais quoiqu'il appartint à la classe des *opérateurs* ou *Maitres*, il n'était pas cependant un chirurgien ambulancier proprement dit, un périodeute, un *coureur*. Il est probable qu'il resta d'abord en Provence, puis il alla en Suisse, et il occupa à Berne, pendant dix ans, un poste de chirurgien aux gages de la ville.

A quelle date Franco a-t-il quitté la Provence et pourquoi s'est-il expatrié? On ne peut répondre que par des conjectures. Franco était religieux et avait adopté la Réforme, son *Exhortation* (p. 9) est une véritable profession de foi religieuse; Warmont le considérait comme calviniste.

L'État de Berne qui avait mis Lausanne sous ses lois, en 1536, avait adopté la réforme de Calvin, qui était devenu tout-puissant à Genève en 1541. C'est probablement après cette date que Franco est entré au service de Berne, d'après ce qu'il dit dans son édition de 1556. C'est une raison de plus pour croire qu'il appartenait à la religion réformée, sans cela on ne lui aurait pas confié un service public, surtout au temps de Calvin. — De tout ceci on peut conjecturer que Franco a quitté la Provence, pour échapper aux persécutions dont les protestants étaient l'objet. A ce moment aussi les Vaudois étaient poursuivis, car c'est en 1545 qu'ils furent massacrés. Franco s'est donc réfugié dans un pays voisin, où la réforme était admise et même maîtresse.

En 1556, lorsqu'il publie son *Petit Traité*, Franco est à Lausanne et d'après ce qu'il dit, on peut croire qu'il venait de quitter le service de Berne, car il s'exprime ainsi : « en ceste manière l'ai-je pratiquée (l'opération de la hernie) par l'espace de dix ans ès seigneuries et pais de mes très redoutés Seigneurs Messieurs de Berne. »

En 1561, nous retrouvons Franco à Orange, aujourd'hui dans le département de Vaucluse, où il publia sa seconde édition; mais on ne sait non plus à quelle date il a quitté Lausanne et pourquoi il est revenu en Provence, après être resté en Suisse, peut-être pendant une quinzaine d'années. En 1560, les persécutions contre les protestants continuaient, mais les guerres de religion n'avaient pas encore commencé. C'est sous Charles IX qu'elles éclatèrent, en 1562, ainsi que nous avons vu dans les *Notes politiques*. Le calme relatif qui

existait alors a donc pu engager Franco à revenir. Du reste ce que nous disons n'est qu'hypothèses.

Franco se déplaçait souvent pour aller voir des malades ou faire des opérations dans les villes de la Suisse, de la Bourgogne, de la Provence, mais comme je l'ai dit, il n'était pas cependant un opérateur périodeute.

Comme chirurgien il nous apparaît enthousiaste de son art, qu'il cherche sans cesse à perfectionner, montrant un véritable génie chirurgical. Aussi Malgaigne a-t-il pu écrire : « Je ne veux pas faire ici l'histoire de ce beau génie chirurgical, c'est une vie scientifique si bien remplie qu'elle mérite d'être écrite à part. » En le considérant spécialement au point de vue de la pratique des opérations, Franco est le premier chirurgien du xvi<sup>e</sup> siècle.

Quelques auteurs, depuis Eloy (1778), ont dit qu'il avait enseigné l'anatomie à Fribourg, je n'ai rien trouvé qui confirmât cette allégation.

Franco se montre dans ses écrits homme honnête, profondément religieux, plein de respect pour son semblable dont la vie est entre ses mains, qualité que le chirurgien doit posséder au plus haut degré. Aussi s'élève-t-il de toutes ses forces contre les charlatans qui opèrent à tort et à travers, et souvent compromettent la vie du malade par leur ignorance, leur cupidité ou leur audace. Il est modeste, tout en se rendant compte des progrès qu'il fait faire à son Art.

A l'époque de Franco, la chirurgie était exercée partout par les Maîtres-Barbiers-chirurgiens et les Opérateurs, sauf à Paris, où existait le Collège de Saint-Côme, composé de Maîtres Chirurgiens Jurés dont Franco a recherché l'appui pour sa seconde édition. La situation peu élevée du chirurgien a eu pour conséquence de le placer sous la dépendance du médecin, lequel devait être appelé pour toute opération grave et chaque fois qu'il y avait à prescrire une purgation ou une saignée. En un mot les médecins cherchaient à faire prévaloir le premier mode de partage du traitement des maladies dont parle Mondeville (V. p. cxxi). Franco accepta franchement cette situation, car à chaque instant il dit qu'il faudra avoir recours au médecin. Telle était en effet la situation du chirurgien au xvi<sup>e</sup> siècle, sauf, je le répète, pour les Chirurgiens de Saint-Côme. Mais Franco fait remarquer aussi que le médecin est souvent ignorant de la chirurgie et qu'alors il ne sait pas reconnaître le charlatan du vrai chirurgien, le premier lui faisant croire que l'opération est bien faite, telle qu'il l'a pratiquée, tandis que c'est le contraire.

Nous ne savons rien non plus sur la mort de Franco. Je fais remarquer, à propos de la seconde édition, en 1561, que celle-ci ne paraît pas avoir été surveillée par lui-même; ce qui m'a fait supposer qu'il était alors malade, ou qu'il serait mort cette année même (V. p. cii).

Avant de parler des livres de Franco, faisons une courte comparaison entre les trois premiers chirurgiens du xvi<sup>e</sup> siècle, A. Paré, Würtz et Franco. Ces trois hommes diffèrent tout à fait l'un de l'autre et sont au premier rang pour des raisons différentes; ils ont cependant un point de commun, ils n'appartiennent pas à la classe des chirurgiens universitaires, comme était par exemple J. de Vigo; A. Paré fut d'abord *barbier-chirurgien*, avant d'être chirurgien de Saint-Côme; Würtz fut un simple *opérateur* ou *Maître*, ainsi que Franco.

A. Paré était un homme actif, observateur, génial, se donnant à ses malades; il voulait relever la profession et vulgariser la science, aussi fit-il des publications nombreuses, dans lesquelles non seulement il résumait les travaux des autres auteurs, mais où il ajoutait ses remarques personnelles et des observations des malades qu'il avait soignés, ce qui était une nouveauté dans les ouvrages de chirurgie; puis il modifiait le traitement des plaies en supprimant l'huile bouillante, il vulgarisait la ligature des artères dans les amputations, il vulgarisait aussi la version podalique, etc., etc. En même temps qu'il travaillait ainsi avec toute son ardeur, pour le progrès de la science et de l'art chirurgical, il relevait la situation du chirurgien par les honneurs qu'on lui rendait et la grande et légitime position à laquelle il était parvenu. Mais chose remarquable, il laissa à peu près de côté dans la pratique ce qui a fait le triomphe de Franco, c'est-à-dire les opérations sur la hernie, sur la pierre dans la vessie, sur la cataracte.

Franco est sur un théâtre beaucoup plus modeste et passe sa vie dans une société toute différente de celle où a vécu A. Paré, mais il invente des opérations qui doivent rester dans la pratique, et il n'y a pas de chirurgien qui ait doté la chirurgie de plus de découvertes. — D'un autre côté la vie ne paraît pas lui avoir été aussi facile qu'à A. Paré. C'est ainsi qu'il prend pour épigraphe de son édition de 1556 : « *Il faut endurer, pour durer* », qui est à la fois une maxime de résignation et de courage. — A. Paré, au contraire, met en tête de son œuvre : « *Labor improbus omnia vincit* », ce qui indique le succès après le labeur accompli. Mais il faut ajouter que si A. Paré a été un homme actif et travailleur, il a rencontré dès le début de puissants protecteurs, qui ont permis à son travail opiniâtre de tout vaincre.

La carrière de Würtz est encore toute différente, il ne doit sa situation historique, ni à ses découvertes opératoires, comme Franco, ni au rôle qu'il a joué par son action personnelle et par ses écrits, comme A. Paré, mais à l'observation patiente des malades, qui lui a fait reconnaître des symptômes qui avaient passé inaperçus, qu'il a groupés et d'où il a tiré des descriptions de maladies non encore séparées; c'est ce qu'il a fait pour les complications des plaies, en particulier. En même temps, il a combattu les abus que l'on commettait à son époque dans la thérapeutique, et il a montré que par un traitement de douceur, au lieu du fer rouge, des caustiques, de l'huile bouillante, on pouvait arriver à guérir les malades; son triomphe est donc dans l'observation du malade, dans la clinique et dans une thérapeutique de douceur.

Franco a publié deux ouvrages, l'un en 1556, l'autre en 1561.

Le premier a pour titre : *Petit traité contenant une des parties principales de chirurgie laquelle les chirurgiens herniers exercent*, ainsi qu'il est montré à la page suivante. Il est signé Pierre Franco chirurgien de Lausanne, et édité à Lyon par Antoine Vincent, in 8°, 144 p. L'auteur dédie son livre *A mes très redoutés et puissans princes et Sénat de Berne*, et leur demande leur protection.

Ce petit volume est exclusivement une œuvre de praticien; l'auteur ne traite que de ce qu'il a souvent expérimenté et des procédés qu'il y a employés pendant trente ans de pratique; il n'y a pas de citations d'auteurs, seul Guidon est

nommé deux ou trois fois. C'est lui qui paraît avoir été l'initiateur principal de Franco ; Albucasis est cité une fois, ainsi qu'Avicenne, et c'est tout. L'ouvrage est fait d'ailleurs pour les herniotomistes, les lithotomistes, dont Franco déplore la profonde ignorance et en même temps la grande hardiesse. Il montre le rôle néfaste des charlatans, leur rapacité, les dangers qu'ils faisaient courir aux pauvres patients dont souvent ils causaient la mort.

Le livre est écrit avec bonne foi, avec honnêteté; on y trouve de la modestie, malgré l'importance des découvertes faites par l'auteur.

Il traite de sept questions : Des hernies, de la pierre en la vessie, de la cataracte, de l'ungula, des bouches et lèvres fendues, de l'amputation et des abcès flegmatiques. Il n'y a pas de divisions en livres, ni en chapitres numérotés; les sujets sont traités successivement, ainsi que le montre la table suivante où je reproduis tous les en-têtes, en mettant en italique les sept questions qui sont indiquées à la seconde page du livre.

#### TRAITÉ DES HERNIES.

La manière de vivre laquelle les blessés doivent tenir jusques à sept jours <sup>1</sup>.  
Des parties nécessaires a congnoistre pour la curation de rupture et de leur signification.

*Des huit espèces d'hernie.*

De hernie intestinale. — Premier appareil.

Autre façon sans oster le testicule.

Autre façon avec le fil d'or, qu'on appelle point doré.

Autre façon.

*Des accidents qui adviennent à la hernie intestinale.*

De la rétention de la matière fécale dedans le scrotum.

De hernie zirbale.

De la relaxation du péritoine ditte hernie inguinale.

Des hernies improprement dictes et premièrement de hernie aqueuse.

De hernie charneuse.

De hernie variqueuse.

De hernie venteuse.

De hernie humorale.

*De la pierre en la vessie.*

La cure par manuelle operation ou incision.

Autre maniere de tirer la pierre avec les tenailles qu'on dict la grosse fermente.

Autre façon de tirer la pierre, meilleure sans comparaison que nulle autre, d'autant qu'elle est sans peril et grand'douleur, inventée par l'auteur.

La maniere de tirer la pierre aux femmes.

*De la cure de cataracte.*

*De unguia.*

*Des bouches ou levres fendues de nativité ou autrement.*

Des dents de lievre.

*De la manière d'extirper une jambe ou bras.*

*Des excrescences flegmatiques* que les gens de nostre art appellent communément luppies.

La curation par manuelle opération.

1. C'est le seul chapitre de la première édition qui n'ait pas son analogue dans celle de 1561.

Il ne s'agit dans tous ces chapitres, comme le dit Franco dans son titre, que des parties principales de la chirurgie que pratiquent les *chirurgiens-herniers*, les inciseurs et les abatteurs de cataracte. Il avait vu tous ces *opérateurs* si ignorants et si audacieux, amener tellement d'accidents qu'il se résolut à écrire son petit traité pour leur apprendre quelque chose.

Cette partie de la chirurgie est méprisée, dit-il, à cause « de l'ignorance et malice de plusieurs gens de notre art, à raison que sans aucune crainte de Dieu ni des hommes (encore qu'ils congneussent leur ignorance) ont osé entreprendre de guarir toutes sortes de maladies, moiennant qu'ils pensent avoir argent; Et ce au grand dommaige des pouvres patients, lesquelz (après les avoir affrontez) ils ont fait miserablement mourir et tellement qu'a bon droit les medecins et autres les appellent *coureurs et abuseurs*. »

Notre chirurgien est aussi poussé à écrire par un autre sentiment : il veut relever certains opérateurs et inciseurs et montrer que parmi eux il y a des hommes honnêtes, opérant en connaissance de cause et soucieux de l'intérêt du malade.

En outre, il fait remarquer que tout n'est pas décrit dans les livres et que depuis trente ans qu'il exerce il a eu l'occasion de voir des choses nouvelles, « parquoy j'espere, dit-il, qu'on trouvera en ce livret choses touchant ledit art, qu'on ne trouvera point ailleurs. » — Cependant il a hésité à publier son livre, dans la crainte des calomnies de ceux qui « voudraient que les bonnes sciences demourassent toujours ensevelis ».

En 1561, Franco publie une nouvelle édition de son livre. Il habite à ce moment Orange.

Cette fois tout en s'adressant surtout aux « opérateurs », il songe à tous ceux qui étudient la chirurgie. Il donne alors à son œuvre de plus grands développements, « afin, comme il le dit à propos de l'anatomie, que l'on se donne garde dorenavent de mal parler, principalement quand on est devant les médecins et chirurgiens savants, à peine d'être estimés ignorants. » Il fait approuver son livre par les Maîtres du Collège de chirurgie de Paris et il le dédie à Maître J. Roy, lieutenant des maîtres chirurgiens de Lyon.

La nouvelle édition est beaucoup plus considérable que la première; elle paraît dans le même format, petit in-8°, et contient 554 pages au lieu de 144, soit 410 pages en plus; elle est publiée à Lyon comme la première, mais chez un autre éditeur.

Les nouveaux chapitres de l'édition de 1561 portent sur l'anatomie; la cure par médecine des hernies; le traitement médical de certaines maladies des reins et de la vessie; un nouveau procédé de taille et celui de Marianus Sanctus; le mal vénérien; l'anatomie des yeux et les maladies des yeux (dans l'édition de 1556 il n'est question que de la cataracte et de l'ungula); l'accouchement et les maladies des femmes; des descriptions de plusieurs tumeurs; les complications des plaies; un antidotaire: des chapitres généraux sur les fractures et les luxations; un résumé d'ostéologie.

Comme on le voit, Franco a voulu faire un traité presque complet de chirurgie, analogue à ceux qu'on publiait alors et que j'ai indiqués dans mon index (p. xix). — On se rendra compte aisément des chapitres nouveaux en suivant

la table reproduite page xcv, ou tous ceux qui ne se trouvent pas dans l'édition de 1556, sont marqués d'un astérisque.

Dans toutes ces additions, il s'agit surtout de descriptions cliniques et de traitements médicaux; la plupart des opérations sont déjà décrites dans l'édition de 1556, cependant nous avons à signaler un nouveau procédé de taille de l'auteur et ce qu'il dit à propos de l'extraction du fœtus et de l'emploi du spéculum matricis.

Ce qui frappe, dans cette édition, c'est l'emploi du latin et même de quelques mots grecs; les formules de médicaments sont aussi en latin et les mots sont abrégés; des phrases sont formées de mots latins et français mélangés. Ce genre singulier et peu fait pour faciliter les études des ignorants, genre que l'on trouve dans plusieurs ouvrages du xvi<sup>e</sup> siècle, a été inauguré, par J. Falcon, professeur à Montpellier, dans ses éditions de la *Chirurgie* de Guy de Chauliac de 1515-1520. Les professeurs des Facultés devaient enseigner en latin, mais parmi ceux qui étudiaient la chirurgie, certains ne connaissaient pas cette langue, d'où ce mélange du français et du latin. — Canappe, dans sa traduction de Guy qui a dû servir à Franco, a laissé les formules en latin; L. Joubert a tout donné en français. Il en a été du reste blâmé et par les médecins et par les chirurgiens, parce que par ce moyen la science était trop vulgarisée.

Ce n'est pas à ces sentiments que Franco a cédé, mais il a voulu imiter les éditions de Guy de Chauliac qu'il avait entre les mains, quoique les *opérateurs* auxquels il s'adressait surtout ne connussent pas le latin.

Nous avons vu que dans l'édition de 1556 il n'y avait pas de citations d'auteurs, trois ou quatre en tout; dans l'édition de 1561 au contraire leur nombre est assez considérable, ainsi que le montre le tableau de la page xcii : Les auteurs cités sont au nombre de 53, il y a 356 citations : 125 viennent de Galien, 42 d'Avicenne, 35 de Guidon, 24 d'Hippocrate, 17 de Paul d'Égine, 13 de Celse, etc.

La nouvelle édition est moins soignée que la première, il y a de grosses fautes de copistes, des phrases, des mots sont déformés, incompréhensibles. Le professeur Albert dans sa réédition du livre de 1556 en a signalé plusieurs exemples déjà. La plupart des chapitres nouveaux sont copiés dans d'autres ouvrages, dans Galien, Guy de Chauliac, Charles-Étienne, Thierry de Héry, A. Paré. On remarque aussi un certain désordre dans l'arrangement des chapitres, des parties analogues sont séparées par des chapitres traitant de sujets différents, ainsi les chapitres des tumeurs sont séparés par ce qui a trait aux plaies et au bec de lièvre (Voir la comparaison des tables des éditions de 1561 et de 1895, p. xcv). Ces défauts peuvent faire supposer qu'au moment de l'impression de la nouvelle édition, Franco aurait été empêché d'y donner ses soins, car l'édition de 1556 est bien ordonnée, et le style en est suffisamment soigné; ce qui ne se rencontre pas dans toutes les parties de l'édition de 1561. Franco était-il malade, est-il mort vers ce moment? On ne sait.

## VI. — AUTEURS CITÉS PAR FRANCO

---

Pour juger un auteur il est souvent utile de porter son attention sur les ouvrages qu'il cite, cela peut renseigner sur son degré d'instruction et peut permettre de savoir s'il expose l'état de la science au moment où il écrivait. — Dans le cas particulier, cette manière de procéder que je trouve excellente et que j'ai suivie dans mes éditions de Mondeville et de Guy de Chauliac, deux auteurs didactiques, n'a peut-être pas la même importance. Car l'œuvre de Franco tire sa valeur de ce qui lui est personnel et non pas d'un exposé didactique.

On remarque que Franco ne cite pas A. Paré, qui alors n'avait publié que trois livres dont un seul : *La briefve collection de l'administration anatomique*, suivie de quelques pages sur la *Manière d'extraire les enfants*, etc., pouvait intéresser notre auteur. Cependant on retrouve dans sa *Chirurgie* des passages identiques à ceux d'A. Paré. Il est vrai qu'au xvi<sup>e</sup> siècle particulièrement, les auteurs se copiaient les uns les autres sans se citer; A. Paré lui-même a largement usé de ce procédé. Cette manière de faire toujours condamnable, devient grave, quand par l'absence de citation on paraît s'appropriar la découverte d'un autre. C'est ainsi que Raige-Delorme a reproché à Franco d'avoir pris à A. Paré la description de la version podalique. Mais il serait possible que nos deux auteurs aient l'un et l'autre copié sur un troisième, resté inconnu jusque aujourd'hui.

En tout cas, il résulte de ce que je viens de dire que nous n'avons pas à attacher une importance particulière aux auteurs cités par Franco. Je renverrai pour la plupart d'entre eux à ce que j'en ai dit dans les *Introductions historiques* de Mondeville et de Guy de Chauliac. J'ajouterai seulement ici quelques mots sur les auteurs plus récents, et sur ceux dont les noms sont rendus presque méconnaissables dans le texte de Franco.

AGRIPPA est cité une fois à propos d'un onguent. Il n'est guère probable qu'il s'agisse de Cornélius Agrippa (1486-1535), bien connu par ses travaux sur les sciences occultes. Il a écrit un ouvrage exclusivement médical : *Antidota contra pestem*. Lyon, 1535, in-8°.

ALKAMISĀ est cité une fois, à propos des maladies des yeux; ce nom est mis pour CANAMUSALI, etc., oculiste égyptien du xi<sup>e</sup> siècle (*G. de Ch.*, p. xxxviii).

ANDROMACHUS est le médecin de Néron, inventeur de la thériaque; il a eu un fils qui a écrit également sur la médecine; les deux sont cités par Galien.

ATTALUS est un méthodiste, élève de Soranus, cité par Galien.

BERNARD MÉTHIS, cité par Guy de Chauliac (V. la note de la page 49).

LOUIS DE BRESCIA est cité par Guy de Chauliac (V. p. 51).

HERAS est un médecin grec qui vivait vers l'an 30 avant Jésus Christ; il est cité par Galien à propos de la matière médicale.

JESUS, cité à propos des maladies des yeux, est JESU ALI, médecin persan du x<sup>e</sup> siècle (V. *G. de Ch.*, p. xxxviii).

LEONIDAS, pour LEONIDÈS, est un auteur qu'Aetius cite souvent et auquel il a fait beaucoup d'emprunts. Il était d'Alexandrie et a vécu avant Soranus (Daremberg).

MAITRE PIERRE est cité par Guy de Chauliac, (V. p. 51).

MARIANUS SANCTUS OU MARIANO SANTO (1490-1550?). Il est né à Barletta et a été élève de J. de Vigo et de JEAN DES ROMAINS. Il est connu surtout par un nouveau procédé de taille, dû à Jean des Romains et appelé le *grand appareil*, à cause, dit-on, de son arsenal compliqué (V. *Introd.*, p. xv et note, p. 83).

MUSA, affranchi d'Auguste, est un médecin d'origine grecque, de la secte méthodique; il employait les bains froids et a écrit sur la composition des médicaments.

NICOLAÏ, pour NICOLAS PRÆPOSITUS, de Salerne, est connu par son antidotaire (V. *Guy. de Ch.*, p. xli).

PHILONIUM. Franco cite le titre de l'ouvrage au lieu du nom de l'auteur, BALESCUS DE TARENTE (V. *Introd.*, p. xviii, et note, p. 64).

SCRIBONUS, probablement pour SCRIBONIUS, médecin romain du 1<sup>er</sup> siècle, attaché à l'empereur Claude; a écrit *De compositione medicamentorum liber*, imprimé en 1529.

THIERRY DE HERY (1505-1599). Lieutenant du premier barbier du roi. Est considéré comme l'auteur du premier livre écrit en français sur *les Maladies vénériennes* (V. p. 133).

VASSÉE OU VASSÉ, né à Châlons-sur-Marne, élève de Jacques Sylvius, a publié un *Traité élémentaire d'anatomie*, qui est une paraphrase de Galien : *Ludovici Vassaei Catalaunensis in anatomem corporis humani tabulæ IV*, Paris, 1541.; — a été traduit en français par Canappe, de Lyon, 1542.

Sur Pithion et Helenus, cités chacun une fois, je n'ai rien trouvé.

LISTE DES AUTEURS CITÉS PAR FRANCO <sup>1</sup>.

Aetius.....	4	Lanfranc.....	3
Agrippa.....	1	Leonidas.....	2
Albucasis.....	3	Maitre Pierre.....	1
Alkamisai.....	1	Marianus Sanctus.....	1
Andromachus.....	2	Mesue.....	3
Attalus.....	2	Musa.....	1
Averroes.....	1	Nicolai.....	1
Avicenne.....	42	Oribase.....	2
Bernard Methis.....	1	Paul d'Égine.....	17
Loys de Bresia.....	1	Philonium.....	5
Brun.....	4	Pithion.....	1
Celse.....	13	Pline.....	1
De Vigo.....	5	Razès.....	11
Dioscoride.....	1	Rogier.....	7
Galien.....	125	Salicet.....	1
Guidon.....	35	Serapion.....	1
Gordon.....	7	Soranus.....	1
Hali-abbas.....	10	Scribonus.....	1
Helenus.....	1	Theodoric.....	7
Heras.....	2	Th. de Hery.....	2
Hippocrate.....	24	Vassée.....	1
Jésus.....	1		

1. Cette liste comprend 53 auteurs et 356 citations.

## VII. — BIBLIOGRAPHIE DE FRANCO

---

La bibliographie de Franco comprend :

1° — Édition de 1556. — *Petit traité contenant une des parties principales de chirurgie, laquelle les chirurgiens-herniers exercent :*

Fait par PIERRE FRANCO, chirurgien de Lausanne. A Lyon, par Antoine Vincent MDLVI, petit in-8°, 144 p.

Nous en avons donné un aperçu page LXXXVI.

2° — Édition de 1561. — *Traité des hernies contenant une ample déclaration de toutes leurs espèces, et autres excellentes parties de la chirurgie, assavoir de la PIERRE, des CATARACTES des yeux, et autres maladies, desquelles comme la cure est périlleuse, aussi est-elle de peu d'hommes bien exercée : Avec leurs causes, signes, accidents, anatomie des parties affectées et leur entière guarison.*

Par PIERRE FRANCO de Turriers en Provence, demeurant à présent à Orange. A Lyon, par Thibault Payan, 1561, petit in 8°, 554 pages. — Table alphabétique des Chapitres et principales matières; 13 p.

Les deux ouvrages de Franco sont devenus très rares et bien des bibliothèques publiques ne les possèdent pas. Aussi plusieurs savants ont-ils songé à en faire une nouvelle édition afin d'éviter la disparition d'une œuvre qui importe tant à l'Histoire de la Chirurgie. C'est ce qui a déterminé M. le professeur Albert à publier une édition du *Petit Traité*, en 1881.

De son côté, M. le professeur Verneuil, ainsi qu'il l'annonce dans l'édition du *Petit Traité* publiée par lui dans la *Revue de Chirurgie*, en 1884, avait depuis longtemps l'intention de donner une nouvelle édition des œuvres de Franco, édition préparée en communauté avec M. Warmont; mais par suite de la mort de son collaborateur, il m'a fait l'honneur de me confier la publication du second ouvrage de Franco.

Aux deux éditions que nous venons de citer s'ajoutent donc les suivantes :

3° — Édition de 1881. — *Petit Traité concernant une des parties principales de la Chirurgie, laquelle les chirurgiens herniaires exercent, ainsi qu'il est montré en la page suivante. Fait par PIERRE FRANCO, chirurgien de Lausanne. Lyon 1556. Neu herausgegeben und begleitet von einer Biographie und Würdigung Petr. Franco's, nebst einer Vergleichung der zweiten Auflage von 1561, von*

D<sup>r</sup> ALBERT, Professor der Chirurgie in Innsbruck, — in *Deutsches Archiv für Geschichte der Medicin und medicinische Geographie*, Bd. IV, 1881, p. 74-87, 161-181, 273-282, 385-397; Bd. V, 1882, p. 1-21.

Nouvelle édition accompagnée d'une biographie et d'une critique de P. Franco, plus d'une comparaison avec la seconde édition de 1561, par le D<sup>r</sup> Albert.

4<sup>o</sup> — Édition de 1884. — *Petit Traité sur les hernies*, par PIERRE FRANCO, Chirurgien de Lausanne, 1<sup>re</sup> édition, 1556.

Réimpression identique au texte primitif, avec les figures. Publié par la *Revue de Chirurgie*, avec tirage à part. Paris, F. Alcan, 1884. in 8<sup>o</sup>, 92 pages.

Cette édition est due, avons-nous dit, à l'initiative de M. le professeur Verneuil. — La *Revue de Chirurgie* a offert cette réimpression à ses abonnés.

L'édition de 1556 a donc été imprimée trois fois, en 1556, en 1881 et en 1884.

5<sup>o</sup> — Édition de 1895. — *Traité de Chirurgie*, par PIERRE FRANCO, de Turriers en Provence. — Composé en 1561. Nouvelle édition, avec une Introduction historique, une Biographie et l'Histoire abrégée du Collège de Chirurgie, par le docteur E. Nicaise, 365 p. CLXIV.

Dans l'édition de 1561, les chapitres se suivent, au nombre de CLV, sans que ceux qui traitent des maladies des mêmes organes soient groupés ensemble, en livres par exemple; de plus il y a un certain désordre dans leur succession: ainsi les chapitres qui traitent des tumeurs sont séparés en deux parties, par les complications des plaies. Sur ces deux points nous avons apporté quelques changements, d'abord en groupant ensemble les chapitres qui traitent des maladies d'un même appareil, etc.; on obtient ainsi douze livres. M. Warmont dans son projet d'édition avait eu également l'intention de grouper les chapitres en plusieurs livres. De plus les chapitres qui avaient été disséminés ont été réunis; enfin leur nombre a été diminué; car dans l'édition de 1561, une même maladie formait quelquefois deux ou trois chapitres, un pour les symptômes, un pour le traitement, un pour tel procédé opératoire; c'était séparer des choses qui devaient être réunies. On se rendra facilement compte de ces changements par la comparaison des tables des éditions de 1561 et de 1895, imprimées l'une en face de l'autre.

Au texte de Franco sont ajoutées des *notes* pour expliquer certains mots, pour résumer certaines questions historiques, se rapportant particulièrement aux opérations de Franco. Un grand nombre de ces notes sont dues à feu le D<sup>r</sup> Warmont<sup>1</sup>, et sont toutes signées de (W).

Dans les ouvrages de Mondeville et de Guy de Chauliac, la matière médicale tenait une place importante, car ces deux auteurs s'en étaient particulièrement occupés de façon à faire autorité; aussi ai-je relevé avec soin tout ce qui avait trait à ce sujet, et grâce à la collaboration du savant docteur Saint-Lager,

1. Les notes du D<sup>r</sup> Warmont montrent une grande érudition et une grande rigueur scientifique. Cet auteur, enlevé prématurément à la science, s'était adonné aux études historiques et avait publié comme thèse inaugurale un *Recueil d'observations rares de médecine et de Chirurgie* de PIERRE DE MARCHETTIS, professeur de chirurgie à l'Université de Padoue, lesquelles il avait traduit du latin en français. Paris, 1858.

de Lyon, nous avons pu donner dans les deux ouvrages des renseignements importants sur les substances employées en thérapeutique. Pour ce qui concerne le *Traité de Franco*, il n'en est pas de même, car ce chirurgien n'a pas porté spécialement son attention sur la matière médicale; il donne bien de nombreuses formules, mais elles sont copiées dans d'autres auteurs, aussi nous n'avons pas pensé qu'il y avait lieu de faire ici un travail analogue à celui auquel nous nous étions livré pour les éditions de Mondeville et de Guy de Chauliac. Nous avons reproduit les formules, sans y rien changer, ni corriger.

A l'œuvre de Franco, j'ai ajouté une Introduction historique, qui complète celle des *Chirurgies* de Mondeville et de Guy de Chauliac. Ces trois Introductions réunies donnent un exposé des *Origines de la Chirurgie française*; j'ai pu ainsi successivement réaliser le but que je m'étais proposé en commençant mes études historiques. L'Introduction de Franco renferme donc un résumé de la littérature chirurgicale des xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles et un état des principales questions, à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle. — Cette Introduction montre dans quel milieu se trouve notre chirurgien; elle sera suivie de sa Biographie; j'ai cherché en vain son portrait.

En outre des *Origines de la Chirurgie française*, j'ai abordé ici un autre sujet : L'*Histoire abrégée des chirurgiens de Paris*, et du *Collège de chirurgie*, question controversée et même dénaturée, qu'il est indispensable de reprendre en s'appuyant sur des documents précis. Mais je ne puis donner qu'un résumé et un petit nombre de *Pièces justificatives*. — J'ai pensé que cet *Abrégé de l'Histoire du Collège de Chirurgie* formait un complément naturel de mes travaux sur les Origines de la chirurgie française.

Dans l'Introduction j'ai reproduit un certain nombre de *figures* ayant un intérêt historique; en particulier les premières figures d'instruments qui aient été insérées dans un *Traité de chirurgie*, après la découverte de l'imprimerie; elles viennent de l'ouvrage de Brunschwig et datent de 1497. Dans la *Chirurgie* de Mondeville j'avais reproduit les premières figures anatomiques imprimées, et dans celle de Guy de Chauliac des miniatures inédites et des schémas des instruments.

TABLE COMPARATIVE DE LA DISPOSITION DES CHAPITRES  
DANS LES ÉDITIONS DE 1561 ET DE 1895.

<i>Edition de 1561</i> <sup>1</sup> .	<i>Edition de 1895.</i>
	LIVRE PREMIER
* Ch. I. — <i>Traité très ample des hernies, partie principale de la Chirurgie; et des remèdes tant par Médecine que par Chirurgie.</i>	<i>Traité très ample des hernies, etc.</i>
* Ch. II. — Anatomie.	PREMIÈRE PARTIE.
* Ch. III. — De l'abdomen ou mirach des Arabes, épigastro des Grecs.	<i>Anatomie.</i>
* Ch. IV. — Du péritoine ou siphach vulgairement.	Ch. I. — De l'abdomen, etc.
	Ch. II. — Du péritoine, etc.

1. Les chapitres précédés d'un astérisque \* manquent dans l'édition de 1556. — Le etc. des chapitres de l'édition 1895 indique que l'en-tête est identique à celui du chapitre correspondant de l'édition 1561.

- \* Ch. V. — Epiploon ou omentum.
- \* Ch. VI. — Des intestins ou boyaux en général.
- \* Ch. VII. — Des intestins en spécial.
- \* Ch. VIII. — Des intestins gros.
- \* Ch. IX. — Des vaisseaux spermatiques et testicules et parties génitales ès-mâles.
- \* Ch. X. — Des testicules.
- \* Ch. XI. — De la vessie.
- \* Ch. XII. — Du membre viril ou verge.
- \* Ch. XIII. — Des roignons et parties dédiées à l'urine.

- Ch. III. — Epiploon ou omentum.
- Ch. IV. — Des intestins, etc.
- Ch. V. — Des intestins en spécial.
- Ch. VI. — Des intestins gros.
- Ch. VII. — Des vaisseaux spermatiques, etc.
- Ch. VIII. — Des testicules.
- Ch. IX. — De la vessie.
- Ch. X. — Du membre viril ou verge.
- Ch. XI. — Des roignons, etc.

DEUXIÈME PARTIE.

- Ch. XIV. — Des trois espèces de hernies proprement dites.
- \* Ch. XV. — La cure de rupture par voye de médecine.
- Ch. XVI. — De hernie intestinale et des remèdes par chirurgie.
  
- Ch. XXIX. — Le premier appareil aux hernies.
- Ch. XXX. — Quand on doute d'inflammation on usera de cestuy.
- Ch. XVII. — De hernie zirbale.
- Ch. XIX. — De hernie inguinale <sup>1</sup>.

- De trois espèces de hernies proprement dites.*
- Ch. XII. — La cure de rupture par voye de médecine.
- Ch. XIII. — De hernie intestinale et des remèdes par chirurgie (p. 28 à 40, 54 à 73, éd. 1561).
- Ch. XIV. — Des accidents qui adviennent à la hernie intestinale (p. 40 à 48).
- Ch. XV. — Le premier appareil aux hernies.
- Ch. XVI. — De hernie zirbale.
- Ch. XVII. — De hernie inguinale.

TROISIÈME PARTIE.

*Des cinq espèces d'hernies improprement dites et de leur cure par voye de médecine.*

- \* Ch. XX. — Cure de hernie aqueuse.
- Ch. XXI. — De l'hernie aqueuse par chirurgie.
- \* Ch. XXII. — De l'hernie charneuse par médecine.
- Ch. XXIII. — De l'hernie charneuse par chirurgie.
- \* Ch. XXIII. — De l'hernie variqueuse par médecine.
- Ch. XXV. — De l'hernie variqueuse par chirurgie.
- Ch. XXVI. — De l'hernie venteuse par médecine.
- \* Ch. XXVII. — Déclaration des inflations ou tumeurs flatueuses.
- Ch. XXVIII. — De l'hernie humorale.

*Des cinq espèces de hernies improprement dites et de leur cure par voye de médecine.*

- Ch. XVIII. — Cure de hernie aqueuse par voye de médecine.
- Ch. XIX. — De l'hernie aqueuse par chirurgie.
- Ch. XX. — De l'hernie charneuse par médecine.
- Ch. XXI. — De l'hernie charneuse par chirurgie.
- Ch. XXII. — De l'hernie variqueuse par médecine.
- Ch. XXIII. — De l'hernie variqueuse par chirurgie.
- Ch. XXIV. — De l'hernie venteuse par médecine.
- Ch. XXV. — Déclaration des inflations ou tumeurs flatueuses.
- Ch. XXVI. — De l'hernie humorale.

LIVRE DEUXIÈME

*De la pierre — Maladies de la vessie et des reins.*

- Ch. XXXI. — De la pierre en la vessie.
- Ch. XXXII. — De la cure de la pierre par incision.
- Ch. XXXIII. — Autre façon de tirer la pierre plus propre que les autres, d'autant qu'elle est sans grand péril et douleur, inventée par l'auteur.
- Ch. XXXIV. — De la cure de la pierre aux femmes.
- \* Ch. XXXV. — De la cure de la pierre avec autres instrumens de l'invention de l'auteur.

- Ch. XXVII. — De la pierre en la vessie.
- Ch. XXVIII. — De la cure de la pierre par incision.
- Ch. XXIX. — Autre façon de tirer la pierre, etc.
- Ch. XXX. — De la cure de la pierre aux femmes.
- Ch. XXXI. — De la cure de la pierre avec autres instrumens de l'invention de l'auteur.

1. Dans l'édition de 1561, on a par erreur donné à ce chapitre le numéro XIX, au lieu du numéro XVIII, l'erreur se continue jusqu'à la fin de l'ouvrage.

- \* Ch. XXXVI. — De la cure de la pierre d'une autre façon, avec gros ferremens.
- \* Ch. XXXVII. — De aperiente, qui est à dire ouvrant, ou dilatant.
- \* Ch. XXXVIII. — De forcipe, c'est-à-dire tenaille.
- \* Ch. XXXIX. — De duobus lateribus, c'est-à-dire latéraux.
- \* Ch. XL. — De cochleare et verriculo.
- \* Ch. XLI. — De la cure de la pierre aux reins.
- \* Ch. XLII. — Cure de l'ardeur de l'urine.
- \* Ch. XLIII. — De la cure des diabetes.
- \* Ch. XLIII. — De la cure de l'ulcère des reins.
- \* Ch. XLV. — Cure de l'ulcère en la vessie.

Ch. XXXII. — De la cure de la pierre d'une autre façon, avec gros ferremens.

- Ch. XXXIII. — De la cure de la pierre aux reins.
- Ch. XXXIV. — Cure de l'ardeur de l'urine.
- Ch. XXXV. — De la cure des diabetes.
- Ch. XXXVI. — De la cure de l'ulcère des reins.
- Ch. XXXVII. — Cure de l'ulcère en la vessie.

## LIVRE TROISIÈME

*De la grosse vérole.*

- \* Ch. XLVI. — Cure des ulcères de la verge : desquels la grosse vérole s'en peult ensuyvre.
- \* Ch. XLVII. — Des bubons veneriens, appelés poulains.

Ch. XXXVIII. — Cure des ulcères de la verge, etc.

Ch. XXXIX. — Des bubons vénériens, appelés poulains.

## LIVRE QUATRIÈME

*Maladies des yeux.*

- \* Ch. XLVIII. — De l'excellence des yeux.
- \* Ch. XLIX. — Anatomie des yeux.
- \* Ch. L. — Des tuniques des yeux, en nombre de cinq.
- \* Ch. LI. — Trois humeurs contenus dans les tuniques des yeux.
- Ch. LII. — Des cataractes.
- Ch. LIII. — De la cure de cataracte par voye de médecine.
- Ch. LIII. — La cure de cataracte par chirurgie.
- Ch. LV. — De ungula dite Pterigion en grec.
- Ch. LVI. — De la cure par œuvre de main.
- \* Ch. LVII. — De zebel.
- \* Ch. LVIII. — Des macules ou taches.
- \* Ch. LIX. — De la fistule au lacrymal de l'œil.
- \* Ch. LX. — De ophthalmie en grec, lippitude en latin.
- \* Ch. LXI. — Des larmes des yeux.
- \* Ch. LXII. — Des larmes froides.
- \* Ch. LXIII. — De faiblesse et autres maladies de la veüe.
- \* Ch. LXIII. — Des vessies ou pustules, ou bules des yeux.
- \* Ch. LXV. — Des ulcères des yeux.
- \* Ch. LXXVI. — Du pus qui vient dedans la cornée.
- \* Ch. LXXVII. — De la dilatation et diminution de la pupille.
- \* Ch. LXXVIII. — De nyctalops.
- \* Ch. LXXIX. — De l'ingrossation de tout l'œil, comme voulant sortir hors la teste.
- \* Ch. LXX. — De la douleur des yeux.
- \* Ch. LXXI. — De la chair superflue au lacrymal, ou de sa diminution.
- \* Ch. LXXXII. — De la cure de scabie et prurit en l'œil.
- \* Ch. LXXXIII. — De la tumeur de la conjonctive.
- \* Ch. LXXXIII. — De la cornée rompue et de l'yssee de l'urée.

Ch. XL. — De l'excellence des yeux.

Ch. XLI. — Anatomie des yeux.

Ch. XLII. — Des cataractes.

Ch. XLIII. — La cure de cataracte par chirurgie.

Ch. XLIV. — De ungula dite Pterigion en grec.

Ch. XLV. — De zebel.

Ch. XLVI. — Des macules ou taches.

Ch. XLVII. — De la fistule au lacrymal de l'œil.

Ch. XLVIII. — De ophthalmie en grec, lippitude en latin.

Ch. XLIX. — Des larmes des yeux.

Ch. L. — De faiblesse et autres maladies de la veüe.

Ch. LI. — Des vessies ou pustules ou bules des yeux.

Ch. LII. — Des ulcères des yeux.

Ch. LIII. — Du pus qui vient dedans la cornée.

Ch. LIV. — De la dilatation et diminution de la pupille.

Ch. LV. — De nyctalops.

Ch. LVI. — De l'ingrossation de tout l'œil, etc.

Ch. LVII. — De la douleur des yeux.

Ch. LVIII. — De la chair superflue au lacrymal ou de sa diminution.

Ch. LIX. — De la cure de scabie et prurit en l'œil.

Ch. LX. — De la tumeur de la conjonctive.

Ch. LXI. — De la cornée rompue et de l'yssee de l'urée.

LIVRE CINQUIÈME

*Accouchements. — Maladies des femmes.*

- \* CH. LXXV. — Des vaisseaux spermatiques des femmes.
- \* CH. LXXVI. — De la matrice.
- \* CH. LXXVII. — Des moyens que Dieu a ordonné en nature, quand la femme a conçu.
- \* CH. LXXVIII. — De l'assiette et position de l'enfant dans la matrice.
- \* CH. LXXIX. — S'il y a deux enfans au ventre, l'un vif et l'autre mort, et tous deux se présentent à l'issue, comme il convient se porter.
- \* CH. LXXX. — De diverses manières d'enfanter.
- \* CH. LXXXI. — Les causes d'avortement.
- \* CH. LXXXII. — Les signes de brief enfanter.
- \* CH. LXXXIII. — Les signes pour connoître si l'enfant est mort ou vivant dans le ventre.
- \* CH. LXXXIII. — Pour l'extraction de l'enfant.
- \* CH. LXXXV. — Les causes qui font demeurer l'arrière-fais.
- \* CH. LXXXVI. — D'une autre façon et plus légère, avec le speculum-matricis.
- \* CH. LXXXVII. — La manière de tirer l'enfant quand la mère est aux traits de la mort.
- \* CH. LXXXVIII. — Du scirrhe en la matrice.
- \* CH. LXXXIX. — Cure du chancre en la matrice.
- \* CH. XC. — De la suffocation de la matrice.
- \* CH. XCI. — De la précipitation ou cheute de la matrice.
- \* CH. XCII. — De l'inflammation de la matrice.
- \* CH. XCIII. — De l'œdema de la matrice.
- \* CH. XCIII. — Speculum-matricis.

- CH. LXII. — Des vaisseaux spermatiques des femmes.
- CH. LXIII. — De la matrice.
- CH. LXIV. — Des moyens que Dieu a ordonné en nature, quand la femme a conçu.
- CH. LXV. — De l'assiette et position de l'enfant dans la matrice.
- CH. LXVI. — S'il y a deux enfans au ventre, etc.

- CH. LXVII. — De diverses manières d'enfanter.
- CH. LXVIII. — Les causes d'avortement.
- CH. LXIX. — Les signes de brief enfanter.
- CH. LXX. — Les signes pour connoître si l'enfant est mort ou vivant dans le ventre.
- CH. LXXI. — Pour l'extraction de l'enfant.
- CH. LXXII. — Les causes qui font demeurer l'arrière-fais.
- CH. LXXIII. — D'une autre façon et plus légère avec le speculum matricis.
- CH. LXXIV. — La manière de tirer l'enfant etc.
- CH. LXXV. — Du scirrhe en la matrice.
- CH. LXXVI. — Cure du chancre en la matrice.
- CH. LXXVII. — De la suffocation de la matrice.
- CH. LXXVIII. — De la précipitation ou cheute de la matrice.
- CH. LXXIX. — De l'inflammation de la matrice.
- CH. LXXX. — De l'œdema de la matrice.
- CH. LXXXI. — Speculum matricis.

LIVRE SIXIÈME

*Amputations. — Tumeurs.*

- CH. XCV. — De la manière d'extirper un membre, soit bras ou jambe.
- \* CH. XCVI. — Sommaire description de la vraie inflammation, et autres tumeurs engendrées de sang.
- \* CH. XCVII. — Cure de phlegmon.
- \* CH. XCVIII. — De érysipèle, et autres tumeurs créés de cholère.
- \* CH. XCVI. — Des signes du vrai érysipelas.
- \* CH. C. — De la curation d'érysipèle. De carboncle en grec Anthrax.
- \* CH. CI. — De la cure du carboncle.
- \* CH. CII. — De gangrène et sphacèle des Grecs, des Modernes Esthiomenon.
- \* CH. CIII. — Cure de gangrène, et de l'extirpation du sphacèle engendré de la gangrène.
- \* CH. CIII. — De œdema, et tumeurs pituiteuses, et froides et flatulentes.
- \* CH. CV. — Cure d'œdema engendré d'humeur phlegmatique.
- CH. CXXIII. — Des abcès et excressences phlegmatiques.
- CH. CXXIII. — La curation des abcès ou excroissances phlegmatiques.
- CH. CXXV. — La cure des scrophules par incision.

- CH. LXXXII. — De la manière d'extirper un membre, soit bras ou jambe.
- CH. LXXXIII. — Sommaire description de la vraie inflammation, etc.
- CH. LXXXIV. — De Erysipèle et autres tumeurs créés de cholère, etc.
- CH. LXXXV. — De carboncle, en grec Anthrax.
- CH. LXXXVI. — De gangrène et sphacèle des Grecs, des Modernes Esthiomenon.
- CH. LXXXVII. — De œdema et tumeurs pituiteuses, et froides et flatulentes.
- CH. LXXXVIII. — Des abcès et excressences phlegmatiques.

Ch. CXXVI. — Cure de mélicérides, ates-  
tome, et atherome par résolutifs.  
Ch. CXXVII. — Cure par incision.

Ch. LXXXIX. — Cure de meliarides, stea-  
tome et atherome.

## LIVRE SEPTIÈME

*Complications des plaies.*

\* Ch. CVI. — De la manière d'apaiser la dou-  
leur ès plaies.  
\* Ch. CVII. — Pour guarir l'inflammation  
ou abscess survenans aux plaies.  
\* Ch. CVIII. — Pour oster l'intempérature des  
plaies.  
\* Ch. CIX. — De la convulsion en latin, ou  
spasme en grec, qui survient en la playe.  
\* Ch. CX. — Signes de spasme.  
\* Ch. CXI. — Présage de spasme.  
\* Ch. CXII. — De la cure du spasme.  
\* Ch. CXIII. — De la cure du spasme par  
consentement.  
\* Ch. CXIII. — De paralysie à cause de playe.  
\* Ch. CXV. — Les causes de paralysie.  
\* Ch. CXVI. — Les pronostiques de paralysie.  
\* Ch. CXVII. — La cure de paralysie procé-  
dante de playe.

Ch. XC. — De la manière d'apaiser la dou-  
leur ès plaies.  
Ch. XCI. — Pour guarir l'inflammation, etc.  
Ch. XCII. — Pour oster l'intempérature des  
plaies.

Ch. XCIII. — De la convulsion en latin ou  
spasme en grec, qui survient en la playe.

Ch. XCIV. — De paralysie à cause de playe.  
etc.

## LIVRE HUITIÈME

*Bec de lièvre.*

Ch. CXVIII. — Des bouches ou lèvres fen-  
dues de la nativité ou autrement.  
Ch. CXIX. — La cure des lèvres fendues.  
Ch. CXX. — Autre procédure.  
Ch. CXXI. — D'une autre façon appelée  
Dents de lièvre.  
Ch. CXXII. — Cure des dents de lièvre.

Ch. XCV. — Des bouches ou lèvres fendues  
de la nativité ou autrement.

Ch. XCVI. — D'une autre façon appelée  
dents de lièvre.

## LIVRE NEUVIÈME

*De l'antidotaire.*

\* Ch. CXXXVIII. — Des médicamens répellens  
ou répercussifs tant simples que composez.  
\* Ch. CXXXIX. — Des attirans ou attractifs.  
\* Ch. CXXX. — Des résolvens.  
\* Ch. CXXXI. — Des émoulliens ou remollitifs.  
\* Ch. CXXXII. — Des suppuratifs et matura-  
tifs.  
\* Ch. CXXXIII. — Des mondificatifs ou abster-  
sifs.  
\* Ch. CXXXIII. — Des sarcotiques ou régé-  
nératifs de chair, ou qui convertissent  
le sang en chair, qui aussi modifient et  
dessèchent.  
\* Ch. CXXXV. — Des cicatrisans.  
\* Ch. CXXXVI. — Des caustiques et ruptoires.  
\* Ch. CXXXVII. — Trochisque de minio de  
Vigo.  
\* Ch. CXXXVIII. — Corrosif avec peu de  
douleur.  
\* Ch. CXXXIX. — De la composition d'aucuns  
médicamens des trois premiers livres  
de Galien, premièrement de l'emplastre  
diachalcitis en diapalma.  
\* Ch. CXL. — De l'emplastre oxaleum qui est  
à dire vinaigre et huile.  
\* Ch. CXLI. — Emplastre blanc ou pipereos  
de Roy Attalus.  
\* Ch. CXLIII. — Liniment propre pour la  
grosse verole, et les ulcères et nedositez  
et gouttes de Vigo.  
\* Ch. CXLII. — Des poix et mesures.

Ch. XCVII. — Des médicamens repellens ou  
répercussifs tant simples que composez.  
Ch. XCVIII. — Des attirans ou attractifs.  
Ch. XCIX. — Des résolvens.  
Ch. C. — Des émoulliens ou remollitifs.  
Ch. CI. — Des suppuratifs et maturatifs.

Ch. CII. — Des mondificatifs ou abstersifs.

Ch. CIII. — Des sarcotiques ou régénératifs  
de chair, etc.

Ch. CIV. — Des cicatrisans.

Ch. CV. — Des caustiques et ruptoires.

Ch. CVI. — De la composition d'aucuns médi-  
camens des trois premiers livres de Galien,  
etc.

Ch. CVII. — Liniment propre pour la grosse  
vérole, etc.

Ch. CVIII. — Des poix et mesures.

## LIVRE DIXIÈME

*Epistaxis. — Parotide.*

- Ch. CXLIII. — De hémorrhagie, ou flux de sang du nez.
  - Ch. CXLV. — De parotide, qui est apostume, en inflammation ou tumeur environ les oreilles.
  - Ch. CXLVI. — La cure de matière froide en parotide.
- Ch. CIX. — De hémorrhagie ou flux de sang du nez.
  - Ch. CX. — De parotide, etc.

## LIVRE ONZIÈME

*Fractures. — Luxations.*

- Ch. CXLVII. — Une somme des fractures.
  - Ch. CXLVIII. — Générale méthode de curer une fracture.
  - Ch. CXLIX. — Une somme des luxations des os en général.
  - Ch. CL. — Somme des causes et signes en général.
  - Ch. CLI. — Des pronostiques et jugemens des luxations.
  - Ch. CLII. — Somme de curer les choses luxées en général.
- Ch. CXI. — Une somme des fractures.
  - Ch. CXII. — Générale méthode de curer une fracture.
  - Ch. CXIII. — Une somme des luxations des os en général.
  - Ch. CVIV. — Somme de curer les choses luxées en général.

## LIVRE DOUZIÈME

*Ostéologie. — Squelettologie.*

- Ch. CLIII. — Les os du corps humain de la partie antérieure.
  - Ch. CLIII. — Les os du costé.
  - Ch. CLV. Une somme de discours des os de Galien.
  - Ch. CLVI. — La manière de conjoindre les os.
- Ch. CXV. — Les os du corps humain.
  - Ch. CXVI. — Une somme de discours des os de Galien.
  - Ch. CXVII. — La manière de conjoindre les os.

## RÉSUMÉ DE L'ŒUVRE DE FRANCO

Au XVI<sup>e</sup> siècle, les chirurgiens ne sont pas encore habitués à une initiative hardie, ils en sont toujours à la période de préparation, ils se perfectionnent en lisant dans les textes mêmes des Grecs et des Latins, en observant le malade et en étudiant l'anatomie; mais dans la thérapeutique ils sont toujours timides, ils emploient toujours les emplâtres et les onguents et comptent trop sur le secours de la nature; nous retrouvons cet esprit dans Jean de Vigo, dans Fabrice d'Aquapendente et dans Fabrice de Hilden. — A. Paré est un personnage de transition, il est fidèle aux leçons des anciens, mais il observe davantage le malade et montre une certaine hardiesse opératoire; ses ouvrages, où se manifeste son génie chirurgical, sont supérieurs à ceux des auteurs que nous venons de citer.

Quant à Franco, il a beaucoup plus d'audace, il opère plus volontiers qu'il n'emploie les onguents et les emplâtres; avec lui, la thérapeutique chirurgicale devient active et il pratique à peu près toutes les opérations, ce qu'on ne retrouve guère chez d'autres chirurgiens de son temps. — Déjà, au XV<sup>e</sup> siècle, beaucoup de coureurs faisaient nombre d'opérations, mais la plu-

part étaient des charlatans qui n'ont réussi qu'à avilir la chirurgie; Würtz et Franco blâment énergiquement ces « abuseurs ». — Cependant il y avait aussi des praticiens opérateurs de bon aloi : simples barbiers chirurgiens, simples *maîtres*, ce sont eux qui ont donné à la thérapeutique chirurgicale une impulsion énergique; malheureusement ils ont laissé peu d'écrits; n'ayant pas d'instruction, ils n'osaient pas se mettre en avant. Franco écrit après trente ans de pratique, Würtz après trente-sept ans, et encore parce que Gesner l'en presse. — Nous sommes loin de cette réserve aujourd'hui.

Dans l'œuvre de Franco, nous ne nous arrêterons pas sur le côté didactique, nous n'insisterons pas non plus sur le côté clinique, quoiqu'il ait donné quelques bonnes descriptions, le lecteur le reconnaîtra, et qu'il ait fait de justes remarques sur la thérapeutique par les topiques.

Où Franco apparaît avec tout son génie, c'est dans la thérapeutique opérative; il nous suffira de rappeler successivement ses opérations pour rendre évident le rôle qu'il a joué et pour montrer que nul chirurgien n'a attaché son nom à autant de découvertes durables.

I. DES HERNIES. — Franco pratique couramment la *cure radicale des hernies*, et fait prévaloir un procédé moins dangereux que ceux employés jusqu'à lui. — Il propose de *conserver le testicule* que l'on avait coutume d'enlever toujours, mais le procédé est difficile, par suite du manque de notions anatomiques; — quand le sac est adhérent aux parties voisines, tout en le laissant en place, il l'isole du péritoine et le ferme par des points de suture. — Dans la *hernie épiploïque*, il insiste sur la nécessité de lier et de cautériser l'épiploon avant de le rentrer dans le ventre; pratique que tous ses contemporains ne suivaient pas.

Le premier, croyons-nous, il parle de la *hernie crurale*, et décrit les *adhérences de l'intestin au sac*, ainsi que le moyen de les détruire. C'est à lui également qu'on doit l'*opération de la hernie irréductible, avec ou sans ouverture du sac*, bien avant J.-L. Petit. Ce sont là des innovations considérables.

II. DE LA PIERRE DANS LA VESSIE. — Franco ne se distingue pas moins dans le traitement de la pierre. Il précise et vulgarise la *taille latérale sur conducteur* (procédé dont Goyrand lui attribue l'invention), avec cathéter cannelé, rasoir à deux tranchants, gorgeret et *tenailles à branches doublement croisées* de son invention, procédé d'une simplicité admirable. — Quand la pierre est trop volumineuse il la *brise dans la vessie* avec des tenailles incisives inventées par lui. — Il propose une *taille en deux temps* réinventée par un Collot à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, et l'emploi de certains instruments nouveaux. Il recommande de faire *deux incisions sur le col* de la vessie de dedans en dehors, au moyen de *ciseaux dilatatoires* (sorte de lithotome double); il décrit longuement l'opération de Marianus Sanctus, et dans des circonstances émouvantes, il invente la *taille hypogastrique (Methodus Franconiana)*, qui a tant de succès aujourd'hui.

Franco expose brièvement le traitement des *calculs de l'urèthre* et à propos du cathétérisme, décrit le premier le *tour de maître*.

III. CATARACTE. — Notre chirurgien excellait aussi dans l'*opération de la cataracte* par abaissement, « dont il se méloit principalement », et qui lui paraît la plus excellente et la plus plaisante à faire des opérations. Il dit qu'on doit

savoir l'exécuter des deux mains, et pour cela s'exercer sur le cadavre et sur les yeux des bêtes; dans quelques cas où il ne pouvait porter la cataracte en bas, il a réussi à la déplacer vers le haut. — Il décrit avec soin le traitement de plusieurs tumeurs superficielles des yeux, de l'*Ungula*, etc.

IV. ACCOUCHEMENTS. — Là encore Franco s'est montré un praticien expérimenté. Pendant longtemps on lui a attribué la réinvention de la *version podalique*, mais il avait emprunté ce passage de son livre à son grand contemporain, A. Paré; malgré ce plagiat il est juste de reconnaître qu'il a beaucoup contribué à la vulgarisation de cette pratique. — En outre Franco décrit un nouveau procédé pour extraire l'enfant vivant, au moyen du *speculum matricis* dont il a fait allonger les branches et qu'il introduit jusqu'à dans la matrice; cette manœuvre est considérée comme une première application d'une sorte de *forceps*. — Il décrit aussi un nouveau procédé d'*opération césarienne*.

V. AMPUTATION. — Dans l'amputation des membres, il n'y a à signaler que ce fait, c'est que dans le procédé qu'il décrit, Franco recommande de *rétracter deux fois les chairs*, une fois avant de placer le lien constricteur sur la peau, une seconde fois, après la section des chairs, avant celle de l'os, afin d'augmenter l'ampleur des chairs qui devront recouvrir l'os. — Il n'employait pas la ligature des vaisseaux, cependant A. Paré la recommandait depuis plusieurs années.

VI. BEC DE LIÈVRE. — Franco est encore le premier qui parle de l'*origine congénitale* du bec de lièvre; il décrit aussi le *bec de lièvre double*, sous le nom de dents de lièvre. L'expression « bec de lièvre », appartient à A. Paré. — Il décrit avec soin l'opération, mais c'est à tort qu'on lui avait attribué la priorité de l'emploi de la *Suture entortillée*; il en est déjà question dans Mondeville. — C'est dans ce chapitre que Franco décrit une opération intéressante d'*autoplastie faciale*.

Tel est le bagage chirurgical de Franco. On voit que peu de chirurgiens ont attaché leur nom à autant de découvertes importantes.

On a dit que Franco avait été professeur d'anatomie, mais cela n'est prouvé par rien; il paraît au contraire n'avoir eu de cette science qu'une connaissance superficielle, sauf peut-être pour ce qui concerne les os. Il était aussi passé maître dans l'art de monter un squelette et il en était très fier, ainsi que le montre son dernier chapitre sur la *Manière de conjoindre les os*.

J'ai dit plus haut (p. LXXXII) que les recherches faites dans les Archives de Berne et de Lausanne avaient donné peu de résultat. Le Dr de Quervain a trouvé dans les registres de Berne, ce qui suit : « 1562, 17 décembre, Pierre Franc, 5 florins; — 1564, 25 mai, Pierre Franc, 2 dickenpfennig; — 1573, avril 27, M. Pierre Franck, den stein-brüch und Augen Schnyder... » Mais il ne s'agit plus de P. Franco, il y a longtemps qu'il avait quitté le service de Berne; aussi je ne partage pas l'hésitation du Dr Brunner.

## VIII. — BIBLIOGRAPHIE

### DES OUVRAGES OU IL EST QUESTION DE FRANCO<sup>1</sup>

- Duverdier. 1580. *Bibliothèque*, Lyon, in-8, p. 1011.
- De Lacroix du Maine. 1584. *Bibliothèque*, Paris, in-8, p. 398.
- Rousset. 1598. *Brevis apologia pro partu cesareo in dicucis cujusdam chirurguli theatralem invectivam*, Paris.
- Fabricius Hildanus. 1624. *Anatomiae praestantia et utilitas*, Bern, p. 140.
- Boerhave. 1751. *Methodus med. Stud.* Ed. Haller, Amstel., 4, p. 724.
- Haller. 1774. *Bibl. chir.*, t. I, p. 211.
- J. Eloy. 1778. *Dict. historiq. de la méd.*, p. 266.
- Camper Petrus. 1782. *Aamerkingen over de veranderingen*, in-8, Amsterdam.
- Achard. 1786. *Hist. des hom. illustres de Provence*, Marseille, in-4, t. III, p. 586.
- Von Siebold. 1832. *Ein Beitrag zur pragmatischen Geschichte der Geburtshülfe*, J. f. Geburtsh., Frankf. a. M., XII, 1-15.
- Dezeimeris. 1834. *Diction. historique*, t. II, p. 391.
- Malgaigne. 1840. *Introd. à A. Paré*, p. 169-270.
- Barjavel. 1841. *Diction. historiq. du département de Vaucluse*, Carpentras, in-8, t. I, p. 514.
- Laplane. 1843. *Histoire de Sisteron*, in-8, t. II, p. 429.
- Féraud. 1850. *Biographie des hommes remarquables des Basses-Alpes*, Digne, in-8, p. 132.
- Bayle. 1855. *Biographie médic. chronologiq.*, t. I, p. 324.
- Siebold. *Versuch einer Geschichte der Geburtshülfe*, t. II, p. 81.
- Goyrand d'Aix. 1860. *Histoire de la taille. Franco lithotomiste. Gaz. méd. de Paris.*
- Chereau. 1880. *Diction. encyclop.*, 4<sup>e</sup> s. t. VI, p. 6.
- *Diction. encyclop. des sc. méd.*, t. XXVIII, p. 416, 439, 450.
- Albert. 1881. *Petit traité de Franco*, in *Deutsches Archiv f. Geschichte d. Medicin*, p. 74, 161, 273, 385; — 1882, p. 1, 147, 249.
- Revue de chirurgie. 1884. *Petit traité sur les hernies*, par Franco, Paris, in-8.
- Kleinwächter. 1885. *Biographisches Lexikon*, t. II, p. 424.
- J. Graf. 1889. *Geschichte der Mathematik und der Naturwissenschaften in bernischen Landen*, Bern.
- Brunner. 1891. *Die Zunft der Schärer und ihre hervorragenden Vertreter unter den Schweizerischen Wundärzten des XVI Jahrhunderts*, Zürich, in-8, p. 8.

1. Nous ne donnons l'indication que d'un petit nombre d'ouvrages, car la plupart se répètent sans rien ajouter l'un à l'autre.



LA COMMUNAUTÉ DES CHIRURGIENS SE PLACE AU XIII<sup>e</sup> SIÈCLE SOUS LE PATRONAGE  
DE SAINT CÔME ET DE SAINT DAMIEN.

Fig. 8. — Le chirurgien assisté de saint Côme et de saint Damien (Miniature d'un manuscrit  
de la *Chirurgie* de Guy de Chauliac, de 1468).

## IX. — HISTOIRE ABRÉGÉE DU COLLÈGE DE CHIRURGIE

---

L'histoire du Collège de Chirurgie, qui se confond avec celle des chirurgiens de Paris, n'a jamais été écrite complètement; elle présente cependant un grand intérêt, non seulement au point de vue local, mais aussi à celui de l'histoire de la chirurgie en général, d'autant plus que le Collège de Saint-Côme fut pendant longtemps *la seule École de Chirurgie qui existât en Europe*.

En dehors des chirurgiens de Saint-Côme qui ne quittaient pas Paris et de quelques maîtres en Chirurgie issus des Facultés d'Italie, la Chirurgie était partout entre les mains des barbiers, des charlatans et des opérateurs ambulants, praticiens aussi ignorants qu'audacieux. Nous verrons qu'il y eut cependant d'assez nombreuses exceptions, pour le plus grand bien de la Chirurgie. Ajoutons en faveur du Collège de Saint-Côme qu'il luttait énergiquement *pour l'indépendance de la Chirurgie*, et cela, à une époque où partout elle était *subordonnée à la médecine*. Jusqu'à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle les médecins ont prétendu, en effet, avoir le droit de diriger les chirurgiens; il est vrai que beaucoup de ceux-ci n'avaient pas fait d'études suffisantes et étaient profondément ignorants. Mais les chirurgiens de Saint-Côme étaient hors de cause et au xvii<sup>e</sup> siècle ils réussirent à organiser une École indépendante.

La meilleure solution fut celle qu'on adopta lors de la réorganisation des Écoles de médecine, après 1793, en réunissant dans une même Faculté les médecins et les chirurgiens et en exigeant de tous le doctorat en médecine.

L'histoire du Collège de Chirurgie est rendue difficile par la perte de ses archives; cependant on possède encore assez de documents pour pouvoir l'entreprendre. Beaucoup, il est vrai, sont des brochures et des pamphlets, écrits avec une telle passion, une telle partialité, qu'il faut un effort pour, en les étudiant, se dégager de la lutte et conserver son sang-froid.

Aujourd'hui je me propose de donner seulement un résumé de l'histoire du Collège. Cet exposé est d'autant plus nécessaire, que les pamphlets publiés aux différentes époques ont dénaturé les origines des chirurgiens de Paris et que ces documents semblent avoir été acceptés comme véridiques par certains auteurs. C'est peut-être ce qui explique le tour que Malgaigne a donné à ce qu'il dit du Collège de Chirurgie dans son *Introduction aux Œuvres d'A. Paré*; ce qui lui a valu les critiques de la plupart des auteurs qui ont suivi. Il semble

aussi que M. Franklin dans son récent ouvrage sur *Les Chirurgiens*<sup>1</sup> ait été trompé par les mêmes documents, de plus il a eu le tort de confondre les Chirurgiens de Saint-Côme avec les Barbiers Chirurgiens.

Il y a donc lieu de rétablir la vérité historique sur les origines des chirurgiens de Paris; c'est dans ce but qu'en 1893, lors du Cinquantenaire de la Société de chirurgie, j'ai fait hommage à la Société et à chacun de ses membres des *Premiers statuts des chirurgiens* et que quelque temps après, dans mon édition de Mondeville, j'ai reproduit les documents officiels qui établissent ce que sont les origines de la corporation.

Enfin, comme je terminais avec le livre de Franco l'histoire des origines de la Chirurgie française, j'ai pensé qu'il y avait lieu de compléter les études que j'avais faites, par une Histoire abrégée du Collège de Chirurgie.

En dehors des *Recherches* de Pasquier, de l'Introduction aux Œuvres de A. Paré et du livre de M. Franklin, je citerai un travail très important du D<sup>r</sup> Corlieu, dans lequel il traite de l'*Enseignement au Collège de Chirurgie*<sup>2</sup>, dans sa dernière période; et encore un ouvrage intéressant du D<sup>r</sup> Vaucaire, sur Habicot<sup>3</sup>, une brochure du D<sup>r</sup> Roger<sup>4</sup> et le volume manuscrit de Peyrilhe, que j'ai pu consulter grâce à l'obligeance du D<sup>r</sup> Dureau; toutes les autres sources auxquelles il faut se reporter ne peuvent trouver place ici.

Dans ce résumé, je divise l'histoire du Collège en six périodes: 1<sup>o</sup> la première va du xiii<sup>e</sup> siècle, jusqu'à l'édit de Philippe-le-Bel en 1314; — 2<sup>o</sup> la seconde s'étend de l'édit de 1314, jusqu'aux réformes du cardinal d'Estouteville, en 1452; — 3<sup>o</sup> la troisième, de l'année 1452 à l'année 1515, date qui rappelle la signature de la paix entre les médecins et les chirurgiens, la reconnaissance de ceux-ci comme écoliers de l'Université, et l'avènement au trône de François I<sup>er</sup>, qui protégea la chirurgie; — 4<sup>o</sup> la quatrième période va de l'an 1515 à l'an 1616, date de l'inauguration du nouveau Collège de Chirurgie; — 5<sup>o</sup> la cinquième période, 1616-1715, est marquée par l'union des Chirurgiens avec les Barbiers, par leur exclusion de l'Université, par la reconstruction du Collège; — 6<sup>o</sup> dans la sixième période, 1715-1793, l'Académie de Chirurgie est fondée, les Chirurgiens sont séparés des Barbiers, ils forment une sorte de Faculté de Chirurgie.

#### PREMIÈRE PÉRIODE.

##### DU XIII<sup>e</sup> SIÈCLE JUSQU'À L'ÉDIT DE PHILIPPE LE BEL EN 1314.

*Fondation de l'Université. — Corporation des chirurgiens. — Arrêté d'Étienne Boileau. — Confrérie de saint Côme et saint Damien.*

L'histoire des chirurgiens de Paris, qui dès l'origine se sont placés sous le patronage de saint Côme et saint Damien, est encore entourée d'obscurité pour ce qui concerne le moyen âge; les documents les plus anciens que l'on possède ne remontent pas au delà du xiii<sup>e</sup> siècle, ils montrent que les débuts

1. Franklin. 1892. *Les chirurgiens*. Paris, Plon.

2. Corlieu. 1890. *L'enseignement au collège de chirurgie*.

3. Vaucaire. 1891. *Étude sur Habicot. L'anatomie et la chir. de son temps*. Paris, Rueff.

4. J. Roger. 1894, *Médecins, Chirurgiens et Barbiers*. Paris, Steinheil.

de la Communauté se rattachent à la formation de l'Université. Nous devons donc d'abord dire quelques mots sur ce sujet.

A Paris, comme à Montpellier il y eut des écoles avant la fondation de l'Université; elles étaient situées autour de la cathédrale (qui commencée au XII<sup>e</sup> siècle fut terminée au XIV<sup>e</sup>) et dans la dépendance de l'Église, laquelle fournissait les prébendes et les professeurs. Les Écoles de cathédrale et celles des ordres religieux étaient à leur apogée au XII<sup>e</sup> siècle. Du temps d'Abélard (XII<sup>e</sup> siècle), les cours se faisaient à Notre-Dame, mais plus tard, on fit aussi des lectures au monastère de Saint-Victor, placé près de là.

Comme le nombre des écoliers augmentait, on sépara les Écoles en deux parties; la théologie resta à Notre-Dame, les arts furent enseignés à l'église

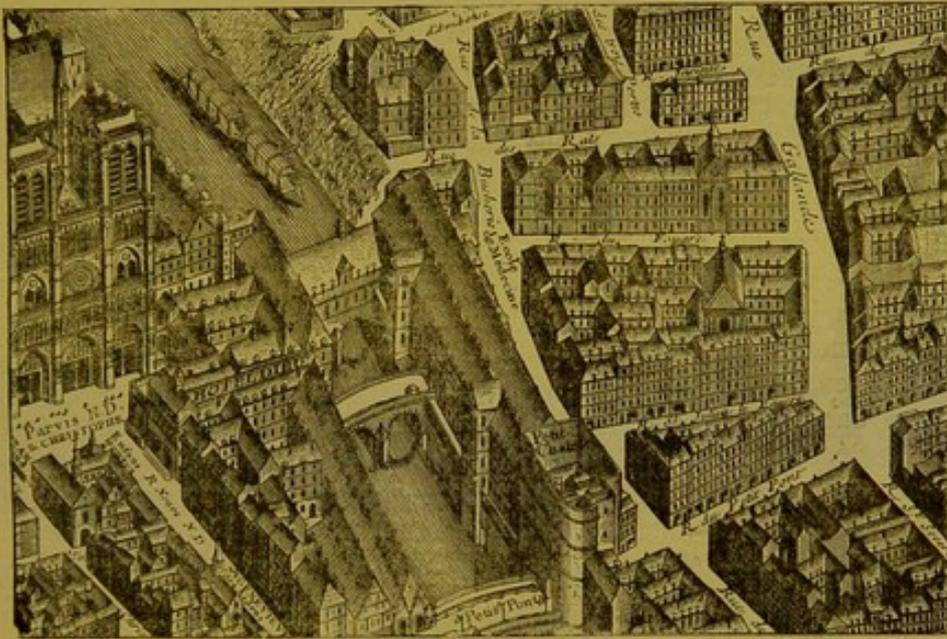


Fig. 9. — Plan du quartier de l'Hôtel-Dieu, de l'École de médecine et des Écoles de la rue du Fouarre.

Saint-Julien, située de l'autre côté de la Seine et réunie à Notre-Dame par le petit pont (fig. 9). Puis devant l'affluence croissante des étrangers, on fonda les Écoles de la rue du Fouarre. Les étudiants y étaient divisés en quatre groupes ou nations, qui portaient les noms de nations de France, de Picardie, de Normandie et d'Angleterre; on installa quatre grandes écoles, portant chacune le nom de la nation à laquelle elle appartenait. Elles avaient toutes la même organisation et chacune un procureur, qui siégeait dans les assemblées de l'Université. En 1431, la nation d'Angleterre prit le titre de nation d'Allemagne.

L'Université ou Étude de Paris existait avant 1192; elle ne reçut de privilèges qu'en 1200, et le cardinal légat, Robert de Courçon, lui donna des statuts en 1215; le nom d'Université ne fut adopté qu'en 1250.

En résumé lorsque les Écoles furent réunies sous le nom d'*Université* elles occupaient Notre-Dame, saint Julien et les rues du Fouarre et de la Bucherie. Ajoutons que dès la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, l'Université jouissait d'une grande réputation et d'une grande puissance.

Pour faciliter la connaissance du quartier des écoles, nous reproduisons un fragment du plan de Bretez, de 1739 (fig. 9), que nous devons à l'obligeance de M. Plon et qui se trouve dans le livre *des Médecins*, de M. Franklin (p. 89). On se rend ainsi parfaitement compte de la position réciproque des écoles de la rue du Fouarre et de la rue de la Bûcherie, de l'Hôtel-Dieu, etc.

En même temps qu'on installait les grandes Écoles de la rue du Fouarre, il se fondait dans le quartier de l'Université des *Collèges*, sortes d'Internats destinés d'abord à recevoir les étudiants pauvres, mais qui furent bientôt adoptés par les familles pour les jeunes étudiants de province. Le nombre des collèges augmenta donc rapidement, surtout après 1250; chacun d'eux recevait généralement des étudiants d'une même faculté, et les Collèges devinrent des centres où les professeurs venaient faire des leçons; ils formèrent bientôt autant d'Écoles particulières. De plus, les maîtres qui voulaient enseigner louaient une maison, une salle, créant ainsi des Écoles où l'enseignement était plus libre que dans celles de la rue du Fouarre, dont l'importance alla en diminuant. Ces Écoles particulières entretenaient dans l'Université l'activité et l'émulation.

Quel rôle jouait la médecine, au début de l'Université? Pendant la première partie du moyen âge, la médecine fut délaissée et pratiquée par des ignorants; il y avait peu de livres, surtout quelques *Réceptaires*. Salerne est la seule École qui devienne célèbre, ce qu'elle doit surtout aux traductions de Constantin, à la fin du XI<sup>e</sup> siècle. A cette époque, dans les abbayes et dans les monastères, il y a généralement un clerc qui étudie et pratique la médecine, et quelquefois tient une École. Jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle, les prêtres et les moines pratiquent beaucoup la médecine et même la chirurgie, à tel point que les conciles de Reims (1125) et de Latran (1139) apportent des entraves à cette coutume. En 1163, le concile de Tours prononce le fameux « *ecclesia abhorret a sanguine* ».

A côté des clercs il y a cependant toujours eu des laïques qui pratiquaient aussi la médecine et la chirurgie, ainsi que le prouve le code lombard et les archives de certaines villes. Au XII<sup>e</sup> siècle, les laïques prennent une importance plus grande et fondent des Écoles. L'Église s'en emparera aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, pour fonder les Universités, comme cela se fit à Montpellier.

A Paris, avant le XII<sup>e</sup> siècle, la médecine est dans les mains d'empiriques ignorants, mais sous Philippe-Auguste des progrès se réalisent, il y a des hommes plus instruits qui probablement fondent de petites Écoles, et se réunissent en corporation. D'autres praticiens partagèrent avec eux les soins à donner aux malades et aux blessés.

L'Université de Paris à son origine ne comprenait que la Théologie et les Arts; le Décret et la Médecine n'y furent admis que plus tard. Comme elle était ecclésiastique et composée de clercs et qu'elle n'admettait que les Arts libéraux, tous ceux qui faisaient œuvre de leurs mains en étaient exclus. Ainsi lorsque les médecins demandèrent à y être admis, elle n'accepta que ceux qui

étaient clercs, s'engageaient à garder le célibat et ne faisaient pas œuvre manuelle. Ces médecins furent désignés surtout sous le nom de *physici*. C'est au courant du *xiii<sup>e</sup>* siècle que la Médecine fut dans ces conditions admise dans l'Université et réunie à la Faculté des Arts, dont le siège était rue du Fouarre.

En 1281, les médecins se séparèrent de cette Faculté, pour former une École à part. Pendant un siècle environ, la Faculté de Médecine n'eut pas de siège



Fig. 10. — Cabinet de consultation d'un physicien au *xv<sup>e</sup>* siècle.

fixe : on se réunissait à Notre-Dame, chez le Doyen, chez un régent. En 1369, le 24 mai, elle s'installa dans une maison de la rue de la Bucherie, près de la Faculté des Arts.

Nous avons vu que parmi les physiciens, clercs et célibataires, certains ne touchaient pas les malades; ils parlaient, mais n'agissaient point, donnant des consultations chez eux, à distance (*Mondeville*, p. 202), en examinant les urines et interrogeant le messager. La miniature ci-dessus (fig. 10) nous démontre la réalité de ce mode de consultation, le physicien en costume reçoit dans son cabinet le messager du malade, il l'interroge et examine les urines. Cette miniature, d'un grand intérêt, provient d'un manuscrit du *xv<sup>e</sup>* siècle de Christine de Pisan, *l'Épître de Othea*, qui est à la Bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles, où je l'ai fait photographier.

A côté de ces physiciens il y en avait d'autres qui allaient chez les malades, et d'autres encore qui faisaient les pansements et les opérations; quelques-uns de ces derniers étaient à la fois médecins et chirurgiens, d'autant plus que ce qu'on entendait alors sous le nom de chirurgie se résumait à peu de choses.

Le chirurgien n'opérait ni les hernies, ni la pierre, ni la cataracte, etc., ne faisait aucune opération préventive et n'intervenait qu'*in extremis*. Il y eut cependant quelques exceptions. Au XIII<sup>e</sup> siècle ces praticiens étaient désignés sous différents noms en France et en Italie, d'après Lanfranc, dont Peyrilhe adopte l'opinion. On les appelait *médecins-chirurgiens*, *médecins opérants*, *médecins manuels*, ou *médecins maîtres en chirurgie*, ou *maîtres mirrhes chirurgiens*.

A Paris, nous voyons se former, au XIII<sup>e</sup> siècle, deux compagnies de médecins, ceux qui appartiennent à l'Université et les médecins manuels, à qui incombe la Chirurgie et qui s'unissent en une corporation. Celle-ci va former la confrérie de Saint-Côme et Saint-Damien et constituera plus tard le Collège de Chirurgie. C'est de cette corporation dont il est question dans l'arrêt d'Étienne Boileau, dans celui de 1301 et dans l'ordonnance de 1311.

On sait que lorsque Lanfranc vint à Paris, il fut accueilli avec faveur surtout par maître Passavant, *magister magistrorum*. Comme l'Université et les physiciens dédaignaient la Chirurgie et les chirurgiens, Peyrilhe se demande quelle est la corporation médicale qui accueillit Lanfranc, est-ce la Faculté, ou la Confrérie de saint Côme? — et d'après les opinions connues de la Faculté, il croit que Lanfranc fut reçu par la Confrérie de Saint-Côme et que Passavant appartenait à cette compagnie (le Doyen n'apparaît à la Faculté de médecine qu'en 1338, Peyrilhe). La question reste indécise, il y a là encore de la confusion sur ces origines.

Ces médecins manuels furent désignés surtout par les noms de Chirurgiens et de Myrthes Chirurgiens, c'était à eux à soigner les blessés. Dans une ville comme Paris la charge était considérable, quantité d'hommes étaient armés, les rixes étaient journalières, chacun devait se protéger lui-même; les guerres aussi étaient fréquentes. Le chirurgien devait être toujours prêt à répondre à l'appel qu'on lui adressait, et pratiquer des pansements sur tous les blessés, nobles et vilains. D'un autre côté nous savons que dans la société féodale d'alors, celui qui faisait œuvre de ses mains, était tenu éloigné de la noblesse et du clergé, et n'était qu'un simple artisan. Il était donc presque indigne et dégradant d'être chirurgien.

Les chirurgiens de Saint-Côme, tout en faisant œuvre de leurs mains, voulaient conserver cependant leur dignité, en tenant compte des préjugés de l'époque, aussi abandonnaient-ils certaines opérations à d'autres praticiens. C'est ainsi qu'il y eut à Paris une troisième classe de médecins que d'après Peyrilhe on désignait particulièrement sous le nom de *laïques*, laïcs, et qui était formée surtout par les barbiers.

Il ne manquait pas, en effet, de praticiens pour soigner les blessés, et remplacer les Myrthes chirurgiens, car les chirurgiens d'occasion, les barbiers, etc., se présentaient en nombre. De là une grande confusion quand il s'agit de distinguer les uns des autres les praticiens de cette époque, et des abus nombreux. C'est pour réprimer ces derniers que le Prévôt de Paris fit appel à la Corporation des chirurgiens. Il est question de celle-ci pour la première fois dans le *Livre des Métiers* d'Étienne Boileau, prévôt de Paris, qui prit un arrêté vers 1254 ou 1258, pour déterminer ses obligations. C'est le document le plus ancien que l'on possède sur les chirurgiens de Paris.

La Chirurgie étant donc considérée comme un métier, le chirurgien n'étant qu'un artisan, et de plus laïque et marié, on conçoit que dans ces conditions les chirurgiens de Saint-Côme ne pouvaient songer à faire partie de l'Université, qui n'admettait que les arts libéraux, les clercs et les célibataires. La Faculté de médecine partageait tous les préjugés de l'Université et dédaignait aussi la Chirurgie, dont elle défendait la pratique à ses membres. Les chirurgiens se trouvèrent donc conduits à former une corporation indépendante de celle des médecins.

D'après ce qui précède nous voyons que la Corporation des chirurgiens de Paris remonte au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, au moment où le prévôt de Paris veut faire une sélection parmi tous les praticiens qui exercent alors. Par l'arrêté dont nous avons parlé il établit que nul n'obtiendra licence d'exercer qu'après avoir passé un examen.

Dans ce but il institua une sorte de jury permanent, composé de six membres choisis parmi « les meilleurs et les plus loyaux Chirurgiens de Paris » ; ce jury avait le devoir de rechercher et d'examiner tous ceux qui exerçaient la chirurgie sans en paraître digne, et nul de ceux-là ne pouvait continuer la profession, s'il n'avait été reconnu suffisant.

Dans cet arrêté (*Mondeville*, p. LXIII) la Chirurgie est considérée comme un métier et les chirurgiens doivent prêter serment devant le prévôt de Paris et non devant le chancelier comme le font les membres de l'Université.

L'arrêté fixe les obligations des chirurgiens, qui doivent faire connaître au prévôt les meurtres et les blessures qui surviennent journellement dans Paris; cette clause est imposée aux chirurgiens dans toutes les villes du royaume, on la retrouve encore au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, la Corporation des chirurgiens ne pouvait donc chercher à s'allier à l'Université, ni à se réunir à la Faculté de médecine, mais voulant se rapprocher de l'Église elle se constitua en *Confrérie sous l'invocation de saint Côme et saint Damien*, et se plaça sous la protection de l'Official (juridiction ecclésiastique dépendant de l'Évêque), devant lequel chaque membre de la Confrérie devait prêter serment.

La date de la fondation de la Confrérie est tout à fait incertaine ; pour les uns elle aurait été instituée en 1210, pour d'autres en 1226, 1255, 1260, 1268, 1278 ; on a dit qu'elle avait été établie par saint Louis, qui est mort en 1270, et que ses Statuts avaient été rédigés par Pitard. Ce qui est admis, c'est que la Confrérie a été fondée au XIII<sup>e</sup> siècle et que probablement Pitard a pris part à la préparation de ses statuts.

Comme pendant longtemps on a prétendu que les origines du Collège de Chirurgie ne remontaient pas au XIII<sup>e</sup> siècle, je rapporterai l'opinion de deux historiens autorisés.

Pasquier écrivait vers 1640 : « Et néanmoins, encore que je n'attribue l'institution de cette compagnie à ce saint roy (Saint Louis), si est-ce que nous la devons reconnoître d'une bien longue ancienneté et non grandement esloignée de son règne. Car premièrement il ne faut révoquer en doute que sous Philippe-le-Bel elle estoit déjà en essence... Et d'autant que par leurs anciens archifs ils trouvent et sont d'accord que Pitard avait mis la première main au

bastiment de leurs statuts, dès l'an 1278, c'est-à-dire huit ans après le décès du Roy saint Louis... Et ores que les chirurgiens ne soient ennombrez au corps de l'Université, toutes fois vous verrez combien dès le commencement ils tantèrent de s'en approcher, dont ils ne furent en tout et par tout rebutez : car premièrement ils firent vérifier leurs premiers et plus anciens statuts par devant l'official de Paris.

« Dedans lesquels vous voyez une façon non esloignée de celle qui de toute ancienneté fut observée en la Faculté de médecine, se trouvant en leur Escole, premièrement Bacheliers, puis Licentiez en la Chirurgie, et comme leur opinion fut de s'approcher en leurs actes de l'église Nostre Dame, fondement premier de l'Université de Paris, aussi faisaient-ils du commencement leurs assemblées en l'église Saint Jacques, et pour recevoir le Bonnet de Licence au chapitre de l'Hôtel-Dieu. »

Voici maintenant ce que dit Peyrilhe sur le même sujet, réunissant le *Collège de Chirurgie* et la *Confrérie de Saint-Côme* : « L'ancienneté de ce Collège, ses droits primitifs, ses privilèges, la conformité de son origine, à bien des égards, avec celle des Facultés qui s'élevèrent dans la suite, sont des objets qui ont leur place marquée au XIII<sup>e</sup> siècle, époque aussi certaine qu'incontestable de l'établissement de cette société. »

Aux preuves déjà citées j'ajouterai la reproduction d'un document populaire, qui montre précisément que le Collège de Chirurgie et la confrérie de Saint-Côme étaient définitivement établis pour le public, malgré les contestations dont ils étaient accablés, mais qui n'avaient qu'un effet de surface.

Cette planche (fig. 11) représente une enseigne de Maître en chirurgie avec saint Côme et saint Damien et les trois boîtes, plus les deux églises de Saint-Côme, celle de Paris et celle de Luzarches. En outre, la figure est entourée par une notice sur la Confrérie et une Oraison que je reproduis en note.

Les statuts de la Confrérie donnent une place importante aux services religieux dans l'église de Saint-Côme et Saint-Damien à Paris, un des lieux de réunion des chirurgiens, et dans l'église des mêmes saints à Luzarches. Chaque mois, le premier lundi, se fait dans l'église Saint-Côme à Paris un service religieux auquel chacun est tenu d'assister, et à la suite duquel les chirurgiens donnent des *consultations gratuites* aux malades pauvres.

Nous avons dit que les chirurgiens n'étaient pas les seuls à soigner les blessés; les Barbiers, dont l'origine paraît aussi ancienne que celle des chirurgiens et qui déjà pratiquaient les saignées et posaient les ventouses, etc., voulurent aussi pratiquer la chirurgie, et prirent le nom de *chirurgiens-barbiers*.

Un règlement de 1301, qui est le plus ancien document concernant les barbiers, établit que les chirurgiens-barbiers ne pourront exercer la chirurgie qu'après avoir été examinés et reconnus suffisants par les *Maîtres de chirurgie*. Ce règlement était accepté et signé par 29 barbiers (*Mondeville*, p. LXXVI).

On voit qu'à ce moment la Corporation des chirurgiens est plus complètement organisée que lors du premier arrêté et qu'elle comprend des Maîtres.

Telle est la première période de la Corporation des chirurgiens qui s'étend depuis ses origines jusqu'au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle. A cette époque,

**★ CONFRAIRIE ★**

Des bien-heureux Martyrs Sainct COSME & Sainct DAMIAN  
 fondée par les Tres-Chrestiens Roys de France dez l'an mil deux cens ving-  
 six, es Eglises dediées à Dieu, sous les noms deldits Martyrs, à Paris rue de la  
 Harpe; Et en l'Eglise Sainct COSME de Luzarches, n'estant qu'une mesme Con-  
 frairie: de laquelle sont Recteurs, le College & Preuost des MM. Chirurgiens Iurez en  
 l'vniuersité, fondé & erigé aussi en mesme temps audit lieu par le Roy Sainct LOVYS, &  
 confirmé de Roy en Roy, & par le Roy LOVYS XIII. à presant regnant.

PARIS

LVS

SAINCT COSME

SAINCT DAMIAN

ES Recteurs dudict College & Confrairie, des MM. Chirurgiens Iurez en ladicte ville, pour marque qu'a  
 seuls appartient en ceste ville, faux-bourgs, Preuosté & Vicomté de Paris, & par toute la France, approuuée ce  
 lesquels suiuant les Chartres de leurs Majestez, desirant exercer au profit de ses subiects, l'art & science de Chirurgie  
 quelque Operation d'icelle apres deubs examens faits audit College ont ou peuuent auoir au deuis de leurs maisons l'Entree  
 de S. COSME, & S. DAMIAN, avec trois bouettes au dessous. Et tous les premiers Lundys de chaque mois non festez assés  
 et tous a dix heures du matin à la Messe qu'ils font celebrer en ladite parroisse de S. COSME & S. DAMIAN ioinct à leur  
 college: Le S. sacifice paracheué visité sans salaire tous les pauvres nauerez ou blesez & malades qui se trouuent es Chartiers  
 de ladite parroisse, baptes à cet effect par lesdits Recteurs, auxquels en hyuer ils font chauffer les petits enfans, leurs donnent con-  
 seils & ordonnances par escrit, pour remedier (si remede ya) à leurs bleseures & maladies, comme aussi a mesme heure les  
 autres Lundys de l'annnon festez exercent la mesme charité audit lieu. Ainsi aydez d'en haut & des prieres desdits SS. Mar-  
 tyrs leurs patrons soulagent les miseres de Iesus-Christ: outre font lesdits MM. Chirurgiens Recteurs dudict College  
 celebrer en ladite Eglise Collegiale de S. COSME de Luzarche par chacun Lundy de l'an vne haute Messe avec pro-  
 cession & autres prieres: & à S. DAMIAN à l'intention des Confreres. Pour le salut desquels Nos SS. Peres PP. ont  
 octroyé Indulgences & benedictions. Et se monstrer les precieux Reliquaires desdits SS. Martyrs, tant à Paris  
 qu'à Luzarche. On peut entrer en ladicte Confrairie tous les Lundys & autres iours. & acquitter les redevances  
 d'icelles pour l'entretien desdits saincts seruices, Charniers, & visitations.

1518 par aduoc. du Collège.

*Oraison desdits Martyrs, solennisez le 27. Septembre.*

**O** DIEU qui nous strappez de vos verges, & visitez par plusieurs infirmités & ma-  
 ladies, faites nous ceste grace que par l'intercession des bien-heureux Martyrs S.  
 COSME & S. DAMIAN, soyons preservez, & gardez de toutes sortes de  
 maladies, tant du corps, que de l'esprit, afin que excepts d'icelles, nous  
 passions humblement vous supplier, de nous donner la vie  
 eternelle: à laquelle nous conduisez.

Fig. 11. — Enseigne de la Confrérie de saint Côme et saint Damien, avec Notice et Oraison.

avant la charte de 1314, il existe donc à Paris une Corporation de chirurgiens formant en même temps une Confrérie placée sous le patronage de saint Côme et saint Damien, et tout à fait indépendante de l'Université et de la Faculté de médecine. Ses membres prêtent serment devant le prévôt de Paris et devant l'Official; ils se réunissent à Saint-Côme et à Saint-Jacques-la-Boucherie.

A côté des chirurgiens, existe la Corporation des barbiers, dont un grand nombre font aussi de la chirurgie et prennent le nom de *chirurgiens-barbiers*, après avoir été examinés par les *Maitres en chirurgie*.

Dans ce même temps, la Faculté de médecine, d'abord réunie à la Faculté des arts et qui s'était séparée d'elle, n'avait pas de siège fixe; elle se réunissait à Notre-Dame, chez le Doyen, ou chez un Régent.

#### DEUXIÈME PÉRIODE.

##### DE L'ÉDIT DE 1314 AUX RÉFORMES DU CARDINAL D'ESTOUTEVILLE EN 1452.

*Édit de 1314. — Suprématie des chirurgiens du Châtelet. — Organisation de la Confrérie. — Prévôt des chirurgiens. — Chirurgiens de l'Hôtel-Dieu. — Consultations gratuites. — Les chirurgiens sont reconnus membres de l'Université. — Lutte des chirurgiens avec les barbiers.*

Le Collège de Saint-Côme va compléter peu à peu son organisation, et en 1390 et 1436 il fera ses premières démarches pour être admis dans l'Université et jouir des privilèges accordés à ses membres. — La lutte avec les barbiers sera continue, mais pendant cette deuxième période il n'y aura aucune discussion avec la Faculté de médecine.

Au commencement du *xiv<sup>e</sup>* siècle, l'art chirurgical était loin d'être dans l'état d'infériorité que l'on croit; la *Chirurgie* de Mondeville, si remarquable, si suggestive, en est la preuve. Les cours de Lanfranc et de Mondeville qui se sont succédé dans les Écoles de Paris, représentent une période brillante. Mais le nombre des chirurgiens instruits était trop peu nombreux.

1. *Notice sur le COLLÈGE ET LA CONFRÉRIE DE SAINT-COSME qui entoure l'enseigne de Chirurgien Juré, fig. 41.*

LA CONFRAIRIE des bien heureux martyrs Sainct COSME et Sainct DAMIAN fondée par les tres chrestiens roys de France dez l'an mil deux cens vingt-six, ès Eglises dedies à Dieu, soubz les noms desdits martyrs, à Paris rue de la Harpe et en l'église Sainct COSME de Luzarches, n'estant qu'une mesme confrairie, de laquelle sont Recteurs, le College et Prevost des MM. Chirurgiens Jurez en l'Université, fondé et érigé aussi en mesme temps audit lieu par le Roy Sainct Louys et confirmé de Roy en Roy, et par le Roy Louys XIII à présent régnant.

Les Recteurs dudict Collège et Confrairie des MM. Chirurgiens Jurez en ladicte ville pour marque qu'a eux seuls appartient en ceste ville, faux bourgs, Prevosté et Vicomté de Paris, et par toute la France, approuver ceux lesquels suivant les Chartres de Leurs Majestés, désirent exercer au profit de ses subjects, l'art et science de chirurgie ou quelque *operation* d'icelle apres deubs examens faits audit College ont ou peuvent avoir au devant de leurs maisons l'Enseigne de Sainct COSME et Sainct DAMIAN, avec trois bouëttes au-dessous. Et tous les premiers Lundys de chaque mois non festez assistent tous à dix heures du matin à la messe qu'ils font célébrer en ladite paroisse de saint Cosme et saint Damian, joignant ledit Collège. Le Sainct Sacrifice parachevé visitent sans salaire tous les pauvres navrez ou blessez et malades qui se trouvent ès Charniers de la dite

C'est à ce moment que parut le document le plus important de l'histoire des chirurgiens de Paris; je veux parler de l'ordonnance de Philippe-le-Bel, de 1311 (*Mondeville*, p. LXIV), elle sanctionne l'importance naissante de la Communauté des chirurgiens, qu'elle semble même considérer comme faisant déjà partie de l'Université. Cette ordonnance met en relief la grande réputation de l'Université de Paris, « qui est particulièrement le lieu où la science coule abondamment, qui enfante des savants et recevant dans son sein des ignorants, après les avoir baignés dans les ruisseaux féconds de sa doctrine, en fait des hommes remarquables par la connaissance des diverses facultés. »

Après cette ordonnance nous trouvons par ordre chronologique :

1° Une charte de Charles IV, du 16 janvier 1327, par laquelle les deux chirurgiens jurés du roi au Châtelet doivent visiter tous les jours les malades de l'Hôtel-Dieu, pour quoi ils recevront douze deniers parisis par jour;

2° Un édit de Jean I, d'avril 1352, qui confirme celui de Philippe-le-Bel, de 1311;

3° Un arrêt du parlement du 25 février 1355, qui établit un accord entre les Chirurgiens jurés du roi au Châtelet et le Collège des chirurgiens à propos du droit d'examen des aspirants à la pratique de la chirurgie (*V. pièce just.*, p. CLIII);

4° Une charte de Charles, régent, de juin 1360, qui confirme l'établissement et l'importance de la Confrérie de Saint-Côme et Saint-Damien, dont le Régent se fait inscrire comme un des membres et à laquelle il abandonne la moitié des amendes provenant de ceux qui ont contrevenu aux édits sur la pratique de la chirurgie;

5° Un édit de Charles V, du 19 octobre 1364, qui confirme les ordonnances de 1311, 1352 et 1360;

6° Une charte de Charles V, du 21 juillet 1370 qui dispense du guet et de la garde les chirurgiens Maîtres-jurés, Licenciés et Bacheliers, à condition de visiter et de panser gratuitement les pauvres qui ne peuvent être admis dans les hôpitaux et auront besoin de leurs visites et remèdes;

7° Des lettres patentes de Charles VI, d'octobre 1381, qui confirment les ordonnances précédentes (*V. Introduct.* de *Mondeville*, p. LXIV à LXVIII.)

paroisse, bastis à cet effect par lesdits Recteurs, ausquels en hyver ils font chauffer les petits enfans, leurs donnent conseils et ordonnances par escrit, pour remedier (si remede y a) à leurs blesseures et maladies, comme aussi a mesme heure les autres Lundys de l'an non festez exercent la mesme charité audit lieu. Ainsi aydez d'en haut et des prières desdits Saincts martyrs leurs patrons, soulagent les membres de Jésus-Christ : outre font lesdits MM. Chirurgiens Recteurs dudit College celebrer en ladite Eglise Collegialle de Saint Cosme de Luzarches par chacun lundy de l'an une haute messe avec procession et autres prières : et à Saint DAMIAN à l'intention des confrères. Pour le salut desquels nos SS. Pères PP. ont octroyé indulgences et bénédictions. Et se monstrent les precieux Reliquaires desdits SS. martyrs, tant à Paris qu'à Luzarches. On peut entrer en ladicte Confrairie tous les lundys et autres jours, et acquitter les redevances d'icelles pour l'entretien desdits saincts services, Charniers et visitations.

*Oraison desdits martyrs, solennisez le 27 septembre.*

O Dieu qui nous frappez de vos verges et visitez par plusieurs infirmités et maladies. faictes nous ceste grace que par l'intercession des bienheureux martyrs saint Cosme et saint DAMIAN, soyons preservez et gardez de toutes sortes de maladies, tant du corps, que de l'esprit, afin qu'exempts d'icelles, nous puissions humblement vous supplier, de nous donner la vie éternelle, à laquelle nous conduise le Père, le Fils et le Saint-Esprit.

Viennent ensuite les statuts de la Confrérie de Saint-Côme et Saint-Damien, dont la plus ancienne rédaction connue remonte à 1379; des additions et modifications y ont été introduites en 1396, en 1424 et en 1471. D'autres modifications ont été faites dans les siècles suivants, en 1574, en 1699 et les dernières en 1768.

Si nous suivons pas à pas le développement de la Corporation des chirurgiens, nous constatons qu'au XIII<sup>e</sup> siècle, il n'est question que des prud'hommes du métier, des maîtres et des aspirants.

Au XIV<sup>e</sup> siècle nous trouvons des *Bacheliers*, des *Licentiés* et des *Maitres Jurés*. Ceux qui veulent apprendre la chirurgie, les apprentis (*pièces just.*, p. CLVIII), s'attachent à un maître, et le plus souvent habitent chez lui, d'autant plus que les maîtres ont boutique de chirurgien; ils l'accompagnent et l'aident dans ses opérations. Ensuite pour l'obtention des grades, le maître présente son apprenti, dont il est le conducteur et le répondant.

Quant à l'enseignement, les chirurgiens pas plus que les médecins n'ont à cette époque de professeurs désignés. Si un chirurgien veut faire des Lectures, il va dans les Collèges et dans les Écoles, ou bien il fait son cours dans son propre domicile. C'est ainsi probablement que Lanfranc et Mondeville ont donné leur enseignement.

La Confrérie de Saint-Côme a pris de plus en plus d'importance; en 1360. Charles, fils aîné du roi Jean (prisonnier en Angleterre), régent du royaume, se fait recevoir parmi ses membres, reconnaît ses statuts et lui abandonne la moitié des amendes provenant de ceux qui ont contrevenu aux édits sur la pratique de la chirurgie; son exemple a été suivi plus tard par Louis XIII.

A cette époque les chirurgiens de Saint-Côme, que l'on désigne aussi sous le nom de *Mires jurés et chirurgiens*, sont reconnus par les chartes royales, comme *gens de grand état* et de *grand salaire*.

La Confrérie avait à sa tête un prévôt nommé par elle pour deux ans. Ses fonctions correspondaient à celles du doyen dans la Faculté de médecine, car l'organisation du Collège de Chirurgie était à peu près calquée sur celle de la Faculté.

Au-dessus du prévôt, se trouvaient les *Chirurgiens jurés du roi au Châtelet*, qu'il ne faut pas confondre avec les *Chirurgiens du roi*, qui sont attachés à la personne royale.

Le *Châtelet*, dans l'ancien Paris, avait dans ses attributions ce qui est aujourd'hui du ressort de la Préfecture de la Seine, de la Préfecture de police et du Palais de Justice, de plus il renfermait une prison. Une administration aussi considérable comportait un nombreux personnel, le service médical comprenait un médecin, un seul chirurgien d'abord, puis une sage-femme. En 1311, il n'y a qu'un seul chirurgien juré du roi au Châtelet, c'est Pitard; dès 1327, nous voyons qu'il y a deux chirurgiens du Châtelet, lesquels doivent, en outre de leurs nombreuses fonctions, *visiter les malades de l'Hôtel-Dieu*, pour quoi ils reçoivent chacun 12 deniers parisis.

Philippe-le-Bel avait donné à son chirurgien du Châtelet une grande autorité: seul il avait le droit de convoquer les autres Maitres chirurgiens pour les examens de licence et c'est à lui et à aucun autre qu'appartenait l'octroi de cette

Licence. La Confrérie de Saint-Côme protesta contre cette omnipotence des chirurgiens du Châtelet, et s'appuyant sur les privilèges accordés par saint Louis, prétendit que c'était au prévôt de la Confrérie qu'appartenait le droit de convoquer les maîtres afin de donner licence et congé aux chirurgiens reconnus suffisants. Un accord intervint devant le Parlement entre les deux parties, le 25 février 1355 : il fut convenu que les chirurgiens du Châtelet et le prévôt des chirurgiens convoqueraient les *Chirurgiens licenciés en la Faculté de Chirurgie* pour examiner les aspirants. A ceux qui seront reconnus suffisants, les chirurgiens du Châtelet et le prévôt des chirurgiens donneront congé et licence.

A propos du traitement des malades pauvres nous avons vu que les chirurgiens du Châtelet devaient dès 1327 visiter les malades de l'Hôtel-Dieu; le 21 juillet 1370, ce service est complété, les maîtres jurés, les licenciés et les bacheliers sont dispensés du guet, à condition de visiter et panser gratuitement les malades pauvres qui ne peuvent être admis dans les hôpitaux; d'un autre côté les chirurgiens doivent donner des *consultations gratuites* à tous les pauvres qui se présentent à l'église Saint-Côme, le premier lundi de chaque mois; ils doivent aussi donner des consultations gratuites à Luzarches, après la fête de saint Côme.

D'après les statuts, les assemblées des chirurgiens se tenaient dans l'église Saint-Jacques-la-Boucherie, et la délivrance du Bonnet magistral se faisait au chapitre de l'Hôtel-Dieu. Les maîtres prêtaient le serment devant le prévôt de Paris, et non devant le chancelier de l'Université.

Maintenant que l'organisation du Collège de Chirurgie est à peu près identique à celle de la Faculté de médecine, nous allons voir les chirurgiens chercher à se rapprocher de l'Université.

Dans leur lutte avec les barbiers, dont nous parlerons plus bas, les chirurgiens se voyant impuissants auprès du roi, s'adressèrent en 1390, à l'Université dont ils se déclarèrent les humbles écoliers et disciples, et lui demandèrent son appui. L'Université le leur accorda comme étant de vrais écoliers, et le doyen de la Faculté de médecine obtint de Charles VI l'ordonnance du 3 août 1390 qui défend l'exercice de la médecine et de la chirurgie à qui n'a pas été examiné et trouvé suffisant par ceux à qui il appartient.

Les chirurgiens, dont le but était de se faire reconnaître comme membres de l'Université et de jouir des privilèges attachés à cette situation, modifièrent leurs statuts dans cette intention en 1396. Ils se montrèrent plus sévères pour les Bacheliers, qui tous devaient être Clercs grammairiens, pour faire et parler bon latin.

En 1436, les chirurgiens adressèrent une seconde supplique à l'assemblée de l'Université, réunie aux Mathurins, comme en 1390; mais il ne s'agissait pas cette fois de demander seulement la protection de l'Université. Les chirurgiens, s'appuyant sur ce que seuls ils avaient le privilège de pratiquer la chirurgie et sur leur qualité d'écoliers de l'Université, demandèrent à user et à jouir des privilèges, franchises, libertés et immunités accordés aux membres de l'Université.

Leur supplique fut accueillie, à la condition qu'ils fréquenteraient selon l'usage les leçons des Maîtres régentes de la Faculté de médecine. C'était un

grand pas de fait, vers l'admission dans l'Université d'une Ecole de chirurgie.

Pendant la période 1311-1452, la *Faculté de médecine* a acheté en 1369 une maison rue de la Bucherie, près de l'École des arts, mais le bâtiment était insuffisant pour les cours et surtout pour les assemblées générales. L'enseignement de la Faculté était resté dans les mêmes conditions qu'auparavant, il n'y avait pas de professeurs désignés.

*Lutte des chirurgiens avec les barbiers.* — Les chirurgiens de Saint-Côme très peu nombreux, formaient comme nous l'avons vu une Corporation spéciale à Paris, indépendante de la Faculté de médecine et de la Corporation des barbiers. Dans beaucoup de villes de province, au contraire, la chirurgie et la barberie étaient réunies (nous avons cité l'exemple de Toulouse, p. XLII), et ceci était prévu dans les statuts des Barbiers (p. CLIX). Cette différence dans l'organisation des chirurgiens de Paris et dans celle des barbiers n'a pas été remarquée par tous les auteurs.

A Paris, la lutte entre les deux corporations a été incessante, elle était forcée pour ainsi dire. Les barbiers étaient habitués à manier le rasoir, et depuis longtemps les chirurgiens leur avaient abandonné la saignée et des petites opérations de la chirurgie; de plus ils étaient en relation avec tout le monde, actifs et entreprenants. Les chirurgiens de Saint-Côme formaient au contraire une caste plus réservée, ils ne se dérangeaient pas facilement; ils étaient, disent les Lettres de 1372, des gens de grand état et de grand salaire.

Nous savons que déjà au XIII<sup>e</sup> siècle, les barbiers prirent le titre de chirurgiens barbiers, et que le règlement de 1301 les autorisa à pratiquer la petite chirurgie, à condition d'être reconnus suffisants par les maîtres en chirurgie.

De fait ils s'entremettent tous de chirurgie et c'est à eux que l'on a recours le plus souvent dans les accidents et les rixes. Aussi en 1365, au nombre de 40, ils demandent à être dispensés du guet, car on vient les chercher à tout moment, et même la nuit, parce que les Mires-chirurgiens ne sont pas disposés à se déranger. Ils obtiennent la dispense qu'ils sollicitaient.

En décembre 1371, les barbiers, qui étaient placés sous la juridiction du premier barbier du roi, obtiennent le renouvellement de leurs statuts. Ce document est le premier qui établisse les statuts de leur corporation. Leur pratique chirurgicale y est limitée à la saignée et aux scarifications. (V. *Mondeville*, p. LXXVIII.)

Mais les barbiers étaient loin de s'en tenir là, ils pratiquaient hardiment la chirurgie, ce qui amena les chirurgiens à protester; il en résulta les Lettres patentes du 3 octobre 1372, qui délimitent le rôle des barbiers et qui depuis ont servi de base à toutes les discussions. D'après elles, ils ont le droit « de curer et guérir toutes manières de cloux, de boces, apostumes et plaies ouvertes, en cas de péril et autrement, se les plaies ne sont mortelles, toutes les fois que ilz en sont requis ou appelez à ce, et de bailler pour ce aux patiens emplastres, onniement et autres médecines convenables et nécessaires ausdites plaies, cloux et boces », privilèges dont ils jouissent depuis si longtemps, ajoutent les Lettres, qu'il n'est mémoire du contraire.

Les barbiers qui avaient obtenu en mai 1383, le renouvellement et l'extension des statuts accordés par les Lettres de décembre 1371, continuèrent à pratiquer la chirurgie, sans y être autorisés par aucun article de leurs derniers statuts. Comme les chirurgiens n'acceptaient pas les privilèges accordés aux barbiers par les lettres du 3 octobre 1372, et qu'ils étaient impuissants auprès du roi, c'est alors qu'ils adressèrent leur première supplique à l'Université, en 1390, d'où résulta l'ordonnance royale du 3 août 1390 qui maintenait les parties dans leur situation antérieure.

Cette ordonnance ne satisfaisait pas les chirurgiens, car les barbiers conservaient les privilèges accordés par les Lettres de 1372; or les chirurgiens voulaient qu'ils ne fissent aucune œuvre de chirurgie.

Le 4 mai 1423, ils obtinrent une commission du prévôt de Paris « portant défense généralement à toutes personnes de quelque état et condition qu'ils fussent, non chirurgiens, même aux barbiers, d'exercer ou eux entremettre au fait de la chirurgie. Et que cela eut été proclamé à son de trompe et cri public par les carrefours de Paris. »

Les barbiers firent opposition, et le prévôt de Paris revenant sur son arrêté précédent, rendit une sentence le 4 novembre 1424, par laquelle il était permis aux barbiers de jouir du privilège octroyé par les Lettres de 1372.

De cette sentence il fut fait appel par les chirurgiens; de leur côté les barbiers, au nombre de 46, demandèrent son maintien. L'affaire fut portée devant le Parlement et par arrêt du 7 septembre 1425, il fut dit qu'il avait été bien jugé; les chirurgiens avaient perdu. Par cet arrêt, il était permis aux barbiers de panser cloux, bosses et plaies, selon les Lettres patentes de 1372. Mais l'ordonnance du prévôt de Paris de 1301 subsistait et obligeait les barbiers à passer un examen devant les maîtres en chirurgie.

Dans les Lettres patentes de Charles VII, du 19 mai 1438, le barbier devait être examiné, pour la barberie, par le maître barbier du roi et les quatre jurés dudit métier; il n'est pas question des opérations, ni du traitement des plaies, bosses, etc.

A ce moment la guerre avec les barbiers était à l'état aigu, c'est ce que confirment les modifications apportées par les chirurgiens à leurs statuts, en 1424. Les chirurgiens, maîtres et bacheliers, s'engagèrent à ne visiter aucun malade avec les barbiers, plus de une fois ou deux, etc.

Malgré ces dissensions, les deux corporations, celle des chirurgiens et celle des barbiers étaient en progrès, le nombre de leurs membres augmentait, et par suite le nombre de ceux qui étudiaient la chirurgie. Les barbiers, par leur activité, se préparaient au rôle qu'ils rempliraient pendant le xvi<sup>e</sup> siècle; mais bien peu d'entre eux étaient instruits.

#### TROISIÈME PÉRIODE (1452-1515)

*Lutte entre les médecins et les chirurgiens. — Cours faits aux barbiers par les docteurs en médecine, 1491-1493. — Contrat des médecins avec les barbiers, en 1505. — Désignation de deux professeurs chargés de l'enseignement donné par la Faculté, en 1505. — Paix entre les médecins et les chirurgiens*

en 1510. — L'Université confirme aux chirurgiens en 1515, la jouissance des privilèges accordés à ses membres. — Avènement de François I<sup>er</sup> au trône en 1515, il protège la chirurgie.

Au milieu du xv<sup>e</sup> siècle, en 1452, le cardinal d'Estouteville apporta de grandes réformes dans l'Université. L'une des plus importantes fut l'abolition du célibat. Jusqu'ici, tous ou presque tous les docteurs régents de la Faculté de médecine étaient clercs, et pourvus de prébendes ou bénéfices; désormais ils pourront être laïques, et se marier, mais alors l'Église n'aura plus à pourvoir à leur situation. Aussi constate-t-on que quelque temps après cette réforme, les docteurs régents se sont préoccupés de la clientèle plus qu'ils ne le faisaient auparavant.

Avant la réforme quelques-uns formaient les *médecins reclus*, comme on les appelait et donnaient des consultations chez eux, en l'absence des malades, d'après les renseignements qu'on leur communiquait et un examen des urines (fig. 10). Les dignités ecclésiastiques dont ils étaient titulaires les empêchaient sans doute d'aller chez les malades pour les examiner. Les autres médecins visitaient les malades, mais la plupart étaient soignés par des chirurgiens, les *mires chirurgiens* de Saint-Côme. Les médecins, craignant l'ambition des chirurgiens, qui voulaient arriver à fonder une cinquième Faculté, et sachant qu'ils ne pourraient les faire servir à leurs projets de clientèle, soutinrent les barbiers.

*Lutte entre les médecins et les chirurgiens.* — Pour bien saisir le caractère de la lutte entre les médecins et les chirurgiens, il faut se représenter ce qu'étaient les deux professions. La chirurgie était considérée comme un art manuel, les chirurgiens comme des artisans; la médecine était un art libéral et la profession de médecin était noble par rapport à celle de chirurgien, celui-ci devait être subordonné au médecin. De cette conception, il résultait que la médecine était supérieure à la chirurgie et qu'au médecin seul appartenait le droit d'enseigner non seulement la médecine, mais encore la chirurgie et la pharmacie, qu'à lui seul appartenait d'ordonner et de diriger l'usage de tous les secours médicaux, même les opérations. La figure ci-jointe représente très exactement cette idée et mérite d'être examinée dans ses détails.

La chirurgie était un secours, un instrument dont la médecine disposait, le chirurgien n'était que le ministre et l'adjoint du médecin.

Dans ces conditions, le chirurgien n'a nul besoin d'apprendre le latin ni les belles lettres, il faut seulement qu'il connaisse l'anatomie et s'exerce aux opérations dès sa jeunesse, afin d'acquérir plus de dextérité; en un mot le chirurgien n'a pas besoin d'être instruit, il lui suffit d'avoir de l'habileté manuelle. Tout exercice de la médecine lui est interdit, et dans les opérations graves il doit toujours appeler un médecin.

Les rapports des médecins avec les chirurgiens, mériteraient une étude à part, faite aux différents siècles, car tout n'était pas illégitime dans les prétentions des médecins; mais en thèse générale elles ne pouvaient être acceptées par les chirurgiens instruits.

Ces prétentions, nous les retrouvons depuis le xiv<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du xviii<sup>e</sup>. Mondeville les combat longuement, et nous avons vu plus haut les

obstacles apportés par les médecins du xvi<sup>e</sup> siècle à l'instruction des chirurgiens. La question capitale a toujours été la même : quelles étaient les maladies qui étaient du ressort du médecin, quelles étaient celles qui appartenaient aux chirurgiens ; et dans ces dernières, le chirurgien devait-il appeler le médecin pour tout ce qui était prescription médicale ?

Il est intéressant de rappeler ce que disait Mondeville au xiv<sup>e</sup> siècle, sur ces différentes questions qu'il traite parfois avec humour, car tout ce qu'il dit se retrouve dans toutes les discussions qui eurent lieu, et fut d'ailleurs mis à profit par les parties en cause.



Fig. 12. — Le médecin, le chirurgien et l'apothicaire (Reproduction d'une miniature d'un manuscrit de Guy de Chauliac. (Voir édit. 1890, p. 553).

*Partage des maladies entre les médecins et les chirurgiens.* — « Dans le but d'éviter les conflits et les rivalités, les auteurs anciens, sachant bien, comme le dit Aristote, que quoiqu'en soi le potier aime le potier parce qu'il est son semblable, il le hait cependant à l'occasion, quelque parenté ou amitié qui les lie, parce qu'il lui prend de son gain, — ces auteurs, disons-nous, pour conserver la paix, ont établi entre eux, selon Dieu, la justice et la raison, les limites de chacun dans le traitement des maladies, lequel comporte trois moyens, le régime ou la diète, les potions et médicaments et l'intervention manuelle ou chirurgie (*Mondeville*, p. 116) ; ils attribuaient aux médecins les deux tiers du traitement et aux chirurgiens le troisième tiers seulement. D'après cela les médecins doivent prescrire les médicaments et ordonner le régime, les chirurgiens ne doivent faire que l'opération manuelle. Ainsi toute maladie qui comporte potion ou diète doit être traitée par les médecins seuls, et les maladies qui entraînent une opération manuelle doivent seules être traitées par les chirurgiens ; toutes les maladies qui exigent les deux modes de traitement doivent être soignées à la fois par des chirurgiens et par des médecins.

« Mais comme ni les médecins ni les chirurgiens ne sont satisfaits de ces limites, qu'au contraire les médecins veulent accaparer avidement toutes les cures, tandis que les chirurgiens évitent de faire appel aux médecins, il en est résulté que le *peuple dans les nations de l'Occident* (*populus gentium occidentis*), quoiqu'il n'en soit pas ainsi dans d'autres contrées, repoussant avec raison les limites dont il est question plus haut, a décidé, presque à l'opposé de ce qu'avaient fait les anciens, que toutes les maladies qui apparaissent à l'extérieur où que ce soit, sur le corps entier ou dans une de ses parties, telles que plaies, ulcères, apostèmes, gale, maladies des seins, hémorroïdes, impétigo et autres semblables, ainsi que toutes les maladies extérieures de la tête, des bras, des cuisses, dont le siège peut être désigné, bien qu'elles n'apparaissent pas au dehors, telles que les douleurs des articulations, la faiblesse de la vue, la surdité, la douleur des mains, etc., doivent être traitées par les chirurgiens, et que pour leur traitement on devra dès lors et toujours recourir aux seuls chirurgiens; au contraire les maladies qui sont dans la cavité de la tête, dans l'intérieur du coffre du corps, excepté les calculs, l'hydropisie et quelques affections de ce genre, concernent les médecins seuls, et c'est à eux seuls qu'il faut avoir recours pour leur traitement.

« Cette dernière décision nous convient beaucoup, à nous chirurgiens; puisse-t-elle durer à travers tous les siècles et être inviolablement observée! Que donc, ajoute Mondeville avec son humour habituel, aucun médecin n'ose, par une téméraire audace, s'écarter de la division ainsi admise, que celui qui le ferait, sache que par le fait même et de par l'autorité du dit peuple, il est sous le coup d'une sentence d'excommunication, dont il ne sera délivré que si, en venant demander grâce aux chirurgiens, il se brise lui-même la cuisse. » (Il s'agit là peut être de quelque proverbe ou dicton.)

*De l'instruction du chirurgien.* — Nous avons dit que jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle les médecins ont prétendu que les chirurgiens n'avaient pas besoin d'instruction. Voici ce que nous trouvons dans Mondeville en 1312 :

« Les princes, les prélats, les hommes du vulgaire se méfient des médecins clercs; ils prétendent que le chirurgien ne doit pas être clerc, parce que pendant que celui-ci fréquente les Écoles, le chirurgien laïque apprend la manière d'opérer manuellement. — Mais, dit Mondeville, la chirurgie n'est pas tout entière dans l'opération manuelle, elle est surtout une science théorique. Par la théorie on connaît les causes et les raisons pour lesquelles il importe d'opérer; il y a donc tout avantage à ce que la chirurgie soit pratiquée par des clercs, qui joindront la théorie à la pratique. »

Ce sont donc les mêmes arguments qu'on a fait valoir pendant plusieurs siècles.

*Supériorité de la chirurgie sur la médecine.* Comme la chirurgie était dédaignée et que les médecins prétendaient que la médecine lui était supérieure, Mondeville cherche à la relever et à montrer au contraire que la chirurgie est supérieure à la médecine (p. 117) et il y met toute sa verve et son exagération voulue.

« La chirurgie est supérieure à la médecine puisque : 1<sup>o</sup> elle guérit des maladies plus difficiles dans le traitement desquelles la médecine est impuissante; 2<sup>o</sup> elle guérit des maladies qui ne guériraient par aucun autre moyen; ni d'elles-mêmes, ni grâce à la nature, ni par la médecine; la médecine en effet ne guérit aucune maladie avec assez d'évidence pour qu'on ne puisse dire qu'elle se serait guérie sans son concours; 3<sup>o</sup> les œuvres de la chirurgie sont visibles et manifestes, tandis que celles de la médecine sont cachées, ce qui est fort heureux pour bien des médecins, car, s'ils ont commis quelque erreur sur leur malade, celle-ci n'est pas évidente, et s'ils le tuent, ce n'est pas à découvert. Mais une faute de la part d'un chirurgien apparaît fort clairement, et on ne peut l'imputer ni à la nature, ni à la vertu (virtus) du malade, ni s'excuser ainsi, ou accuser quelqu'autre.

« Notre chirurgie, dit Mondeville, est considérée par nous, sauf le respect dû aux médecins, comme plus certaine et préférable, plus noble, plus sûre, plus parfaite, plus nécessaire et plus lucrative que les autres parties de la médecine. »

Comme on le voit notre auteur va loin et répond hardiment aux détracteurs de la chirurgie et, par avance, aux pamphlets du XVIII<sup>e</sup> siècle avec lesquels il est très curieux de comparer ces passages.

« 1<sup>o</sup> La chirurgie est *plus certaine*, car c'est par le toucher avec la main et par l'observation avec les yeux que le chirurgien reconnaît les maladies. Or, celui qui travaille avec des instruments plus précis, opère avec plus de précision également.

« 2<sup>o</sup> Elle est *préférable* : en effet, dit Aristote, quand deux choses sont telles que l'une est utile indépendamment de l'autre et que la réciproque n'est pas vraie, c'est celle qui peut être utile seule qu'il faut préférer. Une partie hypertrophiée s'enlève par une excision, un cautère ou un médicament caustique, qui sont des moyens chirurgicaux, tandis qu'elle n'aurait pu être enlevée par aucun des moyens de médecine.

« 3<sup>o</sup> Elle est *plus noble*, car elle guérit ce qui ne peut l'être par tous les remèdes des médecins; elle enlève en effet les excroissances les plus laides. En outre, le mode de traitement qu'on applique sur les parties plus nobles, est également plus noble. Par exemple, la chirurgie opère sur la face, la médecine opère sur l'estomac et les autres organes, dont on se préoccupe peu, car l'on prend plus de soin d'une petite tache au visage que d'un boisseau de fécès dans les intestins.

« Elle est plus noble encore parce qu'elle est exercée par de plus nobles personnes, des rois, des princes, des prélats, qui ne se mêlent guère du pouls, des évacuations ou des urines. De plus Dieu lui-même fut chirurgien praticien lorsque du limon de la terre il forma le premier homme, et que de ses côtes il fit Eve; et encore lorsqu'avec de la poussière et de la salive il fit un emplâtre avec lequel il rendit la vue à l'aveugle en lui en frottant les yeux. Ces miracles, Dieu les fit en opérant de ses mains; mais nulle part il n'est écrit qu'il ait tâté le pouls des malades, ou examiné leurs déjections ou leurs urines. »

Mondeville ne néglige aucun argument et profite des sentiments de foi et de superstition de ses contemporains. En même temps, il se trouve répondre aux arguments de la Faculté de médecine qui, au XVIII<sup>e</sup> siècle, cherchait aussi dans les Livres Saints la preuve des droits qu'elles prétendait avoir sur les chirurgiens de Saint-Côme (V. Des Rosiers, etc.)

« 4<sup>o</sup> Elle est *plus parfaite*, parce que son but est meilleur et plus élevé.

« 5<sup>o</sup> Elle est *plus sûre* pour deux raisons : 1<sup>o</sup> parce que la méthode de traitement qui ne fait pas passer des médicaments vénéneux dans les organes nobles du corps est plus sûre que celle qui nécessite ce passage; or la chirurgie répond au premier cas. 2<sup>o</sup> Plus sûre est la méthode de traitement, dont une faute peut être plus facilement corrigée, comme cela a lieu dans la chirurgie. La faute en effet se commet sur des organes extérieurs que nous voyons, tandis qu'en médecine elle se fait sur des organes invisibles.

« 6<sup>o</sup> La chirurgie est *plus nécessaire* que les autres parties de la médecine. L'expérience démontre qu'elle est plus nécessaire que la médecine, parce qu'elle apporte des secours là où la médecine est en défaut; le vulgaire a plus de confiance en elle, il dit même que lorsqu'un malade fait appeler un médecin, c'est un homme mort; tandis que dans bien des cas on ne peut se passer des secours de la chirurgie.

« On voit encore qu'elle est plus nécessaire parce qu'elle vient au secours de quelques-uns, dès l'instant de leur naissance, de ceux par exemple, qui viennent au monde sans anus, sans vulve, sans voie de sortie pour l'urine. A tous ceux là la

médecine n'est d'aucun secours. En outre les chirurgiens, ouvrent parfois les cadavres<sup>1</sup>; ils interviennent donc avant les médecins et après eux. Enfin personne ne peut se traiter lui-même d'une fracture de cuisse ou de bras; quelques animaux cependant, le chien par exemple, se soignent eux-mêmes lorsqu'ils sont malades.

« 7<sup>o</sup> Elle est *plus lucrative*, car étant donné un médecin et un chirurgien également savants, le chirurgien obtiendra des salaires plus élevés; et même si les chirurgiens ont fort peu ou point de science, ils font encore de plus gros bénéfices.

« Ainsi donc notre chirurgie, dit Mondeville (voulant parler de la chirurgie savante, étudiée et pratiquée par les lettrés), l'emporte sur les autres moyens de la médecine. »

Les hostilités des médecins contre les chirurgiens ne datent guère que de 1491, cependant déjà en 1470 ils avaient essayé de s'immiscer dans les réceptions faites par la Communauté des chirurgiens, à propos d'un nommé Jean le Roy, opérateur pour la taille; mais les chirurgiens finirent par avoir raison.

Cette affaire les conduisit toutefois à modifier leurs statuts en 1471. Ils y ajoutèrent un article d'après lequel les *inciseurs* de Paris, reconnus suffisants par eux, devaient appeler un chirurgien pour assister à leurs opérations, et étaient tenus de lui remettre treize blancs pour la Confrérie de Saint-Côme. L'inciseur s'engageait par un contrat. En 1603, un nommé Du Cros, inciseur, fut dispensé, par arrêt du Parlement, d'exécuter la clause de son contrat qui l'obligeait à appeler à chaque opération un chirurgien de Saint-Côme et non un autre médecin; dans ce procès l'inciseur avait été soutenu par la Faculté.

Nous arrivons maintenant à la date de 1491, où commence réellement cette lutte qui devait durer jusqu'en 1793. Les médecins, avons-nous dit, résolurent de s'appuyer sur les barbiers qui étaient les adversaires naturels des chirurgiens et étaient tout disposés à voir grandir leur position; mais leur ignorance était extrême, aussi la Faculté se décida-t-elle à leur faire des cours dans des locaux ne lui appartenant pas.

En 1491, des maîtres en médecine firent donc aux barbiers un cours d'anatomie en langue vulgaire; à ce moment la Faculté n'avait pas encore d'enseignement régulièrement organisé. Les chirurgiens se plainquirent, d'autant plus que l'emploi de la langue française était interdit par l'Université. La Faculté se réunit le 17 novembre 1491 à Saint-Yves, lieu ordinaire de ses réunions pour des affaires de ce genre; les chirurgiens lui demandèrent de continuer à les soutenir dans leurs privilèges et de les protéger contre les barbiers, comme elle l'avait déjà promis. La réclamation des chirurgiens fut accueillie et les leçons d'anatomie cessèrent.

Mais la Faculté ne tarda pas à favoriser de nouveau les barbiers et à les recevoir comme ses écoliers. Le 11 janvier 1493 elle décida qu'un maître leur lirait la *Chirurgie* de Guy de Chauliac et d'autres auteurs en latin, en leur donnant des explications en langue française<sup>2</sup>. De plus elle permit aux barbiers

1. Ceci se rapporte soit à des autopsies pour reconnaître le mal et vérifier le diagnostic, soit à des examens judiciaires.

2. En 1490 la Faculté de Montpellier avait fait de même envers les barbiers; mais à Montpellier il n'y avait pas de collège de chirurgie pouvant faire de l'enseignement: de là est sorti la *Chirurgie* de Guy de Chauliac, commentée par Jean Falcon.

d'acheter un corps exposé au gibet, moyennant que l'anatomie serait faite par un des docteurs en médecine.

Les chirurgiens réclamèrent de nouveau et demandèrent encore à la Faculté, le 18 novembre 1494, de ne plus faire aux barbiers de leçons en langue française.

Cette fois la Faculté dans sa réponse démasqua les conditions auxquelles elle déposerait les armes (Malgaigne). Elle était disposée à suspendre les leçons, mais à la condition formelle que *les chirurgiens s'abstiendraient de formuler des ordonnances*, ce qui était l'affaire des maîtres de la Faculté et non des chirurgiens. Comme on le voit la question capitale est toujours celle du partage des maladies, ainsi qu'au temps de Mondeville.

La Faculté, en enseignant les barbiers qui étaient sans instruction, ni éducation, voulait en faire une classe de chirurgiens à sa dévotion, qui seraient sous sa dépendance auprès de tous les malades. La suite a prouvé le bien-fondé de cette remarque.

En effet le docteur Andry écrit vers 1740 : « L'indocilité des chirurgiens et leurs révoltes continuelles mirent la Faculté dans la nécessité de donner une attention plus particulière à l'instruction des barbiers chirurgiens, qui par contre firent serment de n'ordonner aucune médecine et de se mêler seulement de ce qui concerne l'opération de la main. »

Les chirurgiens qui, à ce moment, paraissent n'avoir aucun soutien, ni aucun pouvoir, et ne posséder parmi eux aucun homme énergique, acceptent les conditions qui leur sont imposées. Mais ce n'était pas là, dit Malgaigne, le compte de la Faculté qui voulait la disparition du collège de Saint-Côme : aussi la lutte recommença-t-elle bientôt.

En 1498, les compagnons barbiers demandèrent à la Faculté de désigner un docteur pour leur enseigner l'anatomie d'un corps promis par le Lieutenant Criminel. A quoi s'opposèrent les chirurgiens, soutenant que cela les regardait et qu'ils étaient prêts d'y vaquer. Néanmoins la Faculté décida, le 13 décembre 1498, que l'anatomie serait faite par un docteur en médecine et dans ses propres écoles.

Le 18 octobre 1499, sur une autre requête présentée par les barbiers, il fut permis de leur lire tous les livres de chirurgie, mais en latin, dit l'arrêt.

Les chirurgiens paraissent incapables de se défendre, aussi la Faculté décide en 1502 qu'ils ne seront eux-mêmes admis à faire de l'anatomie que s'ils veulent se soumettre à la Faculté et payer un tiers des dépenses; ils furent obligés d'accepter.

Poursuivant ses attaques, la Faculté cherche à intervenir dans l'examen pour la maîtrise en chirurgie. Le 2 décembre 1503, autorisée par un arrêt du Parlement, elle nomme quatre docteurs pour assister à l'examen d'un certain Jacques Bourbon.

Les chirurgiens essayèrent encore de résister; le 3 janvier 1503 (l'année commençait à Pâques) ils se présentèrent devant la Faculté réunie à Saint-Yves. Ils reconnurent d'abord être écoliers et sujets de la Faculté et être prêts à lui obéir, puis ils rappelèrent les privilèges accordés par les rois, à l'encontre desquels la Faculté avait agi, à propos de Bourbon, et demandèrent qu'on ne

fit aucune entreprise contre eux. Hélin, le plus ancien des médecins, répondit que ces prétendus privilèges avaient été obtenus par subreption, que cependant la Faculté en délibérerait. C'était un mensonge, dit Malgaigne, car le même jour elle fit avec les barbiers un *contrat* qui met au jour le but vers lequel elle tendait. Pasquier le rapporte ainsi :

« Et quelque peu après fut passé un contract le 3 janvier 1505 par devant Calais et Coste, Notaires au chastelet de Paris, entre Giraut Tougaut maistre barbier à Paris, et garde des chartres du mestier de barbier, Pierre Cerisay, Jean Courroye, Guillaume Alain, Jean le Fort, jurez, tant en leurs noms, que comme stipulans pour les autres maistres barbiers de cette ville de Paris d'une part, et maistre Jean Avis natif de la ville de Beauvais, docteur régent en la Faculté de médecine, Doyen d'icelle, tant en son nom, que comme stipulant pour ladite Faculté. Par lequel contract est narré que depuis quelque temps en çà quelques docteurs de leur faculté auroient été commis, pour déclarer et exposer la science de la chirurgie aux supplians. Pour ces causes estoit entr'eux passé ce contract portant les articles qui s'ensuivent. C'est à sçavoir que ces lectures se continueroient, quoy faisant, les barbiers juroient estre vrais escoliers de la Faculté, se feroient par chacun an inscrire au cahier du Decanat, et pour leur inscription seroient tenus de payer deux sous parisis, *jureroient de non administrer médecine laxative*, ains seulement ordonneroient ce qui appartiendroit à l'exécution de la chirurgie manuelle : mais *quand il seroit question de médecine, ils auroient recours à l'un des maistres de la Faculté*. Que *pour recevoir un barbier à la maistrise, on y appellerait deux docteurs de la Faculté*, lesquels après la délibération des maistres barbiers, concluroient sur la suffisance, ou insuffisance de l'examiné, et pour leur assistance, auroient chacun deux escus sol pour salaire, *qu'ils n'exerceroient l'art de chirurgie avecques autre médecin, qui ne seroit de la Faculté*; qu'après que l'examiné auroit esté trouvé suffisant, il seroit tenu de jurer, et faire le serment de ce que dessus, en la main de l'un des maistres docteurs commissaires. Moyennant cela, la Faculté promettoit leur faire leçon en chirurgie, et de leur communiquer, et faire exposer les anatomies, en payant par eux les droits spécifiés : et ou quelques-uns les voudroient troubler en l'exercice de la chirurgie, en ce cas la Faculté seroit tenue de prendre le fait et cause pour eux, et les garantir, à la charge que les barbiers seroient tenus de faire les fraiz. »

Ce contrat n'a pas besoin de commentaires, les médecins veulent élever les barbiers qu'ils appellent déjà *Tonsores Chirurgici* (Mondeville, p. 400), afin d'arriver à annihiler le Collège des chirurgiens. Seulement comme les médecins ne connaissaient pas la chirurgie ils ne pouvaient donner qu'un enseignement élémentaire.

En outre, le 7 juillet 1506, la Faculté décide que *nul des maîtres n'assistera plus les chirurgiens dans la pratique*, sous peine d'être puni. C'était une déclaration de guerre à outrance.

Devant le silence des chirurgiens, dit Pasquier, les médecins devinrent de plus en plus hardis. Le 3 mai 1507, ils citèrent les chirurgiens devant la Faculté, parce qu'ils ordonnaient des clystères et médecines, tout ainsi que les médecins. Ceux-ci firent amende honorable.

Cependant les chirurgiens avaient intenté un procès à un barbier, Clodoald Secolier, qui pratiquait des opérations de chirurgie; la Faculté décida le 18 décembre 1507 de soutenir les barbiers, à leurs dépens toutefois.

Le moment paraissait bien choisi pour anéantir le Collège des chirurgiens, car alors les membres étaient très peu nombreux. Le 12 novembre 1509, dans une assemblée de l'Université, la Faculté de médecine fait remarquer qu'au grand dommage de l'Université les chirurgiens conféraient le grade de bachelier, et elle demande à l'Université son concours dans le procès qu'elle veut leur intenter, afin de leur enlever leurs titres et leurs droits scholastiques.

Poursuivant son attaque, la Faculté assemblée à Saint-Yves le 18 décembre 1510, pour le procès des chirurgiens conclut qu'elle fera requête à la cour pour les contraindre à fréquenter les leçons ordinaires des docteurs en médecine, et à signer tous les ans les livres du doyen.

Les chirurgiens vaincus demandèrent la paix; la Faculté, qui, en définitive, sentait que ses prétentions étaient en opposition avec les chartes royales, y consentit volontiers. Elle déclara aux chirurgiens qu'ils étaient mieux que les bienvenus, moyennant qu'ils la voulussent reconnaître comme leur mère en cet art. Des commissaires furent nommés pour établir les conditions de la paix, mais l'on n'entendit plus parler de rien. — L'animosité des médecins paraissait s'être éteinte tout à coup et les chirurgiens, que l'on croyait si près de leur défaite, sortirent de cette lutte de vingt ans, sans avoir rien perdu de leurs droits et privilèges. — Par contre une ère nouvelle s'était levée pour les barbiers; leur corporation va prendre plus d'importance et formera une pépinière où se recrutera une partie du Collège des chirurgiens.

On ne sait au juste à quoi fut dû ce brusque changement. Comme le comte d'Angoulême, plus tard François I<sup>er</sup>, protégeait les lettres et les sciences, et portait un grand intérêt à la chirurgie et à quelques chirurgiens, en particulier à Levavasseur, on a attribué à son intervention l'apaisement de cette lutte poussée avec tant d'âpreté et d'activité.

Lorsque François I<sup>er</sup> monta sur le trône en 1515, les chirurgiens, comme c'était la coutume à l'avènement de chaque nouveau roi, firent confirmer par lettres patentes leurs droits et privilèges antérieurs.

De plus, le 5 mars 1515 ils adressèrent une requête à l'Université pour faire confirmer les Lettres de 1436 qui les reconnaissaient comme Écoliers de l'Université et leur conféraient la jouissance des privilèges accordés à ses membres. La demande fut accueillie favorablement, sans conditions.

Mais comme le prévôt des marchands et les échevins avaient néanmoins imposé les chirurgiens, ceux-ci s'adressèrent à la Faculté de médecine, qui était encore leur intermédiaire naturel, afin d'obtenir l'exemption à laquelle ils avaient droit comme Écoliers et Suppôts de l'Université. La Faculté accorda aussi sans condition l'appui qui lui était demandé, attendu que les chirurgiens exercent une partie de la médecine.

La paix était donc définitivement signée; la lutte recommença avec vigueur en 1576, date à laquelle les chirurgiens tentèrent de former une Faculté séparée, en secouant le joug de la Faculté de médecine. A ce moment ils étaient formellement considérés comme Écoliers et Suppôts de l'Université. En outre, ils étaient rattachés à la Faculté, à laquelle ils auraient dû payer une part des

frais faits pour l'anatomie (ce paiement eut lieu de 1502 à 1549), et deux docteurs devaient assister aux examens de maîtrise.

Quant aux barbiers, ils avaient, avons-nous dit, gagné en importance; de plus les médecins avaient réussi à assister à leurs examens, lesquels jusqu'alors s'étaient passés devant les maîtres en chirurgie seuls (arrêté de 1301).

Enfin, pour indiquer quel était l'état des trois compagnies au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, je rappellerai que la Faculté s'était agrandie en 1472 dans la rue de la Bucherie et qu'en 1503, elle avait pour la première fois désigné deux professeurs pour faire les cours, ceci au moment où elle cherchait à anéantir le Collège des chirurgiens. Peut-être y a-t-il une corrélation entre les deux faits, quoique la Faculté ne fût pas en état d'enseigner la chirurgie, ce qu'a bien compris du reste, François I<sup>er</sup>, en soutenant le Collège des chirurgiens et en créant une chaire de chirurgie au Collège de France.

#### QUATRIÈME PÉRIODE (1515-1616).

*Avènement de François I<sup>er</sup> au trône, en 1515. — Création d'une chaire de chirurgie au Collège de France. — Lettres patentes de janvier 1544. — Différend avec la Faculté, en 1551. — Construction d'un tugurium à Saint-Cosme, 1554-1561. — Service médical de l'Hôtel-Dieu. — Lettres du 10 janvier 1577, sur le droit de faire des lectures publiques. — Indult du 1<sup>er</sup> janvier 1579, au sujet de la bénédiction du chancelier. — Arrêt du Parlement du 10 juillet 1609. — Lettres de Louis XIII de juillet 1611. — Reconstruction du Collège de Chirurgie en 1615.*

Nous avons vu que malgré leur défaite momentanée les chirurgiens s'étaient relevés, grâce à l'appui du roi François I<sup>er</sup>; le xvi<sup>e</sup> siècle fut du reste pour le Collège de Saint-Côme, une période brillante. Chose singulière! la Faculté ne voulait pas enseigner la chirurgie à ses propres élèves, elle leur en défendait la pratique, et elle s'opposait de toutes ses forces à ce que les chirurgiens de Saint-Côme fissent des cours. Elle avait bien institué depuis 1494 un cours élémentaire pour les barbiers, mais il ne pouvait suffire à une étude sérieuse de cette science.

Lorsque François I<sup>er</sup> eut fondé le Collège de France en 1530, il y créa une chaire de Chirurgie qui fut confiée en 1543 à Vidus Vidius, lequel dut cet honneur à ses traductions des livres d'Hippocrate sur les Fractures et les Luxations. Cet acte relevait la chirurgie jusque-là si méprisée. Vidus Vidius conserva sa chaire jusqu'en 1547.

Un fait qui montre quelle était la réputation du Collège des chirurgiens, malgré les attaques incessantes de la Faculté, c'est l'arrêt rendu par le Parlement en 1541, dans le différend qui existait entre Charles Étienne, médecin de la Faculté et la Rivière, barbier, à propos de la publication d'un Traité d'anatomie, auquel tous les deux avaient collaboré. Cet arrêt dit : « La cour a ordonné et ordonne que tant la Rivière, que semblablement maître Ch. Étienne seront interrogés par deux médecins, qui à ce seront commis par la Faculté de médecine, et semblablement par deux chirurgiens, lesquels seront commis

par la *Faculté de chirurgie*, et ordonne ladite cour que le livre *De la dissection des parties du corps humain* sera montré et communiqué auxdits maîtres chirurgiens, lesquels députeront deux d'entre eux pour le voir, et feront leur rapport par écrit... »

On remarque que dans cet arrêt, les médecins et les chirurgiens sont placés sur le même pied, et que le *Collège des chirurgiens* est qualifié de *Faculté de chirurgie*; c'est qu'en effet les chirurgiens de Saint-Côme jouissaient d'une grande réputation. Le premier document officiel dans lequel on trouve la Communauté des chirurgiens désignée sous le nom de *Collège des chirurgiens* est une ordonnance de François I<sup>er</sup>, de 1533.

Nous arrivons maintenant à une date importante dans l'histoire des chirurgiens de Paris; en janvier 1544, paraissent des Lettres patentes de François I<sup>er</sup>, qui placent les membres du *Collège* et de la *Communauté des chirurgiens*, au même niveau que les autres membres et suppôts de l'Université. (V. *pièces just.*, p. CLIV). Les Lettres disent que bien que les chirurgiens aient été réputés du corps de l'Université, « toutefois il y a toujours eu quelque contradiction et empêchement qui les a gardés de jouir et user des dits privilèges ». Elles ordonnent que les Professeurs (ceux qui exercent cette profession), Bacheliers, Licenciés et Maîtres en art de chirurgie jouissent des privilèges, franchises, libertés, immunités et exemptions, dont les écoliers, docteurs régents et autres gradués et suppôts de l'Université ont accoutumé de jouir. — A la charge que tous les premiers lundis des mois de l'an, ils seront tenus de se trouver en l'église Saint-Côme et Saint-Damien, de dix à douze heures, pour visiter tous les malades pauvres qui se présenteront (déjà des consultations gratuites avaient été instituées par la charte du 21 juillet 1370). — De plus aucun ne sera reçu sans être Grammairien et instruit en la langue latine.

Par cet acte, l'autorité royale confirme les privilèges que les chirurgiens ne tenaient jusque-là que de l'Université (par les Lettres de 1436 et de 1515), dont elle les reconnaît comme membres.

Malgré le retard apporté à l'enregistrement des lettres de François I<sup>er</sup>, la situation des chirurgiens fut consolidée et augmentée, il leur restait à obtenir le droit de faire des cours publics officiels, au lieu des cours libres qu'ils faisaient alors. C'est ce qu'ils demanderont en 1576.

Des difficultés sérieuses surgirent entre le Collège et la Faculté vers 1551. Les chirurgiens voulaient recouvrer leur complète indépendance, ils avaient depuis 1549 environ cessé de payer une partie des dépenses faites pour l'anatomie; maintenant ils répudiaient leur qualité de disciples de la Faculté, qu'ils avaient reconnue en 1515. Le doyen de la Faculté s'en plaignit dans une assemblée de l'Université, de plus il demanda que les chirurgiens ne pussent faire d'anatomie qu'en présence d'un docteur et qu'ils ne pussent être reçus à la Maîtrise sans avoir été examinés en présence de docteurs de la Faculté. Malgré les arrêtés pris, ces demandes n'eurent pas de suite, ainsi que le prouve l'acte de réception à la maîtrise de Mathurin Delanoue du 23 octobre 1554, où nul docteur n'était présent à titre d'examineur.

Après les Lettres patentes de 1544 prescrivant des consultations gratuites le premier lundi de chaque mois à Saint-Côme, celles-ci, qui existaient

déjà depuis longtemps, prirent une extension plus grande. Au début, ces consultations se donnaient sur le parvis des églises et des cathédrales. A Saint-Côme, les chirurgiens décidèrent de construire un apprentis pour recevoir les malades, et le 2 avril 1554 ils conclurent avec les marguilliers de la paroisse un arrangement qui les autorisait à élever cet apprentis. Ce *Tugurium* fut construit seulement en 1561.

Sur le plan ci-dessous (fig. 13), que je dois à l'obligeance de M. Franklin et qui date de 1647 (*Les Chirurgiens*, p. 86), on voit quelle était la position de l'Eglise Saint-Côme, donnant rue de la Harpe, et celle du Collège de Chirurgie, situé près de l'abbaye des Cordeliers, en face du Collège de Dainville.

Grâce à un legs fait en 1574 par un chirurgien de Saint-Côme, maître Nicolas Langlois, mort en 1577, le Tugurium était chauffé, les jours de visite, pour les petits enfants et les autres malades, depuis le mois de septembre jus-

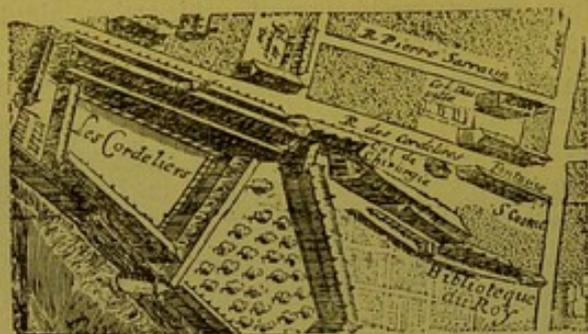


Fig. 13. — Église de Saint Côme, Collège de chirurgie et Collège Dainville.

qu'au mois de mars. De plus, il était remis pour chaque visite, aux six anciens maîtres, y compris le prévôt, six sous parisis. Le clerc de la Confrérie recevait pour les petits frais, le premier lundi de janvier de chaque année, la somme de 44 sous 6 deniers. Le même jour on donnait 50 sous tournois à la Fabrique de Saint-Côme et 50 sous au Curé. Tel était le legs Langlois.

En outre des consultations gratuites, les chirurgiens étaient chargés du service des malades dans les hôpitaux. En 1557, les échevins de Paris, après avoir construit l'*Hôpital des Pauvres*, de Saint-Germain-des-Prés, en confièrent l'administration à un chirurgien qui préparait aussi les médicaments. Il était aidé par un second chirurgien demeurant près de l'hôpital, et qui y allait chaque jour et chaque fois qu'il en était requis.

A l'*Hôtel-Dieu*, le service médical a beaucoup varié quant au nombre de ceux qui s'occupaient directement des soins à donner aux malades et que l'on désignait sous le nom de *garçons chirurgiens* ou de *compagnons*. Il y avait un médecin en chef, un chirurgien en chef et une sage-femme en chef. M. Brièle<sup>1</sup> mentionne un physicien et un chirurgien dès 1428; une sage-femme en 1378. — Nous avons vu qu'une chartre du 16 janvier 1327 allowait

1. Brièle, *Collection de documents pour servir à l'hist. des hôp. de Paris*, t. III, 1883, p. XIV.

12 deniers parisis par jour aux deux chirurgiens jurés du roi au Châtelet, pour visiter les malades de l'Hôtel-Dieu (*Mondeville*, p. LXVI). — Il y avait aussi un maître barbier. Le 8 juillet 1606 celui-ci refuse de panser les malades atteints de la peste; on le remplace alors par deux garçons barbiers qui auront le privilège de maîtrise au bout de six ans. — Le 27 mai 1539 Georges Barbas est nommé chirurgien de l'Hôtel-Dieu aux gages de 30 livres par an. — Le 21 mai 1572 l'administration décide que « maître Balthazar Delaistre,



Fig. 14. — Une salle de l'Hôtel-Dieu au XVI<sup>e</sup> siècle.

chirurgien de l'Hôtel-Dieu, aura avec ses serviteurs une chopine de vin et une miche bise, le matin, plus un pied de mouton pour Delaistre; le soir une chopine et une miche bise.» — Le 26 juillet 1606, Jehan Bonnet est reçu maître chirurgien de l'Hôtel-Dieu; il est logé, nourri, lui et ses gens, et reçoit 200 livres tournois de gages. Comme on le voit, la situation des chirurgiens changeait rapidement.

Quant aux garçons chirurgiens, dont nous dirons quelques mots, leur nombre ira aussi en augmentant rapidement à partir du XVI<sup>e</sup> siècle. Ce sont des apprentis chirurgiens, les uns voulant devenir maîtres barbiers chirurgiens, les autres chirurgiens de Saint-Côme, après avoir pris la maîtrise ès arts. Leur entrée à l'Hôtel-Dieu n'a rien à voir avec le Collège de Saint-

Côme; ils sont admis après avoir subi un examen fait par le médecin et le chirurgien de l'Hôtel-Dieu, en présence de deux membres du bureau de l'hôpital. Les garçons ou compagnons chirurgiens font les pansements, et les saignées; ils assistent et aident aux opérations; ils font des dissections sur le cadavre, et les autopsies. Le chirurgien peut aussi leur faire des cours.

Vers 1530, A. Paré, étant garçon chez un barbier chirurgien, entra à l'Hôtel-Dieu. « Faut savoir, dit-il dans son Avis au lecteur, que par l'espace de trois ans j'ai résidé en l'Hôtel-Dieu de Paris, où j'ai eu le moyen de veoir et connoistre (eu esgard à la grande diversité de malades y gisans ordinairement) tout ce qui peut estre d'altération et maladie en corps humain; et ensemble y apprendre sur une infinité de corps morts, tout ce qui se peut dire et considérer sur l'anatomie, ainsi que souvent j'en ay fais preuve très suffisante, et cela publiquement à Paris aux escholes de médecine. » — Après sa sortie de l'hôpital, A. Paré se fit recevoir vers 1536 maître barbier chirurgien. — Parmi les compagnons chirurgiens, le plus ancien *gagnait maîtrise*, après six ans de service, c'est-à-dire qu'il devenait maître chirurgien juré, sans être obligé d'être maître ès arts, et avec dispense des derniers examens et des frais. C'est en 1585 qu'il est pour la première fois question du compagnon gagnant maîtrise.

En 1657, les neuf garçons chirurgiens se plaignent au bureau de l'Hôtel-Dieu de n'avoir à leur disposition que trois lits et une couchette. — En 1662, le bureau décide que l'Hôtel-Dieu nourrira jusqu'à 20 compagnons chirurgiens, dont 14 seront logés dans l'hôpital. Défense est faite aux compagnons de se faire payer par leurs nouveaux collègues le droit appelé le *dégraissage du tablier*; c'était un festin souvent très dispendieux.

Au xvi<sup>e</sup> siècle, l'Hôtel-Dieu était à peu près le seul hôpital général, car la plupart des hôpitaux ont été fondés à partir du xvii<sup>e</sup> siècle. Je reproduis (fig. 14) une gravure sur bois du xvi<sup>e</sup> siècle, placée en tête d'un manuscrit, intitulé : *Le Pardon, grâces, etc.*, que j'ai fait photographier à la Bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles, grâce à l'obligeance du Conservateur. Cette gravure nous représente une salle de l'Hôtel-Dieu, dont chaque lit est occupé par plusieurs malades, et diverses scènes de la vie hospitalière.

Le règne de Henri III (1574-1589) (A. Paré étant le premier chirurgien du roi), est encore une époque importante dans l'histoire du Collège de Chirurgie.

En 1576, les chirurgiens cherchèrent à obtenir ce vers quoi ils tendaient depuis longtemps, c'est-à-dire le *droit de faire des Lectures publiques sur la Chirurgie*.

A leurs débuts, au xiii<sup>e</sup> siècle, ils formèrent simplement la Confrérie de Saint-Côme et Saint-Damien et constituèrent une Communauté qui obtint le privilège d'exercer la Chirurgie et d'examiner et autoriser ceux qui voudraient pratiquer cette partie de la médecine. Ils étaient indépendants de la Faculté de médecine et distincts de la Communauté des barbiers. Mais peu à peu ils tentèrent de se rapprocher de l'Université et de la Faculté de médecine, par les actes de 1390, 1436 et 1515, et furent reconnus écoliers de l'Université et de la Faculté. C'est pour faciliter leur admission qu'en 1396 ils exigèrent

que tous les apprentis fussent Clercs grammairiens connaissant le latin. Plus tard, il fallut la maîtrise ès arts pour obtenir la maîtrise en chirurgie. Les Lettres royales de 1544 confirmèrent tous leurs privilèges et les assimilèrent aux autres membres de l'Université.

Le Collège de Chirurgie s'était, en résumé, développé à peu près parallèlement à la Faculté de médecine; l'organisation des deux compagnies était presque identique. Seulement la Faculté, depuis quelques années, depuis 1505, avait deux professeurs désignés pour faire les cours.

Le Collège, s'appuyant sur les ordonnances et les chartes royales, sur les progrès accomplis par la Chirurgie, sur la valeur personnelle des maîtres du Collège et sur les services rendus, sur le succès des cours *libres* faits par des maîtres de Saint-Côme, tels que la Rivière, Larbalestrier, Severin Pineau, Binosque, etc., cours auxquels venaient assister des écoliers en médecine et même des médecins, demanda à l'Université l'autorisation de faire des lectures publiques. Les chirurgiens présentèrent leur requête en novembre 1576, faisant valoir l'importance prise par la Chirurgie, sa nécessité, les services qu'elle rendait et le besoin absolu d'un enseignement complet fait par des chirurgiens, enseignement qui n'existait encore nulle part à titre officiel. La discussion fut longue, la relation nous en a été conservée par le D<sup>r</sup> Andry. Les chirurgiens déclarèrent qu'ils ne se reconnaissaient plus comme écoliers de la Faculté de médecine; bref, leur demande fut repoussée par l'Université.

S'appuyant sur toutes les considérations que nous avons fait valoir plus haut, ils s'adressèrent au roi et obtinrent les Lettres de déclaration du 10 janvier 1577. Le roi Henri III accorda, au prévôt et Collège (V. *pièces just.*, p. clv) des maîtres chirurgiens et professeurs en l'art et science de chirurgie, reconnus depuis longtemps comme appartenant à l'Université, « *de continuer lectures publiques tant en notre dicte Université que ailleurs où bon leur semblera, de leur dit art et science de chirurgie, faire démonstrations anatomiques, bandages et des simples et toutes autres concernant leur dict art.* »

Ceci n'était pas pour apaiser la lutte, aussi l'année 1577 vit paraître des pamphlets plus injurieux les uns que les autres, dus à Riolan, Granger, Baillon, Hautin, pour les médecins, Malezieu et Cheval, etc., pour les chirurgiens.

Tous les vœux des chirurgiens n'étaient pas encore accomplis; pendant les discussions de décembre 1576, le recteur leur fit observer qu'ils ne présentaient pas de *Privilèges apostoliques*. En effet, il manquait une consécration à ceux qui avaient reçu le titre de maître. Tous les maîtres de l'Université recevaient la bénédiction des mains du chancelier de l'Université, lors de la remise du bonnet; tandis que les maîtres en chirurgie prêtaient serment entre les mains du prévôt de Paris, comme au XIII<sup>e</sup> siècle.

Les chirurgiens de Saint-Côme adressèrent donc une supplique au pape, afin d'être admis à recevoir du chancelier de l'Université la bénédiction apostolique. Par un Indult du 1<sup>er</sup> janvier 1579, le pape Grégoire XIII accorda aux chirurgiens ce qu'ils demandaient, leur donnant pouvoir, après qu'ils auront fait la profession de foi exigée et reçu la bénédiction du chancelier, de pro-

fesser science et art de chirurgie, publiquement et en particulier, enseigner, démontrer et exercer.

Les chirurgiens approchaient peu à peu de la réalisation de leur vœu : la formation d'une Faculté de chirurgie; cependant ils auront encore bien des luttes à soutenir avant d'y arriver. D'abord la bulle de Grégoire XIII fut déclarée comme d'abus; mais en 1594, le légat du pape délivra une déclaration de validité de cette bulle. Enfin, grâce à l'intervention de Henri IV, le parlement enregistra la bulle et le chancelier donna sa bénédiction.

Malgré l'état continu de lutte avec les médecins et les barbiers, le Collège de Saint-Côme continuait néanmoins à se développer et à grouper des chirurgiens de valeur qui faisaient des cours à des élèves toujours plus nombreux. Vers ce temps, Henri IV, voulant vulgariser l'*opération de la taille*, qui restait l'apanage de la famille des Collot, donna 6000 livres à Severin Pineau, maître chirurgien juré, pour instruire dix hommes capables de pouvoir être un jour maîtres au Collège des chirurgiens.

Afin de faciliter ces leçons, le Parlement rendit, le 10 juillet 1609, une ordonnance par laquelle il prescrivait au principal du Collège d'Inville, de délivrer une salle pour faire des *Leçons et démonstrations de chirurgie, anatomies et instruction pour l'incision*. Le Collège d'Inville était situé en face de l'Église Saint-Côme, de l'autre côté de la rue des Cordeliers, ainsi que le montre le plan (fig. 13). Grâce à la résistance de la Faculté et aux lenteurs de la procédure, la salle du collège d'Inville ne fut pas délivrée.

Ceci décida les chirurgiens à faire construire un bâtiment où ils pourraient faire leurs cours et les anatomies. A ce moment, les cours se faisaient soit chez les professeurs, soit dans des locaux loués pour la circonstance. En attendant, Jacques de Marque et Charles Guillemeau commencèrent à faire des lectures sur la Chirurgie.

La Faculté protesta et le 7 novembre 1612, le prévôt de Paris défendit aux chirurgiens de faire aucunes leçons, de lire en public et d'enseigner ledit art de Chirurgie, et à tous compagnons et étudiants d'y assister sous peine de prison. Le 13 octobre 1613, nouvelle défense aux chirurgiens de lire, enseigner, *soutenir leurs thèses* en leurs maisons ou ailleurs; défense à Ch. Guillemeau d'enseigner dans sa maison. Le 1<sup>er</sup> janvier 1614, il est encore fait défense aux chirurgiens de soutenir leurs thèses et à Rodot de faire *des cours à Saint Côme*.

Mais ces défenses n'étaient guère suivies d'effet, d'autant plus que Louis XIII, par Lettres patentes de juillet 1611, avait confirmé les privilèges et statuts des *Professeurs de son Collège et Faculté de Chirurgie, composé du prévôt et autres professeurs dudit Collège de la bonne ville de Paris, faisant partie du corps de l'Université* du dit lieu, en considération du soin qu'apporte ledit Collège et Faculté tant à l'*examen et instruction des jeunes*, pour les promouvoir aux *degrés* de la dite profession selon leurs *statuts*, qu'à la visitation des pauvres malades à Luzarches et à Saint-Côme, d'autant qu'il était né le jour de la fête de saint Côme et saint Damien (V. *pièces just.*, p. clvi).

Ces lettres résument l'état dans lequel se trouvait le Collège de chirurgie. Ajoutons que celui-ci, devenu insuffisant, fut reconstruit en 1615. On en

posa la première pierre le 8 avril 1615 et on l'inaugura le 7 novembre 1616.

Au même moment la Faculté, qui s'était agrandie, faisait construire aussi un amphithéâtre rue de la Bucherie, et l'inaugura en 1617.

Je ne puis faire ici l'histoire des barbiers, mais je dirai que pendant le xvi<sup>e</sup> siècle, grâce à l'appui de la Faculté qui se servait d'eux pour combattre le Collège de Saint-Côme, ils avaient pris une plus grande importance. Plusieurs des chirurgiens remarquables de cette époque ont commencé par être barbiers : je citerai d'abord le premier de tous A. Paré, puis Étienne de la Rivière, Habicot, Jacques de Marque, Isaac d'Allemagne et d'autres. Comme je l'ai dit plus haut, les barbiers chirurgiens formèrent une pépinière pour le Collège de Saint-Côme, ils arrivèrent à y constituer un parti, tellement qu'en 1613, ils étaient parvenus, d'accord avec quelques maîtres, à obtenir des lettres de fusion des deux corporations ; mais il y avait eu surprise, l'union ne dura que quelques semaines.

Avant d'exposer brièvement les dernières périodes du Collège, je dirai quelques mots de ses statuts et je résumerai l'état dans lequel il se trouvait à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle.

#### STATUTS DES CHIRURGIENS

Les premiers statuts, ceux qui ont été établis lors de la constitution de la Confrérie de Saint-Côme et Saint-Damien, au xiii<sup>e</sup> siècle, ont été perdus. Ceux que l'on possède datent du xiv<sup>e</sup> siècle, de 1379, et comprennent à la fois les statuts de la Confrérie de Saint-Côme et Saint-Damien et ceux de la corporation des chirurgiens<sup>1</sup>.

Ces statuts, que nous avons publiés dans l'Introduction de la *Chirurgie* de Mondeville, ont été révisés et augmentés à diverses époques selon les besoins. En 1396, comme les chirurgiens voyaient approcher le moment où ils pourraient être admis dans l'Université, ils ont rendu plus difficile l'arrivée au baccalauréat, ils ont exigé des candidats la connaissance du latin, etc. En 1424, au moment de la lutte avec les barbiers, ils ajoutent un article par lequel les maîtres et les bacheliers s'engagent à ne pas visiter les malades avec les barbiers, plus de une fois ou deux. En 1471, les statuts sont augmentés de plusieurs articles qui se rapportent aux offices et aux cérémonies de la Confrérie à Luzarches, et aussi aux obligations des inciseurs ou opérateurs envers la Confrérie et envers les maîtres chirurgiens qui les assistent. En 1574, un maître chirurgien de Saint-Côme, M. Langlois, fait au Collège une donation qui oblige à modifier les statuts (j'ai indiqué plus haut, p. cxxx, les points principaux de cette donation).

Les chirurgiens étaient alors à un moment critique de leur histoire. Étant reconnus comme faisant partie de l'Université, et l'organisation du Collège étant consacrée par les Lettres de 1544, ils voulaient maintenant obtenir le droit de faire des Leçons publiques, c'est-à-dire en réalité *former une cinquième Faculté*. Quelques-uns d'entre eux rédigèrent dans ce but de nouveaux

1. Nicaise. 1893. *Premiers statuts des chirurgiens de Paris* (Cinquantenaire de la Soc. de chir.), et Mondeville, p. lxxix.

statuts, très développés, dans lesquels ils faisaient entrer, outre les articles des anciens statuts, la réglementation des examens et des grades, jusqu'à la maîtrise, et aussi tout ce qui concernait les opérateurs divers qui ne pratiquaient qu'une des parties de la Chirurgie. De longues discussions eurent lieu entre les chirurgiens, mais l'accord unanime ne put se faire et l'on se contenta d'ajouter à une traduction latine des anciens statuts français quelques articles qui se rapportaient surtout au legs Langlois. Ces statuts latins en 38 articles furent signés par les maîtres chirurgiens jurés, le 11 mai 1577; de nouveaux Maîtres les signèrent successivement. Les autres modifications des statuts eurent lieu en 1699 et en 1768.

Ce n'est pas ici le lieu de reproduire ces statuts, *in extenso*, leur place est dans l'*Histoire des chirurgiens* de Paris, mais il y a intérêt à faire connaître les noms des Maîtres chirurgiens de Saint-Côme qui exerçaient à Paris à la fin de xvi<sup>e</sup> siècle. C'est la meilleure manière de prouver la valeur réelle du Collège, si injustement dénigré.

Les signataires des statuts de 1574 sont :

MAITRE JEAN LE GAY, docteur en médecine et chirurgien. — M<sup>e</sup> ROBERT GUIGNART. — M<sup>e</sup> NICOLAS LANGLOIS. — M<sup>e</sup> FRANÇOIS DESNEUX. — M<sup>e</sup> GUILLAUME DU BOYS, chir. du roi. — M<sup>e</sup> LOUIS LE BRUN. — M<sup>e</sup> AMBROISE PARÉ, premier chir. du roi. — M<sup>e</sup> JEAN DAMBOYSE, chir. du roi et chir. juré du roi au Châtelet, et plus tard docteur en médecine. — M<sup>e</sup> JEAN DE LISLE. — M<sup>e</sup> JEAN COINTERET, chir. du roi et chir. juré du roi au Châtelet. — M<sup>e</sup> NICOLAS DESNEUX, chir. du roi. — M<sup>e</sup> ADOLPHE LE FORT, prévôt du Collège des chir. de Paris. — M<sup>e</sup> RICHARD HUBERT, chir. du roi. — M<sup>e</sup> PIERRE PIGRAY, chir. du roi. — M<sup>e</sup> ANTOINE PORTAIL, chir. du roi, premier chir. de Henri IV. — M<sup>e</sup> JACOBUS DIONEAU, chir. du roi. — M<sup>e</sup> ANDRÉ MALEZIEU. — M<sup>e</sup> SÉVERIN PINEAU. — M<sup>e</sup> ISMAEL LAMBERT, chir. du roi. — M<sup>e</sup> JÉRÔME DELANOUÉ. — M<sup>e</sup> PIERRE CHEVAL. — M<sup>e</sup> SYMON PIÈTRE. — M<sup>e</sup> URBAIN LARBALESTRIER. — M<sup>e</sup> JACQUES GUILLEMEAU.

M<sup>e</sup> GIRARD OLIVIER. — M<sup>e</sup> LOUIS HUBERT. — M<sup>e</sup> PHILIPPE COLLOT. — M<sup>e</sup> JACQUES DAMBOYSE, docteur en méd. et chir. — M<sup>e</sup> IODOCUS DE BEAUVAIS. — M<sup>e</sup> LOUIS LE BRUN. — M<sup>e</sup> JACQUES DE LISLE. — M<sup>e</sup> FRANÇOIS DE LEVRYE. — M<sup>e</sup> JEAN DES HAYES. — M<sup>e</sup> JEAN GIRAULT. — M<sup>e</sup> CHARLES NEPVEU, prévôt, 1597.

M<sup>e</sup> FABIANUS GARDE. — M<sup>e</sup> JACQUES MARCHANT. — M<sup>e</sup> ÉTIENNE BINOT. — M<sup>e</sup> PHILIBERT PINEAU. — M<sup>e</sup> LAURENT GUÉRIN. — M<sup>e</sup> PIERRE CORBILLY, 1604.

Comme on le voit les maîtres en chirurgie n'étaient pas nombreux; le nombre des docteurs régents était plus grand; on en comptait 67 en 1587, et 46 en 1603 (Corlieu). Celui des barbiers était considérable; on comptait au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle, environ 300 barbiers en chambre.

#### COLLÈGE DES CHIRURGIENS AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE

En résumé, après les Lettres patentes de 1544 et de 1577 et l'Indult de 1579, le Collège des chirurgiens est organisé et reconnu par l'autorité royale et par l'autorité ecclésiastique comme un corps enseignant dont l'organisation est analogue à celle de la Faculté de médecine. En même temps, il forme une Confrérie placée sous l'invocation de saint Côme et saint Damien.

Le Collège comprend les deux chirurgiens du Châtelet, le prévôt du Collège et de la Confrérie, et les maîtres chirurgiens jurés qui étaient au nombre de 25 à 30 en moyenne. On a lu plus haut les noms des maîtres chirurgiens jurés de la fin du xvi<sup>e</sup> siècle.

Les étudiants en chirurgie étaient désignés sous le nom d'*apprentis* ou d'*aspirants*; ils devaient d'abord prendre des grades à la Faculté des arts, puis apprendre les éléments de la médecine, en s'attachant à quelque docteur régent, qui donnait ces leçons dans sa demeure. Ensuite pour s'exercer à la pratique ils se plaçaient auprès d'un maître chirurgien, l'aidaient dans sa boutique et l'accompagnaient dans ses visites : ceux qui étaient ainsi placés chez les maîtres étaient désignés sous le nom de *clercs*, *clerici*. Mais ces règles ne furent pas toujours exactement suivies au début, et certains commençaient par être *serviteur* ou *valet* chez les barbiers chirurgiens et n'entraient à Saint-Côme qu'après avoir été reçus maîtres barbiers chirurgiens. C'est seulement dans la seconde moitié du xvi<sup>e</sup> siècle que des maîtres barbiers chirurgiens commencèrent à être admis au Collège de Saint-Côme; mais pas un n'y est entré qui n'ait répondu en latin; on sait que cette règle n'était pas non plus bien rigoureusement appliquée. — Le Collège cherchait à attirer à lui ceux qui étaient experts en Chirurgie; mais ils devaient satisfaire aux examens. Il est arrivé que certains des chirurgiens admis, qui étaient honorés du titre de conseiller ou de chirurgien ordinaire du roi, n'étaient pas très versés dans la théorie, n'ayant étudié que vers l'âge de quarante-cinq ans pour parvenir à être reçu au Collège.

Nous avons vu que l'enseignement n'était pas organisé comme il l'est aujourd'hui. La Faculté de médecine, malgré son importance, n'avait jusqu'en 1505 ni professeurs désignés, ni salle de cour. — Les chirurgiens faisaient leurs lectures, soit dans les Collèges libres, soit aux Mathurins, comme Jaques Dio-neau en 1570, 71, 72, ou chez eux, comme Guillemeau en son hôtel de la rue des Billettes; après 1616, ils firent tous leurs cours dans l'*Aula* du nouveau Collège de chirurgie.

Quant à l'enseignement pratique, nous savons que chaque maître avait avec lui un ou plusieurs *clercs*, de plus des étudiants entraient comme garçons chirurgiens à l'Hôtel-Dieu qui, jusqu'à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, fut à peu près le seul hôpital de Paris. De plus les bacheliers, qui avaient un certain temps d'apprentissage, pouvaient déjà visiter les malades.

Il y avait divers grades à franchir avant d'arriver à celui de maître chirurgien juré; on les obtenait en subissant des examens qui sont détaillés dans les statuts qui avaient été préparés à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle. Les mêmes examens se retrouvent à peu près dans les Lettres patentes de 1768 qui fixent le règlement du Collège. L'*examen de Tentative* est le premier, puis vient celui du *Baccalauréat*. Le bachelier fait ensuite ses *Démonstrations* sur les remèdes, les bandages, les instruments; il subit ensuite l'*examen particulier* qui est fait par chaque maître. Enfin vient le *Rigoureux* (dénomination encore employée en Allemagne), (Maclaire), c'est-à-dire l'*examen de Licence*, qui est également suivi de démonstrations. Il reste encore la réception du *Bonnet*; pour ce jour le Licencié prépare une question de *Thèse*. Celle-ci, au xvi<sup>e</sup> siècle, n'était

qu'une simple question, ce n'est que longtemps après qu'elle consista en une dissertation de quelques pages comme pour les Thèses de médecine. On connaît la Thèse imprimée de Cointeret en 1561. C'était une simple question en quelques lignes. Enfin le nouveau maître prêtait serment devant le prévôt, puis plus tard devant le chancelier, après l'Indult.

A la Faculté de médecine, les Commentaires ne donnent le titre des thèses qu'à partir de 1539; elles sont d'abord manuscrites; la première thèse imprimée date du 17 février 1559.

Les maîtres du Collège de chirurgie avaient en outre à examiner ceux qui sollicitaient le diplôme de maître barbier chirurgien, puis les inciseurs et opérateurs divers qui demandaient la licence de pratiquer, enfin les maîtresses sages-femmes.

Les chirurgiens tinrent d'abord leurs assemblées à Saint-Jacques-la-Boucherie, puis ce fut à Saint-Côme; la remise du bonnet se fit d'abord au chapitre de l'Hôtel-Dieu, et plus tard aux Mathurins, où se réunissaient les congrégations de l'Université. A partir de 1616, toutes les assemblées se tiennent dans l'*Aula* du nouveau Collège de Saint-Côme.

Tel est le Collège de chirurgie à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle. Pendant sa longue existence, cette Congrégation eut des défaillances, et manqua parfois d'hommes de valeur; elle est sujette à la critique. Mais à part ces rares et courtes périodes, le Collège a beaucoup travaillé, il a soutenu et fait progresser la Chirurgie dont il n'acceptait pas la subordination à la médecine, et depuis Mondeville jusqu'à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, il a produit des chirurgiens remarquables dont plusieurs avaient été barbiers chirurgiens. J'appuierai cette opinion de citations de chirurgiens autorisés, Peyrilhe et Dionis.

Voici d'abord les conclusions par lesquelles Peyrilhe termine sa longue histoire critique du *Collège des chirurgiens*, dit encore *Collège de Saint-Louis, ou de Saint-Côme*. (Quelques points ne sont pas aussi certains que le croit Peyrilhe.)

« 1<sup>o</sup> Que les chirurgiens du Collège de Saint-Louis, de robe longue ou vieux chirurgiens (car ils ont été connus sous ces trois dénominations) ont toujours eu depuis le xiii<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1637<sup>1</sup>, époque à laquelle ce précis finit, une école latine et des lecteurs ou professeurs qui faisaient des leçons publiques.

« 2<sup>o</sup> Que durant le même espace de temps, les chirurgiens ont été en possession de conférer les grades de bachelier, de licencié et de maître à leurs candidats, quoique le titre ecclésiastique de cette possession ne remonte pas au delà de 1579; jusqu'à cette époque ils n'étaient autorisés que par les édits et les ordonnances de nos rois.

« 3<sup>o</sup> Que le Collège de chirurgie a joui du titre de Faculté (?) depuis le commencement du xiv<sup>e</sup> siècle, quoique ce titre ait été combattu et méconnu par le corps de l'Université; et que relativement à la puissance civile il a été de même ordre et joui des mêmes privilèges que les autres Facultés.

« 4<sup>o</sup> Que les maîtres du Collège de chirurgie ont toujours exercé le droit

1. Nous verrons plus loin qu'après de nouvelles luttes avec la Faculté, et de nouvelles défaites, le Collège de chirurgie a fini par devenir une véritable *Faculté* et à former l'*Académie de Chirurgie*.

exclusif d'examiner et d'approuver leurs candidats qui se destinaient au plein exercice de la Chirurgie, ainsi que ceux qui se bornaient à quelqu'une de ses branches. Il y a eu des exceptions à cet égard, comme dans la plupart des Facultés et Collèges de médecine, mais ces exceptions mêmes supposent le droit qu'elles respectent, lors même qu'elles en suspendent momentanément l'exercice.

« 5<sup>o</sup> Enfin que les chirurgiens de Paris se sont toujours gouvernés par leurs statuts, conformément aux ordonnances de nos rois, et qu'ils n'ont jamais reconnu pour chef et pour supérieur que les deux chirurgiens du roi au Châtelet de Paris, et l'un de leurs membres élu prévôt, sans aucune dépendance réelle de la Faculté de médecine ou de l'Université. »

*Dionis et le Collège de chirurgie.* — Nous allons voir dans les périodes suivantes que le Collège fit alliance avec les barbiers et perdit les procès que la Faculté lui intenta; mais la victoire de celle-ci ne fut qu'apparente, car si le Collège fut vaincu, s'il perdit quelques prérogatives extérieures, il n'en continua pas moins à subsister et à se développer. Le dommage principal vint de ce que la maîtrise était plus facile à obtenir, les candidats étant dispensés des humanités et du latin. Dionis, qui avait été dans sa jeunesse contemporain des événements, tout en regrettant l'alliance avec les chirurgiens barbiers, n'apprécie pas moins hautement le Collège de chirurgie.

Voici ce qu'il dit dans son *Cours d'opérations de chirurgie* : « Si ce cours d'opérations est reçu favorablement des étudiants, et si les connaisseurs le jugent digne de leur approbation, c'est à la chirurgie de Saint-Côme que tout le mérite en est dû. Je n'ai fait que répéter les instructions que j'ai puisées dans cette école célèbre en me faisant passer maître..... Celui qui a fait le chef-d'œuvre à Paris se peut dire sans contestation chirurgien de la bonne roche<sup>1</sup>. »

Ajoutons que Dionis a fait entrer ses deux fils au collège de Saint-Côme, car « dans cette compagnie ils ont puisé les lumières qu'on ne trouve point ailleurs ». Plus loin, faisant allusion à l'alliance avec les barbiers chirurgiens, il dit : « Dieu veuille que les agrégations, les associations, les légers examens qui y en ont incorporé plusieurs qui ne se sentaient pas assez forts pour y entrer par la voye du chef-d'œuvre, ne diminuent rien de son ancienne splendeur, ne la fassent point relâcher de la régularité dans ses actes, en prodiguant la qualité de maître à des sujets indignes de la porter, et qu'enfin on continue à dire comme autrefois, que l'École de chirurgie de Paris est la première du monde. »

Le Collège avait donc conservé toute son importance au moment où Dionis écrivait, et la suite des événements a prouvé que ses craintes ne se sont pas réalisées, puisque quelques années après l'Académie de chirurgie était fondée.

1. Dionis dit qu'à Paris la chirurgie est enseignée en trois endroits : au Jardin Royal, à l'École de médecine et à Saint-Côme, et que partout les démonstrations sont faites par des maîtres chirurgiens jurés (Franklin, *les Chir.*, p. 174, et *Déclaration de M<sup>e</sup> P. Le Comte*, à propos de l'amphit. de Riolan).

## CINQUIÈME PÉRIODE (1616-1715)

*Donation de M. de Launay. — Création d'une chaire de chirurgie à la Faculté, en 1634. — Union des médecins avec les étuivistes. — Contrat d'union des chirurgiens avec les barbiers chirurgiens en 1655. — Arrêt du Parlement du 7 février 1660 qui sépare les chirurgiens de l'Université et leur enlève leur droits scolastiques. — Le 6 août 1668 les chirurgiens sont placés sous la juridiction du premier chirurgien du roi. — Réforme de l'École du Jardin des Plantes, en 1674, Dionis professeur. — En 1681, Biennaise fonde deux cours au Collège de chirurgie. — En 1691 Roberdeau fonde un cours d'ostéologie. — Reconstruction du Collège des chirurgiens 1691-94. — Nouveaux statuts des maîtres en chirurgie de Paris, en 1699. — Mort de Louis XIV, en 1715.*

Bien que les notes historiques que j'ai données à propos du livre de Franco s'arrêtent à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, je crois utile d'achever l'abrégé de l'histoire du Collège de chirurgie; je devrai laisser de côté bien des incidents de la lutte qui ont cependant un réel intérêt, mais leur narration m'entraînerait très loin.

Après la construction de leur Collège, les chirurgiens pouvaient espérer être en paix pour longtemps avec tous : ils faisaient partie de l'Université, ils recevaient la bénédiction du chancelier, le roi, puis le parlement leur avaient donné et reconnu le droit de faire des Lectures et Démonstrations et opérations publiques, mais il y avait des discussions dans le Collège même, les barbiers voulaient prendre leur revanche de l'arrêt de désunion prononcé en 1614, enfin la Faculté était toujours résolue à abattre ce Collège qui semblait être sur le point de devenir une cinquième Faculté.

En attendant, le Collège progressait, et en 1622 maître Jehan de Launay, chirurgien du roi, lui faisait don d'une somme de 1200 livres, dont la rente de 100 livres devait servir à payer un ou deux Lecteurs.

L'acte notarié de donation renferme de précieux renseignements historiques sur le fonctionnement du Collège, il nous apprend que *Maître J. de Launay* fut d'abord maître chirurgien juré en l'Université de Caen, qu'il *exerça heureusement la chirurgie en plusieurs et diverses contrées* et que depuis douze ou quinze ans il s'était fixé à Paris. En 1614 il se présenta au Collège et Faculté de chirurgie en l'Université de cette ville, subit quelques examens et suivit les *leçons publiques* et entre autres celles de M. Séverin Pineau sur l'*anatomie*, de Jehan Lanay et Jacques de Marque sur les *bandages et opérations de Chirurgie*, de Charles Guillemeau sur l'*Ostéologie* et d'autres. Il devint ainsi maître chirurgien du collège.

L'acte constate que le Collège de Saint-Côme étant insuffisant fut reconstruit afin de permettre la consultation gratuite du lundi où les malades devenaient de plus en plus nombreux, et aussi afin de permettre de faire les Lectures, Anatomies et autres actes, les Leçons et Opérations de chirurgie où l'on enseigne tant en théorique qu'en pratique, publiquement et en particulier, selon les cas, les Écoliers et autres qui veulent venir.

En outre, Louis XIII, continuant la mesure prise par Henri IV et que nous avons rapportée plus haut (p. cxxxiv) accordait à maître André Pineau et à

maître François Thevenin, ses chirurgiens ordinaires, maîtres et professeurs au Collège de Saint-Côme, la somme de 600 livres tournois par an, à chacun, pour enseigner l'opération et la science de tirer la pierre en la vessie.

Maître Jehan de Launay voyant la situation considérable qu'occupait le Collège de Saint-Côme, l'importance des services qu'il rendait et en même temps la modicité de ses ressources, voulut par un don généreux lui permettre d'augmenter le nombre de ses Lectures, dans l'intérêt du bien public.

Le Collège de chirurgie ayant accepté avec reconnaissance, le 3 mai 1622, la donation de M. J. de Launay, l'acte de donation fut passé le 9 août suivant, en présence de Maître PIERRE DE CORBILLY *chirurgien ordinaire du roi, prévôt du Collège et Faculté de chirurgie en l'Université*, de Maître JEHAN LAUNAY aussi *chirurgien ordinaire du roi et maître au dit Collège*, maître JEHAN ROBIN, *maître chirurgien juré, arboriste ordinaire de sa majesté*, maître FRANÇOIS THEVAIN, *pareillement chirurgien du roi et son opérateur en l'extraction de la pierre et maître en icelui Collège*, et maître SÉBASTIEN COLLIN aussi *maître chirurgien, professeur pour l'anatomie au dit Collège*.

Par cet acte, maître de Launay donne une rente pour gager un ou deux lecteurs et professeurs qui devront faire des *lectures, leçons, anatomies et autres actes et opérations de chirurgie*. L'élection des professeurs aura lieu tous les ans le lendemain de la fête de saint Côme, jour auquel on célébrera aussi une messe de *Requiem* en mémoire du fondateur. Lorsqu'on aura élu deux professeurs, l'un sera tenu de faire chaque hiver une ou deux anatomies avec la démonstration des opérations de chirurgie sur le corps, publiquement, dans l'École de Saint-Côme et non ailleurs; il recevra 25 livres tournois pour chaque anatomie. L'autre professeur et lecteur sera tenu de lire, montrer et enseigner un cours ou compendium des opérations, maladies et remèdes de la chirurgie, en la saison la plus commode.

L'élection n'ayant pas eu lieu le lendemain de Saint-Côme, mais le premier lundi d'octobre qui est le jour de l'assemblée générale du Collège, maître J. de Launay avait demandé la résolution du contrat et la reddition des 1200 livres. Mais un accord intervint facilement et un arrêt du Parlement du 8 octobre 1622, ordonna que l'élection des professeurs aurait lieu le premier lundi d'octobre de chaque année.

Devant ces progrès des chirurgiens, la *Faculté de médecine créa en 1634 une chaire pour l'enseignement de la chirurgie en latin*. Les circonstances qui ont amené cette fondation ne sont pas connues, mais elles doivent se rattacher à la rivalité persistante qui existait entre les médecins et les chirurgiens, ceux-ci ayant pris quelque avance par l'amélioration du Collège et la fondation de plusieurs cours.

D'un autre côté, la Faculté qui depuis 1494 avait fait tant d'efforts pour s'attacher les *barbiers*, les voyait cependant chercher à se détacher d'elle, puisqu'en 1613 ils avaient essayé de fusionner avec les chirurgiens. Pour les ramener elle voulut leur susciter des rivaux en soutenant les *Étuvistes*. En 1626 les médecins adressent au Grand Conseil une requête en faveur de ces derniers et le 16 juin 1627 un arrêt fait droit à leur demande. Ceci amène les barbiers à faire leur soumission en 1635 et la Faculté s'engage de nouveau à

désigner des docteurs pour enseigner la Chirurgie aux serviteurs des barbiers chirurgiens ; puis le 24 juillet 1641, des Lettres patentes de Louis XIII interdisent aux Étuvistes l'exercice de la Chirurgie.

Après la mort de Louis XIII et l'avènement de Louis XIV, des *Lettres patentes de janvier 1644* confirmèrent les droits et privilèges des professeurs du Collège et Faculté de chirurgie, faisant partie du corps de l'Université.

Le Collège de chirurgie était miné par des dissensions intestines, les uns croyant y trouver du profit désiraient l'union avec les barbiers chirurgiens, malgré l'échec des tentatives de 1613. On enviait la situation de ces derniers que le public semblait préférer aux chirurgiens de Saint-Côme. Mais plusieurs membres du Collège trouvaient cette union indigne et étaient disposés à y voir un piège tendu par les médecins, qui en profiteraient pour faire enlever au Collège ses droits et privilèges.

En outre, les barbiers cherchaient toujours à fuir la domination des médecins et à s'incorporer à Saint-Côme. Des intrigues se nouèrent donc et elles aboutirent à un contrat d'union entre les chirurgiens et les barbiers chirurgiens. Il fut signé le *1<sup>er</sup> octobre 1665* par le prévôt et plusieurs membres du Collège. Mais certains maîtres protestèrent vivement. D'après le contrat il ne devait plus y avoir qu'une seule corporation jouissant des droits et privilèges attribués à l'une et à l'autre compagnie ; le Collège des chirurgiens s'abaissait par cet accord.

Le contrat d'union fut ratifié par des Lettres patentes de *mars 1656*. Les chirurgiens et les barbiers étaient placés sous *la juridiction du premier barbier du roi*, et sous la dépendance de la Faculté de médecine. Lorsque le 16 octobre 1656, le lendemain de la saint Luc les barbiers chirurgiens se présentèrent devant la Faculté pour lui faire leur visite obligatoire, revêtus de la robe longue, ils furent vivement gourmandés et non reçus (Corlieu).

L'accord n'était pas entier d'ailleurs, car des chirurgiens jurés et aussi des barbiers chirurgiens firent opposition à la vérification des Lettres patentes de mars 1656. Le Parlement rendit le *7 septembre 1656* un arrêt contradictoire d'accord avec le prévôt des chirurgiens. Cet arrêt homologue le contrat d'union des deux Communautés des chirurgiens jurés au Collège de Saint-Côme et des maîtres barbiers chirurgiens et ordonne l'enregistrement desdites lettres patentes, à la charge que *le premier barbier du roi demeurerait premier prévost honoraire* et jouirait des mêmes honneurs, sans que les particuliers non reçus maîtres au Collège de Saint-Côme ou en la Communauté puissent prendre d'autres qualités que celles qu'ils avaient avant l'union.

Les conséquences de cette union ne se firent pas attendre ; les médecins dont il n'avait pas été question dans le contrat intervinrent immédiatement. Le *1<sup>er</sup> juillet 1657* ils présentèrent une requête au Parlement en opposition à l'exécution des Lettres patentes. Ils demandèrent que les chirurgiens et les barbiers fussent déboutés de l'entérinement desdites lettres, et leur contrat d'union déclaré nul, sinon à la charge que les anciens concordats faits entre la Faculté de médecine et les barbiers chirurgiens les 10 janvier 1505, 11 mars 1577, 27 juin 1644, seraient exécutés par les deux compagnies, lesquelles seraient tenues de bailler leur mémoire à la Faculté, pour leur être par elle prescrit

tels statuts qu'elle aviserait pour le bien public, et qu'à la réception des aspirants, il en serait usé tout ainsi que par le passé avec les barbiers chirurgiens.

Bientôt après, en 1559, le Parlement était saisi de l'appel d'une sentence du Châtelet, à l'occasion duquel la Faculté de médecine demandait qu'il fût fait défense aux chirurgiens de lire, professer et graduer, de soutenir des thèses, et de donner le Bonnet, de prendre la qualité de bacheliers, de licenciés, et le titre d'école et de collège. L'Université avait adhéré à toutes les conclusions des médecins par sa requête d'intervention.

Le 19 août 1559 la Faculté assigna les chirurgiens et les barbiers devant le Parlement; la requête des médecins portait sur quatre chefs (Corlieu, in *Fac.*, p. 174); ils demandaient :

1° Que les barbiers chirurgiens et les chirurgiens jurés rendissent honneur et respect à la Faculté et aux docteurs régents; — 2° qu'ils leur obéissent comme des écoliers et des disciples à leurs maîtres; — 3° qu'il leur fût interdit d'excéder les termes de leur art, de lire, de professer, de donner des grades, de soutenir des thèses, de porter la robe et le bonnet; — 4° de s'appeler collège ni école, mais simplement « Communauté des maîtres barbiers chirurgiens et chirurgiens jurés », et de qualifier le lieu de leurs assemblées autrement que de « chambre de juridiction », le tout à peine de prison.

Le 7 février 1660, le Parlement rendit l'arrêt suivant : La cour, sans s'arrêter à l'intervention de quelques chirurgiens de Saint-Côme, met les parties hors de cour et de procès, à la charge que les deux Communautés des chirurgiens et barbiers unies demeureront soumises à la Faculté de médecine suivant les contrats des années 1577 et 1644. Et faisant droit sur la requête de la Faculté de médecine, ayant égard à l'intervention du recteur de l'Université, fait inhibitions et défenses auxdits chirurgiens barbiers de prendre la qualité de bacheliers, licenciés, docteurs et collège, mais seulement celle d'aspirants, maîtres et communauté, comme aussi leur fait défense de faire aucune lecture et actes publics : et *pourront seulement faire des exercices particuliers pour l'examen des aspirants, même des démonstrations anatomiques à portes ouvertes*, suivant la sentence du prévôt de Paris du 7 novembre 1612; sans que pas un desdits chirurgiens barbiers puisse porter la robe et le bonnet, que ceux qui ont été et seront reçus maîtres ès arts; et néanmoins pourront ceux qui ont été reçus avec la robe et le bonnet jusqu'à ce jour, les porter pendant leur vie.

Le 20 juillet cet arrêt fut signifié aux maîtres de la Communauté des chirurgiens jurés et des barbiers chirurgiens.

Le Collège de chirurgie ne se pressa pas d'obéir à l'arrêt du 7 février, alors le recteur de l'Université et le doyen de la Faculté de médecine adressèrent une requête à la cour, à l'effet d'obtenir l'exécution de l'arrêt. La cour rendit le 4 août 1660, un nouvel arrêt, dont voici la teneur.

#### ARRÊT AU SUJET DE QUELQUES QUALITÉS PRISES PAR LES CHIRURGIENS

Du 4 août 1660. Veu par la cour la *requeste présentée par le recteur de l'Université, doyen et docteurs régents de la Faculté de médecine de Paris*, contenant que par arrêt contradictoire rendu à l'audience le 7 février dernier, défenses auraient été faites aux *chirurgiens barbiers* de prendre la qualité de licenciés, docteurs et col-

lège, mais seulement celle d'aspirans, maistres et communauté, comme aussi def-fenses leur auraient esté faites de faire aucunes lectures et actes publics, desquels termes il n'y a pas de doute qu'il ne s'ensuive que l'inscription qui est sur le lieu de Saint-Côme intitulé : *Collegium MM. DD. Chirurgorum Parisiensium juratorum*, etc., et celle qui est au dedans en ces termes *Schola regia*, ne doivent estre ostées, et une chaire haulte en laquelle ils s'ingeroient faire des leçons publiques qui leur estoient interdites par ledit arrest. Neantmoins ledit arrest auroit esté meprisé en tout par lesdits chirurgiens barbiers, lesquels au lieu d'obéir ils n'auroient osté lesdites inscriptions et ladite chaire, et nonobstant les deffenses portées par ledit arrest, dès le lendemain ils auraient envoyé des billets en latin contenant le mot de *Collège et escolle et professeurs en chirurgie*; et continuant par lesdits barbiers leurs contraven-tions au lieu de suivre l'exemple de *Jean Mesnard lieutenant du premier barbier du roy*, qui envoyoit les billets en françois, les nommez Invernet, Gigot, Matot, avoient envoye leurs billets en latin en termes deffendus par ledit arrest, leque les supplians auroient esté obligés faire signifier ausdits barbiers chirurgiens et fait les deffenses y contenues, en leur communauté assemblée, ou ledit Mesnard estant il auroit fait response d'obéir audit arrest et nonobstant iceluy lesdits barbiers con-treviennent journellement. A ces causes requeroient les supplians estre ordonné que ledit arrest du 7 février seroit exécuté, itératives deffenses faites ausdits chi-rurgiens barbiers de prendre autre qualité que celles d'aspirans, maistres et com-munauté; deffenses de qualifier leurs aspirans de candidats et à eux de prendre la qualité de professeur, ny qualifier leur lieu du nom de collège, escolle ou salle, ny assemblée royale, mais chambre de juridiction du premier barbier du roy, ny user de termes imperatifs dans leurs billets; ains à eux enjoins les envoyer en la forme ancienne et ordinaire et conformément à ceux dudit Mesnard du 26 mai et 14 juin dernier, et que les billets contraires demeureront supprimez, deffenses de récidives, ny plus faire de pareilles entreprises à peine de prison, et outre ordonner qu'au premier commandement qui seroit fait ausdits chirurgiens barbiers ils seroient tenus de oster l'inscription de collège et escolle estant sur la porte et au dedans Saint-Cosme, ensemble la chaire haulte y estant; sinon et à faute de ce faire, permis ausdits sup-plians de faire oster par le premier des huissiers de ladite cour, sauf à repeter les frais contre lesdits barbiers chirurgiens et l'arrest exécuté nonobstant oppositions ou appellations quelconques; ladite requeste signée Blondel, etc.; ladicte cour ayant esgard à ladite requeste, ordonne que ledit arrest du 7 février 1660, sera exécuté; ce faisant, fait inhibitions et deffenses ausdits chirurgiens barbiers de prendre la qualité de barbiers licentiez, docteurs et collège, mais seulement celle d'aspirans maistres et communauté et de faire aucunes lectures et actes publics; ains pourront seulement faire des exercices particuliers pour l'examen des aspirants, mesmes des démonstrations anatomiques à portes ouvertes, sans que pas un desdits chirurgiens barbiers puisse porter la robe et le bonnet, que ceux qui sont et seront receus maistres ès arts; et néantmoins pourront ceux qui ont esté receus avec la robe et le bonnet jusques au jour dudit arrest du 7 février, les porter pendant leur vie. Enjoint ausdits chirurgiens barbiers d'obéir audit arrest, deffenses d'en contre-venir, et en cas de contravention permis d'informer par-devant le conseiller rappor-teur le présent arrest. Signé de la Maignon et Menardeau (*Hist. de Paris* de Félibien etc., t. V, p. 169).

Par l'arrêt du 7 février 1660, les chirurgiens se trouvaient donc retranchés de l'Université. Les efforts qu'ils avaient faits pendant des siècles pour s'y faire agréger se trouvaient annulés par leur fâcheuse union avec les barbiers, car l'Université ne voulait pas admettre de semblables compagnons.

Cependant les chirurgiens n'avaient pas exécuté ponctuellement l'arrêt rendu contre eux; ils avaient laissé subsister à la porte de Saint-Côme le mot *Collegium*. Le doyen de la Faculté J. Arm. de Mauvillain, quoique fils d'un chirurgien juré, le fit effacer le samedi 12 novembre 1667, étant assisté d'un huissier. Le lendemain, les chirurgiens le rétablirent. — Le 14 novembre, de Mauvillain accompagné du même huissier, de deux témoins et d'un ouvrier fit de nouveau effacer le mot *Collegium*.

La Chirurgie avait toujours été placée sous la juridiction des chirurgiens, jurés du roi au Châtelet (ordonnance de 1311), mais l'arrêt du 7 février 1660 l'avait mise au contraire sous la dépendance du premier barbier du roi, ce qui n'était pas digne de la corporation (Depuis l'ordonnance de décembre 1371, celui-ci était garde du métier de barberie dans tout le royaume). Aussi Louis XIV, par arrêt de son conseil du 6 août 1668, ordonna-t-il que le premier chirurgien du roi (qui était alors Félix) serait chef et garde des chartes et privilèges de la chirurgie et barberie du royaume.

Quelles ont été pour le Collège des chirurgiens les conséquences de l'arrêt du 7 février 1660 et de son exclusion de l'Université? Il n'avait pas cessé d'exister, mais il était privé de ses titres scolastiques et des apparences de Faculté qu'il avait alors; la suppression de la nécessité des belles lettres et de la maîtrise ès arts l'avait abaissé. Cependant il pouvait toujours faire des cours, des exercices particuliers pour les examens des aspirants et des démonstrations anatomiques à portes ouvertes. D'ailleurs, on ne pouvait songer à suspendre l'enseignement de la Chirurgie, d'autant plus que les barbiers étant réunis au Collège de Saint-Louis, la Faculté avait dû cesser de faire les cours élémentaires qu'elle avait institués pour eux, depuis 1494.

La situation des maîtres chirurgiens était modifiée, les 25 membres du Collège se trouvaient augmentés tout d'un coup des barbiers chirurgiens, qui étaient au nombre de 300 environ; on n'exigea plus des aspirants à la maîtrise le diplôme de maître ès arts, ni la connaissance du latin; de plus on fut obligé de modifier l'organisation du Collège (car il continua à garder ce nom dans le public); les membres furent divisés en quatre classes, il y eut quatre prévôts.

Le nombre des auditeurs de Saint-Côme devint donc plus considérable et il est probable que l'enseignement s'y continua à peu près comme par le passé. Sur ces différents points des renseignements complémentaires sont nécessaires.

Quoi qu'il en soit, le Collège reçut de nouveau legs, ce qui n'indique pas que sa situation fût tant amoindrie, et ce qui prouve la justesse de l'opinion émise par Dionis vers cette époque (p. CXXXIX).

Par un testament olographe du 1<sup>er</sup> novembre 1680 et un codicille du 30 octobre 1681, Jean Biennaise, maître chirurgien à Paris, légua une somme de 12 000 livres pour la fondation de deux cours gratuits d'anatomie et d'opérations. Les démonstrateurs devaient être élus par l'archevêque de Paris, le recteur, le premier médecin du roi, son premier chirurgien, son lieutenant, son propre fils Biennaise ou l'un de ses parents portant son nom. Les deux démonstrateurs devaient recevoir chacun 250 livres tournois pour faire l'anatomie sur un cadavre humain et les opérations sur un autre. Les cadavres devaient être acquis et fournis par les démonstrateurs. Ce qui montre encore

que le Collège de Saint-Côme n'avait pas diminué, c'est que tant par le nombre des malades qui venaient à la consultation du premier lundi de chaque mois, que par le nombre des écoliers, il était devenu insuffisant, quoiqu'il eût été reconstruit en 1616.

C'est alors que *Louis Roberdeau*, chirurgien juré du Collège de Saint-Côme lui fit donation, par un contrat du *16 juin 1691*, d'une somme de 2 000 livres tournois, sur laquelle il devait être prélevé une rente de 40 livres pour la fondation d'un cours annuel et gratuit d'*ostéologie*, le reste devant servir à la construction du nouvel amphithéâtre. Le contrat dit : « La chaire sera destinée à l'histoire entière des os sur un squelette, avec l'explication de toutes leurs maladies, et des opérations qui y conviennent. Les appareils nécessaires seront fournis par les démonstrateurs, lesquels seront nommés tous les ans, et six mois au moins avant ladite démonstration, par ledit sieur Roberdeau, de son vivant, et après son décès par l'ainé de sa famille qui se trouvera maître de ladite Communauté; le tout conjointement avec M. le premier chirurgien du roi ou ledit sieur son lieutenant, les quatre prévôts en charge, le receveur en charge et les deux anciens maîtres du conseil de la dite communauté; auxquels démonstrateurs sera donné par chacun an au moins la somme de 40 livres... » (Corlieu, *Col.*, p. 41).

Le jour même de la donation de Roberdeau, le *16 juin 1691*, le Collège acheta aux Cordeliers un terrain ayant onze toises de façade sur sept toises et demie de profondeur, le contrat fut fait en présence de Louis Roberdeau et payé au moyen de quelques autres donations et d'un impôt volontaire.

Quesnay rapporte « qu'en 1690 le curé et les marguilliers de Saint-Côme s'étaient opposés au rétablissement d'une des œuvres de la compagnie. Ils furent déboutés de leur opposition et contraints par arrêt, les chirurgiens y étant établis bien longtemps avant que cette église fût érigée en paroisse. Ceci se vérifie par une très ancienne inscription qu'on voit sur une pierre posée au-dessus de l'Œuvre des Prévôts, proche la porte qui conduit aux Charniers que la compagnie a fait bâtir pour la visite des malades. « C'est la piété et le zèle pour le bien public qui déterminèrent saint Louis notre auguste fondateur à nous donner le lieu où nous faisons nos actes et nos assemblées, dans le temps qu'il faisait construire l'église des Révérends Pères Cordeliers » (*Mémoires manuscrits de Meurisse*).

La première pierre du nouvel amphithéâtre fut posée par Félix, premier chirurgien de Louis XIV, le *2 août 1691*. L'amphithéâtre était terminé en *1694*, c'est aujourd'hui l'*École nationale des arts décoratifs*.

Après tous les événements que nous venons d'exposer on comprend que les *Statuts de la Corporation des chirurgiens* avaient besoin d'être révisés. Un projet fut présenté au roi par Félix; le 6 novembre 1698 le projet fut renvoyé au lieutenant général de police, d'Argenson, qui y apporta diverses modifications. Enfin les lettres patentes de Louis XIV, de 1699, établissent les *Statuts des maîtres en chirurgie de Paris*. Ils sont en 150 articles; divers arrêts successifs y ont apporté des modifications. Ces statuts furent en vigueur jusqu'en 1743; à cette date on les réduisit à 83 articles.

L'union des barbiers chirurgiens avec les chirurgiens de Saint-Côme

n'avait pu suspendre l'étude de la chirurgie; tous les chirurgiens d'ailleurs n'avaient pas accepté cette union et plusieurs avaient continué à agir en dehors de la Communauté; aussi trouve-t-on pendant cette période quelques chirurgiens renommés.

Louis XIV voulant renforcer l'étude de la Chirurgie créa une chaire spéciale à l'École du Jardin des Plantes, en 1674. Elle fut confiée à Dionis qui professa avec un grand succès l'anatomie et les opérations. Néanmoins la Chirurgie du xvii<sup>e</sup> siècle est loin de celle du xvi<sup>e</sup>; presque toutes les énergies ont été absorbées par des intrigues et par les luttes avec la Faculté.

#### SIXIÈME PÉRIODE (1715-1793)

*Avènement de Louis XV en 1715. — Création de cinq places de démonstrateurs au Collège de Saint-Côme, en 1724. — Nomination de deux chirurgiens à l'hôpital des Frères de la Charité en 1724. — En 1739 nomination de cinq adjoints aux démonstrateurs de Saint-Côme. — Fondation de l'Académie de chirurgie en 1734. — Déclaration du roi de 1743 qui met fin à l'Union des chirurgiens et des barbiers. — Fondation de l'École pratique d'anatomie pour les chirurgiens en 1757. — Nouveaux statuts des chirurgiens en 1768. — Construction d'un nouveau Collège de chirurgie en 1769 (c'est la Faculté actuelle). — Dissolution de toutes les Sociétés savantes en 1793.*

Nous arrivons au xviii<sup>e</sup> siècle; les chirurgiens de Saint-Côme vont enfin recueillir le bénéfice de leurs efforts et obtenir l'indépendance de la Chirurgie, puisque le temps de l'union intime n'était pas encore arrivé. Je rappellerai les différentes phases de cette dernière période, laissant de côté ce qui a trait à *l'Enseignement du Collège*, dont l'histoire a été faite par le D<sup>r</sup> Corlieu dans un travail auquel nous avons eu recours pour ces deux dernières périodes.

Bientôt on sentit la nécessité de donner à la Chirurgie une organisation plus complète et plus définitive que celle qu'elle avait. Les services que rend cette partie de la médecine au public et à l'État et dans les armées, exigeaient cette réorganisation. La Faculté ne pouvait rien contre cela, et étant donné les idées qu'elle avait sur la Chirurgie, on ne pouvait compter sur elle pour assurer son enseignement et ses progrès.

La Faculté, en prévision sans doute de cette organisation nouvelle, établit dans ses écoles en 1714 deux professeurs de Chirurgie, mais il était trop tard; de plus ces professeurs ne connaissaient pas la Chirurgie et les élèves continuaient à se rendre aux cours de Saint-Côme.

Louis XIV était mort en 1715; Louis XV, qui lui succéda, rendit en septembre 1724 des Lettres patentes qui réorganisèrent le Collège de Saint-Côme. Elles montrent que malgré le procès de 1660, le Collège n'avait pas été abattu comme l'aurait voulu la Faculté.

Les Lettres constatent que la profession est placée sous l'inspection du

1. Corlieu. 1890. *L'enseignement du Collège de chirurgie.*

premier chirurgien du roi, que les aspirants sont assujettis depuis longtemps à de longs et rigoureux examens et que dans l'amphithéâtre de Saint-Côme toutes les parties de la Chirurgie sont démontrées par d'excellents maîtres; en outre elles rappellent que ceux qui font un long service dans les hôpitaux obtiennent des privilèges de maîtrise. C'est ainsi, dit l'édit, que depuis un siècle la Chirurgie a fait quantité d'heureux progrès et qu'il s'est formé un grand nombre d'excellents maîtres. Mais le Collège de Saint-Côme n'a pas des ressources suffisantes pour s'agrandir, c'est pourquoi les présentes Lettres établissent 5 places de démonstrateurs, pour enseigner aux jeunes élèves, les différentes parties de la Chirurgie, dans l'amphithéâtre public de Saint-Côme. Les démonstrateurs seront nommés par le roi sur la présentation du premier chirurgien.

Le premier fera le cours sur les *Principes de Chirurgie*, les plaies, les ulcères et apostèmes.

Le second, sur l'*Ostéologie*, les maladies des os et les opérations qui y conviennent.

Le troisième fera un cours d'*Anatomie* sur un cadavre humain, qui sera remis par les juges, conformément à l'arrêt du Parlement du 25 décembre 1722. (En même temps défense est faite aux chirurgiens du Châtelet de mutiler les cadavres.)

Le quatrième fera le cours des *maladies chirurgicales en particulier* et les opérations qui leur conviennent sur un cadavre humain; il fera en outre les démonstrations des instruments de chirurgie pour leur usage et utilité, et les appareils.

Le cinquième professeur fera le cours traitant de la *saignée*, de l'application des cautères, des ventouses, des sangsues, des vésicatoires et des *médicaments* usuels, tant simples que composés.

Chacun des professeurs recevra annuellement 500 livres de gages.

Il est à remarquer que le programme de ces cours rappelle le plan du Livre de Guy de Chauliac.

En outre l'édit établit deux chirurgiens à l'hôpital des Frères de la Charité, « afin que la pratique suive de près la théorie, sans laquelle il ne peut se faire un habile maître dans cet art ». Les *Frères de la Charité* pratiquaient journellement sur les malades ou blessés les opérations chirurgicales. Pour mettre fin à cet abus, on nomma deux chirurgiens : l'un exerçait en chef la Chirurgie dans l'hôpital, l'autre qui était son substitut, devait le suppléer selon les circonstances. Les chirurgiens de l'hôpital pouvaient se faire aider par des chirurgiens séculiers externes. Ils étaient nommés pour cinq ans, par le roi; leurs fonctions étaient gratuites.

L'anatomie continua d'être démontrée dans l'hôpital, par le chirurgien en chef ou son substitut, aux jeunes chirurgiens qui travaillaient sous eux. Comme à l'Hôtel-Dieu, le premier garçon chirurgien gagnait maîtrise; il était tenu de coucher à l'hôpital.

On disséquait alors dans plusieurs hôpitaux. Comme il y avait des abus, le 31 décembre 1706, sur une réclamation de Jean Mery, maître chirurgien de l'Hôtel-Dieu, le bureau de l'hôpital modifia le règlement pour les dissections.

Le nombre des étudiants devenait considérable, sept à huit cents, dit Corlieu (*Col.*, p. 13). Aussi en 1739, Louis XV nomma-t-il cinq adjoints ou substitués qui faisaient le même cours que le démonstrateur, l'un tenant séance le matin, l'autre l'après-midi. Arnaud, Duplessis, de la Faye, Hévin et Simon furent les cinq premiers adjoints nommés. — Ils ne reçurent d'abord aucun traitement.

La Faculté protesta vivement contre l'édit de 1724; le 26 janvier 1725, elle se rendit en corps à Saint-Côme, précédée du doyen, demandant à présider un cours d'anatomie que faisait un chirurgien; mais l'entrée de l'amphithéâtre lui fut refusée. — Le 30 juillet 1726, le doyen se rendit encore à Saint-Côme pour présider un cours d'ostéologie, mais on lui refusa de nouveau l'entrée.

Après tous les efforts qu'elle avait faits pour anéantir les chirurgiens, la Faculté dut éprouver de grandes déceptions en voyant leurs progrès rapides. Après la réorganisation de Saint-Côme, voici maintenant la fondation de l'Académie royale de chirurgie.

Quand on suit cette lutte séculaire des médecins, des barbiers et des chirurgiens et qu'on recherche les causes de ses variations, des victoires et des défaites de l'un ou de l'autre parti, on reconnaît que le plus souvent tout dépend de la puissance, de l'autorité, de l'intrigue de un ou deux personnages, que leurs fonctions ont amené auprès du roi, ou des grands, malgré l'évidence du besoin que l'on avait de chirurgiens instruits. Au moment où nous sommes l'homme puissant est La Peyronie, c'est à lui surtout qu'on doit la création de l'Académie de chirurgie.

La Société fut approuvée par Louis XV le 12 décembre 1731; elle fut confirmée le 2 juillet 1748 par des Lettres patentes enregistrées au Parlement le 22 juillet suivant. L'Académie comprenait 70 membres; la première séance eut lieu le 18 décembre 1731, sous la présidence de Maréchal, premier chirurgien du roi. En 1743, on publia le premier volume des travaux. — Le but de cette création était de fondre ensemble les chirurgiens appartenant aux diverses provinces de la France; le succès fut complet et dura soixante ans, jusqu'à l'abolition de l'Académie et de toutes les sociétés savantes, en 1793.

De la Peyronie était mort le 25 avril 1747, laissant au Collège de chirurgie, par son testament du 18 avril précédent, une grande partie de sa fortune.

L'École de Saint-Côme avait pris une telle importance qu'elle pouvait être considérée comme l'École presque universelle de France, dit la déclaration du roi Louis XV, du 23 avril 1743. Dans ces conditions, il était nécessaire de faire disparaître les traces qui subsistaient encore de l'union si malencontreuse des barbiers et des chirurgiens en 1655.

La Déclaration de 1743 fait d'abord allusion à la publication récente du premier volume des travaux de l'Académie de chirurgie, puis elle rappelle l'état brillant de la Chirurgie et du Collège de Saint-Côme avant son union avec les barbiers. Par cette union, l'École de chirurgie s'était avilie, et l'étude des lettres y était devenue moins commune. Il était indispensable de relever l'étude du latin et de la philosophie; aussi le roi céda-t-il aux demandes des chirurgiens qui insistaient sur la nécessité d'exiger la qualité de maître ès arts de tous ceux qui aspiraient à exercer la Chirurgie à Paris.

La Déclaration établit que les maîtres chirurgiens qui renoncèrent à la barberie jouiront des mêmes droits, honneurs et privilèges dont les chirurgiens de Saint-Côme étaient en possession avant leur union avec les barbiers. Les autres pourront continuer à exercer conjointement la chirurgie et la barberie, selon les Lettres patentes de mars 1656, mais après la mort du dernier desdits chirurgiens, il ne pourra y avoir dans Paris aucun barbier chirurgien. Ceux qui seront alors barbiers ne pourront exercer aucune partie de la Chirurgie. — *C'était la fin des barbiers chirurgiens* que la Faculté avait réussi à instituer en 1505.

Le premier chirurgien du roi resta le chef de la chirurgie et de la barberie. Le contrat d'union du 1<sup>er</sup> octobre 1655 et les Lettres patentes de mars 1656 furent annulés.

En 1743, les barbiers étaient encore au nombre de 300 environ.

La Faculté n'accepta pas la déclaration de 1743, et intenta un procès devant le Conseil d'État, prétendant que les statuts sur lesquels elle était appuyée étaient faux. Le procès eut lieu sous le décennat de J.-B.-T. Martinencq qui fut doyen de la Faculté de médecine de 1747 à 1750. Mais la Déclaration eut son effet.

Par elle, les chirurgiens étaient rentrés en possession de leurs anciens privilèges, et le jeudi 25 septembre 1749 eut lieu la première soutenance de thèse dans l'amphithéâtre construit en 1691. Le candidat était A. Louis, et le sujet de sa thèse était *De vulneribus capitis*. Le président était S. Morand, maître chirurgien juré; il avait à sa droite Martinencq, doyen de la Faculté de médecine accompagné de deux docteurs. Ce fut un événement de grande importance qui mettait les chirurgiens au niveau des médecins.

Les progrès de la Chirurgie rendaient l'étude de l'anatomie plus nécessaire, aussi l'installation du Collège Saint-Côme était-elle insuffisante. Le 4 juillet 1750 un arrêt du Conseil d'État avait autorisé les maîtres en Chirurgie à acquérir un terrain près de Saint-Côme pour y établir une salle d'anatomie. En 1751, cette école fut installée provisoirement dans un local de la rue de La Pelleterie, aujourd'hui disparue, et sur l'emplacement de laquelle s'élève actuellement le Tribunal de commerce.

Pichaud de la Martinière, premier chirurgien du roi, obtint de Louis XV des Lettres patentes de mai 1757, établissant en faveur des étudiants en chirurgie une *École pratique de dissection*. Les professeurs étaient au nombre de quatre et leur traitement était assuré par une donation de 20 000 livres faite par la Martinière. Les exercices ont commencé en 1757.

L'*École pratique de dissection* a été complétée par de nouvelles lettres patentes de 1768, qui prescrivent de louer dans les environs une salle convenable, les bâtiments du Collège de chirurgie étant insuffisants (Corlieu). Ces lettres de mai 1768 modifient les statuts de 1699, et réunissent ce qui a trait à la Confrérie, à l'Académie, aux Écoles de chirurgie, à l'École pratique de dissection. Les services religieux de Luzarche et de Saint-Côme sont maintenus.

Le Collège de chirurgie, reconstruit en 1691 était encore devenu insuffisant, surtout depuis la fondation de l'Académie de chirurgie en 1731. On éleva alors une nouvelle construction sur les plans de l'architecte Gondom sur le

terrain du Collège de Bourgogne; c'est aujourd'hui la Faculté de médecine. Le Collège de chirurgie fut abandonné aux Écoles de dessin.

Pendant ce temps la Faculté de médecine quittait la rue de la Bucherie et s'installait rue Jean de Beauvais dans les bâtiments que les Écoles de droit venaient de quitter pour prendre possession de leur local actuel.

Les nouveaux bâtiments du Collège de chirurgie furent commencés en 1769 sous Louis XV; mais la cérémonie de la pose de la première pierre eut lieu seulement le 14 décembre 1774, par Louis XVI lui-même.

Le premier chirurgien, de la Martinière, présenta au roi la Corporation des chirurgiens et lui dit que Louis XV avait eu l'intention d'établir dans les bâtiments 6 lits pour les maladies chirurgicales extraordinaires qu'on ne traitait pas dans les hôpitaux. Le roi répondit qu'il serait le fondateur de ces lits; c'est, croyons-nous, l'origine de *Hôpital des cliniques*.

Deux inscriptions rappelaient la fondation du nouveau Collège : A l'entrecolonnement de droite, sur la façade de la cour, on lisait :

#### DU RÈGNE DE LOUIS XVI

*Le peu d'espace des Écoles de chirurgie, trop resserrées pour le nombre des élèves, l'éloignement de l'École pratique (qui était où se trouve le Tribunal de commerce), le défaut d'un lieu séparé pour l'instruction des femmes dans l'art des accouchements ont fait longtemps désirer un autre emplacement. Louis XV, zélé pour le progrès d'un art si utile à l'humanité, ordonna de construire sur le terrain du Collège de Bourgogne un édifice assez spacieux pour remédier à ces inconvénients, et assez noble pour répondre à l'importance de cet art salutaire. Ce projet, digne d'un prince chéri de ses sujets autant qu'il les aimait lui-même, a été terminé sous le règne de son auguste successeur.*

On lisait à l'entrecolonnement de gauche :

#### DU RÈGNE DE LOUIS XVI

*Cet édifice consacré à l'étude et à la perfection de la chirurgie fut commencé par l'ordre et sous les heureux auspices de Louis le Bien-Aimé, l'an de grâce MDCCLXIX. Louis XVI, toujours auguste, toujours bienfaisant, en ordonna la continuation la première année de son règne et en posa la première pierre le 14 de décembre MDCCLXXIV, monument de la protection qu'il accorda à un art nécessaire aux peuples dont il est le père.*

La Révolution fit disparaître ces deux inscriptions (Corlieu, *Fac.*, p. 184).

Le Collège fut terminé en 1776 et les chirurgiens, qui depuis vingt-sept ans soutenaient leurs thèses dans l'amphithéâtre construit en 1691, prirent possession de leur nouveau domaine. La première thèse soutenue fut celle de *Desault*, le 31 août 1776.

Telle est l'histoire abrégée du Collège de chirurgie, en laissant de côté un nombre considérable de faits, et des mémoires ou pamphlets au nombre de plusieurs centaines.

Sans doute bien des critiques subsistent contre le Collège; les chirurgiens de robe longue ont été parfois des ignorants et des pédants. Si leur résistance à la Faculté de médecine était légitime le plus souvent, il n'en était pas toujours de même de leur conduite envers les barbiers chirurgiens. Ils furent mieux inspirés à la fin en conférant la maîtrise aux plus instruits d'entre eux. Rappelons que le nombre des barbiers était au moins dix fois plus considérable que celui des chirurgiens jurés.

Après cette étude il me semble qu'il est indispensable que l'on publie une *Histoire complète des chirurgiens de Paris* depuis le XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1793, en l'appuyant de tous les documents qui existent. On ne peut faire moins que de connaître sa propre histoire.

## X. — PIÈCES JUSTIFICATIVES

---

Quoique les Archives du Collège de Chirurgie soient perdues, il existe encore un assez grand nombre de documents qui permettent d'exposer l'histoire de cette Compagnie. J'en ai publié un certain nombre dans l'Introduction de la *Chirurgie* de Mondeville, pour montrer que les chirurgiens de Saint-Côme, formaient une corporation à part, en dehors de la Faculté de médecine, et en dehors de la corporation des *barbiers chirurgiens de Paris*. — Aujourd'hui je publierai seulement quelques documents qui mettent en évidence la situation occupé par le Collège des chirurgiens au XVI<sup>e</sup> siècle. — J'y ajouterai les statuts qui concernent les *barbiers du royaume*, lesquels sont à peu près les mêmes que ceux des barbiers de Paris (*Mondeville*, p. LXXVIII).

### I

#### ARREST DU PARLEMENT

Du 25 février 1355.

*Intervenu du consentement des Parties et de M. le Procureur Général, par lequel suivant les privilèges accordés par le Roy S. Louis et les Rois ses Successeurs, les deux Chirurgiens Jurés du Chastelet et le Prevost des Chirurgiens, doivent convoquer les Licentiez en la Faculté de Chirurgie, pour examiner les Aspirants, et conférer la Licence à ceux qui seront trouvés capables, etc.*

Johannes Dei graciâ Francorum Rex, Universis præsentis Litteras inspecturis salutem. Notum facimus, quod inter Magistros *Petrum Fromondi* nostrum Cirurgicum, et *Robertum de Lingonis*, Cirurgicos juratos in Castelleto ex una parte, et Magistros *Johannem de Trevis* Praepositum Cirurgicorum Parisiensium quoad præsens, *Johannem de Pantalie* nostrum Cirurgicum, *Johannem de Lens*, *Mathæum de Bezu*, *Petrum de Pisa*, *Ægidium Parvi*, et *Jacobum Jambette*, Cirurgicos ex altera, concordatum fuit in Curia nostra de Licencia ejusdem, vocato ad hoc Procuratore nostro et consenciente, prout in quadam scedula ab ipsis Partibus unanimiter tradita cominetur, cujus tenor talis est.

Sur ce que Maistre *Pierre Fromond*, et Maistre *Robert de Langres*, Cirurgiens Jurez du Roy nostre Sire en son Chastelet de Paris, eussent plaidié pardevant l'Official de Paris, contre les Cirurgiens de la dicte Ville; et finalement à la requeste desdiz Maistre Pierre et Robert, la cause est venue pardevant nos sieurs de Parlement, sur ce que il disoient que à euls devoit appartenir l'examen de tous ceuls qui seroient *licentiez* en Cirurgie en ladite ville, et qu'ainsi leur avoit octroyé le Roy nostre Sire par ses lettres scellées en las de soye, et cire vert, si comme par icelle peut apparoir : Lesdiz Cirurgiens disans le contraire, que le Prevost desdiz Cirurgiens qui

par euls est esleu et estably, les doit appeler à l'examen faire, et ilz doivent donner la licence et congié aus Cirurgiens souffisans, si comme il appert par plusieurs Privileges Royaux de Saint Loys, et de plusieurs Roys qui depuis ont esté : si plaist à la Cour et au Procureur du Roy notre Sire, les Parties sont ainsi à accort, que les *Jurez du Chastelet*, l'un ou les deux, d'une part, et le *Prevost des Cirurgiens* d'autre part, qui est à présent ou qui pour le temps à venir sera, appelleront les *Cirurgiens Licentiez en ladite Faculté*, à l'examen; et ceux qui seront trouvez souffisans, lesdiz *Jurez et Prevost leur donneront congié et licence*, et lesdiz *Prevost et Jurez* aront pouvoir de faire prendre les non licentiez pratiquans, et ouvrans, et mettre en prison ou Chastelet de Paris, afin que ils facent amende souffisant, si comme en leur dit Privilege est contenu : laquelle amende soit taxée par le *Prevost de Paris*, en la manière qu'il a esté accoustumée, et qu'on en use. In cujus rei testimonium, nostrum præsentibus Litteris fecimus apponi sigillum. Datum Parisius in Parlamento nostro die XXV. Februarii. Anno Domini millesimo trecentesimo quinquagesimo quinto. Et sur le reply dudit Arrest et Charte en parchemin, est signé, THEVET. (*Rech. sur l'orig. de la Chir. 1744, p. 444.*)

## II

*Lettres d'Octroy au College des chirurgiens de Paris, de semblables Privileges que les Supposts, Regens et Docteurs de l'Université de ladite Ville.*

Du mois de janvier 1544.

Francoys par la grace de Dieu Roy de France : A tous présens et advenir, Salut. Comme noz predecesseurs Rois de bonne et recommandable mémoire, pour certaines bonnes et louables causes, raisons et occasions qui à ce les ont meuz et incitez, ayent donné, octroyé et concedé plusieurs beaulx et amples privileges, franchises, libertez, immunitéz et exemptions aux supposts de nostre bonne Fille l'Université de Paris, estudians et faisans profession en tous Arts, disciplines et sciences, dont non seulement la France, mais toutes les autres Nations sont aujourd'huy illustrées et décorées; et combien que les *Collège et Communauté des Maistres Cyrurgiens Jurez* de nostre Ville de Paris, ayent esté reputez du Corps de la dite Université, et du nombre de ses dits Supposts : toutesfois il y a tousiours eu quelque contradiction et empeschement qui les a gardez de joyr et user desdits privileges; sur quoy ilz sont retyrez par devers Nous, et Nous ont remontré que leur Art, science et industrye consiste en théorique et pratique, il y faut nécessairement une longue et continue vacacion, avant que d'estre dignes et capables d'y acquerir aucun degré, pour estre ledit Art de Cyrurgye autant nécessaire, important et utile pour le service du corps humain que nulz des autres, et par ainsi les *Professeurs* en doyvent estre plus recommandables et favorables, Nous suppliant et requerant sur ce leur impartir noz grace, faveur et liberalité. Sçavoir faisons, que Nous ayans singulier regard aux remonstrances telles que dessus à Nous faites par lesdits *Maistres Cyrurgiens*, et considerant la grande utilité, bien, prouffit et commodité dudit Art de Cyrurgye, et de quel aide et secours, il est à la conservation de la vye des hommes, subjetz aux accidens et inconveniens de nature et de fortune, ne voulans que les *Professeurs en iceluy soient de pyre qualité ne condition en leur traitement que lesditz Suppostz de nostredite Université* : Par advis et déliberacion des gens de nostre Conseil Privé, et de noz certaine science, pleine puissance, et auctorité Royale, Avons par ces présentes, declairé, voulu et ordonné, declairons, voulons, ordonnons et nous plaist, Que lesdits *Professeurs, Bacheliers, Licentiez, et Maistres en iceluy Art de Cyrurgye* actuellement residents en nostre dite Ville de Paris, joyssent et usent tant mariez que non mariez, de tels et semblables privileges, franchises, libertez, immunitéz et exemptions, dont les Escoliers, Docteurs, Regens et autres Graduez et Suppostz de nostredite Université ont accoustume de joyr et user, sans ce que doresnavant il leur soit aucune chose demandé, prins, levé, ne

exigé sur eux, à cause de nos Tailles, Aydes et Octroyz, droitz de huitième de vin vendu en gros, Emprunts généraux et particuliers, guetz et gardes de portes, et autres subcides, tributs et impositions quelzconques ordinaires ou extraordinaires, miz et à mettre sus, en icelle nostredite Ville de Paris, pour quelque cause et occasion que ce soit; et en tant que besoing est les en avons quictez, affranchiz et exemptez, *affranchissons, quictons et exemptons perpetuellement* et à tousiours, tout ainsi et par la forme et manière que le sont iceux vraiz Suppostz de notredite Université : *A la charge que tous les premiers Lundiz des mois de l'an ilz seront tenuz d'eulx trouver en l'Eglise Parochiale de S. Cosme et S. Damyan, ruë de la Harpe, en nostre Université de Paris, et y demourer depuis dix heures jusques à douze, pour visiter et donner conseil en l'honneur de Dieu, et sans ryens en prendre, les pauvres malades tant de nostre dite Ville de Paris, que autres lieux et endroitz de nostre Royaume, qui se presenteront à eux pour avoir ayde et secours de leur Art et Science de Cyrurgye, ou aucun ne sera receu sans estre Grammairien et instruit en la Langue Latine, pour en icelle Langue respondre aux Examens qui se feront par les Prevost et Maistres Cyrurgiens de nostre dite Ville en la maniere accoustumée, des Estudians et Professeurs au dit Art, qui vouldront acquerir les degrez tant de Bachelier, Licentié que Maistre : Si donnons en mandement par ces Presentes à nos amey et feaulx les gens de noz Cour de Parlement, Chambre de noz Comptes et Trésoriers à Paris, Generaux Conseillers par Nous ordonnez tant sur le fait de nos Finances, que de la Justice de nos Aydes, au Prevost dudit Paris ou son Lieutenant, Esleuz sur le fait de nos Aydes et Tailles en l'Election dudit lieu, Prevost des Marchans et Eschevins, Commissaires par Nous ordonnez sur le fait desdits Empruntz tant generaux que particuliers, et à tous noz autres Justiciers et Officiers presens et advenir, et à chacun d'eulx en droit soy, et si comme à luy appartiendra, que de nos presentes grace, declaration, ordonnance, vouloir, affranchissemens, quittances et exemptions, ils fasant, souffrent et laissent lesditz Estudians, Professeurs, Bacheliers, Licentiez, et Maistres audit Art de Cyrurgye, mariez et non mariez, joyr et user plainement, paisiblement et perpétuellement, à commencer quant à ce qui touche l'exemption de nos Aydes au jour de l'expiration des baulx cy-devant faictz aux Fermiers qui tiennent à present les fermes de nos dites Aydes, sans en ce leur faire mettre ou donner, ne souffrir leur estre fait, mis ou donné, ores ne pour le temps advenir aucunz destourbier, trouble ne empeschement au contraire, lesquels si faictz, mys ou donnez leur estoient, les mectent ou facent mettre incontinent et sans delay à pleine et entiere délivrance, et à ce faire souffrir et obeir, contraignent ou facent contraindre tous ceulx qu'il appartiendra, et qui pour ce seront à contraindre par toutes voyes et manieres deues, et en tel cas requises; car tel est nostre plaisir, nonobstant quelzconques ordonnances, restrictions, mandemens ou defences à ce contraires; Et affin que ce soit chose ferme et stable tousiours, Nous avons faict mettre nostre scel à ces dites presentes, sauf en autres choses nostre droit et l'autruy en toutes.*

Donné à Fontainebleau au mois de janvier, l'An de grâce mil cinq cent quarante et quatre. Et de nostre Regne le trente ungième. *Signé, FRANCOYS. Et sur le reply, par le Roy, le sieur DE BOISY, premier Gentilhomme de la Chambre, present, Signé, DE LAUBESPINE et à Costé Visa.* (*Rech. sur l'orig. de la Chir. 1744, p., 466.*)

### III

#### LETTRES DE DÉCLARATION DU ROY HENRI III

*Sur le droit et la possession des Maistres et Professeurs en Chirurgie, de faire des Leçons publiques de leur Art et Science.*

Du 10 janvier 1577.

Henry par la grâce de Dieu Roy de France et de pologne, à nos amez et feaux Conseillers les Gens tenants notre Cour de Parlement à Paris, Prevost du dit lieu ou son Lieutenant, et à tous noz aultres Justiciers et Officiers, salut et dillection.

Les *Prevoist et College des Maistres Chirurgiens et Professeurs en l'art et science de Chirurgie* de notre bonne Ville de Paris, nous ont fait dire et remonstrer que par aucuns Privilèges de nos prédécesseurs Roys, même de notre très cher Seigneur et ayeul le Roy François *premier de ce nom*, que Dieu absolve, ils ont tousiours esté *maintenuz soubz l'auctorité de notre Fille l'Université* de notre dicte Ville de Paris, et suivant leurditz Privileges octroyez par nos predecesseurs Roys et par Nous confirmez, continuer leur Profession en notredicte Ville de Paris; Et soubz leurs doctrines et leçons seroit ensuivy et est venu ung fruit grand et inestimable par tout notre Royaume et autres Pays estrangers, au soulagement de tout le peuple; Et pour ce que lesdictes Chartes et Privileges de noz Predecesseurs confirmées comme dict est, ces motz exprez *de lire, et lecture, publiquement et en particulier en ladicte Université et ailleurs, et en ce qui dépend de leur art et science de Chirurgye*, ont été obmis, et n'y soient expressement couchez ny declarez; *lesquelles lectures ils ont de tout temps continuées et continuent par leçons publiques et particulières en notre dicte Université*, au contentement de tous Auditeurs et Escolliers en ladicte Chirurgie; et de tout temps seroit ensuivy, comme encore de jour à autre est recueilly ung fruit inestimable au prouffict du publicq et soullagement de notre peuple; toutesfoys ils ont entendu que aucuns *leurs ennemys les veullent empescher esdites lectures*, soubz pretextes qu'ils disent lesdits Supplians n'avoir de Nous obtenu ce privilège; humblement Nous requerans leur vouloyr impartir à ces fins noz Lettres et grâce. Pour ce est-il que Nous désirons favoriser tousiours aux gens de lettres et de vertu, la grandeur et augmentation de notre dicte Université; et aprez avoir fait veoyr en notre Conseil lesdicts Privileges octroyez par nosdicts predecesseurs Roys auxdicts Supplians, cy attachés soubz notre Contrescel, contenant pareilz et telz privilèges, franchises, libertez et auctoritez, que aux vrays Suppostz, Escolliers, Estudians, Docteurs, Regens et autres Membres de notre dicte Université de Paris, et que telles lectures sont pour le profict et instruction de la jeunesse en l'art et science de Chirurgie, comme chose très nécessaire au corps humain. Avons de notre certaine science, pleine puissance et auctorité Royale, et en confirmant et *interpretant leurs privilèges* (la copie desquels est cy attachée) déclaré et déclarons que notre vouloyr et intention a tousiours esté, comme encore est, que *lesdicts Supplians puissent continuer lectures publiques tant en notre dicte Université, que ailleurs où bon leur semblera de leur dict art et science de Chirurgie, faire démonstrations anatomiques, bandages et des simples, et toutes autres concernant leurdict art*, sans qu'ilz y puissent estre troublez ny empeschez tant par noz Suppostz de ladicte Université que aultres, auxquels Nous avons tres expressement deffendu et deffendons par ces presentes de les y troubler ny empescher, sur peyne d'estre par eux privez des droictz et privilèges qu'ilz pourroient prétendre comme Suppostz de notredicte Université de Paris. Car tel est notre plaisir. Donné à Blois le 10<sup>e</sup> jour de Janvier, l'an de grâce 1577 et de notre Regne le troisième. Signé, HENRI (*Rech. sur l'orig. de la Chir. p. 483*).

## IV

## ARRESTS DU PARLEMENT

*Qui ont reconnu et autorisé le droit et la possession des Chirurgiens de Paris, de faire des leçons publiques de leur Art et Science.*

Extrait des registres du Parlement, du 15 janvier 1610.

Sur ce que le Procureur général du Roy a remontré à la Cour que le Principal du *College d'Inville* a été plusieurs fois mandé sur l'exécution de l'Ordonnance de ladite Cour du dix juillet dernier, par laquelle auroit été ordonné que délivrance seroit faite par lui et les Boursiers dudit College, d'une salle pour faire les *Leçons et démonstrations de Chirurgie, Anatomies et instructions pour l'incision*, par M<sup>e</sup>. Severin Pineau, en leur payant le loyer ordinaire, tout ainsi que ladicte Salle est ou peult

être louée à un autre, requérant y estre pourveu ; Ladicté Cour a ordonné et ordonne que ladicté Salle dudict Collège d'Inville sera baillée par lesdits Principal et Boursiers audict Pineau, pour y faire les Lectures, l'anatomie et demonstrations susdictes pour l'extraction du calcul, en payant par chacun audict Principal et Boursiers le foyer de ladicté Salle par eux convenu avec la veuve Guillaume de la Noue vivant libraire : et a fait et fait inhibitions et deffenses auxdicts Principal et Boursiers, de troubler et empêcher ledict Pineau sur peine de quatre cents livres parisis d'amende applicable au pain des Prisonniers : et pour l'exécution du présent Arrest a commis et commet Maître Alexandre le Grant Conseiller en ladicté Cour. Fait en Parlement le quinziesme janvier mil six cents dix. (*Rech. sur l'orig. de la Chir.*, p. 485). — Suivent trois autres Arrêts confirmatifs.

## V

## LETTRES PATENTES DU ROY LOUIS XIII

Du mois de juillet 1644.

*Portant confirmation des Privilèges et Statuts du Collège Royal des Professeurs en la Faculté de Chirurgie, faisant partie du Corps de l'Université de Paris.*

Louis, par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre, à tous présens et à venir, salut. Sçavoir faisons qu'ayant fait voir en nostre Conseil des Lettres de Chartres contenans les octrois, immunités, privilèges et exemptions concédez par les Rois nos predecesseurs à nos chers et bien amez les Professeurs de nostre Collège et Faculté de Chirurgie, composé du Prevost et autres Professeurs dudit Collège de nostre bonne Ville de Paris, faisant partie du Corps de l'Université dudict lieu, contenus particulièrement es Lettres du Roy Philippes le Bel du mois de novembre 1314 et autres Lettres de nos predecesseurs Rois, Statuts et Privilèges dudict Collège, le tout cy attaché sous le contrescel de nostre Chancellerie, et qui leur ont été successivement continuez et confirmez jusques à présent : et ayans mis en considération le grand bien, secours et utilité que Nous et le général de cettuy nostre Royaume tirent dudict Collège et Faculté, et le soin qu'elle apporte tant à l'examen et instruction des jeunes, pour les promouvoir aux degrez de ladite Profession, selon leurs Statuts, qu'à la visitation des pauvres malades qu'ils font tous les premiers jours et lundis de l'an à Luzarches, et chacun mois en l'église de Saint-Cosme et Saint-Damian à Paris, ausquels Nous avons une singulière dévotion, ayant pleu à Dieu Nous faire naistre le jour que leur feste est célébrée dans l'Église. Désirans pour les mêmes considérations que celles qui ont meu nosdits predecesseurs Rois, et nostre très honoré Seigneur et Père, que Dieu absolve, les bien et favorablement traiter : Avons confirmé et ratifié, et de nostre certaine science, grâce spéciale, pleine puissance, et autorité Royale, confirmons, continuons et ratifions par ces Présentes signées de nostre main, lesdits octrois, immunités, privilèges et exemptions, Statuts et reglemens, pour par eux et leurs successeurs en jouir et user doresnavant tant en nostre Ville, Prevosté et Vicomté de Paris, que par tout ailleurs en cettuy nostre Royaume, Pais, Terres et Seigneuries de nostre obeissance, pleinement, paisiblement et perpétuellement, ainsi que leurs predecesseurs et eux en ont jouy cy devant, bien et paisiblement usé, jouissent et usent encore de présent. Si donnons en mandement à nos amiz et feaux les Gens tenans nos Cours de Parlement, Chambres des Comptes, Cours de nos Aydes, Trésoriers de France, et Généraux de nos Finances, Prevost de Paris, Prevost des Marchands et Eschevins, Eleus sur le fait de nos Aydes et Tailles en l'Élection dudict lieu, Commissaires par Nous ordonnez sur le fait de nos Emprunts, tant généraux que particuliers, et à tous nos autres Justiciers et Officiers, présens et à venir, et chacun d'eux en droict soy, si comme à luy appartiendra, que de nos présentes, grace, declaration, continuation, confirmation, et ratification, et de tout le contenu esdites

Lettres et Statuts cy attachez, ils fassent, souffrent et laissent jouir et user pleinement, paisiblement et perpétuellement, lesdits Professeurs de nostre College et Faculté de chirurgie, composé, comme dit est, du Prevost, et autres Professeurs, tout ainsi et par la mesme forme et manière qu'il leur a esté octroyé, ratifié, confirmé et continué par nosdits predecesseurs Rois; cessant et faisant cesser tous troubles et empeschemens au contraire, lesquels si faits, mis, ou donnez leur avoient esté, les mettent ou facent mettre incontinent et sans delay au premier estat et deu : Et pour ce que de ces présentes l'on pourroit avoir en plusieurs et divers lieux, Nous voulons qu'au *vidimus* d'icelles deüement collationnées à leur Original par l'un de nos amez et feaux Conseillers et Secretaires, ou faits sous le scel Royal, foy soit adjoutée comme au présent Original. Car tel est nostre plaisir; nonobstant quelconques Edicts, Ordonnances et Lettres à ce contraires; ausquelles et aux dérogoires des dérogoires y contenues, Nous avons dérogé et derogeons par ces présentes : Ausquelles afin que ce soit chose ferme et stable à tousiours, Nous avons fait mettre nostre scel, sauf en autres choses nostre droict, et l'autruy en toutes.

Donné à Paris au mois de juillet, l'an de grâce mil six cens unze; et de nostre Regne le deuxième. Signé LOUIS : et sur le reply, par le Roy, la Reine Régente, sa mère présente, signé. DE LOMENIE, et scellées en lacs de soye rouge et verte du grand sceau en cire verte (*Rech. sur l'orig. de la Chir.*, p. 508).

## VI

FORMULE D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE <sup>1</sup>.

Avril 1769.

Par devant les Conseillers du Roy, notaires au Châtelet de Paris soussignés, furent présens Louis Lion, loueur de carrosses, et Nicolas Michel, sa femme, qu'il autorise à l'effet des présentes, demeurans à Paris rue du fauxbourg Saint-Denis, paroisse Saint-Laurent.

Lesquels, pour faire le profit et avantage de Antoine Nicolas Lion, leur fils, âgé de treize ans ou environ, qu'ils certiffient fidel et de bonnes mœurs, l'ont par ces présentes mis en apprentissage pour quatre années entières et consécutives, à commencer de ce jour, chez et avec sieur Barthélemy Delmas, maître en chirurgie de la Faculté de Paris, y demeurant rue Saint-Lazard, paroisse Saint-Eustache, à ce présent et retenant, ledit Lion pour son aprentif. Auquel pendant ledit tems il promet et s'oblige de lui montrer et enseigner son art en tout ce dont il se mesle et entremet en icelui, sans lui en rien cacher; de plus, de le nourrir, loger, chauffer et éclairer pendant ledit tems; sesdits père et mere s'obligeant de faire blanchir ses gros et menus linges et de l'entretenir de vêtement suivant son état.

Ce fait en présence dudit Antoine Nicolas Lion, demeurant actuellement chez ledit sieur Delmas susdites rue et paroisse, lequel a ces présentes pour agréables. En conséquence, promet et s'oblige d'apprendre de son mieux tout ce que ledit sieur Delmas lui montrera touchant ledit art de chirurgie, de lui obéir en tout ce qu'il lui commandera de licite et honneste, faire son profit, éviter sa perte, l'avertir des tords qui pouroient lui être faits et venir à sa connoissance. Sans cependant pouvoir par ledit aprentif s'absenter de chez ledit sieur Delmas pour aller travailler ailleurs; auquel cas d'absence, lesdits Lion et sa femme promettent et s'obligent de le chercher ou faire chercher par toute la ville et banlieue de Paris, pour s'il est retrouvé être ramené chez ledit sieur Delmas, pour y achever le tems qu'il auroit perdu pendant son absence ou celui qui resteroit à expirer des présentes, qui sont d'ailleurs faites moyennant la somme de deux cent livres.

En déduction de laquelle lesdits Lion et sa femme ont présentement payé audit

1. Franklin. 1892. *Les Chirurgiens*, p. 295.

sieur Delmas, qui, le reconnoit, en espèces sonnantes, comptées et nombrées et réellement délivrées à la vue des notaires soussignés, celle de cent livres. Et quant aux cent livres restants, lesdits Lion et sa femme promettent et s'obligent conjointement et solidairement l'un pour l'autre, un d'eux seul pour le tout, sous les renonciations de droit requises, payer audit sieur Delmas dans quatre mois de ce jour, en sa demeure à Paris ou au porteur. A quoi ils affectent, obligent et hypothéquent généralement quelconques tous leurs bien meubles et immeubles présents et avenir.

Et pour l'exécution des présentes, les parties élisent domicile chacun en leur demeure susdite. Auxquels lieux, nonobstant, promettant, obligeant lesdits Lion et sa femme solidairement comme dessus.

Fait et passé à Paris ez études, l'an mil sept cent soixante neuf, le quatorze avril.

Et ont signé, excepté ledit Lion père qui a déclaré ne le sçavoir, de ce enquis par les notaires soussignés, pour satisfaire à l'ordonnance, ainsy qu'il est dit en la minute des présentes demeurée à maître Touvenot, l'un des notaires soussignés.

RAPPENEAU.      TOUVENOT.

## VII

### *Statuts des Barbiers et des Barbiers chirurgiens du Royaume.*

LETTRES DE CHARLES VII, DE JUIN 1427, DE POITIERS, PAR LESQUELLES IL CONFIRME  
LES STATUTS ET PRIVILÈGES DES BARBIERS.

#### *Sommaire de l'ordonnance <sup>1</sup>.*

Charles V et Charles VI avoient accordé aux Barbiers divers privilèges. Les Barbiers de Carcassonne et de Tours avoient obtenu des Lettres de Charles VI. — Charles VII en avoit accordé aux Barbiers de Rouen. Il en accorda aux Barbiers en général, en juin 1427. Ces Lettres furent données à la supplication de COLMET CANDILLAN, Valet-de-chambre et Premier Barbier du Roi. Elles contiennent vingt-deux articles dont voici les sommaires :

1° Le Premier Barbier et Valet-de-chambre du Roi sera Maître et Garde dudit metier, et pourra distribuer des Lieutenans en chaque bonne ville du Royaume.

2° La Communauté elira pour le gouvernement dudit metier, et pour être Gardes d'icelui dans lesdites villes, trois ou quatre personnes dans chacune.

3° Nul ne pourra faire office de Barbier qu'il ne soit approuvé par les Maîtres-jurez selon les usages accoutumés. [*Examen particulier pour ceux qui voudront pratiquer la Chirurgie.*]

4° Nul Barbier, ni femme ou veuve de Barbier, ne pourra exercer ledit metier, s'il n'est tenu de bonne vie et non diffamé [sous peine d'être exclu à jamais et de confiscation d'outils].

5° Nul ne fera office de Barbier, à Mesel (lepreux) [ni en maison des étuves sous peine de cent sous d'amende] (sous peine de privation du métier et de confiscation d'outils.)

1. Les ordonnances concernant les barbiers du royaume ont été renouvelées en 1444 par Charles VII, et en 1461 et 1465 par Louis XI (Voir *Ordon. des Rois*, T. xv, p. 243 et T. xvi, p. 467). Ces Ordonnances diffèrent peu entre elles; celle de 1461 reproduit celle de 1444; nous donnons entre crochets [ ] les paragraphes de l'ordonnance de 1461, qui ne se trouvent pas dans celle de 1427 et nous indiquons entre parenthèses ( ) les paragraphes de l'ordonnance de 1427 qui ne sont pas dans celle de 1461.

6° Ceux qui voudront lever ouvroir aux Châteaux, Villaiges ou autres lieux, iront subir l'examen des Jurez des villes voisines.

7° [Les maitres barbiers] pourront avoir une Confrérie dans les bonnes villes, à laquelle ils payeront [cinq mars d'argent] quand ils seront passé Maistres; ils pourront s'assembler pour l'office divin, mais seulement en présence des principaux officiers du Roi, du premier Barbier ou de son Lieutenant et [des] Jurés.

8° Un Barbier qui enleva à un autre son valet ou apprenti, payera [cent] sous d'amende.

9° Nul valet Barbier n'ouvrera sans l'aveu du maître Barbier, sous peine [de cent sous] d'amende, de confiscation d'outils et de prison.

10° Nul Barbier ne pourra en faire office, excepté de saignier et peignier, sans congé du Maitre ou de son Lieutenant, ni mettre bassins hors l'huis à certains jours [de fête] nommés dans cet article.

11° Nuls tenant ouvroir ne pourront garder sang en leurs ouvroirs après-midi, ni hors le seuil de leurs portes; et si quelqu'un par nécessité se fait saignier l'après-midi, le sang sera jeté deux heures après, sous peine [de cinq sous] d'amende.

12° Nul (valet ni apprenti) ne sera reçu à la maîtrise [sans une attestation que son apprentissage est fini] et qu'il est quitte envers son maître.

13° (Ceux qui seront passés maitres lèveront des Lettres scellées du sceau du Premier Barbier, et les payeront cinq sous.)

14° Chaque Barbier ne pourra avoir qu'un ouvrier ou un apprenti à la fois [et si l'apprenti s'en allait avant les trois ans finis, le maître n'en pourra prendre un autre qu'à l'expiration du temps que devait rester le premier, sous peine de cent sous d'amende.]

15° Les Jurés visiteront les ouvroirs, pour [s'assurer de leur capacité] et de l'exécution des ordonnances.

16° Les Sergens du Roi aideront le Premier Barbier et les Jurés ou leurs Lieutenans, pour se faire obéir sur le fait dudit metier.

17° Chaque maître (Barbier) sera tenu, sous peine de trois sous d'amende, d'accompagner le corps des maitres ou maitresses qui mourront dans la même ville.

18° Tous maitres Barbiers payeront selon l'ancien usage, cinq sous parisis au Premier Barbier, une fois durant sa vie.

19° Chacun contribuera aux frais des procès, à soutenir pour le bien commun.

20° Tout Barbier mandé devant le Maitre pour le fait dudit métier, sera tenu de comparoître, sous peine de deux sous six derniers [tournois] d'amende, applicable au Maitre.

21° Les Juges des lieux, avec l'adjonction du Procureur du Roi, feront jouir de leurs droits le Premier Barbier, son Lieutenant et les Jurés.

22° (Le premier barbier, sera tenu de donner en tous lieux a tous barbiers-maitres tenant ouvroir, l'Almanach de l'année, qu'ils payeront deux sous six deniers tournois.)

21° (*Ord. 1461*) Après la mort d'un maître barbier, sa femme pourra tenir ouvroir, durant son veuvage seulement, en payant les droits de la confrerie, sans quelle puisse faire des apprentis. Au surplus, comme selon les ordonnances concernant la ville de Paris, le premier barbier doit percevoir la moitié des amendes et autres droits ci-dessus mentionnés, ces émoluments dont il s'est déporté, seront dorénavant employés par les jurés de chaque ville au profit de la confrerie, sous la réserve des droits de confiscation seulement.

Presque tous les barbiers se mêloient alors de chirurgie; ils y étoient autorisés en faveur des pauvres, par une loi de Charles V, pour certains maux qui ne sont pas mortels. Une autre loi du même Prince les exempte de faire le guet, sur le motif qu'il importe de les trouver chez eux la nuit, quand on vient les appeler pour des malades.

*Lettres de Charles VII avec les additions dues à Louis XI*

Charles, par la grace de Dieu, Roy de France, seavoir faisons à tous presens et à venir. Nous avoir reçu l'humble supplication de nostre bien-aimé Varlet de Chambre et premier Barbier, COLMET CANDILLAN, contenant que comme pour le bien publicq de nostre Royaulme, et pour obvier aux périls et inconveniens qui par l'imperice et ignorance de plusieurs usans de l'artifice et mestier de Barbier, voulans estre Maistres et tenir ouvroir d'icelui mestier sans être experimentez, examinez et approuvez par nostredit premier Barbier ses Lieutenans ou Commis Jurez, Maistres en ce experts et congnoissans, ainsi qu'il appartient, sont le temps passé advenus et pourroient vraisemblablement advenir; par ce que mesmement que iceulx non ainsi approuvez ne passez maistres, ne savoient convenablement rère, saigner, faire lancettes et fers ou pointes nécessaires, bonnes et seures, ne congnoistre les veines lesquelles il faut saigner pour la santé du corps humain, ne faire autres opérations et œuvres requites appartenantes audit mestier: nos predecesseurs Roys de France aient fait plusieurs ordonnances sur le fait du dit artifice ou mestier de Barbier, et octroyé plusieurs beaux privilèges et auctoritez à leur premier et austres Barbiers de nostre Royaulme; et il soit ainsi que pour ce que que, obstans les divisions et guerres de nostre Royaulme et les dangiers et perils des chemins, nostredit premier Barbier n'a peu, ne pourroit traire ne avoir de Paris ne d'ailleurs lesdits privileges de nosdits Predecesseurs, combien qu'il en ait fait bonne diligence, mais ait tant fait qu'il a recouvré des transcripts ou *Vidimus* d'iceulx privileges de ce, sur lesquels icelui nostre premier Barbier, ait fait extraire et transcrire en ung roolle, certains chapitres et articles, lesquels de longtemps il a apportez par devers Nous et nostre Conseil, en Nous suppliant dès lors et depuis, moult instamment et humblement, que Nous les lui voulussions octroyer: Nous voulant en ce meurement proceder, avons par plusieurs diverses fois fait voir et visiter lesdits chapitres et articles par plusieurs de nostre grand Conseil, et mesmement (n'aguerres par aucuns de nos principaux Conseillers, tant de nostre grand Conseil comme de nostre Parlement, present à ce nostre Procureur général, lesquels nos Conseillers, veus et regardez par eulz, bien et diligemment lesdits articles avecques lesdits *Vidimus* desdits privileges), ont par grande et meure délibération et advis, modifiez et laissez comme raisonnables et par Nous octroyables, ainsi qu'il nous ont relaté, les chapitres et articles qui s'ensuivent.

1<sup>o</sup>. — *Et premièrement*. Que nostre premier Barbier et Varlet de Chambre qui est à present et sera pour le temps à venir, est et sera Maistre et Garde du dit mestier, et peult instituer et ordonner Lieutenans pour lui en chacune des bonnes villes de nostre Royaume, [pourveu que ledit lieutenant sera maistre barbier en ladite ville] qui aura regard et visitation sur tous les autres Barbiers desdites bonnes villes (et des banlieues et villaiges appartenans et respondans à icelles) ausquels Lieutenans ou Commis, les autres Barbiers seront tenus de obeir, comme à nostredit premier Barbier, en tout ce qui audit mestier appartient ou pourra appartenir.

2<sup>o</sup>. — *Item*. Que, pour le gouvernement dudit mestier, seront esleus par nostredit premier Barbier ou son Lieutenant et la Communauté dudit mestier, pour toutes les bonnes villes de nostre dit Royaulme, trois ou quatre personnes au moins, selon que le nombre d'iceulx le pourra porter, lesquels ainsi esleus feront bon et loyal serment en la main de nostredit premier Barbier ou son Lieutenant d'icelui lieu, de bien et loyalement gouverner ledit mestier et garder et faire garder les Statuts et Ordonnances d'icelui, et de faire bons et loyaux rapports en tout ce que audit mestier appartient sans faveur ou acception de personnes.

3<sup>o</sup>. — *Item*. Que aucun Barbier de quelque estat et condition qu'il soit, ne soit si hardy de faire office de barbier se il n'est premièrement essayé, examiné et approuvé par les Maistres jurez dudit mestier, en la manière qu'il est accoustumé de tout temps, [et se ledit barbier vouloit user de l'art et science de chirurgie, lesdits jurez auront auctorité et puissance de l'examiner sur le fait de chirurgie; et s'il n'est trouvé souf-

fisant en chirurgie, ou qu'il ne voulsist estre examiné que du métier de barbier, lesdits jurez lui pourront faire deffense de non besongner de chirurgie fors le premier appareil, sans appeler ung des jurez en sa compagnie, sur peine de cent solz d'amende à appliquer, moitié à nous, et moitié ausdits jurez pour chascune foiz qu'il sera trouvé delinquant].

4°. — *Item.* Que aucuns barbiers ou femmes veufves de barbiers, de quelque (estat), auctorité (ou condition) qu'ils soient, ne fassent office dudit mestier, se ils ne sont reputez et tenus de bonne vie et honneste, et sans ce qu'ils soient notoirement diffamez de tenir et avoir hostel diffamé, comme de bourdelerie, macquerelie, souffrir estre faict en leur hostel ou autre vilain blasme, auquel cas ils soient à toujours-mais privez dudit mestier sans le ravoïr; et en oultre que leurs ostils, comme rasoirs, charres, bassins, ciseaux, et tout ce qui appartient audit mestier, soient confisquezz, la moictié à Nous et l'autre moictié à nostredit premier Barbier.

5°. — *Item.* Que quelque personne dudit mestier, ne fasse office de barbier à mesle meselle, sur ladicte peine de privation et confiscation à applicquer comme dessus est dict [ne aussi face office de barbier en la maison et cloueson des estuves, sur peine de cent solz d'amende à applicquer comme dessus].

6°. — *Item.* Que tous ceux qui voudront lever ouvroir et estre maistre [esdittes villes et] chasteaulx, ponts, ports, bourgs et villaiges, seront tenus d'aller à l'examen aux jurez des plus prochaines bonnes villes des lieux où ils voudront lever ouvroir, et yleç faire leur devoir par la forme et manière que dessus est dit, parquoy les passans, allans, venans et demourans en iceulx lieux puissent mieuz et plus seurement estre servis dudit mestier.

7°. — *Item.* Que lesdits maistres barbiers puissent avoir (et faire) une Confrairie en l'honneur de Dieu et des benois Sains Cosme et Damian, en lieu convenable és bonnes villes de nostredit Royaume où bon leur semblera; et que pour faire le divin Office, ils se puissent assembler pour ledit faict quand besoing en sera; pourvu que à ce soient appelez et presens (aucuns) de nos principaulx officiers ou leurs Lieutenans des lieux esquels se feront lesdittes assemblées, et aussi nostredit [premier] Barbier ou son Lieutenant, et [lesdits] Jurez dudit mestier; et payeront lesdits barbiers chacun quand ils seront passez maistres, cinc [mares d'argent], pour accroistre et multiplier ladicte Confrairie, affin que à l'aide de Dieu et d'iceulx glorieux Saint Cosme et Saint-Damian, puissent plus seurement ouvrer és corps humains.

8°. — *Item.* Que aucun barbier ne puisse oster ne fortraire à ung autre son apprenty ou Varlet, sur la peine de [cent] solz d'amende à applicquer comme dessus (est dit).

9°. — *Item.* Que aucun varlet Barbier ne puisse ouvrer dudit mestier en aucune desdictes villes, chateaulx, ponts, ports, bourgs et villaiges, se il n'est maistre [en] la manière que dit est, ou s'il n'a adveu de maistre Barbier, sur peine de [cent] solz d'amende pour chascune foiz qu'il y sera trouvé et confiscation des ostils dont il sera trouvé garni, à applicquer comme dessus; et que celui qui le trouvera, le puisse faire prendre et emprisonner en nos prisons, pour la confiscation desdittes amende et ostils.

10°. — *Item.* Que aucun Barbier ne puisse faire office ne œuvre de Barbier, fors de saigner et pigner, sans congié dudit Maistre ou son Lieutenant, aux jours et festes qui s'ensuivent: c'est assavoir aux Dimanches, aux cinq festes de Notre-Dame, à la feste de la Toussains, aux jours de Noel, Pasques, Penthecostes, la Circoncision, la Typhanie, l'Ascension, le jour du Saint-Sacrement, Saint-Jehan Baptiste, la feste de Saint-Cosme et Saint-Damian, et les festes des Apostres, à quelque jour que elles eschéent, ne mettre enseigne de bassins hors de leurs huys ausdites festes, ne à autres commandées par l'Eglise, sur la peine de cinc solz d'amende, à applicquer comme dessus.

11°. — *Item.* Que aucune maistre [barbier] ou autre tenant ouvroir és villes et lieux dessusdits, ne puisse tenir sang de saignée en [son ouvroir] oultre midy, ne hors le seuil de leurs huys, à peine de cinc solz d'amende pour chascune foiz qu'ils y seront trouvez, à distribuer comme dessus. Et oultre se aucuns par necessité se faisoient

saigner après midy, du pié, en l'eau ou autrement, lesdits Barbiers seront tenus de jeter le sang dedans deux heures après qu'ilz auront esté saignez, sur ladite peine.

12°. — *Item.* Que aucun (varlet ou apprenti) voulant venir à l'examen pour avoir et acquerir la maistrise dudit mestier, ne puisse (y) venir ne estre receu jusques à ce qu'il soit hors de son apprentissage, et quitte envers le maistre cheux lequel il aura demouré, et que ledit examen se fasse en temps à ce convenable et accoustumé.

13°. — *Item.* (Que tous ceulx qui viendront à l'examen et seront approuvez et passez maistres, seront tenus de prendre et lever Lettre scellée des sceaulx de nostredit premier Barbier; de laquelle Lettre ainsi scellée ils ne payeront que cinq sols seulement <sup>1</sup>.)

14°. — *Item.* Que aucun barbier ne puisse avoir, prendre et ne tenir que ung ouvroir, et ne bailler à ferme ne tenir que ung apprentilz à la foiz, et que ledit apprentilz soit tenu d'estre audit apprentissage par l'espace de troys ans [et sera tenu ledit maistre de rapporter aux Jurez le temps de sondit apprentilz: et se ledit apprentilz s'en aloit sans achever le temps de troys ans, ce non obstant ledit maistre ne sera tenu prendre nouveau apprentilz, jusques à ce que le temps du premier apprentilz soit elapse et passé, soulz peine de cent solz d'amende, à appliquer comme dessus.]

15°. — *Item.* Que lesdits Jurez dudit mestier devront veoir et visiter les ouvroirs d'icelui mestier, et sçavoir de la souffisance des Barbiers estans èsdits ouvroirs, act ce que le peuple puisse estre mieulx et plus seurement servi, et que les Ordonnances dessusdites soient tenues sans enfreindre.

16°. — *Item.* Que se aucun Barbier est contredisant et refusant de obeir audit premier Barbier ou son Lieutenant, ou Jurez ou leurs Lieutenans, en ce qui regarde et ce qui est le faict dudit mestier et des Ordonnances d'icelui, qu'ils puissent prendre et appeler de nos Sergens pour leur aidier; lesquels seront tenus de y aller en les payant de leurs salaires.

17°. — *Item.* Quand ung maistre ou maistresse dudit mestier meurt, seront tenus chacun Barbier passé maistre en la ville, de estre et accompagner le corps, sur peine de trois sols, à appliquer comme dessus.

18°. — *Item.* Que tous maistres Barbiers tenans ouvroir dudit mestier esdittes villes et lieux de nostredit Royaume, sont et seront tenus de payer chacun à nostredit premier Barbier, pour une fois tant seulement durant la vie, cinq sols parisis, ainsi que tousjours ont accoustumé de prendre et avoir les predecesseurs premiers Barbiers, à cause de son (dit) office de nostre premier Barbier.

19°. — *Item.* Que se aucun (plaid ou) procez estoit meü ou se mouvoit ou temps à venir, ou que en autre maniere convenist faire mise ou depense pour la conservation et deffense desdits Statuts et Ordonnances pour la poursuite desdits procès, pour la Confrairie desdits Barbiers, ou autrement pour le bien commun d'entre eulx et dudit mestier, que chacun d'eulx y contribue selon sa faculté (et puissance, ou cas que la plus grande et saint partie de ceulx des lieux se y consentira).

20°. — *Item.* Que se aucun Barbier ou varlet de Barbier est mandé à cause et pour le faict dudit mestier, par devant ledit Maistre ou son Lieutenant, qu'il soit tenu de y comparoir, sur peine de deux sols six deniers au profit dudit maistre.

21°. — *Item.* Que se aucun Barbier vouloit faire le contraire, et ne vouloir obeir à nostredit premier Barbier ou son Lieutenant et Jurez, que nos Justiciers (desdits lieux), ou leurs Lieutenans et chacun d'eulx informez de ce, le fassent jouir de chacun article desdits privileges, en contraignant à ce iceulx qui seront à contraindre; et se aucun des Barbiers vouloit sur ce proceder et le contredire, que notre Procureur sur ce informé, pour le bien publicq et le nostre, soit adjoint à nostredit premier Barbier ou son Lieutenant, pour soustenir le droict et privilege dudit suppliant devant nosdits Justiciers, si le cas y eschet.

22°. — *Item.* (Pour le bien de la chose publique et pour pourveoir à la santé du

1. Dans l'ordonnance de 1461, le paragraphe 13 ne se trouve point.

corps humain, sera tenu nostredit premier Barbier, de baillier à tous les Barbiers maistres tenans ouvroir en nostredit Royaulme, la copie de l'armenac faict de l'année; par ainsi que chacun d'eulx qui le voudra avoir, lui sera tenu de payer pour chacun an la somme de deux sols six deniers tournois <sup>1</sup>.)

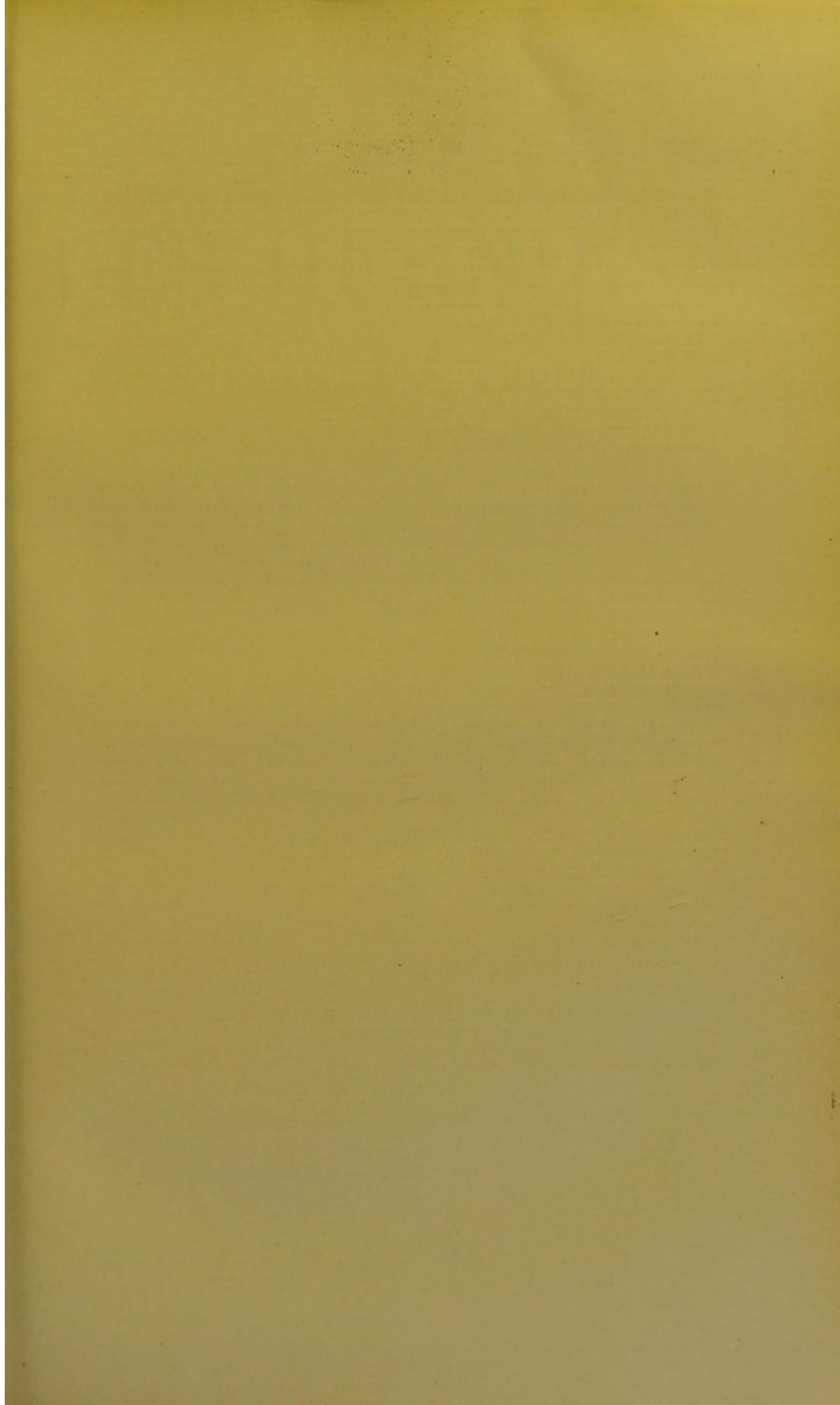
21<sup>e</sup>, de l'Ord. 1461. — Que après la mort d'aucuns des maistres barbiers de ladite ville, s'il estoit marié, sa femme puisse tenir ouvroir, durant son veuvaige tant seulement, en payant les droits de la frairie comme ung des autres maistres; toutes voyes ne pourratenir ne faire apprentilz.

Et pour ce que, selon les ordonnances de nostredite ville de Paris, nostredit premier Barbier doit avoir la moitié des amendes, et autres droiz dont dessus est faicte mencion, nous, en ampliant nostredite grace, eû sur ce le consentement de nostredit premier barbier, avons voulu, voulons et nous plaist, que tout tel droit que esdites choses et deppendance d'icelles lui peut appartenir, sera doresnavant converti, à l'augmentation de la confrairie de Saint-Cosme et Saint-Damian, reservé à nostredit premier barbier son droit des confiscations, seulement.

Pour ce est-il que [Nous] desirant ensuir les louables faits, Statuts et Ordonnances de nosdits Predecesseurs, en ce principalement qui touche la conservation de la santé de tout corps humain, et eschever que par ignorans et non experts et approuvez audit faict de Barbier, aucuns maulx ou inconveniens n'adviengnent, et à ce que les habitants et frequentans nostredit Royaulme, puissent mieulx et plus seurement estre servis dudit artifice et mestier, Nous eue la relation et opinion de nosdits Conseillers et autres de nostre grand Conseil sur ce, à nostredit premier [Barbier] et autres Barbiers de nostre Royaume et à leurs successeurs, avons de nostre certaine science, grace spéciale, pleine puissance et auctorité royale, octroyé et octroyons par ces presentes les chapitres et articles ci-dessus incorporez; et tout le contenu en iceulx; et voulons et ordonnons que nostredit premier et autres Barbiers de nostre Royaume, presens et à venir, en joyssent et usent à tousjours, chacun ainsi et par la forme et maniere que dessus est spécifié et declairé. Et pour ce que on pourra avoir affaire de ces presentes en divers lieux, voulons et decernons que au *Vidimus* d'icelles faict soubz Scel royal, telle et aussi grant foy soit adjoustée comme à ce mesme original. Si donnons en mandement au *Prevost* de Paris, à tous Seneschaulx et Baillys, et à tous nos autres Justiciers et Officiers ou à leurs Lieutenans, presens et advenir, et à chacun d'eulx si comme à lui appartiendra, que nostredit premier Barbier, ses Lieutenans, Commis, Jurez et autres Barbiers de nostredit Royaulme, qui à present sont et en temps advenir seront, fassent, souffrent et laissent plainement et paisiblement joyr et user de nostre presente grace, octroy, volonté et ordonnance, et desdits articles cy-dessus incorporez et du contenu en iceulx, en les faisant observer, tenir et garder sans enfreindre, ne faire ou souffrir aucune chose estre faicte au contraire; mais se faicte estoit, le fassent incontinent reparer et remettre au premier estat et deu. Et affin que ce soit chose ferme et stable à toujours, Nous avons fait mettre nostre Seeb à ces presentes, sauf en autres choses nostre droit, et autruy en toutes <sup>2</sup>.

1. Cet article 22 ne se trouve point dans l'Ordonnance de 1461, l'article 13 y manque également; cette Ordonnance n'a donc que 21 articles.

2. Ces statuts contiennent ceux qui ont été accordés et confirmés par les Lettres de Charles VII de 1427 et de 1444, et par celles de Louis XI, de novembre 1461.



THE

DESCRIPTIVE

OF THE

MINERAL

RESOURCES

OF THE

STATE OF

NEW YORK

BY

JOHN W. COOPER,

1884

ALBANY:

JOHN W. COOPER,

1884

ALBANY:

JOHN W. COOPER,

1884

# TRAITÉ DES HERNIES

## CONTENANT UNE AMPLE

déclaration de toutes leurs espèces, et autres excellentes parties de la chirurgie, assavoir de la PIERRE, des CATARACTES des yeux, et autres maladies, desquelles comme la cure est périlleuse, aussi est-elle de peu d'hommes bien exercée : avec leurs causes, signes, accidens, anatomie des parties affectées, et leur entière guérison :

par PIERRE FRANCO de Turriers en Provence, demeurant à présent à Orange.

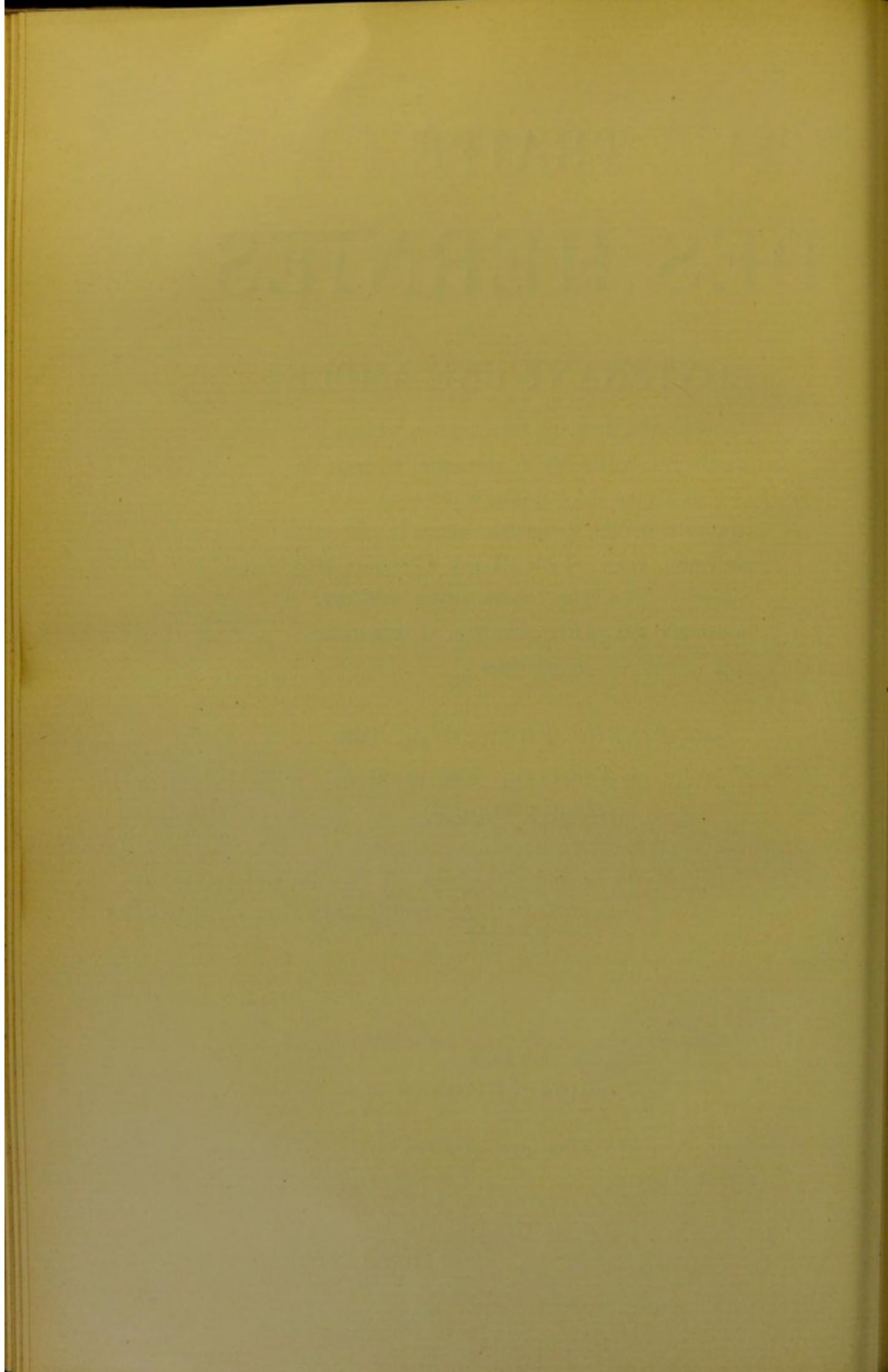
---

A LYON

PAR THIBAUD PAYAN

1561

*Avec privilège pour neuf ans.*





## PRIVILEGE



CHARLES par la grace de Dieu Roy de France, à nos amez et feaux tenans nos cours de Parlement, Prevost de Paris, Senechal de Lyon, et à tous nos autres Justiciers et Officiers, ou leurs Lieutenans, salut : Thibaud Payan, imprimeur et libraire de Lyon, nous a fait dire que puis n'a gueres il a recouvert un livre intitulé, *Traicté tresample*, contenant cette partie de Chirurgie laquelle les Chirurgiens appellent communément *Hernieres*, avecques les figures des instrumens propres et necessaires audit art, dont la pluspart, n'ont encores jamais esté veuës, composé par *Pierre Franco natif de Turriers, en Provence*, lequel livre il feroit volontiers imprimer et mettre en lumiere, mais il doute, que apres avoir par luy fait les frais et amployé grande somme de deniers, tant pour le papier, et impression que plusieurs figures, qu'il conviendra faire, autres imprimeurs ou libraires, ne le vouldissent semblablement imprimer et vendre, et par ce moyen le fruster de ses labeurs et impenses, s'il ne luy estoit sur ce proveu de remede convenable, humblement requerant iceluy. Parquoy nous, ces choses considérées, inclinans à la requeste du dit Payan, et apres qu'il nous est apparu de la *Certification des Chirurgiens jurez à Paris* cy attachée sous le contre Scel de nostre Chancellerie, par laquelle ils certifient ledit livre estre bon et utile, à la chose publique, et meriter estre partout publié par impression, luy avons permis, et ottroyé, permettons, et ottroyons par ces presentes, d'imprimer, faire imprimer, et vendre ledit livre, et iceluy mettre en vente durant le temps et terme de neuf ans à commencer du jour et date de la premiere impression, qui en sera faite, durant lequel temps aucuns marchans libraires imprimeurs ne autres ne le pourront imprimer, faire imprimer, vendre ne distribuer en nos Royaume, païs, terres, et Seigneuries, sans la volonté, et consentement dudit Payan. Si vous mandons et commettons par ces presentes, et à chacun de vous endroit soit, si comme à luy appartiendra, que de nos presentes graces, permission et ottroy vous faites, souffrez et laissez ledit Payan jouïr et user pleinement, et paisiblement en faisant, ou faisant faire inhibitions et defences de par nous, à tous marchans libraires, imprimeurs et autres quelconques sur grandes peines à appliquer à nous de perdition des livres et de tout ce qu'ils y mettront, de ne imprimer, faire imprimer, ne exposer en

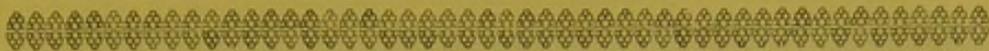
vente ledit livre durant ledit temps, sans l'expres vouloir et consentement dudit Payan, car tel est nostre plaisir.

DONNÉ à Fontaine Bleau, le vingt'septiesme jour du mois d'Avril, l'an de grace M. D. LXI. Et de nostre Regne le premier.

*Par le Roy, maistre Henry de Mesmes, maistre des requestes ordinaire de l'hostel present.*

COIGNET.





*Nous Francois Rasse des Neux, Prevost des Chirurgiens jurez à Paris, Philippes de Lievin et Jean Mouret, Chirurgiens jurez audit lieu, certifions avoir veu un livre intitulé, Traité tresample, contenant une principale partie de Chirurgie, laquelle les Chirurgiens Herniers exercent, lequel nous semble estre bon et utile à la chose publique, et meritant estre par tout publié par impression : en foy dequoy nous avons signé la presente, fait à Paris sous nos seings manuelz cy mis le XV. jour d'Avril M. D. LXI. apres Pasques <sup>1</sup>.*

F. RASSE,

P. de Lievin,

J. MOURET.

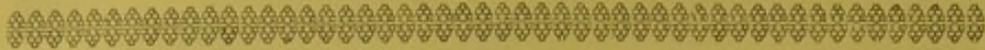
1. L'approbation des Chirurgiens se trouve rarement sur les ouvrages du xvi<sup>e</sup> siècle; il y en a davantage qui portent l'approbation des médecins. En 1544, dans un procès entre les deux auteurs d'un Traité d'anatomie, Charles-Etienne, médecin, et Etienne la Rivière, chirurgien, le livre fut renvoyé par arrêt du Parlement, le 21 mars, à l'examen de deux chirurgiens, choisis par le Collège de Chirurgie. Cependant, dit Andry (Quesnay, p. 228), la Faculté de Médecine a l'attribution exclusive de tous les livres de Médecine et de Chirurgie par des arrêts du Parlement de 1535, 1542, 1575, 1576, 1613.

Dans le cas particulier, Franco d'abord simple *inciseur*, ayant écrit en 1556 pour les lithotomistes et les herniotomistes son *Petit traité sur les hernies* et publiant en 1561 un ouvrage presque complet sur la Chirurgie, a recherché l'approbation des Chirurgiens de Lyon et de Paris. Son nouveau livre s'adressant en effet à tous les Chirurgiens, il le dédie à Maître Jaques Roy, chirurgien du roi et demande l'approbation du Collège des Chirurgiens de Paris, car il aura, dit-il, beaucoup de calomniateurs et de détracteurs. Telle est l'origine du certificat délivré par Francois Rasse des Neux, prévôt des chirurgiens, Philippe de Lievin et Jean Mouret, chirurgiens.

Ce fait, rapproché de l'arrêt du Parlement de 1544, cité plus haut, montre de quelle autorité jouissait le Collège des Chirurgiens, malgré les attaques dont il était l'objet.

Fr. Rasse des Neux fut un chirurgien renommé. A. Paré le cite comme un de ceux avec lesquels il a discuté l'opportunité de l'emploi de la ligature au lieu du cautère pour arrêter le sang dans les amputations.





*A tressavant et expert Monsieur Maistre Jaques Roy  
Lyonnois, Chirurgien du Roy, et maistre Chirurgien  
juré, et Lieutenant des maistres Chirurgiens de Lyon,  
Pierre Franco treshumble salut <sup>1</sup>.*

**L**A CAUSE qui m'a induit à escrire ce *Traité*, m'a aussi esmeu à le vous *dedier* : n'ayant sceu trouver homme plus capable que vous, n'y à qui Dieu ait baillé plus grand moyen pour reprimer la folle audace et temerité d'un tas de pipeurs et affronteurs, qui regnent aujourd'huy : lesquels par vostre moyen peuvent estre chastiez, tant par voz escrits que autres procédures : estant bien asseuré, que quand il vous plaira mettre la main à la plume, trop mieux que moy contenterez les lecteurs et gens de bon esprit, tant en ceste partie de Chirurgie que autres.

Or voyant que ceste dite partie tant nécessaire pour la conservation de l'homme et genre humain, n'estoit expressement traitée d'aucun (combien qu'elle meritast un livre à part), et aussi estant sollicité de plusieurs, tant Medecins que Chirurgiens, pareillement ayant promis d'augmenter un petit *Traité* de ceste partie que je fey estant aux gages de Messieurs de Berne et de Lausane, me suis mis en devoir d'en escrire le plus simplement et à la verité qu'il m'a esté possible, de ce que j'ay exercé et experimenté depuis trente et trois ans en ça ou environ : afin aussi, que ceux qui sont plus ignorans que moy, y puissent prendre quelque doctrine pour s'en servir, et que quelcun de meilleur esprit que moy, et plus versé en ceste partie, prenne envie d'en faire d'avantage, et alors je seray pleinement satisfait.

Combien que n'ay point eu tant d'egard à decouvrir les larrecins et cruautez de tels galans, qu'à l'utilité publique et profit de ceux qui exercent ledit art fidèlement, et ne faillent que par ignorance : je ne m'esbais si les plus doctes nous ont appelez et appellent encores coureurs. La cause est, que voyant le danger qui bien souvent s'ensuyt en

1. Cette épître dédicatoire est conçue dans le même esprit que celle de la première édition dont plusieurs phrases sont reproduites ici. Elle est intéressante pour l'histoire des mœurs chirurgicales de l'époque. Les mêmes remarques s'appliquent à l'avis au lecteur qui suit.

*telles operations, se sont deportez de plus exercer ceste dite partie, et l'ont laissée exercer à des ignorans et idiots sans contradiction : qui est un grand malheur. Ces choses peuvent estre advenues, ainsi que nous voyons en aucunes villes jurées par les Chirugiens qui ont leurs rabilleurs <sup>1</sup> (comme ils disent), estimans estre deshonneur de reduire un article luxé, ou une fracture : ce que toutefois me semble estre plus honorable que de penser un chancre ou vieil ulcere : joint, que ce appartient aussi bien à la Chirurgie, que le reste : En quoy ne se faudroit fier à telles gens non plus qu'à ceux de nostre art ignorans, ains leur devoit estre inhibé par le magistrat de ne faire profession dudit art : Pource que le sujet de celuy n'est bois sur lequel on besoigne. Et combien que je ne doute, que beaucoup de calomniateurs et detracteurs ne s'eslevent contre moy : ce nonobstant n'ay voulu desister de mettre en avant ce mien petit labeur : estimant que si quelcun en mesdit, qu'il se déclarera assez à tout homme de bon jugement, estre envieux du bien public, et mené de pure ambition.*

*Je vous prieray donq, monsieur, ne vouloir refuser ce mien petit labeur : ains le recevoir d'aussi bon cœur que je vous le dedie. Je scay bien et me deplaist que sa suffisance ne respond à vostre merite, mais je m'asseure aussi que vostre facilité et douceur suppléera au default d'iceluy : avec ma bonne volonté qui n'est moins dediée que vous est cest œuvre maintenant, à s'employer en toutes choses qui vous seront agreables, ou Dieu me presentera le moyen : lequel je prie vous tenir en sa protection, et vous conduire par son saint Esprit pour cheminer en ses voyes, afin qu'il soit glorifié en vous et en toutes voz œuvres, tant qu'il luy plaira vous tenir en ce monde. A Dieu, De Lyon ce dixhuitieme de Juin, 1561.*

1. Dans le texte : « en aucunes villes jurées par les Chirugiens qui... » ; *ville jurée* n'a pas de sens, il y a probablement une faute de copiste ; le texte devrait être : « en aucunes villes par les Chirugiens jurés qui... »



PIERRE FRANCO AU LECTEUR SALUT

**L**ECTEUR benin, je m'asseure que plusieurs jugeront ce mien travail comme superflu, et moy trop temeraire d'en avoir fait un livre à part, d'autant que gens savans ont suffisamment traité telle matiere. Mais j'espere que s'il leur plaist vouloir entendre l'occasion, qui m'a incité à ce faire, que non seulement ne le trouveront estrange, ains œuvre digne d'un Chrestien, et louable. Non que j'ignore que les meschancetez de plusieurs de nostre art, accompagnez d'ignorance, ne soyent cause que ceste partie de Chirurgie est tant mesprisée : car estans ignorans et se connoissans tels, ausent ce neantmoins sans aucune crainte de Dieu, n'y des hommes, entreprendre de guerir toutes sortes de maladies curables et incurables moyennant qu'ils puissent attraper argent du povre simple peuple : lequel ils séduisent et enchantent par leurs menteries et belles parolles, au grand dommage des povres patiens, qui sont menez bien souvent à la mort par tels affronteurs : Qui commettent infinis larrecins en mettant en avant leurs superstitions et charmes : Et qui souventefois employent plus de temps à charmer, apres qu'ils ont fait un commencement d'incision, qu'ils ne font en toute l'operation, detenant ce pendant le povre patient en grande langueur. Parquoy je suis contraint de faire icy maintenant un *recit d'aucunes des tromperies et pilleries* qu'ils commettent. Comme pour avoir pensé une hernie, attraperont outre leur loyer accordé, un linceul : et pour la pierre, une nappe, et des cataractes, deux servietes ou deux couvrechef : disans que ce leur appartient, ce qui est faux. Outre ce fault donner argent, aux uns treze liards, ou treze blancs, ou treze sols, ou plus, selon les gens ausquels ils ont à faire. D'avantage pour donner couleur à leur fatras se font donner quelque lopin de pain, et puis se prosternent devant le patient, comme s'il estoit Dieu, faisant encor derechef leurs charmes, et disent qu'ils charment le sang, mais c'est pour avoir et le linge et l'argent.

N'est ce pas desrober subtilement le povre et simple peuple? J'en pourroye dire davantage : si je ne craignois d'estre trop prolix. Telles gens ne meritent pas moins punition corporelle, que les guetteurs des chemins,

du magistrat. Et seroit le devoir des Medecins et Chirurgiens leur faire defendre l'art par justice, et ne les endurer plus ainsi abuser dudit art qui est de si grande importance. Autrement ne sauroyent faire leur devoir comme ils sont tenus selon Dieu, d'autant qu'ils connoissent la faute, et n'y remedient point, mais endurent que leur frere perisse. Voila la cause en partie, pourquoy les Medecins et Chirurgiens doctes appellent telles gens *couveurs* et *abuseurs*.

Bien est vray, que telles villenies ne doivent estre cause qu'un tel art, tant profitable et necessaire, soit mesprisé et obscurcy : car il me semble qu'en toutes les parties de Chirurgie, desquelles je fay profession, il n'y en a aucune de laquelle on se puisse moins passer, que de ceste cy, veu les grans dangers qui journallement surviennent au corps humain, ausquels on peut remedier par le moyen dudit art. Et combien, que gens savans en ayent escrit par cy devant : si est il bien difficile mettre la main à l'œuvre sans autre ayde que des livres : lesquels mesmes n'ont pas peu tout escrire : comme de fait un esprit, tant excellent soit il, ne peut comprendre ne experimenter toutes choses : sans avoir veu plusieurs experiences apres eux faites par gens dudit art, telles que l'on pourra voir en ce Traité qui contient plusieurs choses concernantes ledit art, qu'on ne trouvera point ailleurs, lesquelles j'ay conneuës par l'experience que j'en ay fait depuis trente trois ans en ça ou environ<sup>1</sup> : esquels j'ay inventé quelque maniere de proceder es curations que je traite : laquelle, gens de bon esprit trouveront possible meilleure, que celle dont ceux que j'ay conneu, ont usé jusques à present. En quoy je tiens tel moyen, que je baille premierement les remedes et guerisons que la medicine enseigne : pource que par iceux plusieurs peuvent estre gueris. Et pour dernier et extreme refuge, je presente l'operation manuelle et la méthode de la procedure en icelle : adjoustant consecutivement les moyens de remedier aux inconveniens et accidens, qui pendant l'operation surviennent, pour relever de peine ceux dudit art, de les chercher ailleurs. Outre ce j'augmente cest œuvre d'un amas des principales matieres de la Chirurgie, desquelles je say que ceux de nostre profession se meslent, voire ceux qui n'y entendent rien ou bien peu, qui pourront estre instruits à proceder par meilleure methode.

Avant toutes choses je baille la description et anatomie des parties, esquelles nous fault operer, pour donner plus claire intelligence des choses à l'operateur. Et tout ainsi que j'ay prins peine de ne rien obmettre que j'aye estimé necessaire à la pratique de ceste partie : aussi pareillement n'ay je rien voulu escrire que je n'aye plusieurs fois expérimenté. Ce que j'ay fait tant brièvement, et en telle simplicité de parolles qu'il m'a esté possible, et que la matiere requiert, que d'elle mesme ne veut estre fardée.

1. Dans la 1<sup>re</sup> édit. (1556) Franco dit : depuis trente ans.

Bien est vray, que je me suis accommodé principalement à ceux, pour lesquels j'ay escrit ce livre, dont il m'est force de souvent repeter des mots, a utrefois des sentences toutes entieres : qui est la cause que mon stile sera estimé rude et lourd. Toutefois j'espere que la faute me sera facilement pardonnée de ceux qui s'arrestent plus à la chose, que à l'elegance des parolles.

Je prie tout homme docte, que si ce present Traité ne luy est en rien agreable : qu'il prenne envie d'en faire davantage, et alors je m'estimeray avoir receu grand fruit de mon labeur, quand quelque bon personnage sera incité par mon exemple, à en escrire plus amplement et en meilleur ordre et methode que je n'ay fait. Ce pendant je supplie le Createur, freres et amis, vouloir heureusement conduire nos œuvres sous sa grace, augmentant tousjours nos bonnes affections, de sorte, qu'il en puisse sortir quelque fruit et utilité, au support de l'infirmité de la vie humaine, et à l'honneur d'iceluy en qui sont cachez tous les thresors de science, qui est Dieu eternal et tout puissant.





## EXHORTATION DE L'AUTEUR

*A ceux qui font profession de l'art de chirurgie, craignans Dieu<sup>1</sup>.*

**C**HERS freres et bons amis, considerant l'excellence de l'art de Chirurgie, à cause de son subject, qui est l'homme, lequel Dieu a fait à son image spirituelle, laquelle par le Diable bien tost apres sa creation a esté presque tout effacée : mais ce bon Dieu par sa puissance et bonté infinie, a restauré l'homme, qui estoit damné par son péché, et luy a monstré son excellence en plus grande perfection que auparavant, en envoyant son fils unique Nostre Seigneur Jesus Christ, prendre chair humaine au ventre de la Vierge : lequel il a constitué intercesseur et advocat entre luy et nous. Car autrement l'homme ne pouvoit estre remis sus, d'autant que ainsi luy a pleu de faire : Lequel Fils a porté nos pechez et langueurs, et a souffert pour nous la mort, laquelle nous avions méritée. Il est mort pour nos pechez, et resuscité pour notre justification (*Rom. 4*) : et par icelle mort nous a rendu la vie : je dy à ceux, qui l'embrassent avec foy, qui s'appuyeronnt à luy sans autre.

Si nous avons receu un tel bien, ne priserons nous plus à l'advenir l'homme, que n'avons fait? Mettrons nous la main sur cest homme, sans considerer ces choses? Nous ne devons ignorer, que Dieu par sa sagesse, qui est son Fils éternel, viendra juger le monde, envoyant les bons à la vie perdurable, et les meschans à damnation et perpetuel torment. Qu'est-ce donq que nous aura profité d'avoir commis iniquité, ce peu de jours que sommes en ce miserable monde, quand nous serons de boucs puants et infects, privez de la misericorde et gloire de Dieu et de ses Anges, et de tout le corps de son Eglise, qui sont ses fidelles, de laquelle

1. On peut affirmer que Franco avait embrassé la religion réformée. La doctrine de Calvin (c'est à dessein que nous disons *de Calvin*) apparait dans plusieurs passages de son livre, et surtout dans cette Exhortation qui n'est pour ainsi dire qu'une profession de foi religieuse. (Warmont.)

Jesus Christ est le chef? Je vous prie donques, qu'est-ce que mettre la main temerairement sur un membre d'un fils de l'Éternel, qui est l'homme, preferé à toutes les creatures qui sont au ciel et en la terre? Regardons à ceste cause de procéder par bonne methode et en bonne conscience en toutes ces operations, qui sont de si grande consequence, ne les entreprenans tant pour nostre profit, que pour soulager les povres patiens, usans de charité envers eux. Les bestes brutes nous enseignent nostre leçon (comme on dit en proverbe) qu'il fait mauvais hyver quand un loup mange l'autre. Mais les hommes bien souvent sont plus inhumains et enraigez que ces povres animaux despourvez de raison : voyre toutes especes d'animaux aiment leur semblable, et vont ensemble par troupeaux : et l'homme devore et meurdrist son prochain. Y a-il aucune excuse en tels meffaits? Puisque toutes les créatures qui sont au ciel et en la terre, sont créées pour cest homme, et non l'homme pour elles, pensons le soin que Dieu en a : et cependant nous le prisons si peu en mettant la main sur luy si legierement.

Davantage, comme il est escrit en l'*Ecclesiaste*<sup>1</sup>, que Dieu a créé le medecin, et la medecine pour la necessité de l'homme, que plus pourroit avoir Dieu fait à l'homme fors l'avoir fait semblable à soy : et ne se contentant de nous avoir faits tels, mais journallement nous nourrit et gouverne par sa providence, et puis nous fait tous Rois, heritiers d'un mesme Royaume que son Fils Jesus Christ nostre Seigneur par adoption? Et tels benefices appartiennent à ses esleuz et fidelles.

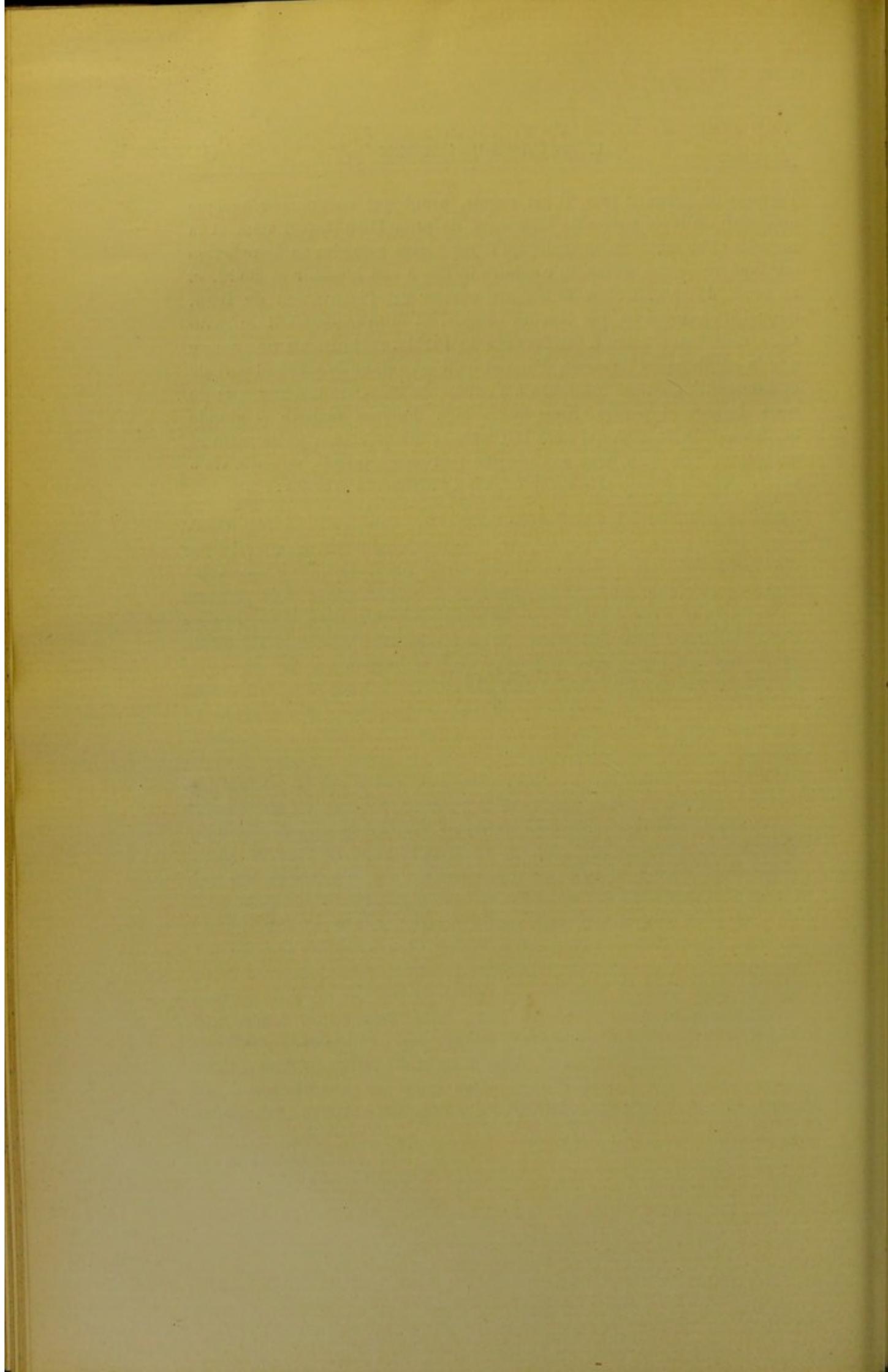
Que dirons-nous de ce povre payan Hippocrates le plus excellent medecin qui fust jamais, qui n'ayant connoissance de Dieu, a maudit ceux qui feront tort à leur prochain, comme il est escrit en sa protestation. N'est-ce pas pour nous juger nous, qui nous disons Chrestiens? Il nous fault aussi considerer, que nous mourrons : et alors, serons l'heritage des vers et autres bestes, et plustost que ne cuidons. Parquoy nous devons entrer en ces considérations une fois le jour, et contempler aussi que nous ne vivons pas, mais le Seigneur vit en nous. Et que s'il y a quelque bien en nous, c'est de Dieu : mais le mal vient de nous.

Quel plus grand outrage pourrions nous faire au Createur, que de mettre la main sur son œuvre si excellente, temerairement et sans estre exercité, ny avoir veu exercer telles operations à maistre expert et par long temps? S'il est ainsi, qu'il faille employer un assez long temps pour apprendre la menuiserie, qui n'est que besongner au bois et aux choses mortes, mettrons nous donques la main sur cest homme sans estre de long temps instruits en l'art qui nous fait suffisans pour y heureusement besongner? Cuydons nous que un jour ne nous en faille rendre compte?

1. *Ecclesia*, 38.

Parquoy en premier lieu, il est requis, avant que commencer quelque operation de ceste partie de Chirurgie, de prier Dieu (lequel tient et la maladie et la santé en sa main) qu'il luy plaise estandre sa benediction sur l'œuvre de nos mains, et conduire icelles à son honneur et gloire, et au profit du patient : car le maistre ouvrier est l'instrument de Dieu, duquel il se sert à ce que bon luy semble. Et si le maistre est de mauvaise conscience, alors il est l'organe du Diable. Or le Diable ne procure que la perte de l'homme, d'autant qu'il est auteur de peché et pere de mensonge : lequel est tousjours à l'entour de nous, ne taschant que de nous devorer et perdre. Nous avons bien donques matiere et grande occasion de prier celui qui tient le Diable et toutes choses en sa main et subjection, afin qu'il nous soit propice tant en ce monde, qu'en la vie à venir. Car il a promis d'exaucer celui qui l'invoquera avec foy.







## LIVRE PREMIER

*Traité tresample des Hernies, partie principale de la Chirurgie : et des remedes tant par Medecine que par Chirurgie*<sup>1</sup>.



TOUT ouvrier est tenu savoir le lieu et nature du subject auquel il ouvre : autrement il erre. Veu donc que le subject de Chirurgie est le corps humain, il est requis au Chirurgien connoistre la nature des parties d'iceluy : tant pour garder la santé, que pour les presages et curation des maladies. Ce que n'est possible, sans la connoissance de l'Anatomie.

Telles operations aussi ne doyvent estre executées sans le *conseil du savant et expert Medecin*, ny sans avoir protesté du danger du malade : et principalement de la Pierre quand elle est grosse.

*Anatomie*, est droite division et determination de chacune partie du corps humain, faite par art : soubz lequel on doit comprendre les choses qui sont à considérer sur chacun *membre organique* ou *composé* : Cest assavoir la substance, quantité, figure, composition, nombre, la mise ou situation, colligance, complexion ou temperature<sup>2</sup>, action et utilité : et

1. Le livre premier *Des hernies* est formé de trois parties : la première comprend l'anatomie ; la seconde, l'étude des hernies véritables ; la troisième, celle des hernies improprement dites.

La première partie, formée de treize chapitres, traite brièvement de l'anatomie de l'abdomen, des intestins et des organes génito-urinaires de l'homme. L'auteur s'est aidé de Guy de Chauliac et aussi, d'après Warmont, de Charles Estienne (*La Dissection des parties du corps humain*. Ed. fr., Paris, 1546, in-fol.) ; on peut ajouter qu'il s'est servi également de la *Briefve collection anatomique* d'A. Paré. Toute cette première partie manque dans la première édition ; elle ne présente d'ailleurs rien à signaler.

2. « *Complexion ou temperature* ». — Les expressions de « température », de « tempérament » d'un corps ont été employées tant qu'a duré la théorie des humeurs ; elles se rapportent à la composition intime, à la complexion, à la crase du corps. Si les éléments qui entrent dans la composition du corps sont dans un mélange parfait (crasis), dans des rapports normaux, si les phénomènes de la vie

les propres maladies qui peuvent survenir à chacun des dits membres, en commençant au cuir. Ces choses conneus, on peut plus vrayement connoistre les maladies, selon la nature et variété des parties, et faire un prognostic de la santé, et de la mort, impotence ou depravation de l'action desdits membres, lors qu'ils sont blessez : Car les maladies sont conneus quand l'action des parties est debile, depravée ou abolie, tant dedans que dehors. Or le corps humain est composé de *parties similaires*, qui sont les propres elements, et organiques ou composez. Les parties similaires sont, le cuir, chair, veines et arteres, pannicules, nerfs, tendons, ligamens, cartilages, et les oz. Lesquelles parties ne se peuvent diviser en autres de diverse espece, au sens de la veuë. La graisse, moëlle, humeurs, esprits, poils, ongles, ne doivent estre nombrez entre les parties, pource qu'ils sont d'icelles parties, mais sont nourrissemens ou excremens. Les *parties organiques* sont composées desdites parties similaires, comme la teste, bras, jambes, etc.

Outre les membres organiques, il y en a trois *principaux*, qui regissent et gouvernent tous les autres, savoir est, le cœur, le foye et le cerveau. Et sont dits principaux, pource que d'un chacun d'iceux procede une vertu necessaire à tout le corps : comme du cœur la vertu vitale, laquelle est envoyée par les arteres pour vivifier toutes les parties. Du foye procede la vertu nutritive envoyée par les veines pour la nutrition de tout le corps. Du cerveau procede la vertu animale envoyée par les nerfs pour donner sentiment et mouvement. — Galien (livre *De l'art médicinal*) adjouste les testicules entre les parties principales, et non pour la nécessité de l'individu et corps particulier, mais pour la conservation de l'espece. Et combien que les membres organiques soyent composez de plusieurs parties simples ou similaires pour faire leur action : toutesfois une simple et seule est cause premiere ou principale de l'action desdits membres : l'autre, sans laquelle l'action ne peut estre faite : l'autre, par laquelle se fait mieux : l'autre, par laquelle tout le membre est conservé. Exemple de la main : l'action de la main, c'est d'empoigner et prendre : qui se fait au moyen des nerfs distribuez és muscles et consequemment aux tendons. Les ligamens sont, sans lesquels l'action ne pourroit estre faite. Les veines, arteres et cuir commun, sont par lesquels tout le membre est nourry et conservé. Et ainsi fault entendre des autres membres organiques tant grands, moiens que petits.

s'accomplissent physiologiquement, cet état du corps est désigné sous le nom de *tempérie*, de *température*, de *tempérament*; si les rapports des éléments ne sont pas normaux, si les phénomènes de la vie sont troublés; il y a alors *intempérie*, *intempérature*, *dyscrasie* (Voir G. de Chauliac, éd. 1890, p. XXIV, XXVIII, 638, 722).



## PREMIÈRE PARTIE

### *Anatomie.*

**A**VANT que venir à monstrier la procedure comme fault curer toutes especes d'hernies, nous monstrierons et escrirons l'anatomie des parties, ausquelles nous besongnons ou operons : afin que l'operateur ayt plus grande connoissance des procedures et choses que paradvventure il ignoroit paravant. Parquoy le *Maistre hernier* ou *Chirurgien*, ou les deux ensemble, est tenu selon Dieu et par son honneur et profit, d'en savoir donner quelque raison : autrement luy seroit beaucoup plus expedient exercer quelque autre vocation : car ce n'est pas besoigner au bois (comme j'ay dit), parquoy il est requis regarder la noblesse et excellence du subject. Nous monstrierons donques premierement l'anatomie du Peritoine, et puis de l'Epiploon ou Zirbus, apres des Intestins, pource que le Omentum et les Intestins causent ces hernies, assavoir Enteroccele et Epiplocele, et Bubonoccele : lesquelles adviennent par la dilatation ou ruption dudit Peritoine, principalement en la partie inferieure ou basse aupres du Penil : en laquelle partie il est plus tendre.

---

### CHAPITRE PREMIER

*De l'Abdomen ou Mirach des Arabes, Epigastre des Grecs.*

**P**OURCE que la plus grand'partie de ceux qui font profession de nostre art, ont ignoré ce quils devoient savoir necessairement, ont grandement failly en l'exercice d'iceluy, parce quils ont prins le *Mirach* pour la Membrane, appelée Dartos, et Erythroïdes, pensans couper le *Mirach* quand ilz incisoient un personnage d'une Enteroccele, chose qui ne pouvoit estre, car *Mirach* est l'Abdomen, qui est appelé des Grecs *Epigastre*, et des Arabes *Mirach*. Il fault donq' entendre que *Mirach* n'est autre chose que l'Epigastre. Or l'Epigastre est prins quelque fois estroitement par les Anatomistes, et ne signifie que

les muscles estenduz par dessus le ventre inferieur, mais en le prenant largement et à l'avantage, comme font tant les Arabes que les autres, qui ont escrit depuis Galien, ne comprennent tant seulement lesdits muscles, mais encores le cuir et la graisse, et pareillement le Peritoine, jusques à l'inclusion de toutes les autres parties qui couvrent et envelopent les intestins<sup>1</sup>. Or la difference entre Mirach et Siphach est grande : car Siphach vulgairement est le Peritoine : Mirach est l'Épigastre qui comprend en soy le Siphach, d'où est procedé l'erreur. Nous donnerons maintenant à entendre cecy, afin que l'on se donne garde d'oresnavant de parler ainsi, et principalement quand on est devant les medecins et chirurgiens savans, à peine d'estre estimez ignorans, et aussi pour leur doctrine.

## CHAPITRE DEUXIÈME

### *Du Peritoine ou Siphach vulgairement.*

**P**ERITOINE, est une membrane fort subtile, dure et legere, que les Arabes appellent *Siphach*, et les Grecs Peritoneon, qui est estendue par dessus tous les vaisseaux de la nutrition, comme dit Galien (*au 6 Des administrations anatomiques, et 4. De usu part.*) : et est semblable aux toiles des araignes. Il couvre toutes les entrailles et vaisseaux qui se trouvent depuis le diaphragme, jusques aux cuisses, comme les intestins, arteres, veines, nerfs, vessie, matrice, et tous les visceres et parties du ventre inferieur, leur servant de tunique. Il est composé de deux tuniques ou membranes, encores qu'il semble estre simple et delié. Il prend sa naissance des vertebres des lombes, et se termine à la ligne blanche, qui est depuis le nombril jusques à l'os pubis.

Son *utilité* est, de confirmer et retenir les intestins : et aussi de couvrir et envelopper toutes les parties du ventre, et tous les visceres, en sorte, qu'il les serre et estreint, de peur qu'elles ne soient promptement surprises de ventosité, qui leur peut grandement nuire, encores que

1. Franco commet ici deux erreurs : 1<sup>o</sup> contrairement à ce qu'il croit, on a, dans les livres du moyen âge, désigné sous le nom de *Mirach du scrotum*, l'ensemble des enveloppes des testicules, sauf la séreuse, par analogie avec ce qui était admis pour les parois abdominales ; 2<sup>o</sup> on désignait sous le nom de *Mirach*, les parois abdominales antérieure et latérales (peau, graisse, muscles) sans le péritoine ou *Siphach*. (V. Mond., p. 65, 81 ; — G. de Ch., p. 58, 68, 716.)

toutes les parties du ventre inferieur aient colligance ensemble par ledit Peritoine : duquel une chacune est couverte comme d'une peau. Il aide à faire descendre les excremens du nourrissement en bas : car il est tendu tout à l'entour des parties internes, et s'assamble par ses extremitez superieures, jouxte la poitrine et les costes nothes <sup>1</sup>, avec le diaphragme, aidant au mouvement du ventricule et des intestins : lequel mouvement presse de toute part. Car par le moyen du Peritoine et diaphragme, comme si c'estoyent deux mains unies ensemble en hault, et distantes l'une d'avec l'autre en bas, les superfluitez de la viande contenue au milieu, sont pressées et poussées en bas. Tant plus vient vers le bas, tant plus est il délié, subtil et tenue, à cause qu'il a ja consummé une partie de sa substance à la vesture de sesdites parties superieures : tellement, que quand il est bas vers l'os pubis, il sen vient à descendre en la bourse ou scrotum. Aussi que ledit Peritoine descend aux testicules pour les couvrir : et avec luy descendent les vaisseaux esparmatiques preparans : et par mesme voye remontent les diaculatoires <sup>2</sup> ou expellans. Aucuns disent que ledit Peritoine est percé en ce lieu. Or il n'y a nulle apparence : mais fait un processus ou voye, comme la cavité d'un doigt de gan, et par là descendent les intestins ou Zirbus, qui font les relaxations comme enterocele, epiplocele, bubonoccele, qui adviennent par la dilatation ou raption dudit Peritoine en ces parties basses, pource qu'il est plus foible, comme a esté dit : et se dilate fort, quand les intestins descendent jusques à l'oceon ou scrotum. Car lesdits intestins le font dilater à cause de leur pesanteur : tout ainsi comme une vessie s'enfle et dilate quand on souffle dedans. Or depuis qu'il entre en le scrotum, il est appelé dartos et erythroïdes : avec lesquelles tuniques descendent les vaisseaux sparmatiques.

## CHAPITRE TROISIÈME

### *Epiploon ou Omentum.*

**C**E que les Latins appellent *Omentum*, les Grecs *Epiploon*, les Barbares *Zierbe* (c'est une partie engendrée et produite du Peritoneon), est un pannicule composé de deux membranes subtiles, produites du Peritoine, denses et subtiles, gisantes l'une sur l'autre, et de plusieurs arteres et veines : et aussi de beaucoup

1. « *Nothes* », de *nothus*, faux ; désigne les fausses côtes.

2. « Les *diaculatoires* », ce sont les vaisseaux éjaculatoires.

de graisse, est tissu et entrelassé. Il est lié et attaché au fond du ventricule, et assis un peu dessus. Aussi adhère à la rate, et à l'intestin nommé Ephysis<sup>1</sup>, et à l'intestin cœlon. Il est estendu dessus tous bien long, pour aider à leurs concoctions, lesquelles sont grandement imbecilles et debiles. Il nage donq'dessus ces parties, comme il en a prins le nom Grec. Car Epiplein en Grec (Επιπλεῖν), signifie nager sus. Pareillement sert pour garder la chaleur naturelle au temps de necessité et famine. Il est estendu par sus tous les intestins, comme dit est, jusques à l'os pubis, és hommes principalement : tellement que aucunesfoys descend dedans le scroton : et telle affection est nommée Epiplocele. Sa figure est comme une gibbeciere ou sac. Entre les animaux, les hommes et les singes l'ont fort grand. — Parastates<sup>2</sup> et Cremasteres, ne sont autre chose que les nerfs ou muscles qui viennent des reins, par ou passent les veines spermatiques, et viennent de la spinale medulle pour faire dartos et erythroïdes.

## CHAPITRE QUATRIÈME

### *Des Intestins ou boyaux, en general.*

**L**es intestins, en Grec entera, en Latin intestina, sont en nombre six : c'est assavoir, trois gresles et subtilz, ordonnez pour distribuer le chilus par les veines mesaraiques à la veine porte, et au foye. Ils sont composez de deux tuniques propres, et une du Peritoine, qui fait la troisieme. La tunique intrinseque des intestins, est charnue, et l'extrinseque, est plus membraneuse : lesquelles sont tissues de fibres transversales, idoines à l'expulsion : car autrement la faculté ou vertu expultrice ne pourroit estre faite des matieres contenues en iceux. Ces tuniques sont ordonnées, à fin qu'elles soyent plus assurees à resister aux injures, et dommages qui extrinsequement leur peuvent estre faits. Afin aussi, que l'animant<sup>3</sup> vive s'il advenoit que l'une des deux tuniques se perdist, à cause de quelques dissenteries et autres maladies qui leur peuvent venir. Ces deux tuniques ont fibres transversales, pour estre plus capables à l'expulsion des matieres contenues en iceux. Elles n'ont aucunes fibres droites ny obliques, à cause que ne sont ordon-

1. Ce mot désigne le duodénum (V. p. 19)

2. παραστάτης, épидидyme. — Deux lignes plus bas, F. se sert de l'expression « spinale médulle », qui représente la région lombaire.

3. « Animant » désigne un « être animé » (Rabelais).

nées pour attirer ny retenir. Toutesfois l'intestin, nommé Rectum, a aucunes fibres droites, non pas pour attirer, ains seulement pour defendre et fortifier les fibres transversales. Car la tunique qu'ils ont du Peritoine, est simple, et sans fibres.

## CHAPITRE CINQUIÈME

### *Des Intestins en special.*

**D**ans la partie supérieure est le *premier intestin* appelé Duodenum, ou Dodecadactylon, ou Ecphepsis, qui est à dire, une origine et naissance des intestins. Il est appelé duodenum, à cause qu'il n'a que douze doigts de longueur ou environ. Il est droit, et ne se reflechist pas incontinent en circonvolutions : ains est estendu le long de l'espine du dos, pour donner ample espace à la veine porte, aux arteres des intestins, aux nerfs, aux pores contenans la cholere ou le fiel. A cest intestin vient un canal environ deux ou trois doigts, portant quelque portion de cholere, laquelle dissequé et rend fluide le phlegme visqueux, et irrite la vertu expultrice des intestins.

Le *second intestin* est appelé en Latin Jejunum, à cause qu'il est toujours vuide, et incontinent evacué quand il a receu le chilus de l'estomach. Car de luy est faite grande distribution et soudaine des matieres, à cause de la multitude des veines mesaraïques, et de la prochaine situation du foye : Pareillement il reçoit la cholere apres ecphepsis : par laquelle est irrité à expulsion subite : Il reçoit aussi le chile pour le distribuer au foye, qui est vuide. Aussi la force de son action est augmentée, d'autant qu'il n'est pas loing de la partie par ou les excrements bileux, c'est à dire, cholériques, entrent premierement en ecphepsis.

Le *tiers intestin* gresle et subtil, est appelé Ileon, à cause qu'il est situé pres les parties appelées Iliä. Et là fait plusieurs revolutions ou circonvolutions, à cause de retenir plus longuement le chilus, afin que soit faite meilleure attraction ou suction dudit chilus aux veines mesaraïques. Sa composition est plus rare et tenue, que celle des autres. Et pour ce regard est appelé tenu ou subtil, car il n'a pas tant de vaisseaux, et aussi par ce, qu'il n'est pas tant vuide. Il a prins le nom de la maladie *Iliaque passion*, qui est faite en luy. Aucuns l'appellent *miserere*, c'est quand on jette les matieres fecales par la bouche, dont bien peu en eschappent. Ils tiennent la plus haute partie ou region du ventre.

## CHAPITRE SIXIÈME

*Les Intestins gros.*

**L**E premier des gros, et le quatrième, est appelé *Cæcum*. Les chirurgiens vulgairement l'appellent *saccus* et *monoculus*. Ces trois intestins gros sont instrumens de l'expulsion, et receptacle des excrements secs, comme est la vessie des superfluités aqueuses. Il est appelé *Cæcum*, à cause qu'il a entrée, et non point d'issue, au moins que l'on apperçoive : et aussi qu'il est grand, et que la matière fécale prend sa forme. Et est situé au flanc dextre, dit *Iliacum*, au dessus duquel est suspendu le *ren* dextre : afin de remplir la vacuité qui estoit en ce lieu : et tombe souvent dedans le *scrotum* : et telle affection est nommée *enterocèle*.

Le second des gros, et le cinquième, est nommé *Côlon*. Lequel est gros, et commence de l'intestin *Cæcum*, du costé dextre, et passe sous le fond du ventricule, estant conjoint avec luy par l'*Omentum* au moyen des veines et artères mesaraïques. Les patients vexés de *colique venteuse* vomissent, pource que estant tumefié ou enflé, il comprime le fond dudit ventricule : et en ce faisant, provoque le vomir. Il prend fin pres du *ren* senestre : et quelquefois touche au foye et à la rate. On l'a nommé *Côlon*, à cause qu'il est plus grand que point des autres. Il fait des replits, et au dedans ya abondance de graisse.

Le sixième est dit *Rectum* ou *Longum* : lequel gist droitement sur l'espine : et pour ce est nommé droit. Il a au dedans abondance de graisse, laquelle sert à humecter et lubrifier, afin que les excrements qui sont contenuz en luy, descendent plus facilement. Sa continuité est pres *côlon*, là droitement situé sur l'os *sacrum* pendant du costé gauche, estendu en long jusques à l'*anus*, qui est le fondement. En son extrémité ya un muscle qui est de figure ronde et circulaire, appelé *Sphincter* ou *fermoir* : afin de clorre et retenir les excrements jusques à la volonté de Nature, qui est au gré de la personne. Car si n'estoit l'action dudit muscle, Nature seroit depravée, tellement que l'homme seroit contraint de continuellement aller à selle, comme voyons en plusieurs enfans le plus souvent, et aux grands quelquefois, quand le fondement leur est relaxé. Ce qui advient ou par maladie, ou efforts. Autant en est-il de celui de la vessie ; car quand il est relaxé, l'urine ne peut estre retenue. Cedit muscle est tellement confus avec le cuir, qu'il ne peut estre séparé ne escorché d'avec luy pource que les filements environnent entierement l'anneau du siege, et servent pour clorre le fondement. Et ce fait, que en

comprimant en luy, il tire ses fibres : et estans tirez compriment et estreignent le bout ou extrémité du siege, le fermant et clouant de toute part. Et ce est la cause qu'on l'a nommé Spinter, qui est à dire, fermoir ou fermeur. Outre ce dit muscle, il en ya encores deux, prenans leur origine en la cavité de l'os pubis : l'un à dextre, et l'autre à senestre : se terminant à l'extrémité dudit siege. Leur action et office est d'ouvrir ledit siege pour jetter les excremens hors en temps et lieu : et puis de retirer le siege au dedans. Quand ils sont debiles, il se fait tenasmus ou relaxation : qui est, quand le siege tombe, à cause d'un desir vain d'aller à selle. Quelquefois le siege ne peut, ou à grand peine, estre remis au dedans par lesdits muscles, mais fault que la main le face avec quelque linge. Aussi ya-il en son extrémité cinq veines appelées emorrhoides, dont plusieurs sont tormentez. Galien dit (*li. 5. 9. et 26. De usu part.*) que en chacune circonvolution d'intestins est disseminé et dispersé un nerf de la sixiesme conjugation du cerveau : lequel sert au sentiment et à l'excretion. Pareillement en chacune circonvolution ya une veine, et une artere.

Pour reduire en somme et rapporter en un tout ce qu'avons dit cy dessus touchant les intestins, nous pouvons conclure, que les uns sont droitz, comme le Duodenum, le Cæcum, et le Rectum; les autres sont revoleuz et repliez, comme est le Jejunum, Ileon, et Côlon. Aucuns sont menus et deliez ou subtilz, ainsi qu'est le Duodenum et le Jejunum, et celuy que l'on appelle en propre surnom, Tenue. Pour ceste cause, les autres sont gros et espez, tel qu'est le Cæcum, ou aveugle : le Côlon et le Droit. Toutefois ne voudrions temerairement affermer ou soustenir y avoir au corps plusieurs intestins en nombre et separation. Car nous savons la verité estre telle, qu'il ne s'en trouve qu'un seul. Lequel commence depuis le portier de l'estomach, et finist au siege, ayant toutefois diverses appellations et surnoms, selon la diversité de la substance et situation qui se void en iceluy : Pour laquelle lui ont esté imposez plusieurs et divers noms : tellement, qu'il est appelé des uns, Intestin delié : des autres, espez : et des autres, droit : et autrement pour certain, ne s'en trouve qu'un seul intestin (comme est dit), replié et retourné en plusieurs rolleaux et circonvolutions.

## CHAPITRE SEPTIÈME

*Des vaisseaux spermatiques, et testicules, et parties genitales  
es masles.*

**U**ES vaisseaux spermatiques (*Gal. lib. 4. De usu part. et De dissect.*), en Latin, vasa seminalia, ou seminaria, qui est à dire vaisseaux spermatiques, vulgairement preparans, sont quatre : assavoir deux veines, et deux arteres. La veine dextre vient de la veine cave, et la senestre de la veine emulgente le plus souvent. Les deux arteres naissent et procedent de la grande artere, apelée arteria aorta, vis à vis l'une de l'autre, un peu au-dessous des emulgentes. Et qui en voudroit faire vraye demonstration, il les faudroit subtilement separer d'avec quelque graisse et fibres membraneuses qui les couvrent et environnent et conjoignent ensemble, jusques sur l'os pubis, par la ou ils passent avec le processus de peritoine, comme est dit dessus. Ces quatre vaisseaux vont aux Testicules, et se nomment vaisseaux spermatiques, preparans et desinans és testicules. Il ne fault pas conclure, que la seule semence soit faite du tout aux testicules sans les vaisseaux preparans. Pour ceste cause sont envoyez lesdits vaisseaux preparans de bien hault, et sont faits enfracteux pres les testicules : afin que en si loin chemin que la matiere du sperme, qui n'est encores que sang, fust preparée a concoction : et pour ce regard ont estez nommez ces vaisseaux, preparans. Et quand ils viennent aux testicules, ils se rident et reflechissent en plusieurs repliz que l'on appelle varicositez.

Galien les nomme *parestates variqueuses*, dans lesquelles le sang spermatique se arreste et demeure un peu plus longuement : tellement qu'il ne semble plus estre rouge ou pur sang, comme il estoit devant qu'il entrast ausdites varicositez : ains est comme sperme imparfaite et trouble, tenant forme de substance spermatique : et par ce moyen se fait une premiere concoction du sperme, laquelle incontinent est attirée et succée en la substance interieure des testicules par leur faculté attractive, au moyen de plusieurs porositez et canaux insensibles et invisibles, qui se rapportent desdits vaisseaux preparans, jusques en la substance des testicules, et là se cuit, digere, et blanchit. Puis est encores de rechef cuite dedans les vaisseaux spermatiques, nommez *diaculatoires* ou *expellans*, proprement ditz vaisseaux spermatiques, lesquels prennent leur naissance et origine du milieu du testicule : et sont appuyez et soustenus en un corps glanduleux, nommé Epidymi pour monter par dessus l'os pubis par la mesme voye et conduit du peritoine nommé par cy devant processus, que

les vaisseaux preparans sont descenduz, et sont annexez et assemblez par une commune membrane, outre celle dudit peritoine avec les vaisseaux preparans, jusques à la supérieure partie de l'os pubis. Auquel endroit se separent d'avec lesdits preparans, et se vont inserer lesdits diaculatoires au commencement du col de la vessie; ou ya deux glandules nommées *prostates*, c'est à dire assistantz : dans lesquelles la semence se blanchit davantage qu'elle n'a esté és testicules, et se rend plus visqueuse, ou en somme prend sa dernière forme. Et de là lesdits diaculatoires finent en une petite eminence mamillaire tant à dextre que à senestre : laquelle s'ouvre quand il est besoin que la matiere sorte hors. Si est-ce toutefois qu'on ne trouve nullement aucun canal au sens de la veuë, ny par attouchement d'aucun instrument tant soit il subtil, par où sorte ladite matiere spermatique : mais il fault speculer et contempler en esprit qu'il y en a. Comme par un exemple l'on void sortir le laict hors l'extremité des mamelles aux femmes et bestes brutes en plusieurs et divers endroits; ce neantmoins on ne peut appercevoir aucuns trouz si ce n'est à l'heure qu'on void sortir le laict hors desdites mamelles. Ainsi est il des passages desdites glandes *prostates*, et des eminences mammillaires. Laquelle semence est envoyée des *prostates* au canal de l'urine, lequel est commun tant à l'esperme que à l'urine. Parquoy ne fault croire que en la verge virile y ayt deux canaux ou conduits, l'un pour le sperme, et l'autre pour l'urine, mais un seul qui est commun aux deux. Outre plus, fault noter, que lesdites glandes *prostates* ont autre utilite, c'est, en ce qu'elles contiennent une humidité salivale approuchant de la nature du sperme, toutefois plus subtile, laquelle est aucunefois jettée devant la semence, et aucunefois sans icelle. Elle a deux utilitez. La premiere, pour exciter la conjunction venerienne, et donner delectation. La seconde, pour humecter et lubrifier le conduit de l'urine contre l'erosion et acrimonie d'icelle : Aussi, de peur que le canal de l'urine ne deseche par trop : laquelle secheresse pourroit empescher de passer l'urine et le sperme librement.

## CHAPITRE HUITIÈME

### *Des testicules.*

**T**ESTICULI en Latin, en Grec orchies, et didymi (*Gal. lib. 14. De usu part. et Aphor. 48. lib. 5*), qui est à dire, gemelli. Les testicules sont de substance glanduleuse, de couleur blanche, de chair molle, ronds, longs, laxes, et caverneux, afin qu'ils reçoivent et achevent de cuire l'humeur qui a ia commencé de cuire és

vaisseaux, la faisant parfaite à la generation de l'animant, et la rendre plus chaude. Leur action est (comme il est dit) de cuire le sperme, et le rendre blanc et apte à faire generation par sa température <sup>1</sup>. Aux hommes les testicules ont un muscle chacun, appelé suspensoire, lequel provient des flancs afin que les testicules soyent participans du mouvement volontaire. Ce qui est apparent et manifeste, quand ils se haussent et baissent sans y toucher : et ce advient par le moyen des muscles des susdits. Ils procedent et viennent de la ligne droite de l'os Ileon, lesquels muscles descendent avec les vaisseaux spermatiques preparans jusques aux testicules. Ils ont veines, arteres, et nerfs qui viennent de l'endroit de l'os sacrum. Encores en reçoivent ils une autre petite portion, qui vient de la sixieme conjugation du cerveau. Les testicules ont trois tuniques, assavoir une commune, laquelle est charneuse, appelée scroton, ou bourse, continue avec le cuir. La seconde est faite du peritoine, et est appelée dartos. La troisieme est propre et inseparable ausdits testicules, et se nomme erythroïdes.

Quelques-uns ont voulu dire, que d'autant que le vaisseau spermatique senestre vient de la veine emulgente, que le sang est encores impur, excrementeux et sereux, et qu'il est receu au testicule gauche des masles, et aussi du costé senestre de la matrice des femmes. Pour ceste cause veulent prouver que au costé droit se engendrent les masles, et au senestre les femelles, ce qui est faux, car j'en say fort bien la verité en ayant pencé plusieurs du gauche, et avoir plusieurs fils et filles : et pareillement de l'autre costé. Il est bien vray, quand on a osté les deux testicules, n'y a plus esperance de generation : et aussi qu'ils perdent aucunement la force et courage. Et quand ils sont coppez de deux costez, estans grands, la barbe se diminue, et vient plus déliée et claire, quant aux jeunes, ils n'en ont jamais point et leur voix approche du sexe féminin.

## CHAPITRE NEUVIÈME

### *De la vessie.*

**L**A vessie est appellée des Grecs cystis, des Latins, vesica. Elle est le receptacle de l'urine, et a deux tuniques : l'une propre à soy, et l'autre du peritoine. Celle qui est propre à soy, est l'interieure, et est deux fois plus grosse, et est propre à la vessie, et a trois genres de fibres, droits, obliques, et transversaux. Pareil-

1. « Température ». — L'emploi de ce mot, dans ce cas, montre bien le sens qu'on y attachait; il est mis ici pour « nature », « constitution ».

lement elle a veines et arteres pour luy donner vie et nourriture de costé et d'autre : procedantes de bifurcation de la veine cave et grand artere, qui se fait sur l'os sacrum, pour aller aux cuisses.

La vessie et cystis fellis ne sont pas nourriz par les mesmes conduits dont ils attirent les excrements et superfluitez, comme fait la ratelle, et les reins, pource qu'ils attirent leur propre excrement pur et separé des autres : ains ont besoin d'autres vaisseaux pour estre nourriz : Car la ratelle tire à soy par le vas venosum, et les reins par les emulgentes, avec leur aliment l'excrement. Il fault entendre, que la vessie a six vaisseaux grands fichez en son col, trois de chacun costé, assavoir un nerf, une veine et une artere, puis vont par toute sa substance pour son sentiment, procedans de l'espine de l'os sacrum. Elle est située és masles entre l'os pubis, et l'intestin droit, et és femelles entre l'os pubis et la matrice. Et les veines et arteres prochains à elle : assavoir illec <sup>1</sup>, où premierement les arteres viennent de la grand artere gisante sur la grande espine, jusques aux jambes. Au col de la vessie y a un muscle appelé Spinter, qui comprend tout ledit col. Il a ses fibres transversales comme celuy du siege pour fermer l'orifice de la vessie, afin que l'urine ne flue et coule outre la volonté du personnaige. Aux femmes ledit col est plus court et plus large que aux hommes, à cause qu'il ne passe pas outre la vulve, mais aux hommes est plus long pour raison de la verge virile, qui sort hors.

## CHAPITRE DIXIÈME

### *Du membre viril, ou verge.*

**L**es Latins appellent Virga et Pudendum virile ce que le Vulgaire dit verge. C'est le laboureur du champ de generation et nature humaine. C'est un corps nerveux, et ligamenteux, fistuleux et concave, fait de chair spongieuse et : pour ceste raison il reçoit l'esprit venteux, espois et gros, qui cause l'erection et dressement de la verge. Ce membre prent son origine et commencement de l'os pubis. Il a trois muscles en sa racine et sont situez un en chacun costé, et le tiers au milieu, et vont jusques au bout du prepuce, afin que la verge soit tenue droite apres l'extension des vaisseaux spermatiques à l'heure de la conjonction Venerienne, et que son conduit soit ouvert et dilaté pour mieux faire son action et office, qui est de jetter le sperme au sinus de la matrice. Son canal ou conduit est situé au milieu justement des parties

1. Illec veut dire : là, en ce lieu-là (Littre).

inferieures d'iceluy. Son extremité et fin est appelée balanus, ou gland, sa membrane, ou peau, qui le couvre, s'appelle prepuce. Son canal ou meate, est nommé uretra, ou mitra, comme disent aucuns. L'espace qui est entre la verge et anus, ou fondement, est appelé perineon, qui comprend la couture de la bourse ou scrotum, jusques à l'anús, comme est dit. Et la propre vestige que l'on trouve la est semblable à une couture et s'apelle taurus<sup>1</sup>.

## CHAPITRE ONZIÈME

### *Des Roignons et parties dediées à l'urine.*

**D**E la gibbosité du foye procede la veine cave : laquelle fait deux rameaux : dont l'un va en hault et l'autre en bas. Celuy qui va en hault, s'appele, veine cave montant; et l'autre rameau, veine cave descendant. Or le rameau qui descend, est encores divisé en trois (*Gal. lib. De dissect. nervorum. Et au 5. 14. 16. De usu part.*). Le premier va aux roignons, duquel parlerons à present : Le second, aux testicules : le troisieme, aux jambes. Incontinent que la veine cave sort de foye, devant que parvenir aux reins, elle distribue deux petits rameaux ou surcules<sup>2</sup> aux prochaines parties : puis envoie un grand rameau à chacun des reins : pareillement des grands vaisseaux : lesquels procedent de la grand' artere, qui gist sur l'espine, et sont implantez aux roignons comme les deux veines. Ces quatre vaisseaux communement s'appellent emulgentes, qui est autant à dire, comme apportans la serosité du sang aux reins. En laquelle appellation sont comprises les arteres, qui est une chose admirable touchant les excrements, tellement que ceux qui se trouvent apres la façon du dit sang estre plus espez et feculens, sont envoyez en la rate. Et ceux qui sont chaulds et bouillants en nature de feu se retirent en la vessie du fiel : et ceux qui ont comme nature aqueuse et sereuse, sont distribuez aux reins.

Les roignons separent et attirent l'urine d'avec le sang. (La ratelle et le cystis fellis, ont une mesme action que les reins, et faculté attractrice.) Aussi attirent ils beaucoup de cholere, et quasi tout ce qui est contenu en icelles veines et arteres. Pareillement attirent beaucoup de sang, assavoir la partie la plus humide et plus subtile dudit sang. Touchant l'excrement cholérique, tout ce qui n'est pas fort gros, passe avec les urines : qui cause que les urines sont jaunes, mais le sang est espargy<sup>3</sup>, ou arrouse

1. « Taurus », mot employé pour désigner le périnée.

2. Du latin « surculus », jeune branche, rejeton.

3. « Espargy », peut-être pour « esparti ». Espartir veut dire éparpiller, répandre (Du Cange).

la chair des roignons comme si c'estoit de lye. En apres petit à petit en maniere de vapeur est dispersé et distribué en toute la chair des roignons, et y adhere et y est uny, tant que finablement est fait le nourrissement des roignons. Or le roignon dextre est situé plus hault que le senestre. Aussi la generation et commencement de ces vaisseaux est plus haulte que celle qui est inserée à l'autre : ils sont situez l'un plus hault que l'autre : à cause que s'ils fussent situez vis à vis l'un de l'autre, il y eust eu opposition et contrariété en leur action, qui est purger la masse sanguinaire en attirant le sang sereux et cholérique de la veine cave par les veines emulgentes accompagnées de leurs arteres (comme est dit dessus), qui succent et portent la serosité dudit sang aux reins. Lesquelles veines et arteres prennent fin à la membrane nommée *collatoire*, qui est dedans la partie cave desdits roignons. De laquelle membrane naissent les vaisseaux urinaires appelez des anciens *pores uretaires* (*Gal. au 5. De usu part.*) : et lors que ledit sang est attiré à eux, ils se nourrissent de la meilleure substance ou partie d'iceluy : et le superflu sereux et cholérique nommé *urine*, est collé par ledit collatoire, et est envoyé par lesdits urinaires : lesquels implantent un peu obliquement à deux doigts ou environ pres le col de la vessie. Lesdits vaisseaux sont de telle substance et couleur, que la vessie : mais plus durs et solides. Les roignons reçoivent un petit nerf de la sixieme conjugation du cerveau, qui est cause de leur donner quelque sentiment.

Il faut entendre, que en la capacité des reins se fait la separation et sequestration de l'urine d'avec le sang. Les roignons sont de chair dure et espesse et dense, afin de mieux resister aux injures qui leur pourroyent estre faites ou blesseure de l'erosion de l'urine. Ils sont de figure ronde et oblongue comme un œuf comprimé. Et sont deux, afin de satisfaire à la grande compression de la superfluité aqueuse : et aussi afin que s'il advenoit nuisance à l'un, que l'autre peut satisfaire à l'office pour lequel sont ordonnez. Et sont situez sur les lumbes tant dextre que senestre, de costé et d'autre de la veine cave, un peu au-dessous du foye, et de la rate pour mieux faire leur action. Lesdits roignons ont des pertuis fort subtilz, tellement qu'ils ne se peuvent discerner, ou distinctement appercevoir : par lesquels ils attirent le sang. Mais la faculté attractive, qui gist en la substance desdits reins, est si grande et puissante, que sans toucher à la veine cave, soudainement peuvent attirer et prendre cest excrement sereux. Les reins sont sujets à obstructions et pierres. Charles Estienne, docteur en medecine, dit en avoir veu un seul rein, et ce a esté sous Vassée fort expert en medecine, en dissectant un corps. Lequel rein estoit grand et espez, posé et assis justement au milieu de l'espine du dos, ayant la façon et figure quasi aussi grande qu'une rate qui est chose admirable, et mesmes comme monstreuse en nature.

## DEUXIÈME PARTIE

### *Des trois especes de Hernies proprement dites <sup>1</sup>.*

**N**L n'est ridicule d'essayer les remedes de guerison par voye de medecine, et principalement quand les hernies ne sont encores complectes, et principalement aux jeunes enfans. Car je en ay pencé plusieurs, qui sont bien gueriz, et autres non. Et cas advenant, que par ce moyen on ne guarist, et pareillement que la rupture fust grande et de longtemps, et à gens d'eage, alors faudra venir

1. *Des hernies à l'époque de Franco (a).* — La deuxième partie du livre premier, laquelle traite des hernies proprement dites, expose une des œuvres capitales de Franco, qui a contribué à lui donner une place dans l'histoire de la chirurgie. Les choses principales dont il parle se trouvent déjà dans sa première édition, de 1556; c'est cette dernière date qui doit servir si l'on veut juger des questions de priorité.

L'étude des hernies comprend ici cinq chapitres, dont la succession est moins bien ordonnée que dans la première édition, aussi suivrons-nous l'ordre adopté dans celle-ci (v. note p. 33).

Franco décrit trois espèces de hernie : 1<sup>o</sup> la hernie intestinale ou scrotale, 2<sup>o</sup> la hernie inguinale, dénomination sous laquelle il confond le premier degré de la hernie scrotale et la hernie crurale (v. note p. 60). Mondeville et Guy de Chauliac ne parlent pas de cette dernière, 3<sup>o</sup> la hernie zirbale.

Il distingue la hernie par rupture du péritoine et la hernie par élargissement de cette membrane : la première est soudaine et douloureuse, la seconde se fait peu à peu et souvent sans douleur.

Notre chirurgien a pratiqué un grand nombre de fois la cure radicale de la hernie, aussi en donne-t-il une description précise; il rejette le procédé dans lequel on faisait l'incision au niveau du pubis, et cela afin d'éviter les hémorragies par les vaisseaux spermaticques, le phlegmon de la paroi abdominale et l'accumulation de pus dans le scrotum, etc. Il opère *en incisant sur le scrotum même* et revendique la priorité de cette modification.

Le nombre des procédés de cure radicale décrits par Franco est assez considérable; dans l'un d'eux il conserve le testicule. Il le recommande si le malade n'a qu'un testicule, mais autrement il préfère son procédé ordinaire, qu'il trouve plus simple et qui expose moins à la récurrence.

Dans un procédé avec conservation du testicule, il montre ses qualités de chirurgien observateur et prudent : Il conseille de *coudre le sac* au niveau du pubis, puis d'en suturer encore les parois entre elles au-dessous de ce point et de l'inciser entre les deux sutures; en même temps, pour éviter l'accumulation de la sanie au fond du scrotum, il fait une ouverture au fond du sac, au bas du scrotum. J'ai suivi un procédé analogue, dans des cas de cure radicale de hernie ancienne avec un sac adhérent aux éléments du cordon spermaticque.

(a) Cet article est rédigé en partie d'après les notes laissées par Warmont.

Dans la *hernie zirbale* ou *épiploïque*, Franco insiste sur la nécessité de lier et de cautériser l'épiploon avant de le rentrer dans le ventre; pratique que tous ses contemporains ne suivaient pas.

Les *adhérences de l'intestin au sac* sont décrites d'une façon très nette, et aussi la manière de les opérer; ce sont là des nouveautés chirurgicales, pour l'époque du chirurgien provençal.

Franco parle aussi de l'impossibilité de faire rentrer l'intestin par suite de l'abondance des matières fécales et des flatuosités accumulées dans le scrotum. Il ne fait pas de distinction entre l'étranglement et l'inflammation, mais il était admis de son temps que l'intestin hernié pouvait être empêché de rentrer par l'étroitesse de l'orifice de sortie: et dans les plaies du ventre avec issue de l'intestin, les chirurgiens incisaient et élargissaient la plaie afin de faire la réduction.

L'opération de la hernie irréductible est décrite avec ou sans ouverture du sac dès 1556. Après l'incision de la peau, ayant découvert le didyme ou le sac (p. 57), on passera le bâton (qui remplace la sonde cannelée) entre celui-ci et la chair du pénil, et on le poussera en haut, puis on coupera la chair depuis le scrotum jusqu'au pénil. Par ce moyen le sac et la chair du scrotum se pourront mieux élargir, et peut-être les intestins pourront-ils être réduits en les pressant modérément. — Voilà pour l'opération sans ouverture du sac.

Franco continue: si les intestins, à cause de la grande abondance de matière ou de l'inflammation ne peuvent rentrer, on procédera ainsi: prendre le sac et le couper tout bellement sur l'ongle, en élevant les membranes du sac avec des crochets, et les couper jusqu'aux intestins. Ayant ainsi fait une ouverture par où le bâton pourra passer, on le mettra entre les intestins et les membranes du sac, en le poussant en haut (p. 58); alors on coupera le sac sur ledit bâton jusqu'au péritoine (c'est-à-dire jusqu'à la cavité du ventre), jusqu'au trou par où les intestins sont descendus dans le scrotum; enfin on essaiera de remettre les intestins, commençant par ceux qui sont en haut vers le péritoine et le ventre. — Dans cette opération, Franco incise l'obstacle qui est formé par l'orifice du sac; il ne parle pas des anneaux anatomiques, ni du collet du sac, car on ne savait pas suffisamment l'anatomie normale, ni l'anatomie pathologique.

Telles sont, en résumé, les notions que Franco fait connaître en 1556; leur importance n'échappera pas à l'historien. C'est de ce moment que date véritablement l'opération de la hernie étranglée.

Dans l'*Histoire de l'étranglement intestinal*, on constate que celui-ci était connu par les anciens, c'est une conclusion à laquelle arrive Ed. Albert, dans ses recherches historiques<sup>1</sup>.

Hippocrate dit en effet: « Des hernies, les unes siégeant près du pubis, sont pour la plupart innocentes tout d'abord, les autres siégeant un peu au-dessus de l'ombilic à droite, causent de la douleur, des nausées, des vomissements stercoraux, ainsi qu'il arriva à Pittacus<sup>2</sup>. »

Praxagoras de Cos a institué contre ces accidents un procédé opératoire, qui nous a été transmis par Cœlius Aurelianus: il ouvrait le ventre près du pubis, puis l'intestin pour extraire les matières fécales, et le recousait ensuite?<sup>3</sup> Cette opération est singulière, du reste ce passage est susceptible d'interprétations diverses<sup>4</sup>.

Dezeimeris a cru trouver dans Gilbert l'anglais la trace d'une opération analogue à celle de Praxagoras, mais le texte n'est pas très explicite<sup>5</sup>.

Montagnana parle de la rétention dans la hernie des excréments indurés, et du

1. E. Albert, 1878. *Beiträge zur Geschichte der Chirurgie*. II Heft, *Die Herniologie der Alten*.

2. Hippocrate. *Édit. Littré*, t. V, p. 81, § 9.

3. Cœlius Aurelianus, 1567. *Acut. morb.* Lib. III, Cap. xvii, Luyd. in-8, p. 219 (W.)

4. Hévin, 1819. *Sur la Gastrotomie*, in *Mem. Acad. Chir.*, t. IV, p. 262.

5. Dezeimeris, 1840. *Journ. l'Expérience*, Paris, in-8. t. V, p. 122. — *Compendium medicinae*, Gilberti Anglici Lugd. 1510, in-4, p. 280. (W.)

à l'opération manuelle, ayant tenté tous les autres moyens : parce que

taxis; puis il recommande des lavements, des ventouses, etc. Il dit que le vomissement accompagne presque constamment cette hernie, et que la mort survient du quatrième au septième jour <sup>1</sup>.

Gatinaria († 1496) parle de la rétention des intestins remplis de fèces et de vents : « Nota etiam quod multoties quando intestinum ingreditur bursam testicularum, intestinum volvitur et torquetur et causat magnum dolorem, repletur etiam quandoque fecibus et ventositate, et non potest redire ad locum suum <sup>2</sup>. »

Quant à l'opération de la hernie scrotale étranglée, Franco est le premier qui la décrive, en 1556, et c'est là un de ses principaux titres de gloire. Est-ce à dire qu'il ait été le premier à la pratiquer? On ne le sait. Cette opération était connue de plusieurs inciseurs du xvr<sup>e</sup> siècle, ainsi que cela résulte des ouvrages de Rousset. En 1581, ce dernier parle de certains opérateurs (Vallée père et fils, Martineau de Montargis, dit Borlivet, et Maupas) qui avaient pratiqué la cure « de la captivité du boyau aux hernieux intestinaux, lors mesme qu'ils sont ja en iliaque et prêts à mourir, si on ne les incise avec soudaine amplification de l'ouverture du péritoine <sup>3</sup> ». — En 1590 <sup>4</sup>, il revient sur ce sujet et rapporte l'observation de Maupas, recueillie en 1559; une autre opération citée par Rousset datait de 1551. Mais si Franco a fait sa description en 1556, il faut se souvenir qu'il a écrit ce livre après trente ans de pratique; on peut donc supposer qu'il exécutait depuis longtemps l'opération de la hernie étranglée.

G. Bauhin, dans sa traduction latine du livre de Rousset (1588), rapporte une observation analogue à celle de Maupas, traduite par Malgaigne, dans son travail de 1840 <sup>5</sup>.

Malgré la pratique de Franco et d'autres inciseurs, l'opération de la hernie étranglée ne se généralisa pas parmi les principaux Chirurgiens. A. Paré emprunte la description qu'il en donne à Franco, mais on ne sait s'il a jamais pratiqué l'opération <sup>6</sup>, d'autant plus que Pigray, son élève, décrit en 1610 un procédé différent de celui exposé par son maître <sup>7</sup>. Guillemeau ne parle pas de cette opération, ni Fabrice d'Aquapendente.

En 1626, A. Roscius, dans une observation de hernie étranglée qu'il communiquait à Fabrice de Hilden, lui disait qu'il avait eu l'idée de recourir à l'opération, mais qu'il y avait renoncé faute de chirurgien assez expert, et Fabrice répondait qu'il serait à désirer qu'on revint à cette opération <sup>8</sup>. — En 1633, J. Covillard essaie de s'approprier l'opération de la hernie étranglée, dont il rapporte deux observations <sup>9</sup>. Plus tard, en 1646, Lazare Rivière <sup>10</sup> publia des observations personnelles, et d'autres qui appartiennent à Ozias ou J. Aymar et à S. Formi, de Montpellier.

Nicolas Lequin, en 1665, fut peut-être le premier à prononcer le mot d'*étrangement*, c'est à lui aussi qu'on attribue la première mention des hernies crurales, sans toutefois qu'il les ait désignées sous ce nom. Mais nous venons de montrer que Franco en a parlé avant lui (p. 28) <sup>11</sup>.

1. Montagnana, 1535. *Consilia*, Lugd., in-4, p. 288 et 310. — Malgaigne. In A. Paré, p. xciv.

2. Gatinaria, 1559. *De remediis morborum omnium*. Venet, in-8, p. 309 (W.)

3. Rousset, 1581. *Traité nouveau de l'hystérotomotokie ou enfantement cæsarien*, Paris, in-8.

4. Rousset, 1590. *Caesarai partus assertio historiologica*, Parisiis, in-8, p. 207. — Malgaigne (obs. Maupas) in *Gaz. méd.* Paris, 1840, p. 579.

5. Rousset, 1588. Trad. latine de l'*Hystérotomotokie*, par BAUHIN, Bâle, in-8, p. 223.

6. A. Paré. *Œuvres chir.*, Ed. Malg. 1840, t. I, p. 410.

7. Pigray, 1628. *Epitome des préceptes de méd. et de chir.*, p. 288.

8. Fabrice de Hilden, 1669. *Obs. chirurgiques*, p. 115, obs. 80.

9. Covillard, 1640. *Le chirurgien opérateur*, Lyon, in-12, p. 143. — *Id.* 1791. *Obs. iatro-chirurgiques*, annot. de Thomassin, Strasb., in-8, p. 189, 191, (1<sup>er</sup> édit., 1639).

10. Lazare Rivière, 1646. *Obs. medicarum et curationum insignium centuriae tres*, Lugd., in-4. — Trad. en franç. par DEBOZE, Lyon, in-8, 1680.

11. M. Lequin, 1665. *Traité des hernies*, in-12, p. 7, 8.

l'operation par incision doit estre exercée à l'extreme, à cause du dangier et accidens qui bien souvent y surviennent, comme sera dit cy apres. Pour venir à l'operation manuelle, nous fault proceder en la façon cy apres declarée. Après avoir prie Dieu au nom de son fils nostre Seigneur Jesus Christ, qui luy plaise conduire l'œuvre à son honneur et gloire, et profit du patient.

## CHAPITRE DOUZIÈME

### *La cure de rupture par voye de medecine.*

**S**IL advient que les intestins descendent en le scroton, ou bien l'omentum appelé zirbus, ou les deux ensemble, comme il advient souvent, il les fault reduyre dans le ventre estants couchés, comme sera dit cy apres. Or les intestins ou omentum estants reduits, fault empescher qu'ils ne descendent plus, avec *bandages*. Et si les intestins ou zirbus ne se pouvoient reduire en leur lieu à cause de quelque matiere fecale et flatuositez, et autres choses venteuses, comme bien souvent advient, les signes sont assez evidents. Car le scroton est remply de matiere, et dur plus que paravant, chose qui ne leur advient gueres souvent : avec ce, que la douleur est fort grande : tellement que bien souvent les fait mourir s'il n'y a remede bien tost. Il y a grande tumeur et inflammation, ils vomissent, et font des ventositez par la bouche le plus souvent : qui leur sert beaucoup. Ils ne peuvent avoir repos, estants touchez de grande douleur au scrotum et à l'inguine, et parties voysines. Et bien souvent tant plus le presse l'on avec les mains pour le reduire, tant plus s'augmente l'inflammation, et la douleur aux parties et ventre, et plus les matieres flatueuses sont grandes et augmentées. Pareillement en pressant beaucoup le scroton pour reduire lesdits intestins, est causée une telle inflammation que le scroton est veu comme bleu ou rouge, et perd sa propre couleur : qui est un tres mauvais presage et signe de mort brieve : donq au commencement *sans avoir beaucoup pressé*, on peut tenter les reduire en ceste sorte : avec un peu d'huile mediocrement chaud oindre le scroton, et luy *mettre les pieds fort hault*, et avec les mains comprimer, et principalement pres du penil de là ou sortent. Car puisque quelque peu rentre dedans, le reste suyt facilement sans le presser gueres. Or quand on ne les peut donq reduire sans les molester par trop, fault user des bains ou fomentations appliquez en la partie : comme sont decoctions des mauves, bismalves, camomille,

semence de lin et de fœnigrec. Toutefois avant que essayer de les reduire, sera bon les *purger* comme sensuit.

Rp. Mellis rosati colati ℥. iij, serapij cotonior. ℥. j. s, serapij conservationis corticis citri ℥. j, stillatitiorum liquorum absinthij peculi, rosarum, plant., ana ℥. iij, misceantur, fiat zulapium depuratum cui adjice : nucis moscha. et cariophylorum, ana ℥. j, ut ori suavius reddatur. Et en usera le patient à la pointe du jour par trois jours, si ledit patient peut attendre.

Et s'il est fort pressé, prendra tout incontinent ces *pilules* sans user de sirop : Rp. Pilul. de quinque generibus mirobalanarum, pilul. aggregativarum, pilul. de agarico, ana ℥. j, excipiantur succo cotoneorum, fingantur pilulæ v aut vj, lesquelles prendra environ la minuit.

Item à ce mesme : Rp. Com. medicinarum decoct. ℥. iij. in quibus mace-rentur horis duodecim mirobalanorum emblicorum confricatorum oleo amygdalarum dul. ℥. iij, mirobal. flavorum similiter confri. ℥. ij. lento deinde igne fricentur, et colentur, adjectisq : cathol. ℥. s. rhab. pulver. ℥. j, spice nard. ḡ. v, diaphœ. ℥. ij, mell. rosati cola. ℥. s. fiat potio, quæ sumatur in aurora.

Le jour suyvant prendra cecy : Rp. Theri. veter. ℥. j, conser. ros. antiq. ℥. ij, misceantur. Et le prendra le matin six heures devant le repas.

Ayant bien evacué les intestins, fault tacher les reduire, et remettre en leur lieu tout bellement (comme a esté dit), et estants reduits soyent retenus afin qu'ils ne redescendent. Et pour experimenter à guarir telles hernies par medecines, on pourra proceder ainsi : Estant le corps bien purgé, quand bien ainsi seroit que tels accidens susdits n'y seroyent sur-venuz :

Rp. Emplastri contra rupt. ℥. iij, empl. de mastiche ℥. iij, lapi. magne. ℥. iij. subigantur cum oleo ex cotoneis, et pauca terebenth. formetur ceratum. Duquel on prendra tant qu'on verra estre expediant pour l'em-plastre, et le lieu ou doit estre mis en forme competente, et selon le per-sonnage. Et sera mis en peau de mouton, ou autre de mesme : Puis sur la partie dolente et bien bandé estroitement, avec *brayers*<sup>1</sup> et autres ben-dages competens à ce. Et le laissera-on là par l'espace de six ou sept jours sans le bouger, puis apres en faudra remettre un autre recent.

Cependant le malade ne bougera de la couche par l'espace de trente ou quarante jours, plus ou moins, à la discretion du maistre. Et se gardera de mouvement tant que luy sera possible, et de beaucoup de vin, de

1. On peut s'étonner que Franco n'ait rien dit des bandages qu'il employait. Déjà, les brayers métalliques avaient été signalés par Gordon et par Gatinaria (W). — Gaddesden, Arculanus, Montagnana, Mathieu de Gradi, parlent aussi des brayers. — Leur usage se répand dans le xvi<sup>e</sup> siècle, et au xvii<sup>e</sup>, les opérations de cure radicale des hernies deviennent, à cause de cela, beaucoup moins fré-quentes.

viandes flatueuses, de crier, toussir et autres efforts. Toutefois faut prendre garde, que l'on tienne toujours le ventre lasche, afin que la matiere fecale ne s'endurcisse, et par ce moyen vienne à comprimer le peritoine : pour ce que les intestins seront rempliz : qui serait cause d'empescher la consolidation pour raison du relargissement dudit peritoine.

On pourra encores purger avec ces *pilules*, lesquelles laxent et astreignent : Rp. Pil. elephan., pil. bdel. ana ʒ. ij, rhabar. selecti ʒ. j, excipiantur melle rosa. fingantur pilulæ vj. ʒ. j, desquelles en prendra trois une heure devant souper, et deux fois la sepmaine. — On peut aussi user d'un bolus de casse une heure devant le repas.

Il pourra user de l'*electuaire* suyvant, qui est : Rp. Conser. simphyti ʒ. iij, corticis citri, saccharo condit. conservæ rosarum antiq. ana ʒ. j, plant. jaceæ albæ et nigræ ana ʒ. iij, valleria. pimpi. ana ʒ. ij. s, nucum epress. nucis mosch. cinnamo. rhabar. terre. ana ʒ. ij. thuris, mastichis, sanguinis draconis, mummie, boli arm. terræ sigill. ana ʒ. j. s. subigantur cum serapio conservat. mirobal. emblicorum, fiatq : elect. molle : duquel prendra tous les jours le gros d'une noix au matin, avec du gros vin. — Pareillement est bon user de fomentations astringentes mediocrement, durant quinze ou plus de jours en les fomentant tous les jours deux fois, et estant tousjours en la couche.

## CHAPITRE TREIZIÈME

### *De hernie intestinale et des remedes par Chirurgie.*

**D**REMIEREMENT nous monstrerons la cure de hernie intestinale <sup>1</sup>, appelée enterocele, autrement rupture : d'autant qu'elle nous est plus commune et plus en usage que aucune des autres especes : avec ce que plusieurs de nostre dit art, idiots, ignorans les propres mots et diffinitions des hernies, ont pensé que ce n'est

1. Dans la fin du livre premier, les chapitres et les matieres sont disposés sans ordre et mélangés ensemble; dans la numération des chapitres on a passé du numéro XVII au numéro XIX, oubliant le chiffre XVIII. — Dans la première édition, au contraire, les matieres sont disposées dans un ordre régulier; aussi croyons-nous qu'il est utile de rétablir cet ordre, ainsi que nous avons déjà dit.

Voici du reste la disposition des chapitres dans les deux éditions.

ÉDITION DE 1556.

*De hernie intestinale.*

Premier appareil.

Autre façon sans oster le testicule.

NICAISE. — Franco.

pas hernie, mais seulement rupture ou crepature, faute d'avoir entendu les anciens docteurs, lesquels ont écrit et défini les noms de chacune espèce tant composée que simple.

Pour venir donc à la *diffinition* et intelligence d'icelle, pour bien et seurement en juger, et en avoir l'entière connoissance, nous faut entendre, que ce n'est autre chose, que le péritoine rompu ou eslargy outre mesure, au lieu où les vaisseaux spermaticques passent, qui est vers le pénis au dedans, là où finissent les nerfs et muscles appelez cremasteres, et là où commencent le dartos et erythroïdes : lesquelles membranes composent ce que nous appelons didyme<sup>1</sup>. Pareillement dans lesdites

Autre façon avec le fil d'or qu'on appelle point doré.

Autre façon.

Des accidents qui adviennent à la hernie intestinale.

De la rétention de la matière fécale dedans le scrotum

*De hernie zirbale.*

*De la relaxation du péritoine, dite hernie inguinale.*

*Des hernies improprement dites.*

ÉDITION DE 1561.

Ch. XVI. — *De hernie intestinale* (la description des accidents vient après celle du premier procédé d'opération de la hernie).

Ch. XVII. — *De hernie zirbale.*

Ch. XIX. — *De hernie inguinale* (le numéro XVIII est oublié).

Autrement, sans oster le testicule, de l'invention de l'auteur.

Autrement avec le fil d'or, qu'on appelle point doré.

Autres façons que Guidon récite.

*Des hernies improprement dites* (puis suivent les hernies aqueuses, charneuses, etc., des chap. XX à XXVIII).

Ch. XXIX. — Le premier appareil aux hernies.

Ch. XXX. — Quand on doute d'inflammation on usera de cestuy.

On voit que dans l'édition de 1556 la disposition des matières est logique, tandis que dans l'édition de 1561, on a mélangé des sujets qui n'ont pas de rapports entre eux. Les chapitres XXIX et XXX de l'édition 1561, répondent au *premier appareil* de l'édition 1556 et traitent des différents topiques à appliquer après l'opération des hernies proprement dites et des sarcocèles.

En rétablissant les matières dans l'ordre qu'elles doivent occuper, nous aurons dans l'édition actuelle :

Ch. XIII. — *De hernie intestinale* (avec tous les procédés d'opérations).

Ch. XIV. — Des accidents qui adviennent à la hernie intestinale.

Ch. XV. — *De hernie zirbale.*

Ch. XVI. — *De hernie inguinale.*

Troisième partie. — *Des hernies improprement dites* (chap. XVII-XXV).

Ch. XXVI. — Le premier appareil aux hernies.

1. Mondeville et Guy de Chauliac désignent sous le nom de *Didyme* le prolongement du péritoine qui descend jusqu'aux bourses. « Du péritoine naissent les didymes et de ceux-ci le péritoine du scrotum, c'est-à-dire la membrane interne qui tapisse en dedans tout le scrotum (Mondev. p. 65, 82) ». — Guy de Chauliac donne au mot didyme une signification plus large : le didyme est un prolongement des parois abdominales et du péritoine; en bas ce prolongement est nommé *oscheon* (et non osseon) ou bourse des testicules (G. de Ch., éd. 1890, p. 68). Le didyme représente donc les enveloppes du cordon spermatique, et occupe

membranes descendent les intestins ou zirbus, ou les deux ensemble, à cause de leur pesanteur, que se fait à cause de quelque grand travail ou excès violent comme dessus a esté dit. Lesquelles choses peuvent rompre ou eslargir ledit peritoine : en sorte, que les intestins descendront par ce moyen dans ces deux membranes assavoir dartos et erythroïdes, ausquelles ou dans lesquelles passent les vaisseaux spermatiques, et s'ouvrent et relargissent comme un sachet ou cystis, à cause que les intestins ou zirbus, ou les deux ensemble, s'appuyent dessus. Quand le peritoine est relargy ou rompu pour la ponderosité des intestins, ou zirbus, fault que les membranes se relargissent petit à petit : et les intestins ou zirbus entrent dans le scrotum. Quand le peritoine est rompu, les hernies croissent soudainement, et avec douleur poignante. Et quand est relargy, croissent tout bellement, et souvent sans douleur.

*Signes.* — Pour avoir la vraie cognoissance de l'hernie intestinale, et pour bien juger d'icelle à la différence de l'oment, ou zirbus, fault premierement entendre, que quand le patient sera couché, et que l'on comprimera le scrotum, les intestins se reduiront et retourneront en leur place, voyre bien souvent estants droits, et mesme le patient avec ses mains, en comprimant ses deux cuisses, la remettra, toutefois avec plus grande difficulté. Or si sont les intestins, on le connoistra au bruit et gorgouillement qu'ils font en s'en retournant le plus souvent. Et bien souvent estant couché le dit patient, se reduisent d'eux mesmes, desquelles choses on pourra interroger le malade. Si sont les intestins, l'hernie est plus ferme, et fait plus de douleur que le zirbus. Car le dit zirbus en touchant le scrotum, il semble toucher de laine ou autre chose semblable : avec ce que en se reduysant ne fait point de bruit. Des autres signes nous parlerons en son lieu.

Premierement, monstrerons la *façon d'inciser la plus basse partie du scrotum*, qui est de mon invention. Laquelle ne sera trouvée estrange de gens de bon jugement et esprit : avec ce, que, depuis l'invention, a esté pratiquée par plusieurs et par moy mesme és corps de plus de *deux cents* personnages, il y a douze ou quinze ans<sup>1</sup>. Joint aussi, que plusieurs de notre art suyvent ceste methode aujourd'huy, considerant qu'il n'y a *pas tant de danger que sur le penil!* par ce qu'il n'y a pas danger de flux de sang, comme dessus, à cause que ayant incisé le didyme : (comme sera dit) la cousture d'iceluy didyme est compressée contre l'os sacrum, ou parties internes, par le moyen du penil : |qui est cause que les vaisseaux ou veines

la région inguinale entre les bourses et la cavité abdominale. — Dans la première édition, Franco applique déjà le mot didyme aux deux tuniques qui enveloppent les vaisseaux spermatiques; c'est le sac de la hernie.

1. Dans la première édition Franco donne ce renseignement qui peut servir à sa Biographie : « En ceste manière l'ay je pratiqué par l'espace de dix ans és seigneuries et pays de mes Tres redoutés Seigneurs, messieurs de Berne ». (W.)

dudit didyme sont pareillement comprimez, et de la chair de mirach. Et par ce moyen ils ne peuvent fluer dehors, d'autant aussi qu'il est retenu à la partie entre la chair du penil, et les parties internes. Il ne peut que faire quelque petit trombus, qui est à dire, quelque caillou de sang, qui peu à peu se vient à dissoudre, et convertir en eau, laquelle d'elle mesme descend en bas, et sort dehors à cause de sa pesanteur : avec ce, que l'ouverture est faite en la plus basse partie. Davantage, au scrotum n'y a pas gros vaisseaux pour pouvoir fluer comme au penil : Et aussi que l'incision n'est pas tant dangereuse ne douloureuse audit scrotum à cause des nerfs, muscles et abondance de graisse, qui sont au penil. Aussi quand l'ouverture est faite au penil, les vaisseaux ou veines et arteres du didyme ja coppez ont l'issue prochaine par la playe faite tout droit dessus. Donq soit par les veines du dit didyme, ou celle du penil, le sang a facile issue pour sortir, et ær (?) qui n'y aide pas beaucoup. Ce que n'est pas ainsi au scrotum, comme avons dit : avec ce, qu'il n'y fault point de tente, à cause de l'apostume ou matière qui flue, car d'elle mesme s'en sort, comme est desja dit. Autrement si le scrotum n'est ouvert, la fluxion qui se fait là dedans, à cause de la douleur peut causer une inflammation : laquelle peult venir en gangrene, ou esthiomene <sup>1</sup>, ou mortification de la partie : ou bien, peult venir aucunes des especes de phlegmon. Et s'il advenoit ainsi, l'on aura recours à l'espece du phlegmon, duquel la partie sera atteinte, comme sera dit. Ces choses ne peuvent venir, quand l'ouverture est faite au scrotum, pour ce que les fluxions causées de la douleur, sortent d'elles mesmes.

Pour venir à l'œuvre de la main, le patient estant purgé ou phlebotomé, si mestier est (comme avons dit), le second jour apres on fera l'operation, et non le jour suyvant, à cause que la medecine envoye quelques vapeurs, et le corps est encores esmeu. Le patient sera mis sur un ais, ou chose semblable, le matin avant le repas environ huit ou neuf heures. La teste sera un peu plus basse que les pieds <sup>2</sup>, afin que les intestins se reduisent mieux : avec ce, que durant l'operation ils n'empescheront si facilement icelle. Car tant plus on est eslevé, tant plus les intestins descendent bas, à cause de leur ponderosité : et tant plus les pieds sont hauls, tant mieux se tiennent reduits dedans le ventre. Quoy

1. Ce mot veut dire gangrène (Mondeville, *Chirurgie*, 1893, p. 84. — Guy de Chauliac, *Grande Chirurgie*, 1890, p. 103, 110).

2. « La teste sera un peu plus basse que les pieds. » — Cette position, déjà recommandée par Guy de Chauliac, l'a été surtout par S. Formi (*Obs. et Hist. Chirurg.*, Genève, 1670, in-4, Cent. IV, obs. LXXXIII, p. 194) qui, en y joignant les applications froides, lui a donné le caractère d'une méthode. Cette méthode a été découverte de nouveau par Ribes en 1833 (F. Ribes, *Mém. et Obs.*, Paris, 1841, in-8, t. I, p. 472) (W.). — On la recommande à notre époque pour les opérations qui portent sur les organes du bassin.

que ce soit, il n'emporte, moyennant qu'ils n'empeschent l'operation. Les intestins estant remis dedans le ventre, on liera les deux cuisses et jambes contre l'ais, ou là ou il sera, afin qu'il ne se bouge durant l'operation, ce qui pourroit être cause de quelque grand mal. Pareillement luy fault lier les mains, s'il est besoing : c'est pour le plus seur, principalement quand le personnage est fort robuste. Alors le serviteur, ou autre, tiendra un doigt ou deux sur le penil du patient, afin d'empescher les intestins de descendre au scrotum, et tiendra assez ferme tout dessus là ou ils ont accoustumé de sortir, qui est au plus hault du didyme. Alors le maistre estant au costé dudit patient, ou sur ses jambes, prendra le testicule avec deux ou trois doigts en la plus basse partie du scrotum, et le tiendra assez ferme par derriere, afin que le scrotum soit plus tendu : et que par ce moyen le testicule sorte plus tost dehors. Le maistre avec son *scapelle* ou *rasoir* baillera un ou deux coups sur ledit testicule pour le faire sortir du scrotum. Ou bien, si on ne veult copper sur le testicule, on prendra le scrotum, le maistre d'un costé, et le serviteur de l'autre : et coppera la peau du scrotum en double, tant que l'on cognoisse que l'ouverture est assez grande pour passer le testicule. Alors on le fera passer par le pertuis ou playe, et tirera-on iceluy à suffisance en descharnant et separant le didyme d'avec le scrotum, en remontant et menant le scrotum contre le penil vers l'origine de l'hernie, tirant le didyme selon la grandeur de la rupture : cela gist à la discrétion du maistre : car on le pourroit aussi bien par trop tirer : tellement que les muscles et nerfs cremasteres recevroient inflammation, qui luy pourroit causer convulsion, qui est spasme ou autres accidents, et par conséquent la mort<sup>1</sup>. Et mesmes j'en ay veu, que l'epigastre du costé de l'hernie recevoit tel phlegmon, que en apres venoit en suppuration, que n'estoit sans grand danger. Pareillement, si l'on ne tire competement, il est à craindre qu'il n'y demeure encores du didyme relaxé, et que apres, les intestins ne facent eminence comme paravant, non tant grande : car tousjours s'en faudra ce qu'on aura osté : mais la feroit au dessus du scrotum. Et quand cela adviendroit, vaudroit mieux n'y avoir touché pour y falloir retourner. Ayant tiré le didyme en suffisance, on le comprendra avec les *tenailles des hernies* tant hault que sera possible vers le ventre : et le fault mediocrement restreindre, à celle fin qu'il ne s'en retourne dedans. Il est besoin, que les tenailles ne soyent pas trop rudes<sup>2</sup> au dedans, ou taillantes, de peur de blesser le didyme, et par ce moyen causer inflammation en la partie : que ce qui empoigne le didyme, soit bien uny au dedans. Il est meilleur pour obvier à cela, que quelcun tienne le testicule un peu roide en l'eslevant en hault,

1. Franco semble faire ici allusion au tétanos, qui suit quelquefois la castration.

2. Dans la première édition, Franco conseille de les « garnir au dedans avec du veloux ou autre chose douce comme peau » (W.).

afin d'ayder à la tenaille, que aucuns appellent *gloses* par un mot corrompu. Et par ce moyen on n'aura pas occasion de sarrer si fort lesdites tenailles, et ne feront point de contusion ne douleur, car bien souvent cela leur fait plus de mal que l'incision. Parquoy est requis de s'y prendre garde de bien pres. Car je suis assuré que plusieurs de nostre art ne peuvent comprendre le danger qui bien souvent s'en ensuit.

Cela fait, on coudra le didyme tant pres de la tenaille qu'il sera possible, assavoir sur ladite tenaille : laquelle sera appuyée sur la plaie assez ferme (Et si c'est en hyver, qu'elle ne soit point froide, ains fault la chauffer un peu), afin de prendre plus du didyme en retirant en hault le scrotum : car fault que la tenaille couche sur ledit scrotum, parce qu'en tirant, il se releve en hault. Alors on passera l'éguille enfilée de trois ou quatre doubles de la longueur d'une cousturée de filet, afin que ledit fil soit fort. Et le pourroit-on graisser en huile rosat, ou d'olive, ou beurre frais. Et l'éguille sera corbée comme est en sa figure de ungula : et on passera icelle au milieu du didyme avec la plus grande partie du fil dessus les tenailles, comme dit est : et puis environnant la moytié du didyme, il la fault derechef passer par le lieu mesme, ou ja passé, et alors ya la moytié du didyme comprins dans le fil, l'autre moytié on la comprend avec les deux bouts dudit fil, assavoir celuy qui n'a pas passé, et celuy qui a passé, qui est celuy de l'éguille. Et les fault nouer ensemble, en

comprenant l'autre moytié du didyme : alors est bon de tirer le testicule en hault, et le tenir un peu tendu, et cependant relargir un peu les tenailles, afin que le didyme se puisse mieux unir en tirant les deux bouts du fil. Et quand on a bien tiré le premier neud, et que le didyme est assemblé, il en fault faire un autre, de peur qu'iceluy ne coule, et que par ce moyen le didyme se relargisse quand les tenailles seroient ostées : et les veines et arteres ne seroyent point restreintes et fermées, qui pourroit causer un flux de sang. Voyla pourquoy on relargit les tenailles. Autrement, elles em-

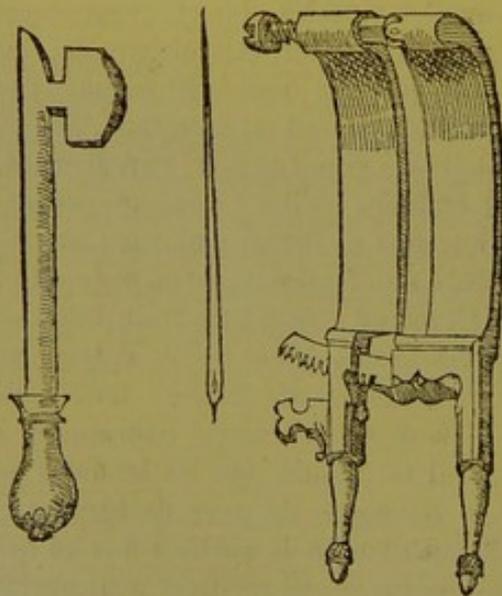


Fig. 45. — Cautere. Éguille. Tenaille.

pescheroient l'union du didyme : car tant plus on les restraint tant plus elles reslargissent le didyme. Il fault que celuy qui tient les tenailles, ne

les serre par trop, et qu'on s'en prenne garde pour les dangers susdits. Apres faut copper le didyme assez pres du fil : toutefois que ledit fil tienne ferme. Car si la cousture se defaisoit par quelque effort, comme par toussir, ou autre excès, les intestins descendroyent dedans le scrotum : que seroit pis qu'auparavant d'autant que ce seroit fort difficile, et grand travail de retourner le didyme pour l'assembler comme il estoit, et le recouldre ou lier : autrement le patient est en danger de mort; considerant que avec le didyme on le souloit reduire. Et alors que le didyme n'y est plus, ils descendent au scrotum : et pour ce qu'il se relargit facilement, les intestins descendent abondamment : lesquels apres font inflammation, comme avons dit cy dessus. Avec ce, que si cela advenoit, il faudroit coudre le scrotum, afin qu'ils ne sortissent dehors, comme m'est advenu une fois.

Que s'il estoit incisé au penil, encores y gist-il plus grand danger : car ils sortiroient dehors, et par l'air seroient bien tost alterez. Et cela advenu, la mort s'ensuyt de bien pres. Que si par inconvenient cela advenoit, il conviendrait inciser le scrotum en la plus haulte partie, afin de venir trouver le peritoine ou reste du didyme, et mirach, pour les reünir, comme avons ja dit. Advenant le cas, que les intestins ne se voulsissent reduire en leur lieu pour l'abondance descendue d'iceux au scrotum, faudroit faire une grande incision depuis le plus hault dudit scrotum tirant contre l'Épigastre, afin de le reduire plus à l'aise, et aussi pour obvier au danger de mort, comme on pourra mieux voir par cy apres. Or quand on ne pourra rassembler le reste du didyme ou autres parties pour les coudre, quand les intestins seront reduits, faudra venir aux cauterés potentiels ou actuels, qui seront meilleurs.

Et pour revenir à nostre propos, sera bon de ne copper le didyme par trop pres de la cousture, mais on le pourra copper par dessus icelle environ l'espaisseur d'une plume d'oye. Car s'il est coppé par trop loing de la cousture, il demeurera aussi long temps à sortir, et bien souvent demeurera enclos en la chair vive, d'autant que l'escare est tombée, et la consolidation est faite au bout du didyme. Et en ce que Nature n'a pas peu expellir et jetter le fil de dehors, à cause qu'il estoit attaché trop profond : toutefois le danger n'est pas grand. Car combien que ainsi seroit que le fil demeurast dedans, si n'ya il pas danger : je n'en ay point encores veu. Cas advenant, qu'il ne voulsist tomber, le faudroit copper tant haut que seroit possible, afin qu'il en demeurast tant moins. Avant que passer outre, il le fault tirer souvent petit à petit, et non par violence, ains tant doucement, que le patient ne sente point de douleur. En le tirant par force, on peult causer inflammation ou spasme, ou autres mauvais accidents, comme souvent advient à cause de l'ignorance.

Ayant donq cousu et nouë (comme dit est) et coppé, fault cauterizer

dessus la cousture avec huile rosat : et si l'on n'en trouve, huile d'olive, ou beurre frais sans sel, avec un *aspargeoir*, comme en mettant un peu de coton ou estoupes suaves, ou linge, à la pointe d'un petit baston de la grosseur d'une plume d'oye ou environ, et plongeant le dit aspargeoir dans l'huile bouillant, qui sera sur le feu pendant l'operation, afin qu'il ne le faille point attendre. Et en mettra-on dessus la cousture par trois ou quatre fois, car cela ne leur donne point de douleur, à cause de la ligature qui empesche aucunement le sentiment : avec ce, que la tenaille y est tousjours qui sert à ce mesme. Je m'en suis fort bien trouvé depuis que j'ay commencé d'ainsi faire, il y a environ *douze ans*. Au paravant je cauterizoye avec cautere de fer ardent, ainsi que icy dessus est figuré, comme font encores la plus part de nostre dit art. Je dy bien, qu'il est fort bon, à cause qu'il roboré et conforte la partie : mais dautant que le fer chauld donne grande apprehension au patient, laquelle luy peult beaucoup nuire, et que combien que quand on l'eschauferoit, le patient n'en seut rien : si est ce qu'il sait tousjours comme le maistre besongne, pource qu'ils se le disent de l'un à l'autre, qui est cause qu'il le sait, et ne peult estre autrement. Il fault donner ordre, que l'huile ne tombe en autre part que dessus le didyme : car alors il le sentiroit bien. Fault aussi laisser les fils longs, afin qu'ils sortent hors la playe. On les pourra laisser d'un pied ou plus de long, selon que l'hernie est grande, et selon le personnage : car le scrotum est dautant plus long. Il convient que les fils sortent tousjours dehors, quoy que ce soit, pour les pouvoir tirer quand ils seront presque guariz, si d'eux mesmes ne tombent, comme a esté dit. Avec ce, que lesdits fils servent de tente, car autre n'y metz-je pas, comme fault faire ayant coppé sur le penil. — Ayant fait toutes ces choses, on osterá les tenailles, et le didyme de soymesme se retirera dedans le ventre : et comprimera-l'on iceluy avec les doigts pour mieux le faire retourner en son lieu. Apres cela, on mettra le *restreintif sur la playe*, et sur le penil : car le scrotum descend bas, et la playe demeure au bout d'iceluy. Parquoy fault mettre un *restreintif sur ledit penil*, à l'endroit ou le didyme a esté coppé, mediocrement estreint. Et sur ledit penil on pourroit mettre quelque repercutif, comme oxycratum, et non sur la playe. Le scrotum n'a ja besoin d'estre restreint avec bendes, et cuissinetz : les restreintifs seront mis cy apres.

Il fault prendre garde, que le bandage ne soit pas trop serré, parce qu'il causeroit douleur, et par ce moyen se feroit attraction d'humeur à la partie, et inflammation, et quelquefois en esthiomene. Que si telles choses adviennent, on aura recours à leurs chapitres : avec ce, que n'advient pas souvent. Et de moy je n'en ay point veu à mes patients depuis que j'ay incisé par le bas : dautant que les humeurs sortent d'eux mesmes, et ne sont point retenuz. Il est bon que l'humeur virulent sort

le plustost, car quand il est retenu, il acquiert encores plus mauvaise qualité, et envoie des vapeurs aux parties nobles, comme au cœur et cerveau, chose qui peult beaucoup nuire, à cause de sa venenosité acquise. Si tel accident advenoit, luy faudroit bailler quelques defensifs par dedans, comme theriaque, mithridat, conserves, et eauës cordiales, comme sera dit au chapitre de l'extirpation des membres, et autres parts. Et par dehors seroit expedient user de cataplasmes sedatifs de douleur, comme ceux qui sont ordonnez aux inflammations.

*Autrement, sans oster le testicule, de l'invention de l'auteur.*

Après avoir montré la maniere et procedure de la guarison des hernies intestinales en ostant les parties genitales, nous enseignerons maintenant la procedure et maniere de les guarir sans deperdition des dites parties.

Premierement, fault que le patient soit préparé comme a esté dit, soit par medecine, ou phlebotomie, ou autres choses necessaires. On situera le patient, comme est dit aux hernies intestinales, et on coppera le scrotum en sa plus haute partie. Après on passera le doigt ou quelque crochet par dessous le didyme, afin de le comprendre tout, et l'eslever en hault, et ayant passé le doigt dessous tout iceluy, on le descharnera en tirant vers soy tant hault contre le ventre, qu'il sera possible : afin de faire l'operation à l'endroit du trou, ou sortent les intestins. Et du costé du scrotum vers le testicule on ne le descharnera point, ou le moins que l'on pourra. Et en ce faisant, un serviteur pourra tenir le testicule avec le scrotum, et le tirer assez fort, et

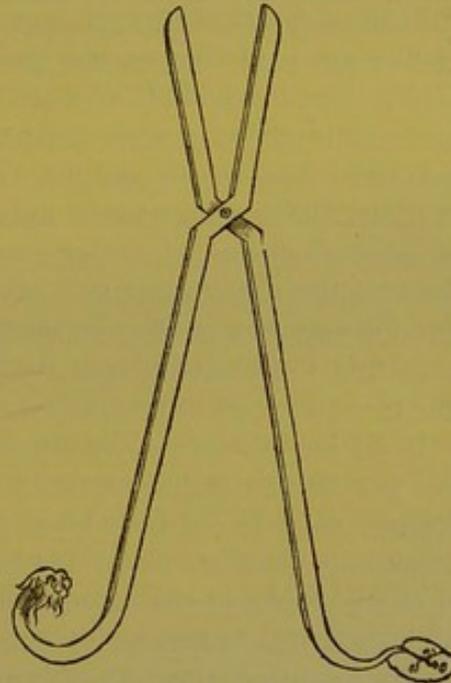


Fig. 16. — Tenailles.

aucunement en hault, afin que le maistre face son operation plus à son aise, et plus hault que se pourra faire, quand le didyme sera par ce moyen tendu, l'ayant séparé des parties, ausquelles il adhere avec ses fibres. Après ces choses faites on mettra tant que sera possible, les vaisseaux spermatiques à un costé du didyme : ce que pourra estre fait à raison de la dilatation de dartos et erythroïdes. Ou autrement, prendra le didyme là ou n'y a point de vaisseaux, et le prendra en

double, ce sera, quand le didyme aura été tiré à suffisance, comme avons dit. Il se fault donner garde que en descharnant par trop lourdement, on ne rompe quelque vaisseau spermatique : car on fait cecy pour la conservation d'iceux.

Ayant fait ces choses, on mettra la tenaille icy figurée (fig. 16) en cette sorte, qui tiendra et comprendra tout le didyme, et on la tiendra un peu ferme : puis apres on liera le didyme en ceste sorte : apres avoir divisé en son esprit la largeur du didyme en quatre parties esgales, on aura une eguille telle qui est escrite, et enfilée de mesme. Laquelle on passera par le commencement de la seconde partie, et la retournera-on passer par la fin de la troisieme partie au commencement de la quatrieme, en telle sorte, que le filet comprendra deux des parties de la largeur du didyme, assavoir celles, qui sont au milieu, et alors on liera les bouts du filet ensemble : ainsi qu'avons dit cy dessus. Ayant fait ce, fault copper de travers assez pres du filet la plus grande partie du didyme, assavoir celle qui est comprinse entre les deux points d'eguille, que l'on a fait, qui est tout ce que le fil tient enclos. Et convient copper le didyme depuis l'ouverture jusques au filet, afin qu'il ne demeure enclos : qui est les deux bouts de la playe, et aussi l'escarre se fait mieux. Apres fault faire une ouverture au dessous, afin que la sanie ou autres humeurs se puissent evacuer. Ou bien, et pour le mieux, il le faut couldre au dessous, comme on a fait au dessus, et copper à travers tout ce, qui est comprins entre les deux ligatures, en faisant une ouverture au didyme pres le testicule : afin que les humeurs ne descendent là, à cause de la douleur : laquelle fait attraction : et par ce moyen peult survenir inflammation. Dautant aussi que la matiere est là retenue.

Il est bon d'ouvrir le scrotum en sa plus basse partie, car ne serviroit pas beaucoup que la matiere fust sortie du didyme, et qu'elle fust retenue dans le scrotum. Et si l'on ne veult faire cela, faudra tenir le scrotum bien eslevé : afin que la matiere n'y puisse tomber : ains que si elle y estoit, qu'elle en sorte d'elle mesme, comme fera, si ainsi on y procede, avec bandages, et cuissinets, que faudra faire les trois ou quatre premiers jours. Et cela est fort bon, pour éviter l'ouverture qui faudroit faire au scrotum, et aussi la descente de la matiere audit lieu. Cela fait, il fault cauterizer dessus et dessous, ce qu'on pourra faire avec cautere actuel ardent, et procedant en la guarison comme dessus. Il se peut aussi faire avec huyle bouillant, comme dessus est dit. Il faut au surplus laisser les fils bien longs : afin qu'ils sortent hors la playe.

Pareillement on pourroit faire l'incision aux deux costez, qui seroit en chacun d'iceux petite aussi bien qu'entre les deux, fust environ la moytié du didyme, en laissant les vaisseaux spermatiques au milieu du didyme, qui demeure en son entier. — Ou la faire seulement à un des costez, en

mettant les vaisseaux spermatiques à l'autre costé : ce qui est tousjours bon pourveu que lesdits vaisseaux demeurent, et que la voye par ou les intestins avoyent de coustume de tomber dedans le scrotum, soit tant estroite, que puis apres ils n'y puissent descendre. — On pourroit aussi ouvrir ledit didyme en sa plus haute partie comme avons dit : ce qu'estant fait, faudra qu'on tienne l'ouverture avec le *dilatoire* pour par icelle cauterizer au dedans tant hault qu'on pourra le peritoine avec cautere actuel, ayant la teste comme une pierre de hacquebute : afin de bien cauteriser tout à lentour, et non par trop aussi, de peur de destruire lesdits vaisseaux : Et par ce moyen n'y fault nulle cousture : et apres l'escarre tombée se consolide la playe. Il est bon user de bendages et compresses apres quelques jours : afin d'approcher les parties à cause de la consolidation.

Ces moyens sont tant seulement pour preserver les vaisseaux spermatiques, et mesmement à ceux qui n'ont que un testicule, à cause de la generation. En cecy toutefois, ceux qui ne l'ont veu faire, ne s'en doivent mesler, pour raison de la difficulté : car ils ne le peuvent en bonne conscience. Je conseille au reste à ceux qui sont seulement rompus d'un costé, de proceder comme avons dit au commencement. Car aussi bien a-on des enfans masles et femelles avec un comme avec deux : et est plus tost fait, et bien souvent avec moins de douleur, et plus seur de guarir<sup>1</sup>.

*Autrement, avec le fil d'or, qu'on appelle point doré.*

Pour guarir les hernies intestinales avec le point doré, et la maniere d'y proceder, afin de preserver les testicules à cause de la generation, et toutes les parties necessaires à icelle : assavoir les vaisseaux spermatiques, qui sont en dartos et erythroïdes, c'est à dire didyme : fault noter, qu'elles se peuvent facilement curer, encores que la rupture soyt grande : car la rupture [grandeur] d'icelle n'empesche rien à l'operation, comme on peut voir à la procedure, avec ce que je l'ay experimenté en y procedant comme s'ensuyt.

*Cure* : Ayant fait l'incision au lieu qui a esté dit au chapitre precedent, et ayant tiré le didyme à suffisance, en observant toutes les choses qui ont esté dites audit chapitre : fault mettre la tenaille figurée au cha-

1. Un empirique Espagnol, dont le nom est resté inconnu, a inventé avant Franco un procédé de cure radicale des hernies dans lequel on conservait le testicule. Ce procédé nous a été transmis par Alex. Benedetti (*Omnium à capite ad calcem morborum signa*. Basil. 1539, in-8., Lib. 24, cap. 36. — Voir aussi l'*Assertio historiologica partus Casarei* de Fr. Rousset. Paris, 1590, in-8, p. 215; — et l'*Intr. à Paré de Malgaigne*, p. 103). Mais c'est Paré qui a le premier fait la défense expresse de toucher jamais aux *couillons* (T. I, p. 414) (W.), sans avoir pratiqué toutefois l'opération.

pitre precedent (fig. 16), ayant tiré le didyme, comme a esté dit : et puis apres l'avoir mise, la tenir moyennement ferme : mais il convient en premier lieu aprester et preparer un fil d'or de ducat, ou autre or semblable de la longueur de plus d'un doigt en prenant en long (toutefois selon la grosseur du didyme, ce qui gist à la discretion du maistre) et de la grosseur d'une grosse espingle, ou environ, lequel fil sera pointu d'un des bouts. En apres fault diviser en son esprit la largeur du didyme en quatre parties esgales, comme avons dit, et passer le fil par la premiere partie, et commencement de la seconde en le repassant par la fin de la troisieme, et commencement de la quatrieme partie, se donnant garde de percer ou piquer les vaisseaux spermatiques. Cela fait le fault repasser de rechef par la fin de la premiere partie. Et outre ce, il le fault passer quelquefois par dessus le premier fil : comme si des deux on vouloit faire un aneau tors. Puis le fault repasser par la fin de la troisieme partie, comme a esté dit, par le pertuis mesme, et le passer par dessus l'autre fil en le torssant tellement qu'on compreigne avec le fil la moytié du didyme, assavoir ce qui est au milieu : combien qu'il n'y a point de danger d'en comprendre d'avantage.

En somme, pour plus facilement l'entendre, il n'emporte rien, encor que le fil d'or fust plus espez et pointu d'un costé, et de la longueur d'un doigt ou plus : car on en oste s'il est superflu : toutefois sera meilleur, qu'il en y ayt de reste. Ayant appresté le fil, il le fault passer assez pres d'un des costez du didyme, et puis faire du mesme de l'autre costé. Puis rejoindre le fil en relargissant un peu la tenaille, pource que icelle tient le didyme large. Ayant rejoint les deux bouts du fil, la plus part du didyme demeurera enclose dedans le fil d'or, et mesmes presque tout, si l'on veut, hormis quelque peu de chaque costé pour empescher le fil de couler et reculer. Et fault que le didyme ne soit point pressé, afin que les vaisseaux spermatiques puissent faire leur action ou office de generation. Ayant fait ces choses, fault prendre les deux bouts dudit fil, et les crocher ensemble, comme font ceux qui font les cheinetes. Or apres qu'ils seront repliez l'un avec l'autre bien ferme, avec des tenailles propres à cela, comme sont celles de ceux qui font les mailles, il fault en-apres limer bien fort les deux bouts du fil d'or ja courbez, à celle fin, qu'ils ne ulcerent la partie, quand ils seront remis dedans : et convient que la lime soit douce. Apres ces choses faites, fault mettre le didyme dedans, et proceder au reste, comme a esté dit cy devant : et alors l'ulcere se consolidera, et le fil tiendra ferme. L'un des bouts du fil pourra estre replié avant, que celui qui n'est point pointu.

Il ne fault craindre, que ledit fil donne douleur, comme j'ay experimenté : avec ce, qu'il est amy de nature, comme le plomb : pourveu qu'il soit bien limé, et que les bouts ne passent point. Je trouve cette

façon plus propre et seure que la precedente, d'autant qu'il ne fault craindre que les vaisseaux soyent coppez, comme il est difficile que autrement advienne en la precedente : et avec ce, qu'il ne fault point copper du didyme ne cauterizer. Lesquelles choses peuvent estre faites en moins de douleur <sup>1</sup>.

*Fil d'or avec fallace.* — Il fault entendre que plusieurs maistres de nostre art, ont trompé, et trompent encore aujourd'huy plusieurs, leur donnant entendre qu'ils leur feront un point doré, et cependant sont si effrontez, qu'ils ausent bien passer un fil de cheneve, ou lin, ou soye, et comprendre tout le didyme, ou la moytié, ou plus ou moins. — Aucuns incisent, comme avons dit, et lient le didyme, le remettant apres dedans.

Autres sans incision, en prenant sur le penil, passent une eguille corbée, par dessous le didyme, de sorte que l'eguille sort de l'autre costé apres avoir enclos le didyme : et ayant comprins à tout son filet bien fort, ils lient fort estroitement les deux bouts du neud, en le tirant tous les jours jusques à ce que ledit fil ayt coppé tout le didyme, et ce qui est comprins dans iceluy. A raison de quoy fault que le testicule et vases spermatiques fletrissent n'ayant plus de nourriture, car le passage d'icelle est osté. Telles gens ne se soucient, moyennant qu'il ayent argent, car, à vray dire, sont presque brigands, tant effrontez, qu'ils n'auront honte d'y proceder devant gens savans, et leur donner entendre que cela est vraiment le point doré. Un petit enfant n'en jugeroit-il pas, que le point doré ne se peut faire que de fil d'or, qui

1. Je reproduis ci-dessous les tenailles figurées dans l'édition de 1556.

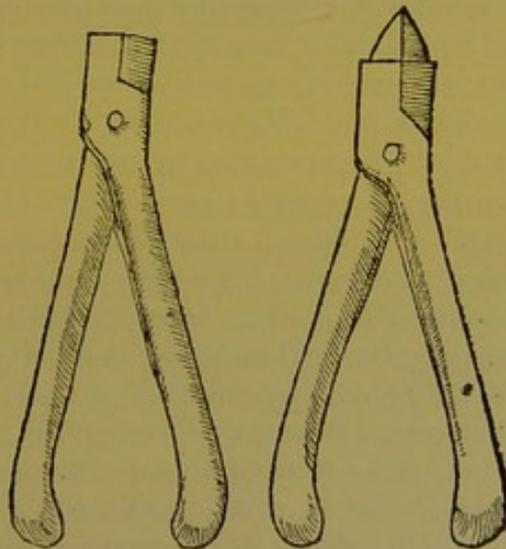


Fig. 17. — Tenailles [pour faire les mailles].

est la cause, qu'il est appelé doré? Ayant donc procédé en la première façon, et avoir seulement lié le didyme, et coppé les bouts des fils, et consolidé la playe, ne fault-il pas que le fil de cheneve se pourrisse environ trois semaines ou un mois, ou plus ou moins? Lequel estant pourry, les intestins descendent comme au paravant : mais ne s'en soucient, *pourveu qu'il tienne jusques à ce qu'ils s'en soyent allez*. Telles choses appartiennent bien à beaucoup de gens qu'il y a, d'autant qu'ils peuvent bien penser que le fil de cheneve, ou autre, pourrit : ce que ne fait pas le fil d'or : et avec ce, qu'il est plus douloureux. Je dy cecy expressement, afin d'avertir les hommes de se garder de tels affronteurs.

*Autres façons, que Guidon recite.*

Je reciteray icy aucunes façons et procédures pour la guarison des hernies, lesquelles plusieurs ont exercées, et exercent encores aujourd'huy : afin que les gens de notre art puissent discerner la différence d'une procédure à l'autre : et s'arrester à la meilleure, et plus propre, et sans fallace. Et commencerons à ceste-cy, laquelle me semble plus propre que toutes les autres desquelles parlerons cy apres, assavoir, que avoir coppé sur le penil et tiré le didyme à suffisance avec le testicule, et l'ayant descharné, comme il appartient faire en le tirant par la playe, qu'on a faite sur le penil (mesme on coppera ledit penil sur le testicule : lequel sera mené de la main gauche du maistre audit penil, et de l'autre main faudra copper la chair sur le testicule jusques à ce qu'il sorte.) Estant donc tiré et descharné comme est dit, on le liera sans coudre, fort estroitement, avec fil en quatre ou cinq doubles, afin d'estre plus fort. Car il est de besoin de tirer fort à raison de faire perdre le sentiment au testicule, afin qu'il vienne plustost à morir et fletrir. Estant lié estroitement, *on laisse le testicule dehors sur la playe*, comme aucuns ont fait, apres que deux hommes auront tiré de toute leur force ledit filet avec deux petis bastons pour mieux restreindre : et afin que le fil ait plus tost coppé et osté le sentiment. Estant donq laisse le testicule sur la playe par trois ou quatre jours, cependant on y appliquera tousjours les appareils pour appaiser la douleur, et empescher l'inflammation qui y pourroit survenir. Or voyant que le testicule et didyme ont perdu le sentiment, on prendra le testicule, pour le tirer et copper aupres du fil qui est caché dedans la playe, faisant en sorte que la coppeure soit faite aupres d'iceluy fil, comme a esté dit au commencement des hernies, et que les filets sortent, laissez un peu longuets, suivant ce qu'a esté dit. Estant la coppeure faite le reste du didyme se retire de dans l'ulcere : A la consolidation duquel conviendra lors proceder comme à celles des autres

ulceres : Ainsi faisant le danger sera moins grand du flux de sang, sinon qu'il procedast des veines du penil, ce que bien peu souvent advient. En somme le danger de fluer n'est pas si grand comme quand la copeure se fait tout à la fois, apres avoir cousu ou lié, pource que le didyme peut avoir esté mal cousu ou lié à cause des tenailles, ainsi qu'elle monstre : à raison de quoy les veines estans ouvertes peuvent fluer : Au reste combien que noz predecesseurs et plusieurs des modernes ayent usé et usent encores le plus souvent de la façon de copper sur le penil, et le didyme tout à la fois : Je conseille toutefois à tout homme, de plustost user de la premiere, que j'ay exposée : qui se fait au scrotum : estant assuré qu'il s'en trouvera bien, et avec ce, que les patiens n'en ont que la premiere apprehension.

*Autrement.*

Aucuns Docteurs nous enseignent à proceder en ceste espeece de hernie, enjoignant en premier lieu que le patient soit situé selon qu'a esté dit cy dessus : puis que le maistre mene le testicule vers le penil avec sa main gauche, s'il est droiturier, et le serviteur tiendra la main sur le penil pour empescher de sortir les intestins durant l'operation : afin que par iceux elle ne soit empeschée. L'incision estant faite fera sortir testicule par icelle, le tirant (car on aura fait l'incision sur iceluy) avec force par laquelle il soit descharné, et le didyme séparé du scrotum : et estant tiré du didyme selon la rupture, comme avons dit dessus, on mettra la tenaille, et le coudra-on. Puis on l'incisera, et cauterisera, et seront laissez les filets longs : en la sorte qui a esté cy devant exposée. Cela fait seront appliquez les appareils propres en ce cas, qui seront cy apres declarez. Voyla en somme la façon de laquelle nos predecesseurs (*Haliabbas, Albucasis, Rogier, Brun, Theodoric*) ont usé, et qui a esté le plus pratiquée, et qui n'est pas certainement impertinente<sup>1</sup>.

*Autrement.*

Premierement apres avoir situé le patient ainsi que dessus (*Albucasis, Avicenne, Rogier, Brun, Theodoric*) le testicule sera mené sur l'os du penil, et la dessus le lieu marqué selon la quantité et grandeur du testicule avec quelque teinture : puis ledit testicule soit ramené bas en son propre lieu. Ce fait, on cauterisera avec cautere corbe au milieu ou la teinture aura esté faite de travers, continuant la cauterization par tant de fois, que l'on vienne jusques à l'os du penil, afin que tout le

1. Voir *Guy de Chauliac. Grande Chirurgie*, 1890, p. 527.

didyme soit tranché. Il me semble que cette façon ne peut estre sans inconveniens, à cause que le testicule demeure enclos en l'oscheum, ou scrotum : lequel n'ayant nourriture, peut venir à putrefaction : et par ce moyen causer inflammation. D'avantage il ne peut estre qu'il n'y ayt de fluxion de matiere au scrotum et didyme : laquelle n'ayant passage pour s'évacuer, vient necessairement à suppurer, ou bien s'ensuyvent autres accidens perilleux, sinon elle se fletit <sup>1</sup>.

*Autrement.*

Ceste maniere est enseignée de Theodoric, et autres, lesquels ont exercé la maniere, et façon qui s'ensuit, assavoir avec cautere potentiel au lieu de cautere actuel, qui a esté dit au precedent chapitre <sup>2</sup>.

*Autrement.*

Rogier enseigne ceste façon de faire qui est avec un lien, assavoir qu'ayant enfilé l'eguille comme a esté dit dessus, qui doit estre assez forte et courbée, on passera icelle eguille par le milieu du lieu signé en la maniere cy dessus monstrée, et la passera-on si profond, qu'elle comprenne tout le didyme, et puis convient la relever, et repasser tant pres du premier point, que sera possible : et ayant embrassé et comprins tout le didyme, sans toutefois faire point d'incision, on aura une petite piece de baston de la grosseur du doigt, de la longueur du demy doigt, plat au dessous, et le mettra-on entre les deux fils sur la chair, qui est entre les deux points, ayant mis quelque chose suave, et molle comme linge sur la chair afin que le baston ne la blesse. Et fault faire une liaison comprenant le didyme et le baston ensemble. Cette liaison doit estre fort estroitement faite, et quand on aura restreint, on fera un autre neud : afin qu'il ne se relargisse, et aussi qu'il se puisse defaire, quand on voudra pour tirer encores de rechef, ce qu'il fault faire tous les jours, continuant jusques à tant que le fil ayt tout coppé, et qu'il sorte franchement, comme il fera quand il aura tout coppé jusques au bois. En ceste façon peuvent avenir les mesmes accidens, qu'en la precedente. Il fault pendant l'operation y appliquer des remedes sedatifs de douleur, et qui empeschent aussi l'inflammation <sup>3</sup>.

*Autrement.*

Ceste façon de proceder en ces hernies est mise de Lenfranc, assavoir avec lien et cauterization de l'os du penil, ou parties circonvoisines. Il

1. *Guy de Chauliac*, éd. 1890, p. 528.

2. *Guy de Chauliac*, éd. 1890, p. 528.

3. *Guy de Chauliac*, éd. 1890, p. 528.

fault copper la chair de mirach et penil comme a esté dit cy dessus jusques au didyme, et puis avec tenailles ou autre instrument, prendre et eslever le didyme, et le lier pour le desvoyer d'un costé et d'autre : afin de mieux cauterizer dessous iceluy sur l'os du penil, ou est le mirach et peritoine. La cauterization achevée, laisser les choses ainsi, en procurant la guerison comme dessus <sup>1</sup>.

*Autrement.*

Cette façon ou procedure a esté faite de maistre Bernard Methis <sup>2</sup>, comme dit Guidon. Laquelle est, de copper le mirach et lier le didyme avec fil d'or un peu estroitement, et puis coudre la playe, laissant le fil d'or dedans. Et par ce moyen les intestins ne peuvent descendre bas.

Or Guidon appelle ces dernieres methodes fallacieuses et mal assurées et les quatre premieres non : pource que par les quatre premieres la maladie ne peut retourner : si fait bien des deux derniers. Et quant à moy je pren ceste-cy pour la meilleure des dernieres, moyennant que le fil soit bien appliqué, et bien limé, comme nous avons dit.

*Autrement.*

Les maistres dessusdits ont estimé, que la façon du cautere actuel estoit la plus seure. Mais Avicenne a voulu le contraire, soustenant que l'on ny doit appliquer point de fer : à cause que iceluy donne frayeur et crainte aux gens. Suyvant laquelle opinion Guidon a esleu cestuy, qui est le cautere potentiel. En quoy se fault prendre soigneusement garde que le Chirurgien soit maistre du corrosif. Pour ce mieux vault faire par diverses fois, qu'à un cop. On use en ces cas d'arsenic, qui est propre : lequel toustefois estant follement, et temerairement appliqué, pourroit causer fievres et mauvais accidents. Pource qu'il est de telle vertu qu'en petite quantité fait grande operation, principalement pres les membres principaux. Parquoy est requis, que la partie soit bien defendue cum

1. *Guy de Chauliac*, éd. 1890, p. 528.

2. C'est à ce maître inconnu que presque tous les auteurs attribuent la découverte du point doré. Mais il n'est pas toujours aisé de le reconnaître tant son nom est écrit de façons différentes. *Guy de Chauliac*, en 1363, le désigne sous le nom de Berand Metis (éd. 1890, p. 528). Franco le nomme Bernard Methis, d'après J. Canappe (*Le Guidon en François*. Lyon, 1538, fol. 313, rect.). Laurent Joubert l'appelle Beraud Métis (*La Grande Ch. de Guy de Ch.*, Lyon, 1641, in-8). Mingelousaulx (p. 690) écrit : Maistre Berand Metis, et G. Arnaud l'appelle Berrault tout court (*Traité des Hernies ou Descentes*. Paris, 1749, 2 vol. in-12, p. XXXJ de la Préf.). Enfin, Dezeimeris, d'après le 3<sup>e</sup> vol. ms. de Peyrilhe, l'appelle Bernard de Metz (*Dict. historique de la Médecine*. Paris, 1835, in-8, t. II, p. 659. Art. GUILLAUME DE SALICET). — Velpeau nous dit : On fait remonter ce procédé (le point doré) jusqu'à Oribase (*Nouv. Eléments de Médecine opératoire*, 2<sup>e</sup> édit., t. IV, Paris, 1839, in-8, p. 52). (W.)

aceto solano, et autres choses refroidissantes, et avec bonne diete, telle que s'il avoit fièvre. Son operation dure trois jours. D'ont il suffit, que de trois en trois jours soit remué : et s'il estoit corrigé cum opio, vel cum succo solani, seroit plus seur, comme sera dit.

La procedure de ceste *cure* est telle<sup>1</sup> : Apres avoir préparé le corps comme dessus, aux autres procedures et choses semblables, apres aussi avoir rasé le poil de la partie, le patient sera couché comme avons dit : puis le testicule sera mené dessus vers le penil, tant qu'il sera possible : et soit signé avec teinture le cercle dudit testicule : et puis apres l'on laisse retourner iceluy testicule en son lieu bas qui est l'oscheum. En apres on mettra le ruptoire à la quantité d'une petite chastaigne, lequel pourra estre de chaulx vive, et de savon meslez avec un peu de salive à jeun : et soit mis au lieu signé, au milieu de l'os du penil pres la verge un doigt ou environ, et fault l'environner avec quelque drap de linge fait comme cercle, ou cire, ou chose glutineuse et froide : tellement, qu'il ne passe outre le signe : et soit lié ferme avec bendes, afin qu'il ne se bouge du lieu, ou il est mis, et la le laisser par un jour naturel : et l'endemain le deslier, et oster le caustique : et on trouvera escharre noire. Alors au milieu selon le travers à la quantité d'un grain d'orge soit faite une caverne ou fosse, en laquelle soit mis d'arsenic la quantité d'un grain de froment, pulverizé, reprimé avec sucs froids, ou opion autant comme d'arsenic. On le mettra tout seul, ou enveloppé avec un peu de coton ou charpie. Apres soit oinct à l'environ avec populeum, et dessus cela soyent mis linges mouillez en oxycratum, ou avec blanc d'œuf, puis lié avec bendes, comme dessus. Il couchera sur son dos, et en liet de matelas, principalement l'esté : et encores que les draps puissent estre renouvelez tous les jours, ne fault bouger le corrosif. Il se fault prendre garde que l'intestin ne se presente point pres le corrosif : ains qu'il soit reduit en son lieu : et le corrosif ne sera osté de deux ou trois jours, tant que la douleur soit appaisée, puis soit pencé. Il convient aussi croistre la fosse plus en dilatant qu'en tranchant, à cause du sang : et y mettre pouldre comme dessus. Et soit ostée de l'escharre à l'environ tant qui sera possible : afin que l'on voye plus aisément la profondeur. Or il est besoin de continuer cecy jusques à ce, que la chair du mirach soit toute corrompue jusques au didyme. Laquelle chose est cogneuë par l'inflation de l'oscheum, et par la douleur des dernieres parties, et que en l'incision sera veuë substance blanche, et que le didyme sera tant estroit que le doigt ne pourra entrer par la bourse au didyme comme souloit. Et aussi que les intestins ne peuvent descendre, mesmes quand ils vouldroyent cheminer. Ceste operation est communement faite en deux semaines. Puis on

1. *Guy de Chauliac*, éd. 1890, p. 530.

pourra procurer la cheute de l'escarre si l'on veult avec axonge de pourceau, ou beurre ou chose oincteuse par une sepmaine. Et quand sera tombé, on verra le didyme blanc à la maniere d'une canulle. Et faites la preuve des intestins et les circonferences <sup>1</sup> de la chair garnies, que ne soyent attouchées du corrosif. On mettra de la pouldre d'arsenic plus repreinte, et en moindre quantité avec coton sur le didyme : et soit defendu et appaisé avec choses plus fortes, comme est oleum papaveris, hyoseyami, mandragoræ : pource que le didyme est plus sensible, que la chair, donq il est besoing de plus grande mitigation et plus sage operation : à cause des veines et nerfs qui sont en luy : iceluy ainsi préparé et appareillé soit laissé jusques à la seconde remutation. Lors soit fendu ou coppé selon le long : et en la fosse on mette de la pouldre avec coton. Et soit ainsi continué jusques à ce que le didyme ou la plus grande partie de luy soit corrompue. Laquelle chose communement sera faite en deux sepmaines, et sera conneu par plus grandes inflations des testicules, et plus grande douleur du dos, et des parties de derriere. — Et si c'est nécessité pour la grandeur du didyme, afin que soit mieux corrodé, faire deux ou trois fissures selon le long, esquelles soit mis du corrosif tousjours avec coton. — Et si alors on connoissoit que aucunes matieres descendissent en l'oscheum, soit mise espreuve [sonde] par le milieu du didyme vers l'oscheum : afin que quand il sera eslevé en hault, l'eauë ou matiere puisse sortir hors. Il me semble, qu'il seroit plus expedient et meilleur, faire une petite ouverture audit oscheum, et par ce moyen sortiroient d'elles mesmes.

Après soit procuré la cheute de l'escarre, comme est dit. Et quand le lieu sera mondifié, et que la chair rouge apparostrera, soit incarné le lieu, et procedé à la forme que dessus. Et quand sera consolidé, commencera à cheminer peu à peu, et portera brayer assez longtems.

Guidon raconte d'un maistre Pierre, qu'il a veu en guarir plusieurs, procedant comme avons dit, hors mis qu'il les faisoyt cheminer pour leur faire oblier la douleur. Laquelle chose il n'approuve pas, comme de fait n'est à louer : à cause que les intestins par leur pesanteur tombent en bas, et par ce moyen l'operation peut estre empeschée avec ce, qu'il ne defendoit rien la partie : ains tant seulement y mettoit de la charpie et bendes. Son intention estoit, que l'escarre defendroit la chair, que n'est ja seur : tellement, que toute son operation estoit de huit sepmaines.

Guidon dit, qu'il ne veit onques celuy avec qui il pratiquoit, faire cure en moins de temps que celle qu'il avoit veu faire au sire Loys de Bresiaco

1. Guy de Chauliac dit (p. 534) : « Lors ayant fait la preuve des boyaux, et les circonferences de la chair estans garnies » ; Franco reproduit : « Et faites la preuve des intestins et les *circonstances* de la chair garnies » ; « circonstances » est une erreur de copie.

de Vienne en Daulphiné, qui apres la premiere ouverture du didyme il y mettoit cautere courbe, dit cutillaire. L'autre voyant cela, usa de cauteres en toute l'operation, en chacune remutation, au moins de trois en trois jours. Et disoit, qu'il luy aidoit à trois choses : assavoir au flux de sang, et à profiler plus avant sans abscision d'escarre : car le cautere la degastoit <sup>1</sup>, et aussi disoit, qu'appaisoit la douleur du corrosif. Laquelle chose Guidon ne blasme pas, sinon d'autant qu'il n'est pas artificiel n'y honorable mesler les œuvres parfaites et imparfaites ensemble. Non obstant le danger est si grand en cest œuvre, que l'homme se doit ayder de toutes choses, qui sont bonnes et propres à ce. Car l'escarre defend que le cautere n'est point senty, et principalement quand il est fait si sagement, que le malade ne le voye.

Que si mauvais *accidents* y surviennent, il les fault corriger ainsi : Au commencement si l'on y avoit mis trop de corrosif, et aussi que s'il faisoit trop de douleur, le lieu soit lavé et fomenté avec choses sedatives de douleur. Et si la bourse des testicules estoit enflée et douloureuse, soit appaisée avec emplastres ou cataplasmes à ce propres. Ou bien s'il y avoit matiere, et qui tendist à maturation, ou suppuration fault avoir recours aux maturatifs, et si icelle estoit ia faite ou suppurée, soit ouverte la plus basse partie du scrotum, et mondifiée, et curée comme les autres ulceres. Que s'il y venoit flux convient user de pouldres restreintives et autres remedes. Et en cas que fièvre survint, faudra user de syrops rosat, violat et autres choses semblables propre à ce. Et s'il luy venoit toux, de penides <sup>2</sup>, et autres remedes propres, comme dirons cy apres, ou on aura recours, et ainsi des autres choses.

Il se fault prendre garde que quelque fois advient, que le didyme est mediocrement gros et espez : tellement, que l'on ne pense point que soit autre chose que le didyme mesme : et toutefois bien souvent les intestins sont dedans fort extenués, et *sans matiere fecale, ne ventositez*. A laquelle chose fault adviser soigneusement, afin d'obvier à tel danger, qu'est la mort prochaine. Il fault donq ouvrir le didyme discrettement, et regarder dedans, pour en estre mieux assuré. Et s'il y sont, les reduire en leur lieu, et proceder comme a esté dit.

1. Guy de Chauliac dit : « car le cautère la consumait ».

2. *Penidium*, sucre d'orge (Voir Mondeville, 1893, p. 860, n° 312).

## CHAPITRE QUATORZIÈME

*Des accidents qui adviennent à la hernie intestinale.*

**L'**AY considéré, qu'il seroit bon d'avertir ceux de nostre dit art des *accidents* qui peuvent survenir en tel affaire, comme m'est advenu souvent. Premièrement, ayant fait l'*incision sur le penil*, qu'estoit avant que j'eusse inventé la maniere du scrotum (comme a esté dit), il me survint en un principalement, une telle *inflammation* au scrotum, et à la verge et penil, que à la fin vint en esthiomene d'un costé et d'autre : en telle sorte, que ledit scrotum tomba tout bas : tellement, que le testicule, qui estoit encores là, demeura tout nud. Laquelle inflammation survint à raison du mauvais gouvernement du patient, ou par faute d'avoir fait evacuation suffisante devant l'opération : ou bien à cause de mon ignorance, n'y sachant appliquer les remedes propres, comme il y en a beaucoup aujourd'huy qui en sont là logez. Il est requis de bien entendre les propres remedes.

Revenant à nostre propos, combien qu'au scrotum y eust perdition de substance, et qu'il soit partie spermatique, si ne laissa-il pourtant de venir une autre peau ou cuir à lentour du testicule, semblable au scrotum : laquelle se fust cicatrisée avant qu'avoir couvert tout le testicule, si je n'y eusse remedié, c'est assavoir, en mettant et reduisant le testicule dans la peau, et la faisant tenir ferme avec bendes, jusques à ce qu'avec remedes incarnatifs fust couvert et retenu dans le scrotum. Ledit testicule, et dartos et erythroïdes estoyent fort rouges. Et fus grandement esmerveillé de ce qu'il demeurarent en leur entier. En-apres quelque temps la peau s'eslargit petit à petit : tellement, qu'elle ne differoit ny en quantité ny en autre chose, ou bien peu, à la premiere. — J'escry ces choses, afin que quand elles adviendront, les Chirugiens ne perdent courage : ains qu'ils usent de remedes les plus propres à ce.

Je reciteray encores icy ce qu'advint à un jeune homme : lequel avoit esté coppé deux fois d'un mesme costé, et d'une mesme relaxation, ou hernie : et toutefois il y avoit encores eminence telle que les intestins sortoyent comme à la grosseur du poing, et ce luy donnoit grande douleur. Aucuns de l'art luy avoyent donné entendre, qu'il n'y avoit plus remede. Se retirant à moy, je le *coppay pour la troisieme fois*, et fut guarý. Vrai est que sont plus difficiles que auparavant. Telles hernies se traitent comme les hernies ou ruptures des femmes, appelées *bubonocèles* aux hommes : qui est une relaxation aux eines : comme pourrez voir cy apres en son lieu.

Il est requis au Chirurgien de bien entendre ce qu'il fault, car n'est

pas petite chose mettre en danger un personnage sans aucun profit, ains tant s'en fault qu'encores emportent ils leur argent : mieux vaudroit le leur desrober sans les exposer au danger et douleur : car cela y est davantage. Il faut donq faire ces choses avec modestie et crainte de Dieu : joint qu'il est necessaire, que celuy qui veult entreprendre telles choses, en ait veu et fait plusieurs, et qu'il soit savant et expert : autrement on peut faire beaucoup de mal. — Pareillement fault entendre, qu'il y a grande diversité d'hernies, qui adviennent tous les jours, voyre telles, que mesmes les plus experts et de longtemps experimentez si trouvent souvent bien estonnez. Aucuns de nostre art appellent ceste eminence delaissée *botifarre*. Je dy cecy, afin qu'on entende ce vocable.

Un *autre accident* survient bien souvent au enterocele, que l'*intestin ou intestins sont adherens au didyme* (et le didyme a le scrotum comme est tousjours) en telle sorte, qu'ils ne peuvent retorner en leur lieu. La quelle chose se fait par succession de temps, à raison de quelque humidité visqueuse, qui cause ceste colligance ou de quelque scoriation : laquelle peult estre causée en reduisant si souvent les intestins en leur lieu et autres choses semblables. Car la compression qui est faite si souvent au scrotum et intestins, ne fault doubter qu'elle ne cause scoriation et matiere visqueuse, tant à l'intestin que didyme et scrotum, et qui est la cause du glutinement des intestins au didyme. Et de ces choses *n'ay point trouvé aucun autheur, qui en ait escrit*, mais cela ay je veu experimenter, et l'ay pratiqué moy mesme, et entre les autres d'un, lequel je reciteray, estant de l'eage de quarante ans, ou environ, et de bonne maison, comme lon dit. Iceuluy me dit avoir esté l'espace de huit ans, peu plus ou moins, sans jamais pouvoir reduire les intestins en leur lieu. La cause pourquoy il demeura si long temps sans mourir, est, pource que le pertuis ou relaxation, qui sont faits au peritoine, par ou descendent les intestins, estoit fort large, comme voyons en plusieurs qui ont grandes hernies, et sans grand douleur : et pour la grandeur de la partie, la matiere fecale entre et sort à son aise sans estre retenue dedans le scrotum. Or en ces choses se fault bien donner garde de ne prendre une espece pour autre, dautant que la tumeur ne se reduit point ny en la pressant avec la main comme avons dit, ny pareillement le patient quand est couché : car ces choses sont communes aux hernies dites improprement. — La *difference* est entre ceste espece et l'hernie charneuse : que en la charneuse y a des duretez scyrreuses, et scabreuses, lesquelles semblent estre discontinuées comme on pourra veoir en son lieu : ce que n'est pas en ceste-cy. Mais au plus hault du didyme est plus espez ou gros, à cause des intestins qui y sont.

Nous viendrons à monstrer la *curation* dicelle : Ayant situé le patient, comme est dit en enterocele, et préparé tant par purgations que phlebo-

tomie, il fault copper le scrotum en sa plus basse partie, comme a esté dit : non point sur le testicule, car bien souvent la tumeur est si grande, qu'on ne le discerne point : et fault que l'ouverture soit assez grande, afin de plus aisément faire l'opération, en se gardant bien de copper trop avant, à cause des intestins, et avec grande discretion. Aucuns de nostre art appellent ceste espece (si espece la fault dire) *rupture intestinale* : et toutes les autres especes, *ruptures*, ignorans les causes. Il fault avoir quelques petits crochets, et prendre petit à petit les tuniques du didyme en l'eslevant en hault, et quand on est bien prochain des intestins, on peut copper peu à peu sur l'ongle l'erythroïdes, qui est la membrane plus prochaine des intestins. Et ayant fait ouverture qu'on y puisse mettre le petit doigt ou autre, alors que le doigt sera entré, il pourra copper davantage. Car le doigt eslevera en hault ladite membrane : et lors on verra les intestins. Ayant fait bonne ouverture, *on desglutinera avec le doigt*<sup>1</sup>, et separera-on les intestins de la membrane erythroïdes, que l'on appelle communement *didyme*. La separation sera facile, quand on y ira discrettement, assavoir avec le doigt tout à lentour entre les intestins, et le didyme. Les ayans desglutinez et estants separez on les reduira en leur

1. Franco, qui a indiqué (p. 54) le mécanisme de la formation des adhérences, apprend ici comment on peut les détruire. Ce passage et bien d'autres ont échappé aux recherches d'Arnaud, qui s'exprime ainsi : « Il paraît bien que les adhérences n'ont pas été méconnues dans ces derniers siècles par Franco et Paré; ils en parlent d'une façon propre à faire connaître les difficultés qu'elles offrent dans l'opération. Paré principalement (après Franco) a très bien distingué l'adhérence par agglutination (lib. 8, cap. 14); mais ni l'un ni l'autre ne donne la façon d'y remédier, ils ne donnent même aucune méthode pour corriger ces accidents ». En ce qui regarde ce dernier point, on vient de voir le contraire. Arnaud, qui écrivait au hasard l'histoire des hernies, bien qu'il eût fait copier, nous dit-il (Préf. p. LXV), tout ce que chaque auteur avait écrit sur ce sujet, rencontrait souvent le contre-pied de la vérité. Ainsi, Paré, qui du reste a écrit sur les hernies d'après Franco, a précisément beaucoup moins insisté que celui-ci sur les adhérences.

Du reste, ces adhérences ont été signalées depuis par d'autres auteurs. Warmont rapporte ici un exemple, intéressant à d'autres titres, et qui se trouve comme enfoui dans le livre d'un sieur de Launay, chirurgien herniaire reçu à Saint-Cosme, grand proneur de bandages et d'emplâtres (*Instructions nécessaires pour ceux qui sont incommodés de Décentes*, Paris, 1690, 1 vol., p. in-12, avec frontisp. gravé et fig.). Il rend compte (*op. cit.* p. 48) de l'autopsie d'un homme mort de hernie étranglée, et raconte :

« Premièrement que l'allongement, ou la production du péritoine qui contenoit l'intestin étoit attaché si fortement, avec la tunique qui enveloppe les testicules, qu'il fallut pour les séparer, la déchirer avec les doigts.

« Secondement, que cette production, ou cet allongement qui formoit une espèce de bourse, étoit si reserré et si étroit, qu'à peine y pouvoit-on fourrer le bout du doigt index, ce qui faisoit que la partie de l'intestin qui y estoit descendüe estoit fort petite, d'où l'on doit conclure, que plus les décentes sont petites, plus elles sont dangereuses. — L'intestin étoit noir et gangrené ».

Pour le passage cité d'Arnaud : *Traité des Hernies ou descentes*, Paris, 1749, in-12, t. II, p. 153. (W.)

lieu, et puis on procedera comme a esté dit en la rupture. Ceste espece st fort facheuse.

*De la rétention dedans le scrotum.*

QUAND la matiere fecale<sup>1</sup> est retenue dans le scrotum, il advient quelquefois un inconvenient fort dangereux aux hernies intestinales ou ruptures, encores plus dangereux que le precedent : assavoir que quelque fois se fait un tel amas de matiere fecale avec quelques *ventositez* dans le scrotum, que à cause de la grande inflammation qui s'y fait, n'y l'intestin n'y la matiere ne peuvent estre reduits en leur lieu : à cause que le pertuis du peritoine est trop petit à comparaison des intestins, qui cause aussi, que le patient ne peut aller à selle, pour la retention de ladite matiere et inflammation. Il advient quelquefois, qu'ils vomissent, laquelle chose leur est utile d'un costé, à cause de la diminution de la matiere : d'autre part, mauvaise, à cause de l'effort qu'ils font, car par ce moyen enfoncent tousjours plus la matiere en la partie. Ils font de ventositez par la bouche, qui leur peut servir : et bien souvent non, quand l'inflammation est par trop grande. Si tel accident leur dure gueres, il n'y a doute qu'il fault qu'ils meurent. Parquoy il est requis y remedier de bonne heure par le moyen qu'avons dit en la curation des hernies, par voye de medecine : ou en avons touché quelques mots. Car advenant que les remedes par voye de medecine ne servissent pour la suffisance de la cause, faudroit venir à la Chirurgie, et œuvre de main, avec ce, que si le scrotum et parties genitales et circonvoysines ont changé de couleur comme couleur noire, livide, ou bleuë, et autres mauvaises couleurs, et aussi que l'hernie soit *plustost ronde que longue*, qui sont tous presages de mort. Et alors suis d'opinion que l'on n'entreprenne point telles cures, afin de n'encourir honte, car l'esperance est nulle ou bien petite.

Quelquefois advient qu'ils ont la bouche livide ou noire, les narines estroites, et les yeux enfoncez plus que paravant : toutes ces choses sont presage de mort brieve. Il est requis d'y prendre garde. Si ces choses n'adviennent point, et que le scrotum demeure en sa couleur, et *plustost en long que en rond* (j'appelle rond ce qui est à peu près comme une boule, car l'autre ne laisse d'estre ronde, mais aussi oblongue et en poincte, et comme en forme d'œuf). Apres avoir tenté tous autres

1. Ce passage est précédé d'un titre dans la première édition : *De la rétention de la matiere fecale dedans le scrotum* (édit. 1884, p. 32), que nous rétablissons en partie. — Dans cette première édition, Franco ne parle pas des *Quelques ventositez*. Gatinaria les a déjà fait intervenir comme cause d'irréductibilité de l'intestin descendu dans le scrotum (Gatinaria. *De remediis morborum omnium*, Venet., 1559, in-8, p. 309.

moyens, lesquels sont dits en la cure d'hernie par medecines, nous viendrons à la main <sup>1</sup>.

*Cure.* — Il fault avoir un petit baston de la grosseur d'une plume d'oye, ou un peu plus gros, rond : et qui soit plat d'un costé, et demy rond. Il sera rond devant : afin qu'il entre plus facilement. Or fault il faire l'incision à la plus haulte partie du scrotum, tirant vers le penil, et faire l'ouverture au commencement telle, que le baston y entre, se gardant de rien toucher aux intestins comme a esté dit au chapitre precedent. Ayant trouvé le didyme, on passera le baston entre iceluy et la chair du penil : et le fault pousser en hault en contremont <sup>2</sup>. Le costé plat dudit baston sera dessus, à cause qu'en coppant, s'il estoit tout rond, ne se feroit si facilement : pource que le scalpelle ou rasoir couleroit d'un costé ou d'autre. Ayant mis la pointe du baston assez avant, *on coppera la chair du scrotum* ou penil sur le costé plat du baston : afin de ne blesser les intestins, ayant fait bonne ouverture : car n'y a danger de la faire assez longue, afin qu'ils se puissent reduire plus à leur aise : parce que le didyme et

1. « En interprétant ce passage avec les connaissances modernes, on peut dire que Franco a connu la différence qui existe, au point de vue de la symptomatologie et du pronostic, entre les deux accidents que nous désignons aujourd'hui sous le nom d'étranglement et d'inflammation herniaires. Ces hernies *plustot rondes que longues* qui communiquent promptement à la peau une *couleur mauve, noire, livide ou bleuë*, et qui sont incomparablement plus dangereuses que les autres, rentrent manifestement dans la catégorie des hernies réellement étranglées. Franco les croyait tellement graves, qu'il ne les opérât même pas, l'espérance étant *nulle ou bien petite*. Il est au moins curieux de constater que l'opération de la hernie étranglée a été imaginée précisément pour les hernies qui ne sont pas le siège d'un étranglement véritable, car il est permis de penser que ces hernies *oblongues, ovoïdes, sans changement de couleur à la peau, moins graves et surtout plus curables* que les autres, ces hernies enfin dans lesquelles Franco, au moment de l'opération (car c'était les seules qu'il opérât) [V. plus bas], trouvait « *des flatuositez et autres choses venteuses* », il est permis, dis-je, de penser que ces hernies étaient le siège d'une inflammation, et non d'un étranglement véritable.

« Ainsi, au point de vue de l'observation clinique, Franco distingue certainement l'inflammation de l'étranglement. Mais il ne tire pas parti de cette donnée précieuse pour rectifier les théories du temps.

« Ces remarques importantes restent perdues pendant longtemps. Covillard, il est vrai, parle aussi de la différence qui existe entre les hernies rondes, mais ce passage, presque textuellement *copié* dans Franco, ne renferme rien de nouveau (Covillard. *Le Chirurgien Opérateur*. Lyon, 1640, in-8, p. 143). Je note ceci comme preuve que Covillard avait entre les mains le livre de Franco, et que par conséquent il n'est pas excusable d'avoir cherché à s'approprier l'opération de la hernie étranglée ». (P. Broca. *De l'Étranglement des Hernies abdominales*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, 1857, in-8, p. 139). (W.)

Ce passage peut recevoir une autre interprétation, en rattachant les hernies rondes à la hernie crurale et les hernies oblongues à la hernie inguinale. Les premières sont plus rapidement graves, et souvent le siège d'un étranglement plus rapide et plus serré. — Contrairement à ce que dit Broca, Franco remarque (p. 52) que bien souvent l'intestin hernié ne renferme ni matières fécales, ni ventosités.

2. En haut (Du Cange).

chair de mirach se pourront mieux relargir par ce moyen, qui pourra estre cause que les intestins seront reduits en leur propre lieu. Il faudra donq *essayer à les remettre dedans* petit à petit. — Et cas advenant, que facilement sans gueres les presser, ne se voulsissent reduire, à cause de la grande abondance de matiere ou inflammation, faudra proceder par ce moyen : assavoir prendre le didyme, et le copper tout bellement sur l'ongle comme avons dit, en eslevant les membranes du didyme avec crochets, et le copper jusques aux intestins : et ayant fait ouverture par où le baston pourra passer, on le mettra entre les intestins et les membranes du didyme en le poussant tout bellement avant en contremont, et en le tenant eslevé en hault : afin de mieux juger s'il prend aucuns des intestins : toutefois ne sont pas faciles à prendre d'autant qu'ils sont unis et glissans. Alors *on coppera le didyme* sur ledit baston jusques au peritoine, ou plus haute partie, qui est vers le trou, par où commencent les intestins à descendre au scrotum : mais fault faire bonne ouverture au peritoine, sans rien craindre, pour plus grande assurance, et comme l'on fait en telles choses desesperées. Alors fault prendre quelque linge suave, et essayer de *remettre les intestins* peu à peu, commençant à ceux qui sont plus haults vers le peritoine et ventre. Car puis que l'on aura commencé, le reste suyva facilement. Estants reduits faudra proceder comme a esté dit cy dessus, toutefois si le patient le veult : ce qui est le plus expedient.

S'il y avoit inflammation ou fièvre, faudroit differer jusques à ce qu'elle fust passée, et que le patient fust un peu renforcé s'il estoit debile. Cependant on y appliquera cataplasmes ou autres choses mitigatives de douleur, avec bendages : afin d'empescher qu'ils ne retombent jusques à l'operation. Et s'il le vouloit faire promptement, seroit meilleur : d'autant que plus de la moytié de l'operation est ja faite. Que s'il ne le vouloit, on pourra user des bendes et remedes topiques propres à ce, pour la consolidation comme est escrit en ce *Traité*.

## CHAPITRE QUINZIÈME

### *De hernie Zirbale.*

**L**ES Grecs appellent ceste espece d'hernie, *epiplocele*. Pour bien connoistre la cause d'icelle, fault entendre que ce n'est autre chose, que le zirbus, qui est une graisse qui couvre le ventre : laquelle descend dedans le scrotum, au dedans du didyme le plus souvent. Bien est vray, que quelquefois vient par dehors le didyme comme l'ayant rompu ou fendu, ou le peritoine.

Les *causes* tant interieures que exterieures sont semblables à celles de hernie intestinale, d'autant que en ces parties se fait dilatation ou rupture au peritoine, et à son processus. Cela se fait, à cause de quelque excès, comme de crier, sauter, et autre excès semblable. Peut advenir aussi de trop grande humidité desdites parties : avec ce, qu'il ya tumeur comme en l'hernie intestinale, toutefois elle est beaucoup plus molle : tellement, que en la touchant, on diroit qu'on touche de la laine. D'avantage, elle est moins doloieuse, encores qu'elle se reduise et retourne avec plus grande difficulté, que les intestins : avec ce, qu'elle ne donne pas si grande douleur : joint aussi, que en se reduisant, ne meine point de bruit. D'avantage, les intestins n'y sont point. Bien est vray, que souvent y descendent les deux ensemble.

Il ne faut pas proceder à la cure comme ont fait et font encores plusieurs aujourd'huy : lesquels coppent du zirbus ce qui est descendu dedans le didyme sans le cauteriser ne lier puis apres avec le didyme : ains laissent retourner ledit zirbus dedans le ventre. Et d'autant qu'il est composé des veines et arteres, peut fluer, et le sang ainsi retenu et sans yssue, se vient à corrompre : et par ce moyen causer des symptomes pernicioeux, et bien souvent la mort. Laquelle chose ou inconvenient advint à un maistre fort expert : *duquel j'apprenoye ledit art*, ayant entrepris de guerir enteroplocele, c'est à dire, descente de l'intestin et zirbus tout ensemble : Apres donq avoir fait son incision, comme est dit, il ouvrit le didyme, cuidant que fussent les intestins seulement, il trouva le zirbus assez en grande quantité, et coppa ce que sortoit, à cause qu'il y avoit quelque difficulté de s'en retourner : il en coppa donq une partie, et le reste remit dedans le didyme sans le comprendre avec icelluy, ne sans le cauterizer ne lier, et puis proceda à l'hernie intestinale, en liant et coppant le didyme, comme a esté dit. Et d'autant que le sang fut retenu et enclos, à cause de la ligature estroite, il lui causa inflammation, et avec ce un flux de ventre, et la mort.

Le zirbus est facile à estre tiré, et necessairement le fault oster s'il est ainsi, car aussi bien se corromproit il. S'il n'ya que le zirbus, on le pourra guarir sans oster le testicule, pourveu que les intestins n'y descendent, et que n'y ayt que l'epiploon, ou bien que le patient ne vueille qu'il luy soit osté.

*Cure.* — Il fault faire l'ouverture comme nous avons dit cy dessus en enterocele : puis prendre le zirbus, et le lier tant hault que l'on pourra. Ayant tiré ce qui vouldra sortir hors de son lieu, estant lié, le fault copper assez pres de la ligature. En apres le fault cauterizer comme avons dit dessus en enterocele ou rupture, puis le laisser retourner dedans le ventre, laissant les fils hors la playe comme est dit. Ou s'il estoit expedient de copper le testicule, comme quand l'intestin et l'epiploon

tombent tous deux ensemble dedans le scrotum, alors si l'épiploon est fort petit, et qu'il ne soit point altéré, on le pourra remettre dedans le ventre, et puis procurer la guarison comme en rupture. Mais si l'épiploon estoit corrompu, ou altéré, et qu'il soit tombé en grande quantité, il le fault premierement lier au plus hault, tirant vers le ventre : puis le copper, et cauterizer, comme a esté dit, et ne fault laisser rien de ce, qui peut estre altéré. Et s'il ne vouloit tout sortir, comme quand il est adherant au didyme, comme j'ay veu autrefois, il faudroit coudre ou lier le didyme, et zirbus tout ensemble le plus haut qu'il sera possible : puis le copper et cauterizer, comme dessus : se donnant garde de copper les intestins avec le didyme : car la mort s'ensuyvroit de pres : combien que je ne doute point, que plusieurs ne l'ayent fait : les uns pour avoir plustost fait : et les autres par ignorance, et autres pour les deux. Car voyant quelque chose grosse n'ont peu discerner si c'estoit l'intestin ou le zirbus, ou quelque excroissance de chair. Parquoy il est requis de bien regarder et diligemment aux signes qu'avons baillez ci devant afin de distinguer l'un de l'autre. Ou bien plustost, pour en estre mieux satisfait, ouvrir le didyme en sa basse partie, et regarder que c'est.

J'ay estimé n'estre impertinent d'adjouster icy ce que m'advint en Provence, en pensant un qui avoit une hernie intestinale. Apres avoir fait mon incision, ledit zirbus sortit hors : et je le tire, car il estoit tout desloupé <sup>1</sup>, ou la plus grande partie. De l'en retourner n'estoit pas question, avec ce qu'il ne le falloit pas presser, de peur de l'altérer et blesser. Je le tiray tant qu'il en voulut venir : tellement qu'il en vint environ une livre, plustost plus que moins, et cauterizay le reste, avec le didyme, et y proceday comme si ce fust une rupture, et fut bien guaruy, le patient eagé environ de trente ans.

## CHAPITRE SEIZIÈME

### *De hernie Inguinale.*



HERNIE inguinale <sup>2</sup> se fait aux aines par le moyen des intestins ou zirbus, à cause que le peritoine fait un processus ou eminence à l'occasion des intestins ou zirbus : lesquels *ne suyvent par le didyme* ou processus : *ains passent par les costez vers les*

1. Déplacé, *dislocatus*.

2. *Hernie inguinale*. Franco confond sous ce nom la *hernie crurale* et le premier degré de la *hernie intestinale* ou *scrotale*. — Mondeville et Guy de Chauliac ne parlent pas de la hernie inguinale.

Franco dit que la hernie inguinale se fait aux aines, que les intestins et l'épiploon

*eines*, et alors ne peuvent descendre bas mais sont là retenuz et font eminence. Et ceste espece de hernie est ronde. Elle a coutume de preceder l'intestinale et zirbale. Car quand l'intestin ou zirbus tombent vers le scrotum par ledit processus du peritoine, premierement ils font tumeur aux *eines* : puis apres petit à petit descendent au scrotum, là ou elle est consumée<sup>1</sup>. Nous ne parlons maintenant que de celle qui se fait quand les intestins ou zirbus tombent sur l'eine *sans prendre la voye du didyme*, comme est dit, on l'appelle communément *relaxation*, à raison que le peritoine estant relaxé, les intestins ou zirbus tombent dessus les *eines*.

Les *causes* sont telles, que des deux precedentes. Et la connoist-on à sa rondeur, et aussi qu'elle s'en retourne plus facilement que aucune des autres : car quand les intestins y descendent, ils font quelque bruit en s'en retournant, principalement quand ils sont un peu gros, non pas tousjours, mais le plus souvent, comme a esté dit en enterocele. Et quand c'est le zirbus, il n'en fait point en se reduisant, et si est plus mol, comme est dit en son lieu. Pareillement ne donne pas tant de douleur. J'en ay pencé plusieurs personnaiges tant hommes que femmes, grands et petits, par le moyen qui s'ensuit : J'ay fait mettre le patient contre un banc ou ais, ou chose semblable : lequel soyt à demy droit, en luy attachant, si besoin est, et pour le plus seur, les cuisses : car quant aux mains, on les pourra tenir : toutefois selon le personnage, avec ce, que l'on en est plus assuré. Puis fault prendre avec les tenailles le cuir qui est au milieu de la tumeur, et le fault restreindre, afin de luy oster en partie le sentiment ou douleur. Ou bien on le peult copper sans icelles, en prenant avec les deux doigts le cuir, et un autre de l'autre costé, en eslevant ledit cuir, et le copper entre les doigts : l'incision pourra estre aucunement oblique, à cause des rides : et fault copper jusques à ce que l'on trouve le cystis, qui envelope le zirbus, ou intestins, qui font la tumeur.

Quelquefois en faisant l'operation les intestins se reduisent tellement, qu'on ne peult trouver ledit cystis ou membrane, qui est du peritoine relaxé. Et pour obvier à cela, les fault faire tenir à demy-droits : si ce

*ne suivent pas le didyme, ains passent par les côtés, vers les aines* et alors ne peuvent descendre bas, mais sont retenus là. Il ajoute que cette espèce de hernie est *ronde*; de plus, ce qu'il dit de la cure radicale de cette hernie, me confirme dans l'opinion qu'il s'agit là de la hernie crurale.

Au contraire, d'après Warmont et d'autres, c'est à Nicolas Lequin<sup>1</sup> qu'on devrait la première notion des hernies crurales; ce serait lui également qui aurait le premier prononcé le mot d'*étrangement*.

1. La première édition porte : « là ou elle est *consommée*. Nous ne parlerons maintenant... »

1. Lequin). *Traité des hernies*. Paris 1685, in-12, p. 7 et 8.

n'est que la relaxation soit bien grande : car en toussant les intestins y retombent facilement, et monstrent ledit cystis. Il est fort delié, dautant que c'est une partie du peritoine. Alors le fault prendre, et l'ayant prins, on remettra les intestins, ou zirbus dedans le ventre : et en le separant du mirach, il le fault tirer en hault en le descharnant toujours à lentour. Et afin de le faire mieux à son aise, on peut passer un fillet à travers d'iceluy, avec l'eguille des hernies, et tirer le fil double, qui ja tient le cystis, et en prenant le cystis avec un linge delié, et le fault tirer jusques à ce que l'on connoisse qu'il est assez. Car selon la grandeur de l'hernie fault tirer ledit cystis ou peritoine, en le descharnant, comme est dit. On trouve communement, qu'il est plus delié vers le pertuis, tellement que tant plus on s'approche d'iceluy tant plus ledit cystis est petit et delié. Et avec ce, qu'il fault aller jusques au pertuis d'ou sortent lesdits intestins : ayant tiré à suffisance on mettra les tenailles des hernies comme avons dit. Mais s'il advenoit qu'on eust coppé le cystis en faisant l'operation, et que par ce moyen on ne le peust trouver, il faudroit prendre les parties profondes en comprenant le peritoine, s'il est possible, et les couldre ensemble, et cauterizer comme dessus, en les bendant asses estroitement apres avoir mis les restraintifs, qui sont propres aux hernies, comme sera monstré cy apres au plaisir de Dieu.





## TROISIÈME PARTIE

*Des cinq especes d'hernie improprement dites, et de leur cure par voye de medecine <sup>1</sup>.*

---

### CHAPITRE DIX-SEPTIÈME

*Cure de hernie Aqueuse par Medecine.*

**D**REMIEREMENT. Le patient sera préparé, et *purgé* comme s'ensuyt :  
Si la matiere est chaude : Rp. Serapij aceto. simpl. aut compos. serap. eupato. serap. intibi sativi latioris compos. ana ʒ. ij. stillatitiorum liquorum halycacabi, absinthij, sichorij ana ʒ. iiij. misceantur, et jejuno per triduum diluculo dentur.

Rp. Elect. diarhod. abba. ʒ. s. sumatur tessella una cum serapiis.

Rp. Pilu. de hiera. simpl. aloës lotæ instillatio liqore intibi sativi latioris, agarici trociscati ana ʒ. j. s. Rhabarbari elect. ʒ. j. excipiantur serapio intibi sativi latioris fingantur pro ʒ. pil. vj. De quibus devoret tres post primùm somnum.

En matiere froide ou de cause froide : Rp. Serap. de radie. serap. de eupatorio, serap. adianti ana ʒ. ij. stillatitiorum liquorum absinthij, apij, florum sambuci, ana ʒ. iiij. misceantur, fiatque simpus depuratus, et aromatizatus adjectis cinnamo. electi ʒ. ij. utatur ægrotus diebus quatuor mane.

1. La troisième partie du livre premier traite des cinq espèces de hernies improprement dites, c'est-à-dire des hernies aqueuse, charneuse, variqueuse, venteuse et humorale. Franco y ajoute un chapitre : *Déclaration des inflations ou tumeurs flatueuses*, qui est fait d'après l'*Apostème venteux* de Guy de Chauliac (éd. 1890, p. 118).

Quant aux chapitres XXIX et XXX, de son édition de 1561, ils se rapportent aux topiques que l'on applique après l'opération des hernies vraies ou improprement dites, ou après les accidents qu'elles présentent. Les entêtes de ces derniers chapitres ne signifient rien; celui du chapitre XXX, ne se rapporte qu'aux premières lignes; il y a donc lieu de les réunir, comme ils le sont dans l'édition de 1556, pour former le chapitre XXVI.

Rp. Cathol. ꝑ. s. diacart. ꝑ. iij. s. serap. adiant. ꝑ. s. cum communi medicinarum decocto adjectis florum sambuci ꝑ. j. seminis absinth. tertie partis. M. j. fiat potio, quæ bibatur hora quarta matutina.

Autrement : Rp. Pilu. de agar. ꝑ. ij. s. pilu. de mezereo. ꝑ. s. cum stillatio liquore absinth. fingantur pilu. v. quæ circa noctis dimidium sumantur.

Rp. Ther. veter. compositionis diacucurmæ majoris ana ꝑ. s. conser. adian. ꝑ. j. s. misceantur, et postridie mané sumantur. Confert prætereà, ex compositione diacucurmæ majoris devorare quotidie mane ꝑ. ij.

Rp. Emplast. de granis aut baccis lauri ꝑ. j. misceantur cum stercore caprarum, aut vaccarum, et fingatur emplastrum, et soit appliqué sur la partie.

Ceratum autem Santalinum in hoc affectu quem causa frigida, excitat, nullius est usus.

Rp. Milij partes tres, salis com. partem unam, seminum anisi, et fœniculi ana partem dimidiam, milium et sal. terantur. Deinde cum ceteris mista pannis lineis raris insuantur, finganturque sacculi duo. Lesquels on appliquera chault, l'un apres l'autre devant le repas.

On pourra user de ce *cataplasme*, qui est ex farina ordeacea, fabacea, fœnogræco, radice ebuli, baccis lauri, absinthij et origano in vino decoctis confestim soit fait cataplasme, et appliqué sur l'hernie.

Item : La fiente de beuf aucunement sechée et dissouste cum posca aut oxymelite et mis dessus, ayant premierement mis la quarte part de soufre.

La fiente du colomb avec celle de chievre pillées en vinaigre fort, puis cuites avec miel.

Rp. Unguenti Agrippæ ꝑ. j. axungie suillæ ꝑ. j. s. Farinam seminis lini, fœnogræci, fabarum hordei, ana. ꝑ. ij. seminum altheæ, nigellæ, dauci, ana ꝑ. s. sulph. vini ꝑ. iij. boli arme. ꝑ. ij. radice iridis ꝑ. j. s. aluminis sicci, thuris ana ꝑ. j. s. euphorbij ꝑ. j. oleorum irini, liliorum alborum, camomelini ana ꝑ. j. s. cum cera, quod satis est fiat unguentum. Lequel sera un peu chauffé sur le charbon, avant l'appliquer sur la partie.

Rp. Baccarum lauri ꝑ. iij. camo. ꝑ. j. s. piperis longi, borracis ana ꝑ. j. s. fiat pulvis et cum uvis passis remotis acinis incorporetur, fiat emplastrum : qui soit mis sur le scrotum.

On peult faire injection avec huile de sambuc, et si est bon de mettre dessus de la ditte pouldre, et sinapiser comme dit *Philonion*<sup>1</sup> : Rp. Seminis sinapi, seminis urticæ, sulphuris, spumæ maris, aristolochiæ rotund. bdellij. ana ꝑ. j. ammoniaci, olei antiqui, et ceræ ana. ꝑ. ij. fiat emplastrum : qui est fort approprié en ces hernies.

1. Le *Philonium* est un grand Traité de médecine et de chirurgie dû à Balescus de Tarente (V. l'Introd.). — Franco prend le titre du livre pour le nom de l'auteur.

## CHAPITRE DIX-HUITIÈME

*De l'hernie aqueuse, par Chirurgie.*

**A**YANT parlé des troys especes de hernies proprement dites, nous viendrons à celles, qui le sont par similitude, lesquelles sont *cinq espèces*. Premièrement parlerons de l'aqueuse, dautant qu'elle nous est la plus commune.

*Hernie aqueuse* est une tumeur au scrotum, causée à raison de l'eauë, laquelle petit à petit s'est là amassée, souventefois en grande abondance. Cesdites hernies le plus souvent sont sans douleur, tant en leur commencement, que apres, encores que soyent bien grandes. Or le plus souvent leur matiere est contenue dans le *didyme*, qui est composé de dartos et erythroïdes : qui sont les deux membranes composantes le didyme avec les vases spermatiques. Elle se trouve aussi quelquefois enclose dedans ces membranes, et principalement de erythroïdes, laquelle dartos couvre. Pareillement peult venir entre dartos et erythroïdes <sup>1</sup>, et aussi entre dartos et le scrotum : ou bien estre entre dartos et scrotum enclose en cyste, car bien souvent j'en ay trouvé en pensant de ruptures. Quelquefois ceste hernie est jointe avec l'enterocele, dont se fait enteroïdrocele, c'est assavoir quand les intestins et hernie aqueuse sont ensemble, comme j'ay experimenté maintefois.

Les *causes* de cette hernie sont à raison de l'erreur de la faculté sanguifique : laquelle au lieu d'engendrer bon sang, engendre de leauë. Ou bien elle se fait à raison de l'imbecillité des roignons et autres parties dediées à separer l'urine, ainsi qu'il appert és hydropiques, et principalement en l'aschites.

Les *signes* sont tels, assavoir, que le scrotum vient gros petit à petit, et par succession de temps, et sans douleur, comme a esté dit. La tumeur est pesante, et luisante, et dure, principalement, quand le scrotum est remply. Elle advient le plus souvent en long et en forme d'œuf avec ce, qu'elle ne s'en retourne point comme l'intestinale ou zirbale, ains demeure ferme en son estre, et en sa grandeur. Soit que le patient soit couché ou debout : ou bien s'il s'en retourne aucune chose, c'est bien peu, et principalement à celles qui sont ja grandes. Au commencement aucunes se resolvent d'elles mesmes, et en y a, qui en usant des remedes, viennent à estre resolues depuis qu'elles sont grandes, mais il n'y a pas grande

1. Variante de la première édition : « Combien que quelquefois elle peut estre contenue entre dartos et heritroides, et entre dartos et le scrotum ainsi qu'ont escrit aucuns docteurs. Ce que je n'ai point veu. »

esperance de resolution. Davantage, elles sont unies au contraire de la charneuse : laquelle est nodeuse et inegale. Ayant essayé la guarison par voye de medecines, si elle n'est suffisante fault venir à l'incision ou œuvre de main, et avant que y venir, fault estre assurez, que ne soient les intestins, ou epiploon. Lesquelles choses on pourra connoistre par les signes dits cy devant : et avec ceux-cy pareillement : assavoir, il fault comprimer le didyme, et le scrotum en ceste sorte. Il fault prendre le didyme en sa plus haulte partie en le comprimant en bas et alors on connoistra si le didyme est vuide, et délié. Car si le didyme est prin et délié, on pourra juger que les intestins ou zirbus n'y sont point. Davantage, en pressant ledit scrotum de hault en bas, la tumeur se fait plus dure, et plus grosse en bas du scrotum, à raison de l'eauë que l'on y fait descendre. Aussi en mettant une *chandelle allumée*, et la mettant d'un costé, et regardant de l'autre, estant ainsi pressé, on le void reluire, et est claire, et principalement quand il ne se fait en lieu trop clair : à cause que ce oste la clarté de la chandelle, lequel signe est fort seur. Car nous les devons tous tenter, afin d'estre bien assurez, et aussi que quelquefois les intestins y descendent, et ne s'en peuvent retourner, comme avons montré cy dessus, ou le zirbus. Et se fault soigner ne prendre une espee pour autre, car le danger en seroit grand, et tel qui pourroit envoyer bien tost le patient à la mort, comme plusieurs ont fait, ignorans ces signes.

Pour venir à la *cure*, en ostant le testicule, si l'on voit qu'il soit endommagé à cause de la longue demore de l'eauë autour d'iceluy, fault situer le patient comme dessus avons dit aux ruptures, et faire l'incision au plus bas du scrotum<sup>1</sup>, et vuyder l'eauë : et puis proceder comme en la rupture, en tirant le didyme, comme a esté dit : afin que ce, que l'eauë a corrompu, n'y demeure. — Pareillement si l'on voit que le testicule ne soit point endommagé, et que le patient eust regret de le perdre, y fault proceder par autre moyen : combien que le premier est plus brief, et le plus seur, car quelquefois l'eauë retourne au bout de cinq ou six mois ou plus tost.

J'ay souvent usé du *Ceton*, duquel je monstreray la façon et procedure (combien que j'approuve la suyvante meilleure). Touchant au ceton, il fault comprendre le scrotum, et le didyme, avec les tenailles à Ceton, et les restreindre le plus qu'il sera possible, en evitant le testicule. Puis

1. Cf. pour l'incision au plus bas du scrotum, une observation d'Amatus Lusitanus (*Curationum medicinalium*, Cent. II, Cur. 84. Venet, 1552, in-12), signalée par Malgaigne (Paré, t. I, p. 416) (W.). — A propos du séton, dont il est question, quelques lignes plus bas, je dirai que Gateneria est un des premiers qui pratique le séton sans faire rougir l'aiguille au feu (*Guy de Chauliac*, éd. 1890, p. 694).

avoir une eguille longue, comme celle icy figurée (fig. 18). Laquelle sera ardente à la pointe, afin qu'elle passe plus aisement. Laquelle sera enfilée de fil de soye en huict ou neuf doubles : et la passera-on le plutost qu'il sera possible, afin qu'elle ne se refroidisse en l'eauë : il la fault passer par les deux trous de la tenaille à Ceton. En quoy convient estre dextre à tirer droit à l'autre pertuis, s'il y avoit gueres de distance d'un

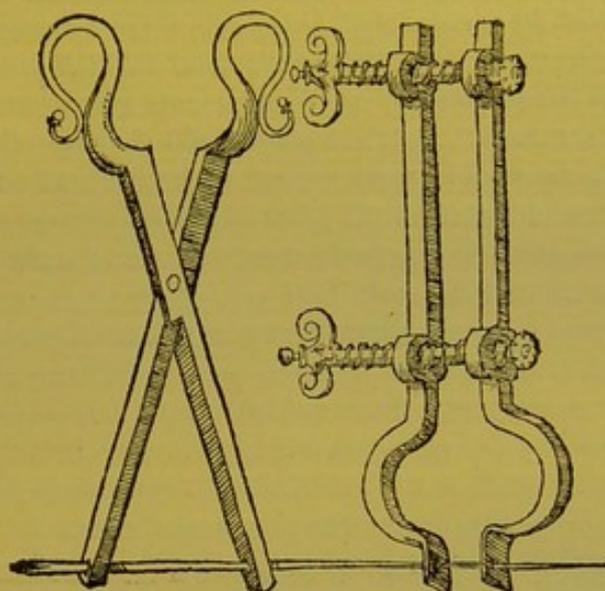


Fig. 18. — Tenailles à Seton <sup>1</sup>.

trou à l'autre : en se gardant de toucher en la suture du scrotum ou bourse, ny aux testicules, ce que pourroit causer grande inflammation, qui sont choses facheuses. Cela fait, il faut laisser ledit Ceton et le tirer tous les jours, afin d'évacuer l'eauë petit à petit, et y appliquer les remedes à ce requis, incontinent avoir passé le Ceton, afin d'empescher l'inflammation.

On peut user du Ceton de ceste façon, laquelle je trouve meilleure, assavoir le passer sans les tenailles en courbant un peu le bout de l'eguille, car pource qu'il est besoin d'estreindre fort les tenailles pour approcher les trous l'un de l'autre, autrement seroit danger, que l'eguille n'allast promptement droit à l'autre pertuis : à cause de la distance trop grande : il fault entendre, que quand l'eguille sera courbée, on prendra tant peu du didyme qu'on voudra. D'avantage, dautant qu'on n'y applique pas bien souvent les remedes pour empescher l'inflammation : à cause qu'on les ignore, il y vient grande inflammation : et alors est le plus expedient

<sup>1</sup>. Cette figure vient de l'édition de 1556; dans la figure de l'édition de 1564, la pince qui tient l'aiguille n'est pas représentée.

d'oster le Ceton, apres avoir essayé par cataplasmes à ce propres, et aussi pour appaiser icelle inflammation, puis evacuer le reste de l'eauë.

Autrement, je trouve que la maniere, et methode qui s'ensuyt, est plus propre : assavoir, de faire ouverture au didyme avec lancette ou rasoir, environ deux doigts pres du testicule, en allant contremont, de peur de blesser iceluy, et les vaisseaux spermatiques. Et fault que ladite ouverture soit de trois ou quatre doigts de long, toutefois selon la grandeur de l'hernie et du personnaige, apres cela il fault mettre une tente de charpie, ou estoupes, ou linge, ou sponge, qui est bien propre pour tenir la playe ouverte aux premiers jours. Ladite tente pourra estre large plustost que ronde, comme le long de la playe : afin de empescher la glutination d'icelle en la trempant premierement en huile rosat un peu chaud : puis mettre dessus des restreintifs propres à cela, comme sera dit, pour empescher la defluxion. Or il le faut pincer souvent, et aussi pour evacuer l'eauë, si d'elle mesme ne sort. Tant plus la playe est grande, et plus demeure longtemps à se consolider, tant plus est on asseuré, que elle ne reviendra plus à cause que les humeurs se sont vacuez, et consequemment les parties deseichées : chose qui ne se peut faire si facilement avec le Ceton : comme j'ay par plusieurs fois experimenté. Il fault mettre principalement les restreintifs sur le penil, afin d'empescher la fluxion, et procurer la guarison, comme des autres playes ou ulceres.

Nous baillerons une *somme* pour la curation de ceste hernie, assavoir, que le patient vive de viandes attenuantes, chaudes et desicatives. Il fera exercice mediocre. Il boira et mangera peu. Il cheminera souvent, et ne dormira gueres. Le cheminer dy-je sera mediocre, se tiendra bon ventre. Usera des choses qui provoquent à uriner. Usera de viandes de bonne digestion et concoction, et de celles qui ne engendrent gueres de ventositez : se purgera par le ventre et conduits de l'urine de l'humidité sereuse qui est en luy. On deseichera l'excrement sereux, qui est en la partie affligée : qu'il use de evaporations pour faire resouldre ces matieres. Au cas advenant, qu'il ne le peut resouldre, on usera de lancette, ou cautere, pour ouvrir la tumeur en la plus basse partie : afin de se vuider mieux. Et quand tout sera vuidé, fault appliquer les remedes, qui sont propres à la curation de telles ulceres sordides et putrides, et autres, qui leur ressemblent.

## CHAPITRE DIX-NEUVIÈME

*De l'hernie charneuse par Médecine.*

**A**FIN de satisfaire à beaucoup de gens, qui voudront guarir de ceste espece de hernie, par voye de medecine, craignant l'operation manuelle, et non sans cause (car il y a grand danger, quand elle est grande, comme dirons cy apres, que si ainsi est, qu'elle soit grande je ne conseille à homme de l'entreprendre.) Mais on pourra bien aux petites, et qui ne sont portées par trop longtemps, essayer les resouldre, comme on fait au scirrhe, car elle luy ressemble : et quelquefois est cela mesme. Les medicamens lesquels competent à cecy, fault qu'ils soyent plustost tiedes, que chauds, et aucunement humides, et non toutefois pas trop, mais mediocrement, ne trop, ne peu aussi : afin qu'ils ne declinent trop à siccité. Galien enseigne qu'il fault remolir par plusieurs jours, et puis resouldre.

Aucuns usent de cestuy-cy, pour remolir et resouldre : qui est tel : Rp. Ficus v. decoquantur in aqua : deinde subigantur : accipiatur de his subigatis, ℥ j. s. adipis anseris, vel gallinæ, œsypi humidi ana ℥ j. picis navalis, ceræ citrinæ ana ℥. j. s. olei de lilio (quod resolvit et emollit) ℥ s. diachili communis ℥ ij. liquefiant simul, liquefactis addantur pul. radic. iridis ℥. iij. cineris corticis salicis ℥. ij. subigantur simul, fiatque ceratum, quod applicetur loco duricie.

Autre à ce mesme : Rp. Olei chamæmeli ℥ ij. olei de spica, ℥ ij. s. medullæ cruris vituli, vel cervi, quæ est melior ℥ j. fiat unguentum. Duquel oindra la partie un peu chauld, et ce fera par plusieurs fois.

*Fomentation* à ce mesme : Rp. Chamæmeli, meliloti ana M. j. s. althææ cum rad. M. iij. seminum lini et fœnigræci ana ℥. j. decoquantur in aqua, ex qua balneum fiat. Dequoy on fomentera la partie bien souvent.

*Injection* à ce mesme : Rp. Olei de lilio, olei chamæmeli ana ℥ ij. adipis anseris, medullæ cervi ana ℥ j. bdellij dissoluti in vino ℥. iij. vitellum ovi unius, vini cocti ℥. s. ut cæteris admistum liquidiorum consistentiam efficiat; et en mettre sur la partie.

*Item.* Rp. Thuris ammoniaci indi ana ℥. j. mastichis, styracis liquidæ, castorei, adipis anseris ana ℥. ij. gummi dissolvantur in melle, omniàque linteo apponantur. — Toutes ces choses sont pareillement bonnes et propres aux scyrrhes du col de la matrice, et mesmes en dernier en pessaire appliqué.

## CHAPITRE VINGTIÈME

*De l'hernie Charneuse par Chirurgie.*

**H**ERNIE charneuse, que les Grecs appellent *Sarcocèle*, est une tumeur contre nature dedans le scrotum, laquelle est faite d'une chair scyrrheuse : et quasi semblante à veines variqueuses. Elle se fait et engendre au didyme, qui est dartos et erythroïdes, quelquefois au testicule, autrefois au scrotum. Mais le plus souvent se commence au testicule.

Le tout provenant d'abondance de grosses humeurs là amassées, qui n'ont peu estre regies des parties esquelles sont contenues : et ce à raison de leur debilité et foiblesse.

Les *signes* de hernie charneuse sont de dureté inégale, et inflation, laquelle demeure tousjours en la partie, sans aucunement se perdre ou décroistre. Depuis qu'elle est commencée, elle croist toujours, causant douleur le plus souvent : d'ont elle differe de l'aqueuse, avec ce, qu'elle n'est point unie ou egalle.

Guidon dit, que ceste espece est fort dangereuse, et dit vray, quand elle est grande, comme nous montrerons. Il adjoste aussi la variqueuse : laquelle je ne trouve point si dangereuse, pource que j'en ay pencé plusieurs des deux especes; et principalement de ceste-cy dequoy faisons mention à present : laquelle j'ay trouvée trop plus dangereuse que la variqueuse. Or devant qu'entreprendre l'œuvre, il fault taster au plus hault du scrotum, si l'on trouvera le didyme fort delié, et s'il y a point de ceste chair superflue. Car si d'aventure on trouvoit tousjours de ceste tumeur, sans pouvoir comprendre le didyme delié, et sans chair, il ne faudroit entreprendre l'œuvre : parce qu'on n'en sauroit venir à son honneur, ains mettroient le patient en danger de mort.

J'ay veu une grande hernie charneuse entre les autres : laquelle fut seulement ouverte avec lancette pour vacuer cest humeur, et pus, qui est contenu en ceste chair spongieuse : afin que le scrotum ne fut pas si grand pour faire l'operation après, plus à son aise. Estant aucunement vacué et amoindry, il y survint une fluxion de gros humeur, et sang bruslé, tellement, que quand on empeschoit la fluxion, le patient sentoit une merveilleuse douleur : encores que tousjours l'eust grande : vray est qu'elle croissoit et le scrotum s'enflloit, de sorte, qu'en peu de jours mourut.

Je fus une fois appelé à Pontarli en Bourgoigne, d'un marchand<sup>1</sup>, qui avoit une hernie charneuse fort grande, toutefois quand on comprimoit

1. La première édition donne le nom de ce marchand : *Pierre Quedance*.

fort bas, en la tirant on trouvoit le vuide et delié du didyme, qui alors facilement eust esté guarý : neantmoins il eut crainte de la faire copper : avec ce qu'il y avoit un empirique, *lequel contrefaisoit le medecin*, qui luy promit le guarir. Parquoy je fu contraint m'en retourner. Ledit venerable y appliqua des corrosifs pensant faire manger la chair, ou excressance, mais il n'y fit rien que mal : combien qui luy applicast ces remedes l'espace de six semaines. Qui plus est la tumeur creust en telle grandeur avec inflammation : qu'il fut d'opinion me renvoyer querir, et donner congé à son medecin. Estant donq là arrivé, je trovay l'hernie, comme j'ay dit : si que je n'y voulu mettre la main, car ladite chair avoit ja corrompu celle du mirach, qui depuis qu'elle est atteinte de corruption, fait la maladie désesperée et incurable au moins de tant que je en ay veu : et mourut aussi ledit patient bien tost apres.

D'avantage, un autre avoit esté coppé d'un maistre bien expert et craignant Dieu : qui neantmoins avoit laissé quelque petite portion de chair : laquelle creust merveilleusement et en beaucoup moins de temps, que au paravant ne faisoit. Je fus appelé pour le voir avec de medecins et Chirurgiens, et mesmement celui, qui avoit faite l'operation. Et apres avoir consulté ensemble, fut advisé, que je y mettroye la main pour le recopper plus hault, car autrement il s'en alloit mourir. Ce que je fey, ayant premierement protesté du danger, et adverty les amis plus proches. L'ayant donq coppé nous estimions tous qu'il estoit guarý, et mesmes le patient quelques jours se trouvoit mieux, et pensoit estre sauve : mais la chair recreut petit à petit, d'autant que ne l'avions seu copper si avant, car elle possedoit desja les parties internes : et les nerfs et muscles appelez cremasteres, en estoyent ja infectez, et creut au dedans. Car n'y avoit nul ordre d'empescher à cela et mouryt ledit patient.

J'ay bien voulu brievement et comme en passant alleguer ces histoires, pour donner à entendre que si l'on ne coppe le didyme plus hault que ladite excressance et chair superflue, que l'on perdra sa peine, et non seulement cela, mais on mettra le patient en danger de mort. Pourquoy entre les huit especes d'hernies, ceste-cy est la plus dangereuse. Mais si en tatant en hault du didyme on pouvoit trouver la fin de ladite chair, il fault proceder comme s'ensuyt.

*Cure.* — Ayant coppé le scrotum vers sa plus haulte partie, il convient lier le didyme au plus hault de ladite hernie, tant qu'on pourra, puis le copper et cauterizer, et proceder comme a esté dit en hernie intestinale, ou rupture. Mais si ladite chair estoit adherente audit scrotum (comme le plus souvent advient aux grandes hernies charneuses), il vault mieux partir l'œuvre en deux fois, afin de n'affliger tant le patient, en liant seulement le didyme la premiere fois fort estroitement pour luy faire perdre le sentiment des dites parties, en le laissant ainsi par quelques jours, jusques à

La mortification de ladite chair, et puis le copper aupres du fil, et cauterizer si l'on void qu'il soit besoin, et apres separer la chair du scrotum. Ou, si l'on veult, incontinent avoir esté lié, le copper et cauterizer puis quelques jours apres que l'on sera assure que ne vienne inflammation : que pourra estre dans six ou sept jours, et que ne recevra sentiment et vie que par le moyen du scrotum, on pourra descharner et separer l'excroissance du scrotum. Et s'il apprehendoit par trop la douleur, et que l'hernie fut grande et facheuse, on pourroit attendre d'avantage, ou le laisser venir à suppuration et matiere, et luy ayder à ce, si besoin estoit : encores que ce moien soit plus long, car en faisant tout à la fois, principalement quand les hernies sont grandes, ou quand le patient est foible, avec ce qu'il y a assez grande abondance de sanie, qui est la cause que la playe n'est pas si tost consolidée, comme de rupture, pourroit advenir quelque facheux accidents. Et estant tout fait, on procedera comme aux autres ulceres et medicamens des hernies, comme sera monstré cy apres.

## CHAPITRE VINGT ET UNIÈME

*De l'hernie Variqueuse, par Médecine.*

**T**OUCHANT la cure de ceste espece de hernie par medecine, on aura recours aux medecines qui sont escrites cy dessus au chapitre de hernie aqueuse, pour repercuter et resouldre : et avec ce, que si aux veines avoit quelque durté par le moyen de quelque gros sang melancholique, on pourroit user des remedes qui sont en hernie charneuse, chapitre precedent, et autres remedes à ce propres.

## CHAPITRE VINGT-DEUXIÈME

*De l'hernie Variqueuse, par Chirurgie.*

**C**ESTE espece d'hernie variqueuse est une apparence de veines non acoustumées és testicules, qui sont au didyme, et parties contenues dedans le scrotum : lesquelles sont *causées* et ainsi faites à raison de quelque grosse humeur là amassé, comme le sang melancholique ou autre de mauvaise qualité : et cela se fait à raison de la débilité du lieu, comme Nature a tousjours accoustumé de

se descharger de ce, que luy nuit, à la partie plus decline et debile : laquelle ne se peult defendre : ains fault que reçoive.

Les *signes* sont, repletion de veines tortues en maniere de ceps de vigne ou branches de hедера : qui se tient aux arbres, ou murailles. Lesquelles veines sont quelquefois plusieurs, autres fois moins, avec mollesse au didyme et veines. Or quand le patient est couché, et que l'on comprime le didyme en hault, quelquefois ceste grosse humeur la fiché s'en retourne aucunement dedans le ventre, quelque fois mieux, autrefois moins, selon qu'il est gros, et aussi selon le temps qu'il leur est advenu.

Nous viendrons à la *cure* par la main, assavoir que apres avoir esté purgé, on phlebotomé, si mestier est, comme avons dit aux autres especes. Vray est, qu'il fault plus tost purger l'humeur melancholique, que les autres : pource que ceste maladie est plus tost engendrée de ceste humeur que d'autre. Estant di-je ainsi préparé, il fault faire bonne ouverture en long du scrotum, depuis le milieu d'iceluy en hault, et puis tirer assez fort le didyme, afin de prendre la varice tant hault qu'il sera possible au didyme, pour empescher qu'elle ne redescende en bas : et au plus hault que sera possible on passera une eguille d'argent, ou autre, un peu pliée, comme est figurée en *ungula* (fig. 37, p. 178), et enfilée de fil assez fort un peu oinct d'huile rosat. Elle passera par dessous la varice, afin de la lier : et cela se fera en deux lieux prochains l'un de l'autre. Puis convient *copper entre deux* à travers la varice. Or devant que restreindre le filet, il fault laisser fluer le sang, qui est contenu en icelles, et mesmement celuy, qui est en la partie superieure une grande partie, s'il vient : estant le patient situé comme demy-droit, et apres restreindre le filet : afin qu'il ne flue plus. Quand à celuy qui est en bas au didyme, on le doit tout faire sortir, en levant le testicule en hault, et puis restreindre le filet, comme dessus, et faire ainsi à toutes les varices, si mestier est. Ayant restreint les filets, on pourra *cauteriser* lesdites varices avec cautere actuel, ou huile rosat bouillant, comme avons dit dessus, car suffit autant que le fer, avec ce, qu'il n'y a pas tant d'apprehension. Puis fault laisser les bouts des filets un peu longs, afin qu'ils sortent dehors : et proceder à la guarison comme des autres ulceres. — Si par ce moyen ne pouvoit guarir, ou qu'il y eust grande douleur, il faudroit copper le didyme, et proceder comme a esté dit en la rupture. J'ay veu homme y avoir si grande douleur, que necessairement il le fallut copper comme l'hernie : combien qu'on ne conneut que bien peu de varice : si qu'on eust estimé, qu'il ne devoit point avoir de mal, et si n'estoit que d'un costé, lequel en fin fut guarý.

## CHAPITRE VINGT-TROISIÈME

*De l'hernie Venteuse, par Médecine.*

**L**ES causes de ces hernies venteuses et telles inflations, sont l'imbecillité de la chaleur naturelle, et une matiere phlegmatique disposée à exciter flatuositez : car une telle chaleur peult susciter de la matiere humide une vapeur : qu'elle ne peut resouldre. Car tout ainsi, comme dit Galien (au livre 6 des *Maladies et Symptomes*), que nous voyons és choses exterieures que la froide disposition du temps rend l'air *serain*, et mesmement quand le vent Septentrional, appelé vulgairement Bize, souffle, et que les autres moyennes dispositions font grandes nuées : ainsi advient il aux animaux. Esquels la chaleur extremement imbecille, et extremement grande, ne peut engendrer flatuositez : mais bien quand elle tient le moien entre les deux. Telle flatuosité, comme dit Avicenne, se retient en quelque lieu, à cause de la densité du membre, ou à cause de la grosseur de la vapeur : ce que Paul Aegineta escrit (*4<sup>e</sup> livre*), suyvant la sentence de Galien, la densité des membres et la grosseur de la vapeur, font que ladite vapeur ne peut estre dissipée.

Les *signes* sont, la tumeur et inflation du scrotum, et verge bien souvent : laquelle resiste au toucher : et est avec une resplendeur fort luisante, comme miroir, faisant aussi resonance quelque fois comme une vessie pleine de vent. Et vient plus souvent à telle rondeur, que la bourse ou scrotum est toute ronde, outre ce la verge est quelquefois plus grosse en un lieu qu'en l'autre, autrefois entortillée.

Le *jugement* est, que quand la vapeur flatueuse, amassée, n'est dissoute, peut estre occasion de plusieurs maux : et telle principalement qui court ça et là par tout le corps, est grandement à craindre : à cause qu'elle semble estre levée de quelque matiere veneneuse. Elle vient le plus souvent soudainement.

## CHAPITRE VINGT-QUATRIÈME

*Declaration des inflations ou tumeurs flatueuses.*

**D**UIS que ces trois choses sont concurrantes à la generation de l'inflation, comme avons dit, savoir est la matiere humide, l'imbecillité de la chaleur, et la densité des conduits, ou parties contenantes, le projet de la *curation* d'icelle doit estre de roborer la substance de la chaleur : d'extenuer la matiere vaporeuse, et

ouvrir la densité des conduits du corps : esuelles ceste vapeur flatueuse est contenue. Quand aux deux dernieres, savoir est, l'extenuation de ceste grosse vapeur, et rarefaction du corps densé, cela se fait par mesmes remedes : savoir est par medicamens, qui ont grande tenuité de leurs parties, et qui rechauffent plus ou moins, selon l'inflation, densité, ou rarité des parties affligées, et la crassitude ou tenuité d'icelles. Car la faculté des remedes doit estre augmentée ou diminuée selon la difference de ces choses. Parquoy les parties rares, et la vapeur moyennement grosse ne requierent remedes tant extenuatifs : mais au contraire les parties denses et la vapeur grosse demandent medicamens plus extenuatifs et chauds. Si la substance de la chaleur est perie et diminuée, il la fault restablir selon ce, qu'elle sera perie. Mais si elle est seulement alterée, il la fault reduire à mediocrité : et si avec ce y a douleur, il fault passer aux medicamens qui apaisent les douleurs, que les Grecs appellent *anodins* : comme si on vouloit dire, apaisans la douleur. Non sans propos donques les Chirurgiens modernes ont dit que la curation des inflations qu'ils appellent *apostumes venteux*, consiste en trois intentions, assavoir en bon regime de vivre, en bonne concoction, et resolution de la vapeur flatueuse, amassée en la partie.

Parquoy la *maniere de vivre*, doit estre telle, qu'il se fault abstenir de toutes choses grasses, visqueuses, crus, pituiteuses et flatueuses, comme sont choses douces, legumes, fruits cruds, raves, chataignes, et choses qui engendrent des vents. Fault aussi user de choses chaudes et seiches. Item, des choses attenuatives, et qui font resolution des vents, comme est le pain d'orge, auquel y ayt du sel et du cummin. Le boire, soit vin blanc ou cleret, qu'il use de decoction de chiches alterée avec oignons, persil, rue, commin, et calaminthe : qu'il mange chair rostie plustost que bouillie, mesmement de voulaille. — Pour obtenir la seconde intention, il fault roborer la faculté concoctrice avec bonnes especes aromatiques, confections et electuaires à ce dediez : comme sont diacyminon, diacalaminthe, aromaticum rosatum, et la confection que s'ensuit, qu'on appelle *dragée* : laquelle est pour ayder à la concoction.

Rp. Anisi, marathri, carvi, dauci, cymini, baccarum lauri, tritorum ana ʒ j. glycyrrhisæ, galangæ, zinziberis albi ana ʒ. s. caryophyllorum, cubearum, piperis longi, seminis rutæ ana ʒ ij. anisi saccharo condit. ʒ iij. sacchari ʒ. s. fiat pulvis. — On pourra oindre la partie avec huile de aspic, de costo, et de rue.

DE GUIDON<sup>1</sup>. La tierce intention est complete avec ceux qui ont vertu meslée et composée, pource qu'ils digerent et evaporent, et adstraignent attrempement, et n'augmentent pas la douleur. Et pource faire sont

1. Guy de Chauliac, 1890. De l'apostème venteux, p. 118, 120.

prises trois formes de Galien (*au 14 de la Therapeut.*) : desquelles la premiere est esponge nouvelle mouillée en savon, ou en lessive chaude, quand ya douleur forte, de laquelle soit oincte la partie avec quelque huile, qui ayt vertu de relaxer, quand n'ya forte douleur. — La seconde forme est faite avec laine à tout le suc trempée en savon, ou en lessive avec vin cuit, et huile meslé ensemble, en y adjoutant du vinaigre, et du vin austere, aspre, et gros, specialement au commencement. Le savon à forte vertu, et le vinaigre plus que le vin. Et pour ceste cause on y meslera plus de vin et d'huile que de savon, quand on voudra appaiser la douleur, et si l'on la veult mettre hors, et fortifier, on prendra vin aspre, et austere, et noir, savon, et vinaigre, et foudre l'un dans l'autre, car ils ont misé vertu, comme est dit. — La troisieme forme est unguent de terra tenaci i. argilla et calce viva simul coctis cum aqua et vino.

Mais si telle vapeur flatueuse, qui cause l'inflation, est fumeuse, corrompue, et procedente de matiere veneneuse, avec douleur intolerable, et grande chaleur, et qu'elle coure par les membres, on ne pourroit donner meilleur conseil, que quand elle sera arrestée en quelque partie, comme au scrotum, et en autre part : que ladite partie soit liée au dessus, c'est au plus hault lieu du scrotum. Et si elle estoit en quelque autre membre, la faudroit lier dessus, et dessous : et puis ouvrir la tumeur avec rasoir ou lancette, ou cautere : afin que la vapeur veneneuse sorte. Puis faudra remplir la playe de aloë, et de bolus armenia, dessous avec huile rosat, et vinaigre. Et trois ou quatre jours apres il faudra evacuer la playe, et y faire la cicatrice. D'avantage, en telles inflations veneneuses il fault peu manger, et est besoin de purger le corps. Seroit bon aussi de faire prendre de theriaque au patient.

Ceste medecine est propre : Rp. Serapij de rad. serap. intibi sativi latioris compos. serap. de cupa. serap. acetati compo. ana  $\frac{3}{4}$  j. s. stillatiorum liquorum, apij, intibi sativi latioris, cichorij ana  $\frac{3}{4}$  iij. misceantur, fiatque zulapium mediocris consistentiæ, quod depuretur : et adjectis cinnamomi elect. pul. diarrhodi abbat. ana  $\frac{3}{4}$  j. s. ori suavius efficiatur. Duquel usera le patient par quatre matins.

Rp. Pil. de hiera simpli. Rhab. select. pil. de agar. ana  $\frac{3}{4}$  j. stillatio liquore intibi sativi latioris excipiantur, finganturque pil. v. que circa noctis dimidium sumantur.

*Somme* des remedes pour la curation de ceste tumeur flatueuse, il fault confirmer et corroborer la substance imbecille de la chaleur de la partie grevée, et restaurer la substance, si elle estoit perdue, et la reduire à mediocrité, si elle estoit alterée. Il fault pareillement extenuer la vapeur flatueuse, de laquelle la tumeur procede, si elle est grosse. Et si les pores du cuir, et de la partie affligée sont condensez, doivent estre ouverts par medicamens composez de choses attenuantes. Puis fault faire resolution

de la vapeur flatueuse : et augmenter ou diminuer la faculté des medicamens qu'on appliquera selon la difference des parties, et la crassitude, et tenuité de la vapeur flatueuse. D'avantage, si la tumeur flatueuse estoit avec douleur et inflammation, comme bien souvent advient és muscles, qui sont remplis de vent, à cause de quelque contusion, on appliquera au commencement des sedatifs de douleur, ausquels puis apres on ajoustera medicamens, ayans faculté de resouldre, en les augmentant peu à peu. Premièrement l'attenuation des inflations se fera avec lessive, quand elles sont inveterées par negligence. Sur lesquelles en apres on pourra appliquer emplastres ayant vertu de remollir et resouldre.

## CHAPITRE VINGT-CINQUIÈME

### *De l'hernie Humorale.*

**H**ERNIE humorale n'est autre chose que defluxion faite au scrotum de matiere chaude ou froide, selon la maniere des autres apostumes, ausquelles pour ce regard, on doit avoir en cest endroit plus ample recours. Car quelquefois viennent à supuration : autrefois non, ains se resolvent. Si ladite matiere demeure long temps en la partie, se corrompant, vient aussi à rompre le testicule, et pourrir. Quelquefois le scrotum ne change pas de couleur : et c'est, quand l'humeur est pituiteux, suyvant cela on peut juger des autres, comme est dit en leur lieu. — Les *causes* et *signes* sont, comme les apostumes des autres membres, ces parties sont comme emonctoires de nature absconse. Elles sont assez facheuses à curer.

Or pour venir à la *cure*, il est requis la purgation ou phlebotomie, comme aux phlegmons, s'il ya inflammation, ou si autre chose ne l'empesche, les clysteres y sont propres et principalement aux jeunes enfans. Lesquels ne peuvent porter medecine, car en retirant la matiere au siege, ayde fort. Quand à la partie s'il est besoin de repercuter, cimolia avec vinaigre est convenante. Et s'il fault resouldre, la farine de febves avec decoction de choulx. A laquelle nous adjousterons quand la douleur requerra d'estre mitiguée, les feuilles de jusquiam en matiere chaude : et en la froide, à ladite farine de febves meslerons du fœnogrec et commin. Mais si on la voit prendre la voye de maturation, sera maturée et ouverte comme les autres apostumes. En se gardant de faire l'ouverture en la cousture du milieu du scrotum et perineum pour le danger qu'il s'ensuyvroit, de venir en fistule, ou autres accidens, qui facilement viennent en

ces parties, voire jusques au fondement. Pour à quoy obvier, l'ouverture devra estre faite à costé. Si au reste s'aperçoit ou demeure quelque dureté, sera mollifiée comme les autres. Avicenne loüe fort le furfur à mollifier la dureté des testicules, apres qu'il sera criblé longuement, et confit avec oxymel, dans lequel aura été dissoulte, quelque quantité d'ammoniac, pourveu que tout ceci soit appliqué chaud sur le lieu, et remué souvent, car il est bon. Il fault tousjours user de bendages en toutes hernies pour tenir ferme, et empescher l'air.

Icy je feray fin aux huit especes d'hernies, desquelles ay enseigné les remedes. Et quand ceci ne suffira, on aura recours aux autres remedes, lesquelles seront cy apres declarez à l'ayde de Dieu.

## CHAPITRE VINGT-SIXIÈME

### *Le premier appareil aux hernies.*

Rp. Albumina ovorum numero iiij. boli armeni. pulverisati. ʒ ij. cerusæ ʒ. s. olei rosati ʒ. s. fiat in modum cataplastatis, et soit appliqué avec des estoupes trempées in oxycrato, et estreintes. Faisant que ledit appareil soit posé sur les estoupes, et puis sur la partie qui soit apres bendée de linges et bandeaux pareillement trempéz audit oxycrat. Lequel se fait de deux fois autant d'eauë, que de vinaigre, en sorte qu'on le puisse boire d'autant que le vinaigre quelquefois est fort.

### *Quand on doute d'inflammation, on usera de cestuy.*

Rp. Aquæ vel succi plantaginis, olei rosati, aceti et albu. ovorum ana quantum sufficit. et soyent bien meslez ensemble, et appliquez comme dessus, les deux premiers jours, en les rechangeant deux ou trois fois le jour. Car quand les Emplastres sont eschaufez, ils font plustost attraction en la partie, qu'autrement. On pourra aussi bien user de oxycratum seul si en iceluy on trempe un linge pour estre aposé à la partie : pourveu notamment que l'oxycrat soit un peu atiedi, si cest hiver.

S'il survient *douleur*, on usera de ce *Cataplasme* : Rp. Medullæ panis albi duri in aqua ferventi infusi, et ab eadem expressi ʒ. j. vitell. ovorum numero iiij. olei rosa. quantum sufficit ad incorporandum, misce. fiat Cataplasma : et soit appliqué avec laine surge ou choses semblables.

On pourra user à mesme fin de celuy qui s'ensuit : lequel est aussi approprié à faire tomber l'escharre : Rp. Olei rosati, et butyri recentis non saliti ana ʒ ij. vitel. ovorum nu. iiij. croci ʒ. s. misceantur.

Quand il est besoin de *incarner* ou *consolider* : Rp. Cerae, resinae ana  $\mathfrak{z}$  iiij, axungiae porci recentis  $\mathfrak{z}$  v. misce : fiat unguentum.

A ce mesme : Rp. Cerae albæ, resinae ana q. j. olei  $\mathfrak{z}$  ij. therebint. lotæ in aqua plantaginis, thuris, mastichis. ana  $\mathfrak{z}$ . s. misce : fiat unguentum.

S'il survient *inflammation* on usera de ce *Cataplasme*; Rp. Malvarum, violarum ana M. ij. decoquantur in sufficienti quantitate aquæ : deinde concoquantur : et colentur : de colatura cape  $\mathfrak{z}$ . s. cui adde farinae frumenti tantundem, olei violati, et rosati, et aceti optimi quantum sufficit ad incorporandum, misce : fiat Cataplasma.

Ou cestuy : Rp. Lithargyri auri, et cerussæ ana  $\mathfrak{z}$  j. camphuræ  $\mathfrak{z}$ . j. albumina ovorum nu. ij. olei rosati, aceti optimi, et succi plantaginis ana quantum sufficit, fortiter agitentur in mortario simul. Et soit fait *nutritum*.

S'il estoit besoin d'*absterger*, on pourra user de cestuy, qui est benin : en faisant injection dedans l'ulcere : Rp. Aquæ ordeï  $\mathfrak{z}$ . s. mellis rosati, et sacchari candi. ana  $\mathfrak{z}$  j. bulliant simul, et en soit seringué dedans l'ulcere. — Pour la mesme chose on pourra user de hydromel.

S'il y a besoin de plus grande abstersion, on usera du *mondificatif*, qui s'ensuit : Rp. Succu apij  $\mathfrak{z}$ . j. mellis  $\mathfrak{z}$ . s. farinae ordeï, vel fabarum  $\mathfrak{z}$  ij. coquatur mel cum succo ad succi consumptionem. Deinde farina addatur, et misceantur : fiat unguentum.

Si l'on craignoit qu'il y arrivast *chancre* ou *fistule*, on y adjoustera du suc de absinthe. Et sil survenoit *chaleur*, on y adjoustera du suc de plantain.

Quand il y survient *apostume chaude*, qui ne se peult terminer que par suppuration, on la fera suppurer avec le *cataplasme*, qui s'ensuyt : Rp. Malvarum cum radic. altheæ, cum radi. viol. ana M. j. ficuum numero xij. decoquantur omnia simul in aqua fervente : contundantur : et per cribrum transmittantur : de collatura accipe  $\mathfrak{z}$ . s. cui adde axungiae porci recentis, et butyri recentis non saliti ana  $\mathfrak{z}$  i. s. olei violati, et chamomillæ ana  $\mathfrak{z}$  j. vitel. ovorum. numero ij. farinae frumenti, farinae seminis lini, et medullæ panis albi ana quantum sufficit ad inspissandum, misce : fiat cataplasma. Et soit appliqué en laine surge ou estoupes.

Si l'apostume est de *humeur froide*, usera de celui qui s'ensuyt : Rp. Ceparum, alliorum, et rad. lapat. acut. sub prunis coct. et diligenter contusorum ana  $\mathfrak{z}$  j. axungiae porci  $\mathfrak{z}$  ij. vitel. ovorum numero ij. farinae frumenti, et fœnogreci ana quantum sufficit ad inspissandum, misce : fiat cataplasma,

S'il survenoit *convulsion* durant la cure, on pourra user de l'unguent, qui s'ensuyt, avec ce que l'on aura recours en son lieu. Rp. Olei communis, aut chamomillæ, butyri non saliti ana  $\mathfrak{z}$  iiij. olei mustellini  $\mathfrak{z}$  j. olei petrolini  $\mathfrak{z}$  s. cerae  $\mathfrak{z}$  j. styracis calam. et rub. ana  $\mathfrak{z}$ . ij. s. mastich.

thuris, gummi hædere ana  $\frac{3}{8}$ . Les choses qui doivent estre liquefiées, soient liquefiées, puis on adjoudera les pouldres, en mettant styrax le dernier. Le tout soit bien meslé ensemble et reduit en forme d'unguent. Duquel on oindra le membre convulsé et les vertebres du dos.

Ou bien l'on se servira du suyvant, qui est plus fort : Rp. Olei chamomil. olei anethi, rutacei, irini, de lilio, et de euphorbio ana  $\frac{3}{8}$ . axungiaë ursi, et vulpis ana  $\frac{3}{j}$ . unguenti dialtheæ  $\frac{3}{iiij}$ . aquæ vitæ  $\frac{3}{ij}$ . s. ceræ citrinæ quantum sufficit. bulliant olea cum aqua vitæ ad aquæ consumptionem. Deinde cetera misceantur, et soit fait unguent, duquel on usera comme a esté dit cy dessus.

S'il estoit *constipé*, faudroit user de *clysteres* ou *suppositoires*, desquels il n'est inconvenient d'en reciter quelques uns. Rp. Malvarum, betæ, mercu. viol. pariet. et furfuris ana M.j. decoquantur in aqua sufficienti. De colatura accipe ℞.j.s. in qua dissolvantur casiaë fistul. recens extractæ, et mellis rosati colati ana  $\frac{3}{j}$ . olei communis  $\frac{3}{iiij}$ . vitel. ovorum. numero ij. salis parum, misce, fiat clyster.

Rp. Mellis cocti donec spissitudinem crassiorem acquiesierit  $\frac{3}{iiij}$ . pul. benedictæ  $\frac{3}{v}$ . salis gemmæ  $\frac{3}{ij}$ . misce, fiant balani. Que si l'on ne avoit point de benedictæ, ne de sal gemmæ, on pourra mettre au lieu force sel commun avec le miel. — En une nécessité on pourra user d'un moyau d'œuf avec force sel meslez ensemble, et en envelopant en un petit linge la grosseur d'une noix muscade ou environ, puis mettant dedans le fondement, afin d'inciter la faculté expultrice.

Il seroit bon en ces operations d'importance, comme pierres, ou grandes hernies, de user de syrops *cordiaux* et *epithimes*, pour corroborer la partie (moyennant qu'il n'ayt fievre) à defendre les vapeurs, qui peuvent estre communiquées aux parties nobles. — Il est requis de user de cuissinets et bendes pendant le temps de l'operation aux hernies, afin d'obvier aux eminences, et avec ce, qu'ils ont plus grande liberté de toussir et faire efforts et aussi qu'ils se peuvent tourner ça et là en la couche : et estant levez, ils se portent mieux, durant quelques jours par plus grande assurance.

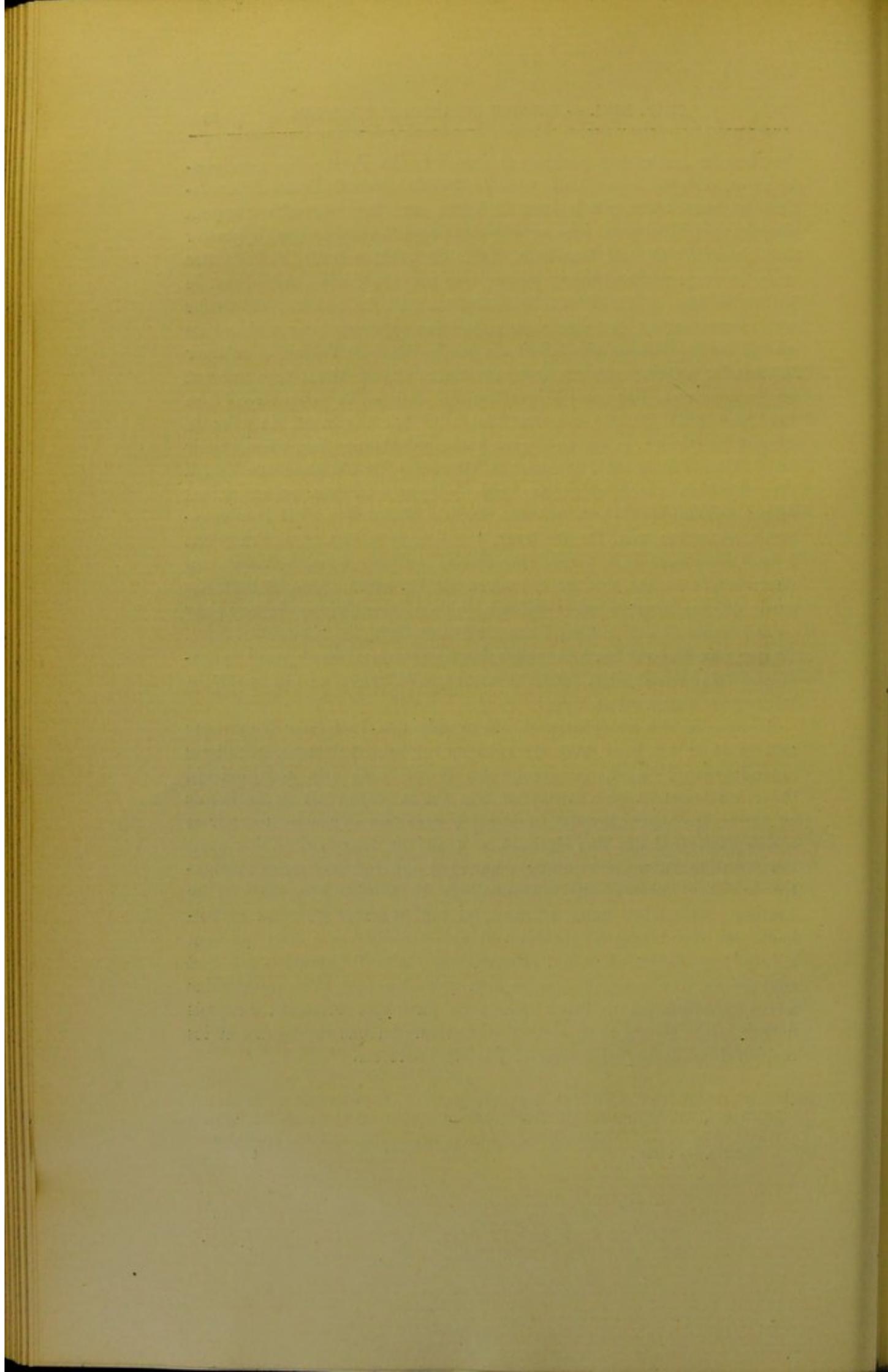
Item aux hernies adviennent bien souvent *phlegmons* de diverses sortes. Ce que advenant on aura recours à leurs chapitres. Il ne fault laisser le patient pas trop en un lieu en la couche : de peur que par ce moyen les reins ne soient eschaufez, qui pourroit estre cause de douleur, laquelle douleur fait attraction d'humeurs, et inflammation. Parquoy il est bon y prendre garde, aussi ne le fault pas par trop remuer : afin d'obvier aux mesmes accidens.

Pareillement advient quelquefois, que ceux qui sont incisez des hernies, *ne peuvent uriner* (s'ils ne se levent : laquelle chose ne peuvent ou n'ausent faire) si on ne leur ayde par quelques moiens. Parquoy il est

fort bon les inciter par quelques moïens à rendre l'urine. Nos predecesseurs ne savoyent gueres autre remede, que de verser de l'eau d'un vaisseau en autre : afin que le bruit de ladite eauë leur engendrast appetit de jetter semblablement leur eauë, pource regard aussi on peut apprester une *chandelle de cire* bien unie, oincte de quelque huile, et la mettre dans la verge profondement, pource que souvent l'urine suit apres. Je trouveroïs bon, qu'un chacun de nostre art eust des *sondes* pour obvier à tels inconveniens, et qu'ils les seussent bien appliquer : car la chandelle ne fait tant seulement que ouvrir un peu le canal de l'urine, et relargir le muscle, appelé sphinter, qui incontinent l'avoir tirée, bien souvent se tourne clorre. Par quoy la sonde estant dedans, le patient rend son eauë par icelle. Ce que toutefois doit estre fait sagement, de peur de blesser les parties, et par ce moyen y causer inflammation, apres l'avoir aussi oincte d'huile rosat ou commun. Or puis qu'ils ont pissé une fois, il pissent le plus souvent apres sans ayde. — Il y en a d'autres, qui ne peuvent uriner pendant qu'ils sont couchez, les uns disent que c'est leur coutume, les autres non. De les lever, y a danger si tost apres l'incision. Il fault donq user de la sonde avec choses qui provoquent à uriner, tant internes qu'externes, comme on pourra voir cy apres : prenant toutefois garde que les internes ne soyent tels qu'ils puissent causer fievre : pour autant seront choisis ceux qui avec moins de nuisance le pourront faire. Ce que pareillement est à entendre des cataplasmes sur le penil appropriez à tels inconveniens, advisant aussi que la sonde ne soit appliquée froide principalement en hiver.

Aucuns de nos predecesseurs ont grandement failly par ignorance ; comme je le say pour vray de beaucoup, et principalement, quand au second appareil : ou ils faisoient cuire de miette de pain avec bon vin blanc, ou rouge, et puis mettoyent cela sur la playe, fust ce en hernie ou pierre, qui est totalement contraire à cause de sa chaleur : et par ce moïen excitoyent des flux de sang, et quand ils veoyoyent qu'il y avoit inflammation, alors ils commençoient ledit appareil pour mieux acoustre le cas, et mesmes aux inflammations ou hernies humorales, et ne continuoient gueres autre appareil, et tant d'autres povretez et sottises, que seroit long à raconter : et pleust à Dieu que ceux qui sont aujourd'huy, feissent mieux : comme il en y a tant d'ignorans qui font encores pis, d'autant qu'ils savent bien qu'ils font mal, et ce neantmoins ne se chastient point. Telles gens sont pires que brigans : ausquels devoit estre defendu l'art, et les punir comme larrons et brigans, et les magistrats ne devroyent endurer telles meschancetez.







## LIVRE DEUXIÈME

*De la pierre. — Maladies de la vessie et des reins.*

### CHAPITRE VINGT-SEPTIÈME

*De la pierre en la vessie <sup>1</sup>.*

**L**A pierre en la vessie le plus souvent est engendrée aux reins, laquelle vient à descendre en la vessie par les meats ou uretaires d'icelle, qui sont les conduits par ou l'urine passe, et vient des reins en ladite vessie : tellement que bien souvent quand ladite pierre est un peu grosse, elle ne peut descendre, et

1. On possède peu de documents sur la taille antérieurs aux descriptions de Franco; je rappellerai les suivants. L'opération de la pierre dans la vessie a été pratiquée de toute antiquité, et généralement par des chirurgiens spécialistes. Pendant des siècles on s'en tint au procédé décrit par Celse, la taille latérale, faite directement sur le calcul à gauche du raphé périnéal. — Guy de Chauliac décrit ce procédé au XIV<sup>e</sup> siècle, et l'Incision, mot par lequel on désignait la taille, reçoit le nom de *Guidoniana*, d'Incision Guidonienne.

On cherchait d'autres procédés : Bartholomeo Senarega, historien de Gênes, parle d'un Chirurgien, mort en 1510, qui introduisait un ferrement subtil dans la verge. Mais la description, trop brève, ne dit pas si cet instrument devait servir de conducteur, ou bien s'il était destiné à briser le calcul; à la fin, en effet, il est question d'un crochet introduit dans la plaie, pour saisir le calcul brisé. On a supposé que ce Chirurgien était Battista de Rapallo qui aurait compté parmi ses élèves Jean des Romains. Quoi qu'il en soit, Bérenger de Carpi montre dans son *Commentaire de l'anatomie* de Mundini (1524) qu'au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, une nouvelle méthode de lithotomie était en usage.

Ce qui est certain encore c'est que Jean des Romains a décrit la *taille médiane* avec emploi d'un *conducteur cannelé*; il enseigna sa méthode à Marianus Sanctus, à Rome. Celui-ci la fit connaître vers 1524, dans le *Libellus aureus de lapide a vesica per incisionem extrahendo*.

La *lithotritie* est indiquée, en dehors du chirurgien de Senarega, dont la description est insuffisante, par A. Benivieni (1440-1502). Dans un cas de calcul urinaire obstruant l'urèthre chez une femme, il passa un crochet derrière le calcul, et frappa celui-ci avec un fer émoussé jusqu'à ce qu'il fût brisé. — Quelques années après,

passer : qui cause beaucoup de inconvenients, ainsi que nous entendrons en son lieu. Elle peut aussi pareillement prendre sa première origine en la vessie, jaçoit que ce n'advienne sinon rarement aux hommes.

Les causes matérielles<sup>1</sup> d'icelle sont grosses humeurs visqueuses, et terrestres assemblées d'assiduelles cruditez. Or la cause efficiente, est la chaleur excessive et par trop grande de la partie, laquelle resout le

Benedetti († 1525) mentionna la taille médiane et la lithotritie : « aliqui intus sine plaga lapidem conterunt instrumentis ».

Au sujet des instruments employés dans la lithotomie, je rappellerai qu'on a attribué à Gaddesden le premier emploi des *tenettes* pour l'extraction de la pierre dans la vessie.

Au temps de Franco l'opération de la taille se faisait fréquemment et était pratiquée presque toujours par des opérateurs ambulants, par des *Inciseurs*. Elle était déjà l'apanage de la famille des Collot (V. l'Introd. p. XLVII).

Avec Franco, la taille entre dans une période nouvelle. Ce Chirurgien s'est distingué non seulement comme herniotomiste, en pratiquant des opérations nouvelles, mais encore comme lithotomiste. On retrouve dans cette partie de son œuvre la même justesse de jugement dans la recherche des signes et de leurs causes, et la même audace et ingéniosité dans l'emploi d'opérations nouvelles, décrites avec une précision remarquable. A. Paré s'est contenté, le plus souvent, de résumer Franco, sans pratiquer, du reste, l'opération.

En décrivant le cathétérisme, notre Chirurgien indique un procédé qui ressemble à ce qu'on a appelé le *tour de maître*. — Il étudie les calculs de la verge, les moyens de les enlever, soit avec des pinces, soit en les broyant, soit en incisant l'urèthre.

Il décrit un grand nombre de procédés pour l'opération de la pierre dans la vessie :

1° D'abord l'incision du périnée sans conducteur, ou petit appareil ;

2° Puis la taille latérale sur conducteur avec cathéter cannelé, rasoir à deux tranchants, gorgeret et tenailles à *branches doublement croisées* de son invention ; procédé d'une simplicité admirable, dans lequel il divise le col de la vessie, se gardant d'aller jusqu'au corps de l'organe ;

3° et 4° La *taille en deux temps*, qui est de son invention, dans laquelle quand la pierre est trop volumineuse il la brise dans la vessie, avec des tenailles incisives inventées par lui. C'est la lithotritie à travers l'incision périnéale.

5° Il décrit son opération de taille hypogastrique ; opération qu'il a imaginée séance tenante, poussé par la gravité de l'état du malade et l'impatience des parents. Son récit montre quel chirurgien il était, audacieux et prudent à la fois.

6° Il décrit deux instruments nouveaux, l'un pour fixer la pierre par le rectum, l'autre, sorte de pince à quatre mors pour saisir la pierre dans la vessie.

7° Il propose de faire deux incisions sur le col de la vessie, avec des *ciseaux dilatatoires* ; instrument analogue au lithotome de Dupuytren et déjà employé par Guy de Chauliac pour l'élargissement des plaies.

8° Enfin il expose longuement l'opération de Marianus Sanctus, ou grand appareil.

Les autres chapitres complètent la pathologie des voies urinaires.

Ce résumé montre quelle est la place considérable occupée par Franco dans l'histoire de ces maladies. Aucun chirurgien du XVI<sup>e</sup> siècle n'a plus inventé ou perfectionné que lui, ni fait œuvre plus durable.

Le *traité des Pierres*, d'Ambr. Paré, publié pour la première fois en 1564 dans les dix livres de Chirurgie, est calqué sur ce qu'en a écrit Franco, même pour la description du grand appareil, emprunté par Franco à Marianus Sanctus. — Paré n'a jamais fait la taille. (*Note de Malgaigne*, Œuvres de Paré, t. II, p. 461).

1. C'est-à-dire : causes humorales, la matière c'est l'humeur.

plus subtil et humide, tellement : qu'il n'y demeure que le plus terrestre : comme voyons les tuilles et vaisseaux faits de terre ou argile en se cuisant en la fournaise <sup>1</sup> : tellement que l'humidité et plus subtil s'évapore, et le gros s'endurcit par la chaleur vehemente, comme dit Galien. Davantage, à ce faire ayde grandement l'angustie des voyes de ces parties, car quand ils sont ainsi estroits, les excremens qui sont gros et visqueux, n'y peuvent passer que avec grande difficulté : Mais s'amassent les uns sur les autres : et là se cuisent et convertissent en pierre, à cause de la chaleur trop grande, comme est dit. Hippocrates (*au livre De aëre, aquis, et locis.*) montre la generation d'icelle amplement. Nous nous contenterons de ce petit sommaire, afin de n'estre trop prolix.

La pierre aux enfans le plus souvent s'engendre en la vessie : à cause qu'ils ont les parties fort molles, lesquelles s'eslargissent facilement, quand les excremens passent par icelles, avec ce qu'ils ont la vertu expulsive fort robuste : laquelle jette le plus loing qu'elle peult, les gros excremens, lesquels s'accumulent plus souvent aux enfans, que aux plus eagez ou vieux, d'autant qu'ils sont plus gourmands et voraces, et usent d'exercice en temps non commode, ny deu, comme incontinent apres le repas.

Les *signes* de ces choses sont, qu'ils sentent une pesanteur au penil et au perineum, non pas tousjours, mais bien souvent, avec une douleur, laquelle s'estend jusques à la teste de la verge : tellement que bien souvent ont envye de la froter et tenir à la main, et quelquefois s'enroidit : et principalement, quand ils rendent leur eauë, car c'est alors, qu'ils ont douleur, ou incontinent apres l'avoir rendue. Ils ont souvent desir d'uriner, et s'efforcent à ce faire, rendant l'urine goutte à goutte : qui quelquefois de la premiere venue vient assez bien, et puis comme avons dit, une goutte apres autre, et c'est alors la douleur : à cause que la pierre est assise sur l'ulcere. Il leur donne aussi appetit de croiser les jambes quelquefois : Nature les enseigne à ce faire, car quand la pierre est au col de la vessie, croisant ainsi les jambes peult estre comprimée, et par ce moyen reculée dudit orifice, et estre soulagez pour ceste fois. Quelquefois font d'efforts si grands que l'intestin rectum ou boyau culier sort dehors. Ils sont volontiers alterez, et boyvent souvent : c'est pource qu'ils urinent aussi souvent, car la pierre incite et irrite la faculté expulsive. Leur urine devant la generation de la pierre est grosse et visqueuse, et espesse comme crachat : puis selon que la pierre se fait, elle devient plus claire, tellement, que à la fin bien souvent elle sort sans sediment au regard du commencement. Bien est vray, qu'elle ne peult estre sans

1. Il y a peu de comparaisons qui aient eu autant de succès. On la retrouve à peu près partout, depuis Galien jusqu'à Dionis (W.).

sediment et matiere visqueuse à cause de l'*ulcere* qui est faite au col de la vessie par le moyen de la pierre : et pendant que l'*ulcere* dure, il y a tousjours matiere grosse. Or l'*ulcere* y est necessairement tant que la pierre demeure en la vessie. Bien est vray quand la pierre est unie et lise, qu'elle ne fait pas tant de douleur : à cause qu'elle ne fait pas aussi si grand *ulcere*. Mais quand elle est roigneuse, elle fait plus grande douleur, et avec ce, qu'elle les fait souvent pisser le sang, et principalement au commencement. Car tant plus qu'elle est petite, tant plus avant entre-elle au col et orifice de la vessie : et par ce moyen a plus de peine de se reculer sans faire violence à la partie, et ulcerer icelle : qui est cause du sang, et nommement si elle est roigneuse, comme a esté dit.

Les pierres non seulement s'engendrent aux reins, et vessie, mais aussi en la chair et plusieurs parties du corps comme on en a trouvé bien souvent aux hommes et mesmes aux bestes. Davantage, quand elles sont aux parties nerveuses, d'autant sont elles plus dangereuses et douloureuses, pource que le nerf porte le sentiment.

Il nous fault entendre que le plus souvent que le personnaige qui a la pierre, est phlegmatique, la pierre que s'engendre en luy, est communement *blanche* : et de ceste qualité en croist beaucoup plus en peu de temps, que des noires, et communement sont unies. Ceux qui sont melancholiques, ont volontiers pierres *noires*, et les noires sont roigneuses et aspres presque toutes, et mettent long temps à croistre, et sont plus dures, que les blanches. Celles qui sont engendrées de cholere, sont le plus souvent *roussastres*, et en y a de fort molles et grandes, et principalement quand il y a matiere phlegmatique meslée avec la cholere : Elles croissent le plus souvent bien grandes en peu de temps. Bref il en y a de plusieurs couleurs, comme j'ay fort bien experimenté et veu. En somme, toute pierre roigneuse est dangereuse, d'autant qu'elle ne peult gueres bien sortir sans faire violence aux membranes de la vessie, se prenant et attachant en icelles en sortant, et par ce moyen est causée inflammation en la vessie, telle que bien souvent s'ensuyt la mort : pource que la vessie est partie exangue, et nerveuse, et sans chair, et principalement en sa capacité. Et avec ce, que ces noires sont fort dures communement, tellement qu'on ne les peult rompre aisement avec instrument pour les faire sortir en pieces, comme les autres : specialement quand sont grosses.

Je suis estonné de beaucoup de gens, qui ont voulu entreprendre les rompre et mettre en pouldre par *medicaments* tant prins *par la bouche* que *par injections* par la verge en la vessie. Premièrement, par la bouche, que l'on regarde le discours et chemin qu'il fault que la medecine face avant que d'estre parvenue aux reins et vessie : D'autant qu'ils se meslent de guarir celles des reins comme celles de la vessie on pour-

roit dire qu'il y peult avoir quelque chose qui a propriété ou faculté occulte à ceste partie, comme les cantherides ont à la vessie. Lesquelles ne ulcerent en autre part que en la dite vessie. Il fault regarder aussi, que quand le medicament sera en la vessie par injection ou autrement, qu'il n'y peult longuement demeurer, dautant qu'il faut si tost uriner, et aussi la faculté du medicament fault que soit acre et mordicante pour dissouldre la pierre : et s'il est tel, il pourra mordre la vessie et ulcerer, et par ce moyen y causer inflammation ou fièvre : qui sont choses à craindre. Il en y a bien, qui par le moyen de quelques medicamens aperiitifs font sortir quelque grosumeur là amassé : lequel pourroit estre cause de pierre tant aux reins que à la vessie, et avec autres remedes topiques et externes, qui par ce moien sont hors dudit danger. Mais depuis que la pierre est dure, je ne puis entendre qu'il en y ayt aucun, qui en soit guarý. Car si cela avoit lieu, seroit la plus magnifique pratique que l'on pourroit penser, d'autant que de grands princes et Seigneurs en meurent journellement sans y pouvoir trouver remede : et aussi qu'ils ne s'ausent exposer à l'incision. Je confesse bien, qu'il y a quelques medicamens, qui sont propres à cela, quand la pierre seroit dehors, à cause de leur force et propriété : mais dedans ceste partie si délicate, non.

Davantage, il y a plusieurs sortes de maladies en ces parties, qui ne sont pas pierres, ne difficultez d'uriner, comme on peut voir en ce Traité, qui ont de mesmes presages de pierre, qui toutefois sont sans icelle. Et aussi fault que le medicament soit conforme à la chaleur naturelle. Il se presente sur ce beaucoup de choses à dire : que nous laissons pour fuir prolixité.

Il est requis de bien estre asseuré de la pierre en la vessie, non seulement avec les doigts par le fondement, mais avec la sonde, car quelquefois y a excroissance de chair au col de la vessie, qui empesche l'urine de sortir : tellement que facilement avec le doigt mis au fondement on pourroit juger que c'est pierre, tant est dur, monstrant les autres signes de pierre, et la grosseur. Parquoy il se fault asseurer avec la sonde, et qu'icelle touche la pierre, et sur icelle face son et bruit : qui nous est certain indice de ladite pierre. Bien est vray, que quand on sent avec les doigts la pierre mouvoir et courir parmi la vessie et qu'elle eschape quelquefois des doigts, nous pouvons estre asseurez que c'est pierre, car l'excroissance ne bouge jamais, comme aussi quelquefois la pierre, quand elle est là retenue.

Devant que de monstrer à tirer la pierre, nous monstrerons les moyens de survenir à *quelques inconveniens* qui ont coustume de l'accompagner. Premièrement, la pierre est quelquefois si petite, qu'elle se fourre dedans le col de la vessie : de sorte qu'elle empesche totalement la sortie de l'urine,

ou en partie. La suppression de laquelle est fort à craindre, et nommément, quand l'opportunité ne s'offre pas alors de la tirer, d'autant que l'on ne trouve pas toujours gens experts à ce faire, et quelquefois que le patient ne le veut pas souffrir, que seroit le plus expedient, car on ne la pas toujours quand on veut, et outre que la pierre croit toujours, joint aussi qu'il la fault tirer tost ou tard, ou mourir avec grand langueur. — Il advient quelquefois, que le patient est par trop débile, estant toutefois necessaire qu'il urine. En tel cas il fault faire fomentations dessus le penil et perineum, qui ayent vertu de relaxer lesdites parties, avec autres remedes propres à cela, comme avec decoction de testes de mouton, avec malves, bismalves, et leurs racines, ensemble celle de liz, semence de lin, et de fœnigrec, fleurs de camomille, et de mellilot. Outre ce preparer des bains ou insessions<sup>1</sup> de mesme faculté, esquels le patient mettra les jambes plus haut que la teste, en secouant le corps et le membre afin de reculer la pierre du col de la vessie. Et si par ce moyen on ne la pouvoit repousser, il fault mettre les doigts au fondement, et la retirer arriere vers le fond de la vessie, ou bien mettre la *sonde ointe d'huile* dedans la verge, qui la repoussera dedans, et delivrera d'empeschement la voie de l'urine. En ladite algalie ou sonde sera un filet<sup>2</sup>, pour empescher que quelque grosumeur ou sang n'entre dedans icelle : par le moyen duquel pourroit estre empeschée l'urine de sortir par la sonde, la figure de laquelle sera si apres proposée (fig. 19).

Or d'autant que chacun n'est pas expert à la mener comme il appartient, non pas mesmes ceux qui ont ja long temps exercé l'art, nous monstrerons *comme il la fault conduire*. Premierement, l'a fault mettre par dessus l'eine dedans le conduit de la verge, la poussant tout doucement, jusques à tant, qu'on trouve resistance, lors on abessera la verge contre bas poussant tout bellement l'algalie ou sonde jusques à ce qu'elle soit parvenue à la pierre : laquelle estant repoussée du col de la vessie, restera à tirer le fil, qui est dedans ladite sonde, afin que l'urine sorte plus aisément.

Autrement la sonde se peult mettre dedans la verge à l'opposite : assavoir le courbe devers le bas jusques à tant que la pointe soit au col de la vessie, ce que tu connoistras, quand à son aise elle ne pourra plus aller avant : puis la tourner tout bellement vers l'eine, et la pousser encores en tirant la verge en bas, tant qu'elle soit au vuide et capacité

1. De « insidere », être assis dessus, bains de siège.

2. Dans la première édition, Franco dit que le filet est d'argent. — Zach. Platner (*Institut. chir.* Ed. Krause, Lips, 1783, in-8, p. 730, § 1339) affirme que la sonde à filet appartient à Franco. Mais Guy de Chauliac, à propos de l'emploi de l'algalie dans la rétention d'urine, dit : « Et si avec cet instrument il y a une vergette, ou fil de laine, qu'on le retire et adonc en sortira de l'urine, et l'humeur, si aucune y en avoit qui empeschat l'urine. » (*G. de Ch.*, 1890, p. 544.)

de ladite vessie<sup>1</sup>. — Mais si celui qui opere n'estoit stylé à la sonde, peult avoir un *fil de plomb* de mesme grosseur de la sonde, apres l'avoir oint, faire ce que nous prétendons par icelle en le conduisant et introduisant de semblable methode et maniere que l'autre : dont peult advenir moins de fascherie, d'autant que l'argent ne se plie pas si facilement que le plomb : qui pour ce regard pourra estre mis tout droit, car il se plie et obeit de soy mesme selon le conduit. — En default des autres on peult user de *chandelles*, qui sont faites expressement avec cire et resine, terebentine, ou de cire seule en un besoin, moiennant qui soyent assez longues, et bien deliées, pareillement ointes ainsi que les autres. Au surplus il se fault prendre garde de n'escorier le col de la vessie, avec la sonde, en l'ingerant avec trop grande violence, choses fort à craindre : dont j'ay veu plusieurs entrer en grande fièvre; bien est vray, que communement ils ne sont tenus que du premier acces (apres avoir este ainsi sondez). Neantmoins en somme je conseille à ceux qui ne sont experts en ce cas de ne s'en mesler, si la necessité ne le commande, ou bien qu'ils soyent exercitez à ce faire : ou autrement qu'ils usent des moiens, lesquels sont moins dangereux, tels que nous avons dits cy dessus. Il est requis, et plus necessaire à un chacun de nostre art, d'avoir des sondes grandes, moyennes, et petites : d'autant, que le plieement des sondes qui est requis aux grands, ne peult convenir aux petits, car il est notoire assez, que le conduit n'est pas si long aux petits comme aux grands. Par quoy y fault que le plieement soit aussi plus court. Celles des femmes doivent avoir bien petit plieement, et presque point, ensemble estre plus courtes, comme celles qui sont figurées avec la siringue (fig. 30). Les algales ou sondes sont icy figurées.

S'il advenoit au reste que *la pierre* fut fourrée outre l'orifice de la vessie, *dans la verge* assez avant, se faudroit garder de la repousser en arriere, ains la mener avec les doigts jusques au bout de la verge, s'il est possible, et la faire sortir par ce moyen si l'on peut. A ce faire aide grandement de fomentier la partie avec decoctions d'herbes dessusdiles. Et si apres que la pierre sera parvenue jusques à la verge, elle ne peut de soy mesme, ne par layde des remedes susdits, sortir dehors, je conseille que quelque personnage la tette<sup>2</sup> : car par ce moyen elle a esté tirée de plusieurs. Or advenant, que par cela ne voulsist passer plus avant, soit

1. Ce second procédé ressemble à ce que l'on a décrit sous le nom de *tour de maitre*. Peut-être Franco est-il le premier auteur qui en parle. Le tour de maitre fut très employé au xviii<sup>e</sup> siècle, d'après Voillemier.

2. Paré, qui a largement puisé dans ce chapitre, a passé sous silence cette opération que Malgaigne appellerait volontiers *absurde et dégoûtante* (V. son *Introd.* p. XXIV). Elle a été cependant pratiquée encore à une époque qui n'est pas très éloignée de nous (V. *la Chirurgie de G. M. de la Motte*, Paris, 1771, in-8, t. II, p. 381, obs. CCCXXV) (W.).

pour estre trop grosse, ou roigneuse, alors il fault lier la verge au-dessus de la pierre, afin qu'elle ne puisse rentrer dedans : si qu'estant là

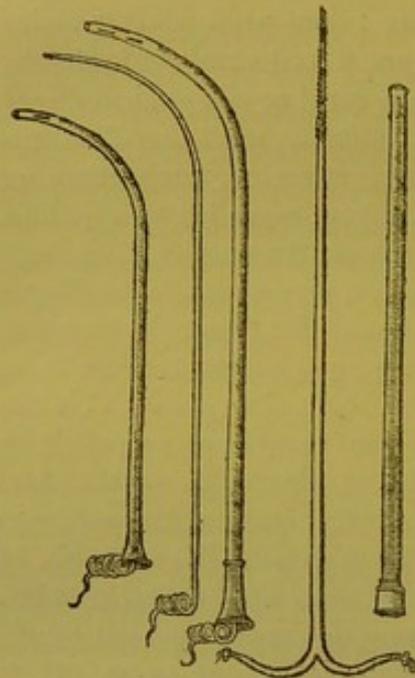


Fig. 19. — Sondes. — Tarière et canule à tarière à droite de la figure.

arrêtée, on essayera à la rompre avec tarière<sup>1</sup>, telle qui est icy dessus figurée (fig. 19), qui est propre à cela, mettant la canule d'icelle jusques à la pierre, et puis la tarière par dedans, qui pourra tirer ou rompre la pierre si elle ne veut autrement sortir. Car quand elle sera pertuisée avec ladite tarière, facilement se rompra, avec layde qu'on donnera en pressant un peu la verge sur la pierre et non pas trop, et fault avec ce essayer la tourner quand sera percée d'un costé pour la percer derechef en un autre à fin de mieux la rompre, et en plus petites pieces, et aussi que l'urine ayt meilleur moyen de sortir.

Si par ces remedes l'on ne peut venir au but de l'intention pretendue, faudra necessairement faire une *ouverture à la verge sur la pierre*, tant longue qu'elle donne issue à icelle. En quoy fault que l'ouverture soit faite au costé de ladite verge, et non dessus ne dessous d'icelle : d'autant que la playe seroit plus difficile à se consolider : et nommément au dessous, à cause que la partie est nerveuse, et sans muscle, avec ce, que l'urine empescheroit la consolidation, d'autant qu'elle passeroit toujours

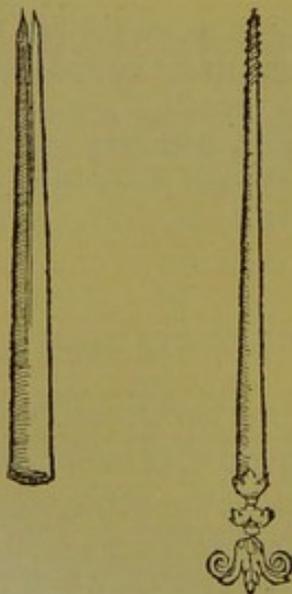


Fig. 20. — Canule de la tarière — Tarière. (fig. 20).

1. Paré donne la figure d'un second tire-fond, qui n'est autre chose que le tire-balle qu'il préconisait dès 1545. Albucasis avait déjà proposé de rompre le calcul dans l'urètre à l'aide d'un perforateur à pointe triangulaire; mais ce perforateur sans canule devait être fort dangereux à employer. L'addition de la canule est donc un perfectionnement important, et la transformation de la pointe triangulaire en vis a aussi son avantage (Voir *G. de Ch.*, 1890, p. 545, et *Note de Malgaigne*, éd. de Paré, t. II, p. 473) (W.). — Dans l'édition de 1556 Franco donne le dessin d'une canule à tarière fendue sur le coté; nous la reproduisons du reste ci-joint

par là. Ayant fait cela, il fault couldre la playe si mestier est, et puis y appliquer les appareils, tels qu'ont esté enjoins aux herniers, tenir aussi bendée la verge, non par trop estroit, afin que l'urine ayt son cours par son conduit accoutumé, et non par la playe, tant qu'il sera possible. S'il advenoit que creust et s'amassast quelque chose dedans l'ulcere, de sorte que le conduit en fust empesché, faudroit passer souvent quelque chose par la verge, comme le fil de plomb, que avons dit. Les sondes qui ont un fil en teste, sont fort propres pour ses caroncules ou excroissances de chair qui viennent au col de la vessie, ou à la verge, ou pour mener une pierre bas, là où doit estre faite l'incision, d'autant qu'on l'allonge par le filet comme l'on veult.

D'avantage advient quelquefois que la pierre est attachée au plus hault de la vessie, ou bien en quelque partie interne d'icelle *enveloppée d'un cyste*<sup>1</sup> ou sachel adherant à la vessie bien fort : tellement, que l'on diroit que c'est comme la membrane de la vessie. Car combien que l'algalie ou autre instrument la toucheroit, on ne pourroit faire jugement vray, si c'est pierre ou non : à cause de sa couverture. Ce cyste peut estre fait, quand la pierre entre de l'uretaire en la vessie : laquelle pierre peut acquerir quelque grosse matiere, si elle se repose gueres à l'entrée de la vessie, dont par ce moyen peut estre fait un cyste, lequel demeure adherant à ladite vessie, et couvre la pierre. Pareillement peut advenir, que la pierre

estant engendrée aux roignons et par la vertu expultrice envoyée en la vessie, par les uretaires : que voulant entrer dedans la vessie, est retenue entre les deux membranes, desquelles la vessie est composée. Et aussi à cause de l'imbecillité des roignons et de la vertu, ou de la grosseur de la pierre, ou de tous ensemble, et la s'adhere et croit, et semble qu'elle ait un cyste à part, lequel elle peut avoir, ainsi qu'a esté dit. Or on pourra pour mieux entendre ces choses, considerer l'anatomie de la vessie, telle qu'avons escrite, ou l'on trouvera que l'uretaire entre en la vessie diagonellement : qui est la cause, que plus facilement la pierre peut estre retenue,

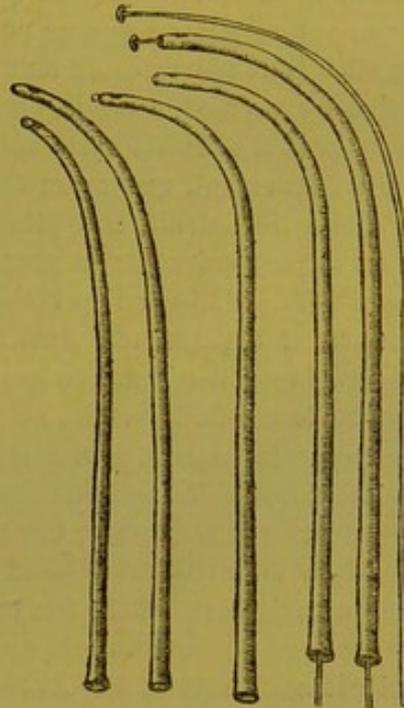


Fig. 21. — Sondes de diverses sortes.

1. Voir Zach. Platner, *Diss. de calculo vesicæ adhaerente*. Lips, 1737, in-4. — Morgagni, *Lettre*, XLII, 31, t. VI, p. 372, de la tr. fr. — Houstet, *In Mém. de l'Acad. R. de Chir.*, t. I, p. 273. — Covillard, Éd. Thomassin, obs. II, III et XII (W.).

et par ce moien empescher l'entrée de l'urine dans la vessie : qui est cause de grands inconveniens. Or combien qu'elles soyent là attachées, je croy qu'elles ne laissent pourtant de venir empescher et estouper le conduit ou orifice de la vessie, et empescher l'urine de sortir en partie, d'autant que la vessie en sa plus haulte partie n'est pas liée : ains fait une reflexion en bas : et aussi à cause de la violence et irritation de la vertu expultrice. Dont je conseille, que si l'on peut avoir cognoissance de telles choses, il vaut mieux les laisser, que les entreprendre à guarir pour le danger. D'avantage, elles ont tels signes, que celles qui sont en leur liberté en la vessie, hors mis qu'elles ne font pas telle douleur à la pointe de la verge, pource que ne peuvent ulcerer le col de la vessie, d'autant qu'elles sont couvertes de leur cyste. Pource il seroit impossible les tirer, qu'on n'arrachast la vessie, ou pour le moins qu'on ne fist grande violence en la partie, si ledict cyste adheroit trop fortement, comme est bien possible : tellement, que ayant fait tels efforts à ladite vessie, la fièvre pour le moins s'en ensuit, et le plus souvent la mort.

Or devant qu'entrer en propos plus avant la curation des pierres en la vessie qui se fait par l'operation de la main, nous fault noter, ce que j'ay conneu et experimenté plusieurs fois, assavoir que toute pierre qui ne descend volontiers pas, ou qui n'est au lieu, ou doit estre faite l'incision, qui est le col de la vessie, ne peut estre tirée sans danger, ou que pour le moins le patient n'en soit malade. Que si elle descend assez aisément, nous baillera moins de crainte : pourveu comme nous avons dit, qu'elle ne soit roigneuse. Car estant telle le patient ne peut estre exempt de grand danger à cause de la violence dont il fault user en la tirant hors, pource qu'elle se heurte aux membranes de la vessie, qui est le moyen et cause tant d'inflammation, que de fièvre et autres accidens qui seroyent trop longs à racompter. Avant toutes choses est requis de bien preparer le corps par purgations et phlebotomies, et bains s'il est besoin, premier qu'entrer en besoigne. Car si le corps est cacochyme, il le fault bien purger, et s'il est pletoric, luy fault ouvrir la veine, et bien souvent est besoin de faire les deux ensemble. Et *du tout avoir le conseil du medecin*, d'autant que la chose est de grand' importance. Bien est vray, que le plus souvent le patient aymera mieux morir, que d'endurer si longtems tel travail : neantmoins si le maistre est homme de bien, et craignant Dieu, ne fera point autrement ces operations, tant pour le proufit qu'il en attend, que pour exercer une œuvre charitable. Il advient bien souvent qu'encores qu'il y ayt quelque difficulté de mener bas les pierres, si est-ce qu'estant tirées, le patient ne s'en trouve point plus malade, ou bien peu, comme souvent m'est advenu.

Outre plus j'ay noté que ces pierres quelquefois apres quelque espace de temps descendent bas au col de la vessie, se tenans là, sans toutefois

bailler beaucoup de torment au patient : et principalement celles qui sont unies comme avons dit. Combien qu'aux autres elles apportent un torment extrême, mesmes bien souvent encores qu'elles soyent unies. Ce que neantmoins n'advient tousjours en quelques uns par les roigneuses : encor que ce soit fort rarement comme avons dit. Les unes descendent bien tost, les autres bien tard : aucunes petites, les autres grosses. Dicelles quelquefois les petites donneront plus de douleur, et d'autrefois les grandes. Bref je ne peux entendre ces choses pour en faire un vray et solide jugement. Car on diroit qu'elles ont leur temps : comme les abscez et autres maladies, dont il me semble, que en les prenant en leur declination, et non en leur vigueur, qu'elles seront plus faciles à tirer, et le patient moins affligé. Le principal poinct est, de les moyenner et mollifier par remedes propres, comme bains remollitifs et autres de semblable effet, avant que de faire l'incision : laquelle aussi se fera sans avoir devant beaucoup comprimé l'epigastre pour la faire descendre bas : choses bien à craindre.

Davantage, le plus expedient est, de faire l'incision sur la canule plus-tost que sur la pierre : dautant que l'incision est tousjours faite droicte : et en coppant sur la pierre, on ne peult pas suyvre droictelement la premiere incision : d'autant que l'on n'y voit pas : et avec ce : quand la pierre se trouve roigneuse, le rasoir ne peut pas bien suyvre sur la pierre, dautant qu'elle va quelquefois hault, et autrefois bas, et cependant la vessie ne peut pas estre egallement coppée, l'estant en aucuns lieux, et en d'autres non : et quelquefois ça et autrefois là : si que quand on pense avoir bien coppé, il y reste encores quelque chose : qui fait qu'en tirant violemment la pierre, fault que ce qui n'estoit point coppé, se rompe, ce que ne se peut faire sans violence et danger. Combien que la pierre se trouvoit unie, moins apporteroit de difficulté, d'autant que le col de la vessie peut estre mieux coppé, pour les raisons dessusdites.

---

## CHAPITRE VINGT-HUITIÈME

*De la cure de la pierre par incision.*

**P**REMIEREMENT nous monstrerons la methode de l'extraction de la pierre, laquelle est plus commune et usitée encores aujourd'huy de la plus part. En apres nous declarerons l'experience : en laquelle moymesme ay esté enseigné estre beaucoup meilleure : comme on verra cy apres au plaisir de Dieu.

Premierement, il est necessaire avant que commencer l'œuvre de purger le patient, s'il est cacochyme ou replet, ainsi que dessus est dit, puis apres deux ou trois jours faire l'incision, et non point le lendemain de la medecine : d'autant que nature est encores esmeuë et alterée par icelle : ce que pourroit grandement nuire au patient. La phlebotomie en corps plethoric est fort requise avant l'operation, et aux enfans la purgation par clysteres. Estant donq le patient préparé, il fault venir à l'operation.

Faisant en premier lieu saulter le patient deux ou trois fois de hault en bas : afin de faire descendre la pierre plus bas vers le col de la vessie, si elle n'y est : pour plus aisément la pouvoir prendre avec les doigts. En après fault situer le patient sur le bord d'un lict, ou table, ou banc, comme le plus souvent ceux de nostre art ont fait, et font encores la plus part. Ce que je ne mesprise pas, sinon d'autant que les patients ont plus grande frayeur : qui peut estre occasion de grand inconvenient. J'aymerois donc mieux les situer sur une eschelle, en y mettant un traversier ou cuissin, ou chose semblable : leur faisant lever les genoux contremont en les eslargissant tant que sera possible, et que deux forts hommes tiendront un de chascque costé. Et pour plus grande seureté, et afin que l'operation ne soit empeschée, à cause du mouvement que le patient pourroit faire, est bon avoir une bende forte, qui soit liée de l'un de ces bouts un peu dessus les malleoles ou chevilles du pied, puis la passer derriere le col du patient, et de l'autre bout ira attacher l'autre pied, comme est dit : afin qu'il ne puisse alonger les jambes, et pareillement le corps, ains qu'il soit la tenu subject. Davantage on aura deux petites estaches<sup>1</sup> fortes, desquelles on liera les deux mains, sur le carpus<sup>2</sup> ou sur la malleole du pied, apres la ligature precedente, afin que par ce moyen soit du tout tenu subject.

Ayant fait ces choses, le maistre oindra deux doigts d'huile ou d'autre chose, assavoir l'index, et medius, et les mettra au fondement tous deux pour tenir mieux la pierre, et de l'autre main pressera tout bellement sur l'épigastre ou petit ventre : afin d'amener la pierre de hault en bas vers le col de la vessie, ou doit estre faite l'incision, car fault que la pierre descende au dessous de l'os pubis, ou pectinis, ou estant descendue est assez aisée à retenir avec l'ayde dudit os, en appuyant les doigts contre iceluy par dessus la pierre : avec ce, qu'il y a capacité dessous l'os : tellement que mesme il empesche la pierre de retourner en hault, principalement quand une fois le maistre l'a surmontée à tous ses doigts. Bien est vray, que quelquefois on diroit que la pierre est attachée au plus hault de la vessie, si qu'il semble qu'on la tire en hault par violence. Je dy aucunes, tellement, que bien souvent me suis trouvé avoir les doigts si

1. *Estache*, pieu, colonne; *estachier*, attacher à un pieu, qu'ils appelaient *estache* (Du Cange). Ici il s'agit de liens.

2. Franco a peut-être voulu parler du *tarse*.

lassez de l'effort qu'il falloit faire pour la tenir bas, que demeuroyz deux ou trois jours sans gueres bien me pouvoir ayder des deux doigts. Parquoy il se fault faire ayder en ces pierres difficiles à quelque serviteur, ou autre, qui pressera de l'autre costé le petit ventre, et le maistre et le serviteur tenant chacun une poignée d'estoupes ou chose suave en leur main, de peur de blesser avec les doigts les muscles de l'epigastre, qui sont choses fort à craindre, à cause de l'inflammation qui s'en peut ensuivre, voyre plustost que de l'incision; ce que advient souvent, et principalement quand le maistre ne sait suvenir à un tel accident : tellement, que tous ceux, ou la pluspart qui feront l'incision apres avoir ainsi comprimé lesdits muscles, ne s'en trouveront ja bien. Parquoy je conseille de plustost les laisser, que de les entreprendre.

*Incision.* Or l'ayant menée au col de la vessie, et la tenant sujette, il fault faire l'incision entre le fondement, et les testicules, deux ou trois doigts loin du siege ou fondement, à un ou deux doigts à costé de la commissure ou <sup>1</sup> perineum : et se donner bien garde de faire l'incision sur icelle pour les inconveniens, qui s'en peuvent suyvre, comme convulsions ou inflammations, joint aussi que la plaie ne se consolideroit point.

Il fault commencer l'incision avec le rasoir, tel qui sera cy apres figuré, qui tranche des deux costez vers la poincte, et coppe bien. Estant aussi à demy-rond en la poincte, et petit : car fault qu'il coppe de la poincte. Estant donc tel ledit rasoir on le conduira tout droit vers la pierre, sur laquelle estant posé, faudra le trainer sur ladite pierre, afin de copper le col de la vessie sur icelle, en menant le rasoir depuis le plus hault de la pierre, jusques au plus bas, c'est à dire d'un bout de la pierre jusques à l'autre : afin de faire l'incision telle que la pierre puisse sortir. Et par ce moyen on ne fera pas l'incision plus grande, que la pierre. Il se fault donner garde de ne copper trop hault vers la capacité de la vessie pour le danger eminent, d'autant que le lieu est membraneux : tellement, qu'il ne se peult consolider sans les accidens qui ont coustume s'en ensuivre. Car pour le moins le patient pisseroit tousjours par ou l'incision auroit esté faite. Davantage, se fault donner garde de copper l'intestin droit, ou rectum, car à raison de tant d'efforts qu'on fait à tirer la pierre, il se redouble aucunefois au dessous de la pierre : tellement que quand le rasoir va trop avant vers les doigts du costé de dessous la pierre, il peult attendre ledit intestin, et le copper, comme j'ay veu souvent advenir, voire aussi au chirurgien à se copper les doigts, et puis apres la matiere fecale subtile vient à passer par la playe, et pareillement l'urine par le fondement, et les deux aussi par les deux, qui est chose facheuse, quand advient que la matiere fecale s'evacue par le conduit de l'urine :

1. L'édition de 1556 dit : *du perineum.*

avec ce, que bien souvent l'incision ne se consolide point. Il faut donc tenir le rasoir sur la pierre bien assuré.

Estant faite l'incision convenante, faut tirer la pierre avec les *crochets* lesquels ont esté et sont encores fort en usage et idoines pour ceste façon : desquels nos predecesseurs ont usé, et de bien peu d'autres instrumens pour l'extraction de ladite pierre, fust elle grande, ou petite : desquels j'use encores à present aucunesfois, et nommement, quand la pierre se presente basse, pource qu'ils sont fort commodes à ce faire : pourveu, qu'ils soyent bien faits, et ployez aucunement. Aucuns en ont voulu user de tous droits, et les mener jusques à la pierre, ce que ne se fait pas si commodement, comme quand ils sont aucunement ployez ainsi que les

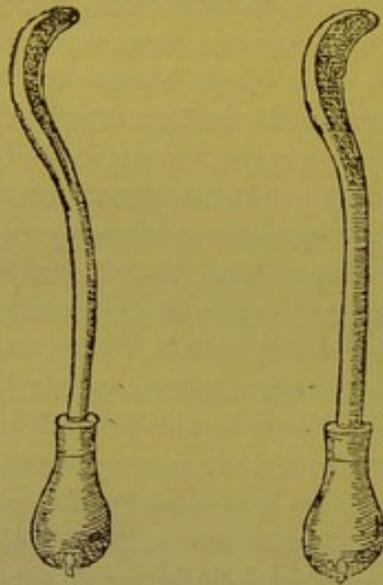


Fig. 22. — Crochets.

voyez icy en figure (fig. 22). Il se faut aussi donner garde de n'user de trop grande violence, en tirant la pierre, car, comme a esté dit, l'incision n'estant bien faite droitement, ny assez grande, on pourroit faire telle force à la tirer, qu'on l'arracheroit bien aucunement de son lieu, tellement, que la mort s'en pourroit ensuyvre. Si la playe estoit trop grande, on peut faire un point ou deux d'éguille, comme Guidon enseigne. Il est vray, que je n'en ay jamais usé, n'y veux faire, d'autant qu'il est expedient que la sanie s'évacue, et avec ce, que sans cela, les labies de l'ulcere se reunissent facilement sans point d'éguille, à raison qu'elles sont toujours assez conjointes et quelque fois par trop, d'autant qu'elles empeschent

que le sang, qui est là demeuré, ne se peult vacuer : ains se concrètent en cassons et trombes, qui empeschent l'issue de l'urine. Tant plus donc sera decousu, aussi tant plus baillera d'empeschement et à la playe et à la verge, car bien souvent lesdites trombes empeschent les deux. Aucuns y mettent une *tente*, laquelle doit estre percée : afin de n'empeschier l'urine de sortir, et seroit bon qu'elle fust de plomb.

Notez, que ne devons appliquer en ce lieu là ferremens froids, d'autant que ce sont parties nerveuses, soit en tirant la pierre, ou autrement, pour ne inciter douleur, car n'y a rien plus à craindre, non pas la tente mesmes. Je n'ay point accoustumé d'y mettre tentes, que bien peu souvent. Toutefois on y en peult mettre, afin d'empeschier la glutination qui bien souvent se fait en un jour ou deux : et principalement, quand la

Pierre est petite estant la glutination faite l'urine est retenue, ce que je voudroye faire tant seulement au premier appareil, et puis non plus : afin que l'urine sorte plus à son aise, et *si voudrois que ladite tente soit percée* : autrement n'y en mettre point : afin que ne face retention du sang, et de l'urine : et que par ce moyen le sang se vienne à coaguler, et empescher la sortie de l'urine et par la verge et par la playe, tellement qu'il est necessaire passer ou sonde, ou chandelle, ou plomb par la verge, ou par la playe, ou avec autre instrument pour dissouldre ledit trombus : afin que l'urine ne soit point retenue.

Après avoir tiré la pierre et mis le premier appareil, et bien bendé, il fault considerer la pierre : par laquelle on peult facilement connoistre *s'il en y a encores d'autres*, ou non : comme bien souvent en y a plusieurs : et toutefois ne s'en presente que une, autrefois deux, ou plus : avec ce, que en ayant tiré une, le patient est foible et debile : à cause de la douleur, et sang qui peult estre flué : tellement, que le maistre ne l'ause plus presser, encores qu'il trouve l'autre pierre, au moins, s'il est homme de bien : Car aucuns ont tant tenu les patiens en leurs mains qu'ils sont demeurez morts. Il vaudroit mieux le faire à deux fois, comme sera ci apres monstré, que de les precipiter à la mort. Autrefois on n'en trouve que celle que l'on tire, encores qu'il en y eust d'autres, lesquelles se tenoyent plus hault, comme bien souvent m'est advenu.

Or pour connoistre s'il en y a d'autres à la pierre, fault entendre qu'elle est plus unie d'un costé que d'autre : à cause que quelque fois, et bien souvent, se touchent, et principalement, quand elles descendent ensemble au col de la vessie, qui est cause de les rendre unies et communement plus d'un costé que d'autre, comme j'ai veu par plusieurs fois : lequel presage est fort certain. D'avantage qu'en ayant tiré une, la douleur neantmoins continue, comme auparavant. Et les indices de pierre tant par la douleur que la difficulté de l'urine perseverent : toutesfois à cause que la playe est ouverte, l'urine passe plus facilement par quelques jours sans tant de douleur, voire quelque fois jusques à ce, que la playe est presque consolidée : puis apres est à recommencer. Bien est vray, que quand la pierre se vient appuyer sur l'ulcere, que ce ne se peult faire sans douleur. Ayant donq entendu et connu qu'il y peult encores avoir pierre, il faut essayer la tirer si le patient est exempt de fièvre, et autre chose n'empesche, car le plus souvent elles se viennent rendre d'elles mesmes à la playe, soit qu'il en y ait une ou plus. Alors est facile les tirer hors par la playe mesme. Et si d'elles mesmes ne descendoient bas, et que ne se presentassent, il faut user des moyens que avons dit cy devant pour les y amener : et ne fault craindre de comprimer mediocrement le petit ventre, car le danger d'inflammation est hors, pour ce que les muscles et parties sont distendus, comme j'ay experimenté souvent.

Après avoir tout fait pour obvier à l'*inflammation*, qui se fait le plus souvent à la vessie, à cause de l'incision, comme autrement ne peut estre, que n'en y ayt quelque peu, il sera bon y siringuer quelques choses propres pour seder la douleur, et empescher ladite inflammation. Toutefois se fault garder de faire *injection en la vessie* des choses froides, considerant que icelle est composée de membranes nerveuses, estant ainsi que les nerfs, n'ont plus grand ennemy que le froid. Les anodins seront meilleurs, que les froids, à cause de leur temperature. Il fault aussi regarder, que les medicamens ou injections ne soyent chauds, de peur d'augmenter l'inflammation et douleur. Lesquels medicamens et remedes seront mis en la fin et dernier *Traité de la pierre*, tant par bains que fomentations, et cataplasmes, linimens, et autres remedes à ce propres.

*Autre façon de tirer la pierre avec tenailles <sup>1</sup>.*

**P**OUR venir à ceste seconde maniere de extraire la pierre, fault que le corps soit préparé comme dessus, et le patient situé de mesmes, puis faire l'incision au lieu mesmes; mais avant il convient avoir une *canule d'argent*, laquelle sera de la figure de la sonde, hors mis qu'elle doit estre ouverte au dehors et d'assez large ouverture, et non par trop seulement, afin que le rasoir y puisse entrer et suyvre le long d'icelle, comme elle est icy figurée (fig. 23). Il fault passer ladite canule par la verge, comme avons dit cy dessus de la sonde, n'estant besoin qu'elle soit du tout si longue que la sonde, mais qu'elle soit assez forte: l'ayant mise jusques au vuide de la vessie, un serviteur ou autre la tiendra ferme, en l'appuyant aucunement en bas contre la commissure ou perineum, estant toutefois tourne un peu vers le costé

1. Malgaigne fait remarquer qu'après la description du *petit appareil*, Paré saute sans façon une assez grande étendue du texte de Franco, qu'il passe ainsi sous silence les procédés les plus intéressants de la taille au xvi<sup>e</sup> siècle, procédés dont quelques-uns appartiennent en propre à notre auteur, et que Paré a gardé ce silence peu loyal, très probablement pour ne pas être obligé de citer l'auteur qu'il copiait.

L'autre procédé ici décrit, qui paraît avoir été généralement répandu, se rattache à la méthode du chirurgien de Gênes († 1510) dont l'historien Bartolomeo Senarega nous a conservé le souvenir. Il est d'une simplicité admirable; c'est celui qu'on attribua à frère Jacques (1697), et que frère Jacques avait grossièrement défiguré; c'est celui dont se servent encore, pour la taille latéralisée, les chirurgiens de nos jours qui n'ont point adopté le lithotome caché de frère Come. (Malgaigne, in *Œuvres de Paré*, t. II, p. 477 et *Introd.* p. CV.) (W.). Goyrand considère Franco comme ayant le premier décrit ce procédé, qui est le procédé ordinaire, mais rendu précis et applicable à l'adulte, grâce au cathéter cannelé, au gorgeret et aux tenettes de Franco.

droit : afin de faire l'incision droitement dedans icelle : et afin aussi que le rasoir y entre plus facilement, d'autant qu'il vient aucunement du costé gauche, là ou communement est faite l'incision. Estant le rasoir à l'endroit de ladite canule, il fault copper le col de la vessie sur la cavité d'icelle. Ce fait, on trainera ledit rasoir par dedans icelle, lequel comme avons dit par cy devant, copperra des deux costez, selon qu'il est figuré :

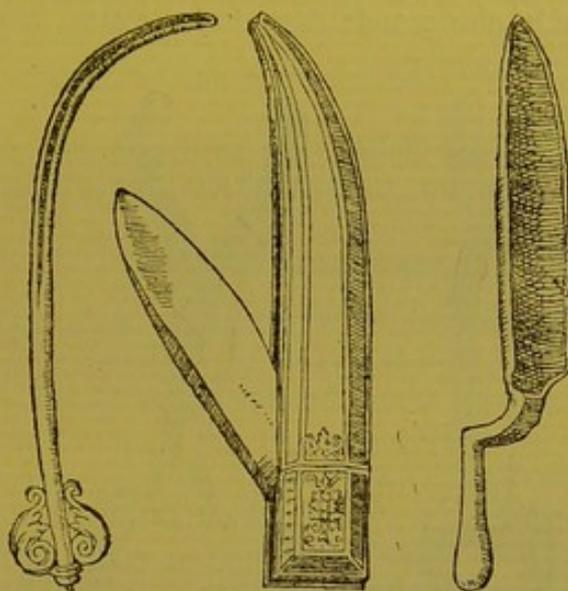


Fig. 23. — Canule (conducteur cannelé). — Rasoir. — Gorgeret.

ayant fait assez bonne ouverture vers la capacité de la vessie, et contre la verge, grande dy-je selon la pierre. Jaçoit que la moindre incision soit la meilleure, pourveu que la pierre y puisse passer : et pareillement ne soyt par trop petite tant qu'il faille que la pierre sorte avec grande violence. Bref il est requis de tenir mediocrité. Cela fait, il fault oster le rasoir, et prendre le *gorgeret*, tel qu'il est dessus figuré : et de sa pointe aller trouver la canule, mettant la pointe du gorgeret dedans icelle. Pource fault baisser la canule du devant, ce que fera celuy que la tient afin qu'elle s'esleve en haut au dedans, pour donner par ce moyen au gorgeret plus facile entrée dedans la vessie. Alors fault pousser le gorgeret, en suyvant toujours de sa pointe la canule, jusques à tant que ledit gorgeret sorte hors la fente de la canule. Estant donques le gorgeret dedans la vessie, et bien assuré qu'il y est : fault retirer la canule dehors : demeurant le gorgeret bien avant dedans la vessie : puis on prendra les *tenailles* cy apres figurées (fig. 24) lesquelles on mettra dedans le gorgeret, et par la cavité d'iceluy on les poussera jusques en la capacité de la vessie. Ou estant l'on retirera le gorgeret dehors, et maniera les

tenailles en les ouvrant et fermant jusques à ce quand la pierre soit dedans : et que les tenailles l'ayent empoignée. Ce qui se pourra connoistre quand les tenailles ne se joindront derriere à la main : et au contraire, n'ayant rien prins, se joindront comme paravant, dequoy le maistre se prendra garde, afin de ne les retirer vides, pour puis apres recommencer, suyvant ce qu'en a esté dit dessus : qui seroit chose facheuse. Estant la pierre dedans, il fault tenir ferme la tenaille, en la tirant hors, avec la plus grande dexterité, que faire se pourra, et tour-

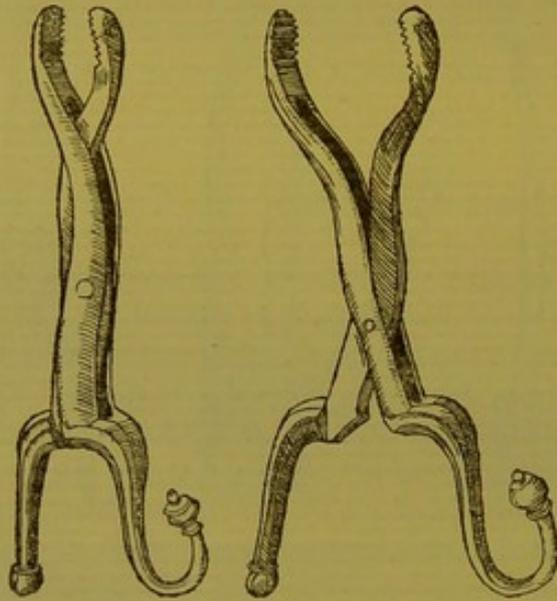


Fig. 24. — Tenailles.

nant aucunement ça et là. Or estant la pierre tirée, faudra proceder au reste suyvant la maniere enseignée cy dessus.

Les *tenailles cy apres figurées de mon invention* (fig. 24), sont fort propres. Car encores qu'elles s'eslargissent fort par devant : ce neantmoins elles demeurent estroites au derriere en telle sorte, qu'elles ne font point d'oppression ou lesion à la chair, d'autant qu'elles ne la dilatent point par trop. Et par ainsi il n'est ja besoin de faire si grande ouverture, comme quand on use des autres tenailles, desquelles n'ay point montré la figure : d'autant que sont fort usitées, et conneües d'un chacun, et principalement des gens de nostre art. Lesquelles s'eslargissent tout du long, qui cause plus grand flux de sang, pour raison de la violence qu'elles font à la playe. Je trouve ceste façon de proceder assez facheuse, pour autant qu'il fault necessairement faire grande ouverture, et demeurer long temps à faire l'operation, et nommement, si la pierre est grosse ou roigneuse : laquelle chose est à craindre, pource que la force du patient

peut estre prosternée ou bien demeurer entre les mains du maistre, tant à raison de la douleur, que de la grande fluxion du sang, car on ne peut empescher ces choses. Je trouve meilleur (comme j'ay fait plusieurs fois) de le faire en deux fois, ainsi que monstreray au chapitre suyvant, au plaisir de Dieu : lequel fault prier vouloir conduire l'œuvre.

## CHAPITRE VINGT-NEUVIÈME

*Autre façon de tirer la pierre plus propre que les autres, d'autant qu'elle est sans grand peril et douleur, inventée par l'Auteur.*

[*Taille en deux temps*].

**P**REMIEREMENT il fault que le patient soit préparé, comme dessus, et apres faire l'incision en la mesme façon ne plus ne moins qu'avons dit au chapitre precedent : et l'ayant faite selon la pierre, comme a esté dit, on pourra mettre une tente si l'on veult, telle qu'avons enseignée cy devant : afin d'empescher la glutination, et coagulation du sang, n'estant besoin de rien tenter apres la pierre pour ceste fois, si d'aventure ne se presentoit d'elle mesme à la playe. Que si elle se presentoit fort basse, on la pourroit tirer avec tenailles ou crochets, desquels les crochets seront plus idoines, si la pierre est unie. Laquelle n'estant point basse, ou par trop grosse, apres avoir faite l'incision, fault mettre les appareils dessus la playe, avec bendages, comme dessus. Apres quelques jours quand on connoistra le patient estre en bonne disposition, et sans fievre (laquelle ne luy adviendra moyennant qu'il tienne bon regime), si la pierre se presentoit à la playe, comme le plus souvent fait, ainsi qu'ay par plusieurs fois experimenté, faudra la tirer suyvant la maniere exposée. Mais ne se presentant point, il la fault faire descendre en mettant les doigts au fondement, et en comprimant le petit ventre, comme a esté dit dessus, et ne fault craindre de mediocrement le comprimer, d'autant que les parties sont distendues, à raison que l'urine s'est toujours evacuée, et le patient a usé de bonne diete, et aussi que la force n'est pas si grande, ne la violence pour si fort tendre les muscles de l'epigastre : et aussi puis que l'inflammation, si point en y a eu, est passée communement, et ne revient plus, comme j'ay maintefois experimenté.

Ayant donq mené la pierre au col de la vessie, il la fault tirer avec tenailles ou crochets comme a esté dit. Et si la pierre estoit si grosse, qu'elle ne peut passer par le col de la vessie, sans coper le corps de la

vessie (laquelle chose est fort à craindre pour les raisons dessusdites, qui est la cause que tantost s'ensuyt inflammation, et bien souvent la mort, ou bien grands accidens : joint, que la playe ne consolide point), il fault adonq se garder de copper la vessie hors de son col : là ou il y a graisse et muscles<sup>1</sup>. Mais estant la pierre par trop grande, il fault avoir de *tenailles incisives*<sup>2</sup> ci apres figurées (fig. 25) de mon invention, lesquelles sont à ce fort propres, pourveu qu'elles soyent bien aiguës, et assez

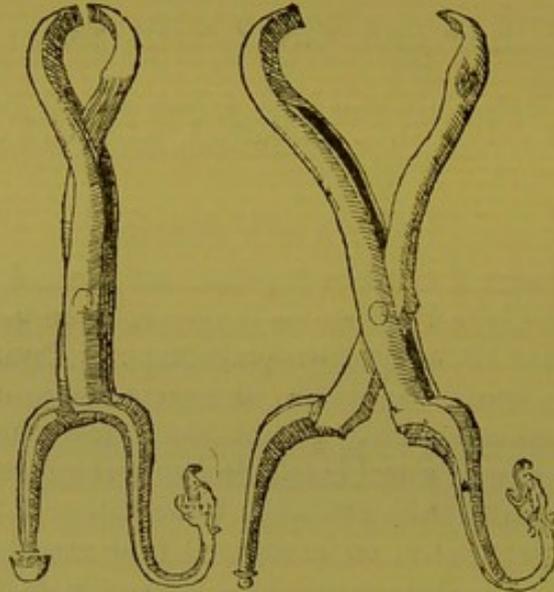


Fig. 25. — Tenailles incisives.

fortes pour rompre la pierre dans la vessie, à une, ou plusieurs fois, selon la disposition du patient : comme aujourd'hui un peu, et au bout de deux ou trois jours y retourner, en y appliquant tousjours remèdes idoines à seder la douleur, et empescher l'inflammation : ayant tousjours esgard, à ne les appliquer actuellement froids. Ainsi est beaucoup meilleur de la tirer par pieces, estant rompue, que de la laisser, et qu'il faille que le patient meure en telle langueur, car de deux maux il faut tousjours eslire le moindre. Je me suis trouvé autrefois n'ayant point de ces tenailles n'y

1. Variante de la première édition : « Il se fault bien garder de copper la vessie au lieu membraneux », c'est-à-dire de couper le corps de la vessie, dont les plaies étaient réputées incurables.

2. *Tenailles incisives*. — Il est assez remarquable que Franco, qui avait lu Marianus, n'ait pas fait attention à son chapitre du *brise-pierre* (ch. 12. *De frangente in curam non admittendo*), et ne l'ait pas rappelé lorsqu'il dit que si la pierre est trop grande il faut la rompre avec les tenailles incisives. Il n'y a dans son procédé, de nouveau, que les tenailles tranchantes qu'il avait imaginées et qui rendaient le broiement de la pierre possible, car personne n'osait se servir du brise-pierre si redoutable dont parle Marianus Sanctus. (V. Malgaigne. *Paré*, t. II, p. 488.) (W.).

autre moyen, pour tirer la pierre qui se presentoit si grosse, que j'ay esté lors contraint la laisser : ne l'ausant aucunement entreprendre, craignant qu'ils ne mourussent entre mes mains, ausquels aussi convenoit necessairement mourir avec grand travail et peine : et à tels personaiges est plus expedient la mort que la vie si miserable. Je n'ay point trouvé, comme de fait on ne trouve (au moins que je sache), aucuns Docteurs avoir escrit ceste façon de faire. Et de fait, aucuns le trouvent estrange de laisser son patient ainsi *en repos l'espace de cinq ou six jours* plus ou moins apres avoir fait l'incision. Bien est vray que gens de bon jugement, quand ils ont entendu les raisons, ont esté satisfaits, ou le doivent estre.

Or l'experience me l'a enseigné, m'estant quelquefois advenu, que apres avoir tiré une pierre, le patient estoit tant debile, que je n'ausoye entreprendre de le plus presser, pour savoir s'il y en demeuroit point d'autre, craignant qu'il ne mourust entre mes mains. Or ayant mis les appareils sur la playe, et bendé comme avons dit dessus, je le laissoye jusques à ce qu'il fust plus fort, et bien souvent ay trouvé que en changeant le premier appareil, ou apprest, que la pierre qui estoit demeurée, estoit sortie du tout dehors d'elle mesme, et principalement, quand elle estoit plus petite que celle qui avoit esté tirée. Autrefois la pierre d'elle mesme s'estoit rendue à la playe : tellement, que l'on la pouvoit voir : mais d'autant que la playe du dehors est tousjours plus petite, que celle du dedans, ou doit estre, la pierre estoit là arrestée : tellement que bien souvent en sortoit une partie dehors. Davantage, si la pierre estoit plus grosse que la premiere, elle venoit jusques au col de la vessie sur la playe, et leur donnoit douleur comme les autres. Ce sont les unies qui descendent volontiers d'elles mesmes, et les autres non pas tant, et quelquefois rien. Or si la pierre ne s'y estoit présentée, on la fera facilement descendre, en mettant les doigts par le fondement, en comprimant le petit ventre, comme a esté dit. Laquelle chose ne fault craindre à faire. Quelquefois je pensoys estre resolu, qu'il n'y en avoit plus : neantmoins au bout de quelques jours j'experimentoye le contraire, à raison de la douleur, qu'il sentoit, comme au paravant, et des autres signes exposez. Voyant cela, je estoys contraint pour mon honneur et devoir de la tirer, ce que je faisoye plus aisément que à la premiere fois, et sans grande douleur au patient. Voyant ces choses, et les ayant par plusieurs fois pratiquées, j'ay colligé ceste methode contenue en ce chapitre : assavoir qu'*après l'incision faite de ne tirer la pierre tout à la fois* si d'elle mesme ne s'y presentoit, ains attendre comme nous avons dit cy dessus.

[*Haut appareil ou taille hypogastrique*].

**J**E reciteray<sup>1</sup> ce que une fois m'est advenu voulant tirer une pierre à un enfant de *deux ans ou environ* : auquel ayant trouvé la pierre de la grosseur d'un œuf de poule, ou peu pres, je fey tout ce que je peu pour la mener bas : et voyant que je ne pouvoye rien avancer par tous mes efforts, avec ce, que le patient estoit merueilleusement tormenté, et aussi les parens desirans qu'il mourust plustost que de vivre en tel travail : joint aussi, que je ne vouloye pas qu'il me fut reproché de ñe l'avoir seu tirer (qui estoit à moy grand folie), je deliberey avec l'importunité du pere, mere, et amis, de copper ledit enfant par dessus l'os pubis, d'autant que la pierre ne voulut descendre bas, et fut coppé sur le penil un peu à costé et sur la pierre, car je levoys icelle avec mes doigts, qui estoient au fondement, et d'autre costé en la tenant subjette avec les mains d'un serviteur, qui comprimoit le petit ventre au dessus de la pierre, dont elle fut tirée hors par ce moyen, et puis apres le patient fut guarý (nonobstant qu'il en fut bien malade), et la playe consolidée : combien que je ne conseille à homme d'ainsi faire : ains plustost user du moyen par nous inventé :

1. *Haut appareil ou Taille hypogastrique*. — *Un enfant de deux ans ou environ*. — La première édition, plus correcte que celle-ci, nous fournit une variante importante qui a échappé, pensons-nous, à tous ceux qui ont reproduit cette célèbre observation. On y lit en effet : *un enfant de dix ans ou environ*. Fr. Colot, qui ne paraît pas avoir lu Franco, dit que ce même enfant avait six ans (*Traité de l'opération de la taille*, Paris, 1727, in-12, p. 40).

La plupart des auteurs ont vivement blâmé Franco de n'avoir pas osé recommander la taille hypogastrique qu'il venait d'inventer. Nous pensons au contraire qu'il y a lieu d'admirer sa prudence, et de le féliciter d'avoir su résister à l'entraînement irréfléchi qui s'empare trop souvent des inventeurs.

Quelle que soit la valeur qu'on attribue à l'incision au périnée dans la taille hypogastrique, une question se présente, c'est de savoir si ce perfectionnement appartient au frère Come à qui on l'attribue généralement. Deschamps (*Traité de la taille*, t. II, p. 230), qui a soumis ce point à une discussion approfondie, pense que la première idée en est due à Franco; ce chirurgien avait commencé son opération par une incision au périnée, et *ne pouvant mener bas la pierre à la playe*, il s'avisait seulement alors d'inciser la vessie au-dessus du pubis. Le frère Come aurait seulement le mérite d'avoir fait à dessein ce que Franco avait fait sous la pression des circonstances. Et encore, dit Deschamps, dans cette intention, le frère Come aurait été devancé par Pallucci (*Nouv. remarques sur la lithotomie*, Paris, 1750, in-12). Nous ne saurions reproduire ici les arguments que Deschamps a accumulés; mais nous avouons qu'ils nous ont rangé à son opinion. C'est du reste aussi celle de Rousset (*Assert. hist.*, p. 246) et celle de Malgaigne (*Paré*, t. II, p. 478). (W.).

Le récit que fait Franco de son invention est superbe; il peint l'homme qui, en face d'un grand danger, ose entreprendre à l'improviste une opération nouvelle et hardie, conduit par la volonté de soulager son malade. L'émotion qu'il a ressentie est si vive, qu'il n'ose pas, malgré le succès, recommander sa nouvelle opération, qui aujourd'hui est adoptée par tous mais qui alors présentait des dangers.

duquel nous venons de parler, qui est convenant, plustost que de laisser les patiens en desespoir, comme cette maladie porte.

## CHAPITRE TRENTIÈME

### *De la cure de la pierre aux femmes <sup>1</sup>.*

**L**ES femmes et filles ont pierre en la vessie, comme les hommes et enfans : et de semblables couleurs, que celles des hommes. Elles ont aussi les mesmes signes : Ausquels on pourra avoir recours pour la connoissance d'icelles. Il est au reste plus facile de trouver la pierre aux femmes qu'aux hommes : d'autant qu'on peult mettre les doigts en la matrice ainsi qu'aux hommes dans le fondement. Or la cause pourquoy il est plus aisé, est, que le col de la matrice est joignant le col de la vessie, qui est assis sur celuy de la matrice. Et si est aussi plus court aux femmes qu'aux hommes : avec ce, qu'on peult plus facilement trouver la pierre, si elle y est, avec la sonde, la passant par le conduit de la vessie : n'estant ja besoin, que la sonde soit ains pliée, comme celle des hommes, ains à peu pres toute droite : ny pareillement qu'elle soit si longue. Je suis bien asseuré qu'il y a plusieurs maistres de nostre art, au moins se disans tels, qui ne sauroient discerner l'orifice de la vessie, ou celuy de la matrice : ains mettront souvent la sonde en la matrice au lieu de la mettre en la vessie. Le col de laquelle est, comme avons dit, cy devant de celuy de la matrice, assez petit, s'il n'est dilaté. Touchant aux jeunes filles, on ne peult pas ainsi proceder, assavoir de mettre les doigts en la matrice sans faire violence : combien que selon la grandeur (touchant la sonde, se peult mettre à l'une et à l'autre). Car puis qu'elles ont sept ou huit ans, il s'y pourroit mettre le doigt. Ne le pouvant donq, fault proceder comme aux enfans, assavoir par le fondement. Et se fault prendre garde de ne inciser le col de la matrice, lequel est entre le fondement et le col de la vessie. Il fault aussi en icelles faire l'incision tout ainsi qu'aux enfans, et user de mesme procedure. Laquelle, bref, est tousjours plus aisée aux femmes. Car soit par mettre le doigt ou doigts en la matrice ou fondement, on trouvera

1. Ce chapitre a servi à Paré, mais le texte de Franco est bien plus complet, dit Malgaigne. Paré a donné de plus la description du procédé de Collot que l'on ne trouve nulle part ailleurs. (Note de Malgaigne. *Paré*, t. II, p. 495). Franco se sert d'une sonde cannelée à peu près droite; celle de Paré est toute droite, et il en donne la figure (*loc. cit.*) (W.)

facilement la pierre avec iceux, soit par la sonde ou autrement : et aussi aux jeunes filles avec la sonde est fort facile à la trouver : et avec les doigts aux femmes la mener bas, moyennant qu'elle ne soit par trop grosse, que quand bien ainsi seroit, tousjours est il plus facile par trop qu'aux hommes.

Touchant à la *cure*, il fault faire l'incision ne plus ne moins qu'avons dit aux hommes et enfans, assavoir au costé du col de la vessie, ou se vient rendre le col de la matrice. Il convient se prendre garde de ne coper le col de ladite matrice, d'autant que les deux cols sont joignans, puis proceder au reste, comme avons monstré cy dessus à l'extraction de la pierre aux hommes, et enfans, assavoir en faisant descendre la pierre jusques au col de la vessie, et la tirer avec crochets ou tenailles comme avons dit. Que si elle estoit trop grosse, la fault rompre avec tenailles incisives bien subtiles, car si elles estoient trop grosses, elles feroient oppression aux muscles, lesquels empeschent que l'urine ne sorte sinon volontairement. Avec ce, il fault considerer qu'elles ont le col de la vessie plus court que les hommes : qui cause qu'on ne peult, et ne doit faire si grande ouverture ; car la faisant grande, fault necessairement que le corps

de la vessie soit coppé, ce qui est grandement à craindre pour les causes pre-alleguées, car en ce faisant, pour le moins l'urine coulera tousjours par là de soy mesme : qui est chose facheuse, hors mis plus grands inconveniens, comme est dit, soit pour avoir coppé les muscles ou les lieux membraneux de la vessie : laquelle ne se peult puis apres consolider. Parquoy il y fault proceder prudemment pour bien faire son devoir, et la tirer tant bellement et subtilement qu'il sera possible.

Ceste procedure est trop meilleure, que celle de laquelle aucuns usent, assavoir avec un *dilatoir* (fig. 26) : lequel ils passent par le conduit de la vessie jusques à ce qu'ils sont à la capacité d'icelle : et lors ils dilatent le col, tant qu'ils puissent tirer la

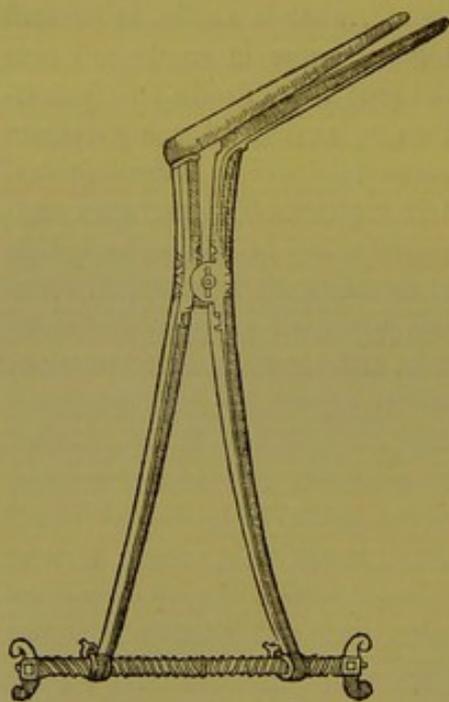


Fig. 26. — Dilatoir.

pierre pour la dilatation, laquelle fault que soit grande : d'autant que le dilatoir occupe une partie de l'ouverture, là ou fault que la pierre passe. Lesquelles choses ne se peuvent faire sans rompre les fibres du muscle,

qui retient l'urine : tellement, que de toute leur vie l'urine sort par là sans leur congé, qui est fort facheux : combien que ce soit plus supportable que d'avoir tousjours la pierre pour endurer tel torment. Toutefois si la pierre n'estoit gueres grosse, assavoir comme pourroit estre une noix muscade, ou environ, peu plus, peu moins, et selon que la pierre est ou roigneuse ou unie. Car l'unie pourra passer plus grosse que la roigneuse pour les raisons exposées. Considerant aussi, que le col de la vessie des femmes est plus court et plus large que celui des hommes. Lesquelles choses se pourront faire sans incision avec le dilatoir <sup>1</sup>, tel qui est icy figuré (fig. 26). Ayant mis le dilatoir, et deüement ouvert selon la pierre, fault aller prendre icelle avec telles tenailles que dessus, ou autres. Or ce pendant qu'on fait l'operation, il est requis tenir la pierre par derriere avec les doigts au col de la matrice, si c'est femme : et au fondement si elle est jeune, afin qu'elle ne recule, et aussi pour la tenir plus ferme contre l'instrument, et quelque serviteur tiendra le dilatoir ouvert. Et le maistre de l'autre main prendra la pierre avec les tenailles, comme est dit, et la tirera hors tout bellement, en branlant ça et là.

Je trouve meilleur tenant ainsi la pierre subjette, comme avons dit, prendre la *canule et tariere*, laquelle est propre pour tenir la pierre, quand elle est à la verge, suyvant ce qu'en a esté dit en son lieu : puis mettre ladite canule au col, ou conduit de la vessie, jusques à ce qu'elle touche la pierre : En apres passer la tariere par dedans, pour aller percer la pierre, laquelle estant ainsi percée, on essayera la tirer en tirant la canule, et tariere ensemble. En ce faisant plustost tirer fort la canule que la tariere, à cause que la canule en sortant tire la tariere et la pierre, avec l'ayde qu'on donne par derriere avec les doigts, qui sont en la matrice, ou au fondement : et par ce moyen n'est ja besoing faire si grande ouverture, que avec le dilatoir. Pource que default ce, que le dilatoir peut contenir et empescher; et aussi les tenailles ou crochets. — Ces façons de faire sont fort propres, principalement quand les pierres se trouvent unies, car

1. Variante de la première édition : « Avec un speculum tel qu'il est cy figuré ». — Les deux figures ne sont pas semblables, aussi j'ajoute ici (fig. 27) celle de l'édition de 1556.

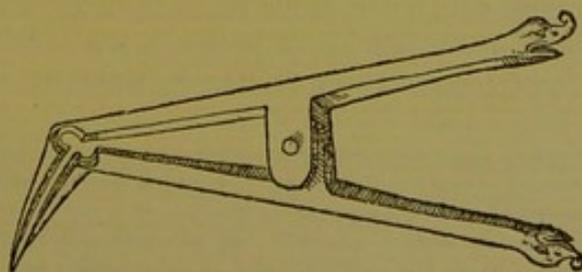


Fig. 27. — Speculum.

les autres sont à craindre. — Apres ces choses, fault proceder à la guérison comme aux hommes, en usant d'injections, ou autres remedes pour empescher l'inflammation, douleur, et accidens qui y peuvent survenir <sup>1</sup>.

## CHAPITRE TRENTE ET UNIÈME

*De la cure de la pierre avec autres instrumens de l'invention de l'Auteur.*



Nous n'avons voulu obmettre ces deux instrumens, lesquels sont grandement necessaires à ceux de nostre art : comme on pourra voir cy apres par les services qu'ils font. Lesquels avons voulu monstrier figurez afin de les mieux comprendre : qui sont inventez depuis peu de temps. Le premier par moy, qui est le *fondamental* duquel j'ay espruvé l'usage, et utilité : l'autre est *vesical à quatre*, duquel le premier inventeur est un mien cousin de nostre art : auquel j'ay adjousté quelque chose d'avantage pour l'approprier à son usage : vray est, que le premier inventeur doit avoir plus de loz que moy, pource que comme on dit communement, il est plus aisé d'adjouster à la chose inventée que de inventer. Nous monstrerons donq l'usage d'un chacun : et premierement du *fondamental* : duquel le service est, quand le cas advient, que la pierre est tant grosse, qu'il fault faire force, pour la descendre, et mener bas au col de la vessie, ou qu'il fault que l'incision soit faite, tellement, que bien souvent encores que la pierre ne soit par trop grosse, toutefois il y a grand'peine à la mener bas, si que difficilement on en peult venir au bout sans mettre en danger de mort le patient pour faire l'incision, avec un tel travail : à cause de l'inflammation des muscles de l'epigastre, et autres parties, qui peult survenir.

D'avantage, encores qu'on la puisse avoir et surmonter avec les doigts par le fondement, il reste encor une grande peine à la tenir, si que quelques fois eschappe des doigts, à cause que pour estre longuement travaillez sont lassez, parquoy elle remonte quelques fois, apres l'incision faite, qui est une grande faute. Car on ne la trouve pas tousjours quand on veult. Parquoy fault recommencer le travail, mesmement quand on la

1. On voit que Franco n'est que très médiocrement partisan de l'extraction des calculs chez la femme à l'aide de la dilatation de l'urètre, et qu'il préfère la lithotritie par les tenailles incisives ou l'emploi de la tarière. Il a été devancé sur ce point par Antoine Benivieni (*De abditis nonnullis ac mirandis morborum et sanationum causis*. Florentiæ, 1507. in-4. obs. LXXX), qui a, le premier sans doute, pratiqué avec succès la lithotritie. (W.) — V. note, p. 83.

veult avoir incontinent apres l'incision faite. Or ledit instrument sert en ce lieu aux deux façons, soit de la tirer incontinent, ou quelques jours apres avoir fait l'incision, que avons monstré en son lieu.

Ayant donq trouvé la pierre, et ne la pouvant surmonter pour la mettre entre les doigts, il fault avoir ledit instrument auquel y a deux fils qui passent par dedans, dont l'un l'ouvre, et l'autre le ferme, en le tirant comme vous voyez en la figure (fig. 28). Ayant les deux doigts au fondement, si le personnage est assez grand, fault fermer ledit ferrement, et le mettre entre les deux doigts, et le pousser jusques a ce qu'il aille plus hault que la pierre, ce que le maistre peut facilement connoistre tant à la veüe du ferrement, qu'avec les doigts. Estans donq parvenuz dessus de la pierre, on tirera les fils pour l'ouvrir : lesquels fault que soyent assez fors et doubles. Estant bien ouvert, on pourra les lier derriere le ferrement au contraire du pertuis, afin qu'ils tiennent ferme : alors fault un peu pousser ledit instrument vers le penil pour mieux prendre la pierre : ce que se fera, quand on poussera le manche contre l'os de la hanche, puis on tirera en bas jusques à ce, que ledit ferrement ayt amené la pierre entre les doigts tant bas qu'il pourra, tant qu'elle ayt passé dessous l'os pubis lequel puis apres s'aydera à la tenir. Que si l'on voyt qu'on la puisse tenir bien

à son aise, on tirera ledit instrument hors le fondement. Et si elle est difficile à tenir, le ferrement pourra ayder jusques à ce que la pierre soit dehors. Il est long d'un pied ou environ, et assez fort pour mieux servir : qui est de s'approcher plus de la vessie venant vers le penil du costé du dedans. Les deux pièces, qui prennent la pierre, passent plus avant que l'instrument, environ de l'espesseur de deux testons<sup>1</sup>, pour mieux chevaucher sur la pierre et la prendre. Car autrement ne se pourroit faire : lesdites pieces sont unies, et à demy rondes afin de ne blesser le boyau culier ou rectum intestinum, encores qu'il soit plus large au dedans qu'à l'entrée. Lesdites pieces aussi doivent estre assez espesses, et principalement au dehors. Mais le dedans qui garde la pierre de monter, sera de

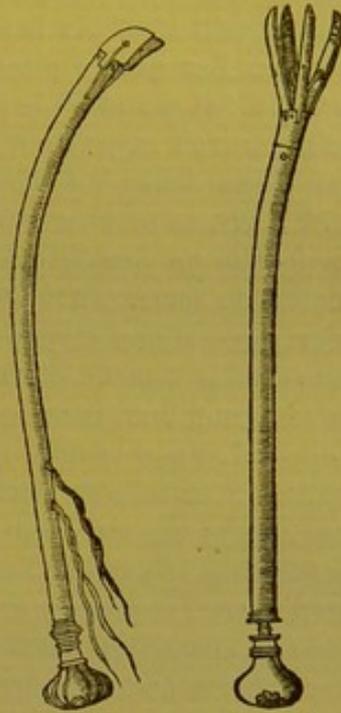


Fig. 28. — Fondamental. —  
Tenailles à quatre.

1. Testons, monnaie d'argent.

l'espaisseur d'un teston, on environ. Outre cela fault qu'il soit bien uny : et assez rond, hormis les deux pieces signifiées.

Quand au second instrument appelé *vesical à quatre*, auquel nous n'avons point trouvé de nom plus propre ny au precedent que celui de la partie, à laquelle sont destinez, doit estre de la grosseur de l'autre, qui peut estre comme le doigt d'un enfant de cinq ou six ans, et de mesme longueur, pareillement un peu plié, mais non tant comme l'autre, pource qu'il n'est pas besoin : comme l'experience nous donnera à connoistre. Les quatre pieces se joindront ensemble, quand on tirera le manche : et quand on le poussera elles s'ouvrent à suffisance : tellement, qu'il pourroit empoigner une pierre, aussi grosse qu'un œuf. La piece qui passe dedans, à laquelle les quatre chainettes sont attachées est faite à vis, et tout ce qu'entre dedans le manche : tellement que quand on tourne un peu le manche seulement, il semble que le manche soit separé du ferrement : et que vous voyez la visette comme de l'espaisseur d'une plume d'oye : qui suffit pour l'ouvrir tant qu'il fait besoin en poussant le manche contre le ferrement : et le faisant joindre, en tirant on le ferme, bref, le manche court par la visette, et mesmes fort hors, si l'on veut. Pour venir à son usage, il nous fault entendre, qu'il le fault appliquer en telle et semblable maniere que les tenailles de mon invention, apres que sera faite l'incision suivant aussi le moyen par nous dit, par dedans le gorgeret, puis estant en la vessie, et touchant la pierre, le fault ouvrir, et pousser avant : en poussant aussi le manche contre le ferrement : lequel on devra tenir fermement tant qu'on l'ait ouvert, autant que faire se pourra, et puis pousser contre la pierre, alors il fault tourner le manche, comme en fermant le ferrement. Que si l'on voit qu'il ne se puisse plus fermer, c'est à regarder s'il s'en fault gueres que la vis ne vienne jusques au bout du manche : et dont on aura connaissance s'il a empoigné la pierre, qui sera quand ledit manche ne se pourra joindre avec le ferrement. Laquelle chose on pourra avoir experimenté devant l'operation, en y mettant quelque pierre dedans : et l'ayant fermé, on regardera combien demeure de visette entre le manche et le ferrement : tenant pour assuré, que tant plus en demeure, tant plus la pierre est grosse. Ayant serré la pierre, fault tirer le ferrement tout bellement en le guidant d'un costé et d'autre, ou tout droit, s'il est possible. Je trouve au surplus ce ferrement fort propre, d'autant (comme avons dit cy dessus des pierres roigneuses) que les quatre pieces empeschent que les pointes de la pierre ou asperité ne blessent de leur rencontre les membranes de la vessie, et autres parties, qui est la chose plus à craindre que l'incision, comme a esté dit. Car encores que les pieces ne joignent pas trop, en tirant, toutefois les parties les font assez joindre contre la pierre. De ce nous connoissons combien est grandement profitable et necessaire l'usage

de ces deux ferremens exposé, selon que j'estime que tout homme de bon jugement confessera.

Au reste je conseille qu'après avoir fait l'incision sur la canule non par trop grande, ains seulement telle qu'en icelle les *tenailles incisives*<sup>1</sup> y puissent entrer, que nous mettrons par le gorgeret, ainsi qu'a esté dit des autres, estant jointes, desquelles nous proposons icy la figure (fig. 29). Icelles estans dans la capacité de la vessie, les faudra ouvrir tant large que l'on veult faire l'incision et ouverture, qui se fera en les retirant : pource est necessaire qu'elles coppent bien. Car autrement ne copperoyent pas, ains elargiroyent et dilateroyent tant seulement. Les raisons sont, pource que bien souvent en coppant sur la canule le rasoir ne peut pas bien copper tant large, qu'il seroit besoin : pource que le col de la vessie cede et fuit devant le rasoir, et bien souvent ne coppe pas droit : toutefois je n'en ay encore point usé. Il se fault aussi garder de copper le corps de la vessie comme avons dit par les ouvrir par trop. Parquoy l'ouverture doit estre à la proportion la pierre, ou bien faire une autre mediocre : vray est, que le plus souvent la penserons avoir faite plus grande, que n'aurons pas<sup>2</sup>, pour les raisons dessus dites.

En somme ceste façon de faire se doit pratiquer, principalement quand ne voulons pas faire tout à la fois, comme avons dit dessus. Car pour faire l'incision, et tirer la pierre tout à la fois, seroit fascheux, d'autant qu'il faudroit remettre le gorgeret, comme paravant : et puis par iceluy les tenailles à tirer la pierre, si on ne la vouloit tirer avec les crochets. Car ainsi faisant, n'y faudroit plus retourner le gorgeret. Or si la pierre estoit basse, il n'est ja besoin de ces procedures : ains convient faire l'incision sur la canule pour la faire plus droite, en tenant la pierre sujette avec les doigts, ou l'instrument *fondamental* : ou bien sur la

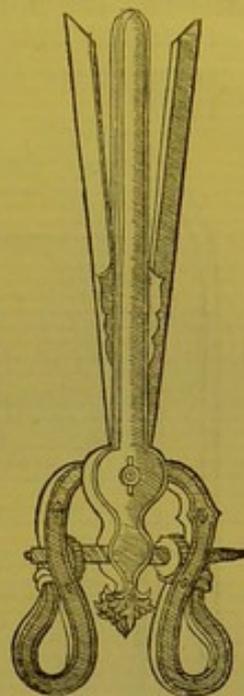


Fig. 29. — Tenailles incisives [ciseaux dilatatoires].

1. *Tenailles incisives*. La dénomination de *tenailles incisives* ne convient pas à cet instrument : Guy le désigne sous le nom de *Incisaria*; Tagault, sous celui de *Forfex excisaria*; dans le Glossaire des instruments de Guy (p. 689), je l'ai dénommé *ciseaux dilatatoires*. — Franco, ainsi que le remarque Malgaigne, propose ici une taille bilatérale, à l'aide de ciseaux dilatatoires doubles identiques au lithotome de Dupuytren. — Cet instrument se trouve donc déjà dans Guy de Chauliac (éd. 1890, p. 208, pl. II, fig. 27), qui s'en servait pour élargir les plaies. Il a été depuis réinventé par Fleurant et d'autres auteurs, dont Deschamps donne la liste (*Traité de la taille*, t. II, p. 292), et enfin par Dupuytren.

2. Le texte : « que n'aurons pas », n'a pas de sens; mieux vaudrait, « que n'aurons fait ».

Pierre, si elle n'est roigneuse, et avec les crochets, comme a esté dit.

Après ces choses, est fort bon faire injections dans la vessie, de quelques sedatifs de douleurs, qui ne soyent de qualité froide. Car la vessie est membraneuse, et nerveuse, et le nerf n'a point de plus grands ennemis que le froid, comme on peut voir au present livre. Ces injections se peuvent faire ou par la verge, ou par la playe : avec les instrumens que voyez icy figurés (fig. 30), comme est la siringue et autres instru-

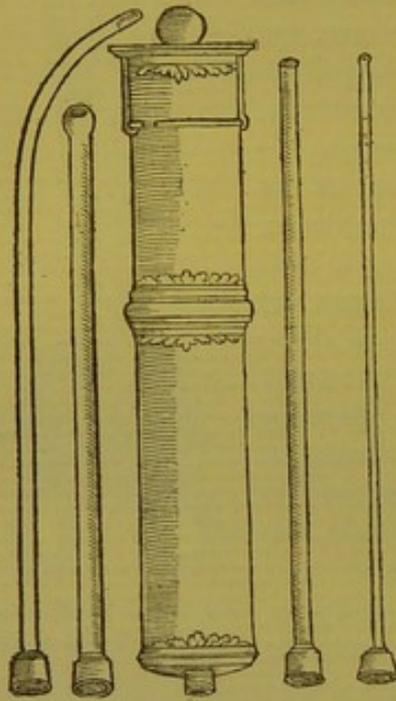


Fig. 30. — Siringue et ses canons.

mens propres à cela, avec ses canons, tant pour les hommes que pour les femmes : desquels le canon, qui a la teste grosse, est non seulement propre pour faire injection par la playe, mais aussi en la matrice, comme a esté dit. Ce canon plié, est bon aussi pour les petits enfans, qui n'ont le conduit gueres long, pour faire injection par la verge en la vessie, si la decoction ou huiles que voulons appliquer, ne peuvent passer sans aller jusques au corps de la vessie pour quelque empeschement, desquelles choses un Chirurgien doit estre munny pour s'en ayder au besoin. J'adjousteray encores ce petit mot : c'est que j'estime que la vessie se retire et ne s'estend plus qu'il est besoin pour contenir ce qu'il y a d'urine, ou gueres davantage. Mais si la pierre y est, qui soit un peu grosse, elle contiendra presque toute la vessie (ainsi qu'aucuns

ont escrit), et croy qu'en aucuns se peut faire : bien est vray que quand nous sondons par le fondement, bien souvent sentons courir la pierre ça et là : comme si elle avoit encor grand espace vuide : ce qui n'est pas inconvenient d'autant qu'aucuns l'ont plus grande aucunement, que les autres.

J'ay extrait d'un docteur, appelé Mariani sancti Barolitani <sup>1</sup>, ce que

1. Il s'agit de Marianus Sanctus, de Barletta (car c'est bien mal à propos qu'on a agité la question de savoir s'il étoit né à Barletta ou à Bari, *Barolum* n'ayant jamais signifié autre chose que Barletta), qui nous a donné le premier la description du *grand appareil*, d'après les leçons de son maître, Jean des Romains. Le *Libellus aureus* de Marianus Sanctus n'ayant jamais été traduit en français, il y a lieu de croire que Franco l'avait traduit lui-même, et cela pourrait servir à établir que l'inciseur provençal connaissait la langue latine. En comparant sa version, d'où qu'elle vienne, au texte original, on trouve à relever quelques inexactitudes.

Même pour cette traduction de Marianus Sanctus, A. Paré a pris pour guide Franco. (W.)

s'ensuyt de la pierre, avec aucuns ferremens, comme pourrez voir. Bien est vray, qu'il veut que ceux à qui l'on tire la pierre, boyvent du temps de la cure du vin, ce que je n'ay pas voulu escrire, comme il a fait bien au long, car je n'approuve pas cela, l'ayant expérimenté plusieurs fois.

## CHAPITRE TRENTE-DEUXIÈME

*De la cure de la pierre, d'une autre façon, avec gros ferrement<sup>1</sup>.*

**R**OUCHANT la pierre en la vessie, je monstreray une somme de ce que un docteur en medecine en escrit, et une partie des instrumens, lesquels il a trouvé les plus convenans pour l'extraction d'icelle : afin que facilement on connoisse la difference des procedures. Premièrement ayant fait l'incision sur la canule, comme nous avons ja monstré, laquelle il appelle *Itinerarium*, c'est à dire *chemin*, ou *voye*, par laquelle le rasoir doit passer, comme avons dit, il use aussi d'un autre instrument, lequel il appelle *exploratorium*, lequel est creux et plus droit, que le precedent, et non tant long, si l'on veult. Lequel peut estre appelé *Explorateur*, ou *guetteur*<sup>2</sup>, qui ne sert ne plus ne moins, que la sonde, car ayant fait l'incision, comme dit est, fault que ledit instrument aille trouver la canule par l'incision afin que l'urine, qui est en la vessie, soit evacuée par le moyen dudit exploratorium : d'autant qu'il est cave : ce que n'est le precedent : et aussi pour ayder à monstrier la voye par ou fault que les deux ensuyvants, appelez *ductores*<sup>3</sup>, qui est à dire *conducteurs*, y soyent : qui seront cy apres

1. Franco décrit le procédé de Marianus Sanctus en faisant de ses différens temps autant de chapitres distincts, ce qui est pour le moins inutile.

Ch. XXXVI. — *De la cure de la pierre, d'une autre façon, avec gros ferrement.*

Ch. XXXVII. — *De aperiente qui est à dire ouvrant ou dilatant.*

Ch. XXXVIII. — *De forcipe, c'est-à-dire tenailles.*

Ch. XXXIX. — *De duobus latéribus, c'est-à-dire latéraux.*

Ch. XL. — *De cochleare et verriculo.*

Sans rien changer à ce qu'a dit Franco, nous réunirons le tout dans un même chapitre : Ch. XXXII.

2. Cet *Explorateur* ou *Guetteur* n'était autre qu'une sonde d'argent à peu près droite, mais aplatie à l'extrémité, de manière à offrir une sorte de tranchant mousse, tout à fait propre à se glisser dans la gouttière de l'itinéraire ou cathéter. Voir la figure de Marianus Sanctus. (Note de Malgaigne. *Paré*, t. II, p. 483). (W.)

3. Les figures de Franco ne s'accordent pas tout à fait avec celles de Marianus, du moins dans l'édition d'Offenbach. Cf. les figures de *Paré*. (T. II, p. 483).

Dans les figures du conducteur à gouttière et du conducteur cylindrique données par Franco, les chevilles sont placées dans un trou situé à l'extrémité externe de

figurez (fig. 31). Et faut que le cave entre le premier : qui ayant trouvé la sonde, entrera par la cavité d'icelle en la capacité de la vessie : estant en icelle, il mettra l'autre en sa cavité, jusques à ce qu'il soit si avant, que son compagnon. Et alors il mettra les deux chevilles au pertuis d'iceux comme voyez en la figure. Et faut que soyent forts pour dilater. Apres avoir mis les chevilles, lesquelles serrez avec grande force entre deux doigts, assavoir l'index et le medium, qui est le premier apres le pouce. Et ainsi

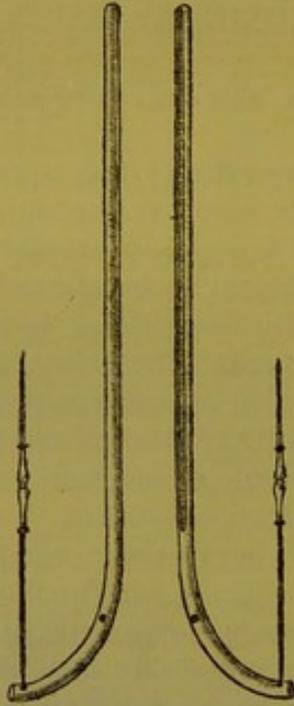


Fig. 31. — Conducteurs.

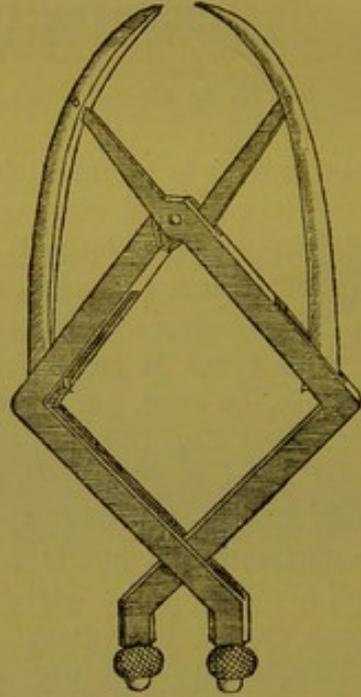


Fig. 32. — Ouvrant.

faisant on dilate l'ouverture faite en la vessie, ou col d'icelle pour mieux dire : dautant que cesdits instrumens appelez Ductores, sont pliez derriere : afin de faire plus grande ouverture en la partie interne. Car dautant plus qu'ils sont astreints par les doigts, dautant font ils plus grande ouverture devant. Et c'est afin que l'instrument suyvant y puisse entrer par le moien d'iceux, et aussi pour faire plus grande ouverture.

ces instruments, mais ne sont pas enfoncées comme elles devraient l'être. Elles ont pour but d'empêcher les conducteurs de trop pénétrer dans la vessie, lorsqu'on pousse entre eux le dilatatoire, moment dans lequel on ne tient ces conducteurs qu'entre l'index et le médus.

*De l'Aperiente<sup>1</sup>, qui est à dire, ouvrant, ou dilatant.*

**A** PRES ces dessusdits vient ce *dilatateur* : lequel est cy apres figuré : qui est fort grand. Qui en se fermant fait une croix comme pouvez voir par sa figure, avec ce, qu'il faut qu'il soit mis entre les deux precedens jusques en la capacité et corps de la vessie, ou estant parvenu, par le moyen des autres on tirera lesdits Ductores : lesquels estans dehors, on dilatera la playe avec ledit instrument icy figuré (fig. 32), duquel faisons mention, faisant la dilatation telle que l'ouverture soit grande : afin que la pierre y passe plus à son aise. Et pour ce faire fault prendre les deux bouts dudit dilatateur, et les tirer au dehors, l'un à dextre, et l'autre à senestre, avec force : afin que par ce moien l'ouverture soit faite assez grande : et que les tenailles, lesquelles doivent aller apres luy, y puissent entrer sans faire force ou violence à la partie : et pour plus aisément s'ouvrir, afin de mieux empoigner la pierre. Lesquelles seront cy apres figurées.

*De forcipe, c'est à dire tenailles.*

**A** PRES avoir monstré la procedure du dilatateur, il faut venir aux *tenailles*, et savoir comme il les fault appliquer. Premièrement donq apres la dilatation faite, il fault mettre les tenailles jusques à la pierre, et d'icelles la prendre et empoigner : l'ayant prinse, il fault attacher lesdites tenailles bien ferme : afin que la pierre n'eschappe : et pour ce faire, fault que la petite corde, laquelle est attachée à l'un des anneaux desdites tenailles, qu'elle prenne les deux petites cornes qui sont és anneaux d'icelles tenailles : jusques à ce, qu'on ayt osté les doigts d'icelles, lesquelles sont icy figurées (fig. 33). Puis apres on les pourra attacher avec plus grande seureté, si l'on veult. Et aussi, afin que les autres pieces qui y doivent estre appliquées, n'y fussent appliquées en vain. Car ce ne seroit pas petite chose, quand la pierre seroit eschapée, de recommencer une telle œuvre si grande et dange-

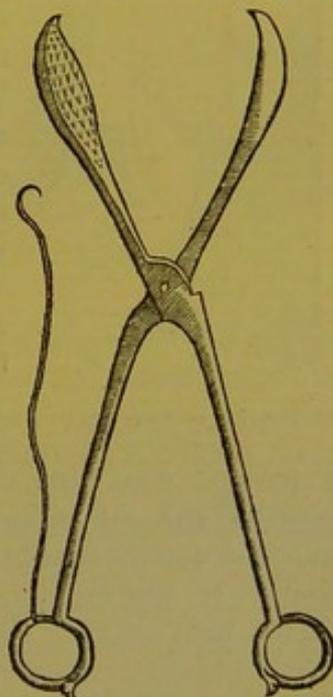


Fig. 33. — Tenailles.

1. Cet instrument faisait partie de l'arsenal obstétrical vers la même époque; et Jacques Rueff, qui en donne une figure à peu près semblable à celle-ci, et qu'il appelle *Apertorium*, s'en servait pour dilater l'orifice utérin. (W.).

reuse. De la proportion desdits instrumens, pour le present nous n'en ferons mention. Nous en traiterons à part : comme pourrez voir cy apres. Et avec ce, que gens de nostre art peuvent ou doivent savoir assez amplement ces choses, d'autant que sont des moindres poinets dudit art.

*De duobus lateribus, cest à dire Lateraux.*

CES deux pieces sont appelées *Lateraux*<sup>1</sup>, ou *Collateraux*, desquels monstreront cy apres la forme. Fault que apres avoir prins la

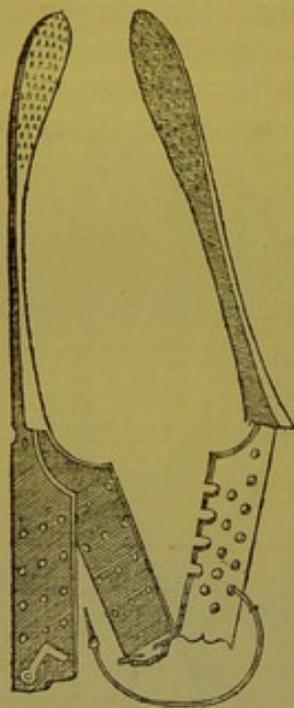


Fig. 34. — Latéraux.

Pierre avec les tenailles, mettre une de ces pieces par dessus ladite tenaille, suyvant icelle tenaille, avec ladite piece, jusques à ce, que de sa pointe soit si avant, comme les tenailles : afin de leur ayder de ce costé. Apres avoir posé icelle, fault venir à l'autre sa semblable, et la poser et appliquer au contraire de l'autre, c'est assavoir au costé du dessous des tenailles. Ou bien appliquer premierement au dessous des tenailles : et puis au dessus, ce que se pourra faire plus aisément. Or les deux pieces appelées lateraux, sont icy figurées (fig. 34) : afin de mieux entendre comme il les fault appliquer. Estants donq appliquez l'un dessus, l'autre dessous, il fault que celuy qui entre dedans l'autre y entre jusques à ce que les pertuis viennent au droit l'un de l'autre : afin que les deux chevilles puissent passer tout outre : et que l'on puisse tenir ferme l'un avec l'autre. Et puis attacher tout ensemble les tenailles, et les deux pieces : afin que toutes ensemble ne facent que une piece.

J'approuve d'un costé de ce, que ces deux pieces y sont appliquées : assavoir que s'il advenoit que la pierre fust roigneuse, n'y estant appliqué que les tenailles, en la tirant pourroit faire violence aux membranes, ce que ne fera, quand elle sera couverte des quatre pieces ou testes. Bien est vray, que sont choses fort difficiles et longues.

1. Ces *latéraux*, d'une construction vraiment pitoyable, ne faisaient pas seulement office de deuxièmes tenailles, comme Franco semble le croire, mais en se joignant l'un à l'autre, ils dilataient la plaie en avant de la pierre, au degré que le chirurgien jugeait convenable. (Note de Malgaigne, *Paré*, t. II, p. 486). (W).

*De Cochleare et verriculo*<sup>1</sup>.

CES deux instrumens, assavoir le grand, et le petit culier [cuiller], sont faits afin que en tirant la pierre, si quelquefois y demeurent quelques petites pieces d'icelle dans la vessie, par le moien de ces deux instrumens qui sont icy figurez (fig. 35), lesdites pieces puissent estre tirées et mises hors. Pareillement qu'ayant tire ladite pierre, si quelque fois y demeroit quelque sang coagulé, appelé trombus : lequel peult beaucoup nuire et empescher l'urine de passer tant par la playe, que par la verge, que par le moien de ces instrumens puisse estre desrompu, et mis en pieces : afin que l'urine ait son cours d'un costé ou d'autre : tellement qu'elle ne soit point retenue, moiennant telles choses. Or ce grand culier estant cave, amenera les pieces des pierres ou trombus, ou autres matieres dehors, quand elles auront esté assemblées et tirées du profond aux parties plus prochaines du dehors. Ce que premierement aura esté fait avec le petit : dautant qu'il passe plus subtilement. Et aussi s'il y a trombus, in l'incide [il le fragmente] et extenne plus facilement, et prepare à l'autre : afin que par ce moien l'ulcere soit bien abstergé.

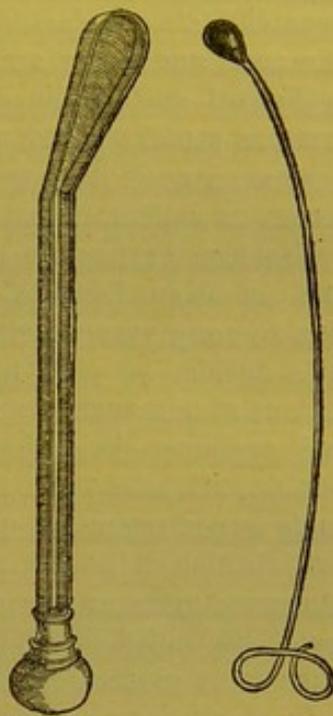


Fig. 35. — Cuiller et verricule.

Après avoir prognostiqué que si la pierre est espineuse ou grande, le grand danger de mort qui bien souvent s'ensuyt de telles operations, on fera l'ouverture selon les ruges et filemens, comme dit Cornelius Celsus, et au lieu hors de danger, comme a esté dit. En apres estant

1. Franco a commis ici une erreur assez grave; trompé par la méchante figure de Marianus, il a cru que le *verriculum* était creusé en cuiller, et lui-même l'a représenté et décrit avec cette forme. Le *verriculum* était un fil d'argent pareil au mandrin de nos sondes, terminé par une petite boule d'argent, *pila argentea*, qui ne devait pas dépasser au plus le volume d'une cerise, et qui servait à explorer la vessie après l'extraction de la pierre. Marianus nous apprend que les opérateurs vulgaires appelaient cet instrument *bucton*, et c'est manifestement de là qu'est venu le *bouton* des lithotomistes, tel que Paré le figure à l'autre bout de la curette. (Note de Malgaigne, *Paré*, t. II, p. 487). Tel est aussi l'avis de J.-G. Günz : *Specillum globulo instructum* (bouton), quod Marianus *verriculum* dixit. (In J. Zach. Platneri *Instit. Chir. Rat.*, Ed. Krause, Lips. 1783, in-8, p. 746.) (W.) — *Verriculum*, veut dire drague, instrument explorateur; *verrucula*, veut dire petite boule.

la pierre tirée fault savoir s'il y en a d'autres, par les signes susdits, et aussi s'il en y est point demeuré de pieces : afin qu'elles ne puissent recroistre comme paravant qu'elles fussent tirées, ainsi qu'a esté dit. Nous avons au surplus montré comme il fault lier et claver les deux tenailles ensemble, et les tenir et tirer avec les deux mains, jusques à ce que la pierre soit hors, et puis nettoyer la playe avec le *verricule*, ou *cuillier* si quelque chose y estoit demeuré. Apres il fault appliquer les appareils tels que dessus ont esté proposez, et avec bendages les tenir, afin aussi que *aucun air n'y entre* : et puis le mettre en sa couche, luy appliquant quelque linge chaud sur le petit ventre, et aux pieds. En apres se prendre garde, que quelque sang ne descende au scrotum : car si ainsi advenoit il s'y acquerroit quelque mauvaise qualité, qui pourroit causer un esthiomene ou mortification de la partie.

Touchant l'extraction de la pierre aux femmes, il n'escrit autrement que comme aux hommes, se donnant garde de la matrice. Que s'il vient plus de *sang* apres, fault appliquer sur l'ulcere des linges en deux ou trois doubles ou plus, mouillez en vinaigre, et sel, avec repercutifs à l'entour et non appliquez sur l'ulcere : comme dit Hippocrates, qu'il ne fault appliquer choses froides sur ledit ulcere : ouy bien à l'entour. Et si cela ne suffit, des ventoses aux cuisses sont bonnes. Que s'il y avoit sang en la vessie retenu (ce que on connoist par la retention de l'urine), on fera injection en la vessie par la playe ou verge, de vinaigre et sel composez et comme urine un peu chaud. Car ils ont vertu incisive. Et si par ce moien ne vouloit sortir, fault venir aux instrumens que dessus, et proceder en la guarison de l'ulcere comme des autres.

Le premier jour prendra un bouillon de poulet sans sel. Et son boire sera vin fort trempé, pourveu que l'operation n'ayt esté difficile, et qu'il n'ayt point de fièvre : autrement, boive ptisane, jusques à ce qu'il soit hors des accidens. Et de mon costé je le louë. Le second jour pourra manger d'une poulaille bien accoustrée, ou chair de mouton, ou veau, ou chevreau, et de facile digestion. Il se abstiendra de grosses viandes, comme chair de bœuf, oyseaux de marescages, poissons, fruits verts, pain sans levain, et crud, fromages recents, gros vin et trouble, et choses visqueuses, et de mauvais suc, qui peuvent rengendrer pierre. Que s'il avoit soif de nuit, on luy pourra bailler un peu de bon pain rosty mouillé en vin trempé en ptisane, ou ptisane seule, s'il avoit fièvre, avec sucre sur ledit pain, ou apres l'avoir mouillé au vin, le sucre dessus.

Voylà en somme ce que en escrit ledit docteur pour la guarison de la pierre en la vessie. Suyvant ce, un chacun de bon esprit pourra faire jugement de la difference des procedures.

## CHAPITRE TRENTE-TROISIÈME

*De la cure de la pierre aux reins.*

**L**A pierre aux reins advient le plus souvent aux vieilles gens, et peu souvent aux jeunes : comme au contraire la pierre en la vessie aux jeunes plustost que aux vieux. La *cause* de la generation de ces pierres, sont continuelles cruditez, dont les humeurs crasses et terrestres sont assemblées en multitude et abondance avec une ardeur ignée, ou chaleur à l'environ des reins, dont ces humeurs crasses et pituiteuses viennent à se condenser et endurcir, à cause de ladite chaleur : tellement, que se viennent endurcir, comme pierre. Et pour la raison des ventricules, qui sont aux reins grands ou petits, les pierres sont là engendrées grandes ou petites : et plus ou moins, selon les ventricules des reins ou elles s'engendent, esquels reçoivent leur forme et couleur, et differences, en ce que les unes sont aspres et roigneuses, et les autres sont unies. Il en ya de noires, et d'autres ayants couleur cendrée, ou blanchastre, austres roussastres, aucunes sont longues, et autres rondes. Les noires sont communément roigneuses et aspres : et sortent avec difficulté trop plus grande que les unies : Estans aussi volontiers accompagnées d'autres.

Les *signes* sont tels, que les patients sentent aux reins une douleur grande et piccante comme d'aiguillons, sans toutefois aucune apparence de tumeur au dehors. Ils ont l'espinal medulle <sup>1</sup> plus roide : tellement, qu'ils se plient et baissent à plus grand peine : La cuisse du costé du mal est comme stupide : et toutes deux, si les deux costez sont affligez : le plus souvent aussi sont pressez de vomissement ou appetit de vomir. Environ le commencement des obstructions, l'urine vient en petite quantité et aqueuse : et quand l'obstruction est parfaite l'urine est retenue totalement et les excremens aussi, si qu'ils sont en une grande volonté de rendre leur eauë : mais c'est en vain. Et quand la pierre des reins est tournée ou sortie de son lieu, la subsidence [le dépôt] de l'urine est areneuse : outre plus, sanguinolente si la pierre est roigneuse, à cause de la violence qu'elle fait par son asperité aux membranes des reins ou uretaires.

Pour la *curation*, il fault venir premierement aux remedes, moiens de mitiguer les douleurs. En quoy l'on evitera les medicamens solutifs, et aperitifs pour le commencement, et principalement ceux de telle con-

1. *Espinale medulle*. Franco a déjà employé une fois cette expression; il veut désigner probablement la région des vertèbres lombaires et des lombes.

dition qui sont forts et violens. Car les solutifs agitent les humeurs, et ainsi agitées viennent aux reins, augmentans par ce moyen les douleurs. Les diuretiques aussi par leur faculté envoient et conduisent aux reins les humeurs, qui sont au ventricule et intestins : lesquelles choses causent aux reins plus grande douleur.

Afin donc que l'excrement soit purgé, ce *clystere* est bon, lequel remollist et lave le ventre : Rp. Altheæ cum rad. malvarum, violarum, brassicæ ana M. j. ficus pingues num. vj. mixa. nu. vij. florum chameli, et meliloti ana. P. j. s. furfuris in linteo ligati M. s. decoquantur in suffi. q. aquæ ad tertias. In decoctionis præscriptæ  $\frac{3}{x}$ , dissolve cassiæ recenter extractæ  $\frac{3}{ij}$ . butyri recent.  $\frac{3}{ij}$ . olei communis  $\frac{3}{iij}$ . salis parum, commixtis *omnibus fiat enema*. Lequel sera baillé devant le repas, combien que le malade n'ayt pas bon ventre, n'est pas bon en ce clystere adjoûter d'abondance de decoction ni de solutifs, de peur que les reins ne soyent comprimez, et les humeurs attirez en la partie, dont la douleur soit augmentée. Et si l'on peut amener ces grosses matieres, et feces par la verge, il le fault plustost faire que de exhiber le clystere. — Or le ventre purgé, si le malade est robuste et qu'il soit pletoric, il faudra ouvrir la veine de derriere le genoux de la cuisse stupifiée, et comme amortie : qui est celle du rein malade, afin que la multitude de sang ne cause douleur et tension en la partie malade, et par ce moyen augmente la douleur. — Si le patient est cacochyme, et que l'humeur vitieuse soit abondante, fault avoir recours à la purgation. — Aucuns malades de ces pierres ont aussi aux intestins des flatuositez et ventositez, lesquelles compriment les reins, et augmentent les douleurs. Parquoy le *clystere* suyvant sera bon pour les discutir et chasser :

Rp. Malvarum, mercurialis, anethi, meliloti, ana M. j. florum chamo. P. j. sem. anisi, carvi et fœniculi ana.  $\frac{3}{ij}$ . decoquantur in suffi. q. aquæ ad tertias, accipiantur prædictæ decoctio  $\frac{3}{x}$ . olei chamomillæ, olei anethini ana  $\frac{3}{ij}$ . benedictæ  $\frac{3}{s}$ . commixtis omnibus fiat enema. Lequel prendra devant le repas.

Ou cestuy qui est fort bon : Rp. Olei chamo.  $\frac{3}{viij}$ . fiat enema, quod injiciatur, ut dictum est.

Et si la douleur persevere aux reins, à cause de la pierre, ceste *fomentation* suyvante sera appliquée en la region des reins : Rp. Altheæ cum rad. malvarum ana M. j. s. helxines M. s. florum chamo. et meliloti ana P. j. s. semi. lini, et fœnigræci ana  $\frac{3}{iiij}$ . decoquantur in suffi. q. aquæ : spongiaque in decocto madefacta et expressa foveatur renum regio, comme est dit. Ces choses sont anodines. Car toutes choses qui ont chaleur temperée, sont vrayement anodines, et sont conformes à la chaleur naturelle, pource que nature se delecte d'icelles.

Puis se oindra de cest *oignement* suyvant : Rp. Butyri recent. olei

amigdalorum dulcium. exungiae gallinae, vel anserinae ana  $\frac{3}{4}$  j. s. olei de lilio nam emollit  $\frac{3}{4}$  j. olei scorpio  $\frac{3}{4}$  s. his commixtis renum regio calide post fotum per dies complures unguatur.

Après ces choses si la douleur fixe demeure, les ventoses sont bonnes sur les reins, en mettant lesdites ventoses l'une après l'autre : en les applicans tousjours un peu plus bas par intervalles, et en descendant jusques aux eines : afin que par ce moyen la pierre descende jusques en la vessie, par lequel pourra estre attirée là. — A la fin si la douleur persevere, et que la pierre ne se soit bougée des reins, soit lavé le malade en la decoction suyvante, après l'application des remedes qui mitigent la douleur, laquelle se doit faire plus tost, que la pierre sorte.

Nous viendrons aux moiens pour faire descendre lesdites pierres. Estant en premier lieu le ventricule nettoyé, et les voyes, par où viennent aux reins : afin que les humeurs là assemblez, ne viennent à empescher les medicamens ordonnez à descendre avec eux aux reins.

Soit donq purgé le ventricule, et voyes en ceste sorte :

Rp. Uvarum passarum mundatarum, caricarum pingium, glycyrrhisae ana  $\frac{3}{4}$  s. adianti recent. p. s. trium florum comu. ana p. j. quatuor semi. frigid. major. ana.  $\frac{3}{4}$  j. s. mixorum  $\frac{3}{4}$  ij. decoquantur in suffi. q. aque usque ad dimid. consumptionem accipiantur ejusdem decocti  $\frac{3}{4}$  iiij. cassiae recent extractae  $\frac{3}{4}$  j. serapij viol.  $\frac{3}{4}$  s. commixtis omnibus fiat potio, quae sumatur in aurora. Et le patient disnera une heure après, ayant operé ou non.

Or devant le soupper s'il n'y a operation faite, prendra ce *clystere* suyvant : Rp. Juris pulli  $\frac{3}{4}$  x. cass.  $\frac{3}{4}$  j. mellis rosa. colati  $\frac{3}{4}$  j. s. olei communis  $\frac{3}{4}$  ij. salis parum : commixtis omnibus fiat Clyster, ante coenam infundatur.

La douleur estant sedée, et le ventricule, et ses voyes purgées, il leur fault administrer choses à expellir les pierres comme s'ensuyt : Rp. Pulveris lithontripon calculum perforan. et frangentis  $\frac{3}{4}$  iiij. sumatur  $\frac{3}{4}$  j. s. mané horis quatuor ante pastum, cum jure cicorum rub. aut vino albo, aut cum decocto radiceis graminis, similis quantitas de Justiniano sumpta idem praestabit. — Si le malade est fort extenué et qu'il ayt les reins arides et seichez, soit adjousté au lithontripon que sont quatre  $\frac{3}{4}$  sem. papave. albi, et sem. melonum ana  $\frac{3}{4}$  ij. Et la region des reins soit oincte cum oleo scorpio. composito, tout chaud, et souvent.

Après les pierres sorties, fault donner ordre, que de rechef ne s'engendrent d'autres. Ce que sera, si la chaleur des reins est moderée et reduite hors de l'exces de mediocrité. Il fault avec ce éviter les choses qui engendrent humeurs crasses et visqueuses et glutineuses.

*Régime.* — Sa viande sera de bon suc et de facile concoction : desquelles mangera moderement, et à loisir afin qu'elles soyent bien machées.

S'abstiendra de tous legumens, de pappez<sup>1</sup> qu'on fait de farine de froment, ou autre, et avec laict, de fromage, ensemble de toutes choses faites de laict, et finalement tous sucs espez et crasses et beaucoup chauds et acres. Il usera de vin tenue, c'est à dire, subtil, qui soit aussi petit et blanc : leur exercice sera mediocre. Toutes choses qui provoquent l'urine, sont profitables, soit au manger ou au boire. Il se fault garder d'eschauffer les reins au dedans, comme lict de plume, ou robbes fourrées et semblables. Ceux qui ont estez affligez de ces maladies, observeront ces choses, afin de ne plus y retourner : et useront de ces choses, et purgations, principalement le Printemps et Automne qui s'ensuyvent :

Rp. Serapij, adianti ʒ ij. oxymel simplicis ʒ j. s. serapij intibi sativi latioris ʒ j. stillatitorum liquorum, lupi salictarij, cichor. graminis ana ʒ iij. misceantur, à jeuno per triduum diluculo bibantur. — Rp. Diarrhod. abbat. ʒ s. utatur cum serapiis.

Rp. Pil. aggreg. ʒ ij. pil. de agarico ʒ s. excipiantur stillatio liquore adianti, finganturq; pilulæ v. quæ circiter noctis dimidium sumantur.

Ou ainsi : Rp. Cassiæ recent extract. ʒ s. diaphœnici ʒ ij. electua. de succo. rosa. ʒ iij. serapij adianti ʒ s. excipiantur ʒ iij. communis medicinarum decocti, fiatque potio, quæ sumatur ad auroram.

Rp. Elect. diarrhodi abbat. tessellam unam, sumatur postridie mané.

Et le temps d'entre deux, usera des pilules suyvantes : Rp. Pulu. de hiera simplicis, aloës lotæ in stillatio liquore intibi sativi latioris ʒ ij. agarici recentis in pastillorum formam redacti ʒ j. s. rhabar. select. ʒ j. excipiantur serapio rosa. laxat. fingantur pilulæ vj. pro iij. desquelles en prendra trois une heure devant le souper une fois la sepmaine.

En l'esté prendra un bolus de cassie ʒ j. cum baccis quatuor oxyacanthæ. Au lieu des pilules, quatre heures devant disner encores prendra une fois le mois ʒ j. s. terebenth. lotæ in stillatio liquore halycacabi estate excepta, quatre heures devant le repas. Et la region des reins sera oincte de ce Cerat suyvant : Rp. Cerati albi Galeni ʒ iij. s. olei violati ʒ ij. his commixtis soit oincte la region des reins actuellement froit à l'entrée du lict deux fois la sepmaine.

1. *Papes* ou bouillies, soupes. — *Papcr*, manger à la façon des enfants (Du Cange).

## CHAPITRE TRENTE-QUATRIÈME

*Cure de l'ardeur de l'urine.*

**C**auses. — L'ardeur de l'urine, vient quelquefois sans ulcere, et sans pierre : laquelle se fait seulement de l'urine acre, à cause de quelque humeur bilieuse, avec icelle meslée : et par le moien de ceste acrimonie s'ensuyt aucune fois ulcere aux reins et vessie. Or devant que ceste ulcere soit faite grande, ladite acrimonie doit estre ostée de l'urine, ce que ce peult faire par le moyen d'une façon de vivre, et medicamens tant prins par la bouche, que appliquez par dehors.

*Façons de vivre.* — Le malade n'usera de vinaigre, ny de choses salées, et acres, d'espices, ou toutes choses qui peuvent engendrer humeurs acres, ny de toutes choses diuretiques, ny de vin blanc et tenue, qui est à dire, subtil, des quatre semences froides. Jaçoit que soyent appelées froides, toutefois sont diuretiques et aucunement chaudes ; lesquelles de toute leur substance amènent l'urine. En somme toutes choses qui provoquent l'urine en l'ardeur dicelle, sont nuisantes, car d'autant que l'urine se multiplie, d'autant croist la douleur.

Le moien de curer et digerer ces humeurs bilieuses, lesquelles sont meslées avec l'urine, est :

Rp. Serapij violacei simpli. ʒ j. s. stillatitij liquoris intibi sativi latioris ʒ ij. stillatitij liquoris portulacæ ʒ. j. et à jejunió diluculo sumatur. Continuant iceluy par l'espace de cinq jours.

S'il y a vehemente ardeur, fault digerer ainsi : Rp. Serapij de portulaca ʒ j, serapij de acetositate citri ʒ s. stillatitiorum liquorum oxalidis, nympeæ intibi sativi latioris ana ʒ j. misceantur et jejuno diluculo dentur. Perseverant en l'usage d'iceluy par cinq jours.

Ce fait, si perseveroit l'ardeur de l'urine, au lieu du sirop de portulaca soit mis de sirop de papavere. — Rp. Cassiæ recenter extractæ ʒ x. serapij violacei. ʒ. j. stillatitiorum liquorum oxalidis, et intibi sativi latioris q. suffi. fiat potio : quæ sumatur horis quatuor ante pastum.

Ou ainsi : Rp. Mannæ granatæ ʒ ij. stillatitiorum liquorum oxalidis, et nympeæ. q. suffi. fiat potio, quæ sumatur horis quatuor ante pastum.

Et si cecy ne suffit, il prendra ceste *medecine* : Rp. Mirobal. flavarum ʒ. ij. macerentur in decocto uvarum passarum ex stillatitiis liquoribus intibi sativi latioris, et oxalidis facto horis duodecim ; deinde exprimantur : adjectisque rhabar. pulverisati ʒ. j. s. serapij rosa. de infusione rosarum ʒ j. fiat potio : quæ sumatur manè horis quinque ante pastum.

En ces choses ne fault user de medicamens forts ne acres, pource qu'ils augmentent l'acrimonie des humeurs, mais bien choses legieres et simples. Ayant purgé le corps de ceste cholere, on pourra venir aux frications et vomissemens legiers. Desquels sera faite legiere frication en la teste, et aux bras : afin de divertir l'humeur bilieuse qui flue aux reins. En ce faisant si quelque sueur vient, est profitable. — Pour faire un *vomitoire* legier, et qui soit apte et convenable, fault boire d'eauë tiede, meslée avec huile commun, se tenant aussi tousjours le ventre laxé, et non constipé. Ce qu'advenant on exhibera choses convenables pour purger les excremens du ventre, comme est ce *clystere* suyvant, une fois ou deux la sepmaine.

Rp. Malvarum, altheæ. viol. ana M. j. pruna. xij. decoquantur in suffi. q. aquæ ad tertias. accipiatur ejus decocti ℥. j. s. cassiæ recent. extractæ ℥ j. olei violacei ℥ iij. fiat clyster. quod ante pastum immittatur, ut dictum est.

On pourra user de ce *bolus* au lieu du clystere dit : Rp. Cassiæ recent. extract. ℥ j. bacca. oxyacanthæ nu. iiij. adjecto saccharo : fingatur bolus, qui mané sumatur horis quatuor ante pastum, une fois la sepmaine.

Autrement : Rp. Cassiæ recent. extractæ ℥. vj. diapr. simpl. ℥. ij. adjecto saccharo, fiat bolus, qui sumatur, ut dictum, une fois la sepmaine. — Ces choses parachevées, et la chaleur de la partie moderée (car la chaleur altere), il fault principalement refrigerer les reins, et le foye tant par medicamens prins par la bouche, qu'appliquez au dehors sur le foye, tel qui est le suyvant :

Rp. Stillatitij liquoris intibi sativi latioris ℥ viij. stillatitorum liquorum, rosarum, et nymphæ ana ℥ iij. sandali alb. et rub. coral. alb. et rub. ana ℥. j. s. seminum oxalidis et portulacæ ana ℥. ij. spicæ nardi ℥. j. s. caphuræ si æstus ingens adsit ℥. ij. aceti ℥. j. fiat *Epithema* quod adhibeatur hepatis tepidè mane et vesperi ante pastum. — Les *Epithemes* qui se font au cœur ou au foye, quand bien se feroient pour refrigerer, toutefois doivent estre appliquez tiedes sur la region du cœur ou foye. — Ou bien convient appliquer de *sachets* preparez ainsi à refrigerer : Rp. Rosarum rubearum, florum nymphæ et violarum ana P. j. s. intibi sativi latioris quartam partem M. j. sandali albi, et rubri, ana ℥. ij. seminum oxalidis, portulacæ, et intibi sativi latioris ana ℥. j. spicæ nardi ℥. j. commixtis omnibus et in sericeo panno rubro et raro, soyent faits comme de petits sachets de la forme de la moytié d'un tranchoit, dedans lequel les choses dites soyent mises : et de la liqueur des roses, et intibi sativi, sera fomentée et lavée la region du foye tiede, et sera appliqué le matin devant le repas : le tenant dessus jusques à tant qu'il sera refroidy, puis on l'ostera, et rechangera de rechef aussi tiede comme dessus.

Cest *unguent* est de grande vertu pour le foye alteré et chaud : Rp.

Unguenti santalini  $\text{ʒ}$  iij. olei rosacei, olei nympheæ ana  $\text{ʒ}$  ij. spicæ nardi in stillatio liquore intibi sativi latioris macerati : hisq. commixtis cum pauca cera fiat linimentum, quo hepatis regio manè ante pastum tepidè ungtur. — Il se fault prendre garde de ne refrigerer avec ces choses le septum transversum, car si le froit l'attaint par trop, il le pourra rendre immobile, dont par ce moien seroit faite difficulté de respirer, ce qu'advenant faudroit user de choses qui ont la chaleur temperée, et les appliquer dessus, comme est la decoction de chamomille et mellilot, desquelles si la fomentation ne suffist, et qu'il ne soit réduit en son premier estat, soit adjousté origani, calaminthæ, stœchados arab. ana M. s. — Apres que le septum transversum est guarý de son refroidissement, fault revenir aux reins, desquels nous tacherons de moderer la chaleur, par remedes externes en ceste sorte :

Rp. Unguenti albi Galeni  $\text{ʒ}$  ij. cerati santalini  $\text{ʒ}$  j. subigantur cum oleo ex cotoneis, soit appliqué à la region des reins actuellement froit, alors qu'il se veult aller coucher.

Ces *electuaires* suyvens sont bons pour rafraichir le foye, et les reins aussi : Rp. Santali albi et rub. ana  $\text{ʒ}$  j. santali citrini  $\text{ʒ}$  ij. sacchari dissoluti in stillatio liquore rosa. aut sempervivi, si calor intensus sit q. suffi. fiat electuarium solidum in romborum figuram : sint que singeli ponderis  $\text{ʒ}$  ij. s. que prendra un, ou deux, ou trois heures devant le repas de matin, et l'ayant prins, boira un petit de stillatitij liquoris intibi sativi latioris.

Ou cestuy : Rp. Conservæ rosarum, conservæ nympheæ, conservæ florum cichorij. ana  $\text{ʒ}$  j. s. seminum oxalidis, portulacæ, et intibi sativi latioris ana  $\text{ʒ}$  j. omnium santalorum ana  $\text{ʒ}$  j. s. trochiscorum de caphura  $\text{ʒ}$  iij. excipientur serapio violaceo, aut nympheæ, si magnus sit ardor : fiatque electuarium molle, de quo sumatur castaneæ instar, horis tribus ante pastum, eoque deglutito parum stillatitij liquoris intibi sativi latioris bibatur. — Il est certain, que puis que la cholere est accoustumée de couler du foye avec l'urine, qu'en ce que le foye soit bien temperé, ne laira pourtant d'engendrer de la cholere, et ne se pourra defendre ne faire qu'il n'en soit porté avec l'urine quelque portion d'icelle. Parquoy en tels cas glutinans ou gluans, et mussilagineux sont bons qui corrigent tant l'acrimonie, que la mobilité des humeurs allans aux reins, et en la vessie et uretaires.

Rp. Seminis altheæ, malvarum, cotoneorum ana  $\text{ʒ}$  j. gummi tragacanth.  $\text{ʒ}$  iij. macerentur in decocto rad. altheæ, seminum papaveris albi et halicacabi, fiatq; mucago, de qua sumatur  $\text{ʒ}$  j. s. cum  $\text{ʒ}$  iij. decocti manè per dies octo aut novem. — Ou qu'il boive trois ou quatre  $\text{ʒ}$  de laict de brebis aigrelet : duquel on aura osté et separé une partie du beurre, et le prendra quatre heures devant le repas. — L'eauë des

blancs d'œufs fort battus avec lait et huile violat meslez, et mis en la vessie par la verge avec sonde ou siringue, et sera tiede : est fort convenable pour cest effet. — Ou, au lieu de l'eauë des œufs, en grand ardeur la mussilage de Psyllion soit mis. — Pareillement la verge mouillée ou trempée en un vaisseau plein de lait, feroit aucun allegement de la douleur par trop grande. — Outre ces choses on oindra le ventre depuis le nombril jusques au penil de ces huiles, nympheæ, et rosat, meslez ensemble, par egale portion. Si l'ardeur persevere, soit lavé, et mis en bain de la decoction de malves, violettes, laictues, et fleurs de nymphaea.

## CHAPITRE TRENTE-CINQUIÈME

### *De la cure des diabetes.*

**L**E propre de ce mal de reins, est avoir grand soif, et rendre ce qu'on a beu, tel, et à l'instant, ou incontinent apres. L'origine de ce mal est l'imbecillité de la faculté retentrice des reins, et la grande force de la faculté attractrice d'iceux. Dont tout le corps est echaufé immoderément, et tellement, qu'il semble qu'il brusle, avec tel sentiment de si grande siccité, et aridité qui bien souvent s'ensuyt la mort. Au commencement si le malade est jeune, pourra guarir, et aux vieux est incurable. — Ceste maladie pourra estre guarie avec les mesmes remedes prescrits en l'ardeur de l'urine, exceptées les mussilages et injections, et unguents appliquées environ le perineum, et entre le nombril, et penil, et l'injection faite à la verge de lait. Les viandes crasses leur conviennent, comme ris, et chair de bœuf.

## CHAPITRE TRENTE-SIXIÈME

### *De la cure de l'ulcere des reins.*

**C**auses. — Les ulceres viennent aux reins à cause de quelques grosses humeurs acres, et mordicantes à eux portées. Ou bien peult venir de quelques veines des reins rompues, ou de quelque inflammation en la partie venue à suppuration. Ou de l'asperité du calcul engendré en eux.

Les signes de l'ulcere aux reins, sont douleur aux lombes avec pesan-

teur. On discerne le pus et matiere venant de l'ulcere des reins, d'avec celle de la vessie en l'urine, de ce que celle des reins n'est de mauvaise odeur ne si gluante et visqueuse : comme est celle qui vient de la vessie : d'autant que la vessie est de substance nerveuse, et que la matiere ne peult estre suppurée comme és reins. D'avantage, le pus qui procede de l'ulcere des reins, vient sur la fin de l'urine, puis reside au fond d'icelle : Et tant seulement sort avec l'urine, et sans icelle non. Le pus fait de l'ulcere de la vessie sort avec l'urine, et quelquefois sans l'urine, à cause de la proximité de la verge. Quelquefois procede du foye une semblable matiere purulente d'une mauvaise affection ou disposition en iceluy : lequel on connoist tant aux douleurs, qui en luy ont precedé, comme par l'urine : en laquelle est meslé ledit pus en abondance : et jamais ne reside au fond. D'avantage, aux ulceres des reins vient avec l'urine de petites pieces de chair, ou caruncules, comme poils. Et quand ces choses apparoistront, fault obvier aux choses qui engendrent cruditez, et qui multiplient lesdits excremens.

*Manière de vivre.* — Qu'ils ne mangent choses crues, ny de mauvaise concoction : ne qui soyent faciles à estre corumpues, ne qui engendrent ventositez, ou que tost viennent à aigrir : qu'il fuye toutes choses acres, aigres, et salées, et choses qui engendrent acrimonie. La cause qui augmente et produit la cholere aux malades, est, endurer par trop la soif, et faim, et aussi elire trop grande sollicitude ou exercice vehement : le trop veiller : les espices fortes. Il fault eviter le dormir trop grand ou prolix, pource qu'il engendre abondance d'excremens. Leur dormir pourra estre de six à sept heures, et non plus : et qu'ils ne couchent point en lict mol, comme de plume, ains sur materas de coton, ou laine. Il mangera pain recent, et bien appresté, et chairs de chevreau, et semblables chairs tendres : et poissons qui se tiennent parmy les pierres, comme escrevisses : millet, avec laict de brebis, est permis cuit et meslez ensemble. Le jus ou potage de chapon ou geline ou poules ou poulets : les œufs frais, raisins de damas, les amandes pelées. Il peut user d'herbes, mais cuites comme intibi, portulacæ, lactucæ, et semblables en faculté et vertu. Evitera toutes choses diuretiques. Les choses legierement douces, et sans saveur et glutineuses : comme les pieds des bestes pour la plus grande partie sont en usage. Leur boire sera laict de brebis ou chievre, ou laict de amandes, ou vin clair et trempé. Et s'il est possible, soit la decoction d'orge et glycyrrhise, qui est regualice <sup>1</sup>. Leur boire ne sera pas froid, car le froit est ennemy des ulceres. L'usage et conjunction des femmes est fort mauvais, et principalement, si le patient est ja d'eage ou de petite complexion ou debile. Il fault tousjours donner ordre qu'ils

1. Régilisse (Voir *Guy de Chauliac*, 1890, p. 655, et *Mondeville*, 1893, p. 859).

ayent bon ventre, afin que les excremens n'empêchent l'operation ou nature. Laquelle chose on fera en prenant pruneaux et choses, qui ont faculté de provoquer l'excrement, et les prendre un demy quart d'heure devant le repas, ou *clysteres* comme ceux-cy :

Rp. Malvarum, altheæ, violariæ, acanthi, ana M. j. pruna x. ordeï P. s. decoquantur in suffi. q. aquæ ad tertias accipiuntur ejus decocti ℥. j. s. cassiæ recens extractæ, sacchari rubri ana ℥. j. olei violati ℥. iij. commixtis omnibus, fiat enema : quod ante pastum infundatur. On usera de ce clystere, quand on verra que le patient n'aura pas bon ventre. — Il leur fault provoquer le vomissement avec eauë tiede et huile commun devant le repas. Car ce seul remede souvent reiteré quelque fois guarit de ceste maladie. Pource qu'il divertit les humeurs des reins.

Or les humeurs qui sont meslées avec l'urine, soyent digerées et vacuées en cette sorte : Rp. Serapij violacei, ou de portulaca. en son default soit mis serapij de glycyrrhize ana ℥. s. stillatitiorum liquorum fumarïæ, oxalidis ana ℥. j. misceantur, et à jejunio sumantur : repetantur aliis quinque diebus.

Rp. Cassiæ recens. extractæ ℥. j. mixorum ℥. ij. baccarum oxyacanthæ aut oxyphœnica. num. iij. aut v. seminis altheæ. ℥. s. adjecto saccharo, fingatur bolus : Lequel prendra le matin à quatre heures devant le repas. Le patient usera de ce bolus durant quelques semaines, une fois la semaine. Et s'il est facile à estre purgé, on ne mettra que demie once de casse, et en la place de la casse pourra mettre mannæ granatæ ℥. j. s.

Ces medicamens doivent estre legierement solutifs en ces affaires : à celle fin que par leur force ne fassent attraction d'humeurs davantage aux reins, et que la defluxion ne soit plus grande. Ces bolus sont plus propres que les potions, car les potions esmeüent plus les humeurs, et par ce moyen les meats des reins reçoivent plus d'humeur : qui cause que l'acrimonie croit.

Après ces choses fault purifier l'ulcere, et absterger : et puis la glutiner. On la pourra purifier en prenant le matin la decoction d'orge avec glycyrrhize devant le repas, ou en prenant vj. ℥. du petit laict de chievre avec de sucre blanc, estant l'ulcere purgé et mondifié, laquelle chose on connoistra, quand en l'urine n'y apparostro plus de pus ou bien peu, et qu'il sera sur le blanc, et egal, et clair. Alors fault mettre medicamens deseichans et astringens et glutinans. Le malade usera encores de laict de brebis ou vache avec du bolus arme. et sang. draconis le matin à cinq heures devant le repas. — Les *trochisques* sans opium de Gordon, au chapitre des ulceres des reins, sont fort commodes en ces effets, et utiles. Et si l'on veult purifier les reins d'avantage, que glutiner, il prendra de ces trochisques destrempez avec decoction d'orge ou laict de chievre, et le boira le matin chasque jour. Au contraire, s'il veult plus

glutiner que purifier l'ulcere, il dissouldra lesdits trochisques en lait de brebis. D'avantage, si le pus est crasse, soyent dissoults les trochisques in stillatitio liquore mellis, spicæ nardi, et hyssopi.

Les *Trochisques de Gordon* : Rp. Quatuor seminum frigidorum majorum mundatorum, seminis papaveris albi, seminis malvarum, seminis gossipi, seminis portulacæ, seminis cotoneorum, baccarum, myrti, tragacanthi, gummi arab. nucum pinearum mundatarum, pistaccorum, penidiarum, glycyrrhizæ mundatæ, mucaginis psilij, amygdalarum dulcium, ordeï mundati ana  $\frac{3}{4}$  ij. boli armeni, sang. draconis, antispodij, rosarum, myrrhæ ana  $\frac{3}{4}$  ij. excipiantur hydromelite, et fingantur trochisci : qui sint singuli ponderis  $\frac{3}{4}$  ij. desquels on usera dissoults comme a esté dit.

## CHAPITRE TRENTE-SEPTIÈME

### *Cure de l'ulcere en la vessie.*

**L** fault entendre que l'ulcere de la vessie peut estre faite au profond et capacité d'icelle, et aussi en son col, qui est le meat de l'urine. — Les *signes* quand l'ulcere est au corps de la vessie, ou profondeur, sont, que le patient sent douleur continue à l'environ le penil. Et si l'ulcere est au col d'icelle, le patient n'a pas douleur sinon au temps qu'il rend son urine ou un peu apres l'avoir renduë. Ils ont grand douleur, et tant plus l'urine est acre, tant plus la douleur est grande. Quand l'ulcere est au fond de la vessie, on le connoist en l'urine : avec laquelle sortent petites pellicules tenues et desliées, comme fueilles ou laines. Si l'ulcere en croissant demange, et principalement au col de la vessie, on le connoist, quand l'urine est aucunement sanieuse et puante. Et advient avec ceste maniere d'urine, que la verge s'enroidist. mais c'est à cause de la douleur : Si l'ulcere est sordide, l'urine sera puante en la rendant : et pareillement muceuse, crasse, et sa subsidence comme farine. L'ulcere au profond de la vessie est incurable : ou bien est fort difficile, à cause que la vessie est de substance nerveuse : avec ce, que l'urine qui y vient, est acre, dont elle augmente tousjours l'ulcère et dilate : tellement qu'elle ne peut estre glutinée que à grand' peine, pour autant que ladite acrimonie de l'urine et matieres crasses l'empesche ; car l'urine ne peut jamais totalement estre evacuéë, encores qu'elle en sorte abondamment, d'autant que ce qui est laissé, est embrassé de toute la vessie, parce qu'elle se dilate, et se reserre selon

l'urine, qu'elle contient : dont nous en voyons quelquefois venir davantage que de coutume.

Il fault neantmoins s'efforcer de curer ladite maladie : et si les remedes ne profitent, tellement que la curation totale ne s'en ensuyve, au moins tacher d'oster la douleur, laquelle apporte fièvre, et oste le repos et dormir. — La *façon de vivre* sera telle, qu'aux ulceres des reins. Le laict beu est en ce cas fort singulier remede : pource qu'il nettoye les asperitez et ulceres, et absterge et glutine assez convenablement. Et s'il n'a bon ventre, luy soit exhibé ce *clystere* : Rp. Caput unum vervecis. decoquatur in aqua ad ossium separationem, accipiatur juris decocti ℥. j. s. vitelli ovorum duo commisceantur : fiatque enema sine sale. — Et si avec l'ulcere de la vessie y avoit quelque flatuosité aux intestins, comme advient quelquefois, soient adjoustez choses douces ayans faculté de dissoudre ces flatuositez, comme sont fleurs de chamomille, et mellilot de chacune une poignée, et cuites avec la teste de mouton. — Davantage, il prendra une fois la sepmaine ce *bolus* : Rp. Cassiæ recent. extractæ ℥. j. baccas oxyacanthæ iii j. minorum ℥. ij. adjecto saccharo, fingatur bolus : qui mone horis quatuor ante pastum sumatur. Apres l'avoir prins, ne dormira point.

Il faut noter, que apres avoir prins medicamens lenitifs et dissolutifs, qui soyent faibles, on ne doit point dormir apres : dautant que Nature au dedans est plus forte, que en veillant : tellement qu'elle peut convertir la medecine en aliment, ou en sa substance, dautant qu'elle est plus forte, que ledit medicament. Au contraire la medecine est fort acre, soit pour breuvage, bolus ou pilules, les ayant prins, incontinent apres pourront dormir un petit, dautant que les medicamens solutifs n'operent point jusques à ce que soyent reduits de potentia ad actum, pour la chaleur naturelle : laquelle est plus forte à ce faire en dormant, que en veillant. Il fault moins dormir ayant prins un potus, que un bolus, et moins d'un bolus que des pilules.

Il nous fault revenir aux medicamens, assavoir si l'on voit que la defluxion soit de matiere bilieuse, on usera de ce *bolus* pour absterger et nettoyer le ventre : Rp. Diaprunis non solutivi ℥. vj. mixorum ℥. iij. saccharo albo fingatur bolus : qui manè horis quatuor ante pastum sumatur.

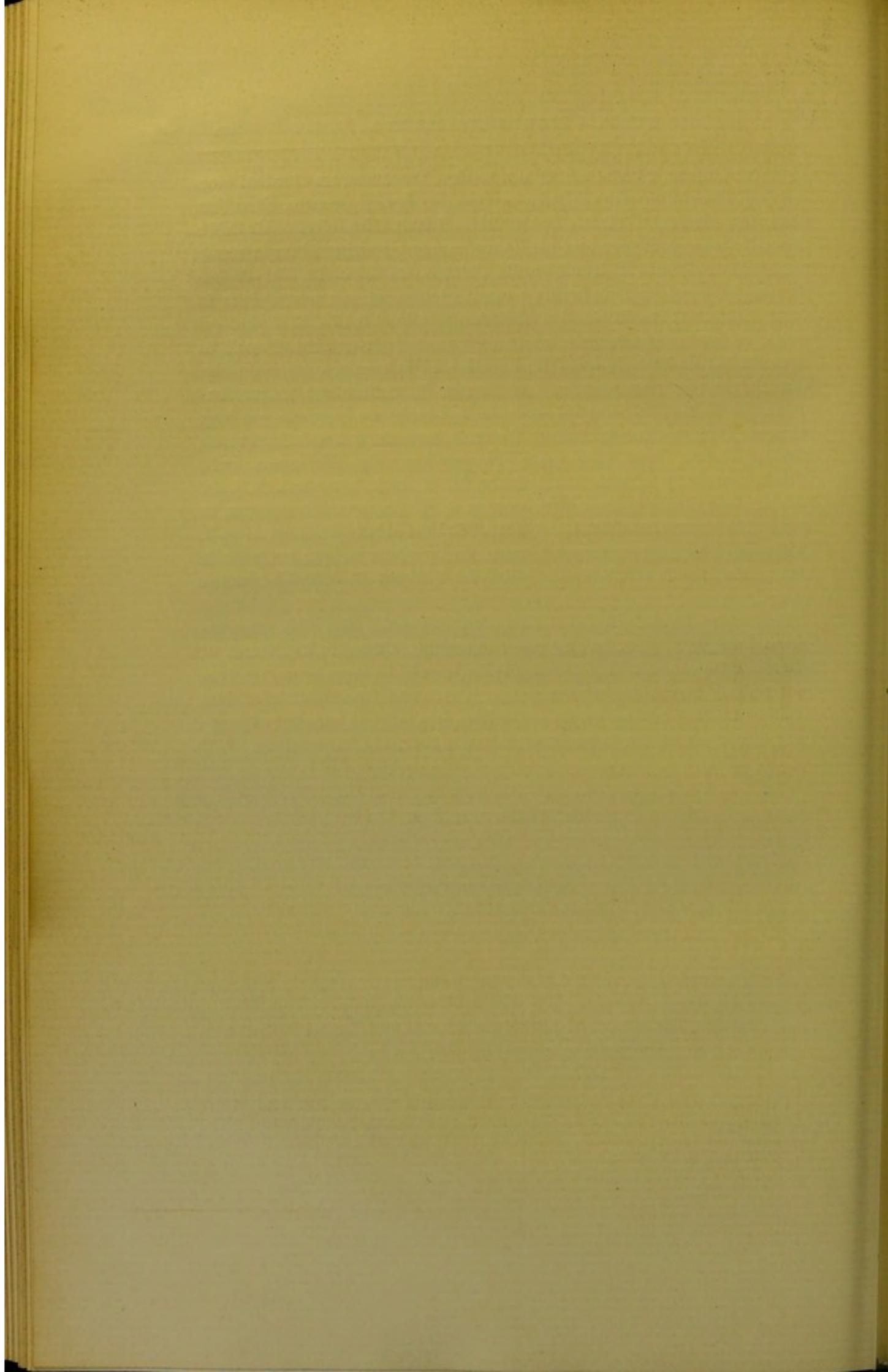
Si cest la pituite salsa qui abonde, sera purgé ainsi : Rp. Cathol. (lequel regarde à la pituite et cholere), ℥. s. cassiæ recent. extractæ, ℥. vj. adjecto saccharo, fingatur bolus : lequel prendra le matin quatre heures devant le repas. Il est meilleur user des bolus, que des potions en ces maladies facheuses, dequoy faisons mention.

Apres il fault venir aux remedes *topiques*, lesquels ont faculté de reprimer l'ardeur : et qui nettoient et abstergent le pus et matiere, et qui

glutinent l'ulcere, comme est icy dit. — Rp. Trochiscorum Gordoni sine opio ʒ ij. dissolvatur unus in lacte caprino, aut hordei decocto. Et si l'on veult plus absterger l'ulcere, que glutiner, il fault faire injection de ladite decoction avec cathetere (qui est à dire, sonde ou siringue) en la vessie par quelques jours. Et ayant purifié l'ulcere, on dissoudra l'un de ces trochisques avec laict de brebis : car il glutine, et soit mis dedans la vessie comme avons dit : ce que observerons soir et matin. Si le pus, qui vient, est crasse et visqueux, un trochisque de ceux-cy sera dissout in aqua mulsa, de laquelle soit faite injection en la vessie, comme dessus. Ces choses sont plus propres pour amener la matiere que les medicaments par la bouche : dautant, que de la bouche en la vessie y a long chemin. Pour apaiser la douleur de ceste maladie, qui se rengrege en rendant l'urine, fault faire ceste *fomentation* : Rp. Malvarum, radi. altheæ ana M. j. chamo. meliloti ana M. s. rad. nympheæ. ʒ. j. s. seminis halycacabi ʒ. s. calami. aroma. ʒ. ij. decoquantur in aqua, in qua calida madefacto filtro et expresso fiat fatus super pectinem, et ne la fault point faire avec esponge : à cause de la salsitude, que porte de la mer : sinon qu'elle soit lavée par plusieurs fois pour luy oster l'acrimonie du sel.

Puis apres on se oindra de l'*unguent* suyvant : Rp. Olei amygdalarum dulcium ʒ. j. s. olei violacei, mucaginis altheæ et fœnigræci, et seminis cotoneorum ana ʒ. j. seminis halycacabi in tenuissimum pulverem redacti, seminis nympheæ ana ʒ. j. s. croci (qui solet admisceri omnibus medicamentis dolorem sedantibus. ʒ. j. adjecta cera fiat unguentum, duquel on oindra le penil, et perineum, apres la fomentation.







## LIVRE TROISIÈME

### *Du mal vénérien*<sup>1</sup>.

#### CHAPITRE TRENTE-HUITIÈME

*Cure des ulcères de la verge : desquels la grosse verole s'en peult ensuyvre*

**U**ous commencerons aux ulcères de la verge : lesquels prennent leur origine de conjonction et copulation charnelle, mettant à part ceux, qui d'eux mesmes pour la grande humidité de la partie se peuvent engendrer, qui aussi peuvent estre curez à part sans consecution de la verole.

*Differences des ulcères de la verge.* — Car quelquefois y a des *ulcères simples*, qui proviennent de seule defloration, causée de trop grande confrication, comme es filles ou femmes estroites, ou bien quand la femme a seulement quelque ulcere peu malin au col de la matrice, ou de ce venin nouvellement receu de quelque autre, dont peult advenir que par ceste copulation et par le contact de la verge ausdits ulcères et corruption, la mucosité virulente adherant à la verge, seulement engendrera lesdits ulcères, par ce que la virulence estant imbecille, a puissance seulement d'infecter telles parties prochaines, lesquelles sont sujettes à putrefaction : de sorte, que pour la vehemence ou imbecillité d'iceluy, seront les *ulcères cacoëts et malins*, ou *benin* et obeissans aux remedes plus ou moins. Quand tels ulcères viennent, lors ils sont maladie à parsoy, et non symptomes de ceste maladie : mais pource que l'une et l'autre espece

1. Franco consacre deux chapitres à cette question, tous les deux sont extraits de Thierry de Héry. Le chapitre xxxviii est copié textuellement, sauf quelques variantes, sur Thierry, *Méthode curatoire de la Maladie vénérienne*, Paris, 1552, in-8. — 1569, in-8, p. 176 et suiv. (W.).

symbolisent et sont entre eux de mesme genre : il ne sera impertinent commencer par iceux.

Donq si ces ulceres naissent sur le balanum ou gland, l'ors sont plus larges et estendus et moins malins. S'ils naissent au prepuce, ils sont moins amples et contenans <sup>1</sup>, mais plus dangereux. S'ils participent de tous les deux, ils sont moiens. Lesdits ulceres aucunesfois sont compliquez avec une virulence ou erosion, quelquefois avec une sordidité et putrefaction : souvent avec une cause (aidant à ce la mauvaise habitude du corps), telle, que sans l'extirpation d'icelle, tant s'en fault, que lesdits ulceres soyent curez : que bien souvent ils en sont cacoëts, malins, et tellement rebelles aux medicamens, que aucuns se terminent en gangrene et sideration : de sorte, que aux uns il est besoin amputer tout le membre, és autres une bonne partie d'iceluy. Aussi quelquefois advient, que en aucuns ils degenerent en carcinomes, dits chancres.

Pour la *curation* desquels est besoin user de grands remedes, comme de purgations, phlebotomies, decoctions de gayac, avec bon regime : ayant tousjours egard à sa cause : et tant à l'habitude de tout le corps que de la partie. Mais pour ce que au commencement de tels ulceres la cause est encores incertaine, on ne doit jamais en iceluy ordonner medecines fortes ou violentes, et moins phlebotomies du bras ou autres parties superieures. Car lesdits ulceres sont ou doux et benins, ou sont vehemens et malins. S'ils sont doux il n'est besoing user de choses tant fortes et violentes. Mais s'ils sont vehemens, cela vient ou à cause de la mauvaise habitude simple de tout le corps (chose peu commune), et peuvent guarir avec les remedes communs : Ou bien de la quantité et qualité mauvaise de ce venin, qui est plus vray semblable, et à craindre. Et en ceey plusieurs empiriques sont aujourd'hui cause de grands maux : lesquels abusans de l'office du medecin, exhiberont quelque medecine forte comme electuaire de diacartami, ou de succo rosar. dissoults en grand quantité : afin que par la grande operation qu'elles feront en purgeant, ils semblent avoir donné bonne medecine : mais par faute de raison, ne peuvent juger que nature provide et forte a coustume suyvant son mouvement, expeller aux eines (emoinctoirs de foye) le virus ou venin : De sorte, que par le moyen d'un bubon ou poulain on est exempt de la verole. Mais pensent les povres gens pour avoir veu quelquefois un medecin rationel ordonner en ulceres malins, et communement des bubons aux eines, une medecine douce et benigne (dont il en succedera bien), qu'il n'y a point de difference de medecines, et moins de phlebotomies : et tireront du sang du bras, sans considerer que par telle phle-

1. Au lieu de : « Ils sont moins amples et contenans », Thierry de Héry dit : « Ilz sont moins en nombre » (W.).

botomie se fera une retraction du venin des parties exterieures dedans les parties nobles ja agitées et affoyblies par les assaults precedens, dont s'ensuyvra la verole comme il advient journallement en une infinité. Aussi est ce contre le dire d'Hippocrates (au 21. *Aphoris. du premier livre*), confirmant qu'il fault suyvre nature en ce ou elle tend par les lieux convenans. Donq ne soyent temerairement données telles purgations au commencement, mais bien lenitives et douces. Semblablement convient faire *phlebotomie* és parties superieures, quand nous n'aurons besoin que d'evacuation. Mais ou il y aura intention de faire retraction du venin, ladite section de veine se doit faire des parties inferieures (comme du pied ou jarret), parquoy faudra avoir conseil du medecin. Nous nous contenterons donq de savoir que desdits symptomes aucuns requierent seulement evacuation : les autres, evacuation, et revulsion : les autres, evacuation, revulsion, et derivation. L'usage desquelles choses nous est frequent en ces curations particulieres. Pource nous semble meilleur et à propos, escrire sommairement les manieres pour faire les choses susdites, qui sont purgations, sections de veines, ventoses, sangsues, applications de medicamens chauds, frictions, ligatures, et semblables : Desquelles les unes font action plustost et plus forte : les autres plus tard et moins forte.

Quand aux purgations, phlebotomies, et telles choses universelles, nous les laissons à messieurs les medecins, et nous contentons tant seulement de considerer que la *purgation* evacuë, derive, et revoque les humeurs, et ce en eschaufant, attirant, esmovant, et souvent irritant les parties dolentes, et par accident les remplissent : Combien qu'elle soit propre et necessaire à la curation de ceste maladie. — La *phlebotomie* au contraire evacuë, derive, et revoque, sans eschauffer, causer douleurs, ny emplir les parties, moyennant qu'elle soit methodiquement ordonnée. — Les *ventoses* de grand puissance attirent les matieres, et promptement, pource souvent nous sont en usage, ou nous voulons attirer ou divertir plus que evacuer : icelles ne sont appliquées avec scarification, et lors evacueront, mais superficiellement, à comparaison de la phlebotomie susdite : laquelle evacuë du profond de tout le corps. — Les *sangsues* feront les mesmes actions, mais avec plus ample evacuation et de plus profond que lesdites ventouses, et toutefois moins que ladite phlebotomie. Aussi sont propres à expurger le sang et humeurs corrompus contenus és ulceres cacoëts et malins, estans appliquées és parties adjacentes. — Les *medicamens chauds* evacuent, derivent, et revoquent pour la force et nature d'iceux. — Les *ligatures* attirent, divertissent, et revoquent doucement ou violement par la constriction d'elles, forte ou debile. Les *frictions* ont les actions predites, et outre resolvent plus ou moins selon leur multitude : et en icelles fault entendre que comme la douce

fait apertion des pores, tout ainsi la forte, les ferme et reserre. Et de tous iceux remedes nous usons par la diversité des affections.

Exemple : Nous usons de seule evacuation és affections particulieres faite de plenitude ou abondance d'humeurs, ou ne doubtons recente fluxion : de revulsion, là ou la fluxion est en estre : tout ainsi que nous usons de derivation là, ou ladite fluxion est ja faite, et la partie a receu : mais ou les deux sont en estre, c'est assavoir une partie flue, et l'autre partie ja occupe le lieu affecté, nous userons des deux remedes, qui sont, retraction, ou revulsion, pour ce qui se fait : de derivation, pour ce qui est fait. Si ce n'est és cas ou il fault plutost attirer au dehors : comme és bubons veneriens, ou poulains, ulceres avec durté, et abscez : ou bien doubtons la suyte de telle maladie venerienne. Aux flux de bouche, et de ventre, urines, sueurs moderées, ou nullement ne devons user de retraction, mais suyvre nature en ses mouvements.

Retournans à nostre propos, si l'*ulcere est simple*, comme il advient és déflorations faites par une violente conjunction charnelle avec une jeune fille, ou autre fort estroite, en ce cas ne fault s'arrester en ce venin : mais suffist (pourveu que le corps ne soit trop replet ou cacochyme) user de medicamens dissiccatifs sans aucune mordication, comme pouldre ex Tuthia preparata, qui est pompholyx vera lota, plumbo usto, cerussa, corallio, aloë, conchis ustis et lotis, ligni carie, calce pluries lota, aussi terra lemnia, terra sigillata vera, bolo armenia vera : et autres tels medicamens propres : en sorte, qu'il ne demeure aucune acrimonie. Telles pouldres on peult insperger seules, ou meslées ensemble, et aussi faire unguents d'icelles, en meslant avec de l'huile, et de la cire, aussi de la terebenthine de Venise, bonne et bien lavée pour luy oster son acrimonie. Le plus propre huile sera l'huile rosat, pourveu qu'il soit sans sel : et sera encores meilleur et plus souverain, s'il est mis en œuvre, comme s'ensuyt : Il le fault choisir recent et doux, pour autant que nous n'avons de celuy que Galien appelle homotribes ou omphacium. Il le fault laver plusieurs fois en eauë de fontaine, pour luy oster la chaleur et acrimonie. Cela fait, le fault laver en eauë rose, et de rechef en eauë astringente faite ex plantagine, polygone, seu centinodia, virga pastoris, vel berberis, cum balaustiis. Cela fait, les macerer et infuser avec roses, puis le laisser un temps au soleil, ou faire bouillir un bouillon seulement in balneo Mariæ.

Mais si l'*ulcere est compliqué* avec quelque symptome ou autre affection (*Gal. in 4 liv. de sa Methode parlant de la complication des ulc.*), la curation se doit commencer par la ablation d'iceluy. Et pource s'il y a *intemperature* (ce que souvent advient par la negligence de plusieurs, qui estiment paraventure la femme nette estant orde, ou bien pource que la partie est sujette à inflammations, et à recevoir tous excremens),

elle sera chaude, ou froide, ou seiche, ou humide. Si elle est *chaude*, il fault user de medicamens froids : comme faire fomentations de suc, ou eauë de plantain, solan. polygon. bursa pastoris. Et ou on voudroit plus refrigerer, y faudroit adjoüster des mineraux preparez, comme avons dit cy dessus, et les camphrer : Il y en a d'autres encores plus froids, comme les narcotiques, lesquels ne pouvons approuver s'ils ne sont appliquez avec discretion. Et à l'environ on pourra seurement user des medicamens refrenans, comme oxycrat fait ex aceto et aqua, meslez en sorte, qu'on en puisse boire. Aussi faire embrocation de l'unguent, dit nutritum, ou de bolo, ou de l'emplastre dit diachalciteos, dissouls oxyrrhodino, qui est mixtion de vinaigre et huile. Celuy qui est rosat, est meilleur. — Semblable raison on aura de curer l'*intemperie froide* par son contraire, assavoir par medicamens chauds en mesme latitude ou degré que ladite intemperie excedera l'habitude naturelle en froidure : ce qu'on a veu souvent en passant les mons, au temps des neiges et grands froidures : que non seulement le nez ou oreilles, mais aussi la verge et scrotum reçoivent une tumeur : aux uns quelque peu, aux autres si fort, que le cuir se dilasseroit par trop grande tension. Aux autres se faisoit telle privation d'esprit, qu'il y avoit commencement de gangrene. Pour la curation de ces choses, leur fault faire fomentations avec vin, auquel ayt bouilly, organum, calamentum, salvia, majorana, thymus, chamæmelum, mellilotum, cuminum, fœniculus, anisum. Ausquelles choses si l'intemperie estoit trop grande, seroit bon ajoüster eauë de vie.

La fomentation faite il fault appliquer ce medicament :

Rp. Oleorum anethi, et chamo. ana  $\xi$  iij. olei rutæ, et terebinthinæ ana  $\xi$  j. seminum cumini, et fœnigræci ana  $\xi$ . s. pul. mastiches, Ireos florent. aloës ana  $\mathfrak{z}$ . ij. ceræ quod sufficit, fiat emplastrum molle.

Es *scissures* fault appliquer medicamens faits de mussilages, sem. psyllij. malvæ, fœnigræci cum axungia, et cera, pour la consistance du liniement. — Es autres ou y avoit gangrene, leur fault faire *cataplasmes* ex farinis ordeï, fabarum, orobi, et lupinorum dissouls in oxymelite cum syrupo acetoso, pul. aloës, myrrhæ et semblables remedes escrits de Galien, Guidon et plusieurs autres, pour la curation des gangrenes, ainsi que nous en escrirons en ce present Traité.

Quand aux *intemperatures seiches*, Galien approuve la fomentation d'eauë temperée pour l'humecter, et durera cette fomentation seulement jusques à ce que la partie rougisse, et esleve quelque peu en tumeur : de peur que si l'on fomentoit davantage, il ne se feist resolution de ce, qui auroit esté attiré. Autant en fera tout medicament, qui sera humide. — Mais si l'*intemperature* estoit *humide*, lors faudroit desseicher plus, d'autant qu'elle abonderoit en humidité. Les mesmes raisons doivent estre observées és complications dessusdites intemperatures : ou toute-

fois nous devons bien noter ce que dit Galien (*au 5. de sa Methode. Ulc. de bala. prepu. scrot.*), assavoir, que le balanus, qui est la teste de la verge, doit estre plus deseiché, que le prepuce : encores moins celles du scrotum, qui semble estre contre l'indication prinse du temperament de la partie. Car le balanus (qui est chair pure) est de temperature plus humide, que lesdites parties. D'ont sembleroit que pour sa conservation il deust estre moins deseiché, que les dessusdites parties de temperature plus seiche. Mais l'intention de Galien est, qu'il fault plus deseicher ledit balanus, d'autant que, comme canal desdites parties, il est plus humide de ceste humidité excrementeuse (qui doit estre consumée), que n'est ledit prepuce ou scrotum.

Reste maintenant de poursuyvre les choses estranges et complications desdites ulceres commençant à ceux qui sont virulens, comme estants moins suspects que les autres sordides, pour les raisons dites.

*Causes des ulceres virulens.* — Si les *ulceres* sont *virulens* et *corrosifs*, leur naissance sera par le moien des humeurs vitiez et corrompus, (principalement bilieux, acres, et mordicans) qui resideront és ulceres estants au col de la matrice de la femme, pour estre lesdits ulceres irritez par la confrication, ou bien, le venin freschement receu de quelque autre ayant gonorrhée venerienne, ou ulceres à la verge. Lesquels humeurs inflammez et rendus plus acres, adherans aux porositez de la verge, ulcereront tout aussi tost la verge. Ils peuvent aussi advenir apres simples ulceres, estants irritez avec medicamens acres.

*Signes des ulceres virulens.* — Et alors se sentira une cuisson et douleur pongitive et erodante. Et auront lesdits ulceres une couleur citrine, vers le milieu et une bourdure jaunastre ou rougeastre, se monstrant au reste inegaux, et comme dentelez.

La *curation* d'iceux se peut faire en telle sorte : Les choses universeles bien et deüement faites (comme le regime de vivre, purgations valides, et phlebotomie revulsive), sera bon user de medicamens de faculté froide et seiche, ayans egard à l'inflammation et tenuité de l'humeur (cause de l'ulcere) et à la partie superieure des repellens, pour reprimer, et empêcher que les humeurs ne fluent en icelle partie, qui est la maniere de les traiter, comme tels ulceres irritez seulement par medicamens violens, et acres, et non par qualité veneneuse : mais aux ulceres provenans par la conjunction charnelle, nous devons craindre telle maniere de curation, car cuidans eviter l'ulcere, et brievement le curer en telles parties, nous repousserons és parties nobles le venin, duquel nature a ja commencé se descharger aux emunctoires et lieux prochains, specialement aux ulceres pullulans quelque temps apres l'acte, d'ont s'en ensuyvroit la verolle. Et pource, veu le danger n'approuverons telle maniere, sinon que nous fussions contraints de laisser la propre cure pour subvenir aux accidens,

comme aux ulcères phagedéniques, et rongeurs, putrides et gangreneux : esquels promptement devons user des remèdes revulsifs et repellans es parties prochaines, de peur que ne nous advienne ce que dit le viel proverbe : *Incidit in Scyllam, cupiens vitare Charybdim.* — Ce qui est advenu autrefois à un ayant plusieurs pustules de cette maladie avec un ulcère au scrotum assez ample et sordide, pour la curation duquel les choses universelles furent premièrement faites, comme purgation, et phlébotomie, ainsi que recite Thiéri de Heri, Chirurgien du Roy Francoys, homme docte. En après fut traité avec l'unction ou friction : Ce que estant exequuté, dit luy avoir veu survenir un petit flux de bouche avec flux de ventre, non violent : mais sur la declination desdits flux s'excita une inflammation ou ebullition quasi universelle, excepté en la teste, et bien peu d'endroits sur son corps. Dont finalement au lieu de l'ulcère susdit, se manifesta un commencement de gangrene, qui tout aussitost commença à croistre, nous contraignant changer, et user de remèdes du tout contraires aux précédens. Parquoy ordonnasmes que son régime, qui au précédent estoit chaud, tant en l'air, comme en manger et boire, seroit changé à la refrigeration de toute l'habitude du corps : et fust faite phlébotomie revulsive du bras : et appliquez medicamens repellens, aux environs avec plusieurs scarifications, et les remèdes accoustumez en gangrene. Et estoit la fluxion si vehemente, et furieuse, que sans les methodiques et prompts remèdes, il eust esté en grand peril de mort. Après avoir achevé la curation première, par tel moien fut guarý tant de l'ulcère comme de la maladie venerienne. Voyla ce que en dit ledit Thiéri l'ayant experimenté.

*Cure des ulcères virulens provenans de la conjonction charnelle.*  
— La maniere de curer tels ulcères est, qu'on doit fuyr les medicamens froids et repercussifs, ou les parties interieures pour les raisons predites, et y proceder des le commencement avec medicamens qui aient faculté de refrener la malignité de l'ulcère : comme toucher l'ulcère avec eauë de sublimé, foyble, mediocre, ou forte. Aussi avec eauë forte, laquelle soit meslée en grande quantité d'eauë de guimalve. Pareillement eauë bleuë, qu'est l'eauë predite, qui a ja operé. Et ce tant pour la nature, malice et virulence de l'ulcère, que pour le sentiment exacte ou hebeté, et que pour la cacochymie, ou plenitude de tout le corps. Ce fait, il fault provoquer la cheute de l'escarre avec choses suppuratives, et onctueuses, comme avec le basilicon, beurre, mussilages de fœnugrec, althææ, malvæ, lin et autres semblables. Mais en l'usage de tels medicamens, il se fault donner garde que par le moyen d'iceux l'ulcère ne soit rendu plus sordide ou putride. Et ainsi, que par application de ces eauës, et par la vehemence d'icelles et semblables medicamens, la chair sujette ne soit par trop colliquée, et les ulcères renduz plus ords et sordides, suyvant l'his-

toire écrite par Galien (*au 3. de sa Methode*). Faudra pareillement avoir egard, principalement estant le corps plethoric ou cacochyme, que par leur acrimonie, lesdits ulceres ne soyent irritez, au moyen de quoy ils puissent degenerer en ulceres cacoëts et malins, et quelquefois en gangrenes, carcinomies, ou chancres. Et où la pertinacité et rebellion de tels ulceres viendroit de la vehemence du venin, de sorte, qu'ils ne voulsissent ceder aux remedes, lors on doit noter une chose experimentée. C'est qu'aux emunctoires du foye et aux environs desdits ulceres, soit faite application particuliere de medicamens non composez de choses froides et repellentes : mais qui auront faculté d'eschauffer, attirer, resoudre et consumer. Entre lesquels medicamens y ayt quelque portion d'argent vif, selon les indications susdites. Aussi soyent faits fumigations ou parfuns, qui sont esté mentionnez cy devant. Cela fait, on verra, que telle malice s'évanouyra, et se rendra l'ulcere si obeïssant, que quasi de soy se desechera et guarira. Estant ceste voye de telle efficace et vertu, que par icelle, combien que plusieurs eussent la verole, peuvent estre desechez et curez en eulx ulceres sordides, calleux, cacoëts et malins, qui ne voudroyent ceder à aucun autre remede.

Après la curation desquels à aucuns s'ensuyvent signes evidens de la verole comme douleurs de teste, et espauls, bras ou jambes, pustules en diverses parties du corps, et semblables, qui n'apparoissent au paravant la desiccation, par la continuelle evacuation qui se faisoit par l'ulcere. Ce que ne doit estre trouvé estrange, veu les preuves et frequentes experiences qui s'en trouvent tous les jours. Guidon <sup>1</sup> en la curation des ulceres virulens, approuve l'usage de l'argent vif, quand il conseille y appliquer une lame de plomb percée en divers lieux : en laquelle la vertu de l'argent soit mise et infuse. Toutefois si l'on craint tant l'usage de l'argent vif, on peut avant tenter et essayer autres moins redoutables remedes, tels que sont les medicamens escrits par Galien, Guidon, et autres.

*Medicamens pour curer ulceres virulens.* — Or outre l'usage des dites eauës, on pourra aussi appliquer de la poudre de Mercure, bien calcinée et purifiée de la vapeur d'icelle (laquelle adherente au vaisseau auquel est faite, se convertist en poudre violente et caustique, d'aucuns appelée *sublimé*, qui rend l'autre vehemente et douloureuse.) Et ou il ne s'en trouveroit d'autre, on la peut corriger en la lavant plusieurs fois avec eauë de vie : puis la calciner et seicher sur le feu, d'ou s'ensuyvra, que par la tenuité de l'eauë il se fera resolution dudit sublimé, et aussi sera de plus tenue substance, et grand effet, sans estre douloureuse, ayant

1. Avant cette citation, Thierry de Héry dit : « Mesmes qu'au paravant que la vairolle fust, Guidon.... » (W.). — (*Guy de Chauliac*, éd. 1890, p. 307).

aussi grande puissance de corriger et reprimer l'acrimonie et malice du venin, et de cuire ou digerer la sanie virulente et trop subtile pour l'incrasser, espessir, egaler, et blanchir : qui sont les *signes d'une bonne sanie*.

Pareillement est propre en telle chose, cadmie, et chalcitis, qui est espece de vitriol. Lesquels plusieurs fois lavez en bon vin clair, et seichez au soleil bien chaud, sont fort desiccatifs. Et que seroyent encor plus si au lieu du vin, estoyent lavez en fort vinaigre, comme Galien approuve grandement. A tels ulceres sont aussi profitables chalcantum (qui est atramentum sutorium) misi, sori, antimonium, aussi diphryges. Lequel a quelque acrimonie, sans qu'il en soit moins excellent en tels ulceres. Pource que l'on peut moderer leur acrimonie, en les bruslant et puis lavant : parquoy seront plus idoines à ceux, qui sont de plus rare texture, de sentiment delicat et exacte, et en corps plethoriques ou cacochymes : pource que en tel cas l'acrimonie des medicamens peut inciter douleurs et fluxions nouvelles en la partie. Et ou lesdits ulceres ne voudroyent ceder à tels remedes methodiquement appliquez il y aura doute de la verole. Mais si par l'ayde d'iceux, le venin se voit reprimé et meil leuré, lors on pourra proceder à la desiccation du reste avec *poudre* de Centaurium minus, thus, mastich, sarcocolla, aloë, myrrha, aristolochia, pompholyx, batitura sive squama æris, squama ferri, plumbum ustum, plumbi recrementum, æs combustum. Lesquels se pourront appliquer à part, ou meslez ensemble : et aussi reduire en unguent, en y adjoustant ceræ et olei rosarum, violarum, myrtillorum, absinthij, cidoniorum chamo. ou autres semblables, quantité convenante.

Et ou l'occasion requerroit d'absterger, et ensemble regenerer quelque substance perdue en tels ulceres, on y peut appliquer tels unguens.

Rp. Terebint. Venet. lotæ in aqua et vino ʒ ij. pul. mastich. olibani ana ʒ. j. s. aloës, myrrhæ, aristolochiæ ana ʒ. j. mellis rosati ʒ j. fiat unguentum.

Autre *medicament plus desiccatif* pour la mesme intention : Rp. Baturæ æris, et æris combusti ana ʒ. s. alumi. scissilis ʒ. iij. vel loco ejus, diphryges (alors mordra moins) terræ sigillitæ, aloës lotæ ana ʒ. iij. olei mastich. et cidonior. ana ʒ. ij. ceræ quod sufficit, fiat unguentum.

Outre ces medicamens, d'autres sont dispensez chez les apoticairez comme unguents desiccatifs, tel qui est album Rasis, desiccativum rubr. aussi l'unguent nommé diapompholygos. Lequel bien dispensé est utile à tels ulceres. Semblable raison de curer se doit observer en telles especes de ulceres par toutes les autres parties du corps.

Aucunefois lesdits *ulceres sont sordides et purulens*, à cause d'un suc vitié et corrompu, sanguineux, pituiteux, ou participant de tous les deux qui en decoule. Avec ce, l'entour d'iceux est quelquefois occupé d'inflammation, et dedans une sordidité ou blancheur, communément

appelé *chancre* : qui est aussi le plus souvent avec durté assez profonde, mesmes quand elles participent plus de pituite. Et dautant que ceste durté sera grande, dautant seront plus malins, tardifs, et difficiles à curer, et en sera le pronostique plus douteux. Au moyen de quoy fault adviser de les traiter prudemment, et avec discretion.

Et quand à l'observation des choses universelles en ce fait, faudra garder premierement regime de vivre qui resiste à putrefaction, et user de medicamens purgatifs, doux et linitifs. Si aussi pour la plenitude ou attraction du venin, la phlebotomie se doit faire, se fera des parties inférieures pour les raisons susdites.

Quand à la curation particuliere qui se fait par les topiques et particuliers remedes, le plus expedient est des le commencement (jaçoit ce que aucuns commencent aux choses les plus legeres, ce que j'approuve en celles qui donnent le loisir) user de medicamens ayans faculté et puissance d'hebeter et reprimer la carnosité du venin, comme sont les eauës et poudres cy dessus mentionnées. De mesme effet, est l'unguent dit *Egyptiacum* commun. mais celuy de plus grand, qui sera fait de parties egales : et encores plus si en la composition d'icelluy on adjouste quelque peu d'arsenic, ou sublimé. Pareillement *alumen ustum* meslé egaleement cum pulvere angelicę fait une scare [escharre] ou crouste, incredible à celuy qui ne l'aura pratiqué, pourveu que ne soit en corps fort sensible, et plethoric, ou cacochyme. Car en tels, lesdits medicamens trop forts rendroyent l'ulcere plus sordide, en incitant fluxion grande au lieu affecté. Pour ceste cause l'on se devra contenter de medicamens moins violens, comme *mel despumatum*, et aussi appliquer pouldre d'aloës, *myrrhæ*, *Ireos flor.* *aristolochiæ*, *viridis æris*, *aluminis scissilis*, séparé, ou plusieurs d'icelles ensemble, ou meslez avec le miel susdit, ou avec *terebench*. Venet. lavée, qui la voudra moins detersive et acre. — On trouve encores plusieurs autres unguents preparez pour mesme intention, comme *detersivum*, de *apio*, et unguent, dit *apostolicum* : l'unguent aussi d'aucuns dit *mixtum*, qui est fait du susdit unguent *apostol.* avec pareille quantité de *Ægyptiacum*, meslez ensemble.

Aussi l'on pourra pareillement appliquer tel *emplastre* : Rp. *Vitrioli* ʒ j. s. *aluminis scissilis*, *calcis vivæ*, *mâli corij*, id est *corti. mali granat. ana* ʒ j. *thur. gallarum immatur*, ana ʒ. x. *sevi vituli*, vel *loco ejus*, *axungiæ veteris porci* ʒ viij. *olei veteris* ʒ s. *ceræ quod sufficit* : fiat *emplastrum secundum artem*. Ou si l'on le veult reduire en forme d'unguent, il faudra adjouster moins de cire et plus d'huile.

Pareillement l'on pourra user d'un tel : Rp. *Squamæ æris*, et *æruginis rasæ* ana ʒ s. *terebench*. ʒ. vj. *ceræ quod sufficit*, fiat *medicamentum*, augmentant ou diminuant les choses contenues en iceluy suyvant les indications susdites.

Mais ou les ulcères estants entre le prepuce, et le gland seroyent accompagnez d'une tumeur telle qu'elle empescheroit de descouvrir la verge, et de voir lesdits ulcères, ou d'y appliquer les remèdes convenans : En ce cas sera besoin au lieu des unguents et emplastres susdits, user des choses liquides, comme eaux distillées, decoctions, collyres, et semblables : desquels sera faite injection avec siringue, ou autrement. Et seront lesdits remèdes preparez suyvant la nature et disposition de la partie et l'intention pretendue comme pour refrener, deterger, mollifier, resouldre et semblables.

Pour refrener (quand besoin seroit) se faudra ayder des eaux et medicamens refrenans mentionnez avec les intemperatures : et d'iceux faire injection : puis à l'environ appliquer medicamens repercussifs et discussifs, comme est le suc des herbes susdites, en y meslant quelque peu de vinaigre : pareillement l'oxycrat, et le nutritum : aussi celuy, qui est fait ex bolo armenia, terra sigillata, sanguine draconis, caphura, fort agitez et meslez avec huile, et vinaigre, tant qu'ils soyent reduits à la consistance de miel. — S'il fault user de detersion, nous pourrons avec les eaux precedentes ou lessives faites ex cineribus sarmentorum, quercus, ulmi et autres semblables, ou decoctions avec herbes detersives, telle qui est eupatorium, absinthium, apium, chelidonium et semblables, meslant avec elles quelque peu du sirop rosat, ou de absinthe, ou miel rosat, avec alumen, vitriolum, æs viride. Ou y dissouldre unguentum Ægyptiacum : qui en ce cas est fort convenable. Aussi pour plus fort deterger, on y pourra mesler des trochisques Polydæ Musæ, Andronis. Ou de plus forts, tels que sont les trochisques asphodelorum, et aldaram, qui pour leur violence nous doivent faire regarder d'en user avec grande discretion. Parquoy pour plus grande seureté, l'on usera du collyre suyvant : lequel infailliblement osterà toute corruption et malice, detergera et dessechera lesdits ulcères suffisamment :

Rp. Vini albi ℥. j. aquarum rosarum et plantaginis ana quartum, j. auripig. ʒ. ij. viridis æris, ʒ. j. aloës, myrrhæ ana ʒ. ij. terantur subtilissimè, et fiat collyrium, lequel devra estre moins fort és corps de rare texture, et exacte sentiment.

Et ou lesdits ulcères par negligence ou par les trop irriter (ce que souvent advient par l'ignorance des empiriques) seroyent tellement empirez, qu'ils degenerassent en *gangrene*, lors les choses universelles premises, comme le bon regime de vivre, refrigeratif et attenuatif, usage de clysteres, et phlebotomie, et autres semblables : soit le lieu scarifié d'incisions assez profondes, afin d'evacuer le gros sang et corrompu : qui fait obstruction, et empesche l'eventation de la chaleur naturelle, et que les esprits n'y abordent : soit aussi extirpé tout ce qu'on verra estre sideré, que nous appellons communément *esthiomene*. Ce fait, faudra user de

remedes, qui ayent puissance de heber et empescher la putrefaction : comme est lotion d'eauë marine, ou en son lieu d'eauë salée, en laquelle on pourra mesler de l'aloë, myrrhe, aristolochia utraque. Appliquant par dessus quelque autre medicament composé ex oxymelite : auquel subigantur farinæ ordei, fabarum, orobi, et lupinorum cum pul. prædictis, en forme de bouillie. Et pour arrester et inhiber la gangrene, entre autres remedes fort valides, est souverain l'unguent appelé Egyptiac, fait de parties egales. Ou pour la force duquel accroistre, on luy peult adjoûter chalcitim, arsenicum, sublimatum, et auripigmentum, et autres semblables, l'appliquant et inserant aux scarifications susdits. Car par sa chaleur et tenuité il a faculté d'inciser, attenuer, et consumer la viscosité, crassitude, et grande abondance des humeurs assemblez en la partie gangrenée. Mais en l'application de tels remedes, il fault soigneusement prendre garde, quand la gangrene sera arrestée, pour ce que quelques uns apres l'usage de tels unguents, voyants à l'environ desdits ulceres quelque rougeur : pourront penser qu'elle procede encores de la gangrene, et non de l'action du medicament chaud et acré. En quoy sont deceuz : pource que non seulement ils affligent les patiens, mais aussi souvent irritent la partie : de telle sorte qu'ils inciteront plus violente et extreme fluxion, qui augmente le mal premier, comme bien souvent l'expérience le montre plus que ne seroit besoin.

## CHAPITRE TRENTE-NEUVIÈME

*Des bubons veneriens, appelez poulains* <sup>1</sup>.



QUELQUEFOIS le venin susdit estant plus copieux, employe tous ces efforts pour faire succomber le foye, et autres parties nobles. Mais nature forte l'expelle à ses emunctoires, dont surviennent *bubons veneriques*, autrement *poulains* : la plupart sont engendrez d'humeurs froids, espez, lents, et vitieux, comme il appert par leur tumeur dure, blanche, et de petite douleur : en recompense desquels sont de longue et tardifs à curation.

*Differences de bubons Veneriens.* Combien que d'autres sont participans plus de chaleur et tenant de l'humeur bilieux et acré : Lesquels s'eslevans moins en tumeur, sont accompagnez de grande inflammation,

1. Ce chapitre, comme celui d'Ambr. Paré qui y correspond, est extrait d'un article de Thierry de Héry intitulé : *Des bubons veneriens, communement appelez poulains* (Thierry de Héry, éd. 1552, — éd. de 1569, p. 200 et suiv.) (W.).

et douleur plus extreme, et souvent degenerent en ulceres virulens, et corrosifs : Aucuns d'eux (comme nous avons dit des ulceres) sont symptomes precedens icelle maladie, comme ceux qui se cachent et reforrent aux parties internes. Les autres ne sont symptomes d'icelle, mais sont maladies à part, qui se peuvent curer sans consecution d'icelle, ainsi que journallement il appert. Et pource qu'estants comparez aux autres, ils se peuvent appeler simples, et non compliquez, aussi qu'ils sont plus frequens, nous escrirons la *curation* d'iceux.

Quand on voudra curer tels abscez, pour l'observation des choses universelles, fault ordonner un *regime* mediocre, se gardant d'aux, oignons, choses salées, espicées, et toutes telles viandes : de faire exercice immodéré, et autres tels exces, qui sont choses contraires, d'autant que nature estant ja affligée par les assauts du venin, par tel exces le pourroit encores estre d'avantage. Et ne fault aller au contraire, pource que (comme l'on dit communément), qu'on ne doit point affliger l'affligé. A raison de quoy Hippocrates commande, estant la maladie en sa vigueur, ordonner le vivre fort tenu. De ce nous voyons journallement par experience, que quand lesdits bubons sont tardifs, rebelles, et resistans aux remedes, nature aydée d'un regime mediocre, et de quelque lenitif, et doux medicament purgatif, seulement purgeant les premieres veines, fait mieux ses efforts, dechassant et envoyant plus aisément ledit venin aux emunctoires, ne succombant pas si tost à iceluy.

Quand aux *topiques* et particuliers remedes, nonobstant que Galien, Guidon et autres en la curation de toutes tumeurs contre nature, estiment la voye par resolution estre la meilleure et plus eligible : si est ce, qu'il seroit bon, attendu la difficulté, qu'on suyvist la voye de suppuration, tant pour la rebellion de l'humeur virulent, que à cause de l'ignorance de plusieurs en l'usage d'iceux : Car bien souvent ils font que une partie se resout, et l'autre irritée demeure au dedans : laquelle retournant aux parties nobles, imprime en iceux son venin, duquel est causée la verole, comme souvent l'experience le testifie. Et en tel cas l'usage des repercussifs n'a point de lieu, suyvant tous auteurs. Pour ceste cause au commencement soyent appliquez medicamens attractifs accommodez à la nature de l'humeur, assavoir plus chaulds és tumeurs œdematiques, ou schirreuses, que és sanguines ou bilieuses. Commençant tousjours neantmoins par ceux qui en ceste faculté sont moins actuels : tant à raison que tous mouvemens subtils et violens sont molestes et dangereux à nature : que pour autant qu'il se pourroit faire une trop violente attraction : joint aussi que pour la tenuité des attratifs il se porroit faire evaporation et resolution d'une partie, demourant l'autre irritée, et inobediente, qui apres ne voudroit ceder aux remedes, comme souvent advient. Il fault donq noter, que avec les *attratifs* sera tres utile mesler medica-

mens ayans substance emplastique : afin que opilant les pores de la partie, ne se resolve l'humeur attiré, qui sera cause de suppuration : comme si le corps est délicat, on fera un médicament ex oleo anethino, hyperici, vulpino, plus fort, ex oleo de costo, castoreo, tartaro, petroleo, de spica, laurino, de nuce Indica : les meslans avec cire, axunge ou gresse, herbes, et racines de substance emplastique, et mucilagineuse, comme sont capita liliorum alborum, radicis altheæ, sigilli beatæ Mariæ, brioniæ, cucumeris asinini, herbæ malvarum, bismal. viol. parieta. sem. lini, et fœnigræci. La vertu desquels on augmentera, adjoustant à iceux les gommés qui suyvent, galbanum, ammoniacum, bdellion, oppoponax. Meslant aussi si l'on veult fermentum, sterces columbinum, caseum vetus, et semblables, desquels on fera plusieurs compositions. Pareillement l'emplastre diachylon magnum mesmes <sup>1</sup>, avec lequel si voulez pouvez de rechef adjouster des gommés predites, en ceste sorte : Rp. Diachylonis magni partes duas, gummi alicujus superiorum partem unam, plus ou moins, qui seront fondus ensemble.

Pareillement on pourra faire application de *ventoses* sans scarification sur la partie. Car elle a grande puissance d'attirer, pourveu que apres y soit mis un médicament emplastique. Toutefois l'usage d'iceux doit estre pour la nature de l'humeur, la disposition du corps, et autres semblables considerations, comme du temps et disposition de l'air environnant. Pour exemple : Si l'humeur est froid, gros, et lent en un corps robuste, et que l'air extérieur soit de constitution froide, les medicamens doivent estre plus valides et forts. Mais ou l'humeur seroit chaud et bilieux en un corps rare et délicat, et en temps chaud, tant moins les medicamens seront forts et plus emplastiques : car autrement ce seroit adjouster du bois au feu : Et au lieu de preparer l'humeur à concoction, l'enflammer. Le semblable doit estre entendu des suppuratifs, car en matieres chaudes, bilieuses et acres, les medicamens doivent estre moins chauds, non en intention de repousser : mais afin de moderer et reprimer la grande furie de l'humeur, de peur qu'elle ne degenere en herpes excedens, quelquefois serpant [serpigineux], et s'epanchant par tout l'emunctoire, et parties prochaines. A quoi sera propre le médicament, qui s'ensuyt :

Rp. Mucila. sem. altheæ, lini. psyllij, et tragacantæ extractæ in aqua bismal.  $\xi$  iiij, medullæ pomorum coctorum  $\xi$  ij. florum mal. et viol. ana M. j. cocta in aqua probè subigantur : quibus dein misceantur farinæ tritici  $\xi$  iij, olei violati, butyri sine sale ana  $\xi$  ij, vitel. duorum ovorum coctorum, fiat cataplasma.

Mais si la matiere estoit mixte et meslée, assavoir l'humeur froid, et espez avec l'humeur chaud, et subtil, faudra lors que le médicament soit

1. Thierry de Héry dit : l'emplastre diachylon magnum Mesué. (W.)

plus chaud : comme cestuy : Rp. Radic. altheæ, et liliorum ana ʒ ij. foliorum mal. bismal. viol. parie. senecionis, sub prunis coctorum ana M. j. coquantur et terantur adjecta exungia porci, et butyro sine sale ana ʒ ij. oleorum liliorum et viol. ana ʒ j. s. cum pul. semi. lini. ʒ j. et vitel. duorum ovorum coctorum, formetur cataplama.

Es matieres moins chaudes et plus difficiles à suppurer, on pourra user de medicamens plus forts, comme est cestuy-cy : Rp. Radic. liliorum alborum, altheæ, ciclamini, et lapathi ana ʒ. j. s. fol. mal. viol. et lapathi ana M. j. ficus pingues siccas numero vj. coquantur in jure extremitatum arietis. Colaturæ adde oleorum lilij, et anethi ana ʒ ij. axungie porci ʒ iij. farine sem. lini. et fœnuigr. ana ʒ. j. fermenti ʒ ij. formetur cataplasma. Et de la décoction soit faite fomentation pour eschauffer, preparer, et cuire l'humeur.

Et ou l'humeur sera froid, espez, peu douloureux, et rebelle aux remedes, nous viendrons aux plus forts, tel qui est le suyvant : Rp. Radic. brionie, lapathi, ciclamini, et sigilli beatæ Mariæ ana ʒ. ij. ceparum, et alliorum sub. prunis coctorum ana ʒ. iij. coquantur et conterantur, addendo axungie porci ʒ. iij. axungie anseris, et gallinæ ana ʒ. j. gummi ammoniaci, bdelij, et galbani dissolut. in aceto. ana ʒ. s. oleorum anethi, et liliorum ana ʒ. j. s. fermenti acerrimi ʒ ij. farine sem. lini. et fœnuigræci ana ʒ. j. œsyphi humidæ ʒ. s. fiat cataplasma. Tels remedes sont d'usage jusques à la concoction et suppuration de l'humeur. — Aussi ne sera impertinent lors qu'il approchera de la maturation, mettre par dessous le cataplasme, un petit emplastre couvert de l'unguent basilicon, qui est de grande efficace.

La suppuration et maturation accomplie par la separation de la bonne matiere et purulente contenue en la partie, faudra venir à l'ouverture : laquelle se peut faire en *trois sortes*. La premiere est, avec la lancette, ou autre chose incisive : La seconde, avec le cautere actuel ardent : La tierce, avec le cautere potentiel. Lesquelles trois manieres d'ouverture sont tres utiles à la curation desdits bubons, et de toutes tumeurs contre nature, en diverse consideration. Car si par quelque negligence, ou autrement, au lieu de suppuration se trouvoit putrefaction : ou si l'humeur chaud, acre, et bilieux au lieu de suppurer, s'epanche, corrode, et gaigne pais, lors le *cautere actuel* par sa siccité (roborant la partie) contrarie et empesche ladite putrefaction et ambulation : et pareillement consomme par sa chaleur et siccité ladite virulence et acrimonie rendant l'humeur plus melioré, et benin, et obeissant <sup>1</sup>. — Le *cautere potentiel*, qu'on

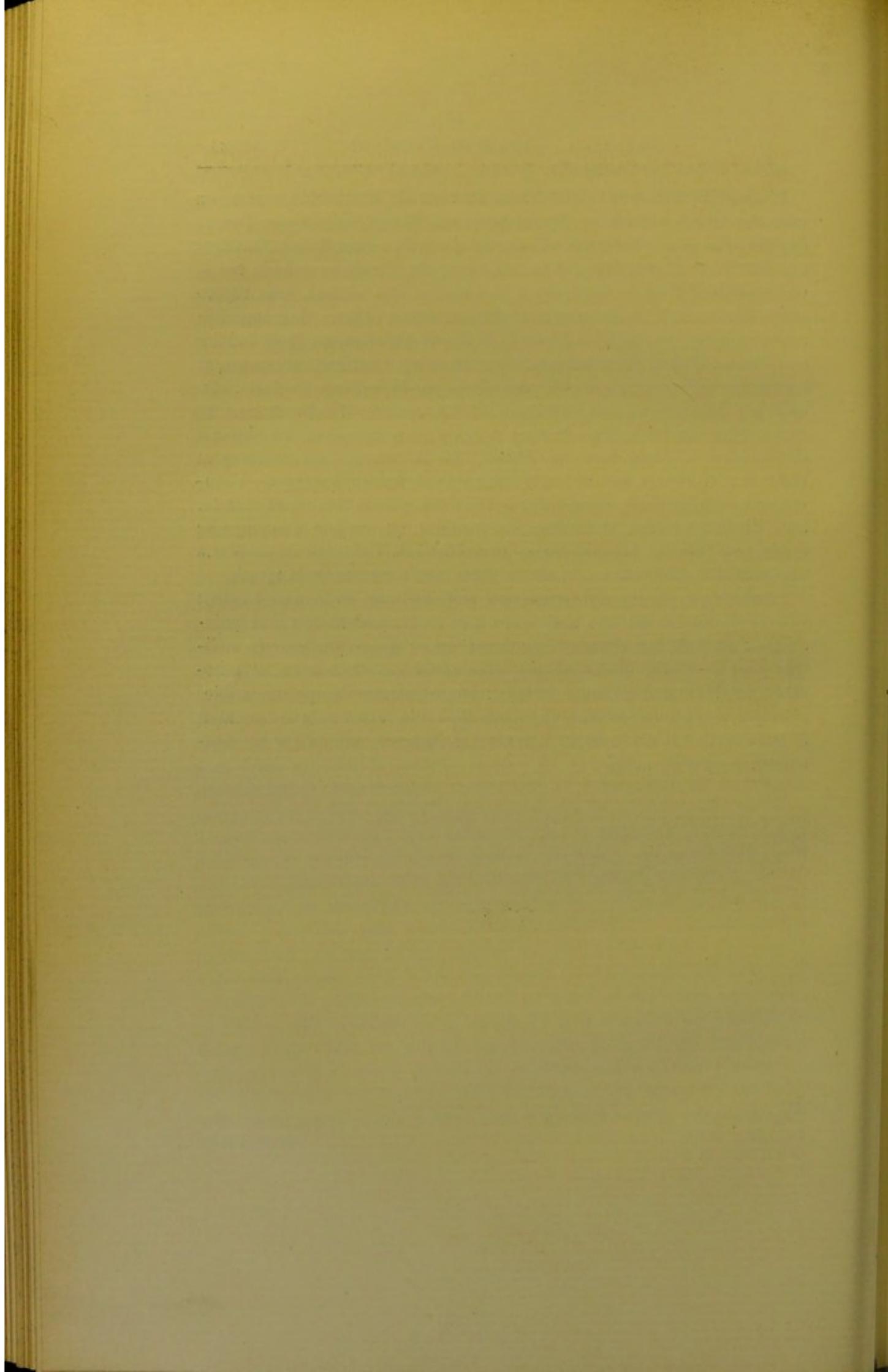
1. Franco a supprimé la phrase suivante, qui vient dans le texte de Thierry de Héry après les mots « benin et obeissant » : « Toutesfois il est icy moins en usage qu'au pais de Provence et Languedoc, ou j'ay veu les pères et mères faire ouvrir à leurs enfants un bien petit apostème avec ledict cautère actuel. » (*Op. cit.*, p. 208). (W.)

appelle communement *ruptoire*, servira grandement ou lesdits bubons seront créés d'humeur froid, et mal-aisez de reduire à suppuration : Car par leur chaleur ils aideront à la concoction desdits humeurs : et la longue douleur qu'ils font sera cause, que nature au lieu de revoquer ledit venin aux parties internes, le renvoyera de rechef à ladite partie. D'avantage, l'application desdits cauterés, laisse telle ouverture, que par icelle aisément se peult faire eduction de la matiere suppurée, et humeur contenu en la tumeur : sans crainte qu'elle se tourne en ce qu'on appelle sinus ou cavité. — Mais celle qui se fait par *apertion avec choses incisives*, aura lieu au bubon qui participe des deux extremités exposées. Laquelle pour le jourd'huy, est la plus pratiquée de toutes pour la timidité de plusieurs personnes : ausquels se fault accommoder. Mais outre ce, qu'elle se doit faire selon la rectitude des fillemens, qui est aux eines selon Galien (*au 13 de la Meth.*), il fault le plustost qu'il sera possible faire eduction dudit venin, sans attendre que une partie de la matiere ja suppurée, ayde (comme il se peut faire aux autres apostumes) à la concoction et maturation du reste. Car souvent s'est veu que combien que y eust humeur ja suppuré qui nous apparoissoit par la douleur poignante, et elançante plus que de coustume, telle que nous voyons se représenter quand la suppuration se fait : Et mesmes en la sondant avec le doigt, qui est le signe infallible : Toutefois pour cela l'humeur ne s'exposoit à sortir, ains plustost se mussoit et retiroit dedans : Comme j'ai veu par experience en un bubon en l'eine, que certain medecin avoit pancé. Lequel s'estoit ceste sorte retiré : à raison dequoy j'appliquay dessus certains medicaments attractifs pour la retraction du venin, et matiere veneneuse, et pour faire apparoir le bubon, ce qu'il fit avec une tumeur ample, et assez grande, s'ensuyvant la maturation et suppuration de la matiere contenue en iceluy, comme apparoissoit par les signes, qui s'estoyent auparavant representez, qu'il disparust, par le moyen de la medecine et phlebotomie qui luy avoit esté exhibée. Pourquoi est necessaire, qu'il soit purgé doucement, et ce par le conseil du medecin, puis ouvert incontinent qu'il se presentera, et sans plus tarder : et usant au surplus de choses puissantes pour corroborer et confirmer la vertu des parties nobles, avec bon regime dont pourra advenir que si l'absces qui est en l'eine se diminue, qu'un autre rapparoistra à l'emunctoire du cœur sous l'aisselle de la partie mesme : lequel venant à suppuration, sera cause de faire evader le danger de la verole. Ce sera donq le plus seur de ne differer l'ouverture, veu mesme que de ladite sanie retenue continuellement sortent et s'elevant vapeurs de la mesme nature d'icelle : lesquelles peuvent nuire à tout le corps, voire à introduire une tres mauvaise habitude en la partie. Dont souvent sont engendrez ulceres cacoëts et difficiles à curer.

L'ouverture faite nous procederons au reste de la curation comme en celle des autres ulceres cy devant proposez. Excepté que apres l'usage des cauteris nous procurerons la cheute du scarre avec beurre, axunge, unguent dit basilicon, digestifs faits de moyaux d'œufs avec huile rosat, ou semblable. Puis on poursuyvra la curation des ulceres, sans repercuter aucunement, mais convient plustost attirer dehors doucement le venin caché au profond. — Et en la fin de la curation, ne fault oublier une chose : c'est à faire purger le patient selon l'habitude du corps, et nature des humeurs : ainsi qu'il sera advisé par le medecin prudent : afin qu'il n'y demeure aucune virulence ou impression d'icelle dedans le corps. Mais ou les susdits bubons apres s'estre monstrez, viendront à disparoistre, et retourner au dedans, ou demeurans ne voudroyent ceder aux remedes procurans la suppuration, ou suppurans ne s'evacuoyent suffisamment, demeurant à l'environ grande tumeur et dureté, avec ulceres virulens, corrodens, ou sordides, qui en peu de temps se rendroyent bourdez de labies dures, et renversées, resistans au surplus à tous remedes communs : cela est un signe bien apparent de la verole.

Combien que par un seul tesmoing il ne fault juger un homme à mort : Pource en tel cas est tres necessaire user de purgations fortes et puissantes : aussi de bon regime, avec decoction de gayac. Ou pour le meilleur user de l'eauë philosophique, avec epithemes theriacaux, et roboratifs sur la region du cœur et foye : afin qu'estants les parties nobles roborées, elles puissent faire expulsion du venin, estants en mouvement et non encore fixe n'y arresté : n'ayans aussi encores vaincu n'y fait succomber les parties nobles.







## LIVRE QUATRIÈME

*Maladies des yeux*<sup>1</sup>.

### CHAPITRE QUARANTIÈME

*De l'excellence des yeux.*

**D**EVANT que proposer l'anatomie des yeux, nous discourrons un peu premierement sur leur excellence, en ce qu'en avons peu comprendre. En quoy, nous fault confesser, les yeux estre les plus excellentes parties de tout le corps : et la composition, et construction d'iceux passer le jugement de tout entendement : veu que

1. Dans le livre quatrième, Franco donne des maladies des yeux et des opérations qu'elles nécessitent une description beaucoup plus longue que dans la première édition. Non seulement notre chirurgien était un grand herniotomiste et lithotomiste, mais il se distinguait aussi dans les opérations sur les yeux, abaissant des cataractes avec un succès de 9 sur 10, dit-il; il faisait également d'autres opérations sur ces organes. — Sa passion pour l'art chirurgical était telle qu'il se donnait pour ainsi dire tout entier à chacune de ses branches; il montrera le même génie chirurgical à propos des accouchements. Ici, au sujet de l'opération de la cataracte, il nous dit (p. 166) : « Je peux dire en vérité, qu'entre les parties de chirurgie, je n'en connoy point de plus excellente et plaisante à faire pour ceux qui entendent l'art de l'accomplir, et qui donnent raison des choses qu'ils font, et qui ont bonne conscience. Je croy en avoir pancé plus de deux cens ou envyron, et vous puis asseurer pour vray, que des dix les neuf se sont bien portez...

« D'avantage je puis vous asseurer, que si j'avois a eslire de renoncer à exercer cette partie des cataractes, ou le reste de ce que Dieu m'a donné de chirurgie, je quitterais plustost le reste : tant je connois cest œuvre excellent et de peu de travail et douleur, et de grand importance.... »

Franco, sous le titre modeste d'*opérateur*, pratiquait avec succès toutes les opérations, et dans chacune il a laissé la marque de son génie.

En dehors des opérations, quelques-unes de ses descriptions sont faites d'après les autres auteurs. Pour son anatomie des yeux, il s'est servi de Galien, de Guy de Chauliac et du livre de Ch. Estienne : *la Dissection des parties du corps humain*, 1546, liv. III, etc.

par iceux l'esprit humain voit et discerne, comme à travers des fenestres de beau et clair cristal, non seulement les choses extérieures (car cela est aussi commun avec les bestes destituées de raison), mais aussi discerne et juge facilement la qualité et quantité desdites choses. Et ce par le moien des yeux, par lesquels aussi comme vrais interpretes, et ambassadeurs des meilleurs sens naturels, et pensées interieures, nous connoissons les affections et volontez diverses de l'homme. Autour de la rondeur desquels, formée en façon de belles pierres precieuses, s'estend l'esprit interieur pour voir les choses qui lui sont offertes, tant de pres, que de loin : et pour ceste cause a esté fort industrieusement enclose en un centre la lumiere des yeux. Lesquels pareillement ont esté vestus et enveloppez de taves ou membranes, lesquelles vers la pupille ont esté faites reluisantes, afin de recevoir les images ou presentations des choses presentées à la cornée resplendissante dans les humeurs, comme dans un beau miroir : duquel penetrent et sont transportées de l'esprit visuel par les nerfs optiques, au sens interieur et commun. Et de cedit lieu, par les mesmes conduits sort le jugement des choses apperceuës exterieurement : lesquelles puis apres pouvons exprimer de bouche, ou manuellement escrire.

Il fault noter, que en toute la substance de l'œil outre les trois humeurs, est contenue une substance spirituelle, ignée, subtile, et lucide : laquelle nous apparoit lors que recevons quelque coup sur les yeux, qui fait sembler que l'on voit une grande clarté : laquelle s'evanoist soudainement. Et ce à cause de la grande compression faite en tout l'œil : à raison dudit coup. Laquelle substance spirituelle ne se peut monstrier par la dissection anatomique. Qui fait que par le jugement de raison la devons comprendre estre telle. Pource que quand l'homme meurt, ou est mort, telle substance soudainement s'evanoist ou dissipe, si qu'estant evanouye, l'uvée se baisse, la pupille tombe sur l'humeur cristalin, et la cornée se ride, ensemble toutes les autres parties de l'œil. Aussi cognoist-on aux yeux, estant encor le corps vivant, que par succession de temps une partie de telle substance spirituelle ignée, est consumée. D'ont l'uvée se baisse et tombe sur l'humeur cristalin, et la cornée se ride, et par consequent toutes les autres parties, ainsi que nous venons de dire.

## CHAPITRE QUARANTE ET UNIÈME

*Anatomie des Yeux.*

ALIEN (*au 8. 9. 10 et 16 De dissect. nervor.*) fait sept conjugations ou paires de nerfs, produites du cerveau. La *premiere* desquelles va aux yeux, pour porter la vertu visible : prenant son origine, ou les deux ventricules finissent lateralement, vient à environner l'humeur vitrée, comme un filet, puis implante en l'humeur cristalline, transportant aussi aux yeux la faculté de pouvoir veoir. Ces deux nerfs sont appelez *optici* en Grec, en Latin *visorij* : en François *visuels*, ou *visibles*. Lesquels sont plus gros et plus mols que pas un des autres conjugations procedantes du cerveau. Parquoy ils reçoivent plus d'esprit animal que nulle autre conjugation, à cause qu'il s'en dissipe et resoult plus par la veuë, que par un autre sentiment. On a escrit qu'ils sont caves manifestement. Ce qu'ayant curieusement regardé et expressement recherché, n'avons trouvé cavité à aucune en iceux : au moins que l'on puisse juger au sens de la veuë. Ils sont de ceste figure X : et ne se croisent point, mais bien s'assemblent en un conduit commun, afin comme aucuns disent que ce que nous voyons exterieurement, ne nous apparaisse double. Ce que se feroit, s'ils se croisoyent l'un sur l'autre : et qu'ils n'eussent ensemble un canal commun. Combien que cette raison semble aux autres ne devoir avoir lieu : en tant que les nerfs auditifs n'ont point de semblable canal commun, ains distance l'un de l'autre : sans que toutesfois les sons soyent par cela confus, ou faite double ouie. Parquoy le conduit commun desdits nerfs visuels, n'a esté fait pour la destruction des objets : mais plus tost pour la confirmation et maintien de la veuë, afin que survenant la perte d'un œil, l'autre restast pour recompenser le default de son compaignon.

La *seconde conjugation* des nerfs est envoyée aux sept muscles des yeux pour leur donner mouvement, et les inciter faire leur action : qui different des precedens, en ce qu'ils sont plus durs, et ne passent par la mesme voye que les optiques : mais par un trou beaucoup plus petit, et assez pres de celui desdits optiques, assavoir en la cavité (là ou sont situez les yeux) nommée orbite, et sont accompagnés de veine et artere.

Il fault entendre (Gal.) que la *substance des nerfs* n'est autre chose, que le cerveau endurey et condensé, couverts aussi de deux membranes comme le cerveau mesmes, duquel ils sont produits, ou de la *spinale*, ou *mouelle*. Il fait deux operations : flechir, que signifie (Νοῦειν, ἢ νοῦσάζειν), nevein, verbe Grec, et en Latin, nutare seu flectere. L'autre

tos en Grec, pource qu'il est fait pour tendre : ce que signifie (Τείνειν) teinein, verbe Grec, et en Latin tendere. Les nerfs sont distribuez par tout le corps pour *trois instructions*.

La *premiere* est, pour departir et distribuer le sentiment aux instrumens sensitifs.

Le *second scope* a esté, afin de donner mouvement aux instrumens motoires ou motifs, comme aux muscles, qui sont instrumens du mouvement volontaire.

Le *troisieme scope* est, afin que toutes les parties eussent connoissance des choses qui leur causent douleur ou volupté.

On compte *sept muscles* faisant le mouvement de l'œil (*Gal. liv. 10 De usu part.*)

Le *premier* des quatre droits, est situé au dessus, pour lever l'œil en hault vers le ciel ou sourcils.

Le *second* est situé au dessous pour regarder vers terre : ou le deprimer en bas vers les jouës dites poma ou mâla.

Le *troisieme* est situé au grand canthus, ou coin dudit œil, pour le tenir vers le nez.

Le *quatrieme* est situé au petit canthus, ou anglet, pour tirer l'œil vers le temple, et oreille.

Le *cinquieme* et premier oblique, est situé à la partie superieure de l'œil, separé du premier droit, et obliquement par une membrane est attaché au grand canthus.

Le *sixieme* et second oblique est situé obliquement au dessous, prenant son origine de la cavité du grand canthus. L'action de ces deux muscles obliques, est de tourner l'œil circulairement, et en rond.

Le *septieme*, qui est grand, est situé à la racine des yeux. Lequel estreint et munist le nerf optique, et esleve l'œil en hault, et aussi le convertist et tourne aucunement. — Tous ces muscles mis ensemble font par leurs aponevroses ou enervations le cercle d'un tendon large finissant au lieu appelé *Iris*. Il fault entendre que aux yeux y a veines, arteres, et nerfs.

#### *Des tuniques des yeux, en nombre de cinq.*

LES tuniques des yeux sont cinq en nombre (*Gal. ibid.*), appelées en Grec chigones [χίτων]. La *premiere* en Grec epiphephicos, en Latin adnata, pource qu'elle est adnascence par dehors sur les autres tuniques, qui constituent l'œil, et qu'elle lie et conjoint tout l'œil avec les oz, qui sont à lentour. Joint, qu'elle couvre les muscles mouvans les yeux, pour ceste cause on l'appelle vulgairement *conjunctiva* : elle prend son origine du pericrane.

La *seconde* est appelée en Grec *ceratoides*, en Latin *cornea*, pource qu'elle est semblable à une corne desliée. Laquelle est produite de dura mater ou grosse membrane du cerveau. En son commencement elle est subtile et dense, puis en procedant peu à peu, principalement en son milieu, vis a vis de la prunelle dite *pupilla*, elle devient encores plus subtile et plus dense : apparoissant resplandissante, blanche et dure, à cele fin qu'elle soit la tres opportune defence et propugnacle de l'humeur cristallin : et aussi qu'elle puisse envoyer promptement les splendeurs à l'humeur cristallin : ou bien recevoir les images des objets visibles et contenir les humeurs : Au regard du dedans represente diverses couleurs ainsi que fait larc au ciel.

La *tierce* est appelée rhagoides en Grec, en Latin *uvea* : pource qu'elle est semblable, et de couleur, et de forme, à un grain de raisin noir. Et pource elle prent son nom de *uvee*. Ceste tunique est forte, en plusieurs parties noire, et fusque, et cerulée, ou verte, procedant de la tunique cornée en l'endroit ou est dite *iris* : pour trois utilitez. C'est assavoir pour nourrir icelle tunique cornée, située auprès d'elle. Item pour prohiber qu'elle ne puisse tomber sur l'humeur cristalline : Et finalement pour estre comme un spectacle medicamenteux. C'est à dire une chose qu'on regarde a la veuë qui est blessée. Ceste membrane a son origine de la tenue membrane du cerveau, dite *pia mater*, et enveloppe tout l'œil, hormis l'endroit où est le trou de la pupille, et pource est nommée *choroides*. Car la tunique secondine dite en Grec *chorion* [allantoides] qui contient l'enfant en la matrice est, quasi comme tissue de plusieurs vaisseaux ensemble, portans l'aliment à l'enfant, qui se viennent raporter et assembler ensemble. Oultre plus ceste tunique est percée jouxte la *prunelle* dite en Grec *core*, en Latin *pupilla*, tellement que la où est le pertuis seulement, n'y a aucune tunique interposée entre la tunique cornée, et l'humeur cristalline. Par ainsi nous connoissons la tunique rhagoides estre veineuse c'est à dire pleine de veines et arteres : et ce afin qu'elle porte l'aliment tant pour soy que pour la tunique cornée. Plus, elle est humide et molle comme une esponge, de peur qu'elle ne blesse l'humeur cristalline, par son attouchement. Elle est aussi de couleur noire afin qu'elle recueille la splendeur, pour l'envoyer à la prunelle ou pupille. Et si est outre plus percée, afin que elle mette dehors ladite splendeur.

La *quatrieme* tunique est la naturelle, et prochaine tunique de l'humeur cristalline. Laquelle tunique non seulement est semblable en subtilité à la subtile escorce d'un oignon : voire aussi plus blanche, et plus subtile que les filets d'araignes. Pour raison de quoy est appelée, *Arachnoides* en Grec. Laquelle ne couvre pas toute l'humeur cristalline, mais sa partie qui est soustenue par l'humeur vitrée, n'ayant de soy aucun nourrissement, ny ses tuniques. Car il estoit meilleur et plus expedient,

que les humeurs fussent conjointes ensemble en icelle partie : mais la tierce partie, laquelle est toute prominente dehors, et qui touche à la rhagoïde, est vestue de cette tunique subtile et claire, dite arachnoïdes. Et aussi l'idole c'est à dire, l'image et semblance de la prunelle, consiste en ceste tunique, comme en un miroir. Voylà qu'en dit Galien. Il semble toutefois que la tunique arachnoïdes environne et enveloppe toute l'humeur cristalline. Lequel separe d'avec les autres humeurs et luy sert de defense.

La *cinquieme* est appelée en Grec *amphiblestroides*, en Latin *retiformis* : pour ce qu'elle est semblable à un fillet dit en grec amphiblestron, en latin rete. Laquelle n'est [naît] de la substance du nerf optique, estandue et elargie. De laquelle est environnée et nourrie l'humeur vitrée. Or combien que apres aucuns elle soit appelée proprement tunique : elle ne semble toutefois aucunement estre tunique, ny en couleur ny en substance. Car si elle est separée à part, et mise en un monceau, semblera estre quelque part et portion du cerveau. Son premier et plus grand usage est de sentir quand l'humeur cristalline est alterée. Et davantage apporter nourrissement à l'humeur vitrée. Aussi voyons nous quelle est remplye de veines, et arteres, beaucoup plus en nombre, et plus grandes que pour sa grandeur, et magnitude. Aussi tous nerfs qui procedent du cerveau sont couverts de la portion de la membrane Choroides, née avec eux : laquelle apporte artere et veine avec soy, encores plus de la tunique choroides. Laquelle contient ce corps retiforme : dans lequel aucunes subtiles productions et semblables aux araignées sont estendues, qui lui servent de ligamens, et leur apportent nourrissement.

*Trois humeurs contenus dedans les tuniques des yeux.*

LA *premiere* (*Gal. ibidem*) est appelée en grec *hydatoïdes*, en latin *humor aqueus*, pour la similitudine qu'il a avec l'eau. Estant aussi semblable en substance, et en couleur à un aubin d'œuf. Pour regard duquel on l'appelle vulgairement albugineux. Qui est comme enclose entre l'humeur cristalline, et la tunique rhagoïdes, et cornea, non seulement pour remplir l'espace vuide, mais aussi pour empescher la trop grande desiccation, qui pourroit avenir en l'humeur cristalline, et la partie interne de la tunique Rhagoïdes.

La *seconde*, *crystalloïdes* en grec, et en Latin *glacialis* : pource qu'elle est semblable à crystal, et glace en couleur. Car elle est blanche, claire, resplendissante, mediocrement dure, non pas exactement spherique ou ronde, située dedans l'humeur vitrée, au milieu des deux autres humeurs. Car elle est portée au milieu de l'humeur vitrée, comme une sphere

coppée en deux, ou un demy cercle en l'eauë, empeschant que l'humeur vitrée ne s'esmeuë plus outre. C'est le premier et plus principal instrument de la veuë.

La tierce est appelée (*Gal. ibidem*) en Grec *hyaloïdes*, en Latin *vitreus humor*, pource qu'elle est semblable en couleur et en substance à voirre fondu, ou à blanc d'œuf. Elle est contenue en la concavité du corps rectiforme, de laquelle l'humeur cristalline prend son nourrissement par dradosis [δύδρασις], c'est à dire, par transsumption : Comme elle aussi le sien du corps rectiforme, qui l'environne : et le corps rectiforme de la tunique choroïdes, comme a esté dit. L'humeur vitrée est située en la partie posterieure de l'œil et est moien entre l'esprit visuel et l'humeur cristallin : de peur que l'esprit ne vint par trop grand violence audit humeur cristallin. En l'œil au lieu ou le blanc est conjoint avec le noir, il y a sept cercles coherens ensemble, et gisans l'un sur l'autre : qui toutefois different l'un d'avec l'autre : et sont composez tant des tuniques, que des humeurs de l'œil, estant ce lieu là tant à raison de la multitude et variété des couleurs, et des susdits cercles, nommé Iris en Grec, ou stephane, en Latin corona.

*L'utilité des Cercles* est, tenir ferme ledit humeur cristallin, de peur qu'il ne fust avancé ou reculé. Il a fallu aussi, que ces cercles fussent terminez au milieu dudit cristallin : pource que si on veult tenir une chose ronde, la fault tenir par le milieu : car autrement ne pourroit estre bien tenue.

Au grand angle de chacun œil, qui est à costé du nez, y a un trou, par lequel les superfluitez des yeux sont en partie derivées au nez, et du nez à la bouche par les trous du palais. Au commencement dudit trou y a une glandule : laquelle prohibe les excremens et superfluitez sortir dehors, s'il n'en est besoin. Et si ladite glande est absumée, se fait perpetuelle lacrymation, qui s'apelle *fistule lacrymale*. Ladite glande a aussi ceste utilité, de contenir quelque humidité pour humecter l'œil, estant aussi jointe à quelque graisse solide : laquelle est dispersée entre les muscles et la racine des yeux, pour les lubrifier, afin que le mouvement d'iceux soit plus libre.

Or pource que gens de nostre art, se meslent principalement de guarir plusieurs especes de maladies aux yeux, nous ferons mention d'aucunes : adjoustans pareillement la maniere de les curer tant par la methode de medecine, que par l'operation manuelle, s'il est besoin, suyvant ce que les auteurs en ont escrit : afin que les professeurs de nostre art nayent occasion de se tromper : n'entendans, ny les maladies, ny les remedes, tels que font plusieurs idiots, lesquels en toutes maladies n'appliquent qu'un emplastre, et ne trouvent aucune especes de maladie à eux impossible. Pource pourront veoir icy comme il s'y gouverne.

## CHAPITRE QUARANTE-DEUXIÈME

*Des Cataractes.*

PREMIEREMENT nous commencerons à la cure de Cataracte (*Hypochyma*, Grec; *Suffusio*, Latin; *Cataracta*, vulgaire), pource que nous nous meslons principalement de la guaison d'icelle.

*Cataracte* n'est autre chose que une humeur lente et espais, quasi congelé et endurcy comme glace ou nuée qui empesche la veuë : tellement, qu'elle ne peut discerner vrayement les images des objets visibles, n'y comprendre les couleurs. La principale *cause* de ce mal, est donc comme nous venons de dire une humeur crasse et lente contenu pres la pupille et entre la cornée, et uvée, et l'humeur crystallin. Laquelle empesche de passer et penetrer les simulacres des choses visibles à l'humeur crystallin. Paulus Ægineta (*lib. 6. c. 21.*) refere la cause antecedente d'icelle à la frigidité et imbecillité des esprits visibles, et principalement aux vieux, et à ceux qui ont esté travaillez de longues maladies : ce que l'on voyt le plus souvent advenir : ou par quelque vomissement violent, et grand travail de chemin. Autres estiment, que tout ainsi que les nuées, ou la pluye sont engendrées des vapeurs grosses eslevées de la terre, jusques à la moyenne region de l'air, ou elles se espaisissent et condensent à cause de la frigidité d'icelle, ainsi la cataracte est engendrée en l'œil à cause de la froideur du cerveau, ou en l'œil. Galien (*au 4. Des malad. et sympto.*) constitue deux causes d'icelles : l'une propre à la partie laquelle elle produit en soy, l'autre venant et communiquée d'ailleurs, qui sont les fumées, ou vapeurs, que le cerveau, ou l'estomach envoie aux yeux ausquels ils se convertissent en eau. Guidon<sup>1</sup> autrement, distingue lesdites causes en primitives, antecedentes, et conjointes. Les primitives sont comme cheute et frapeure, et fievres : douleur de teste, grande froidure, et debilité ou foiblesse de l'œil. Les antecedentes sont mauvaises humeurs, et grandes fumées, et vapeurs eslevées des vicieuses humeurs et grosses viandes de mauvaise digestion. Les conjointes sont les matières assemblées et contenues en l'œil.

Les *indices* des cataractes qui se veulent former, sont apparoussances devant les yeux, de mouches, ou quelque poudre, telle que celle qu'on voyt aux rayons du soleil, encores qu'il n'y en ait point, ou quelque chose luisante, et autre formée, ou comme fils de laine ou toile d'araignes, ou comme cercles ou demy cercles. Quelquefois ces choses sont veuës à

1. *Guy de Chauliac*, éd. 1890, p. 483.

cause des vapeurs envoyez de l'estomach, pour l'indigestion ou grand repletion de mauvaises humeurs qui est en iceluy, ou du cerveau, qui baillent apparence de telles choses. Telles fausses apparoissances se representent tant seulement quelquefois à l'un des yeux, et le plus souvent à tous deux également, et ce continuellement, ou avec intermission sans douleur, ou avec douleur : si également à tous les deux, et avec intermission, ou bien avec augmentation ou diminution et sans douleur adviennent, signifient proceder des fumees envoyées de l'estomach (*Gal. au 4. De Loc. aff.*). Quand aussi telles illusions perseverent jusques au troisieme ou quatrieme mois, ou plus, devant les yeux, sans qu'apparoisse rien en la pupille d'obscurité, on peult juger la source venir de l'estomach, et ce plus certainement, si en iceluy l'on voit aucuns signes de quelque mauvaise disposition, comme poinctures, avec ardeur, douleur et mordication, qui baillent appetit de vomir. Mais si en l'œil apparoist aucune obscurité, et que l'œil soit aucunement troublé, avec le contraire des signes que nous venons de reciter, nous sommes certainement menassez de la cataracte : le commencement de laquelle est par tels indices prenoncez. Ausquels Galien (*au 4. De Loc. aff.*) adjouste, que pour experience, si le patient retrenchant son vivre accoustumé, et n'usant que de viandes de facile digestion, et de bon nourrissement, reçoit quelques jours apres quelque diminution, ou repos de ses illusions d'iceux : aura tesmoignage certain la cause d'icelles proceder de l'estomach, duquel par bon regime de vivre et par l'usage de la composition appelée *hiera picra* sera facilement exterminée. Mais advenant le contraire de toutes ces choses : nous ne devons douter du commencement de la cataracte originaire tant seulement des yeux. Il est outreplus expedient, d'interroguer le patient si le commencement de ce mal luy est venu ou apres maladies longues, ou de coups en la teste, et autres occasions semblables. Et alors on pourra faire un jugement plus solide. Au reste pour bien et vrayement *connoistre quand la cataracte sera meure* et apte à estre abatue, il fault froter un peu l'œil de ladite cataracte, ayant premierement fermé l'autre. Alors si elle vient à se dilater, ou relargir : puis promptement retourner en son estre premier, c'est signe qu'elle est propre et idoine pour estre ostée : si autrement, non. Avicenne et Rasis disent, que la meilleure et plus obeissante quant à la couleur, est celle, qui est blanche, tendant à couleur de perle, declinant quelque peu à viridité, ou à cendres, laquelle opinion j'approuve, l'ayant par plusieurs fois experimenté vraye. La gypsée, ou noire plombée, et beaucoup citrine sont volontiers fausses, et ne reçoivent cure par la main, n'y pareillement par medecine. Quand à la Cataracte qui apres estre relargie, ne retourne en sa propre figure, ains demeure relargie quelque peu de temps, ou difficilement se reunist, ne reçoit pas volontiers cure. Et se fault au surplus garder de trop froter

l'œil, quand on la veult abatre. Ce que font plusieurs, qui en abusent, cuidans eschauffer l'œil, et aussi pour oster le sentiment. Ce qui est à craindre : en tant que l'œil en est tout alteré et conturbé : tellement qu'ils rendent la cure plus difficile à cause de la douleur, qui par ce moien y est faite. Sachons aussi que ceux qui ont douleur forte en la teste, ou la migraine, ou apostume és yeux, aut vertiginem, scotomiamque patiuntur, qui sont maladies voisines d'apoplexie, et d'épilepsie, n'y doivent estre aucunement touchez pour faire l'extraction de la cataracte en eux. Mais si telles maladies advenoyent après la cataracte abatue, fault avoir recours aux propres remedes tant de ophthalmie que d'un chacun d'icelles. Car bien souvent ces douleurs des yeux ameinent ophthalmie, et autres maladies desdits yeux susdites. Si la cataracte vient de cause primitive, ou exterieure, ainsi qu'avons signifié, sera fort difficile, et le plus souvent impossible à curer : d'autant qu'elle est faite des choses externes, comme de coups, ou cheutes <sup>1</sup>. Que quand bien seroit ostée, on ne verroit rien ou bien peu, veu que les esprits et humeurs sont resouls. Quand elle vient estant le *cerveau* trouble ou replet, ou en fievres frenetiques, scotomies et douleurs fortes en la teste, et avec lesions de la faculté imaginative, comme dit Guidon <sup>2</sup>, [et] Galien (*au 3. Des malad. et sympto.*), ou des autres facultez animales, c'est signe que lesdites humeurs sont descendues de la teste. Au surplus si l'humeur qui cause la cataracte, est fort gros et espes, la veuë est totalement ostée ou empeschée. Combien que j'en aye bien peu veu, qui en cataracte ne veissent quelque clarté, contre le Soleil, ou le feu, en leur passant quelque chose grosse devant. Quelquefois les choses leur apparoissent d'autres couleurs qu'elles ne sont, quand ont encores quelque lustre ou veuë. Aucunesfois la cataracte n'occupe que une partie ou plusieurs de la prunelle, mais divisées, alors les choses qu'ils voyent, leur semblent estre percées, ce que rarement advient.

Les cataractes contiennent beaucoup plus que la prunelle, encores qu'on ne voit sinon ce, qui est contenu derriere ladite prunelle ; d'autant que les tuniques de l'œil ne sont point transparentes, sinon en tant que la prunelle contient. Elles sont beaucoup plus larges les unes que les autres. Pareillement il advient bien souvent (comme j'ay experimenté plusieurs

1. A. Paré émet la même opinion, et cite à ce propos P. Franco. Cette note existe déjà dans son édition de 1561 (*La méthode curative des playes, et fractures de la teste*. Paris, Jehan Le Royer, 1561). Ce traité fut achevé d'imprimer le 28 février 1561, et, à cette époque, à en juger d'après les dates du privilège (27 avril 1561) et de l'épître dédicatoire (18 juin 1561) la 2<sup>e</sup> édition du livre de Franco n'avait pas encore paru. Aussi, comme Paré n'avait pas le choix, est-ce dans la 1<sup>re</sup> édition de Franco qu'il faut chercher des points de comparaison pour ce qui regarde la cataracte, et on en trouve d'assez nombreux (W.).

2. *Guy de Chauliac*, éd. 1890, p. 484.

fois) que la cataracte est contigue, ou se tient au dedans de l'œil contre les tuniques, à la plus haute partie dudit œil : tellement, qu'elle ne veult nullement obeir à l'eguille, pour estre mise bas, comme seroit necessaire, ou bien avec grand'difficulté. Pareillement peut estre ladite cataracte adherente ou glutinée tout à lentour du dedans de l'uvéë, quelquefois plus en un costé, qu'en autre, qui est cause, qu'elles sont plus difficiles : tellement, que l'eguille ne la peut entierement mettre bas : ains bien souvent se rompt et met en pieces, quand on la veult forcer pour la descendre. Voyant ces choses, fault essayer *la transporter en hault* si paravanture ne se tenoit rien au cousté de dessous. Car bien souvent ne se tient pas aux deux costez, et tout à lentour. Quelquefois advient, qu'elles se tiennent au dessus y estant portées, non toutefois tant seurement, comme dessous, car c'est leur propre : comme toute chose pesante se renge volontiers à son centre. Il en ya plusieurs qui sont guariz par ce moyen, lesquels j'ay pensé.

Les cataractes faites des humeurs des yeux, sont moins difficiles et plus aisées à guarir. Elles prennent volontiers les couleurs des humeurs, desquels elles sont composées : d'ont advient qu'il en y a de *plusieurs sortes* et couleurs, comme blanches, noires, celestes, cendrées, comme a esté dit. Quand la cataracte est tendre, et non encor confirmée ou endurcie, l'eguille passe parmy comme dedans l'eauë le plus souvent. Combien que les unes sont plustost confirmées que les autres, et quand elles sont confirmées ou envieilies sont plus dures. Qui fait aussi que les unes sont plus aptes à estre ostées dans dix mois, ou un an, peu plus, peu moins, que d'autres en cinq, ou six ans, selon les humeurs dequoy elles sont composées, et qualité des gens.

Pour savoir s'il y a obstruction aux nerfs optiques, ou non, qui est appelé *gutta serena* (car si cela y est, la cure des cataractes seroit vaine : lesquelles quelquefois peuvent advenir toutes deux ensemble), il leur fault demander s'ils voyent quelque chose contre le soleil ou feu, comme avons ja dit. Car s'ils ne voyent quelque ombrage, quand on leur passe quelque chose devant, c'est signe d'obstruction aux nerfs optiques, ou autres choses intrinseques. Que s'il est ainsi, combien que la cataracte fust ostée, on ne verroit rien. Parquoy vault mieux les laisser que les entreprendre, pource que n'en peut venir aucun profit du patient, ains plustost au dommage et deshonneur du maistre, avec ce, que c'est un travail sans profit. Au contraire s'il voit passer les ombrages, c'est signe que l'esprit visible vient jusques à la cataracte, et qu'il n'ya autre empeschement, qui oste la veuë; lequel estant osté, peult estre rendue. Il fault noter, que en *gutta serena*, qui est l'obstruction aux nerfs optiques, ne se voit, on connoist aucun empeschement és yeux si on les regarde diligemment : tellement qu'ils sont aussi entiers et nets que les plus sains, en quoy plu-

sieurs de nostre profession se trouvent souvent bien empeschez, ne pou-  
vans connoistre l'occasion d'ont la veuë est empeschée, par n'estre bien  
experimentez à discerner la cataracte d'avec la gutta serena. Il en y a  
aucuns, que quand la cataracte n'est confirmée, et qu'on pretend l'abatre  
avec l'eguille, la veulent faire mourir et confirmer avec aulx, oignons,  
moustarde, pour luy ayder à estre plustost confirmée. Ce que me semble  
plustost nuire que ayder, et rendre la cure plus difficile, à cause de leurs  
vapeurs, qui puis apres peuvent causer grand douleurs de teste, mesmes  
apres l'operation.

Devant que venir à la cure par chirurgie est bon d'essayer la guarison  
par voye de medecine. Car l'operation de la main doit estre reservée au  
dernier et extrême refuge. Il fault donq en premier lieu essayer de les  
guarir par les remedes de medecine, et ce en leur commencement auquel  
facilement pourroyent guarir. Car depuis qu'elles sont confirmées, la  
medecine n'y sert plus de rien. Comme aussi l'œuvre de la main au com-  
mencement y est inutile, parce que l'eguille passeroit comme dans d'eauë,  
ainsi qu'a esté dit : sans ce qu'elle apporteroit plus de dommage, que de  
profit : d'autant que l'operation seroit reculée. Parquoy *tout chirurgien*  
*est tenu appeler le medecin* pour ordonner les medicamens, qui compe-  
tent au commencement, et mesmes apres l'operation, s'il y a douleur en  
la teste. Car cela luy appartient mieux que au chirurgien. Lequel aussi se  
fait honneur d'appeler le medecin en toutes ces œuvres d'importance : tant  
pour sa decharge, que pour le contentement du patient, et de tous les  
assistans. Et au lieu qu'on ne pourroit avoir le medecin, on pourra pro-  
ceder comme s'ensuyt.

*De la cure de cataracte par voye de medecine.*

**E**N la cure de cataracte y a double regime, universel, et particu-  
lier, comme dit Guidon <sup>1</sup>. Le regime universel est diete, et  
evacuation. La *diete* est double, l'une devant la confirmation : l'autre  
apres la confirmation et operation manuelle.

*Façon de vivre.* Pour venir à la curation par medecine, il fault pre-  
mierement qu'il s'abstienne des viandes cy apres declairées, et nom-  
mement du vin, durant qu'il usera des medecines : et au lieu du vin,  
qu'il boive eauë, en laquelle aura bouilly un peu de canelle, ou autre  
ptisane. Qu'il évite toutes choses vapoureuses, et qui remplissent le cer-  
veau. Se garde de baigner si ce n'est qu'il y ayt cruditez ou lassitudes, et  
qu'il soit necessaire. Il se fault principalement garder des choses qui

<sup>1</sup>. *Guy de Chauliac*, éd. 1890, p. 485.

engendrent cruditez et humiditez : afin que le sang qui est engendré d'icelles, ne soit phlegmatique, gros et vapoureux : de peur qu'il ne nuysse à l'estomach : Aussi des choses astringentes : ains fault tenir à commandement le ventre : L'air froid et humide, et pain sans levain, et crud, legumes, choux, fromages, fruits et chairs grosses et visqueuses, graisses, poissons, et eauës troubles, et toutes choses aiguës, comme aulx, oignons, moustarde, roquette, porreaux, et toutes choses qui nuysent à la teste, et qui obscurcissent les yeux par leur chaleur vapoureuse. Se garde, de vomir, encores qu'il luy fust bon pour nettoyer les choses crasses, qui sont en l'estomach : toutefois est mauvais, à cause de la violence et effort ; et nuyt à la cataracte grandement. Sur tout, tant qu'il sera possible, qu'il se garde de compagnie de femmes, et pareillement de manger plus d'une fois le jour s'il peult, et principalement rosty et de bon suc.

*Cure.* Premièrement (Gal. 4. *De inter. c. z.*), s'il vient de l'estomach, avec evacuation de hiera picra, et pour provoquer bonne digestion. A ce s'accordent Avicenne, Aliabas, Serapion, et Rasis. Donq soit purgé par une fois la sepmaine avec hiera diacolocynthidos : ou avec pilules cochies. Et prenne par trois fois la sepmaine de la theriaque ou mithridat, comme dit *Philonion*. Quelquefois de aurea Alexandrine : et soit purgé souvent.

Autres sont d'opinion, que premierement la veine doit estre ouverte, si rien n'y repugne, qui sera la veine humerale : puis le corps purgé et préparé avec clysteres acres, et purgations, et apozemes ou sirops, qui extenuent, comme cestuy-cy : Rp. Oxymelitis scillitici  $\frac{3}{4}$  j. mellis rosacei  $\frac{3}{4}$  s. liquoris stillatitij, fœniculi, betonicæ, majoranæ ana  $\frac{3}{4}$  j. commistis omnibus fiat potio.

Entre les medecines qui sont convenables en ces maladies sont les pilules, comme cochiarum, lucis, sine quibus, ana  $\mathcal{D}$ . j. agarici in formam pastilli redacti  $\mathcal{D}$ . s. cum stillatitio liquore fœniculi, fiant pil.

Avant les pilules ou autre medecine on preparera les humeurs avec ce syrop ou semblable : Rp. Aquæ betonicæ  $\mathbb{f}$ . j. aquæ fœniculi et rutæ ana  $\frac{3}{4}$  iij. in quibus dissolve oxymel. squil. q. j. syrup. de stœc. et mellis rosati ana  $\frac{3}{4}$  ij. misce. fiat julep. pro quatuor dosibus manè.

Après on pourra prendre des pilules ou des autres ja dites. Rp. Pilu. cochiarum. et lucis majorum ana  $\mathcal{z}$  s. cum aqua fœniculi, formentur pil. v. aut vj. Capiet post primum somnum cum custodia. Si l'on fait assez avec choses amiables et douces, n'est ja besoin venir aux plus fortes.

Au commencement donq on pourra user comme de clysteres et de hiera picra, comme est dit. Ce *clystere* est fort bon pour attirer les matieres en bas, et est bon au commencement, le continuant par fois, qui est : Rp. Salviæ, origani, betonicæ, rutæ ana M. j. calaminthæ, hyssopi, pulegij ana M. s. sem. fœniculi, seseliös, sileris montani, ameos ana  $\mathcal{z}$ . iij. centaurij

minoris M. j. polypodij ʒ. vj. Agarici optimi ʒ. iij. medullæ colocynthidis ʒ. ij. Decoquantur in aqua juxta quantitatem, donec dimidium ejus absumatur. Dein recipiantur juris decocti ʒ. xv. hieræ picræ, benedictæ laxativæ ana ʒ. s. indi. majo. ʒ. iij. diaphœnici : ʒ. ij. mellis rosacei colo transfusi ʒ. j. s. oleorum laurini, rutacei, de castoreo. ana ʒ. j. salis gemmæ ʒ. j. s. commixtis omnibus fiat clyster.

Ou cestuy : Rp. Malvæ, bismalvæ, viola. mercurialis, betæ. ana M. j. agarici ʒ. ij. anisi, marathri, ameos. ana ʒ. iij. furfuris M. j. bulliant simul. decoctione dissolve cassiæ fistul. ʒ. j. benedictæ, hieræ picræ ana ʒ. ij. mellis ʒ. j. olei viol. ʒ. ij. salis communis ʒ. ij. fiat clyster. Ou autres de semblable faculté.

Après la purgation universelle de tout le corps, il fault appliquer des *ventoses* avec scarification en l'occiput. Pareillement on pourra user par intervalles de ce *caputpurgium* (Errihnia, aut nasalìa), par les narines : Rp. Seminis staphisagriæ, pirethri, piperis longi ana ʒ. s. nigellæ, struthij utriusque ʒ. ij. ellebori. ʒ. s. tritis singulis cum resina, terebinthina, et modica cera, fiat errhinum in pyramidis formam.

On pourra aussi user de *masticatoires*, tels que les suyvens, ou semblables : Rp. Pip. longi, nucis mosch. ana ʒ. s. sem. staphisagr. pyret. ana ʒ. ij. sina. orig. ana ʒ. j. Trita excipiantur mastiche, aut melle, fingantur pastilli in formam lupinorum, qu'il fault mascher entre les dents le matin à jeun.

Il est bon provoquer la *sternutation* par fois avec cecy, ou autres : Rp. Majoranæ ʒ. j. nigellæ ʒ. s. garyophyllorum, piperis albi ana ʒ. j. nucis moschatae, struthij, castorei, ellebori albi ana ʒ. s. terantur singula, fiant pul. Et en l'appliquant au nez, ou sentant, provoquera à esterner. — Pareillement on pourra appliquer *cauterés* potentiels ou actuels, in occipitio ou derriere les oreilles.

Paulus Ægineta dit (*lib. 6. chap. 4*) que le suyvant est fort convenant cest effait, appliqué auxdites parties : Rp. Cantharid. abjectis capitibus, alis et pedibus ʒ. j. fermenti acerrimi ʒ. s. et cum aceto et vino. applicetur ut dictum.

Pareillement on pourra appliquer aux yeux de medicamens tant simples, que composez, ayans faculté de discuter et resouldre, comme est miel et suc de fenoil, et autres liqueurs à ce propres. Entre les composez ce *collyre* est bon, qui se fait ainsi : Rp. Liquoris stillatitij fœniculi ʒ. ij. liquoris stillatitij, chelidoni majoris, euphrasiæ ana ʒ. j. s. sagapeni ʒ. j. pompholygos ʒ. ij. misce. fiat collyrium. — Pareillement tout fiel seul ou meslé avec le suc de fenoil, est bon : aussi de la myrrhe ou du poivre autant d'un que d'autre, avec du miel. Toutes ces choses peuvent profiter aux cataractes recentes, car aux vieilles fault venir à l'œuvre de la main ; pource qu'il n'y a remede que par la seule Chirurgie.

Galien est d'opinion, que l'on ne se doit assurer à la cure des cataractes : Pour autant que l'operation de l'eguille profite peu ou rien, spécialement quand le mal n'est pas bien jugé ou démontré. Et dit que les promesses de nous autres envers les patiens, sont grandes, mais l'effet, petit, ou rien. Qui fait que les plus prudens hommes ont laissé telle operation aux *coureurs* qui vont par le monde, l'accomplissant avec fer. Pareillement Hippocrates proteste se deporter de telles operations, les renvoyant aux plus experts de ce. *Philonion* adjouste, quand à la curation de cataracte, qu'il en y a beaucoup qui promettent grandes choses par le moyen de l'eguille : par laquelle se ventent, toutes les cataractes leur estre possibles, et faciles à guarir, pourveu qu'ils ayent argent comment que ce soit, et frauduleusement, car ils n'y veulent plus retourner. A telles gens leur fait besoin tout un monde. Combien que Galien et Hippocrates eussent exercé cesdites operations : toutefois voyant le danger, qui s'y presente, et principalement aux *pierres* et aucunes especes d'*hernies*, se sont voulu deporter de telles operations. Non point pourcè qu'ils meprisassent l'œuvre, n'y l'ouvrier, mais d'autant qu'ils estimoyent telles choses estre de grande importance et sujette à calomnie : Par ce que s'il advient que un patient meure entre les mains du *medecin*, il est tousjours excusé en partie. Aussi est l'*apothicaire*. Le *Chirurgien* qui ne exerce ceste partie, est aussi excusé aucunement. Mais nous, si ce qu'aurons entrepris ne succede tousjours si heureusement qu'on voudroit, tant s'en fault que nous soyons aucunement supportez qu'on nous appellera *meurtriers et bourreaux*, avec contrainte bien souvent de gagner les champs : ne considerant point que Dieu la ainsi preveu, et principalement quand on a affaire à gens qui n'ont point de Dieu. Il est donc requis de pronostiquer, et donner entendre aux parens, et plus proches, et autres, le danger et accidens qui s'en peuvent suyvre, tant par la desobeissance du patient, que pour le mauvais gouvert des assistans, ainsi que peut advenir. Si c'est par le default du maistre, il est digne de reprehension et de punition, selon l'exigence du cas : autrement non.

Retournant à nostre propos, la cause pourquoy Galien et autres, qui ont ainsi parlé, a esté pour raison du mespris dudit art. Car les affronteurs et coureurs pour attraper argent, ont tant fait des maux et font encores aujourd'huy au povre simple peuple, que les susdits ont eu occasion d'ainsi parler : veu que tels ignorans, n'entendans ny anatomie ny les especes des maladies, entreprennent de guarir toutes cataractes en mettant l'eguille dedans les yeux à toutes heurtes : ne sachans de la cure si excellente, qu'ils entreprennent, donner aucune raison. Car je peus dire en vérité, qu'entre les parties de chirurgie, je n'en connoy point de plus excellente et plaisante à faire pour ceux qui entendent l'art de l'accomplir, et qui donnent raison des choses qu'ils font, et qui ont bonne

conscience. *Je croy en avoir pancé plus de deux cens ou envyron*, et vous puis asseurer pour vray, que *des dix les neuf se sont bien portez*. Bien est vray, qu'il est impossible d'avoir la connoissance d'icelles maladies, en telle perfection, que seroit requis, mais on s'en doit approcher tant, qu'il sera possible. Parquoy ne fault mettre en desespoir les bons esprits, qui se veulent exercer à cest œuvre : ains leur donner courage. Je parle des savans et de ceux qui ont bonne conscience.

D'avantage je vous puis asseurer, que si j'avois à eslire de renoncer à exercer cette partie, des cataractes, ou le reste de ce que Dieu m'a donné de chirurgie, comme voyez en ce present Traicté, *je quitterois plus tost le reste* : tant je connois cest œuvre excellent et de peu de travail, et douleur, et de grand importance. Mais aussi est expedient et necessaire à un chacun de cette profession, d'avoir la connoissance des cataractes avant que d'en juger. Je dy des *medecins* et *chirurgiens* : afin qu'ils jugent si les *operateurs* ont bien fait leur devoir, ou non, et par methode, ou si la faute vient d'iceux. Et pour faire tel jugement, fault qu'ils connoissent quand elle est idoine pour être abatue. Ce que l'on connoistra par les signes, que nous avons ja donnez.

Je m'asseure bien toutefois que plusieurs medecins mespriseront les operateurs de cest art, ausquels si on demandoit le moindre signe par lequel nous pouvons connoistre quand ladite cataracte est en estat pour estre abatue, tant s'en fault qu'ils le puissent dire : qu'ils ne sauroyent savoir s'il y a cataracte, ou non. Je dis donq qu'il seroit fort expedient, que les medecins principalement eussent vraye connoissance de ces choses, afin que quand ils verroyent faire telles opérations, ils peussent reprendre librement le maistre en ce qu'il auroit fally, et mesmes devant l'operation luy donner entendre que s'il fait faute, qu'elle sera fort bien conneuë. Ainsi faisant *suis asseuré, qu'on ne trouveroit pas tant de maistres pour practiquer, principalement aux bonnes villes*. Au contraire, si les dessusdits n'ont la connoissance, le maistre leur fera facilement entendre que l'œuvre a été bien faite : et toutefois sera au contraire.

Je diray encores deux mots, que j'ay obmis pour la connoissance d'icelles, c'est que en regardant la cataracte le soir à la chandelle, elle semble estre plus profonde que le jour, et mesmes on discerne mieux de sa forme : à cause que le jour fait reluyre tout l'œil. Si l'on la void ainsi en sa forme, et cendreuse, elle sera bonne. Si de jour elle se dilate d'elle mesme, en la regardant, encores que quelque fois soit de crainte et apprehension, qu'ils ont, n'est pas volontiers bonne.

## CHAPITRE QUARANTE-TROISIÈME

*La cure de cataracte par chirurgie.*

**A**VANT que de venir à l'œuvre, il fault que le corps soit purgé, en la maniere dessus dite, par le conseil du medecin. Et le cas advenant qu'on ne le puisse avoir, on pourra proceder comme nous avons monstré. Assavoir, preparant premierement les humeurs avec tels syrops prescrits, ordonnant en apres la medecine purgative, se donnant aussi garde de ne faire l'operation le jour suyvant la medecine. Car pource que ladite medecine aura alteré le corps, il pourroit estre que quelques vapeurs monteroient au cerveau du reste de la medecine, qui pourroyent estre cause de quelque grand douleur de teste. On pourra donc attendre le second jour, advisant aussi que la Lune soit en son décroissement, si l'opportunité s'y adonne : car il y ayde beaucoup : comme l'experience le monstre, et en beaucoup d'autres maladies, voire jusques au bois <sup>1</sup>, dequoy les gouteux, et podagres peuvent bien tesmoigner, et plusieurs de ceux, qui ont la pierre, comme a esté dit en son lieu. Il est aussi necessaire *ouvrir la veine* avant l'operation, quand c'est un corps plethoric, si rien n'y repugne. Car je me suis trouvé souvent, que ayant abatu les cataractes, il leur survenoit grand douleur de teste : tellement, que j'estoye contraint promptement leur ouvrir la veine cephalique, ou plus apparente du bras du costé de l'œil malade. Et si les deux l'estoient, suffit tant seulement la phlebotomie du costé, ou est la plus grand douleur, sans en tirer trop grande quantité, ayant egard au corps : à cause de ne refroidir le cerveau : de peur que les humeurs ne se viennent par ce moien accumuler en iceluy et aux yeux. En quoy pourroit plus nuire qu'ayder. Combien qu'autrement soit fort necessaire, pource que cest une purgation universelle.

Ces choses faites et observées, fault venir à l'operation, et commencer icelle, apres avoir prié Dieu qu'il luy plaise benir l'œuvre, et conduire la main du maistre, pour faire chose, qui luy soit agreable, et profitable audit patient. Le temps de ce faire le plus opportun est environ huict ou neuf heures <sup>2</sup>, avant que le patient ayt desjeuné, si ce n'est, qu'il fust debile, ou de petite complexion, pour le regard de quoy pourra manger une rostie au vin bien trempé : qui soit des plus petits vins qui se trou-

1. *Jusques au bois*, passage incompréhensible, n'est ni dans la première édition, ni dans Guy.

2. *Huit ou neuf heures*, « à heure de tierce » dit Guy (p. 488); « environ trois heures de soleil », dans la première édition de Franco (p. 66). — La première heure correspondait à six heures du matin, par rapport à la manière de compter de l'époque

veront. Ce fait, fault en apres choisir un lieu qui soit mediocrement clair, car quand il y a grande clarté, il s'y fait une reverberation, telle que l'œil est rendu par trop luisant : qui empesche l'ouvrier à bien discerner la cataracte. Pareillement fault, que le maistre face asseoir le patient, et qu'il regarde, si la cataracte est en son droit estre, ou non. Car quand la pupille ou uvée se relargit outre son naturel de soyemesme, n'est pas bon, ce que peut advenir comme j'ay experimenté par plusieurs fois, à cause de la trop grande clarté. Il fault donq le retirer plus loin des fenestres ou porte, et le situer en autre façon, jusques à ce, que la cataracte retourne en sa figure petite, comme elle est naturellement. Il en y a, qui se dilatent, toutefois et quantes que le maistre les regarde, d'elles mesmes : qui ne sont gueres volontiers bonnes. Il peult bien advenir, et est le plus souvent, que c'est à cause de la crainte, comme j'ay experimenté de plusieurs : qui apres l'operation me disoyent qu'ils avoyent eu plus de peur, que de mal. Ayant donq trouvé lieu propre comme est dit, le patient estant assis d'un costé, le maistre de l'autre, un peu plus hault que le patient, chevauchans tous deux un banc, ou à chacun le sien, s'il est plus commode, le patient mettra les mains sur les genoux du maistre, et le maistre embrassera de ses genoux ceux du patient s'il luy vient plus à point : car n'y a point de commandement, moiennant qu'ils soyent proprement pour faire l'operation. Il faut qu'il y ayt un homme derriere le patient pour luy tenir la teste ferme, les deux mains és temples, et son estomach contre la teste dudit patient de peur qu'il ne se recule : ains pour le presenter tousjours vers ledit maistre. Il fault aussi qu'il y ayt quelqu'un, qui avec son pouce ou autre doigt soustienne la palpebre dessus ou dessous ouverte, comme sera plus commode au maistre. Cependant on piquera par plusieurs fois l'eguille en quelque drap pour la polir, et eschauffer aucunement, afin de n'estre froide aux membranes. Outre ce le maistre machera canelle, ou gingembre, ou semence de fœnil, ou girofle, et ouvrira l'œil du patient, dedans lequel il soufflera ce qu'il tiendra dans la bouche par trois ou quatre fois pour l'eschauffer et preparer. Mais l'œil que l'on ne doit toucher, sera bendé, et sur iceluy mis quelque coton ou estoupes suaves, les couvrant d'une bende pour le tenir ferme : afin d'empescher qu'il ne se meine. Car quand l'un se bouge, aussi fait l'autre pareillement. Durant l'operation l'œil gauche est gouverné de la main droite, et le dextre de la senestre. Parquoy est expedient que le maistre soit aussi bien exercité de la main gauche comme de la droite : ce que chacun n'est pas. Mais se pourra faire tel en *s'exerçant sur les yeux des bestes*, ou quand on fait quelque anatomie. *Quand à moy, ce m'est tout un.*

Le maistre en apres commandera au patient d'ouvrir l'œil, l'ayant ouvert, le tourner vers le nez : alors si c'est l'œil dextre, il mettra les

doigts de sa main gauche, assavoir le pouce et son prochain sur ledit œil, mesmes sur la conjonctive, s'il est mestier, et que le patient de soy ne la puisse tenir ferme. Parquoy le maistre la pressera mediocrement : afin d'empescher le mouvement de l'œil. Car quelquefois en plantant l'eguille l'œil se tourne, tellement qu'il peut estre blessé de l'eguille. Estant ja sur la conjonctive, le maistre plantera ladite eguille soudainement, et au lieu où elle doit estre mise, se donnant garde d'offenser les veines de la conjonctive. Il la mettra du costé du petit angle assez pres du noir : comme de l'espesseur de deux ou trois testons. Il est vray, que tant plus est pres du noir, tant plus est aisée à percer : à cause qu'en tel endroit les tuniques ne sont pas tant espesses. Et tant plus est contre le petit cantus, ou angle de l'œil, tant plus la conjonctive est espesse et dure, avec les autres tuniques, et tant plus aussi difficile à percer. Combien qu'il ne fault aussi la mettre par trop pres du noir : pource qu'on ne peult pas mener la cataracte si bas, comme quand il est mediocrement loin. Car quand l'eguille est mediocrement dedans la conjonctive, il y a plus d'espace à mettre bas la cataracte. Parquoy le meilleur est, que soit un peu loin du noir, encores qu'il soit plus difficile à percer. Je trouve aussi plus expedient de planter l'eguille un peu plus bas, que du milieu de l'œil : car on la peut puis après plus aisément mener plus bas. Il fault planter l'eguille tout droit, jusques à ce qu'elle soit au vuide, en l'appuyant et tournoyant, estant au vuide. Ce que l'operateur doit connoistre, et sentir. Puis couchera l'eguille ou manche d'icelle vers le petit angle, en l'appuyant et tournoyant contre la prunelle, se donnant garde de ne la mettre pas par trop avant : et aussi qu'elle ne passe point derriere la cataracte : Car la faudroit reculer pour la mettre devant icelle : et pareillement de ne la piquer avec l'eguille, afin que l'eguille n'entre dedans icelle : parce que si elle est piquée, quand bien seroit abatue, l'eguille en la retirant, la remettrait en son lieu. Aussi si elle passe par derriere la cataracte, l'eguille ne se peult veoir, ce qui vient à propos. Il fault donq qu'elle vienne devant la cataracte, assavoir entre l'uvéa et la cataracte. Alors on appuyra tant qu'on voye la pointe de l'eguille transverser presque toute la prunelle, c'est à dire, comprenant quasi tout ce qu'on voit de la cataracte pour mieux la prendre, et porter en bas, car elle est fort grande outre ce qui s'en voit. Aucuns sont d'avis de ne passer plus avant, que du milieu de la cataracte : mais ainsi faisant, le plus souvent elle se met en pieces qui est facheux : à cause que l'eguille ne l'embrasse pas bien. Avec ce qu'en la mettant bas, l'eguille la pourroit piquer à cause du repliement de ladite cataracte si d'aventure l'eguille ne la rompoit : tellement que en voulant retirer ladite eguille, estimant que la cataracte demeure où elle est mise, l'eguille la retourne dessus, pource qu'elle est piquée en ladite cataracte. Par ainsi nous voulans savoir si elle

est arrêtée, en tenant l'éguille en haut, l'on verra qu'elle emporte la cataracte en hault.

Il n'y a point de danger de mettre l'éguille un peu avant, puis estant proprement mise, la mettre un peu plus hault, que le milieu de la cataracte. A cause que si elle rompoit, la moindre piece demeurast dessus : et puis apres nature la pourra resouldre et consumer. Il fault donc appuyer la cataracte, avec l'éguille au dedans de l'œil, assez profond : afin que l'éguille se puisse tenir au repliement qu'elle fera faire à la cataracte, non par trop aussi, de peur de blesser les humeurs. Estant prinse, l'abaissera tout bellement, en bas tant que faire se pourra : tellement, que le manche de l'éguille soit à peu pres tout droit, tirant vers le front, ou la, la fault tenir subjette par une bonne espace de quelque temps. Puis la retirant en hault, en tournoyant, comme on l'a mise. La laissant un peu dedans : afin que si la cataracte remontoit, l'éguille fust encores dedans pour la rabattre, ce que conviendra faire ainsi par plusieurs fois, si elle ne se vouloit tenir ou l'on veult.

Parquoy se fault donner de garde de tirer l'éguille du tout, jusques à tant que l'on voye, que la cataracte soit arrêtée et demeurée. Car bien souvent elle remonte, quand elle n'est plus tenue subjette. Voyant cela, il fault repousser l'éguille pour la rabattre jusques à ce, qu'elle demeure. Il fault noter, que la cataracte est dedans l'humeur albugineux, ou aqueux. Car en la repliant et baissant, l'humeur qui est espez la retient, et non les tuniques. Faisant ces choses fault estre soigneux de n'eslargir l'uvée, et de ne la piquer en couchant trop l'éguille, ou son manche vers le petit angle, en la poussant : parce qu'alors on revient au dehors, ce qu'on connoist quand l'uvée s'alongist du costé que l'éguille tient : avec ce qu'on le peult voir. Pource fault retirer l'éguille, et la mettre un peu plus bas au dedans contre la cataracte. Pareillement *se fault garder de blesser l'humeur crystallin* par trop aller profond, et sans discretion. car c'est le premier et principal instrument de la veuë. Il advient quelquefois, que la cataracte en l'abatant, devient comme lait, quelquefois comme eauë trouble : tellement qu'on ne voit plus l'éguille par l'uvée, et ne la voyant, on est contraint la retirer, et mettre hors. Et bien souvent apres que l'œil est esclarcy, on y voit, car tel humeur ne se rassemble pas volontiers. Il est vray, que de l'abatre un peu, n'y a point de mal : afin d'en estre plus assuré. Pareillement en y a qui se rompent, et mettent par pieces : lesquelles fault prendre l'une apres l'autre, et les mettre bas, tant que l'on pourra. Et combien qu'il en demeurast quelque piece, cela toutefois par succession de temps vient à se perdre, consumer et resouldre. Il advient aussi quelquefois, qu'on ne le peult mener bas pour chose que l'on face, principalement si elles sont adherentes en quelque partie supérieure (comme a esté dit), alors les fault prendre par le bas,

et *le mener au dessus* : la ou aussi bien souvent sont retenues, comme en la partie basse, et s'y perdent et consomment. Bien est vray que cette maniere n'est pas si seure : à cause de leur pesanteur, car elles descendent plus aisément, que ne remontent. Combien que puis qu'elles sont retenues une fois de l'humeur albugineux, elles ne descendent pas volontiers (ainsi que nous avons dit), car ledit humeur remplit ces parties vuides de tout l'œil.

Or estant la cataracte arrestée, fault tirer l'eguille en haut ou en bas, si on la laissée en hault, en tornoyant ainsi qu'on l'y a mise : afin qu'elle ne remonte avec ladite eguille. Quelquefois on en trouve qui sont dures et fortes, lesquelles sont volontiers de couleur de crystal, ou fort blanches : tellement qu'en les abatan, elles font bruit comme si on rompoit de papier : si que bien souvent on peut ouyr le bruit. Telles sont facheuses et difficiles à gouverner. Combien que sois venu heureusement à bout d'icelles en plusieurs, qui sont fort et bien guaris. — Ayant tout fait et tiré l'eguille, si la cataracte a esté entierement abatue, et que l'œil soit demeuré clair, il leur fault faire tenir l'œil fermé jusques à ce qu'ils soyent tourne du costé ou il n'y a pas tant de clarté : car icelle leur debilite les esprits et les sufoque : tellement, que la veuë n'est pas apres si bonne. Puis convient leur nettoyer l'œil, et le leur faire ouvrir, en leur montrant quelque chose blanche pour satisfaire à chacun, et pour exalter l'art. Combien qu'il n'est pas bon de long temps le tenir ouvert : à cause de l'air qui peut entrer par le pertuis de l'eguille, et leur causer quelque inflammation ou douleur de teste. Ce qui est aussi à craindre du remontement de la cataracte. Les eguelles seront ici figurées, ayans leur proportion.

Je me suis trouvé souvent que la cataracte ne vouloit demeurer bas, et principalement quand elle estoit par pieces : tellement que souvente fois lesdites pieces d'elles mesmes se venoient rendre : pource que l'eguille les pressoit pour les mettre bas entre l'uvée et la tunique cornée : estans là elles descendoient au lieu plus bas de l'Iris : tellement, que Iris estoit remply jusques à la prunelle, et principalement quand la cataracte est grande. Voyant cela, j'y menoy's les pieces tant que je pouvoys, et fault entendre que pour cela ne peuvent faillir à guarir. Bien est vray, que si

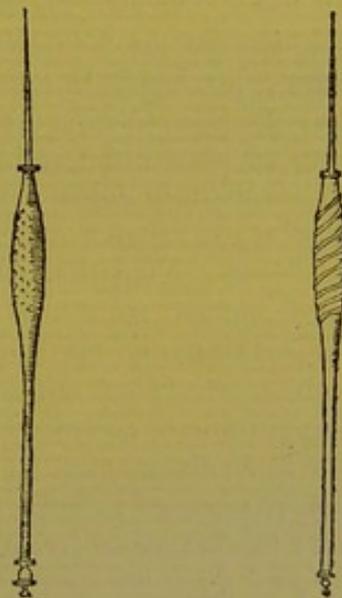


Fig. 36. — Aiguilles dont les dimensions sont un peu réduites.

elles peuvent demeurer bas, ne leur fault ja faire prendre ce chemin. Que si cela advient, leur fault ayder, en mettant l'eguille derriere la cataracte au contraire de l'autre procedure. Cela se fait principalement de celles, qui sont lacticines, pource qu'elles semblent estre un ruisseau qui coule grosse matiere, espesse, et blanche. ainsi se vient rendre avec l'Iris : tellement, que chacun peult voyr quand elles passent au pertuis de l'uvée : Et encores qu'elles n'y passent toutes, ne s'ensuyt aucun inconvenient. Car tant moins en y a, tant mieux vault, principalement quand le reste est abatu, soit par pieces, ou lacticines, ou autres.

Ayant tout fait, fault mettre l'appareil ja appresté avant que commencer l'operation, qui est de blanc d'œuf fort batu avec huile rosat, ou eauë rose. L'huile est plus propre à seder la douleur : pourveu qu'il n'entre dans l'œil. Il faut avoir de coton ou estoupes suaves, et les bien tremper ainsi qu'est dit, et les mettre sur les deux yeux fermez : et puis bender, à cause du mouvement : appliquant sur le front des restreintifs, faits de blancs d'œufs avec sang de dragon, et bolus armenia bien batus ensemble, lesquels leur seront laissez par l'espace de trois jours, s'il n'y a douleur. Combien que ce qui sera sur les yeux pourra estre rechangé deux fois le jour (non pas le restreintif de dessus le front si de soy mesme ne s'oste) comme a esté dit, en se gardant d'ouvrir les yeux, desquels faudra tenir bendé le sain comme l'autre, par quatre ou cinq jours, à cause du mouvement : car on ne peult mouvoir l'un sans l'autre : donq avons dit qu'il estoit meilleur que durant l'operation, fust tenu fermé.

Il advient bien souvent que la cataracte se remonte, et principalement quand a esté abatue entiere. Et advient cela souvent, jusques au troisieme jour ou environ. Quelquefois le patient dit, qu'il sent en l'œil comme pailles, ou l'avoir mal net, aucune fois aussi ne sent rien. Et bien souvent sent ces choses, que ce n'est qu'eauë : autrefois pource que la cataracte est remontée. Laquelle s'il n'a point douleur en l'œil, ou en la teste, le cinquieme ou sixieme jour apres, ou plus, fault rabattre en la façon dessus dite. Et pour ce faire, aucuns ont voulu dire, qu'estoit meilleur repasser l'eguille par le mesme pertuis, comme j'ai voulu plusieurs fois experimenter. Ou j'ay trouvé que cela faisoit plus de douleur que d'en faire un nouveau : pource que la partie est membraneuse, dont l'ulcere, qui y est, d'autant plus est sensible, et douloureuse, ainsi que l'effait nous monstre en tous ulceres, qui se veulent consolider. Et quand à cecy, je le say par experience. En ayant en ceste maniere rabatu la cataracte souvent *jusques à trois fois*, qui à la fin demeuroit, recevant guarison, et autres non.

Après avoir demeuré neuf ou dix jours (qui est tousjours meilleur) bendez et gouvernez en ceste sorte, et n'ayant douleur de teste, il les fault desbender, et leur laver les yeux avec eauë froide : puis les essuyer.

Après leur fault monstrer quelque chose non trop blanche, ou claire pour les exciter. Quelques *abuseurs*, encor qu'ils n'ayent bien pensé le patient, l'abusent toutefois en ceste maniere, assavoir en luy mettant le septieme ou huitieme jour apres l'operation, plus tost, ou plus tard, un linceul en deux, trois, ou quatre doubles, comme plaist au maistre, dessus la teste, et devant la face : puis luy faisant ouvrir les yeux l'un apres l'autre, si tous deux ont esté pensez : commande d'en tenir fermé l'un, et l'autre ouvert. Ce fait le maistre tient une chandelle allumée, ayant bonne clarté en lieu ou il n'y ait gueres autre clarté, que de la chandelle, laquelle est derriere le patient, auquel alors il commande (ainsi que venons de dire) d'ouvrir l'un des yeux, qui estant ouvert, luy demande, s'il voit. Respond le malade que non : ce que ne peult aussi, veu que la lumiere est derriere luy : avec ce, qu'il y a les plis du linceul qui l'empesche. Le maistre luy replique disant : vous ne voyez rien. Il dit, que non. Et en disant cela, le maistre luy met la chandelle tout aupres des yeux. Il dit alors promptement : je voy maintenant. Puis retire la chandelle : et le patient dit, qu'il ne void plus. Le maistre fait ainsi par deux ou trois fois. Puis le tourne recouvrir, et bender, sans regarder autrement dedans les yeux si tout se porte bien. Les assistans pensent alors que la chose va bien, comme fait le plus souvent, quand l'operation a esté bien faite. Mais il advient quelque fois, que à cause de la subtilité des esprits visuels, ayans esté si long temps prisonniers, et enserrez, qu'apres quelque petite ouverture faite en la cataracte, voyent promptement quelque clarté : pource que la cataracte n'est pas encores réunie du tout : ce que toutefois leur sert apres peu ou gueres : avec ce, que ayant fermé les yeux, si nous mettons une chandelle aupres d'iceux, encores verront quelque clarté. Il est donc bon, avant que le maistre s'en aille, de regarder ses yeux au jour : afin d'en estre plus assuré : et aussi s'il luy faisoit besoin de quelque chose, pour y remédier ou dire aux parens qu'il n'y veult plus rien faire.

Ce qui fait user de ce moyen à tels maistres est pource qu'ils considerent n'estre honneste d'attraper argent sans faire voir au patient quelque clarté, telles gens ne demandent qu'à gagner, en prenant de tous costez ab hoc et ab hac, n'ayant esgard ny à Dieu ny à leur conscience : tellement, qu'ils aiment et estiment plus cinq soulds que la santé d'un personaige. Parquoy de ces *grands entrepreneurs* est bon se garder, qui donnent à entendre au simple peuple qu'ils guarissent de toutes maladies et de plusieurs autres, mettant aussi bien l'eguille in gutta serena comme en une meure cataracte. Pource, qu'ils n'ont pas la connoissance de discerner l'une de l'autre, jaçoit qu'il y ait autant de difference que de la nuit au jour, comme nous avons monstré : en quoy est apertement manifestée leur ignorance et bestise : car pour avoir veu

abatre une cataracte à quelcun de leurs semblables, entreprendront temerairement de faire ainsi en toutes autres, faisant comme le singe : qui veult faire ce qu'il void faire.

Autres sont encores, qui ayant abatu les cataractes, tiennent les portes et les fenestres closes et fermées, avec courtines en leur liet, et les patients bendez, et couverts, tellement que bien souvent ils leur provoquent fievres, ou autres maux, ou douleurs de teste par leur bestise et sottise. Que profite-t-il de les tenir ainsi, veu qu'il suffit que les yeux soyent bien bendez? veu principalement qu'ils font cecy autant l'esté que l'hyver, n'allegans autre raison de leur fait, que la coustume, pour ce qu'ils ne savent d'autre.

Pour retourner à nostre propos, il fault presenter au patient la clarté petit à petit, apres que par quelques jours nous luy aurons bendé la veuë. car la clarté trop grande objectée au commencement resoult les esprits, ou bien les debilite de telle sorte, que puis apres la veuë n'en est pas si bonne, comme quand elle est accoustumée petit à petit à voir : car ainsi faisant, les esprits sont nourris et fortifiez. De ce, fait foy l'experience qu'en sortant de quelque lieu obscur, ou l'on aura demeuré quelques jours, puis regardant soudain le soleil, cela fait si grand mal à la veuë, que bien souvent elle demeure comme toute perdue : pource que les esprits sont suffoquez à cause de la trop grand' clarté. Ainsi est de l'esprit, ayant esté long temps en prison et caché, comme à ceux qui ont gardé les cataractes par plusieurs années, esquels il n'a peu passer pour rendre son operation. Voylà pourquoy est bon prendre la clarté petit à petit : à mesme fin convient mettre une piece de tafetas sur les yeux les premiers jours, afin de ne regarder qu'en bas, lequel sera noir, ou verd, ou bleu.

Puis apres quelques jours, que la veuë et les esprits se trouveront fortifiez, il pourra user de ces *lunettes*, qui s'attachent derriere la teste : se contregardant songneusement de l'air du vent, et fumée, et de toute chose nuisante à la veuë. Il pourra aussi du soir regarder les estoiles, et non la lune. Outre ce aussi jeter l'œil sur choses verdes, comme pres et autres verdures, rivieres, ou autres eauës et choses qui nourrissent et confortent la veue. Le soir, s'allant coucher, pourra oster ledit tafetas jusques à ce que la clarté du lendemain soit venue, continuant de faire toutes ces choses jusques à ce que de soymesme connoistra qu'il peult endurer et souffrir la clarté. Des susdites lunettes on doit user vers la fin, quand on peult endurer la clarté par quelque temps : afin de tousjours mieux nourrir et fortifier la veuë. Et de tout apres le patient remerciera Dieu du grand benefice qu'il a receue de sa grace, ainsi que tous sommes obligez de faire.

*Diète.* — Durant le temps de l'operation, le patient se gardera de

choses chaudes, acres et vaporeuses, et de mauvaise digestion : comme sont toutes espices, aulx, oignons, moustarde, de gros vin, et meur, frictures, pain sans levain, et mal cuit, et choses semblables. Pareillement se gardera de fort remuer les mandibules, ou ce faire le moins qu'il pourra. De parler aussi fort hault, mais bas : à cause du mouvement qui se fait. Et de manger choses dures. Sa viande sera de choses sorbilles, comme potage de mouton, ou poulailles, d'orge mondé, et fort cuyt, ou avoyne, du pain cuit avec beurre ou huile d'olive, le plus petit vin est le meilleur, bien trempé. Se tienne bon ventre, sans faire point d'effort à la selle, tiendra la teste un peu plus hault que de coustume. S'il survient douleur de teste, qu'il ayt recours au chapitre de ophthalmia, ou nous avons declairé les moiens de survenir à tels accidens : et en d'autres lieux.

## CHAPITRE QUARANTE-QUATRIÈME

*De ungula dite Pterigion en Grec.*

**U**NGULA<sup>1</sup> est une excroissance de chair membraneuse et nerveuse eminente, et procedente le plus souvent du grand angle de l'œil, proche du nez : quelquefois de l'autre costé, qui est le petit angle, mais rarement encores plus de la partie de dessus, et dessous dudit œil. Elle commence donq au grand angle, ou *cantus de l'œil* : et petit à petit vient passer sur la conjonctive, laquelle est joignante et procedante d'icelle : puis contre la cornée et Iris, jusques sur la pupille, tenant une rotondité au devant, comme on pourroit dire un demy-rond : tellement, qu'elle vient jusques à occuper la veuë ou une partie de la prunelle : et quelquefois passe outre vers l'autre cantus. D'icelles les unes sont dures, les autres molles, et legeres.

1. Dans la première édition, ce chapitre qui est beaucoup moins étendu, commence par cette phrase supprimée ici. « J'ay bien voulu icy toucher de la cure d'ungula, à cause que gens de nostre art en font profession : lesquelz seront soulagez de peine de le chercher en d'autres livres ». Les autres livres dont parle Franco auraient pu être, par exemple Guy de Chauliac (p. 474) et Albucasis qui avaient déjà longuement disserté touchant l'ungula. On retrouve à peu près la description de Franco fort abrégée toutefois dans le chapitre XV du quinzième livre d'Ambr. Paré (Ed. Malg., t. II, p. 429.) Nous ne pensons pas, avec Malgaigne, que les instruments figurés par Paré lui appartiennent, ou du moins ils diffèrent trop peu de ceux qui sont figurés dans la première édition de Franco, pour qu'il y ait eu grand mérite à les inventer. Les Grecs avaient un scalpel spécial qu'ils appelaient ptérygotome. Voy. Paul d'Egine, liv. VI, ch. XVIII et Celse (W.).

Autres sont rouges ou brunes, tirant toutefois à blancheur, et le plus souvent blanches. Autres y a d'avantage, qu'on diroit, participer avec zebel. Les unes se separent facilement de la conjonctive, les autres avec grand' difficulté.

Aucuns font d'icelles *quatre especes* diverses, assavoir l'une qui vient du petit angle, qui est devers les temples, jusques à couvrir le noir de l'œil, laquelle est appelée, *ungula de travers* ou oblique. — La seconde procede du grand angle voisin du nez, et du lacrymal de l'œil, qui est celle dont nous avons deliberé faire icy mention : qui est comme une chair nerveuse, et blanche : quelquefois un peu rouge : que nous appelons droitement *ungula*. — La tierce prend son origine d'aucun des lacrymaux, et fait en l'œil, comme une pupille en la forme d'un grain de millet, qui est appelé *ungula pupillæ*, c'est à dire petite pupille, ou mammelle. — La quarte est deduite du dessous de l'œil, montant vers le noir d'iceluy. et s'appelle *ungula subtanea*, comme on disoit, née dessous l'œil.

Les *causes* de ces maladies, sont primitives, conjointes, et antecedentes. Les *primitives*, sont percussions, ou grand travail de chemin : qui font prendre le cours aux humeurs, en tel endroit, et l'attraction faite aux yeux desdites humeurs. Les *conjointes*, sont abondance de humeurs grosses, visqueuses, et phlegmatiques, engendrées de grosses viandes. Les *antecedentes*, sont le long usage des grosses viandes, comme legumes, fromages, poissons, et chairs salées, et grosses : comme beuf, pourceau, et aussi de moustarde, ensemble toute intemperance au boire et manger. En somme, ce sont grosses humeurs, visqueuses engendrées de mauvais regime, amassées au lieu dit, à raison de la debilité de la partie.

On peut colliger et recueillir les *signes* d'icelle de ce qu'en a esté dit cy devant. Elles apparoissent sur la conjonctive, et viennent à couvrir la pupille, ou une partie d'icelle, empeschant la veuë ou une partie de ladite veuë. On connoist si elle est facile à estre separée, ou non, quand ayant ouvert l'œil on prend ladite *ungula*, avec quelque instrument, comme pincettes, ou autre : sans toutefois blesser l'œil, comme pourroit advenir avec le cul d'une ou de deux eguilles, en comprimant d'un costé, et d'autre, puis l'eslevant. Et si facilement elle s'esleve, signifie que facilement pourra estre ostée : sinon, le contraire. Il y a difference entre la chair adjoustée au lacrymal et *ungula*. Car la chair est rouge et *ungula* tend à blancheur, encores qu'elle soit aucunement rouge. Et tant plus elle s'approche d'Iris, tant plus est elle blanche.

*Prognostic.* Quand l'*ungula* est inveterée et enviellie, elle ne peut estre guerrie par remedes de medecines sinon à tout le moins avec grand' difficulté. Parquoy le plus expedient et plus seur, est l'extirper par la Chirurgie, et principalement quand est endurcie, comme enjoint Aëtius,

livre VII, chapitre LX. et Paulus Ægineta livre VI chapitre XVIII.

La *curation par les remèdes de médecine* se fera en ceste sorte. Premièrement fault digerer ces grosses matieres avec digestifs ayant faculté de digerer le phlegme, et la malancholie : et puis soyent purgez avec pilules cochies, ou semblables. Apres estre bien purgé, fault fomentier l'œil avec la decoction de malves, chamomille, et bismalve, et de semence de lin, et semblables. Apres fault user des choses qui abstergent, comme sont entre les simples, æs ustum, chalcantum seu atramentum sutorium, squama æris, chalcitis, misi, et fel porcinum : le fiel de chevreau ou chievre avec le suc d'arthemisie meslez avec miel, et en mettre sur la partie, est fort bon. — Ou le suyvant : Rp. Atramenti sutorij ʒ. iij. gummi ammoniaci ʒ. j. s. soit lavée legierement la partie avec vin. — Ou : Rp. Gummi et salis ammoniaci, atramenti sutorij ana ʒ. ij. terantur in aceto et fiat collyrium. — Autrement : Rp. Chalcitidis ustæ, donec in cinerem conversa sit ʒ. s. croci ʒ. j. — Pareillement est bon testæ sepiæ cum sale ammoniaco tritæ, et appositæ.

Haliabas in decimo *De regali dispositione*, use de cestuy : Rp. Lapidis hematistis pulverizati et pluries loti in urinæ pueri ʒ. vj. gummi arab. dragaganti, æris usti ana ʒ. iij. pumicis adusti, et loti, opij ana ʒ. j. aquæ fœniculi, quod sufficit, fiat collyr. et soit deseiché en ombre sans poussiere, puis destrampé avec vin blanc, et mis aux yeux apres la suffumigation dessusdite. — A ce mesme est bon ce collyre de Rasis, qui vault aussi ad scabiem oculorum, et panum, et albuginem et obscuritatem visus, et ad unguam, qui est : Rp. Floris æris. vitrioli antiqui adusti ana ʒ. j. boracis, spumæ maris ana ʒ. iij. salis ammoniaci ʒ. j. s. sal dissolvatur in aquam, et cætera pulverizentur, ut decet, misceantur : fiat collyrium viride. — Encores de Rasis, lequel s'appelle *sief viride*, convenant aussi au zebel, et unguæ, et ad scabiem, et albuginem, qui est : Rp. Florum æris ʒ. iij. chalcanti usti ʒ. vj. arsenici rub. nitri, spumæ maris ana ʒ. j. salis ammo. ʒ. ij. sal dissolvatur in succo rutæ, et alia pulverizata misceantur : est fort bon.

Gordon enseigne ce Collyre : Rp. Vitrioli, viridis æris usti, et salis amo. fel. tauri ana ʒ. s. aloë cinnamo. ana ʒ. iij. trium generum piperis, rasuræ potorum viridium ana ʒ. j. Pulverizentur et cum succo fœniculi et majoranæ, et modico melle, misceantur : fiat collyrium. — Autre Collyre fort bon : Rp. Æris usti, chalcitidis, et fellis hirci ana partes æquales, misce. fiat collyrium : en y meslant un peu de miel. — Ou cestuy : Rp. Sedengi loti, æris usti, cadmiæ, argenti. salis indi, boracis, viridis æris, piperis longi ana ʒ. s. piperis nigri, et albi, spumæ maris ana ʒ. j. aloës succotrinæ garyophyl. spicæ nard. ana ʒ. iij. s. zinziberis belleris ana ʒ. ij. fiat pul. ut alcohol per cribrum transmittatur, ac cum vino albo et aqua fœniculi fiat collyrium.

*De la cure par œuvre de main.*

**I**L est temps venir à la cure par operation manuelle, qui est sans doute le plus seur et plus promptement faite, et sans grande douleur, encores que l'on estime que de toucher en l'œil, soit chose fort dange-

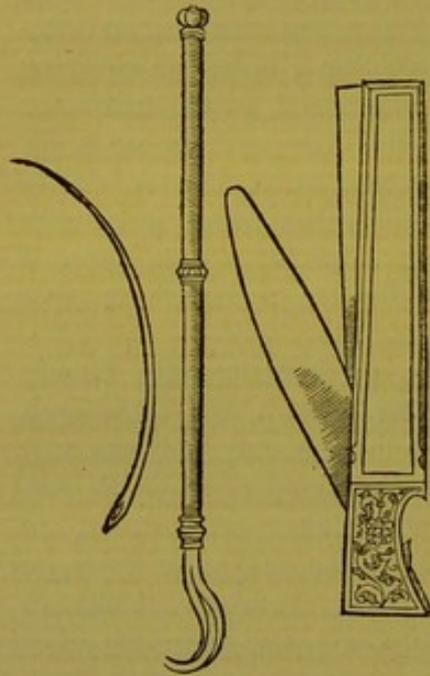


Fig. 37. — Aiguille. — Crochet. — Lancette.

reuse : ce qui n'est, pourveu que l'operation soit faite par homme expert et exercité en ces choses. Car la conjonctive de l'œil est plus forte, que n'estiment ceux qui ne savent que cest. Bien est vray, que tant plus on s'approche de Iris, tant plus il y faut aller sagement : à cause que les tuniques viennent à estre tousjours plus desliées, et neantmoins ne laissent pas d'estre bien fermes, pour resister aux injures qui leur peuvent estre faites. Je dy cecy, en verité : afin qu'on ne laisse pourtant la guarison de telles maladies pour le trop grand danger qu'on estime estre en ces parties : lequel l'experience des Cataractes nous montre n'estre si grand, ausquelles on met l'eguille assez profond en l'œil, sans inconvenient. Parquoy dautant

plus seurement on la pourra passer et mettre sur ledit œil sans le picquer, avec ce que l'avons heureusement experimenté maintes fois en ces maladies cy. Et ce tant de fois que je peux dire (avec le proverbe commun) que je n'en parle pas comme clerc d'armes.

Or il convient y proceder en ceste maniere. Ayant ouvert l'œil, il fault tenir les paupieres dessus et dessous bien ferme, en gardant l'œil de tourner ça et là tant que sera possible, avec les doigts de mesme façon qu'és cataractes. Puis avoir deux ou trois *crochets* pour en appliquer tant que sera besoin : lesquels seront cy apres figurez avec les autres instrumens a ce necessaires (fig. 37) : et avec iceux suspendre ladite unguila par le milieu, en la tirant et eslevant en hault ou vers soy tout bellement. Ou bien estant souslevée de deux desdits crochets. on pourra passer dessous iceux, assavoir entre la conjonctive, et l'ungule, une *eguille* enfilée de fil de soye (et fault qu'elle soit courbée comme elle est cy apres figurée) et puis estant passée, prendre les deux bouts dudit fil en tirant ça et là tout bellement, afin que ledit fil coppe ladite unguile, et la separe de la

conjonctive. En ce faisant si l'on void que à grand' difficulté le filet veuille passer tout outre, principalement vers la prunelle, ne le fault par trop presser. Car encores qu'il en demeure quelque peu, on le consume facilement par medecines corrosives cy devant declarées. Outre ce qu'elle a perdu la voye d'ont luy venoit le nutriment, quand il est coppé. Bien est vray qu'il en faut laisser tant peu que l'on pourra. — Pareillement, se peut faire en mesme sorte que nous venons de dire avec *poil de queue de cheval*, qui est fort convenable à ceste intention. — Autrement, ayant suspendue l'ungule (comme a esté dit), on passera entre la conjonctive et l'ungule une *lancette* bien subtile, telle que sera figurée, laquelle coppe devant, en faisant un pertuis, si mestier est, pour la passer. Puis fault copper de ça et de là tout bellement, gardant de blesser les tuniques des yeux tant qu'il sera possible, principalement de la chair du lacrymal. Car en tirant ladite ungule, on tire aussi aucunement la chair du lacrymal, laquelle par ce moyen on pourroit copper, que seroit grand danger de tousjours larmoyer, mesmes tout le temps de sa vie outre sa volonté. Il fault aussi lier l'ungule avec le fil, que dit est, pourveu qu'il soit assez fort, afin qu'il ne rompe quand on le tirera ça et là.

Il y a une maniere d'*ungule adipeuse*, ou de graisse, laquelle requiert quelquefois estre ostée avec le rasoir ou autre instrument qui coppe subtilement. Ce qu'estant fait la fault copper avec *forcettes*<sup>1</sup> d'un costé et d'autre. Estant coppée, le maistre à jeun machera du sel et du cumin, et le mettra dedans l'œil. Lequel puis apres fault souvent mouvoir et remuer en le tournant ça et là, defendant aussi à mesme fin le dormir au patient, tant qu'il sera possible, pource que par iceluy les yeux se reposent, qui fait qu'alors facilement l'œil se peult glutiner contre la palpebre, continuant de ce faire jusques à tant que la cicatrice soit faite. Puis apres afin d'apaiser la douleur, et empescher l'inflammation, on pourra mettre un blanc d'œuf fort batu, avec huile rosat, faisant en sorte qu'il n'entre dedans l'œil, à cause de l'huile.

On appliquera davantage un *restreintif* dessus le front pour empescher qu'aucune defluxion ne puisse estre faite en la partie, à cause de la douleur, si d'avanture elle y survient. Les applications seront renouvelées deux fois le jour, puis après si quelque portion de l'ungule se trouve estre demourée, la fault degaster et consumer avec les collyres dessusdites, qui sont corrosifs : afin qu'elle ne retourne croistre, comme bien souvent advient, et principalement du costé d'ou elle procede et prend son origine, et nourriture. — En somme ces premiers appareils seront continuez par trois, ou quatre jours, voire plus, s'il est besoin, en

<sup>1</sup> Forfex, forfices, il s'agit de *ciseaux*, Guy de Chauliac, 1890, p. 689.

les renouvelant deux fois le jour, et ayant les yeux en continuel mouvement.

Ce fait, pour embellir et clarifier l'œil, est fort bon le laver de lait d'anesse souvent, lequel ne se trouvant suffisant pour ce faire, nous userons du collyre suivant : ꝛ. Gallarum, acaciæ ana partem j. chalcanti partem mediam, fiat alcool, aut collyrium. — Ou cestuy propre à ces choses : ꝛ. Florum malorum granatorum, chalcitidis, acaciæ, gummi arabici ana ʒ. j. gallaru. ʒ. ij. antimonij ʒ. ij. terantur, et fiat scief<sup>1</sup> cum succo florum papaveris.

## CHAPITRE QUARANTE-CINQUIÈME

### *De zebel.*



**Z**EBEL est un pannicule rouge (*Guidon*<sup>2</sup>), produit d'abondance de sang aux veines dudit pannicule. Lequel prenant son origine en la superficie de la conjonctive s'estent jusque sur la cornée. De ce nous disons estre une repletion de sang aux petits rameaux des veines extérieures, qui vient de la plénitude contenue au pannicule du crane : duquel naist la conjonctive, ou de quelque autre pannicule dessus, qui est plus espez, acre, aydant la largeur et amplitude desdites veines, comme dit Avicenne. Ce pannicule d'ont nous parlons vient à s'entrelasser le plus souvent, en manière d'un filé, faisant tout ainsi que le lierre qui couvre une muraille, ayant toutefois un tronc en terre d'ou sortent ses rameaux en abondance : tellement, que d'un rameau procede l'autre : les uns à dextre, les autres à senestre : se croisans et croisans jusques à tant qu'elle occupe une grande partie de la muraille ou toute entierement. Ainsi est de ce pannicule rouge issu du lacrymal domestique, proche du nez, qui se dilate jusques à la cornée en superficie de la conjonctive. La différence entre ce pannicule et la rougeur des veines de la conjonctive, est, en ce que le pannicule se peult prendre avec crochets et eslever en haut. Ce que ne peult estre fait aux veines propres de la conjonctive. Pour le regard de savoir discerner l'ungula d'avec le zebel : Nous devons estre recors qu'en l'ungule il n'y a point une telle texture, qu'en l'autre, ny telle couleur aussi, car l'ungule est blanche, ou de couleur fusque le plus souvent : mais zebel est rouge. Lequel Avicenne dit n'estre presque jamais sans demangement ou prurit

1. Collyre, alcool, alchool, et sief sont synonymes; Voir *Guy de Chauliac*.

2. Zebel désigne le pannus. — *Guy de Chauliac*, éd. 1890, p. 477, 721.

et larmes. Prurit, parce que la matiere et sang qu'elle contient est chaude, et de telle acuité, qu'elle fait fluer les larmes, qui pour ceste cause ne se peuvent bien retenir, dont aussi est cause la plenitude faite de la defluxion des humeurs descendues en ceste partie.

Ceux qui souffrent telle maladie ne peuvent endurer aucune clarté ou splendeur tant du soleil, que du feu ne autre, sans grande douleur aux yeux pour la débilité des esprits. Avicenne, au surplus adjouste zebel estre maladie hereditaire, que les enfans peuvent comme par succession posseder de leur parens. Ce que je croy plus volontiers, que d'estimer qu'elle soit, du genre des maladies contagieuses, qui se prennent l'un de l'autre. Car nous voyons ordinairement que les parens lousches, ou clinans, et ayans les yeux fort mobiles, et regardans de travers, encores que ce ne soit de leur nativité, ains seulement par maladie, ou par autre accident : resigner ce mesme vice à leurs enfans et lignée. En outre afferme ce mal ne pouvoir estre guarý sinon difficilement et avec grande espace de temps, ou par l'operation manuelle, assavoir par Chirurgie. Et que quelquefois zebel est cause que l'œil malade se diminue non seulement, mais aussi la pupille. Et pour plus grande connoissance d'iceluy, dit que quand en l'œil et en ses circonferences apparoissent grosses veines et rouges, avec douleur grande au front, et aux sourcils et une *pannicule* ou *pannus* comme incorporé avec la palpebre, qui est quelquefois grosse, estre indice qu'il procede du dehors. Mais si les veines et les circonferences de l'œil ne sont pas tant rouges, comme au precedent : et que le patient soit en continuel esternuement, mesmement quand il a veu le soleil, ou autre clarté, et ce sans douleur, sentant dans la teste une pulsation interieure, c'est signe qu'il vient dedans : Pour autant qu'il procede tant des veines du dedans, que de celles de dehors, et ce à cause de la repletion de la teste envoyant telle matiere à l'œil, qui pour sa foiblesse facilement la reçoit.

Ceste affection en somme, comme prononce Rasis, avec la rongne des yeux est fort longue, et grandement penible à guarir. Et qui reçoit bien souvent de ce qu'on y met dessus, plus de nuysance, et eschaufement que d'allegement. Ce qui est requis grandement de savoir : afin que n'entreprenant temerairement sa curation l'on ne puisse encourir honte, et aussi ne causer un plus grand mal. Pareillement fault entendre que ces veines ou rameaux, qui constituent le zebel ne sont pas nouvellement engendrées, mais que ce sont veines de la superficie de la conjonctive, qui reçoit son nourrissage par icelles : qui de soy-mesmes sont fort petites, ne contenans que bien peu de sang : qui toutefois venant à les emplir abondamment, et plus que à l'ordinaire, cause le zebel en la maniere devant exposée. Or ce sang estant en si grande abondance empreint esdites veines s'engrossit tellement, qu'il ne s'en peut

retourner, ny estre evacué ou retiré par phlebotomie, ne par repercutifs ne resolutifs, si que l'on est contraint avoir recours à l'œuvre manuelle et chirurgie : de ce nous fault entendre ceste maniere de pannicule estre maladie des veines de la conjonctive. Pour la curation de laquelle, Galien (*au 3<sup>e</sup> ther.*) dit que le remede de toute chose superabondante et superflue est l'oster, et retrancher.

Or cette *curation* de zebel selon la reigle des autres, a ses remedes universels et particuliers. L'*universel* est de diete, purgation, et diversion de la matiere, telle qui se fait en ophthalmie, et aux ulceres des yeux, en scabie, en larmes, au chapitre desquels fault recourir pour entendre ce qui se doit faire en ce dont est maintenant question. Le *particulier* est semblable à celui qui a esté enjoint en l'ungule, excepté aux medecines.

*Diete.* — Premièrement luy convient fuir toute intemperance de vivre et choses vaporeuses. Le vin n'est du tout inhibé : d'autant que la matiere est gros sang, estant aux veines de la conjonctive, qui aucunement se peult subtilizer par le vin. A quoy s'accorde l'opinion de Galien et d'Avicenne, quand il est donné apres que le corps a esté deurement purgé, comme par pilules cochies, ou autres semblables, après aussi l'extraction de sang par la cephalique, si l'occasion la requiert : Et s'il y avoit prurit, y donner ordre, afin qu'il ne soit cause de plus grande attraction à la partie, par le moien des choses qui remedient au demangement. Pour le regard dequoy nous enjoindrons que l'œil soit souvent lavé avec eauë d'aigrette ou d'oiseille, ou eauë rose tiede, ou avec decoction de malves, ou avec collyres lesquels au commencement soyent repercutifs, ainsi que nous admoneste Gordon.

℞. Acaciæ ablutæ, gummi arab. æris usti ana ʒ. iij. succi caprifolij quantum sufficit : fiat collyrium, et distemperetur cum aqua euphrasiæ, et instilletur : nous en pouvons aussi faire un, cum corticibus ovorum gallinarum recentium, si remolliantur in aceto per decem dies, post extrahantur, et desiccentur in umbra, dein terantur, cribrentur, et fiat alcohol, et in oculum mittatur. — Pulvis basilici conducit, in hunc usum et unguæ, et scabiei, et lacrymis involuntariis, comme nous certifie Jesus. ℞. Piperis, zinziberis, mirabolanorum citrinarum, indarum, remotis ossibus ana ʒ. v. aloës succotrinæ ʒ. j. s. spumæ maris ʒ. vj. minij ʒ. v. cassiæ ligneæ, garyophyl. ana ʒ. iiij. salis ammo. ʒ. j. terantur et cribrentur, serventur in usum.

Gordon adjouste ceste poudre : ℞. Sarcocollæ nutritæ, aloës, zinzigeris, et gummi arabi et cum pulvere de testis ovorum æquali portione misceantur cum aqua euphrasiæ, fiat collyrium, vel pulvis, et oculis injiciatur. Escorces d'œufs bouillies freschement faites, comme est dit, neuf ou dix jours, chaque jour un petit, en vinaigre : puis ecoulées et la cola-

ture mise en une phiole de voirre et sechée au soleil. Apres, ce que residera au fond, estant pulverisé, comme *alchool*, c'est à dire, fort subtilement, et mis sur les yeux, est merueilleusement utile.

Ces choses accomplies, si nous connoissons qu'on ne puisse rien avancer par remedes de medecine, restera d'user du *moien de la main*. Par lequel avec les crochets, dont avons usé en l'ungula : esleverons le pannicule, appliquant pour ce faire deux ou trois d'iceux, si mestier est, afin qu'estant deument eslevé ayons moien de le descharner et separer petit à petit, et ce avec une plume d'oye, ou autre, bien appropriée, ou bien avec autre instrument idoine, puis le copper avec les *sciseaux* ou *forcettes*, le plus pres qui sera possible du lieu d'ou elle prend son origine subtilement : se donnant garde de copper la chair du lacrymal, ou autre chose de l'œil. En quoy nous pourrons avoir recours aux advertissemens que nous avons donnez au chapitre de ungula. — Aucuns ayment mieux faire ceste separation avec le fil de soye, qui est une autre façon, que nous avons tellement declarée en l'ungule : qu'il n'est de besoin de n'en icy dire d'avantage. Au reste, estant le pannicule coppé, nous jetterons dedans l'œil tout ainsi qu'en l'ungule, de la poudre de cyminum, et sel commun machez à jeun, afin que les palpebres ne s'encarnent avec l'œil : puis sur l'œil nous appliquerons blanc d'œufs avec huile rosat, pour empescher l'inflammation, et douleur : enjoignant au patient de ne mouvoir l'œil souvent, pour les raisons dessus dites.

## CHAPITRE QUARANTE-SIXIÈME

### *Des macules ou taches.*

**L** se trouve beaucoup de sortes de macules, et de diverses couleurs, qui quelquefois sont causées d'un grand travail de chemin, ou de la ruption, ou contusion de quelques vaisseaux de dedans les tuniques des yeux, qui fait que quelque quantité de sang amassée en quelque endroit apparoist comme un poinct ou tache qui est aucune fois de couleur rouge : autre fois plus que rouge, autre fois aussi noire, ou blanche, ou blanchastre, combien que les macules se monstrent le plus souvent blanches : desquelles les unes sont sans concavité, ou notable elevation engendrée dans la cornée : Ou elles n'incommodent pas beaucoup à la veuë. Mais celles qui sont droitement dessus la prunelle, empeschent grandement le voyr. D'icelles aussi les unes sont tant subtiles, qu'elles ne outrepassent point la superficie de cornée, d'autres tant grosses, qu'elles penetrent la premiere et seconde tunique.

Aucunes sont plaines, et autres quelque peu eslevées, comme pustules, ainsi que si elles estoient de matiere endurcie et infiltrée.

Les *causes* sont primitives, antecedentes, et conjointes. *Primitives* sont, comme apostème, playe, ferveur, froidure et chaleur excessive. Les *antecedentes* sont grosses humeurs descendentes en l'œil. Les *conjointes* sont la matiere au lieu endurcie invisquée. Si d'avanture ce n'estoit la marque de quelque cicatrice faite après la consolidation de quelque ulcere en l'œil.

Les *signes* des causes primitives se peuvent entendre par le patient, ou de ceux de la maison. Les signes de repletion se peuvent connoistre en l'œil comme en l'ophthalmie. Les signes de la ferveur du sang apparoissent au touchement chaud : et s'il y a apostume ou inflammation se connoist par la douleur, tumeur et rougeur, et par la veuë qui aperçoit le lieu inflammé, ou enflé, et autres semblables notes. Guidon<sup>1</sup> adjouste que les macules sont contraires aux cataractes, pource qu'elles apparoissent dehors, et les cataractes dedans. On les distingue aussi d'avec les ulceres qui sont és tuniques, d'autant que les macules sont blanches, et sans cavité : les ulceres au contraire avec concavité. Desquels aussi ceux de cornée sont blancs : et ceux de la conjonctive, rouges. Or en ce qu'elles sont sans elevation notable, different des bothores blanches, qui sont elevées avec pustule. Signe quand la matiere procede du cerveau, est, que apparoissent quelques petites veines en la conjonctive. Si c'est cicatrice, nous le connoissons, tant par ce qu'il y a eu ulcere, que par ce qui a precedé.

*Prognostic.* — Les taches ou macules cicatrisables ne peuvent estre guaries ou effacées. Car d'autant qu'on les pense effacer par corrosifs, l'autant puis apres on les augmente. Somme, toutes macules vieilles et en vieilles gens, et qui ont corrompu la substance de la cornée, ne reçoivent guarison, pource que c'est une partie spermatique : laquelle estant corrompue, ne peult estre restaurée de mesme substance que la premiere : mais de heterogenée, c'est à dire dissemblable.

Pour la *curation*, aucuns louent grandement le sang tiré du bout de l'aile d'un jeune pigeon, ou colombe, ou tourterelle mis dessus la macule. Auquel adjoustant quand la macule commance tant seulement quelques repercussifs comme bolus armenia, cimolia et autres. Par lesquels n'estant icelles guaries, fault appliquer des resolutifs, fomentant l'œil premierement avec la decoction de satureja, origani, fœniculi, et hordei. Ou meslant avec icelles d'ameos cymini et fœnicul. et faire le tout suffisamment bouillir en eauë dans un pot net. Puis dissouldre de rechef en icelle eauë quelque peu de sal. gemmæ, pour de ce arrouser souvent les yeux.

1. *Guy de Chauliac*, éd. 1890. p. 478.

— Ce *collyre* est aussi singulier à mesme fin. Rp. Lap. hæmatites ablut. ʒ. iij. æris usti ʒ. ij. corallij rubei, margaritarum non perforatarum ana ʒ. s. gummi arab. et tragaganti ana ʒ. ij. ʒ. piperis nigri ʒ. 30. cerussæ rub. lotæ ʒ. j. arsenici rub. sanguinis drac. croci, carabæ ana ʒ. s. fiat collyrium avec sang de geline ou tourtorelle, ou pigeon, et puis destrempé en laict de femme, et mis sur l'œil goute à goute. Qui n'est seulement en ceste cause profitable, mais aussi à l'ungule, et au zebel et à resouldre le sang descendu esdites parties.

Aucuns approuvent l'*emplastre* fait de stercore columbino cum aceto, et vino : mis sur l'œil, pourveu qu'il soit bien delié, et tiede. Ce que je ne conseille que premierement le corps ne soit purgé, si l'œil est eschauffé, ou le corps soit plethorique, ou cacochyme : de peur que tel medicament ne soit cause de plus grande attraction ou d'exciter defluxion és yeux, aussi que du semblable a esté dit és cataractes. Les nouvelles taches et subtiles bien souvent guarissent quand elles sont leschées et abstergées avec la langue. Pour mesme regard est bon que l'œil soit suffumigé avec eauë chaude, aussi bagné, et arrousé cum aquis papaveris rubei, et centaurei minoris mixtis cum melle, et succo linguæ passerinæ, que Dioscoride appelle polygonon : le commun hyrundinariam : qui est fort profitable en ceste maladie : comme aussi sont les escorces des œufs preparez et apprestez en la maniere cy devant exposée. — Item, Rp. Cerussæ lotæ, partes duas, floris æris partem unam : terantur subtilissime, macerentur in vino albo et succo rutæ atque chelidoniæ per diem naturalem in vase æneo mundo. Deinde distillentur et colentur per filtrum : aqua oculis instilletur. — Nous pourrons aussi faire un autre collyre de tuthiæ alexandrine avec camphre, et un peu de gingembre, et de poyvre pulverisez et meslez ensemble.

*Cure par chirurgie.* — Quand les choses dites ne profitent, et que la macule est grosse et vieille, si elle est veineuse, il est necessaire que icelles veines soyent assemblées ensemble, et tranchées sur la conjonctive : puis proceder au reste à la façon que nous avons monstrée en l'ungule. Quand aux autres grosses macules, ou qui n'ont point de veines, elles requierent de plus forts remedes.

*Fomentation.* — Pource en premier lieu convient les mollifier en recevant la vapeur de la decoction, assavoir hordei, viol. camomilæ, meliloti, malvarum, fœnigreci, puis avec l'eauë de ladite decoction fomentier l'œil. En apres l'abstergier avec ceste *pouldre* : Rp. Ossis cepiæ ʒ. j. zinziberis alb. ʒ. s. piperis ʒ. j. fiat pul. subtilis. De laquelle on mettra un peu sur la macule : puis on frotera un peu l'œil estant clos avec le doigt.

Mesuë louë c'est *alchool*. Rp. Vitri, mali cocti, rasuræ viridis vasorum ultra marinorum, stercoris lacerti, spumæ maris, borracis, sacchari tabarset ana partes æquales, fiat pul. subtilissimus : conjiciat in unam

libram aquæ, cum decoctionis fœniculi, chelidoniæ, acori ana ʒ. j. decoquantur quousque redeant ad ʒ. iij. conterantur simul, et conterendo exiccantur, et fiat alcohol, servetur usui.

Si avec la macule y estoit jointe inflammation, et qu'il y eust pareillement quelque matiere enclose, lors doivent estre appliqués les medicamens, qui ont puissance de resoudre les bothores, comme Aëtius commande : et aussi ceux que nous avons spécifiés és cataractes : Outre lesquels, stercus hirundinum confict avec miel est de grande efficace.

Si la macule est adipeuse, et pleine de graisse en forme de neige, il fault la racler avec rasoir, ou autre instrument une fois apres autre : puis y appliquer les collyres dessus dits, qui abstergent sans douleur, ce faisant par tant de fois que le tout soit osté, pourveu qu'il n'y ayt rien qui contrevienne, comme douleur ou apostume, ausquels conviendroit premierement obvier, puis retourner aux medicamens dont nous venons de parler, les continuans jusques à fin de guerison. Laquelle si nous ne pouvons par les moiens precedens obtenir, nous essayerons à tout le moins, de couvrir la macule de l'œil par quelque *embellissement* et teinture : à quoy est fort convenable le laict d'asnesse, ou cest *alcohol* : Rp. Gallarum, acaciæ ana partem unam, chalcanti partem mediam, fiat alcohol. — De mesme effet est le *scief* qui s'ensuyt : Rp. Florum malorum granatorum, chalcitidis, acaciæ, gummi arab. ana ʒ. j., gallarum ʒ. ij., antimonij ʒ. iij. terantur et fiat scief, cum succo floris papaveris.

## CHAPITRE QUARANTE-SEPTIÈME

### *De la fistule au lacrymal de l'œil.*



**F**ISTULE, est absces (*Galien lib. 5. De compo. medica. secund. locos.*), qui coustumierement vient d'un petit apostume appelé par les Arabes *garab*, qui n'est qu'un tubercule occupant la partie qui est entre l'os du nez et le grand angle de l'œil : lequel estant rompu, et ouvert soit pour n'en avoir tenu compte, ou autrement, vient en fistule, mesmes en l'os ou à la chair.

*Causes.* — Outre ce nous savons, que fistule est aussi quelquefois causée d'humeurs vicieuses envoyées de tout le corps ou de la teste en ladite partie. Ou ces mauvaises humeurs estans retenues et non amenées à maturation par la force de nature, par leur sejour enfin acquierent putrefaction, et par icelle acrimonie ou nitrosite, qui corrompt et ulcere ce qu'elle attouche, soit la chair, soit l'os du nez, dont s'ensuit, une cavité, ayans ces bords et environs tant interieurs qu'exterieurs fort durs : en

laquelle aussi s'assemble une perpetuelle sanie, qui s'evacue aucunefois par le dehors, et autrefois par le dedans du nez : selon que l'absces s'est fait voye, ou par la chair exterieure, ou par l'os du nez : quand on comprime la fistule, representant ce qui en sort, une matiere semblable à laict, glaire, glutineuse quelquefois, et autrefois aqueuse, ou de moyenne consistance. Qui sont signes evidens par lesquels on la peult connoistre : sans ce qu'elle est quasi tousjours accompagnée d'une rougeur ou ophthalmie d'yeux, combien que la *sonde ou espreuve* ou bien autre instrument peult aussi faire foy d'icelle, quand en sondant la cavité on trouve en icelle quelque aspreté et dureté : qui estant en la chair, fait apparence d'une chose suave et unie : au contraire, que quand elle est en l'os rend une aspreté au sentiment.

*Prognostic.* — Au surplus toute fistule est difficile à guarir, à cause de la proximité des yeux, et aussi de la chair de lacrymal. Laquelle estant consumée, fait que les yeux sont en un perpetuel pleurement de larmes, qui ne se peuvent estancher : ny l'ulcere consolider, faisant une grande difficulté en la partie. En laquelle, d'autant plus que les humeurs assemblées et arrêtées demeurent sans faire ouverture ou abces, de tant plus corrompent la partie : et tant plus aussi l'humeur est froit et pituiteux, tant plus tard vient à suppuration : n'estant de merveilles si par ce moyen l'os en est souvent corrompu et carié. Parquoy toutes vieilles fistules sont incurables, sinon par le caustere. Les autres recentes, plus facilement reçoivent guarison par medicamens et specialement celles qui ne sont qu'en la chair. Conclusion, toutes sont difficiles si bien tost ne sont secouruës : car la partie ne peut long temps endurer medecines corrosives ne fortes, à cause de la proximité des yeux, et aussi qu'elle est vestue de peu de chair.

Pour la *curation* fault en premier lieu, que si le corps est replet, il soit purgé ou par phlebotomie, ou medecine, selon la disposition et necessité du patient. Si par medecine, que ce soit suyvant l'humeur duquel procede la cause du mal, la connoissance dequoy, appartient principalement au medecin. Si par phlebotomie, en ouvrant la veine humerale du costé mesme de la fistule. L'application des remedes particuliers est ordonnée et variée selon les temps de la maladie. Pource au commencement les repercussifs, estant la matiere chaude et aguë, sont en usage : en l'augmentation et accroissement, repercussifs ou confortatifs, meslez avec les resolutifs : en vigueur, és maturatifs : en la declination, l'ouverture de l'absces doit estre faite : puis mondifié, et en fin incarné. Si l'apostume est froide, soit pancée comme les apostumes froids sans repercussifs, avec resolutifs et maturatifs : seulement pour le regard dequoy on pourra avoir recours au chapitre de l'ophthalmie. L'apostume ouverte nous y mettrons des *mondificatifs*, tel qui est l'unguent verd fait de flore æris,

et alumine cum melle, le lavant aussi tous les jours avec decoction de chelidoine, et rue, avec un petit de miel. Ou bien avec la decoction d'agrimoine en vin blanc, avec miel, ou avec vin rouge, faisant en sorte que l'ulcere soit lavée suavement et doucement, et puis essuyée avec linges blancs et vieux. Et si par ce moyen ne reçoit à guarison, fault ouvrir l'orifice de l'ulcere avec tente de gentiane, ou esponge, ou estoupes mouillées en miel, et mises sus avec poudre d'asphodelorum ou avec *unguent verd*. L'ouverture faite, on y pourra jeter quelquefois une goutte de ceste *eauë* qui est bonne à mondifier, et oster la chair superflue et vitiée : Rp. Vitrioli ʒ. j. sal ammo. sal nitri ana tantundem, albu. ovorum in aqua induratorum numero ij. misceantur, et incorporentur, fiat aqua, que l'on peut garder, elle mondifie fistules.

Outre ce en chasque renovation soit lavée avec eauë de la decoction de rue, et agrimoine et psidiarum, balaust. foliorum olivæ.

Pour guarir fistules sans cautere, faut presser icelles, et en exprimer la sanie, puis laver le lieu avec vin de la decoction des choses stiptiques, comme psydia, balaustia, acacia, nux cypressi, licium, et puis on pourra mettre *Collyre* : Rp. Aloës, thuris ana ʒ. j. sarcocollæ, balaust. sanguinis draconis, antimonij, aluminis ana ʒ. j. s. florum æris quartam partem unius ʒ. misceantur et fiat collyrium cum vino decoctionis gallarum, duquel on distillera deux ou trois gouttes en la fistule : laquelle ce fait on comprimera, afin de la bien laver : puis de rechef on y laissera de ladite eauë, qui n'en sortira de douze heures. En apres on clorra le pertuis d'une tente oincte audit medicament, continuant de ce faire tant qu'il sera besoin. — Guidon<sup>1</sup> toutefois veult qu'ayant mis le collyre dedans, qu'il soit rechangé, deux ou trois fois le jour, perseverant en ce, le long de la sepmaine. Rasis louë fort ce collyre, testifiant qu'il peut guerir la fistule, ou bien la reduire en l'estat qu'elle semblera estre guerie.

Quand le pertuis est fait, soit mondifié avec l'unguent sus mentionné fait de flore æris, aluminis, et melle, vel cum pulvere asphodelorum. Item ceste *poudre* : Rp. Aloës, sarcocollæ, sanguinis draco. myrrhæ, thuris ana ʒ. ij. s. cadmiæ argenti ʒ. v. balau. boli armeni ana ʒ. ij. s. florum æris ʒ. iiij. s. fiat pul. laquelle nous espandrons sur la fistule apres qu'elle sera humectée avec salive : ou bien avec icelle nous destremperons ladite poudre. — Si l'application de tels remedes ne sortit l'effait que nous pretendons : restera dessayer si nous le pourrons obtenir par cauteris actuels ou potentiels : ou avec rasoir ou lancette, selon que l'œuvre enseignera à l'ouvrier. — Pour ce executer fault premierement dilater la playe avec tentes (comme a esté dit), et choses corrosives jusques à tant qu'on voye l'os. Le meilleur est toutefois, et plus seur, l'ouvrir

1. *Guy de Chauliac*, éd. 1890, p. 325, 474.

avec lancette, ou autre instrument : qui trenche selon le droit, ou long, en evitant le lacrymal, tant que l'on pourra : l'ouverture faite jusque à l'os on la remplira de linges ou charpy mouillée en blanc d'œuf bien batu, afin d'empescher la douleur. Puis en la seconde renovation, si l'os est decouvert, on le cauterizera avec *cautere actuel* et rond, se donnant garde de ne blesser autre partie. Il fault au reste que le cautere soit selon la grandeur de la carie, ce qui gist à la discrétion du maistre, qui prohibera que la violence du cautere ne porte nuisance aux parties voisines avec patte, ou canon d'argent, ou canule, couvrant aussi l'œil durant l'operation de linges doubles mouillez en eauë rose, qui seront aussi posez dessus l'instrument, ou canule : afin de ne recevoir si tost la chaleur et douleur.

La cauterization achevée fault tirer hors ce que sera corrompu de l'os : que pourra estre environ le troisieme ou le quatrieme jour apres, et procurer la cheute de l'escarre de l'os. — Le premier appareil sera, blancs d'œufs avec huile rosat, pour empescher la douleur ou fluxion. — Pour faire cheoir l'escarre, convient user de beurre, et tenir le pertuis ouvert jusques à ce, que toute la corruption de l'os soit chente (lequel on connoist estre prest de tomber quand il est noir), pource que s'il y en demeueroit quelque portion, ce seroit avoir travaillé en vain. Le reste soit pancé, quand tout sera bien nettoyé et abstergé, comme les autres ulceres.

On pourroit user de *cauteres potentiels* : assavoir avec medecines corrosives, et avec esponge, ou tente, en la maniere cy devant monstrée. Qui est certes plus dangereuse : pource que ne se peult mesurer comme le cautere potentiel<sup>1</sup> : lequel fait d'operation tant ou tant peu que l'on veult. — Si tout ce cy ne profite, ne reste autre moien que d'embellir l'œil avec ce *collyre* : Rp. Cadmiæ ablutæ et setengi abluti ana ʒ. iij. cineris fortis, in qua purgatur æs, ʒ. iij. myrrhæ, aloës, memithæ, croci, opij ana ʒ. j. Confice cum vino, et administretur cum albumine ovorum.

## CHAPITRE QUARANTE-HUITIÈME

*De ophthalmie en Grec, Lippitude en Latin*<sup>2</sup>.



ALIEN (au 1<sup>er</sup> Des differen. des malad. et sympt.) definit l'ophthalmie estre inflammation de la membrane appelée conjonctive : dont s'ensuyt qu'elle est propre affection de la tunique, par le moien de laquelle appartient à tout l'œil.

1. *Cautère potentiel* est mis ici par erreur pour *cautère actuel*.

2. Ce chapitre est beaucoup plus long sans valoir beaucoup mieux que les deux chapitres XII et XIII réunis du quinzième livre de Paré (éd. Malg., t. II, p. 425 et 426).

Ophthalmie donq est maladie ou apostume de la conjonctive. Il y a apostume vray, et non vray.

Les *causes* du dernier le plus souvent sont primitives, comme est la fumée, la pouldre, le vent, le feu, (faisans dissolution et rarefaction aux humeurs,) ou concution ou playe. Ceste non vraye est appelée par Avicenne, conturbation d'œil, qui reçoit facilement guarison : pourveu que la cause au commencement ne soit trop forte et que bien tost on y remédie. Autrement se convertiroit et changeroit en vraye ophthalmie pour la continuelle colliquation et attraction avec defluxion des humeurs qui se feroit en la conjonctive, estans principalement, dans le corps, les causes materielles à ce préparées, et disposées : comme quand le corps est replet, et la teste, facilement s'engendrent fievres ephemerés : lesquelles se changent facilement en autres fievres. A cause aussi de telle abondance d'humeurs la rongne ou scabie vient, qui fait continuer l'ophthalmie. Estant ainsi la matiere retenue en la partie, se convertist en apostume. Desquelles nous comptons deux sortes : l'une petite, qui n'excède point la grandeur naturelle : mais est tant seulement, avec quelque rougeur et amortissement. L'autre est grande, transpassant la magnitude naturelle de la conjonctive : tellement que la blancheur couvre la prunelle, et tout l'œil : Ce qu'advient souvent aux enfans : pource que leurs yeux sont debiles, qui est cause qu'ils reçoivent abondance d'humeurs. La matiere de tel apostume est maintenant humeur froide, maintenant chaude : ou l'humeur mesmes de l'œil. Elle procede ou de l'origine de la conjonctive, ou du crane, ou des veines du dedans, et du cerveau mesme, et de ses parties.

Les *signes* et jugemens communs d'ophthalmie ensuyvent les accidents des apostumes des autres parties : assavoir douleur, tumeur, dureté, repletion de veines, defluxion d'humeurs. — Les signes propres signifiant *la matiere estre specialement du sang*, sont rougeur et chaleur en l'œil, et temples, et és prochaines parties, tumeur, et enfleure de veine de la conjonctive, les palpebres chassieuses, et multiplication de larmes, inquietude et gravité de tout le corps, pareillement du chef. Les larmes qui decoulent, sont chaudes. — Signes de *cholere* sont, douleur et chaleur forte et aguë, et couleur florée en l'œil, et és prochaines parties, grande quantité de larmes, acres et peu de chassie : sentiment de poinctures dedans l'œil, et demangement, comme s'il y avoit du gravier ou arene. Chaleur pareillement si vehemente qu'elle semble feu. Rougeur aussi, mais moindre qu'en la precedente. Larmes liquides et claires, aucunes fois decoulent et autrefois point ou peu. Celles qui coulent, estans

avec lesquels il présente quelque analogie. — Cf. la Chirurgie française de Dalechamps, p. 34 (ex Celso), *Guy de Chauliac* (p. 141), et *Vigo* (W.).

si chaudes, qu'elles bruslent et ulcerent les palpebres et parties prochaines, ce qu'advient aussi par la petite quantité des larmes, à cause de la malignité de l'humeur : qui fait que les palpebres ne se peuvent clorre et glutiner. Quelquefois aussi advient que telle ophthalmie estant en sa vigueur est sans lippitude. — Les signes de *phlegme* sont, grande tumeur, et petite rougeur, douleur, et grand decoulement de larmes sans acrimonie : Pesanteur de tout le corps : lippitude grande, à raison de la grande humidité : et aussi blanche. Noirceur aussi quelquefois sur la conjonctive, à cause de la dilatation de l'apostume. Pesanteur en tout l'œil, et en ses parties. — Les signes de *melancholie* sont, peu de rougeur, d'inflammation, et d'humidité. Pesanteur et siccité des larmes : couleur du patient fusque, sans rougeur : apres le dormir les palpebres ne se point glutiner, pource que l'humeur est seiche. Il sent aussi grande pesanteur aux yeux, et en ses parties.

Ophthalmie a *quatre temps*, comme les autres apostumes, assavoir le commencement, l'accroissement, sa vigueur, et declination.

Les signes *du commencement* se presentent quand tous accidens qui suyvent inflammation baillent encor peu de molestie, et quand le rheume decourt du nez, des yeux, et que les larmes, et humeurs sont encor cruës. — Les signes *de l'accroissement* sont, quand la defluxion descent plus abondamment en la partie, dont la douleur et autres accidens sont augmentez : aussi que la matiere commence à s'espessir, et lippitude d'occuper les yeux, ensemble les palpebres à se glutiner. — Signes de la *vigueur* (ou estat) sont, quand la vehemence de tous accidens est plus grande, puis soudain commence quelque peu à s'appaiser. La lippitude aussi est moult grosse et blanche, et les palpebres sont fort glutinées, qui les fait ouvrir difficilement. — Signes de la *declination* sont, quand la defluxion est cessée evidentement, et que les mucilages sont petitz et espez et les palpebres conjointes. Aussi quand la douleur est tellement appaisée, qu'elle n'empesche le reposer, comme auparavant, qui est un principal indice de la declination.

La crassitude et espaisseur de la sanie signe de *maturation*. Les jugemens de chassie sont chassie ysnele<sup>1</sup>, i. legiere, avec pesanteur, et bonne maturation, avec equalité de blancheur : et celle qui est tost separée, et resolue, est louable, au contraire la graveleuse, mauvaise. Au reste pource que l'ophthalmie, est faite de defluxion, qui procede ou des veines du cerveau, ou de dessus le crâne : Nous connoissons que s'il y a douleur et chaleur, rougeur et pulsation à l'environ du front et des temples, distention, humidité, et replexion de veines esdites parties, la source de la defluxion procede des vaisseaux du pericrane ou de l'exterieure partie de

1. Isnele veut dire légère (Du Cange); i. legiere : id est legere.

la teste. Et au default desdites notes, si le patient sent une pesanteur et douleur interieure de teste, avec defluxion continuelle, et esternuement, ou demangement au nez, et au palais, nous sommes asseurez que la defluxion vient du cerveau. De laquelle aussi quand l'estomach est cause antecedente, l'appetit de vomir avec la plus grande conturbation d'iceluy nous sont indices.

Les douleurs des yeux sont aucunesfois si grandes, (comme temoigne Galien, *au 4<sup>e</sup> secundum loc.*) que plusieurs calangeroient<sup>1</sup> volontiers telle passion avec la mort. Parquoy le plus expedient est d'employer incontinent tous efforts à mitiguer la douleur, et remedier au reste. En tant qu'il y a danger qu'elle n'excite apres soy une si grande douleur de teste (appelée des Grecs *Cephalalgée*, et des Arabes *Sode*), que la fievre aussi ne l'ensuyve, à cause de l'acrimonie des humeurs. Galien autre part dit (*au 14 de la ther.*), que si la fievre s'opiniastre avec l'ophthalmie, estre demonstrance de grand accident. Et que si par les remedes n'a peu l'ophthalmie estre appaisée, et qu'elle ayt longtemps detenu l'œil, est signe que la matiere de la defluxion descendant en l'œil, est retenue entre les tuniques, ou qu'il y a scabie en la palpebre, qui fait continuer l'ophthalmie. Il faut aussi entendre que les ophthalmies ont periodes et paroxysmes, selon les matieres, desquelles sont excitées, comme temoigne Galien (*au 2 des differ. des malad.*), esquels periodes le plus long terme dure jusques à sept jours, selon Jésus.

Ophthalmie pareillement est maladie contagieuse qui se prend souvent d'un œil de l'autre. En laquelle est bon selon le tesmoignage d'Hippocrates (*au 7 des aphoris.*) que survienne diarrhæa, c'est à dire flux de ventre. Nulle ophthalmie, au reste est à mespriser comme dit Gordon : laquelle si n'est bien curée, laisse apres soy mauvaises reliques, comme rupture de la tunique cornée, et macules, ou taches, et une tumeur moleste et facheuse, appelée *pannus*.

Sachez que la *cure* d'ophthalmie n'est differente en rien de celle des apostumes des autres membres, sinon en plus ou moins. Elle est spécifiée en quatre choses principales. La premiere est en la vie. La seconde en la matiere antecedente. La troisieme en la matiere conjointe. La quatrieme en la correction des symptomes.

*Diète.* — En premier lieu on leur retranchera le manger et le boire, enjoignant surtout de ne manger le soir viandes vaporeuses et fumeuses, et d'en prendre que peu, et de bon nourrissement : outre ce en matiere chaude et vehemente douleur, pourveu que l'ophthalmie ne soit causée d'humeur phlegmatique, s'abstenir de chair et de toutes choses vaporeuses, comme aulx, oignons, moustarde, cruca, pourreaux, febves, noix.

1. Calanger, tenir l'équivalent de (W.).

Fuy aussi toutes viandes aceteuses et acres, comme vinaigre et fruits aigres, et autres de semblable nature, avec herbes et fruits verts. Sur la fin du repas, pourra prendre quelque peu de coriandre ou de citrons, afin de reprimer les fumées, et empescher qu'elles ne montent en la teste. Se presentera devant les yeux, draps noirs ou verts ou bleuz. Et se tiendra en lieu obscur : à cause que la clarté luy est nuisante : aussi la pouldre, la fumée, le vent, luxure, courroucement : qu'il ne se couche sur la face, et tienne tousjours la teste haute et le ventre lasche. Le dormir est fort sain et bon, et le repos : se garder aussi de grever les yeux par attouchement, ou par regard. En dormant nature s'employe à digerer et murer la matiere, et principalement apres evacuation faite ou par phlebotomie ou medecine. Le veiller nuit grandement, specialement superflu. Le travail et exercice est contraire, durant la douleur. Le repos et abstinence sont bons, toute repletion est mauvaise, et l'inanition bonne, au moins tant que nature peult porter. Toutes perturbations d'esprit est nuisible, comme ire et tristesse. Se resjouyr est utile. Il faut selon la diversité de la matiere, ordonner des remedes pour supprimer et destourner le cours du rheume, et la douleur du chef soit par saignées, evacuations, medecines propres à ce, avec clysteres acres, frications, ligatures douloureuses aux extremittez, et avec ventoses et setons ou cauterés sur les espaulés et le col, avec emplastre desechant et attirant dehors la matiere rheumatique sur la teste, faits de miel, sel et fiente de colombs, et avec camomille et autres semblables. Et en cas de necessité, pour mieux arrester le cours de la fluxion, specialement si elle est chaude, Galien (*au 13 de la therapeut.*) commande de trancher les veines ou arteres des temples et du front, puis les clorre avec grain de froment, ou encens rosty, ou avec quelque corrosif, ou lier les arteres, la manière des varices en deux lieux : puis les trancher au milieu : apres les incarner et lier sur le front avec bende, et aussi sur les temples, mettre emplastre restreintif fault, ex bolo arme. farina lent. cum gall. psidiis, acacia, aloë, thure, et semblables, incorporez avec blanc d'œufs, et le faire tant souvent qu'on ayt ce que l'on pretend.

La tierce intention requiert alteration et digestion de la matiere qui est envoyée, laquelle nous accomplissons avec repercussifs familiers, ausquels au commencement nous adjoustons un peu de resolutifs : Et à l'accroissement, avec resolutifs et repercussifs meslez ensemble egalemment ; et en la vigueur avec purs resolutifs : Mais avec desiccatifs en la declination comme admoneste Mesue. Au commencement quand la *matiere est chaude*, nous appliquons remedes qui repriment et refrenent l'acuité et inflammation de la matiere, telle qui est aqua ros. albu. ovi, portulaca trita, et superposita, endivia, solanum et mucilago psylii, et collyrium album Rasis sine opio, quod oculis adversissimum est. Parquoy n'y doit estre adjousté sinon en grande douleur.

Galien (*au 3 de la therap.*) donne ce remede : Rp. Cerussæ ablutæ ʒ. viij, amyli ʒ. iiij, gummi arab. tragacanth. ana ʒ. ij s, fiat collyrium, avec eau rose : si l'œil estoit emplastré avec les choses precedentes, sur coton, doucement et sans faire douleur, seroit fort profitable.

De Vigo louë ce remede au commencement, et en grand'douleur : lequel j'ay experimenté plusieurs fois et m'en suis bien trouvé : qui est fait de pommes cuittes en la braise, qui ne soyent point douces : lesquelles estant bien cuittes et nettoyées, les fault piller en un mortier avec un peu d'eauë rose, et du laict de femme, et le blanc d'un œuf meslez ensemble, puis un peu chauld poser en forme d'emplastre et appliquer sur les yeux. Qui est un remede qui appaise facilement la douleur, et conforte la partie. J'ay trouvé que les plus aigres ou sauvages ne sont pas les meilleures.

Ce collyre sera bon au commencement. Rp. Mucilag. psylij et traga. et seminis cito extractæ in aqua ros. et colatæ ana ʒ. iiij, lactis mulieris ʒ. x. aquæ albu. ovi diu agitati ʒ. ij. misceantur, et oculis instillentur guttæ aliquot. — Ou bien quelque linge blanc soit mouillé en ce collyre, et mis tant sur les parties des yeux que sur iceux. — A mesme fin est bon de bien battre le blanc d'œuf jusques à tant qu'il se face comme eauë, de laquelle nous distillerons quelques gouttes dans l'œil souvent : pourcequ'elle altere et refrigerere.

Si nous voulons encores plus repercuter et refrigerer, ce *liniement* est bon : Rp. Boli arm. sang. draco. thuris ana ʒ. j. fiat pul. et incorporetur in mortario cum albu. ovi et modico aceto, et aqua ros. in modum unguenti, quod imponatur fronti, et temporibus panniculo lineo novo illitum : lequel a este experimenté.

Pour le regard de l'evacuation de la matiere antecedente et du corps, je suis d'avis de faire user au commencement de la decoction qui s'ensuyt, laquelle evacue les humeurs subtiles et acres, moiennant que ce soit apres la phlebotomie : Rp. Prunorum damas. xv. numero, florum violarum ʒ. j. fiat decoctio : in qua dissolvatur corticis mirobal. citrino. ʒ. j. temperetur per noctem, et post longam fricationem coletur et exhibetur; adjoustant s'il vous semble, electua. de succo ros. ʒ. ij. rhabar. ʒ. s. — Au lieu du precedent nous pourrons le purger avec cassiæ fistul. et tamarind., preparant premierement la matiere avec julebs refrigeratifs et alteratifs destrempez en eauës froides de mesme faculté, comme endiviæ, portulac. rosarum. — Nonobstant si la matiere semble estre grosse, avec repletion de teste, on pourra donner pilules cochies ou aurées, et ce au commencement, pourveu que la matiere ne soit froide ou phlegmatique.

Quand l'ophthalmie est *en son accroissement* nous pouvons ordonner laict de femme, et mucilage seminis citoniorum, fœnigræ. mis en eauë rose, et de ce faire collyre blanc, auquel soit adjouste sarcocolla, comme

au suyvant, qui est de Rasis : Rp. Cerussæ ablutæ ʒ. viij, amygd. ʒ. iiij, sarcocollæ nutritæ in lacte asinæ, gummi arabi tragacanthi, ana ʒ. ij. opii ʒ. s. fiat collyrium cum aqua pluviali, lequel nous reduirons en emplastre par l'adjonction de ces choses : Rp. Aquæ rosatæ ʒ. vj. seminis citrinorum, bulliant in pruna in vase vitreo donec spissitudinem acquirant mucilaginosam : deinde colentur. Colaturæ adde sief albi sine opio ʒ. ij. lactis mulieris ʒ. v, tuthiæ præparatæ ʒ. j, s, sacchari cand. sirupi rosa. ʒ. j. misceantur simul, deinde recolentur cum linteo, et in vase vitreo reponatur. — Si l'on veult que ladite eauë ayt plus grande vertu de mondifier, on y adjousterà ʒ. j. mirabol. citrin. Et si l'inflammation estoit fort grande, l'on adjousterà aussi camphoræ ʒ. j.

Rp. Cerusæ ablutæ ʒ. x, sarcocol. grossæ ʒ. iiij. tragacant. ʒ. j. opii. s'il est nécessaire (car l'opium ne se doit mettre sans grande nécessité, à cause de sa vehemente refrigeration, comme dit Gordon et Avicenne) ʒ. s, fiat collyrium parvum ad modum lentis, cum mucilagine draga. et in oculos injiciatur dilutum lacte mulieris. Trois ou quatre heures apres nous jetterons en l'œil du laict de femme, et nettoyerons bien la lippitude : puis de rechef y mettrons du collyre blanc, duquel avons parlé. Après l'avoir lavé en la decoction de fœnugrec deux ou trois fois, et en eauë froide, et puis cuit en vaisseau net avec eauë. Et au cas que la matiere soit grosse, on y adjousterà semence de fenoil. Puis le tout estant coulé, servira pour en laver les yeux, et en distiller quelques gouttes en yceux. Lequel remede est grandement approuvé de Gordon. — Pour la vigueur de l'ophthalmie nous ordonnons mucilagi. de fœnugrec, extraite en eauë de mellilot, ou du collyre blanc, auquel soit adjouisté cadmie, en ceste maniere : Rp. Cerusæ ablutæ ʒ. viij, amili ʒ. iiij, cadmiæ ʒ. ij, gummi arab. olibani ana ʒ. j, opii ʒ. j, fiat collyrium cum aqua fœnug.

Autre collyre : Rp. Rosarum recentium mundatarum a capitibus ʒ. iiij, æruginis, scorix æris, ana ʒ. ij, spicæ nardi ʒ. ij, myrrhæ ʒ. iiij, gummi arab. cadmiæ ustæ et lotæ ana ʒ. xxiiij, croci ʒ. vj. opii ʒ. s. Le tout fort pillé est destrempé avec eauë de pluye, et de ce fait collyre ou scief, qui est tout un.

Un autre : Rp. Amili ʒ. xvj, scief memithæ ʒ. viij. sarcocol. gummi arab. tragac. ana ʒ. iiij. croci ʒ. ij. s. myrrhæ ʒ. j. opii ʒ. s. fingatur collyrium cum aqua pluviali.

Tant qu'il restera quelque peu de douleur fault mesler avec les dissolutifs quelque portion de repercussif, en ceste sorte : Rp. Fœnugræci ʒ. j. s. semi. fœniculi ʒ. ij. gummi tragac. gummi arab. ana ʒ. j. fiat mucilago in aqua pluviali : vel fœniculi (si non adsit rubor et dolor) extrahatur per pannum mundissimum, et addito lacte mulieris, oculis instilletur. Prenant garde de mesler le laict de femme, sinon à l'heure qu'il en fault user tout chaut, pource qu'il se corrompt, et enaigrist bien tost. Parquoy

aussi ne le fault mesler en aucune composition, sinon tout à l'heure qu'on le veult appliquer.

L'eauë suyvante oste la douleur, et est bonne a deterger la matiere en l'œil, en imposant sur iceluy extérieurement emplastres. Elle sert non-seulement en l'ophthalmie, mais aussi en plusieurs autres maladies des yeux. Rp. Tuthiæ præpar. ʒ. ij. camphoræ ʒ. s. vini albissimi ʒ. j. aquæ ros. ʒ. s. misceantur in ampulla. Et istius aquæ oculis instilletur gutta una aut altera, qui est fort louée de Philonium.

Idem. Rp. Mucilaginis, seminis citoniorum, et fœnugre. extractæ in aqua rosacea ʒ. iij, scief albi sine opio ʒ. ij. saccarii candidi, sirupi de duabus radicibus ʒ. j. sacchari candi. de sirupo rosato ʒ. j, s. sarcocollæ nutritæ in lacte mulieris ʒ. v, omnia simul misceantur secundum artem, fiat *collyrium*.

Ablution d'eauë d'orge faite souvent, le jour un peu tiede, nettoye fort la lippitude et esteint la chaleur de l'œil. Ce que aussi fait le lait de femme tout seul. — En tout temps cest *emplastre* est bon pour seder la douleur, et resouldre la matiere conjointe, estant mis entre deux linges vieux, et posé sur les yeux un peu chaud, lequel est fait de mye de pain blanc infuse en eauë bouillante, puis exprimée et melée en égalle portion d'eauë rose et d'endive, puis reduite en forme d'emplastre. Au lieu duquel l'emplastre de pommes sus mentionné peult estre mis en usage.

Pour la *declination* nous userons de bains et fomentations avec eaux de decoction de roses, camomille, mellilot, fœnug. du collyre de tuthie, et de leurs pouldres. Desquelles nous composerons collyres, tel qui est le suyvant, duquel on use à Montpellier, qui est : Rp. Tuthiæ præparatæ ʒ. s. lapid. calaminaris præpar. ʒ. ij. cariophyl. clavos v. favi cum melle ʒ. j. vini albi ʒ. ij. aquæ ros. q. j. camphoræ ʒ. j. fiat *collyrium*.

Item : Rp. Tuthiæ præpar. ʒ. j. aloes succotrinæ ʒ. s. camphoræ ʒ. j. aquæ ros. ʒ. j. succi granator. q. j. fiat *collyr*.

Item : Rp. Tuthiæ præpar. ʒ. j. antimonii præpar. ʒ. s. margaritarum ʒ. ij. floris æris, coralli rubei ʒ. j. s. serici crudi de floculo vermis ʒ. s. fiat pulvis subtilissimus et usui reservetur. La gardant en boîte d'airain, en appliquant en l'œil avec aucun style.

Cette *pouldre* citrine est bonne en la fin d'ophthalmie : Rp. Sarcocol. nutritæ ʒ. x, scief memithæ, ʒ. iij, licii, aloes, ana ʒ. ij. croci ʒ. j. spumæ maris vel myrrhæ ʒ. s. fiat pul. — Et si la matiere est froide au commencement soit administré *scief* de spica, duquel la forme est telle : Rp. Sarcocollæ ʒ. v, spicæ ʒ. ij. ros. croci ana ʒ. j. amyli, aloës, gummi arab., tragac. ana ʒ. j. opii ʒ. s. fiat scief cum aqua pluviali. — Soit aussi l'œil emplastré avec emplastre de fueilles de malves et aneth cuites en vin. — Et quand apparoistront les signes de la coction de la matiere, soit fomenté l'œil avec l'eauë de la decoction de fœnugrec et millilot,

en laquelle soit mis quelque peu de la pouldre citrine. — Sur ce aussi soit emplastré l'œil avec mye de pain trempé en vin et espreinte. Permettant au malade boire bon vin, suyvnt l'autorité d'Hippocrates (*au 6. Aphor. 31*) : qui dit que les douleurs des yeux sont appaisées par le vin pur, ou bain, ou fomentation, ou phlebotomie, ou purgation. Ailleurs (*au 7. Aphor. 47*) que le vin soit donné à celuy qui a ophthalmie phlegmatique. Comprenant audit lieu, qu'en l'ophthalmie engendrée de sang, la phlebotomie est necessaire : et en celle qui est de cholere, bains et fomentations : et celle de melancholie, medecines.

Ce *collyre* est fort bon, et mondifie et fortifie la veuë, et oste les taches et macules : Rp. Antimonii, acaciæ, tragac. ana ʒ x, tuthiæ præparatæ, ʒ. ij. æris usti loti ʒ. v. cerussæ lotæ ʒ. iij, myrrhæ ʒ. j. s. spicæ ʒ. s. licii, chalcanti, atramen. ana ʒ. ij. s. cum aqua ros. et albu. ovi, fiat collyrium. — Ceste *eauë* est resolutive et abstersive, et propre aux ophthalmies phlegmatiques à la fin : Rp. Aquæ rosatæ, aquæ fœniculi, ana ʒ. j. aquæ euphrasiæ et chelidoniæ ana ʒ. ij, vini albi odoriferi et clari ʒ. j. s. sarcocollæ nutritæ, floris æris, ana ʒ. j. omnia misceantur simul aquis prius et vino calefactis usq. ad fervorem bullitionis. Ceste *eauë* mondifie une chacune matiere grosse engendrée aux yeux, et clarifie iceux.

## CHAPITRE QUARANTE-NEUVIÈME

### *Des larmes des yeux.*



Les larmes ne sont pas toujours *chaudes*, ne pareillement *froides*. Les *signes* d'icelles sont assez manifestes tant à l'œil que par le dire du patient, avec ce qu'il y a quelque rougeur environ le lacrymal et chaleur extérieure qui montre que la defluxion vient le plus souvent des veines du pericrane.

Pour la *curation* d'icelles, *specialement des chaudes* sera appliqué : Rp. Sang. drac., boli armenici, mastiches, ana ʒ. j. misceantur cum albu. ovi, et pauco aceto, fiat linimentum : duquel on frotera ou liniera le front et les tempes. Et s'il apert plenitude universelle en tout le corps, secetur vena cubiti exterior ejusdem lateris, duquel les larmes coulent, et en soit tiré sang selon la force du patient. S'il y a medecin, il pourra juger de la quantité, si non fault estre discret à en tirer selon la necessité. En apres les humeurs soyent digerées et préparées par la purgation, ce qu'on pourra faire commençant par ce digestif, qui est : Rp. Serapii violacei, serapii intibi sativi latioris, serapii nymphææ ana ʒ. j. s. stilla-

titorum liquorum cichorii, euphrasiae, oxalidis, ana ℥. iij. misceantur, et a jejuno stomacho le pourra prendre à la poincte du jour par l'espace de trois matins, une tierce partie. Il usera pendant ledit syrop de l'electuaire de trium santalorum ℥. s.

Après l'usage du syrop precedent, prendra ceste *medecine* : Rp. Cassiæ recens extractæ ℥. s. electua. de succo rosa. ℥. iij. serapii rosa. laxat. sine scammonio ℥. j. cum jure communi medicinarum decocti addendo oxyphœ. ℥. s. fiat potio purgans, quæ sumatur in aurora. Et gardera ce jour la chambre. Et du lavement qui est dessusdit, on en usera souvent.

Autre *medecine* à ce mesme : Rp. Rhabar. selecti ℥. j s. oxiphæ. ℥. s. mirobalano. flavarum confricatorum cum oleo amygdal. dul. ℥. ij. s. et in stillati. liquor. intibi sativi latioris et pauceo vino albo horis duodecim maceratarum, deinde expressarum. Liquori expresso adjice serapii rosa. laxat. sine scammo. ℥. ij, elec. de succo rosa. ℥ iij, stillatii liquor. intibi sativi latioris q. suff. fiat potio. Sumatur ad auroram, ut dictum est.

Item à ce mesme : Rp. Pilu. de quinque generibus mirobala. pil. aggregat. pil. sine quibus ana ℥ j, excipiantur stillatio liqore intibi latior. fingantur que pilu. v. quæ circiter noctis dimidium sumantur.

Rp. Conservæ rosa. ℥. s. sumatur postridie manè. — Après le corps purgé ce *collyre* suyvant doit estre appliqué aux yeux soir et matin : Rp. Cerusæ ablutæ, sarcocolæ nutritæ, litii, acaciæ, olibani ana ℥. ij. marga. ℥. s. succi mali punici ad dimidias cocti, q. suff. fiat collyrium, duquel userez comme dit est. Seulement le suc de pome de grenade cuit jusques au decroissement de la moytié est grandement profitable à guarir les larmes des yeux chaudes. Pareillement les raisins acerbes ou verds bruslez et pulverisez, et mis ès yeux, sont à ce mesme utiles.

#### *Des larmes froides.*

**S**IL advient que les larmes soyent froides ou de matiere froide, elles seront guaries ainsi : Rp. Mel. rosa. col. ℥. iij. serapii stœchad. ℥. j. s. stillatitorum liquorum betonicae, euphrasiae, fœniculi ana ℥. iij. misceantur et a jejuno bibantur diluculo, par trois jours, comme dessus est dit. — Et avec ces syrops usera, assavoir : Rp. Ele. diamoschi dul. ℥. s. — Puis apres on le purgera comme s'ensuit : Rp. Pil. coch., pil. lucis major. ana ℥. s. cum stillatio liqore euphrasiae : fingantur pil. v. quæ circa noctis dimidium sumantur. — Le lendemain on usera de ce cy : Rp. Theriace veter. ℥. j. conservæ buglos, ℥ j s. misceantur et sumantur, comme est dit, le lendemain à six heures devant le repas. Il usera aussi de la poudre qui s'ensuit, pour deseicher le cerveau : Rp. Cyperi,

caryophyllorum ana ʒ. ij. corticis citiri sicci ʒ. iij. styracis calaminthæ ʒ. j. s. granorum tinctorum, coriandri præparati ana ʒ. iij. sampsuchi sicci, betonicæ siccæ ana ʒ. s. rosa. rub. ʒ. ij. fiat pul. De laquelle poudre on mettra ou espandra sur le devant de la teste au patient, quand il s'ira coucher.

Qu'il use pareillement de ce collyre : Rp. Thuris. mastich. nucis cypressi, myrrhæ, aloës ana ʒ. ij. tuthiæ preparatæ, sarcocol. nutritæ ana ʒ. j. s. sang. draco. Rhois obsoniorum vulgo sumach, baccarum oxiacanthæ, i. berberis, rosarum rub. ana ʒ. j. pulverizentur tenuissimé, et excipantur stillatitio liquore fœniculi, fiatque collyrium. Duquel on appliquera soir et matin sur l'œil qui flue. Que si les larmes continuent, et que lesdits remedes ne proffitent, il usera des pilules qui s'ensuyvent : Rp. Pil. asajaret ʒ. ij, pil. lucis major. pilu. sine quibus ana ʒ. ij. excipiantur serapio stæcha. finganturque, drachma pil. vj. è quibus sumantur tres tribus, aut quatuor horis à cœna semel in hebdomada.

## CHAPITRE CINQUANTIÈME

### *De foiblesse et autres maladies de la veuë*

**L**A débilité de la veuë procede de la mauvaise disposition des yeux. Car quand en iceux la *pupille* est par *trop estlargie*, la veuë en est beaucoup deteriorée. Comme aussi quand elle est par *trop estroite* et contrainte ou petite. Laquelle imperfection peut semblablement proceder du *vice de l'humeur albuginée* quand elle est trop grosse ou trop subtile en substance, ou altérée en couleur. Qui peult estre cause de plusieurs phantasies et illusions semblables à suffusions de l'œil. La cause aussi de la débilité de la veuë, peult estre en *l'humeur cristalline* quand elle est affectée de semblables indispositions que les precedentes, ou bien transposée. Ce que nous pouvons semblablement prononcer de *humeur vitrée*. Au surplus estant bien disposez les yeux, la veuë est quelquefois dépravée par la faulte de *l'esprit visuel*; lequel estant grand ou abondant ou subtil peult percevoir de loing les choses subtiles et les discerner. (*Gal. au 4 Des maladies et sympto.*). Mais estant rare et diminué et aussi subtil peult assez bien discerner de pres, non pas fort loing. Au contraire s'il est gros et abondant, voit les choses loingtaines, les discernant toutefois mal. Et s'il est en petite quantite et gros, alors ne voit et ne discerne les choses loingtaines. Dont vient aussi que ceux ausquels les humeurs des yeux trop gros, et les esprits pareillement, sont volontiers detenus de la maladie

appelée *Nyctalop*, par laquelle aussi tost que la nuit arrive, ils perdent le voir. Et au contraire de ceux qui pour la subtilité et diminution ou paucité des humeurs et esprits visuelz peuvent voir de nuict et non de jour. La veuë aussi reçoit nuisance quelquefois de la part du *nerf optique*, estant estoupé ou oppilé, qui fait que l'esprit visuel ne peult estre porté aux yeux : qui est la cause de *gutta serena* que nous avons exposée, ès cataractes.

En somme nous pouvons reduire les *causes* de l'imbecillité de la veuë ou aux dispositions de l'œil, ou des humeurs d'iccluy : ou de l'esprit visuel. Ce que nous entendons des prochaines : car les antecedentes peuvent proceder de la teste, ou de l'estomach, ou de tout le corps : l'origine desquelles vient souvent de *repletion*, causé par l'intempérance de trop boire et manger, qui fait que la digestion ne peult estre parfaitement accomplie et principalement des grosses viandes. A cecy nous joignons les causes evidentes comme le trop dormir la teste basse, le vent, la fumée, le froid, la poudre, et autres choses semblables. *L'inanition* aussi et diminution des esprits a semblablement ses causes antecedentes et evidentes. Telles sont grande perte de sang, evacuation d'esprits qui se fait par l'exces de la copulation venerienne, trop ventoser derriere le col et trop grand labour et exercice immodéré, longues maladies, pleurer trop, et regarder choses fort claires et splendides : comme le Soleil, la Lune et autres. Et aussi manger beaucoup de choses trop chaudes : comme especes, specialement poyvre, girofle et semblables.

Quant aux *signes* la connoissance s'en peult avoir, par l'estimation des choses evidentes, de la disposition du patient, et de la maniere de vivre accoustumée, ensemble de la consideration de la partie.

La *guarison* de ce vice encor qu'elle appartienne principalement aux medecins, si est ce que nous ne devons laisser d'enseigner, comme en default d'iceux l'on pourra secourir le malade en telle necessité, pource que tousjours on ne peult pas recouvrer le medecin. Premierement donq si l'infirmité et debilité procede de la diminution et resolution des esprits par choses de tel effait, il fault conforter l'œil, et commender au patient se reposer : et d'user de viandes humides qui ne peuvent apporter nuisance, comme sont aulx, oignons, moustarde et viandes sallées, ou autres declarées aux autres chapitres. Les bains luy sont profitables, et fomentations laites en la partie avec eauë chaude ou tiede et laict. Mais si *repletion* est cause de ce vice, pour l'amender, nous recommandons le vivre sobre et estroit : avec la purgation commandée en la cataracte soit par pilules ou phlebotomie, ou autres choses propres à cela. Puis nous essayerons de clarifier les yeux avec collyres idoines et fiels d'oyseaux qui vivent de rapines. Ces choses faites on pourra l'ayder des remedes suyvens.

Et premièrement d'un *electuaire* de l'invention de Hebe Mesue, qui est de bonne saveur, jette dehors les superfluités de tout le corps, spécialement de la teste, et conforte la veuë, aussi les autres sens, et empesche qu'on ne devienne chacieux, qui est : Rp. Corticis mirabolanorum citrinarum, cepularum, emblicarum pulverisatarum et cum oleo amigdalarum confricatarum, deinde desiccatarum : postea in aqua sacchari lavatum donec deposuerint amaritudinem, ana ʒ. j. turbith albi et mundati ʒ. s. mastiches, glycyrrhizæ, gingiber. galangæ, cinamomi, ligni aloès, caryophyllorum, piperis, cubearum, macis, spicæ nardi, sem. fœniculi ana ʒ. s. sacchari thabarsset q. suf. pînearum purgatarum ʒ. s. mellis authosati de spinuati, quod sufficit, fiat electuar. dosis est ʒ. s. detur post mediam noctem une fois ou deux la sepmaine.

Secondement ceste confection est fort bonne pour ayder à l'obscurité de la veuë : Rp. Euphrasiæ, sem. rutæ ana ʒ. vij. s. seseleos, calamenthi domestici, pulegii, gingiber. Cubearum, nucis moschatae ana ʒ. v, crystalli, margar. ana ʒ. ij. mastiches, serpentis combusti. ana ʒ. j. s. croci ʒ. j. balsam. gra. v, panis sacchari, quod sufficit : fiat electuarium. Duquel soit donné chasque matin ʒ. s.

Tiercement un *collyre* aguisant et gardant la veuë : Rp. Succi fœniculi ʒ. ij, succi rutæ ʒ. j, vini malorum granatorum ʒ. s, mellis q. suf., piperis longi, aloès sucotrinæ, salis arm. ana ʒ. ij. tuthiæ preparatæ ʒ. j. misceantur pulverisata, soli exponantur in vase vitreo per tres menses, puis en soit ostée la lye, et gardée. Au reste, en telle maladie est de grande utilité aqua fœniculi, chelidoniae, rutæ, euphrasiæ, verbenæ, et semblables.

## CHAPITRE CINQUANTE ET UNIÈME

### *Des vessies ou pustules, ou bules des yeux.*

**C**E sont vessies és yeux qui peuvent apres soy laisser ulceres, et naissent sur la cornée, ou font une eminence, et tumeur, lesquelles vulgairement on appelle *vessies en l'œil*. Elles different en couleur selon qu'elles sont profondes : ou quelles tiennent de la superficie ou profondeur de la cornée. Laquelle est composée de quatre tuniques, ou membranes : tellement, que si ces vessies se font en la première, elles apparoistront noires : Que si elles penetrent jusques à la seconde ou tierce membrane, apparoistront moins noires ou plus blanches. Si que tant plus elles seront profondes, tant plus apparoistront blanches, et tant plus seront douloureuses. Il n'est au reste ja

besoin de plus amplement specifier les *signes* d'icelles : d'autant qu'ils sont manifestes, en regardant l'œil.

Donq pour entrer en la declaration de la *cure*, il fault que le patient parle peu, qu'il se garde d'esternuer et toussir, tant que luy sera possible, et de courroux : de toute perturbation et contristation d'esprit. Qu'il fuye grande clarté, use du boire, et manger, tel qu'en l'ophthalmie et de tel regime. S'il est plethoric ou replet, sans qu'autre chose y repugne, soit seigne. Et si ces pustules sont grandes avec rougeur, purger ou par clysteres acres (afin que les humeurs allant à la partie soyent rappelées en bas), ou par purgation assez vehemente, de laquelle toutefois l'estomach ne soit offensé. Les ligatures és bras et jambes sont de recommandation en ces maladies, et pareillement és autres des yeux produites d'humeurs acres.

Pour la curation particuliere, nous devons en premier lieu user de liniments suaves et doux, afin de n'exciter inflammation par les choses aspres, et rudes, que l'on luy pourrait appliquer. Pour ce regard fault avoir linges deliez et mols, sur lesquels seront posez les medicaments, comme fomentations ou cataplasmes, qui devront non seulement couvrir tout l'œil, mais bien avant de l'environ les laissant sans renouveler, tant que seront humides, puis les ostant incontinent qu'ils seront secs, et en mettre de rechef de semblables. En telles choses nous devons eslire les remedes qui conviennent aux inflammations, c'est à dire, qui pourront reprimer la force de l'humeur ja distilé en l'œil, et aussi empescher de croistre le mal : comme sont vitelli ovorum cum croco. Lesquels nous meslerons avec une pomme de coing cuite, et puis l'appliquerons sur la partie. Sur laquelle estant aucunement cessée l'inflammation, on pourra appliquer ce *collyre* : Rp. Licij, croci ana ʒ. s. acaciæ ʒ. j. liquoris stillatitij rosarum ʒ. j. commixtis omnibus fiat collyrium. cujus guttæ aliquot in oculum instillentur. Et si l'on applique des fomentations, il fault que premierement soyent tiedes. Car l'eauë chaude mediocrement, est fort propre contre les inflammations : pource qu'elle les resoult et discute. Pareillement n'est pas inutile en l'œil la decoction de fenugrec, et semence de lin, de mellilot, et semblables : et icelle distiller en l'œil goutte à goutte.

*Façon de vivre.* — Tout le temps de la curation se gardera de boire vin. Il boira d'eauë, en laquelle aura bouilly un peu de canelle. Son manger seront viandes molles et de facile concoction. Et si ces vessies se romps, se tournent en ulceres, nous aurons recours au chapitre suyvant.

## CHAPITRE CINQUANTE-DEUXIÈME

*Des ulcères des yeux.*

**T**OUTES les ulcères des yeux se peuvent comprendre sous *trois especes*, assavoir en petites et virulentes, et en moyennes et sordides, et en grandes et chancreuses. — Les *causes* interieures de toutes sont humeurs acres, corrosives, mordantes : qui descendent dans les yeux, et s'arrestent ou sur la conjonctive, ou en la cornée : ou bien aux palpebres, et aux angles des yeux. Les autres causes desdits ulcères peuvent venir exterieurement, comme de trop cheminer, de concussion, contusion, playe, et de toute chose, qui cause douleur, laquelle fait attraction en la partie : d'ont se fait apostume, et puis ulcere. Combien que les plus frequentes et costumieres causes sont interieures telles que nous avons déclarées. Pour la connoissance desdites causes n'est besoin de faire longue declaration des *signes*, qui les peuvent faire entendre, entant que les externes que nous appelons primitives, peuvent estre seües par le recit du patient. Et les interieures qui sont humeurs acres, par le prurit, douleur, et ponctions : que sent la partie.

*Prognostic.* Or les ulcères en la conjonctive ne sont pas si dangereuses et pernicieuses, comme celles, qui viennent en la cornée : à cause que tant plus elles s'approchent de la pupille, tant plus sont dangereuses : pource que les membranes s'approchans de la pupille se font plus desliées, qui fait que tant plustost l'ulcere les a penetrées : en sorte que quelquefois l'œil est percé, et crevé, et l'humeur aqueux ou albugineux mis hors, qui fait perdre alors toute esperance de recouvrer la veuë. Bref, tous ces ulcères sont dangereux : et toutefois en quelle partie qu'ils soyent, ou en la conjonctive, ou cornée, ou palpebres, ou aux angles des yeux, nous devons faire nos efforts de les guarir s'il est possible, comme ceux des autres parties du corps. On peut discerner les ulcères qui sont en la conjonctive, davec celles de la cornée en ce que celles de la conjonctive sont rouges, et de la cornée blanches et nebuleuses, à cause de la substance de l'une et l'autre tunique. Qui fait que voyant succeder aux ulcères une *cicatrice* blanche, ne devons aucunement esperer qu'elle puisse estre effacée, pource que la cornée est membre spermatique. Lequel ne reçoit consolidation telle qu'estoit la premiere. Au surplus avant qu'entrer en propos de la curation, sachons que si avec l'ulcere survient ou inflammation ou defluxion et douleur de teste, que l'on doit au dernier obvier avant qu'au premier. En quoy l'on peult avoir recours au chapitre d'ophthalmie, à cause que les remedes sont fort semblables.

Quand à la propre *cure*, le corps estant replet, l'on fera ouverture de la veine humerale, et principalement s'il y a chaleur et ardeur poignante. Et fault que ladite phlebotomie soit faite du même costé ou la douleur est plus grande, non de deux, encor que les deux yeux fussent malades. Mais si la douleur vient d'humeurs acres, estant le corps fort cacochyme, nous procurerons la purgation d'iceluy par medicamens et clysteres, qui r'appelleront en bas les humeurs qui accourent à la partie malade. A quoy aydent grandement les frications des membres inferieurs comme les jambes. Touchant les medecines purgatives, nous nous contenterons de celles qui ont esté commandées en l'ophthalmie, n'estant ja besoin de repeter si souvent une mesme chose.

Il reste de parler des *medicamens particuliers* : lesquels doivent estre tels que si la partie endure douleur : elle ne soit rengregée par iceux. Comme aussi s'il y avoit inflammation, ne seroit besoin l'augmenter par medicamens forts et aspres. Pource en tel cas au commencement fault user du collyrium album, meslé avec laict de femme, et le mettre sur l'œil. On peult aussi laver l'œil avec l'eauë qui demeure du blanc d'œuf, quand il est fort battu par long temps, en luy ostant toujours l'escume : aussi est bon l'œuf avec le moyau batu avec huile rosat bien fort, et mettre dessus l'œil avec laine ou linge mouille en vin tiede. Apres ces choses on pourra user de la decoction des fleurs de roses, ou de melilot : avec laquelle on pourra mesler laict de femme et œufs, puis la mettre un peu tiede sur la douleur. Pareillement fault user des linimens qui sont propres aux inflammations si elles y sont, faits de papaver, melilot, et de pain préparé : lesquels doivent estre legers, et mis sur les paupieres assez legerement : afin qu'on puisse ouvrir les yeux, et que les larmes ne soyent retenues par trop estroitement estre les yeux liez. Et s'il advenoit que l'ulcere fust sordide, c'est à dire mal-net, le moyen de l'absterger est avec eauë de miel (*Mulsa*) mediocrement aqueuse, et du fœnigrec cuit, y adjoustant aussi quelque peu plus de miel quand l'ulcere aura besoin de plus grande abstersion. — On peult aussi user de cestuy : assavoir du fœnigrec bien net et bien lavé, et mis tremper en eauë douce une nuit, et un jour, puis on le fera un peu bouillir, afin qu'il ne soit cuit, en vaisseau d'airain : apres on otera la premiere eauë, en remettant de nouvelle bien nette et claire, la faisant bouillir comme paravant en feu bien clair, et sans fumée. De rechef on otera encores ceste seconde eauë, afin que l'amertume du fœnigrec, s'en alle totalement, pour estre purifié d'icelle. En fin pour le troisieme nous remettrons autre eauë nette et pure, pour la faire bouillir tant qu'elle vienne en espaisseur de miel, qui n'est pas congelé toutefois. Laquelle on colera <sup>1</sup>

1. Coler, c'est-à-dire faire une colature, filtrer.

sans exprimer le fœnigrec, laissant tant seulement passer le suc, qui en sortira, et à travers le linge, de soymesme. Cela est fort bon à nettoyer l'ordure de l'ulcere. Lequel quand se trouvera bien purgé, et nettoyé, nous fera desister du remede susdit pour venir aux remedes qui ont vertu de glutiner et incarner. Desquels est ce *collyre* suyvant de Thure : Rp. Ammoniacy, sarcocolæ ana ʒ. v. thuris ʒ. x. croci ʒ. ij. Le tout soit meslé, et bien incorporé aux mussilages de fœnigrec, et soit fait le collyre.

Or si les ulcères ne sont bien incarnez et consolidez, cest autre *collyre* est propre pour les faire venir en cicatrice, et vraye consolidation, qui est : Rp. Pompholygos lotæ ʒ. iij. plumbi usti ʒ. ij. croci ʒ. j. squamæ æris ʒ. ij. gummi ʒ. iij, omnia levigata, et aqua pluviali excepta digerantur in collyria ad usum. — S'il demeure quelque blancheur aux cicatrices ou macules, nous les osterons par les moyens à ce convenables tel qui est ce *collyre* : Rp. Lap. hæmatites loti ʒ. vj. æris usti ʒ. iij. coralli rub. margaritarum non perforatarum, plumbi usti ana ʒ. ij. gummi arab. et draga. ana ʒ. v. sang. draconis, croci ana ʒ. ʒ. terantur et cribrentur diligenter, et cum aqua fœniculi, fiat collyrium. Lequel est fort bon comme tesmoigne Haliabas. — Il est au reste requis en ce cas tenir bon regime en la maniere de vivre, telle que dessus : afin que nature ne soit empeschée par l'abondance des mauvaises humeurs.

Quand à l'election des medicamens, pour la partie, l'on doit eviter tous ceux qui peuvent escorier la cicatrice : afin de ne causer de rechef inflammation, et par ce moyen ulcere. Eslisant ceux tant seulement qui avec une faculté abstersive modérée, ont aussi quelque adstriction : comme nous enjoint Aetius. Combien qu'entre les medicamens qui abstergent cicatrices recentes, soit recommandé le lait de jument avec un peu de miel : pour en continuellement laver les yeux, pareillement la fleur d'anagallis, qui est cerulée, avec du suc de ladite fleur, distillé dedans l'œil. Le suc de la mente y est bon, en mesme façon. Item le suc de la centauree mineur avec du miel, aux vieilles cicatrices, verdet pillé seulement en eauë, et fait comme collyre, les tenue. Pareillement ceste *poudre*, qui est forte : Rp. Chelidonij sicci et succi ejusdem exiccati ana ʒ. iij. seminis ameos, sacchari ana ʒ. ij. terantur omnia, fiatque pulvis subtiliss. et en soit mis dedans les yeux sur la cicatrice. Il est bon y adjoüster quelques astringens comme est sarcocola, aut thus. — La corne de cerf, et de chievre bruslées nettoient et abstergent sans aucune erosion. — Il s'ensuyt un autre collyre par la mesme cause, qui est appelé *collyrium aridum*. Rp. Ossis sepiæ, sarcocolæ, aristolochiæ rotundæ, myrrhae, spumæ nitri, sacchari ana ʒ. ij. Le tout bien pillé, soit fait poudre.

## CHAPITRE CINQUANTE-TROISIÈME

*Du pus qui vient dedans la cornée.*



Nous voyons quelquefois une matiere purulente et sanieuse, s'assembler sous la cornée, pour y estre laissée d'une apostume engendré au dedans icelle, on en sa superficie, ressemblant aucunement à l'ungule, encore que cesoit chose bien differente : entant que l'ungule n'est apostume. Il se peut aussi faire qu'apres une douleur de teste, ou lippitude ou inflammation, laquelle aura rompu les vaisseaux qui contiennent le sang, qu'il sera descendu au lieu dont nous parlons et la converti ou changé en matiere purulente. Laquelle pareillement, peut estre assemblée de quelque portion de la subtile matiere resudée de l'ophthalmie mal pensée, qui ayant par sa tenuité penetré jusques la, se sera peu à peu espessie et transformée en telle espece de matiere. Pour laquelle connoistre n'est besoing faire plus ample discours de *signes*, autres que le sens et la veüe nous baillent ausquels elle est toute evidente. Combien qu'elle soit tousjours volontiers accompagnée, d'une pulsation douloureuse tant es yeux, qu'aux temples, et d'une rougeur es yeux.

Pour la *curation* de cest accident, s'il estoit joint avec inflammation, nous ne savons rien plus expedient que proceder au commencement par les remedes universels ainsi qu'en l'ophthalmie, en revoquant aussi souvent en bas les matieres de la teste, par frequent usage de clysteres : N'obmettant l'ouverture de la *veine humerale*, si la disposition du patient ou autre occasion ne l'empesche. Et l'application des ventoses, sur la nucque du col, quand la necessité nous y *contraindra*, ensemble des *sangsues préparées en ceste façon* : Assavoir apres qu'elles seront esté tenues l'espace d'un jour, ou environ, en eauë claire et nette, qui leur sera rechangée par quelques fois : dedans laquelle on jettera quelques gouttes de sang, pour les accoustumer à iceluy, afin que quand nous viendrons à les appliquer (qui sera sur les temples) elles ne soyent tant debiles à faire ce que nous pretendons d'icelles, observant en l'election d'icelles, de rejeter les noires, et non rayées de long. Estant au reste toutes choses comme contre l'inflammation executées, et aussi estaint tout ce qu'il y en pourroit avoir, ou à tout le moins modere : nous penserons le reste en fomentant le lieu legerement, avec sponges plongées en la decoction du fœnugrec, et autres semblables recitées cy dessus aux ulceres des yeux, et procedant petit à petit en ladite cure par medicaments mediocrement digerens : comme est aqua mulsa, fœnigræci succus, et tels semblables, jusques à user de plus forts, s'il fait besoin : combien

qu'en telles manieres d'ulceres, nous pouvons user des remedes commandez au chapitre de pterigio et ungula : adjoustans à iceux les medicamens discussifs mediocrement, desquels avons parlé cy devant.

Philonium enseigne ce collyre pour resoudre : qui est de Jesus, et se fait ainsi : Rp. Cerusæ ʒ. viij. opij, sarcocolæ nutritæ ana ʒ. ʒ. tragac. gummi arab. ana ʒ. iiij, thuris ʒ. j. Et qui voudra davantage resouldre, fault adjouster chalcanton, et croci ana ʒ. ʒ. ou bien opoponacis ou de euphorbij, et fiat collyrium cum aqua fœniculi. — Pareillement pour semblable fin, on pourra user des evaporations et distillations en l'œil, ordonnées en l'ophthalmie : et se prendre garde si la matiere est chaude ou froide : afin que selon la qualité les resolutifs et autres medicamens soyent accommodez.

## CHAPITRE CINQUANTE-QUATRIÈME

### *De la dilatation et diminution de la pupille.*

**L**a pupille est quelquefois dilatée, sans que l'œil en change sa couleur : mais seulement on voyt qu'elle est fort large : Quelquefois aussi le cercle, qui s'appelle iris, s'approche et restreint. Mais plus souvent demeure large : qui fait qu'on voyt ou bien peu, ou obscurément. Combien qu'assez souvent cela n'empesche totalement la veuë. Au contraire est, quand la pupille est estressie, et devenue fort petite, pource que la veuë en est totalement ou à peu pres empeschée.

*Causes.* La dilatation se peut faire d'une grosse humeur excrementeuse, descendue par succession de temps en l'œil : ou estans en abondance assemblée, fait dilater et esteindre l'uvée. La diminution de la pupille peult estre faite de siccité et condensation ou consommation de l'humidité des yeux : Qui est chose perilleuse, comme aussi est toute inanition causée de vehementes douleurs de teste et autres maladies.

Les *signes* d'icelles sont de soy apparens : qu'il n'est ja besoin les escrire. Or ce qui fait que ceux qui ont dilatation de la pupille, ont mauvaise veuë, et tout ce qu'ils voyent, leur apparoit petit, est à cause de l'esprit visible qui est dispersé et dissipé. Le contraire est en ceux qui ont restriction de pupille, ou ne pouvant bonnement l'esprit visible penetrer, à cause de la condensation et contrition d'icelle : fait que les choses qu'ils voyent leur semblent estre plus grandes.

*Diete.* A ceux donq, qui ont la pupille trop dilatée, est requis de garder

sobriété et parsimonie au vivre, qui doit estre de viandes attenuantes : se songnant d'avoir tousjours le ventre à commandement par l'usage des choses propres à ce faire. Se gardant aussi de l'usage du vin jusques à fin de cure : et d'exercice, ou travail immodéré : faisant outre ce [ce] sa demeure en lieu obscur ou il se gardera de tous bains, et lavements de teste. Au contraire en la diminution : Les viandes nourrissantes et humectantes, et de bon suc sont de requeste. Boire vin clair et bon : user de bains, et laver la teste avec eauë chaude.

*Cure.* Pour le regard des remedes : En la dilatation, la phlebotomie de la cephalique, et la purgation, quand elles seront requises, ne devront estre obmises : ny l'application des ventoses sur le derriere du col, ne tout ce qui pourra servir pour divertir, et retirer la matiere en bas. Ce que ne venant a effait, ne par l'aide des autres remedes, on pourra copper en travers les veines qui sont ès angles des yeux (*Veine giberi*). Appliquant au reste tant sur le front, que sur les yeux un linge mouillé en eau marine qui sera tiede en hiver, et chaude en esté : laissant toutefois aux yeux moien de s'ouvrir, et lavant aussi d'icelle tout le reste du visage : en default de laquelle nous pouvons user de la douce, avec sel meslé et fondu en icelle. Mais si nous voulons appliquer autres remedes nous eslirons ceux qui peuvent restreindre, comme sont rosa, crocus thuris cortex, pompholyx, acacia, et autres semblables : et outre ce dissouldre ces acres humeurs, par le moyen de quoy la pupille est reduite en son estre. En se gardant toutefois d'user de trop forts astringens, et trop froides medecines, de peur que les membranes n'en soyent endurcies et rendues plus crasses qu'il n'appartient. Chose à eviter tant pour la pupille que pour la veuë.

Puis donq qu'ainsi est, que tant seulement les medicamens qui sont mediocrement astringens et dessiccatifs, sont convenables en ce cas : nous userons hardiment de ce *collyre* qui est idoine à tel effait : Rp. Croci, aloës, myrrhæ ana ʒ. ij. pompholygos lotæ, licij, ana ʒ. j. vini optimi ʒ. ij. mellis ʒ. iij. Le safran soit devant un peu dissould, et destrempée avec le vin : puis apres l'aloës, et la myrrhe, et les autres. Et s'il venoit à prendre trop grande crassitude, faudroit adjoüster du miel. Le tout bien uny et dissould, soit mis en vaisseau de voirre, ou autre bien net. — En la diminution de la pupille fault proceder au contraire. Car outre ce que nous avons commandé cy dessus, outre le lavement de la teste, de la face, avec eau chaude, nous enjoindrons, d'exercer les parties exterieures, comme jambes, bras, jusques aux doigts, avec frictions et exercice et travail, sans espargner la teste, laquelle nous oindrons de quelque unguent moderement chault, comme est l'irinum, pour attirer grande quantité d'esprits avec l'aliment en hault. En apres on oindra les palpebres petit à petit, à l'environ de l'œil, avec unguent, qui

ayt vertu de rarifier : afin d'attirer les humeurs, comme cestuy : Rp. Ammoniaci ʒ. j, licij. ʒ. iij. croci ʒ. ij. æruginis ʒ. j. tritis omnibus in aqua, fiat collyrium.

## CHAPITRE CINQUANTE-CINQUIÈME

### *De nyctalops.*

**C**'EST une maladie es yeux appelée nyctalops <sup>1</sup> : que Pline et autres Latins appellent *aveuglissement de nuit* : pource que incontinent que la nuit est venue, ils ne voyent rien ou peu. Encor que Philonion, ayt affermé ce mot estre Arabe, signifiant autant que voir de jour et non de nuit, à raison dequoy est dite en Latin Nocturna Cæcitas.

Les causes d'icelle, nous estimons estre l'imbecillité de la teste, et principalement des esprits visuels, à cause des humeurs crasses descendues es dites parties, qui engrossissent et incrassent tant les tuniques des yeux, que des esprits, les empeschans par ce moyen de passer, ou bien tant seulement en petite quantité jusques à la pupille, dont ils sont rendus plus imbecilles. Au reste pource que ceste maladie est de soy fort manifeste et bien aisée à connoistre, nous ne baillerons autre signe, pour la donner à connoistre.

Et viendrons à la *curation* : pour laquelle nous ordonnerons en premier lieu le regime de vivre extenuant, puis l'evacuation du corps tant par la phlebotomie de la cephalique et de celles des angles des yeux : que par la purgation (si le corps cacochyme et abondant en mauvaises humeurs,) qui se fera par brevages, et clysteres qui amolliront le ventre et ameneront les humeurs de la teste en bas. Ce fait nous evacuerons aussi le cerveau par ses conduits particuliers, assavoir par le palais avec masticatoires : et par les narines avec apophlegmatismes <sup>2</sup> qui attirent les superfluitez du cerveau par l'esternement, à quoy est fort

1. Franco et un certain nombre de medecins anciens donnent au mot *Nyctalops* un sens complètement opposé à celui qu'il a aujourd'hui : c'est pour eux l'*aveuglissement de nuit*. Et dans ce cas l'étymologie est la suivante : νύξ nuit, ἀλῶς, aveugle, et ὤψ œil (*Dict. de Nysten*) — Il répond à l'*héméralopie* d'aujourd'hui (Voir *Guy de Chauliac*, éd. 1890, p. 490).

2. Les anciens désignaient par le nom d'*Apophlegmatismes* les substances qui provoquent la sécrétion des membranes muqueuses des narines et de la bouche, ainsi que celle des glandes salivaires, et par apophlegmatisme, cette sécrétion provoquée (Nysten).

singulier le suyvant, duquel nous mettrons tous les matins dans les narines par six ou sept jours (*Errhine*) : Rp. Piperis, staphysagri. ana ʒ. ij. sinapi ʒ. iiij. soyent moulez et criblez, puis adjoustez avec le suc de racine de blette, et miel liquide, le tout meslé ensemble, soit mis en usage comme nous venons de dire. — Davantage un peu devant le manger on luy donnera à boire de la decoction d'hyssope, d'origan, et de ruë. Et si apres avoir usé de ces remedes, la maladie perseveroit encores, et que l'on n'y conneust aucun amendement, il faudra qu'il soit de rechef purgé par la Medecine que Aëtius nous commande : Rp. Scammonij ʒ. s. castorei ʒ. j. salis ʒ. s. Car nous entendons telle quantité de scammonée estre pour les robustes : aux foibles et debiles suffist ʒ. j. Ceste purgation, comme dit l'auteur, subitement ou en brief temps guerit ces maladies, ou pour le moins les meliore quasi du tout en peu de jours. — Un peu apres leur fault bailler une medecine qui ayt vertu de purger la pituite, et la cholere. Ce fait l'on pourra mettre en l'œil du miel bien escumé : afin de nettoyer la matiere, qui peut estre dedans l'œil, d'autant qu'il a esté clos, et par ce moien ladite matiere retenue. Ce que peult aussi faire l'alun pilé avec miel ou cyclamen recent, ou le suc des oignons avec miel, ou laict de femme. Toutefois que le trop user de ces medicamens acres est grandement suspect aux yeux. Au reste plusieurs ont laissé par escrit, le foye de bouc haché avec sel sans huile apres estre boullu, puis mangé, estre un singulier remede à ceux qui sont mal affectez de ce mal : comme pareillement le suc dudit foye qui decoule en le rotissant, à ceux qui s'en laveront et oindront les yeux : autres adjoustant encor la vapeur de l'eauë en laquelle aura boullu ledit foye n'estre de moindre efficace, en la recevant à yeux ouverts ainsi qu'elle sort du pot. Outreplus le fiel tant de bouc que de perdrix, duquel les yeux seront oints ou lavez, est recommandé entre les singuliers remedes de ceste affection.

## CHAPITRE CINQUANTE-SIXIÈME

*De l'ingrossation de tout l'œil, comme voulant sortir hors la teste.*

**L**ES yeux tombent en cet inconvenient ou pour quelque oppression et violence faite à la teste, ou à la conjonctive qui tient l'œil en sa place, par contusion, playe, ou autre effort grand, tels que font ceux qui luttent. Ou bien par quelque grand effort de nature à pousser, et à se descharger de quelque chose qui la

moleste en quelque endroit du corps que ce soit : comme à ceux auxquels en beuvant ou mangeant hastivement est entré quelque portion du boire, ou de la viande en *laspre artere*, qui baille aucunesfois tel empeschement à la respiration, qu'une briefve strangulation s'en ensuyt : pareillement és femmes qui travaillent d'enfant : et ceux qui sont en peine de vomir, ou de descharger leur ventre. Principalement si tels ont les parties qui retiennent et attachent les yeux molles, lasches et debiles, lesquelles aussi devenant telles par abondance d'humidité superflue, peuvent estre cause de semblable accident sans aucun effort de nature.

Ce que nous connoistrions quand sans aucune cause evidente par succession de temps, non subitement (comme es autres causes), les yeux se presentent dehors, comme s'ils devoient sortir : avec une pesanteur de teste et de la partie, ensemble dilatation de la pupille, et humidité des yeux. Les autres causes au reste, sont de soy assez manifestes.

Pour la *curation* : estant la strangulation cause de cest inconvenient : le premier remede est d'ouvrir la basilique du bras. Mais si cest l'abondance d'humidité, nous userons des mesmes purgations et remedes universels qu'en la cure precedente : Si, le travail d'enfant, la purgation menstruale qui coustumierement suyt apres, nous pourra faire passer d'autre evacuation. Aux hommes la phlebotomie, et purgation n'ayant profité de rien : faudra appliquer des ventoses sur le derriere du col. Puis mettre sur l'œil laine bien trempée en miel, avec un peu de saffran, la bendant doucement avec un linge double mol sans causer douleur. En tel cas aussi l'eauë marine froide mise sur le front, est fort bonne : et toutes choses qui ont vertu de reprimer et restreindre : comme sont polygonon, balaustia, psydia, galla, et semblables : desquels est faite ample declaration au cinquieme livre de la Composition des medicamens de Galien.

## CHAPITRE CINQUANTE-SEPTIÈME

### *De la douleur des yeux.*



LA douleur des yeux peult estre quelquefois excitée de *causes* externes, lesquelles on connoist par la relation du patient. Pareillement aussi de causes procedantes des parties interieures : Comme du sang, ce qu'on connoist par la douleur qui est fixe et comme arrestée et située au profond de l'œil, principalement quand la defluxion procede des vaisseaux du cerveau, et s'arreste

sur les pannicules, ou membranes, et nerfs optiques, qui fait aussi que les veines des yeux apparoissent toutes rouges, et l'œil tout enflé et eslevé. Mais estant la cholere cause de ce, nous en avons indice par la douleur qui est poignante et mordante, avec grand sentiment d'ardeur, et chaleur, dedans l'œil, comme si on le poignoit d'eguilles, avec aussi une rougeur citrine aux yeux, et autres signes, qui demonstrent tel humeur.

Pour venir à la *cure*, fault premierement ouvrir la cephalique : puis appliquer des ventoses entre les espauls, et à l'occiput, ainsi qu'a esté dit cy dessus. En apres sur le front et temples mettre cest emplastre, qui est de blanc d'œufs avec de l'encens, et du mastich bien battus et meslez. Ou bien de bolus armenia, et terra sigillata, avec blanc d'œufs, et huile rosat meslez ensemble, soyent faits repercussifs, et alteratifs, de mesme que ceux qui ont esté commandez en l'ophthalmie. Enjoindre aussi tenir bonne diete, boire ptisane. Outre plus mettre dedans l'œil du blanc d'œuf fort batu avec la decoction ou d'eauë de papaver, et mussilages de psillium ou decoction de mandragore. Si la douleur estoit tant vehemente, qu'elle nous contraignit de ce faire, ou bien adjouster un peu d'opij avec discretion, à cause de sa trop grande frigidité : laquelle rend fort suspects tels remedes en ces parties, pource qu'ils sont fort narcotifs. — Apres on usera de ce *collyre* : Rp. Cerussæ ablutæ ʒ. x. sarcocolæ ʒ. iij. traga. ʒ. j. opij, s'il est necessité ʒ. j. fiat collyrium : jettant d'iceluy petite quantité aux yeux. Toutefois destrempé avec mussilages traga. et lait de femme avant qu'estre appliqué en l'œil. Avec ce l'on purgera le patient avec casse fistul. thamarind. et autres semblables. En apres la phlebotomie pourra estre faite seurement, si rien n'empesche. Les yeux aussi seront fomentez avec ceste *decoction* : laquelle provoque le dormir, refrene l'acuité des humeurs, et en partie resoult, en partie aussi repercute, et en partie altere, et appaise la douleur. Rp. Malvæ, acetosæ, chamomillæ, meliloti, rosar. folior. papav. albi, vel semi. ejus ana ʒ. j. memithæ, plantaginis ana ʒ. s. fiat decoctio, colaturæ adde mucilaginis psillij, mucila. traga. ana quartam partem totius decoctionis, acaciæ pulverizata, aloes cicotrini, croci ana ʒ. j. s. Soyent fomentez les yeux avec ceste decoction tiede, de laquelle aussi on distillera quelque peu dedans les yeux.

S'il est besoin au surplus nous distinguerons les remedes *selon les temps* en ceste sorte : assavoir qu'au commencement de telles douleurs d'yeux, estant la *matiere chaude*, apres suffisantes purgations, et evacuations, nous userons de repercussifs, qui aussi engrossiront et espaisseront ces humeurs chaudes, et acres fluantes. En l'accroissement, de repercussifs meslez avec resolutifs, estant toutefois la quantité des repercussifs plus grande, que des resolutifs. Au contraire de la vigueur ou les repercussifs seront en moindre quantité, que les autres. Mais en la declination,

seulement les resolutifs : si d'avanture ne faisoit encor besoin d'ajouter quelques confortatifs ou repercussifs, et ce en petite quantité aux susdits resolutifs.

Quand la douleur est apaisée, les dissolutifs et extenuants ont plus d'usage : comme sont decoctions de camomille, et fenail et roses. Et aussi la decoction de fœnugrec, et de roses. Desquelles on pourra avoir recours en l'ophthalmie.

Si la douleur des yeux vient d'*humeurs froides*, elle n'est pas si grande, ny vehemente, comme a esté dit en l'ophthalmie. Pour y remedier soyt purgé le patient apres que les humeurs seront digerez, avec pilules aurées ou pilules de quinque generibus mirabol. Et si l'on voit que soit l'humeur melancolique qui abonde, pour la purgation nous ordonnerons du diasene augmentant sa force d'un peu de Diagrede. Apres la purgation luy soit donné aureæ alexandrinæ ℥. j. chasque matin avec du vin en la decoction betonicæ, estant en icelle destrempée. Apres la purgation en telle douleur le premier remede pour les yeux est que nous mettions Rutam et Nepetan sur une tuile chaude, laquelle nous envelopions entre deux linges noirs ou bleus, ou verds, puis l'appliquer chaudement sur les yeux. Ou de la soye verte mouillée au suc de fœnoil, et de ruë, qui soit la moitié moins que du fœnoil : qui soit aussi appliquée chaudement sur l'œil. Davantage, moyaux d'œufs, cuits sous les cendres, et envelopés de taffetas, et appliquez comme dessus. — Cest *unguent* est fort recommandé pour la douleur de la migraine, avec douleur d'yeux, et aussi aux douleurs des temples, et d'estomach, excité de cause froide : comme dit Alkamisai, qui est : Rp. Foliorum et florum absinthij recentium, ℥. iiij. axungiae porci masculi recent. ℥. v. Et le tout bien pilé et incorporé jusques à ce qu'il soit réduit en consistance d'unguent, et en faire de trochisques en forme de chastaine, que l'on mettra en un bassin, qui soit couvert, pour y demeurer l'espace de quinze jours. Puis les oster et remettre en une casse d'airain, qui soit un bien peu eschauffée seulement pour le liquifier : de peur qu'il ne se brusle : et puis soit passé par estamine, en vaisseau net, puis luy adjouster de cire ℥. j. gummi ammo. ℥. s. resinæ pini ℥. j. olei camomillæ ℥. j. Et le tout ensemble liquifié et incorporé en petit feu, et de rechef coulé, et mis en vaisseau de voirre, soit gardé pour les effets susdits. Ausquels est pareillement profitable se oindre de unguento martiato. — Au surplus si la douleur aux yeux, ne procedoit seulement que la pouldre ou fumée, entrée dedans les yeux, suffira qu'ils soyent lavez avec eauë rose, et de fenail. Si elle aussi vient de grande froidure de l'air, le remede est de boire du vin pur, s'il n'y a apparence de chaleur. Comme permet Hippocrates aux aphorismes. Et Galien, qui dit, balnea pharma. calefactoria, et potum vini, dolori oculorum mederi.

## CHAPITRE CINQUANTE-HUITIÈME

*De la chair superflue au lacrymal, ou de sa diminution.*

**L** s'engendre et croist quelquefois une superfluité de chair au lacrymal, si grande, qu'elle vient à couvrir l'œil ou en partie : donnant par ce moyen empeschement à la veuë. La chair au contraire, qui couvre le lacrymal vient aucunesfois à estre tellement consommée et diminuée qu'il s'ensuyt un perpetuel decolement de larmes, qui ne peuvent estre en aucune maniere retenues. Qui a fait penser aucuns estre fistule, combien que ce soit autre chose.

Les *causes* de cette maladie, sont abondance de sang, repletion d'humours. Les causes de la diminution quelquefois sont internes, assavoir la siccité de la partie. Car comme quelques membres se peuvent amoindrir, les autres demeurans sauves : ainsi peult advenir en ceste partie. L'autre cause peult estre primitive, comme en coppant indiscrettement l'ungule ou zebel. Car s'ils sont par trop coppez, on destruit la partie : et s'il y en demeure quelque bonne portion, elle retourne croistre comme auparavant. Parquoy est requis que le Chirurgien soit prudent, et qu'il ayt la connoissance de la maladie.

Les *signes*, sont assez manifestes. Si ceste carnosité est grande, et de long temps, elle ne peult estre guarie que par Chirurgie, ou autrement la cure est fort longue, et dangereuse, pource que ceste excroissance ne peult estre ostée, que par le moyen de medecines fortes et corrosives : lesquelles l'œil ne peult souffrir, et soustenir, comme a esté dit en l'ophthalmie, et par Galien (*ad Glauconem, chapi. 10.*). Secondement, si ceste chair est diminuée par le moyen de l'incision, comme en l'ungule, zebel, fistule, ou chancre, en telle sorte qu'on l'ayt coppée trop profondement, telle diminution est irreparable bien souvent, pource que ceste chair est membre radical : et qui estant perdue, ne peult estre restaurée.

*Cure.* — Or pour venir à chef de la guarison de cette maladie, nous y procederons en ceste sorte. En incisant et coppant ceste chair superflue, ou bien la consummant avec cautere actuel, que nous passerons dans un canon, afin de garder les parties circonvoyssines, ou comme l'on voudra, moiennant que ce soit sagement : se prenant garde de ne rien laisser de ce qui est superflu : et de n'en oster plus qu'il appartient. Car quand il y en demeure, il tourne recroistre le plus souvent : et quand on en oste trop, c'est cause du perpetuel decolement des larmes. Ces choses faites on appliquera sur l'œil de la pouldre de bol. arme. avec moyaux d'œufs cuits souz les cendres, entre deux pieces de coing, et non du tout durs (faisant cecy quand douleur survient). Ou en default de ce, blancs d'œufs

fort batuz. Il est cependant bon d'estre purgé, avant l'incision, de l'humeur qui plus abonde au corps, et user des collyres commandez pour l'ungule, et zebel.

Touchant la *diminution* de la chair : nous y pourvoyerons, appliquant sur le lacrymal remedes ayans faculté de restaurer la chair perdue, avec adstriction et desiccation, tels qui est memitha, aloës, et crocus, meslées avec vin, puis jettez au lacrymal. Comme aussi est le vin, en quoy seront cuittes roses, et noix de cipres, et autres semblables adstringens. Entre lesquels nous pouvons mettre ce *collyre* (*Gordon.*) : Rp. Aloës, olibani, ana ʒ. ij. sang. draco. sumach ana ʒ. s. fiat collyrium, cum aqua rosa. infusionis, gummi arabici, qui soit dissout en vin de decoction dessusdite, puis distillé souvent és yeux. Ce collyre est bon pour engendrer chair, et resteindre les larmes : moiennant le bon regime de vivre qu'on devra tousjours garder.

## CHAPITRE CINQUANTE-NEUVIÈME

### *De la cure de scabie et prurit en l'œil.*

**C**EST une maladie et facherie qui se fait en la conjonctive, et quelquefois aux palpebres, apportant un prurit, et demangeson : telle que le patient est en un continuel appetit de se froter l'œil, qui pour cette occasion devient rouge, et plus eschaufé, faisant apparence d'une petite ophthalmie. Quoy que ce soit, les *causes* sont humeurs acres, poignantes, mordicantes, ou salées. Parquoy le patient doist estre adverty, de ne se froter l'œil, encores que le prurit le convie à ce faire. Observant aussi tel regime de vivre que nous avons commandé en l'ophtalmie. Apres qu'il soit purgé de l'humeur cholérique, ou salé, sans attendre les digestifs, sinon en cas de grande nécessité. Soit aussi ouverte la veine cephalique, s'il est besoin. En apres nous fomenterons les yeux avec eauë tiede en laquelle auront boulu, des malves, violettes, et aceteuse ou aigrette. Avec ce nous userons en tel cas de l'eauë de chelidoine, et de verbene, et de fenail : appliquées au commencement actuellement froide, comme eauë de fontaine, avec roses, afin de repercuter la matiere, qui descent sur les yeux et l'alterer : lesquelles deux jours apres doivent estre tiedes, afin que par leur chaleur actuele viennent à ouvrir les porosites de la partie, et par ce moien resoudre la matiere cause de ceste fascherie qui y sera contenue. Et pour mieux venir à chef de ce que nous pretendons, un peu de camomile lege-

rement bouillie, comme le reste, et mis dans un linge, peult resouldre d'avantage, et ouvrir les pores. A mesme fin profite, et ayde manifestement, fomentier les yeux, avec eauë rose tiede. Si pour ces choses le prurit ne s'en va, nous ferons tremper de l'aloës en du vin l'espace d'une nuit, duquel estant coulé nous distillerons quelques gouttes en l'œil, et en laverons les palpebres.

## CHAPITRE SOIXANTIÈME

### *De la tumeur de la conjonctive.*

**U**ELLE maladie quelquefois est jointe avec inflammation ou ophthalmie, avec rougeur superflue, en quoy fault avoir recours au chapitre de l'ophthalmie. Quelquefois aussi ceste partie est enflée, par une abondance d'humeurs ou humiditez sans apostume, ce que l'on connoist par la grande effusion et abondance de larmes, et sans ce qu'elles n'apportent pas tant de douleur ne de rougeur, et ne touchent la membrane. Combien que quelquefois aussi elle peult estre enflée de quelque ventosité, qui se fait connoistre par une distension douloureuse qu'elle fait en l'œil.

*Cure.* Pour donq obvier à tel accident : la diette tenue et estroite est requise, outre ce purger souvent la teste et le corps, avec pilules aurées ou cochies, et semblables, ou avec hierapicra, benedicta : la force desquelles soit augmentée par l'adjonction de quelque petite portion de colocythe, ou de diagrede, selon que l'humeur le plus abondant au corps requerra. Lequel aussi si nous voyons replet ferons phlebotomer : puis entrer en bain : faisant aussi fomentier souvent l'œil avec l'eauë de la decoction de camomille, mellilot, fenail, absinthe, hyssope, et anis. Et si au commencement se monstre quelque chaleur avec tumeur, le collyre blanc, qui est dit au capitre *De la douleur des yeux*, sera en ce cas convenable, pourveu qu'il n'y ayt point d'opium. Haliabas conseille, et enseigne ceste *poudre* en son antidote, pour la douleur des yeux, specialement, quand c'est de chaleur : Rp. Testæ ostrearum, qui sont coquilles ou coques de limaces, aliàs concharum, margaritarum non perforatarum ana ʒ. ij. amidi ʒ. j. camphoræ ʒ. j. fiat pul. — Mais s'il n'y a chaleur, on peult user de ce *collyre*, lequel est bon, pour clarifier la veuë, et la tumeur des yeux, pourveu qu'il n'y ayt grande chaleur, qui est tel : Rp. Licij, succi fœniculi desiccati super prunas, en vaisseau d'ærain net, æris usti ana ʒ. j. margaritarum non perforatarum, coralij rub. ana ʒ. ʒ.

succi rutæ, deseiché en vaisseau d'ærain ʒ. j. aquæ euphrasiæ quod sufficit, fiat collyrium : qui soit destrempé avec vin de decoction de fenail, et d'iceluy lave l'œil.

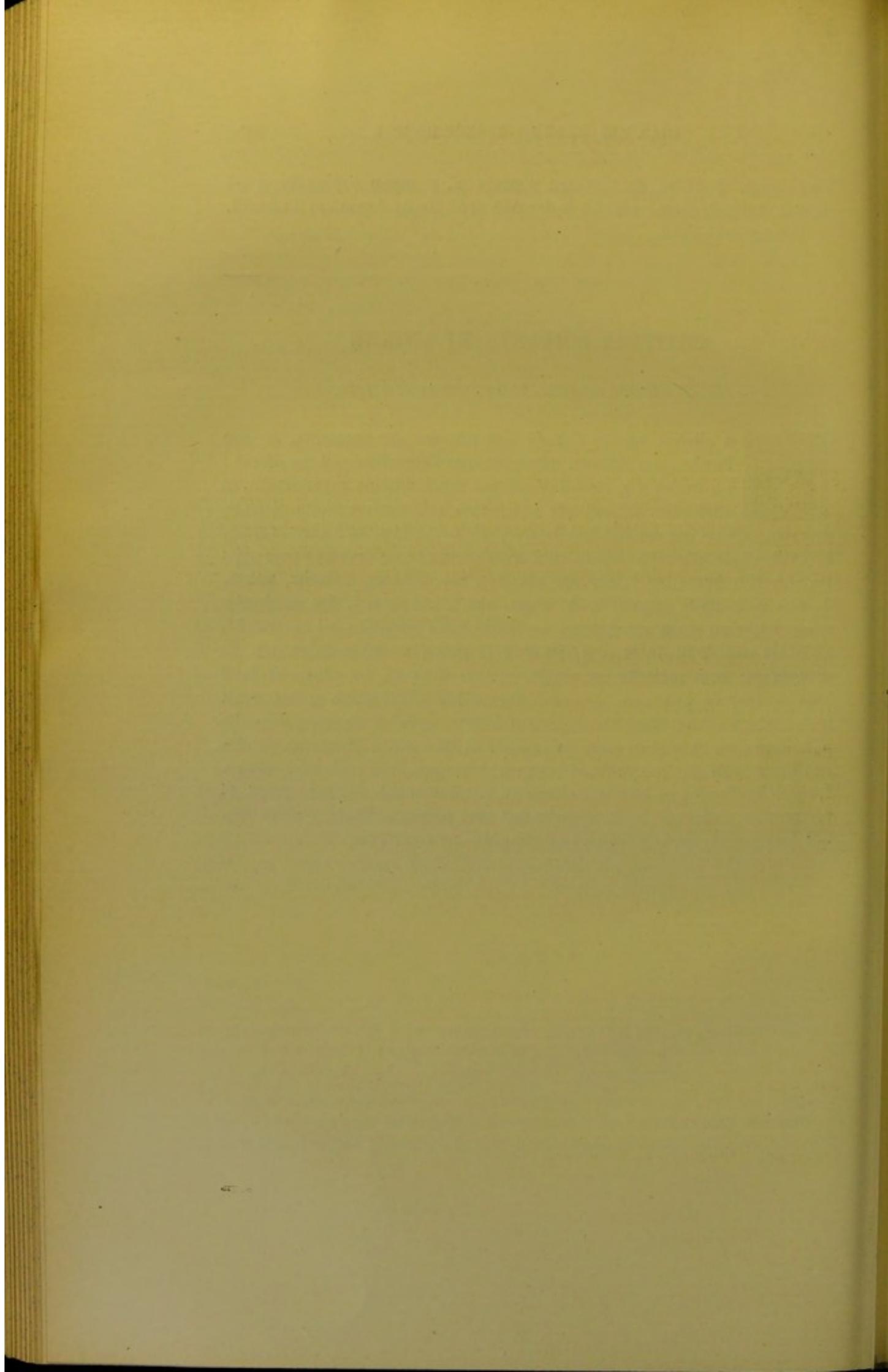
## CHAPITRE SOIXANTE ET UNIÈME

*De la Cornée rompue, et de l'ysue de l'uvéé.*



IL advient que la Cornée soit rompue par corrosion, et que l'uvéé sorte dehors, tellement que l'elevation soit manifeste : Le moien d'y remedier est par medicaments repercussifs, et stiptiques, faisant que la ligature soit assez estroite et compressive. En tel cas est fort bon le *scief de hematites*, et iceluy mesme, hematites cum albumine ovi in cote fricatus, en ceste maniere prescrit : Rp. Lapidis hematitis i. serengi abluti ʒ. iiij. cerusæ, cadmiæ, ana ʒ. ij. æris usti, amili, gummi arab. traga. ana ʒ. j. opij ʒ. j. fiat scief cum succo foliorum olivæ aut ligustri. — Telle fois l'elevation est si grande, qu'il est expedient de la comprimer avec piece, ou lame de plomb. Et d'avantage, si la maladie est vieille comme d'un an, ou plus, ne fault plus esperer de guarison, comme afferme Jesus. Combien qu'on peult bien embellir l'œil, liant l'eminence qui sort, avec fil de soye, laquelle puis apres on refroidira pour empescher la douleur : Outre ce faudra conforter l'œil par ces moyens jusques à ce que le fil ayt tout coppé. Lequel fault estre lié bien estroitement, autrement il le faudroit relia, et restreindre : afin que le tout tombe bas tant plustost. Et de la cicatrice, qui demeurera, aurons recours au chapitre des cicatrices.







## LIVRE CINQUIÈME

### *Accouchements. — Maladies des femmes.*

**P**OURCE qu'aux parties honteuses des femmes, est nécessaire bien souvent l'art de Chirurgie, et que gens de nostre art s'en meslent, et le plus souvent ceux, qui ne sauroyent donner aucune raison, avons pensé n'estre redicible en escrire : afin que les ignorans soyent instruits à proceder par methode<sup>1</sup>.

### CHAPITRE SOIXANTE-DEUXIÈME

#### *Des vaisseaux spermatiques des femmes.*

**T**OUCHANT les vaisseaux spermatiques, et parties genitales des femmes, il fault noter qu'elles ne different en autre chose de celles des hommes sinon d'autant qu'és hommes elles sont prominentes au dehors, et és femmes au dedans, car les femmes ont autant de parties que les hommes, qui sont semblables tant és uns qu'aux autres. Pour le bien entendre et connoistre, il faut presupposer, comme par exemple, que les parties des femmes soyent renversées au dehors, et celles des hommes au dedans (*Gal. 14 De usu part. 5. lib. 2. de semine*), et les ayans ainsi considérées, nous trouverons que

Cette partie de l'ouvrage de Franco a été considérée pendant longtemps comme véritablement originale, et l'on avait attribué à ce chirurgien le rétablissement de la version podalique. Mais Raige Delorme (art. OBSTÉTRIQUE du *Dict. en 30 vol.*) a démontré que Franco avait emprunté une grande partie de ses descriptions à A. Paré, et Malgaigne dans son édition d'A. Paré a accumulé les preuves en comparant les deux textes (Paré, t. II; p. 623). — Franco a aussi mis à contribution la *Dissection des parties du corps humain* de Ch. Étienne (Paris, 1546), en outre de la *Briefve Collection* d'A. Paré et de la *Manière de extraire les enfants tant mors que vivans hors le ventre de la mère, lorsque nature en soy ne peult venir à son effect*, publiée en 1550 à la suite de ladite *Briefve Collection anatomique*.

le scrotum ou bourse des testicules ne differe pas beaucoup du corps de la matrice : ne pareillement la verge virile du col de la matrice. Les femmes aussi ont deux testicules, comme les hommes, qui a l'endroit ou naissent les vaisseaux spermatiques és hommes, aussi font ils aux femmes. Combien qu'avant que lesdits vaisseaux soyent inserez dedans ladite matrice, ils se fourchent et divisent en deux rameaux tant d'un costé que d'autre. L'un desquels tant de la veine, que de l'artere, se distribue au corps de la matrice par lequel est apporté le sang menstrual, duquel le fœtus ou l'enfant en est nourri. Aussi semblablement l'autre rameau tant de la veine, que de l'artere, s'en va aux testicules, pour porter la matiere de la semence. Lesquels *testicules sont situez* aux extremitez des cornes de la matrice, assavoir en la partie superieure, ou ils different de ceux des hommes tant en figure qu'en magnitude, pource que les testicules de la femme sont plus petits, et plus larges, plus rares, laxes, et humides à cause qu'*elles sont plus froides, et humides, que les hommes*. Combien que leur office soit semblable à celui de l'homme, comme est de cuire, blanchir la matiere spermatique, et la rendre semblable à leur substance, laquelle apres est transcollé par un petit corps glanduleux, qui adhere aux testicules : qui s'appelle Epididyme, et puis de la est attirée de la matrice par ses cornes, qui representent les ejaculatoires des hommes, ayans tel office qu'eux, qui est d'attirer le sperme, et le jeter dans la matrice. Ce rameau est enfractueux ayant plusieurs revolutions, comme és hommes. Il se separe et implante au lieu ou l'artere, et la veine se finissent au vaisseau spermatique : qui entre dedans les cornes de la matrice de costé et d'autre, par lesquelles il jette le sperme dedans la capacité de la matrice : ou il est expedient qu'il demeure, et non dehors, car les vaisseaux, qui reçoivent le sperme des testicules, sont implantez en ladite matrice. Iceux vaisseaux au reste sont és femmes plus estroits, et briefs, et moins durs, qu'és hommes, et toutefois sont suffisans.

## CHAPITRE SOIXANTE-TROISIÈME

### *De la matrice.*

**L**A matrice (*Gal. au liv. de dissectio. vulvae et 14. De usu part.*) est située entre l'intestin droit, et la vessie. — Laquelle nous pouvons appeler le champ de nature humaine, qui est un corps membraneux, composé de deux tuniques, l'une desquelles il a du Peritoine, et l'autre propre à soy. La propre est nerveuse, et

veineuse, et scabre <sup>1</sup> en sa partie intérieure principalement vers le fond, estant l'issue de toutes manières de fibres droites, obliques, et transversales : afin d'attirer la semence et la retenir, ensemble ce qui est couvert, puis aussi le pousser hors, quand il est temps. Quand à la *figure de la matrice*, selon tout son corps, elle est semblable à la vessie, excepté les cornes d'icelle, appelées apices. Elle varie toutefois en grandeur selon la variété des corps, et des âges, et des temps. Parquoy faut entendre qu'elle n'est pas égale en toutes femmes, ains de telle proportion que le corps. Car une grande femme, la doit avoir plus grande, que une petite. Celle pareillement qui n'a compagnie d'homme n'est pas si grande, que celle qui est capable à concevoir <sup>2</sup>. D'avantage quand la femme a ses menstrues, elle s'enfle, et engrossist, plus qu'auparavant, pource qu'elle est arrosée et imbue de sang menstruel : duquel la purgation coutumière estant achevée, elle se retire, et remet en son estre. Quand aussi la femme commence à être enceinte la matrice croist, et ce tousjours de plus en plus ainsi que l'enfant, en se dilatant et amplifiant tousjours petit à petit jusques à l'enfantement. Puis après l'enfantement accompli tout ainsi qu'elle a creu, revient en sa première grandeur. Devant avoir conçu, elle est dense et espesse : ayant conçu, tout ainsi qu'elle croist, elle se fait desliée.

Sa *situation* est au ventre inférieur, afin d'avoir plus convenable largeur pour se dilater, et amplifier, et aussi pour l'accroissement de l'enfant avec lequel il se puisse mieux remuer à son aise en tous endroits, ce que n'eust été possible en autre part de tout le corps : en quoy Dieu par sa providence y a tellement pourveu qu'on n'y trouve à redire. La matrice à ses deux costez le dextre et senestre, comme tout nostre corps, par lesquels est divisée en deux sinus ou cavitez, dextre et senestre. Ses parties sont les cornes, le fond, les deux capacitez, l'orifice, le col, et l'orifice dudit col. Elle a quelques ligamens, dont les uns la tiennent adhérente aux vertèbres des lombes : les autres, aux parties de l'os sacrum, et sur l'os pubis. Ses ligamens sont nerveux, et larges : afin qu'ils obeïssent à son mouvement à cause que souvent se change de grandeur, et de place. Elle a consentement au foye, et au cœur et au cerveau, par les veines, artères, et nerfs qu'elle reçoit. Touchant les nerfs ils sortent de la partie de l'os sacrum tant dextre, que senestre, et se insinuent en toutes ses parties. — Quand aux deux cornes de la matrice, ce ne sont que additions ou appendices de couleur rouge jointes à l'épididyme, le long des testicules. Lesquelles correspondent aux *vaisseaux ejaculatoires*, ou

1. *Scabre*, rude au toucher, du mot latin *Scaber* (Littre).

2. Celles qui croissent ont la vessie plus grande que la matrice. Et celles qui ne croissent plus, l'ont plus grande que la vessie (Franco).

expellans és masles, en ce que par icelles la matrice attire le sperme des propres testicules de la femme. La partie superieure de ladite matrice est le fond d'icelle : lequel tend vers le nombril. Ce que nous avons appelez *sinus* sont deux cavitez en la capacité de la matrice, qui toutefois n'estans distinguez d'aucune chose interposée, ne sont qu'une cavité commune, qui reçoit la semence de la generation. *L'entrée de la matrice* c'est l'orifice d'icelle. Laquelle entrée ressemble à l'extrémité de la verge virile, ce que nous appelons balanús ou glans. Par icelle la femme purge ses menstrues, et reçoit le sperme de l'homme, et enfante l'enfant.

Sa substance est nerveuse, afin qu'il se dilate et reserre quand l'occasion le requerra. Afin aussi qu'il ne soit molesté en telles mutations, il a esté fait dur, et pour l'operation et conjonction charnelle. Il se dilate neantmoins et ouvre tellement, que le sperme peult entrer en la capacité de la mere bien à son aise. Laquelle tout incontinent qu'elle a conceu, se ferme et clost, de telle sorte, que le sperme ou geniture demeure enclose sans en pouvoir aucunement sortir. Le cuir extérieur, qui couvre la partie honteuse de la femme, correspond au prepuce de l'homme. Parquoy si le *col de la matrice*<sup>1</sup> est bien considéré, on trouvera qu'il represente la verge virile aucunement. Aussi doit estre long de dix ou onze doigts, ou environ pour avoir sa proportion naturelle. La difference est, que la verge est située au dehors, et le col de la matrice au dedans en sa partie inferieure principalement. Il est musculeux et nerveux, et ridé en forme de rugositez ou rides, telles que celles qui sont au palais des bœufs ou moutons. Et ce, afin qu'elles se dilatent plus aisément, quand le fœtus ou sperme passe ou sort de ladite matrice. Et quand il est passé, le recueillent. Pareillement lesdites rugositez ont autre usage, assavoir de donner plus de delectation à l'homme en la confrication des parties, lors qu'il a affaire avec la femme. Car la plus grande delectation, qui est en l'acte venerien est en l'expulsion de la semence, et en la reception d'iceluy en la matrice : de sorte, que tout le corps s'abaisse et incline pour succer et attirer à soy ladite semence, afin qu'en soit faite generation. Car ledit col est continu depuis l'orifice de ladite matrice jusques à l'extrémité de la vulve qui est l'orifice du col d'icelle matrice ou entrée. — A l'entour dudit col sont les parties appelées *levres* ou *ailes*, entre lesquelles y a une excroissance de chair, qui est rouge, divisée en deux : laquelle est appelée *nymphe*, ou petite eminence. Leur office est, de clorre et empescher avec lesdites ailes, que l'air froit n'entre en la matrice, et d'augmenter aussi la delectation au *cultiveur*, aydant les susdites rugositez en l'acte venerien. Paulus Aegineta recite avoir veu aucunes femmes, ausquelles ladite nymphe s'estoit tellement accruë et allongée outre le naturel, qu'elles se dres-

1. Par col de la matrice on entendait le vagin; la matrice commençant à la vulve.

soyent ne plus ne moins que le membre viril : quand elles estoient incitées à luxure, ainsi que les hommes. Parquoy qui voudra remedier en telles femmes, fault telle superfluité extirper, et copper : en se prenant toutefois garde de quelque hemorrhagie et flux de sang, et pareillement des accidens qui peuvent advenir, à cause de l'incision. Or en ce qu'aucuns anatomistes (*Vassée*)<sup>1</sup> ont escrit, les pucelles avoir une membrane ou pannicule appelée *pannicule virginale*, qui est au milieu du col de la matrice, et que l'on rompt quand on les deflore, cela n'est vray semblable avec ce, que Galien n'en fait aucune mention. Et que pareillement ceux, qui ont fait diligemment anatomie des vierges, n'en n'ont point trouvée. A cette cause *Vassée* escrit que pource que ledit col estant musculoux, et nerveux est tellement clos et estroit à cause de sa texture es ailes : qu'il ne peut estre dilaté sans un grand et violent effort qui se fait en leur defloration : tellement que quelquefois s'ensuit hemorrhagie et principalement quand elles sont fort jeunes.

Il reste à bailler la declaration des *veines, arteres et nerfs de la matrice*. Notant premierement tant à dextre que à senestre y avoir deux veines, et deux arteres. Lesquelles procedent de celles qui passent par la cavité de l'os sacrum, et se inserent pres l'orifice ou bouche entre les deux membranes de ladite matrice. Et là de rechef se dispersent en plusieurs rameaux par toute la substance tant pour la nutrition de l'enfant, lors qu'il est dedans : Pareillement pour porter et expurger le sang menstrual au temps esleu à ce faire. Il nous fault icy noter, que les extremités desdites ramifications tant des veines que arteres se finent, et terminent en plusieurs petits conduits ou porositez, lesquels sont enfractueux, tels que l'on voit estre ceux, qui sont aux sponges, qui sont appelez des anciens, et principalement de Hippocrates, *Cotiledones*, et des latins *Acetabula* : desquels la substance de la matrice est toute enduite et pleine par tout. Par lesquels fault entendre l'enfant estre attaché dedans la matrice, moiennant l'interposition et arrierefais ou chorium. Car l'enfant attire son nourrissement par l'umbilic comme sera dit cy apres plus au long.

Outre la deduction precedente des veines et arteres, de la division de la veine cave, et grand artere faite sur l'os sacrum, naissent encor quasi d'un mesme endroit deux *autres veines, et arteres*, lesquelles montent en hault par dessous les muscles droits de l'epigastre : Et puis se divisent

1. En voyant le nom de *Vassée* placé en marge vis-à-vis de cette phrase : « Or en ce qu'aucuns anatomistes ont escrit.... » on pourrait croire que cet auteur admet l'existence de l'hymen. Il n'en est rien. Cette citation marginale indique que Franco a emprunté ce passage à cet anatomiste. Voir Lod. Vassœi Catalaunensis in *Anatomen corporis humani tabulæ quatuor*. Paris, 1553, in-4, fol. 9. Ou plutôt à la *Briefve Collection de Paré* (fol. 25, recto) (W.).

en petites capillaires pres l'umbilic : par lesquelles aucuns anatomistes escrivent là se faire communication des matieres de la matrice aux veines mammillaires, lesquelles descendent sous le sternon jusques pres ledit umbilic. Bien est vray, que l'on ne peut avoir connoissance par la dissection de telle conjonction desdites veines, et arteres les unes avec les autres.

Touchant les *nerfs* qui vont à la matrice, ils sortent de l'os sacrum de costé et d'autre, à l'endroit d'ou sortent aussi les veines et arteres de ladite matrice. Avec lesquelles la plus grande portion se insere à l'orifice d'icelle : pource que ledit orifice devoit avoir plus grand sentiment que les autres parties. Le demeurant des nerfs se distribue avec les veines et arteres par toute sa substance, et mesmement aux testicules.

## CHAPITRE SOIXANTE-QUATRIÈME

*Des moyens, que Dieu a ordonné en Nature, quand la femme a conçu.*

**P**REMIEREMENT, la conception de l'enfant se fait par la concurrence des deux spermes, assavoir de l'homme et de la femme<sup>1</sup> lesquels receuz en la capacité de la matrice, se nourrissent ensemble d'aucune portion subtile du sang menstrual plus spermatique, jusques à ce que l'augmentation de la matiere soit suffisante pour faire les projects de l'enfant, qui est environ le *quatorzième jour és males* : et le *soixantième és femelles* : selon la plus commune opinion de ceux, qui en ont traité. Alors se fait la fermentation des semences : ou Dieu par sa divine sagesse et providence depart et ordonne les parties de ladite matiere, une chacune selon l'action et usage par icelle sagesse ordonnée et predestinée, c'est assavoir, que de la matiere ossifique fait les os, et de la matiere carnifique fait la chair, et de la nervifique fait les nerfs, et venifique les veines. Pareillement des autres parties similaires, desquelles sont faites les organiques, commençant aux principes des facultez : lesquelles facultez regissent et gouvernent nostre corps : comme le foye, le cœur et le cerveau : lesquels sont representez au commencement de la formation par trois petites bulles, toutefois non separées de leur tout. Desquelles la premiere bulle represente le foye, auquel gist la faculté naturelle, comme base et fondement de toutes les autres, qui est le commencement et origine des veines distribuées par

1. Nous prendrons Nature comme Dieu par son usage (Franco).

toutes les parties du corps pour l'aliment d'icelles, avec les *quatre facultez dites naturelles*, savoir est attractive, retentive, concoctive, et expulsive. Or la seconde represente le cœur, qui est le prince de la faculté vitale, et la source des arteres. Par lesquelles est distribué par tout le corps l'esprit vital. Quand à la troisieme bulle, elle represente le cerveau, lequel est le prince de la faculté animale : et la source des nerfs, par lesquels est distribuée par tout le corps la faculté du sentiment et du mouvement. Aussi nous fault entendre, comme de la partie plus terrestre sont formées les parties solides : comme les oz, cartilages, ligamens, et autres parties similaires comme le cuyr. Duquel est entierement couvert l'enfant, qui est à luy propre et inseparable.

Encores sont engendrées *trois autres membranes* : appelées Corium, Alantoides, Amnios, qui l'envelopent en la matrice. *Corium* est la premiere adherente à la matrice appelée vulgairement apices : des latins *Secundina* : pareillement des femmes, Arrierefais. Laquelle membrane, dite Corium, se fait en ceste sorte, assavoir que les veines et arteres de ladite membrane prennent leur commencement, et origine des extremittez de celles de la matrice, appelée cy devant *acetabula* : tellement que l'on diroit, que ces deux ne seroyent qu'un, tant sont bien uniz et assemblez ensemble par leurs orifices : et estans ainsi bien conjoints et uniz diversement, ensemble font la texture dudit Corium : pource que l'un des orifices prend de l'autre, assavoir la veine succe et tire le sang d'une autre veine : et l'artere aussi le sang et esprit vital. En quoy fault entendre que par ceste union et conjunction les vaisseaux susdits servent de ligamens pour attacher et tenir le Corium contre la matrice. Car le Corium ou *secondine* n'est autre chose qu'une grosse membrane tissue d'une grande multitude et assemblée de veines et arteres couchées l'une contre l'autre : l'entrée desquelles est tissue de substance charneuse, spongieuse, et membraneuse. Pareillement fault entendre, que tout ainsi que Corium croist, que les veines et arteres appelées *acetabules*, croissent et deviennent plus grandes qu'elles n'estoyent au commencement, en se dilatant peu à peu et grossissant. Lesquelles puis apres se viennent toutes raporter et rendre en deux rameaux communs, assavoir toutes les veines en un, et les arteres en un autre. Lesquels aussi se vont rendre à l'umbilic de l'enfant. Cecy se peult comparer à un arbre, qui a infinies petites racines, lesquelles s'assemblent et unissent en plus grosses, et en plus petit nombre. Les grosses de rechef en moindre nombre, et plus grosses, jusques à tant, qu'il n'y a plus que deux troncs qui sont une veine, et une artere<sup>1</sup> : qui se rendent à l'umbilic de l'enfant,

1. Paré, qui avait commis cette erreur dans *la Briefve Collection*, la corrigea en mettant deux artères, au lieu d'une, en l'année 1564. (Paré, t. II, p. 648.)

lequel ils constituent avec le *porus uracus*, ou vaisseau de l'urine, qui vient du fond de la vessie dudit enfant.

L'ombilic par cela n'est autre chose que une collection ou assemblée seulement de trois vaisseaux ensemble, qui sont une veine, une artere, et le *porus uracus*. Quand ladite veine ombilicale entre au corps de l'enfant, elle se implante par dessous le peritoine à la partie cave du foye, tout à l'endroit, ou la veine porte commence à se disperser en la substance dudit foye. Touchant à l'artere ombilicale, incontinent qu'elle est entrée dedans le ventre dudit enfant, elle se depart ou divise en deux, qui se rendent et inserent tant à dextre qu'à senestre à la division de la grand artere, qui se fait sur l'os sacrum, afin d'aller aux cuisses. Aussi par ladite veine ombilicale, l'enfant reçoit et attire le sang de la matrice pour se nourrir. Pareillement par les arteres l'esprit vital, et par le *porus uracus* il jette et rend son urine.

Quand aux deux autres membranes, assavoir Alantoïdes, et Amnios, elles prennent leur origine dudit chorium, estans fort desliées et subtiles : et comme escrivent aucuns anatomistes, envoyées pour la couverture de l'enfant, l'une qui est l'*alantoïde* pour envelopper seulement les parties plus eminentes dudit enfant, qui sont la teste, les fesses et les pieds. En laquelle aussi disent, estre contenue une aquosité rousse, qui est l'urine de l'enfant. L'autre qui est la tierce appelée *Amnios*, pour couvrir et envelopper tout ledit enfant, laquelle contient une grande quantité d'aquositez, provenans de la sueur dudit enfant. En quoy nous devons savoir, ledit enfant estre nageant en cesdites aquositez rousses et visqueuses. Et d'avantage lesdites membranes n'estre séparées l'une d'avec l'autre, mais contigues, et adherentes l'une contre l'autre par quelques petits filamens nerveux. Combien qu'aucuns disent, qu'elles sont séparées aux chiennes, et non aux femmes. Et pour en estre mieux assuré, on les peult voir encores unies ensemble en l'arrierefais des femmes nouvellement acouchées. Pareillement on trouvera que le costé que lesdites membranes touchent à l'enfant, est poly et uny. Aussi au contraire, fault savoir que le costé du chorium adherant à la matrice, est rude et aspre, à cause de la concurrence des vaisseaux qui se rencontrent en ce lieu, comme est dit cy dessus. Outre ce, que lesdites aquositez proviennent des excremens tant de la mere, que de l'enfant : mais principalement de l'enfant dont l'urine sort par le *porus uracus*, qui procede du fond de la vessie dudit enfant. Qui est une humidité serceuse semblable à l'urine, laquelle est trouvée en grande quantité entre lesdites membranes de l'enfant : esquelles aussi jusques à l'enfantement est retenue : afin que par icelle l'enfant soit supporté plus soevement et facilement en la matrice : et afin aussi qu'il se puisse tourner en toutes manieres. Et quand le temps est venu pour enfanter, icelles aquositez

sortent plustost que l'enfant, afin de humecter, lubrifier, amolir, et relaxer la sortie. C'est assavoir, afin de rendre l'orifice et col de la matrice plus glissant et coulant, pour plus facilement expulser ledit enfant hors de la matrice, qui est une chose admirable. On pourroit dire et penser, que l'enfant estant ainsi nageant en ces aquositez, devoit incontinent estre esteint et estoufé, considerant qu'il y est par si long temps. Mais il nous fault entendre, que bien que les conduits de l'enfant soyent ja formez naturellement : desquels toutefois ne se sert point pour jetter ou attirer aucun excrement, hors mis que par le porus uracus et porositez de tout son corps. Et non tant seulement les excremens, mais aussi l'air et esprit, lequel il reçoit par le moyen de l'artere umbilicale en la grand' artere. Et puis apres de la grande artere au cœur ou ledict air est aucunement elaboré, et à luy rendu propre, et renvoyé à la grand artere, et puis apres d'elle en toutes les parties du corps, excepté le poulmon, qui le reçoit par l'artere veneuse, et le nourrissement par la veine arterieuse. Et nous fault entendre, que quand l'enfant est hors de la matrice, qu'il respire alors son air et esprit, par le moyen dudit poulmon, et non plustost.

## CHAPITRE SOIXANTE-CINQUIÈME

### *De l'assiete et position de l'enfant dans la matrice.*

**L**A façon, forme, et situation de l'enfant en la matrice avant qu'il se trouve pour sortir hors d'icelle, est la plus seure et commode, que l'on pourroit penser ou excogiter. Et aussi qui moins puisse offenser ledit enfant. Car s'il falloit desirer une figure moyenne, et sans faire douleur aux parties, on la trouve en la situation des membres exterieurs dudit enfant, estant dans le ventre de la mere, si qu'à grand' peine en trouveroit on de meilleure. Premièrement l'enfant à l'espine du dos moiennement courbée et repliée : les cuisses un peu levées contre mont. Les jambes tellement courbées vers les fesses, que les talons les attouchent. Les avant-bras moyennement courbez et flechis vers le costé de l'estomach, et le reste des bras doucement plié à l'endroit des cuisses, en sorte, que les mains sont posées sur les genoils, les paumes d'icelles estendues sur lesdits genoils. Et s'il y a deux enfans au ventre de la mere, ils sont couverts chacun de sa propre membrane à part, divisée et separée comme si c'estoyent deux corps divers. Lesquelles *membranes* sont l'arrierefais, l'alantoïde, et l'amnios.

Pareillement chacun enfant a son conduit particulier, qui procede depuis la secondine jusques à son nombril : auquel devant que parvenir, est premierement retourné et replié diversement à lentour des membres extérieurs dudit enfant : tellement que en aucuns monte ledit conduit à mont depuis les jambes et les cuisses au col. Aux autres se tourne au tour des aisselles, qui est le plus commun et frequent : estant toutefois toujours environné au tour du col, faisant quelquefois deux, et quelques fois plus de tours en cest endroit. Puis apres de la parvient et se rend au nombril. En cedit conduit on trouve quelques rides ou nœuds, et principalement aux enfans des femmes, qui sont les plus grandes portieres, ou qui ont eu ja plusieurs enfans.

Aucuns ont escrit estre en la matrice plusieurs chambrettes ou cellules comme jusques à sept. Inferant de ce, que la femme peult porter sept enfans et non plus, d'une ventree. Autres disent, qu'il en y a deux seulement, la droite, et la senestre : et que en la droite s'engendrent les masles, en la senestre les femelles, qui sont resveries : car il ne se trouve point de membrane entre deux. Bien est vray, qu'estant l'enfant dans le ventre de la femme, il s'incline et repose plus d'un costé que d'autre. Combien qu'on peut dire et estimer que si la semence s'atache au costé droit de la matrice, tant pour le voisinage du foye, comme aussi pour la grandeur des vaisseaux qui sont dudit costé, que plustost se pourra engendrer un masle, que une femelle. Qui a fait estre Galien (*au 2. livre de la semence*) de ceste opinion, qu'au costé droit de la matrice s'engendrent le plus souvent les masles : et au contraire les femelles au costé senestre : non pour en faire une reigle generale, et qui ne puisse estre autrement, ce que le contraire manifeste souvent par le tesmoignage des femmes qui en ont porté plusieurs, lesquelles sentent quelquefois les masles au costé gauche.

## CHAPITRE SOIXANTE-SIXIÈME

*S'il y a deux enfans au ventre, l'un vif, et l'autre mort,  
et tous deux se presentent à l'yssee, comme il convient se porter.*

**L** advient quelquefois, qu'il y a deux enfans, desquels, l'un est vif et l'autre mort. Or le mort sort volontiers le premier, et communement : et le vivant sort incontinent apres, qui est cause que bien souvent il y a different entre la mere, et la sage femme. La mere sent bien qu'il y en a encores un : car elle le sent remuer. Ce que ne fait la sage femme : qui ne le sent rien. La femme

donq sentira son enfant remuer en hault, et la sage femme au contraire n'en sent aucun mouvement par dehors, qui luy puisse donner assurance que l'enfant soit en vie. Parquoy fault entendre que soudain que le premier, qui est le mort, est sorty, l'autre suis tost apres sans contrainte. Outre ce fault noter, que chacun desdits enfans est garny de sa secondine, dont est advenu quelquefois, qu'estant regardée la secondine du premier qui est mort, apres qu'il est sorty, pour savoir si on pourroit connoistre l'occasion de la mort de l'enfant, veu qu'il ny avoit apparence d'aucune atteinte, ou lesion sur son corps ny semblance de tumeur ou lividité : ains sembloit avoir esté par tout bien entretenu et nourry, sans avoir eu besoin d'aliment. On a trouvé en ladite secondine ou arrierefais, l'ayant estendue, et regardée de tous costez contre la clarté du soleil ou chandelle, au costé droit d'icelle, une place large toute livide : comme qui l'eust batuë, et murtrie, ainsi qu'on voyt aux parties confuses : en sorte que les petites veines de ceste part apparoissoyent corrompues et cassées avec une eminence, et tumeur à l'endroit du lieu livide. Laquelle chose estant bien considerée, faisant estimer l'occasion de la mort de l'enfant, pouvoir estre procedée de quelque cop que la mere avoit receu au ventre, encores que ledit enfant n'en fust aucunement blessé, comme est dit. A ce mesme propos jay veu un autre enfant : qui sortit hors le ventre de la mere fort maigre et gresle. Parquoy, on eust jugé qu'il avoit eu faute de nourriture et aliment. Et pource fut trouvé que la secondine estoit totalement pourrye, corrompue, et au dehors toute cassée rendant l'odeur d'une chose putrefiée, et fort alterée. Lequel enfant fut depuis maladi, et sujet à beaucoup de miserres, et maladies interieures.

## CHAPITRE SOIXANTE-SEPTIÈME

### *De diverses manieres d'enfanter.*

**N**ous constituons premierement deux manieres d'enfantement : l'une naturelle, et l'autre contre nature, plus ou moins. La naturelle est, quand les enfans sont portez jusques au terme coustumier, qui est au neuvième moys ou environ, et sortent a teste premiere : l'autre qui approche plus du naturel, est, quand ils sont enfantez apres ou peu avant ledit neuvième moys, et sortent les pieds premiers. En quoy toutefois nous exceptons le septieme, auquel aucunes femmes peuvent accoucher sans danger et incommodite de leur fruit. Ce qui ne peult estre fait dans le huitieme, sans l'interest de l'enfant, lequel

se trouve rarement sain, ou de longue vie. Les autres façons d'accoucher sont contre Nature : les unes plus que les autres, comme quand les enfans sortent doubles, assavoir le ventre premier, ou le doz : Aucuns les bras premiers, les autres les pieds. Quelquefois un bras ou un pied. Autrefois les mains, et les pieds ensemble. Or quand l'enfantement se fait avant le terme coustumier, auquel le fruit ne porte vie longuement : cela est appelé avortement.

## CHAPITRE SOIXANTE-HUITIÈME

### *Les causes d'avortement.*

**QUEL** est avancé de plusieurs causes, et premierement, de tout travail excessif, tel que le danser, sauter, grand flux de ventre, ardeur d'urine, ou strangurie, vomissemens violens, tous cops et cheutes, specialement sur le ventre, et forte compression, faite sur iceluy, qui sont cause que l'enfant ne peult prendre croissance naturelle. Dont est contraint sortir avant le terme. Car de tels efforcemens l'enfant est blessé, à l'occasion dequoy la mere est contrainte avorter. Avec ce que les veines, cotilidones, fibres, et liaison de l'arriere-fais se relaxent et rompent par tels efforts, ou compressions. Le default d'aliment à l'enfant est pareillement cause de son avortement, qui vient de jeusner par trop. Et aussi de quelque grand flux de sang par le nez, ou par les menstrues, nommément apres le troisieme ou quatrieme mois de l'engrossement. Car si l'enfant n'avoit qu'un mois ou deux, il n'y auroit pas si grand danger : pource que lors il n'a pas besoin de grande nourriture. D'avantage, si la femme est longuement malade, elle avortera facilement, à cause de la consumption du sang, qui est le nutriment et aliment de l'enfant : qui ne pouvant estre nourry, est contraint sortir. Aussi le trop boire et manger : est cause que ledit enfant est suffoqué, et son aliment corrompu. Car par ce moyen la digestion ne peult estre bien faite, ny sang convenable engendré, dont l'enfant doit estre alimenté, et nourry. Les bains et estuves quand on en use gueres, à cause qu'ils molifient et lubrifient, et relaxent les cotiledones et liaison du chorium, et par consequent toutes les parties du corps : sont occasion de faire facilement avorter. Outre ce que par la chaleur desdits bains la chaleur interne de tout le corps est fort augmentée. Qui fait qu'estant molesté le dit enfant par telle chaleur estrange, est reduit à l'extremité de faire ses efforts, de se jetter hors. Aux causes precedentes, nous pouvons encores

adjouter la trop grande joye ou ire, pour raison de la subite mutation, qui se fait en icelle. Parce qui est dit cy-dessus sont exposées les occasions de l'avortement.

## CHAPITRE SOIXANTE-NEUVIÈME

### *Les signes de brief enfanter.*

**L**ES femmes estans en estat de bien tost accoucher, sentent en premier lieu douleurs au dessous de l'umbilic, et aux eines, laquelle aussi est communiquée aux vertebres des lumbes, et à l'os pubis, et nommément quand les ligamens desdits os se relaxent et depriment, et separent tant à l'os pubis, que à l'os sacrum : Pareillement les cuisses et toutes leurs parties obscènes, et genitales s'enflent, et leur baillent douleur. Encores leur survient un tremblement universel, tel qui se fait au commencement des acces des fievres. Outre ce la face leur rougist, et leur menstrues, aquositez et excremens coulent. Pource tels signes apparoissans devons estre asseurez qu'elle enfantera en brief, si la force de nature est suffisante. Et au cas advenant que la vertu expulsive et force de nature ne fissent leur devoir, nous leur baillerons aide tant qu'il sera possible, ainsi que nous monstrerons cy apres, par aucuns remedes convenables, en se donnant toutefois garde de mettre la femme aux peines de travail, devant que les susdits signes ayent procedé. Devant lesquels tout le travail est vain, et les femmes sont plus molestées, et debiles, quand se vient au travail, à cause qu'elles n'ont tant de force, et vertu lors, que l'expulsion de l'enfantement se doit faire.

*Prognostic.* — Il fault entendre, que les femmes fort maigres et seiches sont dangereuses d'avorter, à cause qu'elles convertissent l'aliment qu'elles prennent, au nourrissement de leur propre corps, sans en envoyer portion suffisante à leur enfant : qui est cause de le faire demener et debattre en la matrice et se precipiter quelquefois dehors avant le terme, à faute de nourrissement. Parquoy telles femmes endurent plus grand douleur et travail, en advortant, que quand elles accouchent à terme : Et aussi sont en plus grand peril de mauvais accidens. Car ce qui se fait contre Nature, est plus subit<sup>1</sup> et dangereux, que ce qui se fait naturellement. Quand la mere est debile, l'enfantement est fort difficile, et bien

1. A. Paré dit *plus brief*; mais il faut sans doute lire plus *grief*, plus grave, autrement la phrase n'aurait pas de sens (Paré, Ed. Malgaigne, t. II, p. 626). On voit que Franco ou son copiste a maladroitement traduit la faute d'impression (W.) ou que Paré et Franco ont copié sur un troisième.

souvent impossible : à cause que la vertu expulsive ne peult satisfaire à son devoir pour mettre, et jeter hors l'enfant. C'est aussi chose fort dangereuse, quand l'enfant ne sort incontinent apres que les aquositez sont sorties, et évacuées, à cause que lesdites aquositez sont à telle fin ordonnées de supporter l'enfant, et lubrifier, amolir, relaxer, et rendre les voyes coulantes et glissantes. Pource estans vacuées, l'enfant demeure au sec, qui fait que la matrice se resserre, et comprime en soy, faisant que l'enfant ne peut, ou à grand peine, sortir hors. Encores faut entendre, que si les mammelles de la femme enceinte estans dures et pleines, soudain se rident, et flétrissent, estre certain indice que la femme doit avorter. En sorte que si elle porte deux enfans, et l'une de ses mammelles se flétrisse et diminue, demeurant l'autre en son estat, signifie l'enfant, qui est de ce costé, estre en danger. Lors aussi qu'il y a deux enfans gemeaux, l'enfantement est le plus souvent difficile : Et semblablement quand l'enfant est monstrueux : comme ayant deux testes, quatre jambes ou autre chose, contre Nature, ainsi qui est advenu souvent.

## CHAPITRE SOIXANTE-DIXIÈME

*Les signes pour connoistre si l'enfant est mort ou vivant dans le ventre.*

**P**OUR connoissance de ce, fault que nous sachions si l'enfant fait plus de mouvement dedans la matrice. Pour le savoir mettrons la main sur le ventre de la mere, laquelle aussi nous respondra si elle le sent plus, ou non. Pareillement si les eaux sont ja sorties de long temps hors la matrice. Et que la mere sente plus grande pesanteur qu'aparavant, ou qu'elle n'a accoustumé, ce nous est signifiante de la mort de son fruit, qui est ainsi pesant à cause qu'il est destitué de tout esprit, et n'est regy par les facultez naturelles<sup>1</sup>. Davantage, si la mere se tournant à un costé, ou autre, sent aussi l'enfant tomber sur la partie declive comme une pierre. Avec ce si elle est fort tormentée et vexée de grieves douleurs vers son ombilic, et parties genitales, et d'un appetit d'uriner, et d'aller à selle, le plus souvent en vain. Pareillement l'umbilic et parties honteuses d'icelle sont aucunement

1. Ici Franco s'exprime plus clairement que Paré qui dit : « Davantage la mère sent plus grande pesanteur de son enfant, qu'elle n'avoit de coustume. Et la raison de ce est que l'esprit ny est plus, et qui n'est régir par les facultés naturelles. » (t. II, p. 626) (W.).

refroidies : et qu'elle ayt un sentiment de quelque froideur dans la matrice : qui procede de l'extinction et abolition de la chaleur vitale dudit enfant, et que sortent aussi quelques humiditez et autres excremens fort fœtides et hors la matrice : avec ce, que l'alaine<sup>1</sup> de la mere soit puante et fœtide : ce que peult advenir au second ou au troisieme jour apres la mort de l'enfant. Ensemble si la mere tombe en syncope souvent et defailement de cœur. Duquel sont cause les vapeurs et fumées putrifiées, et corrompues, qui s'eslevent de l'enfant mort, et sont portées jusques au cœur et cerveau : sont tous indices evidents de la mort de l'enfant en la matrice : ou il se fait plus puant et fœtide en un demy jour que s'il estoit dehors en deux. De ce pareillement nous pouvons prendre conjecture sur la couleur de la mere, si elle est muée et changée du naturel, tendant à lividité, et noirceur, ou plombeuse, qui soit cause, qu'elle soit hideuse à voir.

Quand donq tous ces signes ou presages y sont, ou la plus part, on pourra juger vrayement l'enfant estre mort, et au contraire, non. Ce qu'estant conneu fault faire diligence pour ayder à la mere. En considerant et avisant, si on y pourra besongner sans danger de sa personne. Ce que nous saurons, eu égard à la force et vertu d'icelle, et en tastant son poulx, s'il est debile ou fort changé, outre le naturel. Avec ce si les sens tant exterieurs qu'interieurs et autres facultez de l'ame font entierement et deüement leurs operations, parler, gouster, odorier, ouyr, voir, et entendre ratiociner, et avoir bonne memoire et se mouvoir et tourner sans grand' difficulté. Davantage si aucun des points recitez par Hippocrates en ses *Presages* n'y est, qui sont les narines pointues, les yeux encavez, les temples descharnez, la peau du front dure, et seiche, et tendue, les oreilles froides et retirées, ou quasi renversées : tellement que la personne soit d'un hideux regard. Pareillement si elle a les pieds et mains froids, et la sueur froide, et qu'elle tombe en syncope souvent, ainsi qu'a esté dit : tels signes apparoissans, demonstrent et presagent la mort prochaine de la mere. Voyant cela la fault laisser et recommander à Dieu. Et au contraire, si elle est forte, qu'elle ayt les sens bons et entiers avec ses autres actions, tant naturelles, que vitales, nous nous pourrons hardiment mettre en devoir de la secourir et fortifier de ce qu'elle puisse pousser, jetter hors l'enfant, tant par potions, bains, suffumigations, fomentations faites des choses fœtides et puantes par le nez, et choses aromatiques, et de bonne senteur par le bas, afin d'attirer bas l'enfant. Aussi avec sternutatoires, vomitoires, et linimens appliquez tant dehors, que par dedans les parties honteuses. Et si telles choses ne profitent, fault venir à l'operation manuelle, et aux instrumens propres à cela.

1. L'alaine, pour haleine. Même orthographe dans le passage correspondant de Paré (t. II, p. 627).

## CHAPITRE SOIXANTE ET ONZIÈME

*Pour l'extraction de l'enfant.*

**R**EMIEREMENT est requis que l'air du lieu où l'opération se doit faire, soit temperé, assavoir ne trop chaud ne trop froid. Après cela, faut situer la femme au bord du lit à l'envers : ayant toutefois les fesses aucunement eslevées sur quelque carreau, ou semblable : faut aussi qu'elle ne soit du tout couchée n'y eslevée, afin qu'elle ayt son inspiration et expiration librement. La figure donc et situation sera moienne. Puis luy courber les jambes vers les fesses, et les lier avec une grande et large bande de toile, qui ne soit rude : laquelle bande on mettra sur le col, et au travers des espauls de la femme en maniere de cette figure X. Encores de rechef croiseras ladite bande à chascun pied, et la tourneras au tour de la jambe, et cuisses en la rapportant encores par sur le col, la nouant, et attachant ferme, afin qu'elle empesche que ladite patiente ne se puisse mouvoir ça ne là. Qui aussi pourra avoir les talons appuyez contre le bois du lict, et sera tenue par sous les aisselles et cuisses par gens forts, afin qu'elle ne puisse estre attirée quand on tirera l'enfant. Puis faut prendre un drap chaud double, et le mettre sur la patiente, puis oindre toutes ses parties honteuses avec choses onctueuses et oleagineuses : qui puissent rendre les parties plus lubriques, glissantes et coulantes : afin qu'elles donnent passage plus facilement à l'enfant. Outre ce, faut que la main de celuy qui doit faire l'extraction soit oincte de mesmes huiles que les precedens : ne laissant aucuns anneaux aux doigts afin de ne blesser les parties. Puis faut mettre la main dans la matrice doucement, et sans faire violence, pour connoistre en quelle situation et figure est l'enfant.

Pource que combien qu'il fust en sa situation naturelle, ayant la tête au coronnement, pour deuëment toutefois l'extraire par art, faut doucement le reculer contremont, et chercher les pieds<sup>1</sup>, puis les tirer au cou-

1. *Note sur la version par les pieds.* — L'autorité de Haller (*Bibl. Chir.*, I, p. 211.), avait fait croire aux historiens de l'art des accouchements (v. par exemple Sue et Schweighœuser) que Franco avait le premier érigé en précepte formel la version podalique, jusqu'au moment où le plagiat de notre auteur fut découvert par Raige-Delorme. Malgaigne ne pense pas toutefois (*Paré*, t. II, p. 702), que cette découverte appartienne à Paré; il en serait seulement le premier vulgarisateur. En tout état de cause, il n'y avait qu'un pas à faire pour y arriver, puisque Celse (*Lib. VII*, cap. III, sect. XIII, éd. Valart, Paris, 1772, in-12, p. 445 et 446) l'avait déjà formellement indiquée, il est vrai, pour procéder à l'extraction du fœtus mort; que Philumenus l'avait conseillée dans un cas particulier: « At si caput fœtus locum obstruxerit, in pedes vertatur (fœtus) atque ita educatur ». (*apud Aetium. Tetrab.*

ronnement, qui fera que facilement on tournera l'enfant, duquel ayant tiré les pieds au coronnement, faut tirer l'un d'iceux et le lier au dessus du talon sans les blesser, avec quelques trasses <sup>1</sup> assez larges, et desliées, comme celles que les femmes troussent leurs cheveux : l'ayant lié, le remettre dedans ladite matrice : et puis chercher l'autre pied, lequel estant trouvé, et tiré hors : faudra tirer le lien duquel l'autre pied est attaché afin qu'ils soyent tous deux ensemble mis hors la matrice : les tirant également tant d'un costé que d'autre peu à peu, et sans violence, tant qu'il sera possible : et quand cela se fera faudra semblablement comprimer le ventre de la mere mediocrement au dessus de l'umbilic, et que la mere tienne son alaine par intervalles, en fermant le nez et la bouche, à ce qu'elle puisse mieux s'efforcer à bouter hors sa charge : et pour l'aider à ce faire est bon aussi luy souffler quelque poudre sternuatoire dans le nez : qui stimulera la vertu expultrice à mettre l'enfant hors. Puis cependant qu'elle esternuera, nous tirerons l'enfant petit à petit, et non tout à un cop.

Quelquefois l'enfant a les mains ou bras au coronnement, ou hors les parties genitales. Estant en ceste sorte nous ne devons essayer l'extrac-

IV, serm. 4 cap. 23); puisque, enfin, Moschion déjà avait dit : « Si pedes fuerint proximiores, ipsos teneat et sic adducat. » Il faut reconnaître toutefois que ce précepte de Moschion est relatif à l'extraction, et non à la version par les pieds, et que par conséquent Nic. Andry (*Combien la Chirurgie doit aux travaux des Médecins*, Discours prononcé aux Écoles de Méd. le 22 nov. 1772 — cité par Sue, t. II, p. 484), qui faisait de Moschion, personnage fort problématique, un médecin, pour les besoins de sa cause, n'était pas fondé à dire : « On doit à Moschion ce théorème si intéressant dans l'art des accouchements, que c'est à la position des pieds qu'il faut ramener toutes les positions contre nature ». — Cf. Moschion *De Mulierum passionibus*, éd. Dewez, Vienne, 1793, in-8, et l'analyse très étendue qu'a faite de cet ouvrage Peyrilhe dans le tome II de *l'Histoire de la Chirurgie*, Paris, 1780, in-4, p. 283 et suiv.

En somme, il faut s'applaudir que cette pratique ait été vulgarisée en partie double, en quelque sorte, par Paré et Franco. Car d'une part, les élèves de Paré, par exemple Guillemeau, l'adoptèrent; de l'autre, elle se répandit dans les contrées où la pratique de Franco laissa des traces. Nous voyons par exemple cinquante ans après la publication de l'ouvrage de Franco, un certain Jacques Fontaine, publier un petit volume in-12 intitulé : *Deux paradoxes appartenant à la Chirurgie*. Le premier de ces paradoxes n'est autre que la version podalique que l'auteur recommande fort. « Je n'en suis pas l'inventeur, ajoute-t-il, mais l'expérience d'un bon, sage et docte personnage qui habite en la ville d'Avignon, où j'ay practiqué l'espace de vingt ans, m'a fait voir à l'œil le vray moyen de les tirer (les enfants) du ventre de leur mère quand il est besoin de la violence, avec moins de danger de l'un et de l'autre, et pource que ceste expérience est particulière à luy » (W.).

Siébold dans son *Essai d'une histoire de l'Obstétricie*, traduit par Hergott (1893, t. II, p. 84) expose exactement la part qui revient à A. Paré dans l'invention de la version podalique et le rôle de Franco, qui a précisé et vulgarisé cette pratique.

1. Il s'agit évidemment de liens. — *Trasse*, entrave (Du Cange). Paré dit : « avec lien médiocrement long, dont les femmes lient leurs cheveux, ou autre semblable. » (T. II, p. 629).

tion par iceux, à cause qu'il viendrait la teste pliée avec les espauls : qui seroit cause de blesser grandement la mere : et de donner pareillement la mort à l'enfant, s'il avoit vie. J'ay esté appelé quelquefois, où le bras dudit enfant estoit ja tant esthiomené, ou bien gangrené, à cause que les sages femmes l'avoient entretenue ainsi quelques jours, ne sachans plus comme il falloit proceder, qui est fort mauvaise chose et grande folie ausdites sages femmes en ce, que plutost elles ne déclarent leur impuissance, afin d'y remedier par ceux, qui ont le moien : car ainsi faisant, elles causent la mort à l'enfant. Quand donc cela advient il fault coper le bras à tout le rasoir, puis remonter un peu la chair, et coper l'os avec tenailles incisives tant pres de l'espaule qu'il sera possible afin que ladite chair recouvrant l'os coppé, face qu'il ne puisse blesser la partie. Pource que quelquefois ne se peult autrement faire, à cause que le bras est enflé et les parties honteuses de la femme pareillement. Ce fait, nous reculerons l'enfant dedans, et chercherons ses pieds, afin de l'extraire hors, comme au precedent s'il est possible. Advenant que ledit enfant fut si gros naturellement, ou par accident enflé comme par putrefaction, en sorte qu'il ne peult passer, plustost que laisser mourir la mere nous devons essayer par toute maniere à diminuer la grosseur de l'enfant, soit en luy ouvrant le ventre, afin que les ventositez en sortent hors, ou en tirer les intestins et membres interieurs, s'il est besoin, qui fera qu'il pourra sortir plus facilement. Pareillement si la teste estoit si grosse, qu'elle ne peut passer, seroit de necessité la rompre, ou inciser, pour extraire mieux le cerveau, et crane, et ce avec instrumens convenables à tel effait.

## CHAPITRE SOIXANTE-DOUZIÈME

*Les causes qui font demeurer l'arrièrefais.*

**Q**UELQUEFOIS advient que l'arrièrefais dit secondine demeure dans la matrice, à cause de l'imbecillité des forces de la femme, ou pource qu'elle a esté travaillée, et agitée, ou a encores de grandes douleurs, durant le travail de son enfantement, ou pource que la matrice et son col et les parties honteuses se sont si fort enflées, et pour raison des longs labeurs, travaux, et douleurs, qui font attraction d'humeurs esdites parties, qui sont cause destouper tellement la voye, que ledit chorion ne peult sortir hors. Avec ce qu'il peult estre entortillé ou replyé dans la matrice, et par ce moyen retenu. Pareillement, à cause qu'il peult estre demeuré à sec, quand les eaux seront

esté vacuées plus tost qu'il n'estoit besoin : dont advient que les voyes ne sont pas lubriques, glissantes, ou coulantes. Peult estre aussi, que ledit arrierefais, sera encores adhérent à la matrice, et lyé par la traduction et lesion des veines, et arteres nommées cotiledones, ou acetables, à quoy sont fort sujettes les femmes qui avortent ou n'accouchent à terme. Car comme voyons les fruits des arbres tomber plus difficilement, quand ils ne viennent à maturité, ou qu'ils sont encores verds, comme aussi ceux, qui sont meurs, tombent facilement, et d'eux mesmes : pareillement le chorion en la matrice se separe de luy mesmes, quand l'enfant est à son terme. Et quand il ne se separe de soy mesmes, et demeure dedans la matrice, cause plusieurs accidens à la mere comme suffocation de matrice, qui fait qu'elle ne peult respirer ne expirer, ou avoir son alaine, dont est cause la putrefaction, qui se fait en peu de temps dudit chorion, comme a esté dit de l'enfant mort au ventre de la mere, pource que d'icelle s'eslevent vapeurs ou fumées putrides et corrompues, qui montent au cœur et cerveau. Et font que la mere tombe souvent en syncope, ou evanoysement, si que bien souvent estant ainsi suffoquée, rend l'esprit : il est donq necessaire obvier à tels dangers tant qu'en nous sera, par les moyens exposez à l'expulsion de l'enfant.

Que si telles choses ne profitoyent rien, fault venir à la main qui est en situant la femme en la façon et maniere, comme si on vouloit tirer l'enfant, et mettre la main oincte dans la matrice tout doucement, et suyvant l'umbilic, que les matrones ou sages femmes appellent le petit boyau, jusques à ce que nous ayons attainé ledit chorion, que nous prendrons et mettrons hors tout entier, s'il est possible. Et au cas advenant qu'il fust encores attaché, et adhérent par la traduction desdites veines, et arteres (comme dit est) en la matrice, le faudroit deprimer et separer sans violence avec les doigts necessairement, et l'extraire hors, pour obvier aux accidens predits. Cela fait nous pourvoions aux accidens qui peuvent survenir à la mere en ce cas. Comme sont flux de sang, ou hemorrhagies, et debilitation de forces et autres.

## CHAPITRE SOIXANTE-TREIZIÈME

*D'une autre façon, et plus legere, avec le speculum matricis* <sup>1</sup>.



Nous trouvons que pour faire l'extraction dudit enfant et seconde, qu'il est plus expedient et trop plus aisé, et avec ce plustost, et plus honorablement fait, de proceder avec le speculum matricis, lequel sera icy figuré (fig. 38 p. 260), avec la proportion, qu'il doit avoir pour estre idoine à faire telle œuvre : Je dy cecy, pource que il y en a plusieurs qui pour n'estre fais de telle longueur qu'il appartient à la proportion du col de la matrice, sont inutiles en cest effait. Car un col de matrice pour estre proportionné doit estre long de neuf à dix doigts et en aucuns douze. Il est donq expedient, que le speculum soit environ de ceste longueur, pour parvenir jusques à la capacité de la matrice : afin de n'avoir tant de peine d'elargir ledit col ou membranes avec les mains. Or quand nous voudrons user d'iceluy ce sera en sorte qu'il ne soit actuellement froid : specialement ce qui doit entrer en la matrice ou dans le col, dont on le pourra pource regard un peu eschauffer : puis apres oindre avec quelque huile, et le mettre tout doucement : afin de ne blesser le col de ladite matrice, ou bien quelque membre de l'enfant. Il en y a quelques uns, qui le garnissent avec une tunique de vessie ou autre chose suave, afin qu'il soit tant moins dangereux à blesser lesdites parties. Combien que j'estime le fer estre aussi doux et amiable que chose dont on le puisse couvrir : Pourveu qu'il soit bien poly et uny. Quand à la situation de la femme, elle sera comme cy dessus.

Ce fait nous appliquerons commodément le speculum dans le col de la matrice tant avant qu'il pourra aller, lequel sera tenu par un homme bien ferme qui le gardera de reculer. Le manche dudit speculum sera sur le ventre de la patiente (comme l'œuvre monstrera) non du tout couché sur iceluy. Alors l'opérateur commencera à ouvrir le speculum petit à petit. Et quand il sera ouvert pour y pouvoir mettre la main, celui qui tient et garde le speculum de reculer, ou quelque autre mettra la main dedans ledit speculum, pour et à fin d'ayder au maistre, et au speculum à se ouvrir plus legerement. Lequel estant ouvert à suffisance, tant que le bras y puisse passer à son ayse, quelque homme tiendra ledit speculum ferme

1. Dans ce chapitre, Franco parle d'une opération nouvelle, de l'extraction de l'enfant avec l'aide du speculum matricis. Ce spéculum se distingue par sa grande longueur, de plus, il est introduit jusque dans la cavité de la matrice, de façon à recevoir la tête du fœtus entre ses branches. Cette manœuvre de Franco est considérée comme constituant la première application d'une sorte de forceps; c'est également l'opinion de Siebold. *Hist. de l'obstétricie*, t. II, p. 84.

afin qu'il ne se clouë et ferme, à cause de la force du col de la matrice : (je dy le manche dudit speculum). Alors le maistre apres avoir oinct sa main et bras, la mettra dedans, pour et afin de tourner arriere, et pousser ledit enfant s'il vient mal et contre nature. Il se *faut prendre garde, que la poincte dudit speculum, en entrant ne blesse aucune partie de l'enfant* (s'il est vivant toutefois), et tacher par tous moiens luy mettre la teste premiere, et le bien approcher du dehors, tant qu'il sera possible, en tirant tousjours petit à petit le speculum. Il fault aussi fort oindre lesdites parties honteuses comme devant, afin qu'elles soyent plus glissantes et coulantes. Pareillement que ladite patiente soit aydée tant par remedes externes que internes, ainsi que dessus. Et au cas advenant qu'il ne fust possible mettre la teste premiere de l'enfant, faudroit prendre les deux pieds et les tirer esgalement. Mesmes on les pourra mettre dans le speculum afin de l'avoir plus à l'aise. Mais s'il advenoit que l'un des bras vint premier, et qu'il fust ja dehors, il se faudroit prendre garde à l'application du speculum, de peur de blesser l'enfant, comme avons dit : ains essayer à le reculer tout bellement. Et s'il ne se peut reculer en ceste sorte sans le blesser, faudra avoir le speculum tant seulement pour mettre la main du petit enfant dedans : puis appuyer tout bellement le speculum : se prenant tousjours garde dudit bras. Et s'il est besoin de tenir le bras un peu tendu, le faire : afin que le speculum coule mieux par dessus. Et quand on connoistra y estre assez, l'ouvrir : et estant ouvert, remettre ledit bras tout doucement dedans, et le tourner, comme a esté dit. Et si l'enfant est mort, et que le bras soit noir, et esthiomené ou gangrené, ne sera ja besoin y aller tant doucement : ains s'il fait besoin, le copper ou arracher tant avant que sera possible, pour mieux faire entrer le speculum. Combien que le meilleur est d'y proceder autrement s'il est possible.

## CHAPITRE SOIXANTE-QUATORZIÈME

*La maniere de tirer l'enfant quand la mere est aux traits de la mort.*

**Q**UAND la femme tend à la mort, il faut que le chirurgien se tienne prest : avec ce, qu'il entende et connoisse les signes par lesquels nous est demonstré la mort estre prochaine. Alors ayant fait le dernier souspir de la mort, il faut pour sauver l'enfant (si possible est) ouvrir la mere soudain, sans s'amuser à ce qu'aucuns

en ont dit, assavoir qu'il luy fault mettre des baillons en la bouche <sup>1</sup>, et tenir les parties genitales ouvertes, afin de donner air à l'enfant, qui est encores couvert et enveloppé de ses membranes en la matrice. Pource que l'enfant quand il est au ventre de sa mere, ne reçoit l'air, ou souffle que par les mouvements de son artere umbilicale, et ce la par les poulmons de la mere, desquels l'office est d'attirer l'air exterior par la bouche en la trachée artere, puis ausdits poulmons, et des poulmons au cœur par l'artere venale, et du cœur par la grand' artere : et d'icelle artere aux arteres de la matrice et Cotiledones, qui sont au chorion, par les acetables, et des acetables à l'umbilic de l'enfant, par l'artere umbilicale : Et d'elle, à la bifurcation de la grand'artere pres l'os sacrum : et d'icelle, au cœur : et de là, à toutes les parties de l'enfant. Parquoy la mere estant morte, tous ces mouvements sont perduz et cessez, qui est cause, que l'enfant ne peult recevoir ny attirer nullement l'air, ny par l'ouverture de la bouche, et parties genitales, ou basses de ladite mere ja decedée. Parquoy fault que le mouvement de l'enfant cesse en brief apres le deces de sa mere. Incontinent donq qu'elle aura rendu l'esprit et dernier souspir, fault faire diligence de l'ouvrir, ne s'arrestant aux baillonnemens et autres choses, comme nous venons de dire.

L'ouverture doit estre commencée en ceste sorte, assavoir pres la cartilage appelée xiphoides, ou pomum granatum ou externum, en levant le cuir et muscles de l'abdomen ou ventre inferieur avec le peritoine, en figure d'escusson : se prenant bien garde d'inciser les intestins. Puis apres ouvrir la matrice en l'eslevant en haut, avec crochets ou autres instrumens propres à cela : afin que en incisant on ne touche du rasoir à l'enfant : Lequel se trouve nageant en certaines aquositez, et souvent le nombril entortillé au col ou au bras dudit enfant. Lequel le plus souvent apres l'ouverture faite ne se bouge, ny meut, à cause de la debilitation, et oppression, causée du default des esprits et forces qu'il n'a receus par le deces de sa mere : tellement, que de prime face semblera aux assistans estre destitué de vie. Ce qu'on connoistra estre vray ou faux, si en touchant, ou tastant l'umbilic dudit enfant : on le sent poulsier et battre, à

1. Parmi ceux qui s'amuse à tenir la bouche de la femme ouverte avec un baillon, il faut citer Ch. Estienne (*Op. et loc. cit.*) (W.)

Voici ce que l'on trouve dans Siebold, à ce sujet (p. 36). « Si une femme enceinte succombe, le ventre devra être ouvert, et jusqu'au moment où l'opération pourra être pratiquée, la « bouche » sera maintenue ouverte moyennant un instrument à vis (dont on donne la figure), afin que l'air ait accès jusqu'à l'enfant, jusqu'à ce qu'on l'ait sorti de la matrice. Il est vraisemblable que c'est de l'orifice de la matrice qu'il est question, car pour ce cas, Gordon avait recommandé de tenir béant l'orifice utérin, ce que Reiff avait traduit simplement par le mot « bouche », (Mund). (*Hist. de l'Obstétricie*, t. II, p. 35, 1893). — D'un autre côté Guy de Chauliac dit (p. 549) que lorsque la femme est morte, il faut ouvrir le ventre « tenendo mulieris os et matricem apertam ut volunt mulieres ».

cause de l'artere umbilicale, qui demonstrera qu'il a vie, pareillement aussi si peu apres qu'il aura senty l'air ambiant, il se demene ou queleun de ses membres. Or si l'on connoist que la force et vertu dudit enfant soit debile, il se fault garder de trancher et separer l'umbilie d'avec l'arriere-fais, à cause que l'enfant peult attirer et recevoir chaleur et quelque reste de l'esprit contenu encores audit arrierefais ou chorion. Lequel pour ce regard ne doit estre separé d'avec l'umbilie : mais le poser sur le ventre de l'enfant : et laisser quelque temps, ou espace, tant que la chaleur soit exhalée : que sera cause que l'enfant pourra recouvrer quelque force et vertu, et respit à sa vie, si Dieu se veult ayder de tel moyen. Et si l'enfant est fort, on pourra lier subit ledict umbilie à trois doigts ou environ pres du ventre. Apres avoir serré le premier neud, il en fault encores faire deux autres de l'autre costé du premier neud, en les serrant plus fort, que le premier. Et l'ayant ainsi lié avec lien propre et fort, fault copper le nombril, en recommandant le tout à Dieu.

*Autre procedure.*

Pareillement on pourra mettre les doigts incontinent à l'ouverture qu'a esté faite jusques au peritoine, et enlever en hault avec les dits doigts courbez, et repliez pour ce faire : afin de faire l'incision plus seurement pour l'enfant, et copper entre les doigts, comme est dit. Et quand la main y pourra entrer, la l'y fault toute mettre, tellement qu'elle puisse parvenir jusques à la matrice, et par icelle empescher que les intestins ne descendent bas<sup>1</sup> : ains les faire remonter en hault : afin aussi qu'ils n'empeschent la veuë descouverte de la matrice. Cela fait, faudra inciser ladite matrice en faisant l'incision petite, comme de l'espesseur du doigt de profond, en la dilatant tant qu'il sera possible, et ouvrant tellement qu'on vienne jusques à la secondine ou arrierefais. Lequel on connoistra facilement, à cause de la confuse multitude des veines, comme pressées et opprimées jettant le sang de dehors par l'endroit ou elle a esté tranchée. Qui est le plus certain signe : pour cognoistre la secondine. Laquelle fault ouvrir en avisant si les excremens, ou nage l'enfant, ne sont sortis, qui sera signe que le fruit n'estoit pas encores meur. Et alors qu'ils sortiront, signifie la secondine estre encores entiere, et nullement

1. Il ne s'agit pas de ménager les intestins comme le croit Malgaigne (Note, Paré, t. II, p. 717) : cette naïveté revient de droit à Paré qui l'a commise dans le chapitre que Franco vient de copier (p. 243); mais seulement de les refouler en haut pour qu'ils ne gênent pas la manœuvre. On trouve de plus dans cette *autre procedure*, qui appartient en propre à Franco, le précepte d'une petite incision à la matrice qu'on agrandit ensuite par déchirement, précepte fort bon pour éviter les blessures du fœtus; enfin quelques détails utiles pour la manœuvre de l'extraction du fruit (W.).

corrompue. Ayant donc fait une petite ouverture, faudra dans icelle mettre les doigts de deux mains, afin de la deschirer et rompre tout doucement, puis mettre la main tout bellement jusques au fond de la matrice, afin que les doigts eslargis puissent comprendre tout l'enfant entièrement, en levant de l'autre main les bords de la matrice en contremont, et prendre ledit enfant en ceste sorte, que la main soit estendue le long de l'espine du dos de l'enfant : afin que l'enfant ne puisse replier ne corps ne dos : se donnant garde de l'empoigner en la poitrine et ventre, ou pied, ou bras, ou teste, à cause du danger de sa vie. Et si l'enfant avoit ja la teste bas, et qu'il fust ja tourné, comme il doit estre quand il veult sortir naturellement, fault tousjours l'empoigner comme dessus a esté dit : l'ayant empoigné, le fault mettre hors tout doucement, en tenant le bras couché sur le ventre de la mere, et le recevoir avec l'autre main, puis proceder, au reste ainsi que cy dessus.

## CHAPITRE SOIXANTE-QUINZIÈME

### *Du Scirrhe en la matrice.*

**S**CIRRHE est une tumeur dure en quelque part qu'elle soit : desquels l'on fait deux especes : assavoir, l'un vray, et exquis, qui est sans aucun sentiment, et incurable : l'autre, avec quelque sentiment : mais non hors despoir de curation. Mais si le Scirrhe qui est en la matrice (comme dit Avicenne), est en la partie interieure et superieure, est incurable. S'il est aux levres à l'entrée, qui est la bouche de la matrice : et n'ayt aussi toutalement perdu le sentiment, il peult recevoir à guarison. Les medicamens propres à guarir ceste maladie, doivent estre tant seulement de chaleur temperée, assavoir plustost tiedes, que chauds, et aussi temperez en humidité et siccité : tellement que l'une desdites qualitez ne soit plus forte et puissante que l'autre en iceux. Galien en tels Scirrhes usoit par plusieurs jours, de remollissans et de peu de resolvans. Quelques modernes usent de medicamens emolliens et resolvans ensemble en ceste sorte.

Rp. Ficus v. decoquantur in aqua : deinde subigantur. accipiatur de eis subactis ℥. j. s. adipis anseris, vel gallinæ, œsipi humidæ ℥. j. picis navalis, ceræ citrinæ ana ℥. j. s. olei de lilio (qui dissoult et amollit). diachyl. communis ana ℥. ij. liquefiant simul, liquefactis addantur pulv. rad. iridis ℥. iij. cineris corticis salicis ℥. ij. subigantur iterum simul, fiâtque ceratum. Lequel sera appliqué sur la durté.

Ou cestuy : Rp. Olei chamaemeli ℥. ij. olei de spica ℥. ij. s. medullæ

cruris vituli, vel cervi ꝑ. j. fiat unguentum. Duquel oindra la dureté un peu chaut : avec ces choses la femme usera de bain, et se lavera de la decoction, qui s'ensuit : Rp. Chamæmeli, meliloti ana M. j. s. altheæ cum rad. M. ij. seminis lini et fœnigræci ana ℞. j. decoquantur in aqua, balneum fiat : in quo laborans ante partum dies complusculos lavetur.

Elle usera pareillement de la suivante injection. Rp. Olei de lilio, olei chamæmeli ana ꝑ. ij. adipis anseris, medullæ cervi ana ꝑ. j. bdellij dissoluti in vino ꝑ. ij. vitellum ovi unius. rob. vini. i. vini cocti quartum s. ut dictis admixtum ea liquida reddat : ut in uterum injici possint : de his commixtis accipiantur ꝑ. vj. quæ tepidè in uterum injiciantur. Et que cela se face ou reitere par plusieurs fois.

Le *pessaire*, qui s'ensuyt, est fort propre et bon mis en la matrice : qui est :

Rp. Thuris, ammoniaci pinguis ana ꝑ. j. mastichis, styracis liquidæ, castorei, adipis anseris ana ꝑ. ij. gummi dissolvantur in melle. Et en ces choses soit trempé du linge cler ou rare : et soit fait pessaire, auquel sera attaché un fil pour le retirer, quand il aura fait son operation, et soit mis dans la matrice.

## CHAPITRE SOIXANTE-SEIZIÈME

### *Cure du chancre en la matrice.*



**S**CIRRHE en la matrice quand il est envieilly, se convertist quelquefois en chancre, pource que la pituite crasse, ou la melancholie qui au commencement n'estoit bruslée, par espace de temps est faite aduste et bruslée. Aucuns chancres sont ulcerez, les autres non. Tout chancre est avec douleur et ardeur : mais celui qui est ulceré a les levres, et bords durs, rendant une matiere virulente semblable à lie de vin, n'estant au reste fort dissemblable à celui qui est sans ulcere. Parquoy quand au scirrhe de la matrice nous entendrons estre survenue ardeur et douleur, jugerons qu'il est converty en chancre. Or le chancre qui n'est du tout extirpé et arraché avec ses racines, ne faut jamais à se remettre sus. Parquoy il est comme impossible qu'il puisse estre curé et extirpé, en ladite matrice : ou il est par ce moyen rendu incurable. Combien qu'on le pourra empescher de croistre davantage : et oster la douleur qu'il fera : outre plus consolider l'ulcere, s'il y est : ou l'empescher qu'il ne sy face.

*Regime.* — A ceste occasion il fault se garder des viandes qui engendrent sang melancholique, et user de celles qui repugnent à la generation

de la matrice qui fait le chancre : comme cancrès, poligonon, scolopendrie, scrophularia tertia, sideritis species, quam herbam roberti appellant : harum herbarum decocto vinum diluatur humor melancholicus frequenter vacuandus, et principalement le Printemps, et l'Automne.

Afin de diminuer la matière on usera de ce potus : Rp. Cathol. tripherae persicae ana ʒ. s. serapij violacei ʒ. s. decocti radi. bugloss. et scolopend. ʒ. iiij. s. fiat potio, quæ sumatur mane horis quatuor ante pastum.

Rp. Quinque herb. capit. herbae Roberti, scrophulariæ, verbasci, buglossi, cum radic. summitatum lupi salitarij, fumarie ana M. j. florum solani (quod proprietate occulta discutit humorem cancrum committentem) intibi sativi latioris non loti ana M. j. s. uvarum passarum mundatarum ʒ. j. trium florum commu. ana P. j. s. polypodij querc. ʒ. j. foliorum senæ orient. ʒ. vj. epithymi ʒ. iiij. Ces choses mondifient les humeurs bruslées. Decoquantur in suff. q. aquæ ad dimidij consumptionem. Accipiatur ejus decocti ℞. j. s. in qua dissolve sacchari q. suffi. fiatque serapium mediocriter coctum, quod depuretur, et adjectis ʒ. ij. santali citrini et ʒ. j. pul. diarrhodon, ut suavis et sapore et odore reddatur. Eo utetur jejuna manè diebus quinque. Et ceste Aposeme est fort bonne et comode à ces humeurs acres.

— Ou cestuy : Rp. Serapij de bugloss. ʒ. ij. serapij de fumarie ʒ. j. s. serapij violacei ʒ. s. com. medicinarum decoct. adjectis epithymi ʒ. ij. folliculorum senæ, polypodij querc. ana ʒ. s. q. suffi. fiat potio, quæ sumatur ad auroram.

Item : Rp. Pilu. indarum ʒ. j. ex stillatio liqore buglossi fingantur pilu. v. quæ circa noctis dimidium sumantur. — Rp. Conservæ rad. buglossi, conservæ ros. ana ʒ. ij. misceantur, et postridie mane jejuno ventriculo sumantur. — Medio autem tempore utatur sequenti : Rp. Cathol. ʒ. ij. tripherae ʒ. j. s. compositionis hamech. ʒ. s. diasenæ ʒ. iiij. rhabar. electi in sero caprino aut stillatio liqore intibi latioris macerati ʒ. j. s. Omnibus his serapio viol. exceptis fiat elect. molle, de quo sumatur castaneæ instar manè quatuor aut quinque horis ante pastum bis in mense, cum custodia. — Præterea semel in hebdomada seri caprini ʒ. vj. bibat : in quibus epithymi ʒ. ij. follicul. senæ ʒ. s. macerata fuerint horis xij. et expressa, et hoc idem tantisper dum seri caprini copia esse potest.

Et pendant ces choses on pourra user des *remedes topiques*, qui est à dire, externes, comme ceux-cy. Rp. Succu solani subsidendo depurati, aut stillatitij liquoris ejusdem ʒ. vj. plumbi usti, (dissolvit et infri-gidat humores ustos reprimisque, ut alia mineralia) ʒ. ij, tuthiæ preparatæ ʒ. j. s. diu agitentur in mortario plumbeo, pistillo plumbeo, oleo rosaceo adjecto, fiatque in modum unguenti. Duquel la malade se oindra environ le nombril, ou là ou apparoistra duretè. Ces choses sont bonnes aux chancres tant ulcerez que non ulcerez.

*Injection propre au chancre ulcéré.*

Rp. Herbæ roberti, verbasci, scabiosæ, scrophulariæ, anethi, stercoris humani ana q. v. comburantur. De cinere autem accipiantur ʒ. iij. stillatitij liquoris solani ʒ. vj. in mortario plumbeo pistillo plumbeo agitentur, deinde in uterum injiciantur : unguenti quoque prædicti ʒ. ʒ. stillatitij liquoris solani ʒ. vj. excipiantur, et in uterum injiciantur.

## CHAPITRE SOIXANTE-DIX-SEPTIÈME

*De la suffocation de la matrice <sup>1</sup>.*

**C**EST une maladie fort semblable à l'épilepsia, et syncope, se communiquant au cœur et cerveau, et à leurs membranes. Qui a ses causes antécédentes, et conjointes. Desquelles l'antécédente peult estre une accumulation de sperme, et la retention d'iceluy, pour avoir delaissé la compagnie de l'homme, à laquelle la femme estoit accoustumée, ou retention de ses menstrues, et autres, par le moyen de quelque apostume en la matrice. Les causes conjointes sont principalement, la corruption du sperme assemblé, les menstrues là accumulées, et l'alteration, ou de l'une ou des deux. Ou bien quelques mauvaises humeurs amassées et corrompues en la matrice, lesquelles envoient des fumées le plus souvent veneneuses, comme dit Galien (*au 6. de inter. c. penul*), au cœur et au cerveau. L'autre cause conjointe, peult estre une contraction de la matrice ou elevation d'icelle contremont : laquelle contraint et comprime les membres au dessus d'elle, et iceux consequemment les autres dessus eux, jusques au diaphragme, qui fait que la respiration est tellement empeschée, qu'elle semble totalement abolie. Et quelquefois ceste contraction est vers les parties hautes, ou en celles de devant, ou de derriere, ou à l'un des costez, tout ainsi, que la matiere retenue aux veines de la matrice d'un

1. La suffocation de la matrice n'est autre chose que l'hystérie, dit Malgaigne. Cf. un chapitre de J. Sylvius sur le même sujet : *De uteri suffocatione et perversione*, dans son livre intitulé *De mensibus mulierum, et hominis generatione Commentarius*, Venise, 1556, in-8, Bâle, 1556, in-8. Cet ouvrage a été inséré dans les *Gynæciorum Libri* d'Isr. Spach. D'après Malgaigne, ce livre n'avait point été traduit en français; il faut ajouter, pour plus d'exactitude : sauf la partie relative à la génération, traduite sous ce titre : *Livre de la génération de l'homme, recueilli des antiques auteurs de médecine et de philosophie*, Paris, 1559, in-8, par Guil. Christian ou Chrestian. Paré a largement puisé dans Sylvius pour ses chapitres sur le même sujet (t. II, p. 751 et suiv.). (W.)

costé ou d'autre : et n'y a vaisseaux par lesquels elle puisse sortir, par le moyen dequoy est retenue, dont elle remplit la partie qui la retient en dilatant, qui fait qu'elle en reçoit convulsion. Et quelquefois ceste matiere s'espand en la substance de la matrice ou capacité : et la vient à engrossir, et contraindre. Quelquefois aussi à cause de cette imbibition, est causée en icelle matrice un apostume : qui fait que la matrice se retire et fronce. Ces vapeurs veneneuses, qui sont élevées de la matrice spermatique, ou menstrues (comme a esté dit), quand elles penetrent jusques au cœur, par le conduit des arteres et veines, causent syncope : Mais si elles passent jusques au cerveau, excitent spasme et maladie semblable à epilepsie. Car la vertu animale estant irritée de ceste vapeur veneneuse et corrompue, collige toutes ses forces pour luy resister et pour la repousser : ce qu'elle ne peut faire sans la retraction à soy et contraction tant de ses esprits et chaleur naturelle que de ses membranes, par laquelle sont les nerfs dispersez par tout le corps comme retirez vers leurs sources : qui est l'effait de la convulsion.

Estant donq le cerveau en ceste sorte agité et conturbé : ne peut bonnement exercer ses propres operations, par le precedent, aussi nous entendons estre deux causes de suffocation, assavoir la contraction de la matrice : l'autre l'elevation des vapeurs veneneuses : qui penetrent jusques aux deux membres principaux, comme le cœur et le cerveau, ausquelles s'ensuyt ceste suffocation de matrice ainsi appelée, pource qu'en icelle la respiration est tellement empeschée, qu'elle semble estre abolie. Ce que advient le plus souvent aux femmes jeunes, ou fiancées, ou vefves. Ou quelquefois à un tas de folles, lesquelles prennent plaisir à diviser et se jouër avec jeunes hommes sans crainte de Dieu, usans d'attouchemens et paroles lascives et dissolues, qui sont cause des appetis desordonnez, qui par ce moyen font accumulation desdites matieres, en la matrice, que nous avons déclarées.

Les *signes* es femmes de la suffocation future sont difficulté de respirer, ou treneur et palpitation de cœur, foiblesse de poulx, douleur de teste, avec alienation d'esprit, si que quelque fois parlent à soy mesmes : ou debilité aux cuisses, avec alteration de couleur en citrinite, et quelquefois une grande soif, causée de la putrefaction de la vapeur chaude montée en l'estomach. Outre ce quelques unes sont surprises du subets<sup>1</sup>, qui est un profond desir de dormir sans pouvoir parler ny ouyr : sans aussi pouvoir ouvrir les yeux : avec une rougeur d'iceux, et de la face et des levres : avec aussi difficulté de respirer, laquelle sent la patiente

1. *Subeth* Avicennæ, idem quod *coma*. (St. Blancardi Lexicon.) (W.) — De là, les Arabes désignaient les carotides sous le nom d'*artères subéthales*. (Voir G. de Chauliac, 1890, p. 707.)

luy advenir par quelque chose qu'elle sent monter de la region du penil, et umbilic, jusques en l'estomach. Les signes presens sont privation de parole, et de respirer, grinssement de dents, clausure de mandibules et estre immobile et insensible comme personne morte et suffoquée, sinon de quelque mouvement de bras et mains, et jambes qui quelquefois se retirent. Et si on leur parle haut, ne respondre pas, et ne parler aussi point : davantage tomber en syncope, et spasme : principalement quand la cause est de retention et corruption du sperme, lesquels signes sont aussi accompagnez de contraction des cuisses, en sentant aussi (comme nous avons dit) monter du penil jusques à l'estomach quelque chose qui fait incontinent la suffocation. A tel accident sont volontiers sujettes celles qui sont bien nourries et vivent oisivement. A celles toutefois à qui la retention des menstrues est occasion de ce mal, le plus souvent les mammelles apparoissent pleine d'abondance de laict. Car le sang qui se devoit évacuer avec les menstrues, remonte és mammelles et autres veines d'amont, qui est cause d'une pesanteur en tout le corps. Si avec la retention des menstrues est jointe l'abondance d'aucune des humeurs, chascune se fera apparoistre par ses signes propres. Comme le sang, apparoit assez par sa retention : mais la cholere noire, fait souvent alienation d'entendement pource qu'elle se communique facilement au cerveau par ses vapeurs, qui le troublent ainsi que nous savons advenir és especes de melancholie. Qui n'est aussi de merveille, si la respiration se trouve alors empeschée pource que les nerfs qui font le mouvement de la poitrine, et par consequent de la respiration, compatissent avec leur source qui est le cerveau. Et pource que telles vapeurs s'adressent aussi volontiers au cœur, font sincope et palpitation d'iceluy.

Les signes de la pituite abondante sont la paresse de tout le corps, et stupidité, blancheur et lascheté, abondance de salive et de crachats, et aussi que les accidens qu'elle fait ne sont pas si violens, comme ceux de la cholere, qui sont beaucoup plus forts, et à son mouvement violent, et subit, et aussi plus dangereux, comme dit Avicenne.

Les signes qui nous font discerner la suffocation de la matrice d'avec l'*epilepsie* : pource que l'une et l'autre surprennent son patient subitement et inopinément sont qu'après le paroxisme de la suffocation, la patiente se peult recorder et souvenir de ce qui luy sera advenu en iceluy : mais en l'*epilepsie* non. La femme aussi suffoquée estant au paroxisme, quelquefois entend quand on l'appelle, mais ne peult respondre. L'*epileptique* n'entend rien, et ne s'en souvient, et ne parle point durant le paroxisme. Avec ce, que l'*epileptique* a de l'escume à la bouche, mais la suffoquée n'en a point, et si quelque chose luy est jetée à la bouche, incontinent se releve de son paroxisme.

Nous distinguons pareillement d'avec l'*apoplexie* la suffocation, entant qu'en ceste cy la respiration n'est point totalement ostée comme est en l'*apoplexie*. Elle differe outre plus de *lithargie*, de ce qu'elle est toujours avec fièvre : et l'autre non : hors mis qu'il n'y ayt inflammation en la matrice, ce que nous entendrons par la douleur qu'elle sentira en la matrice : si l'on doute au paroxisme si elle est morte ou non, fault faire ce que nous enseigne Galien, qui est de prendre un peu de laine bien accoustrée et cardée, ou coton, ou plume devant la bouche et nez, ou mettre un voirre plain d'eauë sur la poitrine: si la laine ou plume se bouge, ou l'eauë se bouge dans le vase, c'est signe qu'elle vit, d'autant que la respiration n'est toutalement perdue, autrement non. En apres la forte suffocation n'est pas à mespriser. Car plusieurs suffoquent et du tout demeurent au paroxisme. Davantage la suffocation venant du sperme, est plus à craindre, que n'est des menstrues et autres humeurs.

#### *Cure.*

La cure particuliere de ce mal peult estre divisée en trois. La premiere est en la cure du paroxisme. La seconde, est la cure du paroxisme qui est fait de la matiere spermatique. La troisieme est en la cure, qui doit estre faite apres le paroxisme, qui est excité par la suppression de menstrues et autres humeurs.

Pour le premier la femme estant en son paroxisme, soit constituée en telle sorte, qu'elle puisse avoir son soufle, afin qu'elle ne soit suffoquée du tout, puis soit appelée à haute voix, en luy frottant aussi les pieds et mains bien fort. Luy liant aussi la cuisse un peu sur le genoil bien estroitement, dont s'ensuyve douleur. Outre ce soyent mises des ventoses sur le penil ou aines sans scarification. Davantage fault avoir prest du charbon bien embrasé, et sur icelluy mettre plumes d'oyseaux, principalement de perdrix, et vieux souliers, ou des os et pieces de drap de laine, ou des poils ou d'assa fœtida, et semblables choses puantes, desquelles on fera recevoir la fumée à la patiente par la bouche et nez : Estant aussi, comme dit Haliabas, bon luy ouvrir la bouche, et puis la fermer, et la tenir tant que l'on pourra fermée : et ce faire par fois, afin de retenir l'air. Ce fait, nous mettrons canelle, cinnamomum, aloës, thus, lavandulam, gallam moschatam, thymum, et semblables choses aromatiques sur les mesmes charbons : desquelles nous ferons recevoir la fumée à la femme par ses parties honteuses avec un embolun<sup>1</sup> ou entou-noir percé, afin que la fumée penetre plus profond. Et de ces choses

1. *Embolun* est mis pour « embotus », embout. Voir *Guy de Chauliac*, éd. 1890, p. 691.

avec herbes aromatiques nous ordonnerons un emplastre sur le penil. Semblablement aussi la sage-femme pourra oindre ses doigts, comme l'index, et celui du milieu, avec huile nardin, ou muscatelin, aspergez de pouldre aromatique, qui se peult faire des choses dessusdites. Ou les oindre avec la composition de galla vel alipta moscata, ou huile muscatelin, puis les mettre dedans la matrice, en frottant icelle d'un costé et d'autre avec les doigts. Car tant plus sera frotée, tant plus l'odeur sera augmentée, d'autant que les unguents aromatiques ne peuvent bien penetrer, si la partie n'est point frotée jusques à la douleur. Ou soit oincte avec poyvre ou girophle dissouls, en la maniere precedente, faisant cela tant que la matrice soit descendue bas, comme veut Avicenne. Ou qu'elle soit ouverte pour rejeter l'humeur ou vapeur maligne contenue en icelle. Nous n'obmettrons aussi les choses qui peuvent provoquer l'esternement, comme moustarde, le poyvre, le castoreum en poudre.

La cure apres le paroxisme est que si elle amasse abondance de sperme, qu'elle se marie, si elle ne l'est : ou qu'elle se garde des viandes qui engendrent ledit sperme, comme de vin, chair et choses de bon nourrissement : et qu'elle soit saignée, et purgée, usant au reste de regime de vivre refroidissant ou consummant la matiere du sperme. Ce que se fera par l'usage de laittues, pourcelaine<sup>1</sup>, vin-aigre, et selon Avicenne, du calamant et du mentastre, et ruë et agnos castos, et electuarium diacyminum, cum decoctione radicum, et dia trium piperum : pareillement aussi en jeunant souvent. Et si l'agnos castos est meslé avec mentastre, duquel l'on face fomentation aux parties basses ou qu'elle en boyve, cela luy fera perdre l'appetit des choses veneneuses. Avicenne au reste en ce cas quand l'esperme est corrompu, defent la phlebotomie, plustost enjoint de faire pessaires des choses mordicantes, comme est zingembre, poyvre, cardamomum, avec ce user de la Theriaque, Methridat, et choses qui confortent le cœur et le cerveau.

Quand la retention des menstrues, et abondance d'humeurs retenues est cause de ce mal : en ce cas fault provoquer les menstrues, comme par phlebotomies de la basilique, et puis de la saphene, et autres remedes. Et s'il y a ventositez avec matiere, lesquelles retiennent le sang menstrual, nous les digererons et preparerons premierement avec oxymel squilitic, puis les purgerons avec hiera Rufini, et avec agaric : ou pilu. fetides. L'agaric est bon en ceste maladie, quand il est beu avec vin, aut costus, et semblablement myrrha, cum aqua mellis.

Après que nous aurons executées les choses precedentes : assavoir la phlebotomie de la basilique, à cause de la matiere antecedente : Puis apres de la saphene de la part qu'elle sent pesanteur, pour la matiere

1. Pourcelaine, Pourcellane. Un des noms du Pourpier, *Portulaca oleracea*, L.

conjointe, à mesme fin nous ferons *pessaires* mordicans, que nous mettons en la bouche de la matrice : lesquels seront composez de semence de moustarde, et d'eruca, avec ladite herbe, et de l'herbe qu'on appelle pes columbinus, nepeta, calamintum, piper, euphorbium, lequel est fort estimé d'Avicenne pour faire descendre les menstrues soudain.

Il y a *plusieurs especes de suffocation* : lesquelles ne different que de plus, ou moins en violence et multitude de symptômes : pource que les unes n'ont point de sentiment, et ne parlent point, ont le poulx fort petit, tellement que on a grand'peine à le trouver. Autres ont sentiment, et mouvement au paroxisme, outre d'autres ont quelque difficulté de respiration, et sentent un spasme ou convulsion aux pieds et mains. Les autres tombent en syncope, et ne respondent point, ne sentent point, ne voyent rien, ne oyent, ne connoissent, et ne leur appert point l'artere ou poulx, ne respiration manifeste : qui est un paroxisme fort à craindre. Les autres sentent leur mal et douleur à l'environ du cœur, avec tumeur en la matrice, et ventre, et ne se peuvent lever debout : ains se courbent et couchent sur leur ventre, et ne perdent point le sens ne mouvement, ne l'entendement : car suffocation de matrice est une latitude, et en chacune latitude sont plusieurs degrez, qui fait que le nombre des accidens est grand, selon la grandeur de la passion, comme dit Galien (*au 4. morb. ca. 1. in fin.*). A raison dequoy le paroxisme de la suffocation est de plus longue durée que celuy de l'épilepsie. Pource que la matiere est beaucoup plus copieuse, visqueuse, et compacte, laquelle ne se dissout pas si tost en la suffocation de matrice, qu'en l'épilepsie : de laquelle la matiere est vaporeuse, par ce moyen plus facile à dissoudre et resoudre.

Au surplus, outre les remedes precedens, les ligatures douloureuses és mains, et jambes, et frications fortes par tout le corps, nous pourrons allumer une petite corde, puis l'esteindre, faisant jouir de la fumée d'icelle par le nez, ainsi qu'avons dit de la fumée de plume de perdrix bruslée : aussi d'escorces d'oignons, et autres choses. — Apres ces fomentations tant d'haut que de bas, on appliquera cest emplastre qui est : Rp. Emplastri ceronei, emplastri pro matrice ana  $\mathfrak{z}$  j. gallæ moschatæ, aliptæ moschatæ, ladani ana  $\mathfrak{z}$  j. subigantur cum oleo nard. fingaturque emplastrum rotundum : quod inter umbilicum et pectinem applicetur. — Et soit faite une telle fomentation : Rp. Gallæ maschatæ, styracis calaminthæ, aliptæ moschatæ, garyophyllorum ana  $\mathfrak{z}$  s. misceantur : fiant trochisci lupinares, quorum super prunas conjectorum fumus in uterum per infundibulum recipiatur. Soit fait aussi tel liniement : Rp. Olei nard. olei de lilio ana  $\mathfrak{z}$  j. s. moschi  $\mathfrak{z}$  j. gallæ moschatæ  $\mathfrak{z}$  j. meslez : dequoy la sage femme s'en oindra les doigts, faisant comme dessus a esté dit.

## CHAPITRE SOIXANTE-DIX-HUITIÈME

*De la precipitation ou cheute de la matrice.*

**Q**UAND la matrice tombe de son lieu au dehors, fait apparence d'une chose ronde, et un peu longue comme est un œuf. Les causes de la cheute de la matrice sont plusieurs, comme sauter et tomber de haut en bas : par le moyen dequoy les membranes et ligamens desquels elle est liée, sont rompus ou relaxés, avec les autres parties voysines de ladite matrice. Pareillement l'enfantement difficile, auquel la secondine est à grande peine et travail arrachée, parce qu'elle adhère à la matrice : Ou quand l'enfant est tiré mort, n'estant l'extraction d'iceluy faite avec telle diligence ou devoir qu'il appartient, n'y par femme bien entendue et experte en tel affaire. Tous autres grands efforts semblablement, et perturbation soit du corps, comme en levant trop grand fais : soit de l'ame, comme en grande peur et crainte ou autre semblable perturbation, peuvent estre occasion de faire tomber la matrice de son lieu : Ce que peut aux vieilles, l'imbecillité et foiblesse des membranes, et ligamens desquels est soustenue la matrice, et la relaxation d'iceux és femmes qui ont porté grande quantité d'enfans : ou l'abondance des humeurs lubriques et tenaces, desquels estans les ligamens abrevez se relaxent et amollissent : S'ils ne se sont d'avanture rompus par quelque ulcere ou matiere de tel effait contenue en la partie. Au reste nous devons savoir que toute cheute de matrice encor qu'elle soit recente est de difficile curation : et celle qui est de long temps estre incurable. Neantmoins si l'occasion de cest incident procede de la relaxation des ligamens abrevez d'humiditez mucagineuses : nous y pourrions remedier en preparant et evacuant la matiere antecedente, ainsi que suyt :

Rp. Pil. de hiera. simpli. agarici in pastillorum formam redacti ana ʒ. j. s. corticum mirabolano. cepularum ʒ. j. excipiantur melle rosaceo, finganturque pil. vj. en une dragme, desquelles en prendra ʒ. j. une heure devant souper.

Pareillement le septieme jour prendra : Rp. Theriacę, tripheræ magnæ sine opio ana ʒ. j. s. manè sex horis ante pastum singulis hebdomadibus. — Rp. Electua. diamoschi dule. in thomborum figuram formati ʒ. ij. sumatur rombus, qui est bolus, au matin devant le repas quatre fois la semaine. — Puis la matrice soit lavée de la decoction, qui s'ensuyt : Rp. Foliorum lauri, baccarum lauri, mentastri, artemisiæ, sampsuchi ana M. j. decoquantur in vino astringente, de la decoction soit lavée la matrice ou eminence qui sort hors. — Soit oingte aussi des mucilages de semence

de coins, sur laquelle en apres espargerons <sup>1</sup> la poudre qui s'ensuyt : Rp. Acaciæ ʒ. ij. bacca. myrti. rosarum rub. ana ʒ. ij. cornu cervini usti ʒ. ij. s. redigantur in tenuem pulverem. Duquel nous userons apres la fomentation et onction predite ainsi qu'a esté dit.

Ces choses accomplies la malade sera posée en liet, ayant les fesses plus hautes que la teste, et fort relargies, afin de rendre la matrice en son lieu. Pour ce faire, *quelque femme* oindra sa main de graisse de pou-laille, puis tout bellement et legerement remettra la matrice en son lieu, demeurant la patiente couchée un temps : afin qu'elle ne redescende jusques qu'elle se soit renfermie : ce que se fera plus facilement aux jeunes qu'aux vieilles : esuelles peu de chose la leur peult faire des-cendre, à cause de la debilité et foiblesse de leurs parties, ainsi qu'a esté dit cy dessus. Mais avant qu'elle soit remise en son lieu, nous purge-rons le corps, et remollirons le ventre, avec clysteres remollitifs. Et desempescherons la vessie si elle se trouve aucunement empeschée par le catheter, c'est à dire sonde, afin que puis apres la matrice n'ait occa-sion de retomber, pource qu'elle est située entre l'intestin appelé rectum, et la vessie. Puis apres fault avoir des compresses unies pour defendre qu'elle ne retombe, ains qu'elle demeure en sa propre situation. En apres soyent appliquées des ventoses, assavoir une en chacune aine, et une grande sur le nombril, et l'emplastre qui s'ensuyt, soit appliqué entre le penil, et le nombril.

Rp. Emplastri ceronei confort. frigiditatis matricis, emplast. pro matrice ana ʒ. j. galbani, ammoniaci ana ʒ. j. s. gummi dissolvantur in vino, fingaturque emplastrum rotundum, lequel sera mis entre le penil et le nombril.

Après on luy fera user de choses odoriferantes, qu'elle tirera par le nez : et des choses puantes le bas. En pessaire, comme est cestuy <sup>2</sup> : Rp. Assæ fœtidæ ʒ. j. picis colophonæ, mastich. ana ʒ. ij. involvantur linteo raro, fingaturque pessus : qui filo coxæ alligatus in uterum dimittatur. — Et les parties basses soyent fomentées avec cette decoction : Rp. Balaust.

1. Du latin : *Spargere*, asperger, jeter çà et là.

2. Voir une note intéressante de Malgaigne sur l'*histoire des pessaires* (Paré, t. II, p. 741). Il s'étonne que Franco n'ait parlé que des pessaires médicamenteux, tandis que, un siècle avant lui, Matthieu de Gradi avait conseillé pour un prolapsus utérin un pessaire en cire assez solide, de la forme d'une verge, entouré de laine trempée dans des liqueurs astringentes. Il faut ajouter toutefois à ce que dit Malgaigne, que bien longtemps auparavant, Absyrte et Albucasis avaient employé contre le prolapsus utérin, le premier chez la jument, le second chez la femme, un moyen bien autre-ment ingénieux, nous voulons parler des *pessaires à air*. Absyrte insinuaît dans la vulve une vessie vide; il la distendait en soufflant dans un chalumeau; et, lorsqu'elle avait pris le volume nécessaire, il la liait à son col, et la retenait par un bandage : après dix jours, il perçait la vessie, la vidait et la retirait. (Peyrilhe, *Hist. de la Chir.*, t. II, Paris, 1780, in-4, p. 39.)

galla. rhois obson. rosa. rub. ana q. v. Decoquantur in aqua chalybeata, et vino astringente, fiat ut dictum est. Puis apres on mettra de la poudre susdite sur la matrice, avec les autres choses. Et s'il advenoit que la matrice estant remontée causat suffocation ainsi qu'a esté dit au chapitre precedant : faudra aussi user des mesmes remedes : comme de choses fœtides et puantes mises aux narines, et de cest emplastre appliqué entre le nombril, et le penil.

Rp. Gallæ mosch. aliptæ moschatæ ana ʒ. ij. empla. ceronei, empla. pro matrice ana ʒ. j. subigantur cum oleo nard. fingatúrq; emplastrum rotundum. Lequel sera appliqué comme dessus.

Quelquefois avec la suffocation est jointe douleur à un costé ou autre, laquelle peut estre causée de ventosité, ce que connoissant estre vray, nous appliquerons ventoses grosses au costé opposite, estant la femme couchée sur le costé du mal, puis l'on donnera ce clystere : Rp. Helxines, altheæ ana M. j. orig. cala. ana M. s. seminum dauci, carij, anisi, fœniculi, lini, fœnogr. ana ʒ. iij. florum camo. rorisin. meli. ana P. j. Decoquantur in suff. q. aquæ ad tertias. Accipiatur ejus decocti ℥. j. s. sacca. rub. ʒ. j. benedictæ ʒ. s. mellis anthosati ʒ. j. s. olei camo. ʒ. iij. fiat enecma. Lequel prendra devant le repas. — Usera puis apres de l'electuaire suyvant : Rp. Pul. diacymini, pul. diani. ana ʒ. j. s. sacca. in stillatitio liquore mellis sophi. dissoluti q. suff. elect. solidum in rhomborum figuram fingatur, rhombus unus, sumatur manè ante pastum quater in hebdomada. Et apres l'avoir deglouty et avallé, boira un peu de bon vin.

## CHAPITRE SOIXANTE-DIX-NEUVIÈME

### *De l'inflammation de la matrice.*

**L**INFLAMMATION de la matrice quelquefois occupe tout le corps d'icelle : quelquefois une partie tant seulement. Parquoy alors que la matrice endure douleur en quelque lieu ou partie, signifie l'inflammation estre en ceste partie là. Si la partie anterieure, qui est celle de devant, est saisie d'inflammation, on le connoist par la douleur qui afflige plus les parties voisines du nombril, tellement que si elle occupe l'orifice de la matrice elle comprimera la vessie, de telle sorte que l'urine ne sortira qu'avec difficulté. Au contraire si l'inflammation assiege la partie posterieure qui est celle de derriere, la douleur s'estendra environ les lumbes et reins et de l'intestin droit : qui

sera comprimé tellement que le ventre ne pourra faire son devoir sinon avec douleur, et peine. Mais si l'inflammation s'est arrêtée et fichée sur les costez et parties laterales, elle se manifestera tant par la douleur desdites parties, que par la distension qu'elle fera aux aines, et pesanteur aux cuisses avec difficulté de leur mouvement. Outreplus estant l'inflammation en l'orifice, ou entrée de ladite matrice, elle se fait connoistre par la douleur ardente, et tumeur dure qui se sent aux parties honteuses de laquelle le toucher peut faire foy.

La *cause* de telle inflammation plus coutumiere est l'abondance du sang menstrual retenu en la partie : qui pour n'estre esventé comme il appartient, ou pour autre occasion se putrefie, dont il acquiert une chaleur excessive et immodérée qui est la prochaine cause de l'inflammation, qui n'est tousjours d'une mesme sorte et espece : mais de plusieurs, selon que le sang menstrual participe plus de la nature du vray sang, ou de la cholere ou de la pituite. Ou qu'il y a plus de l'une desdites humeurs meslé avec luy. Car si il tient plus, ou tant seulement du vray sang, il fait la vraye inflammation dite phlegmon. Si de la cholere, l'inflammation œdemeteuse. La cause aussi de l'inflammation, peult estre de semence retenue en la matrice et là pour la mesme occasion que les precedens eschauffée ou corrompue. Ce que toutefois est rare pource que ladite semence retenue, acquerra quelque qualité maligne et veneneuse, qui engendrera plustost suffocation qu'inflammation.

Au reste comme l'inflammation n'est tousjours composée d'un mesme humeur, aussi ne se fait elle connoistre par *signes* et symptomes egaux et semblables. Mais d'autant que l'humeur est plus froit d'autant sont les symptomes moins violens. Qui fait qu'au vray phlegmon et plus en l'erysipele, la douleur, fièvre, ardeur, des parties interieures est plus grande, avec douleur de teste qui se communique jusques à la racine des yeux : vomissement ou appetit de vomir : convulsion du col, bras et jambes : qu'elle n'est en l'œdeme.

Pour la *curation* : nous ouvrirons incontinent la basilique qui est la veine du foye : afin d'empescher la defluxion du sang en la matrice, en faisant telle extraction de sang que la force de la maladie, et de la patiente requerra, tant aussi que l'inflammation en soit amoindrie. Puis apres pour la derivation de ce qui est ja descendu en la partie grevée : nous ouvrirons la veine du jarret, ou du malleole. Toutefois avant l'ouverture de la veine, nous purgerons le ventre et la premiere region par un clystere remollitif et refrigeratif tel que le suyvant : Rp. Decoctionis herbarum refrigerantium et romollientium q. suffi. in qua dissolve cassiæ recen. extractæ, saccari rub. ana ʒ. j. s. olei violati ʒ. iij. commixtis omnibus fiat enecma. quod injiciatur ante pastum et paulo ante venæ sectionem. — Mais si le naturel de la patiente, ou l'habitude du corps, ou le temps,

ou l'inflammation qui seroit survenue apres l'advortement, ou grande evacuation de sang, empeschoyent l'ouverture de la veine : en lieu de celle du bras nous appliquerons ventoses avec scarification sur les costes : et au lieu de celle du jarret, aux aines, ou au dedans des cuisses. La matiere en ces tumeurs chaudes des trois jours ou quatre ou environ vient à fluer encores dedans, le quatriesme jour soit descouverte, et arrachée s'il est possible : en telle maladie l'usage du vin doit estre totalement prohibé : le boire soit de ptisane ou deauë cuite avec syrop violat. La malade soit couchée en une chambre obscure et mediocrement chaude, ou elle se reposera, sans bouger gueres : ou les jambes, et toutes les parties du corps luy seront frotées extremement : afin de faire revulsion de la defluxion des humeurs en la matrice. Sa principale viande sera orge mondé, avec œufs frais. Et si le ventre estoit constipé, le clystere precedent sera reiteré souvent, en diminuant plustost qu'adjoustant plus grande quantité de solutif, pource qu'en ceste maladie tels ne sont pas trop necessaires. Sans cela nous preparerons premierement les humeurs qui sont au corps : puis les purgerons.

Et cependant les remedes topiques peuvent estre aussi commodement appliquez. Les humeurs seront ainsi preparées : Rp. Serapij intibi sativi latioris simplicis ℥. iij. serapij violacei ℥. j. s. stillatitorum liquorum, eichorij, buglossi, oxalidis ana ℥. iij. misceantur, et à jejuna per triduum diluculo bibantur. — Rp. Elect. ex tribus santal. ℥. s. utatur cum serapiis. — Rp. Cassiæ recens extractæ ℥. j. serapij rosacei laxat. ℥. s. communis medicinarum decocti q. suffi. adjectis oxyphœnici ℥. v. fiat potio : quæ sumatur ad auroram. — Si la cholere abonde, ce que la douleur vehemente, et grande ardeur demonstrent, soit vacué en ceste sorte : Rp. Rhabar. electi ℥. v. oxyphœni. ℥. vj. macerentur in stillatio liquore plantaginis horis xij. deinde exprimantur, adjectisque serapij rosati laxat. sine scammonio ℥. ij, stillatitorum liquorum intibi sativi latioris, et buglos. ana ℥. ij. fiat potio, quæ sumatur ad auroram.

Quand aux remedes topiques, c'est à dire qui sont pour la partie, on y procedera en la sorte, appliquant les suyvens pour le commencement. Rp. Succi plantag. succi peræ pastoritiæ ana ℥. s. aceti ℥. j. boli armenia, sang. dra. ana. ℥. s. commistis omnibus fiat epithema, et applicetur tepide ventri inter umbilicum et pectinem et circa renes. — Ou cestuy : Rp. Stillatitorum liquorum, intibi sativi latioris, et plantaginis ana ℥. s. aceti ℥. j. boli arme. sang. drac. terræ sigillatæ ana ℥. s. commistis omnibus fiat epithema partibus dictis. — Ou cestuy : Rp. Olei rosacei ℥. iij. olei myrtei ℥. ij. aceti ℥. j. boli arm. ℥. s. his commistis partes prædictæ ungantur.

En ce mal-cy au commencement ne fault pas user des remedes tant astringens, et repellans, que aux autres inflammations : afin que la

tumeur ne soit par iceux convertie en dureté. Mais apres deux ou trois jours on pourra user desdits restringens et repellans.

La suyvante decoction mise dans la matrice tiede, est bonne. Rp. Foliorum plantag. peræ pastoritiæ, dipsaci ana M. j. lentium excorticatarum ℥. j. rhois obsoniorum ℥. s. soliorum myrthi. M. s. gallarum, balaustiorum ana ℥. s. Decoquantur in aqua tepida, ut dictum est, injiciatur. Cæterùm si residentia superioris decoctionis contusæ addantur ordei farinae ℥. ij. sera fait emplastre : lequel sera mis entre le nombril, et le penil, et au derriere sur les reins, et lombes.

Si l'ardeur est grande, et avec douleur, soit faite ceste injection : Rp. Lactis mulieris ℥. iiij. aquæ albuminis ovi ℥. xv. misceantur, et in uterum injiciantur. — On leur provoquera le vomissement en prenant à jeun, ℥. vj. aquæ tepidæ. et ℥. j. s. serapij acetati simpli. — Pourra user du pessaire, qui s'en suyt : Rp. Farinae ordei . ℥. ij. lentium scorticatar. ℥. j. s. contundantur simul, pannóque raro involvantur, et fingatur pessus. Et sera mis en la matrice, y laissant tousjours un fil pour le tirer, quand sera besoin.

Si la malade estoit vierge, au lieu des injections et pessaires, seront bons les cataplasmes desusdits appliquez du nombril jusques au penil, et aux reins, et aux lombes. Ou soyent faits bains de la decoction des choses predictes.

Quand l'inflammation sera venue en son accroissement, nous y procederons en ceste sorte. Rp. Foliorum plantag. dipsaci, semper vivi, intibi sativi latioris ana M. j. malvarum, altheæ, chamomilæ, melilo. ana tertiam partem M. j. semi. lini et fœnigræci ana ℥. j. decoquantur in aqua, de qua ℥. vj. injiciantur in uterum. — Si elle est vierge, soit fait un bain des choses predites, auquel se baignera jusques au nombril. Et de ces choses contuses et pillées on fera cataplasmes, et les appliquera-on du nombril jusques au penil. — Ou cestuy : Rp. Olei rosati ℥. iiij. olei chamo. ℥. ij. aceti ℥. j. his commistis ungantur renes, lumbi, et venter infra umbilicum calidè. — Or quand sera venu en la vigueur, qui se fait le plus souvent environ le septieme jour, les repellans et les dissolvans pourront estre meslez egalement, comme font ceux-ci : Rp. Malvarum, altheæ ana M. j. s. rosar. rub. lentium excorticatarum, folio. plantag. dipsaci ana M. j. seminum lini et fœnogreci ana ℥. j. s. Decoquantur in aqua, fiatque balneum. Et de la decoction on en prendra ℥. vj. et en faire injection en la matrice, si elle n'est vierge.

En la declination les resolutifs purs sont convenables, comme est le suyvant cy : Rp. Stillatij liquoris sampsuchi ℥. iiij. olei de lilio ℥. ij. his commistis injectio in uterum fiat. — Ou cestuy : Rp. Stillatij liquoris sampsuchi ℥. iiij. styracis calaminthæ, galbani ana ℥. j. axungia anseris ℥. ij. misceantur, et tepida in uterum injiciantur. — On pourra user de

ce pessaire suyvnt : Rp. Ladani ℥. s. styracis calamintæ, galbani, axungiæ anseris, et gallinæ ana ℥. j. s. subigantur simul, linteóque raro involuta fingantur in modum pessi : qui filo coxæ alligatus demittatur in uterum.

Les remedes precedens sont ordonnez quand on est en espoir que l'inflammation se terminera par l'aide des medicamens resolutifs. Lesquels ne sortissans effait<sup>1</sup>, ains croissans les symptomes de plus en plus, comme fièvre et douleurs, nous prendrons la voye de la suppuration, que nous procurerons par les remedes suyvants : Rp. Pollinis ℥. iij. farinae seminis lini, ℥. ij. caricæ pingues x. vitellos duos ovorum, croci ℥. ij. subigantur simul, fiátque cataplasma inter umbilicum et pectinem.

L'inflammation estant suppurée, la matiere purulente quelque fois se purge et evacue par la voye de l'urine : Quelquefois par les intestins : autrefois par la bouche de la matrice. Si la descharge se fait en la vessie, pour eviter l'ulceration que pourroit causer l'acrimonie de la matiere : nous y obvierons ainsi : Rp. Emulsionis quatuor seminum frigid. major. extractæ cum aqua hordei ℥. iij. serap. violacei ℥. j. misceantur et fiat potio, quæ sumatur manè ante pastum. Ce qu'on reiterera tous les jours jusques à ce, que le pus soit entierement mondifié. — S'il est derivé aux intestins, comme la matiere fecale donnera à connoistre, nous ordonnerons ce clystere : Rp. Aquæ decoct. hordei ℥. j. vitellos duorum ovorum, sacchari rubri ℥. j. olei rosacei ℥. iij. commistis omnibus fiat enecma, qui sera baillé devant le repas tous les jours jusques à la parfaite mondification. — S'il est en la bouche de la matrice derivé, les injections suyvantes sont bonnes : Rp. Aquæ hordei ℥. vj. injiciantur in vulvam, principalement s'il y appert chaleur, ou avec eauë mulse. — Ou cestuy : Rp. Fellis caprini ℥. iij. mellis rosacei col. ℥. ij. misceantur, et tepida in uterum injiciantur quotidie ad perfectum, usque puris mundificationem. — Si par quelque autre cause y avoit douleur forte, avec ardeur, soit faite ceste injection : Rp. Arnoglossi, solani ana M. j. decoquantur in aqua, accipiantur juris decocti ℥. iij. lactis ℥. ij. aqua albuminis ovi unius : misceantur et in uterum injiciantur. Et si ceste douleur ne s'apaisoit, fault adjouster en la decoction, seminis papaver. albi ℥. s. En la douleur perseverante, encores y soit adjouste et meslé opij ℥. j. avec la decoction de sœnigræci. L'opium assouplit et reprime la douleur. — Le pus estant mondifié nous procurerons la consolidation en ceste sorte : Rp. Thuris, aloës, sarcocollæ nutritæ, sang. draco. corticis arundinis combusti, cucurbitæ siccæ combustæ ana ℥. j. s. redigantur in pulverem, qui excipiat lactis vaccini aut ovili ℥. vj. deinde in uterum injiciatur tepidé.

1. Cette expression a été conservée dans la langue du palais, pour, obtenir, avoir.

## CHAPITRE QUATRE-VINGTIÈME

*De l'œdema de la matrice.*

**O**EDEME en la matrice se connoist par la frigidité d'iceluy et peu de douleur, qu'il fait que de ce que la tumeur qu'il fait n'est pas si grande : En tel cas, le *regime* de vivre doit estre chaud, et desiccatif : puis soyent exhibez les medicamens topiques au commencement, qui seront dits cy apres. Et cependant fault preparer les humeurs pituiteuses avant que les evacuer en ceste sorte : Rp. Serapij de radi. ℥. ij. oxymelit. simpli. ℥. j. s. serapij de arthemisia ℥. j. stillatitiorum liquorum nepetæ, buglossi, melissophylli ana ℥. iij. miscantur, et à jejuno manè per triduum diluculo bibantur. Si la matiere est fort crasse et visqueuse au lieu de l'oxymel simple, sera mis oxymel scilliciticú. Usera avec les syrops de diamoschi dul. ℥. s.

Autrement : Rp. Quinque radi. com. maceratorum in aceto ana ℥. s. v. herbarum capil. ana M. s. hyssopi, nepetæ, parthenij, melissoph, arthemisiæ ana M. j. asari ℥. ij. cicerum rubrorum M. s. seminum anisi, apij, fœniculi, ana ℥. j. s. uvarum passar. mundatar. ℥. s. florum rorism. et sambuci ana p. j. s. florum buglossi et circij ana p. j. polypodij quer. ℥. j. medullæ enici, agar. recent. in pastillorum formam redacti ana ℥. s. decoquantur in suff. q. aquæ, ad dimidij consumptionem, accipiatur juris decocti ℞. j. s. saccharoque dulcedo inducatur, atque adjectis serapij adianti, oxymelitis scillitici ana ℥. ij. fiat serapium mediocriter coctum, quod depuretur, additisq; cinnamomi electi ℥. ij. pul. diamb. ℥. j. jocundiore et odore et sapore reddatur. Et en usera la malade le matin à jeun durant six jours. — Puis : Rp. Pilu. fœtidarum ℥. j. si elle est forte, et si elle est debile, pilu. fœtidarum, et pilu. de agar. ana. ℥. s. ex stillatio liquore nepetæ, fingantur pilu. v. quæ sumantur circa noctis dimidium. — Autrement : Rp. Cathol. ℥. s. diaphœnici, electi indi majoris ana ℥. j. s. serapij adianti ℥. s. com. medicinarum decocti ℥. iij. s. fiat potio, quæ sumatur. — Autrement Rp. Catho. ℥. iij. adjecto saccharo fingatur bolus : lequel prendra devant jour. — Autrement : Rp. Turpeti electi ℞. iij. s. saccari ℥. ij. redigantur in pulverem qui jure cicerum rub. exceptus sumatur apparente diluculo, qui est à la pointe du jour. — Rp. Thericæ vet. ℥. j. conservæ bugloss. ℥. j. s. miscantur, et postridie manè sumatur sex horis ante pastum : et postridie, c'est à dire durant trois jours, les remedes topiques s'appliqueront ainsi : Rp. Aloës, myrrhæ, acaciæ, croci orientalis, ciperi, boli arme. ana q. suffi. redigantur in pulverem. de quo ℥. s. brassicæ succi ℥. v. et ℥. j. aceti ℥. j. excipiatur, in uterum que injiciatur tepidé.

Si la cause de l'œdème est matérielle, comme a esté dit, soit fait cataplasme : lequel sera mis entre le nombril, et le penil. Outre ce, lessive, sel et vin-aigre, bouillis soyent appliquez entre le nombril, et le penil. Si le mal croist tousjours, on adjoustera aux remedes du commencement, du vinaigre, davantage, pource qu'il dissoult fort. En la vigueur et declination les purs resolutifs sont d'usage et ceux qui consomment la matiere : sans adjouster aucune portion d'astringens. Et quand l'œdème viendra à se resoudre, soit fait cecy : Rp. Aluminis, sulphuris, salis, myrrhæ ana q. v. ex his ℥. s. excipiatur ℥. iiij. olei rosacei et ℥. j. s. aceti : dein in uterum injiciantur. — On mouillera des linges en ces choses, et seront appliquez entre le nombril et le penil. — Que si l'œdème ne ressoult par ces remedes, et qu'il demeure en sa vigueur, nous devons attendre sa supuration, laquelle fault ayder ainsi. Rp. Diachyl. ireati ℥. iij. fingatur emplastrum, qui sera mis entre le nombril, et le penil. — Ou cestuy : Rp. Acanthi, malvarum, rad. althææ, rad. lilij, cepa. torrefactarum, fermenti, semi. lini, limacum ana q. v. contundantur, fiâtque cataplasma, qui sera mis entre le nombril et le penil. Deinde juris decocti ficuum et semi. lini ℥. vj. injiciantur in uterum calidè. — Si la matiere purulente fait apparence qu'elle se veuille purger par le dehors, et se vouloir rompre, soit en l'orifice de la matrice, ou au col d'icelle, on la pourra ouvrir avec fer, mais si l'apostume est dedans la matrice, on pourra adjouster à l'injection dessusdite, fimi columbini, et fermenti ana ℥. s. Autrement : Rp. Succu scabiosæ, succu nasturcij ana ℥. iij. fimi columbini, fermenti ana ℥. s. commista hæc in uterum injiciantur.

— Estant rompue l'apostume, la fault absterger ainsi : Rp. Aquæ mulsæ ℥. iiij. succu apij, succu absinthij ana ℥. j. commista hæc in vulvam injiciantur. Deinde pars illinatur oleo chamæmelino cum lana succida ad dolorem mitigandum.

## CHAPITRE QUATRE-VINGT-UNIÈME

### *Speculum matricis.*



Nous avons parlé cy dessus de l'utilité du speculum matricis<sup>1</sup>, et comme il le fault appliquer, pour proceder par iceluy à l'extraction de l'enfant ou autre chose à quoy il est requis, comme de reculer une jambe ou bras quand il sort hors, et aussi pour

1. Ce spéculum, à part la longueur des branches, ressemble absolument à celui qui fut trouvé à Pompeï, lequel était employé au moyen âge et est cité par Guy

mettre l'enfant en chemin pour pouvoir sortir selon nature, et comme il doit sortir naturellement. Or connoissant l'utilité que ledit instrument peult porter, et les commoditez qu'il peult bailler soit à une république ou

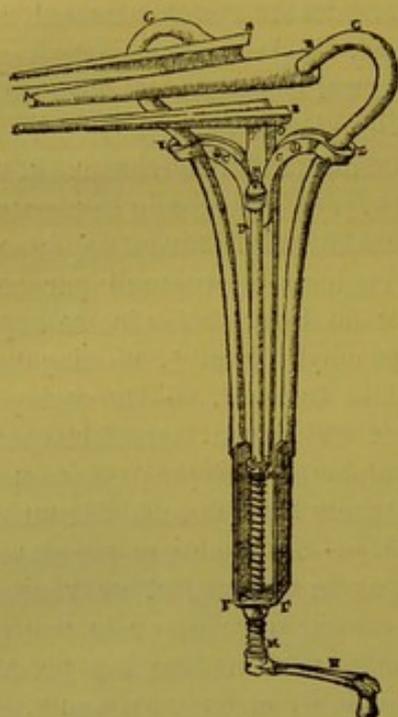


Fig. 38. — Spéculum matricis.

un particulier, je conseille principalement aux Chirurgiens ausquels Dieu a fait la grâce de bien entendre leur vocation, de n'estre sans un tel instrument en leur maison, pour la nécessité, que quelquefois peult advenir. Et combien qu'elle n'advienne gueres souvent : toutefois quand il advient, c'est un beau chef d'œuvre et une operation fort excellente.

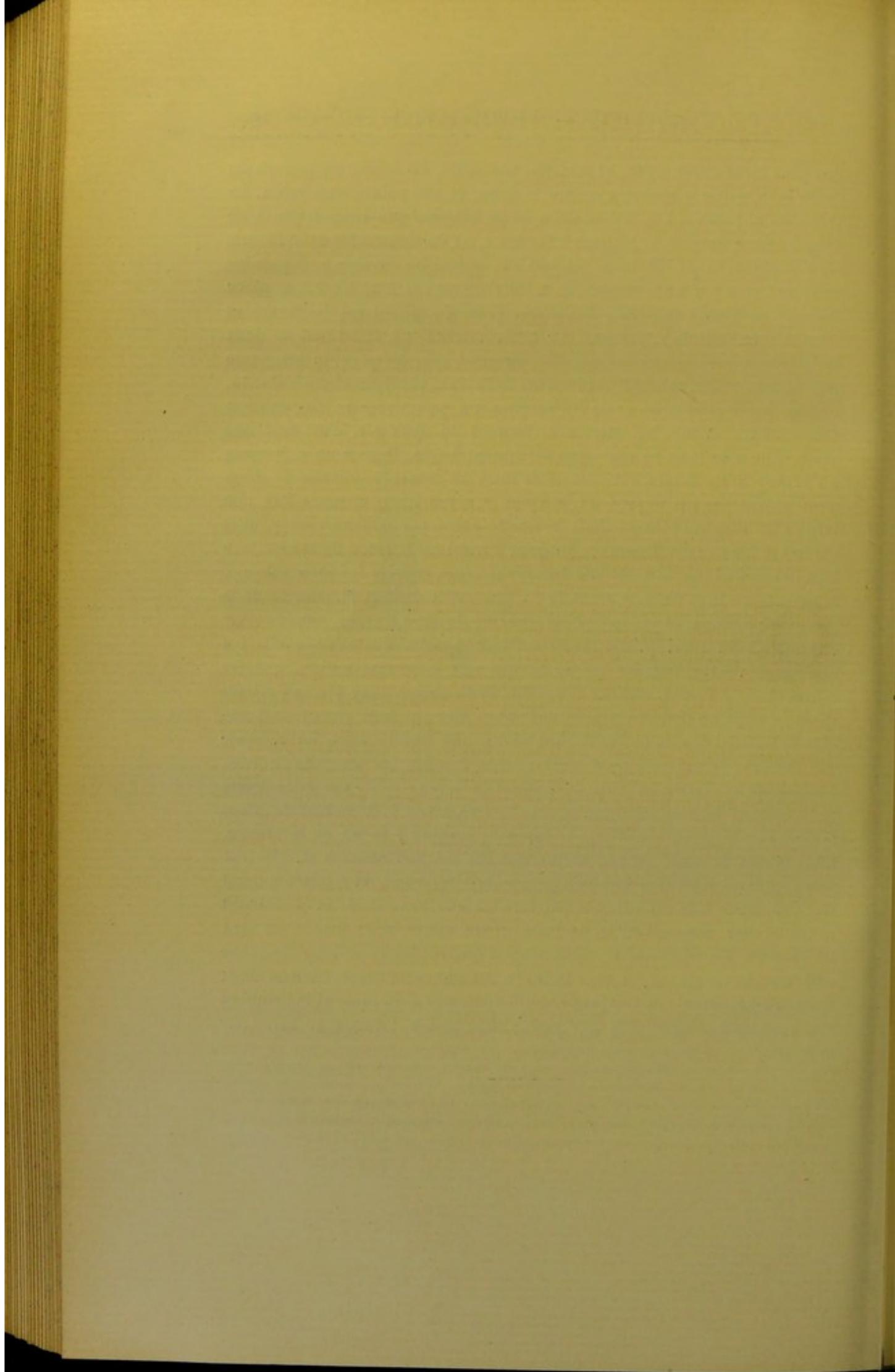
Ayant veu l'utilité et profit que peult porter (comme j'ay expérimenté) un tel instrument, j'ay pensé n'estre impertinent ny hors de propos d'en monstrier la figure (fig. 38), et quand et quand adjuster la description de sa proportion : à celle fin, que ceux qui auront envie de l'avoir, ayent aussi le moien de le faire en telle proportion qu'il est requis. Or j'en ay un, sur lequel j'ay prins ceste figure et proportion. Lequel est fort beau, comme plusieurs Medecins et Chirurgiens en rendent tesmoignage, confessans n'en avoir jamais veu un si beau ny mieux fait, qui est en partie cause, que j'en monstre la figure, lequel j'ay fait faire expressément.

Premierement depuis A, jusques à B, il est long de dix à onze doigts, ce qui est de besoin pour la proportion de la matrice, comme a esté dit en son lieu. Du costé de B, peult avoir un doigt et demy de large, du costé de A, il est à demy rond. Il est cave, comme la piece monstre au dedans, en appetissant tirant vers la pointe, tellement, que à sa poincte il est de la grosseur d'un doigt, peu plus gros les trois ensemble, et fault que la piece soit forte. Car la force que fault qu'il face, est grande. Et quand

de Chauliac (p. 549, 693). Ce dernier dit à propos de l'extraction de l'enfant mort : si la sage femme ne peut le tirer dehors avec les mains « qu'on y mette l'instrument dit spéculum fait avec une vis de pressoir, et qu'on ouvre la matrice tant qu'il sera possible. Et que puis on le tire avec les mains, crochets et tenailles, entier ou en pièces, et qu'il n'y demeure point ». — Franco est plus précis que Guy de Chauliac : il emploie l'instrument comme un *forceps*, pour faciliter la sortie de l'enfant vivant, et dit que l'on devra placer la tête entre les branches du spéculum.

ces trois pieces sont unies, et jointes ensemble, elles font un pertuis du costé de B, qu'on y pourroit mettre le doigt, et a la pointe bien petite. La piece de c, jusques à D, est environ aussi longue, que large : elle a de large comme depuis c, jusques à l'autre c, (là ou s'assemble avec l'autre) cinq doigts de large, et de D, jusques à c, autant ou environ D, depuis les deux EE, ou il y a un o aupres de B, de l'o, jusques à K, c'est une piece laquelle au dessus fait trois branches. Celle du milieu est joignante et fermée avec celle de A, jusques à B, et les autres deux, là ou sont les deux EE, joignant avec l'autre dessus dite, devers L bas, ou est K, le vis passe par dedans icelle, et est joignante avec celle de c, par deux clous à visette, comme voyez aupres de c; de l'o, jusques à K, peut avoir de long environ douze doigts; depuis les deux G G, jusques au deux F F, c'est tout une piece. Elle a de long en tout seize ou dixsept doigts. Depuis un G, jusques à l'autre y a six doigts, elle est assez forte de grosseur, comme le doigt d'un enfant, depuis aupres d'I, jusques à F, est large et assez fort : le large a de long cinq doigts dont la visette passe par dedans vers F, et là est fort et bien espes. Depuis H, jusques à I, qui est la piece de la visette, a huit doigts de long, et n'est pas du tout si espes comme les pieces de G, à la pointe au pres de H, y a une teste, qui entre dedans la pointe de la piece que parlons, et y a une petite cheville de fer à travers, pour le tenir ensemble, afin aussi qu'elle recule en tournoyant : dessous laquelle y a une autre visette, comme les deux, qui sort à mesme œuvre, que les autres deux d'aupres, comme avons dit. Bref, en ces deux pieces y a trois visettes, pour les tenir fermes, et ensemble. Car ces deux pieces s'adjoustant là ou sont les deux EE, et sont caves, afin que la piece de G, passe par dedans : joint aussi qu'il fault qu'elles courent en montant, et descendant pour ouvrir et fermer, comme la visette leur fait faire ladite teste, dequoy faisons mention, tourne et vire à son aise dedans la piece relevée qui ce tient, à celle de c, depuis I, jusques à la fin de la visette, à six doigts de long, un peu moins, qui est un peu dessous M, elle est assez forte, et fault que soit bien faite pour virer rond, et à laise, qui est fort expedient, elle est attachée par un clou à la piece de N, et ce desbatit tirant le clou, comme fait en sa teste, et les autres deux pieces ou sont les visettes. Pareillement la piece de N, a quatre doigts de long : laquelle embrasse la visette, et est bien forte, le manche peut avoir environ deux doigts de longueur : et voila la fin de la description du present instrument tant necessaire, lequel j'ay fait faire à mon plaisir : duquel je baille icy la figure.

---





## LIVRE SIXIÈME

*Amputation. — Tumeurs* <sup>1</sup>.

### CHAPITRE QUATRE-VINGT-DEUXIÈME

*De la manière d'extirper un membre soit bras ou jambe* <sup>2</sup>.

**Q**UAND NOUS sommes bien assurez qu'il n'y a moyen de guarir le membre malade que nous avons entre les mains, qu'en l'extirpant, qui est le dernier et extreme refuge, il fault que le corps soit premierement purgé ou par phlebotomie ou purgation : toutefois que la phlebotomie n'est pas autrement necessaire, à cause que l'on peut laisser fluer en operant ce qui sera expedient pour le personnage, laquelle chose peut beaucoup ayder, et peut aussi empescher la fievre, et autres accidens, qui peuvent survenir. La purgation par medecines sera meilleure si le corps est cacochyme et plein de mauvaises humeurs. Apres estre purgé, est bon user de *choses cordiales* pour corroborer les forces tant par choses externes, que internes, comme luy don-

1. Dans les parties qui suivent on trouve encore le même défaut d'ordre que précédemment, la description des apostèmes ou tumeurs se trouve en deux endroits différents, les complications des plaies sont intercalées au milieu des tumeurs. Nous croyons qu'il est préférable de réunir les chapitres qui traitent des tumeurs.

Le livre sixième comprendra alors : la *manière d'amputer* et les *tumeurs*.

2. Au sujet de l'*amputation des membres*, la description de Franco marque un progrès; il coupe, dans les parties saines et il fait rétracter fortement la peau et la chair à deux reprises, de sorte que l'os peut être recouvert. Ainsi il fait tirer fortement les chairs en haut au moment de leur section, laquelle se fait d'un seul coup jusqu'à l'os, avec un rasoir ou avec un couteau concave porté au rouge. Après la section de l'os, il cautérise les vaisseaux pour arrêter l'hémorrhagie; cependant Paré vulgarisait déjà la ligature depuis l'année 1552.

La ligature des vaisseaux avait été recommandée par Mondeville, et d'un autre côté Gersdorff rétractait la peau une fois, de façon à pouvoir recouvrir l'os, ce qui avait fait croire qu'il taillait des lambeaux dans les parties molles (V. l'Introd., p. LXIX).

nant à boire avant l'opération, et incontinent apres, si mestier est, une ʒ. de theriaque, avec de *l'eauë* de fleur de buglosse, et de bourache, ou de *syrops cordiaux*, comme syrop rosat, de buglosse, pareillement *conserve de roses*, et ce tant pour obvier la resolution des esprits que pour les vapeurs, qui sont envoyés de la partie grevée aux parties nobles. Il est aussi bon d'user des mesmes remedes quelques jours apres l'opération.

Pareillement on pourra appliquer sur la region du cœur, *l'épithyme* qui s'ensuyt : Rp. Aquæ ros. buglos, ana ʒ. iij. aceti scillitici ʒ. vj. mithrid. theriacæ ana ʒ. ij. s. troch. de caphura ʒ. ij. trium flo. cordial. communium pul. ana pug. ij. croci ʒ. s. misceantur, et soit appliqué souvent sur le cœur avec une piece d'escarlate, moyennant qu'il n'ayt fievre, le faisant tiedir avant l'appliquer.

Ces choses faites fault situer le patient sur un banc, couché et attaché contre iceluy, si mestier est, à cause du mouvement : et que le membre, qui doit estre coppé passe hors le bout dudit banc : et qu'il y ayt deux chevilles au bout du banc de chaque costé, une pour tenir le membre ferme : et le lier assez ferme contre le banc. Apres fault faire une ligature deux ou trois doigts au dessus, ou on veut faire l'incision : laquelle doit estre assez estroite pour empescher l'hemorrhagie, et pour hebeter le sentiment du membre durant l'opération, et avant que lier, fault tirer la chair en hault vers la partie saine, tant que sera possible : puis estreindre la ligature : laquelle sera faite au lieu sain. Puis si l'on veut, on pourra marquer par là ou doit estre faite l'incision avec ancre ou autre chose tout à lentour. Quand à moy, j'en ay abatu quelques unes sans point marquer : c'est au plaisir de l'operateur. L'incision doit estre au lieu sain, puis on aura un rasoir, qui sera lié avec son manche ou chasse, pour estre plus ferme : et l'ayant, fault passer le bras dessous le membre qui doit estre coppé : comme si on le vouloit embrasser : et on commencera le plus hault qu'on pourra, revenant contre soy : alors on coppera en environnant ledit membre tout à lentour, et jusques aux os sans y retourner, et s'il est in tibia [à la jambe], fault aussi copper les muscles qui sont inter tibiam et fibulam, qui sont les deux os de la jambe : afin qu'ils n'empeschent la scie de passer. Et aussi parce qu'il y a plus de douleur, on les pourra copper avec la poincte du rasoir, ou autre instrument plus poinctu : apres ces choses, *on tirera la chair contremont tant que sera possible*, avec quelque bande, ou autre chose de peur de n'empescher la scie de scier tant hault contre la chair qu'il sera possible : et que puis apres *ladite chair puisse couvrir l'os*, et empescher l'alteration d'iceluy, et qu'il ne soit trop long. Quand la chair sera reiterée et consolidée, alors on sciera l'os en deux ou trois cops, en ne se hastant toutefois par trop. Car l'os n'a point de sentiment sinon à la moëlle, et fault que quelqu'un tienne le

membre, de peur qu'il ne tombe, et que par ce moyen ne se face quelque escaille d'os au membre sain. Et ne le fault semblablement tenir eslevé ne baissé, ains tout droit, afin que par ce moyen la scie ne soit empeschée de passer outre.

Pareillement on pourra copper ledit membre avec le cousteau icy figuré, (fig. 39), lequel sera ardent, et de figure de faucille, trenchant, et bien espes vers le dos, afin de porter plus de feu. On pourra oster le manche pendant qu'il se chauffera. Pource il est fait à visette à la pointe, comme

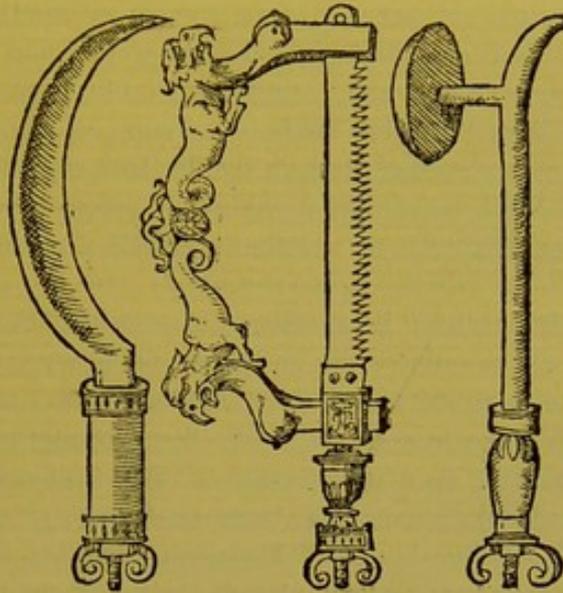


Fig. 39. — Couteau courbé. — Scie. — Cautere.

en voyez la figure, afin qu'on puisse remettre le manche quand on voudra operer, auquel nous procederons ainsi qu'a esté dit du rasoir, lequel n'est si commode que le cousteau dont nous parlons, par lequel outre cè que on n'a que faire de tirer la chair de dessus l'os contre mont, d'autant que le feu la fait assez retirer, nous coppons et cauterisons tout ensemble, au moins en partie : ce que ne fait pas le rasoir : avec ce, qu'il n'a pas tant de danger hemorrhagie, que du rasoir : il ne fault pourtant laisser de cauteriser de rechef, quand ce ne seroit que l'os. Et avoir les cauteris tous prests, desquels encor que je n'aye baillé la figure que de l'un, qui est le principal toutefois, il sert de deux. Car de la poincte il cauterise les vaisseaux s'il y en a quelqu'un qui flue. Il est bon toutefois de laisse fluer assez de sang, si le corps est plethoric. Car s'il demeuroit quelque sang corrompu, sera evacué par ce moien, et la partie sera deseichée, et n'y aura tel danger d'inflammation, et si la ligature l'empeschoit de sortir, la faudroit relargir puis appliquer les cauteris et sur la chair et sur l'os, afin

d'arrester le sang, et pour corroborer la partie en la deseichant. En apres on couvrira l'os ou fermera-on le pertuis d'iceluy avec coton ou charpy trempé en l'appareil, et que l'os ne se descouvre que bien peu souvent : afin qu'il ne s'altere.

Après ces choses, fault appliquer l'appareil qui s'ensuyt, pour appaiser la douleur, et aussi pour oster l'empyreume laissé par le feu : Rp. Boli arme. ℥. viij. terræ sigil. ℥. iij. albu. ovorum nu. vij. olei ros. ℥. iiij. aquæ plantaginis ℥. ij. aceli ℥. iij. incorporentur omnia simul fiat *linimentum*, et soit appliqué avec estoupes trempées en oxycratum ou vinaigre seul : et s'il est necessaire on en pourra mettre deux l'un sur l'autre. Que si l'on craignoit flux de sang, est bon d'appliquer un emplastre de poix, sur de peau, comprenant toute la partie. Car le sang ne peut passer outre : ains se coagule, et par ce moien la fluxion est empeschée. Après ces choses, le fault bender tout ensemble assez ferme, et non par trop : afin de n'exciter douleur, et laisser ledit appareil par trois jours, moiennant qu'il ne survienne grande douleur, ou autre accident.

Cela fait, fault procurer la guarison, et proceder comme aux autres ulceres. Procurant premierement la cheute du scarre, puis mondifiant, et incarnant et cicatrizant avec les remedes propres à ce faire, desquels avons fait mention aux hernies, et autres lieux, et mesmement icy. Pour faire cheoir le scarre, ce *digestif* est bon : Rp. Olei ros. butyri recent. sine sale ana ℥. iij. vitell. ovor. iiij. theriacæ Gal. ℥. ij. croci ℥. s. incorporentur simul. — Ou cestuy : Rp. Farinæ frument. et hordei ana ℥. iiij. cum decoctione malvarum, viola. et radic. althææ, cui adde butyri sine sale et axungia suillæ liquefactæ. ana ℥. ij. vitel. ovorum num. iiij. fiat *cataplas.* — Ou cestuy : Rp. Terebenthin. lotæ, olei ros. et vitell. ovo. quod sufficit. fiat *digest.*

*Mondificatif* apres que les scarres sont cheutes. Rp. Terebenth. Venet. ℥. iiij. syrupi ros. et absinthij ana ℥. ij. pul. radi. aristolo. ireos masthi. aloës, myrrhæ ana ℥. s. fiat mundificativum. — Autrement : Rp. Terebenth, lotæ in aqua vitæ ℥. vj. mellis ros. cola. ℥. iij. succi plantagi. apij, centaurij minoris ana ℥. ij. bulliant omnia simul usque ad consumptionem succorum. Auferantur ab igne, addendo farinæ hordei et fabarum ana ℥. j. theriacæ Gal. ℥. s. aloës, myrrhæ, aristoloch. ana ℥. iij. croci ℥. j. fiat mundificativum.

Puis fault procurer la cheute des extremitéz des os, que les cauterés ont touché avec reiteration desdits cauterés sans eschauffer la partie, si autrement ne se peult faire : et rechanger les appareils une fois le jour et tenir l'ulcere bien net, et le couvrir tout de plumaceaux couvers ou chargez desdits medicamens, et tascher d'user de desiccatifs. Car tout ulcere veult estre deseiché, et ne demande choses humides. — *Mondifi-*

*catif de Lanfranc.* Rp. Succij absinthij, mellis ros. farinæ hordei, myrrhæ, fiat ut supra. Que l'on mette au reste tousjours à l'environ l'unguent de bol. arme. et dessus estouppes mouillées en oxycrat.

## CHAPITRE QUATRE-VINGT-TROISIÈME

*Sommaire description de la vraye inflammation, et autres tumeurs engendrées du sang.*

**N**ous savons par l'autorité de Galien (*au livre De mor. et sympto.*) le nom de phlegmon, estre usurpé en deux sortes. Le premier par les anciens qui avoyent esté avant luy, pour toute inflammation et ardeur des parties : qui est à dire une chaleur comme enflambée. Secondement par Galien et les modernes, pour une tumeur faite de vray et sincere sang, lequel estant pour sa trop grande abondance constipé, s'eschaufe si excessivement qu'il fait inflammation en la partie ou il est assemblé. Nous devons aussi savoir l'inflammation estre dite proprement, qui est celle dont nous avons parlé : Ou improprement, quand elle n'est procrée de sang pur, et naturel et non alteré. Que nous entendons en cest endroit, l'humeur contenue naturellement es veines qui est composée de la mistion proportionnée des quatre humeurs, assavoir, cholere, melancholie, pituite, et le sang qui est la partie la plus douce et temperée, excédant les autres en la mistion, dont le tout a pris son appellation.

Le sang non naturel est celuy qui degenere plus en la qualité de l'une des autres humeurs sus mentionnées qu'il n'appartient à sa temperature naturelle : dont il est appelé sang bilieux, melancholique, ou phlegmatique, sans que toutefois il ait totalement transgressé les bornes d'icelles : pource qu'autrement ne seroit plus sang. — Autrement est appelé sang non naturel celuy qui sent du meslange de quelque des humeurs separez de luy. Comme est la cholere en la bourse du fiel, la melancholie en la ratte : et la pituite autre part, qui retiennent le nom des humeurs dont la masse du sang est composée.

De tel sang donq sont produites *quatre premieres especes de phlegmons* : l'une appelée *phlegmon Erysipelatodes*, auquel le sang bilieux ou la cholere meslée avec le sang est enflambée. — Le second *phlegmon Oedematique* auquel la pituite est meslée avec le sang, ou bien le sang est pituiteux. — Le tiers *phlegmon scirrholes* quand le sang est melancholique ou joint à la melancholie. — Mais si le sang est vitié en sa

propre substance par adustion ou corruption, tellement que la mediocrité de sa substance soit changée en trop grande tenuité en grosseur : il fait *Carboncle*, dit par les Grecs *Anthrax* : ou bien *Gangrene* : ou *Sphacele*.

Au reste pource que nous avons dit l'inflammation estre humeur (*Gali. au 3. de la method. therap.*) : Nous devons savoir par mesme moien que humeur contre nature, est un accroissement en la partie ou il est, excédant la naturelle disposition d'icelle en toutes les dimensions : Empeschant aussi son action duquel l'essence procede de la nature de l'humeur qui l'a engendré : comme estant le sang pur flué abondamment en une partie fait le phlegmon, ainsi que nous dirons cy apres.

Generales differénces des tumeurs contre nature <sup>1</sup>.

<p>Phlegmon Erysipele Oedeme Scirrhe</p>	}	engendré	{	<p>( De defluxion sang De cholere De phlegme De gros sang limeux )</p>	}	<p>Surmontant les autres humeurs.</p>		
<p>Phlegmon</p>	{		{	<p>Erysipelatique Oedematique Scirrheux</p>	}	<p>Erysipele</p>	{	<p>* Phlegmonique Oedematique Scirrheux.</p>
<p>Oedema</p>	{		{	<p>Phlegmonique Erysipelatique Scirrheux</p>	}	<p>Scirrhe</p>	{	<p>Phlegmonique Oedematique Erysipelatique.</p>

*Des causes et signes de phlegmon.*

**C**auses. — Sont trois comme des autres tumeurs, primitives, antecessantes, conjointes : les *causes primitives* et evidentes de phlegmon dites exterieures, sont contusion, discussion, convulsion, fracture, playe, ulcere spontanée, luxation, et choses semblables : lesquelles en tant qu'elles excitent douleur, attirent la fluxion en la partie grevée. La cause *antecessante*, est l'abondance du bon sang, duquel estant les veines par trop remplies fait qu'il est attiré ou envoyé, comme superflu, en quelque partie imbecille, plus qu'il ne fault, ou doulente, en laquelle il s'arreste et fiche, s'il n'est repoulsé des le commencement. La cause *conjointe*, est le sang affiché et impacté en la partie dolente.

1. Franco, dans les chapitres XCV à CIII, ne décrit qu'une partie des tumeurs ou apostèmes, soit le phlegmon, l'érysipèle, le carboncle ou anthrax, la gangrène ou esthiomène, puis il traite de l'œdème ou tumeurs pituiteuses. Son principal guide est Guy de Chauliac ou Tagault qui n'a fait que le paraphraser. Dans les chapitres CXXII à CXXVI, il décrit les abcès, scrofules, melicéris, etc. Entre ces deux groupes de tumeurs, dont le second ne se trouve pas dans l'édition de 1556, il place les *Complikations des plaies*; nous réunissons les tumeurs dans un seul groupe.

Les *signes* de phlegmon vray et d'apostume de sang, sont, tumeur renitente, couleur rouge et enflammée, douleur pulsative, chaleur extreme, extension, et signes de repletion de sang. Phlegmon a quatre temps : le commencement, l'augment, vigueur, et declination, au moins si la fluxion n'est au commencement reprimée et repoussée au dedans par repercussifs.

*Prognostic.* — Le phlegmon au reste a bien souvent de mauvais symptomes, qui changent la maniere, et voye de la curation d'iceluy, comme douleur vehemente, et la refluxion et retour de la matiere des emonctoires és parties interieures : la mortification de la partie affligée, appelée esthiomene. Laquelle provient de trop grande refrigeration et trop grande impaction de la matiere, qui faisoit le phlegmon. Outre plus, nous devons craindre quand la resolution est mal faite en iceux : Ce que nous admoneste Galien (*au 2. li. ad Glauco. et au 13. de la metho.*) : qu'il est fort à craindre, qu'aux maladies où la resolution se fait difficilement, qu'il n'y demeure quelques reliques dures. Parquoy est requis de sagement user des resolutifs.

#### *Cure de phlegmon.*

**A**u commencement des inflammations nous devons plus tost user de refrigeratifs et repercussifs, que de resolutifs, principalement quand ce qui est ja coulé, n'est gros, comme dit Galien (*au 13. de la method.*). Que si le sang est ja fait fiché et impacté en la partie affligée, il ne fault plus user de repercussifs : ains fault resouldre. Es vieilles inflammations aussi qui ont laissé quelque noirceur ou dureté en la partie, fault user de scarifications, suyvant l'autorité de Galien, qui pourront estre profondes, selon la partie et exigence du cas.

*Façon de vivre.* — L'air soit pur et clair, et un peu froid. Son vivre soit froid et moderement humide, boyve petit vin avec eauë, duquel s'il y a fievre, s'abstiendra du tout : usant en son lieu de ptisane. La partie occupée de phlegmon, ne soit point travaillée : car le repos est necessaire. Dormir sur le jour, mesmement apres le disner, n'est pas bon : dormir et veiller mediocrement, est bon : toute intemperance de vivre est mauvaise. Avoir le ventre à commandement et mol, est de requeste, et ce procurer par clysteres s'il est de besoin. Toute clameur, courroux, contention, et sur tout avoir affaire à femmes sont comme choses ennemies à éviter.

La phlebotomie est requise si rien ne repugne, et du costé du phlegmon, soit que usions de revulsion, ou derivation, quand bien le corps seroit plethorique, pource disoit Galien (*au 13. et 14. de la method.*), que la douleur et chaleur, qui est au phlegmon, sont cause de

defluxion, encores que le corps soit pur et destitué d'excremens, nous incitent à tirer quelque peu de sang, en ayant esgard à l'age, au temps, à la coustume du patient et region ou il est. — Les frictions et ligatures de la partie opposite aydent beaucoup à retirer le sang, qui deflue en la partie grevée, mais ne se doit faire qu'apres la phlebotomie. Galien dit, que ce qui est ja coulé, n'est seulement vuide par resolutifs, ains par adstrictifs et refrigeratifs, laquelle vertu est es repercutifs.

Mais en l'augmentation pour vuider ce, qui est coulé, et empescher qu'il n'en coule plus, fault mesler les repercutifs avec les resolutifs en telle sorte que les resolutifs soyent en plus grande quantité que les autres : et en la vigueur augmenter les resolutifs, en usant de sedatifs de douleur, si elle est grande. Mais à la fin de la vigueur et en la declination fault user de seuls resolutifs, pourveu qu'on connoisse que le phlegmon doive estre terminé par resolution, pour en ce suyvre la trace de nature. Mais s'il se convertit en absces fault user de suppuratifs. — Galien approuve pour le commencement des phlegmons, oxycraton qui soit appliqué avec une esponge mouillée en iceluy. Au lieu duquel il permet prendre eauë froide, ou quelque gros vin rude, mesmement es parties prochaines des grands membres, ou *cataplasmes de Galien*, qui est fait ex semper vivo, et malicorio in vino decoctis, et rhu, id est sumach et polenta.

*Cataplasme d'Avicenne* : Rp. Succi semper vivi ℞. j. vini quod crassæ substantiæ sit, et saporis acerbi, ℞. s. farinæ hordei quart. j. corticis malorum granator. et sumach pulverisatorum ana ʒ. s. coquantur : fiat linimentum — Un autre de telle vertu pris d'Haliabas : Rp. Santali albi et rubri ana ʒ. iij. memithæ, hoc est glaucij ʒ. ij. terræ cimoliæ, boli arme. ana ʒ. j. s. omnia in tenuissimum pulverem terantur, et cribrentur, postea dissolvantur in succo semper vivi aut portulacæ vel lactucæ, et fiat linimentum. — Aussi est bonne l'eauë, qui demeure du blanc d'œuf bien batu avec eauë rose, mis sus avec linges mouillez, et souvent appliquez.

En l'augmentation l'huile rosat est bon. Car en partie repousse, et en partie resoult en l'augmentation. D'Avicenne : Rp. Folior. malvæ M. j. absynthij, rosarum ana ʒ. s. farinæ hordei ʒ. j. olei chamæmelini quart. s. soyent cuits et poitris, puis redigez en forme d'emplastre mol. — Un autre de luy mesme : Rp. Vini cocti ad dimidias, vel tertias (hoc sapam, illud defructum vocant) quart. j. aquæ rosatæ, aceli ana quart. s. croci ʒ. ij. bouluz et coulez, soyent appliquez sur la partie avec linges mouillez en maniere d'epitheme.

Les remedes pour la *vigueur* sont enseignez par Aëtius, sont tels. Malva privatim et cum modico pane, et rosaceo illita : melilotum quoque in passo decoctum, et cum pane admotum. Idem possunt et palmulæ in passo elixatæ, et cum pane et rosaceo confectæ et mixtæ. Un autre *reso-*

*lutif* fort bon : Rp. Parieta. malvæ ana M. j. furfuris subtilis, farinæ volatilil ana P. j. fœnigræci, anethi ana ʒ. s. olei chamæm. quart. s. vino incoquantur, et exacté subigantur, donec in unitatem coëant, et fiat emplastrum. — Un autre de Galien (*au 3. de la metho.*). Rp. Medullæ panis fermentati ℞. j. macerentur spatio unius horæ in aqua ferventi : exprimitur, et huic admisceatur mellis optimi quart. j, formeturq; cataplasma. Les medicamens resolutifs ne se doivent changer souvent.

Quand l'enfleure et tension se diminuent, et la douleur est mitiguée, cest signe de la *declination*, en laquelle fault user de seuls resolutifs comme sont ceux-cy. Agrestis malva illita, et passulæ exemptis acinis cum pane, et modico melle, et hordei farina cum melle applicata. Item lana succida stupæ, spongia, aut quid simile, vino calente imbuta, postea expressa, et apposita, toutes ces choses resolvent sans inciter douleur. — Nous devons noter qu'en tout phlegmon, le meilleur est tant que l'on pourra, tascher à le resoudre plustost que venir aux suppuratifs. Mais si la matiere et humeur est grosse et profonde, et le cuir espes, il ne fault esperer resolution, ains fault venir aux maturatifs et *suppuratifs* comme ce cataplasme, quod ex farina triticea in aqua et oleo temperaté cocta constat, qui est fort maturatif, comme tesmoigne Galien, pource qu'il a la chaleur semblable à la nostre temperée, et si est emplastique, à cause de la farine et huile, qui ont quelque viscidité par laquelle ferment les pores, et empeschent que la chaleur naturelle ne soit point exhalée n'y dissipée. Si la tumeur ne peut venir à suppuration sans grande difficulté, à cause des humeurs en icelle impactez, ce cataplasme est bon (*Haliabas*). Ex radicem althææ, caricarum dulcium ac pinguium decocto, quod mellis crassitudinem repræsentet, et farina triticea compositum. En prenant prædicti decocti ℞. j. farinæ triticeæ ℞. s. decoquantur simul, et in formam cataplasmatil reducantur : si autem farinæ triticeæ loco hordeacea apponatur, vel cibarius panis, Syncomiston Græci vocant : Il sera plus idoine pour resoudre, que pour suppurer, comme dit Galien. — Un autre bon à suppurer (*Gal. au 2. à Glaucon*) : Rp. Corticis radicis malva-visci, id est, althææ, radicis lilij, senecionis, Græcis Erigeron dicitur, et foliorum malvæ ana M. j. farinæ triticeæ quart. j. farinæ seminis lini ʒ. j. axungie suillæ recentis ℞. s. coquantur herbæ in aqua quantum satis esse videbitur, et tundantur, cum reliquis in mortario, fiatque cataplasma.

Après que la matiere est convertie en pus, il la fault ouvrir avec lancette, ou autre instrument, ou cautere actuel, ou potentiel à la discretion du Chirurgien, puis mondifier l'ulcere, et le consolider à la façon des autres. Mais si la matiere qui fait la tumeur est grosse, resistente à resolution et concoction, et est fort impacté és pores de la chair, comme quand le subtil est resoult, ou le gros demeure, il ne fault craindre de

faire scarification, et principalement quand il y a durté en la partie et qu'elle est noire et plombée.

Or si en phlegmon survient si grande *douleur* qu'il la faille appaiser, ce sera de sorte qu'on ne puisse nuire tant que sera possible, ce que se fera avec ce medicament : Quod ex passu, oleo rosaceo, et primula cera cum his ambobus liquata, Galeno conficitur : hoc autem lana succida, quæ plurimum habet œsipi, excipiendum est, ac æstate quidem frigidum, hyeme vero tepidum apponendum. Ce medicament appliqué rarifie, subtilize, resoult, evacue, et rend l'humeur, qui est acre, gros, et fort impacté és parties dolentes, egal. Quand il y a douleur en phlegmon, l'eauë chaude, l'huile, et la farine de froment ne sont bons, comme dit Galien (*au liv. 3 à Glaucon*). Pource qu'ils chauffent, humectent, relachent, et font dissolution de la vertu de la partie, dont elle est plus debilitée, plus prompte à recevoir fluxion. — En tel cas ce medicament est bon, et sedatif de douleur : Rosaceum : ovorum lutea, vel vitelli, micam panis albi in aqua callente macerata, postea expressa et rosaceo permixta. — Ces choses suyvantes sont bonnes aussi : Malvæ in aqua decoctæ mixtæ cum furfure et rosaceo vel oleo violaceo. Avicenne mesle du saffran aux sedatifs de douleur. Mais si la douleur est tant vehemente, qu'elle ne puisse estre appaisée par les remedes precedens ou anodins : fault avoir recours aux narcotiques : Qui est à dire, stupefactifs, qui hebetent le sentiment de la partie, tel qui est hyoscyamus, duquel nous ferons cuire les feuilles sous la cendre, et les mesler avec gresse nouvelle, et les appliquer. Il appaise fort la douleur, et fait venir les tumeurs phlegmoniques à suppuration : en se gardant de trop humecter, comme est dit.

Or si nous craignons que la matiere s'en retourne au dedans, nous la retirerons dehors par medicamens attractifs ou par ventoses, mais si les reliques de la matiere sont endurcies comme scirrhe par la force des medicamens trop dessiccatifs et resolutifs sans discretion et jugement appliquez : pour la mollifier et reduire en meilleur estre, est bon de cuire en eauë les racines de cocombre sauvage, appelé cucumer asininus ou racines de brionia ou asaron : lesquelles on peut prendre toutes seules, ou y adjoûter figues grasses en y meslant quelque peu de farine avec eauë, et quelque peu de gresse d'oye, ou poule : à faute d'elles, de celle de pourceau, et faire *cataplasmes*, qui ont grand efficace à ces dispositions scirrheuses. Les racines de althea, pilées avec du pain et de la gresse, apres estre cuites, resolvent les tumeurs endurcies, comme escrit Galien (*au 2 à Glaucon*).

## CHAPITRE QUATRE-VINGT-QUATRIÈME

*De Erysipele et autres tumeurs créées de cholere.*

**E**RYSIPELAS, est engendrée de cholere, dite bilis flava en Latin, quand elle est espandue par le cuir seulement, sans molester la chair, qui est au dessous. Toutefois il fait eslever le lieu en tumeur, avec inflammation et rougeur tirant sur le jaune : laquelle incontinent qu'on touche s'évanoist. Galien appelle ce mal, Erysipelas, exquis et vray. Mais quand la cholere est plus grosse et acre, qu'elle ne doit estre naturellement, elle exulcere et escorche la petite peau superficielle appelée en Grec Epidermis, et bien souvent telle ulceration vient au profond et atteint la chair. Lors ce mal est appelé Erysipelas, mais avec exulceration qui est comme dit Galien de mesme espece que Herpes. Or si la fluxion est meslée tant du sang que de cholere, il ne sera seulement Erysipelas : ains une disposition meslée, comme escrit Galien d'Erysipelas et d'inflammation, prenant toutefois le nom de ce, qui abonde le plus en elle. Comme s'il y a plus de sang, que de cholere, sera nommée *phlegmon Erysipelatique* : si au contraire, *Erysipelas phlegmonique*. Ainsy des autres humeurs. Quand la tumeur est cholérique et de cholere aduste et non naturelle, peut estre fait Herpes, et autres semblables comme sont les pustules corrosives, principalement quand la consistance de la cholere est subtile. Mais quand elle est de la plus grosse substance procede Chancre.

Les causes du vray Erysipelas, comme vray phlegmon, sont trois : primitives, antecedentes, et conjointes, ainsi qu'a esté dit cy dessus. L'erysipelas ne vient pas souvent de cause primitive, si ce n'est par trop grandes frictions, et s'estre tenu au Soleil.

*Des signes du vray Erysipelas.*

**L'**ERYSIPELAS est comme une espece d'inflammation prinse généralement : les signes sont la couleur rouge tirant sur le jaune : laquelle evanoist quand on la presse des doigts : mais incontinent retourne. La tumeur est petite, et superficielle. La chaleur est grande qui ameine plus grande fièvre qu'en phlegmon, pource qu'il est plus chaud : la pulsation aussi n'est si grande qu'au phlegmon. La douleur est mordicante sans tension, au contraire de phlegmon : il occupe volontiers la face, à cause de la rarité d'icelle, et legereté de la cholere : le vray erysipelas se termine rarement par suppuration : ains plustost par resolution. Souvent aux Erysipeles surviennent des symptomes plus grands que la maladie :

qui causent que l'ordre est changé pour la guarison d'iceluy. Il est mauvais quand Erysipele retourne du dehors, au dedans : et bon quand au contraire, du dedans il se torne au dehors. Paulus Aegineta dit, que l'Erysipelas qui vient en la teste, est plus dangereux et moleste : et que si l'on y applique remedes de grande efficace, ils tuent la personne. Hippocrates aux *Aphorismes* (*apho. 25. li. 6.*) escriit que s'il survient Erysipele en la matrice, il est mortel : pource qu'il est cause de la mort du fruit. Car bien souvent la fièvre aigue (comme tesmoigne Galien au commentaire) peut tuer la personne sans telle inflammation.

*De la curation d'Erysipele.*

**P**OURCE que l'Erysipele est une disposition chaude, comme phlegmon, provenante de defluxion : en la curation d'iceluy sont deux intentions à observer, vacuation et refrigeration. Avec consideration que tout ainsi qu'au phlegmon fault avoir plus d'egard à évacuer que à refrigerer : aussi en l'Erysipele plus refroidir que à evacuer. Entant que le phlegmon est plus molesté par quantité : et l'Erysipele, par qualité, qui pource regard veut estre plus refrigeré, et moins évacué : au contraire de phlegmon : encore que l'evacuation de l'humeur qui fait le mal soit requise tant en l'un qu'en l'autre (*Gal.*). Parquoy apres avoir refroidi l'Erysipele, fault venir aux resolutifs.

Outre ce les deux intentions precedentes observées, restent encor quatre scopes particuliers d'accomplir, en la curation d'iceluy. Le premier consiste en bon regime de vivre. Le second concerne la diversion de la matiere qui afflue : le troisieme, evacuation de la matiere ja coulée en la partie grevée : le quatrieme la correction des symptomes.

Pour l'accomplissement du premier, l'air doit estre esleu froid et humide. L'esté les lieux plus bas sont les meilleurs : on peut arroser la maison d'eauë froide avec roses, violettes, feuilles de vigne, rameau de saule, et autres de leur faculté, froide, et humide, empeschant que beaucoup de gens n'entrent là ou sera le patient. Qui evitera toutes choses grasses, douces, piquantes, et chaudes, Mangera laictues, courges, pourpier, oseille, riz, orge mondé, et toutes autres choses qui engrossissent le sang, et le refrigerent, s'abstenant pource regard de boire vin. Mais usant de orge passé pour son boire, ou d'eauë d'orge, et vivant sobrement : se tenant bon ventre : ne faisant mouvement violent : evitant ire et contention : et toute accointance de femme est mauvais.

Pour le regard du second la phlebotomie n'est pas si expediente en ce cas comme en phlegmon : mais plus l'evacuation du ventre, et de la cholere, par medicament propre à tel effait, si le mal est grand, et le corps plein de cholere. Mais d'autant que la fièvre et chaleur qui accompagne

l'Erysipele est plus grande qu'au phlegmon, nous nous garderons en cest endroit de medecines trop chaudes, telles que sont celles qui reçoivent la scammonée, comme electuarium de succo rosat. Parquoy la rheubarbe est plus convenable. ou le breuvage de Rasis, appelé aqua tamarindorum. Recipit autem pruna damascena xxiiij. tamarindorum recentium. ʒ. x. saccari violati quart. s. cui ut efficacior reddatur, aliquid diluti rhabarbari adjici potest. Mais si le mal n'est pas trop grand, on usera seulement d'un fort clystere, comme Galien enseigne.

Estant toutefois l'Erysipele phlegmonique, on peut commencer la curation d'iceluy par phlebotomie, si rien ne repugne : et d'autant qu'il vient communement en la face. Paul Aeginete veut que l'on fasse section de la veine humerale, au coude : et si elle n'apparoist, que l'on prenne la plus apparente. Au cas que la phlebotomie soit empeschée, faudra user des medecines, qui sont peculieres à purger l'humeur cholérique, et ce par le conseil du medecin, si ce n'est en grande necessité ou que ledit medecin ne se puisse recouvrer. L'Erysipele doit estre convenablement refrigeré en continuant de ce faire jusques à tant que le changement de couleur au cuir nous admonestera, de desister : Car le vray Erysipele par ce cesse : mais si l'Erysipele est non vray, ains phlegmonique, le cuir sera plombé, s'il est par trop refroidy : que si l'on ne desiste, viendra tout noir, principalement et [en] une vieille personne. De sorte que ceux qui auront par trop esté refroidis, ne peuvent estre guaris par resolutifs parfaitement : ains demeure une tumeur comme scirrheuse : pource quand tels signes de changement de couleur se presenteront, il fault alors comme dit Galien laisser les refrigeratifs et repulsifs, et appliquer les contraires, savoir est les resolutifs et desiccatifs avant que la partie soit plombée ou noire.

Entre les choses simples qui ont vertu convenable à ce mal, selon Avicenne, est une embrocation d'eauë froide pour refrigerer. Galien recommande Succus solani, semper vivi, portulacæ, psillij, alterci, lactucæ, umbilici veneris, lenticulæ palustris, cucurbitæ, aliaque id genus. Ce medicament aussi qui reçoit quatre fois autant d'huile rosat, que de cire blanche, estant fait d'olives non meures sans sel, en y meslant aussi d'eauë froide tant que sera besoin. Ces choses mollifiées en mortier avec un peu de vinaigre, fault les appliquer froides, et les changer souvent. — Ceste composition est bonne : Succu plantaginis ʒ. j. rosacei ʒ. iij. lithargyri nutriti ʒ. j. cerusæ lotæ. ʒ. iij. lactis muliebris ʒ. s. le tout meslé en mortier, soit fait *liniment*. Il fault piler premier le litharge, et la ceruse, et les arroser peu à peu du suc de plantain, et huile jusques à ce qu'ils soyent meslez.

Quand la chaleur d'erysipele est adoucie et l'inflammation est cessée, fault venir aux resolutifs comme Galien le commande, avant que le

changement de couleur soit apperceu comme avons dit. A quoy ce *cataplasme* est bon. Ex hordei farina seu ex cruda polenta, et aliis in ratione curandæ phlegmones superius dictis. Car tout ainsi que nous prenons les signes de erysipele de l'analogie des signes du phlegmon, ainsi fault prendre les remedes pour curer ledit erysipele, de l'analogie des remedes de la curation du phlegmon. — Ce medicament est fort bon pour resouldre : Althææ novellæ foliorum libra assumitur : concoquantur hydroleo, cocta vero probè teruntur, adjectisque rosacci ℥. iiij. argenti spumæ et cerusæ ana ℥. ij. s. iterum liniantur cum succo coriani aut semper vivi, aut solani : deinde micis panis adjunctis, ut emplastri formam induat, illinitur. Et si la partie est plombée, il fault premier faire incision de cuir, puis appliquer le cataplasme. Et souvent arroser le lieu d'eauë chaude, comme dit Galien, car elle resoult et nettoye les playes. Quelque fois laver la partie d'eauë salée ou saulmeure, et mesmement quand il est gros : car cela mondifie et tranche, et diminue ce qui est gros. Pour mitiger la vehemente douleur et ardeur, on use de ce remede fait ex foliis hyoseyami involutis in stupis, et coctis sub prunis, deinde mixtis cum unguento populeo, vel cum axungia, comme a esté dit en phlegmon. Que s'il advenoit que l'erysipele fust exulceré, il fault appliquer unguentum album aut unguentum de lithargyro.

Pour reduire *en somme* la curation d'erysipele, ne fault user de phlebotomie en vray erysipele. Si le corps est plein de cholere, et le mal grand, fault user de medicament qui purge la cholere par le bas : que si le mal n'est grand, suffira un clystere. Quand le corps sera purgé, oignez la partie de repulsifs moderez, et de fort refrigeratifs jusques à faire changer la couleur en la partie, et quand la couleur se changera, et la chaleur ne sera plus si vehemente, et l'inflammation sera cessée, fault laisser les refrigeratifs et astringens avant que la partie soit plombée ou noire, et y appliquer les resolutifs et dessiccatifs. Il faut scarifier l'erysipele quand elle vient des ulceres ; et autres causes evidentes puis appliquer un cataplasme fait de farine d'orge. Si l'erysipele n'est vray, ains phlegmonique, ne fault craindre de faire phlebotomie principalement, si le corps est plein de sang ou plethoric.

## CHAPITRE QUATRE-VINGT-CINQUIÈME

*De Carboncle, en Grec Anthrax.*

**L**E carboncle est engendré de la defluxion d'un sang noir, gros et feculent, et bouillant : avec lequel naissent aucunes fois sur le cuir un grand nombre de petites pustules : Autre fois une grande pustule seule, laquelle estant rompue laisse ulcere avec escarre, et creuse, ce qui se fait aussi aux petites pustules bien souvent : aussi avant qu'elles naissent, les patiens se grattent fort : L'escarre montre maintenant une couleur cendrée, maintenant noire, et le cuir ne se peult lever en lieu : mais est comme affiché à la chair. Celle d'alentour vient en une inflammation grande, et chaude, et est noire luisante, comme bitumem et poix : comme si l'on mestoit un peu de rouge avec moins de noir. Car la couleur de vraye melancholie est telle : et sont aussi les *signes* du carboncle tels, avec ce, ceux qui ont ce mal sont necessairement en fièvre, voire plus grande que ceux qui ont un phlegmon erysipelatique. Et s'il y a venenosité, comme advient presque tousjours, ils ont desvoyement d'estomac, appetit continuel de vomir, avec un degoustement et tremblement bien souvent, ou palpitation de cœur avec esvaouissement.

Ceste maladie suynt volontiers la peste, d'autant qu'elle est de matiere veneneuse, parquoy ne le fault mespriser, ains y obvier en toute diligence. Le carboncle qui vient aux emonctoires, et pres des membres nobles, ou principaux, est le plus dangereux : d'autant que la matiere veneneuse peult retourner au dedans, et mettre le patient en grand danger, principalement s'il y a mauvais signes, comme dit Avicenne : S'il vient autour de l'estomach, ou de œsophage, qui est le conduit de la viande, ou aux fauces [gosier], il empesche le souffle, ou l'alaine, comme escrit Celse. Le carboncle, qui est premierement rouge, puis apparoit citrin, n'est pas si dangereux selon Avicenne : mais le plombé et noir tue communément l'homme. Vray est, que tous deux sont fort dangereux. Si les symptomes, qui suyvent ce mal, se diminuent, il y a quelque esperance de guarison : s'ils augmentent, l'esperance est petite.

*De la cure du carboncle.*

**A**PRES que la maniere de vivre sera ordonnée, Galien (*au 14. de la metho. et au 2. à Glaucon.*) commande qu'on commence la curation du carboncle par la phlebotomie qui soit faite du mesme costé du carboncle, en tirant du sang jusques à syncope, s'il n'y a chose, qui

empesche, et le faire avec conseil du medecin. La phlebotomie faite on scarifiera la tumeur assez profondement. Aucuns veulent que les scarifications soyent, seulement faites en l'ulcere qui est couvert d'escarre et crouste, et *embroquent* incontinent les parties incisées, d'eau salée : affin que le sang ne s'y assemble, et caille : mais qu'il sorte hors : Quelque fois on y met d'arsenic, qui est fort bon en ce cas. Autres appliquent des sangsues aux parties incisées. Quand aux repercussifs encore que la partie ayt besoin d'estre refroidie, ne fault user de forts repercussifs : car l'humeur est gros et malin, qui pourroit estre repoussé en quelque autre partie plus profonde, comme dit Galien. Pource fault user des remedes qui en repoussant, resolvent et dissipent, comme ce *cataplasme* : Ex plantagine, et quod ex bis cocta lente. Il y fault aussi mesler de la miette de pain. Les modernes l'appellent emplastrum d'arnaglosse. Duquelle la forme est telle : Rp. Arnoglossi, lentium, panis furnacei ana partes æquales : coquantur in aqua. Avicenne y adjouste Galles : lequel aussi approuve le suyvant. Ex duobus mâlis granatis coctis in aceto, aut aqua acetosæ. Et fault appliquer ces remedes sur la partie, et autour d'icelle.

Paulus Ægineta est d'opinion pour arracher les carboncles, jusques à la racine, et les separer des parties circonvoisines, de faire ainsi, malum punicum acidum minutatim concisum in aceto coques. ubi autem intabuerit, in levorem deteres, linteoque illitum induces : cum siccassit, — aceto humectabis. — Item. *Maturatifs*. Nucis avellanæ veteris vel etiam non veteris medulla carbunculos maturat rumpitque. — Il fault aussi tousjours user sur les parties voisines de cest unguent : Ex bolo armenia, rosaceo vel myrtaceo, oleo et aceto. — Quand le carboncle est pestilent, aucuns usent de ventoses et medicamens attractifs pour faire venir le venin et mauvaise humeur à la partie affligée : Ce que je approuve si le carboncle est en partie ignoble, et la fluxion tarde. Mais si elle y est impetueuse, et en grand'abondance, fault user des choses qui repoussent modement, comme j'ay allegué de Galien.

Pour refrener l'impetuosité de la fluxion, il fault mettre sur l'ulcere ce *medicament*, qui est dessiccatif, et non concoctif, pour n'entretenir la putrefaction, qui est : Pastillus Andronis, Musæ, Pasionis, vel Polydæ, diluique id vino aliquo dulci, vel sapa ad sordium crassitudinem debebit. — Le *cataplasme* aussi fait ex orobi farina et oxymelite, selon Galien est bon, principalement, quand l'ulcere est malin, et avec pourriture : aussi est il l'Égyptiac. — Que si ces choses ne profitent, fault venir aux plus acres, qui ayent la vertu de feu, comme est radix dracunculi, vel aristolochiæ ex aceto trita et composita, calx et arsenicum, et sandaracha, et alia hujusmodi, quæ non aliter quàm ignis adurunt. — Apres si la partie saine est separée du corrompu par ces remedes, il fault arracher le

scarre, et tout ce qui est corrompu, et mort : puis curer la playe, comme les autres choses brûlées. Que s'il advient, que les remèdes soyent vaincus par le mal, il faut appliquer à maladie extreme, extremes remèdes : comme dit Hippocrates, et venir au caustere actuel, qui est fer chaud, et la fin de brusler sera quand de tous coustez y aura sentiment et douleur : puis resouldre le scarre, qui est sur les ulceres. Que si le patient ne veult souffrir telle adustion, faut arracher avec quelque autre chose le scarre, comme tenailles, et l'arracher si bien qu'il ne demeure aucune racine.

Ce fait nous modifierons la playe, puis userons des medicamens remplissans la cavité ainsi qu'és autres ulceres. Mais si le mal n'est pas beaucoup cruel, et qu'il donne loisir, Avicenne est d'avis qu'on le meurisse : et apres qu'on l'ouvre, admotis ficibus, fermento, et sale adinvicem mixtis. Apres que ce cataplasme y aura esté appliqué deux ou trois fois, le lieu se monstre tout noir, et tout ouvert : alors le faut mondifier avec le mondificatif fait ex apio. — Pareillement le medicament fait de moyaux d'œuf, et de sel fait meurir le carboncle, et l'ouvre s'il est appliqué souvent, comme escrit Theodoric. — Le plus commun est le medicament fait de miel, sel, farine de froment, et de moyaux d'œuf. — *Consolida major*, en Grec *Symphyston*, broyée entre deux pierres guarist miraculeusement l'anthrax et le desfait du tout dedens un jour : tellement, qu'il n'a plus besoin de curation fors d'icelle, qui est commune aux autres playes. — Pour resouldre l'escarre, est bon beurre frais, et graisse de pourceau, et autres semblables. — Cest emplastre est fort convenable à resouldre, avec ce qu'il sede et mitige la douleur causée tant des medicamens acres, que le fer chaud pourroient avoir esmeu, et resoult l'humeur maligne, qui cause le carboncle, qui est, *farinæ triticeæ*, et *hordeaceæ* ana ʒ. iij. ex quibus cum decocto malvarum, violarum et radicum altheæ fit solidum emplastrum, addendo butyri, et axungiae suillæ liquefactæ ana ʒ. ij. vitellos quoque duorum ovorum, qui adduci debent quando ab igne remonentur, atque hæc omnia rursus cum radice et foliis prænominatis diligenter tuis et subactis, ac per incerniculum cretis, adinvicem miscenda sunt. — Il est bon aussi outreplus exhiber et bailler au patient de theriaque le gros d'une febve avec de l'eau de scabiense. Ou (s'il y a fièvre fort aiguë et vehemente), eauë rose ou buglosse. et six heures apres le repas.

La description des *trochisques* Andronis. Rp. *Florum mâli granati* ʒ. x. *aluminis scissilis* ʒ. iiij. *chalcanti* ʒ. xij. *myrrhæ* ʒ. iiij. *thuris*, *aristolochiæ*, *gallæ* ana ʒ. viij. *salis ammoniaci* ʒ. iiij. — *Polidæ pastillus* : Rp. *Aluminis scissilis* ʒ. iij. *thuris* ʒ. iiij. *myrrhæ* ʒ. iiij. *chalcanti* ʒ. ij. *cytinorum* ʒ. xij. *sellis taurini* ʒ. vj. *aloës* ʒ. viij. *vino austero* excipiantur. — *Trochisques* de *Musa* : Rp. *Aluminis scissilis*, *aloës*, *myrrhæ*, *chal-*

canthi ana ʒ. vj. croci, crocomagmatis ana ʒ. iij. cytini ʒ. iiij. mulso ex falerno facto assumuntur. — Tous tels trochisques sont grandement recommandés par Galien en ceste maladie. Qui est l'occasion que nous avons icy adjousté leurs descriptions.

## CHAPITRE QUATRE-VINGT-SIXIÈME

*De gangrene, et sphacele des Grecs, des Modernes esthiomenon.*

**I**L y a difference entre le sphacele, et la gangrene. (*Definition de Gal. au 2. ad Glauco.*) : En ce que le *sphacele* vient non seulement sur la chair et és vaisseaux, mais aussi sur les os quand une mauvaise sanie engendrée de la chair d'alentour les aura embus d'un mauvais venin, et les aura consumez d'une pourriture fort puante. Galien appelle *gangrenes* les mortifications qui procedent de la grandeur des inflammations : qui en sont encores toutefois faites entierement. Ausquelles si on n'y remédie bien hastivement, la partie perdra mouvement, et sentiment, mesmes quand on le coppera et bruslera, ne sentira rien : combien qu'alors ce mal n'est plus appelé gangrene, ains sphacele des Grecs, et les Latins *Sideratio*, et des modernes *esthiomenon* : par lequel mot ils veulent aussi entendre la gangrene. Quand donc nous verrons le membre reduit en tel estat qu'il sera du tout privé de vie, sens, et mouvement, il le fault incontinent copper, et resequer jusques au vif le plus pres de la chair vive, que sera possible. La gangrene ne vient jamais sur les os, encores qu'elle soit une espèce de sphacele.

Telle mortification vient en trois sortes. — Premièrement, quand le membre ne peut plus recevoir la vie, qui lui est transportée du cœur par les arteres, à cause de la dissolution de la temperature, et harmonie, qui estoit en iceluy. La temperature et harmonie de la partie se pert par une inconsiderée refrigeration des inflammations, ou par chaleur excessive, et par la venenosité des inflammations. — Secondement la gangrene et sphacele peuvent venir, quand la vie est suffoquée en un membre, comme advient souvent aux grandes inflammations, lesquelles bouchent les pores, veines, et arteres : tellement que les esprits, qui sont suffoquez, ne peuvent recevoir l'air extérieur. — Tiercement l'extinction de vie peut estre faite, quand le passage de l'esprit vital du cœur est empesché par quelque forte ligature ou contusion faite és conduits par lesquels l'esprit passe. En somme ces choses adviennent quand la faculté vitale est déniée à quelque partie, où la chaleur naturelle et temperature sont perdues.

Quant aux *signes* de la gangrene, Galien (*au liv. des tumeurs contre Nat.*) les escrivant recite pour le premier, quand la rougeur qui estoit en l'inflammation s'esteint en la gangrene et sphacele, et puis que le mouvement et pulsation des arteres, que le patient sentoit, s'abolissent à cause que le sens esteints, combien que le mal n'est pas encor finy : ains on voit le membre tout noir, mol, et pourry, rendant grande puanteur, tellement qu'on le peut juger pour chose morte, pource que quand on le presse des doigts, il demeure enfoncé, et ne se releve plus, mais semble que le cuir soit separé de la chair. Parquoy est requis hastivement d'y remedier, de peur qui n'assaille les autres membres, comme escrit Paulus Ægineta.

*Cure de gangrene, et de l'extirpation du sphacele engendré de la gangrene.*

**P**OUR autant que la gangrene est faite d'abondance de sang corrompu : ce nous est indication, que la cure d'icelle requiert grande vacuation d'iceluy : ce que ne se doit faire sans le conseil de quelque savan medecin, s'il est possible : qui saura bien tout ordonner comme si la chose le requiert, ensemble des preservatifs du cœur. Or ceste grande evacuation du sang ja fisché en la partie grevée, doit estre faite par l'ouverture de quelque veine de la partie mesme qui sera plus apparente et ample, ou par excision du cuir de toute la partie dolente, ou par plusieurs scarifications profondes, et grandes selon la grandeur du mal. Car quand le mal commence, suffisent les scarifications : et les sections, quand le mal approche de pourriture. Car tant plus le mal est grand, tant plus requiert grand remede. Telles sections grandes et profondes, estans faites, fault laver le lieu d'*eauë salée* : afin que le gros sang ne se coagule à la partie, ains sorte : puis apres on appliquera ce medicament qui empesche putrefaction, et fait resolution, qui est : Farina orobi, aut lolij, quod vini modo temulentiam concitet : aut si harum facultas non sit, fabacea ex oxymelite vel syrupo acetoso. — Il sera bon laver le lieu scarifié deux fois le jour aceto calido, sed mulso præsertim. Car ces choses consomment la sanie et matiere pourrie par leur siccité, et par leur froideur, defendant de pourriture, encore corrompu. — Quand la furie du mal sera remise, on mettra dessus *unguentum ægyptiacum* ex flore æris, alumine, melle, et aceto, ad æquas portiones mixtis, et coctis compositum. Car ce medicament empesche la putrefaction, et resoult et separe le pourry de l'entier et sain. Si on le veut plus fort, faut adjouster du sel. Ou si le mal est fort creu, aliquem ex *trochiscis* pauló antè commemoratis, exquisitissimé tritum, aceto et vino dilutum, utpote vel Andronis vel Polydæ, vel Musæ. — Ou on pourra user de cestuy : Arsenicum, quod vocant sublimatum,

parum aut correctum : idque vel in pulvere, vel ex vino dissolutum, et linamento aut xylo (quod Galli cottonem appellant) exceptum inter sanum et corruptum applicatum. Car il fait incontinent cesser le mal, et sans douleur.

: S'il est expedient, fault separer le corrompu du sain, avec une spatule ou autre instrument. En telle application de remedes, aux plus robustes doivent estre appliquez plus forts medicamens : et aux delicats et femmes et petis enfans qui ont la chair molle, moins violens, comme nous enseigne Galien (*au 2. a Glaucon*). Si ce mal ne cede aux corrosifs et caustiques, il fault *bruster* ce qui est entre le sain et corrompu. Que si toutes ces choses ne profitent, il fault copper petit à petit le membre, afin que le sain ne soit corrompu. Car pour la contagion du corrompu, ainsi que du venin, le sain peut estre corrompu, et quand l'adustion sera faite, on prendra de jus de porreau (*Gal*). ou (comme dit Paulus Ægineta), du sel avec du porreau, ou de quelqu'un des precedens. Et ce pour empescher la pourriture, et deseicher, ensemble empescher la fluxion des humeurs. — Quand on verra que la pourriture cessera par tels remedes, utendum est catasplasmate ex pane, vel ex hordeacea farina vel triticea, ex hydræleo incocta. Item medicamento, quod cephalicum vocant, ex melle illitum : les medicamens font separer l'escarre de la chair, qui est au dessous et aussi le tetrpharmacum, et panis quoque cum apio tritus, aut ocymum separent bien l'escarre d'avec le sain, et le mondifient sans erosion. Pour resoudre l'escarre on use costumierement de beurre ou de quelque autre gresse : mais quand l'escarre est tombé, fault laver le lieu de vin aigre — puis y appliquer cest emplastre de Salicet comme l'on dit : Rp. Mellis ℞. s vitellos ovorum crudos tres aut quatuor numero, farinae hordei ℞. s, on mesle ces choses en forme d'emplastre, deux ou trois jours apres. Pour faire meilleure mondification, on y adjoudera myrrhæ electæ ʒ. x. Galien (*au 2. ad Glauco.*), n'use és corps tendres que de farina orobi cum melle vel thure. Ces choses convenablement accomplies fault faire reduire l'ulcere à cicatrice et le consolider : par medicament idoines à cest effait en la maniere des autres ulceres.

*Somme de la cure de gangrene et sphacele.*

**Q**UE le mauvais sang soit copieusement vacué. Il fault laver la partie d'eauë salée, apres les scarifications et sections faites en icelle. Puis appliquer le medicament destiné aux pourritures. Quand la furie du mal sera appaisée, il fault mettre dessus Ægyptiacum. Si le mal, ne cede à ces remedes fault cauterizer et separer le corrompu du sain. Si ces choses n'y profitent rien, et que la gangrene aye degeneré en sphacele, soudain faut copper le mort jusques au vif, de sorte qu'il n'y demeure

rien du pourry : ce fait user de caustere chaud, et rouge de feu. Après le caustere fault appliquer jus de porreau, et autres choses astringentes, et qui desciechent, et empeschent la fluxion. Il ne fault se haster de separer l'escarre fait par les caustiques, ou fer chaud, de peur qu'il ne s'ensuyve grande effusion de sang. Quand la pourriture sera ostée, et que on ne craindra plus l'hémorragie, fault appliquer ce qui peult oster la croste ou escarre : laquelle estant tombée : procederons au reste comme à la curation des autres ulceres.

## CHAPITRE QUATRE-VINGT-SEPTIÈME

*De œdema, et tumeurs pituiteuses, et froides, et flatulentes.*

**A**PRÈS avoir traité des tumeurs engendrées des humeurs chaudes, nous entrerons en propos de celles qui sont excitées par les humeurs froides : commençant à l'Œdema, que Galien (*au 14. de la meth. et au 3. ad Glauc.*), dit estre une tumeur lache, et sans douleur, procedante d'humeur phlegmatique, adjoustant qu'elle est maladie et non symptome, pouvant aussi proceder d'autre occasion que d'une autre defluxion d'humeur phlegmatique, assavoir d'une flatuosité vaporeuse amassée en quelque partie, ou bien aucunesfois engendrée en icelle, comme és jambes des hydropiques ou phthisiques : Ou cachectiques, c'est à dire de ceux qui ont le corps plein de mauvaises humeurs. En toutes ces dispositions dangereuses, œdema est symptome, c'est à dire accident, qui suyt necessairement les maladies susdites : et ne requiert propre curation à part.

Les Chirurgiens ont *deux especes d'œdema*, vray, et non vray. Le *vray* est fait de phlegme naturel, qui n'est autre chose, que sang crud, et non assez cuit, qui est meslé en la masse du sang pour nourrir les membres phlegmatiques. Le *non vray* est fait de phlegmon non naturel et humeur degenerante de la naturelle non toutefois du tout. Car si elle sortoit toutallement de la latitude d'icelle, ce ne seroit plus phlegme. Le phlegme peut degenerer, et estre converty en substance aqueuse, ou flatueuse, ou fort subtile : dont on l'appellera phlegme aqueux, flatueux, subtil. Les especes de œdema engendrées de phlegme ont esté exposées au chap. *De phlegmon*, et au chap. *Des tumeurs phlegmatiques* où l'on doit avoir recours pour ce regard.

Les *causes* sont primitives, comme cheute d'en haut, un coup, mauvaise maniere de vivre. Antecedentes, comme abondance d'humeur

phlegmatique effluente en quelque part. Les conjointes, le phlegme mesme ja affiché en la partie.

Les *signes* de l'œdeme sont une tumeur lache et molle, qui s'enfonce quand on la presse, de sorte qu'il s'y fait comme une petite fosse, et ne se releve point apres que le doigt est osté duquel l'avons pressé : Aux signes dessusdits doit estre adjousté, ce peu de douleur qu'elle fait et le peu de chaleur qu'elle a et couleur tirant sur le blanc, assavoir entre blanc et pasle. Ceste tumeur a ses *quatre temps*, comme les autres tumeurs : le commencement, l'augment, la vigueur et declination. Elle est coustumierement terminée par resolution à exhalation, et rarement par suppuration, mais souvent par conversion, en neuds et autres excroissances ou absces : le temps plus coustumier de produire telles tumeurs est plustost l'hiver que l'esté, à cause que telle saison est plus oportune à la production de l'humeur phlegmatique.

*Cure d'œdeme engendré d'humeur phlegmatique.*

**E**STANT l'œdeme fait de defluxion d'humeurs, comme les autres tumeurs : nous avons aussi deux intentions à observer pour la curation d'ice-luy, l'une est de dissouldre les humeurs fluez, qui ja occupent la partie : L'autre de reprimer la fluxion ausquelles nous accommoderons les remedes de telle proportion, qu'il sera de besoin selon que l'une surmontera l'autre. Ainsi que nous monstrerons cy apres.

*Diete.* — Suyvant cela nous eslirons en premier lieu l'air chauld, et sec, et subtil. Le boire sera vin blanc, ou cleret, bon, avec peu d'eauë, le pain bien cuict, la chair de mouton, ou de petits oyseaux de montaignes, ou des champs, rostie plustost que bouillie : sans user que de bien peu de bouillons et d'herbes. Fuyant aussi toute sorte de pain sans levain, et toutes choses cruës, et humides, avec pois, febves, et autres legumes, pareillement fromaige, fruits nouveaux, et non meurs, et tout poissons sinon saxatile<sup>1</sup>. Il fault aussi peu manger, et moins boire. Ne se laisser le ventre dur, ains le provoquer avec figues ou de carthamus. Prenant desdites figues seiches, et les faisant remplir de moëlle de semence de carthamus, puis les manger au matin ou au commencement du repas. L'exercice moderé qui n'endommage point la partie, est recommandé : et dormir peu : fuyr les bains, et choses humectantes. — En apres nous aviserons de l'evacuation de la matiere antecedente, que nous accomplirons par medicamens destinez à telle matiere, apres que nous l'aurons preparée par incisifs et abstersifs : à quoy nous pourrons presenter quelque sorte

<sup>1</sup> C'est-à-dire qui se tient dans les pierres. (Voir Guy de Chauliac, éd. 1890, p. 116).

d'oxymel. Et si le corps est phletorique on pourra seurement ouvrir la veine comme veult Guidon. Combien qu'il est bien difficile de voir en un corps plethorique un œdeme legitime, qui fait que le phlegme n'abonde plus, que les autres humeurs : pourquoy la phlebotomie n'est utile en un vray œdeme.

Quand à l'autre intention nous y satisférons au commencement par application de repercussifs, qui ne seront de si grande frigidité et astriction qu'ils puissent repousser, ains ayent vertu de deseicher et resouldre : En l'augment, les resolutifs seront plus forts : en la vigueur, principalement vers la fin, quand la fluxion est toute arrestée, les purs et forts resolutifs sont d'usage ; en la declination ceux qui consomment et desseichent. Et ce quand le mal doit estre terminé par resolution. Mais s'il degenere en absces, il fault appliquer des maturatifs comme dessus a esté monstré.

Les remedes qui repercutent en deseichant et resolvant, convenables à ceste humeur, sont de trois sortes. La premiere est de Galien (*au 14 li. de la metho. et au 2 ad Glauc.*), qui dit que en tel œdeme fault appliquer une esponge ou linge trempée en eauë meslée avec du vin-aigre appelé oxycratum. — La seconde d'Avicenne : aqua decoctionis bourrach. id est, nitri, vel spumæ nitri, et cinerum, et aceti ana quantum satis esse videbitur. — La tierce de Rasis : Rp. Aloës, myrrhæ, licij, acaciæ, sief memithæ, id est de glaucio cyperi, croci orientalis, boli armenici, ana partes æquales, pulverisentur, et cum succo caulium et aceto misceantur, et fiat *emplastrum*.

Ces remedes susdits sont aussi bons en l'augment, y adjoustant un peu plus de sel, et de vin-aigre, ou quelque peu d'alun, mesmement si le corps est robuste ayant le cuir dur. Si au second appareil la tumeur ne se trouve estre diminuée faut mettre davantage de vin-aigre à l'oxycrat (ainsi appelé en Grec, et posca en Latin), et que l'esponge soit neufve ou bien lavée, à cause de sa nitrosité, ou sel. Apres avoir appliqué l'esponge, fault bender la partie, en commençant au plus bas lieu, faisant la ligature mediocre au commencement, puis un peu plus estroite, la relaschant peu à peu devers le haut. — Si ce mal à resolution, nous appliquerons, suyvant Avicenne, une esponge embue de lessive de cendres de figuier ou de vigne. Pource que telle espece de cendres deseiche et absterge grandement.

Puis s'il est besoin d'un plus fort dessicatif, nous userons de celuy de Brunus. Rp. Aluminis, sulphuris, myrrhæ, et salis ana partes æquales, misceantur hæc omnia cum rosaceo et aceto. Et soit fait leniment, qui deseiche plus fort que le remede precedent.

Ou de celuy d'Avicenne : Rp. Stercoris vaccini ꝑ. s. olibani, styracis, usnée, id est, musci arborum, calami aromatici, spicæ, absinthij ana

3. s. Confice omnia cum aceto, et decocto caulium, fiat emplastrum. C'est la façon de curer œdème, qui se termine par résolution.

Mais s'il ne se veut résoudre, ains tend à suppuration, nous amenerons avec l'unguent appelé (ex succis diachylon<sup>1</sup> ou, cestuy, contenant : malvam, brancham ursinam, radicem altheæ, radicem lilij, cepas aslas, limaces, fermentum, et semen lini, cocta et subacta, et cum axungia et butyro mixta, quæ rediguntur in formam emplastrum, seu potius cataplasmatum). *Rogier*. — Un autre de mesme efficace. Rp. Succis ebulli, sambuci, oxylapathi, levistici seu ligustici et marathri. Ex horum singulis quantum libet, pari tamem pondere : deinde ut oportet coquito unà cum dialthea, melle, oleo, et butyro, atque ex his cataplasma conficito.

Estant l'apostume meure, ne fault attendre qu'elle s'ouvre de soy-mesme, ce que bien souvent ou jamais n'advient. Parquoy il fault faire ouverture avec fer chaud, ou autre caustique : puis nettoyer la pourriture avec unguentum apostolorum, ou par un mondificatif ex apio et succo abstinthij, ou par le suyvant de Dinus : Rp. Galbani ammoniaci, resinæ, terebinthinæ, picis, sepi vaccini, olei antiqui, ana partes æquales : dissolvantur gummi cum aceto, et liquefiant ad ignem cum reliquis : et fiat unguentum. Ces choses executées nous procederons au reste, comme aux autres ulceres sordides. — Si d'aventure telle douleur n'acconsuyvoit le mal, qu'il nous contraignit luy remedier, pour lequel appaiser Avicenne ordonnoit œsipe humide, ou du vin cuit, ou Cyrome<sup>2</sup> composé d'huile de chamomille et d'absinte, et d'aspic, et de cire. — S'il faut outre plus dissouldre la durté et la remolir, il fault y appliquer de la moëlle de bœuf. Au reste Galien (*au 2 à Glaucou*), en un œdème de long temps oignoit la partie d'huile, et y appliquoit une esponge de lessive, laquelle estreignoit assez fort, guarissant ainsi ceste humeur

*Somme de la curation de l'œdème.*

**E**n l'œdème, qui est symptôme survenant aux autres maladies, comme hydropisie, phthisie, et cachexie, fault appliquer medicamens résolutifs et dessiccatifs, frottant aussi la partie enflée d'oxymel ou d'oxyr-

1. *Unguent appelé (ex succis diachylon, ou)*. — Franco suit à peu près pour les tumeurs ou apostèmes, les descriptions de Guy de Chauliac. Voici ce que dit ce dernier : « Ad maturandum apostemata phlegmatica laudat Rogerius diachylon quod ipse conficit. Item ad idem : Recipe malva... » (Éd. 1559, p. 73). Dans ce passage Franco reproduit ce qu'écrivit Guy de Chauliac ; « ex succis » est probablement une faute de copie.

2. « Oesipe humide, ou du vin cuit, ou cyrome » ; voici ce qu'on trouve dans Guy de Chauliac (éd. 1890, p. 118), « il faut que la douleur soit appaisée... avec choses semblables à suyn de laine, et vin cuit et Céroine (cérats), faits d'huile de camomille... » — Il y a quelques grosses fautes de ce genre, d'où résultent des mots ou des phrases incompréhensibles.

rhodinum ou d'huile avec sel, ou du sel meslé avec l'oxyrrhodinum. Car par cette friction on mitiguera la douleur, et diminuera l'enfleure. A l'œdeme procréé de defluxion de phlegme subtil, si la fluxion est arrestée, fault appliquer medicamens, qui en partie soyent resolutifs, et en partie adstrictifs. Il fault lier une esponge neufve ou autre lavée de lessive trempée en oxycratum. Touchant la ligature de la partie : nous la devons lier par le bas premierement, et montant en hault en l'estreignant moienement. Et si l'enflure ne diminue par ce remede, fault mesler un peu d'alun avec l'oxycratum. Mais si le mal est ja inveteré, ne fault plus appliquer resolutifs ne repercussifs meslez ensemble, ains plustost les resolutifs, et incisifs meslez ensemble. Il fault au reste lier assez estroitement la partie apres l'avoir oingte d'huile et mis dessus l'esponge embue de lessive.

## CHAPITRE QUATRE-VINGT-HUITIÈME

### *Des absces et excrescences phlegmatiques.*

**L**E nombre des absces ou excrescences phlegmatiques, sont escruelles, bronchocele, autrement bocium et hernie gutturis, melicerides, steatomes, atheromes, testudo napta, ou nata, qui sont noms trouvez par les modernes. Tous ces absces sont engendrez de phlegme en quelque partie qu'ils naissent, encores que aucuns peuvent degenerer en dureté, ensemble à tophus, et en disposition scirrrique, ou scirrheuse : toutefois la source d'icelle est phlegme, comme dit Avicenne. Combien que je ne doute qu'il n'y puisse avoir quelques humeurs meslez avec ledit phlegme, qui peuvent engendrer absces mistes et composez : jaçoit que nous ne devions icy parler que des simples.

*Glandules et Gangliun* sont pris pour une mesme chose. Qui est une concretion de nerfs, comme escrit Paul. au vj liv. chap. 39. qui procede de cop ou lassitude, le plus souvent en la jointure de la main, au lieu appelé carpus, et chevilles ou malleoles des pieds, encor elle puisse venir aussi en autre part. Celle est de la couleur de la partie, et est resistente, sans douleur. Mais si vous la pressez violemment elle se monstre estre sans sentiment, n'aparoissant estre en la profondeur du corps, ains sous le cuir, tendant vers les costes. Si vous le pressez devant ou derriere il ne fait les choses susdites.

Les *scrophules* ne sont que glandules, que les Latins appellent *strumas*.

Celse dit estre une tumeur, en laquelle naist quelque chose coagulée de sang, et matiere pourrie, comme une glandule, et selon ledit Auteur, elle naist au col, et aux aisselles, et aines, et aux costez. Paule Æginete escrit, qu'elles viennent en la partie interieure en l'un, ou bien souvent és deux costez du col, en nombre d'une ou de plusieurs, estans couvertes de membranes, comme steatomata, atheromata, et melicerides.

*Luppia*, comme veult Guidon, est molle et ronde, naissant communement és lieux durs et secs, comme és paupieres, et lieux nerveux. — Bref, le ganglium des Grecs, les glandules d'Avicenne, et nodus, ne different gueres l'un à l'autre. — *Talpa* contient une matiere blanche, comme atheroma à peu pres. — *Bocium* du vulgaire, appelé des Grecs bronchocele, à cause du lieu, et des Latins hernia gutturis (Qui aussi appellent les affligés de ce mal guttuosos) est une tumeur au col : en laquelle y a aucune fois une chair insensible : autrefois une humeur semblable à miel, graisse, boullie, ou eauë. Autrefois aussi selon Celse, et comme nous avons experimenté, on y trouve des poils meslez avec petits os. — Aucuns de ces absces ou excroissances sont envelopées d'une propre tunique, et les autres sont impliquées avec les veines et arteres. Les autres ont la racine gresle, les autres large : autres se peuvent resouldre, et autres non : et autres sont squameuses, fistuleuses, chancreuses.

#### *Des Causes des absces precedens et Signes.*

**L**es causes sont primitives, antecedentes, conjointes. Les *primitives* sont, comme cheute, cop, trop boire, et manger, et mauvaise maniere de vivre. — *Antecedentes*, comme les humeurs non naturelles, principalement les phlegmatiques, et vray œdeme, qui degenerent en absces. Les *conjointes* sont diverses substances, et propre matiere de chacun absces contenu en la partie.

Les *scrophules* sont différentes entre elles, en grandeur, nature, lieu, naissance, multitude, et complication des vaisseaux, comme a noté Aëce selon Leonidas. Parquoy les unes sont plus difficiles à guarir que les autres. Comme les grandes plus que les petites. Les autres ne reçoivent guarison comme les inflammées et qui sont malignes. Car veu que telles scrophules sont chancreuses ou infiltrées, et pleines de vaisseaux, sont dangereuses à penser pour l'effusion de sang dont elles nous menassent : et quand aussi sont prochaines des veines jugulaires et arteres carotides. Mais si elles sont superficielles, on les peut plus aisement guarir : ou l'on se devra donner garde des nerfs recurrens. Pource que si aucun d'iceux estoit coppé, feroit perdre la voix au patient. Il fault bien adviser à celles qui sont curables, et à celles qui ne le sont pas, desquelles il ne fault entreprendre aucunement la curation.

*La curation des absces ou excroissances phlegmatiques.*

IL y a deux curationes, universelle, comme à tous : et la particuliere propre à un chacun. *L'universelle* est, ordonner bonne maniere de vivre, que la matiere dequoy sont engendrez tels absces ne s'accumule plus au corps, puis donner ordre à divertir en toute diligence la matiere antecedente, et ja amassée au corps : afin que ne vinsse avec la conjointe, c'est à dire, celle qui fait la maladie. Pour ce faire suyvant le conseil d'Avicenne, se garderont de toutes grosses viandes, qui engendrent grosses humeurs, ne bevront eauë froide : Endureront la faim, ne mangeront que viandes de bonne digestion, fuyant lieux humides : Boivent bon vin ou eauë alumineuse ou sulphurée. — Pour divertir la matiere antecedente, qu'elle ne s'unisse à la conjointe : Nous essayerons de ce faire par purgation par le ventre, ou phlebotomie, en outre par diuretiques, et finalement par medicamens qui feront resolution de l'humeur ja amassée dedans le corps. Pour l'evacuation du ventre Avicenne conseille ceste poudre : Rp. Turbith, zinziberis, et sacchari ana partes æquales, et en bailler à une fois ʒ. ij. — *Benedicta* quoque et hiera picra. — Item. Pilulæ ex agarico, et ermodactylis, majores appellatæ, sont bonnes à telles maladies. — *Breuvage de Guidon* pour emouvoir l'urine : Rp. Scrophulariæ partes tres, philipendulæ partes duas, pimpinellæ, pilosellæ, tanaceti, caulium rubrorum, qui nonnullis brassica marucina creduntur, rubiæ majoris ana par. j. Radicis aristolochiæ, spatulæ fœtidæ, radicis raphani ana partem dimidiam. Toutes ces choses soyent conquassées et cuites en vin blanc et miel, jusques à la consumption de la moytié, et fiat colatura. De laquelle le patient prendra de trois en trois jours au matin ʒ. iij. tiedes avec le conseil du medecin. — En toutes ces choses Galien (*au 4. de la meth.*), conseille pour resouldre l'humeur, qui est au profond du corps, dont procedent les glandules interieures, qui sont cause des exterieures, theriacem, athanasiam, ambrosiam, et medicamentum, quod ex Cretica calaminthe est compositum. Græci diacalaminthon vocant. La composition duquel est au quatriesme livre *De sanitate tuenda*.

La *particuliere curation* de tels absces : est que s'ils sont pituiteux, mols et petits, que Avicenne appelle luppie et glandule, et en parties fermes, ayans encor leur membrane tendre, dautant qu'ils ne sont pas inveterez, les fault comprimer, et apres deseicher : secondement il fault amollir, resoudre, et consumer, à la maniere des œdemes, les plus grands qui ne sont encor inveterez. Mais celles qui tendent à maturation, et suppuration : et qui sont sanieuses doivent estre maturées, ouvertes et mondifiées. Et quand aucunes ne recevront curation par les remedes

précédens, pourveu qu'elles soyent mobiles et non malignes, pourront estre coppées et arrachées. Es autres contraires qui sont immobiles, affichées, et infiltrées à la partie, fault user de corrosifs, et mondificatifs : en outre lier et arracher toutes celles, qui ont la racine petite.

Pour accomplir la curation des premières : convient appliquer une lame de plomb sur la tumeur qui soit égale à icelle : la liant estroitement afin qu'elle ne tombe : et telle lame resolt, telle excroissance ou *luppie* : laquelle il fault doucement frotter avec la main jusques à ce qu'elle s'eschaufe : et que soit plus molle, qu'elle n'estoit. En apres il fault prendre avec les mains la partie grevée et la battre si fort du fond d'une escuelle, ou autre chose de bois solide, afin de rompre la membrane, en laquelle est enveloppée, et ainsi la matiere espandue : ce qu'estant fait, incontinent fault appliquer la lame de plomb sur le lieu liée comme dessus, qui y demeurera huit ou neuf jours. Avant l'application de la lame, aucuns usent et appliquent *Unguentum ex plumbo usto, fuligine sambuci, aut ficus arboris, oleo, et aceto*. Les autres usent avant de l'*emplastre* composé ex aloë, acacia, myrrha, olybano, sarcocolla, adjecto, aceto vel ovi candido, quantum ad alia excipienda satis esse videbitur. Autres apres avoir ramolly d'ammoniac aupres du feu, en font emplastre, et le mettent dessus, et puis la lame de plomb dessus ledit emplastre lié fort estroitement. Quelques jours apres si l'on voit gangliun estre ramolly, on mettra le pouce d'une main sur la tumeur, et puis nous appuyerons l'autre sur la partie malade, afin de la mieux comprimer, dont bien souvent par ce moien est resolt la tumeur.

*Luppie* des modernes, glandula d'Avicenne, et gangliun des Grecs, sont une mesme chose ou maladie. Pour laquelle Oribase usoit de ce medicament : Cerusæ, olei antiqui, et resinæ piceæ ana lib. j. ceræ ꝑ. ij. ammoniaci thymiamatis, galbani ana ꝑ. j. la ceruse sera cuite avec l'huile tant qu'elle ne se prenne plus és mains : puis faut mettre l'ammoniac bien batu, puis resinam piceam, et ceram, finalement le galbanum. Lequel soit remolly auparavant. — Oribase usoit d'un loppin de plomb rond, comme un *peson* que les femmes mettent au bout de leur fuseau : qui estoit plus grand et ample, que le gangliun, et bien lié. Pource que ledit plomb resolt par sa pesanteur et longueur de temps.

Il fault essayer ces remedes avant que de venir à l'operation manuelle, et principalement quand sont en lieux dangereux. Avant aussi qu'essayer telle operation, Galien (*au 6. li. De la compositi. des medi. gen.*), nous enseigne ce medicament : lequel est bon aux *scrophules* et parotides, et aux podagriques, qui est : Rp. Olei veteris denarium pondo centum, argenti spumæ denarium pondo quinquaginta, ladani denarium pondo vigintiquinque, picis siccæ denarium pondo quinquaginta, æruginis rasæ denarium pondo octo, galbani denarium pondo quatuor. La litarge se bat

avec l'huile, et puis on le fait cuire, et apres qu'ils sont meslez ensemble, et qu'ils sont espessis, on y met la poix, et le verd de gris : apres le ladanum et galbanum, et puis on les transmet en un mortier auquel on les amollit et petrit, et ainsi sont gardez pour l'usage : denarium c'est à dire ʒ.

Guidon <sup>1</sup> l'escrit autrement, assavoir. Rp. Olei antiqui ʒ. xij. æruginis ʒ. xij. picis siccæ ʒ. vj. ladani ʒ. iij. lithargyri ʒ. xij. galbani ʒ. iij. — Le diachylon commun, et le medicament nommé Ireatum sont aussi commodes à ce mesme effait. Mais en une ℥. de diachylon Ireatum faudra malaxer une ʒ. de poudre d'Iris. Le grand diachylon de Mesuë a mesme vertu que les precedens. — D'autres conseillent des crottes de chievre vive avec du miel, et vinaigre sur le feu en forme d'emplastre, puis les appliquer sur le mal. — Ou cestuy : ex fœnogræco, semine lini, et brassicæ, cum mucilagine radicis altheæ : lequel s'il y a esperance de suppuration, mature bien fort. — A ce mesme convient le suyvant d'Haliabas : Rp. Farinæ fabarum et hordei ana ʒ. x. radicis glycyrrhisæ, radicis altheæ. et picis ana ʒ. v. ceræ albæ, adipis anserini ana ʒ. x. Il les fault batre, et rediger en un, avec huiles vieux, et urine d'enfant jeune, et en faire emplastre sur le feu. — Ou cestuy d'Avicenne : Rp. Stercoris bubuli ʒ. ij. radicis caulium, radicis capparum, squillæ, ficuum pinguium ana ʒ. ʒ. lupinorum, bdellij ana ʒ. ij. aceti, mellis, axungiæ suillæ, fœcis olei antiqui ana quod satis est fiat emplastrum. — Brunus et Theoderic ont esprouvé cestuy en toutes tumeurs dures. Sume ammoniaci, bdellij, galbani ana partes æquales, qu'ils trempent trois jours en vinaigre apres qu'ils seront dissoults, et mis aupres du feu, y adjousterez du son bien subtil, tant qu'il sera besoin, et soit fait emplastre approprié aux escrophules. — Roger louë cestuy à ce mesme : Rp. Radicis filicis, asphodeli, et si vis, ebulor. ana quantum libet : coquantur in vino optimo, et tundantur in mortario, addendo sulphuris vini momentum, qui est à dire, bien peu, fiat emplastrum. — De Paul Ægineta : Calx viva, id est, aqua non extincta, melle, vel gymnasiarum sordibus, seu balnearum strigmento excepta, vel oleo vel adipe suillo, est bon. — La farine de lupins cuite en oxymel, et appliquée en liniment resoult les scrophules.

Les remedes precedans doivent estre appliquez sur les scrophules non encor inveterées, mesme en la personne des enfans qui ne veulent endurer operation manuelle ; car presque tous les medicamens cy dessus escrits ont faculté mixte, lesquels resolvent, et remollissent. Ce que ne venant à effait faudra faire venir à suppuration les absces, ou les consumer, ou guarir par operation manuelle, comme nous dirons cy apres. Cependant nous aurons soin de la teste, laquelle nous tascherons par tous

1. *Guy de Chauliac*, éd. 1890, p. 128.

moïens de desecher, et nettoyer de superfluitez. — Haliabas en ces absces applique cest emplastre *pour maturer*, qui est, ex farina hordei, pice et olibani, ex pueri impubis lotio in unum corpus redactis. Et pour refrençr la vehemence de la chaleur, qu'on mesle de la decoction de coriandre avec la farine dite, suyvant le conseil d'Avicenne. Que si ces choses ne profitent, prenez myrrhe part. j. licij part. ij. et misce cum prædicto decocto. — Le medicament suyvant suppure les scrophules ou les dissipe. Ce qui est de Paule Æginete (*au 4. livre*) : Myrrhe ʒ. x. ammoniaci, thymiamalis ʒ. vij. visci quercini ʒ. viij. galbani ʒ. iiij. propolis ʒ. j. contundantur in pila. Il est *maturatif*, fort bon pour les scrophules, lesquelles estans meures, fault ouvrir, et puis *mondifier* avec l'unguent apostolorum, qui est de grande efficace és scrophules malignes, et ulceres. Comme aussi est l'unguent ægyptiacum de Rasis : et l'emplastre diachylon, et diapalma, qui sont de mesme vertu. Et si tels absces sont en lieu ou il y ait corruption d'os, ou quelque mauvais symptome leur soit advenu, il les fault traiter comme les ulceres, avec lesquelles ils ont plus d'affinité.

*La cure des scrophules par incision.*

**P**REMIEREMENT fault coucher le patient sus un lieu ferme, qu'il ne se puisse bouger, ou il sera couché plustost que debout, de peur qu'il ne tombe en quelque defaillance de cœur. Estant couché on luy fera tenir la teste bien ferme : puis fault faire une incision droite ou oblique du cuir qui est sus la scrophule ou tumeur, car la section qu'on fait de travers est mauvaise au col à cause des vaisseaux et nerfs, qui vont droit, en icelluy. Mais si la scrophule court desous le cuir, fault proceder comme s'ensuyt, ayant coppé tout bellement jusques à la scrophule, la fault separer du cuir avec les doigts ou manche de rasoer, ou lancette, ou avec la lancette mesme, qui vous est montrée au chap. de *ungula*; et s'il y a vaisseaux qui fluent, il *les fault attacher avec fil*, et aussi quand on aura presque toute separée la scrophule, si elle a quelques racines au dessous, comme bien souvent ont, avant que les separer de ce, que tirez hors, les fault lier avec fil le plus bas contre la playe, qu'il sera possible : puis copper dessus le fil, afin qu'il ne se fasse effusion du sang. Ce fait on peult venir aux glandules pareillement pour les tirer bien à l'aise, et pendant qu'on les descharne, est bon passer un fillet à travers, si elle est ferme, pour la tenir ou avec des *crochets* ou *hains* <sup>1</sup>. En se prenant garde des vaisseaux, affin de les bien separer. Encor que le plus souvent ils passent desous les

1. Du latin *hamus*, hameçon.

scrofes, qui fait qu'on se doit garder de profonder, et aller trop avant, à cause desdits vaisseaux. Le scrof estant separé, si on ne trouve en iceluy que matiere pourrie, il ne fault tant seulement que l'ouvrir, pour faire sortir icelle, puis proceder au reste comme aux autres ulceres. Si aussi en faisant la section il se faisoit effusion de sang, pour l'arrester on aura des linges ou coton, ou stoupes <sup>1</sup>, ou esponges trempées en eauë froide, ou vinaigre, ou oxycrat, lesquelles exprimera. Et s'il n'a point d'effusion de sang en faisant la section, vous la remplirez de poudre d'encens. On pourra aussi laisser les filets jusques à ce qu'ils tombent d'eux mesmes.

Or si demeuroit quelque chose de la membrane, qui enveloppe la matiere, la fault consumer, comme enseigne Guidon, en remplissant la cavité premierement de blanc d'œufs inspicez <sup>2</sup> d'alun, et apres d'unguent *Ægyptiac*, ou autre corrosif, qui sera dit au chap. *de steatome, atherome et melicerides* cy apres. — Toutefois en toutes ces operations tousjours fault appliquer *sedatif de douleur*, comme sont estoupes trempées en blanc d'œuf, et huile rosat. — Pareillement on peult ouvrir et rompre cesdits absces avec *cauterés potentiels* : ou fault donner garde qu'ils ne touchent aux parties circonvoysines. Le susdit cautere sera bon de chaux ou savon : car en deux heures tel cautere fait son operation : lequel encores qu'il demeurast d'avantage, n'aporteroit aucun dommage. L'escarre faite, c'est à dire crouste, fault copper l'absces du long en ligne droite par le milieu, tendant jusques presque du vif, puis mettre dedans la playe des linimens embus de quelque medicament corrosif, comme est la poudre d'asphodeles et l'*arsenic*, qui est le plus commode de tous, pourveu qu'on en sache discrettement user, car autrement est dangereux. Parquoy la quantité d'iceluy doit estre aux plus forts et robustes tant seulement la moitié d'un grain de froment, et moindre és natures debiles et aux lieux pres des membres principaux. Somme, le meilleur est d'en prendre peu et souvent, que de mettre le patient en danger. Son operation dure trois jours entiers. Durant lesquels le patient vivra comme les febricitans, avec ce on oindra le membre affligé, et les parties circonvoysines de l'unguent *populeum*, pour leur defense et contre la fluxion, que la chaleur vehemente communement esmeut : ou les arrouser de suc de *solanum*, de vinaigre, et choses refrigerantes. Or quand on connoistra la scrophule estre consommée, qui sera quand la tumeur de la crouste qui est dessus sera dure, alors il fault separer ladite escarre du vif en appliquant du beurre lavé, inspice par un peu de farine de froment ou autre gresse non salée, comme de pourceau. Ce fait s'il se voit encor quelque reste de la glandule, nous l'acheverons de consumer, avec l'*unguent ægyptiacum*.

1. Du latin, *Stupa*, Estoupe, étoupe.

2. Du latin *inspisso*, j'épaissis.

Mais s'il n'a rien de reste il faudra faire venir la cicatrice et consolider comme les autres ulcères.

Au reste, quand on aura osté une glande, ou scrophule entière, et que la playe demeure fort grande, on la peult *coudre* en procedant en la maniere que nous avons és levres fendues.

Pareillement si les glandes ou scrophules estoyent fort élevées et qu'elles eussent petite racine, et estroite vers le bas, on les liera avec fil de soye bien fort, ou autre, ou poil de queue de cheval, en les estraignant de jour en jour plus fort, jusques à ce que soyent desseichées et que tombent d'elles mesmes : et ce pendant nous appaiserons la douleur avec blanc d'œufs, et huile rosat, ou populeum, ou autre mitigatif de douleur. Apres que les lieux seront tombez, qu'ils soyent pancez selon la maniere declarée cy dessus.

## CHAPITRE QUATRE-VINGT-NEUVIÈME

*Cure des Melicerides, Steatome, et Atherome, par resolutifs.*

**C**ES trois tumeurs ont cela de commun en leur curation, que la membrane qui contient la matiere dont elles sont faites soit rompue, ou que le tout ensemble avec la tunique soit deseiché, et consumé : ou bien qu'il soit osté par section : Or d'autant que *meliceris* contient une humeur liquide et subtile, comme miel, elle est plus facilement curée, et qu'elle est sans douleur, estant enclose en cyste, ou membrane ronde, qui s'enfonce, et releve aussi facilement, et incontinent. Pour la *curation* nous userons des remedes tant cy dessus exposez au chap. *des scrophules*, que des suyvens resolutifs desquels n'avons encor parlé, entre lesquels Paulus Ægineta (*lib. 4*) nous recommande cestuy-cy pour singularité, à resoudre meliceris, qui est : Uvas passas exemptis acinis xx, squamæ æris ʒ. iiij. parte fomentis priùs nutrita, imponitur. — Un autre emplastre à ce mesmes, d'Aëce (*lib. 15*), qui l'attribue à Leonidas, qui est : Passularum detractis vinaceis lib. j. commi minutissimè triti ʒ. vj. nitri ʒ. iiij. omnia simul in mortario subacta conficito, et alligato. — Un autre du mesme auteur à resoudre la meliceride qui est : Salis ammoniaci, spumæ argenti, cerusæ ana ʒ. j. ceræ, terebenthinæ, galbani, opopanacis ana ʒ. j. rubricæ, sinopicæ ʒ. vj. aceti ʒ. viij. s. spumam argenti, cerussam, et sal ad exactum levorem tritum, simul decoquito, rubricam primo ex aceto tritam injicito, et cum vinaceis liqua-

bilia postremo omnibus simul confectis, et refrigeratis, opopanacem, et galbanum aceto soluta admisceto, et utere.

Si on veut consumer l'humeur contenue esdits absces par *corrosifs*, il fault premierement descouvrir lesdits absces tout ainsi que les scrophules par application de cauteris potentiels mis sur le cuir, comme cestuy de Paulus Ægineta (*lib. 4*) : Ex calce viva, sapone, et cinere lixivie stillatitio, apres que la crouste ou escarre sera tombée. — Le *corrosif* suyvant est utile à parachever le reste pource qu'il ronge et consume fort sans mordication, qui est : Squamæ æris ʒ iiij. sandarachæ, id est arsenici rubri ʒ. ij. ellebori nigri tantundem cum rosaceo utitur. — Autre de mesme efficace : Erinaceorum combustor, testæ sepiæ, auripigmenti singulorum æquale pondus rosaceo misceantur. — Mais il fault premier oindre les parties circonvoyines de ceruse, et d'huile.

*Atheroma* est une tumeur contenue en une membrane ou cystis, comme la precedente, qui est aussi sans douleur, et de mesme couleur que la partie qui la contient, de laquelle l'humeur est visqueux, semblable à bouillie, dont elle a prins son nom. Telle tumeur s'estend, plus en longueur, qu'elle c'est eslevée, et ne s'enfonce incontinent qu'on la presse : ny pareillement se releve tost à cause de la crassitude et viscosité de sa matiere. Telle espece se peult quelquefois guarir tant par les remedes de la scrophule que par l'usage du plomb et autres moiens.

*Steatoma* est une tumeur assez dure, de mesme couleur que la partie, ou elle est, envelopée d'une tunique membraneuse, comme les precedentes. Laquelle est douce au toucher contenant une humeur semblable à suifs : differente d'avec les autres (lesquelles fort pressées s'enfoncent) en ce qu'elle ne cede point aux doigts quand nous la pressons.

Il n'est difficile de colliger la difference de ces trois tumeurs par les descriptions dessus dites, car entant qu'*Atheroma* et *meliceris* s'enfoncent quand on les presse, elles sont differentes de *steatoma*, qui ne s'enfonce point. Et *meliceris* differe de *atheroma*, à cause qu'il s'enfonce, et releve facilement : ce que *atheroma* fait à grand difficulté. Ceste espece ne se resout pas volontiers, comme a esté dit cy dessus. Parquoy apres avoir tenté tous les moiens cy devant exposez, nous viendrons enfin à l'*operation manuelle*, ou incision. Pour, en laquelle proceder, nous monstrerons la manière, laquelle j'ay *experimentée en toutes especes*.

#### *Cure par incision.*

**A** PRES que par les medicamens precedens nous aurons essayé de resouldre et consumer des tumeurs phlegmatiques : et que l'effait que pretendons ne s'en sera ensuyvi : restera le moien de les extirper par l'ope-

ration manuelle, laquelle nous commencerons ayant en premier lieu bien advisé que ces tumeurs ne soyent en lieu dangereux, pres des nerfs et veines, n'y aussi impliquées et enfiltrées avec lesdits vaisseaux comme a esté dit. N'ayant doncq colligance avec aucuns grands vaisseaux, n'estant aussi par trop grandes, il fault faire une incision dessus ladite tumeur au cuir, assez longue, selon la tumeur, et en long, ou selon leurs ruges <sup>1</sup>, et se gardant de profiler par trop, afin de ne pas percer ou dilater la membrane, ou cyste, qui contient la matiere, de peur qu'elle ne s'espande, car estant espandue, sa membrane ne se trouve pas facilement : d'autant qu'elle est desliée le plus souvent, mesmement és melicerides, esquelles l'humeur est plus liquide, dont elle s'estend d'autant plus facilement. Ayant trouvé le cyste, il le faut separer tout bellement du cuir, et chair, qui l'environne, avec quelque manche de rasoir ou lancette, ou doigts, ou linges suaves. Pour le bien faire à son aise, fault tenir ledit cyste avec la main, et linges, et avec l'autre descharner à lentour d'iceluy : ou bien passer une eguille enfilée de fil assez fort, par le travers du cystis ou tumeur : puis en tenant les deux bouts du fil, on descharnera plus à son aise, et plus honestement, jusques à ce qu'estant venu au dessous de sa racine laquelle estant vuide, et separée comme doit estre, et que l'on craigne quelque flux de sang on le liera tant bas qu'il sera possible : en quoy faisant on ne peut faillir : et puis le coper pres du fil, et laisser ledit fil jusques à ce qu'il tombe de soy-mesmes. Mais au cas advenant, que la tumeur et matiere s'espandist par l'imprudence du maistre, ou autre accident, faudroit s'efforcer de prendre ladite membrane : et pour cela faire, aller là ou estoit la matiere, et la prendre avec l'eguille, comme vous a esté dit, en la tirant et separant de la partie afin qu'elle n'y demeure : et que par le moyen d'icelle ne retourne recroistre, ce qu'advierdroit autrement. Mais s'il en demeueroit quelque portion seulement, la faudroit consumer avec corrosifs, dessus appliquez ainsi que nous dirons.

Davantage si telle tumeur advient au visage, ou lieux, ausquels l'on n'ose faire grande ouverture, mesmement au visage de quelque fille, ou l'on craint de faire grande cicatrice, le plus que l'on pourra, fault tant seulement ouvrir la tumeur avec lancette, ou autre instrument, puis faire sortir toute la matiere, qu'elle contient, en tenant tousjours le bout de la spatule dedans le cyste jusques à ce qu'elle soit toute vuidee : afin d'estre assuré, quand on mettra la tente, qu'elle soit mise dedans ledit cyste. En quoy fault que la tente ayt grosse teste, à la proportion de la tumeur, comme si la tumeur estoit de la grosseur d'une noix : La teste

1. Du latin *Ruga*, rides.

de la tente pourra estre grosse, comme une noisette ou avelane : qu'elle tienne ouverte le cystis pour y pouvoir appliquer le corrosif.

Le premier appareil, sera de blanc d'œufs avec huile rosat pour seder la douleur, esquels sera trempée et mouillée la tente, laquelle par dessus nous couvrirons et benderons, comme les autres playes, en laissant ledit appareil un jour ou deux, jusques à tant qu'il n'y ayt plus de douleur. Apres le premier appareil, on osterà la tente : alors l'ouverture demeurera ouverte, pour plus aisement y mettre les corrosifs avec un petit canon de plume, ou autre, par lequel nous soufflerons dedans l'ouverture tout bellement la poudre corrosive. Puis nous la couvrirons de quelque charpy dessus, ou bien nous meslerons la poudre corrosive avec quelque unguent : comme apostolorum ou Aegyptiacum : qui bien souvent d'eux mesmes sont assez forts, pour cest effet, et principalement au commencement sans autre corrosif. Il fault outreplus tousjours appliquer des sedatifs de douleur dessus la partie, ainsi qu'a esté dit.

Que si le cyste ne peut estre corrodé, ou bruslé par tels medicamens, on pourra adjoûter un peu de la poudre de *trochisques de minio*, ou de *viridis æris*, ou autres, qui sont esté cy dessus mentionnez : en se gardant d'y en mettre trop grande quantité, de peur d'exciter douleur. On connoistra quand ils auront assez fait lors que le cyste sera retiré, et venu noir, et que l'escarre voudra tomber avec beurre ou autre chose onctueuse : puis la chaire demeurera rouge dessous. Laquelle nous consoliderons comme les autres playes.

Touchant les autres procedures, en faisant grand'playe on peut coudre la plus haute partie, ce que l'on fera en la maniere commandée és levres fendues, en y mettant s'il est besoin pieces de drap, ou autre chose qui a esté dit audit chapitre. — Advenant le cas, qu'il y eut quelque veine, qui fluast en faisant l'operation, on pourra l'arrester par ce remede : Rp. Thuris, mastic. sang. drac. aloës, boli arme. pul. farinæ volat. molendini cum albumine ovorum, et pilos leporum minutim incisos, et prendre de chacun ce, qui sera besoin, et en faire unguent, et le mettre dessus, ce qui doit estre fait avant que commencer l'operation : ou bien nous *liérons les vaisseaux* qui fluent, selon que commande Galien (*au 5. de la metho.*), ou mettrons le *doigt dessus* jusques à ce, que l'effusion de sang soit arrestée : ou bien appliquerons quelque autre restreintif.

Je prieray le Lecteur ne trouver estrange, si je fais icy un recit de quelques cures que j'ay autrefois faites des tumeurs dont nous venons de parler, afin que ceux qui en auront à penser de semblables soient advisez de savoir remedier aux inconveniens qui peuvent survenir en tels affaires, estans advertis de ceux qui nous y sont survenus : et d'estre aussi discrets en la procedure de telles maladies.

Je pensay une fois une steatome à un homme, qui l'avoit entre l'œil et

l'aureille : laquelle estoit fort large, et peu eslevée : dont je fus contraint faire grande ouverture, en la descharnant je coppay l'artere : d'ont s'ensuyvit grand' hemorrhagie, qui fut à grand' peine arrestée, ou je fus bien estonné, néantmoins il receut guarison. Elle n'estoit point enclose en cyste, au moins que je peusse apercevoir.

Un autre avoit une lupie au genoil, grosse comme le poing. L'ayant bien considerée, je trouvay qu'elle n'avoit point de colligance avec l'extrémité des muscles, et ligamens dudit genoil, et autres parties nerveuses, et qu'elle estoit mobile, courant ça et là. Ayant fait l'incision sur le milieu d'icelle, et l'ayant descharnée à lentour, je trouve qu'elle se tenoit comme d'un fort ligament, au milieu d'epigonatis <sup>1</sup> qui est reculé du genoil. Voyant qu'elle ne venoit pas des costez, ains tout droit dessous, et estre attachée sur l'os, je ne fays pas difficulté de la copper, dont il fut fort bien guaray.

Une femme <sup>2</sup> qui avoit gardé une grand douleur à la jambe sur le tibia l'espace de dix ans ou environ, qui la detenoit en un torment perpetuel, sinon quand elle se chaufoit ladite jambe, qui ne differoit de l'autre en rien sinon qu'elle estoit plus noire : à cause du chauffer. Elle avoit beaucoup cherché de remedes, et plusieurs Medecins et Chirurgiens y avoyent mis la main. Estant appelé je taste ladite jambe avec les doigts, en appuyant bien fort contre icelle. Ainsi faisant je trouve une petite glande, ou nodus avec la poincte des doigts, de la grosseur d'une noisille, et environ bien profonde. Laquelle couroit ça et là, et estoit pres du nerf et fort dure, qui refroidissoit et empeschoit le nerf : dont estoit causée la douleur qu'elle enduroit. Pour conclusion je tiray ladite glande en la maniere cy dessus exposée, dont elle fut entierement guerie.

Il se fault au reste prendre garde en ces talparies ou lupies dans la teste, qu'elles ne penetrent jusques au cerveau, ayant passage par l'os du crane : soit par putrefaction, ou autrement ou naturellement, comme peut advenir. Ce j'ay veu en un enfant, qui en avoit une : laquelle voulions tirer deux que nous estions. Toutefois je fus aucunement refroidy voyant la cure me sembler estre difficile, et non tant qu'elle l'estoit : au bout de quelques jours mon compagnon tout seul l'entreprint, ou il trouva dedans, du cerveau mesme, dont s'ensuyvit tantost la mort du patient : il fault donc bien adviser et taster si le test est entier ou non. J'auroye beaucoup de semblables choses à escrire, desquelles pour eviter prolixité, je me tairay.

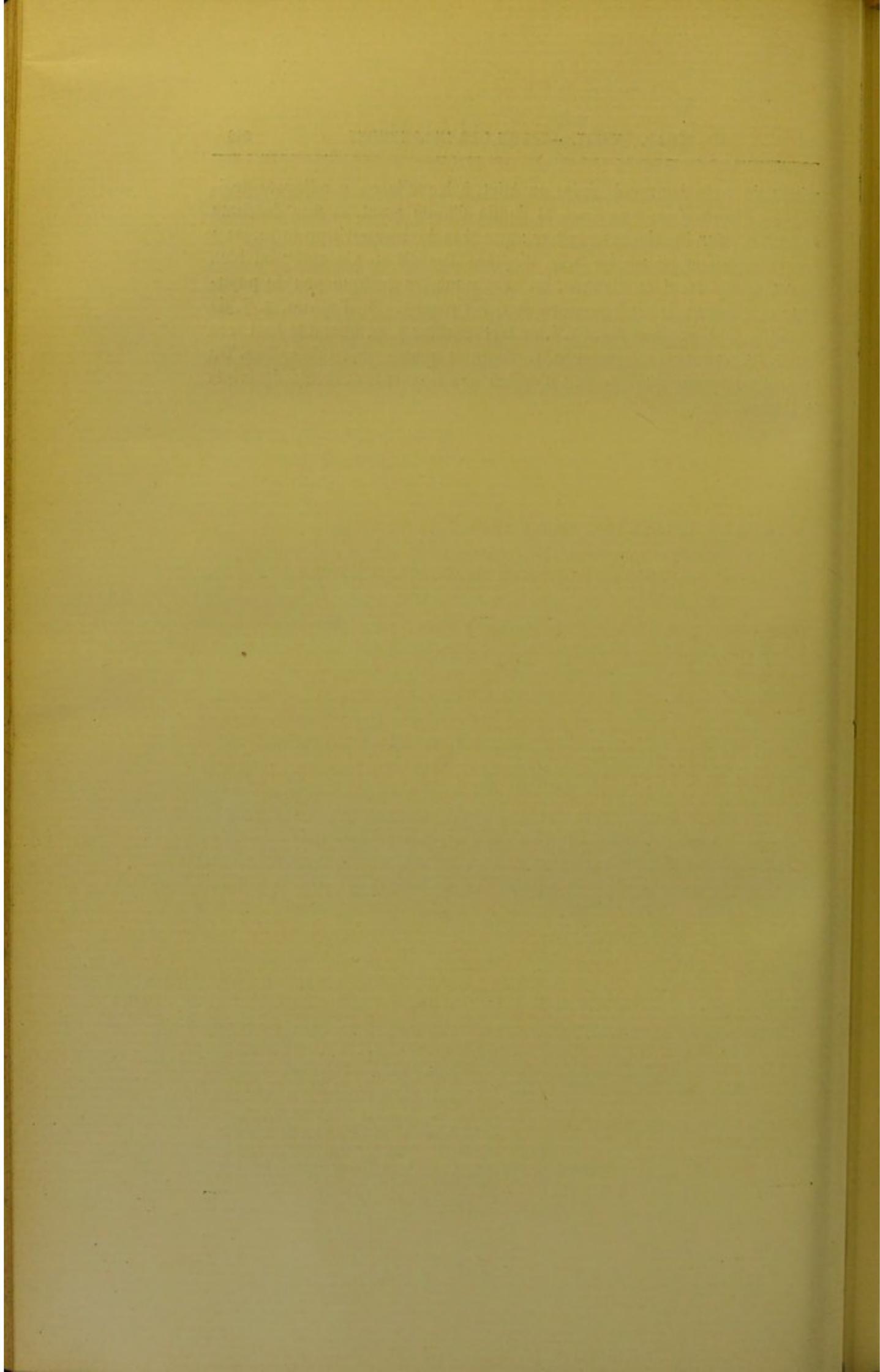
Ce *cataplasme* est bon *pour seder la douleur*, qui est une livre de

1. Epigonatis. — Rotule, de ἐπί sur, γόνυ genou, et τίθημι je pose, « qui est reculé », doit être pour « qui est rotule ou rouelle ».

2. Dans la première édition : « à Orgon, près d'Avignon ».

miette de pain bourgeois cuite en laict, à laquelle on y adjouste trois moyaux d'œufs avec une once et demie d'huile rosat, et une drachme de safran pour luy donner couleur : que si la douleur est trop forte, on y pourra adjouster ou mesler ʒ. ʒ. d'opium dissoult en vin cuit : ou bien avec unguent rosat et dialthée, on peut y mesler quelque peu de populeum et d'opium. Il fault prendre de cerat rosat ʒ. iiij. d'opium, ʒ. j. de castor. ʒ. ij. d'unguent rosat ʒ. j. de terebenthine ʒ. ʒ. quand le tout sera fondu, tu y pourras adjouster ʒ. j. d'opij, et quatre grains de safran. On peut aussi mesler quelque peu d'opium aux unguents et cerats descripts cy dessus.







## LIVRE SEPTIÈME

### *Complications des plaies*<sup>1</sup>.

#### CHAPITRE QUATRE-VINGT-DIXIÈME

##### *De la maniere d'apaiser la douleur és playes.*

**L** fault entendre que toute douleur fait attraction, et cause fluxion, quand bien le corps seroit pur d'excremens. Pource que la partie affligée tire à elle plus d'humeurs que ne luy fault, et principalement de sang, qui bien souvent excite inflammation à la partie. Pourquoy en diligence fault appaiser la douleur. Ce que se pourra faire par fomentation de la partie, d'huyle rosat, et en default d'iceluy du commun un peu chaud, avec lequel on pourra adjouster le blanc d'œuf bien battu ensemble, ou le jaune s'il n'y a chaleur ou inflammation, ou douleur : et il en sera meilleur, et la plaie ne sera tant sordide. Et si la douleur estoit grande, on sera contraint de stupefier la partie, qui sera avec oleum papaverinum. Et en plus grande necessité, un peu d'opium, ou de mandragore. La racine de solanum broyée et incorporée en saing de pourceau, est remede convenable à cest effait. Theoderic enseigne cest emplastre : Ex foliis malvæ coctis et in mortario tritis, cùmque furfuris cribratura commistis : et auquel si on adjouste huile rosat, le fera meilleur : la moëlle de pain de froment trempée en eauë

1. Franco étudie brièvement parmi les *complications des plaies*, la douleur, l'inflammation, l'intempérature, la convulsion ou spasme, la paralysie.

Dans le chapitre de la douleur il suit pas à pas Guy de Chauliac (p. 216); dans celui de l'inflammation, la fin seule est extraite de Guy de Chauliac (p. 217); l'intempérature ou dyscrasie vient également de Guy (p. 217). Il se sert encore de cette *Chirurgie* dans les chapitres du spasme et de la paralysie, mais reproduit surtout ce que dit Galien. — Je renvoie pour les complications des plaies à ce que j'en dis dans mon Introduction.

bouillante, est de grande efficace à mitiger les douleurs, et plus encor si on y mesle de l'huile rosat. Mais quand la douleur ne pourra estre sedée par tels remedes, c'est signe que le nerf est blessé, et qu'il fault avoir recours à la blessure des nerfs.

## CHAPITRE QUATRE-VINGT-ONZIÈME

*Pour guarir l'inflammation ou abces survenans aux playes.*

**Q**UAND l'os ou le nerf, ou le cartilage, ou muscle est blessé, nous devons avoir crainte d'inflammation, ou quand la fluxion de sang n'a esté grande, selon la proportion de la playe. Telle chose donc advenant, il ne fault incontinent arrester le sang, ains le laisser couler suffisamment. Et quand il n'aura assez coulé, fault faire phlebotomie du bras du costé mesme de la playe, si rien n'empesche : et que le personnage soit jeune et robuste. Or si le muscle est blessé, il le fault coper (*Celse lib. 5.*). Car s'il est piqué, en sa teste principalement, il est mortel. Mais quand il est coppé de travers, il reçoit guarison, estant asseuré d'inflammation et convulsion. Combien que ce ne peult estre sans la deperdition de quelque mouvement de la partie. Mais, comme dit Galien, la blesseure est plus tolerable que la mort. Ainsi doit estre fait des nerfs quand ils sont piquez. Savoir est, quand on voyt convulsion ou deliration ou tous deux ensemble, accidens fort redoutables, nous menacer. Outre plus s'il y avoit inflammation, ou tumeur contre nature, fault avoir recours à ce, qu'en est dit cy dessus.

Avicenne applique indifféremment à toutes les parties de la teste, jusques aux pieds, cest emplastre : lequel est, *ex malo punico dulci incocto in vino stiptico, et postea in mortario subacto atque in emplastri formam redacto.* Si la tumeur ne cede ny aux repercutifs ny resolutifs, faudra appliquer les maturatifs et suppuratifs tels que cy dessus ont esté declarez : Rogier commande ceste fomentation : *Ex malvis, absinthio, arthemisia, et farina triticea, vino incoctis,* avec lesquelles choses on pourra adjouster un peu de miel et de saing. Et si le pus ne se vuyde point de soy mesme par la playe, il luy faudra faire ouverture.

## CHAPITRE QUATRE-VINGT-DOUZIÈME

*Pour oster l'intemperature des playes.*

**Q**UAND la playe est fort chaude sans affluxion d'humeurs, cela est appellé intemperature chaude : laquelle se connoist à la rougeur et siccité. Pource il fault refroidir avec roses et plantain ou unguent blanc, qui en refroidissant desseichent. Si l'intemperature est froide, ce que l'on connoist au cuir, s'il est mol, et de couleur plombée, il fault rechauffer la partie de vin, et unguento nigro, aut fusco, vel eo quod basilicon vocant.

## CHAPITRE QUATRE-VINGT-TREIZIÈME

*De la convulsion en Latin, ou spasme en Grec qui survient en la playe.*

**G**ALIEN (*au 6. li. des cau. des sympto.*) escrit que convulsion met les nerfs et les muscles en telle disposition, que la faculté animale les met, quand ils se portent naturellement. Nous pouvons donq dire que spasme est un mouvement depravé advenant à la faculté volontaire, motrice. Lequel mouvement depravé, procede de maladie seulement, ou disposition morbeuse. Dont nous l'entendons estre une maladie de nerfs, par laquelle les muscles se retirent vers leur origine, et ne sont obeïssans à l'extension. Comme Avicenne (*au 3. liv. des canons.*) a noté en ces *Canons* : Qui fait que convulsion ne peult estre proprement reduite aux ligamens, comme ne aussi paralysie. Mais comme dit Galien (*au 3. liv. de loci. affec.*) c'est une affection et maladie des nerfs, qui obeïssent au commandement de la volonté. Averroës a definy spasme ou convulsion, quand les membres sont tellement roides qu'ils ne se peuvent flechir ny estendre aucunement.

Les *causes* de ce mal sont esté par Hippocrates et Galien, reduites en deux, assavoir à plenitude, et inanition des corps nerveux, qui font les mouvemens volontaires : par ce les inflammations font plenitude : les fievres et seiches, font inanition. Pour l'intelligence de ce Galien nous baille un exemple des cordes de luz et instrumens de musique : montrant que tous les corps nerveux pleins ou vuydes et deseichez peuvent

estre tendus comme les cordes des instruments tendues, et mises en lieu humide, et pleins de vapeurs, ou seiches, se rompent d'autant qu'elles s'enflent trop : pareillement par la seicheresse se retirent et rompent, tellement qu'il faut que les cordes soient lachées avant que les mettre en leur lieu, soit humide ou sec. Par mesme raison le cuir se retire au soleil et au feu : aussi le nerf ne pouvant souffrir telle incommodité se retire en son origine, qui est le cerveau, s'efforçant de repousser ce qui lui est moleste.

Convulsion se fait en *trois sortes*, par inanition, repletion, et par sympathie, qui est à dire, par une compassion : qui se fait quand le cerveau par une loy de société sent le mal des parties altérées par continuation : comme il advient en la convulsion, qui se fait à cause de la morsure de beste veneneuse.

La *premiere maniere* qui est à cause d'inanition ou evacuation advient par trop grandes effusions de sang ou purgations, laquelle maniere si elle est causée d'une grande playe, est jugée mauvaise d'Hippocrates, par cet Aphorisme (*li. 5. aphor. 3.*) : Si à l'effusion de sang le sanglot, ou convulsion survient, elle est mortelle le plus souvent. Parquoy dit en un autre, qu'il est meilleur que la fièvre survienne à la convulsion que la convulsion à la fièvre.

La *seconde maniere* se fait à cause d'inflammation et autres tumeurs contre nature, et principalement, quand lesdites tumeurs retournent et evanouissent au dedans. Car toutefois et quantes (comme dit Galien au commentaire, *Hippoc. à la fin du 5. des aphor.*) que les playes sont au dos, grande frigidité advenante aux parties nerveuses, est cause de convulsion, car elle serre et constipe les nerfs, et les remplit. Ce que declare Hippocrates en son Aphorisme (*en l'aphor. 17. li. 5.*). Le froit fait les convulsions, distensions, couleurs plombées, et rigueurs febriles. Car tout ainsi qu'il ne faut que les nerfs, et la substance d'iceux soyent resouls par trop grande chaleur : Aussi ne faut il trop les refroidir, adstraindre, serrer, et constiper.

La *troisieme maniere* est faite par douleur, de laquelle la commune cause, est une affection contre nature venante soudainement, et tout à un cop. Car ces douleurs (comme dit Hippoc.) sont causées des choses qui changent et corrompent nature : en tendant par ce corrompement une soudaine et vehemente mutation, à cause de la prochaineté, et attouchement du chaud et du froid, et aussi à cause des choses qui peuvent faire contusion, section, puncture, extension, ou erosion, car telles choses sont réputées causes de douleur. La piqueure donq du nerf ou corde, à cause du grand sentiment, et aussi que le nerf est constitué au cerveau, excite promptement convulsion, principalement quand la playe est tellement fermée, qu'elle n'expire rien dehors, comme dit Galien. La

qualité aussi venimeuse excite convulsion, et ce par le consentement des parties.

Il y a *deux manieres de convulsion* : universelle quand le mal est communiqué au cerveau et y parvient : duquel estant irrité et indigné il s'efforce de l'expeller, comme chose contraire : auquel effort, en se contraignant il retire à soy les corps nerveux. — Convulsion particuliere est, quand le mal ne parvient point jusques au cerveau : ains demeure en la partie affligée : laquelle il accourcit et rend courbe. La convulsion est aussi dite universelle, quand elle occupe la plus grande partie des membres, à la difference d'épilepsie, qui occupe toutes les parties du corps.

#### *Signes de spasme.*

**S**ONT le difficile mouvement du corps, la tension du col, la contraction des levres, comme s'il vouloit rire, adstriction des mandibules, des dents, et bouche, torture et perversion des yeux, et toute la face. Elle est cause d'inanition <sup>1</sup>, la convulsion vient petit à petit après les maladies, qui extenuent le corps, et consomment son humidité, comme apres grandes sueurs, et vomissemens immoderez, ou grandes effusions de sang, apres fievres ardentes, grands soucis, ou grands mouvemens et veilles. — Mais si quelque homme sain tombe en convulsion, necessairement elle vient de repletion et mesmement si on voit que telle repletion advienne en un homme sain, ou yvre, ou replet, ou apres quelques tumeurs contre nature : qui s'en vont soudainement, ou apres grandes froidures condensantes et astringentes les nerfs en un, il fault estimer que lesdits nerfs sont replets d'humeurs grosses et froides. Quand à la convulsion faite par consentement du cerveau avec quelque partie, elle est conneuë de ce qu'elle est causée par causes exterieures, qui affligent et tormentent par douleur, mordication, et moleste le patient.

#### *Presage de la cure.*

**S**i le spasme s'attache aux parties destinées à la respiration, il est deploré, et bientost mourra le patient : celui aussi qui est confirmé,

1. « Elle est cause d'inanition, la convulsion vient petit à petit... » Franco dans ces chapitres, suit assez exactement Guy de Chauliac, mais parfois sa rédaction manque de clarté. Il y a dans Guy (p. 219) : « Les signes de la convulsion faite par inanition, sont qu'elle advient de peu à peu... » Franco a voulu dire : « Quand elle est causée d'inanition... »

On remarque dans le Traité de Franco que les parties qui sont écrites *ex professo*, sont très claires, tandis que quand il reproduit des extraits des autres auteurs, ceux-ci sont souvent obscurs.

est incurable, car la siccité parfaite selon Galien (*livr 7. de la meth.*) est incurable : Mais le spasme qui procede de repletion, est curable par evacuation.

*De la cure du spasme.*

**A**u spasme venant d'*inanition*<sup>1</sup>, sans fièvre, faut fomentier la partie ou est le spasme, avec l'hydromel, qui est eauë avec miel : ou hydræleon, qui est huile avec eauë un peu chaude. En apres s'il n'y a empeschement, la baigner en bain temperé, et là la frotter doucement avec huile. Le bain pourra estre eauë, en laquelle seront cuits testes et pieds d'agneaux, chevreaux, et moutons gras, feuilles de malves, et violiers, racines de guimaulves, semence de coings, et chose semblable, avec la tierce partie d'huile. Quelques uns descendent le patient en une cuve pleine de laict de vache ou de chievre, puis quand il est sorti, les frottent avec huile violat, et d'amandes douces. En default desquelles nous prendrons gresse vieille de poule, ou le collet d'un veau, ou d'un chevreau, et en frotterons les espauls, et l'espine d'os, avec les jointures et commencement de muscles.

On oindra pareillement de ce *liniment* l'espine, et jointures qui est : Rp. Olei viola. ʒ. iij. olei amygdalarum dulcium, pinguedinis gallinæ, medullæ crurum vituli ana ʒ. vj. pinguedinis vituli et hædi ana ʒ. x. est fort bon, et faut faire bouillir ces choses en decoction de malves, racines de guimaulves, et semence de coing, jusques à la consommation de la decoction : puis les couler et en faire liniment. — Il faut user des frictions en toutes les vertebres de l'homme, mesmement à celles du col, quand la convulsion occupe les mains, et les bras, s'il y a fièvre, faudra faire cuire non seulement choses humectantes, mais aussi refrigerantes en hydræleum (qui est eauë et huile meslées), comme sont folia salicis, hordeum fractum, violæ, nymphæa, quæ vulgo nenuphar dicitur, ou semblables, et en user nuict et jour hors mis quelques petits intervalles esquels userons de cataplasmes faits des choses humectantes, et lenientes : et (s'il est besoin) refrigerantes.

La *maniere de vivre* au spasme fait par siccité, est d'user de laict, ou orge mondé, ou de quelque bouillon de petits poulets, ou d'agneaux, ou chevreaux, ou œufs molets : leur boire sera petit vin avec force eauë : lequel puisse facilement passer par toutes les parties du corps, ou le mesler avec les potages : afin qu'il passe mieux, s'ils n'ont la fièvre. Car l'ayant faut user de ptisane : et, les inciter à dormir restaure les forces,

1. Les spasmes d'inanition, ou de plénitude de Franco, répondent, le premier à la convulsion sèche, le second à la convulsion humide de Guy (p. 219).

et humecte, au contraire du veiller qui deseiche. Les clysteres de lait sont bons et les gargarismes de lait : bref, il fault humecter tant qu'il est possible en ceste cause plus difficile à guarir que celle de repletion, comme dit Galien (*liv. 7. de la meth.*).

*Cure du spasme de plenitude.*

**I**L le fault guarir par medicaments et remedes qui evacuent tout le corps, et la partie grevée : ce qui se peut faire en deux sortes : par phlebotomie, et purgation. La phlebotomie, à ceux qui sont pleins de sang, ou quand la convulsion vient d'inflammation, si rien n'empesche : faisant la phlebotomie du costé de la partie affligée, ayant aussi égard à la vertu du patient, qui nous enseignera si nous devons la reiterer plus-tost que la faire à une fois. Que si le corps est cacochyme, c'est à dire, plein de cholere, humeur melancholique, pituite, ou humeurs sereuses, alors fault purger l'humeur, qui abonde. Le plus souvent, puis que la convulsion est procrée de grosses humeurs visqueuses, impactes<sup>1</sup> en la substance des parties nerveuses, de laquelle nous voulons icy traiter la curation : il fault bailler à ceux qui sont malades de telle cause, medicaments qui evacuent fort les humeurs crues, grosses, et visqueuses, comme hiera picra, et agaricum, bailler aussi clysteres forts : et aux femmes, provoquer leur temps par pessaires en la matrice, et fumigations. Il fault aussi tirer la pituite par forts gargarismes, masticatoires, sternutatoires, et autres remedes par le nez. Apres le corps bien purgé, fault oindre le col, les aisselles, et aines, oleo liliorum, costino, spicato, laurino, et ex pulegio, addito castorei et euphorbij momento. Apres mettre dessus de laine avec son suain.

Rogier et Theodoric usent de cest unguent : Rp. Olei muscelini ʒ. j. petrolei ʒ. s. olei communis et butyri ana ʒ. iiij. ceræ ʒ. j. styracis calaminthæ, styracis rubræ ana ʒ. ij. s. mastiches, olibani, gummi hederæ ana ʒ. s. ex his omnia, quæ liquescere possunt, igni admoveantur : alia vero trita et in pulverem redacta illis misceantur : postremo addatur styrax, et fiat unguentum, duquel on oindra l'espine, et le col chaud.

Oleum vulpium, laurinum, rutaceum, chamæmelinum, de junipero, de terebenthina, oleum benedictum, oleum philosophorum, sont fort bons à telle convulsion pour en oindre toutes les vertebres chaudement. En ce cas est profitable que la fievre survienne, d'autant qu'elle consume et deseiche la plenitude. — Le methridat et theriaque sont bons, car ils roboient les nerfs, et font concoction des humeurs crues, et les consomment par leur chaleur. Il faut sur tout eviter le froid comme ennemy

1. *Impacte*, impactus, de *impingere*, envoyer à.

mortel. — Au commencement ne fault point boire de vin, pource qu'il incite fluxion, ains hydromel, auquel on ayt fait cuire de la sauge, et de la racine d'acorus, avec un peu de noix muscade. Son vivre sera tenu, eschaufant, et deseichant.

*De la cure de spasme par consentement.*

**S**i le spasme est cause de douleur, fault appaiser icelle. Mais s'il vient de la morsure de quelque beste venimeuse, fault appliquer sur la partie affligée de la theriaque ou des ventoses. — En toute convulsion de quelque cause que ce soit est bon fomentier la teste apres qu'elle sera rasée, avec huile de lis, et mesme en oindre le col, et toute l'espine, les aisselles, et aines, car tel huile est principalement utile au spasme venant d'humidité. Il sera bon que le patient à l'heure du paroxisme tienne un baston de saule entre les dents, afin qu'elle ne se ferme, et au dernier refuge, si on ne peut faire autre chose, fault *copper le nerf de travers*, qui cause la convulsion, comme conseille Galien, estant plus tolerable de perdre l'action d'une partie, que tout le corps. Galien dit aussi, que vaut mieux estre blessé, que mourir, car de deux maux fault eslire le moindre.

En spasme *de repletion* il louë ce *bain* : Rp. Malvarum, altheæ ana M. ij. chamæpitys, salviæ, betoniceæ, stæchad. utriusque, chamæmeli, pseudonardi, fol. lauri ana M. j. s. semi. lini, semi. fænigræci ana ʒ. iiij. caput unum aut duo canis aut vulpis : decoquantur in aqua, ex qua lavetur æger, totus quidem universo corpore convulso, ou seulement la partie convulse, et ce soit fait le matin, avant le repas, et le soir, avant le soupé. — Puis quand il sortira du bain, soit oingt toute l'espine du dos, et du col de cest *unguent* : Rp. Olei de lilio, lumbricor. medullæ cruris vaccæ, pinguedinis caudæ arietis, ana ʒ. j. s. olei costini, olei terebenth. ana ʒ. ij. castor. piperis ana ʒ. j. s. pyrethri ʒ. ij. ceræ parum : fiat unguentum. — Si le spasme est fait de *repletion* de sang, fault ouvrir la veine mediane du bras, en faisant grande extraction de sang, et ce *par reiteration* si le patient n'est fort robuste. car autrement tomberoit en syncope : apres avoir premierement purgé le ventre avec clysteres acres. En apres les onctions seront faites. — Estant le spasme fait d'*inanition* et siccité, est bon de plonger le patient en bain d'eauë tiede, en laquelle, s'il a chaleur, on cuira laictues, violettes, feuilles de courdres, et feuilles de saulx, et quand il entrera en bain, soit tout le dos oingt d'huile violat, ou rosat. En tel bain est utile aussi de mettre cuire les testes et testicules de moutons. — Entre le repas usera de cest *electuaire* :

Rp. Conservæ viola. Conservæ buglos. ana ʒ. j. pinear. mundata. (nervorum enim humiditatem reparant), maceratarum in stillatio liquore rosarum ʒ. s. carniū testudinū præparatur. ʒ. ij. pul. electa regij, pul.

diatrag. frigi. ana ʒ. ij. saccari dissoluti in stillatitio liquore florum viol. q. suffi. tingantur morsuli ponderis ʒ. s. il fault au reste proceder en la guerison de ceste espeece de spasme, comme en la curation des hectiques. — Pour le spasme procedant de cause veneneuse, est bon user de theriaque sur la playe, ou piqueure, et appliquer des ventoses sur la piqueure, afin de tirer le venin hors, ayant premier scarifié tout à l'en-tour de la piqueure. — Que si le spasme vient de piqueure non venimeuse, ains d'une fine poincte, est bon tenir le pertuis ouvert. Pource qu'estant fermé engendre de la sanie : pource fault mettre dessus du basilicon. Mais s'il y a douleur pour la poincture, afin de l'apaiser fault appliquer de l'huile de euporbio, si le patient est robuste : et s'il est delicat, terebenthinam cum oleo rosaceo meslez, ou huile sabin, ou lumbricorum, un peu chauds, lesquels sedent la douleur, laquelle estant fort vehemente fault appliquer du papaver blanc cuit avec pain, qui est de grande efficace à mitiguer douleur.

## CHAPITRE QUATRE-VINGT-QUATORZIÈME

### *De Paralysie à cause de playe.*

**P**ARALYSIE, est relaxation des nerfs ou mollification, avec privation du mouvement, et sens, non de tout le corps, ains une partie privée, ou un costé, dont il s'ensuyt qu'il est contraire à spasme. Car en la convulsion y a dureté avec mouvement depravé et changé. Or dureté et retraction est contraire à mollification, et relaxation. Pourquoi Galien dit (au 3 de loc. affe.), quand tous les nerfs ont perdu la vertu de sentir, et de mouvoir, que tel mal est appelé apoplexia. Mais quand ce advient à un costé seulement, est appelé resolution de la partie. Galien constitue une paralysie universelle, et une particuliere. L'universelle est celle, qui occupe seulement un costé : ou le droit, ou le senestre : la particuliere, est en quelque partie.

### *Les causes de Paralysie.*

**S**ONT deux : externes, et internes. Les externes sont cheute ou percusion, incision, section, comprehension, ou constriction, froidure violente, et autres choses, qui font solution de continuité, ou ferment les voyes des esprits, et empeschent que la faculté animale ne soit portée par le corps. Les internes, sont les humeurs crasses et visqueuses, qui

font obstruction du cerveau ou de la moëlle de l'espine : tellement que quand les nerfs sont ainsi opilez et engrossis, la faculté animale, qui fait le sentiment et mouvement, ne peut estre portée par le corps, comme dit est.

*Les pronostiques de paralysie.*

TOUTE paralysie est difficile à guarir, dautant que les nerfs n'ont gueres de chaleur naturelle : laquelle est la cause efficiente de la curation. Qui fait qu'elle est dautant plus difficile en vieilles gens, en ce que la chaleur naturelle leur default : comme dit Hippocrate et Galien aussi. Si tremeur<sup>1</sup> et fièvre surviennent en paralysie, est bon signe, pource qu'elles discutent en partie l'humidité superflue, et en partie font concoction de la frigidité, que sont les deux remedes, que les medecins ont en la curation de paralysie. La paralysie du cop ou cheute, qui n'a grandement foulé ne contusé les nerfs reçoit aucunes fois curation.

*La cure de paralysie procedante de playe.*

APRÈS que le corps aura esté purgé par medicamens purgatifs, ou phlebotomie, ou par les deux, si mestier est : et apres qu'on aura ordonné bon *régime de vivre*, qui est que le patient use des choses qui deseichent, et eschaufent : qu'il soit en air chaud, et sec : et s'il ne peut, qu'il le face artificiellement avec bon feu : qu'il vive sobrement ne boive que de mellicrat ou ptisane, et use de viandes de bon suc, et de facile digestion, comme perdrix, oyseaux, œufs pochez en l'eauë, laict d'amandes : son pain soit biscuit : ou il y aura anis, avec sucre meslé, usera d'herbes, fenail, hysope, salvia, satureja, s'abstenant de toutes choses humides, et froides, ensemble de fruits et poissons : ne beuvant gueres, et dormant aussi peu : Evitant tout perturbation desprit, en se tenant joyeux : Il ne le fault pas par trop chauffer au commencement de peur de provoquer fluxion plus grande en la partie.

Mesue et Guidon apres luy recommandent fort la liqueur suyvante en ceste maladie : Rp. Myrrhæ electæ, aloës hepaticæ, spicæ nardi, sang. drac. thuris, mumia, opobalsami, bdellij, carpobalsami, ammoniaci, sarcocolæ, croci, mastiches, gummi arabici, styracis liquidæ ana ʒ. ij. ladani electi, succi castorei ana ʒ. ij. s. muschi. ʒ. s. terebenthinæ optimæ ad pondus omnium. Les choses qui se doivent pulverizer, soyent pulverizées, et le tout meslé avec la terebentine, et mis en un alembic, et bien distillé

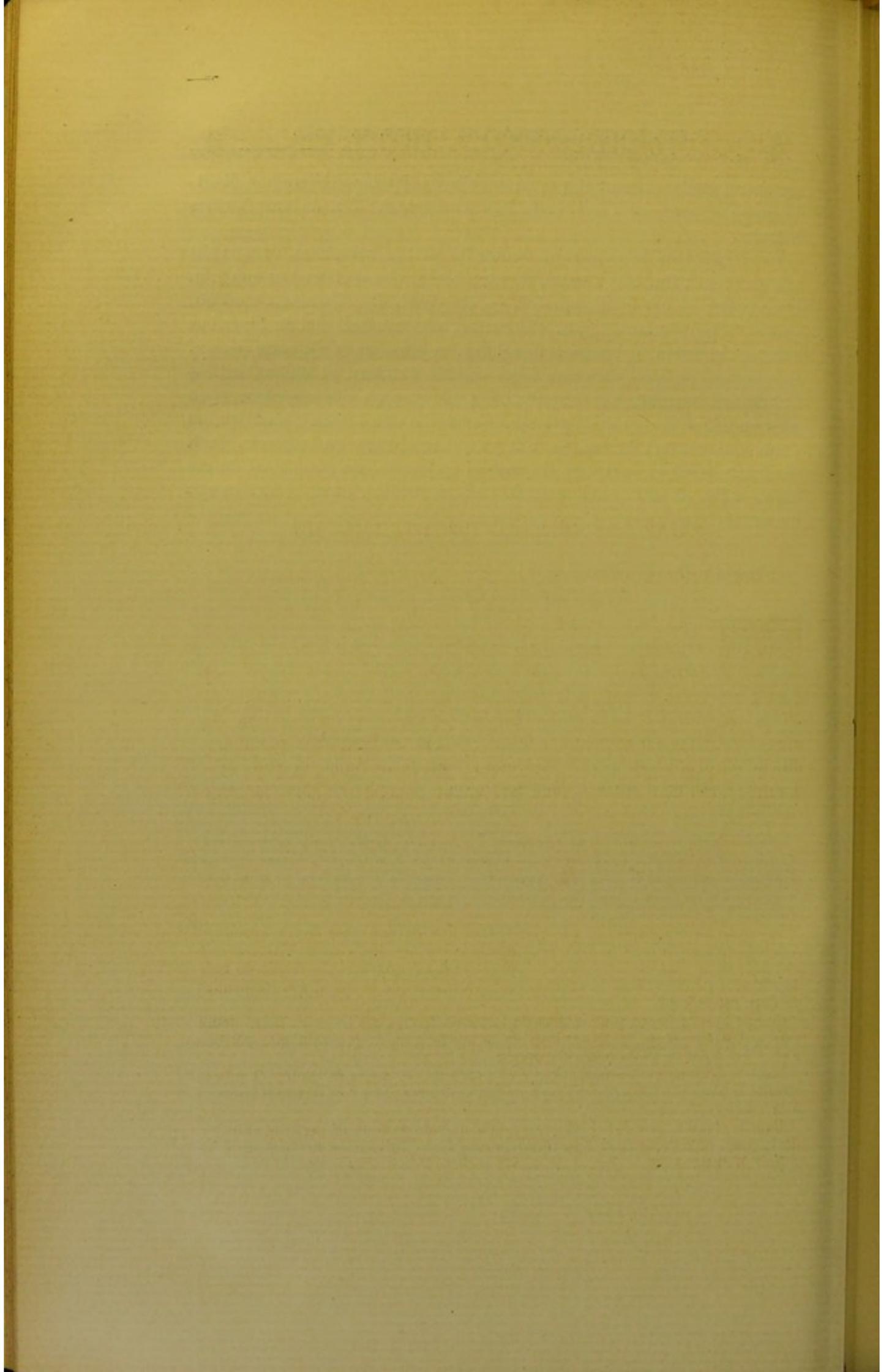
1. « Si tremeur et fièvre »; Guy dit : « que tremblement et les fièvres signifient bien en la paralysie. »

lentement et à petit feu : et que on reçoive la liqueur sublime par distillation en un verre bien fort, ceste liqueur approche fort du vray succus balsami.

Ces *huiles* sont bons pour en oindre les parties nerveuses, comme dit est, qui sont : Rp. Olei costini, Olei terebenth. olei de lateribus ana  $\zeta$ . ij. misceantur, et fiat ut dictum est. — *Unguent.* Rp. Unguenti martiati, unguenti Agrippæ ana  $\zeta$ . j. s. olei costini, olei nardini, olei de piperibus ana  $\zeta$ . j. sagapeni, opoponacis dissolutor. in vino ana  $\zeta$ . ij. ceræ parum. fiat unguentum quo nervorum origo ungatur calidem, ut dictum est. — Ces choses peuvent aussi estre distillées à la maniere des precedens, et en user en telle sorte, ou de la graisse de renard ou de tesson <sup>1</sup>, ou d'oye, ou cane, qui est fort bonne. — S'il y avoit resolution en la *vessie*, faut oindre le penil et perineon, du soir et du matin, un peu chaud de ces huiles : Rp. Nardini olei, costini, olei mastichini, ana  $\zeta$ . j. s. meslez ensemble.

1. Tesson ou Taisson, Blaireau.







## LIVRE HUITIÈME

### *Bec de lièvre.*

#### CHAPITRE QUATRE-VINGT-QUINZIÈME

*Des bouches ou lèvres fendues de la nativité, ou autrement*<sup>1</sup>.

**L** nous faut entendre que cest inconvenient est un default de nature ou providence de Dieu, qui seroit mieux dit, pour estre glorifié de nous. Car il nous pouvoit bien faire semblables, ou pis, qu'a plusieurs que nous voyons. Or quelques fois ce vice advient par accident comme par cheutes, ou cops, ou cop-pures. Pareillement advient que les lèvres sont fendues, sans que la mandibule ou palais soit fendu. Autrefois il est fendu quelque peu, et en d'autres aussi long et large, que la levre ou bouche : ou aussi large que

1. Voici encore un sujet où notre célèbre Chirurgien semble être le premier. C'est lui qui signale l'origine congénitale des *bouches ou lèvres fendues*; il donne une description assez longue de cette difformité que A. Paré désigne sous le nom de *Bec de lièvre*, tandis que Franco donne le nom de *Dents de lièvre* à une des variétés de la lésion.

Les anciens n'avaient pas parlé de l'origine congénitale des lèvres fendues, et s'étaient occupés surtout des divisions accidentelles. — De l'aveu de Malgaigne, les passages où A. Paré a parlé du *Bec de lièvre* sont bien maigres à côté de ce qu'en dit Franco, qui donnait sa description en 1556, tandis que le chapitre correspondant de Paré est de 1568.

Ce que Franco décrit sous le nom de *Dents de lièvre*, c'est le *bec de lièvre* double avec saillie des dents médianes hors de la bouche. Malgaigne croit que personne n'en a fait mention avant notre chirurgien.

Dans le traitement des *Dents de lièvre*, il arrache les dents saillantes et procède ensuite comme pour le *bec de lièvre*, en ajoutant au besoin des incisions latérales, à la manière de Celse.

Dans le chapitre xcvi, p. 317, Franco donne une observation de perte de substance de la joue, qu'il répare par une véritable *autoplastie* suivant la méthode de Celse.

Voir Malgaigne, in A. Paré, t. II, p. 84, et thèse Périat, Paris, 1837.

contiennent les dens incisives appelées en Grec *tomi*, et quelquefois davantage, comprenant les dents canines. Il advient aussi, que ces petits corps cartilagineux, et subtils, qui sont és narilles, appelez *alæ*, defaillent. Or le palais estant fendu ainsi tout du long, il fault que le patient parle du nez, si qu'à grand peine, on l'entend, avec ce que la bouche default, laquelle forme la parolle. Mais quand telle ouverture est rejointe, il parle assez bien. Ceux qui ont le palais fendu, sont plus difficiles à guarir : et avec ce, qu'ils parlent tousjours du nez. Que si le palais n'est gueres fendu, et que on le puisse fermer avec coton, il parlera mieux, voire aussi bien comme s'il n'estoit rien fendu : ou bien, si on y peut appliquer une lame d'argent ou plomb, par quelque moien, moiennant qu'elle tienne, ce que bien souvent s'est veu faire, comme aussi l'œuvre enseigne la procedure. On use pareillement de tel remede à ceux qui ont eu la grosse verolle : laquelle leur a mangé une partie du palais, comme on en voyt en plusieurs. Telles choses donq empeschent la voix de passer par là, et par le nez : qui est la cause, que la parolle en est mieux formée et proferée.

Or il y a un tas de pauvres gens ignorans, qui sont d'opinion que puisque Dieu le leur a baillé des leur nativité, que c'est chose incurable, qui est une folle opinion et par trop forte. Guidon l'appelle heretique, et non sans cause : car nous voyons bien souvent que si quelque personnaige apporte du ventre de sa mere six doigts, il ne s'ensuyt que pour cela, en ostant celuy qui est superflu, qu'il doyve mourir. On oste bien de ceux, qui viennent naturellement, sans mourir, voire toute la main, et bras. On coppe aussi bien souvent les aureilles et testicules et autres membres, sans mourir. Par plus forte raison ceux qui sont superflus : comme je le say par experience de *plusieurs que Dieu a guaris par mon moien*. Dont je veux maintenant enseigner le moien de proceder en ceste cure : et ce le plus succinctement qu'il me sera possible.

*La cure des levres fendues.*

**P**REMIEREMENT, il faut copper le cuir des levres, là ou doivent estre adjoustées, l'une à l'autre, avec rasoir ou sciseaux, ou autre instrument propre : tels que sont cauterés actuels. Estant ainsi osté le cuir du dedans pour les conjoindre ensemble, on pourra si l'on veult, appliquer des restreintifs pour seder la douleur, les laissant reposer sur la playe par deux ou trois jours. Mais si on le fait avec le caustere chaud, sera bon attendre que le scharre soit tombé, lequel on pourra faire tomber avec beurre frais, ou choses semblables, avant que rejoindre les levres pour les glutiner, pource qu'autrement on auroit travaillé en vain, et sans profit, dautant qu'elles ne se veulent pas glutiner, que premier le scharre

ne soit tombé : Par laquelle aussi les levres sont loin l'une de l'autre. — Ce fait, il fault conjoindre les levres l'une joignant l'autre, ensemble et bien unies : ce qu'on peult faire en procedant ainsi, assavoir avec deux pieces de drap en triangle, et de grandeur selon le personnage : ceste façon est fort propre, et de moins de douleur : Et avec ce, qu'il n'y a pas si grande cicatrice, à cause qu'il n'y a point d'eguille, qui est fort bon et desirable, principalement à la face, nommement aux filles. Le escharre estant tombé, on appliquera lesdites pieces, lesquelles seront couvertes de cest *emplastre*.

Rp. Pul. sang. drac. thuris, masticis, farinæ volatil. molend. picis ana par. æquales. incorporentur cum albuminibus ovorum : et soit fait emplastre, qui sera mis sur les pieces appliquez à la partie, en chasque costé une, et non point par trop pres du bord de l'ulcere, environ un doigt : afin que n'empesche l'operation du medicament sarcotic qui est pour engendrer chair, et glutiner l'une avec l'autre. — Il fault laisser seicher les pieces avant que les coudre : afin qu'elles tiennent ferme contre le cuir : puis les coudre l'une à l'autre, en tirant les points jusques à ce, que les levres se joignent ensemble, en les aydant avec les mains, pour les approcher, ou avec cuissinet, s'il est besoin, comme quand les levres sont fort lointaines l'une de l'autre.

*Autre procedure*<sup>1</sup>.

**P**REMIEREMENT ayant osté le cuir que a esté dit, avec les instruments mentionnez, incontinent fault appliquer des *eguilles* avec canon, ainsi qu'on fait aux autres playes, estant les eguilles enfilées, fault assez prendre de la levre, afin qu'elles tiennent mieux en prenant par le dessus de l'une et par le dessous de l'autre : on en peut mettre deux ou trois selon que le cas le requiert : puis avec le fil, qui y est, fault faire deux ou trois tours autour d'elles et non plus : afin que le fil n'empesche les remedes, qu'on y appliquera pour glutiner, de parvenir aux levres, et fault que les levres se touchent de toutes parts : et pour le faire plus à son aise, on pourra user des cuissinets, comme nous dirons cy apres. Car quand les levres viennent de loing pour se joindre, elles tirent fort, si que les eguilles coppent la chair, et alors les levres s'esloignent l'une de l'autre, qui est cause qu'elles [ne] se peuvent glutiner, alors il les fault resjoindre comme auparavant.

Mais si elles estoyent distantes par trop l'une de l'autre, comme j'ai veu plusieurs fois, tellement qu'on ne les peult r'assembler par aucun

1. La priorité de l'emploi de la suture entortillée n'appartient ni à Paré, ni à Franco, et ils ne la revendiquent pas. Mondeville et Guy de Chauliac la recommandent d'une façon générale pour les playes de la face.

moien, il faudroit *copper lesdites levres au dedans* en long, et à travers pour les resjoindre. en *contregardant tant que sera possible les muscles* à cause du mouvement. Toutefois s'il est necessaire, on les peult copper plustost que de laisser une telle œuvre. Car de deux maux fault eslire le moindre. Il se fault garder de copper la peau au dehors, pource que par icelle elles pourront estre alongées comme j'ai fait plusieurs fois. Puis apres avoir appliqué les eguilles, il fault mettre des cuissins pour les tenir unies ensemble. Ce fait on aura des petites pieces de bois de forme quarrée : lesquelles auront un doigt d'espes, et deux de large, ou environ, selon le personnage, et longues selon la levre fendue, qui seront garnies de linge delié, puis on les mettra dessus les deux jouës, en chaque costé une, au droit de la levre fendue, en les cousant contre une coiffe que viendra jusques au milieu de la jouë, ou une bande assez large par derriere l'occiput, ou col, dessus les aureilles, en menant les deux bouts, jusques au milieu de la jouë, comme de la coiffe. Puis nous aurons encor une autre bande, laquelle sera attachée à la premiere par les deux bouts dessus les aureilles, en laquelle nous passerons par dessus la teste. Toutes ces choses accomplies, fault passer et mettre derriere ledit cuissin deux bastons, en chaque costé un, qui seront d'un doigt de large, et d'un pied de long, ou environ, selon le personnage, qui seront garnis de quelque chose suave, et principalement au dessous, ou ils seront attachez ensemble par les deux bouts, en faisant l'une des ligatures dessus le menton, et l'autre sur le front, les estreignant assez fort : afin que les bastons poussent les cuissinets en avant et les cuissinets la chair, ce qu'ils feront : et par ce moyen tiendront les levres conjointes ensemble, lesquels fault laisser jusques à ce, que la consolidation soit faite.

L'operation accomplie comme il appartient, c'est une chose fort propre, et singuliere. Mais devant que d'appliquer les restreinctifs sur la partie, il fault y mettre un linge mouillé en oxycratum : puis les restreinctifs dessus : afin que les eguilles ne soyent prinses et empeschées aux restreinctifs, qui seroyent difficiles à oster, et douloureux, et avec ce, que l'oxycratum sede la douleur, qui quand n'y auroit autre utilité, pourroit suffire.

## CHAPITRE QUATRE-VINGT-SEIZIÈME

*D'une autre façon appelée Dents de lievre <sup>1</sup>.*



ESTE façon de levres fendues est appelée communément *Dents de lievre*, d'autant qu'au devant de la mandibule, et au lieu des dents incisives, il y a des dents, qui sortent hors de la bouche, aucunesfois une seule, autres fois deux, et le plus souvent, davantage, accompagnées de la mandibule : laquelle est fendue des deux costez, et va fort avant le long du palais, qui est aussi fendu de chaque côté, estans ces deux au milieu avec une partie de la mandibule ou elles sont fichées, qui bien souvent se monstrent si avant au dehors, que la bouche ne les peut couvrir, qui est chose infame, et laide à voir.

*Cure des dents de lievre.*

P our l'extirpation de telle turpitude nous y devons en premier lieu proceder en la maniere que dessus, hormis que quand les dents et mandibule passent dehors, et que ne peuvent estre couvertes de la bouche, il n'y a point de danger de *copper le superflu*, et ce que ne sert à rien, avec tenailles incisives, ou avec scie, ou autre instrument propre à cest effait, en laissant la chair, qui est dessus icelles dents, s'il en y a, afin qu'elle serve en cousant les deux autres parties en icelle, de chaque côté : et s'il y avoit telle distance entre lesdites levres, qu'on ne peut les assembler il faudroit user de semblables *dissections en la bouche*, qu'au cas precedent et proceder au reste, ainsi qu'avons monstré.

[*Autoplastie*]. — Pour semblable fin, il me semble n'estre impertinent ajouter en ce lieu une *cure merveilleuse* d'un cas bien rare, afin que si le semblable advenoit à ceux à qui ce livre s'adresse, qu'ils ne craignent y mettre la main pour les secourir en telle necessité, avec modestie et prudence. Un Jaques Janot, demurant pres de Neuf-chastel <sup>2</sup> sur le lac en Suisse, eut une defluxion ou catarre, qui lui descendit en la jouë, qui excita une inflammation si grande que l'esthiomene et sphacele de la partie s'en ensuyvit, qui est la mortification de la partie, et tomba ladite jouë ou la plus grande partie d'icelle, et pareillement des mandibules, dont il perdit plusieurs dents. Il fust pensé long temps d'un chi-

1. C'est le bec de lièvre double avec saillie des dents médianes hors de la bouche ; je ne sache pas que personne avant Franco en ait seulement fait mention (Note de Malgaigne. In *Paré*. T. II, p. 86).

2. Dans la première édition, il y a : « Jacques Janot de *Savagny*, près de Neuf-chastel ».

rurgien lequel n'y peut rien faire, sinon consolider la playe, qui prit tout à lentour, et demeura un pertuis rond : par lequel un œuf d'oye eust peu passer : dont les dents et mandibules estoyent desnues de chair, sinon qu'elles estoyent couvertes de la chair qui environne les dents, autrement l'os se fust alteré. Il falloit qu'il portast une bande de cuir, et autres choses pour empescher qu'en mangeant la viande ne se perdit : combien que pour cela il ne peust empescher, qu'il ne sortist tousjours quelque chose du boire et du manger. Qui estoit cause qu'il ne s'osoit trouver en bonne compagnie, pource que la salive couloit tousjours par là, et estoit en grand'peine du manger et boire aussi : pource que la bande estoit attachée sur la teste assez ferme, elle l'empeschoit d'ouvrir la bouche. Et demeura en ceste sorte l'espace de sept ou huit ans : ayant beaucoup cherché, et en plusieurs lieux, pour y remedier, il ne trouva aucun qui y vouldist mettre la main : ains lui donnoyent à entendre qu'il estoit incurable. Car on n'y pouvoit engendrer chair, n'y approcher les levres, par ce que le pertuis estoit rond et grand.

Il advint, que je pençois là au pres des hernies, et bouches fendues, et pierres : voyant le dessusdit ces cures, et principalement des bouches fendues. Il me vint parler, et monstrier sa maladie. L'ayant bien advisée, luy dy que je le guariroye moiennant la grace de nostre Seigneur. Lors il me dit qu'il l'avoit monstrier à plusieurs maistres, et que j'advissasse bien avant d'y mettre la main. Ce que je luy accorday, ne luy demandant recompence, qu'il ne fust guari<sup>1</sup>.

Pour venir à la *cure*, je fey situer le patient contre un aix à demi droit, auquel luy attachay les cuisses et non autre chose. Je conseille toutefois de le bien attacher. J'avoie mis mes cauterés en la braise dans un bassin pour m'en servir au besoin. Je prins un petit rasoir et coppay le bord ou cuir tout à l'environ : apres je fendoys la peau contre l'oreille, et vers l'œil et vers la mandibule inferieure, tant que je cognu estre expedient, en gardant tousjours de copper par trop avant-pour ne faire plus grand dommage à la partie, et de ne copper les muscles de travers : toutefois il n'y a pas grand interest, à cause que la joue ne fait pas mouvement par ces muscles. Puis je coppay au dedans en long et à travers pour alonger les labies, me gardant toutefois de venir jusques au dehors.

1. C'est une observation fort importante d'autoplastie par la méthode de Celse, et on ne comprend guère comment dans un travail ex professo sur la matière, Blandin a pu dire que Franco ne fit qu'aviver et rapprocher les parties (*Autoplastie*. Paris, 1836, in-8, p. 31).

Covillard s'était sans doute inspiré de la lecture de Franco, pour la *réparation mutilieuse de la face* qu'il a faite dans un cas qui présentait avec celui de Franco la plus grande analogie (*Obs. Iatrochirurgiques*. Ed. de Thomassin, Strasb. 1794, in-8, p. 240). Cf. aussi une observation de Nélaton publiée par le D<sup>r</sup> J. Rouyer (W.).

Car ne falloit pas coper le cuir. Et quand il y avoit quelque veine, qui fluoit, je la cauterisoye, allongeant par ce moien mes pieces, ou labies, dont elles furent assemblées. Là ou j'appliquay incontinent sept eguilles enfilées, en la maniere qui a esté monstré és levres fendues : desquelles au bout de quatre ou de cinq jours en tomberent trois, dont il en fallut remettre d'autres pour ce que les labies tiroient et se reouvroyent encores là ou lesdites eguilles estoient. En quoy le patient sentit plus de douleur que aux premieres. Puis j'usay de compresses ou cuissinets avec bastons, et bandes tout à l'entour (et des le commencement) pour faire venir la chair ou labies de toutes pars, et se joindre, comme a esté dit aux levres fendues : afin que les labies n'y tirassent, et par ce moien feissent choir les eguilles. Car en tirant ainsi les eguilles coppent la chair, ou peau. Il fallut faire grande violence pour tenir les parties ensemble, afin de se consolider et glutiner : autrement je n'eusse rien avancé. Je mis aussi un linge mouillé en oxycratum dessus : et puis les restreintifs dessus, à ce qu'il ne se prist contre les eguilles. Puis apres pour engendrer chair, et consolider, j'use de l'unguent comitis avec huile d'hypericon meslé ensemble, le rendant liquide : et l'appliquant un peu chaud, comme fault faire, mesmement l'hiver, tellement que ledit oignement passoit dedans : et luy venoit bien souvent sortir en la bouche. Bref il fut guarý par ce moien dedans quatorze jours. Aucuns disoient que la jouë tireroit, et qu'il ne pourroit ouvrir la bouche : mais la chair si rengendra d'autant qu'il fut besoin, et aporta barbe, hormis sur la cicatrice, laquelle encor estoit cachée de ladite barbe, si qu'on ne la voioyt que bien peu, et avoyt outre cela recouvert l'aisance de manger aussi à son aise qu'il eut point au paravant.







## LIVRE NEUVIÈME

### *Antidotaire*

#### CHAPITRE QUATRE-VINGT-DIX-SEPTIÈME

*Des medicamens repellens ou repercussifs tant simples que composez<sup>1</sup>.*

**L**ES huiles repercussifs, oleum absinthij, chamæmeli, masticis, rosarum vetus, myrtinum, omphacinum. Les plus forts sont, mandragoræ, papaveris, cidoniorum, myrtillorum, rosar. violar. nenupharis. — Les unguents : unguentum citrinum, desiccativum, populeum, album Rasis rosarum. — Ou cestuy : Rp. Boli ar. par. j. terræ sigil. par. mediam, olei rosa. par. iiij. aceti, vel succi herbarum frigidarum par. mediam unius pulve. subtil. soyt meslé l'huile et le vinaigre l'un apres l'autre, peu à peu, en le menant longuement en un mortier, et fiat unguentum. — Ou cestuy cy : Rp. Olei ros. ceræ quod sufficit. fiat unguentum, et soit refroidy en le lavant par plusieurs fois en eau froide. — Item : Rp. Olei myrtini lib. j. ceræ albæ quar. s. pul. myrtillorum ʒ. j. fiat unguentum. — Les emplastres, emplastrum diachalciteos, triapharmacum. Les plus forts, emplastrum cerusæ, ceratum, santalinum, — les herbes sont, portulacæ, semper vivum, umbilicus veneris, desquelles avec leurs sucs et farine, et huiles on peult faire cataplasmes. Or les emplastiques et oppilantes qui estoupent, appaisent quelquefois la douleur, et empeschent les fluxions : entre lesquelles on met un oleum rosaceum, omphacinum, myrtinum, ovi candidum, et semblables : lesquels repriment quelquefois. — Mais les especes des gommès, comme resina, gluten, farina pistrinalis, giris, tritici, hydræleo, oxyrrhodino

1. Pour tout ce qui concerne les médicaments, Cf. la matière médicale de Houl-lier, *Jac. Hollerii de materia chirurgica libri tres*, Paris, 1544, in-folio, etc, pour faire suite aux *Institutions de chirurgie* de Tagault (W.).

benth. resinæ, colophonia. — *Gresses* : œsipus humida, butyrum, adeps porcinus, vitulinus, hœdi, ovis, capræ, hirci, cervi, tauri, vulpis, Adeps anserinus, caponis, gallinæ, anatis, gruis. — Unguentum dialtheæ. — Emplast. diachylon commune, et magnum de mussilag. ceroneum, oxycroceum. de Vigo. Les plus foibles, sont gresses de bouc, de chievre, de geline, plus forts, gresses d'oye, de taureau, moëlle de cerf, de veau, de porc. Plus forts encor, Ammoniacum, styrax, galbanum atque bdellium : celles qui sont nouvelles, sont meilleures.

*Emplastre*. Les composez : Rp. Terebenth. ceræ ana quar. iij. galba. borracis ana ʒ. j. thuris. quar. s. medullæ ossis cervi ʒ. ij. sorditiem alveorum ʒ. j. s. olei laurini, sevi vitulini, ana ʒ. ij. soyent meslez, et fiat emplastrum. — Un autre d'Avicenne, qui est : Rp. Stercorum caprarum ʒ. ij. radicis cucumeris asinini, ficuum immaturatarum ana ʒ. j. staphisagriæ, bdellij. farina fabarum, amigdalarum amararum, ana ʒ. s. fæcis olei antiqui quod sufficit. fiat emplastrum. — Item de Rasis : Rp. Lithargyrij ʒ. s. olei communis quar. iij. mucilag. altheæ et fœnugræci ana quar. ij. s. fiat emplastrum, en gardant le litarge : et en chacune livre dudit emplastre soit petrie aux mains oinetes avec huile de lis ʒ. j. radix ireos subtiliter pulverisata. — Item le *diachylum commune* et le *diachylum magnum* sont bons. — Les gresses salées ne sont pas bonnes. *Remollitif* mediocre, ex semine lini cocto hydræleo, et adipi misto, altheæ radice trita, et inde rasa parte medullacea, et resinæ un bien petit, s'il y a quelque petite inflammation. — De Heras, Adipis suilli, recentis et bene purgati ʒ. xx. ceræ ʒ. xij. cerusæ lithargyrij ana ʒ. iij. et fault mesler les choses qui se doyvent fondre. — Un autre : Lithargyri cerusæ ʒ. j. s. succi seminis lini, olei ana ʒ. x. ceræ ʒ. iij. adipis suilli ʒ. vij. colophonix ʒ. viij. lequel est bon aux *mules* et *crevaces des talons* qui ont les levres dures. — Bon remollitifs de fromage pourry, bien batu avec du bouillon, ou un jambon de pourceau qui aura bouilly, et qu'il soit bien gras.

## CHAPITRE CENT UNIÈME

### *Des suppuratifs, et maturatifs.*

**M**aturs. — Radix liliorum, cepæ, cyclaminis, altheæ, buglossi, cucumeris agrestis, malvæ cum toto bismal. parietariæ, brancæ ursinæ, senecio. viola. — Les *gommes*, poix, ceræ resinæ, thus, styrax, ladanum, galbanum, ammoniacum, pasula, ficus et corum decoctum. — *Farinæ* volatilis, hordei loti, triticum

et ejus farina, fœnugræcum, sem. lini. — *Gresses* : butyrum, adeps porcinius, vitulinus, vaccæ, capræ, tauri, ex vitellis ovi, basilicum, auquel fault adjoûter gummi ammoniaci, galbani emplastrum diachylon commune, et parvum, et magnum, et de mucilag. farinæ frumen. cum oleo et aqua soyent cuits par mesure, tant plus est cuict, et plus desseiché : Il convient és phlegmons difficiles à maturer : moins cuict, és phlegmons fort chauds. — Item : pain farinæ avec la decoction de figes seiches, et gresse de porc et de veau, et de poix, et resine, avec quelque huile, et cire, qui entrent en basilicum, encorporez, et si la matiere estoit grosse, et froide, sont eleus oignons, aulx, escorce de bismalve, racine de lis, avec levain ou paste, et farine de fœnugrec, avec axunge, et diachylon. Celles qui sont en commun usage sont : Radix brioniæ, lapathum, mal. senecio. branca ursina, violar. brassica, folia vitis. passul. mundatar. sem. lini. mel. butyrum, axungia recens. — De Guidon : Rp. Farinæ frumen ℞. j. aquæ croceatæ decoctio. ficum ℞. ij. soyent cuits jusques à espesseur, et soyent engressez de gresse de beurre, huile, fiat emplastrum. — En matiere froide, de Guidon : Rp. Ceparum, alliorum coctorum sub prunis ana ℞. j. vitellos ovorum coctorum numero v. radic. lapathi coctæ ℞. s. farinæ fœnugræci quar. j. frumenti acris quar. s. axungia porci ℞. j. incorporentur. fiat emplastrum. — Celsus donne la louenge de faire le pus au tetrpharmacum. Paulus l'appelle basilicon. Que s'il est trop dur il le fault ramollir avec huile rosat ou myrtinum.

*Bon suppuratif de Tagaut.* Cestuy est bon pour amollir, et supputer : Ceræ terebenthinæ, medullæ cervi, adipis vituli, anserini, bubuli, butyri. recens. mellis optimi, olei rosarum, myrrhæ ana ℥. j. On broye la myrrhe avec le miel, et le fait-on cuire à petit feu, sur la braise. Puis on y mesle les autres choses.

## CHAPITRE CENT DEUXIÈME

### *Des mondificatifs ou abstersifs.*

**O**lea. — OLEUM de vitellis ovorum, de terebenthina, de tartaro. — Unguentum fuscum de apio, apostolicum, Aegyptiacum. pul. mercurialis. — A mondifier : Farinæ frumenti aut hordei, incorporerentur cum vitel. ovorum et modico melle, fiat *cataplasma*. — Item, farinæ frumenti hordei, atque speltæ ana quart. j. soyent cuites avec deux parties eauë, et une de miel rosat, soit fait *emplastre* pour les lieux nerveux, y fault adjoûter un peu de terebenthine lavée, quand sera mis hors le feu.

Item de *Galien* : Rp. Mellis cocti ℞. j. thuris ℥. s. myrrhæ ℥. ij. fiat emplastrum. — Plus de *Galien*, *Lanfranc*, *Guidon*, le meilleur : Rp. Succij apij ℞. j. mellis quar. iij. farinæ frumenti vel alliorum quart. j. soyent cuits jusques à espaisseur, et fiat emplastrum. — Si on y adjouste succi absinthij. ne laisse point venir l'ulcere ou fistule, ne chancre : et si l'ulcere estoit eschaufé, soyt adjouste succi plantag. aut crassulæ qui y adjousteroit farinæ lupinorum aut orobi seu fœnigræci, seroit plus fort. — Ou si l'on y adjoustoit terebinthe, seroit bon pour les lieux nerveux, et la myrrhe pour mondifier plus.

Item pour les lieux nerveux : Rp. Resinæ terebenth. mellis ana ℞. s. myrrhæ, sarcocolæ, farinæ fœnigræci, sem. lini ana ℥. j. soit dissolt la resine avec le miel, et la terebenth. En la fin soyent adjoustees les poudres, fiat emplastrum.

Item pour tirer et mettre hors la pourriture : Rp. Mellis ℞. s. terebenth. quart. j. farinæ fœnigræci ℥. j. radicis iridis ℥. s. soyent meslez.

Item pour grosse pourriture : Rp. Galbani, ammoniaci, terebenth. resinæ. picis, seni vaccini, ceræ, olei antiqui ana ℥. j. en trempant les gommés en vinaigre, soyent fondues, fiat emplastrum. — Item, unguentum apostolorum. — Pour rectifier mauvaises ulcères, est bon unguentum de gratia Dei.

Item à mondifier et consolider playes vieilles : *Unguent fort bon* : Rp. Chelidoniæ, plantag. scabio. urticæ levistici, centri galli, gallinæ crassæ ana M. j. soyent concassez et trempez avec ℞. ij. huile, par six ou sept jours. Apres soyent bouillis, puis en espregnant soyent coulez : à laquelle coulature soyent adjoustez ceræ ℥. iij. resinæ ℥. ij. soyent bouillis jusques à ce que soyent un peu espes, apres soyt osté du feu, et y soyt meslé thuris, sarcocolæ, aloës, ana ℥. j. aristol. long. floris æris, ana ℥. vj. misceantur : fiat unguentum.

*Medicament* : Cestuy cy, quand les ulcères malins : Lithargyri ℞. j. la fault cuire à petit feu, in aceti ℞. j. olei ℞. ij. Et quand il est refroidy, fault adjouster æruginis ℥. j. et les fault de rechef cuire jusques à ce, qu'il demeure roux, mellis ℞. j. aceti ℞. s. æruginis ℥. j. aluminis ℥. iij. faites cuire le tout, jusques à tant, qu'il soyt espes et qu'il devienne roux.

*Unguent* : Cestuy, qui s'ensuyt, mondifie les ulcères, et empesche, que la chair ne surcroisse par trop, et fait la cicatrice : Chelidoniæ, plantaginis, scabiosæ, ligustici, urticæ, ormini sylvestris ana M. j. conquassata sex aut septem diebus in oleo macerantur, deinde cocta exprimuntur, expresso succo adde ceræ ℥. iij. terebenth. ℥. vj. resinæ ℥. ij. bulliant ad corpus. Et apres qu'ils sont hors du feu, adde sarcocollæ, aloës ana ℥. j. aristolochiæ long. æruginis ana ℥. vj. fiat unguentum.

## CHAPITRE CENT TROISIÈME

*Des sarcotiques ou regeneratifs de chair, ou qui convertissent le sang en chair, qui aussi mondifient et desechent.*



**G**MPLASTRUM de Betonica, de gratia Dei, de triapharmacum, emplastrum migrum : Rp. Picis navalis, resinæ, ceræ adipis vaccini, olei ana : fundantur et colentur : fiat unguentum, y adjoustant thus, sera triapharmacum.

*Unguentum aureum sarcotic* : Rp. Ceræ ʒ. v. resinæ quar. j. terebenth. ℞. j. mellis quar. s. mastiches, thuris, sarcocollæ, myrrhæ, aloës, croci ana ʒ. ij. fiat unguentum.

Sarcotic exquis pour incarner : Rp. Terebenth. Vene. lotæ in aqua hordei ʒ. iiij. mellis rosa. ʒ. ij. farinæ hordei ʒ. j. s. thuris, myrrhæ, aloës, ireos, ana ʒ. j. incorporentur omnia simul. fiat sarcot.

Cest *unguent* est fort bon en toutes playes : Rp. Artemisiæ, scabiosæ, absinthij, callithrici, tanaceti, apij, verbenæ, lanceolæ, senecionis, pimpinellæ, linguæ canis, chelidoniæ, pilosellæ, millefolij ana M. j. soyent nettoyyées des racines, et pilées ensemble, et en soyt tiré le suc, et avec deux livres de gresse de pourceau vieille, et une livre de suif de bouc, trois livres d'huile, un carteron de miel, et coquantur et incorporentur in mortario, et fiat unguentum. — *Unguentum Comitit* : Rp. Ceræ albæ ʒ. iiij. ammoniaci ʒ. ij. terebenth. ʒ. iiij. soyent bouillis en vin blanc, et tirez hors : fiat emplastrum en petrissant aux mains avec lait de femme.

*Poudre de Rasis* : Ces *poudres* sont incarnatives : Rp. Olibani, aloës, sarcocollæ, sang. drac. radicis Ireos ana. terantur : fiat pulvis. — Item : Rp. Thuris mastiches, fœnigræci ana. fiat pulvis.

Premierement la playe soyt lavée de vin chauld, et sechée : puis fault pulveriser icelle, et mettre du charpy dessus : puis encores des estoupes mouillées en vin chauld. L'unguentum fuscum, et le verd sont bons.

*Unguent pour les os pourris*. Un cephalique, qui oste les petits os brisez, et attire les os pourris, et remplit la cavité. Iridis Illiricæ, panacis ana ʒ. iiij. aristolochiæ rotundæ, mannae ana ʒ. ij. tusa lenissime, et trajecta cribro insperguntur, vel melli mixta imponuntur. Farinæ orobi rubri ʒ. viij. iridis ʒ. x. mannae, aristolochiæ rotund. squamæ ana ʒ. v. tritis, vel cum melle utitor.

*Incarnatif*. Cestuy mondifie et remplit la partie de chair, qui est : Cerati rosacei ℞. j. æruginis ʒ. j. myrrhæ, thuris ana ʒ. ij. ceræ, terebenthinæ ana ʒ. iiij. æruginis ex aceto lotæ ʒ. j. — De cire, de colophonie, de terebenthine, fondus ensemble, soit fait unguent qui apres estre

refroidy, soyt mis en eauë froide, et remué souvent avec la main. Il incarne les os de la teste, qui sont descouverts, et attire les fractures des os et fait cicatrice comme dit Galien.

*Es fractures des os.* Cestuy est fort bon pour les fractures des os. Coloph. ℞. j. mastich. ℥. j. olei ℥. vj. liquata, et infrigida pista ulceri impones sine linamento. Il mondifie, remplit sur tous autres, mais il ne fait venir la cicatrice.

*Incarnatif.* Cestuy incarne fort bien. Farinæ volatilis è tritico ℥. ij. picis, colophonæ valde tritæ ana ℥. j. arida canna impletur, galbani, ceræ ℥. vj. olei ℥. iij. liquefactis adde thuris, ridis, aristolochiæ ana ℥. j. æruginis ℥. s.

*Unguent pour toutes playes.* Cestuy est fort propre pour toutes playes : Rp. Artemisiæ, scabiosæ, absinthij, ormini, senecionis, tamaricis, apij, verbenæ, pillosellæ, lanceolæ, pimpinellæ, linguæ canis, millefolij, chelidoniæ ana M. j. ex omnibus, rejectis radicibus, exprimatur succus, cui adde axungiæ veteris ℞. ij. sepi hircini ℞. j. olei ℞. ij. mellis ℥. iij. mediocriter bulliant, et in mortario pista uniantur. vel Diaireos, sepi vaccini ℞. s. olei ros. ℥. iij. ceræ ℥. ij. radicis ireos ℥. j. thuris, sarcocollæ mastiches, aloës, aristolochiæ ana ℥. ij. cum terebenthinæ ℥. iij. fiat unguentum.

## CHAPITRE CENT QUATRIÈME

### *Des Cicatrisans.*

**U**NGUENT. — Diapompholygos, album Rasis desiccatum rubrum, de cerusa, diachalcyteos, triapharmacum : Rp. Balaustiorum aloës sang. drac. cadmiæ argenti, æris usti, et loti ana par. æquales, fiat *pul.*

Item : Rp. Corticis pini ℥. j. lithargyrij, cerusæ ana ℥. s. nucis cypressi, centaureæ majoris, aristolochiæ ustæ ana ℥. ij. misceantur fiat *pul.*

Item unguentum album, Rp. Cerusæ, ℥. j. lithargyrij ℥. s. olei rosati ℞. j. aquæ rosarum quar. s. in mortario fortiter ducendo et instillando modo oleum, modo aquam rosac. fiat unguentum : Il est bon et domestique.

*Album Rasis* : Rp. Olei ros. ℞. j. ceræ ℥. ij. cerusæ ℥. j. caphuræ ℥. j. albumina ovorum tria numero, fiat unguentum, fault mesler avec de litarge, et si l'on y ajoustoit vermillon, seroit coloré.

*Unguent blanc de Galien.* — Ceræ ℥. iij. rosacei ℞. s. terebenth. ℥. iij. cerusæ ℥. ij. litharg. ℥. j. thuris, aluminis, cineris è cochleis crematis ana ℥. s. cera, oleum et terebenth. se doivent fondre ensemble, et puis mesler en un mortier ensemble

## CHAPITRE CENT CINQUIÈME

*Des caustiques et ruptoires.*

**C**æustique est fort bon, qui est : chaulx vive, pulverizée et incorporée avec savon mol, et un peu de salive, qui doit estre mis à la quantité d'une noisille, peu plus, peu moins en defendant les parties d'alentour d'oxycratum, ou autres remedes escrits en anthrax.

Les *cantarides* pestrées avec levain ou aucun suif, en quantité d'une drachme : elles doivent estre l'espace de demy jour, puis rompues les vessies, soyent mises dessus fucilles de choux. Si elles faisoient venir ardeur d'urine au patient, fault luy donner à boire du laiet, et le baigner en bain d'eau de decoction d'herbes et choses froides, pendant que le ruptoire y est.

Les *trochisques* ou *pastilles* Andronis, Polydæ, Musæ, Pasionis, asphodelorum, sont bons.

*Trochisque de minio de Vigo.*

**T**ROCHISQUE. — Rp. Medullæ panis crudi bene fermentati ℥. iiij. sublimati electi et fortissimi ℥. j. minij ℥. s. omnia adinvicem pistentur cum modico aquæ ros. deinde fiat. trochis. admodum grani pineoli : postmodum extendantur super tabula et ponantur in furno non multum calido, et reserventur in scatula ad usum : quia mirabilis sont operationis. Si vis quod corroboretur, in virtute corrosiva adde sublimati aliquantulum, si vis ut sit minoris corro. minue dosim subli. et adde aliquantulum medullæ panis prædicti.

*Corrosif avec peu de douleur.*

Rp. Sublimati ℥. vj. salis gemmæ. salis nitri, aluminis rochæ ana ℥. s. floris æris ℥. j. aquæ rosa'æ et plantag. ana ℥. viij. bulliant omnia simul, præter flor. æris usque ad consumptionem tertiæ partis : deinde ponatur flos æris cum auferetur ab igne, et utere : quia mirabilis est operationis : et mesmement contre verruës, et chair superflue.

*Ruptoire fort bon pour rompre toutes exitures en peu de temps.*

Rp. Lixivij ex quo conficitur sapo, ℞. s. et vocatur capitolini sive la magistra, et si fuerit dicta magistra recollecta ex primis guttis ruptorium

confectum ex ea erit melioris operationis. Le signe quand ladite magistra est idoine, quand un œuf nage en icelle.

Vitreoli Romani ʒ. j. s. opij ʒ. j. bulliant omnia simul, præter opium, usque ad spissitudinem, deinde ponatur opium quando aufertur ab igne : demum reservetur en un vaisseau d'erain ou voirre bien fermé avec cire. Il mange la chair superflue.

*Autre de mesme autheur.*

Rp. Cantharidum ʒ. iij. medullæ panis crudi ʒ. ij. aceti scillitici ʒ. iij. trituratis cantharidis, et ab iis priùs alis, pedibus, capiteq; ablatis, puis tout ensemble soyt pillé, et fait paste, en forme d'une petite fucaciole <sup>1</sup>, qui sera mise sur le membre par l'espace de demy jour ou plus : puis on copperra les vessies, qui seront faites avec forcettes, en les lavant avec beurre : puis on y appliquera dessus feuilles de choux.

*Autres.*

*Ruptoire plus fort.* — Rp. Radicum apij risus, radic. cyclaminis ana ʒ. j. s. cantharidar. ʒ. ij. piperis triturati, ʒ. j. mellis anacardini ʒ. v. medullæ panis crudi ʒ. x. omnia pistentur simul, priùs capite et alis cantharidarum remotis, et soit appliqué comme a esté dit.

*Radices* asphodelorum : pyretum, allium, hermodact. serpentariæ, utriusque rainuculi, cyclaminis, bryoniæ, apis risus, omnem tithymalorum, l'alun bruslé ou non bruslé.

*Ruptoire ou cauterer potentiel.* — Rp. Aquæ primæ, cum qua fit sapo ʒ. iij. vitreoli romani, salis ammoniaci, nitri ana ʒ. j. postquam diligenter una fuerint dissoluta, decoquantur ad sordium crassitudinem : tunc adde opij thebaici ʒ. s. deinde torreantur igne tardiùs, ut lapidescant : effracta olla, lapillos adhærentes, obturato vase vitreo conservato.

*Capitel* ou eauë premiere pour faire lesdits cauterer se doit faire ainsi : Rp. Calcis vivæ, chalcitis, salis ammoniaci ana ʒ. j. infundantur in lixivio cinerum truncorum fabarum usque ad perfectam macerationem.

*La maniere d'appliquer les cauterer potentiaux.*

**I**L fault avoir un emplastre de diachylon magnum ou album, lequel aura un pertuis tant grand que l'on voudra faire l'ouverture, et puis mettre le medicament : Ayant premier humecté le lieu, avec un peu de

1. *Fuc*, en langue romane, signifie bourdon, guêpe, du latin *Fucus*; — en italien, *Fuco* (W.).

salive, puis on appliquera charpie ou linge en double, pour couvrir le caustique, et un emplastre tel que dessus est dit pour contenir le tout. Son operation pourra estre de deux à trois heures : à la premiere remutation fault scarifier avec lancette ou autre instrument : puis procurer à la cheute du escharre.

## CHAPITRE CENT SIXIÈME

*De la composition d'aucuns medicamens des trois premiers livres de Galien, premierement de l'emplastre diachalcitis, ou diapalma.*

**D**IAPALMA. — Rp. Vetusti adipis axungiae porci ℞. ij. olei veteris, argenti spumæ ana ℞. iij. chalcitidis ℥. iiij. selon Paul vj. — La maniere de le cuire : Apres les avoir batus en mortier, on les mettra en un chaudron sur un petit feu de charbon, et quand seront fondus, les fault remuer avec un baston de palme verd, si on en peut recouvrer, ou bien de genevre, ou sauge, et quand sera venu espes, et que ne tiendra plus es mains, il sera cuict. Que si on ne trouve de l'huile vieil, fault faire bouillir la racine d'altheæ, et bryoniae avec huile, et sera bon. Ledit emplastre est bon [primo] à glutiner, cicatrizer ulceres, deux : aux phlegmon, trois : aux playes recentes, quatre : aux podagres et maladies articulaires comme goutes, cinq : aux inflammations des inguines, et bubons brusleures, mules au tallon, et fractures d'os, contusions et œdemes, et erysipelas, fluxion et hernies, et autres maladies. Pour mieux glutiner playes, et cicatrizer ulceres difficiles, fault adjouster vj. ℥. chalcitis, id est, copperose ou vitriol, et les liquifier avec huile, et vin cleret austere, et broyer avec les mains, et mesler. — Et quand le phlegmon decline, fault augmenter la vertu resolute, et n'y mettre point de vin. — Si l'on veut qu'il soit astreintif, il fault adjouster huile omphacini, qui est fait d'olives verdes, ou autre de semblable vertu, avec huile de myrtilles, ou de vin : en la declination avec huile vieil sans vin. — Pour le liquifier, fault à x. ℥ d'emplastre j. ℞. d'huile. Tant plus y a d'huile, et plus est linitif ou appaisant la douleur, et mieux, s'il est rosat. Tant moins y a-il d'huile, tant plus est il sec. — Pour le faire en cerat, fault j. ℞. emplast. j. ℞. huile.

Pour les brusleures soit liquifié avec vinaigre, et quand les maladies sont chaudes, le fault liquifier avec matieres froides, ou avec oxycratum. — Galien guarist une fistule venue de phlegmon avec cest emplastre liquifié avec huile rosat.

Au commencement de phlegmon, fault plus repercuter que resouldre, et en l'accroissement moins, nonobstant qu'il excède les resolutifs : et en l'estat fault qu'ils soyent egaux : mais à la declination la vertu resolutive doit surmonter : neantmoins les deux vertus repercussive et resolutive en tout temps doyvent estre meslez ensemble, fors quand la defluxion est arrestée du tout, et que le corps est bien evacué, lors on peut scurement user de resolutifs.

*De l'emplastre oxeleum, qui est à dire vinaigre et huile.*

Rp. Spumæ argenti ℞. j. aceli acerrimi ℞. ij. s. olei veteris ℞. ij. s. Aucunefois Galien y met trois fois plus de vinaigre, et autant d'huile, et le fait cuire tout le jour, tant qu'il devienne noir. Il est fort desiccatif. Il guarit les fistules, qui n'ont point de callositez, et glutine ulceres recens, et soudain deseiche. Galien recite d'un enfant qui avoit un parotide, qui est une apostume jouxte les oreilles, qui estoit venue en suppuration, laquelle il avoit portée l'espace de six mois : et fut guarie de ce medicament.

*Emplastre blanc ou pipereos du Roy Attalus.*

Rp. Argenti spumæ, cerusæ ana ℞. j. olei ℞. ij. ceræ ℞. s. terebenthi. ℥. iiij. aluminis ℥. j. piperis. ℥. s. Il fault cuire les metalliques à part, tant qu'ils ayent forme emplastique, puis adjoûter la cire, et resine, estans incorporez on mettra thus : puis l'alun et poyvre. Il est bon à resouldre tumeurs contre nature, qui ne sont grandes et en corps mol, est bon aux ulceres des vieilles gens, et delicats. Il meine les ulceres à cicatrice, et est bon aux playes recentes.

*Emplastre blanc d'Attalus selon Andromachus.*

Rp. Argenti spumæ ℞. j. cerusæ ℞. j. olei veteris ℞. ij. aquæ ℞. ij. adipis anserini ℞. s. Et à son default, de poulaille ou pourceau. Il apaise la douleur. Il est bon aux inflammations des ulceres.

*Emplastre vert.*

Rp. Ammoniaci ℥. iiij. squamæ æris ℥. vj. myrrhæ, thuris ana ℥. iiij. resinæ siccæ ℥. vj. æruginis ℥. iiij. sevi vitulini ℥. vij. resinæ terebenth. ℥. iiij. ceræ ℥. xv. olei quartam partem cyathi, aceli quantum satis erit. Il glutine les grandes playes, purge les ulceres sordides et putrides. Il produit la chair, quand il est liquesfié avec coral : avant qu'estre liquesfié, guarit ulceres, qui ont grosses labies ou bords. Il a vertu resolutive, repercussive, car il est meslé de facultez contraires.

*Emplastre roux de Galien.*

Rp. Olei veteris sabini, vel ruffi ℞. iij. argenti spumæ ℞. iij. aceti acerrimi ℞. ij. squamæ æris nigri, chalcitidis, æruginis ana ʒ. v. ʒ. j. Il fault plus d'huile en hyver. Il fault cuire la litarge avec l'huile jusques à crassitude : puis mettre les metaux bien broyez, apres le vinaigre, en remuant tousjours jusques qu'il vienne en forme emplastique, et qu'il ne tienne aux doigts. Il glutine les ulceres recens, principalement aux corps durs. Il fait concoction du pus. Il glutine les sinus et remplit les fistules, et les desseiche, et cure du tout.

*Emplastrum Dialadanum.*

Rp. Chalcitidis, Argenti spumæ, ladani ana denarios 24. bituminis de 8. Ceræ de. 72. olei myrthini hemi. j. Il cicatrize, mais amollit les callositez, et resoult les ulceres mal curez.

*Emplastrum de thelamon.*

Rp. Resinæ piceæ, ceræ, calcis vivæ, Argenti spumæ, ana de. 50. cerusæ de 25. olei cyathos 3. Soit cuict le litarge avec l'huile tant qu'ils soyent incorporez : puis la cire, apres la resine, la chaulx, la ceruse, bien subtilisée. Pour en user fault mettre d'huile dessus la cendre chaulde. Il est singulier pour les carboncles, pour les sinus, et pour bien cicatrizer.

*Autre de thelamon blanc.*

Rp. Cadmiæ ℞. j. ʒ. ix. argen. spumæ. ℞. ij. ceræ ℞. ij. vini albi sexta. ij. ʒ. iij. olei rosa. ℞. v. ceræ albæ ℞. iij. ovorum crudor. numero ij. thuris ʒ. iij. Il est bon aux herpes et carboncles, aux condilomats, aux ragades, et prohibe les fluxions.

*Le cicatrizatif d'Andromachus*

Rp. Cadmiæ, chalcitidis ustæ, ceræ ana ℞. j. resinæ aridæ ℞. iij. myrthei ℞. iij. fault broyer et dissouldre les metalliques en bon vin.

*Catagne de Pithion duquel Helenus a usé.*

Rp. Bituminis judaici ℞. v. ʒ. iij. picis, brusiæ sicca ℞. v. ʒ. iij. ceræ ℞. iij. resinæ frictæ ℞. viij. squamæ rubræ ℞. j. ʒ. iij. olei per aestatem ℞. j. hyeme ℞. v. aceti hem. j. Il est glutinatif, et bon aux scrophules,

aux sinus, aux fistules : quand on l'applique sur le sinus ou fistule, le fault copper à l'endroit dudit sinus : afin que l'humeur sorte. Le fault preparer apres que les choses qui peuvent fondre, seront bien liquifiées. On y adjoustera la squame broyée avec vinaigre.

*Emplastre dit aphlegmaton par Heras.*

Rp. Argen. spumæ de. 25. bitumi. aridi de. 100. picis siccæ de. 50. ceræ de. 50. resinæ pithicæ vel picæ de. 25. guttæ ammon de. 15. aluminis sicci. i. plumæ de. 15. eruginis de 15. propoleos. i. cire vierge de. 15. olei veteris ℞. iij. Il fault cuire la litarge, en l'huile : et quand seront fonduz, y adjouster bitumen : et cuict un peu jusques à ce qu'il soit fondu : car n'est pas facile à fondre : puis la poix resine, cire, ammoniac, propolis : et quand seront cuicts et incorporez, et qu'ils ne tiennent aux doigts, mettre l'erugo, et alum. Il est bon aux pointures des nerfs, aux fractures, dislocations, contusions, dislocations de genoils : il resoult les humeurs superflues, qui sont aux genoils, mesmement si les parties sont par deux ou trois jours oingtes, et gressées de cedit medicament trempé en oxymel avec farine d'orobe. Il est bon à toute convulsion faite de repletion, aux fractures. Il a grande efficace à chasser le phlegmon.

*Cerat ou ciroine pour les playes des nerfs.*

Rp. Euphorbij ʒ. j. ceræ ʒ. vj. olei ʒ. vj. vel. v. pource que la cire n'est gluante, ne visqueuse, comme les resines, et poix, y fault adjouster de la poix ou resine, ou des deux : et ne faudra tant d'huile. Galien en a usé aux playes des nerfs.

## CHAPITRE CENT SEPTIÈME

*Liniment propre pour la grosse verole, et ces ulceres et nodositez et gouttes, de Vigo.*

**L**INGUEDINIS porci liquefactæ ℞. j. olei camomil. anethi ana ʒ. j. olei mastic. laurini ana ʒ. j. styracis liquidæ ʒ. x. radicum enulæ parum contritæ, radicum ebuli ana ʒ. iiij. squinanti, stœcados ana parum in for. pisti. ʒ. s. vini odoriferi ℞. j. s. bulliant omnia simul usque ad consumptionem vini : deinde colentur : cui colaturæ addatur lithargyrij auri ʒ. vij. thuris, masticis ana ʒ. vj. resinæ pini ʒ. j. s. terebenthinæ claræ ʒ. j. argenti vivi extincti cum saliva ʒ. iiij. ceræ albæ ʒ. j. s. et liquefactis oleis cum cera, omnia ad invicem incorporentur, et fiat linimentum, et en fault user en frottant avec la

palme de la main, là où le mal est : puis couvrir le lieu avec bandes chaudes. Ce dit ungent est fort propre, et son operation est de huit jours ou environ. Il fait sortir la maladie par sueurs et par la bouche, et par le bas. Pourveu que le patient soit premierement purgé convenablement.

A ce mesme est fort propre l'*emplastre* ou *cerat de Vigo*, qui est : Rp. Olei chamæmel. anethi, de pica, de lilio ana  $\xi$ . ij. olei de croco  $\xi$ . j. pinguedinis porcinae  $\mathfrak{b}$ . j. pinguedinis vituli  $\mathfrak{b}$ . s. euphorbij  $\xi$ . v. thuris  $\xi$ . x. olei laurini  $\xi$ . j. s. pinguedinis viperæ  $\xi$ . ij. s. ranar, viventium nume. vj. lumbricorum loto. cum vino  $\xi$ . iij. s. succi radicum ebuli, et enulæ ana  $\xi$ . ij. schænantii, stœchados, matricariæ ana M. j. vini odoriferi  $\mathfrak{b}$ . ij. bulliant omnia simul usque ad consumptionem vini, deinde colentur : cui colaturæ addatur lithargyrij auri  $\mathfrak{b}$ . j. terebenthinæ claræ  $\xi$ . ij. et cum cera alba sufficienti fiat ceratum, addendo in fine cocturæ styracis liquidæ  $\xi$ . j. s. deinde auferatur ab igne baculo agitando donec tepidum fuerit : postmodum addatur argenti vivi extincti cum saliva  $\xi$ . iij. Iterum cum baculo agitando, donec argentum vivum optimè incorporetur. Il est de plus grande efficace, que le liniment precedent, et plus delectable aux parties, et guarit fort bien les ulceres.

## CHAPITRE CENT HUITIÈME

### *Des poix et mesures <sup>1</sup>.*

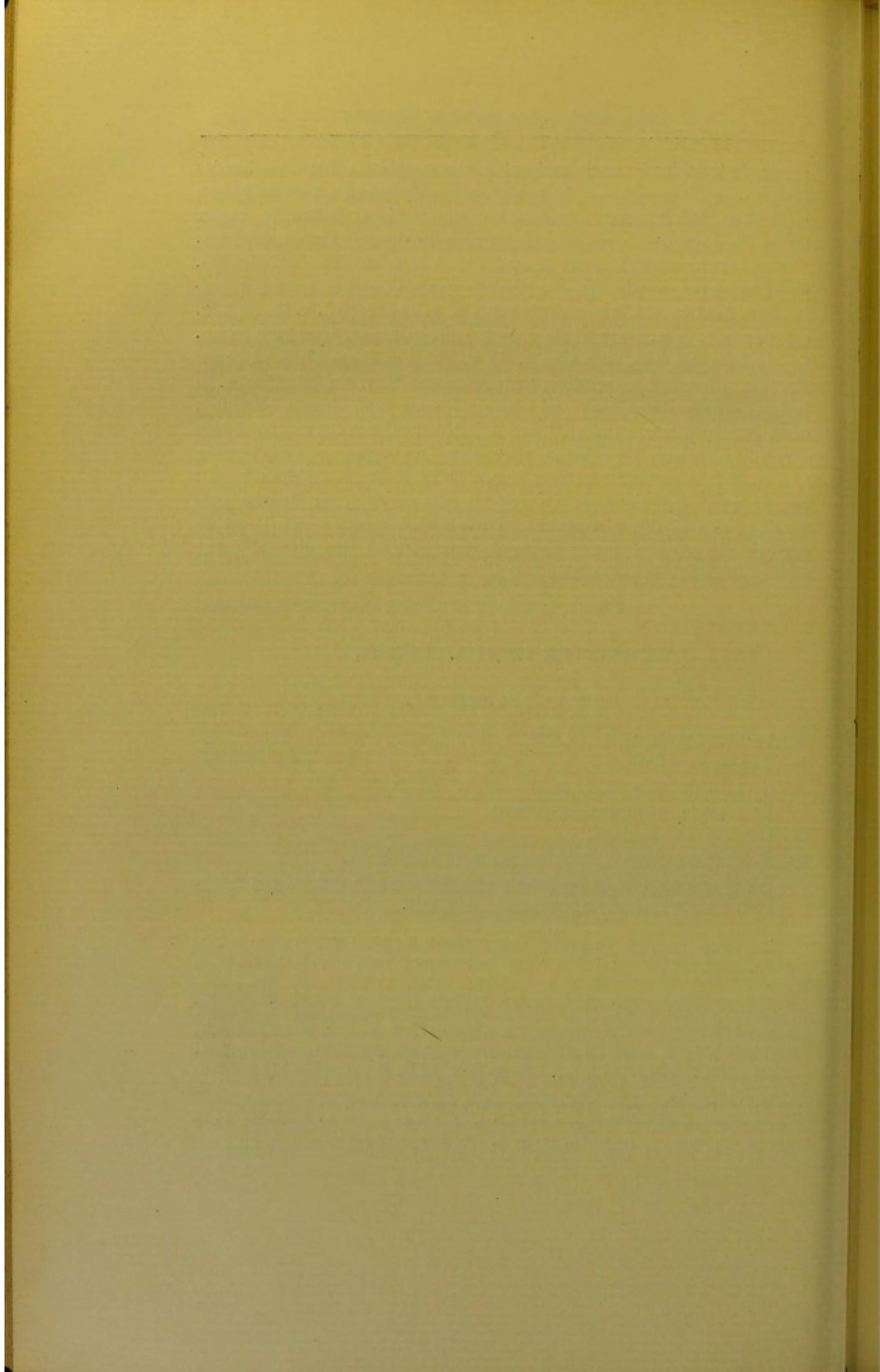
- $\mathfrak{b}$  La livre est de xij.  $\xi$
- $\xi$  L'once est de viij.  $\mathfrak{z}$
- $\mathfrak{z}$  La  $\mathfrak{z}$  est de iij.  $\ominus$
- $\ominus$  Le  $\ominus$  est de xx grains de froment.
- D Denarius et  $\mathfrak{z}$  tout un.
- M M.manipulus, qui est tant que on peult empoigner.
- P P.pugilum est tant qu'on peult empoigner avec le pouce, et l'index.  
Cyathus est tant qu'on peult boire à la fois.

1. Les signes employés par Franco pour indiquer les quantités des médicaments sont les signes ordinairement usités ; mais leur valeur a varié selon les temps et les lieux.

Dans la notation indiquée par Franco, le point de départ est le grain de froment. Le *scrupule*  $\mathfrak{D}$  est de 20 grains de froment. On considère généralement le scrupule comme valant 1 gram. 27, environ 1 gr.  $\frac{1}{3}$ . — Le *gros* ou *drachme*,  $\mathfrak{z}$  est ici de 3 scrupules ; le gros ou 72 grains vaut 4 gram., plus exactement 3 gr. 82. — L'*once*  $\xi$  est de 8 gros, elle vaut 30 gram.  $\frac{1}{2}$ . — La *livre*  $\mathfrak{b}$  est ici de 12 onces, soit 366 gram. — En général la livre était de 16 onces, soit 488 gram.

Le *denier* a le même poids que le gros, soit 4 gram. environ.

*Cyathus*, coupe, verre. Mesure contenant la douzième partie du sentarius, ou en poids 10 drachmes grecques (*Mondeville*, p. 319 ; *Guy de Chauliac*, p. LXXV).





## LIVRE DIXIÈME

*Epistaxis. — Parotide.*

### CHAPITRE CENT NEUVIÈME

*De hemorrhagie, ou flux de sang du nez.*

**S**i l'effusion de sang se fait par le nez, par crise ou termination de maladie, qui est appelée *Crisis*, ne se doit restreindre : si ce n'est que la *vertu*<sup>1</sup> soit prosternée et fort affoiblie par ceste evacuation. Laquelle on connoist estre un effait de la crise, tant par la maladie qui a precedé, ou peut encore estre conneu par le patient à son dire. Mais si elle procede d'autre occasion, doit estre incontinent arrestée, soit que les *causes externes* en soyent causes : comme tomber, ou choir d'haut en bas, ou de quelque cop : pareillement d'un vehement exercice : ou de trop longtemps demeurer au soleil. Ou bien les *internes*, comme abondance de sang, lequel est rué ou envoyé avec impetuosité à la fin au orifice des veines, qui sont en la teste, et narines : lesquelles de son abondance il ouvre, et principalement si ledit sang a quelque qualité acre : laquelle aussi peut ouvrir les parties des veines par son erosion : la tenuité pareillement et chaleur du sang, qui est porté en icelle partie, peut estre cause de semblable effait, pource que la chaleur rarefie les *pores de tuniques des veines*, et la tenuité de soymesme se donne facilement passage par icelles, comme fait la sueur : Pour y remedier. La *maniere de vivre* du patient sera de choses refrigerantes et astringentes. Il se tiendra en air froid naturellement ou artificiellement. Articiellement quand on le rendra tel en espanchant eauë rose, ou fueilles de vignes, fueilles de sauge, ou nymphée ou

1. *Vertu*. Ce mot est mis là pour force vitale, virtus (V. *Mondeville*, p. 63 132, 149).

violettes en la chambre, et au plus pres du patient. Duquel le manger sera de bonne substance, toutefois glutinant, afin d'incrasser le sang (et principalement s'il est bilieux et tenue) comme sont pieds et testes de veaux, et moutons, et autres animaux, et fromages nouveaux, et gras. Seront aussi cuites ses viandes en eauë ferrée, de laquelle il usera pour son boire, et en ses sauses, et ailleurs de verd-jus, et du jus de grenades, pour refriger et condenser le sang : afin que par ce moien soit empeschée la fluxion d'iceluy. Et aussi pourra manger laictues et pourpier : qui ont pareille vertu de denser et incrasser les humeurs et veines, par lesquelles est faite la fluxion : Il usera de vin rouge et gros, trempé d'eauë ferrée : et non point vin blanc, et tenue. Se tiendra en repos sans faire aucun exercice, ou mouvement. Pource qu'il eschaufe et agite les humeurs, d'ont ils sont incitez à fluer.

*Cure.* — Touchant l'exécution des remedes de medecine. Le premier point est de divertir le cours et impetuosité du sang, le faisant retourner en une autre partie du corps. Pour ce faire eu egard aux forces du patient, à l'estat du temps, et aux autres considerations coustumierement en tel cas observées : nous ferons ouvrir la veine cephalique, du costé d'où procedé l'effusion de sang, ne tirant grande quantité de sang à la fois, *ains reiterant* par intervalles, à fin de conserver les forces du patient. Et de garder par cela que les esprits ne sont point exhalez et perdus, ains renforcez et maintenus en leur vigueur. Pour la revocation du sang, nous pouvons aussi commodement faire des frications aux mains, bras, et jambes. Et appliquer ventoses, qui soyent grandes sur les hypocondres, principalement sur celuy du costé que le nez flue, comme si c'est la dextre narine, sur le dextre hypocondre environ sur la region du foye. Si c'est la narine senestre les mettant sur la ratelle, ou sur tous les deux quand l'effusion du sang procedera des deux conduits du nez : afin que par ce moien l'impetuosité et course du sang soit arrestée et revoquée. Davantage, les ventoses appliquées entre les deux espauls avec scarification aux forts, et aux faibles et debiles sans scarification, sont profitables, avec ligatures dolozeuses faites aux bras, et jambes.

Après fault evacuer et refrener, l'impetuosité, acrimonie et tenuité de la cholere : laquelle est meslée avec le sang, ou des autres humeurs acres et tenues, en ceste sorte : Rp. Serapij rosacei de rosis siccis, serapij ex cotoneis, serapij myrthæi ana ʒ. j. s. stillatitiorum portulacæ, oxalidis, plantaginis ana ʒ. iij. misceantur, et à jejuno per triduum diluculo bibantur. — Et usera de cest *electuaire* avec lesdits syrops : Rp. Elect. trium santal. ʒ. s. — En apres prendra ce *potus* qui est : Rp. Rhabar. electi pulverizati ʒ. j. serapij rosacei laxativi de infusio. rosarum ʒ. ij. excipiantur stillatio liquore portulacæ. q. suffi. fiat potio, quæ sumatur

in aurora. — Ce fait nous appliquerons aussi medicamens astringens sur le front, et partie de devant en ceste sorte : Rp. Boli armen. sang. drac. ana ʒ. ij. cum albo ovi, et succo plantaginis, fiat *cataplasma*, qui sera mis au front comme a esté dit. Lequel pareillement on pourra appliquer sur les testicules en l'homme, et en la femme sur les mamelles.

*Nazalia*. — Avec ce on jettera dans les narines ce medicament : Rp. Thuris partes duas, aloës partem unam : soyent mis en poudre, et puis meslez avec blanc d'œufs, et puis avec poils mols de lievre incorporez ensemble, et en soit fait de petites choses rondes et oblongues, que l'on mette dans les narines. Et ce pendant on pourra tenir du vin ou de l'eauë en la bouche : afin que le medicament n'y entre, et que le sang ne regurgite par là. — Ce medicament est de grande efficace à ce mesme effait : Rp. Pollinis. i. farine de froment fine, ou fleur, succi dipsaci, plantaginis, ana ʒ. j. s. succi stercoris asinini ʒ. ij. soyent meslez ensemble. Esquels fault tremper du linge, et en faire comme dessus est dit, ou comme *nasalia*, et puis mettre dedans les narines. — Et pareillement la seule fiente d'asne dissoulte avec vinaigre, et mise comme dessus est fort utile. Aussi la fiente de pourceau : mais elle est plus foible, que celle d'asne. Le suc de la mente et le suc d'ocymi empeschent le flux de sang.

En tout flux de sang de nez les medicamens froids appliquez en la region du foye sont bons, comme sont ceux-cy : Rp. Stillatitorum liquor. intibi sativi latior. rosa. oxal. ana ʒ. v. omnium santal. ana ʒ. j. trochisc. de caphura. ʒ. j. s. seminum oxal. portul. intibi sativi latior. ana ʒ. ij. aceti parum, misceantur, fiatque hepatis *epithema* manè et vesperi, tepidè. — Ou cestuy : Rp. Cerati santal. ʒ. v. olei nympheæ, olei rosa. ana ʒ. ij. laventur hæc olea accuratè aqua frigida : deinde parum aceti addatur spicæ nardi ʒ. j. Le tout meslé ensemble sera mis en la region du foye tiede, le matin.

## CHAPITRE CENT DIXIÈME

*De parotide, qui est apostume, ou inflammation, ou tumeur environ les oreilles.*

**L**ES tumeurs apparentes aux glandes des oreilles ou environ d'icelles sont communement appelées *parotides*. Lesquelles quelquefois procedent d'abondance de sang pur chaud, ou de sang bilieux, ou pituiteux, ou melancholique. Si la cause est d'abondance de sang bouillant, elle fait phlegmon accompagné de grande douleur. Et si la cholere excède le sang, elle fait un erysipele, ce qu'on

pourra mieux entendre par leurs signes qui sont esté exposez en leur lieu et chapitres. Et si la melancholie domine le sang, la tumeur sera dure aucunement, ou fera petites duretez, sans grande rougeur, et ne fera sentir au malade grande douleur. Si est faite d'un sang pituiteux, la tumeur vient en appointant, et s'esleve sans grande rougeur et douleur. La matiere de ces parotides est quelquefois non seulement envoyée des parties de la teste, mais aussi des autres parties du corps, ou de tout le corps mesme : comme és fievres, et maladies souldaines, et aigues, lesquelles se terminent ou convertissent en telle tumeur pour la force de nature, victorieuse du mal et de ses causes, qui est la matiere de laquelle elle se descharge comme de son ennemi en telle partie. Parquoy son effort ne doit lors estre empesché, mais plustost aydé, comme sera dit cy apres. Ces parotides toutefois viennent le plus souvent de l'abondance des humidites superflues assemblées en la teste, qui se purgent par ceste partie, d'autant que c'est l'emonctoire du cerveau, c'est à dire le lieu, par lequel il a accoustumé de se descharger.

Pour venir à la *curation*, nous devons savoir, qu'en ces humeurs l'usage des repellans, qui sont les repercussifs et aussi des refrigerans est totalement prohibé, voire au commencement, encor qu'ils soyent permis aux humeurs de leur espece : et au contraire estre profitables les attirans, pource qu'il ne fault que la matiere s'en retourne, ains qu'elle vienne avant, et que le corps soit purgé d'icelle, quand nature de soy ne le voudroit faire : mais si la fluxion vient avec impetuosité (comme est dit) et abondance, il fault laisser Nature : car si nous y appliquons ventoses ou medicamens attractifs nous ferons plus grande attraction à la partie : et en sera la douleur augmentée, et consequemment fievre, et autres accidens : qui pourroyent prosterner les forces du patient. Il est donq necessaire en premier lieu seder la douleur, plustost que vouloir arrester la fluxion : et principalement, quand la matiere est chaulde. A quoy sont de requeste les medicamens anodins : lesquels sont temperez en chaleur et humidité, qui est la condition requise à mitiguer la douleur.

Premierement le corps soit vacué avec phlebotomie, ayant premier prins ce *chlystere* : Rp. Cas. recent. extract. sacchari semel duntaxat cocti ana ʒ. j. olei violacei ʒ. iij. cum decoct. malvarum, alth. violarum, betæ, prunorum, et quatuor semi. frig. fiat enecma, quod ante pastum injiciatur. — Ce fait soit ouverte la veine externe du bras du costé de la maladie, et que l'on en tire selon l'exigence et vertu du patient, s'il n'y a autre chose, qui empesche. — On pourra puis apres user de ceste *purgation* : Rp. Serapij rosa. laxat. ʒ. ij. electu. de succo rosarum ʒ. ij. cum stillatitio liquore intibi sativi latioris q. suf. fiat potio, quæ sumatur hora quarta matutina. — Ou cestuy-cy : Rp. Rhabar. select. ʒ. iij. oxyphœnici ʒ. vj. macerentur in stillatitio liquore intibi sativi latioris, et

pauco vino albo horis xij. deinde exprimantur et colentur, adjectisque serapij rosacei laxat. ℥. j. s. electua. de succo rosarum. ℥. j. fiat potio, quæ sumatur ut dictum est. — Le corps estant vacué et n'ayant encores grande douleur, y faudra appliquer anodins en ceste sorte : Rp. Vitellos ovorum ij. butyri recentis ℥. j. s. olei olivarum loti aqua calida ℥. ij. mucilaginis seminis lini et fœnigræci ana ℥. ij. misceantur et loco dolenti admoveantur. — Il faut appliquer medicamens anodins, quand la douleur est vehemente, soit en petite quantité, ou grande, et ce actuellement chaulds, car quelquefois la matiere est veneneuse. La douleur estant sedée, les humeurs ne courront plus à la partie avec si grande impetuosité, ains plus moderement. Mais si l'on voit que nature soit trop paresseuse à les y pousser, nous pourrons user de medicamens attirans, ou appliquer des ventoses : En apres aussi appliquer des suppuratifs si le cas le requiert, qui ayent vertu de discuter et suppurer : lesquels pourront estre faits ainsi.

Rp. Pollinis, qui est à dire, fleur de farine de froment ℥. ij. farinae seminis lini, et fœnigr. ana ℥. j. s. axungiae recentis porci ℥. iij. caricarum pinguium incisarum ℥. s. misceantur cum decocto malvarum altheæ et florum chamæmeli, fiatque *cataplasma*, quod loco dolenti apponatur.

*La cure de matiere froide en Parotide.*

**L**E Parotide de cause froide est, quand le sang est pituiteux ou melancholique. Pour la *cure* fault user de tels remedes pour ayder à la coction des humeurs, et à les preparer, qui est : Rp. Mellis rosacei, col. oxymelitis scillitij, serapij stœchados ana ℥. j. s. stillatitorum liquorum betonicae, melissophylli, buglossi, ana ℥. iij. misceantur et à jejuno per triduum diluculo bibantur : — Rp. Diamoschi dul. ℥. s. utatur cum serapiis : Rp. Pilul. coch. ℥. j. cum stillatitio liquore betonicae, fingantur pilulae v. quæ sumantur circiter noctis dimidium. — Ou ainsi : Rp. Cathol. ℥. s. diaphœnici ℥. iij. serapij. stœchad. ℥. j. s. excipiantur jure communis medicinarum decocti. Cui tamen adjicere oportet stœchad. arab. florum rorismarini ana P. j. fiat potio, quæ antelucano tempore sumatur : Rp. Theriacæ vete. ℥. j. conservæ buglos. ℥. ij. misceantur, et postridie mane sumantur, sive potionem sive pilulas æger sumpserit. Inspargatur deinde capitis pars anterior pulvere capitali, cum lectum dormiturus ingredi volet.

Davantage, on usera des remedes topiques, comme sont ceux cy : Rp. Olei de lilio, chamæmeli ana ℥. ij. misceantur, et doloris locus illis calide unguatur. — Ou ainsi : Rp. Axungiae antiquae (car tant plus elle est vieille, tant plus est elle chaulde) anseris, et gallinae ana ℥. ij. olei de lilio et

mellis ana ꝑ. j. s. misceantur, et illis calidis doloris locus inungatur. Ou cestuy : Rp. Fimi caprini ꝑ. ij. decoquatur in vino : deinde addatur olei de lilio, et mellis ana ꝑ. j. s. his commixtis unguatur locus doloris.

Que s'il ne peut estre resoult, et que faille venir aux maturatifs, soyt fait cestuy : Rp. Ceparum sub cineribus coctarum ꝑ. iij. farinæ fœnigræci, farinæ orobi, farinæ seminis lini, ana ꝑ. j. s. permisceantur simul cum oleo de lilio : fiat Cataplasma, quod apponatur. — L'herbe appelée seneccio, ou seneçon, fait tost venir à suppuration ces parotides.

Quelquefois la matiere vient à estre endurecie, pour ce que le subtil est exhalé, et le gros est demeuré, dont consequemment est endurey. Auquel cas nous procederons ainsi : Rp. Seminum sinapi, urticæ, sulphuris, spumæ maris, aristolochiæ rot. bdellij, ammoniaci ana ꝑ. s. olei antiqui ceræ q. suff. fiat emplastrum, diachyli, cui iris adjecta sit, ꝑ. iij. additis, desquelles choses on en pourra mettre en peau, et puis mis sur le parotide : et ne le bouger, si besoin est, de quinze jours. Lequel est de grand'efficace aussi és chœrades, nodes, et scirrhes.

Maistre Tierrri de Heri a souvent approuvé ce medicament en ces parotides, et le louë grandement, qui est : Rp. Medullæ panis furfuracei in lacte vaccino infusæ, cum semini lini et fœnogræci, oleis liliorum, et rosarum, florum meliloti, et chamæmeli, et croci, de chacun à discretion du maistre, fiat emplastrum. — L'emplastre composé de litarge avec oxpeum, c'est à dire, vinaigre et huile, est grandement de Galien recommandé en ce cas, l'ayant approuvé par plusieurs fois, qui est : Rp. Spumæ argenti ꝑ. j. aceti acerrimi ꝑ. ij. olei vete. ꝑ. ij. s. — Aucunesfois Galien y met trois fois plus de vinaigre, et autant d'huile, et le fait cuire tout le jour tant qu'il devienne noir. Cest emplastre est fort desiccatif, tellement qu'il guarit les fistules qui n'ont encores point de callositez, et glutine autres ulceres recens, et à un instant deseiche : et dit l'avoir approuvé en plusieurs parotides : comme tesmoigne en son premier livre *Des medicamens*.





## LIVRE ONZIÈME

*Fractures. — Luxations.*

### CHAPITRE CENT ONZIÈME

*Une somme des fractures.*

**F**RACTURE, est toute maniere de solution de continuité en l'os. Galien dit, qu'il n'y a que deux principales differences de fractures, desquelles l'on prend indication de leur curation : celle de travers et de long. Cornelius Celsus adjouste l'oblique, disant qu'ils peuvent estre rompus aussi bien obliquement que du long ou de travers.

Les *signes* montrans l'os estre rompu *de travers* sont quand la figure du membre, est inegale, mesmement quand on remue le membre, et en le touchant qu'il donne douleur : avec ce que les os se hurtent et font bruit : et de telle collision s'ensuyt douleur, aussi qu'on ne se peult appuyer sus ledit membre : En un os rompu *du long*, on sent au toucher une grosseur non naturelle d'iceluy, avec douleur, et inegalité. Il n'y a danger en la fracture des os par le milieu, mesmement és os du bras, de cubitus, de radius, des cuisses, jambes, doigts : et d'autant que la fracture est plus pres de la teste dudit os, soyt du costé superieur, ou inférieur, d'autant sont les fractures plus difficiles à guarir et dangereuses, par ce qu'elles font plus de douleur. Entre autres celles qui sont aux grans membres, sont plus difficiles à guarir, mesmement pource qu'elles ne se peuvent commodement bander : de sorte qu'elles laissent le mouvement difficile. En mesme degré de danger sont celles où il y a fragments qui principalement sont pointus, à cause du blessement qui peult estre fait par iceux aux nerfs, chair, muscles, mesmement s'il apporte douleur ou inflammation, laquelle doit estre pensée avant que mettre la main sur la

fracture, de peur de l'augmenter et indigner. Si aussi la chair est blessée avec la fracture, c'est une chose mal aisée : pource que cela peut causer gangrene, et le gangrene sphacelos, qui est la mortification du membre, et principalement quand ce mal est és muscles de la cuisse et bras.

Pource quand il y a playe, il ne la fault point couvrir avec les bandes és premiers jours des premieres bandes : mais on peut user d'atelles et canaux, en laissant une petite fenestre par ou on appliquera les medecimens propres à la playe.

Pour la curation il fault en premier lieu que le Chirurgien estende diligemment l'os rompu, et la cuisse, si l'os d'icelle est rompu, affin qu'il ne vienne plus court qu'il ne doit. Pource que les os de la jambe, ou du coude s'accourcissent si le membre n'a esté bien estendu avant la conformation, et si l'adaptation des os n'est bien gardée par une bonne deligature jusques à ce que le porus y soit venu : Car non seulement le membre s'esleve lors en une tumeur plus grande, qu'il ne fault naturellement, mais aussi il s'accourcist : à cause de la retraction des muscles. En la rupture qui est au-dessus des genoux il n'y a pas grand'esperance qu'elle se puisse consolider, comme dit Tagaut. Si la cuisse est rompue elle est en danger de ne se pouvoir remettre, quand elle est vers les testes des os : et que ce soit és espaules, il n'y a point lieu de medecine : car s'en peut ensuyvre une discussion de nerfs, qui conjoint la teste aux espaules. Il n'y a pas aussi grand espoir de santé, quand avec la fracture y a playe, ou luxation. Mais si une coste est rompue, moyennant qu'elle ne le soit du tout, la curation en est facile. Il ne fault point appliquer de cautere à une fracture reprinse, et glutinée par un porus, car le cautere fait resolution dudit porus, tellement qu'il ne sent communement aucune medecine : D'autant aussi que les os rompus sont glutinez plus tard, tant pis vault, pource que le porus si engendre, et les espaces vuydes sont remplis de quelque substance estrange, dont s'ensuyt que quand fault faire instauration, il fault faire aussi plus grande et vehemente extension, laquelle est bien souvent cause de convulsion : comme dit Avicenne.

Les fractures ne sont pas glutinées en pareil temps en tous les os. Le test de la teste se glutine en trente cinq jours : le bras, la jambe, s'ils sont bien pensez environ quarante jours : le coulde en trente communement : la cuisse ou femur en vingt'huict ou environ : selon Celse, en vingt ou vingtun, autres vingt'huict. Les mandibules, clavicules, espaules, la cheville, le talon, la main, et la plante du pied en quinze ou vingtun jours. Les bras, cuisses, de vingtsept jusques à quarante. L'os de la hanche en cinquante selon Hippocrates, qui dit aussi que le pied se consolide en soixante s'il est en repos.

L'aage, le corps, l'estat et manière de vivre, et le temps de l'année

sont de grand importance pour guarir tost ou tard, les fractures : pourtant n'y a rien de certain, en ces choses. La fracture du nez est mauvaise, quand avec la fracture de l'os ou cartilage y a playe en la peau. En la fracture du test de la teste, si la membrane est immobile, noire, ou plombée, ou de couleur corrompue, signifie grand mal. Aussi grand vomissement, deliration, resolution de nerfs, ou distension, la chair plombée, la rigueur, et immobilité des machoires, et du col, monstrent grand mal. Mais si les signes sont contraires, nous baillent espoir de santé. Toutes autres choses qui appartiennent au dormir, à l'appetit, à la fièvre, à la couleur du pus, sont salutaires ou mauvais signes. — La consolidation des os rompus est retardée par une grande fomentation d'eau chaude, par frequente fomentation des choses qui sont appliquées dessus, par soudain mouvement, et grande astriction, qui empesche l'aliment d'estre distribué à la partie, et faute de sang visqueux, et par les fragmens. — La composition egale du membre rompu, la figure naturelle s'il est comparé à l'autre membre qui n'est blessé, la douleur ostée et l'apparence du sang qui vient au lieu blessé, et aux bendes, qui est chose merveilleuse : sont signes que les os qui ont esté rompus sont bien consolidatez.

## CHAPITRE CENT DOUZIÈME

### *Generale methode de curer une fracture.*

**S**UYVANT ladvis de Soranus il fault mettre le patient sur un banc, ou autre lieu propre. Alors on mettra une main dessus, et l'autre dessous, la fracture, pour faire telle extension que le membre pourra porter : et s'il est besoin de plus grande, nous lierons les parties de cordes ou bandes derriere et devant la fracture, affin de la mieux tirer, et que le membre soyt un peu plus long, que de coustume : alors on lachera la tension en poussant les os droit en leur lieu, ou avec les instrumens que Hippocrates enseigne, et quand il n'y aura douleur, c'est signe que l'os est remis en son lieu, apres fault faire la deligature. Toutefois il advient quelquefois qu'estans les os rompus ne peuvent estre bonnement remis en leur endroit, par ce qu'ils sont poinctus, et esloignez : et quand sont du tout separez en leur place, s'y engendre quelque matiere, et en la chair aussi : qui empesche qui ne se peuvent conjoindre.

Quand les os sont remis, fault faire la deligature assez ferme, telle qu'en dormant ou veillant elle tienne les os bien conjoints, ou par refaire

son liet, et aller à ses affaires. Pourveu toutefois qu'elle ne soit ne trop lache, ne trop estroite, ains mediocrement : et comme le patient la pourra endurer. Or en la deligature, qu'on fait sur les fractures, mesmement au milieu du bras, ou de la jambe, ou de la cuisse, il faut avoir deux bandes de lin : desquelles le bout de la premiere doit estre appliqué sur la fracture, et le reste de ladite bande entortillé deux ou trois fois autour d'icelle fracture, de sorte qu'elle semble aux entortillements, et revolutions d'un escargot en sa coquille, puis finit là : observant toutefois que la bande comprenne beaucoup de la partie saine. Car par ce moien les os remis et confermez seront tenus plus fermement, et les humeurs seront mieux chassés du lieu grevé aux parties voisines. L'autre bande commence pareillement sur la fracture : et puis va en bas, dont elle revient, puis finit à la partie superieure, de la premiere bande : Pource fault qu'elle soit de la moytié plus longue, que la premiere.

Or devant ces choses fault mettre sur le membre nud un ou deux drapeaux de linge suaves trempés en blanc d'œuf et huile rosat, lesquels doyvent comprendre quelque portion de la partie saine, et devront aussi estre lesdites bandes longues de quatre ou cinq coudées de long, ou environ, et de large trois à quatre doigts, trempées en oxycrat, et exprimées. Et s'il y avoit douleur ou inflammation, fault couvrir le membre de fine laine ou estoupes suaves trempées en huile rosat ou oxycrat : et ne le lier estroitement. Hippocrates outre plus excogite des plumaceaux pour affermir la fracture et pour empescher qu'il n'y survienne inflammation : et commande d'user du *Ceratum liquidum* et *humidum*, lequel est *ex cera, in rosaceo aut oleo colliquata*, ou au default d'iceluy, huile rosat : mais s'il y a playe, il se fault garder d'appliquer cerat ou huile : pource qu'ils rendroyent l'ulcere sordide : ains plutost des cuissinets et plumaceaux trempés en gros vin noir, et stiptique, en se gardant aussi de trop lier ou tenir chauld le membre de peur de causer prurit et douleur. Ayant au reste à le situer et colloquer si bien que le patient le puisse endurer, et comme il a accoustumé de demeurer, pourveu qu'il soit bien.

Les modernes usent d'*atelles* qui sont fort commodes. Combien que Hippocrates ne les appliquoit qu'après le sixieme ou septieme jour : pource qu'elles servent comme les plumaceaux. Or lesdites atelles seront un peu plus grosses au milieu sur la fracture, et un peu encavées és bouts, mais si le membre est inegal, il fault emplir les parties caves de plumaceaux, puis il faut appliquer les atelles couvertes de laine ou estoupes estans distantes l'une de l'autre l'espace d'un doigt ou environ, et mediocrement estreintes, un peu plus sur la fracture : lesquelles si tout se porte bien, pourront demeurer sans remuer, dix ou quinze, jusques à vingt jours. Mais s'il y a douleur ou prurit, il les fault changer de trois

en trois jours, et arroser le membre d'eauë tiede. Car par cest arrosment vous resoudrez la sanie rongeanete et mitiguez la douleur, et prurit. — Il fault s'il y a playe, ne trop nettoyer l'ulcere de ceste matiere grosse et terrestre, dequoy le porus est fait, qui commence à croistre environ le douzieme ou quinzieme jour, plustost aux uns qu'aux autres.

*Diete.* Or pour ayder à engendrer le porus, fault user de bonnes viandes, et plus qu'aparavant, qui soyent non seulement de bon suc mais aussi glutineux. Tel que fait le ris, et le pain bien cuit en eauë qui soit devenu pappet ou bouillie avec pieds, ventre, teste de chevreaux, ou moutons, car ils sont de grand nourrissement, et visqueuses. Combien qu'au commencement il fault bailler peu à manger au patient : avec ce s'il est besoin en son endroit, user de phlebotomie ou de purgation par le ventre. Et selon l'ordonnance d'Hippocrates fault qu'il ne mange chair, ne boive vin jusques à dix jours, apres lesquels on luy peut permettre de boire gros vin et adstringent. Il fault au reste que le porus soit mediocre, assavoir ne trop grand ne trop petit, mais tel qu'il puisse tenir les os fermes, et que par sa grandeur il ne comprime les muscles, qui seroit occasion de douleur. Pour ce fault avoir egard au nourrissement, qui peut aider grandement à le faire tel.

La derniere intention que nous devons observer en la curation des fractures est celle qui concerne la *correction des dispositions* ou *accidens fascheux* qui surviennent à la fracture. Comme sont douleur, inflammation, prurit, playe, trop grande siccité, ou humidité resistente à la generation du porus, avec ce gangrene, et dreté. — Parce que s'il y a *douleur* ou inflammation, il faut incontinent deslier et appliquer à la partie doulente, ce que dessus a esté commandé. Celse conseille qu'on fomente bien fort, et souvent la partie, avec eauë chaude quand il y a inflammation. Les modernes veulent qu'on face infusion d'eauë salée, et que la partie soit oincte : cum *unguento albo* aut eo quod *populeon* appellatur. — Et s'il y a *contusion* fault scarifier la partie et seder l'inflammation, le tout pour obvier au danger de gangrene : laquelle y estant, la fault penser par ses remedes propres. — S'il y a *fragments* qui sont pieces d'os, les fault oster. — S'il y a *playe*, fault laisser ouverture pour la medicamenter. Hippocrates y applique des le commencement *Ceratum picatum*, quod *ceram in rosaceo* aut *oleo colliquatam*, et *piccis siccae* aliquantum assumit. Galien dit estre meilleur l'appliquer au troisieme jour, veu qu'il fait concoction des choses, qui sont en la playe : Celse met dans la playe, charpie trempée en vin avec un peu d'huile rosat. En esté Hippocrates veut qu'on arrose souvent les plaies de vin, en hiver fait mettre force laine avec le suif, trempée ou vin et huile : car la vehemence de la refrigeration (qui est souvent cause de convulsion en telles maladies) est hebetée par l'imposition des remedes precedens. Et les atelles mouillées

en vin, estans garnies, ont vertu de reprimer. Il fault éviter le froit.

En somme, quand la *playe est joincte avec fracture*, selon la longueur du membre il fault appliquer des atelles des deux costez, voire des le commencement de la curation. Mais si la playe est de travers, et grande, il ne les fault si tost appliquer. Durant le temps de la curation, fault mettre de la charpie, en laquelle soit contenu un médicament, qui ayt vertu d'empescher l'inflammation : quelquefois est nécessaire laisser tomber les fragments des os mesmes, quand les playes sont miserables. Autrefois les fault agrandir, afin qu'elles durent plus long temps à guarir, et que les os ne demourent enclos. En temps d'hiver la fomentation d'eauë chaude, et l'esté de froide est bonne : puis y appliquer ceratum myrtheum. — Si la fracture pique la chair comme eguillons, ce qu'on connoist par le prurit et punctions, alors la fault ouvrir et copper ce que nuit. Quand les os sont trop desechez, le porus ou calus vient à grand peine, pource en tel cas fault faire aspersion d'eauë chaulde le troisieme ou quatrieme jour. Quand la chair s'enfle, et vient rouge fault cesser de faire la perfusion. Si trop grande humidité empesche la generation du porus, fault faire diligence de la desecher par convenable deligature, et perfusion d'eauë petite ou grande, desquelles la grande perfusion et fomentation resoult plus qu'elle ne tire. Parquoy est convenable à l'humidité superflue. Il se fault aussi prendre garde à ce que nous avons ja dit cy dessus, que si ledit porus est trop petit qu'on le face croistre, et s'il est trop grand qu'on le diminue, toutes lesquelles deux choses se font par la quantité et qualité de la perfusion, et pareillement par la faculté des viandes et medicamens qu'on applique exterieurement.

Entre les medicamens ceux qui ont substance emplastique (comme l'emplastre qui est fait de poix,) et qui eschaufent mediocrement font venir et augmenter le porus, car ils tirent l'aliment au lieu de la fracture, comme aussi font les perfusions moderées d'eauë tiede, et les frictions idoines. Pour le diminuer, Paul Æginete dit qu'il faut user de medicamens fort astringents, et que la deligature doit estre fort adstraite, en y mettant quelquefois une lame de plomb, car elle reprime, et diminue l'excroissance du porus. Celse dit, que froter le membre long temps, et legierement avec d'huile, sel, et nitrum, est bon remede à ce : aussi fomentier le membre avec eauë chaude. Apres fault appliquer un remolitif qui ayt vertu de resouldre, en adstraignant la deligature. Avec ce fault vivre sobrement, et ne manger que des herbes, et vomir quelquefois si l'on peut. Il est bon de mettre une figue avec de moustarde en l'autre membre pareil, et l'y laisser jusques à ce qu'elle fasse crosion, et qu'elle tire la matiere audit membre. Puis apres que la tumeur sera abaissée, et que le porus sera reduit à mediocrité il faudra retourner petit à petit à la maniere de vivre accoustumée. Mais si le porus qui est ainsi creu

est dur comme pierre, fault ouvrir le cuir, et le racler, et couper la partie superficielle avec cousteaux ou instrumens à ce necessaires. Il advient quelquefois que les membres sont liez par le porus.

Or il advient souvent qu'es fractures les os divers sont glutinez ensemble, et que les membres ainsi tors sont liez par le porus : dont s'ensuyt une grande difficulté des actions, avec la deformité au membre qui sent aussi des punctions si les bouts sont aigus. Pour à ce remedier si le porus est encores tendre, et qu'il n'ayt que sept mois ou environ, le fault rompre derechef, et lesdits os, et les adresser. Ce que ce fait en *fomentant* le membre par quelques jours d'eauë chaude, ou de quelque decoction remollitive : et le froter *ex cerato liquido*, ou bien on le couvrira de l'emplastre *ex althea*, vel *cataplasmate ex ficis pinguibus aridis*, et autres qui peuvent resouldre le porus : ce fait en la maniere susdite on le fait estendre avec deux valets tirants avec force, d'un costé et d'autre : et le Chirurgien estant au milieu touche les os et les separe à tout les mains, comme si le porus estoit encores tendre.

Les Chirugiens modernes en une fracture mal ferruminée<sup>1</sup> ramollifient l'os en quinze jours, ou environ, apres l'estendent et tirent, comme a esté dit. Puis avec les genoix le rompent, ce que les anciens n'approuvent pas. Si le porus est fort dur, et mal ferruminé, Albucasis conseille n'y toucher, pource que cela est cause de grande douleur, et le plus souvent de la mort : outre ce que l'os quelquefois se peult rompre en autre part : nous sommes toutefois contraincts et importunez de ce faire : ce ne sera qu'apres leur avoir prognostiqué et predit le danger, qui s'en peut ensuivre : puis nous couperons si mestier est d'un rasoir la peau et chair qui sont sur le porus, en se prenant garde de ne blesser les nerfs ou muscles : apres nous deferons la glutination des os mal ferruminez, et les radouberons selon leur naturelle et premiere union en la maniere cy devant exposée.

Nous voyons aucunesfois quelques de ces fractures demeurer sans porus, outre le temps accoustumé, et ce le plus souvent à cause du corps qui est mal nourry, dont aussi le membre en est extenué, ne recevant d'aliment ce qui luy est besoin. En ce cas fault remedier à l'extenuation du corps, en attirant le nourrissage au membre rompu, par application de choses chaudes qui ont puissance de ce faire : usant aussi des autres moiens qui se presenteront plus commodes à nostre jugement.

1. Du latin : *ferruminare*, souder.

## CHAPITRE CENT TREIZIÈME

*Une somme des luxations des os en general.*

**L**UXATION est cheute et remuement d'un article, de son propre lieu ou cavité, ou il est inferé, en un autre lieu non propre : à l'occasion de quoy le mouvement volontaire de la partie est empesché. *Subluxation* est, quand l'os n'est du tout luxé, ains en partie. Celse dit que les os tombent, et se remuent de leur lieu en deux sortes. Car les os joints ensemble seulement s'entre-ouvrent, et s'eslargissent comme nous voyons que l'omoplate s'esloigne du hault du bras, et radius du cubitus. Et aussi quand s'esloigne de sura, et cals du talus. Les Grecs l'appellent *exarthrema*, quand les os sont du tout luxez, et *parathrema*, quand ils ne le sont qu'en partie. Combien que selon la situation des os, ils peuvent estre luxez en quatre manieres en la partie anterieure, et posterieure, interieure, et exterieure.

La machoire inferieure ou *mandibule* ne peut tomber du tout, pour ce qu'elle a des procès ou apophyses, qui sont fermement inserées en la machoire superieure, en maniere d'un gon d'huis, desquelles naissent de forts tendons liez à certains muscles bien fort. Par ce il n'advient jamais qu'elle soit luxée, sinon quand on baille et ouvre bien fort la bouche. — Les deux *apophyses de la teste*, qui sont inserées és deux cavitez de la plus haute vertebre, tombent de tous costez : mais quand elles tombent en la partie posterieure, le menton se joint à l'estomach, qui fait que le patient ne peut manger ne parler, dont il meurt bientost. — Les *vertebres de l'espine* qui sont tant dessus que dessous le diaphragme, sont souvent perverties, et quelquefois tombent du tout, et quand cela advient n'y a plus espoir de les remettre, et causent la mort dedans trois jours, comme dit Celse. — La *clavicule* ou *furcule* ne tombe jamais du tout. — Le bout du haut du *bras* qui est inseré en la cavité de l'omoplate tombe en bas, quelquefois en la partie anterieure, ou exterieure, et és costez, mais non en la partie superieure : à cause de l'omoplate, en laquelle est inseré. — Le *genoil* tombe de trois costez, au dedans, dehors, et derriere le jarret, et devant non : à cause que l'os nommé *patella* l'empesche. — Le *coude*, la *cuisse* se luxent de tous costez.

*Sommes des causes et signes en general.*

**L**ES causes sont ou extrinseques, comme cheute, cop violent, et extension, ou distorsion, et perversion, ou autres exces. Les autres intrinseques, comme quand quelque humeur pituiteuse, semblable au

morveau du nez, est la amassée és jointures, et articles, qui humecte par trop l'articulation et les ligaments d'icelle, les rendant laches. Qui fait que l'os tombe à la fin de son lieu. Les signes sont privation du mouvement de la partie blessée, avec douleur et tumeur contre nature en icelle (Avicenne).

*Des prognostiques et jugemens des luxations.*

**L**ES luxations ausquelles douleur, inflammation, ou playe advient, outre ce qu'elles sont difficiles à curer, sont le plus souvent dangereuses, tellement que le plus expedient quelquefois est les laisser, d'autant qu'en les voulant reduire on peut causer la mort. Aussi vieilles luxations, qui ont contracté callosité et durté ne guarissent jamais, ou peu souvent. La luxation aussi ou les bouts de l'os sont rompus, est tres mauvaise<sup>1</sup>, car encores que les os soyent remis ne peuvent demeurer, ains retombent pour petite occasion.

Le genoil est facile à estre remis : le coude non : aussi ne tombe facilement comme le genoil. Les doigts sont faciles, et le hault du bras. Aussi ceux ausquels les os sont tombez en enfance et n'ont estez remis, croissent moins que les autres, et la chair croist plus fort és membres qui ne sont en leur lieu qu'elle ne fait en ceux qui sont aupres. D'autant aussi qu'en un membre l'usage est plus grand, d'autant est il moins extenué. Ceux à qui la cuisse tombe par la sciatique, et apres r'entre, il y vient une humeur pituiteuse, semblable à morveau. Ceux à qui la cuisse tombe par longue sciatique, la jambe s'ameigrist et seiche, de sorte qu'ils viennent boiteux, s'il ne sont cauterizez.

## CHAPITRE CENT QUATORZIÈME

*Somme de curer les choses luxées en general.*

**A**PRES que les os sont remis comme il appartient, afin qu'ils demeurent fermes : Il fault confirmer et corroborer la jointure avec un linge fin, vieil, et doux, trempé en huile rosat. Apres appliquer estoupes ou drapeaux en plusieurs doubles, trempez en blanc d'œuf, et par deligatures de bendes longues et larges selon la partie, trempées en oxycrat : puis mettre autour des atelles de cuir ou de papier fort espes, s'il en est besoin, en prenant garde que la deligature ne soit trop estroite, de peur d'y causer inflammation.

1. *Guy de Chauliac*, éd. 1890, p. 371.

Ce fait fault mettre le membre en repos, et le laisser par huit ou dix jours sans y faire autre chose, s'il n'y survient quelque mauvais symptome, et quand on le desbandera au second appareil, le faudra un peu *fomenter* avec d'eauë chaude, car elle appaise la douleur, et resoult s'il y a quelque chose amassée en la partie affligée. Apres la fomentation fault appliquer l'*emplastre*. Quod constet farina volatil. pulvere rubro communiter appellata, et albo ovi in unum corpus redactis. Rasis veult qu'on le fomete avec decoction fœnigræci, malvæ altheæ, et semblables. Ce que je conseille estre fait au commencement et és luxations recentes, car en humectant et eschaufant elles laschent et font dissolution, dont la partie affligée est rendue imbecille et plus preste à recevoir fluxion, et par ce moien l'inflammation. Laquelle estant venue on mitiguera ensemble la douleur par application de laine à tout son suif avec de l'hydreleum et un peu de vinaigre. Si tout va bien, on corroborera le membre luxé d'une fomentation : ex aqua decoctionis rosarum, abtinthij, et musci albi quercini. Apres la fomentation, Guidon veult qu'on y mette sparadrapum quod vocant, aut oxycrateum, puis fault esmouvoir peu à peu le membre à ses usages.

Si apres estre remis, y survenoit inflammation, ou spasme, il le faudroit mettre hors de son lieu, s'il se peult faire sans grande violence. Mais s'il y a inflammation des le commencement, vault mieux attendre et superseder la reposition jusques apres le septieme jour ou neuvieme, que l'inflammation sera appaisée. Puis apres avoir protesté aux amis du patient du danger qui sera de remettre l'os : ensemble, s'il n'est remis qu'il deviendra boiteux, nous ferons diligence de remettre commodement l'os en son lieu.

Au reste tous les membres luxez avec playe doivent estre ainsi mis, comme le patient y prend plaisir, moiennant qu'ils ne soyent en mouvement, ne en pendant. S'il y a luxation avec fracture, sans playe, fault premier guarir la luxation, puis la fracture. Et si la luxation ne peut estre guarie avant la fracture, il faut premierement penser la fracture puis l'autre. — Si la luxation est inveterée, tellement qu'elle ayt contracté une callosité, il la fault fomenter ex decocto malvæ et altheæ, deinde unguento dialtheæ collinenda, puis mettre dessus l'emplastre, appelé diachylon magnum, ou au lieu d'iceluy de laine à tout le suif, ointe de quelque remollitif : l'escorce de la racine de guimalve cuite en eauë, et malaxée, avec suif ou gresse d'oye <sup>1</sup>, tellement qu'elle vienne à la glu-

1. *Gresse d'oye*. Franco résume dans ce livre le texte de *Guy de Chauliac*, ou celui de *Tagault*, qui n'en est qu'une paraphrase. Dans ces résumés, des erreurs sont commises. Ici il est mis « avec suif ou gresse d'oye »; *Guy de Chauliac* dit : « et escorce de la racine de guimalve cuite et pilée, et graissée d'ingt » (p. 373). — « et cum axungia impinguatis ».

tinosité d'un remollitif, est profitable en ces choses. Quand le lieu sera remolly, fault remettre l'article luxé en son lieu.

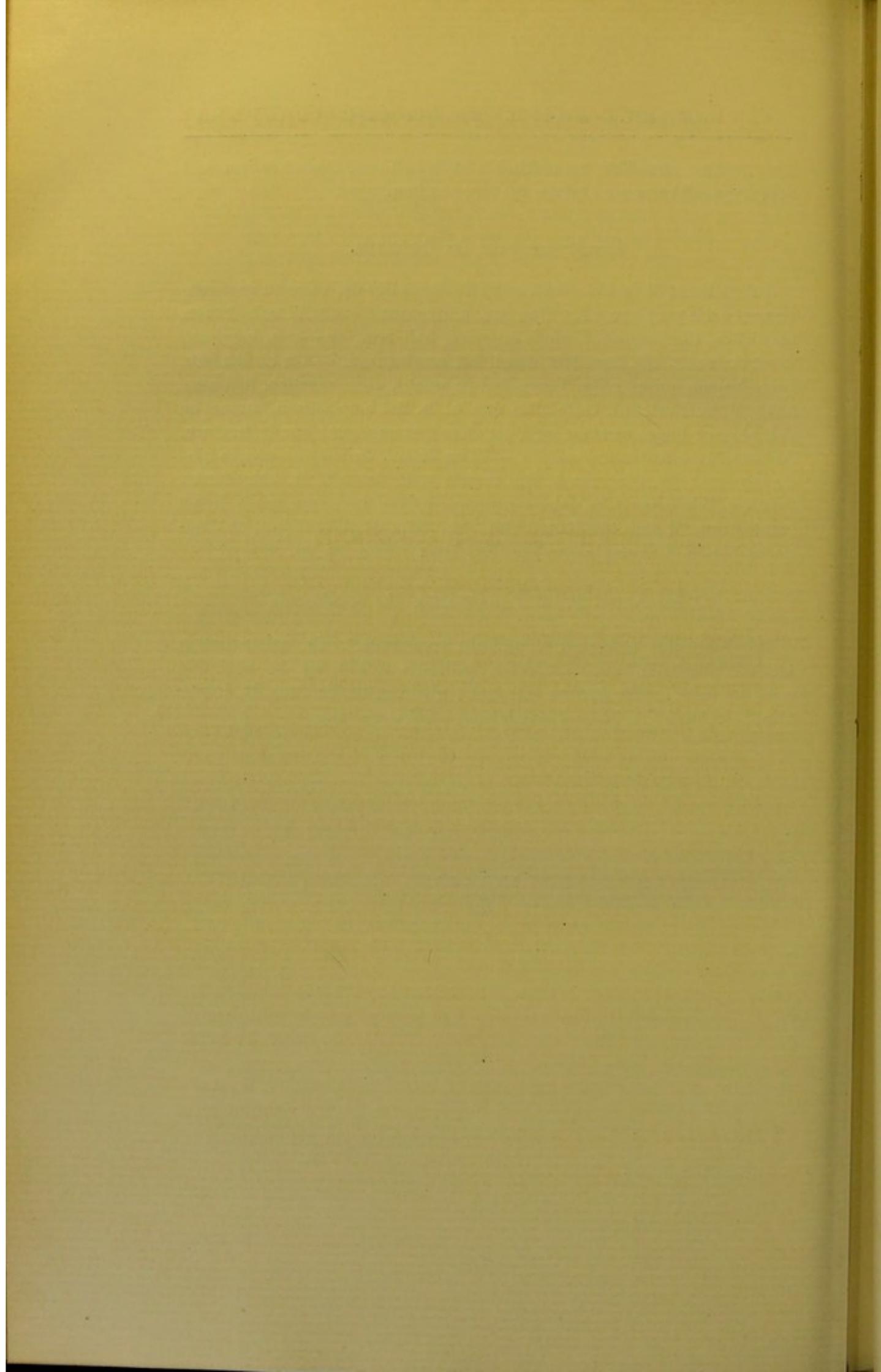
*Emplastres pour les fractures.*

Autres usent de cest *emplastre* aux fractures des os, voire au commencement s'il n'y a playe : Rp. Olei ros. mirthylorum ana ℥. ij. colophoniæ, mastiches, thuris ana ℥. i. nucis cupressi, boli arm. ana ℥. s. emplastri diachalciteos ℥. iiij. liquefiant simul. fiat emplastrum. — Ou en son lieu, sparadrapum qui est : Rp. Thuris farinæ volatil. picis, mastich. boli arm. ana ℥. ij. sevi arietini. ceræ albæ ana ℥. s. fiat emplastrum, auquel on doit plonger linges pendant qu'il est chaud, et appliquer sur la fracture. Aucuns l'appellent *toile gaultier*. — Et en default de celuy on pourra user du suyvant : Rp. Olei rosa ℥. iiij. resinæ ℥. iiij. ceræ ℥. ij. colophonæ, masticis, thuris ana ℥. s. mucis cupressi, rubiæ tinctorum ana ℥. j. fiat emplastrum. Il sera meilleur si l'on y met plus d'emplastiques, en diminuant l'huile. Ces emplastres sont fort bons comme est dit.

*Fomentation avant l'application des emplastres.*

Rp. Vini rubri et austeri ℥. iiij, salis communis ℥. iiij. balaustiorum, sumach. berberis, nucis cupressi, gallarum ana ℥. iiij. s. absinthij. rosarum rubr. caudæ equinæ polygoni (vulgó centinodiæ) ana M. j. aluminis combusti ℥. j. bulliant omnia simul. fiat decoctio.







## LIVRE DOUZIÈME

### *Ostéologie. — Squelettologie.*

#### CHAPITRE CENT QUINZIÈME

##### *Les os du corps humain de la partie antérieure.*

- A L'os du front appelé coronal, à cause qu'ont met les corones sur luy.
- B Les clavicules ou furcules vulgairement.
- C Apophyse supérieure de l'omoplate, appelée acromion.
- D La teste ou bout de l'os d'enhaut du bras.
- E L'os du thorax, qui est fait de sept os, qui reçoivent les sept vraies costes, qui sont les supérieures et vraies, et les cinq dessous sont les imparfaites, et fausses.
- F La cartilage du bout de l'os sternum ou thorax, s'appelle en Grec xyphoides, pource que ressemble à la pointe d'une espée, vulgairement dit, mâlum granatum.
- G L'os du bras s'appelle humerus, ou brachium. De Guidon, adjutor, il est le plus grand de tous les os hormis la cuisse.
- H Le col de l'os supérieur du bras.
- I L'os cubitus entre en la cavité de brachium, la cavité s'appelle orbite. Aucuns l'appellent trochlea brachij.
- K L'os ulna, autrement cubitus, est l'inférieur : et plus long que radius : appelé de Guidon focile majus, et se termine pres le petit doigt.
- L L'os radius, en Latin : en Grec, Kercis, est le supérieur du coude : Guidon l'appelle focile minus.
- N Est carpus, en Grec, en Latin, brachiale, en Arabit rasceta. Il est composé de huit os durs, et petis, sans conter l'os qui vient au pouce.
- O Metacarpion, en Latin postbrachiale, selon Galien, est fait de quatre

os, distans les uns des autres et remplissent la palme : aucuns appellent cette partie, Pecten.

- P Les os des doigts sont quinze en nombre, en chacun doigt, trois.  
 Q Patelle ou rotula du genoil, en Grec, Epigonatis, à cause qu'elle est sur le genoil sans estre adjointe à autres os.  
 R Os balistæ, en Latin, talus, en Grec Astragalus.  
 T Les os tarsi, les quatre de rasceta, respondent au carpus.

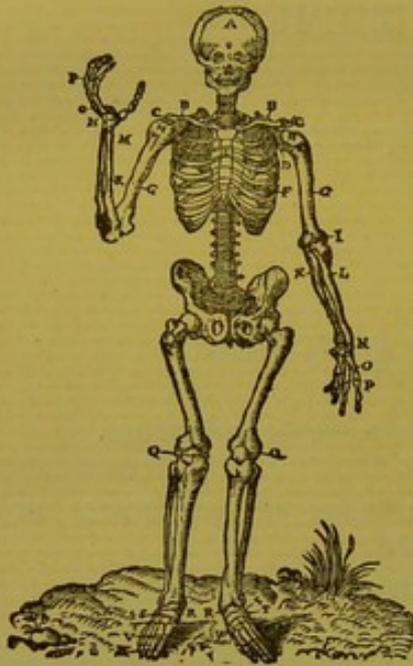


Fig. 40. — Squelette, face antérieure.

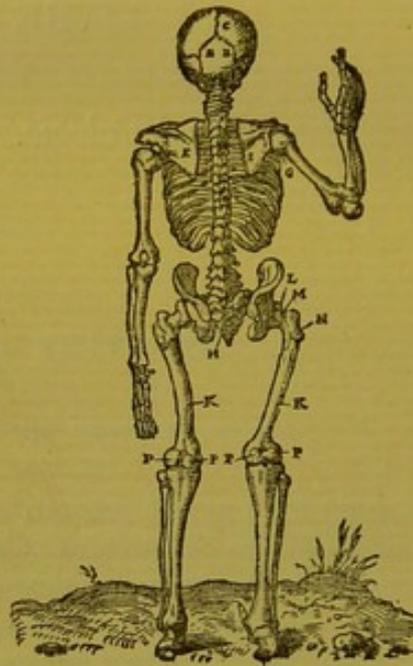


Fig. 41. — Squelette, face postérieure.

- v Les os pectinis ou de la plante, sont ronds et longs : et respondent au metacarpion.  
 x Les os des doigts du pied sont en nombre quatorze, en chacun trois fors au grand doigt.

*Les os de la partie postérieure.*

- B La suture lambdoies, qui est derriere la teste : elle est appellée ainsi des Grecs pource que ressemble à cette lettre appellée lambda  $\Lambda$ .  
 c La suture obelea vulgairement sagitale : laquelle va le long de la teste, en Latin s'appele Recta.  
 D Les deux os larges des espauls derriere le thorax, sont de figure triangulaire, en Grec omoplate, et ne sont conjoints avec autres os.  
 G Le col de l'omoplate.

- H Os sacrum, qui est à dire, grand et ample, qui est la fin de l'espine.  
 K L'os de la cuisse qui répond à l'os adjutor, et s'appelle en Grec meros.  
 L La teste de l'os de la cuisse.  
 M Le col de l'os de la cuisse.  
 N Trochanter en Grec, on l'appelle aussi apophyse.  
 P Les deux tubercules de l'os de la cuisse.

*Les os du costé.*

- A Les os bregmatis, vulgairement appelé pariatalie, sont deux.  
 B Les os lapideux, pource que sont durs, comme pierre, ou ossa petrosa, en Grec lithoide ossa.

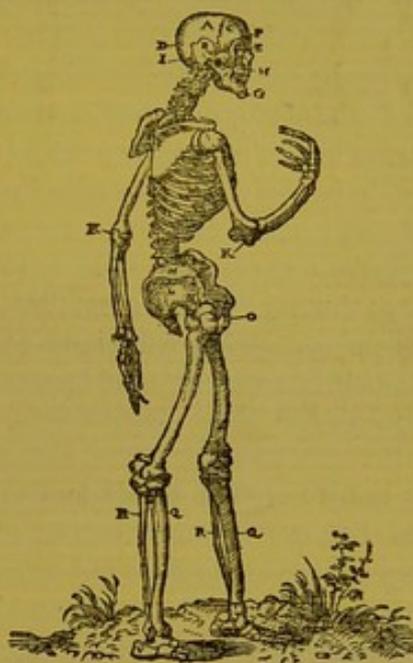


Fig. 42. — Squelette, face latérale.

- c L'os du front appelé coronal, à cause que les corones se mettent communément en ceste partie.  
 d L'os occipitis, est fort et ferme, et dense.  
 e L'os zygoma en Grec, vulgairement os paris ou jugal, il conjoint la machoire superieure à la teste.  
 f L'os cunifforme vulgairement, basilaire, os colatorij, et cavilla, en Grec, sphenoides, qui est à dire ressemblant à un coing.  
 g La machoire inferieure, laquelle se luxe quelquefois en baillant, ou s'en tord.

- H Les deux apophyses de la machoire inferieure.
- I La partie basse tirant vers les vertebres du col, de l'os occipitis.
- K Est la plus grande apophyse de ulna, appelée cubitus, ou son tubercule. Hippocrates l'appelle ancon, en François coude.
- L Les os qui sont conjoints avec l'os sacrum, appelé en Arabe Gafherna, ischion ou coxendix, anche.
- M L'os appelé, os ilion, les anches, la partie superieure de l'os de la cuisse.
- N L'os nommé en Grec Ischion : en Latin, coxendix, ou coxa, c'est à dire, la boite de la cuisse, vulgairement pixis.
- O L'os pubis, et pectinal : qui est la partie anterieure de Ischion vers les parties honteuses.
- Q Le plus grand os de la jambe en la partie interieure d'icelle, et respond à l'os du bras, nommé ulna : et s'appelle en Latin tibia, en Grec enimi.
- R Le plus petit os de la jambe en la partie exterieure d'icelle, en Grec est appelé peronin, en Latin fibula, ou sura, comme dit Celse.
- S La cheville exterieure, le bout d'en bas du petit os de la jambe.
- T La cheville interieure, le bout d'en bas du grand os de la jambe.
- V Le plus grand os du pied nommé en Latin calx, ou calcaneum, lequel soutient toute la jambe : et est situé sous astragalus.

Les os de tout le corps humain sont en nombre deux cens quarante six, qui sont faits de la semence, savoir est quand ce qui est le plus gros est endurcy par la chaleur bruslante, et sont lesdits os comme un tronc qui soutient le reste du corps.

D'autant que gens de notre vocation se meslent (au moins aucuns) des dislocations et fractures, j'en ay volontiers escript une somme afin qu'ils y procedent par meilleure methode, qu'ils n'ont accoustumé de faire : et ay mis les figures, comme sont en Chirurgie de monsieur Tagaut : et adjousté ce qui falloit à la derniere figure : en laquelle on avoit oublié l'interpretation des os, hors mis de ceux de la teste, qui est fort necessaire aux Chirugiens d'entendre, et mesmes de voir ces figures pour mieux juger des fractures, et dislocations, ou luxations. Bref aussi qui sont choses necessaires à tous ceux qui font profession de chirurgie.

## CHAPITRE CENT SEIZIÈME

*Une somme de discours des os, de Galien.*



Le Crane naturel a cinq sutures ou commissures, trois naturelles, et deux non naturelles.

1. Celle d'occiput en la partie postérieure, ou derriere, est appelée lambdoïdes en Grec, pource que ressemble à ceste lettre Grecque  $\Lambda$ , appelée lambda.

2. L'anterieure, qui est au devant, appelé sinciput, s'appelle en Grec *stephania*, en Latin *coronalis*.

3. La suture, *obelea* en Grec, en Latin *sagittalis* ou *recta* à cause qu'elle va tout droit le long de la teste, vulgairement *sagittalis*.

4. 5. Les deux dernieres appelées *lepidoides*, procedent de la sagittale et entrent en l'os squamiforme pres les oreilles. — On en adjouste encores deux autres qui commencent à la machoire superieure, et à l'os basilaire qui est appelé, *Sphenoides* : de ce qu'il fait la similitude d'un coing, estant fiché entre la teste, et la gene superieure, depuis les dernieres dents jusques au palais. *Litoides* est l'os petreux, qui est terminé de la suture lambdoïde : Auquel est l'apophyse appelée *Stiloïde* qui est dite aussi *belenoides* ou *graphoides*. — En ce dit os est contenu le conduit de l'ouye : l'une des parties dudit os est pres de l'apophyse dite *ecphysis*, quelquefois *mastoides*, autrefois du *zygoma*. L'os dit *zygōma* [*sic*] en Grec, et des Latins *jugatum* est celui qui soustient le muscle temporal pres des oreilles, duquel la partie anterieure s'estand jusques au petit angle de l'œil, et à l'os de la jouë appelée *milon*. Le nez est composé de deux os, l'extrémité desquels est appelée *epiphyse*, de laquelle naissent deux corps cartilagineux, qui s'appellent *pterigia* seu *alæ*.

Quand aux *dens* nous trouvons que chasque mandibule en contient seize. Desquelles les quatre premières sont appelez *Tomæis* [*sic*], c'est à dire incisives, les suyvantes canines, les autres molaires : desquelles les premières dites incisives, et les secondes, sont tant seulement attachées à une racine : les autres assavoir molaires ne conviennent pour ce regard n'y avec les precedentes, n'y entre elles : pource que pour la plus part celles qui sont fischées en la maschoire superieure ont trois racines et les inferieures deux, sinon que quelquefois les superieures en ont quatre, et les basses trois. Au surplus la gene inferieure est composée d'un os seul, dont l'une partie monte à mont, qui par l'une de ses extremitéz est receuë en la cavité de l'os de la teste appelée *Glynoidi* qui est pres de l'apophyse mastoïde, ou il est joint diarthrosiquement.

Le col dit *cervix* est composé de sept *vertebres*, le *metaphrene* ou

dorsum de douze, les lombes de cinq : et l'os sacrum de trois, l'os coxis aussi de trois. Ses vertebres s'articulent par diarthrosis, desquelles les apophises qui tendent en hault sont nommées condylodis, et celles d'embas glenoydis. — Les *costes* du thorax s'articulent par diarthrosis aux spondiles et au bout par sinarthrosin, ou bien les costes avec le sternum par diarthrosin. La teste des costes, condilodis. En aucuns ne se peult bien connoistre si c'est par diarthrosin ou sinarthrosin, qu'elles s'articulent.

Toute la figure de l'os *sternum* s'appelle xyphis, qui est à dire en grec, poincte d'espée, ou cousteau. Aucuns l'appellent xyphoides, et autres seulement le cartilage de la fin. — L'*omoplate* ou espaule s'articule avec la clavicule par diarthrosis de chasque costé. Par l'interjection d'un os cartilagineux dit pour cette occasion d'aucuns catacleida et acromion. Ceste partie a une appophyse qui s'appelle scapula ou cervix scapulæ, qui est à dire son col, laquelle en son extremité a une cavité profonde ditte cotyle, dans laquelle s'articule la teste du bras. Il y a un os dedans en la partie de l'apophyse aïgue appellé agironi. Cest os pareillement en sa partie intérieure, a une autre petite apophyse aïgue, appelée coracoydi, pource qu'elle semble au bec d'une corneille. — La partie appelée *cubitus* est composée de deux os : desquels le plus grand est dit en grec *ωρχυς*, en latin cubitus. L'autre qui est le moindre est dit cercida des Grecs et des Latins *radius* et secubitus deux apophyses aïgues appelées coronæ. La cavité du cubitus s'appelle sinus : un chacun aussi desdits deux os jouxte le carpe a une apophyse au dehors, desquelles celle du cubitus s'appelle stiloides, qui est conjointe avec le carpe. Outre ce cubitus et radius se joignent par synarthrosis, et les deux ensemble avec le carpe par diarthrosis. — Le *carpus* est composé de huit os liez de cartilages par synarthrosis. Metacarpe s'articule par synarthrosis et est composé de quatre os.

Les deux grands os vulgairement appeles *anches* n'ont point de nom : sinon que leur partie superieure s'appelle ilium, et les parties exterieures et inferieures s'appellent coxendicis ossa, et celles de devant pertuisées, ossa pectinis, ou pubis. Chascune des deux coxendices a une grande cavité, ditte acetabulum en latin, en grec cotyle, qui est le pertuis ou la teste de femur entre. — *Femur* qui est l'os de la cuisse, le plus grand de tous les autres, a deux apophyses, la plus grande s'appelle glutos. i. natis. Il se joint avec coxendix par diarthrosis. — *Tibia* et *fibula* ou *perone* se joignent par synarthrosin, desquels, la partie anterieure de tibia, qui est sans chair, s'appelle crea : et ses basses parties malleoli ou chevilles, et s'articulent avec le talus ou astragalus par diarthrosin. *Epigonatis* ou *rotula* aut patella est un os rond qui emplit la capacité du genoil ou l'os tibiæ est joint à l'os cruris. — *Astragalus* en grec, est

dit en latin talus, ou os balistæ. Il est situé entre les apophyses de tibia et fibula et le *calcaneum*, qui est le plus gros des os du pied, auprès duquel est le scaphoïdes. Puis le *tarsus*, qui est de quatre os, dont le grand s'appelle cuboïdes, et les autres trois calcoïdes. — Puis est le *pedion* de cinq os qui s'articule par synarthrosis. Après sont les *artels* composez de quatorze os, hors mis les deux petits os dessous le gros doigt, appelez sesamoïdes.

Pour mieux entendre ces choses : *Apophyse* est une éminence qui est partie de l'os. Mais *epiphyse* est conjonction et union d'un os avec l'autre : telle qu'est ès clavicules. Les os se joignent en deux manières. L'une par arthron, id est, articulum; l'autre par symphysis. *Arthron* est la naturelle conjonction de l'os. *Symphysis* est la naturelle union de l'os. Chascune a ses espèces, desquelles articulus en a deux : diarthrosis et synarthrosis. *Diarthrosis* est copulation d'os ayant manifeste et évident mouvement; mais *Synarthrosis* est copulation qui n'a mouvement apparent mais seulement obscur. Diarthroses sont trois espèces, enarthrosis, arthroïdia et ginglimos. *Enarthrosis* est quand en une cavité profonde, une grande teste d'un autre os est receüe, telle se voit en la cavité de l'os ischii recevant la teste de l'os cruris. — *Arthroïdia* est quand la cavité est superficielle, et la teste qui s'insinue en icelle petite, ainsi que nous voyons in brachio et omoplata. Quand les apophyses finissent en pointe, elles s'appellent choronon : la cavité, qui est profonde s'appelle cotyle; la superficielle, glyne. — La troisième espèce dite *ginglimos* est quand les os entrent l'un dedans l'autre : comme ès spondiles, et in diarthrosi cubiti cum brachio. — Synarthrosis a trois espèces, gomphosis, harmonia, sutura. — *Sutura* est conjonction semblable à choses cousues. — *Harmonia* est l'union des os ensemble en droite ligne, comme en la mandibule supérieure. — *Gomphosis* est quand l'os est fiché en un autre en manière de clou, qui peult estre rapportée à symphysis; l'exemple d'icelle nous avons ès dents. — *Symphysis* a deux différences premières : la première est quand les os sont unis ensemble immédiatement; l'autre quand ils sont joints par l'interposition de quelque matière. De laquelle procedent trois autres espèces de cette différence, dont la première est dite *Synchondrosis*, quand telle matière est cartilagineuse; la seconde, *Synneurosis* quand elle est nerveuse; la tierce, *Synsarcosis* quand elle est de chair.

## CHAPITRE CENT DIX-SEPTIÈME

*La maniere de conjoindre les os.*

**P**OUR AVOIR meilleure intelligence de ces choses, et confirmer la memoire d'icelles et aussi pour subvenir à la curation des dispositions ou maladies, qui bien souvent adviennent aux os, comme perdition de substance ou fractures et luxations, je conseille à tous Chirugiens qui auront le moyen, de faire des anatomies seiches, appelées en grec Sceletos. Pour ce faire, premierement fault lever le sternum avec les costes, par ou elles sont conjointes aux vertebres du metaphrene, se prenant garde qu'elles n'y laissent leurs testes : puis les fault lier tellement qu'elles demeurent en leur propre situation et figure, et principalement le sternum; autrement les cartilages d'iceluy se retireront, et seicheront, qui sera cause, que les costes ne pourront puis apres bien venir, et se joindre au metaphrene, comme elles estoyent : et aussi que le sternum perdra sa propre figure.

Il fault avoir quelque feuille de fer blanc, et la plier jouxte le sternum, et la mettre au dedans bien attachée, et joignante : afin d'empescher qu'il ne se retire, ains qu'il se tienne en sa propre figure, et les costes pareillement. Puis on separera les mains et pieds et les mettra-on chacun à part, dans de sachets de toile : afin que rien ne se perde : mais devant que faire ces choses, fault oster tous les muscles et chair (s'il n'a esté fait par l'anatomie) afin qu'ils soyent plustost cuits, ce qu'on doit aussi faire à tous autres membres, puis les bras, cuisses, et jambes, et autres estant ainsi denuez de chair, les fault faire bouillir tant qu'on puisse oster, ce qui est encores demeuré, ne les laissant bouillir par trop, aussi afin qu'ils ne perdent leurs testes, et les membres, qui ont cartilages.

La teste pareillement sera separée de sa plus prochaine vertebre, et par le pertuis d'icelle on fera sortir le cerveau avant que la faire bouillir : apres que le cuir d'icelle sera osté. Il n'y auroit pas danger de la faire bien bouillir, si ce n'estoit que les cartilages du nez se peuvent perdre. Parquoy il est meilleur ne la faire beaucoup bouillir. Pareillement les doigts des pieds et des mains ont aux articles un cartilage, qui se separe, et retire par trop bouillir : en quoy se fault prendre garde. Il sera bon savoir lequel est le droit ou le gauche des pieds, et mains : afin de ne se faillir.

Avec ce, on advisera de bien pres, quand on desjoindra le carpe composé de huit os : pource qu'il seront fort difficiles à rejoindre en leur propre figure, voire les plus difficiles de tout le corps, et puis apres le tarsus. Pareillement les clavicules comme sont avec le sternum, et l'omo-

plate, touchant le sternum, et costez, ne fault qu'ils bouillent que bien peu : afin que les cartilages ne se consomment, et aussi qu'ils ne se retirent et ne laissent les costes. Ils bouilliront un petit, pour leur faire perdre la couleur de chair, et pour oster ce qui leur est demeuré, et les laisser seicher sur le fer blanc, ou autre chose : afin que ne se retirent, et estant tous bien nettoyez les fault encore un peu faire bouillir avec eauë et chaux esteinte pour les blanchir : en les tirant tousjours hors l'eauë devant qu'elle soit froide, afin qu'ils ne retirent leur graisse, qui seroit cause qu'ils demeureroient plus noirs. Les ayant tirez hors, les fault percer pendant que sont tendres : afin aussi que la moëlle sorte plus à son aise, et le plustost, car elle les noirsist : puis les fault percer là où l'on veut qu'ils soyent joints, comme paravant. (On les pourra percer avec alaines quarrées ou autres instrumens.)

Touchant les vertebres, ne fault qu'elles bouillent par trop : car les pointes des apophyses tomberoyent. Quant au cartilage, qui est entre icelles, le fault oster, car aussi bien se retire, et fletrist tellement, qu'ils perdent leur propre figure. Elles sont assez aisées à mettre en leur lieu.

Estans donq les os bien secs, il fault avoir des cordes de boyaux (comme celles des lucs) de grandes et petites. Les grandes pour les gros os, et les petites pour les petits, et avoir de la colle fine. Ayant premierement percé l'os d'un costé et d'autre, il fault que l'os soit sec : autrement la colle ne tiendrait pas, on mettra donq de ladite colle dedans les deux pertuis des deux os, que voulez joindre ensemble : et puis un morceau de ce fil, qui entre en chasque pertuis, qui sera mouillé en la colle. Il seroit bon de coler le fil seulement en un des os à la fois : puis le laisser seicher, estant sec, on le mettra plus à l'aise à l'autre, estant ainsi colez et seichez, il y aura mouvement sans savoir comme ce fait, à cause du fil, qui se tiendra : qui est une chose fort belle. Aucuns les lient avec fil d'archail, ou autre, voire tous. Mais j'ay consideré que ceste façon estoit trop plus convenable. Car il n'y a rien qui occupe la veuë des os comme fait, quand le fil de fer y est : et si est plus honneste.

Je en ai dressé trois ou quatre pendant que *j'estoye au service et gages de messieurs de Berne, et de Lausanne* de ceste sorte, qui sont esté bien estimées des medecins, voire de ceux de Montpellier, et autres : comme aussi on peut comprendre. Car le mouvement se fait, et si ne voit-on qu'est ce qui le fait faire.

Après ces choses il fault avoir une verge de fer de la grosseur, ou environ, d'un doigt d'enfant, aagé d'un an. La broche ou verge de fer sera pliée tout ainsi que l'on voudra que l'anatomie demeure. Premierement, aucuns font la verge de fer longue qui est attachée en un pilot pour tourner. Je trouve qu'il est meilleur, et plus honneste que la verge ayt un pertuis en chaque extremité, et qu'elle ne passe plus bas, que l'os sacrum.

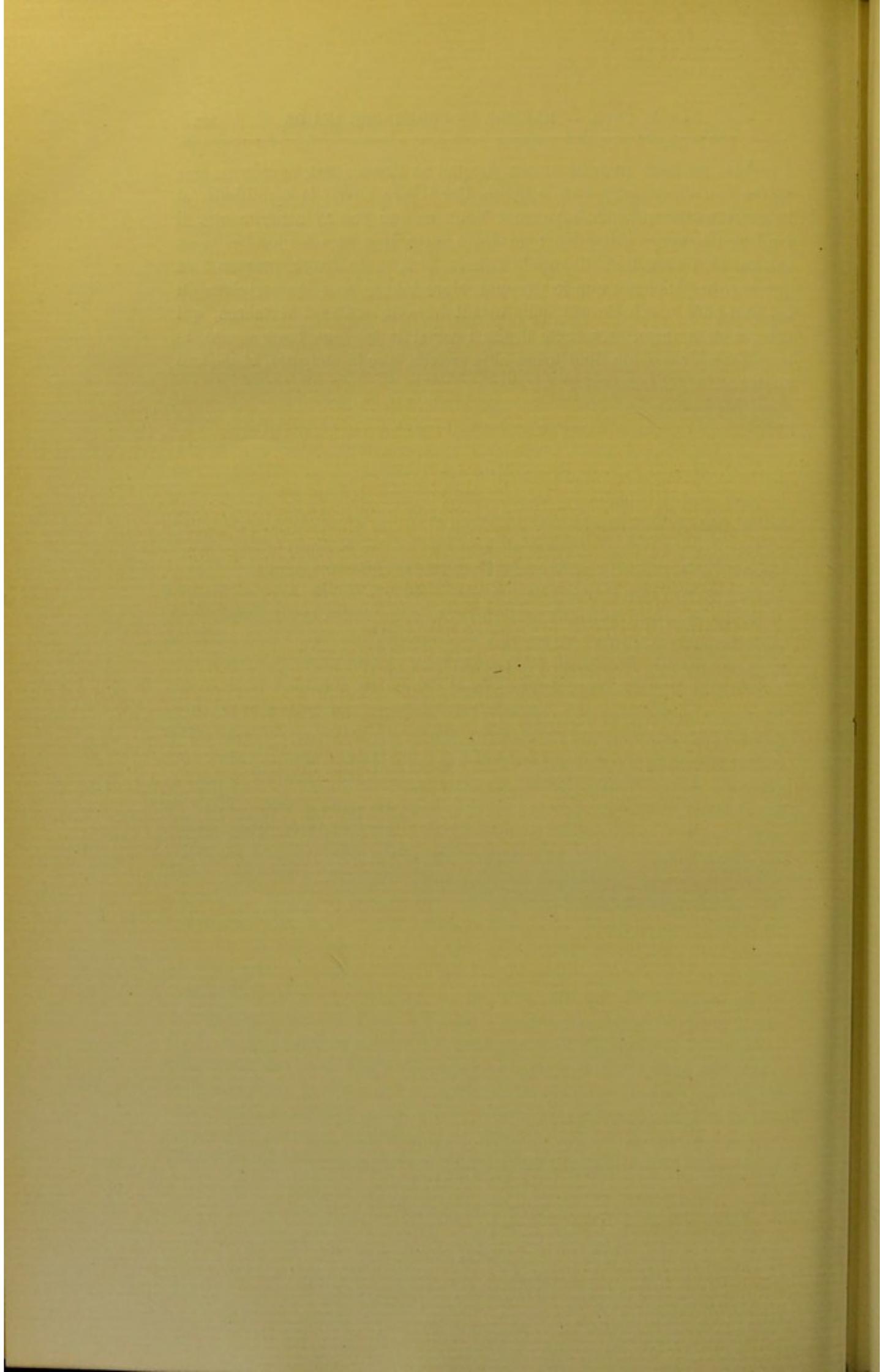
Il fault donq que l'os sacrum colé avec coxis, soit le premier posé. La verge estant un peu pliée, comme les vertebres de lombes, et os sacrum, enseigne attacher ladite verge à l'os sacrum, sans qu'elle passe plus outre. Ladite verge sera pendue par l'autre extremité ou y a un pertuis, et apres avoir colé, comme j'ay dit les vertebres, de quatre en quatre ou de cinq en cinq, pour les passer dans la verge, car si elles estoyent toutes colées ensemble, ne pourroyent entrer dans la verge, à cause du soupliment. Parquoy fault poser toutes les vertebres premierement et aussi les deux anches bien colées avec l'os sacrum. En apres les costes avec le sternum. Les costes s'attachent sans fil de boyau, seulement avec cole. Il est toutefois difficile de bien attacher l'omoplate proprement. Mais il la fault coler sur les costes, et qu'elle ne passe plus avant, que la plus haute coste, et environ trois ou quatre doits des vertebres du metaphrene. Puis ayant joint les bras, et jambes, on n'a affaire que de les planter en leur lieu, et coler : Ainsi faisant, on n'y verra point de fer. Ayant posé la teste, on la tiendra droite, avec un petit fil attaché en hault.

Je fis present d'une à messieurs de Berne : à laquelle j'avois fait comme un petit cabinet, qui se ouvroit à quatre portes pour la voir de tous costez, et ne falloit point aller à l'entour, car il se tournoit pour peu qu'on le touchast pour la voir de chaque costé. Les portes estoyent de toile peincte, avec bastons comme on fait les chassis. Au dessous il y avoit un petit clou à demy rond à la pointe, de la grosseur du petit doigt d'un enfant : lequel entroit dans une piece de fer, laquelle estoit attachée en une piece d'aix quarrée, sur laquelle estoit l'osteotome ou anatomie. Au dessus en y avoit une autre semblable : par le milieu de laquelle passoit la verge, qui passe dans les vertebres, et teste, et estoit là attachée avec un clou, et dessus cela y avoit une piece de fer, comme une anse attachée au milieu dudit bois. Elle avoit un pertuis au milieu, par ou passoit une visete de fer, laquelle venoit de dedans une autre pareille piece de dessus, qui estoit attachée à une piece de bois forte : laquelle piece de bois estoit clouée et fermée au dessus contre quelque chose ferme qui estoit pour tenir toute la ditte cage ferme : afin qu'elle ne chancellast çà et là. Je dis cecy, afin que ceux qui ne sçauront mieux faire, procedent en ceste sorte : et connoistront que c'est une chose bien aisée, et propre.

Il fault tenir ledit *osteotome* en lieu sec, afin que les os ne se pourrissent et noircissent. Pour luy faire ouvrir la bouche, fault planter une visete courte : laquelle aura un petit pertuis à l'endroit où estoit l'oreille : afin que ne se voye, puis percer la pointe de l'apophyse plus haute de la mandibule inferieure, et y attacher un fil de poil de queue de cheval assez fort, fait de trois ou quatre : puis le passer dedans la plus haulte vertebre du col, et qu'il alle tout du long par dedans les vertebres, jusques vers la fin du metaphrene, puis convient le faire sortir dehors, luy

attachant au bout un petit anneau. Lequel se tiendra aux apophyses des vertebres : sinon, quand on le tirera. Car il fera ouvrir la mandibule, et la fermera sans qu'on en voye rien. Voilà ce que j'en ay expérimenté. Il fault que la verge soit pliée : en ceste sorte, que vers les lombes et os sacrum sera pliée un petit vers le dehors, puis toute droite, jusques à ce que sortira plus hault que le sternum, alors tout le long des vertebres du col sera pliée vers le devant, puis estant hors de ses sept vertebres, qui entrera en la teste, sera toute droite : car si la laissons toute droite, la mandibule de dessous demeurera plus arriere, que le sternum, chose mal propre.

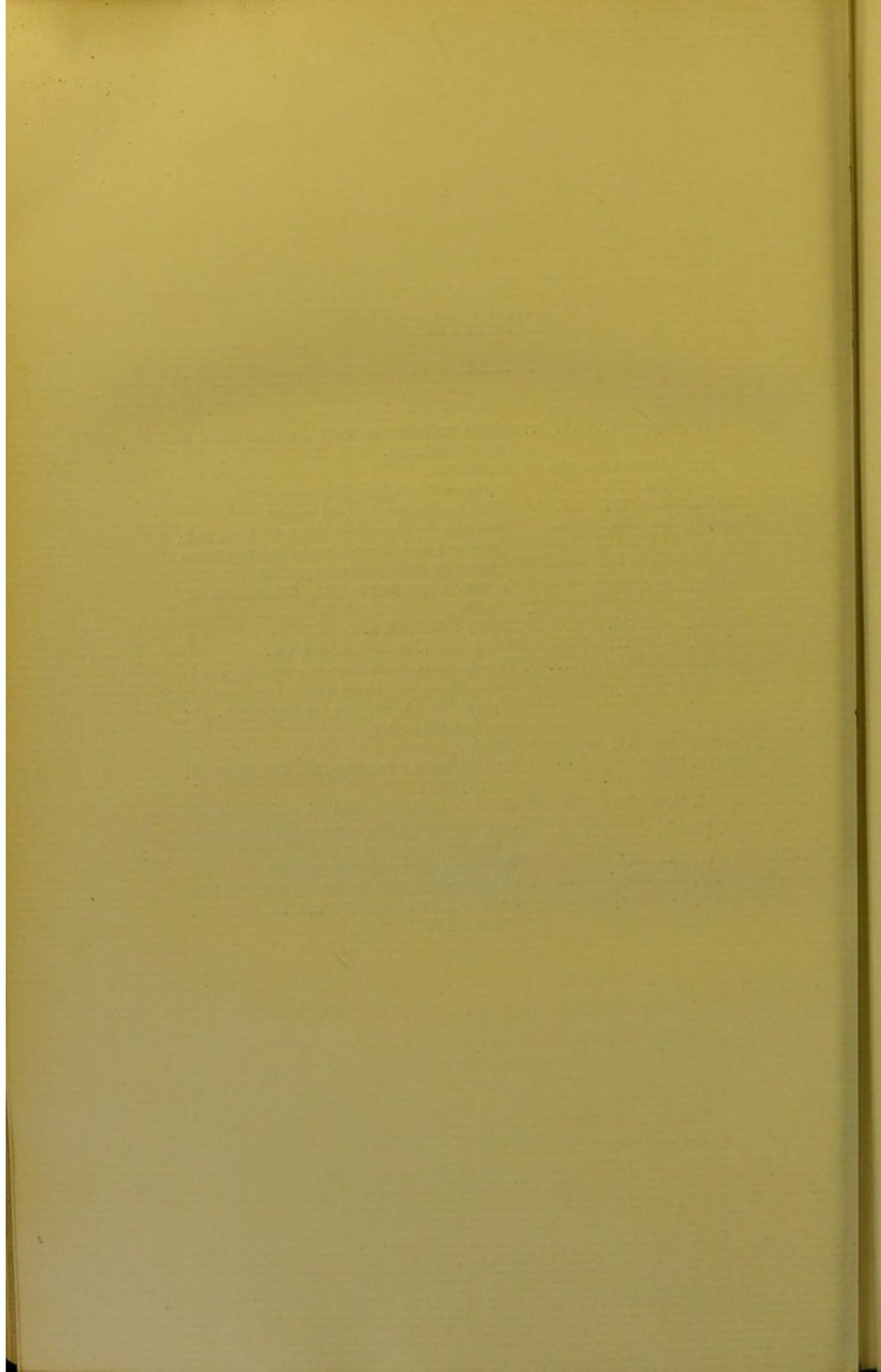




## ERRATA

---

Page	48, ligne 14.....		spinale médulle <i>ces mots désignent aussi la moelle épinière.</i>
—	241, note 4,	au lieu de	243 lire 240.
—	XLII, ligne 28,	—	l'examen <i>lire</i> le jury d'examen
—	LXXII, — 28,	—	; puis les parties <i>lire</i> ; les parties
—	LXXIV, — 42,	—	inconnu ; je crois dans l'histoire de la guillotine aurait <i>lire</i> inconnu, je crois, dans l'histoire de la guillotine, aurait
—	LXXIX, — 20,	—	le rôle n'était <i>lire</i> le rôle, avons-nous dit, n'était
—	LXXXVI, — 44,	—	qu'il y a <i>lire</i> qu'il a.
—	XCIV, — 17,	—	365 p. CLXIV. <i>lire</i> 365 p., CLXIV p.
—	XCVI, — 19.....		Les ch. 29 et 30 doivent être placés après le ch. 28 ; le ch. 45 de l'édit. 1895 prend la place du ch. 26, qui devient le ch. 25 ; v. la table p. 370.
—	CXLII, — 17,	au lieu de	1665 lire 1655
—	CXLVII, note	—	Enseignement du Collège <i>lire</i> Enseignement au Collège
—	CL, ligne 32,	—	obtint de Louis <i>lire</i> obtint alors de Louis.
—	CL, — 39,	—	étant insuffisants <i>lire</i> étant de nouveau insuffisants
—	CL, — 44,	—	était encore <i>lire</i> était donc encore
—	CLI, — 2,	—	de chirurgie fut <i>lire</i> de chirurgie de 1691 fut
—	CLI, — 16,	—	du règne de Louis XVI <i>lire</i> du règne de Louis XV.



## TABLE DES MATIÈRES

DÉDICACE.	
AVANT-PROPOS. . . . .	II

### INTRODUCTION

I. — Notes politiques sur les xv <sup>e</sup> et xvi <sup>e</sup> siècles. . . . .	VII
II. — Littérature chirurgicale des xv <sup>e</sup> et xvi <sup>e</sup> siècles. . . . .	X
Index des livres de chirurgie. . . . .	XII
Principaux traités de chirurgie des xv <sup>e</sup> et xvi <sup>e</sup> siècles. . . . .	XXI
III. — Enseignement et pratique de la chirurgie pendant les xv <sup>e</sup> et xvi <sup>e</sup> siècles. . . . .	XXXVI
IV. — De quelques questions de chirurgie au xvi <sup>e</sup> siècle. . . . .	XLIX
1 <sup>o</sup> Du traitement des plaies. . . . .	LVI
2 <sup>o</sup> Des plaies par armes à feu. . . . .	LX
3 <sup>o</sup> Complications des plaies. . . . .	LXIII
4 <sup>o</sup> Amputation des membres. . . . .	LXIX
5 <sup>o</sup> Ligature des vaisseaux sanguins. . . . .	LXXIV
6 <sup>o</sup> De l'obstétricie. . . . .	LXXVIII
7 <sup>o</sup> Arsenal chirurgical. . . . .	LXXIX
8 <sup>o</sup> Anesthésie. . . . .	LXXXII
V. — Biographie de Franco. . . . .	LXXXIII
VI. — Auteurs cités par Franco. . . . .	XC
VII. — Bibliographie de Franco. . . . .	XCHI
Résumé de l'œuvre de Franco. . . . .	C
VIII. — Bibliographie des ouvrages où il est question de Franco . . . . .	CIII
IX. — Histoire abrégée du Collège de chirurgie. . . . .	CV
Première période, xiii <sup>e</sup> siècle-1311. . . . .	CVI
Deuxième période, 1311-1452. . . . .	CXIV
Troisième période, 1452-1515. . . . .	CXIX
Quatrième période, 1515-1616. . . . .	CXXXVIII
Statuts des chirurgiens. . . . .	CXXXV
Collège des chirurgiens au xvi <sup>e</sup> siècle . . . . .	CXXXVI
Cinquième période, 1616-1715. . . . .	CXL
Sixième période, 1715-1793. . . . .	CXLVII
X. — Pièces justificatives. . . . .	CLIII

### TRAITÉ DES HERNIES DE PIERRE FRANCO

Privilège. . . . .	1
Certificat des maîtres chirurgiens. . . . .	3
Épître dédicatoire. . . . .	4
Pierre Franco au lecteur. . . . .	6
Exhortation de l'auteur. . . . .	9

## LIVRE PREMIER

<i>Traité très ample des hernies.</i> . . . . .	13
---	----

## PREMIÈRE PARTIE.

<i>Anatomie.</i> . . . . .	15
Chap. I. — De l'abdomen, etc. . . . .	15
Chap. II. — Du péritoine. . . . .	16
Chap. III. — Epiploon. . . . .	17
Chap. IV. — Des intestins en général. . . . .	18
Chap. V. — Des intestins en spécial. . . . .	19
Chap. VI. — Les intestins gros. . . . .	20
Chap. VII. — Les vaisseaux spermatiques. . . . .	22
Chap. VIII. — Des testicules. . . . .	23
Chap. IX. — De la vessie. . . . .	24
Chap. X. — Du membre viril. . . . .	25
Chap. XI. — Des roignons. . . . .	26

## DEUXIÈME PARTIE.

<i>Des trois espèces de hernies proprement dites.</i> . . . . .	28
Chap. XII. — La cure de rupture par médecine. . . . .	31
Chap. XIII. — De l'hernie intestinale, cure par chirurgie. . . . .	33
Chap. XIV. — Des accidents qui adviennent à la hernie intestinale. . . . .	53
De la rétention dedans le scrotum. . . . .	56
Chap. XV. — De hernie zirbale. . . . .	58
Chap. XVI. — De hernie inguinale . . . . .	60

## TROISIÈME PARTIE.

<i>Des cinq espèces d'hernies improprement dites.</i> . . . . .	63
Chap. XVII. — Cure de hernie aqueuse par médecine. . . . .	63
Chap. XVIII. — De l'hernie aqueuse par chirurgie. . . . .	65
Chap. XIX. — De l'hernie charneuse par médecine. . . . .	69
Chap. XX. — De l'hernie charneuse par chirurgie. . . . .	70
Chap. XXI. — De l'hernie variqueuse par médecine. . . . .	72
Chap. XXII. — De l'hernie variqueuse par chirurgie. . . . .	72
Chap. XXIII. — De l'hernie venteuse par médecine. . . . .	74
Chap. XXIV. — Déclaration des inflations. . . . .	74
Chap. XXV. — De l'hernie humorale. . . . .	77
Chap. XXVI. — Le premier appareil aux hernies. . . . .	78

## LIVRE DEUXIÈME

*De la pierre. — Maladies de la vessie et des reins.*

Chap. XXVII. — De la pierre en la vessie. . . . .	83
Chap. XXVIII. — De la cure de la pierre par incision. . . . .	93
Chap. XXIX. — Autre façon de tirer la pierre. . . . .	101
<i>Haut appareil ou taille hypogastrique.</i> . . . . .	104
Chap. XXX. — De la cure de la pierre aux femmes. . . . .	105

Chap. XXXI. — De la cure de la pierre avec instruments de Franco. . . . .	408
Chap. XXXII. — De la cure de la pierre d'une autre façon. . . . .	413
Chap. XXXIII. — De la cure de la pierre aux reins. . . . .	419
Chap. XXXIV. — Cure de l'ardeur de l'urine. . . . .	423
Chap. XXXV. — De la cure des diabetes. . . . .	426
Chap. XXXVI. — De la cure de l'ulcere des reins. . . . .	426
Chap. XXXVII. — Cure de l'ulcere en la vessie. . . . .	429

## LIVRE TROISIÈME

*Du mal vénérien.*

Chap. XXXVIII. — Cure des ulceres de la verge. . . . .	433
Chap. XXXIX. — Des bubons veneriens. . . . .	444

## LIVRE QUATRIÈME

*Maladies des yeux.*

Chap. XL. — De l'excellence des yeux. . . . .	454
Chap. XLI. — Anatomie des yeux. . . . .	453
Chap. XLII. — Des cataractes. . . . .	458
Chap. XLIII. — La cure de cataracte par chirurgie. . . . .	467
Chap. XLIV. — De ungula. . . . .	475
Chap. XLV. — De zebel. . . . .	480
Chap. XLVI. — Des macules ou taches. . . . .	483
Chap. XLVII. — De la fistule au lacrymal de l'œil. . . . .	486
Chap. XLVIII. — De ophthalmie en grec, lippitude en latin. . . . .	489
Chap. XLIX. — Des larmes des yeux. . . . .	497
Chap. L. — De faiblesse et autres maladies de la vue. . . . .	499
Chap. LI. — Des vessies ou pustules des yeux. . . . .	201
Chap. LII. — Des ulceres des yeux. . . . .	203
Chap. LIII. — Du pus qui vient dedans la cornée. . . . .	206
Chap. LIV. — De la dilatation de la pupille. . . . .	207
Chap. LV. — De nyctalops. . . . .	209
Chap. LVI. — De l'ingrossation de tout l'œil. . . . .	240
Chap. LVII. — De la douleur des yeux. . . . .	244
Chap. LVIII. — De la chair superflue au lacrymal. . . . .	244
Chap. LIX. — De la cure de scabie en l'œil. . . . .	245
Chap. LX. — De la tumeur de la conjonctive. . . . .	246
Chap. LXI. — De la cornée rompue . . . . .	217

## LIVRE CINQUIÈME

*Accouchements. — Maladies des femmes.*

Chap. LXII. — Des vaisseaux spermatiques des femmes. . . . .	219
Chap. LXIII. — De la matrice. . . . .	220
Chap. LXIV. — Des moyens que Dieu a ordonnés quand la femme a conçu. . . . .	224
Chap. LXV. — De l'assiette et position de l'enfant dans la matrice. . . . .	227

Chap. LXVI. — S'il y a deux enfants. . . . .	228
Chap. LXVII. — De diverses manières d'enfanter. . . . .	229
Chap. LXVIII. — Les causes d'avortement. . . . .	230
Chap. LXIX. — Les signes de brief enfanter. . . . .	231
Chap. LXX. — Les signes pour connoître si l'enfant est vivant. . . . .	232
Chap. LXXI. — De l'extraction de l'enfant. . . . .	234
Chap. LXXII. — Les causes qui font demeurer l'arriere-faix. . . . .	236
Chap. LXXIII. — Extraction de l'enfant avec le speculum matricis. . . . .	238
Chap. LXXIV. — La manière de tirer l'enfant quand la mère est aux traits de la mort. . . . .	239
Chap. LXXV. — Du scirrhe de la matrice. . . . .	242
Chap. LXXVI. — Cure du chancre en la matrice. . . . .	243
Chap. LXXVII. — De la suffocation de la matrice. . . . .	245
Chap. LXXVIII. — De la précipitation ou chute de la matrice. . . . .	251
Chap. LXXIX. — De l'inflammation de la matrice. . . . .	253
Chap. LXXX. — De l'œdema de la matrice. . . . .	258
Chap. LXXXI. — Speculum matricis. . . . .	259

## LIVRE SIXIÈME

*Amputation. — Tumeurs.*

Chap. LXXXII. — De la manière d'extirper un membre. . . . .	263
Chap. LXXXIII. — Sommaire description de l'inflammation. . . . .	267
Chap. LXXXIV. — De Erysipele . . . . .	273
Chap. LXXXV. — De carboncle, en grec anthrax. . . . .	277
Chap. LXXXVI. — De gangrene et sphacele. . . . .	280
Chap. LXXXVII. — De œdema et tumeurs pituiteuses. . . . .	283
Chap. LXXXVIII. — Des absces et excrescences phlegmatiques . . . . .	287
Chap. LXXXIX. — Cure des melicerides, steatome, etc. . . . .	294

## LIVRE SEPTIÈME

*Complications des plaies.*

Chap. XC. — De la manière d'apaiser la douleur es playes. . . . .	301
Chap. XCI. — Pour guarir l'inflammation survenant aux plaies. . . . .	302
Chap. XCII. — Pour oster l'intemperature des playes. . . . .	303
Chap. XCIII. — De la convulsion en la plaie. . . . .	303
Chap. XCIV. — De paralysie à cause de playe. . . . .	309

## LIVRE HUITIÈME

*Bec de lièvre.*

Chap. XCV. — Des bouches ou levres fendues. . . . .	313
Chap. XCVI. — D'une autre façon appelée dents de lievre. . . . .	317

## LIVRE NEUVIÈME

*De l'antidotaire.*

Chap. XCVII. — Des médicaments repellens ou repercutifs. . . . .	321
Chap. XCVIII. — Des attirans et attractifs. . . . .	322
Chap. XCIX. — Des resolvens. . . . .	322
Chap. C. — Des emolliens ou remollitifs. . . . .	323
Chap. CI. — Des suppuratifs et maturatifs. . . . .	324
Chap. CII. — Des mondificatifs ou abstersifs. . . . .	325
Chap. CIII. — Des sarcotiques ou régénératifs de chair. . . . .	327
Chap. CIV. — Des cicatrisans. . . . .	328
Chap. CV. — Des caustiques et ruptoires. . . . .	329
Chap. CVI. — De la composition d'aucuns médicaments de Galien. . . . .	331
Chap. CVII. — Liniment propre pour la grosse vérole. . . . .	334
Chap. CVIII. — Des poids et mesures. . . . .	335

## LIVRE DIXIÈME

*Epistaxis. — Parotide.*

Chap. CIX. — De hemorrhagie ou flux de sang du nez. . . . .	337
Chap. CX. — De parotide . . . . .	339

## LIVRE ONZIÈME

*Fractures. — Luxations.*

Chap. CXI. — Une somme des fractures. . . . .	343
Chap. CXII. — Generale methode de curer une fracture. . . . .	345
Chap. CXIII. — Une somme des luxations des os. . . . .	350
Chap. CXIV. — Somme de curer les choses luxées . . . . .	351

## LIVRE DOUZIÈME

*Ostéologie. — Squelettologie.*

Chap. CXV. — Les os du corps humain. . . . .	355
Chap. CXVI. — Une somme de discours des os. . . . .	359
Chap. CXVII. — La maniere de conjoindre les os. . . . .	362
ERRATA . . . . .	367

.....

.....

.....

.....

## TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES<sup>1</sup>

### A

Abscès phlegmatiques, 287.  
 Abdomen, 15.  
 Académie de chirurgie, CXLIX.  
 Accouchements, 219; — avec spéculum matricis, 238; — signes de, 231.  
 Acetabula, 223; — acétabules, 225.  
 AETIUS, XI.  
 Aiguille, 178; — pour hernies, 38; — à cataracte, 171.  
 Air, abri de l', 118.  
 Alaine, 233.  
 ALBUCCASIS, 90.  
 Alchimie, LIII.  
 Alchool, 180.  
 Allantoïde, 226.  
 Altération de la plaie, LXIII.  
 AMATUS LUSITANUS, 66.  
 Amnios, 226.  
 Amputation, par Gersdorf, XXV; — immédiates, XXXI; — des membres, LXIX; — avec ciseau, LXXIII; — avec tenailles, LXXIII; — avec guillotine, LXXIII; — amputation, 263; — rétraction des chairs, 263.  
 Anatomie, LIV, 15.  
 Anatomie pathologique, LIV.  
 ANDRY, 235.  
 Anesthésie, LXXXII.  
 Animant, 18.  
 Année, commencement de l', IX.  
 Anthrax, LXVIII, 277.  
 Antidotaire, 321.  
 Antimoine, LIII.  
 Aperiente, 115.  
 Apophlegmatisme, 209.  
 Apoplexie, 248.  
 Apostème, LXIII; — venteux, 75.  
 Appareil ou pansement, 78.  
 Approbation des livres, 3.  
 Archives de Berne, CII.  
 Ardeur de l'urine, 123.  
 Argent vif, usage, 140.  
 ARNAUD, 55.  
 Arrêt contre les chir., CXLIII.  
 Arrière faix, rétention de l', 236.  
 Arsenal chirurgical, LXXIX; — bibliographie, LXXIX.

Artère ombilicale, 225.  
 Articulations, variétés, 361.  
 Aschite ou ascite, 65.  
 Aspergeoir, 40.  
 Astrologie, L; — judiciaire, LI; — bibliographie, LI.  
 Astronomia judicialis, LI.  
 Athérome, cure, 295.  
 Auteurs, grecs, latins, XII; — arabes, XII; — italiens, XIV; — anglais, espagnols, pays-bas, XVI; — allemands, XVI, XXIV; — cités par Franco, XC; — liste, XCH.  
 Autoplastie, XLVI; par Franco, 317.  
 Autopsie, LXVIII, CXXIV.  
 Avant-propos, I.  
 Aveuglissement de nuit, 209.  
 Avignon, examen des chir., XLII.  
 Avortement, causes, 230.

### B

Bain Marie, 136.  
 BALESCON DE TARENTE, XVIII, XXII, 64.  
 Bandes tissues, XXX.  
 Barbiers, CXIV, CXXXV; — chirurgiens, XLII; — lutte avec les chir., CXVIII.  
 BAUHIN, 30.  
 Bec de lièvre, 313; — historique, 313.  
 BENEDETTI, 43, 84.  
 BENVIGNI, 83, 108.  
 BERENGER DE CARPI, LV.  
 BERNARD METHIS, 49.  
 BERTAPAGLIA, XV, XXIII; — ligature de, XXIII; — astrologie de, LI.  
 Bibliographie, de Franco, XCIII; — des ouvrages qui parlent de Franco, CIII.  
 Bibliothèques, du xv<sup>e</sup> s., X.  
 Biographie de Franco, LXXXIII.  
 BLANDIN, 318.  
 BLANDUS, LIV.  
 Bocium, 288.  
 Botanique, LIV.  
 Botifarre, 54.  
 Bouche fendue, 313.  
 Boutique, XL.  
 BRANCA, XLVI.

1. Cette table comprend la *Table des chapitres et principales matières*, et aussi des choses singulières contenues dans ce livre, qui se trouve au commencement de l'édition de 1561.

Brayers, XLVI, 32.  
 Breuvage de Guidon, 289.  
 BRISSOT, LIII.  
 BROCA, 57.  
 BRUNSCHVIG XVII, XXIV.  
 Bubon, inguinal, XXIII; — vénérien, 144.  
 Bubonocèle, 53.

## C

Cæcum, hernie, 20.  
 Cahiers des professeurs, XXXVIII.  
 Cal vicieux, 348.  
 Calanger, 192.  
 Calendrier grégorien, IX.  
 CANAPPE, XL.  
 Canule, 98; — à tarière, 90.  
 Carbonele, 277.  
 Carpus, 94.  
 Cassons, 96.  
 Cataplasmes, XXIX, XXXI; — de pommes, 194; — de mie de pain, 196; — de Galien, 270; — d'Avicenne, 270.  
 Cataractes, 158; — porter en haut, 161, 174; — cure par médecine, 162; — opérées par Franco, 166; — cure par chirurgie, 167; — chirurgien ambidextre, 168; — aiguille, 171; — abaisser plusieurs fois, 172.  
 Cathédrale de Paris, fondation, CVII.  
 Cathéter, 131, 252.  
 Cathétérisme, 88.  
 Caustiques, XXIX.  
 Cautére, à vaisseau, 265; — potentiel, 330.  
 CELSE, XI, 234.  
 Céroïne, 286.  
 Certificat des chirurgiens, 3.  
 Chaire de chir. au Jardin des plantes, CXLVII.  
 Chancre, 142; — de matrice, 243.  
 Chandelle, 89; de cire, 81.  
 Charlatans, XXI, XLV, XLIX; — d'Avignon, XLIV; — tromperies, 4, 6, 46, 71, 81, 165.  
 CHARLES, VI, p. VIII; — VII, VIII; — VIII, VIII; — IX, IX.  
 CH. ESTIENNE, 27.  
 Chatelet, CXVI.  
 G. CHESTIAN, 245.  
 Chimie, LXVII.  
 Chirurgie, opérative, II; — traités de, XXI; — questions de, au xvi<sup>e</sup> s., XLIX; — au xvi<sup>e</sup> s., XLV, LIV, LVI, C; — à Paris, LVI; — à Montpellier, LVI — à Toulouse, LVI; — au temps de Franco, LXXXV; — bibliographie, IV; enseignement, XXXVI, XXXVIII; — pratique, XXXVI, 165; — école de, XXXIX; — supériorité sur médecine, CXXII.  
 Chirurgiens, allemands, au xviii<sup>e</sup> s., XLIV; — militaires, XLVII; — du Chatelet, CXVI; — instruction des, CXXII; — du xvi<sup>e</sup> s., CXXXVI.  
 Cholère, 273.

Chute de matrice, 251.  
 Cinquantenaire de Soc. de chir., CXXXV.  
 Ciseaux, 179; — dilatatoires, 84, 111.  
 Cochléar, 117.  
 COELIUS AURELIANUS, 29.  
 Colature, 204.  
 Coler, 204.  
 Colique venteuse, 20.  
 Collège de chirurgie, CV; — au xvi<sup>e</sup> s., CXXXVI; — opinion de Pasquier, CXI; — opinion de Peyrilhe, CXII; — 1<sup>re</sup> période, CVI; — 2<sup>e</sup> période, 1311-1452, CXIV; — 3<sup>e</sup> période, 1452-1515, CXIX; — 4<sup>e</sup> période, 1515-1616, CXXVIII; — 5<sup>e</sup> période, 1616-1715, CXL; — 6<sup>e</sup> période, 1715-1793, CXLVII; — reconstruction en 1616, CXXXV; — reconstruction en 1691, CXLVI; — reconstruction en 1769, CLI; — de Toulouse, XLII.  
 Collège de Saint-Côme, XXXIX.  
 Collèges libres, CVIII.  
 COLLOR, XLVII.  
 Collyre, 180.  
 Coma, 246.  
 Comparaison entre Paré, Würtz et Franco, LXXXV.  
 Complexion, 13.  
 Complications des plaies, LXIII, 301; — immédiates, LXIII; — secondaires, LXIII.  
 Conception, phénomènes consécutifs, 224.  
 Conducteur, 114; — cannelé, 83, 99.  
 Confrérie de Saint-Côme, fondation, CXI; — notice, CXIV.  
 Conjonctive, tumeurs, 216.  
 Conjugation ou paire de nerfs, 21.  
 Consultations gratuites, CXII, CXVII.  
 Contrat des méd. avec les barbiers, CXXVI.  
 Contremont, 57.  
 Convulsion, LXIII; — des plaies, 303.  
 Corium, 225.  
 Cornée, pus dans, 206; — rompue, 217.  
 Cotes, résection, XXIII.  
 Cotyledones, 223.  
 Coureurs, 165.  
 Couteau en faucille, 265.  
 COVILLARD, 30, 57, 318.  
 Crochets [ ], ce sont des additions, 43.  
 Crochet, 96, 178.  
 Cuiller, 117.  
 Culier, 117.  
 CUVIER, LIV.  
 Cyathus, 335.  
 Cyrone, 286.

## D

DAREMBERG, LVI.  
 Degraissement du tablier, CXXXII.  
 Deniers, 335.  
 Dents de lièvre, 317; — historique, 317.  
 Dérivation, 135.  
 Desloué, 60.

Diabètes, 126.  
 Diachalçitis, 331.  
 Diachylon, 286.  
 Diaculatoires, 17, 22.  
 Diapalma, 331.  
 Didyme, 34, 55, 65.  
 Dieu a guéri par mon moyen, 314.  
 Dilatatoire, 43.  
 Dilatoir, 106.  
 Dioxis, XLVI; — et le collège, CXXXIX.  
 Doctrines, médicales, XLIX, L; — humo-  
 rales, L.  
 Donation de Biennaise, CXLV; — de Rober-  
 deau, CXLVI; — de de Launay, CXL.  
 Douleur, LXIII; — des yeux, 241.  
 Drachme, 335.  
 Drainage, XXIII.  
 Dragée, 75.  
 Ductores, 113.  
 Dyscrasie, LXIII.  
 Dysenterie des plaies, LXVI.

## E

Eau bleue, 139; — philosophique, 149; —  
 salée, 281.  
 Ecole de chirurgie, XXIX.  
 Ecole pratique de dissection, CL.  
 Ecephysis, 18.  
 Editions de Franco, de 1556, XCIII; — de  
 1561, XCIII; — de 1881, XCIII; — de 1884,  
 XCIV; — de 1895, XCIV.  
 P. D'EGINE, XI.  
 Embolun, 248.  
 Embotus, 248.  
 Emonctoires, 134  
 Emplâtres, 332; — d'Avicenne, 285; — de  
 Vigo, 335.  
 Enema, 120.  
 Enfant, position dans matrice, 227; — deux,  
 228; — conduite à tenir, 228; — signes  
 de la mort, 232; — extraction, 234.  
 Enfanter, manières, 229; — signes de l'ac-  
 couchement, 231.  
 Enguine ou aine, 31.  
 Enseignement de la chirurgie, XXXVI; —  
 XXXVIII; — libre, XXXVIII; — acroama-  
 tique, XXXIX; — obstacles à, XXXIX.  
 Epigonatis, 298.  
 Epilepsie, 247, 305.  
 Epiplocèle, 58.  
 Epiploon, 17.  
 Epistaxis, 337.  
 Epître dédicatoire, 4.  
 Errhine, 210.  
 Erysipèle, LXVII, LXVIII, 273; — phlegmo-  
 nique, 273.  
 Escarre, scarre, 149.  
 Esparger, 252.  
 Espargy, 26.  
 Espinale médulle, 119.  
 Espreuve, 187.

Esprit visuel, 199.  
 Estache, 94.  
 Esthiomène, 36, 143, 280.  
 Etranglement herniaire, 30.  
 Etudes, XL.  
 Examen des chir., XLII.  
 Excrescences phlegmatiques, 287.  
 Exercice libre de la chir., XLIII.  
 Exhortation au lecteur, 9.  
 Explorateur, 113.  
 Extraction de l'enfant, 234.

## F

FABRICE D'AQUAPENDENTE, 30.  
 FABRICE DE HILDEN, 30.  
 Faculté de médecine de Paris, XXXVII,  
 CXIV, CXVIII; — installée dans le collège  
 de chirurgie, CLI.  
 Fauces, 277.  
 Femmes, maladies, 219; — vaisseaux sperma-  
 tiques, 219; — phénomènes après concep-  
 tion, 224.  
 Ferruginé, 349.  
 Fièvres traumatiques, LXIII, LXVII.  
 Figures, premières, XCV; — 1, amputation,  
 LXXI; — 2, amputat. ciseau, LXXIII; —  
 3, amputat. tenailles, LXXIII; — 4, liga-  
 ture A. Paré, LXXVI; — 5, ligat. Monde-  
 ville, LXXVII; — 6, instrum. en 1497,  
 LXXX; — 7, préparat. onguents, LXXXI;  
 — 8, le chir. de Saint-Côme, CIV; — 9,  
 plan Hôtel-Dieu, CVII; — 10, médecin  
 reclus, CIX; — 11, enseigne Saint-Côme,  
 CXIII; — 12, le méd., le chir., et l'apoth.,  
 CXXI; — 13, plan de Saint-Côme, CXXX;  
 — 14, salle de l'Hôtel-Dieu, CXXXI; —  
 15, instrum. pour hernie, 38; — 16, te-  
 nailles, 41; — 17, tenailles, 45; — 18,  
 tenailles à séton, 67; — 19, sondes, 90;  
 — 20, tarière, 90; — 21, sondes, 91; —  
 22, crochets, 96; — 23, instrum. pour la  
 taille, 99; — 24, tenailles de Franco, 100;  
 — 25, tenailles incisives de Franco, 102; —  
 26, Dilatoir, 106; — 27, spéculum, 107; —  
 28, fondamental, 109; — 29, ciseaux dila-  
 tatoires, 111; — 30, seringue, 112; — 31,  
 conducteur, 114; — 32, ouvrant, 114; —  
 33, tenailles, 115; — 34, catéraux, 116; —  
 35, verricule, 117; — 36, aiguille à cata-  
 racte, 171; — 37, instrum. pour ungula,  
 178; — 38, speculum matricis, 260; — 39,  
 instrum. pour amputation, 265; — 40, 41,  
 42, squelette, 356, 357.  
 Fil de plomb, 89.  
 Fistule lacrymale, 157, 186; — canule pour,  
 189.  
 Fluctuation, XXIII; — signes, 148.  
 Fondamental, 108.  
 J. FONTAINE, 235.  
 Forceps, LXXIX, 238, 260.  
 Forcette, 179.

Forcipe, 115.  
 FORMI, 36.  
*Fractures*, XXVI, XXXI, 343; — durée de la consolidation, 344; — cure, 345; — traitem. des complicat., 347; — avec plaie, 348.  
 FRANCO, auteurs cités par, XC; — copie A. Paré, XC; — bibliographie, XCIII; — biographie, LXXXIII; — ouvrages traduits de son temps, LXXXIV; — ses opérations, CI; — ses découvertes, CI; — archives de Berne, CII; — sa mort, CII; — table de l'édit. de 1556, LXXXVII; — résumé de, C; — protestant, 9; — savait-il le latin, LXXXIII, 112; — oculiste, 151; — surtout opérateur de cataracte, 158; — aux gages de Berne, 363.  
 FRANÇOIS I<sup>er</sup>, IX.  
 FRANÇOIS II, IX.  
 FRÈRE COME, 104.  
 FRÈRE JACQUES, 98.  
 Fucaciale, 330.

## G

GADDESSEN, 84.  
 GALE, XLVIII.  
 Ganglion, 287.  
 Gangrène, 280.  
 Garab, 186.  
 Garçons chirurgiens, CXXX.  
 GATINARIA, 30, 56, 66.  
 GERSDORF, XVII, XXV.  
 GILBERT L'ANGLAIS, 29.  
 Gloses ou tenailles, 38.  
 Glycyrrhise, 127.  
 Gorgeret, 99.  
 GOYRAND, 98.  
 Gros, 335.  
 Guetteur, 113.  
 GUILLENEAU, 30.  
 Gutta serena, 161, 200.  
 GUY DE CHAULIAC, XX, XXXIV.

## H

Hains, 292.  
*Haleine*, LXIV; sur la plaie, XXX.  
 Haut appareil, 104.  
 HEISTER, XLIV.  
 Hemeralopie, 209.  
 Hemorrhagie, par nez, 337.  
*Hémostase*, LXXIV; — compression digitale, LXXIV; — médicaments pour, LXXV; — préopératoire, LXXV; — co-opératoire, (forcipressure), LXXV.  
 HENRI II, IX; — III, IX; — IV, IX.  
*Hernie*, opération, XLVI; — *proprement dite*, 28; — historique, 28; — cure radicale, 28; — conservation du testicule, 28, 41, 43; — capitonage du sac, 28; — crurale, 28, 30, 60; — adhérences, 29, 54, 55; — histo-

rique des adhérences, 55; — épiploïques, 29; — étranglée, 29, 57; — opération, 29, 30; — sans ouverture du sac, 24, 57; — avec ouverture du sac, 29, 58; — irréductible, 29; — bandages, 31, 32; — taxis, 31; — taxis, les pieds hauts, 31; — traitem. par médecine, 31; — intestinale, ou scrotale, 33, 60; — ordre des chap. dans les édit. 1556, 1561, 33; — opérat. sur le scrotum, 35; — opérat. sur le pénis, 35; — opérat. la tête basse, 36; — cautérisat. du pédicule, 40; — opérat. par point doré, 43, 49; — par fil d'or, avec tromperie, 45; — procédé de Guidon, 46; — autres procédés, 47, 48; — par cautère potentiel, 49; — sans ventosité, 52; — accidents de, 53; — inflammat. 53, 57; — opérés trois fois, 53; — rétention dans le scrotum, 56; — zirbale, 58; — sa cure 59; — inguinale, 60.  
*Hernie improprement dite*, 63; — *aqueuse*, 63, 65; — traitem. par médecine, 63; — transparence, 66; — incision au bas du scrotum, 66; — cure par chirurgie, 65; — *charneuse*, 69; — cure par médecine, 69; — cure par chirurgie, 70; — *variqueuse*, 72; — cure par médecine, 72; — cure par chirurgie, 72; — *venteuse*, 74; — cure par médecine, 74; — humorale, 77; — premier appareil, 78.  
*Hernie, traitem. après opérat.* Quand inflamm., 78; — douleur, 78; — chaleur, 79; — apostème chaud, 79; — apostème froid, 79; — convulsions, 79; — constipation, 80; — phlegmon, 80; — rétention d'urine, 80.  
 Hernier, maître de Franco, 59.  
 Heure, notation, 167.  
 HIPPOCRATE, XI, 29.  
 Hôpital des cliniques, CLI.  
 Hôtel-Dieu, chirurgien, CXVI; — service médical, CXXX.  
 HOULLIER, 321.  
 Humeur phlegmatique, 284.  
 Hydraeleum, 306.  
 Hydrocèle, transparence, XXXIII.  
 Hydromel, 306.  
 Hystérie, 245.

## I

Iliaque passion, 19.  
 Illec, 25.  
 Imprimerie, développem., VII.  
 Incider, 117.  
 Inciseurs, XLVII.  
 Incunables, XI.  
 Index chirurgical, XII.  
 Infection purulente, LXVII, LXVIII.  
*Inflammation*, vraie, 267; — de matrice, 253.  
 Inflation, 74.  
 Ingrossation de l'œil, 110.  
 Insession, 88.

Inspisser, 293.  
 Instruction du chir., CXXII.  
 Instruments de chir., LXXX.  
 Intempérature, 136.  
*Intestins*, 18; — adhérences de, 29; — en spécial, 19; — grêle, plaies, XXIII; — gros, 20.  
 Introduction de G. de Chauviac, III; — de Mondeville, IV.  
 Isnèle, 191.  
 ISR. SPACH, 245.  
 Itinerarium, 113.

## J

L. JOUBERT, XXXIX.  
 JEAN DES ROMAINS, 83.

## L

*Lacrymal de l'œil*, 186; — chair superflue, 214; — diminution, 214.  
 Lancette, 178.  
 LANGE, LV.  
 Langue, lécher les yeux, 185.  
 Larmes des yeux, 197.  
 Laspres artère, 211.  
 Latéraux, 116.  
 DE LAUNAY, 55.  
 LAZARE RIVIÈRE, 30.  
*Lecteur*, au, 6; — exhortation au, 9.  
 Legs Langlois, CXXX.  
 LE PAULMIER, LXVIII.  
 LEQUIN, 30, 61.  
 Lessive, 285, 286, 287.  
 Léthargie, 248.  
*Lèvre fendue*, 313; — cure, 314; — bandage, 316.  
 LIEVIN, 3.  
*Ligature des vaisseaux*, LXXIV, LXXV, 263; — procédés, LXXV; — procédés de Bertapaglia, XXIII; — dans ablation de tumeurs, 297.  
 Liniment de Brun, 285.  
 Lippitude, 189.  
 Liste des auteurs cités, XCII.  
*Lithotritie*, 83; — périnéale, 84, 102.  
*Littérature chirurgicale*, X; — auteurs français, XVIII.  
 Livre, 335.  
 LOUIS XI, VIII; — XII, IX.  
 Lunettes, 174.  
*Lupia, luppie*, 288; — traitement, 290.  
*Lutte des chir.* avec les barbiers, CXVIII; — avec les médecins, CXX.  
*Luxations*, 343, 350; — cure, 351.

## M

Magie, LII.  
 MAITRE PIERRE, 51.  
 Maîtres ou opérateurs, XLIV, LXXXIV.  
 Mal vénérien, 133.  
 Maladies des femmes, 219.  
 Manipule, 335.  
 Marmite norvégienne, XXIX.  
 MARIANUS SANCTUS, XCI, 112.  
 Matérielles, cause, 84.  
*Matrice*; 220, 251; — col de, ou vagin, 222, 223; — cellules de, 228; — squirrhe, 242; — chancre, 243; — suffocation, 245; — inflammation, 253; — œdème, 258.  
 MAUPAS, 30.  
*Médecin*, consultant, CIX; — laïques, CX; — manuels, CX; — reclus, CXX; — rationnels, 134; — appeler le, 92, 162; — son rôle, 166.  
 Médecine, réforme, XLIX.  
*Médicaments*, anodins, 75; — repellens, 321; — repercussifs, 321; — atténuants, 322; — attractifs, 322; — résolvents, 322; — émoullients, 323; — remollitifs, 323; — suppuratifs, 323; — maturatifs, 324; — mondificatifs, 325; — abstersifs, 325; — sarcotiques, 327; — régénératifs, 327; — cicatrisants, 328; — caustiques, 329; — de Galien, 331.  
 Meissel, XXV.  
 Melicera, LXV.  
 Melicérides, cure, 294.  
*Mesures*, 335; — notation des, 335.  
 MINGELOUSAUX, XLVII.  
*Mirach*, 15; — du scrotum, 16.  
 Mires, myrrhe, XLI, CX.  
 Miserere, 19.  
 MONDEVILLE, 4; — ses élèves, XLI.  
 Mondificatif de Lanfranc, 267.  
 MONTAGNANA, 29.  
 MOSCHION, 235.  
 MOURET, 3.  
 Mulsa, 204.

## N

*Nature*, 224; — plus forte pendant le sommeil, 130.  
 NAUDÉ G., LII.  
 Nazalia, 339.  
 Nerfs du corps, 154.  
 Nez, hémorrhagie, 377.  
 NICOLAS DE FLORENCE, XIV, XXI.  
 NORSINI, XLVI.  
 NOSTRADAMUS, LI.  
 Notes politiques, VII.  
 Nothes, 17.  
 Nutritum, 79.  
 Nyctalops, 200, 209.

## O

*Obstétricie*, LXXVIII; — époque chirurgicale, LXXVIII.  
 Océon, osséon, oschéon ou scrotum, 34.  
*Oedème*, 283; — de la matrice, 258.  
 Œil, lacrymal de l', 186.  
 Œsipe, 286.  
 Officine, XL.  
 Ombilicale, artère, 225.  
 Omentum, 47.  
 Once, 335.  
*Opérateurs*, LVI; — ou maître, XLIV, LXXXIV; — tromperies, 165, 173.  
*Opération césarienne*, 239; — bouche ouverte, 240, — procédés de Franco, 241.  
 Ophthalmie, 189.  
*Os*, du corps humain, 355; — nombre, 358; — d'après Galien, 359; — manière de les unir, 362.  
 Ostéatome, 364.  
 Ostéologie, 355.  
 Ouvrant, 414.  
 Oxycratum, 285.  
 Oxysrhodium, 137.

## P

*Pannicule*, 181; — virginale, 223.  
 Pannus, 180.  
 Papes, 122.  
 PARACELSE, XVII, XXV.  
*Paralyse*, LXIII; — suite de plaie, 309.  
 A. PARÉ, XVIII, 43, 84, 90, 98, 105, 112, 160, 175, 189, 249, 231, 232, 233, 235, 245, 313.  
*Parastates*, 18; — variqueuses, 22.  
 Parotide, 337, 339.  
 Partage des maladies, CXXI.  
 Pastille de Polide, 279.  
 Penides, 52.  
 Péritoine, 16.  
*Pessaire*, 243, 250; — histoire, 252.  
 Peste des plaies, LXVII.  
 Petit appareil, 98.  
 PEYRILHE, 235, 252; — et le collège, CXXXVIII.  
 PFOLSPRUNDT, XVII, XXIV.  
 Philonium, XXII, 64, 163, 165.  
 Phlébotomie, effet, 135.  
 Phlegmon 267; — espèces, 267.  
 Phosphènes, substance ignée, 152.  
*Pièces justificatives*, notice sur confrérie de Saint-Côme, CXIV; — contrat des méd. avec les barbiers, 1503, CXXVI; — arrêt contre les chir., 1660, CXLIII; — 1. Arrêt du parlement de 1355, CLIII; — 2. Lettre de François I<sup>er</sup>, 1544, CLIV; — 3. Déclaration de Henri III, 1577, CLV; — 4. Arrêt du parlem., 1610, CLVI; — 5. Lettre de Louis XIII, 1611, CLVII; — 6. Contrat d'apprentissage, 1769, CLVIII; — 7. Statuts des barbiers, 1427, CLIX.

PIERRE D'ARGELATA, XV, XXII.

*Pierre*, opération, XLVII; — don de Henri IV, XLVII; — en la vessie, 83; — blanches, noires, 86; — disparition par médicam., 86; — dans l'urèthre, 89; — succion 89; — lithotritie, 90; — incision de l'urèthre, 90; — enkystée, 91; — cure par incision, 93; — multiples, 97; — chez les femmes, 105; — cure, 105; — lithotritie, 107; — dilatation de l'urèthre, 106; — cure avec gros ferrements, 113; — aux reins, 119.  
 PIGRAY, 30.

*Plaies*, de l'intestin grêle, XXIII; — de tête, XXX; — des membres, XXX; — du thorax, XXX; — ne pas laver la, XXX; — sutures, XXVIII; — traitem. au xvi<sup>e</sup> s., LVI; — par armes à feu, LIX; — complications, LXIII, 301; — douleur, 301; — inflammation, 302; — abcès des, 302; — convulsion, 303; — spasme, 303; — intempérature, 303; — paralysie, 309; — avec fracture, 348.

*Poids*, 335; — notation, 335.

Posca, 285.

Position du fœtus, 227.

Poulain, 144.

Pourcelaine, 249.

Pourpier, 249.

Pourriture d'hôpital, LXVII.

Praticiens, XLI.

Pratique de la chir., XXXVI.

PRAXAGORAS, 29.

Privilège, 1.

*Propreté*, des chirurgiens, XXXI, LXIV; — des mains, XXXI.

Prostates, 23.

Prurit, yeux, 245.

Pterigion, 175.

Pugilum, 335.

*Pupille élargie*, 199; — rétrécie, 199; — dilatation, 207; — diminution, 207.

Pus, XXXII.

PUSCHAMANN, XXXVII.

## R

Rabilleurs, XLV.

Rage, traitem., XXII.

Rasoir, 99.

RASSE DES NEUX, 3.

Rectum, 20.

Réformes de la médecine, XLIX, LIII.

Regard, influence, LXIV.

Réglisse, 127.

W. REIFF, LXXVIII.

*Reins*, pierre des, 119; — ulcère, 126.

Réitération, 308 338.

Relaxation, 61.

Rémutation ou pansement, 51.

Résection des côtes, XXIII.

Rhinoplastie, XLVI.

Ribes, 36.

Roignons, 26.  
Roscius, 30.  
RÖSSLIN, LXXVIII.  
Rouelle, 298.  
ROUSSET, 30, 43.  
Routine, LXXVII.  
J. RUEFF, LXXVIII, 115.  
Ruges, 117, 296.  
Ruptoires, 329.  
*Ruptures*, 55; — intestinale, 55.

## S

Sages-femmes, instruction, LXXIX.  
*Saignée*, XXIX; — côté de la, LIII.  
Saing ou suint, 302.  
Saints, LII.  
*Sang*, extravasé, XXXII; — dans cavités, XXXII.  
Sangsues, préparation des, 206.  
Sarcocèle, 70.  
Sarcotique, 315.  
Saxatile, 284.  
Scabies, yeux, 215.  
Scabre, 221.  
Scapelle ou rasoir, 37.  
Scarre ou escarre, 149.  
Sciences prétendues, L.  
Scope ou intention, 154.  
*Scrofules*, 287; — curation, 289; — incision des, 292.  
Scrupule, 335.  
Secondine, 225.  
Secrets, des, XXIX, LII, LXV.  
Sentarius, 335.  
Serain, air, 74.  
Seringue, 112.  
*Seton*, 66; — tenailles à, 67.  
Shock, LXIII.  
Sideratio, 280.  
SIEBOLD, 235, 238.  
Sief, 180.  
Siphach, 16.  
СОКТОН НОЧУ, XI.  
*Sondes*, 81, 91; — à filet, 88; — de plomb, 89.  
Sorcellerie, LII.  
Sortissant effet, 257.  
*Spasmes*, LXIII; — couper le nerf, 308; — d'inanition, 306; — de plénitude, 307; — par consentement, 308.  
*Speculum*, de Franco, LXXIX; — matricis, 238, 259.  
Spécialistes, XLVI.  
Sphacèle, 280.  
*Spinale* médulle, 18; — ou mouelle, 153.  
Spinter, sphinter ou sphincter, 21.  
Squelettopie, 335, 362.  
Squinancie des plaies, LXVII.  
Squirrhe, matrice, 242.  
*Statuts des chir.*, CXXXV; — de 1699, CXLVI.

Steatoma, cure, 295.  
Stoupes ou étoupes, 293.  
Subeth, 246.  
Subsidence, 119.  
Sueur, LXIV.  
Suffocation de matrice, 245.  
Suppuration, XXVIII, XXXII.  
Surcules, 26.  
*Suture* des parois abdom., XXIV; — entortillée, 315.  
SYLVIVS, 245.  
Syncope, LXIII.  
Synovie, XXXI, LXIV.

## T

Table comparative des édit., 1561 et 1895, XCV.  
*Taille*, historique, 84; — opération, CXXXIV; — sans conducteur, 95; — avec conducteur, 98; — en deux temps, 101; — hypogastrique, 104; — de Marianus Sanctus, 113.  
Talpa, 288.  
Tarière, 90.  
Taurus, 26.  
Température, 13, 24.  
Temple ou tempe, 154.  
*Tenailles*, pour hernies, 37; — pour le didyme, 41; — pour le point doré, 45; — de Franco, 100; — incisives de Franco, 102; — à quatre, 109; — incisives, 111; — tenailles, 115.  
Tenettes, 84.  
Tente canulée, 96.  
Tesson, 311.  
Testicules, 23.  
Teston, 109.  
*Tétanos*, LXIII, 303; — dans hernies, 37.  
*Tête*, plaies, XXX; — accidents tardifs, XXX.  
TH. DE HÉRY, 133, 134, 144, 146, 147.  
Toile gaultier, 353.  
Tonsores chirurgici, CXXVI.  
Toulouse, collège de chir., XLII.  
Tour de maître, 84, 88, 89.  
Traitement des plaies, LVI.  
Traité de chir., XXI.  
Tranchoit, 124.  
Trasses, 235.  
Tremeur, 310.  
Trépan, scie, XXIII.  
*Trochisque*, de Gordon, 129; — d'Andron, 279; — de Musa, 279; — de Vigo, 329.  
Trombes, 96.  
Tugurium, CXXX.  
*Tumeurs*, classification, 268; — flatueuses, 74; — de conjonctive, 216; — pituiteuses, 283; — flatulentes, 283.

## U

*Ulcère*, du rein, 126; — de vessie, 129; — de verge, 133; — virulents, 138; — des yeux, 203.  
*Ungula*, 175; — cure par opération, 178; — adipeuse, 179.  
*Universités*, fondation, XXXVI; — organisation, XXXVII; — enseignement, XXXVII.  
*Urine*, ardeur de l', 123.  
*Uvée*, issue, 217.

## V

*Vaisseaux sanguins*, ligature, LXXIV; — compression, LXXIV; — cautérisation, LXXV.  
*Vaisseaux éjaculatoires*, 221.  
*Vaisseaux spermaticques*, 22; — femmes, 219.  
*Varicocèle*, 72.  
*Vassèe*, XCI, 27, 223.  
*Veine*, giberi, 208.  
*Verge*, 25; — ulcères, 133.  
*Vèrole*, liminent pour, 334.  
*Version podalique*, LXXVIII, 219, 234; — historique, 234.  
*Verriculum*, 117.  
*Verrucula*, 117.  
*Vertu*, 337.  
*Vésical à quatre*, 110.  
*Vessie*, 24; — plaie guérie, XXX; — pierre,

83; — inflammation, 98; — injection en la, 98; — ulcère au col, 86; — ulcère, 129.  
 J. DE VIGO, XV, XXXIII.  
 Vue, faiblesse, 199.

## W

WARMONT, V, XCIV, 9, 28, 32, 35, 36, 37, 43, 49, 55, 57, 64, 66, 85, 89, 90, 91, 98, 102, 104, 105, 108, 112, 113, 115, 116, 117, 133, 134, 140, 144, 146, 147, 160, 175, 189, 192, 223, 231, 232, 235, 240, 241, 245, 246, 318, 321, 330.  
 WIER J., LIII.  
 WÜRTZ, XVII, XXVII; — résumé de sa chirurgie, XXVIII.

## Y

*Yeux*, anatomie, 153; — nerfs, 153; — excellence des, 151; — muscles, 154; — tuniques, 154; — humeurs, 156; — maladies, 151; — macules, 183; — lécher avec la langue, 185; — larmes, 197; — pustules, 201; — ulcères, 203; — ingrossation, 210; — douleur 211; — scabies, 215; — prurit, 215.

## Z

Zebel, 180.



